

NOTES

EXPLICATIVES ET PRATIQUES

SUR

LES ACTES DES APOTRES

ET

L'ÉPITRE AUX ROMAINS

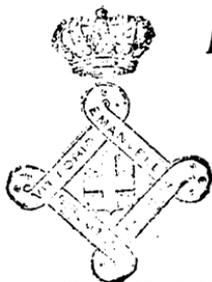
TRADUITES DE

ALBERT BARNES

DES ÉTATS-UNIS

PUBLIÉES PAR

NAPOLÉON ROUSSEL



OUVRAGE PLUS PARTICULIÈREMENT DESTINÉ AUX PÈRES DE FAMILLE, AUX INSTITUTEURS
ET AUX DIRECTEURS D'UNE ÉCOLE DU DIMANCHE

PARIS

GRASSART, LIBRAIRE-ÉDITEUR

3, RUE DE LA PAIX, ET RUE SAINT-ARNAUD, 4

GENÈVE

NIMES

E. BEROD, LIBRAIRE

PEYROT-TINEL, LIBRAIRE

1858

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

REPORT OF THE

COMMISSION ON THE

STATUS OF THE

PHYSICS DEPARTMENT

AND THE

RECOMMENDATIONS

L'ÉDITEUR AUX LECTEURS

L'accueil favorable que notre public religieux a fait aux Notes explicatives et pratiques de Barnes sur *les Évangiles*, nous a engagé à publier la suite de ce travail sur *les Actes des apôtres et l'Épître aux Romains*. Ces nouvelles Notes, sans être moins faciles à comprendre, sont cependant moins élémentaires que les précédentes. Elles s'adressent surtout aux personnes chargées d'expliquer le texte sacré à un petit cercle de famille ou d'école du dimanche, et qui désirent trouver non pas tant de développements à lire que des idées à développer elles-mêmes.

La traduction de ce nouveau volume est plus libre et plus abrégée que celle des Évangiles. Nous avons évité les répétitions, supprimé les longueurs; enfin, nous avons tenu compte de la différence qu'il y a entre des lecteurs français et des lecteurs américains.

La suite de cet ouvrage, c'est-à-dire les Notes sur les *Épîtres aux Corinthiens*, est en traduction et ne tardera pas à être mise sous presse.

INTRODUCTION

Rien ne prouve que le titre d'*Actes des Apôtres* ait été mis en tête de ce livre par l'autorité du Saint-Esprit, ou par l'écrivain sacré lui-même ; mais c'est ainsi que l'Eglise chrétienne l'a désigné à toutes les époques, et d'une manière à peu près invariable. Le mot d'*Actes* n'y a pas le sens que nous lui donnons habituellement, celui de *décrets* ou de *pièces judiciaires* ; il signifie tout simplement *actions*. C'est une relation de ce que les apôtres *firent* pour fonder et organiser l'Eglise chrétienne. Il est cependant digne de remarque que ce récit ne contient guère que les actes de Pierre et de Paul. Pierre avait reçu la mission d'ouvrir les portes de l'Eglise aux Juifs et aux Gentils. (*Voy. notes sur Matth. xvi, 18, 19.*) Paul fut choisi pour porter plus particulièrement l'Évangile au milieu du monde païen. Ces deux apôtres ayant travaillé avec plus d'éclat que les autres à la fondation de l'Eglise, l'Esprit a jugé bon qu'un récit spécial de leurs travaux fût tracé et restât dans le recueil des livres saints. Le nom des autres apôtres s'y trouve quelquefois, mais nulle part les auteurs sacrés ne nous ont rien dit ni de leurs travaux hors de la Judée, ni de leur mort, si l'on en excepte celle de l'apôtre Jacques. (Act. xii, 2.)

L'antiquité a été unanime pour attribuer ce livre à l'évangéliste saint Luc. Pas une seule voix parmi toutes celles qui l'ont cité, n'a émis à cet égard le moindre doute. Et l'examen du livre lui-même confirme parfaitement cette opinion. Il se donne comme écrit par le même homme que l'Évangile de Luc (ch. 1, v. 1) ; il est adressé au même personnage (Comp. v, 1, avec Luc 1, 3), et en le lisant, on y trouve une multitude de ressemblances qui dénotent une même origine. C'est évidemment une continuation de l'Évangile de Luc. L'auteur y reprend l'histoire du christianisme précisément au point où il l'avait laissée dans le premier de ses écrits. (Ch. 1, v. 1 et 2.)

On ne sait pas avec certitude où et quand ce livre fut écrit. Cependant, comme il conduit l'histoire de Paul jusqu'à la seconde année de son séjour à Rome (ch. xxviii, 30), il est évident qu'il ne pût être écrit qu'environ l'an 62 ; et comme on n'y trouve mentionné ni aucun acte du même apôtre, ni aucun autre fait historique postérieur à cette date, on ne saurait en placer la composition à une époque moins reculée. Aussi, la fixe-t-on généralement à l'an 63 ou environ. Il est très-probable qu'il fut écrit à Rome. Au chap. xxviii, 16, en effet, Luc parle de son arrivée dans cette ville, en compagnie de l'apôtre, et rien dans le reste de son récit n'annonce qu'il l'ait quittée. Quelques-uns ont supposé, mais sans preuves suffisantes, que ce livre fut écrit à Alexandrie.

L'autorité canonique des Actes repose sur les mêmes preuves que celle de l'Évangile du même auteur. A aucune époque de l'Église, son authenticité n'a été mise en doute.

On peut regarder ce livre comme la première histoire ecclésiastique qui ait été écrite. Il ne faut cependant pas y voir une histoire générale de l'Église. Plusieurs événements importants n'y sont pas rapportés. On n'y trouve rien ni sur la situation de l'Église de Jérusalem après la conversion de Paul, ni sur le voyage de cet apôtre en Arabie (Gal. 1, 17), ni sur la propagation de l'Évangile en Égypte ou à Babylone (I Pierre v, 13), ni sur la fondation de l'Église de Rome, ni enfin sur plusieurs des

voyages et des naufrages auxquels Paul fait allusion dans une de ses lettres. (II Cor. xi, 25.) J'ai déjà remarqué que le récit ne mentionne pas les travaux de la plupart des apôtres, et se borne principalement à ceux de Pierre et de Paul.

Le but et l'importance de cette histoire ressortent des considérations suivantes :

1° Elle contient le récit de la descente et des premières opérations du Saint-Esprit, que Jésus avait promis d'envoyer à son Eglise pour achever la grande œuvre de la Rédemption. Les quatre Évangiles avaient raconté la vie, les enseignements, la mort et la résurrection de Jésus ; mais il est évident que dans la pensée de ce divin Sauveur, c'était après son ascension et sous l'action du Saint-Esprit, que son Évangile devait remporter les triomphes les plus signalés. L'envoi de cet Esprit et son influence sur les âmes, devaient avoir une grande part dans l'accomplissement des desseins miséricordieux du Dieu trois fois saint. Ces desseins avaient été clairement révélés dans l'Ancien Testament, en ce qui concerne le *Père* ; les Évangiles avaient raconté ce que le *Fils* avait fait pour les réaliser ; il fallait qu'un livre fût consacré aux opérations du *Saint-Esprit* dans le même but. Sans cela, le monde n'eût connu qu'imparfaitement la manière dont le Saint-Esprit opère pour régénérer et sauver les âmes.

2° Ce livre est la relation inspirée des premiers grands mouvements religieux qui s'opérèrent au sein ou par le moyen de l'Eglise chrétienne. Les scènes du jour de la Pentecôte furent la manifestation la plus éclatante que le monde ait jamais vue, de la puissance et de la miséricorde divine pour amener les âmes au salut. Elles furent aussi le commencement d'une longue série de merveilleux mouvements qui devaient s'opérer dans le monde. Elles devaient en rester à jamais le modèle, et prouver à perpétuité que de pareils mouvements s'accordent parfaitement avec l'esprit de la nouvelle alliance. Le livre entier fait voir les effets de l'Évangile mis en contact avec l'esprit des hommes. Cet Évangile fut adressé dès l'abord aux hommes de toutes les classes : au Juif et au Gentil, à l'esclave et à l'homme libre, au savant et à

l'ignorant, au riche et au pauvre, et partout il montra qu'il était la puissance de Dieu pour soumettre les esprits. Il était utile qu'un récit authentique et inspiré conservât le souvenir du déploiement de cette puissance, et nous fit ainsi comprendre ce que peut et ce que doit être un vrai recueil religieux. L'esprit de l'homme étant naturellement enclin à l'enthousiasme, au fanatisme, en vient facilement à changer des mouvements de cette nature en scènes d'excitation, de désordre et de tumulte ; le divin chef de l'Eglise l'avait prévu, et il a sagement voulu donner à l'Eglise, dans ce livre, un modèle d'après lequel son Eglise pût toujours sûrement reconnaître les effets que doit produire l'Evangile, et la valeur réelle de tout mouvement excité par sa prédication. Quand une excitation religieuse est conforme à ces premiers triomphes de l'Evangile, on peut la regarder comme vraie ; sinon, l'on doit craindre qu'elle ne soit factice ou mensongère.

On peut remarquer de plus, qu'il ressort de ce livre que l'Eglise doit s'attendre à voir des réveils religieux se manifester dans son sein. Puisque ce fut de cette manière qu'il plut au Saint-Esprit de bénir la prédication de la vérité, et puisque ce fut ainsi que l'Evangile commença à se répandre parmi les nations, il nous est permis d'en conclure que ce sera aussi par ce moyen qu'il continuera le cours de ses triomphes dans le monde.

3° Les Actes des apôtres nous montrent comment l'Eglise chrétienne fut organisée ; sa fondation n'eut d'autre base que la prédication de la vérité, et particulièrement la simple exposition de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. Ce livre présente les plus magnifiques exemples de ce que doit être la prédication, de cette manière simple, directe et incisive de s'adresser aux hommes que l'on devait s'attendre à voir se produire sous l'influence de l'Esprit-Saint. On y trouve les appels les plus tendres, les plus éloquents, les plus irrésistibles qu'il y ait en aucune langue. Un homme ne saurait plus sûrement apprendre à bien prêcher, qu'en s'adonnant dans un esprit de prière, à une étude approfondie de ces modèles inspirés.

Ce livre met aussi dans un jour éclatant le vrai caractère de

l'Eglise chrétienne. On ne saurait le lire sans être frappé de la simplicité qui distingue cette Eglise. La religion y est partout représentée comme l'affaire du cœur, comme l'effet pur et réel de la vérité sur les esprits. Elle s'y présente dépourvue de tout faste, de toute splendeur, de toute cérémonie pompeuse et dispendieuse. Rien qui adresse aux sens, rien qui éblouisse l'esprit; aucun rite extérieur et de parade qui puisse détourner les âmes du culte « en esprit et en vérité, » qu'elles doivent rendre au Dieu qui « est esprit. » Quelle différence entre la religion des premiers chrétiens et les pratiques du monde païen ! Quelle différence entre le christianisme des Actes et ces pompes splendides qui, plus tard, hélas ! se sont introduites dans une partie considérable de l'Eglise de Jésus-Christ !

4° Nous trouvons dans ce livre plusieurs exemples frappants de la bienveillance et de l'abnégation que l'Évangile peut inspirer aux hommes. Engagés dans l'entreprise de convertir le monde, les apôtres sacrifièrent tout à ce grand but. Ainsi, saint Paul, converti à la foi chrétienne, abandonne joyeusement toute chance d'avancement et d'élévation, et dans des pays étrangers se livre aux plus rudes travaux. Les premiers convertis ont toutes choses communes (ch. 11, 44); ceux qui pratiquaient des arts cachés et s'enrichissaient au moyen de l'iniquité, renoncent à ces gains illicites et brûlent publiquement leurs livres. (Chap. XIX, 19.) Ananias et Saphira sont châtiés pour avoir essayé d'en imposer aux apôtres par les apparences d'un désintéressement hypocrite (Ch. v, 1-10.). Partout, en un mot, on voit les sacrifices et les labeurs acceptés de bon cœur en vue de la propagation de l'Évangile. Ainsi, se trouve mise dans un jour éclatant cette grande vérité que les chrétiens croyaient que l'Évangile devait être prêché au monde, que pour accomplir ce devoir, il n'était aucun sacrifice, aucun danger, aucun travail durant lesquels il fût légitime de reculer, et que la mort elle-même devait être acceptée volontiers, si elle pouvait contribuer à hâter les progrès de la véritable religion. Tel était alors le vrai christianisme, et tel il doit être encore aujourd'hui.

5° Le livre des Actes jette une grande lumière sur les Epîtres des apôtres. Il y a une corrélation étroite entre ces différents produits de l'inspiration ; nous en ferons remarquer plusieurs traits dans nos notes. Cet accord, démontré par une foule de coïncidences manifestes, est une des grandes preuves qui établissent la vérité du livre du Nouveau Testament. C'est ce qu'a très-bien établi le célèbre docteur Paley dans ses *Horæ Paulinæ*, une des démonstrations de la vérité du christianisme les plus irrésistibles qui aient jamais été écrites ¹.

6° Sous un point de vue plus général encore, les Actes donnent des preuves irréfutables de la divinité du christianisme. C'est l'histoire des premiers triomphes de cette religion. Nous y voyons que dans les trente années qui suivirent la mort de Christ, son Evangile avait été porté dans toutes les parties du monde civilisé et sur quelques points du monde barbare. Ces progrès ne s'étaient pas produits en cachette dans des retraites ignorées. La foi avait été prêchée au sein des cités les plus puissantes, les plus splendides et les plus corrompues ; des églises s'étaient déjà formées à Jérusalem, à Antioche, à Corinthe, à Ephèse, à Philippe, à Rome. La vérité s'était répandue en Arabie, dans l'Asie mineure, en Grèce, en Macédoine, en Italie, en Afrique. Elle s'était posée en face des institutions les plus puissantes ; elle s'était frayé un chemin à travers les barrières les plus formidables ; elle avait bravé l'opposition la plus malicieuse et la plus acharnée ; elle avait pénétré jusque dans la plus grande capitale du monde alors connu, et y avait pris un tel pied qu'on pouvait prévoir dès lors qu'elle l'emporterait sur le paganisme, s'assiérait triomphante sur ses ruines ; renverserait les autels sanglants, fermerait les temples des faux dieux, rangerait sous son empire les hommes de tous rangs, et finirait par faire arborer l'étendard de Christ jusque sur le palais des Césars. Et tout cela s'était fait par le ministère de quelques pauvres Juifs, de quelques pêcheurs Naza-

¹ Ce livre a été traduit en français par le professeur Levade, et publié à Nîmes, en 1809.

réens, sans richesses, sans armées, sans alliés, et dont un seul, Paul de Tarse, avait quelque science. Ils n'avaient eu d'autre instruction que celle du Saint-Esprit, d'autre arme que la puissance de Dieu ; n'avaient vaincu que parce que ce grand Dieu était leur capitaine, et parce que le monde avait reconnu en eux les messagers du Très-Haut, et senti la puissance de la religion qu'ils prêchaient. Ces succès n'ont jamais été et ne seront jamais expliqués autrement que par l'intervention de Dieu. Si la religion chrétienne n'était pas vraie, le changement opéré dans le monde par les douze apôtres serait l'évènement le plus inexplicable, le plus mystérieux, le plus miraculeux dont le monde ait jamais été le théâtre. Ces premiers triomphes, suivis de tant d'autres, resteront jusqu'à la fin comme un argument invincible pour confondre les incrédules et affermir les chrétiens, en leur donnant l'inébranlable assurance que leur religion est bien l'œuvre du Dieu tout puissant et tout miséricordieux, qu'ils ont le bonheur de connaître.

NOTES EXPLICATIVES ET PRATIQUES

SUR LES

ACTES DES APOTRES

CHAPITRE PREMIER.

1. Nous avons rempli le premier traité, Théophile, de toutes les choses que Jésus a faites et enseignées.

1. « *Le premier traité;* » ou livre. Il s'agit évidemment ici de l'Évangile de Luc. Le mot grec est *logos*, qui signifie discours ou récit. § « *Théophile.* » (Voy. notes sur Luc 1, 3.) Ce livre étant adressé au même personnage que le précédent, avait sans aucun doute le même but, celui de donner une relation authentique et complète d'événements qu'on pouvait s'attendre à voir raconter d'une manière inexacte ou exagérée. (Voy. Luc 1, 1-4.) De plus, ces événements se rattachent à la descente du Saint-Esprit, à la propagation de l'Évangile, à l'organisation de l'Église sous une direction inspirée, et au mode de prédication par lequel l'Église devait être rassemblée et constituée ; ils devaient, d'une part, servir à établir la vérité et la puissance de la religion chrétienne, de l'autre, offrir dans l'avenir de beaux exemples aux ministres et aux fidèles. On comprend dès lors de quelle importance il était que le monde en possédât un récit complet et digne de toute confiance.— Luc ayant accompagné Paul dans ses voyages, avait été témoin oculaire d'un grand nombre de faits racontés dans ce livre. (Voy. Actes xvi, 10-17; xx, 1-6; xxvii, xxviii.) Il était donc parfaitement qualifié pour en parler, et de plus il avait eu toujours comme compagnon de Paul, toutes les facilités désirables pour obtenir les renseignements les plus précieux. § « *De toutes les choses;* » c'est-à-dire des choses les plus importantes. Cela ne veut pas dire qu'il ait recueilli tout ce que Jésus avait fait ou enseigné, puisqu'il a omis plusieurs choses racontées par les autres évangélistes. Le mot de « *tout* » s'emploie souvent pour désigner les faits ou la plupart des faits principaux. (Voy. Actes xiii, 10; I. Tim. 1, 16; Jacq. 1, 2; Matth. 11, 3; 13, 5; Act. 11, 5; Rom. xi, 26; Col. 1, 6.) Cette manière de parler se retrouve dans toutes les langues. § « *Jésus.* » La version syriaque porte « *Jésus notre Messie.* » Cette version date, selon toute apparence, au deuxième siècle. § « *A faites.* » Ce mot comprend, non-seulement ses miracles et ses actes de bienfaisance, mais encore ses souffrances, sa mort, sa résurrection, en un mot tout ce que Jésus a fait pour sauver les hommes. § « *Enseignées;* » c'est-à-dire sa

doctrine. Saint Luc, après avoir raconté ce que *Jésus* avait fait, allait dire ce que les *apôtres* avaient fait dans le même but que lui, afin que le monde eût un récit inspiré de tout ce qui concerne la rédemption et l'établissement de la religion chrétienne. L'histoire de ces événements est une des plus grandes bénédictions que Dieu ait accordées à l'humanité, et un des privilèges de notre siècle est de voir cette sainte parole de Dieu se répandre de plus en plus.

2. Jusqu'au jour qu'il fut élevé *au ciel*; après avoir donné par le Saint-Esprit ses ordres aux apôtres qu'il avait élus.

2. « *Jusqu'au jour*; » le quarantième après sa résurrection. (Vers. 3; voy. Luc xxiv, 51). § « *Qu'il fut élevé*; » au ciel. (Voy., quant au mode de cette ascension, v. 9). § « *Après avoir*, etc. » L'ensemble de ce passage a été interprété de diverses manières. Les versions syriaque et arabe traduisent : « *Après avoir donné ses ordres aux apôtres qu'il avait élus par le Saint-Esprit*. » D'autres ont relié les mots « *par le Saint-Esprit* » à « *il fut élevé*; » mais le sens le plus naturel et le plus exact paraît être celui de la version que nous suivons. § « *Par le Saint-Esprit*. » Pour bien comprendre ceci, il faut se rappeler qu'avant de mourir Jésus avait promis à ses apôtres qu'après son départ le Saint-Esprit viendrait leur servir de guide. (Voy. Jean xvi, 7-11, et nos notes sur cet endroit.) La fonction de cet Esprit devait être de continuer l'œuvre de la rédemption en la faisant pénétrer jusqu'au cœur des hommes. En conséquence, tout ce qui suivit le sacrifice expiatoire et la résurrection de Jésus, devait être regardé comme fait sous l'influence et par la direction du Saint-Esprit. Les dernières instructions de Jésus et la mission qu'il confie à ses apôtres doivent être elles-mêmes envisagées ainsi. C'était sous la direction du Saint-Esprit que les apôtres devaient aller prêcher à toutes les nations par l'assistance du Saint-Esprit qu'ils étaient appelés à convertir le monde et à organiser l'Eglise, en fondant sa foi et sa discipline. Cet Esprit ne devait, à la vérité, descendre avec toute la plénitude de ses grâces, que le jour de la Pentecôte (Luc xxiv; comp: avec Act. 11); mais il est évident pourtant que les apôtres l'avaient déjà reçu dans une certaine mesure avant l'ascension de leur Maître. (Jean xx, 22.) § « *Ses ordres*; » notamment celui d'aller prêcher l'Evangile à toutes les nations. (Matth. xxviii, 19; Marc xvi, 15-19.) Il faut remarquer que dans le texte grec, le mot traduit par « *donné ses ordres* » n'emporte pas l'idée de pluriel. C'est un participe qui signifie tout simplement « *ayant commandé*. » Il n'y a donc pas lieu de conclure de ce mot, que d'autres ordres eussent été donnés aux apôtres que ce grand commandement d'annoncer la bonne nouvelle du salut à toute créature. Cette mission avait assez d'importance pour mériter d'être mentionnée d'une manière spéciale comme le résumé de tout ce que le Seigneur avait enseigné aux siens après sa résurrection. § « *Aux apôtres*; » réduits alors au chiffre de onze par la trahison et la mort de Judas. § « *Qu'il avait élus*. » (Matth. x; Luc vi, 12-16.)

3. A qui aussi, après avoir souffert, il se présenta soi-même vivant, avec plusieurs preuves assurées, étant vu par eux durant

quarante jours, et leur parlant des choses qui regardent le royaume de Dieu.

3. « *Après avoir souffert;* » après avoir enduré la mort, envisagée ici comme la consommation de toutes ses souffrances. § « *Il se présenta lui-même vivant.* » La résurrection de Jésus était le grand fait sur lequel la vérité de l'Évangile devait reposer ; de là le soin que les écrivains sacrés prennent de la rappeler si souvent ainsi que les preuves qui l'établissaient. Il convenait en particulier que Luc commençât ainsi son récit, puisque cette vérité était comme point de départ de tout ce qu'il allait raconter. § « *Preuves assurées.* » Le mot ainsi traduit ne se trouve pas ailleurs dans le Nouveau Testament. Les auteurs grecs l'emploient pour exprimer un signe ou un raisonnement au moyen duquel une chose est rendue certaine. Les preuves dont l'apôtre parle ici étaient de ce genre. Elles établissaient que les apôtres n'avaient pu ni être trompés, ni se tromper. Jésus s'était montré à eux, il leur avait parlé, il avait mangé avec eux, le tout à diverses reprises et en différents lieux ; il avait fait des miracles (Jean xxi, 6-7) et les avait ainsi convaincus qu'il était bien le même ami dans l'intimité duquel ils avaient vécu pendant plus de trois ans. Ces preuves étaient véritablement assurées : 1° car les apôtres n'avaient évidemment pas cru que Jésus dût ressusciter. (Jean xx, 25; Luc xxiv.) Ils n'avaient donc ni voulu tromper le monde en lui disant que leur Maître était ressuscité, ni été enclins à prendre leurs espérances pour une réalité ; 2° il était impossible qu'ils se fussent fait illusion sur l'identité d'un homme, d'un ami avec lequel ils avaient vécu si longtemps, surtout le voyant manger avec eux et l'entendant leur parler comme autrefois ; 3° ils étaient assez nombreux pour obvier à toute possibilité d'erreur. Qu'un seul homme eût pu être trompé, à la rigueur cela se concevrait ; mais comment admettre que onze hommes, même défiants, eussent pu l'être pendant un espace de quarante jours ? 4° Jésus en effet ne se fit pas voir à eux une fois seulement, mais bien des fois, pendant plus d'un mois ; 5° ces apparitions eurent lieu dans des endroits divers et dans des circonstances telles que toute erreur eût été impossible. S'ils avaient dit qu'ils l'avaient vu ressusciter de leurs propres yeux au lever de l'aurore, on aurait pu prétendre ou bien qu'ils avaient été dupes de quelque fantasmagorie préparée avec art, ou bien que s'attendant à le revoir, ils s'étaient, sous l'influence de leurs espérances et de leurs préoccupations, figuré qu'ils l'avaient vu. Des imposteurs n'auraient certainement pas manqué d'assurer qu'ils l'avaient *vu* ressusciter ; les auteurs sacrés ne disent rien de pareil. Suivant leurs récits, ils ne l'ont vu qu'après sa résurrection, dans des moments où aucune agitation ne pouvait influer sur leur jugement ; dans des moments où ils étaient en pleine possession de leur sang-froid à Jérusalem, quand il vint les surprendre au milieu de leurs prières, sur le chemin d'Emmaüs en Galilée, sur le mont des Olives quand il monta aux cieux ; 6° dans ses rapports avec eux après sa résurrection, il fut ce qu'il avait toujours été : un ami, un égal, un bienfaiteur. Il mangea, il accomplit un miracle, il s'occupa de la même œuvre dont il s'était occupé avant sa mort, il leur fit les mêmes promesses quant à l'envoi du Saint-Esprit, et leur donna ses ordres relativement à l'œuvre en vue de laquelle il avait souffert. Toutes ces circonstances

n'établissent-elles pas clairement l'impossibilité qu'ils eussent pu être trompés? § « *Etant vu par eux durant quarante jours.* » Le Nouveau Testament ne mentionne pas moins de treize apparitions de Jésus à ses disciples après sa résurrection. (*Voyez* le détail dans la note placée à la fin de l'Évangile selon saint Matthieu.) § « *Et leur parlant;* » les entretenant des mêmes sujets de conversation qu'avant sa mort, et leur prouvant ainsi tout à la fois qu'il était bien le même homme, et que son cœur était toujours dévoué à cette grande œuvre de la rédemption qui lui fut chère dans la vie comme dans la mort, et après la résurrection. Bel exemple qui nous apprend que nous devons également nous occuper de cette œuvre en toute circonstance. Ni l'affliction, ni l'angoisse, ni la mort même n'en détournèrent le Seigneur; que rien non plus ne parvienne à nous en distraire. § « *Le royaume de Dieu.* » (*Voy.*, pour l'explication de ce terme, notre note sur Matth. III, 2.) Le sens est que Jésus donna à ses apôtres des directions sur ce qu'ils auraient à faire pour organiser, étendre et édifier son Église.

4. Et les ayant assemblés, il leur commanda de ne partir point de Jérusalem, mais d'y attendre l'effet de la promesse du Père, laquelle, dit-il, vous avez ouïe de moi.

4. « *Et les ayant assemblés.* » La Vulgate et les versions éthiopique et syriaque ajoutent à ces mots l'idée d'un repas; mais le terme grec n'a pas positivement d'autre sens que celui de réunir, de rassembler. Après la mort de leur Maître, les apôtres s'étaient dispersés. Ce passage montre qu'il les avait réunis avec autorité afin de leur prescrire la conduite qu'ils auraient à tenir après son ascension. Il est évident que le lieu de cette réunion fut Jérusalem. § « *Mais d'y attendre l'effet de la promesse, etc.*; » c'est-à-dire l'envoi du Saint-Esprit. (*Voy.* Jean XIV, 16-26; XV, 26; XVI, 7-13.)

5. Car Jean a baptisé d'eau; mais vous serez baptisés du Saint-Esprit dans peu de jours.

5. « *Car Jean a baptisé d'eau, etc.*; » allusion évidente à ce qui est dit du baptême de Jean comparé à celui du Sauveur (Matth. III, 11; Jean I, 33), passage où Jean est représenté comme baptisant d'eau, tandis que le Messie qui devait venir, baptiserait du Saint-Esprit. Cette promesse devait bientôt s'accomplir d'une manière éclatante. (*Voy.* Act. II.) § « *Dans peu de jours.* » Ces paroles furent sans doute prononcées peu de temps avant l'Ascension, et par conséquent peu de jours avant la Pentecôte.

6. Eux donc étant assemblés l'interrogèrent, disant : Seigneur, sera-ce en ce temps-ci que tu rétabliras le royaume d'Israël?

6. « *Eux donc étant assemblés;* » sur le mont des Oliviers. (*Voy.* versets 9, 12.) § « *Sera-ce en ce temps, etc.* » Les apôtres avaient partagé l'opinion commune des Juifs quant au règne temporel du Messie. Ils s'étaient attendus à ce qu'il serait un roi et un conquérant qui les délivrerait de la domination romaine. Plusieurs passages des évangélistes prouvent que

malgré tous les efforts de Jésus pour leur faire comprendre la véritable nature de son règne, ils avaient conservé cette espérance. La mort de Jésus l'avait ébranlée et presque anéantie (Luc xxiv, 21); et rien, en effet, n'était plus propre à produire un pareil résultat; mais on comprend que la résurrection de leur Maître fasse revivre cette attente. Ils le voient vivant, ils sont bien sûrs qu'il est le même homme, ils ont la preuve convaincante que ses ennemis n'ont aucun pouvoir sur lui, ils sentent que rien n'est capable de l'empêcher de réaliser aisément ses plans, et ils ne doutent en conséquence pas qu'il ne *veuille* enfin rétablir le royaume d'Israël. Remarquez, en effet, qu'ils ne demandent pas à leur Maître s'il en a l'intention, si leurs vues sur ce point sont justes; tout cela leur paraît bien entendu, mais seulement si c'est « en ce temps-ci » qu'il compte accomplir ces choses. Ces derniers mots de leur question sont aussi les seuls auxquels le Seigneur réponde. — De ces espérances toutes terrestres des apôtres, nous pouvons apprendre : 1° que rien n'est plus difficile à déraciner de l'esprit humain que les préjugés qui favorisent des opinions agréables; 2° et que ces préjugés résistent souvent aux preuves les plus convaincantes. Que de fois, en effet, on voit des opinions erronées conserver un ascendant secret sur l'esprit humain, et reprendre vie à propos des circonstances les plus minimes, parfois longtemps après qu'on les avait crues bien mortes, et en présence des preuves les plus claires, fournies soit par la raison, soit par les Ecritures! § « Rétablir; » le royaume de la Judée, gouverné jadis par ses rois et par ses institutions propres, se trouvait alors assujéti aux Romains. Ce joug était pénible, et la nation entière soupirait après le jour qui l'en délivrerait. Les apôtres voudraient évidemment apprendre du Seigneur si ce jour est venu, et s'il va bientôt rendre aux Juifs l'indépendance et la prospérité dont ils avaient joui jadis, à l'époque des David et des Salomon. (*Voy.* Esaïe 1, 26.) Le mot de « rétablir » pourrait signifier davantage encore que remettre dans son ancien état, et aurait alors ce sens : « Est-ce maintenant que tu accorderas aux Juifs la royauté et la puissance, suivant la prédiction de Daniel? (vii, 27). » Les Juifs espéraient, en effet, que le Messie, le Roi d'Israël régnerait sur les hommes, et qu'ainsi la domination de leur peuple s'étendrait sur la terre entière. Un commentateur (Lightfoot) pense que la question des apôtres était ironique et avait été dictée par une sorte d'indignation, comme s'ils avaient voulu dire : « Vas-tu rétablir la puissance de ce peuple qui t'a mis à mort? » Mais la réponse du Sauveur ne permet pas d'admettre que telle fût leur pensée.

7. Mais il leur dit : Ce n'est point à vous de connaître les temps ou les moments qui ne dépendent que de mon Père.

7. « *Ce n'est point à vous.* » Les apôtres ayant demandé non pas si Jésus rétablirait le royaume d'Israël, mais s'il le ferait « en ce temps-ci, » le Seigneur ne répond qu'à cette face de leur question, et il leur dit d'une manière générale qu'il ne leur appartenait pas de connaître l'époque des grands événements du règne de Dieu. Ils lui avaient adressé précédemment une question du même genre (Matth. xxiii, 3) : « Dis-nous quand ces choses arriveront? » Sur quoi il leur avait parlé de quelques signes qui devaient précéder sa venue, mais en ajoutant (verset 36) : « Quant à ce jour-là et à l'heure, personne ne le sait, non pas même les anges du ciel,

mais le Père seul. » Dieu réproûve toute vaine curiosité sur les points de cette nature. (I Thess. v, 1, 2; II Pierre III, 10; Luc XII, 40.) § « *Les temps ou les moments*; » le premier de ces mots désigne des temps ou des périodes indéterminées ou incertaines, et le second un temps déterminé et fixé. Le Sauveur emploie sans doute ici les deux dans le but d'embrasser ainsi tous les temps à venir. § « *Qui ne dépendent que de mon Père*; » qu'il a fixés de sa seule autorité, et qu'il fera arriver quand il le jugera bon. Le Père s'était si bien réservé la connaissance de ces choses, qu'il nous est dit que le Fils même ne les savait pas. (Voy. Matth. XIII, 32 et note.) Il n'appartient donc pas à l'homme de s'en enquérir avec trop d'ardeur. Toute prophétie est obscure quant à l'époque de son accomplissement, et cela pour plusieurs raisons : 1° afin d'exciter les hommes à se tenir sur leurs gardes de manière à n'être pas surpris par les évènements dont l'arrivée n'est pas fixée, et qui viendront « comme un larron durant la nuit. » 2° Ces évènements devant arriver avec le concours de l'activité humaine, si les hommes en connaissaient exactement l'heure, ils deviendraient négligents et penseraient n'avoir rien à faire jusqu'au moment indiqué. 3° La connaissance des choses à venir et de leur époque précise alarmerait les hommes, absorberait toutes leurs pensées, et les empêcherait ainsi de s'appliquer aux devoirs actuels de la vie. 4° Dieu nous accorde, en conséquence, des promesses assez claires pour nous encourager, mais pas assez précises pour exciter en nous une stérile curiosité. Tout cela est particulièrement vrai de notre propre mort, le plus important des évènements terrestres qui nous concernent. Elle est certainement en face de nous; elle est prochaine; elle ne peut être longtemps évitée, et elle peut arriver d'un instant à l'autre. Dieu en a fixé l'heure, mais il ne veut pas, en nous faisant connaître ce terme à l'avance, satisfaire une vaine curiosité ou exciter en nous les terreurs qu'éprouve un criminel condamné à mort. S'il en agissait autrement, nous serions toute notre vie assujettis à la servitude par la crainte de la mort. (Hébr. II, 15.) Nous en savons assez néanmoins pour sentir le besoin de nous tenir prêts, « ayant nos reins ceints et nos lampes allumées. » (Luc XII, 35.)

8. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui viendra sur vous; et vous me serez témoins, tant à Jérusalem qu'en toute la Judée, et dans la Samarie, et jusqu'au bout de la terre.

8. « *Mais vous recevrez la vertu, etc.* » Ces paroles avaient pour but de consoler les apôtres. Quoiqu'ils ne pussent pas prévoir les temps dont Dieu s'était réservé la connaissance, ils n'en devaient pas moins recevoir le guide et le consolateur qui leur avait été promis. Par le mot de *vertu*, il faut entendre tous les secours que le Saint-Esprit devait fournir aux apôtres, comme le pouvoir de parler des langues nouvelles, de prêcher l'Evangile avec de grands succès, d'endurer de cruelles épreuves, etc. (Voy. Marc XVI, 17, 18.) Par cette réponse, Jésus blâmait implicitement l'impatience de ses disciples quant au rétablissement du royaume d'Israël, modérait leur ardeur inopportune et les assurait de nouveau de la prochaine venue du Saint-Esprit. § « *Et vous me serez témoins*; » mission pour laquelle Jésus les avait choisis, et en vue de laquelle il les avait retenus

auprès de lui pendant plus de trois ans. Ils avaient vu sa manière de vivre, ses miracles, sa douceur, ses souffrances ; ils avaient entendu ses enseignements, conversé et mangé avec lui comme avec un ami ; ils l'avaient vu après sa résurrection ; ils allaient être témoins de son ascension, de sorte qu'ils étaient parfaitement qualifiés pour rendre témoignage de ces choses dans toutes les parties du monde. Ils étaient trop nombreux pour qu'on pût croire qu'ils se fussent trompés, et ils devaient faire, en annonçant le Sauveur, trop de sacrifices pour qu'on pût attribuer leur témoignage à d'autres motifs qu'à une profonde conviction. Le mot traduit par *témoins* est celui de *martures*, d'où vient celui de *martyrs*, donné aux chrétiens qui ont souffert pour Christ en temps de persécution. Ceux-là, en effet, ont, au milieu des tourments et jusqu'à la mort, rendu témoignage à la vie, aux enseignements, à la mort et à la résurrection du Seigneur Jésus. On croit généralement, sans que pourtant la chose soit bien positivement prouvée, que presque tous les apôtres furent des *témoins* ou des *martyrs*, dans ce sens. (*Voy.* Morheim : *Histoire ecclésiastique*, tom. 1.) Le mot de *martures* n'implique pas, du reste, qu'ils dussent mourir en rendant témoignage de Jésus, mais seulement qu'ils auraient à rendre ce témoignage ; et le livre des Actes prouve évidemment qu'ils s'acquittèrent fidèlement de cette mission. (*Voy.* entre autres ch. 1, 22 ; v, 32 ; x, 39, 42 ; xxii, 15.) § « *A Jérusalem* » (*Voy.* Act. 11) ; ce fut dans cette grande ville que la grande œuvre du Saint-Esprit commença. La plupart des disciples y restèrent jusqu'à la persécution qui suivit le martyre d'Etienne, et les apôtres jusqu'au moment où Hérode fit mettre Jacques à mort. (*Comp.* Act. viii, 1 avec xii, 1, 2.) Environ huit ans s'écoulèrent ainsi, mais durant cet intervalle Paul fut appelé à l'apostolat, et Pierre prêcha l'Evangile à Corneille, Philippe baptisa l'Eunuque, etc. § « *En toute la Judée* ; » c'est-à-dire dans toute la partie méridionale de la Terre-Sainte, dont Jérusalem était la capitale. (*Voy.* note sur Matth. 11, 22 ; Act. viii, 1.) § « *Et dans la Samarie* ; » partie centrale de la Palestine. (*Voy.* note sur Matth. 11, 22.) Cette parole fut abondamment accomplie. (*Voy.* Act viii, 1, 4, 5, 14 ; ix, 31, etc.) § « *Et jusqu'au bout de la terre.* » Ce mot de *terre* s'employait quelquefois comme celui de *pays*, pour désigner seulement la Palestine ; mais rien n'indique qu'il doive être pris ici dans ce sens limité. Si telle avait été l'intention du Seigneur, il se serait contenté de mentionner la Galilée, seule partie de la Terre-Sainte qu'il n'ait pas encore nommée. Il avait d'ailleurs donné à ses disciples ordre d'aller prêcher l'Evangile à toutes les nations, c'est-à-dire dans les pays païens aussi bien qu'en Terre-Sainte ; et la preuve que les apôtres le comprirent ainsi, se trouve non-seulement dans le livre des Actes, mais encore dans l'histoire de l'Eglise.

Ainsi, dans sa réponse à la question des apôtres, le Seigneur, tout en refusant de leur dire s'il rétablirait le royaume d'Israël ou à quelle époque cet événement aurait lieu, leur fit comprendre que son œuvre s'étendrait bien au-delà de la terre d'Israël, et qu'ils auraient beaucoup à faire pour l'accomplir. Ainsi, tous les plans du Seigneur, quand ils nous sont communiqués, font appel à notre énergie et nous indiquent que nous avons à travailler beaucoup. Les parties les plus éloignées de la terre ont été données au Sauveur (Ps. 11, 8), et ses Eglises ne doivent se permettre aucun repos jusqu'à ce que Celui qui a droit de régner règne.

9. Et quand il eut dit ces choses, il fut élevé *au ciel*, eux le regardant, et une nuée le soutenant l'emporta de devant leurs yeux.

9. « *Eux le regardant.* » Circonstance très-importante à constater. Les Evangiles ne disent pas que les apôtres eussent *vu* Jésus ressusciter; il suffisait pour établir la vérité de ce fait qu'ils eussent *vu* le Seigneur *après sa résurrection*; mais la vérité de l'ascension n'aurait pas pu être prouvée de la même manière. C'est pourquoi ce fait s'accomplit en plein jour, sous les regards de ses apôtres, et non pas dans un moment d'indifférence ou de sommeil de leur part, mais au milieu d'un entretien qui tient leur attention éveillée et qui leur fait comme fixer les yeux sur leur Maître. Si Jésus avait disparu secrètement ou de nuit, les apôtres seraient restés confondus, et se seraient peut-être demandés s'il n'y avait pas là quelque fraude; mais le voyant les quitter, monter au ciel de cette manière, ils ne pouvaient éprouver le moindre doute, ni sur le fait en lui-même, ni sur les destinées futures d'une œuvre que Dieu confirmait d'une manière si éclatante. C'était, en effet, une confirmation nouvelle des enseignements du Sauveur, et, dès lors, les apôtres durent bien mieux comprendre que la tâche qu'ils avaient à remplir était grande, et que leurs affections et leurs pensées devaient se détacher de la terre pour se fixer sur le ciel. Ce fait dut éclaircir aussi pour eux la question du règne de leur Maître, et leur prouver que ce ne serait pas un règne temporel.

Jésus devait remonter au ciel plutôt que de rester sur la terre, par les raisons suivantes : 1° ayant achevé l'œuvre que son Père lui avait donnée à faire sur la terre (Jean xvii, 4; xix, 30), il était juste qu'il rentrât dans la gloire dont il avait joui avec le Père avant que le monde fût. (Jean xvii, 4, 5; Philip. ii, 6, 9, 10.) 2° Il fallait qu'il montât au ciel pour que le Saint-Esprit pût descendre et accomplir la part qui lui revenait dans l'œuvre de la rédemption. Jésus, comme homme, n'aurait pu se trouver que dans un endroit à la fois, tandis que le Saint-Esprit serait en tout temps présent partout, et pourrait agir au même moment sur tous les hommes. (*Voy.* note sur Jean xvi, 7.) 3° C'était au ciel que le Sauveur devait accomplir une partie de son œuvre, celle de l'intercession. Le grand-prêtre des Juifs ne se bornait pas à faire un sacrifice expiatoire, il entrait ensuite dans le lieu saint et y présentait le sang du sacrifice au tribunal de la grâce. (Lév. xvi, 11, 14.) Cette pratique était un type de l'entrée du souverain sacrificateur de la nouvelle alliance dans les cieux. (Hébr. ix, 7, 8, 11, 12.) Là, il intercède pour nous. (Hébr. vii, 25.) Cette intercession répond à l'office qu'un avocat remplit en faveur de son client devant une cour de justice. Jésus, notre souverain sacrificateur, continuant son œuvre dans les cieux, y plaide notre cause, y soigne nos intérêts, y obtient pour nous miséricorde et grâce. Il se tient en la présence de Dieu pour nous (Hébr. ix, 24); il lui présente les mérites de son sang (Hébr. ix, 12, 14), et nous assure ainsi la continuation des grâces nécessaires à notre salut. 4° Enfin, le Seigneur est monté au ciel afin d'y prendre l'autorité et les fonctions de *Roi*. Dans l'intérêt de son Eglise, tous les mondes devaient lui être assujettis, et il fallait qu'il fût solennellement investi de ce pouvoir en la présence de son Père, — juste récompense due à ses travaux terrestre (I Cor. xv, 25; Eph. i, 20, 22;

Philip. II, 6, 11.) § « *Et une nuée, etc.* » Il entra dans la région des nuées et disparut ainsi aux yeux des apôtres. Deux membres de la race humaine seulement ont ainsi été enlevés au ciel avec leur corps, Enoch (Gen. v, 24), et Elie (II Rois II, 11). Il est digne de remarque que lorsque le retour du Seigneur est annoncé, c'est toujours comme devant s'accomplir sur les nuées. (Voy. II Matth. xxiv, 30; xxvi, 64; Marc XIII, 26; Apoc. I, 7; Dan. VII, 18.) Les nuées sont un emblème de grandeur et d'élevation, et peut-être est-ce là le seul sens qu'il faille attacher à cette expression. (Deut. IV, 11; II Sam. XII, 12; Ps. xcVII, 2; civ, 3.)

10. Et comme ils avaient les yeux arrêtés vers le ciel, à mesure qu'il s'en allait, voici, deux hommes en vêtements blancs se présentèrent devant eux.

10. « *Et comme ils avaient les yeux arrêtés, etc.* » Le mot traduit par arrêtés se trouve dans Luc IV, 20. Il désigne le regard intense d'un homme qui s'intéresse profondément à quelque chose et qui veut voir d'une manière bien distincte. Les apôtres étaient tout à la fois étonnés et confondus; l'évènement était inattendu, il les surprenait au moment même où ils venaient de faire leur question sur le rétablissement d'un royaume temporel; cet étonnement joint à une curiosité bien légitime, et au désir de voir aussi longtemps que possible leur Maître, leur faisait naturellement suivre des regards la nuée qui l'emportait vers les cieux. Jamais scène ne fut plus grande et plus solennelle que celle-ci. § « *A mesure qu'il s'en allait;* » littéralement : Lui montant ou s'en allant en haut. On ne saurait douter que les apôtres ne continuassent à regarder même après que leur Maître ne fut plus visible. § « *Deux hommes;* » évidemment deux anges, sous des formes humaines, comme le prouvent leurs vêtements blancs et la nature de leur message consolateur. Les anges sont souvent appelés des hommes. (Luc xxiv, 4; Comp. avec Jean xx, 12; Matth. xxviii, 5.) Ce chiffre de deux permet de supposer que ces anges étaient les mêmes qui avaient déjà rempli la glorieuse mission d'annoncer la résurrection du Seigneur. § « *En vêtements blancs.* » Couleur habituellement assignée aux vêtements des anges. (Voy. note sur Jean xx, 12; Matth. xxviii, 3; Marc xvi, 5.) Cette couleur est un emblème de pureté et celle que l'Écriture attribue aux élus qui adorent Christ dans les cieux. (Apoc. III, 4, 5; IV, 4; VII, 9, 13, 14.)

11. Qui leur dirent : Hommes Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus qui a été élevé d'avec vous au ciel en descendra de la même manière que vous l'avez contemplé montant au ciel.

11. « *Hommes galiléens;* » nom souvent donné aux apôtres, parce qu'ils avaient habité la Galilée. Rien n'autorise à penser que les anges l'employassent ici par mépris. § « *Pourquoi vous arrêtez-vous, etc.* » Il y avait, selon toute apparence, dans cette question un léger blâme en même temps que l'intention d'empêcher les apôtres de prolonger leurs efforts pour voir encore leur maître. Il est possible que les apôtres eussent en ce moment le tort : 1° de se sentir désappointés quant à ce rétablissement du

royaume d'Israël qu'ils avaient espéré; 2° de s'attendre à revoir encore Jésus bientôt, bien qu'il leur eût prédit sa rentrée dans les cieux; 3° de désirer encore sa présence corporelle, tandis qu'il importait beaucoup plus qu'il fût au ciel. Ne pourrait-on pas induire aussi de cette parole que nous ne devons jamais rester oisifs, même en regardant vers le ciel? Nous avons tous, comme les apôtres, beaucoup à faire et devons nous y employer avec activité, sans perdre notre temps en vaines contemplations.

§ « *Jésus.* » Le même Jésus, cet ami fidèle et dévoué reviendra. C'était une parole de consolation, bien propre à calmer la douleur causée aux apôtres par son départ. § « *Au ciel.* » Ce mot désigne ici la présence immédiate de Dieu, ou le séjour de l'éternelle pureté et de l'éternelle fidélité dans lequel Dieu manifeste tout particulièrement sa faveur. Ailleurs il est dit, dans le même sens, que Jésus est assis à la droite de Dieu, image emblématique de puissance, de gloire et de faveur. (Voy. note sur Marc xvi, 19; xiv, 62; Hébr. i, 3; viii, 1; Act. vii, 55; Rom. viii, 34; Ephés. i, 20.) § « *En descendra;* » au jour du jugement dernier, comme il l'avait promis. (Jean xiv, 3.) § « *De la même manière;* » sur les nuées aussi. (Voy. note sur le verset 9; et I Thess. iv, 16.) Encore une parole de consolation pour les apôtres, que devait fortifier la pensée de voir reparaître leur Maître, ceint de gloire et de puissance, pour venger les siens et pour mettre ses ennemis sous ses pieds. Le grand objet de ce retour du Seigneur sera le jugement du monde. (Matth. xxv.) Ce grand fait doit arriver ainsi : 1° parce que l'œuvre de Christ dans les cieux, en qualité de médiateur, aura été achevée; ses élus auront été sauvés, ses ennemis soumis, la mort vaincue, l'Évangile manifesté comme la puissance de Dieu pour dompter l'iniquité sous toutes ses formes, pour faire disparaître les effets du péché, pour proclamer de nouveau la loi divine, et faire, en un mot, tout ce qu'il fallait faire pour rétablir l'autorité de Dieu sur l'univers entier. Il sera bon, dès lors, que ce mystérieux ordre de choses soit en quelque sorte bouclé, et que les résultats en soient comme consignés dans l'histoire de l'univers. Cela répondra mieux au but divin que de maintenir sur la terre un *millenium* perpétuel, durant lequel une partie des saints sommeilleraient tandis que les méchants resteraient dans leurs sépulcres. 2° Il convient que Jésus vienne pour venger les siens et les élever à la gloire. Ici-bas ils auront été opprimés, persécutés, calomniés ou mis à mort; ils sont pauvres, et le monde les méprise; c'est donc justice qu'un jour Dieu montre qu'il est leur ami, qu'il réhabilite publiquement leurs noms couverts d'opprobres, leurs motifs méconnus, leurs vertus demeurées obscures, et qu'entrant en quelque sorte dans chacune de leurs tombes, il les en fasse sortir comme ses amis. 3° Il convient qu'il fasse éclater ainsi sa haine du péché. Ici-bas les méchants triomphent souvent; ils sont riches, honorés, puissants, et disent volontiers : « Où est la promesse de son avènement ? » (II Pierre iii, 4.) C'est justice que Dieu défende sa cause, et à cet effet que Jésus vienne pour garder les avenues du royaume des cieux, et empêche que l'ordre de l'univers ne soit troublé par l'admission d'aucune âme indigne dans ce séjour de la sainteté. 4° Tous les grands faits de la rédemption ont été des faits publics, accomplis en plein jour et souvent avec éclat. L'apostasie du genre humain a eu lieu publiquement, en présence des anges et de l'univers entier. Le péché s'est montré à découvert et le front levé; la misère spirituelle a

roulé ses vagues impures sous les regards de la création entière. La mort est un fait public, et c'est en présence de tous les mondes qu'elle a frappé les générations humaines. De même aussi la mort de Jésus fut publique; les anges la virent, et les cieux en prirent le deuil, la terre en tressaillit, en rendit ses morts. Les anges, frappés de ces prodiges, ont désiré d'en voir le fond (1 Pierre 1, 12), montrant ainsi la vive sollicitude que leur inspirait le sort des hommes. Ce fut en public que Jésus fut fouetté, maudit, crucifié. Il est juste qu'il triomphe aussi publiquement, afin qu'en voyant cette victoire, le ciel se réjouisse et l'enfer se sente humilié et vaincu. C'est pour cela qu'il paraîtra sur les nuées, entouré des anges, au sein d'une lumière éclatante, et c'est ainsi qu'il manifestera aux yeux de l'univers entier, l'achèvement admirable de son œuvre de rédemption. 5° Cette partie des Saintes Ecritures nous présente les événements les plus grands et les plus merveilleux que la terre ait jamais vus : l'ascension et le retour du Seigneur Jésus; précieuse source de consolation pour le chrétien, mais source non moins inépuisable de craintes pour le pécheur.

12. Alors ils s'en retournèrent à Jérusalem de la montagne, appelée *la montagne* des Oliviers, qui est près de Jérusalem le chemin d'un sabbat.

12. « *Alors ils s'en retournèrent à Jérusalem.* » Dans son Evangile (xxiv, 52), Luc dit qu'avant de s'éloigner, les apôtres avaient adoré; mais probablement cet acte d'adoration ne fut autre chose que des regards qu'ils tinrent longtemps fixés sur leur Maître à mesure qu'il s'élevait vers les cieux. § « *De la montagne des Oliviers.* » (Voy. note sur Matth. xxi, 1.) L'ascension eut lieu sur le versant oriental, où se trouvait le petit village de Béthanie. (Luc xxiv, 50.) § « *Le chemin d'un sabbat.* » Deux mille pas ou sept stades, environ un kilomètre et demi; c'était la distance qu'un Juif pouvait parcourir le dimanche. Cette prescription venait des docteurs et non de la loi de Moïse. Ils s'y étaient arrêtés d'après cette tradition que dans le camp des Israélites après leur sortie d'Egypte, aucun point ne se trouvait à plus de deux mille pas du tabernacle, que, par conséquent, c'était la distance qu'ils avaient à franchir pour assister au culte. (Nombre xxxv, 5.) Peut-être cet usage était-il aussi appuyé sur ce que les faubourgs des villes lévites devaient avoir deux mille pas ou coudées d'étendue. La montagne des Oliviers n'était qu'à cinq stades de Jérusalem, et Béthanie en était à quinze; mais du côté oriental de la montagne, ce qu'on appelait le territoire de Béthanie s'étendait très-loin, et ce fut de l'un de ces points que le Seigneur s'éleva vers le ciel.

13. Et quand ils furent entrés *dans la ville*, ils montèrent en une chambre haute, où demeurent Pierre et Jacques, Jean et André, Philippe et Thomas, Barthélemy et Matthieu, Jacques fils d'Alphée, et Simon Zélotes, et Jude, frère de Jacques.

13. « *Dans une chambre haute.* » Le mot grec traduit ici par chambre haute ne se trouve que quatre fois dans le Nouveau Testament. (Marc xiv, 15; Act. ix, 37; xx, 8.) On désignait ainsi une chambre haute qui servait pour des actes de dévotion, pour y déposer les morts et quelque-

fois pour la conversation. Il est évident qu'il s'agit ici du premier de ces usages. Luc dit ailleurs (Evang. xxiv, 53) que les apôtres étaient continuellement dans le temple, louant et bénissant Dieu, ce qui a fait penser à quelques-uns que cette chambre haute dépendait du temple; mais rien ne le démontre, et la chose paraît peu vraisemblable; des chambres de ce genre existaient dans toutes les maisons juives, surtout à Jérusalem, et il est probable qu'en choisissant un lieu pareil pour se réunir, les apôtres l'avaient pris assez retiré pour y être à l'abri des Juifs. § « *Où demeuraient;* » cela ne veut pas dire que ce fût leur domicile permanent, mais seulement qu'ils y attendaient la descente du Saint-Esprit. § « *Pierre, etc.;* » tous les apôtres choisis par Jésus dès le commencement, à l'exception de Judas. (Luc vi, 15, 16.)

14. Tous ceux-ci persévéraient unanimement en prières et en oraisons avec les femmes, et avec Marie, mère de Jésus, et avec ses frères.

14. « *Tous ceux-ci persévéraient, etc.* » Ces actes de dévotion étaient leur grande occupation et le furent encore après la descente du Saint-Esprit. (Voy. Act. vi, 4; Rom. xii, 12; xiii, 6; Col. iv, 2.) § « *Unanimement;* » dans un même esprit, dans une parfaite unité, sans qu'il y eût entre eux ni dissentiments, ni vues discordantes, ni intérêts particuliers. — Il y a dans ce seul mot un bel exemple de ce que doit être le culte en commun, et une mise en pratique précieuse du psaume cxxxiii. Les apôtres n'avaient en vue qu'un même et grand but, et de plus la profonde douleur que leur avait causée le départ de leur Maître, leurs perplexités et leurs doutes les amenaient ensemble, comme toute affliction le doit faire, au pied du trône de grâce. § « *En prières et en oraisons;* » ces mots sont à peu près synonymes et s'emploient souvent l'un pour l'autre. Les apôtres demandaient sans doute à Dieu de les bénir et de les préserver des maux qui les menaçaient. § « *Avec les femmes;* » qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée. (Luc viii, 2, 3; xiii, 49, 55; xxiv, 10; Matth. xxvii, 55.) Ces femmes étaient notamment Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et de Joses, la mère des fils de Zébédée, Jeanne, femme de Chuza et Suzanne. Il y en avait aussi d'autres dont nous n'avons pas les noms. La plupart d'entre elles étaient parentes des apôtres ou du Seigneur, et il n'est pas invraisemblable que quelques-unes ne fussent les épouses des premiers. On sait que Pierre était marié (Matth. viii, 14), et que sa femme l'accompagnait dans ses voyages (I Cor. ix, 5), et il en était probablement ainsi de plusieurs autres apôtres. (Ibid.) La présence de Marie, mère du Seigneur, spécialement mentionnée ici, prouve qu'elle avait comme uni sa destinée à celle des apôtres. Elle avait d'ailleurs été particulièrement recommandée à Jean (Jean xix, 26, 27), et n'avait sans doute pas d'autre demeure. C'est la dernière fois que son nom paraît dans le Nouveau Testament. § « *Et avec ses frères.* » (Voy. note sur Matth. xii, 46.) Les frères du Seigneur n'avaient d'abord pas cru en lui (Jean vii, 5), mais ils avaient sans doute été convertis plus tard.

15. Et en ces jours-là Pierre se leva au milieu des disciples, qui étaient là assemblés au nombre d'environ six vingts personnes, et il leur dit :

15. « *En ces jours-là;* » un des jours qui précéderent la Pentecôte. § « *Pierre se leva;* » expression souvent employée dans les Ecritures pour indiquer le commencement d'un acte ou d'un discours. (Luc xv, 18.) On peut voir dans la note sur Matth. xvi, 16, 17, pourquoi Pierre prit ici l'initiative. Il est, en outre, probable qu'il était le plus âgé des apôtres, et toute sa conduite montre qu'il en était le plus ardent. Rien, en conséquence, de plus conforme à son caractère que ce qu'on lui voit faire ici. § « *Des disciples;* » nommés ainsi parce qu'ils avaient été enseignés à l'école de Christ. ((*Voy.* note sur Matth. v, 1.) § « *Assemblés au nombre de,* etc. » On voit ici la première assemblée chrétienne réunie pour traiter les affaires de l'Eglise, et il n'est pas peu digne de remarque que d'une affaire aussi importante que l'élection d'un apôtre, l'Eglise toute entière ait été appelée à voter. Ce fait semble prouver incontestablement qu'un pasteur doit être élu par l'Eglise, et non pas imposé au troupeau par des individus ou par un corps ecclésiastique quelconque. Il ne résulte, du reste, pas du texte que ces cent vingt personnes constituassent à eux seuls toute l'Eglise alors existante; mais seulement qu'il ne s'en trouva pas davantage à cette réunion. Il paraît presque certain que, dans le cours de son ministère, le Seigneur en avait amené un plus grand nombre à croire véritablement en lui.

16. Hommes frères! il fallait que fût accompli ce qui a été écrit, et que le Saint-Esprit a prédit par la bouche de David touchant Judas, qui a été le guide de ceux qui ont pris Jésus.

16. « *Hommes frères;* » manière habituelle de s'adresser à une assemblée, marquant tout à la fois de l'affection et du respect. (Act. xiii, 26.) § « *Il fallait que fût accompli ce qui a été écrit,* etc. » On suppose communément que Pierre fait ici allusion à ce passage du Ps. xli (V. 9) : « *Même celui qui avait la paix avec moi, etc.,..... a levé le talon contre moi.* » Paroles expressément appliquées à Judas par le Seigneur lui-même. (Jean xiii, 18.) Mais il semble plus probable que Pierre avait plutôt en vue le passage qu'il cite un peu plus loin. (V. 20.) Cette prophétie devait être accomplie, non pas par une sorte de nécessité publique, mais parce qu'il était impossible qu'une prédiction divine ne reçût pas son accomplissement. Ceci n'implique en rien que Judas n'ait pas été parfaitement libre de faire ce qu'il avait fait. Prédire à un homme qu'il commettra un crime n'est pas le contraindre à s'en rendre coupable. § « *Le Saint-Esprit;* » on voit ici l'inspiration de David attestée avec force et d'une manière parfaitement conforme à cet enseignement constant du Nouveau Testament, que les auteurs sacrés ont parlé suivant que l'Esprit les faisait parler. (II Pierre i, 21.) § « *Qui a été le guide.* » (*Voy.* Matth. xxvi, 47; Jean xviii, 3.)

17. Car il était de notre corps, et il avait reçu sa part de ce ministère.

17. « *Il était de notre corps.* » Un de ceux que Jésus avait choisis pour ses apôtres. (Luc vi, 16.) Cela ne veut pas dire qu'il fût un vrai chrétien. Jésus savait que Judas ne l'avait jamais aimé. Longtemps avant d'être trahi par lui, il avait déclaré que c'était un démon (Jean vi, 70), et

L'on ne peut douter qu'il ne le connût à fond au moment même où il le choisit. (Jean II, 25.) Si l'on se demande pourquoi le Seigneur avait appelé un tel homme à l'apostolat, pourquoi il en avait fait le trésorier de la troupe apostolique et pourquoi il l'avait admis dans son intimité, on peut répondre qu'il y avait là l'accomplissement d'un plan profondément sage. Si des apôtres fidèles avaient été seuls à témoigner de la pureté de la vie, des enseignements et des desseins de leur Maître, on aurait pu ne voir en eux que des amis intéressés ou pleins de partialité, disposés par conséquent à cacher le mal ou à dépeindre leur Maître comme plus vertueux qu'il n'était en réalité. Mais aucune supposition de ce genre ne peut atteindre le témoignage d'un Judas. Si cet homme avait su quelque chose de défavorable sur le compte de Jésus, si, en particulier, il avait eu connaissance ou d'un complot contre le gouvernement, ou de quelques intentions séditeuses, il n'aurait pas manqué de le révéler au sanhédrin. Le témoignage de ce traître acquiert de ce fait une valeur infinie. Il avait vécu avec Christ depuis le commencement, il avait été un membre de sa famille spirituelle, admis aux conversations les plus intimes; rien dans la vie du Seigneur ne s'était fait sans que cet espion le sût aussi bien que les apôtres; et, cependant, à l'heure de son crime, on n'obtient pas de ce misérable une seule déposition contre le caractère moral de son Maître. Toute révélation de ce genre à faire l'aurait lavé du reproche de trahison, l'aurait posé en bienfaiteur de la société, et lui aurait épargné les remords qui le conduisirent au suicide. Mais non; Judas ne dit rien de pareil, parce qu'il n'a rien à dire; pas une de ses paroles n'osa ternir la pureté des intentions du Seigneur, et son désespoir et sa mort fournissent la preuve la plus péremptoire qu'on puisse désirer, qu'il était resté jusqu'à la fin convaincu de l'innocence de Celui qu'il avait trahi. Les ennemis du Sauveur n'auraient pu désirer un témoin mieux placé que celui-ci pour servir leur haine; mais même à prix d'or, ils n'en tirent aucun avantage, et se voient réduits à acheter d'autres faux-témoins pour déposer contre Jésus. (Matth. xxvi, 60.) Faisons ici une autre remarque : c'est que l'introduction dans les rangs des apôtres d'un homme tel que Judas Iscarioth et l'idée de l'utilité que pourrait avoir son témoignage, sont de ces choses qui ne seraient jamais venues à l'esprit d'un imposteur. Ce sont de ces faits que la ruse la plus subtile n'inventa pas. Un imposteur n'aurait pas manqué de dire de tous les apôtres qu'ils étaient tous des amis dévoués de leur Maître.

18. Mais s'étant acquis un champ avec le salaire injuste qui lui avait été donné, et s'étant précipité, son corps s'est crevé par le milieu, et toutes ses entrailles ont été répandues.

18. « *S'étant acquis un champ.* » L'argent reçu pour trahir le Seigneur avait été jeté dans le temple, et le champ acheté par les prêtres juifs. (Matth. xxvii, 5-10 et les notes sur cet endroit.) On dit souvent d'un homme qu'il a fait une chose, parce qu'il a fourni les moyens de la faire. § « *Le salaire injuste;* » le prix de son abominable iniquité. § « *Et s'étant précipité.* » Judas s'était étranglé ou pendu, mais quelque accident l'avait sans doute fait tomber de manière à ce que ses entrailles sortissent de son corps rompu.

19. Ce qui a été connu par tous les habitants de Jérusalem tellement que ce champ-là a été appelé en leur propre langue, Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang.

19. « *Ce qui a été connu, etc.* » (Matth. xxvii, 8.) La scène du temple et l'achat du champ par les prêtres ne pouvaient manquer d'avoir eu un certain retentissement, dont le nom du champ devait perpétuer le souvenir. § « *Haceldama.* » Nom formé de deux mots syro-chaldaïques, langue parlée par les Juifs de cette époque.

20. Car il est écrit au livre des psaumes que sa demeure soit déserte, et qu'il n'y ait personne qui y habite. Et : qu'un autre prenne son emploi.

20. « *Car il est écrit, etc.* » (Voy. Ps. LIX, 25.) Ceci est évidemment la prophétie dont Pierre a parlé au verset 16. Les détails contenus dans les versets 18 et 19 ne sont qu'une sorte de parenthèse intercalée peut-être par Luc, car il est peu probable que Pierre se fût en ce moment arrêté à raconter des faits que tous ses auditeurs connaissaient parfaitement bien. L'hébreu porte « que leur palais (habitation, parc, tour ou palais) soit désolé et que personne n'habite dans leurs tentes. » L'apôtre ne cite textuellement ni d'après l'hébreu ni d'après la version des Septante. Il change le pluriel en singulier et omet de mentionner les textes. Dans le psaume il s'agit évidemment de la demeure des ennemis du Psalmiste. C'est une image pittoresque de la ruine que fera venir sur eux la justice de Dieu. Appliquées au Messie et à ses souffrances, ces paroles n'avaient pas pour but de désigner spécialement Judas, mais un des ennemis du Seigneur, justement puni pour l'avoir trahi et livré à ses bourreaux. En l'appliquant à Judas et en mettant un singulier à la place du pluriel, Pierre entrait dans l'esprit du psaume, et les circonstances justifiaient suffisamment les légers changements que nous avons signalés. L'image exprimait très-bien d'ailleurs la désolation survenue sur le traître et sur sa demeure restée déserte. Plusieurs passages du psaume auquel cette image appartient sont cités ailleurs comme ayant rapport au Messie. Ainsi le verset 9 : « Le zèle de ta maison m'a rongé » (voy. Jean II, 17); le verset 21 : « Ils m'ont donné du fiel pour mon repas, et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre. » (Comp. avec Matth. xxvii, 34.) Le psaume tout entier dépeint un état de tristesse, de persécution, d'abaissement et d'abandon qui convient parfaitement au Messie, sans qu'aucun détail doive nécessairement être appliqué à David lui seul. Il serait difficile de dire si les anciens Juifs le regardaient comme applicable au Messie; mais dans la version syriaque, son titre porte : « Psaume appelé une prophétie des choses que Christ a souffertes et du rejet des Juifs. » § *Qu'un autre prenne son emploi.* Paroles tirées du psaume cix, 8 : « Que sa vie soit courte et qu'un autre prenne sa charge. » Ce psaume appartient, comme le vi, le xxii, le xxv, le xxxviii, le xlii, à cette classe de psaumes que l'on regarde comme exprimant les pensées de David dans les jours malheureux où il fuyait devant la persécution de Saül ou devant la révolte d'Abraham. Les écrivains du Nouveau Testament les citent souvent comme s'appliquant au Messie. Ce n'est pas que David fût alors une personnification ou un type de Christ, cela n'est enseigné

nulle part et ne se comprendrait guère; mais il se trouvait à ces époques de la vie, dans des circonstances pareilles à celles que le Messie devait traverser, entouré comme lui d'ennemis, et poursuivi de la même manière. On trouve dans ces psaumes un haut rang et une piété sincère, abatus, méprisés et soumis à de rudes épreuves; de là une foule d'expressions qui conviennent parfaitement au Messie aussi bien qu'à David. La position était la même; il fallait les mêmes secours, et dans les deux cas, les adversaires méritaient un égal traitement. Quel que fût l'ennemi de David, celui-ci le regardait comme indigne de la charge qu'il remplissait et qui, selon lui, devait être donnée à un autre. De même Judas, s'étant rendu indigne de l'apostolat par sa trahison et l'ayant abandonné par sa mort, il était convenable qu'un autre l'y remplaçât et que cette seconde prédiction du Psalmiste fût accomplie comme la première. Le mot du psaume que notre version rend par *emploi*, signifie : *soin, charge, affaire, surveillance*. Il s'appliquait aux magistrats chargés de veiller à l'exécution des lois et aux officiers militaires, préposés au commandement d'une armée ou d'un corps d'armée. (Voy. Job x, 12; Nomb. iv, 16; II Rois xi, 18.) C'est probablement d'un chef militaire qu'il s'agit dans le psaume. Pierre citant d'après la version des Septante, emploie le mot grec qui désigne la charge de l'épiscopat. Ce dernier mot, ordinairement traduit par *évêque*, signifie tout simplement *surveillant*, et il est donné dans le Nouveau Testament aux hommes chargés de diriger les affaires de l'Eglise, sans spécifier la nature et l'étendue de leur juridiction. Aussi le voit-on souvent donné à ceux qui sont appelés ailleurs *presbyters* ou anciens. Ainsi (Act. xx, 28), saint Paul dit aux *anciens* (v. 17) d'Ephèse : « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis *évêques* (surveillants). Ainsi encore, le même apôtre l'écrivant aux Philippiens (ch. i, 1), ne mentionne que les *évêques* et les *diacres*; sur quoi l'historien Théodore fait cette remarque, que Paul appelait les anciens *évêques*, parce que de son temps ces deux termes avaient le même sens. Dans deux autres endroits du Nouveau Testament (Héb. xii, 15 et I Pierre v, 2), le mot rendu par *prenant garde* n'est autre que le participe du verbe qui exprime la même idée. Après ces explications, il serait superflu sans doute d'ajouter qu'ici Pierre ne voulait aucunement dire que Judas eût rempli un emploi qui correspondît à ce qu'on appelle aujourd'hui l'*épiscopat*.

21. Il faut donc que, d'entre ces hommes qui se sont assemblés avec nous pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous, 22. En commençant depuis le baptême de Jean, jusqu'au jour qu'il a été enlevé d'avec nous, quelqu'un d'entre eux soit témoin avec nous de sa résurrection.

21-22. « *Il faut donc que d'entre ces hommes, etc.*; » d'entre ceux qui, ayant vu la vie et les miracles de Christ, se trouvent bien qualifiés pour en rendre témoignage. L'apôtre désignait sans doute par là les soixante-dix disciples. (Luc x, 1, 2.) § « *En commençant depuis le baptême de Jean;* » c'est-à-dire depuis le moment où Jésus commença son ministère en se faisant baptiser par Jean, etc. § « *Il faut que quelqu'un d'entre eux soit témoin, etc.*; » soit reconnu ou proclamé témoin. Le rec dit tout simple-

ment *devienne*. La raison du remplacement de Judas fut sans doute que le Seigneur avait dès l'origine porté le nombre de ses apôtres à douze, et la raison pour choisir ce remplaçant parmi les soixante-dix disciples, était que ces hommes avaient été particulièrement distingués par Jésus lui-même, qui leur avait commis la charge de prêcher, et leur avait conféré des pouvoirs extraordinaires. (Luc x, 1-16.) Ils avaient en outre été témoins des faits les plus importants de sa vie.

23. Et ils en présentèrent deux, *savoir* : Joseph, appelé Barsabas, qui était surnommé Juste; et Matthias.

23. « *Et ils en présentèrent deux;* » littéralement : Ils en placèrent ou en mirent deux (en avant); nous dirions aujourd'hui *nommèrent*. Ces deux disciples étaient sans doute distingués entre tous par leur prudence, leur sagesse, leur piété et peut-être aussi de l'âge le plus convenable, mais d'un mérite tellement égal que l'assemblée ne put décider lequel remplirait le mieux la charge vacante. § « *Joseph, appelé Barsabas.* » En syriaque, *bar* signifie *fils*, et *sabas* se traduit tantôt par *serment*, tantôt par *repos* ou par *captivité*; mais on ignore dans quel sens et pourquoi ce nom avait été donné à Joseph. C'était probablement son nom de famille : *fils de Sabas*. Quelques interprètes ont pensé que ce disciple est le même que *Barnabas* (ch. iv, 36), mais rien ne le prouve. Le savant Lightfoot a supposé que ce Joseph était fils d'Alphée et frère de Jacques le Mineur, et que l'assemblée l'avait choisi comme parent du Seigneur. § « *Qui était surnommé Juste.* » Ce nom, emprunté à la langue latine, lui venait sans doute de sa grande intégrité. Il était du reste très-ordinaire parmi les Juifs de porter plusieurs noms. (Matth. x, 3.) § « *Et Matthias.* » On ne sait rien de l'origine ou du caractère de ce disciple, si ce n'est qu'il eut l'insigne honneur d'être mis au nombre des apôtres et de partager leurs fatigues et leurs souffrances en prêchant l'Évangile au monde.

24. Et en priant, ils dirent : Toi, Seigneur, qui connais les cœurs de tous, montre lequel de ces deux tu as élu.

24. « *Et en priant.* » Ne se trouvant pas unanimes sur le choix d'un seul homme, ils demandèrent la direction du Seigneur. Bel exemple à considérer toutes les fois qu'il s'agit d'appeler quelqu'un aux fonctions du ministère sacré. § « *Qui connais les cœurs de tous.* » La Bible mentionne souvent cette science comme un des attributs particuliers de Dieu (*Voy. Jérémie xvii, 10; Ps. cxxxix, 1, 23; I Chron. xxviii, 9*); mais on l'y trouve aussi assigné à Jésus-Christ qui dit de lui-même : « Je suis celui qui sonde les cœurs et les reins. (Apoc. ii, 23; *voy.* aussi Jean ii, 25; vi, 64; xvi, 19.) Il existe de fortes raisons de croire que dans cette circonstance ce fut à Jésus que s'adressa la prière des apôtres : 1° le titre de Seigneur est celui qu'ils lui donnent habituellement (Act. ii, 36; vii, 59, 60; x, 36; I Cor. ii, 8; Phil. ii, 11; Apoc. xi, 8, etc.) 2° Après son ascension, ils l'avaient adoré, honneur qui n'était dû qu'à la divinité. (Luc xxiv, 52.) 3° Après sa résurrection, Jésus reçut d'eux le nom de Dieu aussi bien que celui de Seigneur. (Jean xx, 28; Act. i, 6; vii, 59.) 4° Il s'agissait ici d'un acte qui concernait tout particulièrement l'Église que le Seigneur Jésus avait rachetée, et l'ordre qu'il avait établi lui-même pour le gouvernement

de ce corps. C'est lui qui avait choisi les apôtres, fixé leur nombre, défini leur mission; et, ce qui nous paraît avoir surtout du poids, il avait vécu avec les deux disciples proposés, et même, en sa qualité d'homme, connaissait leurs qualifications pour l'œuvre de l'apostolat. Dans ce moment donc, plus que jamais, les apôtres durent se sentir portés à invoquer Jésus, comme on vit Etienne le faire plus tard. (Act. vii, 59 et 60.) Le choix d'un nouvel apôtre était un acte de la plus haute gravité; et quoi de plus naturel pour les apôtres que de demander à Jésus glorifié, ce qu'ils lui auraient demandé s'il eût encore été corporellement auprès d'eux. Si ce fut là leur pensée, on peut en tirer deux conséquences, la première : qu'il convient de rendre à Jésus-Christ les honneurs divins, ce qui est d'ailleurs conforme à ces déclarations de l'Écriture : « Que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. » (Jean v, 23.) « Que tous les anges de Dieu l'adorent. (Héb. i, 6), etc., etc.; (Phil. ii, 10, 11; Apoc. v, 3-14; I Thess. iii, 11, 12.) Et la seconde, suite nécessaire de la première : que Jésus-Christ est Dieu, puisque c'est à Dieu seul que les honneurs doivent être rendus, et que de lui seul on peut dire qu'il « connaît les cœurs de tous. » Les apôtres font particulièrement ici mention de cet attribut de la divinité en raison de l'importance des fonctions auxquelles était appelé le successeur de Judas. Celui-ci, avec les apparences extérieures d'un apôtre fidèle, s'était trouvé un traître; ce souvenir devait naturellement porter les disciples à demander au Seigneur qu'il choisisse un homme sûr et qui ne déshonorât jamais sa cause. § « *Montre lequel tu as choisi;* » lequel des deux tu sais être le mieux qualifié pour l'œuvre qu'il s'agit de faire.

25. Afin qu'il prenne sa part de ce ministère et de cet apostolat, que Judas a abandonné, pour s'en aller en son lieu.

25. « *Afin qu'il prenne sa part.* » Le mot rendu ici par *part* est le même qui, au verset suivant, désigne le *sort*, et en grec ce mot exprime en effet, tout à la fois, la portion échue à quelqu'un par le sort, et l'instrument au moyen duquel cette attribution a lieu. § *De ce ministère et de cet apostolat.* » Ceci est une manière d'exprimer par deux termes une seule chose, et signifie le ministère de l'apostolat. On en voit d'autres exemples; ainsi : Gen. i, 4, « Qu'ils soient pour signes et pour saisons, » au lieu de : « signes et saisons, etc. » Act. xxiii, 6 : « pour l'espérance et pour la résurrection, » au lieu de « : pour l'espérance de la résurrection. » § « *Pour s'en aller en son lieu.* » Quelques interprètes ont pensé que ces mots se rapportaient à Matthias, et signifiaient que Judas avait quitté le ministère pour que Matthias allât en son lieu, c'est-à-dire prit la place dont il était plus digne. Mais ce sens soulève beaucoup d'objections : 1° on ne pouvait, avant que le nouvel apôtre eût été nommé, appeler l'apostolat son lieu ou sa place; 2° on ne trouve nulle part cette expression employée pour désigner la succession à un office; 3° il n'eût pas été vrai de dire que Judas était tombé pour faire place à un autre, les seules causes de sa chute étaient son avarice et son abominable méchanceté; 4° l'apôtre avait déjà suffisamment exprimé cette idée que le nouvel apôtre remplacerait Judas dans la charge que sa mort avait laissée vacante; pourquoi l'aurait-il répété encore et d'une manière plus obscure ? Il est donc beaucoup plus naturel de rapporter ce membre de phrase à Judas. C'est aussi ce que font

la plupart des commentateurs, mais en différant d'opinion sur le sens. Suivant les uns, le mot de *lieu* signifie simplement la maison de Judas, où il serait retourné après sa trahison, et ils s'appuient sur Nombre xxiv, 25. Mais ce n'est pas là ce que fit Judas, et rien ne prouve que telle fût même son intention. D'autres entendent par là la tombe, qui est le *lieu* où tous les hommes vont, et qui, pour Judas, devait être tout particulièrement un lieu d'ignominie; mais on ne voit nulle part ce mot employé dans ce sens. De troisièmes entendent par là l'espèce de mort qui termina la vie de Judas, et que, suivant eux, Pierre aurait appelée son *lieu*, parce qu'elle avait été ce qu'il méritait; mais cette interprétation est évidemment forcée, car le mot de *lieu* signifie un endroit où l'on demeure et non pas un acte ou un fait. Le seul sens qu'on puisse donner à ce passage a donc le sens qui se présente le premier à l'esprit et qu'on lui donne habituellement, savoir que Judas était allé dans le séjour du malheur éternel. Ce lieu pouvait être appelé *sien*, car il l'avait bien mérité en trahissant son maître, et on peut dire qu'il se l'était ainsi préparé à lui-même. Trois remarques établiront suffisamment cette interprétation : 1° elle se recommande par sa simplicité, et s'accorde parfaitement avec le contexte; elle a été suivie par l'immense majorité des commentateurs, et personne n'aurait songé à en chercher une autre, si l'on n'avait pas eu à défendre un système qu'elle contrariait, c'est-à-dire, si quelques hommes n'avaient pas pris à l'avance le parti de nier les châtimens à venir; 2° elle correspond au crime de Judas et à tous ce que nous savons de lui. Le sort à venir de ce traître ne pouvait être inconnu des apôtres. Jésus avait expressément décidé qu'il « eût mieux valu pour cet homme de n'être pas né » (Matth. xxvi, 24 et note), et cette déclaration faite en présence des Onze, lors de l'institution de la Cène et dans un moment où ils devaient écouter avec une attention toute particulière les paroles de leur maître, ne pouvait pas être sortie de leur mémoire. Or, s'il en était ainsi, rien de plus naturel qu'ils en parlent ici tout simplement comme d'un fait accompli et qui pour eux ne pouvait faire l'ombre d'un doute. 3° Cette expression *aller en son lieu* a été employée par d'anciens écrivains pour désigner le fait de subir sa destinée. Ainsi, un traité juif, intitulé : *Baal Turins*, dit, à propos de Nombres xxiv, 25, « Balaam s'en alla en son lieu, c'est-à-dire dans la Géhenne. » Ainsi encore le Targum ou paraphrase chaldaïque dit, sur Ecclés. vi, 6 : « Quand un homme vivrait deux mille ans, s'il n'étudie pas la loi et ne pratique pas la justice, au jour de la mort, son âme descendra dans l'enfer, dans le lieu où tous les pécheurs vont. » Ignace, enfin, dans son Epître aux Magnésiens, s'exprime ainsi : « Comme il y a une fin à toutes choses, ces deux choses, la mort et la vie cesseront, et alors chacun ira en son lieu. » Cette expression, *son lieu*, indique le séjour approprié à un homme, celui qui lui convient le mieux. Or, on peut dire de Judas que dans sa charge d'apôtre il n'était pas à sa place, et qu'au ciel il ne l'aurait pas été davantage; l'enfer était bien le *lieu* d'un avare et d'un traître, tel que lui.

De cette interprétation, qui nous paraît la seule admissible, résultent les conséquences suivantes : 1° il y aura dans l'autre monde des châtimens éternels. Si Judas est allé dans l'enfer, d'autres, coupables comme lui, auront le même sort; ce seul fait détruit toutes les objections qu'on pourrait élever contre cette doctrine, et il n'est en conséquence pas vrai

que tous les hommes seront sauvés. 2° Chaque homme ira « dans son lieu; » dans le séjour qui conviendra à son caractère. Cette destination n'est pas quelque chose d'arbitraire. L'hypocrite n'est pas fait pour le ciel; l'homme rempli d'orgueil ou d'avarice, ou d'impudicité ou de mensonge, n'est pas préparé pour le ciel; l'enfer est « leur lieu » le séjour qui leur convient. 3° L'objet du jugement dernier sera d'assigner à chacun des habitants de la terre la place qui lui convient. Il ne serait pas juste que les âmes saintes et pures habitassent à toujours dans le même lieu que les âmes impures, et c'est pour en faire la séparation que le Seigneur Jésus viendra au dernier jour. 4° Le pécheur n'aura pas le droit de se plaindre de son sort. S'il n'est pas préparé pour le ciel, si par ses sentiments et sa conduite il s'est, comme Judas, rangé parmi les ennemis de Dieu, il doit s'attendre à ce que Dieu le traite comme tel, et sera forcé de reconnaître la justice de cette rétribution. 5° Mais cette pensée, loin d'adoucir son malheur, ne fera que l'aggraver. La prison ou l'échafaud ne perdent rien de leur horreur, parce que l'homme qui les subit reconnaît avoir mérité son châtiment. De même le sentiment que le pécheur aura pour son crime, et la pensée qu'il n'est pas fait pour le ciel, qu'il n'y trouverait pas une âme avec laquelle il pût sympathiser, et que l'enfer est le seul séjour qui lui convienne, sera pour lui une source éternelle de tourments. Que le pécheur ne se laisse donc pas séduire par l'espérance d'échapper ? la justice divine ne peut pas faire autrement que de lui assigner le séjour qui lui convient, le lieu qui est « son lieu. »

Le caractère et la fin de Judas sont un des faits les plus tristement instructifs que présente l'histoire. Nous y voyons : 1° que, dans les affaires de son royaume, Christ peut employer des méchants. (*Voy. note sur le verset 17.*) Il ne fait pas pour cela violence à leur liberté, il les laisse au contraire agir comme ils l'entendent, mais en sachant faire tourner leur méchanceté même au profit de la vérité. 2° Le caractère de Judas offre un affreux exemple de bassesse et de corruption. Dominé par une des plus détestables passions, il parvient cependant à la déguiser aux yeux des apôtres. On s'étonne qu'un homme ait pu, dans une société pareille, songer par-dessus tout à amasser de l'argent; mais où l'avarice ne parvient-elle pas à se glisser ? 3° Cette passion qui conduisit Judas à son infâme trahison, a, depuis lors, trahi dans bien des cas la cause de la religion. Aucune passion n'a fait plus de mal à l'Eglise de Dieu que celle-là. Parfaitement conciliable avec la décence et la pureté extérieure, conforme à l'esprit du siècle et tolérée par lui, elle n'attire sur ceux qui lui obéissent aucun des inconvénients temporels auxquels exposent des vices plus éclatants et n'en exerce ainsi que plus sûrement ses ravages. 4° Tôt ou tard il faut que le caractère de l'avare se révèle au sein de l'Eglise. Il se présente toujours des circonstances qui donnent aux principes dont un homme est animé, l'occasion de se produire. On le vit dans Hacan (Jos. vii, 21), dans Judas, et il en sera toujours ainsi. Il suffit d'un appel à la charité d'un chrétien de nom, pour découvrir s'il est dirigé par l'amour de l'argent ou par l'amour de Jésus et de son œuvre.

26. Puis ils les tirèrent au sort; et le sort tomba sur Matthias, qui d'une commune voix fut mis au nombre des onze apôtres.

26. « Ils les tirèrent au sort. » Quelques interprètes ont cru qu'il fal-

lait entendre par ces mots que l'assemblée alla aux voix. Mais cette opinion n'est pas soutenable. Le mot traduit ici par *sort* ne se trouve nulle part avec le sens de vote ou de suffrage, et les mots qui suivent ne laissent aucun doute sur la signification de celui-là. On sait d'ailleurs que l'usage du sort était commun chez les Juifs, et il était tout naturel que, dans leur embarras, les apôtres y eussent recours. David l'avait fait pour diviser l'ordre des sacrificateurs. (I Chron. xxiv, 5.) Le pays de Canaan avait été partagé au moyen du sort. (Nomb. xxvi, 55; Jos. xv, xvi, xvii.) Ce fut par le sort qu'on découvrit la faute dont Jonathan, fils de Saül, s'était rendu coupable en violant les ordres de son père. (I Sam. xiv, 41, 42.) Il en fut de même du crime d'Hacan. (Jos. vii, 16-18.) On regardait cet emploi du sort comme un appel solennel fait à Dieu pour qu'il intervînt dans des cas où l'homme n'osait pas prononcer, suivant ce qu'on lit au livre des Proverbes (ch. xvi, 33) : « On jette le sort au giron, mais tout ce qui en doit arriver est de l'Éternel, » et il est facile de comprendre que dans un acte aussi important que le choix d'un apôtre, on ait eu la pensée de faire un appel de ce genre. On ne sait pas de quelle manière les apôtres y procédèrent. L'usage ordinaire était d'écrire sur des morceaux de pierre ou de bois les noms des personnes, et sur d'autres le nom de l'emploi ou des lots qu'il s'agissait d'attribuer, et de mettre ensuite ces sortes de billets dans des urnes séparées, de chacune desquelles on en tirait un en même temps jusqu'à ce que le nom d'un homme correspondît au nom de l'objet à assigner par le sort. — Le tirage au sort est sujet aux lois ordinaires de la nature comme toute autre chose. A proprement parler, ce qu'on appelle le hasard n'y est pour rien. En jetant un dé, nous ne savons quel point il amènera, mais cependant le côté sur lequel il s'arrête est déterminé par des circonstances de position, de force ou autres, qu'il nous est impossible d'apprécier sans qu'elles cessent pour cela d'être conformes aux lois naturelles qui régissent les mouvements des corps. Le sort n'implique, du reste, pas l'idée d'une intervention spéciale ou miraculeuse de la Providence. On peut donc, sans tenter Dieu, y avoir recours dans des cas qui ne pourraient être décidés d'une autre manière; mais il ne convient pas de le faire souvent. Presque tous les cas douteux peuvent être résolus autrement avec plus de sûreté, et l'habitude d'y recourir engendre l'amour des jeux de hasard, qui, à son tour, favorisant les mauvaises passions, produit les troubles intérieurs, l'avidité, l'envie, la jalousie, le dégoût du travail, la dissipation, les fraudes, les ruines, les disputes, etc., etc. L'exemple des apôtres n'autorise donc ni ces jeux ni les loteries qui reposent sur le même principe. Ce que l'un gagne à ces jeux, l'autre le perd, et le gain comme la perte ont des effets également pernicieux pour l'âme. La volonté de Dieu est que l'homme vive du produit d'un travail bien réglé, et tout écart de cette grande loi de notre condition sociale est une source de ruine. § « *Et le sort tomba.* » Nous avons déjà fait remarquer que cette expression exclut l'idée de suffrages ou de vote. § « *Qui d'une commune voix fut mis.* » Le mot grec employé ici vient d'une racine qui signifie *caillou* ou *petite pierre*, et implique l'idée, que suivant la décision du sort, manifestée par les petites pierres jetées dans l'urne, Matthias fut reconnu comme apôtre par l'assemblée.

Le Nouveau Testament ne nous apprend rien de plus sur Matthias, et aucune tradition digne de foi ne nous dit ni quel fut son champ de travail

ni le lieu où il mourut. Mais son élection comme apôtre jette quelque lumière sur l'organisation de l'Eglise : 1° il fut appelé à ce rang pour remplacer Judas, et particulièrement pour rendre témoignage de la résurrection du Seigneur. Aucune autre fonction que celle-là ne lui est assignée, et on ne voit en particulier pas qu'il fut ainsi appelé à *ordonner* d'autres hommes ou à gouverner les Eglises. 2° Rien n'indique dans le récit de cette élection que les apôtres dussent avoir des successeurs dans les fonctions particulières de l'apostolat. Matthias fut élu comme les autres l'avaient été par Christ en vue d'un objet déterminé : le témoignage qu'ils devaient rendre de Christ et de son œuvre; mais ce but une fois atteint, la charge de l'apostolat devait cesser d'elle-même. Aussi l'histoire ne montre-t-elle nulle part qu'après la mort des apôtres l'Eglise ait jamais eu l'idée de leur donner des successeurs. Aucun ministre de l'Eglise n'a donc aujourd'hui le droit de se dire successeur des apôtres en vue du but spécial et primitif pour lequel l'apostolat aurait été institué. 3° Le seul autre apôtre qui ait existé, Paul, ne fut établi ni pour remplacer quelqu'un ni dans un autre but que celui d'être l'apôtre des Gentils, comme les autres l'étaient des Juifs, afin d'attester que Jésus était vivant et qu'il l'avait vu après sa résurrection. (I Cor. xv, 8; ix, 1; Act. xxii, 8, 9, 14; ix, 14; 15; xxvi, 17, 18.) Ainsi donc les ministres actuels de la religion sont successeurs des apôtres, non quant à leurs fonctions particulières de témoins, mais comme prédicateurs de la Parole et comme chargés d'établir, d'organiser d'édifier et de gouverner les Eglises. La charge spéciale de l'apostolat prit fin avec la vie des apôtres, mais la tâche ordinaire du ministère que ces saints hommes remplirent, comme tous ceux qui prêchent l'Evangile, se perpétuera jusqu'à la consommation des siècles.

CHAPITRE II.

4. Et comme le jour de la Pentecôte était venu, ils étaient tous ensemble dans un même lieu.

1. « *Et comme le jour de la Pentecôte.* » Le mot de Pentecôte est d'origine grecque et signifie la cinquantième partie d'un tout, ou le cinquantième en ordre de rang. Il désignait une des trois grandes fêtes des Juifs parce qu'elle commençait cinquante jours après la Pâque, à partir du seizième jour du mois d'abib (avril) ou du deuxième jour de la Pâque. En effet, l'agneau pascal était immolé le 14 au soir (Lév. xxiii, 5); il y avait le 15 une sainte convocation qui, à proprement parler, était le commencement de la fête; le 16, on offrait les premiers fruits de la moisson, et de ce moment on comptait sept semaines, c'est-à-dire quarante-neuf jours jusqu'à la fête de la Pentecôte, qui se trouvait ainsi tomber cinquante jours après le premier jour de la Pâque. On appelait aussi cette fête « *la fête des semaines,* » parce qu'elle venait au bout de sept semaines (Ex. xxxiv, 22; Nomb.

xxviii, 26; Deut. xvi, 10), et *fête des moissons*, parce qu'on offrait ce jour-là deux pains faits de blé nouveau. (Lév. xxiii, 17, 20; Nomb. xxviii, 27-31.) § « *Était venu*; » c'est-à-dire tout simplement : « Quant le jour de la Pentecôte fut arrivé. » Le récit sacré semble indiquer avec soin cette circonstance pour expliquer la présence à Jérusalem de la multitude d'étrangers qu'on va voir paraître. L'envoi du Saint-Esprit promis avait été différé jusqu'à ce jour, afin que le plus grand nombre possible de Juifs se trouvassent en même temps à Jérusalem, qu'ainsi l'Évangile pût être prêché à des foules considérables dans la ville même où Jésus avait été crucifié, et que par ces nombreux auditeurs le bruit de l'Évangile pût se répandre au loin dans différentes directions. § « *Ils étaient tous*; » probablement les apôtres et les cent vingt disciples mentionnés au ch. i, 15. § « *Ensemble*. » (Voy. ch. i, 14.) Selon toute apparence, ils étaient restés ensemble depuis l'Ascension, s'adonnant à la pratique de la dévotion. § « *Dans un même lieu*. » On ne sait quel était ce lieu, et les commentateurs sont fort divisés à cet égard. Suivant les uns, c'était la chambre haute déjà mentionnée (ch. i, 13), suivant d'autres, une chambre du temple ou une des synagogues de la ville, ou bien les parvis du temple dans lesquels la multitude se réunissait pour les exercices religieux. On a demandé aussi sur quel jour de la semaine la Pentecôte tombait, et si ce ne fût point sur un dimanche, jour du sabbat chrétien. Il est difficile de répondre à cette question d'une manière positive, car, selon toute apparence, les Juifs n'étaient pas eux-mêmes d'accord sur ce point. La loi leur ordonnait de compter sept sabbats, c'est-à-dire sept semaines « dès le lendemain du sabbat. » (Lév. xxiii, 15.) Or, par ce sabbat, les Pharisiens entendaient le second jour de la Pâque, quel que fût le jour sur lequel il tombât, parce que, étant observé comme un jour saint, on pouvait l'appeler un sabbat; mais les Juifs carâtes, c'est-à-dire qui voulaient qu'on interprêtât les Écritures à la lettre, soutenaient qu'il fallait entendre par ce mot de « sabbat » le sabbat ordinaire. D'après le calcul de ces derniers, le jour de la Pentecôte devait donc être toujours le premier jour de la semaine, et s'il en était ainsi, la première Pentecôte chrétienne fut en effet un dimanche. Si, au contraire, l'usage était de suivre l'avis des Pharisiens, et si, comme on l'a cru généralement, ce fut le jeudi que Jésus célébra la Pâque, la Pentecôte devait tomber sur un jour de la sabbat, c'est-à-dire un samedi. Impossible de rien décider sur ce point qui, du reste, a peu d'importance. (Kuinoël, Lighfoot.) Les Juifs faisaient, le jour de la Pentecôte, la commémoration de la publication de la loi sur le mont Sinaï.

2. Et il se fit tout-à-coup un son du ciel, comme *est le son* d'un vent qui souffle avec véhémence, et il remplit toute la maison où ils étaient assis.

2. « *Tout-à-coup*. » Quoique les disciples comptassent sur la venue du Saint-Esprit que Christ leur avait promis, il y a peu d'apparence qu'ils s'attendissent à le recevoir de cette manière. Comme cet événement était très-important, et comme le bien de l'Église devait en dépendre, il convenait que le don du Saint-Esprit eût lieu d'une manière sensible et frappante, qui ne laissât aux apôtres aucun doute sur l'accomplissement de la promesse, et qui, en même temps, fit comprendre aux autres la haute

importance de ce fait. § « *Un son;* » en grec, *écho* qui désigne toute espèce de bruit ou de son, comme le son de la trompette. (Héb. xii, 19.) La « réputation. » (Luc iv, 37; Comp. avec Marc. i, 28.) § « *Du ciel;* » qui parut venir du ciel, et propre, par conséquent, à attirer l'attention aussi bien par la direction d'où il venait que par sa soudaineté ou par sa véhémence. La marche des ouragans est ordinairement horizontale, tandis qu'ici le bruit vint d'en haut, seul sens qu'il faille sans doute attacher à cette expression. § « *Comme d'un vent qui souffle avec véhémence.* » Dans une tempête, le vent souffle quelquefois avec tant de force et avec un tel bruit, qu'il empêche presque d'entendre le roulement du tonnerre. Tel paraît avoir été le bruit du remarquable phénomène que l'évangéliste décrit. Rien n'y indique la présence du vent; il n'est question que d'un bruit semblable à celui que fait un vent violent et soudain. On peut cependant remarquer que dans les Ecritures le vent sert souvent d'emblème pour exprimer l'influence divine. Il est tout à la fois invisible et puissant, et par cela même représente bien l'action du Saint-Esprit. En hébreu, comme en grec, le même mot désigne les deux choses. De même la puissance de Dieu est comparée quelquefois à une tempête. (I Rois xix, 11; Ps. xxix; civ, 3; xviii, 10.) Ce fut aussi en soufflant sur eux que Jésus conféra pour la première fois le Saint-Esprit aux apôtres. (Jean xx, 22.) Ici le son, ressemblant à celui d'une tempête, était emblématique du pouvoir de l'Esprit-Saint et des grands effets que sa venue allait produire parmi les hommes. § « *Et il remplit.* » Le son et non pas le vent, car le texte sacré n'affirme pas qu'aucun vent se fit sentir, et la construction grammaticale de la phrase ne permet pas d'entendre ces mots d'autre chose que du son. L'effet du miracle n'était, du reste, que rendu plus frappant par l'absence du vent. Une tempête ou un vent violent auraient pu effrayer les apôtres, mais il n'y aurait rien eu là d'insolite et qui commandât fortement l'attention, tandis que l'air étant tranquille, en l'absence de tout vent et de tout tonnerre, un bruit tout à la fois fort et soudain ne pouvait manquer de rendre leur esprit attentif au grand fait qui se passait. § « *Toute la maison.* » (Voy. note sur i, 13 et n, 1.) S'il venait à la pensée qu'une maison devait être trop petite pour contenir une assemblée aussi nombreuse, il faut se rappeler que les maisons juives avaient des cours intérieures (notes sur Matth. ix, 2), et que rien dans le texte sacré n'indique que le son se fût renfermé dans la chambre où se trouvaient les apôtres. Il est probable qu'il se fit entendre aussi dans la cour et peut-être même autour de l'édifice.

3. Et il leur apparut des langues divisées comme de feu, qui se posèrent sur chacun d'eux.

3. « *Et il leur apparut des langues.* » Ils les virent probablement d'abord scintiller dans la chambre avant qu'elles allassent se poser sur la tête de chacun d'eux. Dans les Ecritures, ce mot de *langue* désigne tour à tour l'organe de la parole et le langage lui-même, mais il sert aussi, comme chez nous, à décrire des objets dont la forme ressemble plus ou moins à celle de la langue. Ainsi ce que nos versions nomment (Jos. vii, 24) « un lingot d'or, » est en hébreu « une langue d'or; » « un bras de mer » ou une baie, » est une « langue de mer (Jos. xv, 5; xviii, 19; Es. xi, 16), comme nous disons-nous mêmes une « langue de terre. » On trouvemême

une fois dans l'Ancien Testament (Es. v, 24) l'expression de « langue de feu, » « comme une langue (flambeau) consume le chaume, etc. » En général les Juifs appelaient langue tout ce qui était long, étroit et terminé en pointe, et c'est sans doute cette forme qui fait ici donner ce nom aux flammes aperçues par les disciples. § « *Divisées*; » séparées et distinctes les unes des autres. L'opinion, peut-être assez généralement répandue, qui attache à ce mot l'idée de flammes fourchues, n'a aucun fondement dans l'original. La version syriaque porte : « Et il leur apparut des langues qui se divisèrent elles-mêmes, comme du feu, et se posèrent sur chacun d'eux. » L'ancienne version éthiopique a : « Et il leur apparut comme du feu qui se posa sur eux. » § « *Qui se posèrent sur chacun d'eux.* » Sans doute, sur leur tête en forme de flamme douce et scintillante, emblème significatif pour les rendre attentifs à l'accomplissement du prodige et leur en donner la certitude. Après le son entendu et après l'apparition de ces flammes, quel doute aurait pu leur rester sur ce fait ? Le feu ou la flamme a toujours été regardé comme un emblème frappant de la Divinité. Ainsi ce fut dans un buisson ardent mais qui ne se consumait pas, que Dieu se manifesta à Moïse. (Exode III, 2, 3.) Ce fut au milieu des tonnerres, des éclairs, de la fumée et du feu que Dieu descendit sur le mont Sinäi. (Exode XIX, 16-20.) Ailleurs Dieu est appelé « un feu consumant » (Deut. IV, 24; Comp. Hébr. XII, 20; voy. aussi Ezéch. I, 4; Ps. XVIII, 12, 14.) Les auteurs profanes ont aussi employé cette image. (Virgile, *Enéide* II, 680-691; Pline, *histoire naturelle* II, 37; Tite, livre I 39.) Pour les apôtres, cet emblème avait plusieurs sens : 1° il leur représentait le Saint-Esprit promis comme un esprit tout à la fois pur et puissant, et ne dut pas manquer de leur rappeler cette prédiction de Jean-Baptiste : Celui-là vous baptisera du Saint-Esprit et de feu. (Matth. III, 11.) 2° La forme de langues représentait la diversité des dialectes qu'ils allaient se trouver capables de parler. Toute espèce de feu apparent eût suffi pour leur révéler la présence de Dieu, de même qu'au baptême de Jésus par Jean tout signe extraordinaire quelconque aurait dénoté l'approbation divine; mais comme dans ce dernier cas la figure de la colombe était emblématique des vertus douces et paisibles du Sauveur, de même dans ce cas-ci l'apparition des langues était une image frappante du moyen qui allait être mis à la disposition des apôtres pour l'accomplissement de leur tâche, le pouvoir de parler avec puissance en des langues nouvelles.

4. Et ils furent tous remplis du Saint-Esprit et commencèrent à parler des langues étrangères, selon que l'Esprit les faisait parler.

4. « *Ils furent tous remplis du Saint-Esprit*; » placés entièrement sous sa sainte influence et sous son pouvoir. (Voy. note sur Luc I, 41, 67.) Cette expression : *être rempli d'une chose*, signifie que toutes les facultés en sont comme pénétrées, imprégnées et obéissent à son influence. Ainsi être rempli d'étonnement (III, 10), d'indignation (III, 17), d'envie (XIII, 45), de joie et du Saint-Esprit. (XIII, 52.) § « *Des langues étrangères*; » dont quelques-unes sont énumérées plus loin. (V. 9-11.) § « *Selon que l'Esprit les faisait parler*; » leur donnait le pouvoir ou leur inspirait l'idée de parler. Cette expression établit nettement que les disciples parlèrent dès ce

moment des langues qu'ils n'avaient pas apprises. Leur langue maternelle était le galiléen, dialecte grossier de la langue syro-chaldaique alors parlée en Judée. Peut-être quelques-uns d'entre eux avaient-ils une connaissance imparfaite du grec et du latin, qui avaient pénétré parmi les Juifs, mais rien ne donne lieu de penser qu'ils sussent les autres langues mentionnées plus loin. On a souvent tenté d'expliquer ce remarquable phénomène sans admettre le miracle, mais bien en vain. Le seul sens naturel du récit est que le Saint-Esprit donna aux apôtres le pouvoir de parler des langues *étrangères*, c'est-à-dire, qu'ils n'avaient pas sues auparavant. Il ne paraît pas que chacun d'eux pût parler toutes ces langues, mais que l'un en parlait une et l'autre une autre, de telle manière qu'entre eux ils les parlaient tous. Du reste quelques remarques peuvent servir à jeter du jour sur ce grand fait : 1° l'octroi de ce don avait été prédit dans l'Ancien Testament. Esaïe avait dit (xxviii, 11) : « Il parlera à ce peuple... avec une langue étrangère ; » et ce passage est formellement appliqué par saint Paul au pouvoir dont il est ici question. (I Cor. xix, 21.) 2° Le Seigneur l'avait également annoncé : « Ils parleront de nouveaux langages. » (Marc xvi, 17.) 3° Ce don des langues se perpétua longtemps dans la primitive Eglise, comme le prouve sans réplique la première Epître de Paul aux Corinthiens (ch. xii, 10, 11, 28, 30 et xiv, 2-39), d'où résulte tout à la fois que l'existence de ce pouvoir était chose bien connue dans l'Eglise, et qu'elle avait été accordée à d'autres qu'aux apôtres. 4° Un don de ce genre était nécessaire aux disciples pour l'accomplissement de leur grande tâche. Ils devaient prêcher l'Evangile à toutes les nations. Or, quoique les langues grecque et latine fussent très-répandues, elles n'étaient cependant pas d'un usage universel, et rien ne prouve que les apôtres y fussent suffisamment versés. Il fallait donc qu'ils sussent d'autres langues, et qu'ils les sussent sans avoir besoin de consacrer leur temps à les apprendre. 5° Dieu voulait se servir des miracles pour étendre le règne de l'Evangile. Or quel miracle plus frappant que cette faculté soudaine d'exprimer ses sentiments dans toutes les langues de la terre? Il ne faut, pour sentir toute la grandeur de ce prodige, que se rappeler avec combien de difficultés et avec quelle lenteur s'acquiert la connaissance d'une et à plus forte raison de plusieurs langues étrangères. (I Cor. xiv, 22, 24, 25.) 6° La vérité de ce miracle est incontestablement démontrée par les rapides progrès que fit l'Evangile. Les apôtres, ces pauvres Galiléens, le prêchèrent en Arabie, en Grèce, en Syrie, en Asie mineure, en Perse, en Afrique, à Rome; comment l'auraient-ils pu en si peu d'années s'ils n'avaient pas connu les langues parlées dans tous ces pays, ou s'il leur avait fallu consacrer à les apprendre le temps qu'on y met ordinairement? 7° La confusion des langues avait été un des effets les plus apparents du péché, de l'orgueil et de l'ambition, et elle était devenue une source intarissable d'embarras et de difficultés. (Gen. xi.) Comment trouver étrange qu'un des premiers effets du plan conçu par Dieu pour sauver les hommes, ait été de montrer que son Evangile pouvait triompher de cette espèce de mal comme de toutes les autres? 8° Une des conséquences à tirer de ce fait est la nécessité de former des hommes pour l'œuvre des missions. Le grand but du miracle était de rendre les apôtres capables de parler à tout le monde. Aujourd'hui les dons miraculeux ont cessé, mais le devoir imposé à l'Eglise d'envoyer l'Evangile à toutes les nations, sub-

siste, et avec lui l'obligation de former pour cette œuvre des prédicateurs bien qualifiés et qui, notamment, puissent parler le langage de ces nations. De là aussi, par extension, l'importance de pourvoir aux moyens de préparer des hommes pour le saint ministère.

5. Or il y avait à Jérusalem des Juifs qui y séjournèrent, hommes dévots, de toute nation qui est sous le ciel.

5. « Or il y avait, etc. » Le mot grec traduit ici par *séjournèrent* indique littéralement un séjour permanent, mais n'a cependant pas toujours ce sens. Il est d'ailleurs assez probable que beaucoup de Juifs étrangers riches, avaient un domicile à Jérusalem, afin d'être à proximité du temple, surtout à cette époque où la nation s'attendait à voir paraître le Messie. (Matth. II.) § *Hommes dévots*; » littéralement : « hommes de bonne vie. » Cette épithète donnée aux gens qui craignaient d'offenser Dieu, et qui s'adonnaient sérieusement à l'observation de ses commandements, désignait, d'une manière plus générale, les hommes pieux ou religieux. On la trouve unie au nom de Siméon (Luc II, 25), et Luc la donne aux chrétiens qui ensevelirent le corps d'Étienne. (Act. VIII, 2.) Le mot *dévoit*, entendu dans son meilleur sens, comme exprimant une piété sincère, grave et adonnée respectueusement aux exercices religieux, rend parfaitement bien le sens de l'original. § « *De toute nation qui est sous le ciel.* » Manière de dire que ces Juifs venaient d'un grand nombre de pays différents. (Voy. v. 9-11.) On sait que dès cette époque les Juifs étaient dispersés parmi presque toutes les nations et y avaient des synagogues (voy. note sur Jean VII, 35) ; mais ils assistaient le plus souvent qu'ils le pouvaient aux grandes fêtes de leur nation à Jérusalem. Plusieurs faisaient à cet effet des séjours assez prolongés dans cette ville, et y passaient en particulier le temps qui séparait la Pâque de la Pentecôte. Il en résultait qu'à cette époque Jérusalem regorgeait d'étrangers. On dit que lorsque Titus vint mettre le ciel devant cette malheureuse cité, il ne s'y trouvait pas moins de trois millions d'habitants, ce qui aggrava considérablement les calamités de la guerre. L'historien Josèphe parle aussi d'une autre circonstance où une multitude de Juifs étrangers assistaient aux fêtes de la Pentecôte. (Guerre des Juifs, liv. II, ch. III, § I.)

6. Et ce bruit ayant été fait, une multitude vint ensemble, qui fut tout émue de ce que chacun les entendait parler en sa propre langue.

6. « Et ce bruit ayant été fait. » Le bruit de ce qui venait de se passer s'étant répandu, comme il ne pouvait manquer d'arriver, en très-peu de temps. § « *Emue*; » étonnée et tout agitée. § « *De ce que chacun les entendait, etc.* » Ceci prouve que les disciples avaient, sur-le-champ, fait usage du don qu'ils venaient de recevoir, et selon toute apparence, plusieurs à la fois au milieu de groupes différents. § « *En sa propre langue*; » littéralement : en son propre *dialecte*, soit que ce fût une langue tout-à-fait étrangère ou seulement un dialecte de la langue que les Juifs parlaient alors, mais qui s'était probablement modifié beaucoup et de diverses manières dans la bouche de ceux qui habitaient d'autres pays.

On peut remarquer ici que ces premiers effets de la descente du Saint-Esprit ne sont pas restreints au temps des apôtres. Toutes les fois qu'un réveil religieux s'opère quelque part, le bruit s'en répand; on s'en étonne, la curiosité s'éveille, des masses accourent, et Dieu se sert souvent de ces moyens, en apparence tout humains, pour opérer la conversion des âmes. Les premiers auditeurs des apôtres commencèrent par rester confondus et comme écrasés à la vue du prodige mais ensuite quelques-uns se mirent à se moquer. (V. 13.) C'est ce qui arrive aussi dans les réveils religieux de nos jours. Plusieurs s'en moquent, mais beaucoup reconnaissent qu'il y a dans ce fait une manifestation éclatante du pouvoir de Dieu.

7. Ils en étaient donc tout surpris, et s'en étonnaient, disant l'un à l'autre : Voici, tous ceux-ci qui parlent ne sont-ils pas Galiléens?

7. « *Galiléens*; » originaires ou habitants de la Galilée. Ce qui causait tant d'étonnement, c'est que : 1° les Galiléens avaient proverbialement la réputation d'être une population grossière, ignorante et barbare. (Jean I, 46.) Le nom même de Galiléen était un terme de mépris. (Marc XIV, 70; Jean VII, 52.) 2° Leur dialecte passait aussi pour barbare et très-corrompu. (Marc XIV, 70; Matth. XXVI, 73.) Ainsi l'ignorance naturelle qu'on attribuait aux Galiléens concourait à faire ressortir l'éclat du miracle opéré chez les apôtres, et à le rendre plus frappant. Il en est souvent de même de la faiblesse et de l'incapacité des ministres de l'Évangile. Ces défauts servent à rendre plus manifeste la puissance de la grâce dans les progrès du règne de Dieu. « Nous avons ce trésor dans des vaisseaux de terre, dit saint Paul, afin que l'excellence de cette force soit de Dieu et non pas de nous. » (II Cor. IV, 7.) Les succès que le Seigneur accorde quelquefois à des hommes peu capables ou peu instruits, mais doués d'un cœur humble et pieux, étonnent les hommes du monde et justifient cette parole : « Que Dieu a choisi les choses folles de ce monde pour rendre confuses les sages. » (I Cor. I, 27.) Cela nous montre que dans le royaume de Christ il n'est aucun talent, naturel ou acquis, quelque humble qu'il paraisse, qui ne puisse servir à de grands desseins, et que tout effort pieux peut étonner et frapper salutairement le monde, pour avoir ensuite sa récompense dans les cieux, tandis que des qualités plus brillantes, restées inutiles ou devenues quelquefois pernicieuses parce qu'elles ont servi de mauvaises passions, sont destinées à aller s'éteindre dans la nuit éternelle.

8. Comment donc chacun de nous les entendons-nous parler la propre langue du pays où nous sommes nés?

8. « *La propre langue du pays, etc.*; » notre langue maternelle.

9. Parthes, Mèdes, Elamites, et nous qui habitons, *les uns* dans la Mésopotamie, *les autres* en Judée, et en Cappadoce, au pays du Pont, et en Asie.

9. « *Parthes.* » L'énumération que Luc répète ici pour faire mieux apprécier la grandeur du miracle opéré dans les apôtres, commence à

l'Orient et marche vers l'Occident. Chacun des noms qui la composent indique des Juifs ou des prosélytes habitant les pays mentionnés. Le pays des Parthes faisait partie de la Perse; il avait pour limites, à l'est, le golfe persique et le Tigre, à l'ouest, le fleuve Indus, au nord, la Médie et au sud, le désert de Caramanie. L'empire des Parthes avait duré environ 400 ans. Leur manière de combattre est devenue proverbiale. Montés sur leurs chevaux, c'était en paraissant s'enfuir qu'ils lançaient leurs flèches le plus sûrement. Ce peuple appartenait aux innombrables hordes scythes et disputa l'empire d'Orient aux Romains. Son langage était celui des Persans, et dans les plus anciens écrivains, son pays est souvent confondu avec la Perse. § « *Médes.* » La Médie se trouvait au sud de la mer Caspienne. Son étendue était à peu près celle de l'Espagne. Les Médes, qu'on croit être le *Madaï* de la Genèse (Gen. x, 2), sont souvent nommés avec les Perses, et vécut à diverses reprises sous le même gouvernement. (II Rois xvii, 6; xviii, 11; Esth. i, 3, 14, 18, 19; Jér. xxv, 25; Dan. v, 28; vi, 8; viii, 20; ix, 1.) Leur langue était aussi le persan. Après la captivité de Babylone, il était resté dans ces régions beaucoup de Juifs qui n'avaient pas voulu ou pu reprendre avec les autres le chemin du pays de leurs pères. Plusieurs de leurs descendants se trouvaient probablement parmi les auditeurs des apôtres. § « *Elamites.* » Ce peuple, souvent nommé dans l'Ancien Testament, descendait d'Elen ou Hélan, fils de Sem. (Gen. x, 22; voy. aussi Gen. xiv, 1; Esd. ii, 7; viii, 7; Hébr. vii, 12, 34; Es. xi, 11; xxi, 2; xxii, 6, etc.) Il est cité plus tard comme faisant partie de l'empire des Perses; il est dit de Daniel qu'il habitait Suzan, capitale de la province d'Hélam. (Dan. viii, 2.) Les Grecs et les Romains appelaient ce pays Elimaide. Il porte aujourd'hui le nom de Kusistan. Il était borné, au nord, par la Médie, à l'est, par la Perse, au midi, par le golfe persique, et, à l'ouest, par la Babylonie. Les Elamites étaient un peuple belliqueux et renommé pour l'usage de l'arc. Leur langue était encore le persan. Leur capitale, Suzan ou Suze, était une ville célèbre. Elle avait, dit-on, cinq lieues de circonférence, et contenait le fameux palais du roi Assuérus. Ses habitants ont aujourd'hui encore la prétention d'y faire voir le tombeau du prophète Daniel. § « *Mésopotamie.* » Ce mot, d'origine grecque, signifie « entre les rivières » et désigne la contrée située entre l'Euphrate et le Tigre. On l'appelait en hébreu *Aram-Naharaim*, c'est-à-dire *Aram* ou *Syrie* des deux fleuves, ou bien *Padan-Aram*, plaine de Syrie. On y trouvait plusieurs lieux mentionnés dans l'Histoire Sainte : *Ur* des Chaldéens, patrie d'Abraham. (Gen. xi, 27, 28); *Haran*, où mourut Taré (Gen. xi, 31, 32); *Car-kémis* (II Chron. xxxv, 20); *Hamath* (II Rois xix, 13), *Séparvajim*. (II Rois xvii, 24.) La Mésopotamie avait, au nord, l'Arménie, à l'ouest, la Syrie, à l'est, la Perse, et au sud, la Babylonie. C'était un pays plat, ouvert et très-fertile. On y parlait, selon toute apparence, la langue syrienne, mélangée peut-être de chaldéen. § « *En Judée.* » Ce mot a fort embarrassé les commentateurs qui se sont demandés comment les Juifs avaient pu s'étonner d'entendre parler à Jérusalem la langue de Judée. Pour échapper à cette difficulté, les uns ont supposé une erreur de manuscrit et proposé de lire *Arménie*, *Inde*, *Lydie* ou *Idumée*, mais rien n'autorise cette conjecture. D'autres ont pensé que le dialecte galiléen différait assez de celui qu'on parlait dans les autres parties de la Judée pour que l'étonnement des Juifs fût bien fondé; mais rien non plus ne

justifie cette assertion. Les commentateurs nous paraissent s'être ici, comme souvent, donné beaucoup de peine pour peu de chose. Luc mentionne ici la Judée comme tout autre historien aurait pu le faire. En énumérant ces diverses langues, il compte celle-ci, non dans le but de la faire remarquer particulièrement, mais tout simplement pour faire voir que les apôtres parlaient beaucoup de langues, les langues de tous les pays qui avaient alors leurs représentants à Jérusalem. Si un historien avait à raconter, de nos jours, un miracle pareil arrivé en France, quelqu'un s'aviserait-il de trouver étrange qu'il dit : « Ces hommes parlaient l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien, etc. ? » § « *En Cappadoce* ; » contrée de l'Asie mineure, bornée, à l'est, par l'Arménie, au nord, par le Pont et le Pont-Euxin, à l'ouest, par la Lycaonie, et au sud, par la Cilicie. On ne sait pas au juste quelle langue on y parlait, mais c'était probablement un mélange de grec et de syriaque, peut-être la langue lycaonienne dont il est question dans Act. xiv, 11. Ce pays avait au point de vue moral une triste célébrité. Les auteurs anciens le citent comme un des trois pays excessivement corrompus dont le nom commençait par un C. Les deux autres étaient la Crète et la Cilicie. La Cappadoce n'en produisit pas moins, plus tard, des chrétiens éminents, entre autres Grégoire de Nysse et Basile-le-Grand. Les fidèles de ce pays sont nommés parmi ceux auxquels Pierre adressa sa première Epître. (I Pier. 1, 1.) § « *Le Pont* ; » autre province de l'Asie mineure, située au nord de la précédente et touchant, par l'ouest, à la Paphlagonie. Le Pont et la Cappadoce formaient, à cette époque, une des provinces de l'empire romain. Le premier verset de la première Epître de Pierre mentionne aussi le Pont. C'était la patrie d'Aquila, un des compagnons de saint Paul. (Act. xviii, 2, 18, 26; Rom. xvi, 3; I Cor. xvi, 19; II Tim. iv, 19.) § « *Et en Asie*. » Le Pont et la Cappadoce faisaient partie de l'Asie mineure. L'historien sacré entend sans doute désigner par ce terme général les contrées situées à l'ouest de celle-là, et dont l'énumération eût été trop longue. On trouve ce mot employé, avec ce sens. (Act. vi, 9; xvi, 6; xx, 16.) Ces régions appelées souvent Ionie, avaient pour capitale Ephèse. Mentionnées aussi par Pierre (I Pierre 1, 1), elles furent le siège des sept Eglises d'Asie. (Apoc. 1, 4 et suivants.)

10. En Phrygie, en Pamphylie, en Egypte, et dans les quartiers de la Libye qui est près de Cyrène, et nous qui demeurons à Rome.

10. « *En Phrygie et en Pamphylie* ; » encore deux provinces de l'Asie mineure; la première attenante à la Galatie, à la Cappadoce et à la Pisidie, et la seconde, située plus au sud sur les bords de la Méditerranée. La langue parlée dans ces contrées était sans doute un grec plus ou moins pur § « *En Egypte*. » Ce vaste pays, arrosé par le Nil, est bien connu. Il avait environ 200 lieues de long, du nord au sud, sur 35 ou 40 de large, de l'est à l'ouest. La langue qu'on y parlait alors était le cophte. Un grand nombre de Juifs l'habitaient et devaient avoir leurs représentants à Jérusalem le jour de la Pentecôte. C'est là qu'avait été faite la plus ancienne traduction des livres de l'Ancien Testament, connue sous le nom de version des Septante. § « *Dans les quartiers de la Libye*. » Ce nom désignait

proprement la contrée située à l'ouest de l'Égypte, mais les Grecs le donnaient souvent à l'Afrique tout entière. § « *Pres de Cyrène.* » Ce pays, appelé quelquefois *la Pentapolis*, parce qu'il contenait cinq villes célèbres, porte aujourd'hui le nom de Tripoli. Un grand nombre de Juifs l'habitaient. C'était la patrie de Simon que l'on chargea de la croix de Jésus. (Matth. xxvii, 32; Luc xxiii, 26.) D'autres Cyréniens sont cités au nombre des premiers chrétiens. (Act. xi, 20; xiii, 1.) On ne sait pas précisément quelle était leur langue. § « *Qui demeurons à Rome;* » Juifs établis soit à Rome, soit en Italie, et parlant en conséquence la langue latine. Rome comptait alors beaucoup de Juifs parmi ses habitants. L'historien Josèphe dit qu'il n'y avait pas moins de huit synagogues. Les auteurs romains parlent souvent d'eux. Après la conquête de la Judée par les Romains, environ soixante ans avant Jésus-Christ, une multitude de Juifs furent emmenés captifs à Rome; mais les vainqueurs ne réussirent pas à en faire des esclaves. Ils restaient fermement attachés à leur religion, observaient le sabbat et refusaient de participer aux rites idolâtres. Cela fut cause qu'on les affranchit, et qu'allant demeurer ensemble au-delà du Tibre, ils y formèrent une véritable colonie de leur nation.

11. Tant Juifs que prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu.

11. « *Juifs;* » de naissance ou descendants de familles juives. § « *Prosélytes;* » nom donné à ceux qui s'étaient convertis à la religion juive. Le zèle que les Juifs apportaient à faire des prosélytes est représenté par le Sauveur comme un des traits caractéristiques des Pharisiens. (Matth. xxiii, 15.) Quelques interprètes ont pensé que ces mots, tant juifs que prosélytes, ne s'appliquaient qu'aux Juifs de Rome, mais il est plus naturel de les appliquer à tous les assistants mentionnés ici. Luc paraît avoir fait cette énumération comme à la hâte et en nommant les pays à mesure qu'ils se présentaient à son esprit, absolument comme nous le ferions en pareil cas. § « *Crétois;* » l'île de Crète, aujourd'hui Candie, dans la Méditerranée, à 150 lieues environ de la Palestine, a 70 lieues de longueur sur environ 16 de largeur. On y jouit d'un climat délicieux, d'un ciel toujours pur et serein. Quelques-uns croient que c'était le *Caphtorim* des Hébreux. (Gen. x, 14.) Saint Paul y toucha (Act. xviii, 7, 8, 13), et ce fut la résidence de Tite, que Paul y laissa pour mettre en bon ordre les choses qui restaient à régler. (X Tite 1, 5.) Les Crétois parlaient probablement le grec. Ils étaient renommés pour leur amour du mensonge. (Tite 1, 12, 13.) § « *Arabes;* » la grande-péninsule arabe qui s'étend au sud de la Syrie, entre la mer Rouge et le golfe Persique, est souvent mentionnée dans les Écritures, et comptait sans doute beaucoup de Juifs au nombre de ses habitants. La langue qu'on y parlait était l'arabe. § « *Chacun en notre langue.* » D'après ce récit le nombre de langues parlées par les apôtres ne peut avoir été moindre de sept à huit, sans compter divers dialectes. Les Juifs qui les entendirent ne savaient peut-être pas ces langues parfaitement bien, mais en avaient pourtant assez fait usage pour les appeler « notre langue. » Ainsi le miracle était bien évident. On ne conçoit pas que les apôtres eussent pu en imposer

à ces nombreux étrangers et leur faire croire qu'ils parlaient la langue de chacun d'eux s'ils ne l'avaient pas réellement parlée. On peut du reste remarquer dès à présent que l'effet du miracle ne devait pas être restreint au jour de la Pentecôte. Plusieurs de ces Juifs étrangers devaient après leur conversion reporter chez eux l'Évangile qu'ils avaient reçu, et préparer ainsi la voie aux travaux subséquents des apôtres. Aussi la plupart des pays mentionnés ici possédèrent-ils plus tard des églises célèbres, et virent-ils d'immenses multitudes se convertir à la foi chrétienne. § « *Des merveilles de Dieu* ; » littéralement des grandes choses, c'est-à-dire des prodiges éclatants que Dieu venait d'accomplir : le don du Fils, sa résurrection, son ascension, etc. (Comp. Luc 1, 49; Ps. LXXI, 19; XXVI, 7; LXVI, 3; XCII, 5; CIV, 24, etc.)

12. Ils étaient donc tout étonnés; et ils ne savaient que penser, disant l'un à l'autre : Que veux dire ceci?

12. « *Ils ne savaient que penser.* » Le terme de l'original exprime un état de grande hésitation et de vive perplexité. Il présente l'image de voyageurs très-embarrassés sur la route qu'ils doivent prendre.

13. Mais les autres se moquant, disaient : C'est qu'ils sont pleins de vin doux.

13. « *Mais d'autres se moquant.* » Le mot rendu ici par « se moquant » se trouve une autre fois dans le Nouveau Testament (Act. XVII, 32); mais ce n'étaient pas là les seules fois que des faits du même genre devaient donner lieu aux mêmes actes de légèreté coupable. Il est rare qu'un réveil religieux ou que quelque grande manifestation de l'Esprit saint se produise sans que les hommes vicieux en fassent le sujet de leurs railleries. Le Sauveur avait été traité de cette manière, et les chrétiens doivent s'attendre à l'être aussi toutes les fois qu'ils s'occuperont sérieusement du salut de leurs semblables. Et chacun sait que les railleries et les sarcasmes parviennent plus souvent que les raisonnements hostiles à empêcher les hommes d'arriver à la foi chrétienne. Dieu traitera cependant les moqueurs comme ils l'auront traité. (Ps. XVIII, 26.) « Parce que j'ai crié, dit-il, et que vous avez refusé d'ouïr,..... et parce que vous avez rejeté tout mon conseil,..... aussi je me rirai de votre calamité; je me moquerai quand votre effroi surviendra. » (Prov. I, 24, 26.) § « *Ils sont pleins de vin doux.* » Voilà bien la folie de l'incrédulité! Pour échapper à l'obligation d'avouer leur ignorance, ces gens ont recours à cette absurdité que *l'ivresse peut donner la connaissance des langues*. C'est souvent ainsi que raisonnent les mondains. De nos jours on attaque souvent une doctrine ou une manière de vivre conforme à l'Évangile, en l'appelant de l'enthousiasme, de l'exagération, du fanatisme, et à défaut de bons arguments, on les flétrit de quelque épithète méprisante; on leur applique les noms de « puritains, » de « méthodistes, » etc., etc. (Comp. avec Matth. XI, 19; Jean VII, 20; VIII, 48.) Que les amis de la foi ne se laissent pas décourager par des insultes de ce genre; on n'inventera jamais contre eux de raillerie plus absurde que celle qui attribuait à l'ivresse le grand miracle de la première Pentecôte chrétienne. § « *De vin doux.* » Le mot grec signifie le jus qui coulait du raisin avant qu'on l'eût soumis

à aucune pression, et qui était en effet très-doux. On dit que les anciens savaient retarder longtemps la fermentation de leurs vins nouveaux, et qu'ils avaient l'habitude de boire ces vins le matin (Horace, *satyre* iv du 2^e livre.) Il est aussi parlé de « vin doux » dans l'Ancien Testament. (Es. XLIX, 26; Amos. ix, 13.)

14. Mais Pierre se présentant avec les Onze éleva sa voix, et leur dit : Hommes Juifs! et vous tous qui habitez à Jérusalem, apprenez ceci, et faites attention à mes paroles.

14. « *Mais Pierre;* » naturellement ardent, hardi, et toujours prêt à se mettre en avant, Pierre, fidèle à son caractère, sent que le moment est venu de prêcher l'Évangile à cette foule que la curiosité a réunie, et il le fait sans se laisser effrayer par le ridicule ou par la peur de l'opposition. C'est ainsi que rien ne doit empêcher les chrétiens d'avouer leurs convictions, et de prendre la défense des opérations du Saint-Esprit. § « *Avec les Onze.* » On voit que Matthias était entré dans l'exercice de son apostolat. Il est assez probable que tous les apôtres prirent part à la discussion, parlant successivement après Pierre ou peut-être plusieurs à la fois en des langues différentes. § « *Hommes Juifs;* » Juifs de naissance, demeurant soit dans la Terre Sainte, soit dans quelqu'un des pays énumérés plus haut. § « *Et vous tous qui habitez Jérusalem;* » soit Juifs de naissance, soit prosélytes. Ces désignations diverses embrassaient tout l'auditoire, et indiquaient tout à la fois du respect et le désir de se faire écouter de tous. § « *Apprenez,* etc. » Pierre met ici en pratique le précepte que le Saint-Esprit devait donner plus tard par sa bouche, de ne pas rendre « le mal pour le mal et l'outrage pour l'outrage (I Pierre III, 9), et « d'être toujours prêt à répondre avec douceur et avec respect à quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous. » (I Pierre III, 15.) Le discours qui va sortir de ses lèvres est respectueux, mais plein de fermeté. Ayant à justifier les apôtres de l'inculpation d'ivresse, le meilleur moyen d'y réussir est de prouver à ses auditeurs que ce qui a donné lieu à cette erreur est une œuvre divine, et dans ce but il va démontrer par une habile argumentation : 1^o qu'on ne pouvait raisonnablement attribuer ce qui se passait à l'effet du vin (v. 15); 2^o que ces choses se trouvaient expressément prédites dans les écrits des prophètes (v. 16-21); et 3^o que non-seulement le prodige du jour, mais encore la résurrection et l'ascension de Jésus étaient conformes aux Écritures. (V. 22-35.) Il y a lieu de croire que ce ne fut pas là tout le discours de Pierre, mais seulement les points essentiels, et sur lesquels il insista avec le plus de force.

15. Car ceux-ci ne sont point ivres comme vous pensez, vu que c'est la troisième heure du jour.

15. « *Ceux-ci ne sont point ivres.* » Ni mes collègues ni moi. Le même sarcasme avait sans doute été dirigé contre tous les apôtres. § « *La troisième heure du jour.* » Les Juifs divisaient la journée en douze parties égales, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Ces heures étaient naturellement plus longues en été qu'en hiver. La troisième heure du jour correspondait à peu près à neuf heures du matin. Ce qui rendait l'ivresse improbable à une pareille heure, c'est que : 1^o c'était l'heure du

culte du matin ou du sacrifice. 2° Les ivrognes eux-mêmes n'avaient pas l'habitude de s'enivrer durant la journée; « ceux qui s'enivrent s'enivrent la nuit. (I Thess. v, 7.) 3° Il était peu vraisemblable que les vins faibles dont on faisait communément usage en Judée eussent été, à cette heure matinale, pris en assez grande quantité pour produire l'ivresse. On n'avait pas alors les liqueurs alcooliques, cette plaie des temps modernes. 4° L'usage constant des Juifs était de ne rien manger et de ne rien boire avant la troisième heure du jour, surtout le jour du sabbat et les jours de fête. Quelquefois même cette abstinence se prolongeait jusqu'à midi. Cette coutume était assez universelle pour que les apôtres pussent l'invoquer avec confiance en leur faveur, puisque les intempérants eux-mêmes s'y conformaient. On a pour le prouver plusieurs témoignages dignes de foi. « C'était autrefois, dit le Juif Maimonides (Schab., chap. 30), l'habitude des hommes pieux d'aller le matin dans la synagogue offrir leurs prières et leurs dons, et de s'en retourner ensuite dans leurs demeures pour prendre leur repas. » « Ils restaient dans la synagogue, dit un autre, jusqu'à six heures et demie, puis ils faisaient la prière de la mincha, avant de s'en retourner chez eux et de manger. » Et ailleurs : « La quatrième heure est celle du repas. » Enfin, un écrivain Juif dit que ce qui distinguait les voleurs des honnêtes gens, c'est qu'on voyait ceux-là manger, boire et avoir la coupe à la main dès le matin, à la quatrième heure. » Ainsi, des hommes se donnant pour pieux, comme le faisaient les apôtres, ne pouvaient raisonnablement pas être soupçonnés d'ivresse dès la troisième heure.

16. Mais c'est ici ce qui a été dit par le prophète Joël.

16. « *C'est ce qui a été dit;* » c'est l'accomplissement de ce qui, etc. On voit que l'apôtre entre immédiatement dans ce que nous avons désigné comme le second objet de son discours. § « *Par le prophète.* » (Joël II, 8, 32.) L'apôtre ne cite littéralement ni le texte hébreu, ni la version des Septante; mais il conserve la substance même de la prophétie.

17. Et il arrivera aux derniers jours, dit Dieu, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair; et vos fils et vos filles prophétiseront; et vos jeunes gens verront des visions; et vos anciens songeront des songes.

17. « *Aux derniers jours.* » L'hébreu et les versions chaldaïque, syriaque et arabe portent ici : « Après ces choses ou ensuite. » Mais cette expression : « les derniers jours, » se trouve souvent dans l'Ancien Testament. (Gen. XLIX, 1.) Jacob fait venir ses enfants pour leur dire ce qui devait leur arriver aux derniers jours, c'est-à-dire dans l'avenir. Esaïe ch. II, 2, et Michée ch. IV, 1 disent qu'aux derniers jours la montagne de la maison de l'Éternel sera affermie, etc. Ces mots désignaient en général les temps futurs; mais comme la venue du Messie était aux yeux des Juifs l'événement futur le plus important, la plus grande, la plus glorieuse et la dernière scène de l'avenir, cette manière de parler y avait été comme exclusivement affectée. Pour eux, « les derniers temps » étaient ceux que devaient honorer la présence et les triomphes de cet envoyé divin, de même que les jours anciens, ou d'autrefois leur rappelaient l'époque

des patriarches, des rois et des prophètes. Rien ne prouve, du reste, qu'ils attachassent à l'idée des « derniers jours » celle de la fin du monde. Bien au contraire, ils croyaient que sous la domination du Messie, s'ouvrirait une longue et glorieuse époque, promise, suivant eux, par ces prédictions qu'il règnerait à toujours, qu'il n'y aurait point de fin à son pouvoir, etc. Les écrivains du Nouveau Testament ont évidemment entendu aussi par « les derniers jours, » ceux de la publication de l'Évangile, sans y ajouter l'idée de la fin prochaine du monde. (*Voy.* Hébr. i, 2; I Pierre i, 20; II Pierre iii, 3; I Pierre i, 5; I Jean ii, 18; Jude, 18.) Le Seigneur s'est servi de l'expression « au dernier jour, » en parlant de la Résurrection et du Jugement. (Jean vi, 39, 40, 44, 54; xi, 24; xii, 48.) Ici « les derniers jours » doivent être entendus simplement du temps où le Messie devait venir. § « *Je répandrai;* » le mot ainsi traduit s'applique dans les Écritures, à l'eau, au sang (Es. lvi, 6), aux larmes (Ps. xlii, 4; I Sam. i, 15; Matth. ix, 17; Act. xxii, 20; Apoc. xvi, 1.) Il emporte quelquefois l'idée d'une communication ou d'une effusion abondantes, comme celle de l'eau sortant d'une source. (Tit. iii, 6; Job xxxvi, 27; Esaïe xliii, 3; xlv, 8; Mal. iii, 10.) On le trouve employé en parlant de la colère divine, quand Dieu menace les méchants de ses châtimens. (Ps. lxix, 24; Jér. x, 25.) Enfin il s'applique souvent au Saint-Esprit. (Prov. i, 23; Es. xlv, 3; Zach. xii, 10.) Et signifie alors que dans le but d'éclairer et de sanctifier les âmes, Dieu accordera une mesure abondante de son Esprit. § « *Mon Esprit;* » il s'agit ici de la troisième personne de la Trinité, dont le Sauveur avait promis la venue, dans le but de terminer son œuvre et de la faire accepter par les hommes. Cet Esprit est représenté comme la source et le distributeur de toutes les bénédictions accordées aux chrétiens; c'est lui qui renouvelle le cœur (Jean iii, 5, 6), qui met dans les âmes des principes et des sentimens salutaires (Gal. v, 22, 25; Tite iii, 5, 7), qui assure les progrès de l'Évangile (Es. xxxii, 15, 16), qui départit les dons de miracle, etc., et en particulier ceux que reçurent les premiers chrétiens. (I Cor. xii, 4, 10.) La prophétie rappelée par Pierre annonçait qu'au temps du Messie ces précieuses influences de l'Esprit se répandraient avec une abondance toute particulière, et à ce point de vue, le don des langues, accordé le jour de la Pentecôte, en était déjà l'accomplissement, comme allait l'être encore, dans la même journée, la conversion de trois mille âmes. § « *Sur toute chair;* » manière d'indiquer non pas tous les individus, mais toutes les classes, ou tous les rangs. L'Esprit devait être accordé non pas à telle catégorie d'hommes, mais à toutes sans exception, vieillards ou enfans, maîtres ou serviteurs, etc. (Comp. I Tim. ii, 4.) § « *Vos fils et vos filles;* » la charge de prophétiser, quelque sens qu'on y attache, n'avait pas été, chez les Juifs, l'apanage exclusif des hommes. Marie, sœur de Moïse, Déborah et Anne, sont appelées prophétesses. (Ex. xv, 20; Juge iv, 4; Luc ii, 36.) De même, après la descente du Saint-Esprit, plusieurs femmes reçurent évidemment des dons extraordinaires. On voit (Act. xxi, 9) que les quatre filles de Philippe prophétisaient, et il y a lieu de croire que les femmes de l'Église de Corinthe mentionnées par Paul (I Cor. xiv, 34) possédaient le même don, quoiqu'elles ne dussent pas l'exercer en public. § « *Prophétiseront.* » Le mot de *prophétiser* s'emploie dans plusieurs sens. Il signifie : 1° prédire les évènements à venir (Matth. xi, 13; xv, 7); 2° conjecturer, deviner

comme un prophète le ferait; ainsi (Matth. xxvi, 68) : « Devine qui l'a frappé. » 3° Célébrer les louanges de Dieu sous une influence divine (Luc i, 67), c'est ce qui paraît avoir été la principale occupation dans les anciennes écoles des prophètes (I Sam. x, 5; xix, 20; xxx, 15). 4° Enseigner les doctrines de la religion (Matth. vii, 22) : « N'avons-nous pas prophétisé en son nom? » 5° En général, prophétiser c'est parler sous l'influence de Dieu soit pour prédire, soit pour louer le Seigneur, soit pour enseigner les doctrines et les devoirs du christianisme. Le nom de prophète est donné à ceux qui avaient reçu le don des langues (Act. xix, 6), mais saint Paul l'applique aussi, comme par opposition, à ceux qui enseignaient ou parlaient dans des langues connues. (I Cor. xiv, 1, 5.) En citant Joël dans ce passage de son discours, saint Pierre entend évidemment parler du don des langues. § « *Des visions.* » Pour révéler sa volonté aux prophètes Dieu employait autrefois divers moyens. C'étaient d'abord les visions, ce qui fit donner à cette classe d'hommes le nom de *voyant*, remplacé plus tard par celui de prophète. (I Sam. ix, 9, 11, 18, 19; II Sam. xxiv, 11; I Chron. xxix, 29, etc.) Ces visions paraissent avoir consisté en une sorte d'extase, durant laquelle Dieu faisait passer devant l'esprit du prophète la vision, c'est-à-dire la figure des objets ou des événements futurs : scène mobile, diorama parfois brillant, que le prophète racontait ensuite, en s'attachant davantage à la *succession* des images qui s'étaient offertes à lui, qu'aux temps où s'en devait accomplir la réalisation. Ces visions avaient lieu quelquefois dans le sommeil, mais quelquefois aussi dans l'état éveillé. (Dan. ii, 28; vii, 2, 15; viii, 2; Ezéch. xi, 24; Gen. xv, 1; Nomb. xii, 6; Job iv, 13; vii, 14; Ezéch. i, 1; viii, 3.) Souvent le prophète se croyait transporté au loin, et la scène qu'il contemplait se passait dans un autre pays ou dans un autre temps. (Ezéch. viii, 3; xl, 2; xi, 24; viii, 2.) L'histoire de Paul et d'Ananias montre que cela arrivait encore dans les temps évangéliques. (Act. ix, 10 et suivants.) Paul vit Ananias *en vision*, et ce fut aussi en vision que Corneille vit un ange de Dieu venir à lui. (Act. x, 3.) A parler strictement, rien de pareil ne s'était passé le jour de la Pentecôte; mais il suffisait, pour l'accomplissement de la promesse, que Dieu y eût révélé sa volonté d'une manière aussi patente qu'il avait pu le faire dans les anciens temps. § « *Et vos anciens songeront des songes.* » Encore un des moyens par lesquels Dieu avait autrefois fait connaître sa volonté aux hommes; ce fut par songe qu'Abimélec apprit que Sarah était la femme d'Abraham. (Gen. xx, 3.) Dieu parla en songe à Jacob (Gen. xxxi, 11), à Laban (xxxi, 24), à Joseph (xxxvii, 5), à Léchanson et au grand pannetier (xl, 5), à Pharaon (xli, 1, 7), à Salomon (I Rois. iii, 5), à Daniel. (Dan. ii, 3; vii, 1.) Moïse avait annoncé que Dieu manifesterait sa volonté de cette manière (Nomb. xii, 6), et on en voit plusieurs exemples dans l'Évangile. Joseph fut averti plusieurs fois en songe de ce qu'il devait faire (Matth. i, 20; ii, 12, 13, 19, 22), et ce fut aussi en songe que la femme de Pilate fut troublée au sujet de Jésus-Christ. (Matth. xxvii, 19.) Ce moyen ayant souvent été employé par Dieu, dans les anciens temps, le rappel que l'apôtre en fait ici indique simplement que la volonté de Dieu serait révélée, et que ce serait là un des caractères de l'époque évangélique.

Les anciens avaient probablement quelques moyens de reconnaître si leurs songes étaient bien des communications divines ou seulement.

comme ils le sont souvent, les folles imaginations d'un esprit que la volonté ne dirige et ne contient plus. De nos jours, les songes ne doivent nous inspirer aucune confiance.

18. Et même en ces jours-là je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils prophétiseront.

18. « *Sur mes serviteurs.* » Dans Joël, l'hébreu porte, *les serviteurs*; mais la version des Septante et la Vulgate traduisent aussi par *mes serviteurs*. Il semble dans Joël que le prophète voulait énumérer différentes conditions de personnes. Les célestes influences de l'esprit ne devaient pas être restreintes à certaines classes, mais être accordées aux vieillards comme aux jeunes gens, et même aux serviteurs et aux servantes d'entre les Juifs. C'est ainsi que la paraphrase chaldaique a entendu ce passage, tandis que les Septante et Pierre l'ont appliqué aux serviteurs de Dieu, c'est-à-dire aux vrais adorateurs qui sont, en effet, souvent désignés par ce mot de « serviteurs de Dieu. » L'hébreu peut cependant se prendre dans les deux sens, et l'autorité de Pierre est suffisante pour faire préférer celui qu'il indique lui-même. § « *Et sur mes servantes.* » Ce nom est souvent donné aux femmes pieuses. (Ps. LXXXVI, 16; cxvi, 16; Luc I, 38, 43.) Le sens général de ce verset est le même que celui du verset précédent. Il annonçait que sous l'économie évangélique ceux qui en subiraient l'influence seraient revêtus à un degré remarquable des capacités nécessaires pour proclamer la volonté du Seigneur.

19. Et je ferai des choses merveilleuses dans le ciel en haut, et des prodiges sur la terre en bas, du sang et du feu, et une vapeur de fumée.

19. « *Et je ferai des choses merveilleuses;* » littéralement : « Je donnerai des prodiges. » Le mot hébreu signifie proprement « des prodiges, » des faits étonnants, des miracles accomplis par Dieu ou par ses messagers, (Exod. iv, 21; vii, 3, 9; xi, 9; Deut. iv, 34.) C'est le mot employé ordinairement dans l'Ancien Testament pour signifier des miracles. Le mot grec est ordinairement joint dans le Nouveau Testament à celui de *signes*. (Matth. xxiv, 24, Marc xiii, 22; Jean iv, 48.) Il n'emporte pas nécessairement l'idée de miracle, mais celle de choses insolites et remarquables, de phénomènes frappants, se manifestant dans le ciel, le soleil, la lune, etc. L'hébreu porte : « Je ferai des prodiges dans les cieux et sur la terre, » et Pierre le cite selon le sens plutôt que suivant la lettre. Du reste, la version des Septante est dans cet endroit la reproduction exacte de l'hébreu.

La difficulté que l'on éprouve en interprétant ces versets repose en partie sur le sens qu'il faut donner à cette expression du verset 20 : « Le grand et notable jour du Seigneur. » S'il s'agissait là uniquement du jour de la Pentecôte, il est certain qu'il ne vit pas s'opérer toutes les merveilles ici mentionnées; mais rien ne force à limiter ainsi le sens de ces mots. La description s'applique *aux derniers jours* du verset 17, c'est-à-dire, à cette période de temps plus ou moins longue que les prophètes avaient appelée : « les derniers temps. » Cette période pouvait embrasser plusieurs siècles,

pendant lesquels tous les évènements prédits devaient arriver. *Le jour du Seigneur* veut dire un temps où Dieu se manifesterait d'une façon toute particulière, un temps où ses faits merveilleux et ses jugements se produiraient avec un tel éclat qu'on pourra l'appeler « son jour. » C'est ainsi que le jour du jugement est appelé le jour du Fils de l'homme; c'est-à-dire le jour où l'attention se portera surtout sur lui, et où il sera tout particulièrement glorifié. (Luc xvii, 24; I Thess. v, 2; Phil. i, 6; II Pierre iii, 12.) Si, comme je le crois, il faut entendre par « le grand et notable jour du Seigneur, » l'époque où Dieu se manifesterait comme juge, la pensée de Pierre n'était pas que les prodiges prédits dussent arriver le jour de la Pentecôte, ou qu'ils s'accomplissent au moment même où il parlait; mais qu'ils se produiraient durant cette période indéfinie « des derniers jours, » des jours du Messie, avant le grand « jour du Seigneur » qui devait terminer cette période. Le don des langues était un accomplissement partiel des prophéties relatives à cette époque; c'était un gage de leur accomplissement complet, et par cela même il démontrait la nécessité de se convertir au Seigneur pour être sauvé par lui. § « *Du sang;* » emblème de combats et de meurtre. § « *Du feu;* » image empruntée à l'embrasement des maisons et des villes en temps de guerre. § « *Vapeur de fumée.* » Le mot grec, ici traduit par *vapeur*, désigne toute *exhalation* s'élevant de la terre. Le mot hébreu employé par Joël signifie une colonne de fumée qui s'élève. Il s'agit encore évidemment de ce funeste effet des guerres, la conflagration de tout ce qu'il convient à un ennemi de brûler. Il serait difficile maintenant de dire à quelles scènes s'appliquent ces prédictions. On en vit cependant de telles avant la destruction de Jérusalem, et il y a une ressemblance frappante entre la description de Joël et celles que le Sauveur fait en annonçant la ruine de Jérusalem. (*Voy. notes sur Matth. xxiv, 21-24.*)

20. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que ce grand et notable jour du Seigneur vienne.

20. « *Le soleil sera changé en ténèbres.* » (*Voy. note sur Matth. xxiv, 29, où les mêmes choses sont dites au sujet du soleil et de la lune.*) On retrouve les mêmes images ailleurs. (Marc xiii, 24; II Pierre iii, 7, 10.) La clarté du soleil est un emblème de prospérité; sa cessation par une éclipse ou par le coucher de l'astre, un emblème de calamité, et ces façons de parler reviennent souvent dans les Ecritures. (Es. lx, 20; Jér. xv, 9; Ezéch. xxxii, 7; Amos. viii, 9; Apoc. vi, 12; viii, 12; ix, 2; xvi, 8.) Ici l'image du soleil changé en ténèbres est d'autant plus naturelle qu'en temps de guerre la fumée des cités en flammes obscurcit naturellement l'air. Il s'agit donc d'une image; et il n'en faudrait pas conclure qu'à la fin du monde, le soleil doit éprouver réellement une transformation de ce genre. § « *La lune en sang.* » Il s'agit ici de cette couleur d'un rouge sombre et sanglant que la lune revêt quand l'atmosphère est chargée de vapeur, et plus particulièrement de l'aspect vraiment effrayant qu'elle présente lorsque des tremblements de terre ou des éruptions lancent dans l'air des flammes et de la fumée. (Apoc. vi, 12.) « Quand il eut ouvert le sixième sceau, je regardai, et voici, il se fit un grand tremblement de terre et le soleil devint noir comme un sac fait de poil, et la lune devint

tout comme du sang. » Toutes ces calamités s'étant réalisées dans la guerre des Romains contre les Juifs (Matth. xxiv), on peut supposer que c'était à cet événement qu'avait trait la prophétie de Joël. L'intention de Pierre en la citant était sans doute de dire que le jour de la Pentecôte serait le commencement d'une longue série de prodiges qui devaient marquer les jours du Messie; mais il n'est dit nulle part que ces prodiges dussent s'arrêter à une époque précise. Ils pourront se reproduire dans les temps qui précéderont le jour où le Seigneur viendra pour juger toute la terre. § « *Le grand et notable jour;* » grand parce que Dieu s'y manifestera avec plus d'éclat que jamais; notable, c'est-à-dire illustre et distingué parmi tous les autres. Le mot hébreu employé par Joël signifie *terrible, effrayant* et s'emploie en parlant de malheurs ou de jugements redoutables. Il en est de même du mot grec employé par les Septante. (Deut. x, 21; II Sam. vii, 23.) Tout cela convient parfaitement aux jours de la destruction de Jérusalem et au grand jour du jugement.

21. Mais il arrivera que quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

21. « *Quiconque invoquera le nom du Seigneur;* » c'est-à-dire le Seigneur lui-même; c'est un hébraïsme qui se rencontre souvent (Ps. lxxix, 6; Zach. xiii, 9.) § « *Sera sauvé;* » dans l'hébreu sera *délivré* sans doute des calamités annoncées. Il en est ainsi en tout temps. Ce fut une chose remarquable qu'aucun chrétien ne périt dans le siège de Jérusalem où plus d'un million de Juifs perdirent la vie. Divinement avertis par leur maître, les disciples de Christ s'étaient, dès l'approche des Romains, retirés à *Elia*, et furent ainsi préservés. Le même privilège attend, au jour du jugement, ceux dont le caractère distinctif aura été d'invoquer le Seigneur. Pendant que les méchants demanderont aux rochers et aux côteaux de les couvrir, ceux qui auront imploré la miséricorde divine seront préservés. Ces déclarations étaient parfaitement placées dans la bouche de Pierre. On ne peut douter que cet apôtre n'entendît ici par le Seigneur, le Messie, le Seigneur Jésus. (Voy. I Cor. i, 2; Rom. x, 13 et 14.) Dans Joël, le mot employé est *Jéhovah*, ce nom incommunicable assigné à la Divinité. L'emploi que Pierre fait de ce passage, montre ce que les apôtres pensaient de Jésus; on voit qu'ils lui appliquaient sans hésitation les noms et les attributs qui appartenaient à Dieu seul.

Ce verset nous apprend : 1° que dans l'attente des inévitables jugements de Dieu, et appelés à voir aussi les signes éclatants qui doivent précéder le jour du Seigneur, nous devons nous préparer pour ce grand jour; 2° qu'il est facile d'être sauvé. Tout ce que Dieu demande de nous, c'est de l'invoquer, de le prier; si les hommes se refusent à user d'un moyen de salut si simple, n'auront-ils pas bien mérité d'être rejetés? L'offre de ce salut est libérale, universelle, et il ne peut exister d'obstacle à son efficacité que dans le cœur endurci du pécheur. Quant à la justification que Pierre fait ici des scènes de la Pentecôte, elle doit être appliquée aux mouvements et aux réveils extraordinaires que l'Esprit saint peut opérer en divers temps dans l'Eglise ou dans le monde. On voit quelquefois alors se produire des choses qui font crier à l'exagération, à l'extravagance, au désordre. Il importe d'être réservé dans ces jugements. Les événements

du jour de la Pentecôte présentaient aussi des apparences de ce genre, et cependant l'apôtre montra qu'ils étaient bien l'œuvre du Saint-Esprit. Que les chrétiens et les pasteurs surtout prennent garde de se trouver, à cet égard, au nombre des moqueurs et des adversaires de l'Esprit. Il y aura toujours parmi les incrédules et les mondains, assez de ces ennemis de Christ et de son œuvre, sans que ceux qui font profession de lui appartenir s'unissent à eux pour reconnaître et combattre les effets de son Esprit sur le cœur humain.

22. Hommes Israélites, écoutez ces paroles : Jésus le Nazaréen, personnage approuvé de Dieu entre vous par les miracles, les merveilles et les prodiges que Dieu a faits par lui au milieu de vous, comme aussi vous le savez.

22. « Hommes Israélites. » Descendants d'Israël ou de Jacob, c'est-à-dire Juifs. L'apôtre entre ici dans un autre ordre d'événements : il va prouver que Jésus-Christ était bien ressuscité ; que les prodiges, même de ce jour, ayant été annoncés à l'avance, démontraient ce grand fait ainsi que celui de son exaltation comme Messie, et que par conséquent les Juifs devaient se repentir du crime énorme qu'ils avaient commis en le faisant périr. § « Personnage approuvé de Dieu, » c'est-à-dire à l'égard duquel Dieu avait hautement montré qu'il l'approuvait ou qu'il l'avait lui-même envoyé. § « Par les miracles, les merveilles et les prodiges. » On peut entendre par le premier de ces termes les preuves miraculeuses que Jésus avait données de son pouvoir durant sa vie ; par le second, les événements extraordinaires qui avaient accompagné sa venue, et par le troisième tout ce qui l'annonçait comme l'envoyé de Dieu. Il y avait là un ensemble de preuves irréfutables. Comment croire que Dieu aurait accordé un si grand pouvoir à un imposteur ? § « Que Dieu a fait par lui. » Jésus avait souvent assigné la cause de son pouvoir miraculeux à la mission qu'il avait reçue de son Père, mais de manière à faire comprendre qu'il lui était étroitement uni. (Jean v, 19-30.) Ici Pierre dit que Dieu avait opéré ces miracles par Jésus-Christ, afin de montrer que celui-ci avait bien été envoyé par le Père, et que par conséquent il avait été approuvé de Dieu. C'est ce que Jésus avait dit lui-même (Jean v, 36) : « Les œuvres que mon Père m'a données pour les accomplir... témoignent de moi que mon Père m'a envoyé. » Tout ce que Dieu a fait, soit dans la création, soit dans l'œuvre de la rédemption, est, du reste, représenté comme ayant aussi été fait par le Fils. (Héb. i, 2; Jean i, 3; Col. i, 15-19.) § « Au milieu de vous. » Dans votre pays. § « Comme aussi vous le savez. » Il est probable que plusieurs des auditeurs de Pierre avaient été témoins de quelques-uns des prodiges qu'il rappelle ; les autres ne pourraient manquer d'en avoir entendu parler. On voit dans les Evangiles que les Juifs n'avaient pas osé mettre en question les miracles du Sauveur (Jean xv, 24) ; mais qu'ils les attribuaient à l'influence des démons (Matth. ix, 34 ; Marc iii, 22). Ces miracles étaient assez nombreux et assez avérés pour que Pierre en tirât cette conséquence que Jésus était bien le Messie.

23. Ayant été livré par le conseil défini et par la providence de Dieu, vous l'avez pris et mis en croix, et vous l'avez fait mourir par les mains des iniques.

23. « *Ayant été livré.* » Ce mot convient parfaitement bien à l'histoire du Seigneur. Il avait été *livré* aux principaux sacrificateurs (Marc x, 33), *livré* par Pilate pour être crucifié (Marc xv, 15; Luc xxiii, 25); *livré* aux Gentils (Luc xviii, 32); *livré* à Pilate (Matth. xxvii, 2); *livré* ainsi de tribunal à tribunal, jusqu'à ce que ses ennemis parvinssent à le faire mourir. On peut dire aussi, comme le fait l'apôtre, 1^{er}, il avait été *livré* ou abandonné par Dieu entre les mains des méchants. C'est ainsi que traduit la version syriaque. § « *Par le conseil défini.* » Le mot grec traduit ici par *défini* signifie proprement *déterminé* ou *délimité* comme l'étendue d'un champ. (Voy. Rom. i, 1-4.) Au chapitre x, 42 des Actes, il est rendu par *destiné*, et emporte l'idée que Dieu voulait qu'il jugeât un jour les vivants et les morts. Il est dit dans Luc xxii, 22, que le Fils de l'homme s'en va, selon ce qui est *déterminé*; dans les Actes, xi, 29, que les apôtres *déterminèrent* d'envoyer des secours aux frères de Judée; dans les Actes xvii, 26, que Dieu a *déterminé* les saisons. Tous ces passages renferment l'idée d'une *intention*, d'un *dessein* bien arrêté que tel événement arrivera de telle manière. Ici donc cette expression signifie que la mort de Jésus avait été *déterminée* à l'avance dans les conseils de Dieu. Et cette vérité ressort de toutes les prédictions faites à cet égard, soit dans l'Ancien Testament, soit par le Sauveur lui-même. Rien ne pouvait forcer Dieu à livrer son Fils, pas plus quant au fait en lui-même que quant au mode ou au moment; mais son *conseil*, c'est-à-dire sa *volonté*, son *dessein arrêté*, son *décret* avait été que Jésus fût livré aux Juifs au moment où le fait était arrivé, et c'était en vertu de ce décret que la chose avait eu lieu. L'apôtre insiste sur cette idée parce qu'il importait de faire bien comprendre aux Juifs que si Jésus avait été livré et crucifié, ce n'était point par suite de sa faiblesse ou de son impuissance à se défendre, ce qui aurait pu empêcher de reconnaître en lui le Messie, mais uniquement parce que sa mort avait été *arrêtée* à l'avance dans les conseils de l'Éternel. Le Sauveur avait du reste affirmé expressément la même chose. (Jean xix, 10, 11; x, 18; Matth. xxvi, 53.) § « *Et par la Providence*, ou plutôt *par la prescience*. Ce mot renferme l'idée: 1^o de la toute science, et 2^o de la certitude de la chose prévue, puisqu'il est impossible que ce que Dieu a *prévu* n'arrive pas. Aussi le mot grec s'emploie-t-il quelquefois dans le sens de *décéder* ou de *prédestiner*. (Rom. viii, 29; xi, 2.) Et comme Dieu ne détermine rien sans raison, il renferme l'idée que Jésus avait été livré au moment et de la manière qui répondait le mieux aux plans de la sagesse éternelle, comme il en est de tout ce que Dieu a *décéré*. Il suit de là que la conduite des Juifs avait été prévue; que rien de ce qu'ils avaient fait subir au Fils n'était arrivé sans la volonté de Dieu, parce qu'en dépit des méchants, le conseil de l'Éternel tient et qu'il mettra à exécution tout son bon plaisir. (Es. xlvi, 10.) § « *Vous l'avez pris.* » (Voy. Matth. xxvi, 57.) Il se peut que quelques-uns des auditeurs de Pierre eussent en effet participé à la prise de Jésus et tout au moins poussé le cri de « crucifiez-le. » (Luc xxiii, 18-21.) En tout cas, c'était bien là l'œuvre du peuple Juif. Pierre nous donne ici un bel exemple de cette prédication fidèle qui dit au pécheur, comme Nathan l'avait dit autrefois à David: « Tu es cet homme-là. » Cet homme, naguère timide au point de renier son maître, accuse aujourd'hui ses compatriotes d'un crime odieux, sans se soucier ni de leur colère, ni des dangers auxquels il s'expose. Ses reproches n'ont

rien de général, ni de vague; il les précise au contraire autant que possible et les adresse en face aux coupables. La prédication ne peut-être vraiment bénie que lorsqu'elle fait ces appels directs à la conscience des pécheurs, et qu'elle attaque sans crainte leurs iniquités personnelles. § « *Par les mains des méchants;* » c'est-à-dire de Pilate et des Romains, comme le prouvent les considérations suivantes : 1° les Juifs n'avaient pas le droit de mettre quelqu'un à mort; 2° le mot traduit ici par méchant signifie proprement *ceux qui sont sans loi*, et s'applique souvent aux païens (Rom. II, 12, 14; I Cor. IX, 21); 3° le supplice infligé était un châtement romain; et 4° enfin il était de fait positif que les Juifs, quoiqu'ils eussent condamné Jésus, ne l'avaient pas crucifié eux-mêmes. Ils n'en étaient pas moins les premiers auteurs de cette mort, qu'ils avaient complotée, demandée, poursuivie, et c'est une maxime de droit commun que quiconque commet un acte en se servant d'un intermédiaire, en est responsable comme s'il l'avait fait lui-même. Si les Juifs n'avaient pas crucifié Jésus eux-mêmes, ce n'était pas par vertu, mais uniquement parce qu'ils ne l'auraient pu.

Cette argumentation de Pierre, si serrée et si vigoureuse, renferme de grandes leçons : 1° le crime qu'il reproche aux Juifs était un des plus effroyables qu'il fût possible de commettre. La malice, la trahison, la haine s'y trouvaient combinées avec le meurtre. Celui qu'ils avaient ainsi traité était le Messie, l'objet des promesses de leur Dieu, l'espoir de leurs pères, le Prince de paix enfin, dont l'attente avait depuis si longtemps soutenu et consolé leur nation. Voilà où peuvent conduire les passions qu'on ne réprime pas. 2° Nous avons ici une preuve frappante de ce point de doctrine que les décrets de Dieu ne détruisent pas la libre action de l'homme. La mort de Jésus avait été, comme le rappelle expressément l'apôtre, déterminée et décrétée à l'avance dans les conseils miséricordieux du Père; l'époque, la manière, les circonstances, tout avait été prédit, et cependant il ne vint à l'esprit ni des Juifs, ni des Romains, d'avancer pour se justifier qu'ils avaient été contraints de faire ce qu'ils avaient fait. Ils l'avaient fait parce qu'ils l'avaient voulu faire. Le décret de Dieu leur avait laissé toute leur liberté, et il en sera toujours ainsi aussi longtemps qu'on ne parviendra pas à prouver que Dieu force les hommes d'agir *contre* leur volonté, ce à quoi l'on ne réussira certainement jamais. Un acte quelconque doit être apprécié d'après ce qu'il est en lui-même, et cette circonstance qu'il a été prévu ou permis par Dieu, en vue de l'accomplissement de ses desseins, ne lui ôte pas son caractère moral, de manière à le rendre juste s'il a été criminel. C'est de son *péché*, et non pas des *plans de son Créateur*, que le pécheur aura à rendre compte, et au jour du jugement, il ne lui servirait à rien d'alléguer pour son excuse que Dieu avait prévu ou déterminé les choses futures. Si une pareille excuse avait quelque fondement, personne n'aurait pu y recourir à meilleur droit que les auditeurs de Pierre, mais la suite montre qu'ils n'en eurent pas la pensée, et la manière dont l'apôtre les convie à la repentance, prouve évidemment que telle n'était pas non plus sa pensée. Or, si cela est vrai d'un crime aussi grand que celui des Juifs, cela l'est aussi de tous les actes répréhensibles que l'homme peut commettre, et il y a lieu d'affirmer hautement, d'après cet exemple, qu'aucune excuse de quelque valeur ne peut être fournie au

pécheur par la doctrine de la prescience divine ou de la prédestination.

24. *Mais Dieu l'a ressuscité, ayant brisé les liens de la mort, parce qu'il n'était pas possible qu'il fût retenu par elle.*

24. « *Mais Dieu l'a ressuscité.* » C'était là le point essentiel que Pierre voulait établir pour démontrer que Dieu avait approuvé le Seigneur Jésus, et qu'en conséquence la descente du Saint-Esprit n'était que l'accomplissement de la promesse faite par Jésus à ses apôtres. § « *Ayant brisé les liens.* » Le mot rendu ici par *liens* signifie proprement les douleurs de l'enfantement et s'emploie souvent en parlant de grandes souffrances ; mais il s'emploie aussi pour désigner des liens, des cordes, et répond alors, chez les auteurs sacrés, à un mot hébreu qu'on trouve usité dans le même sens (Ps. cxix, 61; Es. lxvi, 7; Jérém. xxii, 23; Osée xiii, 13), et appliqué également à la mort. (Ps. xviii, 5; cxvi, 3.) Cette double image de liens et de douleurs qui dépeint si bien les effets de la mort, ne veut pas dire que Jésus avait souffert quelque chose après sa mort, mais seulement que Dieu l'avait délivré de la puissance qui l'avait un instant retenu captif. § « *Il n'était pas possible* ; non pas intrinsèquement ou en vertu d'une propriété inhérente au corps de Jésus, mais à cause des circonstances que l'apôtre va signaler : les promesses scripturaires ; la vie que Jésus avait en lui-même (Jean i, 4; v, 26), le pouvoir qui lui appartenait de reprendre cette vie (Jean x, 13) après l'avoir donnée, et cela précisément afin de détruire l'empire de la mort, c'est-à-dire du diable. (Hébr. ii, 14.) Ayant cette victoire à remporter, il était impossible qu'il restât dans le sépulcre.

25. Car David dit de lui : Je contemplais toujours le Seigneur en ma présence; car il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé.

25. « *Car David dit de lui.* » Dans ce verset et dans les trois suivants, Pierre va prouver par une citation de l'Ancien Testament qu'il fallait bien que le Messie ressuscitât des morts. Cette citation est tirée du Ps. xvi, verset 8-11. L'apôtre la fait d'après la version des Septante, qui ne présente avec l'hébreu que des différences très-peu importantes. Nous verrons plus loin dans quel sens ce psaume s'appliquait à Jésus-Christ. § « *Je contemplais toujours.* » La version française, faite sur l'hébreu, porte, dans le psaume : « Je me suis toujours proposé l'Eternel devant moi ; » ce qui veut dire : j'avais les yeux toujours fixés sur Lui, avec l'idée de confiance et parce que j'attends de Lui mon secours. C'est le sens ordinaire du mot hébreu dans l'Ancien Testament. § « *Il est à ma droite* ; » image exprimant tout à la fois la proximité pour secourir, et l'honneur que le Psalmiste rend à Celui dans lequel il espère. (Ps. cix, 3.) L'homme pieux ne se contente pas de se confier en Dieu, il lui rend en même temps les honneurs qui lui sont dus. § « *Afin que je ne sois point ébranlé* ; » c'est-à-dire qu'aucun mal, qu'aucune calamité ne vienne fondre sur moi et m'abattre. Cette manière de s'exprimer s'employait surtout en parlant des ennemis. (Ps. lxii, 2, 6; xlvii, 6.) Tout ce verset exprime la confiance de l'homme qui, entouré de grands dangers, n'attend sa force et sa délivrance que de son Dieu.

26. C'est pourquoi mon cœur s'est réjoui, et ma langue a tressailli de joie; et de plus, ma chair reposera en espérance.

26. « *C'est pourquoi, etc.* » Telle a été l'inébranlable confiance de Jésus. Dans ses souffrances et dans sa mort, il avait compté sur son Père, et s'était réjoui dans la contemplation du triomphe qui lui était assuré. Cette idée revient souvent dans le Nouveau Testament. (Hébr. xii, 2; Luc xxiv, 26; Phil. ii, 6-9; Ephés. i, 20, 21.) Jésus nous a laissé en cela un exemple afin que nous marchions sur ses traces. Rien de plus efficace pour faire supporter les afflictions et affronter la mort elle-même que la perspective d'une résurrection et de la gloire réservée aux croyants. § « *Ma langue a tressailli de joie.* » Le mot hébreu du psaume signifie proprement *gloire*, et s'emploie dans le sens d'honneur, de majesté, de splendeur ou de dignité. Il désigne aussi l'âme, soit parce que l'âme est ce qui fait la vraie grandeur de l'homme, soit parce que ce mot est aussi le nom du foie, que les Hébreux regardaient comme le siège des affections. (Gen. xlix, 6; Ps. cviii, 1.) Les Septante ont traduit *langue*, de même que la version arabe et la Vulgate; on ne sait pas exactement pourquoi; mais probablement parce que la langue ou le don de la parole est ce qui contribue le plus à élever l'homme en dignité et à le distinguer des autres créatures terrestres. (*Voyez* encore Ps. xxx, 12.) § « *Et de plus, ma chair, etc.* » L'auteur sacré en appelle, pour ainsi dire, à toutes les parties de son être pour témoigner du bonheur qu'il éprouve à se confier en Dieu. Après le cœur et la langue, c'est le corps lui-même qui se réjouit dans la pensée de reposer dans le sépulcre avec la ferme espérance de n'y pas sentir la corruption, mais d'en ressortir plein de vie. Ainsi mourut le Messie, et telle aussi la mort se présente aux yeux du chrétien. C'est un *sommeil* et un *repos*. (Act. vii, 60; I Cor. xv, 6, 18; I Thess. iv, 13, 15; II Pierre iii, 4.) Nous aussi nous pouvons confier notre chair à la tombe, dans l'espérance que, quoiqu'elle ne doive pas, comme celle du Sauveur, être préservée de la décomposition, elle reprendra cependant vie pour revêtir l'incorruptibilité et l'immortalité. (I Cor. xv, 53.)

27. Car tu ne laisseras point mon âme au sépulcre, et tu ne permettras point que ton Saint sente la corruption.

27. « *Tu ne laisseras point mon âme.* » Le mot hébreu que nous traduisons par *âme* ne signifie pas exactement, comme chez nous, la partie pensante et immortelle de notre être; son sens propre est *souffle*, puis de là *principe vital, être vivant*, et enfin *esprit et âme*. Il s'emploie souvent aussi, comme celui de cœur, pour désigner l'individu tout entier; mon âme, c'est-à-dire moi. (Ps. xi, 1; xxxv, 3, 7; Job ix, 21, etc.) On ne trouve pas d'exemple bien positif de son emploi pour désigner l'âme en elle-même; c'est-à-dire séparée du corps. Selon toute apparence, il indique ici tout simplement la personnalité. « *Tu ne laisseras point mon âme, etc.* » pour dire « *tu ne me laisseras point.* » § « *Au sépulcre.* » Le mot grec dont se servent ici les Septante, et après eux l'apôtre, (*Hadès*), signifie littéralement un lieu privé de lumière, un séjour obscur, ténébreux, et les auteurs profanes l'appliquaient aux régions sombres où les

âmes séparées des corps étaient censées résider. On le trouve onze fois dans le Nouveau Testament. Ici c'est la traduction du mot hébreu *scheol*. Au chap. xx de l'Apocalypse, v. 13 et 14, il est uni à la mort. « La mort et l'enfer rendirent les morts qui étaient en eux. » (*Voyez aussi Apoc. vi, 8; i, 18.*) Dans la première Epître aux Cor. (xv, 55), il signifie le sépulcre. « O sépulcre, où est ta victoire ? » Dans Matth. (xi, 23), il désigne un lieu très-bas et profond, opposé à un lieu élevé, c'est-à-dire un état de dégradation et de misère mis en opposition avec une grande prospérité antérieure. « Et toi, Capernaüm, qui as été élevée jusqu'au ciel, tu seras abaissée jusqu'en enfer. » Dans Luc (xvi, 23), il désigne l'endroit où le mauvais riche souffrait son châtement. « Et étant en enfer, il leva les yeux, etc. » Les Septante l'ont généralement employé pour rendre le *scheol* des Hébreux. On le trouve dans leur version : une fois pour les *pierres d'une fosse* (Es. xiv, 19); deux fois pour le *silence*, et en particulier le silence du tombeau (Ps. xciv, 17; cxv, 17); une fois pour *l'ombre de la mort* (Job. xxxviii, 17), et soixante fois pour rendre le mot *scheol*. Il est digne de remarque qu'on ne le trouve nulle part dans l'Ancien Testament employé pour le mot hébreu *Keber*, qui est le mot propre pour désigner le *sépulcre* ou *la tombe*. Il résulte de ces rapprochements que ni le *scheol* hébreu, ni le *Hadès* grec n'exprimaient proprement le sépulcre, mais bien, d'une manière un peu vague, l'état obscur et inconnu des hommes après leur mort, l'idée de la tombe comprise. Il serait difficile aujourd'hui de dire avec précision quelle idée les Hébreux se faisaient du monde à venir; selon toute apparence, ils étaient allés de l'idée de la fosse où tous descendent (*Keber*), à celle d'un séjour qui les recevait ensuite, et que dans leur ignorance de la forme de notre globe, ils avaient placé dans le centre de la terre, bien au-dessous de nous, et par conséquent à l'opposé du ciel. (*Voy. Ps. cxxxix, 8; Amos. ix, 2.*) Ainsi s'était formée la notion d'un monde inférieur, d'une région des esprits. On pourrait citer une multitude de passages pour confirmer cette interprétation. Le plus frappant et le plus sublime est celui où Esaïe montre les habitants du *sépulcre* s'émouvant pour aller à la rencontre du roi de Babylone. (Es. xiv, 9 et suiv.) Souvent l'idée de châtement et de malheur était attachée à celle du *scheol* (Ps. ix, 17; Prov. xv, 11; xxiii, 14; xxvii, 20; Job. xxvi, 6.) Mais souvent aussi on en parlait simplement comme du séjour des morts. (Gen. xxxv, 35; xlii, 38; xliv, 29; Nomb. xvi, 30; I Rois ii, 6, 9), et dans le passage qui nous occupe, on pourrait traduire ainsi : *Tu ne me laisseras pas parmi les morts*. Ce sens est complet et répond parfaitement à l'ensemble du passage et au but de l'apôtre dans son argumentation, pour montrer que Jésus était vraiment le Messie.

Ce passage a contribué avec deux autres (Rom. x, 7 et I Pierre iii, 19) à faire naître l'idée qu'après sa mort Jésus était *descendu aux enfers*, comme s'exprime le symbole des apôtres; et nombreuses ont été les conjectures sur ce qu'il serait allé faire dans ce séjour des esprits. On sait que suivant l'Eglise romaine, il s'agirait du purgatoire, d'où Christ serait allé délivrer les âmes qui s'y trouvaient retenues. Mais si l'interprétation donnée plus haut est la plus simple et la plus vraie, il en résulte : 1^o que ce passage ne dit pas quelle fut la destination de l'âme de Jésus après sa mort, mais tout simplement qu'il alla dans le séjour des morts, et 2^o que nulle part les Ecritures ne parlent de l'état de l'âme de Jésus durant l'intervalle

qui s'écoula entre sa mort et sa résurrection. Le seul passage dont on puisse conclure quelque chose à cet égard, la réponse du Seigneur au brigand converti sur la croix : « Tu seras *aujourd'hui* même en paradis avec moi, » implique évidemment l'idée d'un état heureux. D'ailleurs, Jésus avait dit aussi sur la croix : « Tout est accompli, » ce qui signifiait sans aucun doute qu'il était arrivé au terme des travaux et des souffrances qu'il avait dû accepter pour achever l'œuvre de la rédemption. On peut donc regarder comme de pures inventions sans fondement dans les Saintes Ecritures, toutes les hypothèses qui lui assigneraient d'autres travaux et d'autres souffrances que ceux qui nous sont racontés dans les Evangiles. § « *Ton saint.* » Dans le texte hébreu, il y a *ton bien-aimé*, et on sait que dans le Nouveau Testament Jésus est appelé mon Fils bien-aimé. Le terme employé par les Septante et répété par Pierre s'applique également bien au Seigneur, soit parce que Dieu l'avait *mis à part*, soit parce que la pureté de sa vie lui avait mérité par excellence, le titre du seul *saint*, ou du *saint de Dieu*. Ce titre est souvent donné au Messie. (Marc I, 24; Luc IV, 34; Actes III, 14; Luc I, 35.) § « *Sente la corruption;* » c'est-à-dire la putréfaction du sépulcre. C'est le sens du mot hébreu aussi bien que de celui qu'emploient les Septante. (Voy. Job. XVII, 14; Act. XIII, 34-37.) Montrer que le personnage en vue duquel le psaume avait été écrit serait ramené à la vie, était en ce moment le but du discours de Pierre.

28. Tu m'as fait connaître le chemin de la vie, tu me rempliras de joie en ta présence.

28. « *Tu m'as fait connaître.* » Il y a dans l'hébreu : *Tu me feras connaître*; mais ce changement de temps n'altère en rien l'idée. § « *Le chemin de la vie,* » c'est-à-dire, suivant une façon de parler, commune à toutes les langues, la vie elle-même. Il est impossible d'entendre les paroles du psaume autrement que dans ce sens : « Tu me rendras la vie » puisque les mots qui précèdent ont évidemment rapport à la mort ou à la cessation de la vie matérielle. § « *Tu me rempliras de joie.* » L'assurance de sa résurrection et de son élévation à la droite de Dieu nous est représentée partout comme ayant soutenu le Seigneur dans ses souffrances. (Voy. entre autres Hébr. XII, 2; Eph. I, 20-22.) § « *En ta présence.* » Cette expression emporte l'idée de l'honneur et de la félicité suprêmes, accordés à quiconque sera admis en présence de Dieu. C'était là l'attente du personnage dont il est question dans le psaume, et à cet égard cette parole s'est parfaitement accomplie en Jésus-Christ, qui est « monté vers son Père, et notre Père » qui est « assis à la droite de Dieu, » qui est entré dans « cette joie qui lui était préparée, » qui « est maintenant couronné de gloire et d'honneur, » et « sous les pieds duquel toutes choses ont été mises. »

On peut remarquer ici : 1° que le Seigneur avait cru et annoncé positivement à ses disciples qu'il ressusciterait d'entre les morts; 2° que si cette assurance le remplissait de joie à la pensée de la gloire dont il jouirait en la présence et à la droite de son père, elle doit produire en nous les mêmes effets, puisque cette assurance nous est aussi donnée; 3° que cette pensée doit nous soutenir comme elle soutint notre Sauveur, au milieu des épreuves, des persécutions, des souffrances. Tout cela aura un terme,

et si nous sommes les amis de Christ, nous vaincrons comme Lui et serons avec Lui admis en cette présence du Père, où « il y a des rassasiements de joie pour jamais. »

29. Hommes frères, je puis bien vous dire librement touchant le patriarche David, qu'il est mort, et qu'il a été enseveli, et que son sépulchre est parmi nous jusqu'à ce jour.

29. « *Hommes frères.* » Au moment de démontrer que le passage qu'il vient de citer ne s'applique pas à David, mais bien au Messie, Pierre appelle respectueusement « ses frères » ces auditeurs qui un instant auparavant l'avaient accusé d'ivresse ainsi que ses collègues. C'est avec cette douceur respectueuse qu'il convient au chrétien de traiter leurs adversaires. § « *Je puis bien vous dire librement ;* » c'est-à-dire, sans manquer de respect pour l'homme pieux et pour le grand roi dont il s'agit. Il était prudent de prendre ces précautions en examinant un passage où sans doute la plupart des Juifs croyaient qu'il s'agissait de David. § « *Le patriarche.* » Ce titre, dont le sens propre est chef ou fondateur de famille, se donnait communément à Abraham, à Isaac et à Jacob, les vénérables pères de la nation juive (Hébr. vii, 4; Act. vii, 8, 9); mais on s'en servait aussi en parlant des chefs de familles illustres, ou des chefs de tribus. (I Chron. xxiv, 31; II Chron. xix, 8, etc.) C'était un titre d'honneur, et comme tel il convenait parfaitement à ce David que les Juifs avaient en si profonde vénération et duquel devait descendre le Messie. Ainsi Pierre faisait comprendre qu'il était bien loin de vouloir rien dire qui pût être défavorable à la mémoire de ce grand roi. § « *Qu'il est mort et qu'il a été enseveli.* » Ces faits étaient racontés dans l'Ancien Testament, et comme on n'avait jamais dit que David fût ressuscité, ce n'était pas à lui que les paroles du psaume s'appliquaient. § « *Et que son sépulchre est parmi nous ;* » à Jérusalem même. Généralement les sépulchres étaient placés hors de l'enceinte des villes et des villages, et cela chez d'autres nations anciennes comme chez les Hébreux ; mais on faisait des exceptions pour les rois ou pour des personnages très-distingués, comme pour Samuel, enterré à Rama (I Sam. xxviii, 3); pour Manassé (II Rois xxi, 18); pour Asa (II Chron. xvi, 14), etc., etc. Les tombeaux des rois Juifs étaient sur la montagne de Sion. (II Chron. xxi, 20; xxiv, 25; xxviii, 27; II Rois xiv, 20, etc.) David avait été enseveli dans la cité de Sion (I Rois ii, 10), qu'il avait bâtie lui-même. (II Sam. v, 7.) On ne connaît pas exactement la forme de ces tombeaux, mais il est à peu près certain qu'on y déployait une grande magnificence. Chacun sait qu'ils étaient le plus souvent creusés dans le roc, et qu'on en a retrouvé de tels en grand nombre. Un voyageur (M. Maundrell) fait la description suivante des sépulchres nommés « le tombeau des rois : » Une entrée creusée dans un rocher solide conduit dans une cour d'environ quarante pas en tout sens, taillée aussi dans le roc. Sur le côté du midi s'étend un portique de neuf pas de long sur quatre de large, toujours taillé dans le roc et au bout duquel se trouve l'escalier qui conduit aux sépulchres. Cet escalier aboutit à une salle d'environ sept ou huit mètres (verges) en carré, d'où d'autres passages conduisent dans six pièces différentes, construites ou plutôt creusées de la même manière. Dans chacune de ces salles, à

l'exception de la première, nous vîmes des cercueils placés dans des niches, etc. » De pareils caveaux devaient à eux seuls être d'une construction très-dispendieuse ; il est probable que pour les personnages les plus illustres, on y ajoutait de splendides embellissements. § « *Jusqu'à ce jour.* » L'historien Josèphe dit en parlant du sépulcre de David : « David fut enterré à Jérusalem par son fils Salomon, avec une grande magnificence, et avec toute la pompe qu'on déployait aux funérailles des rois. De plus, de grandes richesses avaient été ensevelies avec lui, car 1300 ans après, quand le grand prêtre Hircan, assiégé par Antiochus, eut besoin d'argent pour engager ce prince à lever le siège, il fit ouvrir une salle du tombeau de David et en retira 3000 talents. Bien des années après, Hérode ouvrit une autre salle et y prit aussi beaucoup d'argent, etc. (*Antiquités juives*, livre VII, chap. 15.) Ainsi le sépulcre de David était un édifice bien connu, et l'apôtre pouvait en toute sûreté faire appel à ses auditeurs sur ce point, que ce roi était bien mort, avait bien été enseveli et n'était pas ressuscité, puisqu'en honorant son sépulcre, les Juifs eux-mêmes rendaient témoignage de ce fait, et que par conséquent ce n'était pas à lui que les paroles du psaume étaient applicables.

30. Mais comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait promis, avec serment, que du fruit de ses reins il ferait naître, selon la chair, le Christ, pour le faire asseoir sur son trône.

30. « *Mais comme, etc.* » David étant mort et enseveli, il était bien évident que ce n'était pas de lui-même, mais bien d'un autre qu'il voulait parler dans cette remarquable déclaration. Le fait que David avait annoncé les choses futures était indubitable. (II Sam. xxiii, 2.) Ses psaumes renfermaient un grand nombre de prédictions relatives au Messie. (Ps. xxii, 1; Comp. avec Matth. xxvii, 46; Luc xxiv, 44; Ps. xxii, 18; Comp. avec Matth. xxvii, 35; Ps. lxix, 21; Comp. avec Matth. xxvii, 34, 48; Ps. lxix, 25; Comp. avec Act. i, 20.) § « *Et qu'il savait;* » au moyen de ce que Dieu lui avait révélé concernant sa postérité. § « *Avec serment.* Cette promesse faite avec serment se trouve dans II Sam. vii, 11, 16. Elle avait été souvent rappelée dans la suite. (Ps. lxxxix, 3, 4; Ps. cxxxii, 11; Ps. lxxxix. 35, 36, etc., etc.) § « *Du fruit de ses reins;* » d'entre ses descendants. (*Voy.* II Sam. vii, 11-16; Gen. xxxv, 11; xlvi, 26; I Rois viii, 19, etc. § « *Selon la chair;* » c'est-à-dire, en ce qui concernait la nature humaine du Messie. Les expressions de ce genre sont très-remarquables. Si le Messie n'a été qu'un homme, elles n'ont aucun sens. On ne les emploie jamais en parlant d'un homme ordinaire; elles ne s'expliquent que si, dans la pensée de l'écrivain ou de l'orateur, le Messie a eu une nature qui n'était pas *selon la chair*. § « *Le Christ;* » c'est-à-dire le Messie. Les promesses faites à David, dans tous les passages rappelés ici, se rapportaient immédiatement à Salomon et à ses descendants. Mais on voit que les écrivains du Nouveau Testament, éclairés par le Saint-Esprit, les interprétèrent comme se rapportant aussi au Messie, et il n'est pas moins manifeste que dans la pensée des Juifs, le Messie devait bien descendre de David. (Matth. xii, 23; xxi, 9; xxii, 42, 45; Marc xi, 10; Jean vii, 42.) Il serait difficile de déterminer avec précision dans quel sens les promesses

faites à David s'appliquaient au Messie; mais le fait est certain, et une remarque peut jeter quelque jour sur la question. Le royaume promis à David devait rester établi à jamais dans sa maison. Cependant ses descendants en avaient été dépouillés, et ce fut ainsi que les Juifs se trouvèrent insensiblement amenés à appliquer la prophétie à ce Roi futur, à ce Messie, l'espoir de la nation, vers lequel leurs regards se portèrent avec anxiété. La tâche des apôtres se réduisait donc sous ce rapport à convaincre les Juifs que Jésus était bien le Messie. Pierre affirme que David avait parfaitement su lui-même que la promesse ne se rapportait pas seulement à Salomon, mais aussi, dans un sens beaucoup plus élevé, au Messie qui devait venir. Et cela ressort en effet d'un grand nombre de passages des écrits du saint roi, notamment des psaumes II, XXII, LXIX et XVI, auxquels nous renvoyons le lecteur. § « *Selon la chair.* » Ces mots manquent dans plusieurs manuscrits, de même que dans les versions syriaque et éthiopique, et Griesbach les a omis dans son édition du Nouveau Testament. § « *Pour le faire asseoir sur son trône;* » c'est-à-dire, pour le faire régner à sa place. Ce qui avait caractérisé la royauté de David et avait distingué ce prince de tous les autres, c'est qu'il régnait sur le peuple de Dieu, sur cet Israël que Dieu s'était choisi, et c'était aussi sur le peuple, sur les élus de Dieu, quoique dans un sens un peu différent, que le Messie devait exercer la royauté. L'empire de Jésus s'étend sur tous les amis du Très-Haut; cette royauté est destinée à couvrir toute la terre, et comme elle se continuera dans le ciel, on peut bien dire qu'elle n'aura point de fin. Elle est spirituelle, mais bien réelle pourtant; elle ne s'est pas établie par la force des armes, mais elle n'en a pas moins triomphé des principautés et des puissances; elle n'est pas sur la terre, entre les mains d'un chef visible, d'un monarque en chair et en os, mais elle est exercée bien réellement par le Capitaine du salut et le Roi des rois.

31. Il a dit de la résurrection de Christ, en la prévoyant, que son âme n'a point été laissée au sépulcre, et que sa chair n'a point senti la corruption.

31. « *En la prévoyant;* » par l'esprit de prophétie. On voit par là que David avait connu distinctement à l'avance les grandes doctrines relatives au Messie. (Voy. Ps. xvi. § « *Que son âme.* » (Voy. note sur le v. 27.)

32. Dieu a ressuscité ce Jésus; de quoi nous sommes tous témoins.

32. « *Ce Jésus.* » La résurrection du Messie ayant été prédite, et Pierre annonçant que Jésus était ce Messie, il fallait prouver qu'il était bien ressuscité, et c'est à quoi devait servir le témoignage des apôtres que Pierre invoque ici. § « *De quoi nous sommes tous témoins.* » Il est probable que Pierre parlait ici des cent-vingt personnes mentionnées plus haut. Saint Paul dit. (I Cor. xv, 6) qu'après sa résurrection, Jésus avait été vu par plus de cinq cents frères; ceux dont parle Pierre faisaient sans doute partie de ce nombre; les autres n'étant pas présents à Jérusalem en ce moment, leur témoignage ne pouvait être invoqué. Ces témoins étaient d'ailleurs parfaitement croyables, car : 1^o ils avaient eux-mêmes vu Jésus ressuscité, et n'en parlaient pas par conjectures ou

d'après des oui-dire; 2° ils étaient assez nombreux pour qu'on ne pût pas dire qu'ils s'étaient trompés. Que pourrait-on établir au moyen du témoignage, si cent-vingt personnes déposant du même fait ne devaient pas être crues? 3° il s'agissait d'un fait bien simple. Les disciples ne prétendaient pas avoir vus Jésus *ressusciter*, comme des imposteurs auraient pu le faire, mais ils l'avaient vu, ils l'avaient entendu, ils avaient marché et mangé avec lui, et comme le fait de sa mort était bien avéré, il avait bien fallu, en le voyant accomplir toutes ces fonctions de l'homme vivant, reconnaître qu'il était ressuscité. 4° Ces témoins n'avaient aucun intérêt à tromper le monde sur ce point. Il ne devait leur en revenir ni plaisir, ni honneur, ni richesses. 5° Ils se présentaient dès lors comme prêts à souffrir et à mourir en confirmation de leur témoignage.

33. Après donc qu'il a été élevé *au ciel* par la puissance de Dieu, et qu'il a reçu de son Père la promesse du Saint-Esprit, il a répandu ce que maintenant vous voyez; et ce que vous entendez.

33. « *Élevé;* » déclaré Messie et roi, retiré de la bassesse volontaire où il était descendu, pour rentrer dans la gloire qu'il avait eue avec son Père avant que le monde fût. (Jean xvii, 5.) § « *La promesse du Saint-Esprit.* » Jésus avait, avant sa mort, promis le Saint-Esprit à ses apôtres (Jean xiv, 26; xv, 26; xvi, 13, 15), mais en déclarant positivement : 1° qu'il ne leur serait donné que lorsqu'il serait lui-même remonté dans le ciel (Jean xvi, 7); 2° et que ce don serait fait de la part du Père (Jean xv, 26); c'était l'accomplissement de cette promesse que Pierre avait à démontrer maintenant. § « *Ce que... vous voyez et ce que vous entendez;* » ce don de parler en des langues étrangères et de proclamer la vérité de l'Évangile; événement remarquable que le vin n'avait pu produire (v. 15), qui avait été expressément prédit (v. 16-21), et qui ne pouvait s'être accompli que par suite de cette résurrection de Jésus également prédite. (v. 22-31.) Toute cette argumentation était d'une vigueur irrésistible et produisit sur ceux qui l'entendirent l'effet qu'on en pouvait attendre.

34. Car David n'est pas monté aux cieux; mais lui-même dit : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite. 35. Jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds.

34, 35. « *Car David n'est pas monté aux cieux;* » c'est-à-dire, n'est pas ressuscité et monté au ciel avec son corps. Ainsi ce n'était pas à lui, mais bien au Messie que s'appliquaient les paroles du psaume xvi citées plus haut, et celles du psaume cx que Pierre allait citer pour montrer que David avait connu à l'avance, non-seulement la résurrection, mais encore l'ascension et l'exaltation du Messie. Ceci ne veut nullement dire que David n'eût pas été sauvé et que son esprit ne fût pas retourné à Dieu, mais seulement qu'il n'avait pas été élevé au ciel de la même manière que le Messie devait l'être, et le fut en effet. § « *Mais lui-même dit* (Ps. cx, 1) : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur.* » Dans l'hébreu, les deux mots employés ici ne sont pas les mêmes. Le premier est *Jehovah*, le nom

incommunicable, qui ne se donnait jamais qu'à Dieu et que les Juifs n'osaient pas même prononcer en lisant les Ecritures. Le second est *Adonai*, que l'on donnait aussi à Dieu, mais qu'un serviteur donnait à son maître, un sujet à son roi, et qui s'employait communément pour exprimer le respect et la soumission. D'après cette explication, le sens du passage est : « Jehovah, l'Eternel, a dit à celui que je regarde, moi, David, comme *mon Seigneur, mon souverain.* » David attestait ainsi à l'avance que bien que le Messie dût sortir de lui selon la chair, il le reconnaissait cependant pour son supérieur et son Seigneur. — Jésus s'était servi déjà de ce passage pour confondre les Pharisiens. Ce qui prouve que les Juifs étaient eux-mêmes bien persuadés que ce passage se rapportait au Messie. (*Voy. Matth. xxii, 42-46, et nos notes sur cet endroit.*)

36. Que donc toute la maison d'Israël sache certainement que Dieu l'a fait Seigneur et Christ, ce Jésus, *dis-je*, que vous avez crucifié.

36. « *Que donc toute la maison d'Israël, etc.* » Ce mot de maison se prend souvent dans le sens de *famille*; ici il a évidemment celui de *nation*. § « *Sache certainement*; » c'est-à-dire soit assurée, croie fermement, sans craindre de se tromper. Après avoir établi les preuves du fait, l'apôtre en fait ici l'application directe à ses auditeurs. § « *L'a fait*; » l'a établi ou proclamé. (*Voy. ch. v, 31.*) § « *Seigneur*; » c'est-à-dire, l'a établi roi, lui a donné tout pouvoir au ciel et sur la terre. (Jean xvii, 2; Eph. i, 20-22, etc.) Les Juifs coupables d'avoir fait périr le *Seigneur* devaient, en conséquence, redouter ses jugements. Il n'est pas bon d'avoir fait la guerre à un Etre si puissant, appelé à juger les vivants et les morts. § « *Et Christ ou Messie*, » c'est-à-dire, l'a proclamé tel, a démontré d'une manière irréfragable qu'il avait bien été ce Libérateur puissant que les prophètes avaient annoncé et dont l'attente avait si longtemps fait la force et la consolation de tous les Juifs pieux. § « *Ce Jésus*; » le même Jésus, avec le même corps et la même âme. C'est ainsi que les chrétiens, après leur résurrection, seront bien les mêmes qu'avant leur mort. § « *Que vous avez crucifié.* » (*Voy. v. 23.*) Que de choses dans ce mot et quelle vigueur dans la manière dont l'apôtre l'amène ! Ce Jésus que Dieu avait envoyé, qui était le Messie, à l'égard duquel Dieu avait montré son amour en le ressuscitant d'entre les morts, ce Fils de Dieu, espoir de leur nation, ce Jésus qui n'avait été ni un séducteur, ni un séditieux, ni un blasphémateur, c'est celui-là qu'ils avaient fait mourir. Rien de plus propre à faire rentrer les pécheurs en eux-mêmes et à leur inspirer une frayeur salutaire, que de leur montrer qu'en rejetant Christ, c'est Dieu qu'ils ont rejeté, et que ce crime est d'autant plus grand, qu'il est commis contre un Sauveur qui les a aimés et contre le Dieu compatissant qui leur avait donné ce Sauveur.

37. Ayant ouï ces choses, ils eurent le cœur touché de componction, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes frères, que ferons-nous ?

37. « *Ayant ouï ces choses.* » Le raisonnement si serré, si concluant,

si exempt de tout fanatisme, et l'application directe que Pierre venait d'en faire, produisirent la conviction dans leur esprit. § « *Touchés de componction.* » Le mot de l'original ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. Il désigne proprement la pique que fait une aiguille, une lancette ou tout autre instrument aigu qui pénètre dans les chairs, sens qui, étymologiquement, est aussi celui de notre mot de componction. Il emporte l'idée d'une douleur tout à la fois profonde et soudaine, et dépeint admirablement bien l'effet d'un remords ou d'une crainte, naissant tout-à-coup sous l'impression d'un discours comme celui que Pierre venait de prononcer. Les auditeurs de l'apôtre sentirent à ce moment : 1° que leurs compatriotes avaient mis à mort le Messie; 2° que ce crime était énorme, parce qu'une affreuse ingratitude s'y mêlait à la méchanceté; 3° qu'ils s'étaient ainsi exposés aux justes jugements de ce Messie devenu tout puissant, et 4° qu'ils ne pouvaient absolument rien faire pour effacer ce crime, dont leur conscience leur faisait comprendre maintenant toute l'énormité; de là la question qu'ils vont adresser à l'apôtre. § « *Hommes frères.* » On sent dès ce premier mot que les sentiments de ces Juifs ne sont plus les mêmes. Un instant auparavant ils s'étaient moqués des apôtres et les avaient accusés d'ivresse; maintenant ils les traitent avec respect et confiance. C'est ce qui arrive dans la conduite des pécheurs à l'égard des ministres de Christ, dès qu'ils ont le sentiment de leur péché. Avant cet éveil de leur conscience, ils leur résistaient et se moquaient d'eux, mais ensuite, ils les recherchent, se laissent avec joie diriger par les plus humbles chrétiens; et s'attachent quelquefois à un pasteur avec excès, comme s'il était capable de les sauver lui-même. § « *Que ferons-nous;* » comment échapperons-nous à la colère de ce Messie que nous avons crucifié et que Dieu a souverainement élevé? Grande question, la plus importante que le pécheur puisse faire. C'est celle qu'on voit sortir aussi des lèvres de Saul (Act. ix, 6) et du géolier de Philippe. (Act. xvi, 29, 30.) Quand un pécheur s'exprime ainsi, avec cette anxiété qui perce dans le récit de l'auteur sacré, c'est que : 1° il sent profondément le crime de sa vie passée, se retrace les innombrables péchés qu'il a commis et peut-être oubliés, et voit clairement que son cœur, ses pensées, sa conduite entière ont été jusqu'à ce moment assujettis à l'iniquité; 2° il redoute la justice du Dieu vers lequel il n'ose lever les yeux, et dont il se représente la sentence au jour du jugement; 3° il éprouve un désir sérieux, mêlé quelquefois d'angoisse, d'être délivré de cette terreur que lui inspire l'avenir; 4° il est prêt à tout sacrifier devant la volonté de Dieu, à remettre entre les mains de ce Dieu la direction de sa vie entière, à faire, en un mot, tout ce que Dieu lui commandera. — Dans cette situation d'âme, le pécheur est préparé à recevoir la parole de Dieu, il s'abandonne entièrement au Seigneur Jésus, et c'est alors que les promesses de la miséricorde viennent rendre la paix à son cœur.

Quant au discours de Pierre et à ses remarquables résultats, on peut faire les observations suivantes : 1° ce discours, le premier que prononcèrent les apôtres après l'ascension de leur maître, est un modèle que les ministres de l'Évangile feront bien d'étudier; 2° il renferme une argumentation très-claire et très-logique. On n'y trouve ni déclamation ni fausse chaleur, mais seulement la vérité exposée avec lucidité et vigueur. L'orateur y prouve avec abondance ce qu'il veut faire accepter, et traite

ses auditeurs comme des êtres raisonnables sur lesquels la vérité doit exercer son influence. Les prédicateurs n'ont pas le droit de s'adresser à leurs auditeurs comme à des gens incapables de raisonner ou de penser, et de s'imaginer que parce qu'ils traitent des sujets religieux, ils peuvent se croire dispensés de parler bon sens et raison. 3° Quoique les auditeurs de Pierre fussent de grands pécheurs, qui, au crime d'avoir mis à mort le Messie, avaient ajouté celui de se moquer du Saint-Esprit et des ministres de l'Évangile, l'apôtre raisonne avec eux d'une manière paisible, et c'est sans emportement qu'il s'efforce de les convaincre de péché. C'est ainsi qu'il faut toujours supposer les hommes capables d'éprouver du repentir et de sentir la force et la beauté des grandes vérités religieuses. 4° Les arguments de l'apôtre étaient parfaitement adaptés aux idées, aux connaissances et aux sentiments habituels de ses auditeurs, plus propres, en conséquence, que tout autre procédé à produire en eux le repentir et la conviction. 5° le grand but vers lequel tend et auquel aboutit ce discours est celui que doit se proposer tout prédicateur de l'Évangile; c'est d'éveiller dans le pécheur la conscience de son péché et de l'amener à en faire lui-même la confession. Cette confession n'a rien de déshonorant pour l'homme en qui la conviction est bien réelle; elle fait au contraire honneur à la droiture de son cœur. Il n'y a de déshonorant que l'hypocrisie qui veut cacher son crime, l'orgueil qui empêche de l'avouer, ou la fausseté qui le nie. 6° Les vérités prêchées ici par Pierre, restent toujours puissantes pour faire naître dans les cœurs la conviction du péché et de salutaires terreurs. Si le pécheur de nos jours n'a pas mis à mort le Messie, il l'a rejeté; s'il ne l'a pas couronné d'épines, il l'a méprisé; s'il ne l'a pas insulté sur la croix, il l'a mille fois insulté par son incrédulité; s'il n'a pas percé son côté d'une lance, il lui a percé le cœur en le repoussant et en dédaignant ses miséricordes. Or pour toutes ces choses, il doit s'effrayer et pleurer. La résurrection et l'ascension du Sauveur n'ont pas pour lui une moindre importance. Elles établissent la certitude de notre propre résurrection, du jugement et de la domination supérieure remise entre les mains de celui que le pécheur a, longtemps peut-être, méconnu, repoussé et offensé. Quoi de plus propre que ces pensées à lui inspirer de la crainte, à le toucher de componction et à arracher de lui ce cri : « Que ferai-je ? » 7° Nous voyons ici comment le Saint-Esprit s'y prend pour produire la repentance dans les âmes. Ses opérations ne sont point arbitraires, mais conformes à *la vérité* et accomplies au moyen de *la vérité*, et nous n'avons pas le droit de nous attendre à ce qu'il convertisse les âmes autrement qu'en faisant luire devant elles *la vérité*. Quiconque travaille à la propagation de l'Évangile doit s'en souvenir et s'efforcer de présenter toujours *la vérité* aussi simplement, avec autant de force et de la manière la plus impressive qu'il le pourra. Ce sont les efforts de cette nature que le Seigneur se plaît le plus à bénir. 8° La conduite de Pierre et des apôtres fournit un exemple frappant du pouvoir de l'Évangile sur les âmes. Peu de temps s'était écoulé depuis que Pierre, timide et tremblant, avait renié son maître avec imprécation. Maintenant, en face des meurtriers du Fils de Dieu, il leur reproche leur forfait hardiment et sans s'inquiéter des colères qu'il peut ainsi soulever contre lui. Ainsi se conduisirent tous ces saints hommes. Ce fut dans la ville même où Jésus avait été couvert d'opprobre et crucifié, qu'ils élevèrent la voix pour

proclamer en lui l'envoyé de Dieu et le Sauveur du monde. Quelle autre puissance que l'Esprit de Dieu aurait pu produire en eux un pareil changement; et n'y a-t-il pas dans ce fait une des preuves les plus irrésistibles de la vérité du christianisme ?

38. Et Pierre leur dit : Amendez-vous; et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour obtenir le pardon de vos péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit.

38. « *Et Pierre leur dit.* » Pierre avait été le principal orateur, bien que selon toute apparence ses collègues eussent aussi parlé dans la foule. C'est lui qui continue, au nom de tous, à donner à cette foule attentive des directions sur ce qu'elle doit faire. § « *Amendez-vous;* » ou convertissez-vous. (Voy. note sur Matth. III, 2.) La repentance embrasse deux choses : le regret du péché commis et l'intention de ne le plus commettre. Elle ne consiste pas seulement dans la crainte des conséquences ou de l'enfer réservé aux méchants, mais à reconnaître que le péché est en lui-même un mal, et comme conséquence, à le détester et à vouloir l'abandonner. Il faut que le pécheur en vienne à ce point de haine pour le mal, que quand il n'aurait pas à en redouter le châtement dans l'avenir, il n'en soit pas moins déterminé à le fuir. C'est une repentance fautive que celle qui n'a pour fondement que la crainte des conséquences. Telle était encore à ce moment la situation morale des auditeurs de Pierre. Ils avaient été alarmés, effrayés à la pensée du courroux de ce Messie qu'ils avaient crucifié; mais l'apôtre ne se contente pas de cette première impression, qui à elle seule serait restée stérile et se serait promptement dissipée. C'est pourquoi il les exhorte à *s'amender*, c'est-à-dire à rompre avec le péché, et à montrer par une nouvelle vie qu'ils éprouvaient une véritable tristesse de ce qu'ils avaient fait. — Nous apprenons de là : 1° que se sentir pécheur ne suffit pas, et que la frayeur née de cette conviction n'est pas à elle seule toute la sainteté. Les démons aussi tremblent, et un homme peut éprouver de la crainte en restant attaché au mal, pour le commettre dès que l'espoir de l'impunité l'y incitera. On se fait souvent à cet égard, les plus fâcheuses illusions en prenant pour une véritable repentance ce qui n'est qu'une crainte servile, inefficace et souvent passagère. 2° Une repentance véritable et suivie d'une ferme résolution de rompre avec le mal, peut seule donner la paix à l'âme du pécheur dans lequel s'est éveillée la conscience de ses fautes. 3° L'apôtre nous apprend ici quelles directions nous devons donner à l'homme convaincu de péché. Il ne faut pas lui conseiller d'attendre, lui dire qu'il est dans une bonne voie, l'encourager à chercher encore, à étudier, à lire, et l'autoriser ainsi à remettre à une autre fois de s'occuper de son salut. Il faut, au contraire comme l'apôtre, le presser de s'amender, de s'affliger sur son péché, de rompre avec le mal. Il n'y a pour lui, à ce moment, qu'une religion salutaire, celle qui le fait se convertir à Dieu pour mener désormais une vie conforme en tout à la volonté souveraine de ce Dieu. § « *Et que chacun de vous soit baptisé, etc.* » (Voy. notes sur Matth. III, 6.) C'est ici le premier acte des apôtres en exécution de l'ordre reçu de leur Maître. (Matth. XXVII, 19; Marc XVI, 16.) En recevant le baptême, ces Juifs allaient faire profession de la religion de Christ et déclarer haute-

ment devant le monde qu'ils reconnaissent pour leur Messie et leur Sauveur celui qu'ils avaient crucifié. L'Évangile exige cette profession publique, et personne n'a le droit de s'en croire dispensé. Il faut, comme le fait ici l'apôtre, déclarer, à tous ceux qui s'informent des moyens d'être sauvés, que leur devoir est de s'amender, puis de se soumettre, sans délai, aux ordonnances de l'Évangile. Si un homme refuse de faire cette profession d'attachement à Jésus-Christ, c'est que cet attachement n'existe pas. Le baptême d'eau exprime le besoin de purification et doit être envisagé comme l'emblème de l'action divine qui seule peut nettoyer l'âme de ses souillures. Le recevoir est aussi une manière de se consacrer à Dieu. § « *Au nom de Jésus-Christ.* » En grec sur le nom, ce qui signifie être baptisé non pas seulement par l'autorité de Jésus-Christ, mais pour lui et pour son service, être consacré de cette manière et par cette profession publique à Lui et à sa cause. Le nom de Jésus-Christ signifie Jésus-Christ lui-même, et être consacré en son nom est la même chose que lui être consacré; la profession publique que les Juifs étaient appelés à faire ici, emportait : 1° la confession de leurs péchés; 2° l'intention de renoncer à ces péchés; 3° la reconnaissance de Jésus comme Messie et Sauveur; 4° une détermination bien arrêtée de devenir ses disciples et de se dévouer à son service. C'est ainsi que (I Cor. x, 2), être baptisé en Moïse signifie l'avoir pris pour maître et pour guide. Il ne résulte pas de ce passage qu'en administrant le baptême, les apôtres ne fissent usage que du nom de Jésus-Christ; tout porte à croire au contraire qu'ils employèrent la formule prescrite par le Sauveur lui-même (Matth. xxviii, 19); mais comme ce qui distingue essentiellement le chrétien, c'est qu'il reçoit et honore Jésus-Christ, ce nom pouvait être particulièrement employé pour exprimer ce caractère. La même chose se voit plus loin (chap. xix, 5). § « *Pour obtenir le pardon de vos péchés;* » non pas seulement du péché d'avoir crucifié le Messie, mais de tous vos péchés. Il n'y a rien, dans le baptême *en lui-même* qui puisse produire cet effet. La miséricorde de Dieu seule peut pardonner en vertu de l'expiation de Christ. Mais le baptême suppose la volonté de recourir à un pardon obtenu de cette manière; le croyant y fait solennellement profession de croire qu'il est pécheur, que dans sa conviction il n'existe pas d'autre moyen d'être sauvé, qu'en conséquence il y a recours et qu'il reçoit le salut comme lui venant de Jésus-Christ seul. § « *Et vous recevrez le don du Saint-Esprit.* » Il ne faut sans doute pas entendre par là les *dons extraordinaires*, ou le pouvoir de faire des miracles, mais seulement cette action ou ces influences de l'Esprit saint qui étaient nécessaires à ces nouveaux convertis pour les consoler, leur assurer la paix du cœur et les faire marcher dans les voies de la sanctification. Rien ne prouve, en effet, qu'ils reçurent tous le pouvoir de faire des miracles, et rien dans le récit sacré ne force à le croire. Il ne faut pas non plus conclure de ceci que ce ne fut pas par l'influence du Saint-Esprit que la conscience de ces gens avait été réveillée. Toute véritable conversion vient de lui. (Jean xvi, 8-10.) Mais c'est aussi l'œuvre de l'Esprit que de consoler, d'éclairer, de produire la paix et de donner à l'âme l'assurance qu'elle est véritablement née de nouveau. C'est sans doute là ce que l'apôtre a en vue, et c'est ce qu'éprouvent tous ceux qui sont nés de nouveau et professent sincèrement la foi en Jésus-Christ. Ils ressentent de la paix, du calme, de la joie; ils trouvent en eux-mêmes les

signes caractéristiques de la piété, et tout cela est bien le don du Saint-Esprit. « Les fruits de l'Esprit, dit saint Paul, c'est la charité, la joie, la paix, etc. » (Gal. v, 22-24.)

39. Car à vous et à vos enfants est faite la promesse, et à tous ceux qui sont loin, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera à soi.

39. « Car à vous et à vos enfants a été faite la promesse. » Il s'agit ici de la promesse relative au don du Saint-Esprit, et que Pierre avait invoquée déjà en commençant son discours. (V. 17.) Cette promesse avait été faite en effet aux Juifs, et à leurs fils et à leurs filles. (Voy. Esaïe XLIV, 3, et Esaïe LIX, 21.) Le mot d'enfant signifie ici descendant, postérité, et il ne faudrait pas se servir de ce passage pour établir le devoir de baptiser les enfants, ou comme s'appliquant particulièrement aux enfants. C'est la promesse faite aux croyants que les bénédictions du salut ne les concernent pas, eux uniquement, mais pourront être accordées aussi à leur postérité. Elle n'en doit pas moins encourager les chrétiens à consacrer leurs enfants à Dieu et à leur enseigner ses voies, dans la ferme conviction que la miséricordieuse volonté de Dieu est de perpétuer de génération en génération les salutaires effets de sa grâce. § « Et à tous ceux, etc. ; » c'est-à-dire au genre humain tout entier. Probablement l'apôtre ne pensait alors qu'aux Juifs dispersés parmi les autres nations, car il ne comprit que plus tard que l'Évangile devait être aussi prêché aux Gentils. (Voy. ch. x.) Mais dans la pensée divine, cette promesse concernait les autres nations aussi bien que les Juifs, et ce fut ainsi que plus tard le Saint-Esprit la fit entendre aux apôtres. (Ch. x; Rom. x, 12, 14-20.) Les Gentils sont quelquefois clairement désignés par cette expression d'être loin (Ephés. II, 13, 17), et il est dit d'eux qu'ils ont été rapprochés par le sang de Christ. On peut très-bien appliquer cette promesse aux hommes qui ont été loin de Christ, par leurs péchés et leurs mauvaises inclinations. Eux aussi peuvent être rapprochés s'ils le veulent. § « Autant que le Seigneur, etc. » La promesse concerne non pas ceux qui n'entendent pas l'Évangile ou refusent de s'y soumettre, mais ceux auxquels il plaît à la miséricordieuse Providence du Seigneur de le faire arriver, en vertu du pouvoir et du droit qu'il a de pardonner. L'apôtre veut dire que la promesse est ample, pleine, libre, qu'elle convient à tous et peut s'appliquer à tous, qu'il n'y a en elle rien d'incomplet ou d'étroit, de sorte que Dieu peut en étendre les effets sur qui il lui plaît. Dieu en effet n'est pas limité dans la distribution de ses grâces, et le plan qu'il a conçu à cet égard embrasse tout le genre humain. C'est pour cela qu'il a donné solennellement à son Eglise la mission de porter son Évangile à la connaissance du monde entier. Il est triste de penser que par la faute de cette Eglise, une promesse si importante et si belle ne soit encore arrivée qu'à une si petite portion de la grande famille humaine. Tous les enfants du Seigneur doivent, pour s'exciter à l'accomplissement de ce devoir, se rappeler qu'il s'agit là du message de l'éternel amour.

40. Et par plusieurs autres paroles, il les conjurait et les exhortait, en disant : Séparez-vous de cette génération perverse.

40. « *Et par plusieurs autres paroles, etc.* » Le discours de Pierre, quoique l'un des plus longs que renferme le Nouveau Testament, paraît n'être qu'un résumé; mais il n'en renferme pas moins toute la substance des grandes vérités du salut, et répond admirablement bien au but de l'orateur sacré. § « *Séparez-vous;* » c'est-à-dire mettez-vous à l'abri de l'influence des opinions et des destinées de cette génération. Cette parole démontre que les auditeurs de Pierre devaient faire des efforts pour se garder du mal. Quoique Dieu sauve les hommes par sa grâce, il les traite cependant comme des agents libres, et il veut qu'ils s'emploient eux-mêmes, de toutes leurs forces, à l'œuvre de leur salut. Ces efforts ne les empêcheront pas, une fois sauvés, d'en attribuer toute la gloire à ce Dieu qui a incliné leurs cœurs à le chercher, et leur a départi toutes les grâces dont ils avaient besoin pour saisir la vie éternelle. § « *De cette génération;* » des Juifs de ce temps, dont les pensées, les affections et la conduite étaient si corrompues et si contraires à l'esprit de l'Évangile, de ces Juifs qui avaient crucifié le Messie, et qui à cause de leurs péchés devaient être prochainement détruits. (*Voy.* Matth. xxiii, 12, 39; xvi, 4; Marc viii, 38); *voy.* aussi la description que le Seigneur fait de cette « *génération perverse* » (Matth. xi, 16-19.) En restant unis à eux, les nouveaux croyants auraient eu à redouter l'influence de leur mauvais exemples ou l'entraînement de leurs mauvaises mœurs: C'est pour cela que Pierre leur fait un devoir de s'en séparer. Nous apprenons de là : 1° que les pécheurs qui veulent être sauvés doivent faire eux-mêmes quelque chose dans ce but; 2° qu'un des plus grands dangers dont soient menacés ceux qui commencent à chercher le salut, vient de leurs anciens compagnons. Ceux-ci sont souvent corrompus, rusés, riches, puissants, quelquefois des alliés par le sang ou par d'autres liens, et on les voit fréquemment employer le raisonnement, les railleries ou la persécution pour détourner de la bonne voie ceux dont la conscience s'est éveillée; 3° il faut en conséquence que ces derniers prennent résolument le parti de rompre avec leurs anciennes relations pour s'attacher uniquement à Christ et à son peuple. Cela peut être quelquefois très-difficile, mais il n'y a pas d'autre moyen de se mettre à couvert de ce péril. Sans sortir entièrement du monde, le chrétien ne doit avoir avec lui que les rapports commandés par le devoir ou compatibles avec son dessein bien arrêté de vivre en glorifiant Dieu.

41. Ceux donc qui reçurent de bon cœur sa parole, furent baptisés; et en ce jour-là furent ajoutées à l'Église environ trois mille âmes.

41. « *Ceux donc qui reçurent de bon cœur;* » c'est-à-dire avec joie, heureux qu'ils étaient de se sentir réconciliés avec Dieu par Jésus-Christ. Il paraît de là que tous ceux qui avaient entendu Pierre et les autres apôtres, ne furent pas convertis et baptisés. On peut même penser que plusieurs de ceux dont la conscience s'était d'abord alarmée et qui avaient crié : « *Que ferons-nous?* » n'entendirent pas de bon cœur les autres exhortations de l'apôtre et reculèrent devant la perspective qu'elles leur présentaient. Dans tous les réveils religieux, il y a des âmes qui se troublent, qui demandent, mais qui n'ayant pas la force d'aller jusqu'au bout, retombent dans l'indifférence et finissent par être perdues. § « *Sa parole;* » c'est-à-dire ce que Pierre proclamait quant au pardon des péchés en Jésus-Christ. § « *Furent*

baptisés. » Le récit prouve à l'évidence que cela fut fait le même jour. La conversion de ces gens avait été instantanée; ils firent sur-le-champ profession de leur foi, et le sceau du baptême fut immédiatement mis sur cette profession. § « *En ce jour-là.* » Le discours de Pierre avait commencé à la troisième heure du jour (v. 15). Le récit sacré ne dit pas jusqu'à quelle heure il se prolongea, mais quelle que fût sa durée, on eut encore assez de temps pour recevoir dans l'Eglise et pour baptiser ceux qu'il avait déterminés. Quant à l'administration du baptême, rien n'indique de quelle manière elle eut lieu. Mais il serait difficile de croire que dans l'intérieur même de Jérusalem et d'un seul jour trois mille personnes eussent pu être baptisées par immersion. L'ensemble du récit suppose, en effet, que cela eut lieu dans la cité, où il n'est guère probable qu'on eût trouvé les facilités de faire entrer, *en si peu de temps*, trois mille personnes dans l'eau. Rien, à la vérité, ne prouve positivement que cette immersion n'eût pas lieu, mais le récit est un de ces arguments incidentels qui sont souvent plus concluants que toutes les discussions étymologiques ou autres.—On voit ici un exemple de prompt admission au sein de l'Eglise chrétienne, et sans doute l'Esprit de Dieu l'a voulu ainsi, pour apprendre aux futurs conducteurs de l'Eglise la manière dont ils doivent procéder dans des cas semblables. Sans doute, il faut toujours apporter en cette matière beaucoup de prudence, mais quand des âmes, en plus ou moins grand nombre, donnent des preuves évidentes de piété, de haine pour le péché et d'attachement au Seigneur Jésus, elles peuvent être admises sans délai à tous les privilèges des enfants de Dieu. § « *Furent ajoutées;* » à la société des disciples de Jésus-Christ. § « *Ames* » ou personnes. (Comp. I. Pierre III, 20; Gen. XII, 5.) L'historien sacré n'affirme pas que tout cela se fit sur un seul point de Jérusalem ou tout à la fois; mais il fut constaté sans doute plus tard que tel avait été le gain de cette journée, le résultat de ce grand mouvement religieux. Ce fut là la première effusion de l'Esprit saint à la suite de la prédication de l'Evangile. Elle montre ce que l'Eglise peut attendre de l'accomplissement des promesses du Seigneur, et en même temps quels rapides et profonds changements l'Evangile peut produire dans les cœurs.

42. Et ils persévéraient tous en la doctrine des apôtres, et en la communion et la fraction du pain, et dans les prières.

42. « *Et ils persévéraient tous.* » Le mot grec signifie, en parlant des personnes : s'attacher à un homme, rester à ses côtés et le suivre toujours sans jamais le quitter ou s'éloigner de lui. Voilà un des caractères de la conversion véritable. Quoique convertis en un moment, quoique exposés bientôt au mépris, à la persécution, à beaucoup d'épreuves, ces nouveaux chrétiens persistèrent, et l'apostasie d'aucun d'eux n'est ni racontée, ni presumable. § « *En la doctrine des Apôtres.* » De nos jours, ce mot de doctrine s'emploie pour désigner un ensemble de vues, systématiquement arrangées et regardées comme contenues dans la Bible, mais dans les Ecritures elles-mêmes, il signifie simplement enseignement, et ici il indique surtout que les nouveaux convertis continuaient à rechercher l'instruction donnée par les apôtres. On n'en peut pas moins être sûr qu'ils restèrent fermement attachés aux grandes doctrines, sous l'impression desquelles leur conversion s'était opérée. Une preuve de la sincérité de la conversion est le désir

d'étudier toujours mieux ces doctrines, et par conséquent l'habitude de rechercher la prédication de l'Évangile. § « *Dans la communion.* » Le terme grec que nos versions rendent ainsi a le sens de participation à une même chose, de communauté, d'association amicale, de possession en commun. Il convient parfaitement aux chrétiens qui ont tous les mêmes espérances, les mêmes joies, la même haine pour le péché, les mêmes ennemis à combattre, et partant les mêmes sujets de conversation et de prières. Tout réveil religieux doit avoir pour effet d'unir plus étroitement les chrétiens les uns aux autres. Sous cette influence, ils sentent toujours mieux qu'ils sont une société de frères; que quelque éloignés qu'ils fussent les uns des autres avant leur conversion, ils ont maintenant en commun les intérêts les plus importants, et que, soit dans la prospérité, soit dans les dangers ou les luttes, soit quant à la vie présente, soit quant à la vie à venir, ils ne peuvent plus rester isolés les uns des autres. § « *La fraction du pain.* » La version syriaque traduit par *eucharistie*, désignant ainsi la sainte Cène. On ne saurait dire, cependant, s'il s'agit ici de cette institution du Seigneur, ou seulement de repas ordinaire ou de repas de charité pris en commun. Le pain des Hébreux était une sorte de gâteau mince, dur et cassant, qu'il fallait rompre et non couper. « Rompre le pain ensemble » dénotait cette intimité que les Grecs exprimaient par l'expression de « boire ensemble. » En rapprochant ces mots des versets 44 et 46, on est assez naturellement conduit à penser qu'il s'agit ici de repas ordinaires pris en commun. C'était ordinairement le père ou le chef de la famille qui rompait le pain, après avoir imploré la bénédiction divine. § « *Et dans les prières;* » effet naturel de l'action du Saint-Esprit et manifestation du changement qui s'était opéré en eux. Tout réveil véritable produit nécessairement l'amour de la prière.

43. Or toute personne avait de la crainte; et beaucoup de miracles et de prodiges se faisaient par les apôtres.

43. § « *Or, toute personne;* » non-seulement les nouveaux chrétiens, mais encore le peuple en général, c'est-à-dire tous ceux qui voyaient ces choses ou en entendaient parler. § « *Avaient de la crainte.* » Il faut sans doute entendre par là ce mélange d'étonnement, de respect et d'attente pleine d'anxiété que devaient naturellement produire des événements aussi nouveaux et aussi extraordinaires. Quel changement dans les dispositions de ces Juifs qui si peu de temps auparavant s'étaient moqués des apôtres ! (V. 13.) § *Et beaucoup de miracles et de prodiges.* » (Voy. note sur le verset 22.) C'était l'accomplissement d'une promesse du Sauveur. (Marc xvi, 17.) Quelques-uns de ces miracles vont être racontés dans les chapitres suivants.

44. Et tous ceux qui croyaient étaient ensemble en un même lieu, et ils avaient toutes choses communes.

44. § « *Et tous ceux qui croyaient;* » qui croyaient que Jésus était le Messie, car c'était là ce qui les distinguait essentiellement du reste des Juifs. § « *Étaient ensemble dans un même lieu;* » s'unissaient pour une même chose, dans un même but. Il ne s'agit pas de là qu'ils habitassent tous dans une même maison, mais qu'ils formaient une seule et même communauté, s'occupant tous ensemble du même objet. On ne saurait

douter, du reste, qu'ils ne se réunissent souvent pour prier, s'entretenir et rendre grâce. § « *Et ils avaient toutes choses communes;* » c'est-à-dire leurs possessions et leurs biens. (*Voy.* ch. iv, 32-37 et v, 1, 10.) Durant la vie du Sauveur, les apôtres avaient évidemment mis en commun tout ce qu'ils possédaient, et Judas avait été le trésorier de la communauté. Se considérant comme une seule famille, et ayant les mêmes besoins, rien ne pouvait leur faire attacher du prix à posséder quelque chose en propre. Il est cependant probable que quelques-uns d'entre eux avaient gardé la propriété des choses qu'il n'avait pas paru nécessaire de consacrer à l'usage commun. C'est ainsi que Jean paraît avoir eu encore une maison à lui. (Jean xix, 27.) Le Sauveur n'avait donné à cet égard aucun ordre formel, et les apôtres n'en donnèrent pas non plus. (Act. v, 4.) Renoncer à ses biens en faveur de la communauté était un acte tout-à-fait volontaire, qu'amènèrent naturellement les circonstances particulières où se trouvèrent ces premiers convertis. Ils étaient en grand nombre, venus de pays éloignés, de Parthe, de Médie, d'Arabie, de Rome, d'Afrique, etc.; ils avaient, selon toute probabilité, séjourné à Jérusalem plus longtemps qu'ils n'en avaient eu l'intention; en embrassant la foi en Jésus de Nazareth, ils s'étaient sans aucun doute privé des ressources qu'offraient les coutumes hospitalières de leur nation; selon toute apparence enfin, il y avait beaucoup de pauvres parmi ceux qui étaient de Jérusalem même; comment, en présence de toutes ces circonstances réunies, ne pas trouver tout naturel qu'ils aient mis en commun ce qu'ils possédaient, aussi longtemps du moins qu'ils restèrent ensemble?

45. Et ils vendaient leurs possessions et leurs biens, et les distribuèrent à tous, selon que chacun en avait besoin.

45. § « *Et ils vendaient;* » selon toute apparence, dans la proportion nécessaire pour subvenir aux besoins de la communauté. § « *Leurs possessions et leurs biens.* » Le premier de ces mots désigne les propriétés proprement dites, comme terres, vignobles, maisons, etc.; le second, des valeurs personnelles ou mobilières. § « *Et les distribuèrent à tous, selon que chacun en avait besoin.* » Ces mots limitent et fixent le sens de ce qui précède. Ainsi interprété, ce passage ne signifie pas qu'ils vendissent tout ce qu'ils possédaient, ou qu'ils renoncassent à tous leurs droits de propriété, mais qu'ils se regardaient comme tenus à vendre leurs biens si cela était nécessaire pour subvenir aux besoins de leurs frères. Dans ce cas, ils mettaient leurs propriétés à la disposition des apôtres, en exprimant le désir qu'elles fussent employées à secourir ceux qui manquaient de quelque chose. (Chap. iv, 34-35.)

Ce fait, qui tient une si grande place dans l'histoire de la primitive Eglise, est de nature à inspirer beaucoup de réflexions salutaires.

1° Nous y voyons la puissance des convictions religieuses. L'amour de la propriété est une des affections les plus fortes qui vivent dans le cœur de l'homme. La religion seule peut en triompher, et elle le fait. L'un des premiers effets de l'Evangile fut d'affranchir les chrétiens de tout attachement répréhensible aux biens de la terre.

2° C'est pour l'Eglise un devoir que de pourvoir aux besoins de ses membres pauvres et nécessiteux. Il ne peut pas y avoir le moindre doute sur ce principe que les biens de la terre doivent être regardés comme

communs en tant et autant qu'il le faut pour qu'il soit pourvu aux besoins des pauvres par ceux qui sont riches. (Comp. av. Matth. xxvi, 11.)

3° Si l'on demande comment les premiers disciples furent amenés à se montrer prêts à se séparer ainsi de leurs biens, on peut répondre : *a*, parce que les apôtres en avaient fait de même avant eux (notes sur le v. 44); *b*, parce que cela était dans l'existence même de leur nouvelle religion; *c*, par la force des circonstances où ils se trouvaient. (Notes sur le v. 44.) Ils montrèrent ainsi ce qui devrait être fait pour les pauvres dans l'Eglise de tous les âges.

4° Si l'on demande à quel point cet usage fut général parmi les premiers chrétiens, nous répondrons que rien n'indique qu'il le devint. Il n'est mentionné qu'ici et dans les chapitres iv, 32-37 et v, 1-4. On ne voit pas qu'il ait été suivi par tous ceux qui furent convertis plus tard en Judée, et rien ne prouve qu'il le fût jamais à Antioche, à Ephèse, à Corinthe, à Philippes, à Rome, etc. Sans aucun doute, la foi produisit chez tous les croyants la libéralité et le soin des pauvres. (*Voy.* II Cor. viii, 19; ix, 2; I Cor. xvi, 2; Gal. ii, 10); mais nous ne voyons nulle part que ce fut une coutume universelle que de renoncer à ses possessions et de les mettre aux pieds des apôtres. Evidemment la religion ne veut pas imposer aux hommes l'obligation de rompre avec toutes les institutions sociales, mais ce qu'elle veut, c'est que ceux qui possèdent soient prêts à renoncer à leurs biens pour venir en aide aux pauvres et aux nécessiteux.

5° A cette question : les usages relatifs à la propriété devraient-ils être abolis de nos jours, et les croyants devraient-ils avoir toutes choses en commun, nous répondons hardiment que non, car : 1° il s'agissait ici d'un cas tout-à-fait extraordinaire; 2° cela n'avait pas été, même dans ces circonstances particulières, commandé par les apôtres; 3° cela ne fut mis en pratique nulle part ailleurs qu'à Jérusalem, 4° et cela serait tout-à-fait impraticable. Aucune société basée sur cette communauté de biens n'a prospéré. Des païens, des incrédules, des chrétiens fanatiques l'ont plusieurs fois essayé, mais ou bien ces essais ont, en très-peu de temps, abouti à l'anarchie, à la licence, à l'oïveté et à la dissipation, ou bien les plus habiles des associés se sont emparés de la masse des biens communs pour l'administrer à leur gré. Une communauté de ce genre ne serait possible qu'avec des hommes parfaitement semblables en fait de sentiments et d'habitudes, et même avec cet élément, elle ne serait pas désirable. L'intention évidente du Seigneur est que les hommes soient excités au travail par l'espoir du gain, à condition que ce gain soit employé de manière à le glorifier. La conduite des premiers chrétiens de Jérusalem n'en est pas moins un magnifique exemple de libéralité chrétienne, et met au jour la puissance des convictions religieuses pour rompre une des plus fortes affections par lesquelles l'homme est attaché à la terre. Il condamne aussi d'une manière écrasante ces gens, trop nombreux, hélas ! qui tout en faisant profession de piété, ne donnent rien, ou à peu près rien, pour concourir au bien, soit spirituel, soit temporel de leurs semblables.

46. Et tous les jours ils persévéraient tous d'un accord dans le temple; et rompant le pain de maison en maison, ils prenaient leur repas avec joie et avec simplicité de cœur.

46. § « *D'un accord.* » (Comp. av. ch. 1, 14; II, 1.) § « *Dans le temple.* » On voit que les premiers disciples n'étaient pas disposés à s'éloigner du lieu où leurs ancêtres avaient si longtemps adoré l'Éternel. Il ne faut pas conclure de ceci qu'ils fussent continuellement dans le temple, mais seulement qu'ils s'y rendaient régulièrement aux heures de la prière, c'est-à-dire à neuf heures du matin et à trois heures de l'après-midi. § « *Rompant le pain.* » (Voy. note sur le v. 42.) § « *De maison en maison ;* » tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, sans doute suivant les convenances du grand nombre. Cela pouvait se faire facilement, avec la communauté de biens qui existait alors entre eux. § « *Ils prenaient leur repas.* » Le mot de l'original désigne toute espèce de nourriture, et son emploi semble prouver qu'il ne s'agit pas ici de la sainte Cène, mais bien de leurs repas ordinaires. (Comp. avec I Cor. XI, 33, 34.) § « *Avec joie.* » La religion sincère n'est pas triste et sombre ; elle rend, au contraire, l'âme joyeuse et ne peut manquer de faire trouver plus douce la jouissance des biens les plus ordinaires. § « *Et simplicité de cœur.* » Satisfaits et reconnaissants de ce qu'ils avaient, ils n'éprouvaient aucune inquiétude, aucune crainte, ne désiraient pas une vie d'aise ou de luxe, et ne soupiraient pas après les vains objets que recherchent les gens du monde. (Comp. avec Rom. XII, 8; II Cor. I, 12; Col. III, 22; Ephés. VI, 5.)

47. Louant Dieu et se rendant agréables à tout le peuple. Et le Seigneur ajoutait tous les jours à l'Eglise des gens pour être sauvés.

47. § « *Louant Dieu.* » (Voy. Luc XXIV, 53.) § « *Et se rendant agréable.* » (Voy. Luc II, 52.) § « *A tout le peuple ;* » c'est-à-dire, sans doute, à une grande portion du peuple, à tous ceux qui avaient des rapports avec eux ou qui étaient témoins d'une telle conduite. Leur humilité, leur vie sérieuse et dévouée et leur charité frappaient les regards, prévenaient tout le monde en leur faveur et les préservaient de toute opposition et de toute censure. Dieu a le pouvoir de produire de pareils effets, même chez des adversaires, et rien n'y saurait contribuer plus sûrement qu'une vie simple et conséquente de la part de ceux qui se sont consacrés à lui. § « *Et le Seigneur ajoutait,* etc. (Voy. ch. v, 14; XI, 24, etc.) Le chrétien aime à attribuer tout accroissement de l'Eglise à son divin Chef ; et c'est en effet sa grâce qui seule incline les cœurs à le chercher et à se convertir. § « *Tous les jours ;* » sans cesse. § « *A l'Eglise,* » à l'assemblée des disciples de Christ. Le mot d'Eglise signifie proprement ceux qui sont appelés dehors ou mis à part, et appliqué aux chrétiens, il marque qu'ils ont été appelés hors ou séparés du monde. On ne le trouve que trois fois dans les Evangiles (Matth. XVI, 18; XVIII, 17), mais il revient souvent dans les autres livres du Nouveau Testament pour désigner les disciples du Sauveur. (Comp. Act. v, 11; VII, 38; VIII, 1-3; IX, 31; XI, 22-26; XII, 1-5, etc.) Les écrivains classiques l'emploient en parlant d'une assemblée quelconque, et il revient deux fois avec ce sens général dans le Nouveau Testament. (Act. XIX, 39 et 40.) § « *Pour être sauvés ;* » littéralement, des gens sauvés, ce qui signifie tout simplement que ces nouveaux membres de l'Eglise avaient ce qu'il fallait pour être déclarés sauvés : une foi sincère et une vie conforme à cette profession d'appartenir à Christ qu'ils avaient

faite en entrant dans l'Eglise. Cela montre aussi que ceux qui veulent être sauvés doivent se joindre à l'Eglise de Christ. Prendre ainsi position en face du monde, est une preuve de piété que nul ne doit se croire dispensé de donner. — Deux remarques générales peuvent être faites sur ce dernier verset du chapitre 2 : la première est qu'une vie chrétienne commande le respect aux mondains eux-mêmes, et la seconde que rien n'est plus propre que le spectacle d'une telle vie à accroître le nombre des croyants. On peut être sûr que ce double effet se produira partout où les chrétiens montreront le zèle, l'abnégation, la pureté et l'esprit de prière, qui distinguèrent les premiers chrétiens de Jérusalem.

Nous avons, en étudiant ce chapitre, contemplé la fondation de l'Eglise chrétienne et l'histoire du premier et du plus grand des mouvements religieux. C'est une histoire que doivent profondément méditer les ministres de l'Evangile et tous ceux qui ont à cœur l'avancement du règne de Dieu. Remercions Dieu d'avoir fait arriver jusqu'à nous ce tableau des merveilleux effets de sa grâce, et demandons-lui de multiplier et d'étendre ces opérations jusqu'à ce que la terre entière soit remplie de sa gloire.

CHAPITRE III.

1. Et comme Pierre et Jean montaient ensemble au temple, à l'heure de la prière, qui était à neuf heures.

1. § « *Montaient ensemble au temple.* » Il a été remarqué (Luc xxiv, 53) que les apôtres « étaient toujours dans le temple, louant et bénissant Dieu, » et (Act. II, 46) qu'ils « persévéraient d'un commun accord » à se rendre dans ce lieu saint. On ne dit pas s'ils y prenaient part aux sacrifices, mais cela est assez probable ; c'était la religion de leurs pères, celle de leurs compatriotes, et ils n'arrivèrent que lentement à la conviction qu'ils devaient l'abandonner. L'endroit où ils se rendaient n'était pas le temple proprement dit, mais la cour ou parvis, où se faisaient les prières habituelles. (*Voy.* note sur Matth. xxi, 12.) § « *A neuf heures ;* » correspondant à trois heures de l'après-midi. C'était l'heure de la prière du soir. Celle du matin se faisait à neuf heures. (Comp. Ps. LV, 17 ; Dan. vi, 10.)

2. Un homme boiteux dès sa naissance y était porté, lequel on mettait tous les jours à la porte du temple nommée la Belle, pour demander l'aumône à ceux qui entraient au temple.

2. § « *Un homme boiteux, etc.* » L'historien sacré a dit plus haut (ch. II, 43), que beaucoup de miracles et de prodiges se faisaient par les apôtres ; il va maintenant raconter en détail un de ces miracles, et choisit de préférence celui-ci, sans doute parce qu'il donna lieu à un nouveau

discours de Pierre aux Juifs assemblés. En entrant ainsi dans les détails, les auteurs sacrés montrent qu'ils étaient sincères et vrais dans leurs récits. Un imposteur, écrivant à une époque rapprochée des faits, se serait, selon toute apparence, borné à dire, en général, que les apôtres opéraient beaucoup de prodiges. Toutes les circonstances mentionnées dans ce verset sont, en outre, des garanties de véracité. L'homme dont il s'agit était boiteux; on était obligé de le porter; il était là tous les jours, et il était en conséquence bien connu de tous ceux qui fréquentaient habituellement le temple. Les anciens n'ayant ni maisons de refuge pour les infirmes, ni hôpitaux pour les pauvres, ces infortunés n'avaient pour ressource que la charité publique; de là l'habitude de les placer ou de les laisser se placer dans des lieux très-fréquentés, comme à la porte des hommes riches (Luc xvi, 20) ou sur le bord des grandes routes. (Marc x, 46; Luc xviii, 35; Jean ix, 1-8.) Mais aucun endroit n'était plus convenable pour demander l'aumône que les portes du temple, où affluaient sans cesse de grandes multitudes, et où l'âme, préoccupée des choses religieuses, devait naturellement se sentir disposée à "faire du bien. Ce devait être surtout un excellent moyen d'obtenir des secours de ces orgueilleux pharisiens, qui aimaient à faire leurs aumônes de manière à être vus des hommes. Le poète Martial nous apprend (liv. 1, 112) qu'une coutume pareille existait chez les Romains, et elle s'est conservée longtemps dans l'Eglise chrétienne. § « *Nommée la Belle.* » Cette désignation a donné lieu à deux avis divers. Les uns ont pensé qu'il s'agit de la porte appelée ordinairement de Nicanor, qui conduisait de la cour des Gentils à celle des femmes (voy. note sur Matth. xxi, 12, et le plan y annexé); d'autres, que c'était la porte située à l'est de l'édifice, et qu'on nommait communément la porte de Suze. Le voisinage du portique de Salomon (v. 11) rend la seconde opinion la plus probable. Cette dernière porte, faite en airain de Corinthe, métal précieux, était d'une grande magnificence. (Josèphe : *Guerre des Juifs*, liv.v.)

3. Cet homme voyant Pierre et Jean qui allaient entrer au temple, les pria de lui donner l'aumône.

3. § « *Les pria de lui donner, etc.*; » selon toute apparence, sans les connaître, et comme il demandait à tous ceux qu'il voyait entrer dans le temple.

4. Mais Pierre ayant, avec Jean, arrêté sa vue sur lui, lui dit : Regarde-nous. 5. Et il les regardait attentivement, s'attendant de recevoir quelque chose d'eux.

4-5. § « *Arrêté sa vue sur lui;* » le regardant fixement. Le mot employé ici se retrouve douze fois dans les écrits de Luc, et ne se trouve ailleurs dans le Nouveau Testament que deux fois, sous la plume de Paul. (II Cor. iii, 7, 13.) § « *Regarde-nous;* » Cette parole avait pour but d'éveiller l'attention du boiteux, de manière à le bien convaincre que les apôtres étaient les auteurs ou au moins les instruments du miracle qui allait se faire.

6. Mais Pierre lui dit : Je n'ai ni argent, ni or; mais ce que j'ai, je te le donne; au nom de Jésus-Christ le Nazaréen, lève-toi et marche.

6. § « *Je n'ai ni or ni argent.* » Le ton de cette réponse indiqua sans doute au mendiant que si Pierre avait eu de l'or ou de l'argent, il lui en eût bien volontiers donné. § « *Mais ce que j'ai.* » Ce qui suit immédiatement prouve qu'en parlant de ce *qu'il a*, l'apôtre n'entend point qu'il le possède par lui-même, mais bien qu'il n'en est que le dépositaire. § « *Au nom, etc.* » (Comp. ch. iv, 10 ; voy. aussi la promesse faite aux apôtres, Marc xvi, 17 et 18.) Cette expression « au nom de » signifie ici : par son autorité ou en vertu du pouvoir que nous tenons de lui. On ne saurait manquer d'être frappé d'une différence essentielle entre la manière dont Jésus avait opéré ses miracles et celle dont les apôtres usent en faisant les leurs. Jésus avait toujours, dans ces cas, agi en son propre nom, comme ayant pouvoir sur la maladie, sur la mort, sur la nature toute entière, tandis que les apôtres n'agissent qu'au nom et comme par délégation de leur Maître. Ce fait montre que les Saintes Ecritures établissent bien la nature divine de Jésus-Christ. § « *Le Nazaréen.* » Ce nom, sous lequel Jésus était le plus souvent désigné par les Juifs, n'était probablement pas inconnu au boiteux. Il importait que cet homme sût bien que sa guérison était l'œuvre de Celui que les Juifs avaient crucifié comme imposteur. § « *Lève-toi et marche.* » Ce commandement, donné sous cette forme dans un grand nombre de cas pareils (Jean v, 8 ; Matth. ix, 67 ; xii, 13), est digne de remarque. Les malades auraient pu répondre qu'ils ne *pouvaient* pas y obéir, qu'ils étaient ou boiteux, ou trop faibles, ou paralysés, qu'il fallait que Dieu commençât par leur donner la force de se lever. Mais l'ordre n'en est pas moins formel, et l'on ne voit nulle part que Jésus-Christ ou les apôtres aient perdu leur temps à essayer de convaincre les gens qu'ils pouvaient faire quelque chose. Il en est précisément de même des pécheurs qui sont des malades spirituels. Dieu leur commande de se repentir, de croire, de mener une nouvelle vie. Il ne les exhorte pas à essayer d'user des moyens qu'ils ont à leur disposition, mais bien à se convertir sur-le-champ, sans s'inquiéter d'où leur viendra la force nécessaire pour y réussir. Agir autrement serait s'embarrasser dans des difficultés sans fin. Le commandement est positif, et l'homme qui n'obéit pas périra, absolument comme le boiteux de notre récit serait mort boiteux, s'il n'avait, à la voix de Pierre, fait ce qu'il fallait faire pour obéir. Quand un pécheur aura accompli l'ordre avec un égal succès, il fera naturellement ce que va faire bientôt le boiteux (v. 8) ; il donnera gloire à Dieu de sa guérison.

7. Et l'ayant pris par la main droite, il le leva ; et aussitôt les plantes et les chevilles de ses pieds devinrent fermes.

7. § « *Et l'ayant pris par la main.* » afin, sans doute, de prévenir toute hésitation et de l'engager à se lever sur-le-champ, tout en lui procurant de l'aide. Ceci encore peut parfaitement s'appliquer à la manière dont Dieu agit à l'égard des pécheurs. Il leur ordonne de se lever, c'est-à-dire, de se repentir et de croire, mais il ne les laisse pas à eux-mêmes : il leur tend la main, il les aide et prévient ainsi la crainte que leur inspirerait à bon droit le sentiment de leur faiblesse et de leur profonde incapacité pour obéir à ses appels. § « *Et aussitôt les plantes, etc.* » Preuve évidente, irrécusable, qu'un miracle venait de s'accomplir chez cet

homme, qui-depuis sa naissance n'avait pu faire aucun usage de ses jambes, puisqu'on était obligé de le porter à la porte du temple.

8. Et faisant un saut, il se tint debout, et marcha; et il entra avec eux au temple, marchant, sautant, et louant Dieu.

8. § « *Et faisant un saut, etc.* » Accomplissement frappant de cette prophétie d'Esaië : « Alors le boiteux sautera comme un cerf. » (Es. xxxv, 6.) Les effets de la joie sont dépeints ici au naturel : le boiteux guéri saute, s'affermit sur ses pieds, marche, et loue Dieu ; voilà bien ce que devait faire un homme tout étonné et ravi de pouvoir faire ce qu'il n'avait jamais fait. Le miracle est d'ailleurs d'une évidence d'autant plus palpable qu'un homme n'apprend pas tout d'un coup à se tenir debout, à marcher et à sauter. C'est lentement que les enfants parviennent à faire tous ces mouvements. § « *Louant Dieu.* » Son cœur était plein et il ne paraît pas avoir eu le moindre doute que sa guérison ne fût l'œuvre du Seigneur. On ne voit pas qu'il ait songé d'abord à remercier Pierre et Jean de ce qu'ils venaient de faire pour lui. Cet homme loue Dieu, spontanément et sans qu'on l'ait exhorté à le faire, parce que son cœur l'y porte. De même le premier mouvement d'un pécheur dans lequel s'est accomplie l'œuvre de la grâce, sera d'en donner gloire à Dieu. Il pourra sans doute vouer un tendre attachement au ministre dont le Seigneur aura fait l'instrument de sa conversion ; mais c'est à Dieu surtout qu'il offrira le tribut de la reconnaissance et de la joie, et ce devoir, il l'accomplira sans qu'on l'y engage, par le seul instinct d'un cœur délivré et bien convaincu que Dieu seul a dû faire en lui l'œuvre du salut.

9. Et tout le peuple le vit marchant et louant Dieu.

9. § « *Et tout le peuple, etc.* » Le peuple est ici la foule des adorateurs qui étaient accoutumés à voir le boiteux à la porte du temple.

10. Et reconnaissant que c'était celui-là même qui était assis à la Belle porte du temple, pour avoir l'aumône, ils furent remplis d'admiration et d'étonnement de ce qui lui était arrivé.

10. § « *Et reconnaissant, etc.* » Toutes les circonstances du fait démontraient bien la réalité du miracle. 1° Cet homme était infirme depuis son enfance ; tous ceux qui fréquentaient le temple le savaient, et il était alors âgé de 40 ans. (Ch. iv, 22.) 2° On ne pouvait pas le prendre pour un imposteur, car s'il avait contrefait une infirmité, il serait merveilleux qu'il eût pu en imposer si longtemps, et qu'on lui eût permis d'occuper ainsi une place à la porte du temple. 3° Les apôtres n'avaient évidemment rien fait pour que cet homme se trouvât sur leur passage ; il y a lieu de croire qu'ils ne l'avaient jamais remarqué auparavant. Ils ne s'étaient donc pas entendu avec lui pour tromper le peuple, et il ressort du récit que le boiteux guéri n'eut lui-même aucun doute quant à la réalité du miracle. 4° Le peuple en parut également convaincu. Les preuves étaient sous ses yeux. Cet homme était bien connu ; chacun le savait incapable de marcher, et maintenant il marchait et sautait ; donc il y avait eu prodige ; la foule qui vit ce changement n'était pas composée d'amis de Jésus, ou de gens intéressés à se laisser tromper ; plusieurs de ces témoins avaient

peut-être pris part ou tout au moins applaudi à la mort de Celui au nom duquel le miracle venait de s'accomplir. Comment douter ? Aussi voyons-nous (ch. iv, 16) que personne ne songeait à le faire. Il est impossible, en comparant ce miracle avec ceux que l'on a inventés souvent, pour soutenir divers systèmes religieux, de ne pas reconnaître que tout, dans celui-ci, a un caractère de sincérité et de certitude qui manque toujours aux autres.

11. Et comme le boiteux qui avait été guéri tenait par la main Pierre et Jean, tout le peuple étonné courut à eux au portique, qu'on appelle de Salomon.

11. § « *Tenait par la main, etc.* » En signe de reconnaissance et comme un homme qui ne voulait plus les quitter. On le verra plus loin les suivre devant les magistrats. (Ch. iv, 14.) § « *Tout le peuple, etc.* » On comprend que le bruit de ce qui venait de se passer se soit rapidement répandu et ait fait accourir une foule considérable. § « *Au portique, etc.*; » situé sur le côté gauche du temple. C'était une sorte de galerie couverte, remarquable par sa magnificence. (Voy. note sur Matth. xxi, 12, et le plan y annexé.)

12. Mais Pierre voyant cela, dit au peuple : Hommes Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci ? ou pourquoi avez-vous l'œil arrêté sur nous, comme si, par notre puissance ou par notre sainteté, nous avons fait marcher cet homme ?

12. § « *Pierre voyant cela, etc.* » C'était une excellente occasion d'annoncer l'Évangile à un grand nombre d'auditeurs. § « *Hommes Israélites.* » (Comp. ch. ii, 14.) § « *Pourquoi vous étonnez-vous ? etc.* » L'apôtre ne leur reproche pas de s'étonner ou d'être dans l'admiration ; cela était tout naturel, mais bien de penser qu'eux, Pierre et Jean eussent pu être les auteurs de la guérison du boiteux. En leur qualité de Juifs, ces gens auraient dû savoir qu'un miracle pareil ne pouvait procéder que de Dieu ; leur tort était de l'attribuer à des hommes, comme cela se voyait aux regards d'étonnement qu'ils jetaient sur les deux apôtres. § « *Par notre puissance ;* » en vertu de notre science dans l'art de guérir, ou au moyen de quelque remède connu de nous seuls. § « *Ou par notre sainteté.* » Comme si Dieu nous avait accordé un pareil pouvoir en récompense d'une piété éminente. — On peut remarquer ici que si les apôtres avaient travaillé en vue d'eux-mêmes, l'occasion était belle pour s'assurer une grande réputation. La foule était toute disposée à leur rendre des honneurs extraordinaires, et rien ne leur eût été plus aisé que de prendre sur elle un grand ascendant. Mais non ; ils s'effacèrent eux-mêmes le plus qu'ils peuvent, et rapportent tout à la gloire de Christ. Ainsi doivent faire les ministres de l'Évangile et tous ceux qui peuvent être appelés à devenir l'instrument de quelque bien dans l'Église ou dans le monde. Quels que soient leur talent ou leur piété, ce n'est pas par eux que les âmes sont éclairées, consolées et sauvées, mais uniquement par le pouvoir de la grâce divine. (Voy. II Cor. iii, 5 et 6.)

13. Le Dieu d'Abraham, et d'Isaac, et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son Fils Jésus, que vous avez livré, et que vous avez renié devant Pilate, quoiqu'il jugeât qu'il devait être délivré.

13. « *Le Dieu d'Abraham, etc.* » (Comp. Matth. xxii, 32; Exod. iii, 6, 15; Gen. xxviii, 13; xxvi, 24.) Il importait, en s'adressant à des Juifs, de bien établir que le Dieu qui venait d'opérer le miracle était bien celui qu'avaient connu et adoré leurs patriarches et leurs ancêtres, et que, par conséquent, il ne s'agissait pas ici d'introduire l'adoration de quelque nouveau Dieu. Le nom d'Abraham devait d'autant plus être mentionné dans cette circonstance, que, d'après les promesses du Seigneur, toutes les nations de la terre devaient être bénies en sa postérité. (Gen. xii, 3; Comp. Gal. iiii, 16.) § « *A glorifié, etc.* » Ce miracle, fait au nom de Jésus, démontrait d'une manière éclatante que Dieu avait approuvé l'œuvre de Jésus, et qu'il voulait l'honorer comme son Fils aux yeux mêmes de ces Juifs qui l'avaient méconnu, méprisé et livré à la mort. (Comp. Jean xvii, 1; Ephés, i, 20-22; Phil. ii, 9-11; Hébr. ii, 9; Apoc. i, 5-18.) § « *Vous avez livré;* » entre les mains des Romains et en demandant sa mort. (Voy. note sur ch. ii, 23.) § « *Renié;* » en déclarant qu'il n'était pas le Messie, le Roi attendu depuis si longtemps. (Jean xix, 15.) § « *Quoiqu'il jugedt.* » L'indécision de Pilate et la déclaration qu'il avait faite de l'innocence de Jésus, avaient aggravé encore le crime des Juifs. Rien n'avait mieux démontré la violence de la haine qu'ils portaient à Jésus, et leur obstination à vouloir sa mort. (Voy. Matth. xxvii, 17-25; Luc xxiii, 16-23.)

14. Mais vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé qu'on vous relâchât un meurtrier.

14. « *Le saint.* (Voy. Ps. xvi, 10; Comp. note sur Act. ii, 27.) § « *Et le juste.* » Ce mot paraît devoir être pris ici dans le sens d'innocent à l'égard des lois, et en effet, Jésus n'avait été convaincu d'aucun crime contre ces lois. Le sanhédrin l'avait à la vérité déclaré, sans preuves, coupable de blasphème. (Matth. xxvi, 65.) Mais sachant que Pilate ne le condamnerait pas sur ce chef, ils l'avaient accusé devant lui du crime de sédition. (Luc xxiii, 2.) Ni l'une ni l'autre de ces accusations n'était fondée, et par conséquent Jésus était, en regard des lois, parfaitement juste ou innocent. Ses ennemis, voyant qu'ils ne pouvaient fournir contre lui des preuves valables, auraient dû reconnaître cette innocence, et en continuant à demander sa mort, ils avaient mis au jour la malice et la passion haineuse dont ils étaient remplis. § « *Qu'on vous relâchât, etc.* » (Matth. xxvii, 21.)

15. Vous avez mis à mort le Prince de la vie, lequel Dieu a ressuscité des morts; de quoi nous sommes témoins.

15. « *Le Prince de la vie.* » Le mot traduit ici par « prince » désigne proprement un chef militaire; on aurait pu le traduire aussi par « auteur. » Comme dans une armée c'est du général en chef que viennent toutes les faveurs, et comme après une victoire on dit qu'il l'a gagnée, ce mot ren-

ferme aussi l'idée de cause, de source, et c'est dans ce sens qu'il est dit en parlant de Jésus (Act. v, 31.), que « Dieu l'a élevé par sa puissance pour être Prince et Sauveur, afin de donner à Israël la repentance, etc. » C'est évidemment aussi de la même manière qu'il faut entendre ces mots de l'Épître aux Hébreux (ch. xii, 2) : « Regardant à Jésus, le chef et le consommateur de notre foi ; » c'est-à-dire celui qui donne la foi ; et ce sens convient parfaitement ici. Jésus est bien la source de la vie, celui qui la donne, et cela au sens physique aussi bien qu'au sens spirituel. L'Évangile de saint Jean dit (ch. i, 4) « qu'en lui était la vie. » Il l'avait prouvé en ressuscitant les morts et en reprenant lui-même cette vie que les Juifs lui avaient ôtée. L'application de ce titre à Jésus convenait d'autant mieux ici qu'elle rendait plus odieuse la préférence accordée par les Juifs à Barrabas sur Jésus. Le meurtrier préféré avait détruit la vie, et le juste livré à la mort était l'auteur de la vie. (Voy. Jean v, 26; I Jean v, 11; I Cor. xv, 45; Luc xxiii, 19.) § « A ressuscité. » (Voy. ch. ii, 24, 32.)

16. Et par la foi en son nom, son nom a raffermi les pieds de cet homme que vous voyez et que vous connaissez; la foi, dis-je, que nous avons en lui, a donné à celui-ci cette entière disposition de tous ses membres, en la présence de vous tous.

16. « Par la foi ; » en vertu de la foi des apôtres, et non de la foi du boiteux, dont il n'est pas dit qu'il croyait en Jésus. Ce miracle accordé à la foi de Pierre et de Jean était une belle confirmation de cette parole du Sauveur : « Si vous aviez de la foi, ... vous diriez à cette montagne : Ote-toi de là, etc. » (Matth. xvii, 20.) Saint Pierre revient deux fois, dans ce verset, sur cette efficacité de la foi, afin d'en mieux pénétrer l'esprit de ses auditeurs. § « Son nom ; » c'est-à-dire Jésus lui-même. Cette manière de s'exprimer était d'un fréquent usage chez les Juifs, surtout en parlant de Dieu. (Act. i, 15; iv, 12; Ephés. i, 21; Apoc. iii, 4.) Il serait absurde donc d'en conclure qu'il y eût dans le nom même du Seigneur Jésus, une vertu secrète, et en quelque sorte magique, capable d'opérer des prodiges. § « Cette entière disposition, etc. ; » le mot grec employé ici ne se trouve pas ailleurs dans le Nouveau Testament. Il signifie proprement l'intégrité de toutes les parties d'un même tout, et dénote ici une guérison complète dont tout le monde pouvait s'assurer. § « En la présence de vous tous. » Il faut remarquer dans tout ce verset la confiance avec laquelle l'apôtre en appelle au jugement de ses auditeurs quant à la réalité du miracle opéré. Il leur rappelle que l'homme qui en a été l'objet est là, qu'ils l'ont connu avant sa guérison, et que maintenant il jouit en leur présence de l'usage de ses membres ; c'était là provoquer un examen attentif du fait, et affirmer implicitement qu'on ne craignait pas le résultat de cet examen. Des imposteurs n'auraient certainement pas parlé avec une telle assurance. (Voy. ch. iv, 16.)

17. Et maintenant, mes frères, je sais que vous l'avez fait par ignorance, de même que vos gouverneurs.

17. « Et maintenant, mes frères ; » malgré l'énormité du crime qu'ils ont commis, Pierre les appelle ses frères, parce qu'ils sont de la même

nation que lui, parce qu'ils ont droit aux mêmes privilèges, et qu'il ne se regarde pas comme étant naturellement meilleur qu'eux. Ce verset peut être cité comme un exemple remarquable de la tendre affection avec laquelle il faut s'adresser aux pécheurs. L'apôtre aurait à bon droit pu insister sur la grandeur du crime, mais son but est de provoquer la repentance, et l'Esprit lui a fait comprendre que c'est par l'amour, et non par des reproches amers, que l'on arrive à toucher le cœur des coupables. § « *Je sais*; » je reconnais, je conviens. En faisant cette sorte de concession, Pierre n'en maintient pas moins que le crime était énorme, et cela ne l'empêchera pas d'exhorter les Juifs à s'en repentir. (V. 19.) § « *Par ignorance, etc.*; » l'ignorance n'efface pas la faute, mais elle l'atténue. Les Juifs n'ayant pas reconnu le Messie en Jésus, leur crime était moins grand que s'ils n'avaient pas été dans cette ignorance. C'est ce que le Sauveur lui-même avait exprimé sur la croix, en disant : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font. » (Luc xxiii, 34; Comp. Act. xiii, 27; I Cor. ii, 8.) L'apôtre Paul, parlant de lui-même, indique aussi l'ignorance comme l'une des raisons qui lui avaient fait obtenir son pardon. (I Tim. i, 13.) Quant à la mort du Seigneur, les Juifs étaient assurément très-coupables. Ils avaient demandé la mort d'un homme déclaré innocent; ils s'étaient montrés animés d'une rage implacable, ils avaient agi dans toute cette affaire par des motifs pleins de malice; l'homicide était donc bien réel; mais il est évident que s'ils avaient su que Jésus était le Messie, ce crime aurait été bien plus grand encore, et ne leur aurait pas été pardonné. (Comp. Hébr. x, 26, 29.) Il résulte de là que dans l'appréciation d'une faute, il faut toujours tenir compte de l'ignorance, sans que pourtant les pécheurs aient le droit de s'en faire toujours un titre au pardon. Si les Juifs l'avaient bien voulu, ils auraient pu se convaincre que Jésus était le Messie, en sondant les Ecritures et en se rendant attentifs aux témoignages que son Père céleste lui rendait. § « *De même que vos gouverneurs.* » Saint Paul exprime la même idée quand il dit aux Corinthiens (I Eph. ii, 8) que si les princes de ce siècle avaient connu la sagesse de Dieu, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de gloire. Malgré toutes leurs injustices et leurs inexcusables violences, et bien qu'ils fussent plus coupables encore que la masse du peuple, parce qu'ils étaient mieux placés pour arriver à reconnaître le vrai caractère du Christ, on ne peut pas dire que les principaux d'entre les scribes et les pharisiens eussent sciemment fait périr le Messie. Leurs préjugés les avaient aveuglés. Après s'être habitués à l'idée que le Messie promis serait un prince puissant ou un conquérant, ils n'avaient pu se résoudre à le reconnaître dans un homme aussi simple et aussi humble que Jésus. De plus, il y a lieu de croire qu'une portion considérable du sanhédrin fut, dans cette circonstance, entraînée par l'influence des principaux sacrificateurs, et que sans être bien convaincue de la culpabilité de Jésus, elle n'eut pas la force de résister en face à ceux qui la proclamaient. (Comp. Jean vii, 50, 53.) Quoi qu'il en soit, on aime à trouver dans le discours de l'apôtre ce sentiment de justice charitable qui, sans taire le crime, invoque les circonstances atténuantes, et ne ferme pas la porte à l'espoir de la miséricorde.

18. Mais Dieu a ainsi accompli les choses qu'il avait pré-

dites par la bouche de tous ses prophètes, que le Christ devait souffrir.

18. « *Mais Dieu a ainsi accompli, etc.*; » a montré ainsi la parfaite conformité de ces choses, c'est-à-dire de la rejection du Messie et de la méchanceté des principaux d'entre les Juifs, avec les prophéties faites autrefois de sa part. Cette parole de l'apôtre ne fait pas plus de Dieu l'auteur du péché des Juifs, qu'elle ne justifie ce péché lui-même. En effet : 1° le fait qu'un acte a été prévu ou prédit ne change en rien sa nature intrinsèque. (Voy. note sur le chap. II, 23.) 2° Le but de l'apôtre n'était pas de disculper complètement les Juifs, mais bien de leur montrer que les prophéties ayant été accomplies, suivant le dessein de la miséricorde divine, ils pouvaient espérer de trouver grâce devant Dieu, ce qu'ils n'auraient pas pu obtenir si Christ n'était pas mort. 3° Ce raisonnement de l'apôtre met dans un jour éclatant la puissance et la bonté de Dieu, qui se sert de la méchanceté même des hommes pour assurer la réalisation de ses plans. Il en est ainsi de tous les péchés de l'homme : Dieu peut les faire tourner à sa gloire. 4° Mais cela n'excuse nullement le pécheur, car en faisant le mal, son *intention*, à lui, n'est pas d'honorer Dieu ou de travailler à l'accomplissement de ses desseins, mais bien de satisfaire sa propre passion. Dieu tire le bien du mal, mais le mal n'en est pas moins le mal chez celui qui le commet. Il faut remarquer enfin que Pierre voulait surtout, en ce moment, prouver à ses auditeurs que ce Jésus, au nom duquel il avait guéri le boiteux du temple, était bien le Messie, et que l'accomplissement des anciennes prophéties était l'une des preuves de cette vérité, fondement de tout espoir de pardon, et en vertu de laquelle il allait exhorter les Juifs à se convertir. § « *Tous ses prophètes.* » Chacun des prophètes pris à part n'avait pas émis une prédiction spéciale sur ce point; mais telle était la grande fin de la prophétie prise dans son ensemble. Le mot *tous* s'emploie d'ailleurs souvent pour désigner un grand nombre. (Marc I, 37; Jean III, 26.) (Quant aux prophéties relatives à Jésus-Christ, voy. note sur Luc XXIV, 27.)

19. Amendez-vous donc, et vous convertissez, afin que vos péchés soient effacés.

19. § « *Amendez-vous;* » (Voy. note sur Matth. III, 2.) § « *Donc;* » parce que vous avez mis à mort Celui que Dieu a déclaré Christ, et par lequel il promet de pardonner, même aux plus grands pécheurs. § « *Et vous convertissez;* » se convertir signifie proprement se tourner ou se retourner vers un objet auquel on tournait le dos; dans le langage chrétien, il signifie se tourner entièrement vers Dieu, en abandonnant les sentiers du mal, pour marcher dans ceux de la grâce et de l'obéissance à la volonté divine. C'est un changement radical dans les vues, dans les désirs, dans les tendances de l'âme, et par suite, dans la vie toute entière. (I Thess. I, 9.) § « *Afin que vos péchés soient effacés;* » ou pardonnés. Dans l'ordre de la grâce, le repentir doit toujours précéder le pardon, et l'homme ne peut, en conséquence, être assuré de son pardon qu'après s'être repenti. (Comp. Es. I, 16, 20; Joël II, 13.) Le terme *effacés* est emprunté à l'usage des créanciers d'inscrire les noms de leurs débiteurs et de l'effacer après paiement de la dette, de manière qu'il n'en reste plus

aucune trace. Il faut se rappeler que les anciens, écrivant sur des tablettes enduites de cire, effaçaient en retournant l'instrument nommé *stylet*, et en égalisant la cire de manière à faire disparaître tout vestige d'écriture. C'est ainsi que Dieu, dans sa miséricorde, efface les péchés de ceux auxquels il pardonne.

20. Quand les temps de rafraîchissement seront venus par la présence du Seigneur, et qu'il aura envoyé Jésus-Christ, qui vous a été auparavant annoncé.

20. *Quand les temps, etc.* » Le mot traduit ici par *quand* peut se traduire par *afin que*, et indique alors le but en vue duquel une chose se fait (Matth. II, 23; v. 16, 45, etc.), et c'est dans ce sens que quelques commentateurs, entre autres, Kuinoël, Grotius, Lightfoot et la version syriaque le traduisent. Le sens du passage serait alors que la repentance et le pardon accordés aux hommes seraient le moyen, la cause efficiente qui leur assurerait la paix et la joie. D'autres, comme Calvin, Bèze, la Vulgate, Schlœnsner, etc., traduisent comme notre version. La construction de la phrase admet l'une et l'autre interprétation, mais on objecte contre la première qu'il est difficile de comprendre comment le repentir de l'homme pourrait amener les temps du rafraîchissement, et qu'en outre ce sens répondrait peu au but que Pierre se propose ici. Il voulait encourager ses auditeurs à se repentir, leur montrer pourquoi ils le devaient et les raisons qu'ils avaient de compter sur la miséricorde divine. Or, il suffisait pour cela de leur montrer qu'ils vivaient dans les jours de grâce promis par Dieu, et durant lesquels ils pouvaient avoir accès à son pardon. Voici quelle paraît être la suite des idées de l'apôtre : « Vous êtes de grands pécheurs, et par conséquent en grand danger; abandonnez donc votre mauvais train, afin que vos péchés puissent vous être pardonnés. Tout vous y encourage. Voici les temps de l'Évangile, les jours du Messie, qui est l'époque de rafraîchissement. Cette glorieuse époque, attendue depuis longtemps, durera jusqu'à la consommation des siècles, jusqu'au moment où Jésus, apparaissant de nouveau pour juger les hommes, rétablira toutes les choses que le péché a détruites; c'est durant cette époque que vous pouvez trouver grâce et que vous devez la chercher, afin d'être préparés pour l'heure où le Messie reviendra exercer le jugement. » Cette argumentation entrait en plein dans les idées des Juifs, qui attendaient un temps où la bonté de Dieu visiterait extraordinairement son peuple. Pierre leur dit implicitement que cette attente était bien fondée, mais que dès à présent elle avait commencé à se réaliser et devait se prolonger jusqu'au jour où Christ reviendrait juger le monde. De là, pour tous, la nécessité de faire leur paix avec Dieu et de fuir la colère à venir réservée pour les méchants. § « *De rafraîchissement.* » Le mot de l'original exprime proprement l'action de respirer ou de se rafraîchir après s'être échauffé soit à travailler, soit à courir, et par une extension du sens naturel, toute espèce de repos ou de délivrance d'un mal quelconque. Le verbe d'où il dérive a été traduit par *consolé*, en parlant des soins donnés à saint Paul par Onésiphore. (II Tim. I, 16.) La version des Septante emploie ce mot neuf fois dans tout l'Ancien Testament. (Exode VIII, 15. Quand Pharaon vit qu'il y avait du relâche, c'est-à-dire que la plaie avait cessé, Osée XII, 8; Jérémie XLIX, 31; Ps. LXIX, 11, etc.) Il ne s'applique nulle part, dans l'Ancien

Testament, aux temps de la dispensation évangélique; mais c'était chez les Juifs une idée commune et précieusement conservée, que l'époque de la venue du Messie serait un temps de délivrance, de repos, de bien-être et de prospérité, et l'Ancien Testament autorisait suffisamment cette croyance. (Voy. entre autres Esaïe xxviii, 12.) Ils espéraient alors être délivrés de l'oppression de leurs ennemis, et voir naître pour leur nation une série de jours paisibles et prospères. C'est à cette idée que Pierre fait ici appel, en la spiritualisant, pour exhorter les Juifs à rechercher le pardon et la véritable paix. § « *Seront venus.* » Ce futur répond ici à l'attente des Juifs, mais en réalité ces temps étaient déjà venus. Nous avons un autre exemple très-remarquable de cette manière de parler au chapitre xvii de saint Matth. (v. 11 et 12) quand le Seigneur dit qu'Elie viendra pour rétablir toutes choses, mais en ajoutant aussitôt qu'il est *déjà venu*. (Voy. notes sur cet endroit.) § « *Par la présence du Seigneur;* » en grec, *de la face du Seigneur*, c'est-à-dire, de la part de Dieu, Dieu le voulant ainsi. La présence ou la face du Seigneur se prend souvent pour le Seigneur lui-même. (Marc i, 2; Comp. avec Mal. iii, 1; Luc i, 76; 11, 31.) § *Et qu'il aura envoyé.* » Sous cette économie de la grâce, Dieu devait envoyer le Messie pour enseigner les hommes, les racheter, les sauver, pour juger le monde, rassembler ceux qui seraient siens, et prononcer la condamnation des méchants. Ce Messie ayant paru dans la personne de Jésus-Christ, les hommes devaient donc se repentir pour échapper au jour du jugement. § « *Qui vous a été auparavant annoncé;* » sous les traits et sous la désignation du Messie, que tous les prophètes avaient annoncé en effet comme l'espoir de la nation. Quelques manuscrits, au lieu du mot traduit ici par *annoncé*, en portent un qui signifie *désigné, établi*, et les versions syriaque et arabe confirment cette leçon; mais le sens général des paroles de l'apôtre n'en est pas sensiblement affecté.

21. *Et lequel il faut que le ciel contienne, jusqu'au temps du rétablissement de toutes les choses que Dieu a prononcées par la bouche de tous ses saints prophètes dès le commencement du monde.*

21. « *Lequel il faut que le ciel contienne.* » Les Juifs croyaient généralement que le Messie règnerait à jamais sur la terre. (Jean xii, 34.) Cette idée pouvait leur faire nier que Jésus fût ce Messie, et il importait, en conséquence, que les apôtres établissent nettement le fait de son ascension. Aussi avaient-ils soin de dire qu'ils l'avaient vu monter aux cieux. (Act. i, 9.) Quant aux raisons qui nécessitaient cette ascension, le Seigneur en avait indiqué lui-même une. (Jean xvi, 7; Comp. avec xvii, 2.) Il le fallait en outre pour qu'il pût diriger la marche des affaires humaines en vue du bien de l'Eglise (Eph. i, 20-22), et afin qu'il exerçât dans le ciel l'office de sacrificateur en intercédant pour les siens. (1 Jean ii, 1, 2; Hébr. vii, 25; ix, 24; Rom. viii, 34, etc.) Il est digne de remarque que sur ce point Pierre ne cite aucun passage des Ecritures; c'est qu'en effet il n'y avait là-dessus aucune révélation bien précise. On pouvait bien l'induire de quelques mots du Ps. cx, v. 16, mais en somme le fait de l'ascension du Messie ne ressortait pas dans les prophéties de l'Ancien Testament. Du reste ces mots, « *que le ciel le contienne,* » renferment l'idée, non-seule-

ment d'ascension, mais aussi d'exaltation, de pouvoir et de gloire. (*Voy.* Ps. LXV, 3; Comp. avec I Pierre III, 22 et Act. II, 33.) § « *Juqu'au temps.* » Ceci indique un retour sur la terre, mais sans impliquer que le Seigneur ne doive pas remonter de nouveau au ciel. § « *Du rétablissement, etc.* » Le mot de l'original ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament, mais le verbe d'où il dérive y revient huit fois. Il signifie rétablir une chose dans l'état où elle était auparavant. Il est employé pour désigner la *guérison* d'un membre. (Matth. XII, 13; Marc III, 5; Luc VI, 10.) On le trouve aussi appliqué au ministère de préparation que Jean-Baptiste avait exercé, comme l'Elie qui devait venir. (Matth. XVII, 17; Marc IX, 12.) L'historien Josèphe (*Antiq.* II, 33) s'en sert en parlant du retour des Juifs de la captivité de Babylone et de leur réintégration dans leur état et leurs privilèges anciens. Ce terme paraît avoir aussi le sens de consommer, de compléter, d'accomplir. Plusieurs écrivains l'emploient dans cette acception, et c'est celle que lui donnent ici les versions syriaque et arabe. La première traduit : « Jusqu'à ce que les temps prédits par les prophètes soient accomplis, » et la seconde : « Jusqu'aux temps qui doivent manifester l'accomplissement de tout ce qu'ont prédit les prophètes. » D'après ce sens, ce passage signifierait que le Seigneur Jésus doit rester dans le ciel jusqu'à l'entier accomplissement de tout ce qui a été prophétisé sur son œuvre, son règne, la diffusion de son Evangile, les triomphes de sa religion, etc., etc. Ce sens n'exclut pas l'idée de la délivrance du péché et du rétablissement de l'ordre et de la paix, œuvre du Messie, commencée, mais non achevée, lente en apparence dans sa marche, mais assurée quant à son triomphe définitif. § « *De toutes les choses.* » Cette expression, limitée par le contexte, ne signifie pas que tous les hommes seront sauvés, ou que tous les effets du mal dans le monde seront effacés, ce qui serait impossible. Elle affirme seulement que tout ce qui est nécessaire pour le salut des élus aura été accompli. § « *De tous les saints prophètes.* » Tous les prophètes de l'ancienne économie n'avaient pas prophétisé sur ce sujet, mais la parole de *tous* ceux qui en avaient parlé devait être accomplie. Les apôtres, comme on le voit, tenaient à bien convaincre les Juifs qu'ils avaient autant de respect qu'eux pour la parole des prophètes, et qu'en réalité ils n'enseignaient rien que ces prophètes n'eussent enseigné avant eux.

22. Car Moïse lui-même a dit à nos pères : Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète tel que moi; vous l'écouteriez dans tout ce qu'il vous dira.

22. « *Car Moïse lui-même a dit.* » Pour les Juifs, l'autorité de Moïse était souveraine et décisive. Il importait donc de leur faire comprendre que non-seulement les apôtres ne s'écartaient pas de sa loi, mais encore que ces choses avaient été prédites par lui. Le but de cette citation n'était pas de prouver que les cieux devaient recevoir Christ, mais bien qu'il était le Messie. § « *A nos Pères.* » (*Voy.* Deuté. XVIII, 15-19.) § « *Un prophète.* » Ce mot désignait littéralement un homme qui prédisait l'avenir, mais on le voit employé aussi pour désigner un homme adonné à l'enseignement religieux en général. (*Voy.* Rom. XII, 6.) Dans le passage du Deuté. que cite ici Pierre, ce mot avait évidemment un sens très-large. Il s'agissait

d'un homme qui devait diriger d'une manière infallible le peuple juif dans les affaires religieuses, d'un homme qui recevrait de Dieu cette mission, en opposition aux devins auxquels les autres nations obéissaient. (Verset 14.) Le contexte explique très-clairement ce passage du Deutéronome. Moïse, après avoir rappelé les devoirs et les droits des Lévites, avertit le peuple de ne pas se conformer aux coutumes des Cananéens, qui consultaient des devins, des pronostiqueurs, des augures, des sorciers, des enchanteurs (versets 11-14). Quant à vous, dit Moïse, l'Eternel votre Dieu ne vous a pas permis d'en agir de la sorte, et vous n'en aurez pas besoin, parce que Dieu suscitera du milieu de vous un homme chargé extraordinairement d'en haut, comme je l'ai été moi-même, de vous instruire et de vous diriger. Cette promesse se rapportait évidemment à la série de prophètes que Dieu devait susciter parmi son peuple, et elle impliquait que Dieu enverrait ces interprètes de sa volonté suivant que les circonstances l'exigeraient, dans le but d'empêcher son peuple de tomber dans les pratiques idolâtres des nations voisines. Tel est le sens que donnent à ce passage tous les commentateurs et notamment Calvin. Ainsi expliquée, la prophétie ne s'appliquait pas exclusivement ou directement au Messie, et rien ne prouve que les Juifs la rapportassent uniquement à Lui. Mais Pierre n'en pouvait pas moins faire l'usage qu'il en fait ici : 1° parce que le Messie devait être prophète, et à ce titre se trouvait compris dans la longue suite des prophètes promis aux Juifs ; 2° parce qu'il devait être le plus éminent des prophètes, comme il n'est pas douteux que les Juifs ne fussent disposés à le reconnaître ; 3° parce que la prophétie paraissait avoir trait surtout aux temps où la nation juive aurait à souffrir de quelque calamité (verset 16), et qu'au moment où Jésus parut, elle se trouvait justement affligée et abattue sous le joug de l'étranger. Cette citation convenait d'ailleurs parfaitement au but de l'apôtre, qui était de montrer à ses auditeurs qu'ils s'étaient rendus coupables en rejetant et crucifiant le Messie (versets 14 et 15), et que s'ils voulaient en conséquence échapper aux châtimens divins, ils devaient écouter ce grand prophète, ce qui, heureusement pour eux, était encore possible, puisqu'il continuait à vivre dans les cieux. Ce raisonnement, basé sur l'autorité de Moïse, était très-propre à frapper des auditeurs sérieux. C'était du reste une coutume des Juifs que de donner au Messie le titre de prophète (Jean I, 21 ; VI, 14 ; VII, 40 ; Matth. XXI, 11 ; Luc IV, 24), et il a été prouvé, d'après les écrits des rabbins, qu'ils croyaient que le Messie serait le plus grand des prophètes, plus grand même que Moïse. (*Voy.* note sur Jean I, 21.) § « *Suscitera* ; » fera naître et revêtira d'une mission divine auprès de vous. § « *D'entre vos frères* ; » de telle sorte que sous ce rapport vous ne serez pas sous la dépendance des étrangers. Tous les prophètes furent en effet d'extraction juive, et cela fut tout particulièrement vrai de Jésus, descendant d'Abraham par David. (Hébr. II, 11, 16, 17.) C'était pour les Juifs une raison d'écouter plus attentivement ses enseignemens. § « *Tel que moi* ; » c'est-à-dire aussi capable que moi de vous faire connaître la volonté de Dieu et de vous dispenser ainsi d'avoir recours à des conseillers étrangers. L'idée de ressemblance entre Moïse et le Messie ne doit pas être trop pressée. Elle porte surtout ici sur le fait d'avoir été suscité également par Dieu et d'avoir par conséquent le même droit à être écouté des Juifs. § « *Vous l'écouteriez* ; » vous prêterez l'oreille à ses instructions et vous

vous y soumettez comme aux commandements de Dieu lui-même. § « *Dans tout ce qu'il vous dira.* » Ces mots ne se trouvent pas littéralement dans le Deutéronome, mais ils expriment bien le sens du passage cité.

23. Et il arrivera que toute personne qui n'aura point écouté ce prophète, sera exterminée d'entre le peuple.

23. « *Et il arrivera.* » Le mot de l'original renferme l'idée de nécessité, c'est-à-dire de conséquence inévitable. Ici encore l'apôtre s'attache plus à reproduire le sens que la lettre du passage qu'il cite. § « *Qui n'aura point écouté;* » qui ne lui aura point obéi, comme à Dieu lui-même. (Comp. Luc x, 16; Jean xiii, 20.) § *Sera exterminée d'entre le peuple.* » Il y a dans l'hébreu du Deutéronome : « *Je lui en demanderai compte,* » expression que la version des Septante a rendue par : *J'en tirerai vengeance.* L'idée générale était que Dieu punirait tout Juif rebelle à la voix des prophètes; mais on sait que ce genre de faute était ordinairement puni par le retranchement du coupable du milieu de son peuple. (Ex. xxx, 33; xii, 15, 19; xxxi, 14; Nomb. xv, 31; xix, 13; Lévit. vii, 20, 21, 25, etc.), et c'est évidemment ce que l'apôtre a en vue. La menace d'extermination emportait pour le peuple l'idée d'une immense calamité, d'une ruine totale; et pour l'individu celle d'être retranché du milieu de son peuple, c'est-à-dire d'être privé de tous les privilèges accordés à la nation, du droit de participer au culte et aux sacrifices, de faire partie de la synagogue: c'était tomber au rang des païens et des souillés. Rien ne pouvait mieux, que le danger d'encourir un tel châtement, effrayer efficacement les Juifs, et les porter à cette repentance que l'apôtre cherche ici à faire naître dans leurs cœurs. Du reste, cette déclaration conserve, de nos jours, toute sa force. L'Écriture nous annonce, avec la même clarté, que si les pécheurs ne veulent pas écouter Jésus, la destruction les attend, et c'est pour tout homme un devoir important que de se demander sérieusement à lui-même s'il obéit à la doctrine de Christ ou s'il ne la sacrifie point aux mauvais désirs de son propre cœur. Ce sera un jour solennel et terrible que celui où le pécheur sera appelé à rendre compte des raisons pour lesquelles il aura rejeté l'enseignement et les préceptes du Fils de Dieu!

24. Et même tous les prophètes, depuis Samuël et ceux qui l'ont suivi, tout autant qu'il y en a eu qui ont parlé, ont aussi prédit ces jours.

24. « *Tous les prophètes;* » les prophètes en général. *Tous* les prophètes, sans exception, n'avaient pas formellement prédit le Messie, mais tous, sans doute, avaient plus ou moins distinctement annoncé, non-seulement des jours de bonheur, mais encore les événements mêmes qui devaient arriver au temps ou à la suite de l'apparition de Jésus de Nazareth. C'est dans ce sens qu'il faut entendre aussi la fin du verset. § « *Depuis Samuël;* » Après Moïse, Samuël. Ces deux personnages sont également nommés ensemble au Ps. xcix, 6. Dans leur division des livres de l'Ancien Testament, les Juifs comptaient le livre de Josué comme le premier des livres prophétiques. Mais ni dans Josué, ni dans

les Juges, on ne trouve aucune prédiction distincte sur le Messie, et il est probable que depuis Moïse jusqu'à Samuel aucun prophète, proprement dit, ne parut parmi les Juifs. C'était alors par l'*Urim* et le *Thummim* qu'ils consultaient l'Eternel. (Ex. xxviii, 30; Nomb. xxvii, 21.) La prédiction à laquelle Pierre fait ici allusion est, selon toute apparence, celle qui se lit dans II Sam. vii, 16.

25. Vous êtes les enfants des prophètes, et de l'alliance que Dieu a traitée avec nos pères, disant à Abraham : Et en ta semence seront bénies toutes les familles de la terre.

25. « *Vous êtes les enfants des prophètes;* » les enfants, c'est-à-dire les disciples, les élèves. C'était une manière de parler ordinaire chez les Juifs. (Matth. xii, 27.) Vous faites, dit Pierre, profession de suivre les prophètes comme vos maîtres et vos guides, écoutez donc ce qu'ils disent. § « *Et de l'alliance.* » C'est-à-dire les enfants de cet Abraham avec qui l'alliance avait été traitée. Le mot d'*enfant* s'employait pour désigner ceux qui avaient droit à un bien ou à un privilège quelconques. C'est ainsi qu'il est parlé (Matth. viii, 12) des « enfants du royaume, » et dans un mauvais sens (Jean xvii, 12), du « fils de perdition. » Le terme d'*alliance* signifie proprement un traité ou un contrat passé entre égaux ou entre gens qui ont le droit de traiter ensemble et d'accepter ou de rejeter des conditions. Quand il s'applique aux relations entre Dieu et les hommes, il désigne de la part de Dieu une promesse ferme, une assurance qui doit être reçue comme la clause du traité le plus sacré, que Dieu fera une chose dans telles ou telles conditions. Cette promesse est appelée une alliance, uniquement pour en marquer la sainteté et la certitude, et nullement pour exprimer l'idée que l'homme ait le droit d'en rejeter les stipulations. La seule chose qu'il ait à faire est de recevoir avec reconnaissance tout ce que veut son Créateur. La promesse à laquelle Pierre fait ici allusion se trouve dans la Genèse. (Ch. xxi, 18 et xii, 3.) § « *En ta semence;* » en ta postérité. (Voy. Rom. iv, 13, 16.) Saint Paul dit expressément (Gal. iii, 16.) que cette promesse se rapportait au Messie, et nous voyons (Gen. iv, 25.) que le mot de *semence* s'employait quelquefois en parlant d'un seul individu. § « *Seront bénies;* » seront rendues heureuses. § « *Toutes les familles.* » Le mot grec désigne proprement toutes les personnes ou toutes les familles qui ont un père ou un ancêtre communs. Il signifie évidemment ici toutes les nations.

26. C'est pour vous premièrement que Dieu ayant suscité son Fils Jésus, l'a envoyé pour vous bénir, en retirant chacun de vous de vos méchancetés.

26 « *C'est pour vous premièrement.* » Jésus n'avait en effet exercé son ministère que parmi les Juifs, et il avait ordonné que son Evangile fût prêché d'abord aux Juifs, en commençant à Jérusalem. (Luc xxiv, 47.) § « *Suscité;* » ce mot a ici le même sens qu'au verset 22, celui d'envoyer avec une mission spéciale et extraordinaire. § « *Pour vous bénir;* » en remplissant à votre égard la promesse faite à Abraham. § « *En retirant chacun de vous de ses iniquités.* » Ce à quoi Jésus avait travaillé par sa

prédication, par son exemple, par sa mort, etc. La plus grande bénédiction qu'un homme puisse recevoir est d'être retiré du péché, source de toute espèce de maux ; une fois arraché à cette puissance, il peut être heureux. Christ ne bénit aucun homme dans son état de péché, et aussi longtemps qu'il aime le péché ; il commence par retirer l'homme du péché. C'était précisément là l'œuvre qu'il était venu faire. L'apôtre voulait ici convaincre les Juifs que le Messie était venu, et que dès lors, il y avait pour eux possibilité d'obtenir, par lui, pardon, miséricorde et bonheur. Or, ce que les Juifs pouvaient, tous le peuvent comme eux. Jésus est toujours le même, venu pour retirer les hommes du péché, et voulant bénir *toutes les nations* par l'Évangile qu'il leur fait prêcher, après être mort pour elles. Puisse venir bientôt l'heureux jour où ces bénédictions seront acceptées avec amour et joie par toutes les familles de la terre !

CHAPITRE IV.

1. Mais comme ils parlaient au peuple, les sacrificateurs et le capitaine du temple et les Sadducéens survinrent.

1. « *Les sacrificateurs* ; » probablement membres du sanhédrin, car sous prétexte de maintenir la paix, ils prétendaient avoir l'autorité de s'opposer à la prédication des apôtres. § « *Le capitaine du temple* ; » (Voy. notes sur Matth. xxvi, 47; Luc, xxi, 4); le chef des troupes casernées dans la tour Antonia; il avait pour mission de maintenir l'ordre; or, on pensait que la prédication des apôtres et la guérison de ce boiteux pourraient occasionner des troubles. § « *Et les Sadducéens*. (Voy. note sur Matth. iii, 7.) Les Sadducéens niaient la résurrection des morts; aussi étaient-ils opposés aux apôtres, qui exposaient si clairement celle de Jésus-Christ.

2. Etant en grande peine de ce qu'ils enseignaient le peuple, et qu'ils annonçaient la résurrection des morts au nom de Jésus. 3. Et les ayant fait arrêter, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain, parce qu'il était déjà tard.

2-3. « *Etant en grande peine* ; » non pas que les doctrines des apôtres offrisent un danger public, mais elles nuisaient à l'autorité du sanhédrin. Tel est le sentiment de tous les fanatiques envers ceux qui répandent l'Évangile, jaloux qu'ils sont de conserver leur influence. § « *De ce qu'ils enseignaient le peuple*. » Ils étaient offusqués de voir de simples Galiléens, sans études cléricales, vouloir instruire le peuple, et cela sans leur autorisation. Il n'est pas rare de rencontrer des ecclésiastiques s'opposant à tout ministère religieux qui ne relève pas d'eux. De tels hommes se figurent volontiers pouvoir seuls enseigner les autres. Toute la question

ici était de savoir si ces Galiléens avaient prouvé qu'ils étaient réellement envoyés de Dieu; or, le miracle qu'ils venaient d'opérer en était une démonstration suffisante. Mais ici les docteurs juifs, au lieu de mettre en doute le miracle en question, s'enquièreient si les doctrines des apôtres sont conformes aux leurs. § *Et qu'ils annonçaient la résurrection des morts au nom de Jésus.* » Les Sadducéens étaient d'autant plus inquiets, qu'en voyant déjà bon nombre de Juifs croire que Jésus était ressuscité, ils pouvaient prévoir que la doctrine de la résurrection générale, par eux repoussée, gagnerait du terrain dans l'opinion publique. Aussi cette doctrine excita-t-elle, contre les apôtres, une prompte et violente opposition, et ils eurent bientôt à montrer leur attachement pour leur Maître. En face de ces mêmes hommes, dont, peu de jours auparavant, la puissance les avait fait fuir épouvantés, ils se montrèrent fidèles disciples du Crucifié. Ce contraste, dans leur conduite, est une démonstration frappante de l'influence divine en eux.

4. Et plusieurs de ceux qui avaient ouï la parole, crurent; et le nombre des personnes fut d'environ cinq mille.

4. *« Plusieurs de ceux, etc. »* Exemple de cette vérité que souvent les persécutions n'ont pour résultat que d'étendre et d'affermir les croyances qu'on veut détruire. Aussi cette parole : « Le sang des martyrs est la semence de l'Eglise » a-t-elle passé en proverbe. Cependant il a fallu des siècles pour nous en convaincre. § *« Et le nombre. »* Dans ce nombre de cinq mille, il faut compter les cent vingt mentionnés plus haut au chap. 1, 15, et les trois mille convertis le jour de la Pentecôte; (chap. 11, 41.) car il n'est pas probable qu'il y eût cinq mille personnes rassemblées sous le portique de Salomon, et qu'elles aient été toutes gagnées à Christ par la guérison d'un boiteux. (Chap. 11, 2.) Cette conversion de deux mille personnes était une preuve bien frappante de la présence et du pouvoir du Saint-Esprit.

5. Or il arriva que le lendemain leurs gouverneurs, les anciens et les Scribes, s'assemblèrent à Jérusalem. 6. Avec Anne, souverain sacrificateur, et Caïphe, et Jean, et Alexandre, et tous ceux qui étaient de la race sacerdotale.

5-6. *« Leurs gouverneurs; »* sans doute les membres du sanhédrin. L'expression *« leurs gouverneurs »* ferait croire que ce livre a été écrit pour les Gentils, car sans cela, saint Luc aurait mis *« nos gouverneurs. »* § *« Les anciens; »* des hommes choisis parmi le peuple pour siéger au sanhédrin. Les gouverneurs étaient probablement des hommes chargés de fonctions spéciales, mais de plus autorisés à siéger au grand conseil. § *« Scribes. (Voy. note sur Matth. 11, 4.) § « Et Anne, etc. (Voy. Jean xviii, 13.)* Anne n'était plus le grand-prêtre, mais il en avait gardé le titre; il était beau-père de Caïphe le grand-prêtre; c'est pourquoi il est nommé le premier. § *« Caïphe; »* grand-prêtre de cette époque. (Jean xviii, 13.) § *« Jean et Alexandre, etc. »* C'est probablement à cause de leur importance que ces personnages sont ici mentionnés. Anne et Caïphe avaient pris part à la condamnation de Jésus, et, comme tels, étaient intéressés à s'opposer aux progrès de l'Evangile. Tout succès des apôtres était une

démonstration de l'iniquité des juges de Jésus-Christ. § « Jérusalem. » C'était là que s'assemblait ordinairement le sanhédrin. Les écrivains juifs disent que quarante ans avant la destruction de Jérusalem, le nombre des crimes à juger s'étant accru, le sanhédrin avait dû changer le lieu de ses séances.

7. Et ayant fait comparaître devant eux Pierre et Jean, ils leur demandèrent : Par quelle puissance ou au nom de qui avez-vous fait cette guérison ?

7. « Par quelle puissance. » La même question fut faite à Jésus dans le temple. (Matth. xxi, 23.) § « Au nom de qui; » par quelle autorité. Il est probable qu'ils espéraient ainsi intimider les apôtres. Ils en étaient venus à se constituer arbitres dans toutes les affaires religieuses; car ils avaient une immense influence sur le peuple. Loin de s'inquiéter si le miracle, dont ils venaient d'être témoins, n'établissait pas que ces hommes étaient des envoyés de Dieu, ils les traitèrent d'imposteurs et leur imposèrent silence. L'intimidation est la ressource habituelle des ennemis de la religion envers les fidèles, et à défaut d'arguments, ils usent de menaces et de terreur.

8. Alors Pierre étant rempli du Saint-Esprit, leur dit : Gouverneurs du peuple, et vous anciens d'Israël. 9. Puisque nous sommes recherchés aujourd'hui pour un bien qui a été fait en la personne d'un impotent, pour savoir comment il a été guéri.

8-9. « Remplis du Saint-Esprit. » (Note. sur chap. II, 4.) § « Gouverneurs. » Le ton de Pierre envers le sanhédrin est plein de respect. L'apôtre ne met pas leur autorité en question. Il saisit l'occasion pour leur annoncer l'Évangile et prouver la vérité de la religion chrétienne; en ceci, Pierre agit d'après le précepte qu'il donna plus tard. (I. Pierre iii, 15.) « Soyez toujours prêts à répondre, avec respect et douceur, à chacun qui vous demande raison de l'espérance qui est en vous. » L'innocent ne craint pas d'être interrogé. Tout véritable croyant est heureux d'avoir occasion de rendre témoignage de sa foi. Il ne faut pas oublier que ceci se passait devant le grand conseil de la nation, le corps le plus puissant; et Pierre savait que c'était ce même conseil qui avait condamné son maître, que c'était dans cette même salle que l'on avait jugé Jésus, et près de là, que lui, Pierre l'avait honteusement renié. Son maintien ferme devant ce même tribunal prouve la sincérité de son repentir et de ses larmes. (Comp. Luc xxii, 54-62.) Son péché l'avait si profondément affecté (Luc xxii, 62), et sa douleur avait été si vraie, que le seul souvenir de sa faute lui donnait maintenant de l'énergie. La meilleure preuve d'un vrai repentir, c'est la réparation du mal que l'on a fait. Pierre devait être heureux d'avoir à rendre témoignage à la divine mission de Jésus-Christ, dans la même salle et en présence du même conseil et du même peuple, jadis témoins de son reniement. L'exemple de Pierre, comme les préceptes de la Parole, nous apprend à parler avec respect à l'autorité. (Matth. xxii, 21; Rom. xiii, 7; Pierre ii, 13-17.)

10. Sachez, vous tous, et tout le peuple d'Israël, que ç'a été au nom de Jésus-Christ le Nazaréen, que vous avez crucifié, et

que Dieu a ressuscité des morts; c'est, *dis-je*, en son nom, que cet homme qui paraît ici devant vous, a été guéri.

10. « *Sachez.* » Pierre aurait pu éluder la question, mais l'occasion était belle pour glorifier son Maître et réparer sa faute; aussi, bien que ses aveux fussent périlleux, il parla franchement de ses convictions. C'est le plus grand exemple d'une sainte hardiesse que nous connaissions; jamais Pierre n'a mieux mérité son surnom. (Jean 1, 42; Matth. xvi, 17-18.) Ce n'est plus le timide Simon qui avait tremblé devant une servante et frémi sur les vagues du lac. C'est le courageux *Céphas* déclarant en face des grands de la nation, que celui qu'ils ont mis à mort et que lui-même a renié, est le Fils de Dieu! La vérité de la religion seule peut expliquer un tel changement. La conduite de Pierre ne saurait s'expliquer par aucun mobile humain. Son maître mort, tout espoir était enseveli avec lui; il n'y a donc que la foi qui soit capable de rendre si courageux, l'apôtre jadis si timide. § « *Au nom;* » par le pouvoir. (Chap. III, 6.) § « *De Jésus-Christ.* » La réunion de ces deux mots dut blesser le sanhédrin, qui niait que Jésus fût le Christ, le Messie. § « *De Nazareth;* » pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, il dit que c'est bien le *Nazaréen* méprisé qu'ils avaient cru couvrir d'infamie en le mettant à mort. Les chrétiens s'émeuvent fort peu des épithètes insultantes pour eux, pour leur religion. § « *Que vous avez crucifié.* » Pierre, qui d'abord avait reproché au peuple cette mort, en accuse maintenant le grand conseil. Il faut voir la main de la Providence dans cette occasion fournie à l'apôtre d'adresser ce reproche au sanhédrin, afin de le porter au repentir. C'est une de ces circonstances où « Dieu surprend les sages en leur ruse. » (Job v, 13.) Ici les accusateurs se trouvent tout-à-coup transformés en accusés.

11. C'est cette pierre, rejetée par vous qui bâtissez, qui a été faite la pierre angulaire.

11. « *C'est cette pierre.* » Ces mots se trouvent dans Ps. cxviii, 22, et Notre-Seigneur se les applique à lui-même dans Matth. xxi, 42. (Comp. Esaïe xxviii, 16; Rom. ix, 33; Eph. ii, 28.) Nous voyons là que Dieu se sert des méchants pour accomplir ses desseins, et ceux que le monde rejette sont employés par lui comme la base de l'édifice qu'il veut construire.

12. Et il n'y a point de salut en aucun autre; car aussi il n'y a point sous le ciel d'autre nom qui soit donné aux hommes par lequel il nous faille être sauvés.

12. « *Et il n'y a point de salut.* » Le mot salut, qui littéralement signifie délivrance de tout mal spirituel ou temporel, dans le Nouveau-Testament, s'applique à l'œuvre que Jésus-Christ est venue accomplir : « Chercher et sauver ce qui était perdu. » (Luc xix, 10.) Cette œuvre s'accomplit en délivrant l'âme du péché. (Matth. i, 21; Act. v, 32; Luc iv, 18; Rom. viii, 21; Gal. v, 1.) Par Jésus-Christ, l'homme est mis à l'abri de toutes les conséquences du mal, et rendu capable de goûter sur la terre la paix de la conscience parfaite, et dans le ciel le bonheur réservé aux enfants de Dieu. De même qu'il n'y a que le pouvoir de Jésus qui ait pu guérir cet impotent, il n'y a non plus que le nom même de Jésus qui puisse sauver

les pécheurs de la mort et de la condamnation. De même que le Sauveur se servait des guérisons temporelles pour élever les pensées à la guérison bien plus importante de l'âme, ainsi Pierre prend occasion du miracle opéré sur cet impotent, pour annoncer l'Évangile au sanhédrin. L'idée de salut que Pierre annonce comme apportée par Jésus, devait concorder avec celle que les membres du sanhédrin avaient du Messie attendu. C'est ainsi que Paul (Act. xxvi, 22-23) dit qu'il n'enseigne rien qui n'ait été dit par Moïse et les prophètes. (Comp. Actes xxiii, 6; xxvi, 6.) § « *En aucun autre;* » aucune autre personne. Pierre ne veut pas dire que Dieu ne puisse pas sauver, mais que le salut du genre humain a été remis entre les mains de Jésus, le Messie. § « *Car il n'y a point d'autre nom.* » Le mot *nom* est ici pour *personne*. (Voy. note sur Chap. iii, 6-16.) Il n'y a pas d'autre sauveur ou médiateur entre Dieu et l'homme que Christ. (Voy. I. Tim. ii, 5-6; Actes x, 43.) § « *Sous le ciel;* » manière emphatique d'affirmer que Jésus est absolument le seul Sauveur. § « *Donné.* » Jésus est toujours représenté comme ayant été *donné* par Dieu pour ce grand dessein. (Jean iii, 16; xvii, 4; I Cor. iii, 5; Gal. i, 4; ii, 20; Eph. i, 22; v, 25; I Tim. ii, 6; Rom. v, 15-18; vi, 23.) Aussi Christ est-il appelé « le don inexprimable de Dieu. » (II Cor. ix, 15.) § « *Par lequel il nous faillit être sauvés.* » Rien en aucun homme ne peut être un moyen de salut. La première partie de l'Épître aux Romains est toute entière consacrée à la démonstration de ce principe. Paul (chap. i.), dans une argumentation serrée, nous montre que ni les Gentils (ch. i), ni les Juifs (ch. ii et iii) n'ont pu se justifier eux-mêmes. A qui demanderait si le salut de Christ profite aux enfants et aux païens, nous répondrions : C'était aux Juifs primitivement qu'était destiné le plan de Dieu, et cependant nous-mêmes en profitons; de même il peut se faire que d'autres que nous en profitent à leur tour. Si les enfants, comme le pensent en général les chrétiens, sont sauvés, et si quelques-uns des païens, comme on n'en saurait douter, participent au salut, évidemment, dès que Jésus est le seul Sauveur, il faut bien que ce soit par le sacrifice de Christ que ces enfants et ces païens obtiennent ce salut. Toutefois, les Écritures n'affirment ni le salut d'un grand nombre de païens sans l'Évangile, ni la perte de tous. Nos missionnaires ont quelquefois découvert dans des tribus sauvages, des individus convaincus de la folie de l'idolâtrie, éprouvant le besoin d'une meilleure religion, et si bien préparés que dès la première exposition de l'Évangile, ils l'acceptèrent immédiatement comme en quelque sorte fait pour eux. Comment cette préparation pour recevoir l'Évangile se liait avec les mérites de Christ, c'est ce que nous ne saurions dire, mais nous savons du moins, que le gouvernement du monde entier est dans la main du Seigneur. D'ailleurs, de même qu'il nous arrive souvent dans ce monde de recevoir des bienfaits sans en connaître l'auteur, de même il se pourrait que des païens participassent aux mérites de Jésus-Christ sans le connaître lui-même. Mais cette vue n'affaiblit en rien notre devoir de prêcher l'Évangile aux païens; au contraire, c'est précisément la pensée que Dieu a préparé ces peuples à recevoir la bonne nouvelle, qui doit nous encourager à la leur porter.

13. Eux voyant la hardiesse de Pierre et de Jean; et sachant aussi qu'ils étaient des hommes sans lettres, et idiots, s'en étonnaient, et ils reconnaissaient bien qu'ils avaient été avec Jésus.

13. « *Hardiesse*; » assurance. Ici ce mot veut dire qu'au péril de leur vie, les apôtres proclamèrent leurs doctrines sans les atténuer § « *Pierre et Jean*. » Eux deux seuls avaient été compromis dans la guérison du boiteux. (Chap. III.) § « *Idiots*. » Les Juifs regardaient les Galiléens comme des gens sans culture. (Matth. xxvi, 73; Marc xiv, 70.) § « *S'en étonnaient*; » de ce que des hommes qui n'avaient pas été élevés dans les écoles des rabbins, dès lors inhabiles à manier la parole, pussent s'exprimer en public avec autant d'assurance, ce ne pouvait être que le fruit d'une profonde conviction acquise dans leur commerce journalier avec Jésus, qu'il était bien le Messie. Une forte persuasion personnelle est plus puissante pour convaincre, en chaire, que toute la rhétorique des écoles; et sans elle, toute prédication restera froide et infructueuse, car c'est une hypocrisie. § « *Qu'ils avaient été avec Jésus*. » Nous pouvons apprendre de là : 1° que si les hommes veulent avoir des succès dans leur prédication, ils doivent avant tout avoir une conviction profonde de la vérité qu'ils proclament. 2° Qu'ils doivent montrer qu'ils connaissent le Seigneur Jésus, qu'ils sont sous l'influence immédiate et vivante de son enseignement et de son Esprit. 3° Qu'une conviction profonde et une entière sincérité seront dans l'exercice du ministère, d'une efficace plus grande que le talent et l'éloquence. 4° Que Dieu emploie souvent les ignorants pour confondre les sages. (I Cor. I, 27-28.) Toutefois, si Pierre et Jean convainquirent le sanhédrin, ce n'était pas à cause de leur ignorance, c'était plutôt malgré leur ignorance, et parce qu'ils étaient courageux et sincères. Au surplus, s'ils n'avaient pas fréquenté les écoles des rabbins, ils avaient reçu pendant trois ans les enseignements du Seigneur lui-même, et avaient reçu depuis du Saint-Esprit le don des langues. On ne peut donc pas dire qu'ils fussent dépourvus d'instruction, et c'est à tort qu'on se prévaut de leur exemple pour combattre la nécessité des études chez un pasteur. Jésus-Christ avait pris soin d'instruire les apôtres, et, chose remarquable, le seul homme, Paul, qu'il ait appelé à cette charge sans l'avoir formé à son école, sans lui avoir lui-même communiqué ses enseignements, était un homme instruit. 5° Les apôtres puisaient leur hardiesse dans la sincérité et la force de leur conviction; mais cela même est une preuve frappante de la vérité du christianisme, puisqu'on ne pourra jamais établir qu'ils fussent dans l'illusion, ou que leur témoignage ne fût pas compétent.

14. Et voyant que l'homme qui avait été guéri était présent avec eux, ils ne pouvaient contredire en rien.

14. « *Ils ne pouvaient contredire en rien*. » Le miracle avait été trop évident et trop palpable pour pouvoir être nié : et tel était, en général, le caractère des miracles de Jésus et des apôtres. (Comp. Matth. xii, 24; Jean II, 45-46; Act. xix, 36.) Remarquons en passant que l'homme qui avait été guéri, donnait une preuve incontestable de sa reconnaissance en assistant à une réunion de cette nature.

15. Alors, leur ayant commandé de sortir hors du conseil, ils conféraient entre eux, 16. Disant : Que ferons-nous à ces gens? car il est connu à tous les habitants de Jérusalem qu'un

miracle a été fait par eux, et cela est si évident, que nous ne le pouvons nier. 17. Mais afin qu'il ne soit plus divulgué parmi le peuple, défendons-leur, avec menaces expresses, qu'ils n'aient plus à parler en ce nom à qui que ce soit. 18. Les ayant donc appelés, ils leur commandèrent de ne parler plus ni d'enseigner en aucune manière au nom de Jésus.

15-18. « *Que ferons-nous à ces gens ?* » Tout leur désir était d'empêcher les apôtres de convaincre le peuple que Jésus était le Messie. Mais la question était de savoir comment ils y parviendraient. Les mettre à mort, c'était soulever le peuple : ils se décidèrent donc à recourir tout simplement à leur autorité morale, pensant que ces mêmes hommes, qui naguère avaient abandonné ou renié le Sauveur (Matth. xxvi, 59, etc.) pourraient encore être effrayés par les menaces de ce sanhédrin qui l'avait livré au supplice. § « *Défendons-leur, etc.* » Cette défense demeura sans effet, et peu de temps après, à propos d'une occasion semblable (chap. v, 40), les membres du conseil joignirent les coups aux menaces.

19. Mais Pierre et Jean répondant, leur dirent : Jugez s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu.

19. « *Jugez, s'il est juste.* » Cet appel adressé à la conscience de leurs juges, équivalait à une déclaration qu'ils continueraient l'œuvre qu'ils avaient commencée. § « *Devant Dieu.* » Nous avons ici un exemple remarquable de la manière dont un chrétien doit agir : ce qu'il doit chercher, ce n'est pas à conserver sa réputation, ses biens, sa vie même, c'est ce qui est conforme à la volonté de Dieu.

En outre, le principe posé ici par les apôtres est un appel solennel en faveur de la liberté de conscience; ce principe, il faut le dire, était impliqué dans la religion juive toute entière, puisque l'autorité de Dieu y était établie avec tant de force comme supérieure à celle d'aucun homme; mais il fut posé avec une fermeté toute nouvelle dès les premiers jours de l'Eglise.

20. Car nous ne pouvons que nous ne disions les choses que nous avons vues et ouïes.

20. « *Car nous ne pouvons, etc.* » Ils étaient réellement convaincus de la vérité de l'Evangile, et l'ordre qu'ils avaient reçu de le prêcher était si formel (Marc xvi, 15), qu'ils ne pouvaient pas se réduire au silence. (I Cor. ix, 16.)

Ces deux versets renferment le grand principe du christianisme, et particulièrement du protestantisme, d'après lequel l'homme est responsable de ses opinions devant Dieu, et non pas devant les autres hommes. Voici du reste quelques remarques que nous sommes conduit à présenter à l'occasion de ce principe : 1° il n'y a pas eu au monde de peuple plus jaloux de son indépendance que le peuple juif. Les esclaves des autres nations, après avoir subi pendant quelque temps le joug de la servitude, finirent par le porter sans s'en apercevoir. Il n'en était pas ainsi des Juifs qui se révoltaient sans cesse dès que l'occasion leur paraissait favorable, et

que rien ne pouvait amener à violer les lois de Moïse; même dans l'esclavage, ils voulaient observer le sabbat, leurs fêtes religieuses. C'est qu'en effet l'esprit d'obéissance à Dieu est celui qui favorise le plus l'esprit de liberté vis-à-vis des hommes. 2° Les apôtres et les premiers chrétiens ont été fidèles à ce principe jusqu'à sacrifier leur vie; et des milliers de martyrs sont morts pour la cause de la liberté religieuse. 3° Toutes les tyrannies ont détesté ce principe; le sanhédrin n'osait pas le combattre directement, mais il aurait voulu pouvoir le faire. C'est par la même raison que l'Eglise romaine interdit aux fidèles la lecture de la Bible, avouant ainsi implicitement que ce saint livre favorise la liberté. 4° La sombre nuit que cette Eglise a fait régner sur toute l'Europe pendant des siècles, ne s'est dissipée qu'à partir du moment où Luther trouva dans son monastère un exemplaire de ces Saintes Ecritures dont il ignorait jusqu'à l'existence. L'effet de cette découverte sur les libertés de l'Europe fut immense. Les Etats-Unis d'Amérique fournissent également une preuve éclatante de cette puissance qu'a la Bible de créer un peuple libre : elle élève et affranchit l'esprit; elle donne à tous le sentiment de leurs droits; elle combat l'ignorance, cette cause de toutes les superstitions, ce point d'appui de toutes les tyrannies, et répand l'amour de la paix et de la justice.

Si l'on demande en quoi consiste ce principe, je répondrai en en présentant quelques applications : 1° les hommes doivent tous avoir une entière liberté de jugement dans les questions religieuses; pour ces matières, ils ne sont soumis qu'au contrôle de Dieu, avec la réserve, bien entendu, que nul ne se croie, sous prétexte de liberté de conscience, le droit de troubler la société, ou de molester qui que ce soit. 2° Personne absolument, magistrat, prêtre, ou même père, n'a le droit d'imposer à d'autres une confession de foi, ou de leur dicter d'autorité ce qu'ils doivent croire. 3° Personne même n'a celui de contrôler les décisions que d'autres peuvent prendre pour obéir à leur conscience. Le père peut enseigner, le fils doit écouter avec respect et dans un esprit de prière les avertissements de son père, se défier de tout entraînement; mais quand, après des réflexions calmes et bien mûries, il croit que son devoir l'appelle à faire une certaine chose, il n'y a pas sur la terre d'autorité qui doive l'en détourner, il doit obéir à Dieu plutôt qu'à personne autre, même qu'à son père et à sa mère. (Matth. x, 37-38.) 4° Tout homme est responsable devant Dieu de ses opinions et de sa conduite : la grande question qu'il doit se poser avant d'agir est donc de savoir si ce qu'il va faire plaira à Dieu. — Et de toute cette discussion, nous pouvons conclure qu'il nous faut répandre au loin le livre de Dieu, si nous voulons assurer sur la terre le triomphe de la liberté.

21. Alors ils les relâchèrent avec menaces, ne trouvant point comment ils les pourraient punir, à cause du peuple, parce que tous glorifiaient Dieu de ce qui avait été fait.

21. « *Ne trouvant pas comment, etc.* » Ils ne pouvaient sévir contre les apôtres sans mettre en péril leur propre autorité; et cela nous montre qu'ils dépendaient dans une grande mesure de la multitude et de ses caprices. (Comp. Matth. xxi, 26.) § « *tous glorifiaient Dieu;* » ils bénissaient Dieu de ce qu'il avait donné une preuve de sa miséricorde en rendant la santé à un homme qui en avait été privé pendant si longtemps.

22. Car l'homme en qui avait été faite cette miraculeuse guérison avait plus de quarante ans.

22. « *Car l'homme, etc.* » Luc mentionne ici l'âge de cet homme pour montrer combien le cas était remarquable. Il est évident qu'après quarante ans de maladie, une guérison par les voies ordinaires était impossible : il n'y avait donc pas moyen de contester ici la réalité du miracle.

23. Or après qu'on les eut laissés aller, ils vinrent vers les leurs, et leur racontèrent tout ce que les principaux sacrificateurs et les anciens leur avaient dit.

23. « *Vers les leurs ;* » vers les autres apôtres et les chrétiens. (Ch. II, 44-45.) § « *Et leur racontèrent, etc.* » Le sanhédrin leur avait défendu de prêcher au nom de Jésus : il était tout naturel qu'ils consultassent les frères sur les questions que faisait naître cette défense. Devaient-ils obéir ou se taire, ou bien quitter Jérusalem pour annoncer l'Évangile ailleurs, etc.? Comme eux, dans un cas analogue, nous devons prier nos frères de chercher avec nous le sentier de notre devoir.

24. Ce qu'ayant entendu, ils élevèrent tous ensemble la voix à Dieu, et dirent : Seigneur ! tu es le Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer et toutes les choses qui y sont.

24. « *Tous ensemble.* » Il est souvent fait mention dans les *Actes* de l'union des premiers chrétiens, de l'accord qui régnait entre eux. § « *Seigneur ;* » qui gouverne sur les autres. Ce mot est appliqué à Dieu dans Luc II, 29; Apoc. VI, 10, etc. § « *Tu es le Dieu ;* » parole de louange, par laquelle ils semblent avoir voulu se remettre sous les yeux l'assurance du pouvoir par lequel Dieu saurait les délivrer, et en même temps, du droit qu'il avait de les exposer au péril. § « *Qui a fait, etc. ;* » citation du psaume CXLVI, 6.

25. Et qui a dit par la bouche de David ton serviteur : Pourquoi se sont émues les nations, et les peuples ont-ils projeté des choses vaines ?

25. « *Et qui, par la bouche, etc.* » (Ps. II, 1.) Déclaration solennelle que Dieu parlait lui-même par la bouche de David. Les apôtres, voyant s'accomplir les temps de tumulte et d'opposition qui avaient été prédits, concluaient que Jésus était le Messie, et invoquaient l'aide de Dieu pour établir son royaume. Il est donc certain que ce psaume se rapportait au Messie; mais on a demandé si telle avait été l'intention primitive de David, ou si on ne devait y trouver ce sens que d'une manière secondaire. Grotius suppose que David, pressé par un puissant ennemi, chercha à fortifier son cœur en composant ce psaume, et en se rappelant que Dieu affermirait son royaume et sa dynastie. Mais il est plus probable qu'il avait en vue uniquement l'avènement du Messie. § « *Pourquoi se sont émues les nations ;* » ceci se rapportait à l'opposition que l'on ferait, non-seulement à la personne du Messie, mais à la propagation de l'Évangile; et le

mot émues, dans l'original, fait allusion à l'opposition violente et emportée d'une multitude, plutôt qu'à une résistance calme et réfléchie. § « *Et les peuples, etc.* » Il ne faut pas chercher à établir une différence entre ces deux termes de nations et de peuples. Les Hébreux avaient l'habitude, dans leur poésie, d'exprimer la même idée dans deux membres parallèles d'une même phrase. § « *Des choses vaines;* » littéralement, vides, qui n'aboutissent à rien, parce que Dieu saura bien, malgré eux, établir le royaume du Messie.

26. Les rois de la terre se sont trouvés en personne, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur, et contre son Christ.

26. « *Les rois de la terre.* » Le Psalmiste indiquait que les rois, que les principaux s'opposeraient au Messie : cette prédiction s'était déjà réalisée dans la résistance que les chefs de la nation juive lui avaient opposée; mais elle devait se montrer bien plus vraie encore à mesure que l'Évangile se répandrait davantage dans le monde. § « *Se sont trouvés en personne;* » se sont présentés eux-mêmes pour manifester leur opposition. § « *Et les princes, etc.* » Nouvel exemple du parallélisme de la poésie hébraïque; le sens est le même que dans la première partie du verset; la forme seule a varié. § « *Contre le Seigneur;* » en hébreu, contre l'Éternel : ils se sont soulevés contre son plan de faire régner le Messie. § « *Et contre son Christ;* » contre son Oint. (Note sur Matth. i. 1.) Le mot de *Messie* se trouve à peu près quarante fois dans l'Ancien Testament, et se rapporte presque toujours aux rois, qui ont été les oints du Seigneur : rarement il s'applique à Jésus-Christ, comme dans le passage actuel. — Nous pouvons voir par là que, s'opposer au Messie, c'est s'opposer à l'Éternel. Celui qui néglige Christ, néglige Dieu lui-même; mépriser l'un, c'est mépriser l'autre. (Matth. x, 40; xviii, 5; Jean xii, 44-45; Luc x, 16.) Il en est ainsi parce que : 1° le Messie est la splendeur du Père, l'image empreinte de sa personne. (Hébr. i, 3.) 2° Il est égal au Père, possédant les mêmes attributs et le même pouvoir. (Jean i, 1; Phil. ii, 6, etc.) 3° Il a reçu de Dieu la tâche de sauver les hommes : le rejeter, c'est donc rejeter aussi Celui qui l'a envoyé. 4° Son œuvre est agréable à Dieu, qui l'a sanctionnée par des miracles : le combattre, c'est s'opposer à une chose que Dieu aime et qu'il veut voir réussir. Il suit de là que ceux qui négligent ou dédaignent le christianisme, s'exposent à encourir le déplaisir de Dieu.

27. En effet, contre ton saint Fils Jésus, que tu as oint, se sont assemblés Hérode et Ponce-Pilate, avec les Gentils, et les peuples d'Israël.

27. « *Hérode et Ponce-Pilate.* » (Luc xxiii, 1-12.) § « *Avec les Gentils;* » les Romains, à qui il fut livré pour être crucifié. § « *Et les peuples d'Israël;* » les Juifs qui y furent excités par leurs conducteurs. (Matth. xxvii, 20.)

28. Pour faire toutes les choses que ta main et ton conseil avaient auparavant déterminé devoir être faites.

28. « Pour faire toutes les choses, etc. » (*Voy.* notes sur ch. II, 23; III, 18.) Ces choses pourraient se résumer ainsi : 1° les principaux des Juifs s'étaient opposés au Messie et l'avaient mis à mort. 2° Le peuple même pour lequel il était venu se joignit à leur opposition. 3° Les Romains, qui étaient là comme les représentants du monde païen, se prêtèrent aisément aux mauvais desseins des Juifs, et s'en firent les exécuteurs. 4° Ainsi des peuples ou des partis ennemis se donnèrent la main pour combattre le Messie. 5° Les chefs du peuple romain, empereurs, hommes d'Etat, philosophes, mirent en commun tous leurs efforts pour empêcher les progrès du christianisme, et le peuple lui-même ne tarda pas à entrer dans la même voie de persécutions et de violences. 6° L'Évangile a rencontré partout les mêmes obstacles, quand il a été fidèlement annoncé. — On a demandé pourquoi il en était ainsi, pourquoi le Christ et sa religion ont soulevé tant de haines. Les persécuteurs accusaient autrefois les premiers chrétiens de mener une vie immorale et scandaleuse, mais on sait aujourd'hui que ces accusations étaient des calomnies auxquelles souvent ceux mêmes qui les répandaient n'ajoutaient pas foi.

Sans entrer dans l'examen détaillé de cette question, voici ce que nous pouvons dire : 1° les principaux Juifs se trouvaient humiliés de voir qu'un homme pauvre et sans apparence, comme Jésus, prétendît être le Messie (Matth. xxvii, 18). 2° Le peuple se laissa gagner par l'exemple de ses chefs, et entraîna par leur rage à demander qu'on le mit à mort (Matth. xxvii, 20). 3° Pilate fut en quelque sorte contraint par les cris furieux de la multitude, à livrer un accusé dont il reconnaissait l'innocence. 4° Le christianisme, en s'avancant dans le monde, heurtait et brisait toutes les superstitions qui y régnaient; il les dénonçait comme coupables ou frivoles, se montrait, en un mot, *exclusif* dans ses prétentions, tandis que les autres religions étaient à cet égard beaucoup plus accommodantes, et se conformaient davantage aux habitudes reçues, aux préjugés, aux intérêts des prêtres. On peut comprendre, par conséquent, que les rois, dont l'autorité reposait sur l'état de choses existant, ou que les peuples qui voyaient attaquer la religion de leurs ancêtres, fissent tous leurs efforts pour repousser la foi nouvelle. 5° Le christianisme était regardé comme l'une des superstitions des Juifs, et participait au mépris que l'antiquité ressentait pour ce peuple. 6° Il se déclarait l'ennemi de tous les crimes, et condamnait ouvertement l'immoralité et l'impiété qui régnaient dans la société toute entière à l'époque où il parut. 7° Et quant à l'opposition qu'il rencontre encore de nos jours dans des pays qui portent le nom de chrétiens, nous pouvons faire remarquer que le cœur humain est aujourd'hui, comme jadis, ennemi de la justice et de la vérité, qu'il se plaît dans le mal, qu'il a en lui l'amour du monde et de ses biens, et qu'il lui en coûtera toujours d'accepter le salut que lui offre Jésus, et Jésus crucifié, et d'embrasser une religion qui prescrit le renoncement, la pureté, l'amour de Dieu.

Notons en passant que le christianisme a triomphé de tous les obstacles qui lui ont été opposés, ce qui n'est pas une faible preuve de sa divine origine; et par conséquent, qu'il n'est pas sage de prétendre l'arrêter dans sa marche, surtout quand Dieu a solennellement déclaré que son Fils, le Messie, « mettrait ses ennemis en pièces comme un vaisseau de potier. » (Ps. II, 9.)

29. Maintenant donc, Seigneur, fais attention à leurs menaces, et donne à tes serviteurs d'annoncer ta parole avec toute hardiesse.

29. « *Entends leurs menaces.* » Ils étaient résolus à persévérer, et s'attendaient bien, dès lors, à voir leurs menaces s'effectuer; c'est pourquoi ils demandaient à Dieu le courage de parler hardiment, en même temps qu'ils le priaient de continuer à bénir leur ministère en manifestant sa présence au milieu d'eux. § « *Donne à tes serviteurs, etc.* » Magnifique exemple de courage et de fidélité. C'est ainsi qu'en des temps de persécution et de danger, nous devons invoquer le secours de Dieu pour être maintenus dans le sentier du devoir.

30. En étendant ta main afin qu'il se fasse des guérisons, et des prodiges, et des merveilles, par le nom de ton saint Fils Jésus.

30. « *En étendant ta main.* » Les apôtres ne demandaient pas à Dieu seulement le courage de parler, mais la puissance de faire des prodiges pour confirmer la vérité de leurs paroles. Bien loin de solliciter la conservation de leur vie, ils n'imploraient que les moyens d'accomplir fidèlement leur tâche, d'avancer la cause de leur Maître.

31. Et quand ils eurent prié, le lieu où ils étaient assemblés trembla; et ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils annonçaient la parole de Dieu avec hardiesse.

31. « *Et quand ils eurent prié.* » Ils regardèrent l'événement qui suivit comme un signe que Dieu voulait exaucer leur prière. § « *Le lieu où ils étaient..... trembla.* » L'expression grecque indique un tremblement de terre. Les apôtres avaient plusieurs raisons pour voir là l'intervention de Dieu : 1° cette secousse soudaine et violente ne pouvait être le résultat d'une cause ordinaire; 2° elle se produisit précisément à la suite de leur prière; 3° une secousse si soudaine et si violente était ce qui convenait le mieux à cette époque pour manifester l'intervention divine. (Voy. un cas analogue dans le chapitre II, versets 1 et 2). Ajoutez qu'un tremblement de terre était en général considéré par les Juifs comme un signe de la présence de Dieu. (Esaïe xxix, 6; Ps. lxxviii, 8.) Voy. aussi l'admirable description qui se trouve dans Hab. iii, 3 à 6; Comp. Matth. xxvii, 54.) Les païens partageaient cette opinion. (Voy. *Énéide* III, 89.) § « *Ils furent remplis.* » (Notes sur II, 4.) Cette expression désigne plutôt le courage et la confiance que des pouvoirs miraculeux, comme dans Actes II, 4.

32. Or la multitude de ceux qui croyaient, n'était qu'un cœur et qu'une âme; et nul ne disait d'aucune des choses qu'il possédait, qu'elle fût à lui; mais toutes choses étaient communes entre eux.

32. « *Et la multitude.* » Le nombre des croyants s'était considérable-

ment accru. Déjà au ch. iv, 4, il s'élevait à cinq mille. § « *Qu'un cœur*; » expression d'une grande tendresse. Ils se sentaient unis de volonté et d'action; ce qui les préserva de toute dissension. § « *Qu'une âme*. » Plutarque cite, dans sa Vie de Caton d'Utique, un vers où se trouve cette même pensée : « Une seule âme en deux amis. » Diogène Laërte, interrogé sur ce qu'était un ami, répondit : « Une même âme habitant deux corps. » Les Juifs disaient que « deux amis ne faisaient qu'un homme. » Impossible d'exprimer mieux l'union et l'amour des chrétiens de la primitive Eglise, que de dire que cinq mille personnes, soudainement rapprochées, n'avaient ensemble qu'une seule âme ! Et cette union se manifestait de toutes les manières, par leur conduite, leurs prières et l'offrande même de leurs propriétés. Combien l'aspect de l'Eglise serait aujourd'hui différent, si cette union s'était prolongée jusqu'à nos jours ! § « *Nul ne disait*; » personne ne considérait ses biens comme lui appartenant en propre; mais comme devant être mis au service de l'ensemble de la société. (Notes sur II, 44.)

33. Aussi les apôtres rendaient témoignage avec une grande force à la résurrection du Seigneur Jésus; et une grande grâce était sur eux tous.

33. « *Avec une grande force*. » (Voy. I, 8.) L'expression grecque, qui signifie proprement efficacité, s'applique plutôt à leurs prédications qu'à leurs miracles. § « *Rendaient témoignage*. » Le premier point à établir était pour les apôtres la résurrection de Jésus. En effet, s'ils démontraient que celui qu'on avait fait mourir était revenu à la vie, cela donnait tout de suite une autorité divine à tout ce qu'il avait enseigné. Aussi portèrent-ils toute leur force sur ce point, et leurs succès furent tels, que des multitudes se convertirent. § « *Une grande grâce*. » Ce mot peut également s'appliquer à la faveur dont les apôtres jouissaient, soit auprès de Dieu, soit auprès du peuple. Toutefois, le sens le plus probable est ici que les apôtres étaient bien vus du peuple, et qu'un grand succès accompagnait leur ministère. Dès lors il y a là une démonstration de ce que peut le témoignage rendu à la résurrection de Jésus-Christ. Cependant ce n'est pas encore la principale idée renfermée dans cette expression. La grâce dont il est ici question était surtout l'union, l'amour, la libéralité des chrétiens entre eux, qui devenaient autant de moyens de gagner le peuple à leur doctrine. Il n'y a pas de meilleurs moyens d'attirer quelqu'un vers l'Evangile que de lui montrer une véritable affection, et au besoin de venir à son secours. La bienveillance adoucit le cœur, incline l'oreille; elle dissipe les préjugés et prépare à goûter les doux sentiments de la religion. Aussi le Sauveur guérissait-il les malades et donnait du pain au peuple affamé, et par là préparait les foules à recevoir son message de vérité. Dieu lui-même est amour; il est constamment occupé à faire du bien, et sa bonté conduit les hommes à la repentance. (Rom. II, 4.) Il suit de là que personne n'a d'occasions plus favorables de faire accepter l'Evangile; comme aussi personne n'a plus de responsabilité à cet égard que ceux qui possèdent de grands biens, une influence étendue, ou un profond savoir. Par exemple, les médecins sont bien placés pour agir sur les cœurs de leurs malades. Les parents ont aussi une action directe sur l'esprit de leurs en-

fants, car ils sont constamment occupés de leur faire quelque bien. De même encore les instructeurs d'une école du dimanche, dont l'œuvre est toute de bienveillance, ont un accès facile au cœur de leurs élèves.

34. Car il n'y avait entre eux aucune personne nécessiteuse, parce que tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons, les vendaient, et ils apportaient le prix des choses vendues.

34. « *Ceux qui possédaient des biens ou des maisons les vendaient.* » Les mots ici employés ont un sens très-large; mais on aurait tort de supposer que quiconque devenait chrétien vendit tout-à-coup ses propriétés. Le sens est sans doute qu'ils les vendaient dans les limites où cela était nécessaire. Que ce ne fût pas une obligation, on le voit par l'histoire d'Ananias (V. 4.) Le fait même que l'offrande de Joses soit spécialement mentionnée (v. 36) prouve qu'il n'était pas dans la pratique universelle de se défaire ainsi de tous ses biens. C'était un bel exemple de la libéralité chrétienne et de la puissance de l'Évangile pour vaincre une des plus puissantes passions du cœur humain : l'amour de l'argent. La plupart des chrétiens de la primitive Église étaient pauvres, et appartenaient aux derniers rangs de la société. Cependant quelques-uns avaient de la fortune et de l'influence. L'effet de la religion était de les pousser, du moins dans leurs sentiments, vers un même niveau; d'ailleurs, ils avaient à quitter leur patrie pour aller prêcher l'Évangile au loin, et ils se séparaient joyeusement de leurs biens pour pouvoir proclamer les richesses infinies de Christ. (*Voy. notes sur II, 44.*)

35. Et le mettaient aux pieds des apôtres; et il était distribué à chacun selon qu'il en avait besoin.

35. « *Aux pieds, etc.* » C'est-à-dire qu'ils mettaient le produit de leurs propriétés à la disposition des apôtres pour être distribué aux pauvres selon leurs besoins. Mais bientôt cette charge devint trop considérable pour les apôtres qui choisirent des hommes spéciaux pour la remplir. (VI, 1, 2.)

36. Or Joses, qui par les apôtres fut surnommé Barnabas, c'est-à-dire fils de consolation, lévite, et Cyprien de nation, 37. Ayant une possession, la vendit, et en apporta le prix, et le mit aux pieds des apôtres.

36-37. « *Et Joses.* » Quelques manuscrits disent Joseph. On peut indiquer trois raisons pour que cet exemple ait été mentionné : 1° Joses était un étranger; 2° il donnait un exemple remarquable de libéralité; 3° il devint plus tard un homme distingué dans l'œuvre du ministère. Joses donna donc tout son bien pour le service du Seigneur et alla se consacrer à de lointains travaux évangéliques; il est honorablement mentionné dans d'autres passages du Nouveau Testament (Actes XI, 24, 30), et indiqué comme compagnon de l'apôtre Paul, avec qui il se lia plus particulièrement lorsqu'il fut envoyé à Antioche par l'Église de Jérusalem. Il paraît que là, ayant entendu parler avantageusement de Paul, il l'alla chercher à Tarse et le ramena avec lui à Antioche. (XI, 22-26.) Avant cette époque.

il le connaissait déjà et l'avait présenté aux apôtres à une époque où ceux-ci redoutaient encore Saul et ne voulaient pas le reconnaître comme leur compagnon. (Actes ix, 26, 27.) A Antioche, Barnabas fut poussé par Pierre à user de dissimulation envers les Gentils, et il en fut censuré par Paul, son ami et compagnon. (Gal. ii, 13.) Paul et Barnabas restèrent compagnons de voyage jusqu'à ce qu'il s'élevât entre eux, à Antioche, une dispute à l'occasion de Marc; alors ils se séparèrent : Paul, réuni à Silas, se dirigea vers la Syrie et la Cilicie, et Barnabas, accompagné de Marc, s'embarqua pour Chypre, sa patrie. (Actes xv, 35-41.) (Voy. les détails sur son histoire dans Actes xi, 22, 25, 30; xii, 25; xiii, 1, 2, 50; xiv, 12; xv, 12; I Cor. ix, 6; Gal. ii, 1, 9.) § *Surnommé Barnabas.* » L'habitude de donner des surnoms en rapport avec le caractère des personnes était alors assez générale. C'est ainsi que Simon fut surnommé Pierre ou Céphas (Jean i, 42), et que Jacques et Jean furent surnommés Boanergès. (Marc iii, 17.) § « *Barnabas.* » Ce nom se compose de deux mots syriaques : *filis et prophétie*. Le mot grec employé ici comme traduction de ce nom propre signifie proprement exhortation et de là, consolation. C'est à tort, sans doute, qu'il a été appliqué dans ce dernier sens à Barnabas, qui plus probablement devait le porter comme caractérisant son talent pour exhorter le peuple, et ses succès dans la prédication. (Actes xi, 22, 23.) § « *Un lévite;* » un descendant de Lévi, employé au service inférieur dans le temple. La tribu de Lévi entière avait été mise à part pour les divers emplois religieux. Aaron fut le premier grand-prêtre. Son fils aîné lui succéda, et ses autres fils furent prêtres. Tous les autres membres de la tribu sous le nom de lévites, s'étaient distribués les différentes fonctions de chantres, etc., en rapport avec la prêtrise. (Nombres iii; Deut. xii, 18, 19; xviii, 6 à 8; I Chron. xxiii, 24.) § « *Cyprien de nation.* » Chypre est la plus grande des îles de Méditerranée; elle est fertile en vin, huile, miel, etc. (Actes xiii, 4; xv, 39.) Elle est près de la Sicile, sans être très-éloignée des côtes de la Palestine. Les Juifs y étaient très-nombreux.

Barnabas, plus tard associé à Paul, devint un prédicateur célèbre au milieu des Gentils. Il est digne de remarque que ces deux Juifs étaient nés dans des contrées païennes et se trouvaient ainsi mieux préparés pour leur œuvre. Barnabas est le type de l'homme qui vend ses biens, entre dans le ministère sacré et abandonne tout pour le Seigneur. La plupart des ministres de Christ, comme aussi bon nombre de sujets distingués dans d'autres professions, sont sortis des classes pauvres. Cependant ce n'est pas une règle générale. Bien des riches se sont consacrés au service de Christ, et quant aux premiers, il est bon de faire observer que la majorité d'entre eux auraient pu acquérir plus de fortune dans tout autre emploi de leur temps que dans le ministère. C'est une œuvre de renoncement qu'il ne faut aborder qu'avec la résolution de se consacrer entièrement au Seigneur.

CHAPITRE V.

1. Or un homme nommé Ananias, ayant, avec Saphira sa femme, vendu une possession.

1. « *Or un homme, etc.* » L'historien venait de donner, dans le chapitre précédent, le tableau de la générosité et de la charité des premiers chrétiens, et avait mentionné, comme digne d'une attention particulière, l'exemple de Barnabas.

Dans ce chapitre, il nous met sous les yeux l'un des cas d'hypocrisie les plus frappants qui puissent exister, et l'une des preuves de l'habileté funeste avec laquelle le grand adversaire de l'Eglise cherchait à la corrompre. L'hypocrisie consiste à s'efforcer d'imiter le peuple de Dieu, à prendre, sous quelque forme que ce soit, l'apparence de la religion, en en reniant la force. L'hypocrisie d'Ananias consistait en ce qu'il voulut imiter extérieurement la conduite des chrétiens, se donner l'air de renoncer aux biens de ce monde et d'être charitable, pour imposer ainsi aux premiers chrétiens et à Dieu.

2. Retint une partie du prix, du consentement de sa femme, et en apporta quelque partie, et la mit aux pieds des apôtres.

2. « *Retint une partie du prix.* » Le mal, ici, n'était pas qu'il gardât une partie si grande qu'il l'eût voulu du bien qui lui appartenait; c'était de faire semblant de donner le tout, tandis qu'il ne le faisait pas. § « *Et le mit aux pieds des apôtres.* » C'était évidemment un acte apparent de zèle religieux. (Comp. ch. iv, 37, et aussi ch. v, 8-9.)

3. Mais Pierre lui dit : Ananias, comment Satan s'est-il emparé de ton cœur jusqu'à t'inciter à mentir au Saint-Esprit, et à soustraire une partie du prix de la possession ?

3. « *Mais Pierre lui dit.* » Le dessein d'Ananias était de tromper; mais comment Pierre l'aurait-il découvert si l'Esprit de Dieu ne le lui avait pas révélé? Dieu jugea à propos de faire connaître et châtier un crime qui montrait une âme si pervertie. § « *Pourquoi Satan, etc.* » Les actes qui attestent une dépravation particulière sont souvent, dans l'Écriture, attribués à l'influence de Satan. (Luc xii, 37; Jean xiii, 27; viii, 44 et 55; Gen. iii, 1-5.) Le péché d'Ananias a été précisément de céder à la tentation. § « *S'est-il emparé de ton cœur;* » littéralement, a-t-il rempli ton cœur pour l'exciter à, etc. § « *Mentir;* » en essayant de tromper. § « *Au Saint-Esprit.* » On peut demander si l'apôtre Pierre entend désigner ici la troisième personne de la Trinité, ou s'il veut parler seulement de Dieu comme Dieu; en d'autres termes, peut-on s'autoriser de ce passage pour soutenir qu'il y a une distinction entre le Père et le Saint-Esprit? Nous croyons que les considérations suivantes décident la question dans un sens affirmatif : 1° si ce n'était pas le cas, on ne comprendrait pas pourquoi Pierre dit, d'une manière si expresse, qu'il a menti au Saint-Esprit

(v. 3), à l'Esprit du Seigneur (v. 9), au lieu d'employer simplement le nom de Dieu. 2° Le terme employé ici est le mot sous lequel l'Écriture désigne la troisième personne de la Trinité, en la distinguant du Père (Voy. Matth. III, 16; XII, 32; Marc I, 8; Luc XII, 10; Jean XIV, 26; XX, 22; Act. V, 32 etc.). 3° Pierre voulait parler évidemment d'une offense commise envers sa personne, ou l'influence qui l'inspirait, lui et ses collègues. Ananias pensait pouvoir tromper les apôtres; l'offense remontait donc à Celui de qui ils tenaient leur inspiration, c'est-à-dire au Saint-Esprit (Jean XIV, 16, 17; XVI, 7-11; Act. V, 32). 4° Une autre preuve incidente peut être tirée de ce fait, qu'il s'agit ici d'un péché des plus graves, si grave même qu'il fut jugé digne d'une vengeance immédiate et exemplaire de Dieu. Cela fait penser à ce « péché contre le Saint-Esprit » qui ne peut être pardonné. (Matth. XII, 31-32; Marc III, 28-29.) Disons enfin que l'on ne peut pécher contre un attribut de Dieu, et que, si un péché est mentionné comme ayant été commis contre le Saint-Esprit, cela doit être contre le Saint-Esprit en tant qu'Il est une personne, de même que l'on pèche contre le Père en blasphémant son nom, et contre le Fils en niant sa divinité ou en attaquant son caractère. — Le verset 4 achève de nous donner raison en le nommant expressément Dieu.

4. Si tu l'eusses gardée, ne te demeurerait-elle pas? Et étant vendue, n'était-elle pas en ta puissance? Pourquoi as-tu formé un tel dessein dans ton cœur? Tu n'as pas menti aux hommes, mais à Dieu.

4. « *Si tu l'eusses gardé, etc.* » Cela prouve que quand les disciples distribuaient leurs biens aux pauvres, ils le faisaient volontairement et sans qu'aucune obligation leur fût imposée; la conduite d'Ananias en était donc d'autant plus coupable. § « *Tu n'as pas menti aux hommes.* » Le péché d'Ananias contre Dieu est si grave, que Pierre ne voit plus celui qui a été commis, par le mensonge, contre les apôtres eux-mêmes. C'est ainsi que David, après le crime qu'il avait commis, dit à Dieu : J'ai péché contre toi, contre toi proprement (ou seulement). (Ps. LI, 4.) § « *Mais à Dieu;* » Ananias avait menti à Dieu, puisqu'il avait feint de consacrer à son service tout l'argent dont il disposait, qu'il avait cherché à le tromper et espéré qu'Il ne saurait pas démêler les secrets motifs qui avaient inspiré son action. Mais Dieu, qui sonde les cœurs et les reins, vit son hypocrisie. (Comp. Ps. CXXXIX, 1-4.) Le mot Dieu est pris ici dans son acception générale de divinité suprême; ce passage sert à établir que le Saint-Esprit, distinct du Père et du Fils, est néanmoins Dieu.

5. Et Ananias entendant ces paroles, tomba, et rendit l'esprit; ce qui causa une grande crainte à tous ceux qui en entendirent parler.

5. « *Et Ananias entendant ces paroles, etc.* » Il faut évidemment voir dans sa mort un jugement de Dieu, mais on aurait tort d'y voir un fait absolument exceptionnel, en dehors des voies ordinaires par lesquelles Dieu conduit les hommes. Ananias vient, avec un air de piété, remettre son offrande aux apôtres, sans aucune raison de croire que sa conduite

fût connue de personne. Tout-à-coup et en pleine assemblée, il se voit démasqué, sa fraude est dévoilée; il entend donner à son péché son vrai nom : il a menti à Dieu. Une telle accusation dut être comme un coup de foudre pour lui, et on comprend très-bien qu'il n'ait pas pu résister à une commotion si violente. Le remords agit généralement d'une manière lente, il mine insensiblement les forces de l'homme qui l'éprouve; mais d'autres fois il agit d'une manière beaucoup plus soudaine, et il est très-possible que ce soit un choc de cette nature qui ait déterminé la mort d'Ananias. § « *Ce qui causa une grande crainte, etc.* » C'est l'effet ordinaire de toute mort subite; mais ici l'effet devait être d'autant plus profond que cette mort était dans un rapport immédiat avec le crime.

6. Et quelques jeunes hommes se levant le prirent, et l'emportèrent dehors, et l'enterrèrent.

6. « *Et quelques jeunes gens;* » probablement des jeunes gens qui avaient été chargés, par la congrégation, de tous les soins matériels qui se rapportaient au culte. § « *Le prirent;* » ou l'enveloppèrent d'un linceul, selon l'habitude des Juifs. On peut demander pourquoi ils l'ensevelirent si promptement, sans même que l'on avertît sa femme de ce qui s'était passé : à cela nous répondons : 1° ils pouvaient fort bien ignorer ou la demeure, ou l'existence de Saphira; 2° c'était la coutume des Perses d'ensevelir le corps presque immédiatement après la mort; et différents passages portent à penser qu'il en était de même chez les Juifs. (Gen. xxiii, 19; xxv, 9; xlvi, 7; I Rois, xiii, 30.) 3° Il aurait pu se produire quelque scène fâcheuse, de tumulte et d'excitation, si le corps n'avait pas été immédiatement emporté.

7. Et il arriva, environ trois heures après, que sa femme aussi, ne sachant point ce qui était arrivé, entra.

7. « *Et il arriva, etc.* » Saphira avait été la complice de son mari : elle devait être frappée et punie comme lui.

8. Et Pierre prenant la parole, lui dit : Dis-moi, avez-vous autant vendu le champ? et elle dit : Oui, autant.

8. « *Et elle dit : Oui, autant;* » autant, la somme déposée par Ananias; et en effet, ils l'avaient vendu *autant*, plus la somme qu'ils avaient gardée. Il est inutile de montrer que cette restriction mentale n'altère en rien le caractère de leur mensonge : il y a là une leçon utile pour ceux qui, sans oser mentir directement, usent de voies détournées pour cacher ou pour dénaturer la vérité.

9. Alors Pierre lui dit : Pourquoi avez-vous fait un complot entre vous de tenter l'Esprit du Seigneur? Voilà à la porte les pieds de ceux qui ont enterré ton mari, et ils t'emporteront.

10. Et au même instant elle tomba à ses pieds, et rendit l'Esprit. Et quand les jeunes hommes furent entrés, ils la trouvèrent morte, et ils l'emportèrent dehors, et l'enterrèrent auprès de son mari. 11. Et cela donna une grande crainte à toute l'Eglise, et à tous ceux qui entendaient ces choses.

9. « *De tenter, etc.*; » de le tenter en essayant de voir si l'Esprit de Dieu pourrait découvrir leur hypocrisie. § « *Voilà à la porte;* » sur le point de rentrer. Les morts étaient enterrés en dehors des murs de la ville, et trois heures s'étaient écoulées avant que les jeunes gens (v. 6) eussent accompli leur tâche funèbre. § « *Et ils t'emporteront.* » On voit clairement, d'après cela, que ce fut par un jugement divin que le crime fut immédiatement suivi de son châtement.

Si l'on demande pourquoi Ananias et Saphira furent punis d'une manière si prompte et si rigoureuse, voici ce que nous pouvons répondre : 1^o leur crime était atroce, et avait été commis sciemment (v. 4), — et à cette époque, où la société chrétienne commençait seulement à s'organiser, il importait de la préserver, par des moyens énergiques, de tout alliage impur, afin de montrer à tous qu'elle ne tolérât pas le péché dans son sein. 2^o Dieu a souvent manifesté de la manière la plus solennelle l'horreur qu'il éprouve pour l'hypocrisie; jamais le Sauveur ne s'exprime avec plus de véhémence que quand il reproche aux Pharisiens leur hypocrisie. (*Voy.* Matth. xxiii; Marc xii, 15; Luc xii, 1; I Tim. iv, 2; Job viii, 13, etc.) Le châtement de ces deux coupables était donc un redoutable avertissement donné à tous ceux qui auraient voulu apporter dans l'Eglise un esprit de fausseté et d'hypocrisie. 3^o Les apôtres prétendaient avoir une inspiration divine : pour que leur parole eût autorité, il était nécessaire que l'on vît qu'ils ne se laissaient pas tromper par les apparences, et qu'ils pouvaient voir le fond du cœur, même à travers des voiles épais. 4^o On trouve dans le Nouveau-Testament d'autres exemples du pouvoir qu'avaient les apôtres de punir les pécheurs. (I Cor. xi, 30, et Act. xiii, 8-11.) 5^o Enfin, on voit souvent, dans l'histoire du monde, la Providence agir ainsi d'une manière soudaine, et frapper, au milieu de leurs péchés, l'impur, l'ivrogne ou le blasphémateur.

Avant de quitter ce sujet, nous ferons remarquer : 1^o que si la conscience a quelquefois, sur la terre, un pouvoir redoutable, comme nous en voyons la preuve dans ce récit, nul ne peut calculer l'effroyable intensité avec laquelle les remords poursuivront un homme quand sa conscience lui reprochera, durant l'éternité entière, tous les crimes qu'il aura commis ici-bas. 2^o Que le péché d'Ananias est un des plus fréquents qui se commettent dans l'Eglise. Le chrétien, par cela même qu'il est chrétien, fait profession de consacrer à Dieu tout ce qui lui appartient. Or, combien n'y a-t-il pas de prétendus membres de l'Eglise qui jamais ne donnent un centime pour les pauvres, pour les œuvres pieuses, pour l'avancement du règne de Dieu ! Dieu punira tôt ou tard ces faux chrétiens qui l'honorent des lèvres, tandis que leur cœur est éloigné de lui. 3^o Les pécheurs devraient trembler devant Dieu, en se souvenant qu'Il tient dans ses mains le souffle de leurs narines et qu'Il n'aurait qu'à le retirer pour les précipiter dans la mort et dans l'enfer !

12. Et beaucoup de prodiges et de miracles se faisaient parmi le peuple par les mains des apôtres; et ils étaient tous d'un accord au portique de Salomon.

12. « *Au portique de Salomon;* » (notes sur Matth. xxi, 12; Jean x, 23.) cela signifie sans doute qu'ils s'y trouvaient aux heures du culte public,

probablement pour continuer d'y prendre part comme par le passé et pour prêcher au peuple qui s'y assemblait.

13. Cependant nul des autres n'osait se joindre à eux; mais le peuple les louait hautement.

13. « *Cependant nul des autres.* » Quelques-uns ont pensé que ces mots *des autres* se rapportaient aux cent vingt disciples dont Ananias avait fait partie, et qui craignaient de se placer sur le même rang que les apôtres; — d'autres, qu'il s'agit ici de juifs ou de chrétiens qui n'osaient pas se joindre à l'Eglise, effrayés qu'ils étaient par le sort d'Ananias; d'autres enfin pensent que ces mots désignent les riches, les hommes qui avaient de l'autorité et de l'influence parmi les Juifs, comme Ananias en avait eu autrefois. C'est là probablement la meilleure explication, car : 1° il y a un contraste exprimé entre eux et le peuple; — *les autres* n'osaient etc., mais *le peuple* les louait; 2° c'étaient plutôt les riches qui devaient être émus par le sort d'Ananias; 3° nous voyons quelquefois des hommes, appartenant à cette classe, qui croyaient en Jésus et qui n'osaient pas l'approcher publiquement. (Jean XII, 42-43; v, 44.) § « *Se joindre à eux.* » Les riches et les grands, alors comme aujourd'hui, se tenaient souvent à l'écart, comme s'ils craignaient de montrer en public leur attachement au Seigneur Jésus.

14. Et le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, tant d'hommes que de femmes, se multipliait de plus en plus.

14. « *Ceux qui croyaient;* » c'est ainsi que l'on désignait les chrétiens, parce que l'une des choses qui les distinguaient le plus des autres, c'est qu'ils croyaient que Jésus était le Christ; preuve, pour le dire en passant, que nul ne peut se joindre à l'Eglise de Christ, s'il n'est *croyant*, § « *Se multipliaient, etc.*; » tout tendait alors à accroître le nombre des convertis, les persécutions, la prédication des apôtres, le jugement de Dieu, tel qu'il s'était manifesté dans l'histoire d'Ananias. Les hommes en effet, ne chercheront pas à entrer dans une Eglise corrompue; ils n'auraient rien à y apprendre, ni à y gagner, mais ils pourront se laisser entraîner par le spectacle d'une société qui veut rester pure et qui exerce dans son sein une discipline sévère.

15. Et on apportait les malades dans les rues, et on les mettait sur de petits lits et sur des couchettes, afin que quand Pierre viendrait, au moins son ombre passât sur quelqu'un d'eux.

15. « *Sur de petits lits et sur des couchettes.* » Le premier de ces mots désigne généralement les lits somptueux dont se servaient les riches, et le second, la couche modeste et grossière du pauvre (Marc II, 4-9; Jean V, 8-12; Act. IX, 33); cela nous fait voir que les riches aussi bien que les pauvres cherchaient à avoir leur part du bien que faisait Pierre. § « *Au moins son ombre, etc.* » L'écrivain sacré ne dit pas qu'ils fussent guéris par ce moyen, ni que les apôtres eussent donné cette direction; il raconte seulement ce que faisait le peuple. (Comp. Act. XIX, 12, et Matth. IX, 21-22.) On attribuait à Pierre ces pouvoirs extraordinaires, parce qu'on l'avait vu

guérir l'homme boiteux qui était dans le temple (chap. III, 4-6), et que c'était lui qui parlait habituellement devant le peuple.

16. Le peuple aussi des villes voisines s'assemblait à Jérusalem, apportant les malades, et ceux qui étaient tourmentés des esprits immondes; et tous étaient guéris.

16. « *Des esprits immondes;* » des démons, appelés immondes parce qu'ils incitaient au péché. (Notes sur Matth. IV, 23-24.) § « *Et tous étaient guéris;* » circonstance qui n'est pas mentionnée pour ceux qui cherchaient à se placer dans l'ombre de Pierre.

17. Alors le souverain sacrificateur se leva, lui et tous ceux qui étaient avec lui, qui était la secte des sadducéens, et ils furent remplis d'envie. 18. Et mettant les mains sur les apôtres, ils les firent conduire dans la prison publique.

17-18. « *Alors le souverain sacrificateur.* » Probablement Caïphe (Jean XI, 49); et d'après ce passage, il paraîtrait qu'il appartenait à la secte des sadducéens. Il est certain qu'il s'était constamment distingué par son zèle contre Jésus. § « *Et tous ceux qui étaient avec lui;* » qui partageaient ses opinions. Les sadducéens étaient en grand nombre dans le sanhédrin, et peut-être étaient-ils, à ce moment, assez forts pour faire prédominer leur volonté. (Comp. Act. XXIII, 6.) § « *Des sadducéens.* (Notes sur Matth. III, 7.) Ils se montrent, plus que les pharisiens, opposés aux apôtres, parce que ceux-ci insistaient constamment sur la résurrection du Seigneur Jésus, qui, si elle était vraie, renversait toute leur doctrine. Et les pharisiens, de leur côté, aussi longtemps que les apôtres se contentaient de prêcher la résurrection, étaient assez disposés à les soutenir, ne fût-ce que pour humilier leurs rivaux. § « *Ils furent remplis d'envie;* » contre les apôtres, de ce qu'ils faisaient tant de prosélytes, et contre les pharisiens, dont ils voyaient la doctrine la plus importante fortifiée par tous ces succès.

19. Mais l'ange du Seigneur ouvrit de nuit les portes de la prison, et les ayant mis dehors, il leur dit :

19. « *Mais l'ange du Seigneur;* » ou mieux, un ange. Dieu voulait sans doute, par ce miracle, montrer aux Juifs combien ils étaient coupables de résister à son Évangile, encourager les apôtres dans leur œuvre et donner à tous une nouvelle preuve de la vérité du message qu'ils proclamaient.

20. Allez, et vous présentant dans le temple, annoncez au peuple toutes les paroles de cette vie.

20. « *Dans le temple;* » ce serait faire preuve de hardiesse et montrer qu'ils avaient confiance en Dieu. § « *Toutes les paroles;* » toutes les doctrines. (Comp. Jean VI, 6, 8.) § « *De cette vie;* » de cette vie éternelle qu'ils annonçaient en même temps que la résurrection de Jésus. Le mot *vie* est souvent pris pour désigner l'ensemble de la religion, et est opposé à la mort spirituelle, au péché. (Jean I, 4; III, 36.) S'ils étaient délivrés de la prison, ce n'était pas pour se reposer dorénavant à l'abri de tout danger, mais pour

s'engager de nouveau dans tous les travaux et les périls de leur ministère. Souvent ainsi Dieu ne nous retire d'une épreuve que pour nous en faire supporter une autre, et d'un danger que pour nous exposer ensuite davantage.

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrèrent dès le point du jour dans le temple, et ils enseignaient. Mais le souverain sacrificateur étant venu, et ceux qui étaient avec lui, ils assemblèrent le conseil, et tous les anciens des enfants d'Israël, et ils envoyèrent à la prison pour les faire amener. 22. Mais quand les huissiers y furent venus, ils ne les trouvèrent point dans la prison; ainsi ils s'en retournèrent, et ils rapportèrent.

21-22. « *Et tous les anciens.* » Probablement ils ne faisaient pas partie du sanhédrin (chap. iv, 4; xxv, 15), mais furent convoqués en même temps que lui pour aviser à ce qu'il y avait à faire.

23. Disant : Nous avons bien trouvé la prison fermée avec toute sûreté, et les gardes aussi qui étaient devant les portes; mais après l'avoir ouverte, nous n'avons trouvé personne dedans.

23. « *Nous avons bien trouvé, etc.* » Les portes de la prison n'avaient pas été forcées, les soldats continuaient de faire la garde, en sorte qu'il était évident qu'ils avaient été délivrés par l'intervention de Dieu.

24. Et quand le souverain sacrificateur, et le capitaine du temple, et les principaux sacrificateurs eurent ouï ces paroles, ils furent fort en peine sur leur sujet, ne sachant ce que cela deviendrait. 25. Mais quelqu'un survint qui leur dit : Voilà, les hommes que vous aviez mis en prison sont au temple, et se tenant là ils enseignent le peuple.

24-25. « *Le capitaine du temple.* » (Notes sur chap. iv, 1.)

26. Alors le capitaine du temple avec les huissiers s'en alla, et il les amena sans violence; car ils craignaient d'être lapidés par le peuple. 27. Et les ayant amenés, ils les présentèrent au conseil; et le souverain sacrificateur les interrogea.

26-27. « *Sans violence.* » Il aurait suffi d'un ordre du sanhédrin pour que les apôtres comparussent, car ils ne refusaient pas de répondre quand on les accusait de violer les lois, et en outre, cela devait leur procurer une occasion de rendre, avec éclat, témoignage à l'Évangile. Les chrétiens ne doivent pas refuser de répondre quand on les accuse de manquer aux lois de leur pays. (Act. xxv, 11, et Rom. xiii, 1-7.) § « *Car ils craignaient, etc.* » Le peuple était favorable aux apôtres, et ceux-ci auraient très-bien pu, s'ils l'avaient voulu, déterminer un mouvement populaire en leur faveur; mais ils préférèrent montrer qu'ils savaient être soumis aux lois du pays, tant que leur conscience n'y était pas intéressée.

28. Disant : Ne vous avons-nous pas défendu expressément de n'enseigner point en ce nom? Et cependant voici, vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine, et vous voulez faire venir sur nous le sang de cet homme.

28. « *Vous avez rempli Jérusalem.* » C'était un bel éloge fait au zèle des apôtres; il serait à désirer que, quand les chrétiens sont persécutés, ils méritassent toujours un reproche comme celui-là. (Comp. i; Ps. iv, 16.) § « *Faire venir sur nous le sang de cet homme;* » c'est-à-dire, vous voulez faire croire que nous avons mis à mort un innocent, bien plus, le Messie lui-même, et attiré ainsi sur nous la vengeance de Dieu. C'était bien, en effet, ce que disaient les apôtres; seulement, il faut observer qu'ils ne les avaient pas accusés par des voies détournées, mais en leur présence même, par des prédications publiques (chap. ii, 23-36; iii, 15; vii, 52), et qu'ils reprochaient également au peuple d'y avoir participé. On voit que la conscience des membres du conseil n'était pas tranquille, et que la vue des apôtres leur rappelait leur crime.

29. Alors Pierre et les autres apôtres répondant, dirent : Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

29. « *Il faut plutôt obéir, etc.* » (Note sur chap. iv, 19.)

30. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que vous avez fait mourir, le pendant au bois.

30. « *Le Dieu de nos pères, etc.* » Après avoir posé (v. 29) un principe que nul n'oserait contester, Pierre entre immédiatement dans sa défense. Et comme il avait été nommé apôtre pour « rendre témoignage à la résurrection du Seigneur Jésus » (chap. i, 23), c'est aussi par là qu'il commence, sans se donner la peine d'adoucir l'accusation qu'il dirige contre eux, celle d'avoir mis à mort le Messie.

31. Et Dieu l'a élevé par sa puissance pour être prince et sauveur, afin de donner à Israël la repentance et la rémission des péchés.

31. « *Et Dieu l'a élevé.* » (Notes sur chap. ii, 33.) § « *Pour être prince;* » pour remplir déjà maintenant, à la droite de son Père, l'office de prince ou de roi. C'était l'un des titres que les Juifs donnaient habituellement au Messie; il indique sa domination, son pouvoir, et particulièrement le droit dont Il est revêtu de pardonner les péchés. § « *Et Sauveur.* » (Matth. i, 21.) § « *Pour donner à Israël.* » On sait assez que les Gentils ont part aussi à l'alliance de grâce. Pierre mentionne ici les Juifs, parce qu'il s'adresse à des Juifs, et que c'était au milieu d'eux que s'était préparé et accompli le grand événement. § « *La repentance;* » ou conversion.

Si l'on demandait dans quel sens le Seigneur Jésus donne la repentance, ou quel rapport il y a entre ce don et son élévation, voici ce que nous répondrions : 1° son élévation est une preuve que son œuvre est acceptée, et que, par conséquent, le pardon de Dieu nous est assuré; or, ce n'est qu'à cette condition que notre repentance elle-même peut être acceptée,

tandis qu'elle serait parfaitement inutile sans cela. Les larmes d'un criminel ne sauraient, par elles-mêmes, le sauver du châtement, si son pardon ne lui est assuré par une autre voie. 2° Jésus a reçu tout pouvoir dans le ciel et sur la terre pour appliquer son œuvre aux hommes, ou, en d'autres termes, pour les conduire à la repentance. (Jean xvii, 2; Matth. xxviii, 18.) 3° Il fallait que Jésus montât au ciel pour que nous puissions recevoir le Saint-Esprit, par l'influence duquel nous pouvons nous repentir. (Jean xvi, 7-11.) 4° Jésus, dans son élévation et dans sa gloire, dirige tous les événements de ce monde, toutes les circonstances qui peuvent exercer leur influence sur les dispositions de notre cœur, la santé, la maladie, la prospérité, le malheur, etc., nul doute qu'il ne les dirige toutes de la manière la plus propre à gagner le cœur de ceux qu'il veut porter à la repentance.—D'autre part, il était naturel que le pouvoir de pardonner fût attribué au même Etre qui avait celui de produire la repentance; ce sont deux parties d'un même tout; les deux éléments essentiels de l'œuvre du Sauveur, qui est venu détruire le péché avec toutes les conséquences qu'il entraîne pour l'âme humaine. Mais c'est là une preuve très-puissante de la divinité de Jésus-Christ. La conscience et la Bible nous disent d'un commun accord que Dieu seul peut pardonner les péchés, puisque c'est lui seul qui a été offensé. (Es. lxiii, 25; Dan. ix, 9; Ps. 130, 4.) Et Jésus, en exerçant ce pouvoir sur la terre, et en montrant par des miracles qu'il avait le droit de l'exercer (Matth. ix, 6), manifesta d'une manière éclatante sa divinité. C'est donc à lui que nous devons aller pour obtenir le pardon de nos péchés, quelque grands qu'ils soient, et quelque humiliation que nous ressentions à venir confesser nos fautes auprès de celui que nous avons offensé.

32. Et nous lui sommes témoins de ce que nous disons; et le Saint-Esprit que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent, en est aussi témoin.

32. « *Et nous lui sommes témoins,* » chap. i, 8; ii, 32; iii, 15, etc. § « *De ce que nous disons;* » particulièrement de la résurrection du Seigneur Jésus, et des événements qui l'avaient suivie. § « *Et le Saint-Esprit, etc.* » La descente du Saint-Esprit, les pouvoirs miraculeux qui s'exerçaient, les conversions extraordinaires qui s'opéraient sous son influence, étaient autant de preuves de la vérité de la religion chrétienne, et des preuves que tous étaient à même de vérifier.

33. Mais eux ayant entendu ces choses, grinçaient les dents et consultaient pour les faire mourir.

33. « *Grinçaient les dents.* » On peut s'expliquer leur rage, quand on pense : 1° que les apôtres n'avaient pas tenu compte de la défense qu'ils leur avaient faite. 2° Qu'ils les accusaient d'avoir mis à mort le Messie. 3° Qu'en affirmant la résurrection de Jésus-Christ, ils portaient à leur secte un coup mortel. (V. 17.) § « *Consultaient;* » mot qui implique dans l'original, soit la délibération, soit la résolution : dans le cas présent, il est bien probable qu'ils n'osèrent pas prononcer contre les apôtres une condamnation à mort, quelque désir qu'ils en eussent.

34. Mais un pharisien nommé Gamaliel, docteur de la loi, honoré de tout le peuple, se levant dans le conseil, commanda que les apôtres se retirassent dehors pour un peu de temps.

35. Puis il leur dit : Hommes Israélites, prenez garde à ce que vous devrez faire touchant ces gens.

34-35. « *Mais un Pharisien;* » qui devait être plus favorablement disposé envers Paul que les sadducéens (*Voy. note sur Matth. III, 7; Comp. Act. xxiii, 6*). § « *Gamaliel;* » nom très-répandu chez les Juifs; celui-ci est probablement le même que celui qui avait enseigné Paul. (*Act. xxii, 3.*) Rien n'indique qu'il ait jamais adopté, ou aimé la religion chrétienne; il suffisait, pour agir comme il le fit en cette circonstance, d'avoir des vues plus libérales que celles des sadducéens. § « *Docteur de la loi;* » chargé d'expliquer la loi de Moïse, et peut-être de maintenir et de transmettre les lois traditionnelles des Juifs. (*Note sur Matth. xv, 3.*) § « *Honoré de tout le peuple,* » et dont l'avis, par conséquent, devait avoir du poids. § « *Que les apôtres se retirassent;* etc., » peut-être pour qu'ils ne pussent pas trouver dans ce qu'il allait dire un encouragement à continuer leur œuvre; c'est du reste ce qui arrivait toujours quand le tribunal avait à délibérer sur le sort des accusés. (*Chap. iv, 15.*)

36. Car avant ce temps-ci s'éleva Theudas, se disant être quelque chose, auquel se joignit un nombre d'hommes d'environ quatre cents; mais il a été défait, et tous ceux qui s'étaient joints à lui ont été dissipés et réduits à rien.

36. « *Car avant ce temps-ci, etc.* » Le nom de Theudas était très-répandu chez les Juifs. Josèphe mentionne un Theudas, qui excita une sédition parmi les Juifs, mais sous le règne de Claude, et dix ou quinze ans après les événements racontés dans notre chapitre. Il faut donc croire qu'il s'agit de deux faits entièrement différents. Mais quand il s'agirait du même, il n'y aurait aucune raison de donner tort à Luc plutôt qu'à Josèphe, puisque, dans tout ce qu'il nous est permis de contrôler de son récit, Luc se montre un historien toujours exact et bien informé. Du reste, ce qui ferait penser qu'il s'agit de deux événements différents, c'est l'état d'incertitude, d'anarchie morale, de désordre et d'irritation dans lequel se trouvait alors la Judée, et que Josèphe nous fait connaître lui-même. (*Act. xvii, ch. x, 4.*) Enfin, le Theudas de Luc vivait avant Judas le Galiléen, qui vivait lui-même « aux jours du dénombrement, » c'est-à-dire vers l'époque de la naissance du Sauveur, et par conséquent environ 50 ans avant celui dont parle Josèphe. § « *Se disant être quelque chose;* » quelque personnage éminent, probablement le Messie.

37. Après lui parut Juda le Galiléen aux jours du dénombrement, et il attira à lui un grand peuple; mais celui-ci aussi est péri, et tous ceux qui s'étaient joints à lui ont été dispersés.

37. « *Judas le Galiléen.* » Josèphe a raconté l'histoire de ce mouvement (*Ant., liv. xvii, ch. x, 5*), et il ajoute ensuite : « Ce fut le commencement

de cette série de révoltes qui aboutirent à la destruction du temple, et à la ruine de la nation. » § « *Aux jours du dénombrement.* » (Luc II, 1-2.)

38. Maintenant donc je vous dis : Ne continuez plus vos poursuites contre ces hommes, et laissez-les; car si cette entreprise ou cette œuvre est des hommes, elle sera détruite.

38. « *Elle sera détruite.* » C'est la conclusion qu'il tirait des deux exemples qu'il venait de mentionner : les deux séditions avaient été comprimées sans que le sanhédrin eût à intervenir, et il en serait de même ici, si cette œuvre n'était pas divine. L'avis de Gamaliel était parfaitement sage et conforme à la vérité; il faut combattre l'erreur, sans doute, mais avec des armes spirituelles; le meilleur moyen de lui donner de la force, du crédit et de lui gagner des partisans, c'est d'avoir recours contre elle à l'oppression ou aux mauvais traitements. Laisée à elle-même, elle ne tarde pas à se détruire, faute d'aliment. Sous ce rapport, le principe posé par Gamaliel renferme une forte présomption en faveur de la vérité du christianisme. Durant le cours de dix-huit cents ans, il a passé par les circonstances les plus diverses de prospérité et d'adversité; il a subi des oppositions de tout genre, et il est sorti vainqueur de toutes les épreuves. Si Gamaliel a eu raison, cette religion, que rien n'a pu détruire, est évidemment de Dieu. Les Juifs devraient attacher quelque poids à cet argument, tiré de l'opinion de l'un de leurs docteurs les plus estimés.

39. Mais si elle est de Dieu, vous ne la pourrez détruire; et prenez garde que même vous ne soyez trouvés faire la guerre à Dieu. Et ils furent de son avis.

39. « *Mais si elle est de Dieu.* » Il paraît bien, d'après cela, que si Gamaliel n'était pas converti, il supposait du moins que cette religion pourrait bien être divine. Sans doute, des miracles comme la résurrection de Jésus, comme la descente du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, comme celui qui avait fait sortir les apôtres de leur prison, avaient produit quelque effet sur son cœur. § « *Vous ne la pourrez détruire,* » parce que Dieu est tout-puissant pour accomplir ses desseins, et qu'il n'y a pas en lui de changement. (Job xxiii, 13-14.) La prédiction de Gamaliel s'est réalisée; les hommes ont essayé contre le christianisme toutes leurs armes : le ridicule, la violence, la persécution, l'épée et le feu; mais il n'a cessé de grandir au milieu de toutes ces oppositions, et dès lors, tout nous prouve que, selon les prophéties, il doit remplir le monde et ne succomber jamais. (Note sur Matth. xvi, 18; Es. lrv, 17; lv, 11; Dan. iv, 35.) § « *Faire la guerre à Dieu;* » combattre les desseins de Dieu, se tenir dans une attitude d'hostilité contre lui, c'est une chose terrible en elle-même, et qui ne le sera pas moins dans ses conséquences. (Comp. Act. ix, 5; xxiii, 9.) Les hommes font la guerre à Dieu quand ils combattent, en eux ou autour d'eux, l'influence de l'Évangile; quand ils rejettent ou attaquent les enseignements de la Bible; quand ils repoussent la loi divine comme étant sévère et oppressive; quand ils murmurent contre les dispensations que leur envoie la Providence; en un mot, chaque fois qu'ils résistent aux influences du Saint-Esprit.

Nous ferons remarquer, à l'occasion de ce verset, que la sagesse consiste à nous soumettre à tout ce que Dieu demande de nous, à accepter sa Parole, sous quelque forme qu'elle se présente à nous, soit comme doctrine à croire, soit comme loi à pratiquer; et de plus, que les infidèles et les moqueurs ne gagneront rien à s'opposer à Dieu, mais qu'ils ont plutôt tout à craindre de sa colère, s'ils persistent dans leur mauvaise voie. § « *Et ils furent de son avis;* » assez, du moins, pour ne pas chercher à les faire mourir, mais pas assez pour renoncer à leur esprit de persécution.

40. Puis ayant appelé les apôtres, ils leur commandèrent, après les avoir fouettés, de ne parler point au nom de Jésus; après quoi ils les laissèrent aller.

40. « *Après les avoir fouettés;* » probablement de « quarante coups moins un. » (II Cor. II, 24.) C'était un moyen de sauver au moins les apparences de leur autorité; renvoyer complètement absous ces hommes qui venaient d'agir si ouvertement contre leurs ordres, c'était, pouvaient-ils le penser, se considérer devant le peuple. Leur haine, d'ailleurs, n'aurait pas eu, alors, la satisfaction d'attacher au nom des apôtres un outrage public et légal.

41. Et les apôtres se retirèrent de devant le conseil, joyeux d'avoir été rendus dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus.

41. « *Joyeux.* » Les membres du sanhédrin espéraient peut-être que les apôtres n'oseraient plus reparaitre en public, après une telle flétrissure; mais leur attente fut trompée. Ils se réjouirent d'être traités comme l'avait été leur Sauveur (Comp. Phil. III, 10; Col. I, 24; I Pier. IV, 13), de souffrir comme lui pour l'avancement de son règne, d'obtenir ainsi une preuve qu'ils étaient bien dans la droite voie, puisqu'il leur avait été annoncé que leur fidélité les exposerait à être traités de la sorte (Matth. V, 11; X, 17 et 22; II Cor. XII, 10, etc.), de donner à leur Sauveur une preuve de leur attachement pour lui, en endurant des souffrances pour son nom; enfin ils emportaient avec eux le précieux sentiment d'avoir rempli leur devoir, et obéi à la voix de leur conscience; dès lors, la honte véritable était pour ceux qui avaient commis à leur égard une injustice, et non pas pour eux-mêmes. (I Pier. IV, 14-16.) § « *D'avoir été rendus dignes.* » L'idée n'est pas que Dieu les avait jugés dignes de souffrir, mais que le sanhédrin avait estimé qu'ils méritaient ce traitement, pour le zèle avec lequel ils embrassaient la cause de Jésus-Christ. § « *De souffrir des opprobres.* » La peine du fouet, telle que le sanhédrin la faisait appliquer, était plutôt une question d'opprobre que de souffrance.

Quant aux opprobres, remarquons que si Jésus en a été accablé lui-même, ses disciples doivent s'attendre à l'être également dans tous les temps. S'ils lui sont fidèles, ils combattront comme lui la vanité et l'orgueil des hommes; ils se montreront doux, patients, prêts à pardonner toutes les injures, ils auront une vie de recueillement et de prière, c'est-à-dire qu'ils attireront sur eux le mépris des hommes. Cela s'est vu, jus-

qu'ici depuis l'origine du christianisme : les persécuteurs imaginaient les châtements les plus humiliants, les plus avilissants contre les chrétiens; et aujourd'hui les railleurs ne manquent pas, dans leurs conversations, dans leurs livres, dans leurs journaux, dans leurs revues, de jeter à pleines mains le ridicule sur ceux qui lisent la Bible, et qui veulent servir leur Rédempteur.

42. Et ils ne cessaient tous les jours d'enseigner, et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple, et de maison en maison.

42. « *Et ils ne cessaient, etc.* » (Comp. II Tim. iv, 2; notes sur Act. ii, 46.)

CHAPITRE VI.

1. Et en ces jours-là, comme les disciples se multipliaient; il s'éleva un murmure des Grecs contre les Hébreux, sur ce que leurs veuves étaient méprisées dans le service ordinaire.

1. « *Et en ces jours-là.* » On comprend que, dans les premiers jours de l'Eglise, quand elle se réduisait à un petit nombre de personnes, les apôtres pourvussent eux-mêmes au soin de la distribution des aumônes; mais à mesure qu'elle prit de l'accroissement, il devint nécessaire de confier cette tâche à des laïques, et de dégager ainsi les apôtres de soins et d'embarras qui auraient nui à la partie la plus importante de leur ministère. Il n'est jamais bon, du reste, que ceux qui sont chargés de fonctions spirituelles, aient en même temps à s'occuper beaucoup d'affaires temporelles, de questions pécuniaires. § « *Se multipliaient.* » (Ch. iv, 4; v, 14.) § « *Des Grecs;* » probablement des Juifs qui avaient vécu chez les Gentils, et qui parlaient grec, et non pas, comme on l'a supposé, des prosélytes d'entre les Gentils. A cette époque, on divisait les Juifs en deux classes : ceux qu'on appelait proprement *Hébreux*, qui séjournaient en Palestine et parlaient la langue du pays, et ceux qui, dispersés chez les Gentils, parlaient le grec, avaient adopté quelques usages grecs, se servaient, pour le culte, de la version des Septante, etc. : on les appelait *Grecs*. (Note sur Jean vii, 35.) Sans doute un grand nombre de ces derniers étaient montés à Jérusalem à l'occasion des fêtes (*voy.* ch. ii, 9-11); et il était bien difficile qu'il ne s'engageât quelque conflit entre ces deux classes d'hommes, les uns, se prévalant de leur fidélité aux usages de leurs pères, les autres, se montrant soupçonneux, et d'autant plus défiants qu'ils connaissaient les dispositions de leurs frères de Jérusalem. § « *Sur ce que leurs veuves, etc.* » Peut-être avait-on mis en commun tous les dons volontaires que la charité des premiers chrétiens avait provoqués, et les secours étaient-ils affectés d'une manière particulière aux veuves pauvres.

Il est possible aussi, comme Mosheim le conjecture, que les apôtres eussent confié aux Hébreux le soin de ces distributions régulières. (Chap. iv, 35.) Il est clair que tous les chrétiens pauvres étaient admis à avoir leur part de ces aumônes; mais on voit, par les Epîtres, que les veuves étaient l'objet d'une sollicitude toute spéciale de la part de l'Eglise primitive. (I Tim. v, 3-16; Jacq. I, 27.)

2. C'est pourquoi les Douze ayant appelé la multitude des disciples, dirent : Il n'est pas raisonnable que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables.

2. « *La multitude des disciples;* » soit ceux que cela concernait particulièrement, soit d'une manière générale, un grand nombre de disciples. § « *Que nous laissions la parole de Dieu;* » que nous donnions à des intérêts moins importants un temps qui devrait être tout entier consacré à la prédication de l'Evangile. § « *Pour servir aux tables;* » cette expression signifie proprement, veiller à ce que la table soit servie, pourvoir aux besoins journaliers de la famille. D'autres fois, ce mot se rapporte plutôt aux tables des changeurs. (Matth. xxi, 12, et xxv, 27.) Ici, il s'agit, d'une manière générale, de l'administration des fonds de l'Eglise.

3. Regardez donc, mes frères, de choisir sept hommes d'entre vous, de qui on ait bon témoignage, pleins du Saint-Esprit et de sagesse, auxquels nous commettons cette affaire.

3. « *Regardez-donc.* » Comme c'était là une affaire qui les intéressait eux-mêmes, Pierre leur adresse une invitation plutôt qu'il ne leur donne un ordre, et il leur laisse toute liberté de choisir ceux en qui ils avaient confiance. Il montrait par là combien il était désintéressé dans cette question, puisque non-seulement il veut demeurer étranger au maniement des fonds, mais il ne cherche pas à faire confier cette tâche à des hommes qu'il aurait choisis lui-même. Mais son exemple nous montre aussi que les diacres doivent être nommés, non par le clergé, mais par l'Eglise, dont ils vont avoir à régler les intérêts. § « *Sept hommes;* » nombre en rapport probablement, avec l'état actuel de la communauté, et dans lequel il ne faut pas voir de mystère, comme si Pierre l'avait choisi comme le chiffre sacré des Juifs. § « *D'entre vous;* » Hébreux et Grecs, afin d'éviter de nouveaux sujets de plaintes. § « *Pleins du Saint-Esprit.* » Il est évident que ces mots ne font pas allusion aux dons miraculeux, qui n'étaient pas nécessaires à l'accomplissement de leur tâche; mais il fallait que ces hommes fussent d'une piété reconnue et distinguée, qu'ils fussent, dans leur vie religieuse, sous l'influence du Saint-Esprit. § « *Et de sagesse;* » il faut en effet toujours du discernement pour bien remplir ces fonctions, pour donner les secours à propos. (Comp. sur les qualités requises du diacre. (I Tim. iii, 8-10.) § « *Auxquels nous commettons;* » par l'imposition des mains. (V. 6.) On voit par là que, tout en laissant les Eglises choisir leurs diacres, les apôtres se réservaient le droit de les consacrer eux-mêmes en vue de leur nouvel office, combinant ainsi, dans une juste mesure, la liberté de l'Eglise avec le devoir qui leur était imposé, d'en surveiller et d'en régler le développement. § « *Cette affaire;* » c'est-à-dire la distribution des aumônes, car leurs fonctions étaient strictement limitées à cela : il n'y a

pas, dans tout le récit, le plus léger indice qui porte à croire que les diacres eussent à s'occuper de la prédication. Du reste, il y avait dans toutes les synagogues des Juifs trois hommes chargés du soin des pauvres; et il est probable que c'est de cette institution que Pierre a pris l'idée qu'il vient d'exposer.

4. Et pour nous, nous continuerons de vaquer à la prière, et à l'administration de la parole.

4. « *Et pour nous, nous continuerons de vaquer.* » Le mot grec renferme l'idée d'un effort constant, toujours tendu vers un même objet (voy. note sur ch. I, 14), et qui ne se laisse distraire ou décourager par rien. § « *A la prière.* » Le contexte semble indiquer qu'il s'agit plutôt ici de la prière publique; c'est sans doute dans ce sens qu'il faut l'entendre. Toutefois, il est à croire que les apôtres éprouaient aussi le besoin d'avoir leurs heures de culte privé, de prière secrète, et qu'ils se préparaient ainsi à leur prédication publique. § « *Et à l'administration, etc.* » littéralement, *au service*. Nous voyons ici sous quel jour les apôtres considéraient leur ministère : ils se regardaient comme étant au service de l'Eglise; leurs talents, leurs forces, leur temps, leur vie même lui appartenaient; et leur histoire, comme leurs écrits, montre assez que c'est d'après ce principe qu'ils agissaient. (Comp. I Tim. IV, 15-16; II Tim. IV, 12.) S'ils se dépensaient ainsi pour cette œuvre, il était tout naturel qu'ils fussent soutenus par les Eglises, et souvent on les voit insister sur le droit qu'ils avaient à ne pas travailler de leurs mains pour vivre. (I Cor. IX, 7-14; Gal. VI, 6.)

5. Et ce discours plut à toute l'assemblée qui était là présente; et ils élurent Etienne, homme plein de foi et du Saint-Esprit, et Philippe, et Prochore, et Nicanor, et Timon, et Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche.

5. « *Et ils élurent Etienne, etc.* » Etienne montra bientôt qu'il était à tous égards digne du choix qu'on faisait de lui : c'est lui qui a l'honneur insigne d'être le premier inscrit sur la longue liste des martyrs chrétiens. § « *Et Nicolas;* » que quelques Pères disent, mais sans preuve, avoir été l'auteur de la secte des nicolaites. (Apoc. II, 6 et 15.) § « *Prosélyte.* » On appelle ainsi tout homme qui passe d'une religion à l'autre. (Voyez note sur Matth. XXIII, 15.) Ce mot signifie ici que Nicolas avait été, à Antioche, converti au judaïsme; et comme il est le seul qui soit désigné sous ce nom, il est probable que les six autres étaient nés Juifs. § « *Antioche.* » Cette ville, si souvent mentionnée dans le Nouveau Testament, était située en Syrie, sur le fleuve Oronte, sur l'emplacement de Bibla (II Rois, XXIII, 33), bâtie par Séleucie Nicanor (301 ans avant Jésus-Christ), qui l'appela Antioche, en l'honneur de son frère Antiochus; elle devint la capitale des rois de Syrie de race macédonienne, et, plus tard, la résidence du gouverneur romain de ces régions. C'est dans cette ville que les disciples furent pour la première fois appelés chrétiens. (Ch. XI, 26.) Joseph la représente comme une des plus grandes villes de l'empire romain, inférieure seulement à Séleucie et à Alexandrie. Elle était ornée

de belles fontaines, de monuments splendides, et un commerce étendu y faisait affluer d'immenses richesses. Aujourd'hui, elle est sous la domination des Turcs, qui l'appellent Antakia, et elle compte environ dix mille habitants. Il ne faut pas la confondre avec Antioche de Pisidie, mentionnée dans Act. xiii, 14.

6. Et ils les présentèrent aux apôtres, qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains.

6. « *Qui après avoir prié ;* » invoquant ainsi la bénédiction de Dieu sur le ministère qu'ils allaient remplir. § « *Leur imposèrent les mains.* » C'était la coutume, chez les Juifs, d'imposer les mains sur la tête des personnes que l'on mettait à part pour une charge particulière. (Nomb. xxvii, 18; Comp. Act. viii, 19.) Cette cérémonie n'avait pas pour objet de conférer certains pouvoirs, mais tout simplement de témoigner que la personne, ou les personnes avaient été jugées dignes d'exercer une charge déterminée. C'est dans ce sens, et avec cette valeur, qu'elle s'est perpétuée dans l'Eglise. (Voyez I Tim. v, 22.)

7. Et la Parole de Dieu croissait, et le nombre des disciples se multipliait beaucoup dans Jérusalem; un grand nombre aussi de sacrificateurs obéissaient à la foi.

7. « *Et un grand nombre de sacrificateurs.* » Ces mots renferment la preuve de l'assertion qui précède, que la parole de Dieu croissait. Rien ne montre mieux, en effet, les succès de l'Evangile à cette époque, que la conversion d'un grand nombre de ces sacrificateurs, qui s'étaient montrés si hostiles à la foi nouvelle. C'est par des traits semblables qu'on reconnaît la puissance du christianisme, qui amène au pied de la croix les classes d'hommes qui paraissent les plus rebelles; quelques manuscrits, toutefois, au lieu du nom de « sacrificateurs, » portent celui de « Juifs. » § « *Obéissaient à la foi;* » figure du langage, pour dire à la religion chrétienne qui était l'objet de cette foi. Obéir à la foi, c'est obéir à tout ce qu'exige l'Evangile. (Comp. Rom. x, 16.) La conversion des sacrificateurs devait détruire en partie le reproche que les pharisiens adressaient au christianisme, de ne trouver de croyants qu'au milieu de la populace. (Comp. Jean vii, 48-49.)

8. Or Etienne, plein de foi et de puissance, faisait de grands miracles et de grands prodiges parmi le peuple.

8. « *Or Etienne.* » La mort de ce premier martyr chrétien, qui eut lieu si peu de temps après, donne à l'écrivain sacré l'occasion d'entrer dans quelques détails sur son caractère et sur son œuvre. § « *Plein de foi;* » plein de confiance en Dieu et en ses promesses. (Voy. note sur Marc xvi, 16.)

9. Et quelques-uns de la synagogue, appelée la synagogue des libertins, et de celle des Cyréniens, et de celle des Alexandrins, et de ceux qui étaient de Cilicie, et d'Asie, se levèrent pour disputer contre Etienne.

9. « *Et quelques-uns de la synagogue.* » (Voy. note sur Matth. iv, 23.) Les Juifs avaient des synagogues dans tous les pays qu'ils habitaient; mais il est probable que les Juifs étrangers, qui se trouvaient en si grand nombre à Jérusalem, particulièrement lors des fêtes solennelles, y avaient aussi leurs synagogues particulières. On calcule qu'il n'y en avait pas moins de 480 dans Jérusalem. § « *Des libertins.* » On a proposé différentes explications pour ce mot, dont voici les principales : 1° le mot *libertin* est un mot latin, et signifie proprement, mis en liberté. Plusieurs ont supposé qu'il s'agissait ici d'esclaves d'origine romaine, qui avaient été affranchis, et qui, après leur affranchissement, étaient devenus des prosélytes juifs. Mais cette opinion est peu probable. 2° D'autres veulent qu'il s'agisse ici de Juifs d'origine, faits prisonniers par les Romains à la guerre, puis mis en liberté. On sait en effet qu'il existait un grand nombre de Juifs dans cette condition, et que Tibère leur avait assigné une résidence au-delà du Tibre. (Voy. introduction à l'Épître aux Romains.) Philon les appelle lui-même *libertins* ou *affranchis*. 3° Mais l'opinion la plus probable est celle qui fait dériver leur nom de la ville de Libertina, près de Carthage, mentionnée par quelqu'un des Pères, d'autant plus que les autres synagogues sont désignées, dans ce passage, par le nom des pays auxquels elles étaient affectées. § « *Des Cyrénéens.* » Cyrène, en Afrique. (Voy. note sur Matth. xxvii, 32.) § « *Des Alexandrins.* » Alexandrie, en Egypte, fondée par Alexandre-le-Grand (332 avant Jésus-Christ); elle devint bientôt une des villes les plus florissantes du monde ancien, et compta, à un certain moment, trois cent mille hommes libres, et autant d'esclaves. Il s'y trouvait un nombre très-considérable de Juifs, d'autant plus que le fondateur leur avait affecté un quartier spécial, en leur assurant les mêmes droits qu'aux Grecs. Josèphe dit qu'ils poulaient deux des cinq quartiers qui formaient la ville, et que, soit à Alexandrie, soit dans les autres villes de l'Egypte, on ne trouvait pas moins d'un million de ses compatriotes. C'est à Alexandrie qu'a été faite la version dite des Septante (Ancien Testament traduit en grec). § « *De Cilicie;* » province de l'Asie mineure, sur la côte, au nord de Chypre; sa capitale était Tarse, lieu de naissance de Paul (ch. ix, 11); il est probable, dès lors, que Paul appartenait à cette synagogue, et qu'il était de ceux qui disputaient contre Etienne. (Comp. ch. vii, 58.) § « *D'Asie.* » (Voy. note sur ch. ii, 9.) § « *Pour disputer contre Etienne.* » Disputer est ici un terme impropre : l'original porte : discuter : les adversaires d'Etienne abandonnèrent bientôt la discussion calme pour la violence; mais il ne faut pas dire qu'ils aient commencé par là.

10. Mais ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit par lequel il parlait.

10. « *A la sagesse.* » Ce mot se rapporte proprement à la connaissance qu'il avait des Ecritures; sa sagesse consistait en ce qu'il était versé dans les choses saintes. § « *Et à l'esprit.* » On a souvent entendu ces mots du Saint-Esprit; mais ils signifient plutôt l'ardeur, l'énergie d'Etienne. Il montrait un esprit si zélé et si sincère qu'ils ne pouvaient résister à sa parole.

11. Alors ils subornèrent des hommes qui disaient : Nous lui

avons ouï proférer des paroles blasphématoires contre Moïse et contre Dieu.

11. « *Alors ils subornèrent;* » ils amenèrent quelques hommes à porter contre lui un faux témoignage, sous la foi du serment : c'était la tactique qui leur avait déjà si bien réussi contre le Sauveur. (Matth. xxvi, 60-61.) Le faux témoignage, du reste, consistait moins ici à dire une fausseté manifeste, qu'à altérer les doctrines d'Etienne, à en tirer des inductions qu'on lui imputait comme s'il les avait faites lui-même. § « *Nous lui avons ouï proférer, etc.* » Il est certain qu'Etienne, dans ses discours, avait dû souvent présenter Jésus comme plus grand que Moïse ; mais il avait pu le faire sans cesser de parler de Moïse avec respect. Il n'était donc pas coupable de blasphème, quoiqu'aux yeux des Juifs ce fût un blasphème de prétendre que leur loi pût jamais être dépassée ou remplacée. § « *Et contre Dieu.* » Dieu était justement considéré par les Juifs comme leur législateur, comme celui qui avait inspiré Moïse ; mais leur tort était de ne pas voir que leurs institutions n'étaient qu'une ombre à laquelle devait succéder la réalité, et que Dieu pouvait bien vouloir changer les cérémonies qu'il avait établies.

12. Et ils soulevèrent le peuple, et les anciens, et les scribes; et se jetant sur lui, ils l'enlevèrent et l'amènèrent devant le conseil.

12. § « *Et l'amènèrent devant le conseil;* » devant le sanhédrin qui avait la juridiction de tout ce qui concernait la religion. (Note sur Matth. xxiv.)

13. Et ils présentèrent de faux témoins, qui disaient : Cet homme ne cesse de proférer des paroles blasphématoires contre ce saint lieu, et contre la loi.

13. § « *Et ils présentèrent de faux témoins.* » On a demandé pourquoi Luc les appelle de faux témoins, puisqu'ils ne font que rapporter les paroles d'Etienne ; mais il est aisé de voir que, s'ils ont rapporté les paroles d'Etienne, ils en ont altéré l'intention. Si Etienne a, en effet, prononcé les paroles qu'ils lui attribuent, il a pu le faire en énonçant d'une manière calme et respectueuse la conviction qui l'animait, et non pas avec ce zèle amer qu'ils lui reprochent. Mais, en outre, il n'est pas du tout certain qu'il ait tenu le langage qu'on lui prête : Jésus n'avait jamais dit qu'il détruirait ce lieu-ci, mais bien que les Gentils le feraient (Matth. xxvi) ; car il est à croire qu'Etienne n'aura pas, sur ce point, dépassé la pensée de son Maître. — Il est, de même, très-improbable qu'il ait enseigné que Jésus devait abolir les rites et les coutumes des Juifs. Il fallut un long temps et de longues discussions avant que les apôtres eux-mêmes se rendissent compte du changement que les idées chrétiennes devaient amener à cet égard ; et une fois que l'idée eût été reconnue vraie, elle ne fût mise en pratique que peu à peu, graduellement et avec beaucoup de ménagement. (Voy. Act. x, 14, etc. ; xi, 2, etc. ; xv, 20, 21, 20, etc.) Il y a donc lieu de croire que la déposition des témoins était entièrement fautive, calculée de manière à produire une grande exaspération parmi le peuple, et en même temps rendue plausible par le fait qu'on attendait du Messie des

changements de cette nature. (Comp. Matth. xvi, 61, avec Dan. ix, 26-27.) La même accusation fut portée plus tard contre Paul, qui s'en défendit également (Act. xxv, 8.) § « *contre ce saint lieu; »* le temple.

14. Car nous lui avons ouï dire que ce Jésus le Nazaréen détruira ce lieu-ci, et qu'il changera les ordonnances que Moïse nous a données.

14. § « *Les ordonnances ; »* les rites cérémoniels, les observances relatives aux sacrifices, aux fêtes, etc.

15. Et comme tous ceux qui étaient assis dans le conseil avaient les yeux arrêtés sur lui, ils virent son visage comme le visage d'un ange.

15. § « *Avaiènt les yeux arrêtés sur lui ; »* étant frappés, probablement par ce qu'il y avait dans son maintien de gravité, de recueillement, de douceur, de sincérité. § « *Comme le visage d'un ange. »* Cette expression, qui se retrouve assez fréquemment dans la Bible (II Sam. xiv, 17; xix, 27; Gen. xxxiii, 10; Ex. xxxiv, 29-30; II Cor. iii, 7 et 13; Apoc. i, 16, etc.), ne doit pas se prendre à la lettre; elle désigne simplement que, sous l'influence du sentiment religieux profond qui le remplissait, la physionomie d'Etienne avait revêtu un caractère imposant de fermeté, de courage, de confiance en Dieu. Il n'y a donc rien là de précisément miraculeux, rien que nous ne puissions remarquer nous-mêmes chez un homme qui vit habituellement en présence de Dieu, dans la méditation solennelle des grandes pensées de la religion.

CHAPITRE VII.

Ce chapitre contient la défense d'Etienne devant le sanhédrin. Il peut être opportun de montrer, puisque l'intention de ce discours a souvent été mal comprise, pourquoi Etienne introduit tout au long l'histoire du peuple juif. Dans sa position, cela était tout naturel. On l'accusait de blasphème contre Moïse, contre le temple, contre tout ce que les Juifs considéraient comme sacré. Pour répondre à cette accusation, il fait voir, en racontant *in extenso* l'histoire des pères, qu'il croit que Dieu a lui-même donné la loi, et qu'il a délivré son peuple de tous les dangers; c'était un bon moyen de repousser l'accusation de blasphème, et de plus, la seule manière de se concilier, sinon la bienveillance, du moins l'attention du conseil; on ne l'aurait pas écouté s'il s'en était tenu à des considérations abstraites; mais dès qu'il commence à redire à ce peuple, qui l'aimait tant, l'histoire des patriarches, tous se mettent à écouter. (Comp. Ps. lxxviii, 105, 106, 135; Ez. xx.) Il faut se rappeler, du reste, que son discours fut

interrompu, en sorte que nous ne pouvons pas dire exactement ce qu'Etienne aurait ajouté. Enfin, de nombreuses allusions semblent faire croire qu'il voulait, en leur montrant dans le passé l'ingratitude de leurs ancêtres, préparer ses auditeurs aux reproches qu'il leur adresse (v. 51-53), d'être des gens endurcis et rebelles à Dieu.

On a demandé aussi comment Luc avait pu connaître le discours d'Etienne, et le reproduire fidèlement. Nous répondrons à cela qu'Etienne ayant été le premier martyr chrétien, les circonstances de sa mort devaient avoir été recueillies avec soin par les disciples; que la substance de ce discours étant très-facile à noter et à conserver pour des Juifs, il n'est pas improbable du tout que des copies plus ou moins bien faites en aient été gardées; et enfin, que Luc, le compagnon de Paul (*Voy. Introduction à l'Evangile de Luc*), avait très-bien pu obtenir par lui une relation précise de ce qui s'était passé dans le conseil.

Nous pouvons faire observer en terminant, qu'Etienne, en prononçant ce discours, ne se donne pas et ne nous est pas présenté comme un homme inspiré, mais comme un homme pieux et craignant Dieu. Que si, par conséquent, il s'y trouvait des inexactitudes, comme on l'a prétendu, elles ne prouveraient rien contre l'inspiration de Luc, mais contre celle d'Etienne, que nous n'avons pas à défendre.

1. Alors le souverain sacrificateur *lui* dit : Ces choses sont-elles ainsi ?

1. § « *Alors le souverain sacrificateur.* » (*Voy. note sur Matth. II, 4*); c'est lui qui, à ce qu'il semble, présidait le conseil en cette occasion. § « *Ces choses sont-elles ainsi ?* » Est-il vrai que tu aies blasphémé contre Moïse et contre le temple ? (*Ch. VI, 13-14.*)

2. Et Etienne répondit : Hommes, frères et pères, écoutez-moi : le Dieu de gloire apparut à notre père Abraham, du temps qu'il était en Mésopotamie, avant qu'il demeurât à Carran.

2. § « *Hommes, frères et pères.* » C'est ainsi qu'on s'adressait généralement au sanhédrin, et Etienne se montrait disposé à rendre aux institutions de sa nation l'honneur qui leur était dû. § « *Le Dieu de gloire;* » manière de parler hébraïque pour « le Dieu glorieux » : ce mot de gloire est souvent appliqué, dans l'Écriture, aux manifestations éclatantes par lesquelles Dieu s'était révélé à son peuple. (*Deut. V, 14; Ex. XXXIII, 18; Nomb. XIV, 10.*) Etienne emploie cette expression pour répondre à l'accusation de blasphème qu'on avait dirigée contre lui. § « *A notre père.* » Les Juifs aimaient à s'appeler enfants d'Abraham. (*Note sur Matth. III, 9.*) Etienne, en se servant de cette expression, devait naturellement les prévenir en sa faveur. § « *Pendant qu'il était en Mésopotamie.* » La ville d'Ur des Chaldéens dont parle la Genèse (*ch. XI, v. 31*), était en effet dans le pays qui fut depuis appelé la Mésopotamie. Un ancien mentionne (*xxv, 8*) une forteresse perse de ce nom, située entre Nisibis et le Tigre. § « *Avant qu'il demeurât à Carran ;* » forme grecque du nom hébreu *Haran* (*Gen. XI, 31*), qui était aussi dans la Mésopotamie. C'est là que mourut *Taré* (*Gen. XI, 32*), et que Jacob s'était retiré en fuyant Esau. (*Gen. XXVII, 43.*)

Elle est située dans une plaine sablonneuse, et habitée aujourd'hui par quelques Arabes qu'y retient une source d'eau délicieuse.

3. Et lui dit : Sors de ton pays, et d'avec ta parenté, et viens au pays que je te montrerai.

3. § « *Et d'avec ta parenté.* » Il semble que Taré l'accompagna jusqu'à Haran ; mais Abraham savait déjà qu'il devait quitter sa famille, et aller presque seul. § « *Au pays que je te montrerai.* » (Comp. Hébr. xi, 8-9.) Il fallait en effet une grande confiance en la parole de Dieu pour aller ainsi au milieu d'étrangers, sans savoir même qui ils étaient. C'est ainsi que l'Évangile nous invite à nous remettre entièrement entre les mains de Dieu, et à abandonner père, mère, amis, maison et patrie pour le nom du Seigneur Jésus. (Luc xiv, 33; Matth. xix, 27-29.) La foi d'Abraham, qui se rend ainsi dans un pays absolument inconnu pour lui, sans savoir s'il y rencontrerait ou non des ennemis, et comment il finirait par l'occuper, cette foi, ne renferme aucun mystère; elle consiste tout simplement à faire ce que Dieu lui ordonne. S'il avait vu les conséquences de son obéissance, il aurait obéi par raison et par intérêt; mais il a cru, il a cru que Dieu, qui lui donnait cet ordre, avait de bonnes raisons pour le faire; et il a agi, dès lors, non pas sans raison, mais sans voir les raisons pour lesquelles Dieu l'appelait. De même, pour nous, la foi consistera à marcher où Dieu nous appelle, à y marcher par confiance en Lui, sans connaître les raisons qui déterminent ses ordres.

4. Il sortit donc du pays des Chaldéens et alla demeurer à Carran; et de là, après que son père fut mort, Dieu le fit passer en ce pays où vous habitez maintenant.

4. § « *Après que son père fut mort.* » Ce passage a donné lieu à une difficulté que voici : il semblerait, d'après Gen. xi, 26, qu'Abraham naquit lorsque son père avait soixante-dix-ans ; et par Gen. xii, 4, qu'Abraham avait soixante-quinze ans lorsqu'il quitta Haran. D'après cela Taré serait mort à l'âge de cent quarante-cinq ans. Or, il est dit (Gen. xi, 32), qu'il atteignit l'âge de deux cent cinq ans, ce qui donnerait une erreur de soixante ans. Mais la difficulté n'est pas aussi grave qu'elle le semble : le passage Gen. xi, 26 ne prouve pas qu'Abraham soit né lorsque son père atteignit sa soixante-dixième année, mais seulement que Taré n'eut pas d'enfants jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, et c'est alors qu'il eut Abram, Nacor et Haran ; mais rien ne nous dit qu'Abram ait été l'aîné. Les fils de Noé sont nommés (Gen. v, 32) dans un ordre qui n'était pas celui de leur naissance, puisque Japhet était l'aîné (Gen. x, 21), et il était très-naturel que les Juifs citassent avant les autres le nom d'Abraham, quand même il ne serait né qu'après eux.

5. Et il ne lui donna aucun héritage en ce pays, non pas même d'un pied de terre, quoiqu'il lui eût promis de le lui donner en possession, et à sa postérité après lui, dans un temps où il n'avait point encore d'enfant.

5. § « *Et il ne lui donna aucun héritage.* » Abraham, en effet, n'y posséda que l'emplacement qu'il avait acheté aux Héthiens pour la sépulture de Sara. (Gen. xxiii.) Dans de telles conditions, il ne fallait pas peu de foi pour croire que sa postérité posséderait ce pays, lorsque lui-même il n'en avait pas la plus petite partie. § « *De le lui donner en possession.* » Il s'y établit plus tard pendant plusieurs années (Gen. xiii, etc.); mais il est évident que la promesse de Gen. xiii, 15, que rappelle Etienne, se rapportait plutôt à sa postérité qu'à lui-même. § « *Dans un temps où, etc.*; » où il n'y avait même aucune probabilité qu'il dût en avoir (Gen. xv, 2-3; xviii, 11-12; comp. Rom. iv, 18), il espéra contre espérance.

6. Et Dieu lui parla ainsi : Ta postérité séjournera quatre cents ans dans une terre étrangère; et là on l'asservira, et on la maltraitera.

6. § « *Et Dieu lui parla ainsi.* » (Gen. xv, 13-14); § « *sejournera.* » Le mot est pris ici en opposition avec une demeure permanente. § « *Quatre cents ans.* » C'est le temps précis mentionné par Moïse. (Gen. xv, 13), tandis que dans Ex. xii, 40, et Gal. iii, 17, il est parlé de quatre cent trente ans. Il est aisé de concilier les deux récits, en admettant que Moïse et Etienne ont voulu parler en nombres ronds; là n'est pas la difficulté; mais il en est une qui naît de la comparaison de quelques dates indiquées par Moïse. On voit par Gen. xlvi, 8 et 11, que Kéhath était né quand Jacob vint en Egypte, et par Ex. vi, 18, qu'il vécut cent trente-trois ans. Hamram, son fils, le père de Moïse, vécut cent trente-sept ans (Ex. vi, 20), et Moïse avait quatre-vingts ans quand il fut envoyé vers Pharaon (Ex. vii, 7.) Ces différentes dates nous donnent ensemble trois cent cinquante ans, si l'on compte les années que vécut Kéhath après la naissance d'Hamram, et celui-ci après la naissance de Moïse; et si on n'en tient pas compte, on arrive au chiffre d'environ deux cents, indiqué par Josèphe comme celui des années que les enfants d'Israël passèrent en Egypte. (Ant. liv. ii, ch. 15, § 2.) Ils y seraient donc restés environ deux cents ans, et non pas quatre cents ou quatre cent trente. Le seul moyen de résoudre la difficulté, c'est d'admettre que cette période de quatre cent trente ans commence au moment de la vocation d'Abraham, et on peut justifier cette assertion par les considérations suivantes : 1° l'objet que poursuit Etienne à ce point de son discours, c'est de rappeler la période qui s'est écoulée, pour les enfants d'Israël, avant leur établissement dans le pays de Canaan. 2° Toute cette période présentait, à un certain point de vue, le même caractère; c'était pour Abraham, avec sa vie errante, et pour les Israélites sous l'oppression, une époque de promesse et non de possession. 3° Les souffrances que leurs ancêtres avaient endurées en Egypte avaient été telles, et si fréquemment racontées, que les mots : « *Séjour en Egypte,* » devaient être devenus synonymes de « *séjour sur la terre étrangère,* » quelle que fut d'ailleurs cette terre. 4° Le Pentateuque des Samaritains (Ex. xii, 48), et la version des Septante se servent de cette expression : « *Les enfants d'Israël et leurs pères habitèrent dans le pays de Chanaan et dans le pays d'Egypte pendant quatre cent trente ans;* » ce qui montre bien comment les anciens Juifs avaient compris ce récit. — Ajoutons enfin que toutes les histoires se rapportant à des temps reculés, présentent des diffi-

cultés chronologiques que l'on ne peut résoudre exactement, faute de détails circonstanciés.

7. Mais je jugerai la nation à laquelle ils auront été asservis, dit Dieu; et après cela ils sortiront, et me serviront en ce lieu-ci.

7. « *Mais je jugerai, etc.* » Le mot juger, dans la Bible, se prend souvent pour exécuter des jugements. (Jean xviii, 31; 3, 17; I Cor. v, 13, etc.) C'est dans ce sens qu'il faut le prendre ici; et Dieu montra par les plaies d'Égypte comment Il savait punir ceux qui opprimaient son peuple. § « *Et me serviront en ce lieu-ci.* » Ces paroles ne se trouvent pas dans la Genèse, mais on en lit d'analogues dans Ex. iii, 12. C'était assez l'usage des Juifs, quand ils faisaient des citations, de citer plutôt le sens général que les mots textuels, et de faire des rapprochements entre les prophéties qui se rapportaient à un même sujet.

8. Puis il lui donna l'alliance de la circoncision; et après cela Abraham engendra Isaac, lequel il circoncit le huitième jour; et Isaac engendra Jacob; et Jacob les douze patriarches.

8. « *Puis il lui donna l'alliance, etc.* » L'idée d'alliance, si fréquemment rappelée dans la Bible, entre Dieu et l'homme, n'entraîne jamais celle d'un contrat conclu d'égal à égal, et que l'homme aurait le droit de rompre. Elle indique une promesse que Dieu fait, en y attachant une condition, ou, si l'on veut un commandement qu'Il donne, avec la promesse que ce commandement observé entraînera une certaine bénédiction. La promesse de Dieu ici, était qu'Il donnerait le pays de Canaan à Abraham et à sa postérité; et la circoncision était seulement un signe indiquant que les personnes qui le portaient auraient part aux effets de la promesse. § « *Les douze patriarches.* » Le mot *patriarche* désigne littéralement le père et le chef d'une famille. Mais les Juifs l'appliquaient communément à leurs ancêtres. (Note Act. ii, 29.)

9. Et les patriarches, étant pleins d'envie, vendirent Joseph pour être mené en Égypte; mais Dieu était avec lui.

9. « *Étant pleins d'envie;* » jaloux de la faveur que leur père témoignait à Joseph, et de la grandeur que des songes annonçaient à leur frère. (Gen. xxxviii, 3, 11.) § « *Vendirent Joseph en Égypte;* » afin qu'il fût emmené en Égypte. (Gen. xxxvii, 28.) Il est possible qu'Étienne, par cette allusion, prépare la voie au reproche qu'il adressera plus loin à ses auditeurs, d'avoir traité leur Messie de la même manière. § « *Mais Dieu était avec lui;* » et sut tirer, de leurs méchantes actions mêmes, le moyen de l'élever à des honneurs extraordinaires.

10. Qui le délivra de toutes ses afflictions; et l'ayant rempli de sagesse, il le rendit agréable à Pharaon, roi d'Égypte, qui l'établit gouverneur sur l'Égypte et sur toute sa maison. 11. Or il survint dans tout le pays d'Égypte, et en Canaan, une famine et une grande angoisse; tellement que nos pères ne pouvaient trouver des vivres.

10-11. « *Qui le délivra, etc.* » La faveur dont jouit Joseph fut le résultat de cette sagesse que Dieu lui donna, et qu'il montra dans l'interprétation des songes de Pharaon.-(Gen. 41.) § « *Qui l'établit, etc.* » (Gen. xli, 40.) § « *Sur toute sa maison;* » toute sa famille, ou toute sa cour, et sur toute la nation.

12. Mais quand Jacob eut ouï dire qu'il y avait du blé en Egypte, il y envoya pour la première fois nos pères.

12. « *Nos pères;* » ses dix fils. Etienne, en racontant cette histoire, montre bien qu'il croyait aux récits et aux paroles de Moïse.

13. Et y étant retournés une seconde fois, Joseph fut reconnu par ses frères, et la famille de Joseph fut déclarée à Pharaon.

13. « *Joseph fut reconnu.* » (Gen. xlv, 4.)

14. Alors Joseph envoya quérir Jacob son père, et toute sa famille, qui était soixante-quinze personnes.

14. « *Soixante-quinze personnes.* » Il est évident qu'Etienne cite ce fait d'après les Septante; car dans Gen. xlvi, 26; Ex. i, 5, et Deut. x, 22, il est dit expressément que le nombre de ceux qui descendirent en Egypte était de soixante-dix. Les Septante portent (Gen. xlvi, 27) : Mais les fils de Joseph qui étaient avec lui en Egypte, étaient au nombre de neuf, et tous ceux de la maison de Jacob qui vinrent avec Jacob en Egypte, étaient soixante-quinze personnes. » Ce nombre s'obtient en ajoutant au chiffre soixante-six du verset 26, celui des enfants de Joseph. La différence vient de ce que les Septante comptent cinq descendants de Joseph, dont Moïse ne fait pas mention. Les noms des fils d'Ephraïm et de Manassé sont cités I Chr. vii, 14-21.

15. Jacob donc descendit en Egypte, et il y mourut, lui et nos pères. 16. Qui furent transportés à Sichem, et mis dans le sépulcre qu'Abraham avait acheté à prix d'argent des fils d'Emmor, fils de Sichem.

15-16. « *Lui et nos pères.* » Les Israélites demeurèrent en Egypte environ 250 ans, en sorte que tous les fils de Jacob étaient morts avant que Moïse eût délivré son peuple. § « *Qui furent transportés.* » Jacob lui-même fut enseveli dans la grotte de Macpélah. (Gen. l, 13.) Il est dit expressément que les os de Joseph furent ensevelis à Sichem, par les Israélites, quand ils entrèrent dans le pays de Canaan (Jos. xxiv, 32) : cependant Josèphe et quelques auteurs juifs prétendent que ce fut à Hébron; mais comme les Ecritures n'en parlent pas, on ne peut dire qu'Etienne se soit trompé. § « *A Sichem;* » appelée Sichar dans Jean iv, 5; et aujourd'hui Naplouse, à environ 80 kilomètres, au nord de Jérusalem. § « *Qu'Abraham avait acheté.* » Il est constant, d'après Gén. xxxiii, 19, et Jos. xxiv, 32, que ce n'était pas Abraham, mais Jacob qui avait acheté ce champ. Il y a donc ici une erreur, une erreur qui est probablement du fait des copistes; mais fût-elle de celui d'Etienne,

il ne s'en suivrait pas que Luc ne fût pas inspiré, attendu que sa tâche, à lui, était tout simplement de reproduire ici le discours qu'Etienne avait prononcé pour sa défense. § « *Des fils d'Emmor,* » forme grecque donnée au nom hébreu Hémor. (Gen. xxxiii, 19.)

17. Mais comme le temps de la promesse pour laquelle Dieu avait juré à Abraham s'approchait, le peuple s'augmenta et se multiplia en Egypte.

17. « *Le temps de la promesse;* » le temps où la promesse devait recevoir son accomplissement. § « *Le peuple s'augmenta,* etc. » (Ex. 1, 7-9.)

18. Jusqu'à ce qu'il parut en Egypte un autre roi, qui n'avait connu point Joseph.

18. « *Jusqu'à ce qu'il parut,* etc.; » cité d'après Ex. 1, 8. On a supposé que ce roi était le fameux Ramsès Meiamoun, le sixième roi de la 18^e dynastie; et l'évènement aurait eu lieu alors environ 1560 ans avant l'ère chrétienne. Mais Champollion pense qu'il s'agit ici de Mandonès (1585-1565). (*Voy. Essai sur le système hiéroglyphique*, pp. 94-95.) § « *Qui n'avait point connu Joseph;* » on peut à peine supposer qu'il ignorât le nom et les travaux de Joseph; la pensée est sans doute ici qu'il oublia les services que Joseph avait rendus; ce ne serait pas le seul exemple que mentionne l'histoire, de services importants qui aient été méconnus.

19. Et qui usant de ruse contre notre nation, maltraita nos pères, jusqu'à leur faire exposer leurs enfants à l'abandon, afin d'en faire périr la race.

19. « *Jusqu'à leur faire,* etc. » Il les maltraite cruellement, espérant que les Israélites feraient eux-mêmes périr leurs fils, plutôt que de les exposer aux mêmes souffrances qu'ils enduraient.

20. En ce temps-là naquit Moïse, qui fut divinement beau; et il fut nourri trois mois dans la maison de son père.

20. « *En ce temps-là.* » (*Voy. Ex. 11, 2,* etc.) § « *Qui fut divinement beau;* » hébraïsme, pour indiquer qu'il était très-beau. Les Juifs appelaient souvent *de Dieu* ce qui était beau et grand : les montagnes *de Dieu*, les cèdres *de Dieu*, une ville grande *à Dieu*. (Ps. xxxvi, 7; lxxx, 11; Jonas 11, 3.) Il semblerait, d'après cela (comp. Ex. 11, 2), que la mère de Moïse sauva son fils à cause de sa beauté; et d'autre part que Pharaon avait réussi dans son projet, et que les Israélites, à cette époque, exposaient leurs enfants ou les faisaient mourir.

21. Mais ayant été exposé à l'abandon, la fille de Pharaon l'emporta, et le nourrit pour soi comme son fils

21. « *Et le nourrit pour soi,* etc. » (Ex. 11, 10.) Ce qui implique que Moïse reçut tous les avantages que l'on pouvait avoir en Egypte, sous le rapport de l'éducation.

22. Et Moïse fut instruit dans toute la science des Egyptiens; et il était puissant en paroles et en actions.

22. « *Dans toute la science.* » La science des Egyptiens comprenait principalement l'astrologie, l'interprétation des songes, la médecine, les mathématiques et la science sacrée et ésotérique des hiéroglyphes. — Il y est fait quelquefois allusion dans les Ecritures (I Rois iv, 30; comp. Es. xix, 11-12) : — On sait que les Phéniciens leur empruntèrent leurs connaissances scientifiques, qu'ils transmirent à leur tour à la Grèce; les philosophes de cette dernière contrée allèrent souvent en Egypte pour y chercher une instruction approfondie. § « *Et il était puissant;* » allusions aux discours qu'il adressa à Pharaon, et aux miracles qu'il accomplit pour délivrer le peuple de Dieu. § « *En paroles.* » On voit, par Ex. iv, 10, « qu'il avait la bouche et la langue empêchées; » mais qu'il adressait à Pharaon des paroles énergiques et véhémentes par le moyen de son frère Aaron. (Ch. iv, 11-16.) § « *En actions;* » en miracles. (Ex. 7, etc.)

23. Mais quand il fut parvenu à l'âge de quarante ans, il forma le dessein d'aller voir ses frères, les enfants d'Israël.
24. Et voyant un d'eux à qui on faisait tort, il le défendit, et vengea celui qui était outragé, en tuant l'Egyptien.

23-24. « *A l'âge de quarante ans.* » Ce fait n'est pas indiqué dans l'Ancien Testament; mais c'est une tradition constante parmi les Juifs que Moïse avait quarante ans quand il entreprit de les délivrer. § « *D'aller visiter ses frères;* » probablement avec l'intention de les délivrer de leur esclavage. (V. 25.)

25. Or il croyait que ses frères comprendraient *par là* que Dieu les délivrerait par son moyen; mais ils ne le comprirent point.

25. « *Or, il croyait, etc.* » Ils pouvaient bien présumer, en effet, en le voyant seul prendre parti contre leurs oppresseurs, qu'il se regardait comme envoyé de Dieu pour les délivrer.

26. Et le jour suivant il se trouva entre eux comme ils se querellaient, et il tâcha de les mettre d'accord, *en leur* disant : Hommes, vous êtes frères, pourquoi vous faites-vous tort l'un à l'autre ?

26. « *En leur disant.* » Ce qui suit n'est pas la reproduction exacte du récit de Moïse, mais le fond est le même. § « *Vous êtes frères;* » non-seulement vous appartenez à une même nation, mais vous êtes des compagnons d'infortune. Il n'est pas rare de voir des hommes ou pauvres ou opprimés, ajouter aux maux de leur position des altercations, des querelles et des procès : le discours de Moïse à ces deux Hébreux, leur était admirablement approprié, comme il peut s'appliquer, du reste, à la famille humaine tout entière, qui, si souvent, se déchire les entrailles par les guerres des nations.

27. Mais celui qui faisait tort à son prochain, le rebuta, lui disant : Qui t'a établi prince et juge sur nous ?

27. « *Mais celui qui faisait, etc.* » C'est ce qui arrive dans la plupart des cas ; c'est généralement celui qui a tort qui refuse de se réconcilier avec celui qui l'a offensé, et il s'irrite de tous les efforts que l'on fait pour opérer un rapprochement. Si nous voulons réconcilier deux hommes, il faut nous adresser d'abord à celui qui a été injurié. — Il en est de même dans les rapports de l'homme avec Dieu : c'est l'homme qui a été coupable, et c'est lui qui refuse de se rapprocher de Dieu. § « *Qui t'a établi, etc.* » Tous ceux qui ont essayé de rétablir la paix entre deux parties rivales se sont entendu adresser ce même reproche.

28. Me veux-tu tuer, comme tu tuas hier l'Égyptien ?

28. « *Me veux-tu tuer, etc.* » Probablement on avait appris l'acte de Moïse par l'homme qu'il avait tiré des mains de l'Égyptien.

29. Alors Moïse s'enfuit sur un tel discours, et fut étranger au pays de Madian, où il eut deux fils.

29. « *Alors Moïse s'enfuit, etc.* » Il avait espéré (Ex. II, 12) que le fait resterait caché ; une fois découvert, il pensa avec raison (ch. II, 15) que Pharaon viendrait bientôt à l'apprendre, et chercherait à le faire mourir. § « *Et fut étranger ;* » paroles qui montrent qu'il n'avait pas l'intention d'y établir sa demeure définitive. § « *Dans le pays de Madian ;* » en Arabie, sur la côte Est de la mer Rouge : c'est là, du moins, que les géographes arabes placent la ville de Madian ; mais le peuple même des Madianites semble avoir vécu dans cette région déserte, voisine des Moabites, qui s'étend entre le mont Séir et le mont Sinäï. § « *Où il eut deux fils ;* » de Séphora, fille de Rehuel ou Jethro. (Ex. II, 18, et III, 1 ; Nomb. X, 29.) Le nom de ses deux fils était Guersom et Elihézer. (Ex. XVIII, 3-4.)

30. Et quarante ans étant accomplis, l'ange du Seigneur lui apparut au désert de la montagne de Sinäï, dans une flamme de feu qui était en un buisson.

30. « *Quarante ans après ;* » c'est du moins ce que portait la tradition : le récit de l'Exode (ch. II, 23) ne donne pas de date précise. § « *Au désert de la montagne de Sinäï.* » D'après Ex. III, 1, le fait se serait passé sur le mont Horeb ; mais l'Horeb et le Sinäï sont deux pics qui appartiennent au même groupe de montagnes ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on les prenne l'un pour l'autre. § « *L'ange du Seigneur.* » Le mot *ange* désigne proprement un *messager* (note Matth. I, 20), et n'indique rien par lui-même sur la nature de ce messager : mais d'après Ex. III, où il est dit (v. 2) que l'ange du Seigneur apparut dans une flamme de feu, et, v. 4, que l'Éternel lui parlait du milieu du buisson ; d'après Ex. XXIII, 20 et 21, où Dieu dit : « *J'envoie un ange devant toi, afin qu'il te garde dans le chemin... écoute sa voix, etc.* ; » il paraît que cet ange était un messager extraordinaire de Dieu, peut-être même le futur Rédempteur du monde, qui donnait ainsi, en introduisant le peuple hébreu dans la terre promise, un

emblème de ce qu'il ferait plus tard pour l'humanité. § « *Dans une flamme de feu.* » Le buisson semblait être en feu, tant la gloire de l'ange était éclatante : Dieu est souvent représenté comme revêtu de gloire. (Luc II, 9; Matth. XVII, 1-5; Act. XII, 7.)

31. Et quand Moïse le vit, il fut étonné de la vision; et comme il approchait pour considérer ce que c'était, la voix du Seigneur lui fut adressée.

31. « *Il fut étonné;* surtout de ce que le buisson ne se consumait point. (Ex. III, 2-3.) § « *La voix du Seigneur,* etc. » Il ne vit point le Seigneur, il ne fit qu'entendre sa voix.

32. *Disant* : Je suis le Dieu de tes pères, le Dieu d'Abraham, et le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Et Moïse, tout tremblant, n'osait considérer ce que c'était.

32. « *Disant, je suis le Dieu,* etc. » Pour l'explication de ce passage, voyez notes Matth. XXII, 32. § « *Et Moïse, tout tremblant.* » (Ex. III, 6.)

33. Et le Seigneur lui dit : Déchausse les souliers de tes pieds, car le lieu où tu es est une terre sainte.

33. « *Et le Seigneur lui dit,* etc. » Ces mots, dans Ex. III, sont placés avant ceux qui précèdent. « *Je suis le Dieu,* etc. » § « *Déchausse tes souliers,* etc.; » en signe de respect. Les Juifs devaient quitter leurs souliers quand ils entraient dans une maison; ç'eût été une impolitesse de ne pas observer cet usage; à plus forte raison le faisaient-ils en entrant dans un lieu saint. (Comp. notes sur Jean XIII, 5; voy. Jos. V, 13.) § « *Est une terre sainte;* » est rendu sacré par le symbole de la présence divine. Nous devons de même entrer dans la maison de Dieu, non-seulement avec des sentiments de respect, mais encore avec les marques extérieures du respect.

34. J'ai vu, j'ai vu l'affliction de mon peuple qui est en Egypte, et j'ai ouï leur gémissement, et je suis descendu pour les délivrer : maintenant donc, viens, je t'enverrai en Egypte.

34. « *J'ai vu, j'ai vu;* » répétition conforme au génie hébreu, qui emploie cette figure pour exprimer la pensée avec plus de force. § « *Je suis descendu;* » expression empruntée au langage humain, pour indiquer qu'il était sur le point de les délivrer.

35. Ce Moïse, lequel ils avaient rejeté, en disant : Qui t'a établi prince et juge? c'est celui que Dieu envoya pour prince et pour libérateur par le moyen de l'ange qui lui était apparu au buisson.

35. « *Qu'ils avaient rejeté.* » Etienne insiste sur ce point, pour montrer quel avait été de tout temps le caractère de la nation, et pour préparer les esprits aux reproches sévères qu'il va leur adresser. (Voy. 51-53.) § « *Et*

libérateur ; » proprement, celui qui rachète un captif en payant une rançon. C'est dans ce sens qu'il est appliqué au Seigneur Jésus, comme ayant racheté les pécheurs au prix de son sang. Ici, il est pris dans le sens plus général de libérateur. (Comp. Ex. vi, 6; Luc xxiv, 21; 1, 68.) § « *Par le moyen de l'ange.* » (Voy. note sur v. 30.)

36. C'est celui qui les tira dehors, en faisant des miracles et des prodiges dans la mer Rouge et au désert, durant quarante ans.

36. « *Des miracles et des prodiges.* » (Voy. note sur Act. ii, 22.) § « *Dans la mer Rouge.* » (Ex. 14.) § « *Et au désert;* » par la manière miraculeuse dont il les y soutint pendant quarante ans, la manne, l'eau qui sortit du rocher, etc. (Ex. xvi, xvii, etc.)

37. C'est ce Moïse qui a dit aux enfants d'Israël : Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un prophète tel que moi d'entre vos frères; écoutez-le.

37. « *Qui a dit, etc.* » (Deut. xviii, 15-18.) Pour l'explication, voyez Act. iii, 22. Etienne introduit cette pensée pour rappeler la promesse d'un Messie et l'obligation de lui obéir.

38. C'est celui qui fut en l'assemblée au désert avec l'ange qui lui parlait sur la montagne de Sinaï, et qui fut avec nos pères, et reçut les paroles de vie pour nous les donner.

38. « *En l'assemblée.* » C'est le même mot qui est ailleurs traduit par église (assemblée choisie); on pourrait très-bien le traduire ainsi dans ce passage, puisque le peuple d'Israël formait en effet une « *assemblée choisie,* » distincte et séparée du monde. § « *Avec l'ange;* » allusion incontestable à la promulgation de la loi sur le Sinaï : mais comme ce fut Dieu qui l'a promulgué, il est clair que par le mot « *l'ange,* » Etienne ne désigne pas un autre que Dieu. D'autres passages parlent de la loi comme ayant été donnée par « *les anges* » (Act. vii, 53; Hébr. ii, 2); mais la pensée générale est toujours la même, c'est que Dieu s'est servi, pour donner sa loi, de personnages intermédiaires. Quant au rang et au caractère de celui ou de ceux dont il a employé la médiation, c'est une question qui ne peut être résolue que par une étude attentive de toutes les circonstances qui entourent le fait. § « *Les paroles de vie;* » c'est-à-dire des ordres absolus, qui commandent l'obéissance, et non pas des lois impuissantes et qui demeurent sans effet.

39. Auquel nos pères ne voulurent point obéir; mais ils le rejetèrent, et se détournèrent en leur cœur pour retourner en Egypte.

39. « *Ne voulurent point obéir.* » (Ex. xxxii, 1 et 23.) § « *Et se détournèrent en leur cœur.* » (Nomb. xi, 5.) Peut-être faut-il entendre par là, non pas qu'ils désiraient littéralement revenir en Egypte, mais qu'ils adoptèrent les mœurs et l'idolâtrie des Egyptiens.

40. Disant à Aaron : Fais-nous des dieux qui aillent devant nous; car nous ne savons point ce qui est arrivé à Moïse, qui nous a amenés hors du pays d'Égypte.

40. « Disant à Aaron. » (Ex. xxxii, 1.)

41. Ils firent donc en ces jours-là un veau, et ils offrirent des sacrifices à l'idole, et se réjouirent dans les œuvres de leurs mains.

41. « Ils firent donc en ces jours-là, etc. » (Ex. xxxii, 2-4.) Encore une allusion d'Étienne à la dureté de cœur des ancêtres des Juifs, et de leur promptitude à s'éloigner de Dieu.

42. C'est pourquoi aussi Dieu se détourna d'eux; et les abandonna à servir l'armée du ciel, ainsi qu'il est écrit au livre des prophètes : Maison d'Israël, m'avez-vous offert des sacrifices et des oblations pendant quarante ans au désert ?

42. « C'est pourquoi aussi Dieu se détourna d'eux; » en les livrant à leurs propres désirs. § « L'armée du ciel, etc. » Les étoiles ainsi appelées, soit à cause de leur nombre, soit à cause de la régularité de leurs mouvements : c'est pour cela que l'Éternel est appelé le « Dieu des armées. » (Es. 1, 9.) La preuve qu'ils servirent « l'armée du ciel, » Étienne la tire d'un passage du prophète Amos. (Ch. v, 25-26.) § « M'avez-vous offert, etc.; c'est-à-dire, est-ce à moi que vous avez offert... Il est certain qu'en effet ils ont offert à Dieu des sacrifices dans le désert; mais ils ont bien souvent aussi voué leur culte à des idoles.

43. Mais vous avez porté le tabernacle de Moloch, et l'étoile de votre Dieu Nēphan, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer; c'est pourquoi je vous transporterai au delà de Babylone.

43. « Mais vous avez porté; » emporté avec vous, pour les cérémonies d'un culte idolâtre. § « Le tabernacle, » petite tente ou maison renfermant l'image du dieu. Il est assez d'usage, parmi les nations idolâtres, que chacun porte avec soi, en guise d'amulette, des idoles ordinairement très-petites, renfermées dans des boîtes : et c'est probablement de quelque objet de ce genre qu'Étienne parle ici. § « De Moloch. » Ce mot vient d'un mot hébreu qui signifie roi. C'était le dieu des Ammonites, qui lui sacrifiaient des victimes humaines. Moïse défend souvent aux Israélites, sous peine de mort, de présenter leurs enfants à Moloch en les faisant passer par le feu. (Lév. xviii, 21; xxii, 2-5.) Il est probable que les Hébreux rendirent plus d'une fois un culte à cette divinité, depuis leur entrée dans le pays de Chanaan. Salomon bâtit un temple à Moloch sur le mont des Oliviers (I Rois xi, 7), et Manassé fit passer son fils par le feu en son honneur. (II Rois xxi, 3-6.) Cette idole était faite d'airain; quand on lui sacrifiait un enfant, on faisait chauffer la statue, et on déposait la victime sur ses bras brûlants, qui étaient tendus comme pour l'embrasser. Le

reproche le plus sanglant qu'on pût faire aux Juifs, c'était de leur rappeler que leurs ancêtres avaient servi cette affreuse divinité. § « *Et l'étoile de votre Dieu Remphan.* » Le texte hébreu d'Amos porte : « *Moloc et Kijun vos images.* » Etienne cite d'après les Septante qui ont rendu le mot Kijun par celui de Rephan ou Remphan, probablement parce que ces deux mots désignaient, le premier en hébreu, le second en égyptien, une seule et même chose. Il est généralement admis que l'objet de leur culte était la planète Saturne, le Chevaü des Arabes; sans doute, cette même planète était appelée Remphan dans la langue copte que parlaient les Egyptiens, et les Septante auront conservé ce mot parce que leur traduction s'est faite en Égypte. § « *C'est pourquoi, etc.* » Dans Amos v, 27, qu'Etienne abrège ici, il est question de Damas et non de Babylone; mais il s'agit évidemment d'indiquer qu'ils seront emmenés en captivité dans l'Orient, et les deux noms s'y rapportent.

44. Le tabernacle du témoignage a été avec nos pères au désert, comme avait ordonné celui qui avait dit à Moïse de le faire selon le modèle qu'il en avait vu.

44. « *Le tabernacle du témoignage;* » que Moïse avait commandé de faire. Il était appelé *du témoignage*, parce qu'il était la preuve visible de la présence de l'Éternel. Ce nom est donné, soit à la tente elle-même, soit aux deux tables de pierre ou à l'arche. (Ex. xvi, 34; xxv, 16 et 21; xxvii, 21; xxx, 6 et 36; xxxi, 18, etc.; Nomb. i, 50 et 53.) Etienne était accusé d'avoir blasphémé contre Moïse et la loi, et contre le temple. Dans la première partie de sa défense, il a montré son respect pour la loi, il montre maintenant qu'il a le même respect pour les lieux saints où Dieu était adoré, soit le tabernacle (44-46), soit le temple (47).

45. Et nos pères ayant reçu *ce tabernacle*, ils le portèrent, sous la conduite de Josué, au pays qui était possédé par les nations que Dieu chassa de devant nos pères, où *il demeura* jusqu'aux jours de David.

45. « *Que Dieu chassa de devant nos pères, etc.* » Le grec présente ici un sens peu clair : le passage peut signifier, ou bien que Dieu continua à chasser ces nations jusqu'au temps de David, où elles furent entièrement exterminées, ou bien que le tabernacle resta entre les mains des Juifs jusqu'au temps de David, qui désira lui bâtir un temple.

46. Qui trouva grâce devant Dieu, et qui demanda de pouvoir dresser un tabernacle au Dieu de Jacob.

46. « *Qui trouva grâce devant Dieu;* » que Dieu bénit en faisant réussir toutes ses entreprises. § « *De pouvoir dresser un tabernacle :* » de préparer une maison où l'arche sainte fut déposée pour n'en plus sortir (II Sam. 7; I Chron. xxii, 7), tandis que jusqu'alors on l'avait transportée de lieu en lieu avec le tabernacle.

47. Et Salomon lui bâtit une maison.

47. « *Et Salomon, etc.* » David ne reçut pas la permission de bâtir le temple, parce qu'il avait été un homme de guerre (I Chr. xxii, 8); il prépara seulement les matériaux pour son fils. (Comp. I Rois, 6.)

48. Mais le souverain n'habite point dans des temples faits de mains, selon ces paroles du prophète :

48. « *Mais.* » Après avoir montré son respect pour le temple, en rappelant qu'il avait été bâti par l'ordre de Dieu ; il ajoute maintenant que le Dieu glorieux qui a créé toutes choses, n'a pas besoin pour lui-même d'un temple qui peut être détruit. Une vérité grande et lumineuse venait d'être révélée à l'humanité; c'est que Dieu ne devait pas être adoré seulement par un certain peuple et à une certaine époque; que le temps était venu où il allait se faire connaître à toutes les nations, et que, par conséquent, il se pouvait faire que le temple fût bientôt détruit. § « *Le souverain ;* » Dieu. Salomon avait exprimé ce sentiment lors de la dédicace du temple. (I Rois viii, 27.) § « *Selon ces paroles du prophète.* » Citation libre de Es. lxvi, 1-2.

49. Le ciel est mon trône, et la terre est le marchepied de mes pieds; quelle maison me bâtirez-vous, dit le Seigneur, ou quel pourrait être le lieu de mon repos? 50. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses ?

49-50. « *Le ciel est mon trône.* » (Voy. note sur Matth. v, 34.) § « *La terre est le marchepied, etc.* » (Note sur Matth. v, 35.) § « *Quelle maison, etc.* » Quelle maison pourrait être digne de contenir Celui qui a créé l'univers? § « *Le lieu de mon repos ;* » de mon habitation. (Comp. Ps. xcvi, 11.)

51. Gens de col roide et incirconcis de cœur et d'oreilles, vous vous obstinez toujours contre le Saint-Esprit; vous faites comme vos pères ont fait.

51. « *Gens de col roide.* » Tout semble indiquer que le discours d'Etienne fut interrompu par les clameurs et l'opposition du sanhédrin. Ce verset ne fait pas suite, au moins d'une manière immédiate, avec ceux qui précèdent. On dirait qu'ici les Juifs comprirent à quoi Etienne voulait en venir, qu'ils l'interrompirent par leurs cris, et que, dès que le tumulte fut un peu apaisé, il reprit la parole pour leur dire qu'ils étaient bien les descendants de ce peuple rebelle, qui avait si souvent tenté Dieu. Le mot « gens de col roide » se retrouve souvent dans l'Ancien Testament. (Ex. xxxii, 9; xxxiv, 9; Deut. x, 16; etc.) Expression figurée, empruntée aux bœufs qui refusaient de plier leur cou sous le joug. § « *Incirconcis de cœur ;* » la circoncision était le signe extérieur qui distinguait le Juif, et un emblème de pureté, de soumission à la loi de Dieu. L'expression *incirconcis de cœur* indique des hommes qui ne veulent pas se soumettre à cette loi. § « *Et d'oreilles ;* » qui refusent d'écouter la voix de Dieu. (Comp. Lév. xxvi, 41; Jér. ix, 26; notes sur Rom. ii, 28-29.) § « *Vous vous obstinez toujours, etc.* » Vous résistez au message qui vous est présenté par l'autorité de Dieu ; que ce soit Moïse qui parle, ou les prophètes, ou le Sauveur, ou ses apôtres.

52. Lequel des prophètes vos pères n'ont-ils point persécuté? Ils ont même tué ceux qui ont prédit l'avènement du Juste, duquel maintenant vous avez été les traîtres et les meurtriers.

52. « *Lequel des prophètes, etc.*; » forme interrogative qui doit exprimer la pensée avec plus d'énergie. (Voy. notes sur Matth. xxi, 33-40; xxiii, 29-35.) § « *Ils ont même tué, etc.* » C'était une circonstance bien aggravante pour leur péché, qu'ils eussent mis à mort les messagers qui leur annonçaient la plus grande bénédiction que la nation pût recevoir. § « *Du juste.* » (Voy. notes sur ch. iii, 14.) § « *Duquel maintenant, etc.* » Vous avez même dépassé l'iniquité de vos pères, puisque vous avez fait périr le Messie lui-même. § « *Les traîtres.* » Etienne les appelle traîtres ici, parce qu'ils ont eu recours au traître Judas; c'est, en effet, une maxime de jurisprudence, que celui qui a fait une chose par le moyen d'un autre, est coupable comme s'il l'avait faite lui-même.

53. Vous qui avez reçu la loi par la disposition des anges, et qui ne l'avez point gardée.

53. « *Par la disposition des anges.* » Ces mots ont donné lieu à diverses interprétations; on a supposé qu'ils signifiaient que la loi avait été promulguée au milieu d'un grand nombre d'anges qui contemplaient ce spectacle; d'autres pensent qu'il s'agit d'anges qui ont été employés pour communiquer la loi. Il faut ajouter que les Juifs donnaient le nom d'anges à tous les messagers de Dieu, au feu, aux tempêtes, etc.; et tout ce qu'Etienne veut faire entendre, c'est que Dieu était assisté en cette occasion par des hôtes célestes, ou peut-être qu'il parlait environné de feu, de fumée et de tempête. (Comp. Ps. civ, 4; LVIII, 17; voy. encore note sur verset 38.) Du reste, Etienne parlait conformément à l'idée reçue chez les Juifs, qui pensaient ajouter une grande solennité à la loi en entourant sa proclamation de circonstances si imposantes, sans s'apercevoir qu'ils aggravèrent ainsi le tort de leur désobéissance. ●

54. En entendant ces choses, leur cœur s'enflamma de colère, et ils grinçaient les dents contre lui.

54. « *Leur cœur s'enflamma de colère.* » Le discours tout entier avait été plein d'allusions qu'ils avaient saisies et qui les avaient irrités; mais à ces mots ils ne purent contenir leur colère.

55. Mais lui étant rempli du Saint-Esprit, et ayant les yeux attachés au ciel, vit la gloire de Dieu, et Jésus étant à la droite de Dieu.

55. « *Rempli du Saint-Esprit.* » (Voy. note sur ch. ii, 4.) § « *Ayant les yeux attachés au ciel;* » prévoyant bien le danger qui le menaçait, et cherchant son secours dans le ciel, ainsi que nous devrions toujours le faire dans des circonstances semblables. § « *Vit la gloire de Dieu;* » quelque preuve éclatante de la présence de Dieu. (Matth. xvi, 27; xxiv, 30; Comp. note sur Luc ii, 9.) Tout indique ici qu'Etienne eut une vision qui lui montra, comme il arrive souvent aux chrétiens mourants, les choses

que la foi ne nous laisse entrevoir qu'à travers un voile : on ne peut affirmer qu'il ait réellement vu le Seigneur des yeux de sa chair. § « *A la droite de Dieu;* » c'est-à-dire occupant dans le ciel une place d'honneur qui indique sa puissance. (Notes sur Matth. xxvi, 64; Act. II, 25.)

56. Et il dit : Voici, je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme étant à la droite de Dieu.

56. « *Je vois les cieux ouverts.* » Expression figurée, comme si le firmament s'entr'ouvrait et laissait apercevoir les mystères du monde éternel. (Comp. Ezéch. I, I.)

57. Alors ils s'écrièrent à haute voix, et bouchèrent leurs oreilles, et tous d'un accord ils se jetèrent sur lui.

57. « *Alors ils s'écrièrent;* » probablement l'assemblée tout entière, le peuple, et non pas le sanhédrin. Les Juifs l'avaient accusé de blasphème, et voyaient dans ses paroles la preuve que leur accusation était fondée. § « *Et bouchèrent leurs oreilles;* » afin de ne plus entendre de blasphème semblable.

58. Et l'ayant tiré hors de la ville, ils le lapidèrent; et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul. 59. Et ils lapidaient Etienne, qui priait et disait : Seigneur Jésus! reçois mon esprit.

58-59. « *Et l'ayant tiré hors de la ville;* » conformément à ce qui est prescrit (Lév. xxiv, 14), et à l'usage des Juifs, qui défendait de lapider quelqu'un en présence du sanhédrin: Etienne était non pas régulièrement condamné, mais sacrifié à un mouvement de fureur populaire; pourtant il y eut, au moins en cela, une apparence de respect pour la loi. § « *Ils le lapidèrent;* » c'était le châtiment prescrit par la loi dans un cas de blasphème. (Lév. xxiv, 16; Jean x, 31.) § « *Et les témoins;* » ces faux témoins qui l'avaient accusé de blasphème. (Ch. vi, 13.) La loi ordonnait (Deut. xvii, 7) que dans ce cas-là, les témoins seraient les premiers obligés à exécuter la sentence de mort : cette disposition avait sans doute pour objet d'arrêter les faux témoins, par la perspective de l'exécution à laquelle ils devraient prendre part. § « *Mirent leurs vêtements;* » qu'ils quittaient habituellement quand ils avaient à courir ou à travailler. (Note sur Matth. v, 40.) § « *Aux pieds d'un jeune homme;* » ce fait n'est mentionné que parce qu'il se rapporte à celui qui devait devenir plus tard le plus ardent prédicateur de l'Evangile; Paul le rappelle lui-même (Act. xxii, 20) comme une preuve du zèle de persécution qui l'animait. § « *Il priait et disait : Seigneur Jésus;* » cette invocation solennelle faite par un homme qui va mourir, nous montre que nous devons adorer le Seigneur Jésus, et lui offrir nos prières. Si, en effet, Etienne était inspiré, la question est décidée par le fait même. S'il ne l'était pas, Luc du moins l'était, et les considérations suivantes nous conduiront au même résultat : 1° l'historien inspiré raconte le fait sans qu'aucune expression laisse croire qu'il la trouvât blâmable; son récit semble plutôt donner un témoignage d'approbation. 2° L'esprit qui a inspiré Luc savait qu'on s'autori-

serait de l'exemple d'Etienne pour prier le Seigneur Jésus; et si cela est un mal, on ne conçoit pas que ce fait ait été rapporté sans un mot de réserve contre la doctrine qu'il allait consacrer dans l'Eglise.

Dans Jean xx, 28, nous voyons Jésus sanctionner par son silence même l'appellation que Thomas vient de lui donner : « Mon Seigneur et mon Dieu; » il en est absolument de même ici, où l'historien sacré couvre de son inspiration la prière d'Etienne, par cela même qu'il ne la condamne pas. § « *Reçois mon esprit; »* dans ta demeure au ciel. (Comp. Luc xxiii, 46.)

60. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : Seigneur; ne leur impute point ce péché; et quand il eut dit cela, il s'endormit.

60. « *Puis s'étant mis à genoux; »* cherchant à mourir dans l'attitude de la prière. § « *Seigneur; »* c'est-à-dire, Seigneur Jésus. (Note sur ch. I, 24.) § « *Ne leur impute point ce péché. »* (Comp. Luc xxiii, 34.) « Père, pardonne-leur, etc. » Il n'y a que la religion chrétienne qui puisse inspirer de tels sentiments dans de telles circonstances. § « *Il s'endormit. »* Belle et douce expression dont la Bible se sert souvent à propos de la mort des saints; elle indique, d'un côté, le calme et la paix de leurs derniers moments, de l'autre, l'espérance de la résurrection, de même que nous nous livrons au sommeil avec l'espoir d'y prendre des forces pour les travaux du lendemain. (Voy. Jean xi, 11-12; I Cor. xi, 30; xv, 31; I Thess. iv, 14; Matth. ix, 24.)

Les sujets de réflexion se pressent dans l'esprit, en présence d'un récit comme celui que nous venons de voir. Le droit que nous avons d'adresser nos prières à Jésus, la grâce et la force qu'il nous accordera toujours si nous les lui demandons particulièrement en des temps d'épreuve, la nécessité de se préparer à la mort pendant qu'on est en santé, puisqu'on peut mourir ou d'une mort violente et imprévue, comme Etienne, ou dans les souffrances d'une longue agonie, la paix profonde qui régnait dans son âme, comparée avec le trouble qui agite le pécheur, voilà entre autres les sujets de méditation que fait naître ce récit; mais nous devons laisser au prédicateur, ou à l'instituteur, le soin de les développer.

CHAPITRE VIII.

1. Or, Saul consentait à la mort d'Etienne; et en ce temps-là ils se fit une grande persécution contre l'Eglise qui était à Jérusalem, et tous furent dispersés dans les quartiers de la Judée et de la Samarie, excepté les apôtres.

1. « *Or Saul consentait à la mort d'Etienne. »* (Comp. ch. xxii, 20.) Ces mots auraient dû être rattachés au chapitre précédent. § « *Et en ce temps-*

là; » c'est-à-dire immédiatement après la mort d'Etienne, et à l'occasion même de cet événement. L'agitation ne se calma pas sur-le-champ; la colère des Juifs, excitée par le courage et par les succès des apôtres, et s'envenimant du reproche qu'on leur faisait d'avoir mis à mort le Fils de Dieu, leur avait fait prendre la résolution de mettre fin aux progrès de la nouvelle doctrine. Cette épreuve fut la première d'une longue série de persécutions, qui ne cessèrent que lorsque la religion menacée se fut définitivement établie sur les ruines du judaïsme et du paganisme. § « *Contre l'Eglise;* » contre le corps des chrétiens, constitués en Eglise pour la première fois à Jérusalem. § « *Et tous;* » ce mot doit évidemment être pris ici dans le sens de la grande masse des chrétiens. § « *Dans les quartiers de la Judée,* etc. » (Voy. notes sur Matth. II, 22.) § « *Excepté les apôtres.* » Ce fut probablement la peur qui dispersa les autres chrétiens. L'historien sacré ne dit pas pourquoi les apôtres, qui couraient tout particulièrement des dangers, ne s'enfuirent pas aussi. Il paraît que mieux éclairés, par les enseignements et l'exemple de leur Maître, sur la nature et la portée de leurs devoirs, ils comprirent que s'enfuir, eux qui étaient les chefs et les fondateurs de la nouvelle religion, eût été encourir le reproche de faiblesse et de lâcheté; et qu'en conséquence, ils résolurent de braver, à Jérusalem même, la haine des persécuteurs. La Providence justifia ce courage en les préservant de tout mal. La dispersion ne s'étendit pas seulement à la Judée et à la Samarie; les fugitifs portèrent aussi l'Evangile en Phénicie, dans l'île de Chypre et à Antioche. (Chap. XI, 19.) Ce ne fut pas sans raison que Dieu permit ces événements. Les premiers convertis étaient Juifs, et naturellement ils restaient attachés à Jérusalem, au temple, au pays de leurs pères. Or l'Evangile devait, dans les plans du Seigneur, être prêché partout, et la persécution, en dispersant les chrétiens, produisit un premier accomplissement de ce dessein. C'est ainsi que Dieu tire le bien du mal; la première persécution eut pour effet, comme l'ont, du reste, eu toutes les autres, d'avancer le triomphe de la cause qu'elle avait pour but de détruire.

2. Et quelques hommes craignant Dieu, emportèrent Etienne pour l'ensevelir, et menèrent un grand deuil sur lui.

2. « *Quelques hommes craignant Dieu;* » c'est-à-dire religieux. Le mot de l'original n'implique pas nécessairement que ce fussent des chrétiens. Il put se trouver des Juifs qui n'avaient pas approuvé le tumulte dont Etienne avait été victime, et que ce sentiment seul détermina à donner au martyr un ensevelissement convenable, comme l'avaient fait à l'égard de Jésus, Joseph d'Arimathie et Nicodème qui, à cette époque du moins, étaient encore juifs. (Jean XIX, 38, 39.) § « *Emportèrent Etienne.* » Le mot que nous traduisons ainsi signifie proprement *amasser*, s'il s'emploie en parlant de fruits ou d'autres choses de ce genre. Il s'entend ici de tous les préparatifs à faire pour ensevelir convenablement un corps, comme l'envelopper de bandages, l'embaumer, etc. § « *Et menèrent un grand deuil.* » Suivant l'usage des Juifs à leurs funérailles. (Voy. notes sur Matth. IX, 23.)

3. Mais Saul ravageait l'Eglise, entrant dans toutes les maisons; et traînant par force hommes et femmes, il les mettait en prison.

3. « *Ravageait.* » Le mot de l'original s'emploie ordinairement pour exprimer les ravages des bêtes féroces, comme des lions ou des loups. Cette énergique expression montre de quelle rage Saul était animé contre l'Eglise, et la violence du zèle qu'il apportait à la persécuter. § « *Entrant dans toutes les maisons;* » pour y chercher tous ceux qu'on soupçonnait de christianisme. § « *Il les mettait en prison.* » Le sanhédrin n'avait pas le droit de les mettre à mort (Jean xviii, 31), mais il pouvait les emprisonner; et l'on voit qu'il était décidé à user rigoureusement de ce droit. Paul mentionne souvent son ancien zèle à persécuter l'Eglise. (Act. xxvi, 10, 11; Gal. i, 13; etc.) On peut remarquer ici que jamais peut-être persécution ne commença avec plus de chances de succès que celle-ci. Saul, son principal agent, était jeune, zélé, instruit, investi de toute l'autorité désirable; et la suite de son histoire montre que ses talents le rendaient propre à toute entreprise, et que ni la fatigue, ni les obstacles, n'étaient capables de ralentir son dévouement. Au moment où il déploya ses talents contre les chrétiens, ceux-ci étaient faibles et peu nombreux, dispersés et sans moyen de défense; aucun pouvoir civil ne les protégeait, et ils avaient, en conséquence, tout à craindre des fureurs de leurs adversaires. Si l'Eglise ne fut pas détruite à cette époque, ce fut évidemment parce que Dieu la protégea; et cette protection suffit non-seulement pour maintenir son existence, mais encore pour étendre son influence et son pouvoir sur la terre, au moyen même de la persécution.

4. Ceux donc qui furent dispersés allaient çà et là annonçant la Parole de Dieu.

4. « *Allaient çà et là;* » c'est-à-dire voyageaient de côté et d'autre dans les contrées où ils s'étaient réfugiés. § « *Annonçant la Parole;* » en grec *évangélisant*, c'est-à-dire répandant la *bonne nouvelle* du message de grâce, ou la Parole de Dieu. Ce n'est pas le mot employé ordinairement pour désigner l'acte de *prêcher*, et il n'est pas probable que ces premiers évangélistes eussent reçu formellement la charge de prêcher. C'étaient tout simplement des chrétiens qui, dispersés par la persécution, communiquaient à leurs semblables la bonne nouvelle du salut, dans leurs conversations et partout où ils en trouvaient l'occasion, mais plus particulièrement sans doute dans les synagogues, où tout Juif quelconque avait droit de prendre la parole. L'historien ne dit pas qu'ils se donnassent pour des docteurs chargés d'enseigner en public, ni qu'ils administrassent les sacrements ou qu'ils eussent fondé des Eglises. Ils se contentaient de proclamer partout la bonne nouvelle que le Sauveur était venu au monde. Leur cœur était plein de ce grand bienfait, et de l'abondance du cœur la bouche parle. Nous apprenons de ces faits : 1° que la persécution tend à développer ce qu'elle a pour but de réprimer. 2° Qu'un des meilleurs moyens de rendre les chrétiens plus actifs et plus zélés est de vouloir les réduire au silence, 3° Que les chrétiens regardent comme un devoir de faire connaître les vérités de l'Evangile, d'annoncer la Rédemption opérée par le Sauveur, et de s'efforcer, par leurs exhortations et leurs appels, aussi bien que par la sainteté de leur vie, d'amener les pécheurs à sentir la nécessité de faire leur paix avec Dieu. Les voyages offrent une excellente occasion de travailler à l'accomplissement de ce devoir. Beaucoup de chrétiens s'imagi-

nent que hors de chez eux, ils peuvent se dispenser des obligations de la religion. L'exemple de Christ et de ses premiers disciples démontre que les voyages sont au contraire le moment de s'en souvenir et de les remplir.

5. Et Philippe étant descendu en une ville de Samarie, leur prêcha Christ.

5. « *Et Philippe;* » un des sept diacres. (Ch. vi, 5.) Saint Luc lui donne plus loin le titre d'évangéliste. (Ch. xxi, 8.) § « *Une ville de Samarie.* » La Samarie était une région. (Matth. ii, 22.) Il n'existait à cette époque aucune ville de ce nom. Celle qui l'avait porté avait été détruite si complètement par Hyrcan, qu'il n'en restait pas le moindre vestige. Ce prince avait, dit Josèphe, enlevé jusqu'aux traces de l'existence d'une cité dans cet endroit. (Antiq. Liv. xiii, chap. x, § 3.) Hérode-le-Grand avait bâti plus tard, sur le même emplacement, une ville qu'il avait nommée Sébaste ou Auguste en l'honneur de l'empereur de Rome. (Josèphe. Antiq. liv. xv, ch. viii, § 5.) Peut-être s'agit-il ici de cette ville, la plus importante du pays. Peut-être aussi s'agit-il de cette Sichar, où l'Évangile avait été déjà prêché par le Sauveur lui-même. (Jean iv.) § « *Leur prêcha Christ;* » leur annonça la venue du Messie et leur fit connaître sa doctrine. Le terrain avait été bien préparé par la prédication du Seigneur lui-même, qui avait dit, en ce lieu même, que les campagnes étaient blanches pour moissonner. (Jean iv, 35.) Aussi voit-on que la prédication de Philippe fut très-bénie et produisit un remarquable réveil. Le mot traduit ici par *prêcher* n'est pas le même que celui du verset précédent; son sens propre est de *proclamer*, comme le fait un héraut ou un crieur public. C'est celui qu'on trouve le plus fréquemment employé dans le sens de prêcher l'Évangile. (Marc v, 20; vii, 36; Luc viii, 39; Matth. xxiv, 14; Actes x, 42; Rom. x, 15; I Cor. ix, 27; xv, 12; II Tim. iv, 2.) On a inféré de l'exemple de Philippe que tous les diacres ont le droit de prêcher, ou qu'ils constituent, sous le régime de la nouvelle alliance, un ordre de ministres; mais la justesse de cette conclusion peut être contestée. En effet : 1° Il n'est pas sûr et on ne saurait prouver que les autres diacres mentionnés au ch. vi aient prêché, et le récit sacré semble prouver qu'ils ne le firent pas; 2° Ils avaient été institués en vue de fonctions différentes (ch. vi, 1-5), et il y a lieu de croire que comme diacres, ils se renfermèrent dans l'accomplissement de ces fonctions. 3° Il n'est pas dit que ce fut en qualité de diacre que Philippe prêcha, et l'ensemble du récit semble indiquer qu'il le fit au même titre que les autres chrétiens mentionnés aux versets précédents; 4° Il est expressément appelé ailleurs un *évangéliste* (ch. xxi, 8), d'où l'on peut inférer qu'il avait, comme tel, été particulièrement appelé aux fonctions de prédicateur; et 5° enfin, la charge d'évangéliste est spécialement mentionnée (Ephès. iv, 11) comme l'un des ministères de l'Église. Il nous semble juste de tirer de toutes ces considérations la conséquence que, d'après les saintes Écritures, les diacres ne formaient pas un ordre de ministres institué en vue de la prédication.

6. Et les troupes étaient toutes ensemble attentives à ce que Philippe disait, l'écoutant, et voyant les miracles qu'il faisait.

6. « *Toutes ensemble*; d'un commun accord; dans une parfaite unité de dispositions et d'empressement à s'instruire.

7. Car les esprits immondes sortaient, en criant à haute voix, hors de plusieurs qui en étaient possédés; et beaucoup de paralytiques et de boiteux furent guéris.

7. « *Les esprits immondes.* » (Voy. notes sur Matth. iv, 24.) § « *Criant à haute voix.* » (Voy. note sur Marc i, 26.) § « *De paralytiques.* » (Voy. note sur Matth. iv, 24.)

8. Ce qui causa une grande joie dans cette ville-là.

8. « *Ce qui causa une grande joie.* » Cette joie provenait sans doute non-seulement de la guérison d'un si grand nombre de personnes malades ou affligées, mais encore de la conversion des âmes à Christ, et des sentiments de reconnaissance et de bonheur qui en résultaient soit dans les familles, soit dans le cœur des amis de ces convertis. L'effet naturel d'un mouvement religieux bien réel est de produire une joie pareille.

9. Or, il y avait auparavant dans la ville un homme nommé Simon, qui exerçait l'art d'enchanteur, et ensorcelait le peuple de Samarie, se disant être quelque grand personnage.

9. « *Un homme nommé Simon.* » Les Pères de l'Eglise ont beaucoup parlé de ce Simon, et ont raconté sur son compte d'étranges histoires; mais on n'en sait avec certitude que ce qui est rapporté ici. Rosenmüller et Kuinoël croient qu'il s'agit d'un Simon mentionné par l'historien Josèphe (Antiq. liv. xx, ch. vii, § 2), comme né dans l'île de Chypre, et comme ayant été employé par Félix, pour engager Drusille à abandonner son mari Azizus et l'épouser lui-même; mais cela nous paraît peu probable. Il l'est davantage que ce Simon le Magicien était un Juif ou un Samaritain, qui, suivant Mosheim, aurait étudié la philosophie à Alexandrie d'Egypte, et aurait acquis ensuite une grande réputation dans la pratique de la magie. (Mosh. livre 1^{er}.) Les Pères disent qu'après avoir perdu l'espoir d'ajouter à sa science le pouvoir de faire des miracles, il tomba dans de graves erreurs et fonda la secte des simoniens. Ils l'accusent d'avoir prétendu qu'il était venu à titre de *Père* pour les Samaritains, de *Fils* pour les Juifs, et de *Saint-Esprit* pour les Gentils; d'avoir nié en conséquence que Christ fût le Fils de Dieu, de s'être donné ce titre à lui-même, et d'avoir rejeté la loi de Moïse. Tous ces détails ne sont appuyés que sur des autorités très-contestables. Simon paraît cependant être devenu un ennemi de la foi chrétienne, après avoir d'abord voulu s'en servir comme d'un moyen d'avancer ses propres intérêts. Les récits relatifs à sa mort tragique arrivée à Rome, aux honneurs divins que le sénat lui aurait rendus, et à la statue élevée à sa mémoire dans une île du Tibre, sont aujourd'hui regardés généralement comme fabuleux. Sa fin réelle est restée inconnue. (Voy. Dom Calmet, article *Simon le Mage*, et Mosheim, liv. i.) § « *L'art d'enchanteur;* » en grec : *Faisant le mage*, c'est-à-dire s'adonnant à la magie. (Voy. notes sur Matth. ii, 1.) Les anciens *mages*; originaires de la Perse, s'étaient primitivement adonnés à l'étude de la philo-

sophie, de l'astronomie, de la médecine, etc.; mais ce nom avait été ensuite donné plutôt à ceux qui se servaient de leurs connaissances en ces genres divers pour tromper le peuple, c'est-à-dire, aux astrologues, devins, nécromanciens, diseurs de bonne aventure, etc., etc., qui avaient la prétention de prédire l'avenir d'après la position des étoiles, de guérir les maladies au moyen d'incantations, etc., etc. (*Voy. note sur Esaïe* 11, 6; *Dan.* 1, 20; 11, 2.) La loi de Moïse défendait aux Juifs, sous peine de mort, de consulter ces imposteurs. (*Lév.* xix, 31; xx, 6.) C'est dans ces pratiques criminelles que Simon s'était rendu célèbre. § « *Il ensorcelait.* » Traduction malheureuse : le mot grec signifie seulement *étonnait fortement*, et de manière à troubler le jugement des Samaritains. § « *Se disant être,* etc. » C'est en se vantant beaucoup que les personnages de ce genre obtiennent leurs succès, et ces succès sont trop souvent en raison directe de l'extravagance et de la hardiesse de leurs prétentions. Il n'y a, sous ce rapport, rien d'extraordinaire dans l'histoire du magicien Simon.

10. Auquel tous étaient attentifs, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, disant : Celui-ci est la grande vertu de Dieu.

10. « *La grande vertu de Dieu.* » Il ne faut probablement pas inférer de là qu'ils le prissent pour Dieu lui-même, mais seulement qu'ils le regardaient comme investi d'un pouvoir vraiment divin.

11. Et ils étaient attachés à lui, parce que depuis longtemps il les avait éblouis par sa magie. 12. Mais quand ils eurent cru ce que Philippe leur annonçait touchant le royaume de Dieu et le nom de Jésus-Christ, et les hommes et les femmes furent baptisés. 13. Et Simon crut aussi lui-même, et après avoir été baptisé, il ne bougeait d'auprès de Philippe; et voyant les prodiges et les grands miracles qui se faisaient, il était comme ravi hors de lui-même.

11-12-13. « *Et Simon crut aussi.* » Il crut que Jésus avait fait des miracles, qu'il avait été ressuscité des morts, etc. Tout cela était compatible avec l'idée qu'il se faisait ou qu'il voulait donner de son propre pouvoir magique, et il fit d'autant moins de difficulté de se ranger parmi les disciples de Jésus, que sans doute il calcula dès l'abord l'avantage qui pourrait lui en revenir au point de vue temporel. Peut-être aussi que, voyant un si grand nombre de Samaritains embrasser la foi chrétienne, il craignit de perdre sa popularité, s'il n'en faisait autant. C'est un motif qui porte souvent certains hommes à faire profession de croyances que peut-être ils n'ont pas. La suite prouve qu'en effet Simon n'était pas un véritable chrétien. (V. 18, 21-23.) § « *Et après avoir été baptisé.* » Simon fut admis à faire profession de christianisme de la même manière que les autres. Philippe n'avait pas la prétention de lire dans les cœurs, et Simon fut baptisé tout simplement parce qu'il avait fait profession de croire. Les ministres de l'Évangile ne peuvent pas demander d'autres preuves, et il ne faut pas s'étonner de ce que, comme Philippe, ils sont souvent

trompés. Outre les raisons indiquées ci-dessus pour expliquer la profession de Simon, on peut croire qu'il avait été impressionné par la vue des miracles que Philippe opérail, et que peut-être il fut entraîné jusqu'à un certain point par l'exemple des autres, comme cela se voit dans tous les réveils religieux. § « *Il ne bougeait d'auprès de Philippe.* » C'était la coutume des disciples que de rester constamment auprès de leur maître. (Voy. ch. II, 42.) § « *Il était comme ravi hors de lui-même.* » Le mot traduit de cette manière est le même qui, au verset 9^e, a été mal à propos rendu par *ensorcelait*. Il exprime ici, comme plus haut, un profond étonnement mêlé d'admiration. Les hypocrites se montrent souvent très-attentifs aux effets extérieurs de la religion et s'étonnent de ce que Dieu fait pour le salut des âmes. § « *Les prodiges et les grands miracles.* » En présence de ces signes de la puissance divine, il sentait sans doute la vanité mensongère de son art prétendu.

14. Or, quand les apôtres qui étaient à Jérusalem eurent entendu que la Samarie avait reçu la Parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean.

14. « *Ils leur envoyèrent;* » en qualité de délégués. Ceci prouve d'une manière décisive qu'il n'y avait parmi les apôtres aucun chef visible, et qu'ils jouissaient tous d'une égale autorité. Le grand motif de cet envoi fut sans doute la considération qu'il y avait là plus de travail que Philippe n'en pouvait faire, qu'il faudrait y fonder une Eglise, et que la présence de quelque apôtre était nécessaire pour l'organiser convenablement. La moisson que le Seigneur avait prédite (Jean IV, 35) s'était levée et blanchissait dans la Samarie; il convenait que les apôtres allassent au secours de l'ouvrier qui s'y trouvait déjà employé. § « *Pierre.* » Pierre n'envoie pas les autres; il est envoyé lui-même. L'Esprit saint aurait-il pu mieux démontrer que cet apôtre n'avait pas l'autorité que l'Eglise romaine lui assigne? § « *Et Jean.* » Pierre était d'un caractère ardent, zélé, hardi, quelquefois téméraire; Jean était doux, calme, tendre, persuasif; c'était faire preuve de sagesse que de confier une mission aussi importante à deux hommes dont les talents et les caractères se complétaient ou se contrebalançaient ainsi. On peut remarquer ici que le Sauveur avait donné lui-même l'exemple d'envoyer les apôtres deux par deux. (Voy. notes sur Marc VI, 7.) Cet envoi eut sans doute pour but : 1^o d'assister Philippe dans l'accomplissement d'une grande tâche; 2^o de donner la sanction de l'autorité apostolique à ce qui s'était déjà fait, 3^o et de communiquer aux nouveaux convertis le don du Saint-Esprit. (V. 17.)

15. Qui, y étant descendus, prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit.

15. « *Qui, étant descendus;* » à Samarie. Il est toujours parlé de Jérusalem comme d'un lieu plus élevé que le reste du pays. (Matth. XX, 18; Jean VII, 8.) § « *Prièrent pour eux,* etc. » On voit que les apôtres n'avaient pas la prétention de communiquer des grâces de leur chef ou sans le secours de Dieu. § « *Afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit.* » Que faut-il entendre ici par ce Saint-Esprit qui, au verset 20, est appelé le don de

Dieu? Je réponds à cette question : 1° Il ne s'agissait pas ici du don de l'Esprit qui convertit l'âme, puisque les personnes dont il est ici parlé, étaient déjà converties et que partout la conversion du pécheur est attribuée à l'influence de ce don. (Comp. avec Jean 1, 13.) 2° Il ne s'agit pas non plus du don de l'Esprit qui opère la sanctification de l'âme, puisque la sanctification est une œuvre progressive, tandis que celle-ci s'accomplit en un instant, et puisque la pureté de la vie seule est le signe de cette sanctification, tandis qu'ici le don se révéla soudainement. 3° Ce don dut se manifester par des effets sensibles, puisqu'au verset 18, Simon l'attribue à l'imposition des mains. 4° De toutes ces considérations, il résulte clairement que le don dont il est ici question est le pouvoir de parler des langues étrangères et de faire des miracles. Et ce qui confirme cette interprétation, c'est que nous allons voir Simon demander d'acheter cette faculté, dans le but de la faire servir à accroître son influence comme enchanteur ou magicien. Jamais il ne lui serait venu à l'idée d'acheter, à pareille intention, le don de l'Esprit qui convertit, régénère ou sanctifie les âmes. Il faut, par toutes ces raisons, entendre ceci du don des langues et des miracles. (Comp. avec I Cor. xiv.) — Il est manifeste, d'après cela, que ce passage ne saurait être invoqué en faveur du rite de la confirmation, tel qu'il a été pratiqué depuis dans une portion de l'Eglise chrétienne. Il s'agit ici de toute autre chose, c'est-à-dire d'une communication de pouvoirs extraordinaires, et les apôtres ne sont plus là pour conférer ces pouvoirs, suivant qu'il plaisait à Dieu de les en charger.

Si l'on demande pourquoi ces pouvoirs furent accordés aux premiers chrétiens, nous pouvons répondre que c'était afin de donner une preuve saisissante de la vérité de la religion qu'ils avaient embrassée, pour impressionner les gens et les engager ainsi à embrasser l'Évangile. On ne saurait douter que cette attestation extraordinaire, donnée par le Seigneur à sa parole, ne fut une des causes de la rapidité avec laquelle le christianisme se propagea et de la permanence de ses succès.

16. Car il n'était pas encore descendu sur aucun d'eux, mais seulement ils étaient baptisés au nom du Seigneur Jésus.

16. « *N'était pas encore descendu.* » Il y a dans le grec : N'était pas encore tombé, et cette expression se retrouve plus loin aux chap. x, 44 et xi, 15. Elle est destinée, sans doute, à peindre la soudaineté et la rapidité de la descente de l'Esprit saint. (Comp. avec chap. xix, 2.) § « *Au nom du Seigneur Jésus.* » (Voy. note sur II, 38, et x, 48; xix, 5-6.)

17. Puis ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit.

17. « *Ils leur imposèrent les mains, etc.* » Ceci est un acte de prière, demandant à Dieu de faire descendre les dons de l'Esprit sur ces gens. Le récit ne dit pas sur combien de personnes les mains des apôtres se posèrent ainsi. Evidemment ce ne fut pas sur toutes celles qui avaient été baptisées, puisqu'on voit au verset suivant que Simon n'était pas dans ce nombre. Cet acte ne fut probablement accompli qu'à l'égard des hommes les mieux qualifiés pour rendre témoignage à l'Évangile et travailler à sa

propagation. C'était l'usage d'imposer ainsi les mains aux personnes à qui l'on conférait quelque faveur ou sur lesquelles on implorait une bénédiction. (Voy. note sur Matth. ix, 18.)

18. Alors Simon, ayant vu que le Saint-Esprit était donné par l'imposition des mains des apôtres, il leur présenta de l'argent.

19. En leur disant : Donnez-moi aussi cette puissance, que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit.

18-19. « *Simon ayant vu*; » par les effets extraordinaires qui se manifestèrent immédiatement, comme des langues étrangères parlées, des miracles, etc. (Note sur le v. 15.) § « *Il leur présenta de l'argent.* » Le verset suivant dit dans quel but. Il est facile de concevoir quels bénéfices aurait rapportés à Simon le pouvoir de communiquer de tels dons. C'est de cette tentative célèbre de Simon qu'est venue l'expression de simonie, par laquelle on désigne la vente ou l'achat des charges ecclésiastiques, et, en général, des choses saintes. Cette conduite de Simon démontre jusqu'à l'évidence, qu'en s'unissant à l'Église ses motifs n'avaient pas été purs.

20. Mais Pierre lui dit : Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as estimé que le don de Dieu s'acquiert avec de l'argent.

20. « *Que ton argent périsse avec toi.* » Cette expression énergique de l'horreur et de l'indignation que l'offre de Simon inspire à Pierre, n'est pas une imprécation lancée contre l'imposteur; Simon, homme d'argent, devait apprendre ainsi qu'aux yeux de l'apôtre l'argent n'avait aucune valeur. Pierre n'en voulait pas moins dire que Simon était dans une voie funeste, dont l'issue ne pouvait être, pour lui, que la ruine et la destruction. § « *Le don de Dieu*; » c'est-à-dire les pouvoirs extraordinaires conférés par l'imposition des mains. (Ch. x, 45; xi, 17.) Il était tout aussi absurde qu'impie de penser que Dieu accorderait ces dons pour de l'argent, lui à qui appartiennent l'or, l'argent et tous les biens de la terre. Avec quoi l'homme pourrait-il acheter la faveur divine? Il en était des dons extraordinaires dont il s'agit ici, comme il en est du salut en général. Beaucoup de gens croient pouvoir acheter ce dernier; les uns par des prières ou des aumônes, les autres par des jeûnes ou des pénitences, les meilleurs par leurs efforts pour faire le bien; mais le salut, comme toutes les grâces de Dieu, ne s'achète jamais. C'est un don de Dieu, l'œuvre de la souveraine et libre grâce de Dieu; aucun mérite, aucune justice propre ne peut nous y donner droit, et la seule chose que nous ayons à faire est de le recevoir, de le saisir, au moment et par les moyens qu'il plaît à Dieu de déterminer pour nous en rendre participants.

21. Tu n'as point de part ni d'héritage dans cette affaire, car ton cœur n'est point droit devant Dieu.

21. « *Tu n'as point de part ni d'héritage.* » L'un de ces mots désigne la portion qui révient à un héritier dans une succession; l'autre, la part faite à un homme dans un partage quelconque, comme du butin fait à la guerre, d'un champ, etc. L'apôtre les emploie ici tous les deux pour donner plus de force à sa déclaration. § « *Dans cette affaire*; » c'est-à-dire dans les

grâces attachées à la foi chrétienne. Il était impossible de mieux dire à Simon qu'il n'y avait en lui rien de ce qui fait le chrétien. On remarquera que l'apôtre juge Simon sur-le-champ et d'après un seul acte de sa conduite. Mais c'était un de ces actes qui, par la perversité qu'ils dénotent, suffisent pour révéler, d'un seul coup, le caractère d'un homme et les secrets mobiles de ses actions. § « *Ton cœur*; » c'est-à-dire les affections, les motifs sous l'impression desquels tu agis. (Comp. avec II Rois x, 15.) C'est comme si Pierre eût dit : Ce que tu aimes, c'est l'argent et la popularité, et non l'Évangile pour sa valeur intrinsèque. Rien ne prouve que Pierre lût ainsi dans le cœur de Simon par l'effet d'un pouvoir miraculeux. Il suffisait d'un peu de sagacité humaine pour reconnaître que Simon n'avait ici en vue que l'accroissement de sa popularité et des profits qu'il en retirait. § « *Devant Dieu*. » Aux regards de ce Dieu qui lit au fond des cœurs et qui juge les pensées. Aucune profession extérieure n'a de valeur si elle n'est dictée par le cœur et en parfaite harmonie avec lui. Ami lecteur; votre cœur est-il droit devant Dieu? vos motifs sont-ils purs? et Celui qui lit dans vos âmes y découvre-t-il de sincères et saintes affections dirigées vers lui?

22. Repens-toi donc de cette méchanceté, et prie Dieu, afin que, s'il est possible, la pensée de ton cœur te soit pardonnée.

22. « *Repens-toi donc*. » Cette parole de l'apôtre nous montre qu'en s'adressant à un pécheur, comme l'était Simon, il faut lui indiquer la repentance comme le premier pas qu'il ait à faire. Pierre ne parle pas d'abord de prière, n'invite pas Simon à réfléchir, à s'instruire, mais à se repentir. Le pécheur ne peut même prier avec fruit, qu'après avoir pleuré son péché, et que s'il éprouve sincèrement le désir d'en être délivré et d'y renoncer. Alors seulement, il peut être certain que Dieu l'écouterait. (Voy. Esaïe I, 15; Mich. III, 4; Prov. I, 28; Ps. LXVI, 18.) § « *Et prie Dieu*. » Voilà le second pas vers la conversion. Le pécheur sent son péché, désire en être délivré et demande à Dieu de lui venir en aide. (Comp. avec Dan. IV, 27.) § « *Afin que s'il est possible*. » Il n'était pas certain que Dieu pardonnerait à Simon, et rien ne prouve que cet homme ait prié, ni que Dieu lui ait en effet pardonné. Cette parole de Pierre pose un autre principe important à suivre relativement aux pécheurs. Il faut les exhorter à se repentir, non pas parce qu'il y a pour eux une promesse de pardon, ou parce qu'ils espèrent eux-mêmes l'obtenir, mais avant tout parce que le péché est un mal, un grand mal, et que par conséquent il faut qu'ils le regrettent, qu'ils doivent ensuite en recevoir le pardon ou non, ceci devant être laissé à la souveraine grâce de Dieu. Le pécheur n'a, par lui-même, aucun droit à cette grâce. Il ne faut pas lui laisser penser qu'il puisse l'acheter par des larmes ou des prières, mais lui dire que s'il s'abat profondément devant le trône d'où elle descend, il peut espérer que Dieu lui pardonnera. § « *La pensée de ton cœur*; » c'est-à-dire les désirs qui ont dicté ta demande. Ainsi, les pensées elles-mêmes peuvent être un mal, et ce ne sont pas seulement les actes accomplis, mais les dispositions mêmes de l'âme qui ont besoin de pardon.

23. Car je vois que tu es dans un fiel très-amer et dans un lien d'iniquité.

23. « *Car je vois;* » par ce seul souhait de ton âme. (Voy. note sur le verset 21.) Pierre, comme nous l'avons fait remarquer, n'avait pas besoin d'être éclairé extraordinairement par l'Esprit pour porter ce jugement : tout homme sensé pouvait apercevoir la même chose. § « *Dans un fiel;* » le fiel ou la bile. Ce fluide, que sécrète le foie de l'homme, étant une substance très-amère, fournit une image toute naturelle pour désigner tout ce qui est amer, et par suite les mauvaises passions de l'âme, comme la colère, l'envie, etc. § « *Très-amer.* » Il y a dans le grec : *d'amertume*. C'est un hébraïsme qui exprime le comble de l'amertume et auquel répond bien notre *très-amer*. On trouve cette figure employée souvent dans l'Écriture. Il est dit en parlant de l'idolâtrie (Deut. xxix, 18.) : « Prenez garde... qu'il n'y ait parmi vous quelque racine qui produise du fiel et de l'absinthe. » Saint Paul (Hébr. xii, 15), exhortant à la sanctification, dit : « Prenant garde que quelque racine d'amertume, bourgeonnant en haut, ne vous trouble. » Ainsi le péché est représenté sous l'image d'une substance amère ou empoisonnée dont les effets sont non-seulement désagréables, mais encore funestes pour l'âme. (Voy. Jérémie ii, 19; iv, 18; Rom. iii, 14, Eph. iv, 31.) Pierre veut dépeindre, par cette expression, la profonde gravité du mal qu'il découvre dans l'âme de Simon. § « *Dans un lien d'iniquité;* » c'est-à-dire que l'iniquité le domine et le tient enchaîné comme un esclave. L'Écriture représente souvent le péché comme un état d'esclavage, de captivité, dans lequel les pécheurs sont comme enchaînés durement. (Voy. Ps. cxvi, 16; Prov. v, 22; Rom. vii, 23-24.) Toutes ces paroles de l'Apôtre montrent combien Simon était resté étranger à toute véritable conversion.

24. Alors Simon répondit, et dit : Vous, priez le Seigneur pour moi, afin que rien ne vienne sur moi des choses que vous avez dites.

24. « *Vous, priez,* etc. » On peut faire ici deux observations : 1^o qu'on l'invite à prier lui-même (v. 22), Simon ne paraît pas disposé à le faire. Très-souvent on voit des pécheurs demander ainsi aux autres de prier pour eux, tandis que l'orgueil ou l'amour du péché les empêchent de le faire eux-mêmes. 2^o Ce que Pierre s'était efforcé de faire naître chez Simon, c'était le sentiment de son péché; mais Simon, lui, ne pense qu'aux châtimens dont il est menacé. Il est effrayé, mais non contrit et repentant. La même chose était arrivée à Pharaon (Exod. viii, 28-32), à Jéroboam (I Rois xii, 6), et elle se produit souvent chez les pécheurs. Rien de plus commun parmi eux que d'endormir leur conscience en demandant à leurs pasteurs ou à leurs amis de prier pour eux, tandis qu'ils sont décidés à persévérer dans leurs voies iniques. Pour parvenir au salut, l'homme doit prier lui-même, et le mobile de ses prières doit être moins la frayeur du châtiment que la haine du péché qui mérite ce châtiment..

Le Nouveau Testament ne parle nulle part ailleurs de Simon le Magicien, et il y a tout lieu de croire que comme beaucoup d'autres pécheurs, il ne se repentit pas et ne pria pas lui-même, mais qu'il continua à vivre et qu'il mourut dans les liens de son iniquité. Le témoignage de l'antiquité est positif sur ce point. (Voy. note sur le verset 8.)

25. Eux donc, après avoir prêché et annoncé la Parole du Seigneur, retournèrent à Jérusalem, et annoncèrent l'Évangile en plusieurs bourgades des Samaritains.

-25. « *Eux donc, etc.* » Jugeant leur œuvre du moment achevée en cet endroit, les deux apôtres reprennent la route de Jérusalem, poste important et en quelque sorte central, d'où la vérité pouvait plus facilement rayonner dans tout le pays. Mais, en effectuant leur retour, ces saints hommes donnent un exemple digne d'être imité par les pasteurs et par tous les chrétiens : ils utilisent leur voyage en prêchant l'Évangile dans les localités qu'ils traversent.

26. Puis l'ange du Seigneur parla à Philippe, en disant : Lève-toi, et t'en va vers le midi, au chemin qui descend de Jérusalem à Gaza, celle qui est déserte.

26. « *L'ange du Seigneur.* » Le mot d'ange a, dans les Écritures, un grand nombre de significations diverses. (Voy. note sur Matth. 1, 20.) Quelques-uns pensent qu'il désigne ici tout simplement un de ces messagers célestes que Dieu envoyait quelquefois sur la terre; d'autres croient qu'on peut l'entendre d'un songe ou d'une vision. On sait qu'il signifie proprement un *envoyé*, un *messenger*; et un fait certain, c'est que le Seigneur envoya un message à Philippe. Ce qu'il y a de plus probable, à mon avis, quant au sens de ce passage, c'est que Dieu communiqua ce message par son Esprit, car il est dit expressément, aux versets 29 et 39, que l'Esprit parla à Philippe. C'est ainsi qu'au chap. xvi, v. 7, nous lisons que l'Esprit empêcha Paul de prêcher en Bithynie, tandis qu'au verset 9, il est parlé d'un message exprimé dans une vision. Rien ne s'oppose, cependant, à la pensée qu'un ange ait véritablement été chargé d'un message pour Philippe. (Voy. Hébr. 1, 14; Gen. xix, 1; xxii, 11; Juges vi, 12.) § « *Parla à Philippe.* » (Comp. avec Matth. 11, 13.) § « *Lève-toi.* » (Voy. note sur Luc xv, 18.) § « *Et t'en va.* » Cet ordre, donné à Philippe, montre comment Dieu accomplit ses desseins. Wantant que l'eunuque éthiopien fût sauvé, il opère sa conversion, non d'une manière miraculeuse, mais par des moyens naturels, non directement sans l'intervention de la prédication, mais par un messenger envoyé dans ce but. Le salut d'un seul pécheur est une œuvre digne de Dieu, et quand ce pécheur se convertit, c'est parce que Dieu a résolu de le convertir. Ce dessein arrêté, Dieu inspire à ses serviteurs la volonté de l'accomplir, il dirige leurs efforts, et il prépare les voies de telle manière que la vérité soit reçue (v. 28). § « *Vers le midi;* » c'est-à-dire au sud de la Samarie, où Philippe travaillait alors. § « *A Gaza.* » Gaza ou Azza (Gen. x, 19), ville autrefois donnée par Josué à la tribu de Juda (Jos. xv, 47; I Sam. vi, 17), était une des cinq villes principales des Philistins. Elle avait été considérable et se trouvait située sur une éminence d'où les regards embrassaient un magnifique point de vue. C'était là que Samson avait accompli l'un de ses hauts faits (Juges xvi, 2, 3). Cette ville, située non loin d'Askalon, se trouvait à vingt lieues environ de Jérusalem, dans la direction du sud-ouest. § « *Celle qui est déserte.* » Il y avait deux villes du nom de Gaza, l'ancienne et la nouvelle. Le prophète Sophonie avait prédit

(II, 4) que Gaza serait *abandonnée*, c'est-à-dire détruite. Cette prédiction fut accomplie partiellement par Alexandre-le-Grand (*Josèphe Antiq.* liv. XI, ch. 8, § 3 et 4; liv. XIII, ch. 13, § 3); mais plus tard, une autre ville du même nom fut bâtie à quelque distance de l'ancienne, qui, en conséquence, resta déserte. Strabon parle de Gaza la Déserte, et Diodore de Sicile, de l'ancienne Gaza. — Quelques interprètes ont rattaché cette épithète de Déserte à la route ou au chemin qu'il était ordonné à Philippe de prendre, mais cette interprétation paraît moins naturelle que l'autre. — En 1823, deux missionnaires américains, MM. Fisk et King, visitèrent Gaza, et dirent, en parlant d'elle, que c'était « une ville bâtie sur le roc, de chétive apparence et contenant environ 5,000 habitants.

27. Lui donc se levant, s'en alla; et voici, un homme éthiopien, eunuque, qui était un des principaux seigneurs de la cour de Candace, reine des Ethiopiens, commis sur toutes ses richesses, et qui était venu pour adorer à Jérusalem.

27. « *Un homme éthiopien.* » Gaza était sur les confins de la Palestine et de l'Égypte, et par conséquent sur la route de Jérusalem en Égypte. L'Éthiopie était un des grands royaumes de l'Afrique; elle comprenait une partie de ce qu'on nomme aujourd'hui l'Abyssinie. L'Écriture l'appelle souvent Gus, mais en comprenant sous ce nom une étendue de pays beaucoup plus considérable, savoir : la partie méridionale de l'Arabie, et quelquefois même les contrées adjacentes à l'Euphrate et au Tigre. L'Éthiopie propre, traversée par le Nil, était bornée au nord par l'Égypte, c'est-à-dire par les cataractes voisines de Syène; à l'est par la mer Rouge, et peut-être par une portion de l'océan Indien; au sud par des régions inconnues, qui s'étendent vers l'intérieur; à l'ouest, enfin, par la Libye et le désert. Elle comprenait les royaumes modernes de la Nubie, du Sennaar et de l'Abyssinie; sa capitale était l'ancienne Méroë, située sur l'île ou langue de terre du même nom, entre le Nil et Ashataboras, non loin du Scendi moderne. § « *Eunuque.* » (*Voy.* note sur Matth. XIX, 12.) Les eunuques étaient ordinairement employés à la garde et au service des femmes, dans les sérails; mais on trouve souvent désignés sous ce nom des officiers de confiance ou des conseillers d'État, et il est évident qu'il s'agit ici d'un personnage de cette classe. La suite du récit prouve que cet homme était juif; mais on sait que plusieurs Juifs avaient été dans des pays étrangers appelés à des postes élevés, comme Joseph en Égypte et Daniel à Babylone. § « *De la cour de Candace.* » On croit que ce nom de Candace était un titre ou un surnom porté par toutes les reines d'Éthiopie, comme celui de Pharaon l'était par tous les souverains d'Égypte. Pline l'Ancien l'établit expressément en ces termes : « Les édifices de la Cité étaient en petit nombre; une femme y régna sous le nom de Candace, et pendant longtemps ce nom fut porté par les reines de ce pays. » (*Hist. nat.* VII, 29.) Strabon mentionne également une reine d'Éthiopie nommée Candace. Racontant une insurrection contre les Romains, il dit : « Parmi ces gens se trouvaient des officiers de la reine Candace, qui, de notre temps, a régné sur les Ethiopiens. » Or, comme cette Candace ne peut avoir été celle dont il s'agit ici, il est évident que le nom était pris, par toutes les reines, comme une sorte de titre royal. Celle-ci était probablement reine

de Méroë, l'une des principales contrées de l'Éthiopie. (Bruce, *Voyages*, vol. II, p. 431.) § « *Commis sur toutes ses richesses*; » c'est-à-dire son trésorier, et par conséquent personnage très-important. § « *Et qui était venu*, etc. » Ce qui prouve qu'il était juif, ou tout au moins un prosélyte. On sait que les Juifs établis dans les pays étrangers se rendaient à Jérusalem pour les grandes fêtes, aussi souvent qu'ils le pouvaient. Celui-ci était probablement monté pour assister à la Pâques. (*Voy.* note sur le chap. II, 5.)

28. S'en retournait, assis dans son chariot; et il lisait le prophète Esaïe.

28. « *Assis dans son chariot.* » Les voyageurs anciens se servaient tantôt de chars portés sur des roues, tantôt de diverses sortes de litières ou de palanquins que portaient des hommes, des mules ou des chevaux; rien ne détermine l'espèce du véhicule que montait l'eunuque. (*Voy.* Calmet à l'article chariot.) § « *Lisant le prophète Esaïe.* » Selon toute apparence dans la version des Septante, faite en Égypte, à l'usage des Juifs établis dans ce pays, et dont alors on se servait généralement. Rien n'indique dans quel but cet homme lisait les Écritures, et en particulier le prophète Esaïe. Il est cependant probable qu'il s'était trouvé à Jérusalem au moment du crucifiement et de la résurrection de Jésus, qu'il avait entendu beaucoup parler de lui, qu'il avait peut-être assisté à des discussions sur son compte, et qu'il avait été conduit ainsi tout naturellement à consulter les prophéties relatives au Messie, au temps de sa venue, aux droits que Jésus pouvait avoir à ce titre, etc. Et si cette conjecture est fondée, on comprend que son attention se fût portée sur le chapitre LIII^e d'Esaïe, qui renfermait une prophétie si frappante et si bien en harmonie avec le caractère et l'histoire de Jésus. Ce récit nous apprend : 1^o que c'est, en revenant d'adorer, une sainte et utile occupation que de s'appliquer à l'étude des saintes Écritures; 2^o qu'en voyage, lire la Bible est une habitude excellente, propre à détourner l'esprit des objets mondains, et à nous maintenir en communion avec Dieu; 3^o qu'en tout temps cette lecture est un des moyens qui peuvent conduire à l'acquisition du salut, attendu qu'il est impossible de chercher à connaître la volonté de Dieu sans en retirer des lumières ou des consolations; 4^o que Dieu nous aide souvent à comprendre sa Parole par des moyens tout-à-fait imprévus. L'eunuque s'attendait probablement peu à ce que la prophétie qu'il lisait dût lui être expliquée comme elle allait l'être; mais Dieu, qui voulait l'instruire et le sauver, lui avait préparé et envoyé le docteur vivant dont il avait besoin en ce moment.

29. Et l'Esprit dit à Philippe : Approche-toi, et te joins à ce chariot.

29. « *Et l'Esprit dit à Philippe.* » (*Voy.* note sur le verset 20.) Il s'agit évidemment ici du Saint-Esprit, inspirant à Philippe une sainte pensée. Toutes nos bonnes pensées viennent de cette même source. § « *Et te joins à ce chariot;* » c'est-à-dire entre en relation avec l'homme qu'il porte.

30. Et Philippe y étant accouru, il l'entendit lisant le prophète Esaïe; et il lui dit : Mais comprends-tu ce que tu lis?

30. « *Et Philippe étant accouru.* » Cette expression indique sa promptitude à obéir aux suggestions de l'Esprit. Avec moins de zèle ou de foi, mille difficultés auraient pu s'offrir à la pensée de l'Évangéliste. L'eunuque était étranger, il avait les dehors d'un homme d'un rang élevé, il était occupé à lire, il pouvait se montrer blessé d'une interruption peut-être intempestive, et peu disposé à entrer en conversation, etc.; mais l'Esprit a parlé, et, sans hésitation, Philippe obéit, *en courant*. C'est un bel exemple à suivre. Toutes les fois que le chrétien voit son devoir nettement tracé, il doit suivre les indications de l'Esprit, sans hésiter et *sur-le-champ*. Dans les œuvres de charité surtout, ou quand il s'agit de conversations religieuses à engager, nos premiers mouvements sont, en général, les meilleurs et les plus sûrs. Si nous ne leur obéissons pas *sur-le-champ*, il est à craindre que les calculs de l'avarice, que la crainte, ou quelque prudence mondaine, ne viennent bientôt les étouffer. Nous craignons volontiers que nos paroles ne soient mal reçues des riches et des puissants de la terre; mais l'expérience démontre que souvent aussi les choses vont tout autrement. Si nous savons choisir le moment, si nous nous approchons des gens avec douceur, si nous nous gardons de tout ce qui pourrait ressembler à de la rudesse ou à de l'orgueil, nous trouverons beaucoup plus de personnes que nous ne pensons peut-être, toutes disposées à nous écouter et à nous répondre sur les sujets les plus sérieux. § « *Il l'entendit lisant.* » L'eunuque lisait donc à haute voix. C'est souvent un excellent moyen de rendre plus impressive pour soi-même, la lecture de la Parole sainte. § « *Comprends-tu ce que tu lis ?* » Cette question si directe et si abrupte, sortant de la bouche d'un étranger, et d'un homme d'apparence commune, aurait pu paraître déplacée, mais l'eunuque se trouvait dans une disposition d'esprit telle qu'il ne s'en choqua point. Sans doute aussi qu'il reconnut en Philippe un de ses frères, un Juif comme lui. La question est, du reste, une de celles que nous avons à nous faire à nous-mêmes, quand nous lisons les saintes Écritures.

31. Et il lui dit : Mais comment le pourrais-je comprendre, si quelqu'un ne me guide ? Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir avec lui.

31. « *Et il lui dit : Comment, etc.* » C'était reconnaître, d'une manière générale, qu'il avait besoin de direction, et une preuve d'humilité. Ce qui l'embarrassait sans doute dans le passage qu'il lisait, c'était la difficulté de concilier la bassesse prédite au Messie avec les idées juives sur la gloire et la puissance assignées à ce Libérateur, comme prince et comme conquérant. On voit le même sentiment exprimé par Paul. (Rom. x, 14.) Les circonstances du récit, l'état de l'âme de l'eunuque et la suite de l'événement, rappellent avec force cette parole du psaume xxv, 9 : « Dieu fera marcher les débonnaires dans la justice, et il leur enseignera sa voie. » § « *Et il pria Philippe, etc.*; » autre preuve de son humilité et de son sincère désir d'être instruit. Il ne faut pas que les riches et les grands dédaignent l'instruction qui peut leur venir de l'étranger, de l'inconnu ou du pauvre.

32. Or, le passage de l'Écriture qu'il lisait était celui-ci : Il a été mené comme une brebis à la boucherie, et comme un agneau

muet devant celui qui le tond; en sorte qu'il n'a point ouvert sa bouche.

32. « *Or le passage, etc.* » C'est Esaïe LIII, 7, 8. § « *Il a été mené, etc.* » L'historien cite textuellement d'après la version des Septante qui, du reste, diffère très-peu ici de l'hébreu. A peu près tout le monde a reconnu que ce chapitre d'Esaïe se rapporte au Messie, et nous voyons que Philippe le lui applique très-positivement. Le mot *mené à la boucherie* convient parfaitement à la manière dont Jésus fut conduit au supplice, et aucune comparaison n'aurait pu mieux dépeindre la douceur et la résignation dont il fit preuve en cette circonstance. La patience, l'absence de toute résistance et de tout murmure en sont les traits les plus frappants.

33. En son abaissement, son jugement a été haussé; mais qui racontera sa durée, car sa vie est enlevée de la terre?

33. « *En son abaissement.* » Le texte hébreu porte littéralement : « Il a été enlevé de la prison et du jugement. » Mais dans le style poétique des Juifs, le mot prison signifiait plus qu'il ne signifie chez nous; on l'employait pour indiquer, en général, un état d'oppression, de malheur, d'angoisse, et par conséquent d'humiliation et d'abaissement. C'est ce qui avait sans doute porté les Septante à le traduire par ce dernier mot. Le sens est donc le même dans les deux textes. Au moment même où Jésus était le plus opprimé ou abaissé, sans protecteurs, sans amis, et partant, digne de toute pitié, en ce moment même, il se vit injustement condamné à être *élevé* sur la croix. Ainsi tout semblait fondre à la fois sur sa tête pour aggraver ses souffrances. § « *Mais qui racontera sa durée.* » Il y a dans l'hébreu *sa génération*, mot qui désigne tantôt la durée moyenne de la vie humaine, soit environ trente ans; tantôt, en parlant d'un homme, *sa postérité*; tantôt enfin les hommes d'une génération en particulier. Ce passage a donné lieu à beaucoup d'interprétations diverses. Lowth traduit : « Qui racontera sa manière de vivre; » et y voit une allusion à ce fait que lorsqu'on menait un condamné au lieu de son supplice, un héraut faisait une proclamation ainsi conçue : « Si quelqu'un peut donner une preuve de son innocence, qu'il s'avance et le déclare. » Ce renseignement est tiré de la Gemara de Babylone, qui ajoute qu'avant la mort de Jésus cette proclamation fut faite durant quarante jours, mais que personne ne dit rien pour sa défense. Fausset manifeste et qui donne une idée frappante de la valeur des écrits juifs de cette époque. (La Gemara, écrite quelque temps après Jésus-Christ peut-être suivant Lardner, vers l'an 180, est un recueil de commentaires sur les lois traditionnelles des Juifs.) Que la coutume ici mentionnée ait existé, cela est probable, mais, outre que rien de pareil ne fut fait à la mort de Jésus, on ne trouve pas dans la Bible, le seul passage où le mot de *génération* soit employé dans ce sens. La paraphrase chaldaïque explique ainsi ce passage : « Il retirera nos » captifs des infirmités et de la vengeance; et qui dira les choses mer- » veilleuses qui de son temps seront faites en notre faveur? » D'autres ont rapporté cette exclamation du prophète à la divinité, à la divine *génération* du Messie, comme signifiant que personne ne pourrait expliquer le

mystère de son éternelle génération. Mais nulle part, dans les Écritures, on ne trouve ce dernier mot employé dans ce sens, et il ne s'accorderait nullement avec le contexte. Calvin, Bèze et d'autres ont cru qu'il faut entendre par cette génération la postérité spirituelle de Christ, c'est-à-dire ses disciples, sa famille dans la foi; ce qui donnerait ce sens : « Qui pourra compter le nombre de ses amis et de ses sectateurs ? » Mais cela aussi s'accorde peu avec le contexte. En prenant ce mot dans la dernière acception que nous avons indiquée, celle de l'ensemble des hommes vivant à une certaine époque, acception fréquemment employée dans l'Écriture (Matth. xi, 16; xxiii, 36; Luc xvi, 8, etc.), le sens de la question prophétique serait : « Qui pourra décrire le caractère, la méchanceté de la génération au milieu de laquelle il vivra, et qui commettra l'horrible crime de le mettre à mort ? » Deux raisons nous semblent militer en faveur de ce sens : 1^o le mot de *génération* y est pris dans un de ses sens les plus habituels ; 2^o et cette explication s'accorde mieux que toute autre avec le contexte, car, immédiatement après, le prophète parle de la *mort violente* du Messie, crime dont il est en effet difficile d'exprimer l'énormité, et qui plus que tout autre mettrait le comble à la méchanceté de la génération qui devait s'en rendre coupable. Le prophète, envisageant à l'avance ce meurtre du Messie, du Fils de Dieu, du plus grand Messager que le ciel pût envoyer à la terre, est comme frappé de stupeur et défie la langue humaine de parvenir à décrire la grandeur de ce forfait. Ce sens s'accorderait très-bien aussi avec ce que le Sauveur dit lui-même. (Matth. xxiii, 37, 38; et Luc xiii, 34, 35; xix, 42.) « O Jérusalem, Jérusalem, etc. ; » — déclaration où se trouve exprimée l'idée que la mort du Messie sera un crime tellement grand qu'il serait puni par la ruine de la nation juive. — Le mot hébreu traduit ici par raconter (Es. liii, 8), signifie proprement *méditer, penser à*, et par extension, *dire, déclarer*. Son sens serait donc ici : « Qui pourrait concevoir l'énormité des crimes de cette génération au point de pouvoir en dépendre toute la grandeur ? » § « *Car sa vie, etc.* » L'hébreu porte : « Il a été retranché de la terre des vivants ; » mais le sens est absolument le même.

34. Et l'eunuque, prenant la parole, dit à Philippe : Je te prie, de qui est-ce que le prophète dit cela ? Est-ce de lui-même ou de quelque autre ?

34. « *Est-ce de lui-même ?* » Les anciens Juifs avaient toujours appliqué ce passage au Messie, et même le Targum de Jonathan, commentant ces mots d'Ésaïe (ch. lii, 13), « voici mon serviteur prospérera, » avait dit : « Voici mon serviteur, le Messie, etc. » Mais, selon toute apparence, l'Éthiopien n'était pas profondément versé dans les Écritures. Il faut se souvenir, de plus, qu'il revenait de Jérusalem, où les esprits devaient encore se ressentir de l'agitation causée par les procédés du sanhédrin à l'égard de ce Jésus de Nazareth, qui s'était donné pour le Messie. Dans les discussions nées de ces faits, le passage d'Ésaïe avait probablement été cité pour prouver que Jésus avait bien réellement droit à ce titre; et il se pouvait fort bien que pour échapper à la force de cet argument, les Juifs incrédules eussent fait dès lors ce qu'ils ont fait depuis, c'est-à-dire prétendu qu'Ésaïe avait voulu parler de lui-même ou de Jérémie. Quoi

qu'il en soit, le sujet était tout à la fois assez important et assez difficile pour que l'esprit de l'Ethiopien en fût préoccupé durant son voyage, et sa question à Philippe prouve qu'il y avait pensé sérieusement. Ce fut dans cet état de doute que l'envoyé de Dieu vint à son aide. On peut remarquer encore ici comment Dieu prépare les voies à l'accomplissement de ses desseins miséricordieux. Des événements plus ou moins solennels rendent attentif l'esprit de ceux qu'il veut éclairer, et au moment convenable il leur envoie les messagers chargés de dissiper pour eux les ténèbres.

35. Alors Philippe, ouvrant sa bouche, et commençant par cette Ecriture, lui annonça Jésus.

35. « *Ouvrant sa bouche.* » (Voy. Matth. v, 2.) § « *Lui annonça Jésus;* » sans doute en lui prouvant que la vie de Jésus répondait parfaitement à la description du prophète, et qu'en conséquence ce Jésus était bien le Messie promis au monde. La suite du récit montre qu'il fit une exposition complète du christianisme, y compris la doctrine du baptême et l'obligation de recevoir ce sacrement.

36. Et comme ils continuaient leur chemin, ils arrivèrent à un lieu où il y avait de l'eau, et l'eunuque dit : Voici de l'eau; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé?

36. « *De l'eau.* » L'expression employée ne détermine pas s'il s'agit d'une rivière, d'une fontaine ou d'un étang; on sait cependant qu'il n'existe dans la contrée que parcouraient alors les voyageurs, aucun cours d'eau considérable. Tout ce que l'on peut induire du récit est qu'il y avait là assez d'eau pour que le baptême y pût être administré, soit par immersion, soit par simple aspersion. Grotius dit qu'ils étaient arrivés à une fontaine qui se trouvait dans le voisinage de Bethsora, dans la tribu de Juda, à la vingtième pierre miliare d'Ælia (Jérusalem) à Hébron, endroit que l'on montre encore aujourd'hui; mais ce n'est là qu'une tradition empruntée à Eusèbe. § « *Qu'est-ce qui empêche,* etc. » Cette question prouve que l'Ethiopien avait appris de Philippe la nature et l'importance du baptême. Elle montre aussi qu'il était dès lors bien décidé à se donner à Christ, à faire profession de son nom et à se consacrer à son service. § « *Baptisé.* » Sur le sens de ce mot, voy. note sur Matth. iii, 6.

37. Et Philippe dit : Si tu crois de tout ton cœur, cela t'est permis. Et l'eunuque répondant dit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu.

37. « *Si tu crois.* » Voilà tout ce que les premiers prédicateurs demandaient à leurs prosélytes; mais cela, dans leur pensée, emportait : 1° une ferme croyance que Jésus est le Sauveur, ou l'assentiment de l'esprit à ses doctrines (Voy. note sur Matth. xvi, 16); et 2° la soumission du cœur, de la volonté et des affections aux vérités de l'Évangile. Ces conditions sont encore précisément les mêmes aujourd'hui; rien de plus, ni rien de moins n'est requis de quiconque veut participer dignement à la Cène du Seigneur. § « *Je crois,* etc. » En ajoutant au nom de Jésus celui de Christ, l'eunuque

fait profession de reconnaître en lui le Messie, puisque tel est le sens du mot Christ. Il ajoute qu'il le croit Fils de Dieu, sans doute parce que les enseignements de Philippe avaient spécialement insisté sur ce point, et qu'en effet tout s'y trouvait contenu. — Ce verset manque dans un grand nombre de manuscrits, et plusieurs critiques estimés l'ont en conséquence rejeté. On ne le trouve pas non plus dans les versions éthiopique et syriaque. On pourrait donc croire qu'il fut inséré dans le texte par quelque copiste ancien, sans doute dans le but de montrer que l'eunuque n'avait pas été baptisé avec précipitation. Il est du reste tellement en harmonie avec le contexte et avec tout l'enseignement des Ecritures, et il contient une vérité tellement importante, qu'il a pu être conservé sans inconvénient.

38. Et ayant commandé qu'on arrêtât le chariot, ils descendirent tous deux dans l'eau, Philippe et l'eunuque; et *Philippe* le baptisa.

38. « *Ils descendirent tous deux dans l'eau.* » Ce passage a été très-souvent cité dans les discussions sur le baptême, pour prouver la nécessité du baptême par immersion. Nous ne traiterons pas ici ce sujet. (*Voy.* note sur Matth. III, 6.) Nous remarquerons seulement que la préposition grecque rendue ici par *dans*, n'a pas exclusivement cette signification. On peut souvent la traduire tout aussi bien par *vers* ou *à* comme au chap. XI (v. 38) de saint Jean, où il est dit que le Seigneur vint *au* et non pas, sans doute, *dans* le sépulcre de Lazare; au XI de Luc (v. 49), où il est dit : je *leur* enverrai des prophètes, littéralement j'enverrai des prophètes *à* ou *vers* eux et non pas *dans* eux, et dans une multitude d'autres passages, entre autres Rom. II, 4; I Cor. XIV, 36; Matth. XII, 41; Jean IV, 5-6-8; XXI, 4, etc. Du reste, à supposer qu'il fût prouvé que le baptême par immersion fût le seul qu'administra la première Eglise dans des pays chauds, il resterait à démontrer que ce mode doit être employé à l'exclusion de tout autre. On ne peut invoquer sur ce point aucun commandement positif.

39. Et quand ils furent remontés hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe; et l'eunuque ne le vit plus; et tout joyeux il continua son chemin.

39. « *Hors de l'eau.* » Ici la préposition pourrait signifier *loin* de l'eau, ou avoir le sens littéral de *hors de*, suivant que l'on aurait entendu celle du verset précédent. § « *L'Esprit du Seigneur enleva Philippe.* » Cette expression a été généralement entendue comme si Philippe avait été miraculeusement transporté loin de l'eunuque, et quelques-uns sont allés jusqu'à se figurer un ange l'enlevant à travers les airs; mais cette intervention miraculeuse n'est pas nécessaire. Le passage peut signifier tout simplement que, comme l'Esprit avait ordonné à Philippe d'aller vers l'eunuque (v. 39); ce même Esprit lui suggéra l'idée de s'éloigner de lui après l'accomplissement de sa mission. Un miracle n'était nullement nécessaire pour cela, et le mot d'*enlever* n'implique pas nécessairement qu'il y en eût un. Ce terme signifie bien *enlever par force*, mais nulle part dans le Nouveau Testament il ne dénote un acte miraculeux, et il peut très-bien signifier tout simplement qu'à l'égard de cet éloignement de Philippe, la

suggestion de l'Esprit fut très-forte et en quelque sorte violente. On comprend que l'Évangéliste eût pu désirer de voyager plus longtemps avec son nouvel ami, mais Dieu voulait sans doute qu'il portât ses services ailleurs et lui fit sentir avec force qu'il devait le faire. Nous avons donné une interprétation du même genre dans nos notes sur Matth. iv, 5. § « *Et tout joyeux, il continua son chemin.* » On comprend aisément les motifs de cette joie. L'eunuque avait vu ses doutes sur un passage important dissipés; il savait à quoi s'en tenir sur le Messie; il avait reçu le baptême; il se sentait en conséquence réconcilié avec Dieu, et il devait éprouver, de plus, cette satisfaction intérieure qui suit toujours l'accomplissement prompt et volontaire d'un devoir. Cette joie sera constamment le partage de quiconque aura reçu le don de Dieu et l'assurance de sa grâce; c'est l'effet inmanquable d'une foi réelle et d'une sincère consécration de l'âme au service de son Sauveur.

Il ne nous est rien dit de plus sur le compte de cet officier de la reine Candace. Quelques-uns ont prétendu qu'il avait, après sa conversion, prêché l'Évangile en Éthiopie; mais des témoignages respectables donnent lieu de croire que cette œuvre d'évangélisation ne fut accomplie, du moins avec succès, que vers l'an 330, par Frumentius qu'Athanase, évêque d'Alexandrie, avait envoyé dans ces régions.

Les leçons pratiques que ce récit nous donne peuvent être résumées comme suit : 1° Dieu prépare les esprits à recevoir les lumières qu'il veut leur départir. 2° Il en agit ainsi avec les grands et les nobles aussi bien qu'avec les petits et les pauvres. 3° La lecture des livres sacrés est souvent un des moyens que Dieu met en œuvre pour faire pénétrer la lumière dans les intelligences. 4° Ceux qui s'adonnent à cette lecture avec candeur et avec soin, peuvent être sûrs que Dieu leur fera trouver la vérité, d'une manière ou d'une autre, et quelquefois de la manière la plus inattendue. 5° C'est toujours pour nous un devoir que de parler aux pécheurs; Dieu peut les disposer à nous écouter comme il avait préparé l'eunuque à la rencontre de Philippe. 6° Dans l'accomplissement de ce devoir, nous ne devons reculer ni devant le rang ni devant les richesses des pécheurs, car Dieu ne fait pas acception des personnes, et nous pouvons très-bien trouver des auditeurs attentifs là où nous nous y attendions le moins. 7° Nous devons, à cet égard, imiter Philippe, et nous acquitter sur-le-champ, sans hésitation et sans délai, de ce qui nous paraît être la volonté de Dieu. (*Voy. Ps. cxix, 60.*)

40. Mais Philippe se trouva dans Azot, et en passant il annonça l'Évangile dans toutes les villes, jusqu'à ce qu'il fut arrivé à Césarée.

40. « *Mais Philippe se trouva, etc;* » littéralement, *fut trouvé*. Cela veut dire sans doute qu'on n'entendit plus parler de lui jusqu'à ce qu'il fut arrivé à Azot. On rencontre souvent ce mot pris dans le même sens. (*Voy. I Chron. xxix, 17 et 29; Gen. ix, 20; Luc xvii, 18; Rom. viii, 10, où il signifie tout simplement être dans un endroit.*) Il n'emporte donc pas avec lui l'idée d'un miracle. § « *Azot;* » en hébreu, Asdod. C'était une des villes qui, lors de la conquête du pays de Canaan, par Josué, étaient restées au pouvoir des Philistins, et celle où ils avaient transporté l'arche de

l'Alliance quand ils l'eurent prise, celle par conséquent où s'accomplit le miracle de Dagon renversé. (I Sam. v, 2, 3.) Plus tard, Hozias, roi de Juda, l'avait prise et l'avait fortifiée. (II Chron. xxvi, 6.) Azot se trouvait à peu près à 10 lieues de Gaza, sur les bords de la mer. Philippe n'avait donc pas eu une longue distance à parcourir pour s'y rendre. Cette ville porte aujourd'hui le nom de Mezdel et n'a guère pour habitants que des Arabes. Le docteur Wittman dit qu'on y entre par deux petites portes. Il y a vu des fragments de colonnes, des chapiteaux, etc., etc. Au milieu de la ville se trouve une belle mosquée surmontée d'un minaret, ses environs sont très-petits et d'une remarquable beauté; on y voit beaucoup d'oliviers évidemment très-vieux. § « Il annonça l'Évangile dans toutes les villes; » celles de Joppe, Lyde, Askalon, Arimathée, toutes situées le long de la côte. § « A Césarée. » Cette ville avait précédemment été appelée la Tour de Strabon. Elle est située sur la Méditerranée, à l'embouchure d'une petite rivière, et elle avait un excellent port. Elle est à neuf lieues sud d'Acro, à quinze lieues nord-ouest de Jérusalem, et à peu près à la même distance d'Azot, dans la direction du nord-est. Quelques interprètes la regardent comme l'Hazor du livre de Josué. (xi, 1.) Hérode le Grand l'avait rebâtie et nommée Césarée, en l'honneur d'Auguste César, à qui elle fut consacrée. On appelait son port Sébaste, traduction grecque du nom d'Auguste. Elle avait des édifices splendides. Son temple de César, élevé par Hérode, à l'entrée du port, renfermait une statue de cet empereur. Césarée, sous la domination romaine, devint le siège du gouvernement. (Act. xxiii, 33; xxv, 6, 13.) Il paraît que l'évangéliste Philippe y fit plus tard sa résidence ordinaire. (Act. xxi, 8, 9.) — De nos jours, Césarée n'a plus pour habitants que les jackals et les bêtes de proie. « Jamais, peut-être, dit le docteur Clarke, le monde ne vit un autre exemple d'une ville élevée en si peu de temps à un si haut degré de splendeur pour tomber ensuite dans un état de misère et de ruine plus profond. Il n'y reste pas un habitant, et de ses riches palais, splendidement ornés des chefs-d'œuvre de l'art, c'est à peine si l'on découvre çà et là quelques vestiges. Devenue en dix ans l'une des cités les plus florissantes et les plus renommées de la Syrie, elle n'offre plus aujourd'hui que l'aspect de la désolation. »

CHAPITRE IX.

Ici commence une partie très-importante des Actes : celle qui raconte la conversion et le ministère de Saul de Tarse. Les travaux de cet apôtre pour prêcher l'Évangile parmi les Gentils et y fonder des Eglises, ses épreuves, ses fatigues et celles de ses compagnons d'œuvre, étaient des faits d'un haut intérêt et dont il importait que le monde eût une relation authentique. Aussi, cette relation occupe-t-elle le reste du livre presque en entier.

1. Or, Saul ne respirant encore que menaces et carnage contré les disciples du Seigneur, s'étant adressé au souverain sacrificateur.

1. « *Or Saul.* » (*Voy.* note sur chap. vii, 58; viii, 3.) § « *Ne respirant.* » Il avait déjà persécuté les chrétiens, mais il voulait maintenant exercer sa rage sur un plus vaste théâtre. Cette expression, *ne respirant*, s'emploie en parlant de toute émotion violente qui trouble, agite, fait circuler le sang avec plus de rapidité et donne par cela même aux poumons un plus grand besoin d'air. On la trouve souvent employée dans le même sens par les auteurs classiques. (*Schleusner*). Homère l'affectionne; Euripide dit quelque part « respirant le feu et le meurtre, » et Théocrite parle de gens « venus dans une assemblée en respirant le massacre les uns des autres. » (*Idyle 22.*) § « *Que menaces;* » menaçant, pour ainsi dire, à chaque respiration. — Ce mot désigne tout à la fois un désir ardent de violence et une ardeur énergique dans la poursuite. § « *Carnage.* » Il lui fallait la mort d'autant de chrétiens que possible. Il se réjouissait de leur mort et prenait part à leur condamnation. (*Voy.* Act. xxvi, 10, 11.) Il paraît, d'après ce dernier passage, qu'il avait contribué ainsi à la mort d'un grand nombre. § *Alla trouver le grand-prêtre*, etc. (*Voy.* note sur Matth. ii, 4.) Des lettres de ce genre furent écrites et signées au nom du sanhédrin ou grand conseil de la nation, dont le souverain sacrificateur était le président. (*Voy.* v. 14 et ch. xxii, 5.) Le souverain sacrificateur était alors Théophile, fils d'Ananus, qui avait été nommé à ce poste le jour de la Pentecôte (l'an de Jésus-Christ, 37), par Vitellius, le gouverneur romain. Son frère Jonathan avait été révoqué de ces fonctions la même année. (*Kuinoël*).

2. Lui demanda des lettres de sa part pour porter à Damas aux synagogues, afin que s'il trouvait quelques-uns de cette secte, soit hommes, soit femmes, il les amenât liés à Jérusalem.

2. « *Et lui demanda.* » Rien ne prouve mieux de quelle rage Saul était animé, que cette initiative prise pour obtenir un tel emploi. § « *Des lettres;* » c'est-à-dire une commission ou délégation pour amener les chrétiens à Jérusalem afin de les y faire juger et punir. On peut inférer de ce fait que le sanhédrin de Jérusalem regardait sa juridiction comme s'étendant sur toutes les synagogues, et prétendait administrer partout les choses de la religion. § « *Damas;* » ville célèbre de la Syrie, longtemps capitale de ce royaume. Elle est située à quarante lieues environ de Jérusalem, vers le nord-est, et à soixante-cinq lieues sud-est d'Antioche, dans une vaste plaine d'un aspect délicieux, très-fertile, couverte de cyprès et de palmiers, et qu'arrose la rivière Barrady, connue anciennement sous le nom d'*Abana*. (*II Rois v, 12.*) A deux lieues environ de la ville, se trouve un endroit nommé « la jonction des eaux, » où une autre rivière vient en effet s'unir au Barrady. La main de l'homme a divisé ces eaux en six ou sept ruisseaux qui se répandent en divers sens dans la plaine, arrosent les champs et les vergers et contribuent à rendre la contrée entière très-pittoresque. Grâce à cette situation, Damas est peut-être une des villes les plus agréables qu'il y ait au monde. Les Orientaux eux-mêmes l'appellent *un paradis terrestre*. Elle est souvent mentionnée dans l'Ancien Testament. On ne sait par

qui elle fut fondée, mais dès le temps d'Abraham, elle existait déjà comme ville. (Gen. xv, 2.) David la prit et y mit garnison. (II Sam. viii, 6; I Chron. xviii, 6.) Plus tard, elle figure souvent dans les longues luttes des Juifs contre les Syriens. (II Rois xiv, 25; xvi, 5; Es. ix, 11.) Les Romains la prirent, en l'an du monde 3,939, environ 60 ans avant Jésus-Christ, et ils la possédaient encore quand Saul s'y rendit. Les Sarrasins s'en emparèrent en 713, les chrétiens croisés en 1250, et Selim en 1517, époque depuis laquelle elle est restée au pouvoir des Turcs. — Les Arabes appellent cette ville *Damarch*, *Demesch* ou *Schams*. C'est encore aujourd'hui une des villes les plus commerçantes de l'empire turc. Quelques-uns de ses produits sont célèbres, notamment ses aciers, d'où est venu le mot de *damasquiné*. Aly-Bey évalue sa population à 200,000 âmes, Volney à 80,000, et Hassel à 100,000. Il s'y trouve environ 20,000 maronites de l'Eglise latine, 5,000 grecs et 1,000 israélites. La route de Jérusalem à Damas passe entre deux montagnes qu'une centaine de pas seulement séparent l'une de l'autre, et dont les sommets arrondis se terminent en pointes. L'une d'elles a reçu le nom de *Cocab* (l'étoile) en mémoire de la lumière resplendissante qui se fit voir à Saul dans ces lieux. § « *Aux synagogues.* » (Note sur Math. iv, 23.) Les Juifs abondaient dans toutes les contrées environnant la Judée, et il devait s'en trouver un grand nombre à Damas. L'historien Josèphe assure qu'on en tua en une fois 10,000 et une autre fois 18,000, sans compter les femmes et les enfants. (Guerre des Juifs, liv. ii, ch. 20, et liv. vii, ch. 8.) (*Voy. notes sur Act. ii, 9-11.*) — On ne sait ni par qui l'Evangile avait été prêché à Damas, ni par quels autres moyens la nouvelle doctrine y avait pu pénétrer; mais on peut facilement concevoir que quelque Juif témoin des merveilles de la première Pentecôte chrétienne, ait porté l'Evangile en Syrie. § « *Que si, etc.* » Il paraît, d'après ce mot, que l'on n'était pas sûr qu'il y eût des chrétiens à Damas. On le présumait seulement, sans doute d'après quelque oui-dire plus ou moins précis. § « *De cette secte;* » littéralement, *de cette voie* ou de cette manière de vivre. § « *Il les amenât, etc.,* » pour y être jugés, en vertu du droit que le sanhédrin s'attribuait d'être juge suprême en matières religieuses.

3. Or, il arriva qu'en marchant il approcha de Damas, et tout-à-coup une lumière resplendit du ciel comme un éclair tout autour de lui.

3. « *Or il arriva, etc.* » L'endroit où le fait se passa n'est pas connu. La tradition le place sur la montagne qui porte aujourd'hui le nom de Cocab. § « *Une lumière resplendit du ciel, etc.* » Quelques critiques ont supposé qu'il s'agit ici d'un éclair naturel qui aurait soudainement arrêté Saul, l'aurait effrayé et porté à réfléchir. Assurément Dieu aurait pu employer ce moyen; mais d'insurmontables objections s'élèvent contre cette explication : 1° il est dit expressément ailleurs que Jésus se fit voir en ce moment. (V. 27.) « *Barnabas leur raconta comment, par le chemin, il avait vu le Seigneur, qui lui avait parlé.* » (I Cor. xv, 8.) « *Et après tous, il a été vu aussi de moi.* » (I Cor. ix, 1.) « *N'ai-je pas vu Notre-Seigneur Jésus-Christ?* » 2° Les compagnons de Saul virent la lumière, mais n'entendirent pas la voix (Act. xxii, 9); chose incroyable s'il s'était agité d'un éclair ou d'un coup de foudre ordinaire. 3° Cette manifestation fut évidemment re-

gardée comme un message destiné à Saul. Ce fut à lui que la voix s'adressa et les autres ne l'entendirent même pas. 4° Enfin, il n'était pas plus difficile à Jésus d'apparaître d'une manière surnaturelle qu'au milieu du tonnerre et des éclairs, et comme il est dit expressément qu'il fut vu, d'excellentes raisons rendent probable que cette apparition fut surnaturelle. En voici quelques-unes :

1° Dieu avait coutume de se manifester aux Juifs dans un nuage; dans une colonne de fumée ou de feu; dans cette splendeur d'un genre spécial qu'ils appelaient *Schechina*; c'est ce qu'ils nommaient aussi la *gloire de Jéhovah*, (Ex. XIII, 21, 22; Comp. Esaïe IV, 5, 6; Es. VI, 1-4; Exode XVI, 7; Lévi. IX, 23; Nomb. XIV, 10; XV, 19, 42; XXIV, 16; I Rois VII, 11; Ezéch. X, 4, et Luc 11-9.) « La clarté de l'Éternel resplendit autour d'eux. » — 2° Au moment de sa transfiguration, le Seigneur Jésus avait été entouré de cette splendeur. (Notes sur Matth. XVII, 1-5). — 3° Il avait parlé de cette gloire comme lui appartenant dès avant son incarnation. (Jean XVII, 5.) « Glorifie-moi, Père, ... de la gloire que j'ai eue chez toi etc. et, comme devant lui appartenir encore. » (Matth. XXV, 31.) Le Fils de l'homme viendra dans sa gloire. (Comp. Matth. XVI, 27; XIX, 28.) 4° On croit, et il est impossible de démontrer la fausseté de cette opinion, que les différentes apparitions de « l'ange de l'Éternel » et de « Jéhovah, » mentionnées dans l'Ancien Testament, furent des apparitions du Messie, du Dieu qui devait s'incarner (Voy. Esaïe VI, comp. avec Jean XII, 41), et si Jésus apparut à Saul, comme cela est dit positivement, ce dut être de cette manière, entouré de sa gloire, en qualité de Messie remonté dans les cieux. Si jamais les circonstances le méritèrent, ce fut bien ici. Il s'agissait de couvrir un persécuteur plein de fureur, d'en faire un apôtre, qui eût vu le Seigneur, et un instrument éminent pour la conversion des Gentils, ou nouveau témoin de la résurrection du Seigneur et de sa glorification dans les cieux. (Jean XVII, 5.) Quoi de plus propre à produire de tels effets qu'un miracle signalé, qu'une manifestation éclatante de ce *Schechinah* qui n'appartient qu'à Dieu, mais dont Christ jouissait, précisément parce qu'il était Dieu avec le Père. Rien ne pouvait, mieux qu'un fait de ce genre, changer en ami ce fougueux ennemi. — On a objecté qu'il est peu présumable que le corps de Jésus, élevé dans les cieux, soit redescendu sur la terre. Sur ce point, l'Évangile ne nous fournit aucune lumière. Mais il n'est pas nécessaire, peut-être, de croire que Jésus revint alors *en corps* sur la terre. Il suffisait d'une manifestation assez éclatante pour convaincre Saul que celui qui lui avait apparu était bien le Messie. § *Du ciel:* » d'en haut. Au chapitre XXVI° des Actes, 13, Saul dit que la lumière qu'il vit « en plein midi, était plus grande que la splendeur du soleil. »

4. Et étant tombé par terre, il entendit une voix qui lui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?

4. « Et étant tombé par terre; » tout étonné et comme renversé par cette lumière soudaine. Il y a une ressemblance remarquable entre ceci et ce qui nous est rapporté de Daniel à propos des visions qu'il eut. (Dan. VIII, 17 et X, 8.) « Et étant laissé tout seul, je vis cette grande vision, et il ne demeura point de force en moi; mon visage fut changé jusqu'à être tout défait, et je ne conservai aucune force. » Dans l'un et l'autre cas, le

corps lui-même fut abattu. § « *Il entendit une voix.* » La troupe entière entendit cette voix (v. 7), mais sans s'apercevoir qu'elle s'adressait directement à Saul, tandis que lui entendit que c'était à lui qu'elle parlait. § « *Qui lui disait.* » Ce n'était donc pas simplement le tonnerre, comme quelques-uns le veulent, mais dès sons bien distinctement articulés. § « *Saul, Saul,* répétition emphatique destinée à éveiller vivement son attention. Jésus s'adresse de la même manière à Marthe (Luc x, 41), à Simon (Luc xxii, 31), à Jérusalem. (Matth. xxiii, 37.) § « *Pourquoi;* » par quel motif? Jésus n'avait fait à Saul aucun tort et ne l'avait provoqué en rien. L'opposition que les pécheurs font à Jésus et à son Eglise est sans raison d'être. (Voy. note sur Jean xv, 25 : « *Ils m'ont haï sans cause.* ») § « *Me persécutes-tu?* » (Voy. Matth. v, 11, §.) Christ et les siens sont un (Jean xv, 1-6); les persécuter, c'est en conséquence le persécuter. (Matth. xxv, 40-45.)

5. Et il répondit : Qui es-tu, Seigneur? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que tu persécutes; il t'est dur de regimber contre les aiguillons.

5. « *Et il répondit : Qui es-tu, Seigneur?* » Le mot de Seigneur, ici comme souvent dans le Nouveau-Testament, correspond à notre mot de Monsieur. (Jean iv, 19.) Evidemment Saul ne savait pas encore que la voix qui lui parlait fût celle du Seigneur Jésus. C'était pour lui une voix humaine, mais inconnue, à laquelle il était tout simple qu'il répondît comme il le fait. § « *Et le Seigneur lui dit.* » Ici le mot Seigneur est employé dans son sens le plus élevé. C'est le titre donné au Sauveur. (Voy. notes sur Act. i, 24.) § « *Je suis Jésus.* » Ceci prouve évidemment qu'il y eut apparition formelle de Jésus; mais sous quelle forme? Jésus se montra-t-il réellement en forme d'homme ou bien sa présence fut-elle seulement manifestée par sa gloire? c'est ce qui n'est pas dit. Il y eut apparition personnelle afin de produire, en dehors des moyens ordinaires, la conversion d'un violent persécuter. Et cependant, c'est par des voies usuelles que Paul doit être converti. Jésus attire son attention, le remplit de frayeur au sujet de ses péchés, puis lui révèle la vérité sur lui-même. Au chap. xxii, 8, ces paroles sont rapportées avec un léger changement : *Je suis Jésus de Nazareth.* Ce n'est pas une contradiction. Luc ne rapporte ici qu'une partie de ce qui avait été dit, et plus loin Paul rapporte tout. Cette appellation de Nazareth était tout particulièrement propre à humilier Saul, qui sans doute avait plus d'une fois blasphémé le nom de Jésus et n'avait pas manqué de demander, avec dérision, si le Messie attendu pourrait venir de Nazareth. En rappelant le nom de cette ville, Jésus semble dire : Je suis ce Nazaréen que tu as méprisé et outragé. Il y avait pour Saul un frappant contraste entre ce nom et la gloire qui se manifestait en ce moment. § « *Il t'est dur, etc.* » Ceci est évidemment une locution proverbiale. Kuinoël cite plusieurs passages des anciens auteurs où se trouvent des termes à peu près pareils. Ainsi dans Euripide (Bacch. 791) : « *Moi, qui suis un faible mortel, j'en ferai mieux de sacrifier aux dieux, que de donner lieu à la colère en regimbant contre les aiguillons.* » Ainsi encore dans Pindare (Pyth. II, 173) : « *Il est bon de supporter patiemment le joug que l'on a accepté; regimber contre l'aiguillon est une manière de faire pernicieuse.* » Dans

Térence (Phorm. 1, 2-27) : « Tu fais une folie en regimbant contre l'aiguillon. » La même idée se retrouve dans Ovide (Trist. II, 15). Le mot traduit ici par *aiguillon* signifie proprement toute espèce de pointe aiguë propre à percer, comme l'aiguillon d'une abeille, etc. Mais le plus souvent il désigne l'espèce de gaule pointue avec laquelle on presse le pas des bœufs. Chez les Hébreux, cet instrument paraît avoir été très-massif, car, il est dit de Schamgar qu'il tua six cents hommes avec un d'eux. (Jug. III, 31; Comp. 1; Sam. XIII, 21.) L'expression : *regimber contre l'aiguillon*, est empruntée à l'idée d'un bœuf obstiné et insoumis qui répond aux coups d'aiguillon par des coups de pied. Et comme en regimbant ainsi le bœuf ne fait de mal qu'à lui-même, qu'il n'y gagne absolument rien, cette image dépeint bien la folie d'une obstination qui résiste à l'autorité légitime, et s'oppose aux directions de la Providence, au détriment de l'obstiné lui-même, qui ne parvient ainsi qu'à se créer des difficultés plus grandes. Telle est la condition de tout homme qui vit dans le péché. Pour être heureux, les hommes doivent se soumettre joyeusement à l'autorité de Dieu. En se révoltant contre les dispensations de la Providence, en murmurant contre le Créateur, en résistant aux cris de leur conscience, ils se font nécessairement du mal à eux-mêmes et ne peuvent qu'attirer sur eux les jugements divins: Rien de plus commun cependant que cette manière de tenir tête à l'Éternel et de persévérer dans le mal, malgré les avertissements de la conscience, les déclarations de la loi divine et les appels du Saint-Esprit.

6. Et lui, tout tremblant et tout effrayé, dit : Seigneur, que veux-tu que je fasse? Et le Seigneur lui dit : Lève-toi et entre dans la ville, et là il te sera dit ce que tu dois faire.

6. « *Et lui tout tremblant et tout effrayé*; » de ce qu'il entendait et voyait, en même temps que par la conscience du mal qu'il était en voie de faire. Il n'y a rien d'étonnant dans les frayeurs d'un méchant qui se sent tout à la fois coupable et en danger. § « *Seigneur, que veux-tu que je fasse?* » Cette question part d'un esprit humilié, d'une âme soumise. Jusqu'à ce moment, Saul n'a suivi que sa propre volonté, maintenant il demande quelle est la volonté du Seigneur. Il avait agi d'après une mission du sanhédrin, mais dès ce moment, il oublie l'autorité de ce corps et ne veut plus reconnaître d'autre domination que celle de ce Jésus, auquel il avait fait une si vive opposition. Voilà le changement qui s'opère dans le pécheur qui se convertit. Le grand débat entre l'homme et Dieu, c'est de savoir quelle est la volonté qui doit être faite. Le pécheur suit la sienne propre, mais le premier acte du chrétien est de renoncer à sa propre volonté, pour suivre celle de Dieu. On peut donc apprendre ici quelle est la vraie nature de la conversion. C'est un acte décidé, prompt et pour ainsi dire instantané. Paul ne discute pas (Gal. 1, 16), il ne s'inquiète pas de ce que les pharisiens et les scribes pourront dire, il ne consulte ni son intérêt, ni le soin de sa réputation, il se donne tout d'un coup et entièrement au Seigneur, évidemment avec la ferme volonté de faire ce que le Seigneur voudra. La même chose nous est dit du géolier de Philippes. (Act. XVI, 30.) La conversion n'est, en effet, réelle que quand le cœur et la volonté se donnent ainsi au Seigneur, pour être façonnés et dirigés suivant son bon plaisir. L'exemple de

Paul peut donc nous servir de point de comparaison pour éprouver la sincérité de notre conversion. Si notre cœur s'est donné comme le sien, nous sommes bien les vrais amis de Christ. § « *Entre dans la ville.* » On se rappelle que ceci se passait près de Damas. (V. 3.) § « *Et là il te sera dit.* » Cette injonction est remarquable. Elle nous apprend : 1° que même dans les cas de conversion les plus frappants, il n'y a pas tout d'abord une vue claire des devoirs à remplir, du genre de vie à adopter, ni même de ce qui doit être cru. 2° Que l'assistance d'autrui, et en particulier celle des ministres de l'Évangile ou de quelque chrétien expérimenté, est utile, même dans les cas où elle paraîtrait le moins nécessaire. Bien qu'à Saul soit converti par un miracle, que le Seigneur lui ait apparu et que sans doute il n'ait plus aucun doute sur la divinité de Christ, celui-ci le renvoie cependant à un humble chrétien de Damas. Ceux que Dieu convertit, même par des voies extraordinaires, font donc bien, et c'est pour eux un devoir de rechercher les conseils des frères entrés avant eux dans l'Église ou dans le ministère, de s'approprier ainsi les bénéfices de l'âge, de la sagesse et de l'expérience de leurs devanciers. Toute consécration sincère à Dieu met dans l'âme une humilité qui fait prendre plaisir à l'emploi de ce moyen de perfectionnement.

7. Et les hommes qui marchaient avec lui s'arrêtèrent tout épouvantés, entendant bien la voix, mais ne voyant personne.

7. « *Et les hommes qui marchaient avec lui.* » Pourquoi ces hommes accompagnaient-ils Saul? Lui avaient-ils été donnés comme aides dans l'accomplissement de sa mission, ou bien étaient-ils simplement des voyageurs auxquels Saul s'était joint sur la route? Rien dans le récit sacré ne répond à ces questions. § « *S'arrêtèrent tout épouvantés.* » Il est dit ailleurs (Act. xxvi, 14), qu'ils étaient tombés par terre à la vue de la lumière. Il n'y a point là de contradiction. Le premier effet de cet éclat de lumière fut de les faire tomber d'épouvante; mais on comprend parfaitement bien qu'après le premier moment d'alarme, ils se fussent relevés et fussent restés spectateurs paisibles, quoique tout effrayés, de ce qui se passa ensuite. Le mot rendu ici par *épouvantés* désigne ordinairement des gens que l'étonnement ou la peur rendent incapables de parler. Les écrivains grecs s'en servent en parlant des sourds-muets. § « *Entendant bien la voix;* » c'est-à-dire un bruit, un son. (Comp. Gen. iii, 8; I Sam. xii, 18; Ps. xxix, 3, 4; Matth. xxiv, 31; I Thess. iv, 16.) Dans Actes xxii, 9, Paul dit que ces gens « n'entendirent point la voix de celui qui lui parlait. » Ici il faut interpréter ce mot de voix par *mots* ou *sons articulés*. Les compagnons de Saul entendirent le son d'une voix, mais sans comprendre les paroles distinctes, qui ne s'adressaient qu'à Saul. Nous voyons un fait tout pareil dans Jean xii, 28, 29, lorsque la voix de Dieu se fit entendre d'en haut à Jésus. « La troupe qui était là et qui avait entendu cette voix, disait qu'il s'était fait un tonnerre » Elle avait entendu un son, un bruit, mais sans distinguer les mots qu'avait entendus le Seigneur. (Voy. aussi Dan. x, 7. et I Rois xix, 11-13.)

8. Et Saul se leva de terre, et ouvrant ses yeux, il ne voyait personne; c'est pourquoi ils le conduisirent par la main et le menèrent à Damas.

8. « *Et ouvrant ses yeux;* » que, tout naturellement, il avait fermés à l'apparition de la lumière et que la frayeur l'avait empêché de rouvrir immédiatement. § « *Il ne voyait personne.* » Cette cécité dura trois jours. (V. 9.) Rien ne donne lieu de penser qu'elle fut l'effet d'un miracle, et Paul lui-même (chap. xxii, 11), dit expressément qu'elle avait eu pour cause « le grand éclat de cette lumière. » L'intensité et la soudaineté de cet éclat avaient affecté le nerf optique de manière à le frapper momentanément de cécité. Cet effet n'est pas rare. La maladie de l'œil qui en résulte se nomme *amaurose* ou *goutte seréine*; c'est une perte de la vue sans aucune altération extérieure de l'œil; elle se produit quelquefois tout-à-coup, dure trois ou quatre jours, et disparaît ensuite. (Webster.) Une lumière excessive suffit souvent pour la déterminer. En fixant le soleil, ou une fournaise, ou du métal en fusion, l'œil ressent une douleur subite qui aboutit à une cécité momentanée. L'éclat du soleil dans les pays chauds, celui de la neige dans les contrées du nord donnent naissance à une variété d'amaurose qui prend le nom de *nuctalopie*, quand elle se fait sentir durant le jour, et d'*héméralopie* quand elle empêche de voir la nuit. Il y a d'autres variétés encore. Kuinoël cite, d'après Michaélis, l'exemple d'un homme qu'un violent éclair avait rendu aveugle, et auquel un autre éclair rendit la vue, quatre semaines plus tard. L'électricité passe pour un des remèdes les plus efficaces dans ce genre de maladies.

9. Où il fut trois jours sans voir, sans manger, ni boire.

9. « *Sans manger ni boire.* » Probablement par suite de l'accablement où il se trouvait. Tout devait se réunir en effet pour produire cet accablement : sa vie passée, la grandeur de ses péchés, le changement soudain qui s'était opéré dans ses idées, le merveilleux écrasant de la vision qu'il avait eue, et peut-être aussi la tristesse que lui causait sa cécité. Rien de plus commun que de voir de grandes préoccupations ou de grandes douleurs rendre ainsi insensible aux besoins du corps. Il faut se souvenir aussi que Saul n'avait pas encore reçu l'assurance du pardon. Il avait été saisi, effrayé, convaincu que Jésus était le Messie, mais aucune consolation spirituelle ne lui avait encore été accordée. Renversé jusque dans la poussière, il y resta trois longs jours dans l'obscurité et l'angoisse avant de savoir ce qu'il aurait à faire. Comment s'étonner que cet état de douloureuse perplexité l'empêchât de manger ? Il ne faut pas conclure de cet exemple qu'un pécheur convaincu doive nécessairement rester longtemps dans l'angoisse et sous le poids du péché. Les circonstances de Saul étaient extraordinaires. Sa cécité était matérielle, et ses souffrances prolongées, nécessaires peut-être pour l'humilier et le mieux préparer en vue de son œuvre. Le pécheur autrement placé, peut trouver la paix dès le moment qu'il donne son cœur à Jésus. S'il ne l'obtient pas ainsi, c'est par sa faute, parce qu'il résiste et tergiverse au lieu de se soumettre entièrement et sur-le-champ à la volonté de Dieu.

10. Or, il y avait à Damas un disciple nommé Ananias, à qui le Seigneur dit en vision : Ananias ! Et il répondit : Me voici, Seigneur.

10. « *Un disciple.* » Quelques interprètes ont pensé qu'Ananias était un des soixante-dix disciples, mais sans preuves. Il était probablement chrétien de puis quelque temps et avait entendu parler de Saul sans l'avoir jamais vu. (V. 13.) Il est dit de lui, au chap. xxii, verset 12, que c'était « un homme religieux selon la loi, de qui tous les Juifs qui demeuraient à Damas rendaient bon témoignage. » Il y avait de la sagesse à envoyer vers Saul un chrétien pareil; c'était un moyen de concilier au futur apôtre les esprits des Juifs de Damas. § « *A qui le Seigneur dit.* » Il n'est, dans tout ce récit, question que de Jésus; et comme c'est lui qui avait commencé la conversion de Saul, on ne peut douter que ce ne fût lui qui y employa Ananias. (Voy. notes sur ch. i, 24.) § « *En vision;* » peut-être en songe. L'idée essentielle est que le Seigneur révéla sa volonté à Ananias. Le mot de *vision* est souvent employé en parlant des communications faites aux prophètes; il signifie le plus souvent que les évènements futurs se produisaient devant l'esprit, comme se présentent aux regards les différentes parties d'un paysage. (Voy. Esaïe i, 1; Gen. xv, 1; Nomb. xii, 6; Ezéch. xi, 24; Dan. ii, 19; vii, 2; viii, 1, 2, 26; x, 7; Actes x, 3; xi, 5; xvi, 9. — Note sur Matth. xvii, 9.)

11. Et le Seigneur lui dit : Lève-toi, et t'en va en la rue nommée la Droite, et cherche dans la maison de Judas un homme appelé Saul, qui est de Tarse; car voilà, il prie.

11. « *Dans la rue nommée la Droite.* » Cette rue traverse aujourd'hui la ville entière et les faubourgs, d'orient en occident, sur une longueur d'environ une lieue. Près de la porte d'Orient se trouve une ancienne maison qu'on dit être celle de Judas, et dans laquelle on montre une sorte de très-petit cabinet qui serait, suivant la tradition, l'endroit où Saul resta trois jours sans manger ni boire. La même tradition prétend que ce fut là aussi qu'il eut la vision mentionnée dans la deuxième Epître aux Corinth. (Ch. xii, v. 2.) Il y a, dans la même rue, une fontaine dont les chrétiens boivent l'eau, en mémoire de ce que l'eau qui servit au baptême de Saul y aurait été puisée. (*Dom Calmet.*) § « *De Tarse.* » Cette ville, la capitale de la Cilicie, province de l'Asie mineure, était située sur les bords du Cydnus. On y cultivait la philosophie et la littérature grecque avec assez de distinction pour qu'à une certaine époque elle rivalisât, par ses écoles et par ses hommes instruits, avec les villes d'Athènes et d'Alexandrie. Ce fut sans doute par allusion à ce fait que Saul dit plus tard qu'il était citoyen de Tarse, « cette ville célèbre. » (Act. xxi, 39.) Auguste fit de Tarse une ville libre, pour la récompenser des efforts et des sacrifices qu'elle avait faits durant les guerres civiles de Rome. (Voy. note sur Act. xxii, 28, 25; xxi, 39; xvi, 37.) § « *Car voilà, il prie.* » Ce seul mot suffit pour faire savoir comment Saul passa les trois jours mentionnés au verset 9. On voit, par ce qui suit, qu'Ananias regardait Saul comme un ennemi du christianisme, et craignait qu'il n'y eût danger à se mettre en rapport avec lui. Cette indication « il prie, » avait pour but de calmer cette crainte, en signalant le changement qui s'était opéré dans les sentiments et les vues de Saul. Ceci ne veut pas dire qu'auparavant Saul ne priait pas; on sait, au contraire, qu'il observait exactement les coutumes des Juifs (Philip. iii, 4-6), mais ses prières n'avaient

été que les prières des Phariséens (Comp. Luc. xviii, 10, etc.), tandis qu'à présent c'étaient les prières d'un pécheur contrit. Auparavant, il avait prié en s'appuyant sur sa propre justice ; à présent, toute sa confiance était en la miséricorde divine, dans le Messie, qu'il avait appris à connaître. Nous apprenons nous-mêmes de ceci : 1° qu'un des signes de la conversion à Dieu est la prière. On peut très-bien caractériser le chrétien par cette seule indication : « C'est un homme de prière. » On ne peut être convaincu de péché sans sentir aussitôt qu'on a besoin de pardon et sans le demander. Avant cette conviction, l'orgueil empêche de prier, mais dès que le besoin d'un Sauveur se fait sentir, l'âme s'humilie et crie vers ce Sauveur. 2° Cette parole : *voilà il prie*, dit mieux que ne le feraient des volumes, ce qu'il faut penser du caractère véritable d'un homme. Sachant qu'il prie, nous sommes disposés à attendre de lui de la piété, de l'honnêteté, de l'humilité, un désir sincère de faire le bien, et par conséquent disposés à le regarder comme prêt à remplir tous ses devoirs, soit envers Dieu, soit envers les hommes. Seulement il faut être sûr que ses prières sont bien réellement des prières où son cœur et sa conscience soient engagés. En apprenant que Saul priait, Ananias devait comprendre que cet homme était changé, se rendre auprès de lui avec confiance et le regarder désormais comme un frère.

12. Or, *Saul* avait vu en vision un homme nommé Ananias, entrant, et lui imposant les mains, afin qu'il recouvrât la vue.

12. « *Or Saul*, etc. » Les versions françaises font de ce verset une parenthèse. La version anglaise le fait entrer dans la communication adressée à Ananias, ce qui s'accorde évidemment mieux avec l'intention d'encourager ce chrétien dans l'accomplissement d'un devoir qu'il pouvait redouter. § « *Avait vu en vision*; » cette vision, dont le moment n'est pas indiqué, avait évidemment pour but de préparer Saul à la visite qu'il devait recevoir, aux consolations qu'il en devait tirer, en même temps qu'à le confirmer dans la nouvelle foi. Le Seigneur avait, dans cette intention, poussé la condescendance jusqu'à lui dire le nom du visiteur.

13. Et Ananias répondit : Seigneur, j'ai oui parler à plusieurs de cet homme-là, et combien de maux il a faits à tes saints dans Jérusalem. 14. Il a même ici le pouvoir, de la part des principaux sacrificateurs, de lier tous ceux qui invoquent ton nom.

13-14. « *J'ai oui parler*, etc. » Ce fut dans la vision qu'Ananias parla ainsi. On comprend qu'une telle série de pensées se soit présentée à l'esprit d'Ananias. Il était tout naturel que les excès du persécuteur lui revinssent alors en mémoire, qu'il s'étonnât qu'un tel homme pût avoir besoin de ses conseils, et qu'il regardât comme dangereux peut-être de se fier à un homme si violent dans sa haine contre le christianisme. Tout cela eut évidemment sa place dans la *vision* ou le *songe* d'Ananias, et il n'en faudrait pas conclure qu'il fit en réalité difficulté de se rendre auprès de Saul. Quoi qu'il en soit à cet égard, il est certain que de telles pensées devaient être écartées, et qu'Ananias aurait dû aller sur-le-champ auprès de ce Saul qui *priait*. Quand Christ commande, nous ne devons permettre

à aucune de nos pensées ou de nos craintes d'intervenir pour nous empêcher d'obéir à ses ordres. § « *A plusieurs;* » probablement à des chrétiens qui avaient fui la persécution et s'étaient réfugiés à Damas. On voit de plus, par le verset suivant, qu'Ananias avait été prévenu formellement, peut-être par des lettres écrites de Jérusalem, du but dans lequel Saul s'était mis en route pour Damas. § « *A tes saints;* » aux chrétiens appelés dès lors saints, parce qu'ils s'étaient sanctifiés, c'est-à-dire consacrés à Dieu.

15. Mais le Seigneur lui dit : Va; car il m'est un vaisseau que j'ai choisi pour porter mon nom devant les Gentils, et les rois et les enfants d'Israël.

15. « *Va.* » Telle est souvent la seule réponse que Dieu fait aux suggestions du doute et à nos hésitations dans l'accomplissement du devoir. Dieu nous répète ses ordres, mais en nous assurant qu'ils sont justes et fondés sur de bonnes raisons. § « *Un vaisseau que j'ai choisi.* » Ce mot de vaisseau, dans son sens propre, désigne une coupe ou un vase quelconque, dont on se sert pour contenir, transporter ou communiquer certaines substances. Dans l'Écriture, on le trouve employé pour désigner l'instrument ou l'agent dont Dieu se sert pour répandre ses grâces sur le genre humain, et c'est dans ce sens qu'il est appliqué aux ministres de l'Évangile. (2 Cor. iv, 7; 1 Thess. iv, 4; Comp. avec Esaïe xiii, 5.) Paul avait été choisi pour l'apostolat comme l'avait été déjà les autres apôtres. (Note sur Jean xv, 16.) § « *Pour porter mon nom;* » pour répandre la connaissance de ma doctrine. § « *Devant les Gentils;* » c'est-à-dire devant les nations étrangères au judaïsme. Ce devait être la fonction principale de Paul; on sait qu'il y consacra sa vie et se regarda spécialement comme l'apôtre des Gentils. (Rom. xi, 13; xv, 16; Gal. ii, 8.) § « *Et les rois;* » cela aussi fut accompli. (Act. xxv, 23 et xxvi, 1-32; xxvii, 24.) § « *Et les enfants d'Israël;* » les Juifs, par lesquels commença effectivement le ministère de Paul. (Versets 20-22.) Partout où Paul allait prêcher, ce fut toujours vers les Juifs qu'il se tourna d'abord. (Act. xiii, 46; xxviii, 17.)

16. Car je lui montrerai combien il aura à souffrir pour mon nom.

16. « *Car je lui montrerai.* » Ceci paraît ajouté dans le but d'encourager Ananias. Il avait eu peur de Saul, le Seigneur lui montre ici que cet homme, auparavant son ennemi, deviendrait son ami, au point de supporter les plus grandes souffrances pour prouver son dévouement. On sait que cette prédiction s'accomplit largement. (Voy. ch. xx, 23; 2 Cor. xi, 23-27; 2 Tim. I, ii, 12.)

17. Ananias donc s'en alla et entra dans la maison, et lui imposant les mains, il lui dit : Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui t'est apparu dans le chemin par où tu venais, m'a envoyé, afin que tu recouvres la vue et que tu sois rempli du Saint-Esprit.

17. « *Et lui imposant les mains.* » Ce n'était pas ici une ordination, mais la manière habituelle de conférer ou de communiquer une bénédiction. (Voy. note sur Matthieu xix, 13; ix, 18.) § « *Saul, mon frère;* » simple mais décisive manière de reconnaître un chrétien dans Saul. § « *Rempli du Saint-Esprit.* » (Voy. note sur Act. II, 4.)

18. Et aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, et à l'instant il recouvra la vue; puis il se leva et fut baptisé.

18. « *Comme des écailles;* » cela ne veut pas dire qu'il ne tomba rien des yeux de Saul, mais seulement que l'effet fut pareil à celui qu'aurait produit l'enlèvement d'écailles placées sur l'œil. La guérison fut aussi rapide et aussi complète que si une substance interposée entre l'organe de la vision et la lumière avait tout-à-coup été arrachée. La cécité ayant été causée par l'effet d'une grande lumière sur le nerf optique (voy. note sur les versets 8 et 9), aucune écaille n'avait dû se former, et il s'agit bien ici d'un miracle opéré par la main d'Ananias. Le mot traduit par *écailles* ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. Il désigne non-seulement les écailles de poisson, mais encore une petite feuille détachée d'un corps solide, comme d'un morceau de fer, d'un os, d'une écorce, etc. — Un cas pareil à celui de Saul est décrit dans le livre de Tobie. (xi, 8, 13.) Qu'il y ait eu miracle dans la guérison de Saul, c'est ce que prouvent : 1° l'absence de tout moyen naturel propre à produire cet effet; les médecins regardant la goutte sereine comme un mal presque incurable. 2° La mission spéciale qu'Ananias avait reçue à cet égard. 3° La soudaineté de l'effet produit; on n'aurait pu avoir de doutes sur le miracle que si la guérison s'était accomplie à la longue et par degrés. § « *Et fut baptisé;* » comme tous les premiers convertis à la foi chrétienne, qu'on voit recevoir *immédiatement* le baptême. (Act. II, 41; VIII, 12, 36-39.)

19. Et ayant mangé, il reprit ses forces. Et Saul fut quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas.

19. « *Avec les disciples.* » (Comp. Act. II, 42.) § « *Quelques jours;* » assez longtemps, à ce qu'il paraît, pour y prêcher l'Évangile (v. 22); peut-être quelques mois, puisque ce fut trois ans après seulement qu'il se rendit à Jérusalem. Après ce laps de temps passé à Damas, il alla en Arabie, revint à Damas, et se rendit à Jérusalem. (Gal. I, 17.) Saint Luc ne parle pas du voyage d'Arabie, mais cela n'implique pas contradiction, puisqu'il ne dit pas que ce voyage n'eut pas lieu.

La conversion de saint Paul est une des plus remarquables qui aient eu lieu. Elle a toujours été regardée, et avec raison, comme une puissante preuve en faveur de la religion chrétienne. Et en effet :

1° Ce changement ne fut déterminé par aucune perspective d'honneur ou de gain. Saul était distingué déjà comme juif; il avait joui pour son instruction des privilèges les plus précieux; il avait toute chance de s'élever sur l'échelle des honneurs, et la mission même que le sanhédrin lui avait confiée le montrait suffisamment.

2° Les chrétiens étaient pauvres et persécutés. Loin de pouvoir espérer de la gloire ou des richesses en se joignant à eux, Saul ne pouvait s'attendre qu'à partager leur pauvreté et leurs souffrances.

3° Saul était, avant sa conversion, aussi hostile que possible à la foi chrétienne, et il s'était fait remarquer sous ce rapport. Les incrédules disent souvent que les chrétiens le deviennent par prévention. Ici rien de pareil. Voici un ennemi mortel de l'Évangile, un homme que son éducation, ses vues, ses espérances, ses premiers actes devaient tous affermir dans cette hostilité et qui cependant devint l'un des plus fermes et des plus actifs avocats de la cause de Christ. Que les incrédules expliquent un pareil changement. Il faut absolument qu'il ait eu une cause, et la seule manière rationnelle de l'expliquer est de croire que Saul fut convaincu de la vérité du christianisme par un fait frappant et miraculeux comme celui que Luc rapporte.

4° La vie tout entière de Saul prouva que ce changement avait été réel et sincère. Pour prouver son attachement à Christ, il eut à souffrir toutes sortes de périls, de persécutions, de mépris, de railleries, et il les souffrit en se réjouissant constamment d'être chrétien. Si une telle vie n'est pas une preuve suffisante de sincérité, il serait impossible de dire ce qu'un homme doit faire pour montrer qu'il n'en impose pas.

5° Si Paul a été sincère, si sa conversion a été réelle, la religion chrétienne est vraie. Une religion venue du ciel pouvait seule opérer un tel changement. Paul, devenu ainsi chrétien, d'ardent persécuteur qu'il était, n'ayant aucun intérêt humain à entrer dans cette voie, converti, en dehors de toute prédication humaine, subissant une transformation complète dans ses vues, dans ses affections, dans ses habitudes; Paul enfin souffrant jusqu'à la mort pour sa nouvelle foi, est un témoin contre lequel il semble impossible que l'incrédulité puisse élever d'objection quelque peu spécieuse.

6° L'exemple de Saul n'est pas seul de son espèce. Des centaines et des milliers d'ennemis et de persécuteurs du christianisme ont été, comme lui, changés, et sont devenus des témoins vivants du pouvoir et de la vérité de la religion chrétienne. Le moqueur devient respectueux; le profane apprend à raconter la gloire du Seigneur; l'adversaire le plus obstiné de Christ devient son ami au point de souffrir et de mourir sous l'influence de sa doctrine. Que demander de plus pour prouver que cette doctrine est venue de Dieu ?

20. Et il prêcha incessamment dans les synagogues que Christ était le Fils de Dieu.

20. « *Et il prêcha incessamment;* » sur-le-champ, comme un homme brûlant du désir de s'avouer disciple de ce Jésus qu'il avait trop longtemps méconnu et persécuté. § « *Que Christ était le fils de Dieu;* » le Messie, le Sauveur promis. (Voy. v. 22.) Beaucoup de manuscrits portent ici *Jésus* au lieu de *Christ*, et Griesbach a adopté cette variante, qui se trouve aussi dans les versions syriaque et éthiopienne, ainsi que dans la Vulgate. Elle s'accorde en effet mieux avec le but de la prédication dont il s'agit. Tout le monde admettait que le *Christ* devait être le *Fils de Dieu*, et dans le Nouveau Testament, ces mots sont synonymes. Ce qu'il s'agissait de prouver aux Juifs, c'était que *Jésus* était bien le Fils de Dieu ou le Christ, et ce fut évidemment à cela que Saul s'employa dès les premiers jours de sa conversion. § « *Dans les synagogues;* » où chacun avait le droit de parler

dès qu'il y était invité par le chef ou ministre en fonctions. (*Voy.* chap. xiii, 15.)

21. Et tous ceux qui l'entendaient étaient comme ravis hors d'eux-mêmes, et ils disaient : N'est-ce pas celui-là qui a détruit à Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom, et qui est venu ici exprès pour les amener liés aux principaux sacrificateurs ?

21. « *Qui a détruit,* » a persécuté et fait périr. (*Comp.* Gal. i, 13.)

22. Mais Saul se fortifiait de plus en plus, et confondait les Juifs qui demeuraient à Damas, prouvant que Jésus était le Christ.

22. « *Se fortifiait de plus en plus.* » Sa conviction de la vérité du christianisme s'affermissant de plus en plus, accroissait d'autant sa force morale et sa hardiesse à parler. § « *Et il confondait.* » (*Voy.* Act. ii, 6.) Le mot grec signifie *réfuter* ; il s'emploie aussi quelquefois pour dépeindre une excitation populaire ou un tumulte. (Act. xix, 32; xxi, 31.) Peut-être son usage dans cet endroit a-t-il pour but d'amener ce qui se lit au verset suivant. Une augmentation serrée et concluante a souvent pour effet de pousser les adversaires à ces extrémités. § « *Était le Christ;* » le Messie promis et attendu. L'historien sacré ne dit pas de quels arguments Saul se servait, mais on peut aisément s'en faire une idée.

23. Or, longtemps après les Juifs conspirèrent ensemble pour le faire mourir.

23. « *Longtemps après.* » Ce séjour de Saul à Damas n'est déterminé nulle part d'une manière plus précise, mais il fut évidemment très-long. Il y a donc ici une lacune que Luc n'a pas comblée, et sur laquelle nous n'aurions aucun renseignement si nous ne possédions que son récit. De tout ce que l'on sait sur la conduite ordinaire des Juifs à l'égard des apôtres, et spécialement à l'égard de Paul, il est difficile de supposer qu'ils l'aient laissé prêcher longtemps à Damas sans le persécuter. Or, Dieu a voulu qu'en recourant à une autre partie du Nouveau Testament, nous puissions apprendre comment ce long intervalle fut rempli. Nous apprenons en effet de Paul lui-même (Galat. i, 17), qu'il alla en Arabie, y passa quelque temps et revint ensuite à Damas. Le temps employé à ce voyage n'est pas indiqué, mais il dut être assez considérable. Au verset suivant, Gal. i, 18, Paul dit qu'il ne monta à Jérusalem que trois ans après sa conversion, et comme il y a lieu de croire qu'il se rendit directement dans cette ville en s'échappant de Damas (Act. ix, 25, 26), on peut regarder comme probable que ces trois ans furent passés en grande partie en Arabie. Voilà comment peut s'expliquer le *long temps* de saint Luc. Nous avons, du reste, en tout ceci, une preuve frappante de l'honnêteté et de la véracité des écrivains sacrés. Les deux récits se complètent l'un l'autre, et c'est en les comparant que nous parvenons à nous rendre compte des faits. Luc avait laissé une lacune, mais cette lacune se trouve comblée par l'apôtre lui-même, dans une lettre écrite beaucoup plus tard et sans qu'il pensât le moins du monde à corriger ou à compléter le récit de Luc,

puisque dans son Épître aux Galates, l'apôtre n'avait en vue que de prouver aux Juifs qu'il avait reçu sa mission de Jésus-Christ lui-même, et non des autres apôtres. On peut, en conséquence, comparer les deux récits aux deux parties d'une de ces *tailles* dont on se sert pour marquer certaines ventes. Une seule de ces parties ne suffit pas pour établir le compte, mais rapprochées et se trouvant parfaitement conformes, elles forment une preuve incontestable. Ces deux récits, faits par des écrivains différents, sans aucune intention de se compléter l'un l'autre, prouvent évidemment que les auteurs sacrés ne s'étaient point entendus pour en imposer au monde, qu'ils étaient honnêtes et que les faits avaient bien été tels qu'ils les ont rapportés. C'est une preuve de plus en faveur des saintes Écritures. Si quelqu'un demandait pourquoi Luc n'a rien dit du voyage en Arabie, ou peut répondre que des omissions de ce genre sont inévitables dans une histoire quelconque, surtout quand il y a nécessité d'être bref. (Comp. Jean **xxi**, 25.) Ce qu'il y a de remarquable ici, ce n'est pas que Luc ait omis le fait, mais bien que cette lacune ait pu être si naturellement comblée. § « *Conspiraient.* » (Comp. avec Act. **xxiii**, 12; **xxv**, 3.) Le zèle et les succès du nouveau chrétien excitaient leur rage, et se défaire de lui par la violence leur parut le seul moyen de le réduire au silence et de ruiner son influence.

24. Mais leurs embûches vinrent à la connaissance de Saul. Or, ils gardaient les portes jour et nuit, afin de le faire mourir.

24. « *Vinrent à la connaissance de Saul.* » On ne sait par quelle voie. Saint Paul fait allusion à ce complot des Juifs dans la seconde Épître aux Cor. **xi**, 22, 33. « A Damas, dit-il, le gouverneur pour le roi Arétas avait mis des gardes dans la ville des Damascéniens, mais on me descendit de la muraille, dans une corbeille, par une fenêtre, et ainsi j'échappai de ses mains. » § « *Ils gardèrent les portes.* » Les cités de l'Orient étaient environnées de murailles élevées, de sorte que les portes étaient regardées comme les seules issues par où un homme pût s'échapper. Dans le passage de l'Épître aux Corinthiens, nous voyons que le gouverneur de la ville s'était chargé lui-même de faire garder les portes. Peut-être cet homme était-il juif et par conséquent animé des mêmes sentiments que les autres. Dans le cas contraire, les Juifs lui avaient probablement dépeint Saul comme un malfaiteur dont il importait de s'emparer, et s'étaient ainsi procuré des soldats pour aider à l'accomplissement de leur dessein. Ceci rappelle la conduite des Juifs à l'égard du corps de Jésus. (Matth. **xxviii**.)

25. Mais les disciples, le prenant de nuit, le descendirent par la muraille, dans une corbeille.

25. « *Le descendirent par la muraille;* » en le faisant passer par une fenêtre. (II Cor. **xi**, 33.) § « *Dans une corbeille.* » Le mot grec désigne l'espèce de panier dont on se servait pour transporter les aliments. (Matth. **xv**, 37; Marc **viii**, 8, 20.) Cette évasion de Saul est en parfaite harmonie avec la recommandation du Sauveur : « Quand ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. » (Matth. **x**, 24.) En restant, Paul s'exposait à une mort certaine; et puisque par la fuite il sauvait sa vie,

sans faire le sacrifice d'aucun principe religieux, son devoir était de fuir. Le chrétien n'est tenu à sacrifier sa vie que quand il lui faudrait, pour la conserver, renier son Maître ou renoncer à ses croyances.

26. Et quand Saul fut venu à Jérusalem, il tâchait de se joindre aux disciples; mais tous le craignaient, ne croyant pas qu'il fût disciple.

26. « *Et quand Saul fut venu à Jérusalem;* » où il est probable qu'il se rendit directement. (Gal. 1, 18.) Ce fait eut lieu trois ans après sa conversion. § « *De se joindre;* » de se réunir à eux comme frère et comme disciple du même Maître. § « *Mais tous le craignaient.* » L'absence de Saul avait duré trois ans. Si, durant ce laps de temps, les disciples de Jérusalem n'avaient pas entendu parler de lui, le souvenir de ses anciennes violences contre les chrétiens devait naturellement leur revenir à l'esprit. S'ils avaient au contraire appris sa conversion, ils pouvaient trouver étrange qu'il ne fût pas revenu plus tôt à Jérusalem, et soupçonner la sincérité d'un homme si lent à se mettre en rapport avec ses nouveaux coreligionnaires. L'historien sacré ne justifie pas les craintes des disciples; il se contente de les constater comme un fait. Cette défiance n'a, du reste, rien que de parfaitement naturel. Quand un grand pécheur et un adversaire violent, comme Saul l'avait été, fait profession de s'être converti, on se demande presque inévitablement s'il n'y a point sous jeu quelque motif caché et peu honorable. La confiance est une plante qui croît lentement dans le cœur; des paroles ne me suffisent pas pour l'établir, il y faut joindre une vie qui commande l'estime et l'affection. § « *Qu'il fût disciple;* » c'est-à-dire un chrétien sincère, un vrai frère en la foi.

27. Mais Barnabas le prit et le mena aux apôtres, et leur raconta comment par le chemin il avait vu le Seigneur, qui lui avait parlé, et comment il avait parlé franchement à Damas au nom de Jésus.

27. « *Mais Barnabas.* » (Voy. notes sur chap. iv, 36.) Barnabas étant de Chypre, île assez rapprochée de Tarse, pouvait avoir antérieurement connu saint Paul. § « *Le mena aux apôtres;* » à Pierre et à Jacques. (Gal. 1, 18-19.) Probablement les autres apôtres étaient alors absents de Jérusalem. § « *Et leur raconta, etc.* » Si l'on trouvait étrange que les apôtres n'eussent pas encore appris à Jérusalem la conversion de Saul, il faudrait considérer : 1° que dans ces temps les communications de pays à pays étaient bien autrement difficiles que de nos jours; il n'y avait ni postes, ni moyens réguliers de correspondance ou de voyage; 2° il existait alors une inimitié très-grande entre Hérode le Tétrarque et le roi Arétas, qui régnait sur l'Arabie. Le premier avait épousé une fille d'Arétas, mais l'avait ignominieusement répudiée. (Joseph, Antiq. Liv. xviii, ch. 5.) De là, résulta une guerre qui, naturellement, dut rendre plus rares et même interrompre toutes les communications entre les deux pays; 3° si les Juifs de Jérusalem avaient appris la conversion de Saul, ils étaient intéressés à la tenir secrète, surtout à l'égard des chrétiens; 4° enfin ceux-ci pouvaient avoir entendu parler du fait, mais sans en connaître assez les détails pour le

regarder comme certain et digne d'inspirer toute confiance à l'égard de Saul. Rien de plus convenable donc que le récit que leur en fit Barnabas.

28. Et il était avec eux à Jérusalem, se montrant publiquement.

28. « *Et il était avec eux.* » Ils l'admirent comme un frère, de sorte qu'en le voyant avec eux en public, tous reconnurent en lui le chrétien et l'apôtre. Cependant Saul ne passa cette fois, à Jérusalem, qu'une quinzaine de jours. (Gal. 1, 18.)

29. Et parlant sans déguisement au nom du Seigneur Jésus, il disputait contre les Grecs; mais ils tâchaient de le faire mourir.

29. « *Et parlant sans déguisement;* » annonçant hautement que Jésus était le Messie. § « *Au nom du Seigneur Jésus;* » en le confessant et en s'appuyant sur son autorité. § « *Contre les Grecs.* » (Voy., sur l'espèce de Juifs qu'on désignait par ce nom, les notes sur Act. vi, 1.) Ainsi Paul prêchait Christ, non-seulement aux Juifs qui habitaient à Jérusalem et dont la langue est l'hébreu, mais aussi à ces Juifs *étrangers* qui parlaient le grec et qui pouvaient se trouver occasionnellement à Jérusalem. Ces derniers devaient se montrer tout aussi hostiles à la prédication de Saul que les premiers. § « *Ils tâchaient de le faire mourir;* » peut-être en le tuant, ou bien en le faisant condamner à mort comme apostat. (Voy. v. 23.)

30. Ce que les frères ayant connu, ils le menèrent à Césarée, et l'envoyèrent à Tarse.

30. « *Césarée.* » (Voy. note sur ch. viii, 40.) § « *A Tarse;* » la ville natale de Saul, située en Cilicie, où on ne saurait douter qu'il annonçait l'Évangile. (Voy. Gal. i, 21.)

31. Ainsi donc les Églises par toute la Judée, la Galilée et la Samarie, étaient en paix, étant édifiées et marchant en paix dans la crainte du Seigneur, et elles étaient multipliées par la consolation du Saint-Esprit.

31. « *Ainsi donc;* » ou plutôt : « *alors.* » § « *Les Églises... étaient en paix.* » Les persécutions suscitées à la suite de la mort d'Étienne, et auxquelles Saul avait pris d'abord une si grande part, s'étaient étendues, à ce qu'il paraît, dans toute la Palestine, mais elles cessèrent un instant, probablement pour plusieurs raisons : 1° on peut supposer qu'un grand nombre de chrétiens persécutés s'étaient réfugiés dans d'autres contrées; 2° l'homme qui avait déployé le plus d'activité dans ces violences s'était converti et avait même vécu trois ans loin du pays, et 3° enfin les circonstances et l'état politique de la Judée contribuèrent sans doute beaucoup à produire ce temps de répit. Voici ce que dit là-dessus le Dr Lardner : « Bientôt après l'avènement de Caligula, les Juifs d'Alexandrie eurent à souffrir beaucoup de la part des Égyptiens; toutes les maisons

de pierre qu'ils avaient dans cette ville furent détruites. La troisième année de ce règne (39 ans après Jésus-Christ), Pétrone fut envoyé en Syrie avec ordre de placer la statue de l'empereur dans le temple de Jérusalem. Cet ordre frappa les Juifs comme un coup de tonnerre, et il y a lieu de croire qu'ils en furent assez préoccupés pour que toute autre pensée fût place à celle-là. C'est ce que témoignent les récits que Josèphe et Philon font de cette affaire. Josèphe dit : Caligula ordonna à Pétrone de marcher sur Jérusalem avec une armée, d'y ériger sa statue dans le temple; puis, si les Juifs s'y opposaient, de mettre à mort tous les rebelles et de réduire en esclavage le reste de la nation. Pétrone, en conséquence, entra en Judée, avec trois légions et une troupe considérable d'auxiliaires, levés en Syrie. Cette armée s'avança jusqu'à Ptolémaïs, de sorte que tout le monde fut plongé dans la consternation. » Philon, dans son récit de la députation envoyée à Caligula, n'est pas moins explicite. Il dit que lorsque Pétrone entra en Phénicie, les Juifs abandonnèrent leurs villes, leurs villages et la campagne; que tous, hommes, femmes, vieillards, jeunes gens et hommes faits, s'enfuyaient ainsi; que, se jetant par terre devant Pétrone, ils pleuraient et se lamentaient, etc. » Or, il est facile de comprendre qu'au milieu de ces alarmes et de cette désolation universelle, l'attention des Juifs se fût détournée des chrétiens, et que tout occupés de leurs propres malheurs, ils eussent cessé pour un temps de persécuter les autres. La Providence se servit des événements pour soustraire son Eglise naissante et déjà éprouvée à la main de ses oppresseurs sanguinaires. Ainsi finit la première persécution générale, et ainsi se manifesta la puissance du Seigneur pour garder ses élus. § « *La Judée, la Galilée et la Samarie.* » Ces trois provinces formaient ensemble la Judée. (Notes sur Matth. 11, 22.) Il n'avait pas été dit encore que des Eglises eussent été formées en Galilée, mais on comprend facilement que des chrétiens s'y fussent rendus et y eussent prêché Christ. (Comp. Act. xi, 19.) Quant aux églises de la Samarie, leur fondation a été mentionnée au chap. viii, 5. § « *Etant édifiées;* » formées, accrues, fortifiées. (Rom. xiv, 19; xv, 2; I Cor. viii, 1.) § « *Et marchant;* » vivant, se conduisant; ce mot de *marcher* est souvent employé dans ce sens. (Col. 1, 10; Luc 1, 6; I Thess. iv, 1; I Jean 11, 6.) Les chrétiens sont des voyageurs qui marchent vers le ciel et qui sont dans le bon chemin. § « *Dans la crainte du Seigneur;* » pénétrées d'un respect affectueux pour lui et pour ses commandements. Le mot de *crainte du Seigneur* exprime souvent la piété en général. (II Chron. xix, 7; Job xxviii, 28; Ps. xix, 9; cx1, 10; Prov. 1, 7; ix, 10; xiii, 13.) § « *Multipliées.* » Elles devinrent ou plus nombreuses ou plus riches en membres. § « *Par la consolation du Saint-Esprit;* » c'est-à-dire, par les secours efficaces que le Saint-Esprit donnait aux élus. (Jean xiv, 16, 17; Rom. v, 1-5.)

32. Et il arriva que, comme Pierre les visitait tous, il vint aussi vers les saints qui demeuraient à Lydde.

32. « *Vers les saints;* » vers les chrétiens. § « *Qui demeuraient à Lydde.* » Cette ville était située sur la route de Jérusalem à Césarée de Philippe, à cinq lieues environ de Joppe. Elle appartenait à la tribu d'Ephraïm. Les grecs l'appelaient Diospolis ou ville de Jupiter, probablement parce qu'elle avait eu jadis un temple dédié à ce dieu. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un

misérable village auquel, depuis les croisades, les chrétiens ont donné le nom de Saint-George, en mémoire d'un saint qui y aurait souffert le martyre. La tradition rapporte que l'empereur Justinien avait bâti une église à Lydde.

33. Et il trouva là un homme, nommé Enée, qui, depuis huit ans, était couché dans un petit lit, car il était paralytique.

33. « *Enée.* » Ce nom, d'origine grecque, semble indiquer que cet homme était un Juif grec. (Notes sur chap. vi, 1.) § « *Paralytique.* (Voy. note sur Matth. iv, 24.)

34. Et Pierre lui dit : Enée, Jésus-Christ te guérisse ! Lève-toi et fais ton lit. Et sur-le-champ il se leva.

34. « *Jésus-Christ te guérisse !* » Ici, comme toujours, Pierre ne prétendait à aucun pouvoir qui lui fût propre. (Comp. iii, 16; iv, 10.) § « *Fais ton lit.* » Comme indice d'une parfaite guérison. (Comp. Matth. ix, 6; Marc ii, 9, 11; Jean v, 11 et 12.)

35. Et tous ceux qui habitaient à Lydde et à Saron, le virent, et ils furent convertis au Seigneur.

35. « *Et tous ceux, etc.*; » c'est-à-dire, un très-grand nombre, la masse de la population. La maladie d'Enée avait été longue et probablement connue de beaucoup de gens, de sorte que le miracle dut faire du bruit et eut pour effet de déterminer un réveil religieux considérable. § « *Saron;* » c'est-à-dire, prairie, campagne, mentionnée souvent dans l'Ancien Testament sous le nom de Scaron. (I Chron. v, 16; Cant. ii, 1; Es. xxxiii, 9.) C'était une région dont la fertilité et la beauté extraordinaires avaient acquis une célébrité proverbiale. (Comp. Esaie xxxv, 2; lxxv, 19.) Elle s'étendait sur les bords de la Méditerranée, au sud du mont Carmel et jusqu'à Césarée et Joppe. Lydde s'y trouvait située. § « *Ils furent convertis au Seigneur;* » ils reconnurent que Jésus était le Messie. (Ch. xi, 21; II Cor. iii, 16.)

36. Or, il y avait à Joppe une femme, disciple, nommée Tabitha, qui signifie *en grec* Dorcas, laquelle était pleine de bonnes œuvres et d'aumônes qu'elle faisait.

36. « *A Joppe;* » port de mer situé sur la Méditerranée, dans la tribu de Dan, à dix lieues sud de Césarée et à quinze lieues sud-ouest de Jérusalem. C'était le port principal de la Palestine; ce qui, malgré la petitesse de sa rade, lui avait acquis une sorte de célébrité. C'est là que Salomon avait reçu le bois qu'on lui envoyait de Tyr pour la construction du temple (II Chr. ii, 16); et on voit qu'au temps d'Esdras, on s'en servit pour le même usage. (Esdr. iii, 7.) Cette ville s'appelle aujourd'hui Jaffa; elle est située sur un promontoire qui s'avance hardiment sur la mer, à cent cinquante pieds d'élévation au-dessus de son niveau, et qui présente de tous côtés des points de vue aussi variés que pittoresques; ses rues sont étroites, inégales et malpropres. Les habitants, au nombre de quatre ou cinq mille, sont pour la plupart Turcs ou Arabes; on n'y compte qu'environ six cents

chrétiens, catholiques romains, grecs, maronites ou arméniens. Joppe est nommée plusieurs fois dans le Nouveau Testament. (Act. x, 5, 23; xi, 5.) § « *Tabitha*, » Ce mot syriaque, qui signifie *gazelle* ou *antilope*, était devenu un nom de femme, probablement à cause de la beauté de l'animal qu'il désignait. Cela était tout-à-fait dans les usages de l'Orient. (Comp. Cant. ii, 9; iv, 5.) § « *Dorcas*. » Ce mot grec a en effet la même signification que *Tabitha*. § « *Pleine d'aumônes et de bonnes œuvres*; » c'est-à-dire, s'y adonnant avec zèle, et bien connue comme telle. (Comp. I Tim. ii, 10; Tite ii, 7.)

37. Et il arriva en ces jours-là qu'elle tomba malade et mourut, et quand ils l'eurent lavée, ils la mirent dans une chambre haute.

37. « *Quand ils l'eurent lavée*; » suivant un usage très-fréquent chez les peuples de l'antiquité. C'était un des préparatifs ordinaires de l'ensevelissement. § « *Dans une chambre haute*. » (Voy. note sur Act. i, 13.)

38. Et parce que Lydde était près de Joppe, les disciples ayant appris que Pierre était à Lydde, ils envoyèrent vers lui deux hommes, le priant qu'il ne tardât point de venir chez eux.

38. « *Près de Joppe*; » a environ deux lieues. § « *Ils envoyèrent vers lui, etc.* » Le but de ce message n'est pas indiqué. Probablement les disciples désiraient-ils tout simplement que l'apôtre vînt les consoler et les soutenir dans cette affliction. Il serait possible aussi qu'ils eussent l'espoir qu'il ressusciterait la défunte; mais comme cet espoir n'est point indiqué, que les apôtres n'avaient encore ressuscité personne et qu'Etienne lui-même ne l'avait pas été, rien n'autorise à croire que les disciples aient eu cette pensée.

39. Et Pierre s'étant levé, s'en vint avec eux; et quand il fut arrivé, ils le menèrent dans la chambre haute; et toutes les veuves se présentèrent à lui en pleurant, et montrant combien Dorcas faisait de robes et de vêtements quand elle était avec elles.

39. « *Et Pierre s'étant levé*. » (Voy. notes sur Luc xv, 18.) § « *Et toutes les veuves*; » auxquelles Dorcas avait donné des marques de sa bonté. Ces femmes avaient perdu leur bienfaitrice, rien de plus naturel que de rappeler ce qu'elle avait fait en leur faveur, chacune d'elles apportant son tribut particulier de souvenirs et de regrets à ce concert général.

40. Mais Pierre, après les avoir fait tous sortir, se mit à genoux et pria; puis, se tournant vers le corps, il dit : *Tabitha, lève-toi*. Et elle ouvrit ses yeux, et voyant Pierre elle se rassit.

40. « *Après les avoir tous fait sortir*; » de la chambre haute. (Comp. avec Matth. ix, 25.) Le motif de cette sorte d'expulsion n'est pas indiqué. Peut-être Pierre ne voulait-il pas, en opérant le miracle, paraître chercher la

publicité et agir avec ostentation. Peut-être, comme d'autres l'ont pensé, n'avait-il en vue que de pouvoir mieux se recueillir et présenter à Dieu une prière plus fervente. (Comp. II Rois iv, 23.) § « *Tabitha, lève-toi.* » (Comp. Marc v, 41, 42.)

41. Et il lui donna la main et la leva; puis, ayant appelé les saints et les veuves, il la leur présenta vivante.

41. « *Il la leur présenta vivante.* » (Comp. I Rois xvii, 23.)

42. Et cela fut connu dans tout Joppe, et plusieurs erurent au Seigneur. 43. Et il arriva qu'il demeura plusieurs jours à Joppe chez un certain Simon, corroyeur.

42-43. « *Et plusieurs crurent au Seigneur;* » effet pareil à celui qu'avait produit la résurrection de Lazarre. (V. Jean xii, 11.) Ce miracle était la première résurrection opérée par le ministère des apôtres. On remarquera qu'il ne fut pas seulement un acte de bienfaisance à l'égard des pauvres que Tabitha soulageait, mais encore un moyen puissant d'étendre et d'affermir le règne du Sauveur, puisqu'il détermina la conversion de plusieurs âmes.

CHAPITRE X.

Ici commence une partie importante de l'histoire des travaux apostoliques. Jusqu'à ce moment ces hommes de Dieu n'avaient annoncé l'Evangile qu'aux Juifs et avaient paru imbus encore de ce préjugé de leurs compatriotes, que le salut ne devait pas franchir les limites de leur nationalité privilégiée. Et il importait, en effet, que les Juifs fussent les premiers à entendre l'Evangile; mais toutes les tendances de la religion de Christ devaient aboutir à élargir les idées, à affranchir les esprits, à triompher des préventions étroites du peuple juif et à se répandre sur toutes les nations de la terre. Le Sauveur avait déjà fait entrevoir ces choses à ses disciples, de diverses manières, par des paraboles et surtout en leur donnant l'ordre d'aller prêcher son Evangile à toute créature. (Marc xvi, 15.) Mais il leur avait ordonné aussi de demeurer à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils fussent « revêtus de la vertu d'en haut. » (Luc xxiv, 49.) Il convenait, en conséquence, qu'ils reçussent des instructions spéciales, une révélation divine sur cet important sujet, et Dieu choisit l'exemple de Corneille pour manifester, d'une manière éclatante, qu'il entrait dans ses plans que l'Evangile fût porté aux Gentils. Une chose digne de remarque aussi, c'est que ce fut Pierre qui reçut le premier cette mission. Le Seigneur avait dit à cet apôtre qu'il lui donnerait les clefs du royaume des cieux, ce qui signifiait qu'il ouvrirait les portes de l'Eglise aux Juifs et aux Gentils. (Voy. note sur Matth. xvi, 18, 19.) Conformément à cette promesse,

Pierre avait été le premier à prêcher l'Évangile aux Juifs. (Act. II.) Le moment était venu où la seconde partie de la prédiction devait s'accomplir; le même Évangile allait être annoncé au monde des Gentils. Le fait rapporté dans ce chapitre a donc une haute importance dans l'histoire de l'Église, et on ne doit pas s'étonner qu'il ait été raconté avec tant de détails. Il faut se rappeler enfin que ce fait devint une source de controverses dans l'Église primitive, que les prosélytes sortis du judaïsme furent conduits à croire que tous les rites de leur religion mosaïque devaient être strictement conservés, tandis que les convertis sortis du paganisme s'en regardaient comme dispensés; et que pour apaiser ces querelles, et faire admettre les Gentils dans l'Église de Christ avec les mêmes privilèges que les Juifs, il fallut aux apôtres toute la science, la sagesse et l'habileté que le Saint-Esprit mit en eux. (Voy. Act. XI, 1-13; XV; Rom. XIV et XV; Gal. II, 11-16.)

1. Or, il y avait à Césarée un homme, nommé Corneille, centenaire d'une cohorte de la légion appelée Italique.

1. « *A Césarée.* » (Voy. note sur chap. VIII, 40.) § « *Corneille.* » Ce nom latin indique évidemment que celui qui le portait était Romain. Quelques interprètes ont pensé que c'était un « prosélyte de la Porte, » c'est-à-dire un homme qui avait renoncé à l'idolâtrie et observait quelques-uns des rites du judaïsme, quoiqu'il n'eût pas été circoncis et ne portât pas le nom de juif; mais cette opinion ne paraît pas fondée. La relation que Pierre fit de cet événement (chap. XI, 1-3) montre que les apôtres regardaient Corneille comme un Gentil. Au chap. X (v. 28), Pierre le traite d'étranger, n'ayant aucun droit à se regarder comme Juif. Et au chap. XI, 1, il est dit positivement que les Gentils avaient reçu la parole de Dieu, évidemment à propos de Corneille et de ceux qui avaient été baptisés avec lui. § « *Centenaire;* » capitaine ayant cent hommes sous son commandement. (Note sur Matth. VIII, 5.) § « *D'une cohorte.* » Une division de l'armée romaine, comprenant de 400 à 500 hommes. (Note sur Matth. XXVII, 27.) § « *Appelée italique;* » probablement parce qu'elle était formée d'Italiens, et pour la distinguer des légions composées de soldats recrutés dans les provinces. Il est assez probable, que dans un aussi vaste corps que l'armée romaine, les soldats originaires de Rome ou de l'Italie réclamaient ce titre spécial d'Italique, comme indice de prééminence.

2. *Homme dévot et craignant Dieu avec toute sa famille, faisant aussi beaucoup d'aumônes au peuple, et priant Dieu continuellement.*

2. « *Homme dévot;* » c'est-à-dire pieux et adonné au culte de Dieu. (Voy. note sur Luc II, 25; Comp. Act. II, 5; VIII, 2.) § « *Et craignant Dieu.* » Expression employée souvent pour désigner des habitudes pieuses. (Note sur ch. IX, 31.) Ces épithètes données à Corneille ont fait croire aux interprètes mentionnés plus haut, que cet homme était juif, prosélyte, ou tout au moins instruit de la religion juive; mais cette induction n'est pas fondée. On ne saurait douter qu'il n'y eût, parmi les Gentils, des hommes, en petit nombre à la vérité, qui avaient l'idée du vrai Dieu et

l'adoraient suivant la part de lumière qu'ils avaient reçue. C'est ainsi encore que de nos jours on rencontre, dans les pays païens, des hommes qui, on ne sait comment, ont ouvert les yeux sur les maux de l'idolâtrie, sentent la nécessité d'une religion plus pure et se trouvent ainsi préparés à recevoir l'Évangile. Tel était l'état des habitants des îles Sandwich au moment où les premiers missionnaires américains y arrivèrent. Ils avaient abandonné leurs idoles, et semblaient, comme Corneille, attendre le message de la grâce et de la parole de vie. Et cette sorte de préparation providentielle a été remarquée sur quelques autres points du monde évangélisé dans les temps modernes. § « *Avec toute sa famille*; » instruite sans doute et habituée à craindre Dieu, par les soins de son chef. Une piété véritable ne saurait manquer d'inviter un homme à travailler au salut des siens. § « *Faisant aussi beaucoup d'aumônes*. » Encore un des fruits naturels de la piété. (Voy. Jacq. I, 27; Ps. XLII, 1.) § « *Priant Dieu continuellement*; » s'étant fait de la prière une habitude régulière. (Comp. Rom. XII, 12; Luc XVIII, 1; Ps. cxix, 2; Prov. II, 2-5.) En l'absence de toute indication spéciale, on n'a pas le droit de supposer qu'il s'agisse ici d'autre chose que de prières secrètes. Cependant, comme l'homme qui prie dans le secret de son cœur est naturellement conduit à prier avec sa famille, et comme la famille de Corneille nous est représentée comme placée aussi sous l'influence de la religion, ce ne serait pas forcer le texte que de voir dans ces paroles une trace de culte domestique.

3. *Lequel vit clairement en vision, environ sur les neuf heures du jour, un ange de Dieu qui vint à lui, et qui lui dit : Corneille!*

3. « *En vision*. (Voy. note sur ch. ix, 10.) § « *Environ sur les neuf heures du jour*; » ou trois heures de l'après-midi. C'était l'heure du culte du soir chez les Juifs. § « *Un ange de Dieu*. » (Note sur Matth. I, 20; Comp. Hébr. XI, 14.) L'importance du fait qui allait se passer, dans ses rapports avec la prédication de l'Évangile aux Gentils, explique suffisamment l'envoi de ce messager de grâce au centenier romain. (Comp. ch. xvi, 9 et 10.)

4. *Et Corneille, ayant les yeux arrêtés sur lui, et étant tout effrayé, lui dit : Qu'y a-t-il, Seigneur? Et il lui dit : Tes prières et tes aumônes sont montées en mémoire devant Dieu.*

4. « *Etant tout effrayé*; » de cette apparition si soudaine et si peu attendue. § « *Qu'y a-t-il, Seigneur?* » Expression toute naturelle de la surprise et de la peur qu'inspire à Corneille la vue de l'ange. Rien n'indique que le mot de seigneur implique ici l'idée de Dieu, et encore moins celle de Jésus. § « *Sont montées en mémoire*; » Dieu en tient compte. (Comp. Es. XIV, 19.) Ces prières et ces aumônes étaient la manifestation de la piété de Corneille et acceptées comme telles; quoique le centenier n'offrit pas les sacrifices prescrits par la loi de Moïse et n'eût pas été circoncis, il avait agi suivant les lumières qu'il avait reçues, et cela lui avait été compté. Ceci est d'accord avec ce grand principe du gouvernement divin que Dieu préfère le don du cœur, le témoignage de l'amour,

à toutes les formes religieuses et à tous les sacrifices. Il l'avait souvent déclaré déjà par la voix des prophètes. (Es. i, 11-15; Amos v, 21, 22; I Sam. xv, 22.) « L'obéissance vaut mieux que le sacrifice, et se rendre attentif vaut mieux que la graisse des moutons. » (Osée vi, 6; Eccl. v, 1.) Il ne faut cependant pas abuser de cet exemple de Corneille. Les hommes *moraux* ou les *honnêtes gens* du monde le citent volontiers pour se dispenser d'embrasser décidément le christianisme. Le centenier ayant été accepté, *avant* d'avoir reçu cet Evangile, ils s'imaginent qu'ils peuvent, eux aussi, être sauvés *sans* le recevoir dans le cœur. Mais il y a de grandes différences entre la position du centenier et la leur. 1° Rien ne donne lieu de penser que Corneille mît la moindre confiance dans les bonnes œuvres extérieures qui n'étaient en lui que la manifestation des sentiments d'un cœur vraiment religieux. Les honnêtes gens du monde se reposent au contraire beaucoup sur la moralité extérieure de leur conduite. 2° Les motifs de Corneille avaient un caractère éminemment religieux : il craignait Dieu, il priait, et il usait évidemment de son influence pour engager les membres de sa famille à en faire autant. Les honnêtes gens du monde ne font rien de tout cela. Ils font de bonnes œuvres afin d'être vus des hommes, et au fond du cœur ils se soucient peu du Seigneur, qui est le Dieu d'Israël. (Comp. I Rois xiv, 13; II Chron. xix, 3.) On n'a jamais vu d'homme « craignant Dieu, » priant et élevant sa maison dans la piété, qui attende son salut de la moralité extérieure de sa vie. 3° Corneille était prêt à faire la volonté de Dieu, quelle qu'elle fût, et dans la mesure où elle lui serait connue. Ce fruit de toute religion sincère ne se trouve pas chez les honnêtes gens du monde. 4° Corneille embrassa le Sauveur dès qu'il lui fut révélé. Les honnêtes gens qui invoquent son exemple ne font rien de pareil. Ils entendent parler du Sauveur sans intérêt, et écoutent d'année en année le message de la grâce sans l'embrasser comme l'unique moyen de salut. — Toutes ces différences sont caractéristiques. On peut penser que dans les pays païens il y a des âmes disposées, comme celle de Corneille, à faire la volonté de Dieu suivant qu'elles la connaissent, et qui par conséquent peuvent être acceptées à l'avance et sauvées par les mérites de Christ; mais ce fait ne peut rassurer en rien ceux qui, dans nos pays éclairés des lumières de l'Evangile, connaissent la volonté de Dieu et ne la mettent pas en pratique.

5. Maintenant donc envoie des gens à Joppe, et fais venir Simon, qui est surnommé Pierre. 6. Il est logé chez un certain Simon, corroyeur, qui a sa maison près de la mer; c'est lui qui te dira ce qu'il faut que tu fasses.

5-6. « *Il est logé.* » (Voy. ch. ix, 43.) § « *Près de la mer.* » On sait que les tanneries sont toujours situées sur le bord de l'eau.

7. Et quand l'ange qui parlait à Corneille s'en fut allé, il appela deux de ses serviteurs, et un soldat craignant Dieu, d'entre ceux qui se tenaient autour de lui.

7. « *Un soldat craignant Dieu.* » Voilà un exemple des fruits que peut

produire la piété chez un officier. Peu d'hommes peuvent avoir plus d'influence que ceux-là. Celle de Corneille s'était exercée, non-seulement sur sa famille, mais sans doute encore sur ce soldat. On regarde généralement l'état militaire comme peu favorable à l'empire des idées religieuses; l'exemple de Corneille, et, grâce à Dieu, beaucoup d'autres, démontrent que les travaux de la guerre et les dangers du camp ne sont point hostiles à la vraie piété. (Comp. Luc III, 14.)

8. Auxquels ayant tout raconté, il les envoya à Joppé.

8. « *Et quand, etc.* » On a remarqué que c'était de Joppé que Jonas avait autrefois été envoyé prêcher la repentance aux Gentils de Ninive, et de la même ville que Pierre fut appelé à porter pour la première fois l'Evangile devant les Gentils.

9. Or, le lendemain, comme ils marchaient et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta sur la maison pour prier, environ vers les six heures.

9. « *Pierre monta, etc.* » La petite chambre située au second étage, ou plutôt sur le toit des maisons, était l'endroit où les Juifs se livraient au recueillement et à la prière. (Voy. notes sur Matth. VI, 6; IX, 2.) § « *Environ vers les six heures;* » c'est-à-dire midi. Les Juifs devaient prier deux fois, le matin et le soir; mais on sait que les plus pieux avaient l'habitude de le faire une troisième fois, ordinairement à midi. C'est ainsi que David dit (Ps. LV, 17) qu'il criera à Dieu « le matin, le soir et à midi. » Et il est raconté de Daniel qu'il se mettait à genoux trois fois pour prier. (Dan. VI, 10, 13.) Il paraît aussi que dans la primitive Eglise on avait l'usage de faire des prières à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure. Les chrétiens feront toujours bien d'avoir ainsi des heures marquées pour la prière, mais ils doivent en outre s'adonner à cet exercice toutes les fois qu'ils en ont le temps ou que les sentiments de leur cœur les y poussent.

10. Et il arriva qu'ayant faim, il voulut prendre son repas; et comme ceux de la maison lui apprêtaient à manger, il lui survint un ravissement d'esprit.

10. « *Prendre son repas.* » Il paraîtrait, d'après le contexte, que c'était l'heure habituelle de ce repas dans la maison de Simon. Cependant les Hébreux, comme les Grecs et les Romains, ne faisaient ordinairement que deux repas : le premier se prenait habituellement à dix ou onze heures du matin et consistait le plus souvent en fruits, en lait et en fromage; le second et principal repas avait lieu à cinq ou six heures du soir, et c'était celui qui se changeait souvent en festin. § « *Il leur survint un ravissement d'esprit;* » littéralement, *une extase*. Au chapitre XI, verset 5, Pierre dit qu'étant « ravi en esprit, il eut une vision. » Ce mot d'*extase* désigne un état d'esprit où l'attention est tellement absorbée par une série d'idées, que l'action des sens s'en trouve partiellement ou entièrement suspendue. Il semble alors que l'âme s'est isolée du corps et n'a plus de rapport qu'avec les choses ou les essences spirituelles. Ce fut ainsi sans doute que Balaam découvrit, en vision, les destinées réservées par le Tout-Puissant

à son peuple. (Nomb. xxiv, 4-16.) De même Paul, priant dans le temple, fut ravi en extase (Act. xxii, 17), et tel fut probablement aussi l'état qu'il décrit dans sa deuxième lettre aux Corinthiens. (Ch. xii, 2.) Ces effets peuvent être produits par des pensées ou des préoccupations extrêmement fortes ou prolongées; mais il est évident que dans les cas mentionnés ci-dessus, et en particulier dans celui de Pierre, l'extase avait sa cause dans une influence surnaturelle.

11. Et il vit le ciel ouvert, et un vaisseau descendant sur lui comme un grand linceul, lié par les quatre bouts et descendant en terre.

11. « *Et il vit le ciel ouvert.* » (Voy. ch. vii, 36; et note sur Matth. iii, 16.) Cette expression, hardiment figurée, est en harmonie avec le langage des livres sacrés des Juifs, où il est souvent parlé du ciel comme d'une étendue solide, s'ouvrant en certains cas pour livrer passage à des êtres montant ou descendant. § « *Un vaisseau.* » (Voy. note sur chap. ix, 15.) § « *Comme un grand linceul.* » Il faut remarquer cette expression. L'historien sacré ne dit pas que l'apôtre vit littéralement un pareil linceul, mais seulement qu'il ressentit la même impression que si un objet de ce genre était vraiment descendu du ciel sous ses yeux. § « *Lié par les quatre bouts;* » comme un linge dans lequel on a enveloppé quelque chose.

12. Dans lequel il y avait de toutes sortes d'animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles et des oiseaux du ciel. 13. Et une voix lui fut adressée, disant : Pierre, lève-toi, tue et mange.

12-13. « *Dans lequel il y avait, etc.* » Ce genre de vision se trouvait en corrélation avec la faim que venait d'éprouver l'Apôtre. Elle n'en était pas moins éminemment propre à lui faire comprendre que c'était bien du ciel qu'était descendue la nouvelle religion destinée à abolir les distinctions établies jusqu'alors entre les Juifs et les Gentils. (Voy. Apoc. xxi, 2.)

14. Mais Pierre répondit : Je n'ai garde, Seigneur! car jamais je n'ai mangé aucune chose immonde ou souillée.

14. « *Jamais je n'ai mangé.* » La loi donnée aux Juifs établissait une distinction profonde entre les animaux purs et les animaux souillés. (Voy. Lévi. xi, 2-27; Deut. xiv, 3-20.) Ces prescriptions, n'ayant pas encore été formellement abolies, Pierre proteste qu'il ne veut pas les violer; parce qu'il les regarde comme un commandement divin. Entre cette loi et la vision qui se présente à son esprit, il y avait une contradiction apparente, et naturellement Pierre préfère se soumettre à la loi écrite et bien connue qu'il a toujours observée. La vision était précisément destinée à lui faire voir que l'empire de cette loi particulière devait cesser. § « *Immonde ou souillée;* » c'est-à-dire déclarée telle par la loi cérémonielle de Moïse. Le mot traduit ici par *immonde*, signifie proprement *commun*, mais comme il n'était pas permis aux Juifs de faire usage de beaucoup de choses dont se servaient les païens, ce mot était employé pour désigner

l'opposé de *sacré*, et se trouvait ainsi dans le langage religieux, synonyme de profane ou d'interdit.

15. Et la voix lui dit encore pour la seconde fois : Les choses que Dieu a purifiées, ne les tiens point pour souillées.

15. « *Les choses que Dieu a purifiées*; » c'est-à-dire qu'il déclare pures. Il suffit que Dieu commande de faire une chose pour qu'elle soit légitime. Ainsi enseigné, Pierre put croire d'abord que la vision n'avait pour but que de lui apprendre l'abolition des distinctions établies par la loi de Moïse entre les aliments purs ou impurs (v. 17), mais la suite lui montra qu'elle avait un sens bien autrement élevé et important. Elle était destinée à lui montrer que ce que les Juifs regardaient comme impur et souillé, le monde païen tout entier, était appelé à jouir désormais des mêmes privilèges que les enfants d'Abraham selon la chair. L'antique mur de séparation allait tomber et les deux peuples n'en faire plus qu'un en Christ. (Voy. Ephès. II, 14; Gal. III, 28.) Sans doute les lois mosaïques, relatives aux animaux purs ou impurs, et destinées surtout à isoler le peuple Juif des peuples païens jusqu'à l'arrivée du Messie, allaient être abolies; mais ce n'était pas là l'objet essentiel de l'enseignement contenu dans la vision. Cette abolition devait être la conséquence toute naturelle et inévitable de l'admission des Gentils aux grâces spirituelles dont les Juifs avaient eu jusque-là le privilège exclusif. La raison qui avait fait donner la loi cérémonielle n'existant plus, cette loi devait tomber d'elle-même. On sait qu'il ne fut pas facile, cependant, de faire comprendre cela aux Juifs. Quelques-uns des apôtres paraissent avoir été lents à le comprendre, et de cette difficulté naquirent les différends qui se manifestèrent entre les premiers chrétiens sortis du judaïsme et ceux qui avaient été appelés du sein du paganisme. (Voy. Act. xv; Rom. xiv et xv.)

16. Et cela arriva jusqu'à trois fois, et puis le vaisseau se retira au ciel.

16. « *Cela arriva jusqu'à trois fois*; » sans doute dans le but de faire bien comprendre à l'apôtre la certitude et l'importance de cette révélation divine. (Comp. Gen. xli, 32.)

17. Or, comme Pierre était en peine lui-même, pour savoir quel était le sens de cette vision qu'il avait vue; alors voici, les hommes envoyés par Corneille, s'enquérant de la maison de Simon, arrivèrent à la porte.

17. « *Voici les hommes*, etc. » Nous voyons ici un exemple admirable de la manière dont les événements providentiels s'enchaînent et correspondent les uns aux autres. Tout avait été arrangé de telle façon, que c'est juste au moment où Pierre se sent dans l'embarras, que se produit l'événement destiné à l'en tirer. Les coïncidences de cette nature ne sont pas fortuites. Les dispensations de la Providence peuvent être des manifestations aussi claires de la volonté divine, et nous apprendre aussi bien notre devoir que la révélation la plus positive ne le pourrait faire. Une âme plongée, par suite des circonstances, dans l'incertitude et les per-

plexités, voit quelquefois survenir des évènements et s'ouvrir des voies qui lui montrent à quoi Dieu l'appelle. De là le devoir d'observer avec soin les évènements et de les rapprocher de nos pensées ou de nos sentiments; c'est souvent un moyen d'arriver à la connaissance de la volonté divine. § « *A la porte;* » devant le porche ou la principale entrée de la maison. (Voy. note sur Matth. ix, 2; xxvi, 71; Act. xii, 13.)

18. Et ayant appelé quelqu'un, ils demandèrent si Simon, qui était surnommé Pierre, était logé là. 19. Et comme Pierre pensait à la vision, l'Esprit lui dit : Voilà trois hommes qui te demandent.

18-19. « *L'esprit lui dit :* » (Voy. note sur Act. viii, 29.) (Comparez avec Esaïe lxxv, 24 : « il arrivera qu'avant qu'ils crient, je les exaucerai. »)

20. Lève-toi donc et descends, et t'en va avec eux, sans en faire difficulté, car c'est moi qui les ai envoyés. 21. Pierre donc étant descendu vers les gens qui lui avaient été envoyés par Corneille, leur dit : Voici, je suis celui que vous cherchez; quelle est la cause pour laquelle vous êtes venus? 22. Et ils dirent : Corneille, centenier, homme juste et craignant Dieu, et ayant un bon témoignage de toute la nation des Juifs, a été averti de Dieu par un saint ange de t'envoyer quérir pour venir en sa maison et t'ouïr parler.

20-21-22. « *Et t'ouïr parler;* » recevoir de toi des instructions.

23. Alors Pierre, les ayant fait entrer, les logea, et le lendemain il s'en alla avec eux, et quelques-uns des frères de Joppe lui tinrent compagnie.

23. « *Les logea.* » Ils passèrent la nuit auprès de lui. Quatre jours s'écoulèrent avant que Pierre se réunit à Corneille; le premier, l'ange parut à Corneille; le second, les messagers arrivèrent à Joppe (v. 9); le troisième, Pierre se mit en route avec eux (v. 23); et le quatrième ils arrivèrent à Césarée. (V. 24, 30.) § « *Et quelques-uns des frères;* » quelques chrétiens. Ils étaient au nombre de six. (Ch. xi, 12.) On voit que les premiers chrétiens accompagnaient volontiers les apôtres. (Voy. Rom. xv, 24; Act. xv, 3; III Jean 6; I Cor. xvi, 6, 11.) Il s'agissait ici, d'ailleurs, d'un évènement important dans l'histoire de l'Eglise, et il était bon qu'en portant ainsi pour la première fois l'Evangile aux Gentils, Pierre fût accompagné de quelques témoins.

24. Et le lendemain ils entrèrent à Césarée. Or, Corneille les attendait, ayant appelé ses parents et ses familiers amis.

24. « *Ses parents et ses amis.* » On voit ici un exemple frappant du bien qu'un homme peut faire en invitant sa famille ou ses amis à venir entendre la prédication de l'Evangile.

25. Et il arriva que, comme Pierre entrait, Corneille venant au-devant de lui, et se jetant à ses pieds, l'adora.

25. « *Se jetant à ses pieds;* » suivant l'usage des Orientaux, et en signe de profond respect pour un homme que Corneille regardait dès lors comme l'ambassadeur de Dieu. § « *L'adora;* » non pas sans doute comme Dieu, mais comme un personnage très-élevé en dignité. (*Voy.* note sur Matth. II, 2.)

26. Mais Pierre le releva, en lui disant : Lève-toi, je suis aussi un homme.

26. « *Le releva, etc.* » Cela ne veut pas dire que Pierre crut que Corneille lui rendait des hommages dus à Dieu seul : c'était seulement exprimer par un acte ce qu'il allait ajouter : « Je ne suis qu'un homme ; je n'ai aucun droit à de pareilles marques de respect. (*Voy.* Act. XIV, 14, 15; Rév. XIX, 10; XXII, 9.)

27. Puis en parlant avec lui, il entra et trouva plusieurs personnes qui étaient là assemblées.

27. « *Puis, en parlant avec lui, il entra.* » Corneille s'était sans doute, dans sa joie, avancé jusqu'en dehors de la porte, et peut-être même à quelque distance de la maison.

28. Et il leur dit : Vous savez comme il n'est pas permis à un homme juif de se lier avec un étranger ou d'aller chez lui; mais Dieu m'a montré que je ne devais estimer aucun homme, être impur ou souillé.

28. « *Il n'est pas permis à un homme juif.* » Moïse n'avait pas précisément donné de loi pareille, mais cela paraissait résulter de ses institutions, ou du moins, les Juifs le pensaient ainsi. Pour faire des Juifs un peuple à part, Moïse leur avait défendu de s'allier par mariages ou autrement avec les nations voisines; et l'observation des lois légales, quant aux aliments purs ou impurs, rendait ces alliances difficiles. (*Voy.* Lévit. XVIII, 24-30; Deut. VII, 3-12; Comp. Esdras IX, 11 et 12.) Les Juifs avaient conclu de là qu'ils ne devaient avoir aucun rapport avec les étrangers, étendant cela jusqu'aux relations d'amitié ou de commerce. (Comp. Jean IV, 9.) § « *Dieu m'a montré, etc.* » (Comp. ch. XV, 8 et 9.) C'était le sens de la vision. (Vers. 11 et 12.) § « *Aucun homme, être impur ou souillé;* » (*Voy.* note sur le verset 14); c'est-à-dire qu'aucun homme n'était exclu des privilèges du salut, qu'il ne fallait mépriser ou haïr personne, que l'Évangile devait être prêché à tous, et que la barrière qui avait jusque-là séparé les Juifs des Gentils était détruite.

29. C'est pourquoi, dès que vous m'avez envoyé quérir, je suis venu sans en faire difficulté. Je vous demande donc pour quel sujet vous m'avez envoyé quérir.

29. « *Sans faire de difficulté;* » sans hésitation et sans résistance. § « *Je vous demande donc, etc.* » Les messagers de Corneille ont déjà dit en gros à Pierre ce qui s'était passé; mais on comprend que l'apôtre désire l'entendre avec plus de détails de la bouche même du centurier.

30. Et Corneille lui dit : Il y a quatre jours, à cette heure-ci, que j'étais en jeûne et que je faisais la prière à neuf heures dans ma maison; et voici, un homme se présenta devant moi en un vêtement éclatant.

30. « *Il y a quatre jours.* » (Voy. la note sur le verset 23.) § « *A neuf heures;* » trois heures de l'après-midi. (V. 13.) § « *Un homme.* » Au verset 3, l'historien a dit un ange; mais cet ange avait pris la forme d'un homme. (Comp. Marc xvi, 5.) § « *En un vêtement éclatant.* » (Voy. note sur Matth. xxvii, 3.)

31. Et il me dit : Corneille, ta prière est exaucée, et Dieu s'est souvenu de tes aumônes. 32. Envoie donc à Joppe, et fais venir de là Simon, surnommé Pierre, qui est logé dans la maison de Simon, corroyeur, près de la mer, lequel étant venu te parlera. 33. C'est pourquoi j'ai d'abord envoyé vers toi, et tu as bien fait de venir. Or, maintenant nous sommes tous présents devant Dieu pour entendre tout ce que Dieu t'a commandé de nous dire.

31-32-33. « *Tu as bien fait de venir;* » expression d'une joyeuse reconnaissance. § « *Présents devant Dieu;* » c'est-à-dire assemblés ici sous son regard et par son ordre, et tout prêts à écouter docilement ce que tu nous diras de sa part.

34. Alors Pierre, prenant la parole, dit : En vérité, je reconnais que Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes.

34. « *En vérité je reconnais, etc.* » Ceci me prouve d'une manière évidente que, etc. § « *Dieu n'a point d'égard.* » Le mot employé ici indique l'acte de se montrer partial à l'égard d'un homme, à cause de son rang, de sa richesse, de sa famille ou en raison de quelque lien d'amitié. C'est ce que l'apôtre Jacques explique très-bien. (Jacq. ii, 1-4.) Un juge a égard aux personnes, quand il favorise une des parties parce qu'elle est riche, influente, alliée à sa famille, ou du même parti politique que lui, etc., etc. Les Juifs se regardaient comme le peuple favorisé de Dieu par excellence; ils croyaient que les promesses du salut ne concernaient pas les autres nations, et qu'il leur suffisait, à eux, d'être enfants d'Abraham pour y avoir droit. Pierre reconnaît que cette croyance était mal fondée et que Dieu voulait sauver les hommes, non en vertu de leurs privilèges extérieurs, mais en raison de leurs dispositions morales. La même doctrine est explicitement exposée dans plusieurs passages du Nouveau Testament. (Rom. ii, 11; Ephés. vi, 9; Col. iii, 25.) Il faut remarquer qu'il ne s'agit ici ni de la souveraineté de la grâce, ni de l'élection divine, et qu'il n'y est point dit que Dieu ne fait aucune différence entre les dispositions des hommes ou qu'il ne pardonne point suivant son bon plaisir, ce qui est une toute autre question. L'application de cette parole de Pierre doit être restreinte au point particulier dont il s'agissait. On peut en réduire le sens à ces quelques principes : 1° le mur de séparation, la paroi mitoyenne entre les Juifs et les Gentils était abattue.

(Ephés. II, 14.) 2° Tous les hommes étaient placés sur un même niveau; nul ne devant être sauvé à cause des privilèges extérieurs qu'il avait reçus; nul ne devant être exclu parce qu'il n'avait pas reçu ces privilèges. 3° Tous étaient également coupables devant Dieu (Rom. I, II, III), et n'avaient aucun titre à faire valoir devant Dieu. 4° Enfin ceux qui devaient être sauvés le seraient par la grâce de Dieu, se manifestant au milieu de cette masse commune de pécheurs, suivant qu'il le trouverait bon. (Voy. Rom. III, 22; X, 12; II, 11; Gal. II, 6; Comp. avec Rom. IX et Ephés. I.)

35. Mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui s'adonne à la justice lui est agréable.

35. « *Mais qu'en toute nation.* » Pierre explique ici sa pensée. Tout ce qui vient de se passer; la vision accordée à Corneille, celle qu'il a eue lui-même, la déclaration de l'ange que les prières et les aumônes de Corneille avaient été acceptées, tout s'accordait pour révéler à l'apôtre que les faveurs de Dieu n'étaient plus restreintes au peuple juif, mais aux hommes de toute nation dont le cœur serait trouvé droit devant lui. § « *Celui qui le craint;* » qui a de la piété, qui honore Dieu, qui obéit à ses lois et lui rend un culte sincère, suivant les lumières qu'il a reçues. (Voy. notes sur ch. IX, 31.) § « *Et qui s'adonne à la justice;* » c'est-à-dire qui fait ce qui est droit et juste. Il s'agit ici de l'accomplissement des devoirs envers le prochain. Ces deux choses, la piété envers Dieu et la justice envers les hommes, comprennent tout ce que Dieu demande de l'homme; et comme Corneille les avait l'une et l'autre, Pierre reconnaissait que bien qu'il ne fût pas Juif, il était agréable à Dieu, et par conséquent destiné au salut. — Nous avons déjà exposé (notes sur le verset 4 de ce chapitre) les raisons pour lesquelles les honnêtes gens du monde ne peuvent pas se servir de l'exemple de Corneille pour justifier leur indifférence à l'égard du Sauveur, ou leur confiance dans leurs bonnes œuvres.

36. C'est ce qu'il a fait signifier aux enfants d'Israël, en annonçant la paix par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous.

36. « *C'est ce qu'il a fait signifier.* » La construction grammaticale de ce passage a beaucoup embarrassé les commentateurs. Le texte grec porte littéralement : « Parole ou doctrine qu'il a envoyée. » On s'est demandé si ce mot de « parole » se rapporte à ce qui précède ou à ce qui suit. Dans le premier cas, Pierre veut dire simplement que cette doctrine du salut accordé à tous se trouvait renfermée dans le seul fait de la venue de Jésus-Christ, Prince de la paix et Seigneur de tous. Dans le second, il faut sous-entendre une proposition et traduire : « Quant à la doctrine que Dieu a envoyée, etc., » et la phrase devient encore une sorte d'exorde à l'exposition que Pierre va faire de l'œuvre accomplie par le Seigneur. Quoi qu'il en soit, le sens est au fond très-clair. § « *Aux enfants d'Israël;* » à eux les premiers, parce qu'ils avaient eu les promesses, et que Jésus avait passé sa vie terrestre parmi eux. § « *La paix.* » Ce mot s'emploie quelquefois pour désigner la paix ou l'union établie par l'Évangile entre les Juifs et les Gentils par la destruction du mur de séparation qui était entre

eux; mais ici il a un sens plus élevé et qui se rapporte évidemment au moyen mis en œuvre pour rétablir la paix entre Dieu et l'homme, la réconciliation de ce dernier avec son Père et son Juge céleste. § « *Le Seigneur de tous;* » le Souverain, le Maître des Gentils aussi bien que des Juifs, d'où naissait l'obligation de le prêcher aux uns aussi bien qu'aux autres. (Voy. Jean xvii, 2; Matth. xxviii, 18; Eph. i, 20-22.) Ces mots appliqués à Jésus-Christ n'impliquent pas nécessairement sa divinité, mais seulement que comme médiateur, la souveraineté sur toutes les nations lui avait été conférée. Il serait cependant difficile de concevoir qu'un si grand pouvoir eût été donné à un être qui n'aurait pas été divin. (Comp. Rom. ix, 5.)

37. Vous savez ce qui est arrivé dans toute la Judée, en commençant par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché.

37. « *Vous savez, etc.* » Pierre constate ici que Corneille avait déjà connaissance des principaux faits de la vie du Sauveur; et en effet, les miracles de Jésus s'étaient opérés en plusieurs endroits et avaient eu assez de retentissement pour être arrivés jusqu'aux oreilles du centenier. Cela est d'autant plus probable que, comme l'apôtre a soin de le faire remarquer, le ministère du Seigneur avait commencé par la Galilée, province peu éloignée de Césarée. Quant aux divisions de la Palestine, voyez note sur Matth. ii, 22.

38. *Savoir*, comment Dieu a oint du Saint-Esprit et de force Jésus le Nazaréen, qui a passé de lieu en lieu, en faisant du bien et guérissant tous ceux qui étaient sous le pouvoir du démon; car Dieu était avec Jésus.

38. « *Comment Dieu a oint, etc.;* » c'est-à-dire l'a mis à part pour cette œuvre et l'a proclamé comme le Messie promis. (Voy. note sur Matth. i, 1.) § « *Du Saint-Esprit.* » (Voy. note sur Luc iv, 19.) L'onction donnée aux rois et aux prêtres paraît avoir été un emblème de l'influence du Saint-Esprit. En Jésus, cette influence l'avait rendu propre à accomplir l'œuvre messianique. (Voy. Matth. iii, 16, 17; Jean iii, 34. « Dieu ne lui donne point l'Esprit par mesure. ») § « *De force;* » ou de vertu, pour guérir les malades, ressusciter les morts, etc. § « *Qui a passé de lieu en lieu en faisant du bien;* » qui a fait de cette occupation la grande affaire de sa vie, allant ainsi de côté et d'autre, non point dans le but de se faire applaudir ou de s'enrichir, mais uniquement pour répandre autant de bienfaits qu'il s'en présentait d'occasions. C'est là un résumé aussi simple que sublime de la vie du Sauveur. — Ce peu de mots suffit pour le dépeindre et le distinguer des conquérants, des princes, des faux-prophètes, et en général du reste des hommes. § « *Qui était sous le pouvoir du démon;* » les possédés si souvent mentionnés dans l'Évangile. (Voy. note sur Matth. iv, 23, 24.) *Dieu était avec Jésus;* » montrant bien par tous ces miracles, que la puissance divine seule pouvait accomplir, que Jésus était son envoyé.

39. Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites, tant au pays des Juifs qu'à Jérusalem, et comment ils l'ont fait mourir, le pendant au bois.

39. « *Nous sommes témoins;* » nous, les apôtres. (Voy. note sur Luc xxiv, 48.) § « *Au pays des Juifs.* » Dans toutes les parties de la Palestine que Jésus avait parcourues.

40. *Mais* Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et l'a donné pour être manifesté.

40. « *Et l'a donné pour être manifesté;* » ou mieux : « a voulu qu'il fût manifesté, » qu'il se fit voir ouvertement, afin qu'il ne pût s'élever aucun doute sur la réalité de sa résurrection.

41. Non à tout le peuple, mais aux témoins auparavant ordonnés de Dieu, à nous, *dis-je*, qui avons mangé et bu avec lui après qu'il a été ressuscité des morts.

41. « *Non à tout le peuple;* » parce que cela n'était pas nécessaire pour établir la vérité du fait, mais pourtant à un grand nombre de personnes. (Voy. l'harmonie entre les récits de la résurrection de Jésus, à la fin des notes sur saint Matth.) § « *Ordonnés de Dieu;* » mis à part pour rendre ce témoignage par un acte de l'autorité divine. § « *Qui avons mangé et bu avec lui.* » Cette circonstance avait clairement démontré aux apôtres que Christ était véritablement ressuscité, et qu'ils n'avaient pas été victimes d'une illusion ou d'un rêve de leur imagination. (Comp. Jean xxi, 12, 13.)

42. Et il nous a commandé de prêcher au peuple et de témoigner que c'est lui qui est destiné de Dieu pour être le juge des vivants et des morts.

42. « *Et il m'a commandé, etc.* » (Matth. xxviii, 19, 20; Marc xvi, 15, 16.) § « *Que c'est lui qui est.* » (Voy. note sur Jean v, 22-27; Act. xvii, 31; II Cor. v, 10; I Pierre iv, 5.) § « *Le juge des vivants et des morts.* » Le Nouveau Testament enseigne que ceux qui seront vivants quand le Seigneur Jésus reviendra pour juger le monde, seront enlevés comme des nuages pour aller à sa rencontre dans les airs, sans passer par la mort. (I Thess. iv, 16, 17.) Avant cela, cependant, leurs corps auront subi le changement qui sera nécessaire pour les rendre propres à la nouvelle vie dont ils auront à vivre. Ce changement les rendra semblables aux corps de ceux qui, étant morts auparavant, seront alors ressuscités. Quant à la nature de cette transformation, la pensée de l'homme peut faire des suppositions, mais la Bible n'en a fait l'objet d'aucune révélation. (I Cor. xv, 52 : « Les morts ressusciteront incorruptibles et nous serons transformés. »)

43. Tous les prophètes lui rendent témoignage, que quiconque croira en lui recevra la rémission de ses péchés par son nom.

43. « *Lui rendent témoignage.* » (Voy. note sur Luc xxiv, 27, 44.) § « *Que quiconque croira en lui, etc.* » (Voy. Rom. x, 11.) Cela n'était pas, à la vérité, dit en toutes lettres dans les écrits des prophètes, mais cela découlait nécessairement de tout ce qu'ils avaient dit du Messie qui devait venir. Voyez là-dessus le raisonnement de saint Paul. (Rom. iv.)

44. Comme Pierre tenait encore ce discours, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole.

44. « *Le Saint-Esprit descendit, etc.*; » leur donnant le pouvoir de parler des langues étrangères. (V. 46.) Plus tard (chap. xi, 17), Pierre insista beaucoup sur ce nouveau miracle, qui prouvait en effet d'une manière évidente que les Gentils étaient appelés, aussi bien que les Juifs, à tous les privilèges et à toutes les bénédictions du salut. (Comp. ch. ii, 1-4.) § « *La parole*; » c'est-à-dire le message du salut apporté par Pierre.

45. Mais les fidèles de la circoncision, qui étaient venus avec Pierre, s'étonnèrent de ce que le don du Saint-Esprit était aussi répandu sur les Gentils.

45. « *Les fidèles de la circoncision*; » les nouveaux chrétiens sortis d'entre les Juifs.

46. Car ils les entendaient parler *diverses* langues et glorifier Dieu.

46. « *Diverses langues*; » qu'ils n'avaient point apprises. (Voy. ch. ii, 4.)

47. Alors Pierre, prenant la parole, dit : Qui est-ce qui pourrait s'opposer à ce que ceux-ci, qui ont reçu comme nous le Saint-Esprit, ne soient baptisés d'eau ?

47. « *Qui est-ce qui pourrait s'opposer, etc.* » Dieu montrait ainsi évidemment qu'il leur conférait les mêmes grâces que les Juifs avaient reçues le jour de la Pentecôte; comment douter après cela qu'ils n'eussent également droit au baptême chrétien. § « *D'eau*. » La manière dont ce mot est ici employé, semble plus naturellement indiquer le baptême par aspersion que le baptême par immersion.

48. Il commanda donc qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur. Alors ils le prièrent de demeurer là quelques jours.

48. « *Il commanda donc, etc.* » On ignore pourquoi Pierre ne les baptisa pas lui-même. Peut-être voulut-il, en employant à cette œuvre les Juifs qui l'avaient accompagné, empêcher que ceux-ci ne se laissassent entraîner plus tard, par les autres Juifs, à blâmer ce baptême donné pour la première fois à des Gentils. Du reste, il paraît que les apôtres n'avaient pas coutume de baptiser beaucoup eux-mêmes; ils se déchargeaient de ce soin sur d'autres disciples. (Voy. I Cor. i, 14-7 : « Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour évangéliser. »)

CHAPITRE XI.

1. Or, les apôtres et les frères qui étaient en Judée, apprirent que les Gentils aussi avaient reçu la Parole de Dieu.

1. « *Or les apôtres et les frères;* » les chrétiens qui étaient en Judée. § « *Apprirent.* » Cette descente du Saint-Esprit sur des Gentils, et leur admission dans l'Eglise de Christ, étaient tellement opposées à toutes les idées des Juifs, que le bruit s'en répandit comme d'un événement extraordinaire, et qu'il en résulta une sorte d'agitation et de débat sur la conduite de Pierre et de ceux qui l'avaient accompagnés à Césarée.

2. Et quand Pierre fut remonté à Jérusalem, ceux de la circoncision disputaient avec lui.

2. « *Ceux de la circoncision.* » Les chrétiens sortis d'entre les Juifs. § « *Disputaient;* » le blâmaient, l'accusaient d'avoir fait une faute. Ce fait est un de ceux qui démontrent de la manière la plus péremptoire que ni les apôtres, ni les premiers chrétiens ne regardaient Pierre comme ayant le moindre droit de suprématie sur l'Eglise, ou comme étant le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, dans quelque sens que ce soit. N'est-il pas évident, en effet, que si cet apôtre avait été investi de l'autorité que l'Eglise romaine lui attribue, les autres auraient accepté, sans se permettre d'observation, ce qu'il avait jugé bon de faire? Le prétendu droit conféré à Pierre par les catholiques romains, n'est, du reste, pas moins contraire à tous les enseignements du Nouveau Testament, qu'à ce passage particulier.

3. Disant : Tu es entré chez des hommes incircis, et tu as mangé avec eux.

3. « *Tu as mangé avec eux.* » (Voy. note sur ch. x, 13 et 14.)

4. Alors Pierre, commençant, leur exposa le tout par ordre, disant :

4. « *Alors Pierre commençant;* » reprenant les choses depuis le commencement, c'est-à-dire depuis la vision qu'il avait eue à Joppe. § « *Leur exposa tout.* » Etablir ainsi les faits, consciencieusement et par ordre, est ordinairement le moyen le plus sûr de désarmer les préventions et de réduire les adversaires au silence. C'est en particulier ce qu'il faut faire, surtout entre chrétiens, toutes les fois que des réveils ou des mouvements religieux donnent lieu à des interprétations fausses ou à des reproches d'imprudence et d'exagération. C'est le plus souvent de l'ignorance des faits que naissent les préventions défavorables, et pour les faire cesser, le procédé dont use ici l'apôtre est bien préférable à un esprit de contention qui produit trop souvent la colère. § « *Par ordre;* » fait après fait, dans l'ordre où ils s'étaient produits. L'apôtre montra ainsi que les mêmes doutes qui se présentaient à l'esprit des autres chrétiens, l'avaient troublé

lui-même, et qu'ils n'avaient cédé qu'à des directions divines bien manifestes. Les hommes les plus zélés et les plus dévoués dans la poursuite des entreprises chrétiennes, sont souvent ceux que ces œuvres ont commencé par trouver le plus hostiles. C'est que peu à peu, sous l'influence des faits, leurs préjugés ont disparu, et que Dieu leur a clairement tracé la ligne du devoir, soit par des événements providentiels, soit par les inspirations du Saint-Esprit.

5. J'étais en prière dans la ville de Joppe; étant ravi en esprit, je vis une vision : *savoir* un vaisseau comme un grand linceul, qui descendait du ciel, lié par les quatre bouts, et qui vint jusqu'à moi. 6. Dans lequel, ayant jeté les yeux, j'y aperçus et j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles et des oiseaux du ciel. 7. J'ouïs aussi une voix qui me dit : Pierre, lève-toi, tue et mange. 8. Et je répondis : Je n'ai garde, Seigneur! car jamais chose immonde ou souillée n'entra dans ma bouche. 9. Et la voix me répondit encore du ciel : Ce que Dieu a purifié, ne le tiens point pour souillé. 10. Et cela se fit jusqu'à trois fois, et puis toutes ces choses furent retirées au ciel. 11. Et voici, en ce même instant, trois hommes qui avaient été envoyés de Césarée vers moi, se présentèrent à la maison où j'étais. 12. Et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux sans en faire difficulté; et ces six frères ici vinrent aussi avec moi, et nous entrâmes dans la maison de cet homme. 13. Et il nous raconta comme il avait vu dans sa maison un ange qui s'était présenté à lui, et qui lui avait dit : Envoie des gens à Joppe, et fais venir Simon, qui est surnommé Pierre.

5-13. (*Voy.* chap. x, 9-33.)

14. Qui te dira des choses par lesquelles tu seras sauvé, toi et toute ta maison.

14. « *Et toute ta maison;* » ta famille. Cette circonstance avait été omise dans le récit du chap. x. Il y est dit cependant, au verset 2, que Corneille « craignait Dieu, avec toute sa famille. » Et il est manifeste, d'après le verset 48 du ch. x, que la famille entière avait été baptisée.

15. Et quand j'eus commencé à parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme aussi il était descendu sur nous au commencement.

15. « *Et quand j'eus commencé à parler;* » pendant que je parlais. § « *Le Saint-Esprit.* » (*Voy.* chap. x, 44.)

16. Alors je me souvins de cette Parole du Seigneur, et comment il avait dit : Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisés du Saint-Esprit.

16. « *De cette parole du Seigneur.* » (Voy. notes sur chap. 1, 5.)

17. Puis donc que Dieu leur a accordé un pareil don qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, qui pusse m'opposer à Dieu?

17. « *Qui étais-je, moi, que je pusse m'opposer ?* » La volonté divine m'étant si clairement manifestée, comment aurais-je pu résister ou douter encore? Devant cette démonstration suprême, tous les préjugés de Pierre avaient disparu. On voit, par cet illustre exemple, que la vue d'un réveil puissant des âmes vaut mieux, pour réduire à néant les opinions et les erreurs préconçues, que les controverses les plus vives et les luttes les plus ardentes. Rien ne met plus aisément et plus sûrement fin aux hérésies ou aux préventions hostiles que ces opérations de la grâce dans les âmes. Que ceux donc qui ont à cœur de purifier l'Eglise de quelque erreur, ne se fient pas aux dénonciations des théologiens, ou aux anathèmes de l'orthodoxie, mais qu'ils s'efforcent, par-dessus tout, et avec l'aide du Seigneur, de provoquer autour d'eux ce réveil spirituel des âmes.

18. Alors ayant ouï ces choses, ils s'apaisèrent, et ils glorifièrent Dieu, en disant : Dieu a donc donné aussi aux Gentils la repentance pour avoir la vie.

18. « *Ils s'apaisèrent.* » Cette révélation bien constatée de la volonté divine, que tranquillisa comme elle avait tranquilisé Pierre. § « *Dieu a donc donné, etc.* » La manifestation de cette grande vérité, que les portes de l'Eglise devaient être ouvertes au monde des Gentils, justifiait bien, par son importance, les actions de grâce rendues ici à Dieu. Elle changea, en effet, les vues des apôtres et des premiers chrétiens; elle leur donna, sur l'essence du christianisme, des idées plus justes et plus larges, brisa d'un seul coup des préjugés enracinés, leur apprit à regarder tous les hommes comme des frères, et à graver dans leur cœur cette pensée, qui devait désormais y rester, que la doctrine de vie devait faire son chemin partout où il y avait des âmes à sauver, que ces âmes fussent emprisonnées dans le cercle étroit des idées juives ou plongées dans les ténèbres dégradantes du monde païen. C'est à la manifestation de cette vérité que nous devons nous-mêmes nos espérances. Nous ne pouvons trop en bénir aussi le Seigneur; et plus nous en sentirons le prix, plus nous nous regarderons comme appelés à travailler pour que le monde entier partage avec nous les grandes et glorieuses bénédictions de l'Evangile du Seigneur.

19. Or, quant à ceux qui avaient été dispersés par la persécution excitée à l'occasion d'Etienne, ils passèrent jusqu'en Phénicie, et en Chypre et à Antioche, sans annoncer la parole à personne, qu'aux Juifs seulement.

19. « *Or, quant à ceux, etc.* » A partir de ce verset, l'histoire des Actes des apôtres prend une nouvelle couleur et une nouvelle direction. Jusqu'à ce moment elle avait montré l'Evangile, prêché surtout aux Juifs;

dorénavant, l'historien aura à raconter les efforts tentés pour la conversion des Gentils; et comme saint Paul en devint le principal instrument, c'est à raconter surtout les travaux de cet homme de Dieu que le récit sacré se bornera bientôt. § « *Dispersés par la persécution.* » (Voy. VIII, 1.) § « *En Phénicie.* » Dans sa plus grande étendue, cette province embrassait une langue étroite de terre située le long de la Méditerranée, depuis Antioche jusqu'aux confins de l'Égypte; mais la Phénicie propre ne contenait que les territoires de Tyr et de Sidon. On donnait quelquefois à ce pays le nom de Canaan. (Voy. note sur Matth. xv, 22.) § « *En Chypre.* » Ile de la Méditerranée, à une certaine distance des côtes de l'Asie mineure. (Note sur ch. iv, 36.) § « *A Antioche.* » Il y avait deux villes de ce nom : l'une était située en Pisidie, province de l'Asie mineure. (Voy. ch. XIII, 14.) L'autre, dont il est ici question, était située sur le fleuve Oronte, et fut longtemps la capitale de la Syrie. Elle avait été bâtie 300 ans avant Jésus-Christ, par Seleucus Nicanor, qui lui avait donné le nom de son père, Antiochus. L'Ancien-Testament n'en parle pas, mais on la trouve mentionnée quelquefois dans les Apocryphes et dans le Nouveau-Testament. Elle fut longtemps la ville la plus puissante de l'Orient, ne reconnaissant de rivales que Séleucie et Alexandrie. Elle était renommée parmi les Juifs, parce qu'ils y possédaient, par ordre de Séleucus, le droit de cité, et qu'ils pouvaient en conséquence y célébrer leur culte sans entraves. Il est probable que les premiers chrétiens, regardés d'abord tout simplement comme une secte juive, y jouirent aussi de cette liberté, que de là vint l'importance que cette ville prit pour eux, et qu'elle leur servit de lieu de refuge en temps de persécution. A titre de colonie romaine, de métropole et de ville de refuge, cette ville était très-renommée. Grande et de forme à peu près carrée, elle avait beaucoup de portes et était ornée d'un grand nombre de fontaines. On vantait son opulence, mais elle était sujette aux tremblements de terre, qui, à diverses reprises, y causèrent de grands ravages. En 588, plus de 60,000 personnes y périrent de cette manière. En 638, les Sarrasins s'en emparèrent, et durant les croisades, le 3 juin 1098, Godefroy de Bouillon y entra après un siège long et sanglant. Enfin, en 1268, le sultan d'Égypte la prit et la réduisit sous la domination turque. On l'appelle aujourd'hui Antakia, et elle contient environ 10,000 habitants. § « *Aux Juifs seulement.* » Partis de Jérusalem avant le fait raconté au commencement du chapitre, ils agissaient encore sous l'influence de leurs préjugés juifs.

20. Mais il y en eut quelques-uns d'entre eux, Chypriens et Cyrénéens, qui, étant entrés dans Antioche, parlaient aux Grecs, annonçant le Seigneur Jésus.

20. « *Chypriens et Cyrénéens:* » de naissance. Cyrène était une province et une ville de la Lybie, en Afrique. On l'appelle aujourd'hui Cairvan, et elle fait partie du royaume de Barca. La langue de l'île de Chypre était le grec, et le voisinage d'Alexandrie donne lieu de penser qu'on parlait aussi cette langue à Cyrène. Cette circonstance fait comprendre qu'en arrivant à Antioche, des natifs de ces deux contrées s'adressassent tout naturellement aux Grecs. Peut-être aussi avaient-ils eu connaissance de la vision accordée à Pierre, et se regardaient-ils dès lors comme appelés à prêcher l'Évangile aux Gentils. § « *Aux Grecs;* » littéra-

lement, *aux Hellénistes.* » Ce mot désigne ordinairement, dans le Nouveau-Testament, les Juifs établis dans les pays étrangers et qui faisaient usage de la langue grecque. (Notes sur chap. vi, 1.) Mais comme l'Évangile avait déjà été annoncé à cette classe de Juifs, et comme saint Luc met évidemment la conduite de ces Chypriens et de ces Cyrénéens en opposition avec celle des chrétiens mentionnés au verset précédent, il faut évidemment entendre ici par ce mot, des Gentils. D'ailleurs, au lieu d'*Hellénistes*, beaucoup de manuscrits portent *Hellènes*, ou Grecs, leçon que Griesbach a adoptée et que confirment, outre les versions syriaque, arabe, la Vulgate et plusieurs Pères de l'Église. On ne saurait douter que ce ne soit là le vrai sens du passage, et cette prédication de la Parole étendue aux Gentils, c'est-à-dire à ceux qui n'étaient pas Juifs (Rom. I, xvi), est en parfaite harmonie avec l'ensemble et l'enchaînement du récit.

21. Et la main du Seigneur était avec eux; tellement qu'un grand nombre ayant cru, fut converti au Seigneur.

21. « *Et la main du Seigneur, etc.* » (Voy. note sur Luc I, 66.) Le sens est que Dieu se servait de leur ministère pour opérer la conversion de leurs auditeurs.

22. Et le bruit en vint aux oreilles de l'Église qui était à Jérusalem; c'est pourquoi ils envoyèrent Barnabas pour passer à Antioche.

22. « *Le bruit en vint, etc.* » La grandeur de ces succès, dans une ville aussi importante qu'Antioche, devait naturellement produire cet effet. § « *Ils envoyèrent, etc.*; » pour assister les disciples d'Antioche et sanctionner en même temps leurs travaux. La même chose avait déjà été faite pour Samarie. (Notes sur ch. viii, 14.) § « *Barnabas.* » (Voy. ch. iv, 36, 37.) Natif de Chypre, et, selon toute apparence, connaissant déjà Antioche; ce disciple était bien qualifié pour la mission qu'on lui confiait ainsi.

23. Lequel y étant arrivé, et ayant vu la grâce de Dieu, il s'en réjouit; et il les exhortait tous de demeurer attachés au Seigneur de tout leur cœur.

23. « *Ayant vu la grâce de Dieu;* » c'est-à-dire les effets de la miséricorde divine dans la conversion des pécheurs. § « *Il s'en réjouit;* » comme doivent le faire, à la vue de choses pareilles, tous ceux qui aiment le Sauveur et ont à cœur le bien des hommes. § « *Et il les exhortait;* » prévoyant sans doute, par l'Esprit, qu'ils seraient exposés à beaucoup d'épreuves et de souffrances pour le nom de Christ. § « *De tout leur cœur;* » littéralement, *par un ferme propos de cœur*, c'est-à-dire avec une résolution bien arrêtée et en faisant de cela la grande affaire de leur vie. (Rom. viii, 28; Ephés. I, 11; iii, 11; II Tim. I, 9; iii, 10.) Barnabas recommandait sans doute aux nouveaux chrétiens de se faire à cet égard un plan de vie fixe, régulier, immuable. C'est le devoir de tout fidèle qui entre dans la vie chrétienne, et sans son accomplissement il

n'y a point de garantie pour la piété. On peut, s'il faut, remarquer ici qu'un plan pareil est l'affaire du cœur et non pas seulement de l'esprit, c'est-à-dire qu'il doit prendre naissance dans une *volonté* bien déterminée et dans les *affections* les plus intimes. Autrement il reste sans force et n'indique pas même une conversion réelle.

24. Car il était homme de bien et plein du Saint-Esprit et de foi, et un grand nombre de personnes se joignirent au Seigneur.

24. « *Car il était homme de bien, etc.* » L'historien sacré donne ici les raisons du succès accordé au ministère de Barnabas. Il ne dit pas que ce fût un homme plein de talent ou de science, un prédicateur brillant ou impressif, mais seulement que c'était un pieux serviteur de Dieu, sincère et dévoué à l'œuvre de son maître. Assurément, il ne faut pas, dans l'œuvre du ministère, mépriser le talent, l'éloquence ou le savoir, mais il est certain que souvent une piété humble est plus utile pour la conversion des âmes, que toutes ces qualités réunies, même dans un degré élevé. Rien ne peut tenir lieu de cette piété ; c'est en elle surtout qu'est la force du ministre de l'Évangile, et sans elle ses plus brillants travaux seront vains, si même ils ne tournent pas en malédiction. Rien ne donne de la puissance à un homme comme d'être homme de bien, « et de concentrer l'usage de toutes ses facultés sur une bonne œuvre à faire. Le ferme propos de faire le bien a été, chez un John Howard, plus profitable au genre humain que la folle ambition d'un Alexandre ou d'un César. Peut-être cette expression « d'homme de bien » appliquée à Barnabas, implique-t-elle qu'il était d'un caractère doux et aimable. § « *plein du Saint-Esprit* ; entièrement placé sous l'influence de l'Esprit saint, et par conséquent plein d'un zèle ardent. C'est la seconde qualité qui doit distinguer un ministre de l'Évangile, et en faire un véritable serviteur de Dieu. Les fruits du Saint-Esprit sont la charité, la paix, la joie, etc. (Voy. Galat. v, 22, 23 ; Comp. note sur Act. II, 4.) § « *et de foi* ; « de confiance dans les promesses du Seigneur, troisième qualité indispensable au ministre de l'Évangile, et qui expliquait l'influence de Barnabas. Il ne s'appuyait pas sur ses forces personnelles, mais uniquement sur le bras de Dieu. Ces trois grandes vertus, dont l'auteur sacré fait remarquer la présence en Barnabas, un cœur ami du bien, la vive piété qui naît de l'Esprit saint, et une confiance entière dans les promesses du Seigneur, sont celles que doit avant tout rechercher le ministre de l'Évangile. Il ne doit sans doute pas négliger les autres, mais rester bien persuadé que celles-là sont les plus indispensables. § « *Se joignirent au Seigneur* ; » devinrent et se déclarèrent chrétiens.

25. Puis Barnabas s'en alla à Tarse pour chercher Saul.

25. « *A Tarse.* » (Voy. note sur Act. IX, 11.) § « *Pour chercher Saul* ; » probablement à cause de ce grand mouvement en faveur de la foi chrétienne qui se manifestait à Antioche. On y sentait le besoin d'aide, comme dans le temps de la moisson, les agriculteurs ont besoin d'un plus grand nombre d'ouvriers. Saul ne se trouvait pas alors à une grande distance d'Antioche (chap. IX, 30) ; il paraissait admirablement qualifié pour une

œuvre pareille ; Barnabas le connaissait particulièrement (chap. ix, 27), et peut-être n'y avait-il dans la contrée que lui qui parût convenir à la tâche ou qui fût disponible.

26. Et l'ayant trouvé, il le mena à Antioche; et il arriva que, durant un an tout entier, ils s'assemblèrent avec l'Église et enseignèrent un grand peuple, de sorte que ce fut premièrement à Antioche que les disciples furent nommés chrétiens.

26. « *Durant un an tout entier.* » Antioche étant une ville populeuse, riche et opulente, méritait bien que les apôtres y fissent un long séjour. On voit dans leur histoire que leur attention se porta surtout vers les cités que leur importance rendait des centres d'influence et de pouvoir. Ainsi Paul passa trois ans à Ephèse (Act. xx, 31), et un an et demi à Corinthe, (Act. xviii, 11.) Ce fut aussi dans des villes importantes que prirent naissance les premières Eglises, et que les succès les plus remarquables répondirent à la prédication de l'Évangile. § « *Ils s'assemblèrent;* » pour s'adonner en commun aux exercices de la piété. § « *Nommés chrétiens;* » ce mot devait acquérir trop d'importance pour que l'origine n'en fût pas rapportée. Mais par qui et dans quel esprit ce nom fut-il d'abord donné aux disciples du Christ? Leur fut-il infligé par leurs ennemis, comme plus tard ceux de puritains, de huguenots, de quakers, de méthodistes? Les disciples le prirent-ils d'eux-mêmes, ou bien fut-ce un ordre d'en haut qui le leur assigna? Ces trois opinions diverses ont été soutenues. La première paraît peu probable. Le mot de chrétien n'avait rien de déshonorant, car Christ signifie *Messie*, et les Juifs n'auraient jamais regardé comme injurieux un mot indiquant que l'on croyait au Messie, puisqu'ils y croyaient tous. Ce qu'on reprochait aux disciples, était de croire que *Jésus* de Nazareth fût ce Messie, et ces termes de mépris qu'ils leur appliquaient, rappelaient cette idée; ils les surnommaient Galiléens (Act. ii, 7) ou Nazaréens. (Act. xxiv, 5.) Ce qui est plus vraisemblable, c'est que les Gentils donnèrent ce nom aux disciples de Christ, tout simplement comme une appellation propre à les distinguer, et que les disciples la trouvant tout à la fois commode et honorable, puisqu'elle les marquait du sceau de leur Maître bien aimé, l'adoptèrent avec empressement. Rien n'indique, dans le Nouveau Testament, que la moindre idée injurieuse fût attachée au nom de chrétien, qui du reste n'y revient que deux fois. (Actes xxvi, 28 : « Tu me persuades presque d'être chrétien, » et I Pierre iv, 16 : « Si quelqu'un souffre comme chrétien. ») L'examen du mot grec que nous traduisons par *furent nommés*, ne tranche point la question; il signifie en effet simplement *appeler* (Rom. vii, 3); mais il est souvent aussi employé dans le Nouveau Testament, pour indiquer une communication ou un ordre d'en haut (Matth. ii, 12; Luc ii, 26; Act. x, 22; Hébr. viii, 8, etc.) Cela a fait penser à quelques personnes que l'adoption de ce nom vient d'une révélation faite à Barnabas et à Saul, mais il est probable que, dans ce cas, l'historien sacré se serait exprimé autrement.

Quoi qu'il en soit sur ce point, après tout peu important, il est certain que le nom de chrétien devint bientôt, de la part des adversaires, un terme de mépris, et qu'aujourd'hui encore il conserve ce caractère dans

la bouche des méchants, des incrédules et des mondains. Mais qu'importe ? Aux yeux des vrais serviteurs de Christ, c'est un titre d'honneur, c'est le nom par excellence. Il leur rappelle le puissant et miséricordieux Sauveur qui les a rachetés ; il exprime l'étroite relation qui les unit à Lui ; il résume énergiquement la foi d'où procèdent toutes leurs joies, toutes leurs espérances, toutes les bénédictions spirituelles dont ils sont le plus heureux. C'est le nom des rachetés ! Ce qu'il y a de plus honorable, en effet, ce n'est pas d'appartenir à telle ou telle dénomination, ce n'est pas de porter un nom qui rappelle une longue série d'ancêtres, et qui figure dans les annales de la science héraldique ; ce n'est pas de tenir un rang élevé, d'avoir des titres honorifiques, ou des distinctions humaines, de briller parmi les riches, les puissants, ou les gens à la mode. Non, il y a quelque chose de plus enviable que tout cela, c'est de pouvoir porter en sincérité le nom du Rédempteur, c'est d'être *chrétien*. Ce nom, qui distingue et caractérise les élus, brille par-dessus tous les autres noms. C'est une gloire que de le porter. Il unit en un seul corps tous ceux qui croient, en quelque lieu de la terre qu'ils habitent ; il rapproche les conditions sociales les plus extrêmes ; il place, à l'égard des choses spirituelles, tous les hommes sur le pied de l'égalité ; il unit en une seule famille tous ceux qui aiment le Seigneur, malgré la différence des langages, des situations, des lieux où s'est passée la vie, des lieux où s'élève la tombe. Heureux l'homme en qui les sentiments du cœur répondent à ce glorieux titre ! Le nom de *chrétien* restera quand celui des rois aura passé, quand les titres de noblesse auront cessé d'amuser ou d'éblouir le monde.

27. Or, en ces jours-là, quelques prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche.

27. « *Quelques prophètes.* » (Voy. note sur Matth. vii, 15.) Ce mot de prophète indique quelquefois tout simplement dans le Nouveau Testament des docteurs ou des évangélistes chargés de la part de Dieu d'enseigner les vérités religieuses, ce qui avait toujours fait partie des fonctions assignées aux prophètes. (Rom. xii, 6 ; 1 Cor. xii, 10, 28 ; xiii, 2, 8 ; xiv, 3, 5, 24.) Mais cette classe de ministres paraît avoir eu particulièrement, avec le pouvoir d'expliquer les mystères, celui de prédire les événements futurs, et quelquefois celui de parler des langues étrangères. L'un de ceux qui vinrent à Antioche, durant le séjour de Barnabas et de Saul, paraît avoir possédé ce don à un degré éminent.

28. Et l'un d'eux, nommé Agabus, se leva, et déclara par l'Esprit qu'une grande famine devait arriver dans tout le monde ; et, en effet, elle arriva sous Claude César.

28. « *Agabus.* » Cet homme est de nouveau nommé au chap. xxi, 10, 11, où on le voit prédire que Paul serait livré entre les mains des Gentils. L'historien sacré ne dit pas qu'il fût chrétien, mais l'enchaînement du récit donne lieu de le penser. § « *Il déclara.* » Le mot de l'original signifie ordinairement par signes ou par figures (voy. Jean xii, 33), c'est-à-dire en laissant subsister encore quelque obscurité ; mais ici il signifie tout simplement annoncer ou prédire. § « *Par l'Esprit ;* » sous l'influence d'une

inspiration divine. § « *Dans tout le monde.* » Le mot employé ici désigne habituellement le monde habitable, toutes les parties de la terre qui sont cultivées et peuplées; mais il se prenait souvent aussi pour désigner un pays tout entier, sans distinction d'aucune des provinces qui en faisaient partie, la Palestine, par exemple, et non pas seulement la Judée, la Galilée ou la Samarie. (*Voy.* note sur Luc II, 1.) Ici la prophétie avait évidemment ce sens, que la famine annoncée ne serait pas limitée à telle ou telle province, mais s'étendrait assez au loin pour qu'on puisse la dire générale. Et il est de fait que, quoique cette famine sévit tout principalement en Judée, elle se fit sentir bien au-delà de ce pays. La prédiction d'Agabus fut faite, autant qu'on peut en fixer l'époque, en l'année 38 ou 40 après Jésus-Christ. § « *Et en effet, elle arriva.* » Ceci est un des rares exemples où les auteurs sacrés aient mentionné l'accomplissement d'une prophétie, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque Luc écrivit longtemps après l'événement. § « *Sous Claude César.* » L'empereur Claude monta sur le trône en l'an 41, et après un règne de treize ans, fut empoisonné par sa femme Agrippine qui voulait mettre à sa place son fils. Au récit des historiens, quatre famines eurent lieu durant le règne de Claude. La première se fit sentir à Rome la seconde année, et provint de la difficulté de faire arriver dans cette ville les subsistances dont elle avait besoin. L'historien Dion la mentionne et ajoute qu'afin d'en prévenir le retour, Claude dépensa beaucoup d'argent pour faire un bon port de l'embouchure du Tibre, et pour ouvrir de là des communications faciles avec Rome. (*Voy.* aussi la *Vie de Claude*, par Suéton.) La neuvième année du règne de cet empereur, une autre famine, dont Eusèbe parle dans sa chronique, sévit surtout en Grèce. Vers la fin du même règne, en l'an 51, Rome souffrit de nouveau d'une disette tellement grande, qu'au témoignage de Tacite (*Annales XII, 43*), on la regarda comme un châtement divin. Enfin, une quatrième famine, celle dont il est ici question, s'appesantit principalement sur la Judée. L'historien Josèphe la décrit en ces termes : « Dans ce temps (sous la domination de Claude), une famine vint affliger les Juifs; beaucoup de personnes moururent faute d'avoir de quoi se procurer les choses nécessaires à la vie. La reine Hélène envoya quelques-uns de ses serviteurs à Alexandrie, avec beaucoup d'argent pour y acheter du blé, et d'autres à Chypre pour en ramener des cargaisons de figues sèches. » Cette famine se prolongea sous deux procurateurs de Judée, Tibérius Alexandre et Cassius Fadus. Ce dernier fut envoyé en Judée après la mort d'Agrippa, vers la quatrième année du règne de Claude; la famine continua donc, selon toute apparence, de sévir durant les cinquième, sixième et septième année du règne de cet empereur. Il en est souvent parlé dans le Nouveau-Testament.

20. Et les disciples, chacun selon son pouvoir, déterminèrent d'envoyer quelque chose pour subvenir aux frères qui demeuraient en Judée.

20. § « *Les disciples*; » les chrétiens d'Antioche. § « *Chacun selon son pouvoir.* » Rien n'indique qu'il y eût parmi eux beaucoup de riches, mais chacun donna ce qu'il put. § « *D'envoyer*; » non pas seulement pour obéir à l'obligation générale de venir en aide aux pauvres, mais sans doute

parce que les chrétiens d'Antioche se regardaient comme plus particulièrement tenus de faire part de leurs biens temporels à ces frères de Judée, par l'entremise desquels ils avaient eux-mêmes reçu les biens spirituels. (Comp. Rom. xv, 25-27; I Cor. xvi, 1-2; II Cor. ix, 1-2; Gal. ii, 10.)

30. Ce qu'ils firent aussi, l'envoyant aux anciens par les mains de Barnabas et de Saul.

30. § « *Aux anciens.* » Le mot grec dont on a fait le mot de *prêtre*, signifie proprement *hommes âgés*. C'est la première fois qu'on le trouve employé en parlant de l'Eglise chrétienne. Dans les synagogues juives on désignait ainsi certaines fonctions; mais on ne peut pas croire que les offrandes des chrétiens d'Antioche étant destinées *aux frères*, les anciens Juifs aient été chargés de les distribuer. L'ensemble du passage ne renferme aucune indication qui permette de déterminer exactement qui étaient ces anciens. Calvin a pensé qu'il s'agissait des apôtres, restés à Jérusalem; mais cela est peu probable. D'autres ont cru que ce pouvaient être les *diacres*, chargés du soin des pauvres, et dont la plupart étaient sans doute des hommes âgés. Il est possible aussi que les aumônes des chrétiens d'Antioche ne furent pas envoyées à des fonctionnaires ecclésiastiques, mais tout simplement à des chrétiens âgés, capables par leur expérience et leur sagesse d'en faire une distribution convenable.

CHAPITRE XII.

1. En ce même temps le roi Hérode se mit à maltraiter quelques-uns de ceux de l'Eglise.

1. § « *En ce même temps ;* » à l'époque du voyage de Barnabas et de Saul à Jérusalem, probablement la cinquième ou sixième année de Claude, et environ l'an 47 de l'ère chrétienne. § « *Le roi Hérode.* » C'était Hérode Agrippa. La version syriaque le nomme expressément ainsi, et la chronologie ne permet pas d'en douter. Ce monarque était petit-fils d'Hérode-le-Grand, et l'un des fils d'Aristobule que son père avait fait mettre à mort (Josèphe, Antiq., liv. xviii, ch. 5.) Hérode-le-Grand avait trois fils qui se partagèrent ses Etats : Archilaüs, Philippe et Antipas (note sur Matth. ii, 19), Philippe eut l'Iturie et la Trachonite (Luc iii, 1), Antipas la Galilée et la Pérée, Archilaüs la Judée, l'Idumée et la Samarie. Archilaüs, accusé de cruauté, fut relégué par Auguste à Vienne, dans les Gaules, et la Judée devint alors une province de la Syrie. A la mort de Philippe, ses Etats furent donnés à Agrippa par l'empereur Caligula. Plus tard, Antipas, ayant aussi été envoyé en exil, d'abord dans les Gaules et ensuite en Espagne, Agrippa fut également mis en possession de sa tétarchie; et enfin, sous le règne de Claude, Agrippa ayant su gagner ses

bonnes grâces, reçut de lui la Judée et la Samarie, de sorte que ses Etats finirent par éгалer, en étendue, ceux d'Hérode-le-Grand. (Josèphe, Ant. liv. xix, ch. 5.)

2. Et fit mourir par l'épée Jacques, frère de Jean.

2. § « *Et fit mourir.* » Les procureurs romains avaient le droit de punir de mort, bien qu'au temps de Pilate, le pouvoir des Juifs ne s'étendit pas jusque-là. § « *Jacques, frère de Jean;* » et par conséquent fils de Zébédée. (Matth. iv, 21.) C'est celui qu'on appelait Jacques le Majeur pour le distinguer de Jacques, fils d'Alphée, ou Jacques le Mineur. (Matth. x, 3.) Ce fut ainsi que s'accomplit à l'égard de cet apôtre la prédiction du Seigneur : « Vous boirez ma coupe et vous serez baptisés du baptême dont je serai baptisé. » (Matth. xx, 23.)

3. Et voyant que cela était agréable aux Juifs, il continua, en faisant prendre aussi Pierre.

3. § « *Et voyant que cela était agréable aux Juifs.* » Ces actes, dictés, non point par un sentiment de justice, mais en vue de se rendre populaire, sont parfaitement en harmonie avec ce qu'on sait du caractère d'Hérode Agrippa. Il était ambitieux, plein de vanité et capable de tout sacrifier dans le but de faire sa cour, soit aux empereurs romains, soit au peuple. Tenant toute son autorité des premiers et sachant que le joug des étrangers était odieux aux Juifs, il devait naturellement, pour s'assurer un règne paisible et prévenir toute révolte, chercher à plaire à ses sujets en satisfaisant leurs désirs et en s'associant à leurs haines. Hélas ! que de monarques et de puissants de la terre, obéissent à de pareils motifs et se croient obligés de gagner de la popularité, en sacrifiant ainsi les droits les plus sacrés de la justice et de la vérité ! C'est bien sous ces couleurs que l'historien Josèphe dépeint Hérode Agrippa : « Ce roi, dit-il, était très-bienfaisant, libéral dans ses largesses ; il désirait beaucoup de plaire au peuple par ses dons, et il s'est rendu illustre par les coûteux présents qu'il fit aux Juifs. Il prenait plaisir à donner et jouissait avec bonheur de sa bonne réputation. (Ant. liv. xix, ch. 8.) § « *En faisant prendre aussi Pierre;* » Pierre étant un des membres les plus éminents de l'Eglise chrétienne, et s'étant sans doute plus particulièrement attiré l'admiration des Juifs par la hardiesse de ses discours, il était tout naturel qu'il devint la seconde victime sacrifiée à l'unique ambition d'Hérode.

4. Or, c'était les jours des pains sans levain; et quand il l'eut fait prendre, il le mit en prison et le donna à garder à quatre bandes de quatre soldats chacune, le voulant produire au supplice devant le peuple après la fête de Pâque.

4. § « *Les jours des pains sans levain ;* » c'est-à-dire les sept jours qui suivaient immédiatement la pâque et durant lesquels les Juifs devaient manger les pains sans levain. (Exode xii, 15-18.) Hérode, voulant montrer son attachement aux rites religieux de son peuple (Josèphe, Ant. liv. xix, ch. 7), choisit sans doute cette époque consacrée aux solennités de la religion judaïque afin de faire d'autant mieux ressortir son intention de

s'opposer à toute autre religion et de travailler au maintien des institutions juives. § « *Il le mit en prison.* » Tant que durait la fête, il eût été inconvenant de faire le procès d'un accusé ; l'esprit du peuple était alors censé se consacrer tout entier à l'accomplissement des devoirs religieux ; il fallait donc garder le prétendu criminel en prison jusqu'à ce que les jours de la pâque fussent passés. § « *A quatre bandes, etc.* ; » ce qui faisait en tout seize hommes commis à cet emploi. Les Romains divisant la nuit en quatre veilles ou gardes, ces quatre bandes devaient sans doute se relever successivement. On voit au vers. 6, que deux des quatre gardes étaient avec lui dans la prison, tandis que les deux autres veillaient à la porte. Ainsi toutes les précautions propres à prévenir une évasion avaient été prises, et Hérode ne pouvait mieux montrer aux Juifs que son intention était bien de faire exécuter Pierre, peut-être sans forme de procès. On voit dans ce délai un exemple remarquable des voies de la Providence. Il donna à l'Eglise le temps et l'occasion de faire en faveur de Pierre de ferventes prières, auxquelles le Seigneur répondit par l'événement raconté dans les versets suivants.

5. Ainsi Pierre était gardé dans la prison, mais l'Eglise faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui.

5. § « *Mais l'Eglise faisait des prières.* » Prier était la seule chose qu'elle pût faire en faveur de Pierre. Contre certains dangers il n'y a pas d'autres remèdes, mais les faits prouvent que, même dans les circonstances les plus décourageantes, Dieu peut le rendre souverain. En apparence rien de moins fondé que l'espoir de tirer, *par la prière*, l'apôtre hors des mains d'Hérode, de la prison qui l'enfermait, d'entre les seize hommes qui le gardaient ; mais « la prière faite avec foi a une grande efficacité, » et dans ce cas particulier Dieu le montre d'une manière éclatante. § « *Sans cesse.* » Le mot ainsi traduit ne se lit qu'une autre fois dans le Nouveau-Testament. C'est dans ce passage de Pierre (Ep. iv ; 8) : « Ayez entre vous une ardente charité. » Il indique plutôt la ferveur que la continuité des supplications.

6. Or, dans le temps qu'Hérode était prêt à l'envoyer au supplice, cette nuit-là même Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes, et les gardes qui étaient devant la porte gardaient la prison.

6. § « *Cette nuit-là même ;* » la nuit qui précéda le jour marqué par Hérode pour le supplice de Pierre, et sans doute celle qui suivit immédiatement la fin des « jours des pains sans levain. » § « *Pierre dormait.* » Voici un exemple remarquable de ce calme que donnent à l'âme une bonne conscience et une pleine confiance en Dieu. On ne saurait douter que Pierre ne prévît le sort qu'Hérode lui réservait ; la mort de Jacques était là pour le lui apprendre, et il n'avait aucune raison de s'attendre à être mieux traité que son collègue. Et cependant on le voit dormir si paisiblement, que pour le réveiller l'ange dut lui frapper le côté. (V. 7.) C'est un admirable moyen de s'assurer un doux et rafraîchissant sommeil que d'avoir la foi, la paix du Seigneur. § « *Entre deux soldats.* (Voy.

note sur v. 4.) Pierre était lié à ses deux gardes, par chacune de ses mains. C'était, chez les Romains, une manière habituelle de garder les prisonniers. On en trouve de fréquents exemples dans les anciens écrivains. § « *Et les gardes, etc.* » (Voy. v. 4.) Que le lecteur remarque bien cet ensemble de précautions prises pour s'assurer la possession du captif. Une prison, seize hommes préposés à sa garde et pouvant se relever de trois heures en trois heures. deux chaînes le liant à deux de ses gardes placés à ses côtés; deux autres gardes placés à la porte pour veiller à toute tentative, soit au dedans soit au dehors; et tout cela rendu plus formidable encore par la loi romaine qui punissait de mort le soldat qui s'endormait à son poste. Mais que sont toutes les mesures de la prudence humaine en face de la volonté du Seigneur? Il n'y a ni sagesse ni intelligence qui puisse lui faire tête.

7. Et voici, un ange du Seigneur survint, et une lumière resplendit dans la prison; et *l'ange*, frappant le côté de Pierre, le réveilla, en lui disant : Lève-toi légèrement, et les chaînes tombèrent de ses mains.

7. « *Et voici, un ange.* » (Voy. note sur ch. v, 19.) § « *Survint;* » littéralement, se tint auprès de lui. § « *Et une lumière resplendit.* » Quelques-uns n'ont voulu voir là qu'un éclair; mais une lumière extraordinaire nous est souvent représentée comme accompagnant l'apparition des envoyés célestes. (Luc II, 9; xxiv, 4; Comp. Marc ix, 3.) Il est probable que cette lumière ne fut aperçue que par Pierre, elle devait être pour lui le gage certain d'une intervention divine en sa faveur. § « *Frappant le côté, etc.;* » sans doute avec douceur, afin de le réveiller plus promptement. § « *Et les chaînes tombèrent;* » évidemment par un effet de la puissance divine; aucun moyen naturel n'aurait pu être mis en œuvre sans éveiller les gardes. Il y a là un exemple sublime de la facilité avec laquelle le Seigneur peut délivrer les siens. (Comp. ch. xvi, 26.)

8. Et l'ange lui dit : Ceins-toi et chausse tes souliers, ce qu'il fit. Puis il lui dit : Jette ta robe sur toi, et me suis.

8. « *Ceins-toi.* » Pour se livrer au sommeil, les anciens ôtaient leur vêtement de dessus et dénouaient la ceinture qui serrait leur tunique autour du corps. § « *Chausse tes souliers;* » ou plutôt « tes sandales. » (Voy. note sur Matth. III, 11.) § « *Jette ta robe sur toi;* » cette robe, sorte de manteau de forme presque carrée, qu'on jetait sur les épaules, était généralement mise de côté quand il s'agissait de dormir, de travailler ou de courir. (Comp. Matth. v, 38-42.) Tous ces préparatifs de départ, commandés et accomplis avec calme, révèlent encore merveilleusement la puissance divine intervenant en faveur de l'apôtre.

9. Lui donc sortant, le suivit; mais il ne savait point que ce qui se faisait par l'ange fût réel, car il croyait voir quelque vision.

9. « *Il croyait voir, etc.* » Tout cela était si extraordinaire et tellement inattendu que Pierre, arraché tout d'un coup à son sommeil, ne se

rend pas bien compte des choses et pense peut-être encore avoir une vision pareille à celle qu'il avait eue à Joppe. (Ch. x, 11 et 12.)

10. Et quand ils eurent passé la première et la seconde garde, ils vinrent à la porte de fer, par où l'on va à la ville; et cette porte s'ouvrit à eux d'elle-même; et étant sortis, ils passèrent une rue, et subitement l'ange se retira d'auprès de lui.

10. « *La première et la seconde garde.* » Le mot grec signifie proprement l'action de garder, mais il s'emploie le plus souvent pour désigner une prison. Ici il paraît désigner ou bien une double enceinte de murs, ou peut-être, et plutôt les soldats placés en deux endroits de la prison. Pour faciliter la délivrance de l'apôtre, un sommeil profond avait sans doute été jeté sur ces soldats. § « *A la porte de fer;* » à la porte extérieure, faite ou du moins bardée de fer. Jérusalem était entourée d'une triple enceinte de murailles; on croit que la prison était située entre les deux enceintes extérieures, et dans ce cas, il est probable que la porte d'entrée de la prison s'ouvrait sur la ville. § « *S'ouvrit... d'elle-même;* » toujours par l'effet du pouvoir miraculeux dont l'ange était ici le ministre. § « *L'ange se retira.* » Le danger passé, et Pierre une fois en sûreté, Dieu fait à son égard ce qu'il fait le plus souvent à l'égard de ceux qu'il assiste; il l'abandonne à lui-même et à ses propres efforts.

11. Alors Pierre, étant revenu à soi, dit : Je sais à présent pour sûr que le Seigneur a envoyé son ange, et qu'il m'a délivré de la main d'Hérode et de toute l'attente du peuple juif.

11. « *Etant revenu à soi.* » Tout ce qui s'était passé avait été si merveilleux et s'était accompli si rapidement, que l'apôtre n'avait pas eu le temps de la réflexion, et qu'il lui fallut un certain temps pour échapper aux effets de la surprise. Il en est quelquefois ainsi des événements providentiels dont nous sommes les objets. § « *Je connais à présent pour sûr, etc.* » Voilà bien le langage d'un homme qui recouvre l'usage de la réflexion et se rend à l'évidence du miracle. § « *De toute l'attente du peuple Juif.* » Ces mots prouvent bien que le peuple désirait la mort de l'apôtre, et qu'en la lui accordant, Hérode était sûr de lui plaire. Ils montrent aussi que Pierre s'était attendu à subir les effets de cette haine.

12. Et ayant considéré le tout, il vint à la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc, où plusieurs étaient assemblés et faisaient des prières.

12 « *Ayant considéré le tout;* » c'est-à-dire après avoir mûrement réfléchi à ce qu'il devait faire. § « *Il vint à la maison de Marie.* Il était tout naturel qu'il cherchât un refuge dans une maison chrétienne, et probablement celle-ci était la plus rapprochée de l'endroit où il se trouvait. § « *Mère de Jean, surnommée Marc;* » probablement l'évangéliste, quoiqu'on ne puisse pas l'affirmer d'une manière positive. De ses deux noms, celui de Marc était, selon toute apparence, employé par les Juifs,

et celui de Jean par les Grecs. Ce disciple est souvent mentionné dans la suite comme compagnon de Paul et de Barnabas, dans leurs voyages. (V. 25; xv, 39; Il Tim. iv, 11.) Il était neveu de Barnabas. § « *Où plusieurs étaient assemblés, etc.* » C'était la nuit, mais Pierre devait être mis à mort le lendemain, et les frères ici réunis oubliaient tout pour prier en sa faveur. C'est un bel exemple de ferveur et de persévérance. Quand le danger s'accroît pour nos amis ou pour nous, il faut ainsi redoubler d'ardeur dans les supplications. Aussi longtemps qu'il reste de la vie, il faut prier, et alors même que tout espoir humain de secours ou de délivrance soit vain, on doit se souvenir que le Seigneur est encore puissant pour délivrer ou guérir.

13. Et quand il eut heurté à la porte du vestibule, une servante, nommée Rhode, vint pour écouter.

13. « *A la porte du vestibule;* » qui était l'entrée principale de la maison. (Voy. note sur Matth. ix, 2.) § « *Une servante;* » grec : une jeune fille. § « *Nommée Rhode;* » nom grec qui signifie *rose*. Il n'était pas rare, chez les Hébreux, de donner aux filles des noms de fleurs. Ainsi *Susanne*, signifie lys; *Hadessa*, myrte; *Tamar*, palmier, etc. (Grotius). § « *Pour écouter;* » pour demander qui heurtait ainsi à la porte. A cette heure de la nuit, il était naturel que la porte fût fermée, et les circonstances du moment, la mort de Jacques et l'emprisonnement de Pierre, justes sujets d'alarmes pour les chrétiens, leur faisaient une loi de recourir aux précautions recommandées par la prudence.

14. Laquelle, ayant connu la voix de Pierre, de joie n'ouvrit point le vestibule; mais elle courut dans la maison, et annonça que Pierre était devant la porte.

15. « *De joie n'ouvrit point.* » Effet bien naturel d'une surprise joyeuse, surtout chez une jeune fille.

15. Et ils lui dirent : Tu es folle. Mais elle assurait que ce qu'elle disait était vrai, et eux disaient : C'est son ange.

15. « *Tu es folle.* » La délivrance de Pierre leur avait semblé chose si difficile et à laquelle on pouvait si peu s'attendre, que quand on la leur annonce, elle leur paraît encore une impossibilité. Et cependant ils la demandaient encore à Dieu un instant auparavant ! C'est ainsi que les chrétiens sont quelquefois surpris du succès de leurs prières, et lents à croire que Dieu les ait réellement exaucés. C'est peut-être là au fond un indice du peu de foi avec laquelle ils ont prié. Tout en persévérant avec ferveur dans les appels au trône de la grâce, il faut savoir se rendre attentif aux premiers signes par lesquels Dieu peut manifester l'accueil que sa miséricorde veut bien faire aux demandes. § « *Mais elle assurait, etc.* » Les disciples réunis chez la mère de Marc auraient mieux fait de courir sur-le-champ à la porte d'entrée que de rester ainsi à contester la nouvelle en laissant Pierre heurter si longtemps. Hélas ! qu'il arrive souvent aux chrétiens de perdre ainsi leur temps en stériles controverses, quand ils devaient se hâter de saisir les premières manifestations de la

faveur divine répondant à leurs prières ! § « *C'est son ange ;* » n'osant pas croire à la réalité du fait, peut-être parce qu'il leur paraît trop beau, ils perdent encore du temps à chercher une explication. Les Juifs croyaient qu'à la naissance de chaque enfant, un esprit céleste qu'ils appelaient l'*ange gardien* ou *tutélaire*, était attaché à lui et chargé de le garder et de le protéger. (Voy. note sur Matth. xviii, 10.) On voit dans les écrits des Juifs, des traces évidentes de cette croyance. Les disciples rassemblés dans la maison de Marie, s'imaginent que l'ange à qui la garde de Pierre avait ainsi été confiée est venu pour leur annoncer, soit sa mort, soit quelque autre événement, et que sans doute il a pris la voix et la forme de l'apôtre afin de mieux les convaincre, qu'il vient à sa place ou en son nom. Cette méprise ne prouve rien ni pour ni contre la vérité de l'opinion qui l'a produite. Les Saintes Ecritures ne renferment aucun passage qui la justifie. C'était une tradition juive, et il n'y a rien d'étonnant à en retrouver la trace chez les premiers chrétiens, tout récemment appelés à la connaissance de l'Évangile.

16. Mais Pierre continuait à heurter, et quand ils eurent ouvert ils le virent, et furent comme ravis hors d'eux-mêmes.

16. « *Comme ravis hors d'eux-mêmes ;* » par la surprise et par la joie.

17. Et lui, leur ayant fait signe de la main qu'ils fissent silence, leur raconta comment le Seigneur l'avait fait sortir de la prison, et il leur dit : Annoncez ces choses à Jacques et aux frères. Puis, sortant de là, il s'en alla en un autre lieu.

17. « *Mais lui, leur ayant fait signe, etc.* » Cet acte montre à quels transports joyeux se livraient les assistants ; mais tant de bruit aurait pu, en attirant l'attention des Juifs, donner naissance à quelques dangers. D'ailleurs, la religion est quelque chose de calme et de paisible ; les scènes qu'elle produit et les délivrances surprenantes qu'elle prouve, doivent plutôt porter au respect et à une contemplation grave, contenue et reconnaissante des voies de Dieu, qu'à des réjouissances bruyantes ou à des manifestations tumultueuses. Le sentiment de la présence et de la grâce de Dieu, imprime à la joie du chrétien un caractère de sérieux et de sainteté qui contient l'expression de la gratitude sans lui rien ôter de sa force. § « *Annoncez ces choses, etc. ;* » à Jacques, fils d'Alphée, ou le Mineur (note sur v. 2; Acte 1, 13; Matth. x, 2), et aux autres frères, parmi lesquels étaient les autres apôtres. On a vu, au verset 5, que l'Église entière priait pour Pierre; il était juste que tous connussent la délivrance accordée à leurs supplications. § « *En un autre lieu ;* » qui sans doute lui offrait plus de chances de sûreté. Ce lieu n'est indiqué nulle part, et c'est tout-à-fait sans fondement que les catholiques romains ont avancé que Pierre se rendit alors à Rome. On le voit encore à Jérusalem au chap. xv.

18. Mais le jour étant venu, il y eut un grand trouble entre les soldats, pour savoir ce que Pierre serait devenu.

18. « *Un grand trouble* ; » occasionné sans doute par la surprise et par la crainte du châtimeut de mort infligé à tout soldat accusé de s'être endormi à son poste.

19. Et Hérode l'ayant cherché et ne le trouvant point, après en avoir fait le procès aux gardes, il commanda qu'ils fussent menés au supplice ; puis il descendit de Judée à Césarée, où il séjourna.

19. « *L'ayant cherché* ; » où fait chercher, pour le livrer au supplice. § « *Après en avoir fait le procès* ; » c'est-à-dire qu'il les accusa ou de s'être endormis ou d'avoir, par quelque autre motif, laissé échapper leur prisonnier. Il ne s'agit sans doute que de ceux qui se trouvaient de garde au moment de la délivrance. Le mot traduit ici par « faire procès, » signifie proprement examiner avec soin, faire une enquête. § « *Puis il descendit*, etc. » On ignore si ce fut immédiatement après l'évasion de Pierre qu'Hérode se rendit à Césarée, et on ne sait pas non plus combien de temps il séjourna dans cette ville avant la mort qui vint l'y frapper. Césarée avait depuis quelque temps gagné beaucoup en importance et les gouverneurs romains y faisaient souvent leur résidence. (Note sur Act. viii, 40; Comp. avec Act. xxv, 1, 4.) L'historien Josèphe, en mentionnant ce voyage, dit qu'à cette époque Hérode avait régné trois ans sur toute la Judée. (Antiq. l. xix, ch. 8.) Rien n'indique qu'après l'évasion de Pierre, Hérode tenta de nouveau de le faire arrêter, ou se livra à d'autres actes de persécution. En faisant exécuter les gardes, il avait suffisamment établi aux yeux du peuple, que la disparition du prisonnier était due à leur négligence et sans aucun doute, les Juifs le pensèrent ainsi. (Comp. Matth. xxviii, 15.) Peut-être que le roi lui-même en était moins sûr et ne se souciait pas de persécuter de nouveau un homme en faveur de qui un miracle s'était opéré. Peut-être aussi les affaires du gouvernement et les préoccupations mentionnées au verset suivant détournèrent-elles son attention de cet objet. Quoi qu'il en soit, la Providence mit, dans cette occasion, un terme signalé à des persécutions qui, cette fois, n'avaient pas eu pour point de départ un mouvement populaire, mais le caprice insensé d'un monarque ambitieux, et qui s'était attaqué aux colonnes mêmes de l'Eglise naissante. Ainsi les prières de l'Eglise avaient triomphé, et bientôt après le prince persécuteur, déçu dans ses espérances et humilié dans son orgueil, eut lui-même à subir un terrible châtimeut de la justice divine.

20. Or, il était dans le dessein de faire la guerre aux Tyriens et aux Sidoniens ; mais ils vinrent à lui d'un commun accord ; et ayant gagné Blaste, qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays était nourri de celui du roi.

20. « *Il était dans le dessein de faire la guerre*. » Le mot de l'original donne l'idée d'un dessein inspiré par un vif ressentiment, ou une grande colère. Les causes de ce courroux ne sont pas inconnues ; elles avaient probablement trait à quelque question de commerce. Quoique les villes de Tyr et de Sidon fussent alors rangées sous l'autorité romaine, il

leur était resté encore une ombre de liberté et quelques immunités, dont elles s'étaient peut-être servies pour contrarier les vues commerciales d'Hérode. (*Voy.*, sur ces deux villes, situées au nord de Césarée, notes sur Matth. xi, 21.) § « *D'un commun accord.* » Les deux villes s'étaient entendues pour lui envoyer des députés, sans doute dans l'espoir d'être mieux écoutées. § « *Blast, qui était chambellan.* » (*Voy.* Rom. xvi, 23.) L'office de chambellan consistait à diriger le service intérieur des appartements ou du palais du roi. § « *Parce que leur pays était nourri, etc.;* » c'est-à-dire tiraient leurs vivres. Le sol de Tyr et de Sidon ne consistait qu'en une langue de terre le long de la Méditerranée, et par conséquent ne fournissait pas de quoi nourrir la population de ces deux grandes cités. C'était donc de l'intérieur qu'elles recevaient des subsistances et probablement aussi les objets qui alimentaient leur commerce, de sorte qu'une guerre avec Hérode pouvait tarir les sources de leur prospérité, et qu'elles avaient le plus grand intérêt à désarmer sa colère.

21. Dans un jour marqué, Hérode, revêtu d'une robe royale, s'assit sur son trône, et les haranguait.

21. « *Dans un jour marqué, etc.* » Ce fut le second jour des fêtes qu'Hérode fit célébrer à Césarée, en l'honneur de Claude César. Le récit que Josèphe fait des derniers moments de ce prince s'accorde, en tout ce qui est essentiel, avec celui de l'historien sacré. « Dans la troisième année de son règne, dit-il, le prince célébra, dans la ville de Césarée, que l'on nommait autrefois la Tour de Straton, des jeux solennels en l'honneur de l'empereur. Tous les grands et tous les dignitaires de la province se trouvèrent à cette fête. Le second jour de ces spectacles, Agrippa vint dès le grand matin au théâtre avec un habit dont le tissu était d'argent et travaillé avec tant d'art que lorsque le soleil le frappa de ses rayons, il en sortit une si vive lumière qu'on ne pouvait le regarder sans être touché d'un respect mêlé de crainte. » (*Hist. des Juifs*, liv. xix, ch. 7.) § *Sur son trône;* » sans doute un siège élevé d'où il pouvait voir tout l'ensemble de la fête et être lui-même vu et entendu de l'assemblée.

22. Sur quoi le peuple s'écria : Voix d'un Dieu et non point d'un homme !

22. « *Sur quoi le peuple s'écria, etc.* » Ces acclamations furent sans doute poussées par les Gentils plutôt que par les Juifs; ceux-ci n'auraient pas osé donner à un homme un éloge qui le rapprochât de la divinité. Voici comment Josèphe raconte le même détail : « Alors ces lâches flatteurs, dont les discours empoisonnent en répandant un venin mortel dans le cœur des princes, commencèrent à crier : Que jusqu'alors ils n'avaient considéré leur roi que comme un homme, mais qu'ils voyaient maintenant qu'ils devaient le révéler comme un Dieu et le prier de leur être favorable, puisqu'il n'était évidemment pas d'une condition mortelle. » Dans ce récit, l'historien juif ne parle pas du discours prononcé par le roi, et ce qu'on vient de lire suit immédiatement la description du vêtement royal; mais Luc est un écrivain tout aussi digne de foi que Josèphe, et son récit est beaucoup plus vraisemblable, car les cours d'Orient étaient habituées

à trop de splendeur, pour que la simple apparition d'un vêtement éclatant les jetât dans de tels transports d'admiration.

23. Et à l'instant un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait point donné gloire à Dieu; et il fut rongé des vers, et rendit l'esprit.

23. « *Et à l'instant un ange, etc.* » L'Écriture attribuée souvent à des anges l'apparition des maladies ou des morts subites. (II Sam. xxiv, 16; I Chron. xxi, 12, 15, 20; II Chron. xxxii, 21.) Sans représenter la mort soudaine d'Hérode comme un miracle, l'historien sacré veut certainement dire qu'elle fut un châtement divin infligé à ce prince pour s'être laissé rendre des hommages divins. C'est aussi l'opinion de Josèphe : « Agrippa, dit-il, souffrit cette impiété qu'il aurait dû châtier très-rigoureusement... Alors il jeta un profond soupir et sentit au même moment ses entrailles déchirées par des douleurs insupportables... Les cruelles douleurs n'ayant point discontinué durant cinq jours, elles l'emportèrent en l'an cinquante-quatrième de sa vie, qui était la septième de son règne. » Il n'est pas question d'ange dans ces lignes, mais Josèphe ajoute « qu'avant d'être ainsi frappé, le roi avait vu au-dessus de sa tête un hibou et que c'était la vue de cet oiseau de funeste augure qui lui avait arraché un profond soupir. » § « *Parce qu'il n'avait point donné gloire à Dieu;* » parce qu'étant Juif, et comme tel, instruit dans la connaissance du vrai Dieu, il n'aurait pas dû se laisser rendre ces honneurs idolâtres, qui flattaient son orgueil, mais que la loi des Juifs représentait si formellement comme d'abominables impiétés. § « *Rongé des vers.* » Le mot employé ici ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. Le mal dont Hérode fut frappé était sans doute le mal pédiculaire (*morbus pedicularis*). C'est une maladie très-douloureuse et très-repoussante. On apprend par le second livre, *Apocryphe des Machabées* (ch. ix), qu'Antiochus-Epiphane en fut victime. Hérode-le-Grand lui-même était mort de la même manière, et Josèphe fait (*Hist. des Juifs*, livre xvii) une horrible description des effets de ce mal.

La triste fin d'Agrippa contient de grands enseignements. Elles nous montre : 1° que les morts subites et violentes frappant des hommes vicieux, sont quelquefois des actes de la justice divine; 2° que Dieu a en abomination l'orgueil et la vanité, et que c'est souvent au moment où les hommes, grands ou petits, s'abandonnent à ces passions que Dieu les humilie le plus profondément. Quel contraste entre cet Agrippa si brillant et ce prince frappé tout-à-coup d'un mal si cruel et si repoussant! 3° que c'est un grand péché que de provoquer ou de recevoir de ses semblables des hommages qui ne conviennent ni à la nature humaine ni à notre misérable condition de pécheur. (*Voy.* Esaïe xiv.) 4° L'accord qui règne entre saint Luc et l'historien Josèphe, sur toutes les circonstances essentielles de cette mort d'Agrippa, confirme la vérité du récit sacré. C'est un des faits nombreux qui démontrent que les Saintes Écritures ont bien été écrites à l'époque que l'on dit, et par des hommes dignes de toute notre confiance.

24. Mais la Parole de Dieu faisait des progrès, et se répandait.

24. « *Mais la Parole de Dieu faisait des progrès, etc.* » Encore un contraste frappant : le persécuteur mourant, comme on vient de le voir, et la foi persécutée se répandant de plus en plus, la délivrance de Pierre et la triste fin d'Hérode ne pouvaient manquer de contribuer à ces progrès de l'Évangile. Ces faits prouvaient l'intervention divine en faveur des chrétiens; tout en humiliant et effrayant leurs adversaires, ils les excitèrent eux-mêmes à un zèle de plus en plus ardent et délivrèrent l'Église d'un ennemi qui avait tenté de l'écraser dans la personne de ses conducteurs spirituels les plus influents.

25. Barnabas aussi et Saul, après avoir achevé leur commission, s'en retournèrent de Jérusalem, ayant aussi pris avec eux Jean, qui était surnommé Marc.

25. « *S'en retournèrent de Jérusalem;* » où ils étaient allés porter les aumônes des chrétiens d'Antioche. (Ch. XI, 30.) § « *Jean, etc.* (Voy. note sur le v. 12.)

A dater de ce moment, l'historien sacré va diriger l'attention du lecteur sur les travaux et les voyages de Paul, devenu le grand apôtre des Gentils, fait qui s'explique d'une part par l'importance de ces travaux, et de l'autre, par cette circonstance que Luc accompagna souvent Paul dans ses voyages. Dans les chapitres qui précèdent, on a vu l'Église, d'abord si faible, grandir et se répandre dans les contrées voisines. Elle a survécu déjà à deux persécutions violentes, au service desquelles les chefs de la nation juive ont déployé tout ce qu'ils avaient de malice et de puissance. Un des persécuteurs les plus ardents a été converti; un autre a été frappé d'un jugement épouvantable. Ainsi Dieu avait manifesté sa volonté comme protecteur de l'Église, et avait commencé d'accomplir cette prophétie du Sauveur, que « les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle. » Grands motifs d'encouragement pour le chrétien qui désire l'avènement du règne de Christ. Celui qui défendit alors l'Église, la porte toujours « gravée sur la paume de ses mains. » (Es. XLIX, 16), et nous pouvons être sûrs que sa volonté bien arrêtée, est qu'elle remplisse la terre de la connaissance du salut.

CHAPITRE XIII.

1. Or, il y avait dans l'Église qui était à Antioche, des prophètes et des docteurs; *savoir*, Barnabas, Siméon appelé Niger, Lucius le Cyrénéen, Manahem qui avait été nourri avec Hérode le Tétrarque, et Saul;

« 1. *Dans l'Église qui était à Antioche.* » (Voy. note sur XI, 20.) § « *Des prophètes.* » (Voy. note sur XI, 27.) § « *Des docteurs,* » Ordre de ministres

mentionnés plusieurs fois dans le Nouveau Testament. (1 Cor. xii, 28-29; Ephés. iv, 11; II Pierre ii, 1.) On ignore quelles étaient au juste leurs fonctions et quel rang ils occupaient. Probablement l'historien sacré désigne ici, par ces deux mots de prophètes et de docteurs, une seule et même classe de ministres revêtus de la double mission de prédire l'avenir et d'enseigner le peuple. § « *Barnabas.* » (Voy. ch. iv, 35-36; ix, 27; xi, 22-26.) § « *Siméon appelé Niger.* » Ce surnom, emprunté à la langue latine, signifie *noir*. On n'en connaît pas l'origine et on ne sait rien d'autre de ce Siméon. § « *Lucius le Cyrénéen.* » Cyrène était une ville d'Afrique. (Note sur Matth. xxvii, 32.) Le nom de *Lucius* est aussi latin. Il reparait dans l'Épître aux Romains. (ch. xvi, 21.) § « *Manahem.* » Ce nom ne revient pas ailleurs dans le Nouveau Testament. § « *Nourri avec Hérode le Tétrarque;* » c'est-à-dire avec Hérode Antipas, tétrarque de Galilée. (Luc iii, 1.) Il est possible que Manahem fût allié d'une manière quelconque à la famille royale, et qu'étant du même âge qu'Antipas, le père de ce prince l'eût fait élever avec son fils. On peut inférer de là que c'était un homme de condition et bien élevé, et à ce titre sa conversion prouve que la puissance de l'Évangile ne s'était pas manifestée uniquement parmi les classes pauvres. § « *Et Saul.* » Saul étant apôtre, l'insertion de son nom dans cet endroit donne lieu de penser que ces titres de *prophète* et de *docteur* désignaient les ministres de l'Évangile en général, indépendamment du rang qu'ils pouvaient occuper dans l'Église.

2. Et comme ils servaient le Seigneur dans leur ministère, et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit dit : Séparez-moi Barnabas et Saul, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés.

2. « *Et comme ils servaient le Seigneur, etc.* » Ceci se passa probablement dans un jour consacré au jeûne et à la prière, et cette expression de *servir* le Seigneur paraît indiquer le moment même où ils vauaient à la prière ou à la célébration du culte. C'est ainsi que la version syriaque interprète ce passage. § « *Le Saint-Esprit dit.* » Evidemment par une révélation surnaturelle. § « *Séparez-moi.* » Mettez à part pour moi, en vue d'un emploi que j'en veux faire. Il ne s'agit pas ici d'une sorte d'ordination, mais simplement d'un appel de ces deux hommes à une œuvre spéciale. § « *Pour l'œuvre à laquelle, etc.* » La suite montre que cette œuvre consistait à aller prêcher l'Évangile dans les régions voisins d'Antioche. Ce ne devait pas être une charge permanente, mais une mission temporaire. Aussi voit-on plus loin (ch. xiv, 26-27) que quand Saul et Barnabas eurent parcouru la Séleucie, Chypre, Paphos, la Pamphylie, la Pisidie, etc., ils revinrent à Antioche, sans doute parce qu'ils avaient achevé l'œuvre pour laquelle ils avaient été ici mis à part. § « *Je les ai appelés.* » Il est possible que les deux saints hommes eussent été, en particulier, poussés par l'Esprit à entreprendre cette œuvre, mais cette impulsion devait être publiquement sanctionnée par le même Esprit, et il convenait aux plans de Dieu que l'Église concourût à l'exécution de cette entreprise et la fit, en quelque sorte, devenir sienne par sa coopération.

3. Alors ayant jeûné et prié, et leur ayant imposé les mains, ils les laissèrent partir.

3. « *Après avoir jeûné et prié.* » Les chrétiens d'Antioche jeûnaient déjà au moment où cet ordre leur fut donné, mais ils consacèrent probablement un autre jour au jeûne et à la prière, en vue de cet objet spécial. Cette première mission parmi les Gentils était pour l'Eglise une entreprise importante; elle ne devait s'y engager qu'avec une certaine solennité et en s'humiliant profondément devant Dieu. C'était une entreprise nouvelle, en ce sens que la prédication de l'Evangile aux Gentils n'avait encore eu lieu qu'occasionnellement et sur quelques points, tandis qu'ici elle allait être l'objet d'un plan arrêté et d'une mission spéciale. C'était, de plus, une entreprise pleine de difficultés et de périls. L'Eglise devait, en conséquence, sentir le besoin d'implorer sur elle la bénédiction et la direction du Seigneur. Les chrétiens d'Antioche, formant ici la première des Sociétés de missions, recourent à cette protection souveraine et donnent ainsi à toutes les associations du même genre, un exemple qu'elles ne doivent jamais manquer de suivre. § « *Leur ayant imposé les mains.* » Il ne s'agit évidemment pas ici d'une consécration aux fonctions de l'apostolat. On ne voit nulle part que les apôtres aient été consacrés à leur charge de cette manière, et Paul nous apprend (Gal. 1, 12) qu'il y fut appelé par une révélation spéciale du Seigneur. (Note Act. 11, 26; Matth. x, 1-5; Luc, vi, 12-16.) Quant à Barnabas, il ne fut pas apôtre dans le sens primitif et absolu du mot. Cette imposition des mains ne fut pas non plus une consécration au saint ministère, puisque tous les deux en avaient déjà rempli les fonctions en prêchant l'Evangile. (Act. ix, 20-27; xi, 22; Galates 1, 12-17.) Ce fut donc tout simplement, comme nous l'avons déjà remarqué, une désignation spéciale pour une œuvre déterminée et d'une haute importance, une consécration missionnaire donnée par l'Eglise, sous l'autorité du Saint-Esprit. On imposait les mains, non-seulement pour consacrer, mais lorsqu'on conférait une faveur ou qu'on désignait un homme pour un office quelconque. (Voy. Lévi 111, 2-8-13; iv, 4-29; xvi, 21; Nomb. viii, 12; Marc, v, 23; xvi, 18; Matth. xxi, 46.) § « *Ils les laissèrent;* » ou plutôt les firent partir. Il paraît, d'après ce récit, que ce furent les chrétiens nommés au premier verset, c'est-à-dire les directeurs de l'Eglise qui, sous la bénédiction divine et au nom de l'Eglise, envoyèrent parmi les Gentils ces premiers missionnaires de la foi chrétienne. L'Eglise doit, dans tous les temps, recommander ainsi au Seigneur les ambassadeurs qu'elle envoie au loin.

4. Eux donc étant envoyés par le Saint-Esprit, descendirent en Séleucie, et de là ils naviguèrent en Chypre.

4. « *A Séleucie;* » ville située sur les bords de la Méditerranée, à l'embouchure du fleuve Oronte. Antioche se trouvait un peu plus haut sur la même rivière. § « *En Chypre;* » île de la Méditerranée, non loin de Séleucie. (Voy. note sur iv, 36.)

5. Et quand ils furent à Salamis, ils annoncèrent la Parole de Dieu dans les synagogues des Juifs; et ils avaient aussi Jean pour les aider.

5. « *Salamis.* » Ce port, le plus important de l'île de Chypre, se trouvait au sud-est de l'île. Il reçut plus tard le nom de Constantia. § « *Dans*

les synagogues. » Nous avons déjà eu occasion de dire que les Juifs avaient des synagogues dans tous les pays voisins de la Judée. Ce fut constamment à eux les premiers que les apôtres prêchèrent l'Évangile. § « *Et ils avaient aussi Jean pour les aider.* » Jean appelé autrement Marc (xii, 12.) Ce disciple n'avait pas été spécialement mis à part comme Saul et Barnabas pour cette œuvre; mais il les accompagnait à titre d'ami, d'aide, chargé peut-être de s'occuper des détails matériels du voyage ou des arrangements indispensables pour le succès de l'œuvre.

6. Puis, ayant traversé l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent là un certain enchanteur, faux prophète juif, nommé Bar-Jésus.

6. « *Puis, ayant traversé l'île.* » D'après Strabon, la longueur de l'île était de 1,400 stades, soit environ 60 lieues. § « *Paphos.* » Cette ville se trouvait à l'extrémité occidentale de l'île : c'était la résidence du proconsul. La déesse Vénus, que la mythologie disait née à Paphos, y avait un temple splendide et était adorée dans l'île entière. Entre Salamis et Paphos, il y avait plusieurs villes de renom : Citium, lieu de naissance du philosophe Zénon; Amathonte consacrée spécialement à Vénus, etc. Il n'est pas dit si Paul y prêcha la Parole. On dit qu'autrefois la population de Chypre s'élevait à un million d'âmes. Nicosie en est actuellement la capitale. § « *Un certain enchanteur;* » en grec, *mage* ou *magicien*. (Foy. note sur viii, 9.) § « *Faux prophète;* » c'est-à-dire qui prétendait à tort avoir le don de prophétie ou peut-être seulement être inspiré de Dieu. § « *Nommé Bar-Jésus;* » c'est-à-dire « fils de Jésus, » le mot *bar*, qui est syriaque, signifiait fils. Le nom de Jésus ou Josué n'était pas rare parmi les Juifs.

7. Qui était avec le proconsul Serge Paul, homme prudent, lequel fit appeler Barnabas et Saul, désirant d'ouïr la Parole de Dieu.

7. « *Qui était avec le proconsul.* » L'île de Chypre, devenue possession romaine, était gouvernée par un proconsul que nommait l'empereur. Ce nom de *proconsul* venait de ce qu'avant l'avènement de l'empire, c'étaient les consuls qui nommaient les gouverneurs des provinces. Ces fonctions étaient ordinairement accordées à des sénateurs. Le savant Lardner a pleinement démontré que Serge Paul avait bon droit au titre que lui donne ici saint Luc. § « *Homme prudent.* » Le mot traduit par « prudent » signifie proprement « sage, intelligent » et quelquefois « instruit. » Serge était, selon toute apparence, un homme d'un sens droit, à vues larges, et désireux de s'instruire par tous les moyens possibles. Après avoir entendu un Juif, il veut aussi entendre Saul et Barnabas. C'est chose rare que de voir des hommes de rang et de pouvoir, disposés à prêter ainsi l'oreille aux ministres du Seigneur. Il est probable que Barnabas et Saul avaient prêché à Paphos, et que ce fait, venu à la connaissance du proconsul, lui avait inspiré le désir de les entendre. § « *D'ouïr la Parole de Dieu.* » Rien ne prouve que Serge regardât dès lors cette parole comme divine, ou qu'il éprouvât des inquiétudes quant au salut de son âme. Probablement il obéissait plutôt à cette sorte de curiosité spéculative qui

caractérisait souvent les philosophes de l'antiquité. (Comp. avec Actes xvii, 19-20.)

8. Mais Elymas, *c'est-à-dire*, l'enchanteur, car c'est ce que signifie ce nom d'Elymas, leur résistait, tâchant à détourner de la foi le proconsul.

8. « *Elymas.* » Ce mot, d'origine arabe, signifie la même chose que celui de *mage*. C'était, sans doute, sous ce nom que le prétendu prophète était le plus connu. § « *Leur résistait;* » soit en discutant, soit en usant de toute son influence auprès du proconsul pour affaiblir les impressions que la parole de Barnabas et de Saul produisait sur son esprit. Il sentait que le succès de cette parole serait la ruine de sa propre influence sur ce haut personnage, et avait, par conséquent, tout intérêt à la combattre. L'amour de la popularité ou du pouvoir a toujours été une des grandes causes d'opposition à l'Evangile.

9. Mais Saul, qui est aussi appelé Paul, étant rempli du Saint-Esprit, et ayant les yeux arrêtés sur lui, dit :

9. « *Mais Saul qui est aussi appelé Paul.* » C'est ici la dernière fois que paraît le nom de Saul. Les commentateurs diffèrent sur les raisons de ce changement. De ce que le nom de « *Paul* » paraît ici pour la première fois, on peut inférer que ce fut à ce moment de la vie de l'apôtre qu'il le prit ou le reçut; mais pourquoi et qui commença à le lui donner? C'est ce qui ne nous est indiqué nulle part. Ce nom est d'origine romaine et signifie « *petit.* » Quelques-uns pensent qu'il avait été donné à l'apôtre, soit par ses parents à sa naissance, soit plus tard par d'autres personnes, parce qu'il était de taille peu élevée. Il n'a, du reste, quant au sens, aucun rapport avec celui de Saul, qui signifie : le *demandé* ou le *désiré*. Après toutes les conjectures faites sur ce sujet, ce qu'il y a de plus probable, c'est 1° que ce fut en Chypre que ce nom fut donné à l'apôtre pour la première fois, puisque jusque-là et même après sa conversion, nous le voyons toujours appelé Saul; 2° qu'il lui fut donné par les Romains, plus familiers avec le mot et qui, sans doute, le trouvaient ou plus conforme à l'esprit de leur langue, ou plus facile à prononcer; 3° que Paul accepta d'autant plus volontiers ce changement d'une lettre dans son nom, qu'il se savait appelé à être l'apôtre des Gentils. Rien de plus commun, du reste, que cette altération des noms quand ils passent d'une langue dans une autre. C'est ainsi que le nom hébreu de *Johanán* est devenu tour à tour *Johannès* chez les Grecs et les Latins, *John*, chez les Anglais; *Hans*, chez les Allemands; *Jean*, chez les Français, etc. D'*Onias* on avait fait *Ménélaus*; d'*Hiller*, *Pollio*; de *Jakim*, *Alcimus*; de *Silas*, *Silvanus*, etc., (Grotius). § « *Etant rempli du Saint-Esprit;* » divinement inspiré pour démasquer l'imposteur et pour lui dénoncer un terrible jugement de Dieu.

10. O homme plein de toute fraude et de toute ruse, fils du démon, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu point de renverser les voies du Seigneur qui sont droites?

10. « *O homme plein de toute fraude et de toute ruse.* » Le mot traduit ici par *ruse* signifie littéralement « facilité d'action, » et par suite procédés habiles ou arts subtils au moyen desquels on trompe les autres. C'est la seule fois qu'on le trouve dans le Nouveau Testament. Peut-être l'art d'Elymas consistait-il surtout en procédés de prestidigitation, accompagnés de quelque connaissance des sciences physiques. (Voy. note sur VIII, 9.) § « *Fils du démon;* » c'est-à-dire qui agit sous son influence, pratique ses arts et concourt, par la tromperie, à l'exécution de ses plans. (Note sur Jean VIII, 44.) Satan est toujours représenté dans l'écriture comme le père du mensonge. § « *Ennemi de toute justice.* » Pratiquer un métier de fraude est déjà se montrer, par le fait, ennemi de la justice. Quiconque s'y adonne doit en outre être entraîné presque forcément à combattre la vérité, comme venait de le faire Elymas; ses goûts comme ses intérêts le poussent à cette opposition. § « *Ne cesseras-tu point de renverser.* » On ne sait à quels moyens l'imposteur eut recours pour s'opposer à Barnabas et à Saul, mais il paraît, d'après ces mots du texte, qu'il y avait mis de la vigueur et que probablement il s'était prononcé contre eux dès leur arrivée à Paphos. § « *Les voies du Seigneur qui sont droites.* » Les enseignements divins sont appelés souvent les voies droites, et, dans ce cas particulier, ils étaient directement contraires aux voies tortueuses d'Elymas. Les expressions de voies droites, de droit chemin, etc., désignent l'intégrité, la justice, la vérité : tandis que celles de voies tortueuses ou de chemins obliques dénotent la fraude ou la méchanceté. (Jér. xxxi, 9; Hébr. xii, 13; Es. xl, 3-4; xlii, 16; Luc iii, 5; Deut. xxxii, 5; Ps. cxxv, 5; Prov. ii, 15; Phil. ii, 15.)

11. C'est pourquoi, voici, la main du Seigneur va être sur toi, et tu seras aveugle sans voir le soleil jusqu'à un certain temps. Et à l'instant une obscurité et des ténèbres tombèrent sur lui; et tournant de tous côtés, il cherchait quelqu'un qui le conduisit par la main.

11. « *La main du Seigneur va être sur toi;* » expression employée souvent pour annoncer un châtement soudain et miraculeux. La méchanceté d'Elymas le rendait digne de ce châtement, et l'accablissement de la parole de l'apôtre allait prouver au proconsul, d'une part, que l'enchanteur était un fourbe, et de l'autre, que Paul était vraiment inspiré de Dieu. On voit par plusieurs faits que les apôtres avaient reçu le pouvoir d'infliger de pareils châtements. (I Cor. v, 5; I Tim. I, 20.) Celui qu'Elymas subit ici était un emblème des ténèbres de son esprit et de la perversité de ses voies. § « *Jusqu'à un certain point.* » Cette cécité ne devait donc pas être permanente, mais on ne sait combien elle dura. C'était un puissant appel à la réflexion et à la repentance, et Dieu montrait encore ainsi sa miséricorde à l'égard du méchant. Elymas profita-t-il à salut de ce sévère avertissement ? Une ancienne tradition porte qu'il devint chrétien. Origène dit que Paul, « en le frappant d'aveuglement par une parole, le convertit à la sainteté par la souffrance. » § « *Une obscurité et des ténèbres,* etc. » Ces paroles ne doivent pas être prises à la lettre, comme si des ténèbres s'étaient littéralement fait apercevoir autour d'Elymas; elles veulent seulement dire qu'il perdit l'usage de la vue; le récit n'indique

pas exactement par quelle cause, et cela importe peu. § « *Et tournant de tous côtés, etc.* » Description concise, mais frappante des effets du miracle. Le changement fut si soudain que, dans un lieu que probablement il connaissait bien, Elymas ne put plus se diriger lui-même : Ainsi Dieu peut en un instant briser l'orgueil et faire de l'homme un enfant incapable de se suffire à lui-même. Et avec quelle promptitude il peut flétrir nos jouissances les plus douces en altérant ceux de nos sens qui en sont les organes ! La vue est un de ses dons terrestres les plus précieux : que ceux à qui ils la conservent devraient lui être reconnaissants pour les innombrables plaisirs que les yeux procurent à l'âme !

12. Alors le proconsul voyant ce qui était arrivé, crut, étant rempli d'admiration pour la doctrine du Seigneur.

12. « *Alors le proconsul, etc.* » Le miracle le convainquit qu'Elymas était un imposteur, et que Paul enseignait la vérité; mais la fin du verset montre que la beauté des doctrines évangéliques fit aussi et en même temps une profonde impression sur son esprit. Aussi crut-il, et rien n'empêche de penser que sa foi fut celle qui a pour fin la vie éternelle. Ce fait prouve que dès l'origine le christianisme ne fit pas des conquêtes seulement parmi les petits et les pauvres. Le Nouveau Testament ne nous apprend rien de plus sur le compte de Serge Paul.

13. Et quand Paul et ceux qui étaient avec lui furent partis de Paphos, ils vinrent à Perge, ville de Pamphylie; mais Jean s'étant retiré d'avec eux, s'en retourna à Jérusalem.

13. « *Paul et ceux qui étaient avec lui;* » savoir : Barnabas, Jean et peut-être quelques convertis de Paphos, car on vit souvent ceux qui venaient d'embrasser le christianisme suivre les apôtres dans leurs voyages. (*Voy. ch. ix, 30.*) § « *A Perge, ville de Pamphylie.* » La Pamphylie, province de l'Asie mineure, se trouvait en face de l'île de Chypre. Elle était bornée à l'est par la Cilicie, au nord par la Pisidie, à l'ouest par la Lydie, et au sud par la Méditerranée. Perge, sa capitale, était située sur la rivière Ceste, à quelque distance de son embouchure. Près de là, sur une montagne, s'élevait un célèbre temple de Diane. § « *Mais Jean s'étant retiré, etc.* » On ne sait si ce fut par crainte des dangers ou de la fatigue, ou par quelque autre motif que Jean se sépara ainsi de Barnabas et de Saul, mais il est évident, d'après le chapitre XV, v. 25, que ce motif, quel qu'il fut, parut assez répréhensible pour déterminer Paul à ne plus l'accepter comme compagnon de travail.

14. Et eux étant partis de Perge, vinrent à Antioche, ville de Pisidie, et étant entrés dans la synagogue le jour du sabbat, ils s'assirent.

14. « *Antioche, ville de Pisidie.* » La Pisidie était au nord de la Pamphylie. Quoique Antioche fût située plutôt en Phrygie qu'en Pisidie, cette ville appartenait cependant à la dernière de ces provinces; on l'appelait Antioche de Pisidie pour la distinguer d'Antioche de Syrie. (Plin., *Hist. natur. v, 27*; Strabon XII.) § « *Entrés dans la synagogue;* » suivant

l'usage constant des apôtres de prêcher d'abord aux Juifs dans tous les lieux où il se trouvait des synagogues.

15. Et après la lecture de la loi et des prophètes, les principaux de la synagogue leur envoyèrent dire : Hommes frères ! s'il y a de votre part quelque parole d'exhortation pour le peuple, dites-la.

15. « *Après la lecture de la loi, etc.* » (Voy. note sur Luc iv, 16.) § « *Les principaux de la synagogue.* » On désignait ainsi les personnes chargées d'administrer la synagogue et les services qui s'y faisaient, comme aussi de prononcer les peines et les excommunications. C'était à eux qu'incombait le soin d'offrir la parole à ceux des assistants qu'ils jugeaient capables d'édifier l'assemblée. (Marc v, 22, 35, 36, 38; Luc viii, 49; xiii, 14; Act. xviii, 10, 17.) § « *Hommes frères;* » manière bienveillante de s'adresser à ces étrangers, dans lesquels ils ont reconnu des membres de leur nation, et à ce qu'ils croyaient sans doute, des frères en la foi. § « *Dites-la.* » Le grec porte seulement : « parlez. »

16. Alors Paul s'étant levé, et ayant fait signe de la main qu'on fit silence, dit : Hommes israélites, et vous qui craignez Dieu, écoutez.

16. « *Hommes israélites, etc.* » Le but du discours que Paul va prononcer était de montrer que Jésus était bien le Messie promis aux Juifs. Mais s'il avait énoncé cette assertion dès l'abord, il aurait sans doute soulevé sans fruit des préventions et des colères. Il y procède en conséquence avec la sagesse dont il fit si souvent preuve. Il commence par montrer qu'il croit fermement aux Ecritures, qu'il en connaît les faits et les promesses, et qu'il n'est nullement disposé à abandonner les croyances et l'espoir des anciens Juifs. La portion des Saintes Ecritures qu'on venait de lire (peut-être le premier chapitre du Deutéronome) lui avait probablement fourni cette manière d'aborder cette question. § « *Et vous qui craignez Dieu.* » Il faut probablement entendre par là les *prostélytes de la Porte*, qui, sans avoir encore été circoncis, avaient renoncé à l'idolâtrie et prenaient habituellement part aux services de la synagogue.

17. Le Dieu de ce peuple d'Israël a élu nos pères, et a distingué glorieusement ce peuple du temps qu'ils demeuraient au pays d'Egypte, et il les en fit sortir avec un bras élevé.

17. « *Le Dieu de ce peuple.* » Le choix que Dieu avait fait des Juifs pour être son peuple, et la protection spéciale qui avait été le résultat de ce choix, étaient une des croyances les plus chères aux Juifs, et la rappeler ainsi en commençant ne pouvait que concilier à l'orateur la bienveillance de ses auditeurs. § « *A distingué glorieusement;* » en leur accordant des privilèges tout spéciaux, et notamment en les délivrant d'un état d'oppression et de servitude. § « *Du temps qu'ils demeuraient, etc.;* » comme étrangers, sans se mêler avec les habitants du pays et sans adopter ni leurs lois ni leurs usages, absolument comme les nègres esclaves demeurent aux Etats-Unis d'Amérique, un peuple à part, opprimé et

souffrant. (Gen. xxxvi, 7; Ex. vi, 4; xxii, 21; xxiii, 9; Lévi. xix, 34; Deut. x, 19.) § « Avec un bras élevé. » Cette expression, comme celle de : « à bras étendu, » et « à main forte, » désigne le déploiement d'une grande puissance. Les prophètes s'en étaient souvent servi en rappelant les dix plaies d'Égypte, le passage de la mer Rouge, les victoires remportées par les Israélites, etc. (Deut. xxvi, 8; Exod. vi, 1, 6, etc., etc.)

18. Et il les supporta au désert environ quarante ans.

18. « *Et il les supporta.* » Ce passage a été interprété de deux manières. Avec le mot *supporta*, il signifie que Dieu avait épargné les Juifs, malgré leur désobéissance et leurs infidélités; mais par le changement d'une seule lettre dans le mot de l'original, il peut signifier que Dieu avait nourri les Israélites d'une manière miraculeuse. Ce dernier sens, qui n'est ni moins exact ni moins beau que le premier, a été admis par les versions syriaque et arabique. Selon toute apparence, Paul fait ici allusion au verset 31 du premier chapitre du Deutéronome, et en traduisant ce passage, les Septante se sont servis du mot qui exprime l'idée d'entretien et de nourriture. Aussi le célèbre Griesbach, l'ayant trouvé dans plusieurs manuscrits, l'a-t-il admis comme la véritable leçon. Ce second sens s'accorde bien avec Deut. i, 31; Nomb. xii, 12; Deut. xxxii, 10. Il semble aussi plus conforme au but que se proposait l'apôtre et à l'ensemble de ses pensées. Ayant à cœur de se concilier les cœurs des Israélites, il n'est guère probable qu'il eût commencé par rappeler à leur souvenir les fautes et l'obstination de leurs ancêtres. Il était plus naturel de ne leur parler que des bontés que Dieu avait répandues sur eux. Il est vrai que le support dont il avait fait preuve à leur égard était aussi un acte de miséricorde.

19. Et ayant détruit sept nations au pays de Canaan, il leur en distribua le pays par le sort.

19. « *Et ayant détruit.* » Ces nations n'avaient pas été détruites au point que tous leurs membres eussent péri, mais elles avaient été, comme peuples, soumises et dépossédées du pays. (Deut. vii, 1.) § « *Sept nations;* » les Héthiens, les Guirgasiens, les Amorrhéens, les Cananéens, les Phérésiens, les Héviens et les Jébusiens. (Deut. vii, 1; Josué iii, 10; Néh. ix, 8.) § « *Du pays de Canaan,* etc.; » appelé ainsi du nom d'une des principales nations qui l'habitaient : c'était la terre promise. Quant à son partage, voyez Jos. xiv et xv. Chez les Juifs la décision des questions importantes était soumise au sort. (Voy. note sur Act. i, 26.)

20. Et environ quatre cent cinquante ans après, il leur donna des juges jusqu'à Samuel le prophète.

20. « *Et environ quatre cent cinquante ans après.* » Cet endroit a beaucoup exercé la science des chronologistes; les anciennes versions reproduisent exactement le même chiffre; mais il est difficile de le concilier avec ce passage du premier livre des rois (vi, 1). « Il arriva qu'en l'année quatre cent quatre-vingt, après que les enfants d'Israël furent sortis du pays d'Égypte, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël... il bâtit une maison à l'Éternel. » Si, en effet, on ajoute aux quarante ans passés

dans le désert, les quatre cent cinquante ans ici mentionnés comme s'étant écoulés jusqu'à Samuel, puis les quarante ans du règne de David et enfin les trois premières années du règne de Salomon, on arrive au chiffre de cinq cent quatre-vingt-dix ans, plus élevé de cent dix ans que celui du livre des rois. On a proposé plusieurs manières d'échapper à cette difficulté. Doddridge et quelques autres critiques (Calovius, Mill, Louis de Dieu) ont voulu faire remonter les quatre cent cinquante ans dont parle l'apôtre jusqu'à la naissance d'Isaac; mais cette interprétation est évidemment forcée et imaginée en vue d'échapper à une difficulté, puisque Paul ne fait aucune allusion à la naissance d'Isaac. Luther et Bèze ont cru qu'il fallait lire trois cent cinquante au lieu de quatre cent cinquante; mais c'est une conjecture toute gratuite qu'aucun manuscrit ne justifie. On peut en dire autant de l'opinion de Vitringa et de quelques autres, qui ont pensé que quelque copiste avait altéré le texte. Les manuscrits et les anciennes versions portent tous le même chiffre. En présence de ces explications insuffisantes, tout ce qu'on peut dire nous semble se résumer dans les observations suivantes : 1° pour les évènements d'une date aussi ancienne, rien n'est plus incertain que la chronologie. Cela est vrai dans le domaine de l'histoire profane comme dans celui de l'histoire sacrée. L'habitude d'exprimer les nombres au moyen de lettres au lieu d'écrire les mots en entier, devait nécessairement donner naissance à beaucoup d'erreurs. 2° Il est tout naturel de penser que Paul se servit ici de la chronologie admise de son temps parmi les Juifs. Or l'historien Josèphe dit expressément que Salomon commença à bâtir le temple la quatrième année de son règne, cinq cent quatre-vingt-douze ans après la sortie d'Égypte (Antiq. juive, liv. vii, chap. iii), ce qui s'accorde parfaitement bien avec le calcul de l'apôtre. 3° Cette chronologie a pour elle des autorités respectables. (Lightfoot et Boyle.) Il serait inutile de rechercher ici sur quelles bases reposaient les calculs de Josèphe et des Juifs de son époque. Tout ce qu'il suffit d'admettre sur ce point, est que Paul adopta la chronologie reçue de son temps. Son but était de proclamer la doctrine évangélique et non pas de traiter une question chronologique. § « *Des juges;* » hommes suscités extraordinairement pour administrer les les affaires du peuple, ou le défendre contre ses ennemis. (Voy. *Juges* II, 16.)

21. Puis ils demandèrent un roi, et Dieu leur donna Saül, fils de Kis, homme de la tribu de Benjamin; et ainsi se passèrent quarante ans.

21. « *Ils demandèrent un roi.* » (1 Sam. viii, 6; Josée xiii, 10.) Ce fait avait été prédit. (Deut. xvii, 14, 15.) § « *Et ainsi se passèrent quarante ans.* » L'Ancien Testament ne dit nulle part combien dura le règne de Saül. D'après Josèphe (Antiq. liv. vi, ch. xiv), ce roi aurait régné dix-huit ans du vivant de Samuel, et vingt-deux ans après la mort de ce prophète, mais le docteur Doddridge a démontré que ce calcul ne pouvait être exact, et qu'après la mort de Samuel Saül ne régna que dix ans, chiffres que portent, du reste, quelques manuscrits de l'histoire de Josèphe. Plusieurs interprètes pensent qu'il faut comprendre dans les quarante ans mentionnés ici le temps durant lequel Samuel avait exercé

les fonctions de juge, et cette opinion peut être admise, car elle n'est en rien contraire au texte.

22. Et Dieu l'ayant ôté, leur suscita David pour roi, duquel aussi il rendit ce témoignage, et dit : J'ai trouvé David, fils de Jessé, un homme selon mon cœur, et qui fera toute ma volonté.

22. « *Et Dieu l'ayant ôté.* » Saül fut rejeté parce qu'il avait désobéi à Dieu en épargnant le bétail et les choses précieuses d'Hamalec et la personne du roi Agag, qu'il avait reçu ordre de ne pas épargner. (1 Sam. xv, 8-23.) La parole de l'apôtre se rapporte probablement à la réjection de Saul plutôt qu'à sa mort, car on sait que David fut oint comme roi avant la mort de Saül, et presque aussitôt après la désobéissance de Saül. (Voy. 1 Sam. xvi, 12, 13.) § « *Il rendit ce témoignage;* » c'est-à-dire au sujet duquel il fit cette déclaration. (1 Sam. xiii, 14.) § « *J'ai trouvé David.* » Ceci n'est pas la lettre, mais la substance de ce qui se lit en plusieurs endroits. (Comp. 1 Sam. xiii, 14, avec Psaume lxxxix, 20 et 1 Sam. xvi, 1; 12.) § « *Un homme selon mon cœur.* » Dans son rapport avec le contexte, cette expression voulait simplement dire : un homme qui ne se montrera pas désobéissant et rebelle comme Saül, et elle s'appliquait sans doute à David comme roi plutôt qu'à ce qu'il serait comme particulier. Dieu avait annoncé ainsi que David ferait de la volonté divine la règle et la loi suprême de son règne, bien différent en cela de Saül qui, comme roi, avait résisté à cette volonté. Il n'en est pas moins vrai que comme individu, David se montra un homme pieux, humble, dévoué, et béni de Dieu comme un de ses serviteurs les plus fidèles. Il eut des imperfections, il commit des fautes, et même de très-grands péchés, mais il s'en repentit profondément (Voy. Psaume li); et en somme, toute sa conduite, soit comme roi, soit comme individu, justifia bien ce titre d'*homme selon le cœur de Dieu*, c'est-à-dire dévoué sérieusement à faire ce qui plaît à Dieu. § « *Et qui fera toute ma volonté;* » cette volonté contre laquelle Saül s'était révolté en désobéissant à un ordre formel. L'Écriture dit en plusieurs endroits que David fit la volonté de Dieu, en s'opposant à l'idolâtrie, en faisant célébrer le culte du vrai Dieu, en excitant le peuple à obéir aux lois divines, etc. C'est ainsi qu'on lit (1 Rois xv, 3, 5) : « David avait fait ce qui est droit devant l'Éternel, et tout le temps de sa vie il ne s'était point détourné de rien qu'il lui eut commandé, hormis dans l'affaire d'Urie l'Héthien. » (Voy. aussi 1 Rois xiv, 8.)

23. C'a été de sa semence que Dieu, selon sa promesse, a suscité Jésus pour Sauveur à Israël.

23. « *De sa semence;* » de sa postérité. § « *Selon sa promesse.* » (Note sur Act. ii, 30.) § « *Jésus pour Sauveur.* » (Note sur Matth. i, 21.)

24. Jean ayant auparavant prêché le baptême de repentance à tout le peuple d'Israël, avant la venue de Jésus.

24. « *Jean, ayant auparavant prêché;* » afin de préparer les voies. (Matth. iii.)

25. Et comme Jean achevait sa course, il disait : Qui pensez-vous que je sois ? Je ne suis point *le Christ*; mais voici, il en vient un après moi dont je ne suis pas digne de délier le soulier de ses pieds.

25. « *Achevait sa course*; » c'est-à-dire accomplissait sa tâche ou son ministère. § « *Que pensez-vous, etc.* » Ce ne sont pas exactement les termes dont Jean s'était servi, mais c'est bien le sens de ses déclarations. (Voy. note sur Jean I, 20; Matth. III, 11.)

26. Hommes frères ! enfants qui descendez d'Abraham, et ceux d'entre vous qui craignent Dieu, c'est à vous que la parole de ce salut a été envoyée.

26. « *Hommes frères, enfants, etc.* » Au moment de presser ses auditeurs d'embrasser Jésus comme Sauveur, l'apôtre semble prendre un langage encore plus affectueux; il s'adresse de nouveau d'abord aux descendants d'Abraham, enfants de la promesse, puis aux prosélytes. (Note sur le verset 16.) § « *La parole de ce salut*; » le message de ce Sauveur envoyé à la nation juive (Matth. xv, 14) et que les apôtres devaient d'abord annoncer aux Juifs. (V. 46.)

27. Car les habitants de Jérusalem et leurs gouverneurs ne l'ayant point connu, ont même, en le condamnant, accompli les paroles des prophètes, qui se lisent chaque sabbat.

27. « *Ne l'ayant point connu*; » c'est-à-dire n'ayant pas reconnu en lui le Messie promis à nos pères, et l'ayant au contraire pris pour un imposteur. (Voy. I Cor. II, 8; note sur Act. III, 17.) L'apôtre, dont l'objet principal est en ce moment d'arriver à établir la résurrection de Jésus, montre sa prudence ordinaire en évitant de parler du crime des Juifs de Jérusalem de manière à irriter ses auditeurs. Cependant, malgré tout ce qui pouvait être dit pour atténuer ce crime, il restait assez grand pour que les amis de la nation juive en fussent effrayés. (Act. II, 23, 36, 37.) § « *Qui se lisent chaque sabbat*; » dans les synagogues. Aveuglés par l'orgueil et les préjugés, les Juifs avaient souvent entendu la lecture des prophéties sans en comprendre la véritable signification. C'est ainsi que beaucoup de personnes peuvent lire la Bible toute leur vie sans la comprendre, parce qu'ils n'apportent à cette lecture, ni l'attention sérieuse, ni l'humilité qui sont nécessaires pour la faire avec profit.

28. Et quoiqu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de mort, ils prièrent Pilate de le faire mourir.

28. « *Et quoiqu'ils ne trouvassent rien, etc.*; » comme le démontrent à l'évidence les détails du procès. Après avoir, au moyen d'un faux témoignage, condamné Jésus comme blasphémateur, ils l'avaient ensuite présenté à Pilate comme coupable de sédition. (Comp. Luc XXII, 70, 71 avec XXIII, 1, 2.) § « *Ils prièrent Pilate, etc.* (Matth. XXVII, 1, 2; Luc XXIII, 4, 5.)

29. Et après qu'ils eurent accompli toutes les choses qui avaient été écrites de lui, on l'ôta du bois, et on le mit dans un sépulcre.

29. « *On l'ôta du bois.* » Il y a dans le grec : « ils l'ôtèrent. » Les Juifs qui ensevelirent Jésus, n'étaient pas ceux qui l'avaient fait mourir, mais il suffisait que Nicodème, Joseph d'Arimatee et les autres personnes qui prirent part à cette œuvre fussent des Juifs pour que l'apôtre pût parler ainsi. (Jean xix, 38, 39.)

30. Mais Dieu l'a ressuscité des morts.

30. « *Mais Dieu l'a ressuscité, etc.* » (Note sur II, 23, 24.)

31. Et il a été vu durant plusieurs jours par ceux qui étaient montés avec lui de Galilée à Jérusalem, qui sont ses témoins devant le peuple.

31. « *Et il a été vu.* (Voy. note à la fin de saint Matth.) § « *Plusieurs jours;* » quarante jours. (Act. 1, 3.) § « *Par ceux, etc.* » notamment par les apôtres, chargés d'une manière toute spéciale de lui rendre ce témoignage et d'annoncer au monde ce grand évènement.

32. Et nous vous annonçons, quant à la promesse qui a été faite à nos pères.

32. « *Et nous;* » nous, Barnabas et Saul. § « *Annonçons.* Il y a dans le grec *nous vous évangélisons*, c'est-à-dire « nous vous annonçons cette bonne nouvelle. » Pour tout Juif pieux, l'annonce de la venue du Messie devait être une bonne nouvelle, et tout pécheur repentant recevra comme telle l'annonce qu'il y a pour lui un Sauveur. § « *La promesse, etc.* » Il faut entendre ici par ce mot, tout ce que les prophètes de l'Ancien Testament avaient prédit quant à la venue, aux souffrances, à la mort et à la résurrection de Christ.

33. Que Dieu l'a accomplie envers nous qui sommes leurs enfants; ayant suscité Jésus selon qu'il est écrit au psaume second : Tu es mon Fils; je t'ai aujourd'hui engendré.

33. « *Dieu l'a accomplie..... ayant suscité,* » ou *ressuscité.* La promesse faite aux Juifs ne concernait pas uniquement la résurrection de Jésus, mais c'était cette résurrection qui devait comme compléter et sceller l'accomplissement de toutes les promesses relatives à la personne du Messie. § « *Au psaume second;* » verset 7. Ce psaume a toujours été regardé comme une prophétie relative au Messie. (Voy. note sur Act. iv, 25.) § « *Tu es mon Fils; je t'ai aujourd'hui engendré.* » Il est évident que Paul se sert ici de ce passage comme signifiant que Jésus est appelé Fils de Dieu parce que Dieu l'avait ressuscité des morts. Cette interprétation, sortant d'une bouche inspirée, fixe le sens du passage et prouve que Jésus n'y est pas appelé *Fils de Dieu* en raison de son éternelle génération ou de son incarnation, mais en raison de sa résurrection d'entre les morts. Et ce

sens s'accorde parfaitement avec le but et l'ensemble du psaume. Dans les trois premiers versets, le Psalmiste a représenté la ligue des puissants de la terre contre le Messie, ligue qui eut lieu, en effet, non pas durant l'existence éternelle, mais durant la vie terrestre du Messie. Dans les versets 4 et 5, le Psalmiste a montré que les efforts de cette ligue seraient impuissants, et aux versets 6 et 7, il déclare que, malgré tout, le Messie serait établi Roi, parce que Dieu l'avait engendré pour cela. Cette proclamation de royauté devait donc suivre la ligue formée par les grands de la terre, et les succès apparents remportés par elle, c'est-à-dire les souffrances et la mort de Jésus; c'est par conséquent bien de la résurrection et de la glorification du Sauveur qu'il est ici question. Christ est appelé Fils de Dieu pour plusieurs raisons : dans Luc 1, 35, parce qu'il fut conçu du Saint-Esprit; ici et ailleurs, comme Rom. 1, 4, parce qu'il fut déclaré tel par sa résurrection d'entre les morts. (*Voy. note sur ce dernier passage.*) Cette résurrection nous est représentée comme une sorte de commencement de vie, et c'est pour cela que Jésus est appelé ailleurs : « le *premier-né* d'entre les morts. » (Col. 1, 18; et Apoc. 1, 5.) § « *Je t'ai engendré.* » Ce mot ne peut évidemment être pris au sens propre. On le trouve souvent employé, dans l'Écriture-Sainte, dans le sens de produire, de donner l'existence d'une manière ou d'une autre. C'est ainsi qu'il est dit (II Tim. 11, 23) : « Rejette les questions folles, sachant qu'elles ne produisent (en grec, engendrent) que des contestations. » Ailleurs, Paul dit des Corinthiens et de Philémon (I Cor. 14, 15; Philém. 10), qu'ils les a *engendrés*, c'est-à-dire amenés à la foi, et c'est du même mot que le Seigneur lui-même s'était servi en déclarant que pour entrer dans le royaume des cieux il faut qu'un homme *naisse* (soit engendré) de nouveau. Dans ces derniers passages, l'expression d'engendrer signifie rendre à la vie spirituelle, arracher les pécheurs à la mort spirituelle. L'Esprit pouvait de même l'employer aussi au figuré pour dire que Dieu avait rendu la vie à Jésus, et qu'à ce titre aussi il était bien son Fils. (Comp. avec Col. 1, 18; Apoc. 1, 5; Hébr. 1, 5.) § « *Aujourd'hui;* » c'est-à-dire le jour même de la résurrection de Jésus. On a tenté de prouver que cette expression devait se rapporter à l'éternité ou à la préexistence de Jésus-Christ; mais le mot n'a ce sens nulle part, et le contexte prouve qu'il s'agit ici du jour de la résurrection. Paul l'a évidemment entendu ainsi, et son témoignage doit être accepté comme un commentaire infaillible du psaume.

34. Et pour montrer qu'il l'a ressuscité des morts, pour ne devoir plus retourner au sépulcre, il a dit ainsi : Je vous donnerai les saintetés de David assurées.

34. « *Et pour montrer, etc.* » Le second passage que l'apôtre va citer devait tout à la fois expliquer et confirmer le premier. § « *Pour ne plus retourner au sépulcre.* » Il y a dans le grec, à la corruption; mais ce mot s'employait pour désigner la mort ou le tombeau, et comme le corps de Christ n'avait jamais senti la corruption, c'est bien tout simplement du sépulcre ou de la mort qu'il est ici question. § « *Je vous donnerai, etc.* » Ces paroles, empruntées à Esaïe (lv, 3), sont citées d'après les Septante, avec un changement de mot insignifiant. Dans le prophète, ces mots ne se rapportent pas spécialement à la résurrection du Messie, et l'intention

de l'apôtre n'est point de dire qu'il en fut ainsi. Il ne voulait pas, dans ce verset, prouver que Jésus devait ressusciter, mais qu'une fois ressuscité il ne devait plus mourir. Quant au passage lui-même, on ne peut douter qu'Esaië n'y eût en vue le Messie; le contexte le prouve suffisamment. Le prophète, s'adressant au peuple d'Israël, voulait lui donner l'assurance que toutes les promesses faites à David, relativement à une nouvelle Alliance, avec le Messie pour médiateur, seraient fidèlement accomplies. § « *Les saintetés de David;* » littéralement, les choses *saintes* ou *sacrées*, c'est-à-dire, la promesse sacrée qu'il aurait un successeur qui serait assis sur son trône à perpétuité. (II Sam. vii, 16; Ps. lxxxix, 4, 5; cxxxii, 11, 12.) § « *Assurées;* » certaines, immanquables. (Comp. avec II Cor. i, 20.) Les Juifs regardaient cette promesse, souvent rappelée dans le Nouveau Testament, comme relative au Messie. Paul, en la mentionnant ici, suit parfaitement le cours de son argumentation. Puisque le successeur promis à David devait être à perpétuité sur son trône, et puisque cette prédiction s'était accomplie en Jésus, il était impossible que celui-ci, une fois ressuscité, fût retourné dans le sépulcre. La promesse ne pouvait être accomplie que s'il vivait à toujours. Cette assurance que Jésus-Christ, son Roi, vit, fait encore aujourd'hui la force et la joie de l'Eglise. Il est vivant et toujours puissant pour garder et pour sauver ceux qui vont à lui.

35. C'est pourquoi il a dit aussi dans un autre endroit : Tu ne permettras point que ton Saint sente la corruption.

35. « *Il a dit;* » c'est-à-dire Dieu, parlant cette fois par la bouche de David lui-même, au psaume xvi, 10. § « *Tu ne permettras point.* » Voyez pour l'explication de cette citation ce que nous en avons déjà dit dans les notes sur le chap. ii, v. 27.

36. Car, certes, David, après avoir servi en son temps au conseil de Dieu, s'est endormi, et a été mis avec ses pères, et a senti la corruption.

36. « *Car, certes, David, etc.* » Dans ce verset, l'apôtre prouve que la parole qu'il vient de citer ne pouvait s'appliquer à David; dans le verset suivant, il montrera qu'elle ne peut s'appliquer qu'à Jésus-Christ. § « *S'est endormi.* » Cette expression est souvent employée pour indiquer la mort des saints. Elle est en particulier appliquée à David. (I Rois ii, 10. *Voy.* note sur Matth. xxvii, 52.) § « *Et a été mis;* » ou enseveli. (I Rois ii, 10.) *Et a senti la corruption;* » est resté dans le sépulcre et retourné à la poudre. (*Voy.* ce passage expliqué plus au long par saint Pierre : Act. ii, 20-31, et nos notes sur cet endroit.)

37. Mais celui que Dieu a ressuscité n'a point senti de corruption.

37. « *Mais celui;* » le Seigneur Jésus. A lui seul, conclut l'apôtre, pouvait s'appliquer le passage du psaume xvi.

38. Sachez donc, hommes frères ! que c'est par lui que vous est annoncée la rémission des péchés.

38. « *Sachez donc.* » Les titres de Jésus à être reconnu comme le Messie une fois bien établis, l'apôtre va exposer quels devaient être les heureux fruits de sa mort. § « *Que c'est par lui.* » (Voy. note sur Luc xxiv, 47.)

39. Et que de tout ce dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse, quiconque croit est justifié par lui.

39. « *Que de tout ce dont etc.;* » de tous vos péchés. La loi de Moïse commandait des sacrifices, des offrandes et des purifications; mais ces institutions, destinées à préfigurer un plus grand sacrifice, ne pouvaient pas effacer le péché, comme le même apôtre devait plus tard le prouver dans son Epître aux Hébreux. (Ch. ix, 7-14; x, 1-4, 11.) Le but de la loi n'était pas de révéler un moyen d'obtenir le pardon; cela était l'œuvre spéciale de l'Évangile. § « *Par la loi de Moïse;* » par les commandements et les institutions que Moïse avait établis, sous la direction et par l'ordre de Dieu. § « *Quiconque croit.* » (Voy. note sur Marc xvi, 16.) § « *Est justifié;* » c'est-à-dire regardé et traité comme s'il était juste. Voyez cet article de foi exposé dans nos notes sur Rom. i, 17; iii, 24, 25; iv, 1-8. § « *Par lui;* » surtout par ses souffrances et sa mort.

40. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui est dit dans les prophètes : 41. Voyez, contempteurs, et vous en étonnez, et soyez dissipés; car je vais faire une œuvre en votre temps, une œuvre que vous ne croirez point si quelqu'un vous la raconte.

40-41. « *Prenez donc garde.* » Cet avis, relatif à un mal qui devait fondre sur plusieurs, était d'autant plus important que les Juifs se regardaient comme particulièrement en sûreté. § « *Dans les prophètes.* » Les Juifs divisaient l'Ancien Testament en trois parties dont l'une s'appelait : les Prophètes. « Note sur Luc xxiv, 44. » Le passage que Paul cite ici se lit dans Habacuc. (i, 5.) Il n'est pas reproduit d'après l'hébreu, mais, en substance, d'après la version des Septante. La menace avait pour objet prochain d'annoncer la ruine de la nation juive par les Chaldéens, et sous ce rapport elle avait été accomplie. Mais elle n'était pas moins applicable aux Israélites contemporains de Paul qu'à ceux qui avaient vécu du temps d'Habacuc. Le sens général du passage est que ceux qui mépriseraient l'œuvre du Seigneur étaient destinés à périr. Cette œuvre, en ce qui concernait les actes des Chaldéens, avait été quelque chose de si inattendu, de si extraordinaire, de si terrible, que les Juifs de l'époque n'avaient pas voulu y croire assez tôt pour pouvoir échapper à cette grande calamité. Il en devait être de même de l'envoi du Messie. Cet acte de la volonté divine s'accordait si peu, dans ses différentes phases, avec ce que les Juifs avaient attendu, qu'ils le virent s'accomplir sans vouloir y croire, et se dévouèrent ainsi à la perdition. § « *Voyez, contempteurs.* » Il y a dans l'hébreu : « Regardez-vous parmi les nations; » les Septante ont traduit par « contempteurs » et cela, selon toute apparence, par suite d'une variante dans le manuscrit dont ils se servaient, variante qui consistait à lire *Bogedim*, au lieu de *Bagohim*. Les versions syriaque et arabe ont suivi en cela les Septante.

§ « *Et soyez dissipés.* » Ce mot ne se trouve que dans les Septante et dans la version arabique. Il signifie littéralement, à l'infinif, *disparaître aux regards*, et par suite, *être défait*, ou *être consumé*, *périr*. (Matth. vi, 16, 19.) On pourrait le traduire aussi par *être confondu* ou *couvert de honte*, et avec ce sens il répondrait plus directement à l'esprit du passage hébreu. Quoique Paul l'emploie ici en parlant de la destruction réservée à ceux qui rejetteraient l'Évangile, ce n'est pas le terme employé ordinairement pour dénoter la réjection éternelle. § « *Je vais faire une œuvre.* » Dans la prédiction d'Habacuc, cette œuvre était l'arrivée des Chaldéens pour détruire le temple et la nation. Paul annonce, en se servant du même passage, que Dieu va faire tomber sur les Juifs incrédules et rebelles de son temps une calamité du même genre, une nouvelle destruction du temple et de la nation. Cet événement avait été prédit par le Messie, mais les Juifs ne voulaient pas plus croire à cette œuvre que leurs ancêtres n'avaient cru à la première. Ils ne regardaient pas l'abandon de leur Dieu comme une chose possible, et l'histoire dit que, même pendant le siège de Jérusalem par l'armée romaine, ils vivaient encore dans cette sécurité trompeuse. § « *Si quelqu'un vous la raconte; c'est-à-dire, alors même qu'elle aura été clairement annoncée.* Ce raisonnement de l'apôtre nous enseigne : 1° que les hommes peuvent être témoins des œuvres de Dieu et s'en étonner sans échapper pour cela à la destruction; 2° qu'il y a des préjugés tellement enracinés, que même une révélation divine ne les fait pas toujours disparaître; 3° que la fausse sécurité dans laquelle vivent les pécheurs ne les sauvera pas; 4° que beaucoup d'hommes ne veulent pas se croire en danger de perdition, bien que ce danger leur soit dénoncé par les prophètes, par les apôtres, par le Sauveur et par Dieu. Rien ne peut les arracher à leur funeste tranquillité. En vain Dieu déploie sous leurs yeux sa puissance ou ses miséricordes à l'égard des pécheurs, ils méprisent obstinément ces avertissements et courent ainsi à une confusion et à une ruine certaines.

42. Puis étant sortis de la synagogue des Juifs, les Gentils les prièrent qu'au sabbat suivant ils leur annonçassent ces paroles.

42. « *Puis, étant sortis.* » Plusieurs manuscrits et les anciennes versions présentent ici une variante importante. Le mot de *Gentils* ne s'y trouve pas, et des critiques distingués, entre autres Griesbach et Knapp le rejettent. Le sens serait alors que les Juifs, ou du moins plusieurs d'entre eux, demandèrent aux apôtres de reprendre le même sujet le sabbat suivant. D'autres conservent le mot de *Gentils*; mais, construisant la phrase différemment, ils entendent ou que les Juifs prièrent les apôtres d'annoncer les mêmes choses aux Gentils, ce qui s'accorde peu avec les habitudes juives, ou que les apôtres eux-mêmes invitèrent des Gentils à venir les entendre parler. Il est très-difficile, sinon impossible, de choisir entre ces leçons. Peut-être faut-il entendre simplement, par ce mot de *Gentils*, les prosélytes de la porte qui avaient assisté à la séance de la synagogue. § « *Au sabbat suivant.* » On pourrait traduire : durant la semaine qui allait séparer ce sabbat du sabbat suivant, et cette interprétation n'est pas dénuée de vraisemblance.

43. Et quand l'assemblée fut séparée, plusieurs des Juifs et des prosélytes qui servaient Dieu, suivirent Paul et Barnabas, qui en leur parlant les exhortèrent à persévérer en la grâce de Dieu.

43. « *Et quand l'assemblée fut séparée.* » Il y a dans le grec « la synagogue. » Il paraît que cela se fit sans désordre et sans violence. § « *Plusieurs des Juifs.* » Selon toute apparence, la majorité repoussa le message de Paul (v. 45); mais on voit pourtant que sa parole avait fait une profonde impression sur un certain nombre. § « *Et des prosélytes qui servaient Dieu.* » (Voy. v. 16; Comp. avec note sur Matth. xxiii, 15.) § « *Les exhortaient à persévérer.* » Il paraît de là que ces gens avaient fait profession de recevoir la vérité et d'embrasser le Seigneur Jésus. Ce succès remarquable est encore une preuve de la puissance d'une prédication fidèle et courageuse. § « *En la grâce de Dieu;* » c'est-à-dire dans la foi, la prière et l'obéissance qui accompagnent le sentiment de la réconciliation avec Dieu et en sont les effets immanquables.

44. Et le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour ouïr la Parole de Dieu.

44. « *Et le sabbat suivant, etc.* » Le sabbat étant le jour consacré au culte, il était naturel que ce jour-là la multitude des auditeurs fût plus grande. Le bruit de la présence des apôtres et des doctrines qu'ils prêchaient s'était sans doute répandu, au moyen des Gentils qui les avaient entendus, et, comme il arrive toujours en pareil cas, la curiosité avait attiré la foule. Le texte ne dit pas si cette réunion eut lieu dans la synagogue, mais cela paraît probable.

45. Mais les Juifs voyant toute cette multitude, furent remplis d'envie, et contredisaient à ce que Paul disait, contredisant et blasphémant.

45. « *Furent remplis d'envie;* » en grec, de zèle, mot qui désigne quelquefois l'indignation, la colère. Les Juifs sont irrités de voir une si nombreuse multitude disposée à écouter un message qu'ils rejetaient eux-mêmes et qui menaçait de renverser leur religion. § « *Et contredisaient;* » s'opposaient à... s'élevaient contre... § « *Contredisant;* » prétendant sans doute, tout particulièrement, qu'il n'était pas vrai que Jésus fût le Messie, et que ce Messie dût être humble, méprisé, mis à mort, etc. § « *Et blasphémant.* » (Note sur Matth. ix, 3.) Le sens est évidemment qu'ils parlaient mal de Jésus, le couvrant d'injures et de mépris, et les paroles de ce genre sont positivement appelées des blasphèmes (Luc xxii, 65). Quand les hommes se laissent emporter à la colère, ils ne pèsent plus leurs expressions et s'inquiètent peu de ce qu'elles peuvent être en regard de la Parole de Dieu. Dans les entraînements de partis ou de sectes, quand les bonnes raisons font défaut, on voit continuellement les injures et la violence mis à leur place, et dans ces luttes les hommes profèrent des blasphèmes plus souvent qu'ils ne le pensent. Très-souvent enfin les doctrines les plus pures et les plus précieuses sont ainsi repoussées et

outragées, uniquement parce qu'on n'y croit pas. N'arrive-t-il pas quelquefois à ceux-là mêmes qui font profession de servir Christ, de le crucifier de nouveau et de nuire à sa cause en se laissant aller aux emportements de la colère? (Comp. avec chap. xviii, 6.)

46. Alors Paul et Barnabas s'étant enhardis, leur dirent : C'était bien à vous premièrement qu'il fallait annoncer la Parole de Dieu; mais puisque vous la rejetez, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici, nous nous tournons vers les Gentils.

46. « *S'étant enhardis.* » L'opposition et les blasphèmes des méchants prouvent quelquefois que leur conscience est troublée, que la vérité les a atteints; les prédicateurs doivent alors non pas reculer, mais redoubler au contraire d'énergie. § « *C'était bien à vous premièrement qu'il fallait, etc.* » C'était là notre devoir, ce qui nous avait été commandé. (Note sur Luc xxiv, 47.) § « *Vous vous jugez vous-mêmes indignes;* » par votre conduite et en rejetant cette parole. Le mot de juger n'emporte pas ici que les Juifs proclamassent eux-mêmes cette indignité, mais seulement qu'ils se condamnaient eux-mêmes en résistant aux enseignements du Seigneur. Cette obstination, si fréquente chez les pécheurs, est une sorte de condamnation qu'ils passent sur eux-mêmes. Elle montre que non-seulement ils ne sont pas disposés à accepter le salut, mais encore qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'ils le recevront, et que par conséquent ce serait peine perdue que de le leur offrir encore. (Note sur Matth. vii, 6.) Lors donc que des hommes, souvent et solennellement avertis ou exhortés, se montrent endurcis et repoussent l'Évangile en l'outrageant, c'est quelquefois le devoir des ministres de cet Évangile de diriger leurs travaux d'un autre côté. Un homme ne saurait continuer longtemps à remuer inutilement un sol rocailleux et stérile, quand il y a près de là une vallée riche et fertile où il peut espérer que ses labeurs seront plus fructueux. § « *Voici, nous nous tournons, etc.* » C'est aux Gentils que nous allons maintenant offrir le salut, en nous dévouant à le leur faire accepter.

47. Car le Seigneur nous l'a ainsi commandé, *disant* : Je t'ai établi pour être la lumière des Gentils, afin que tu sois en salut jusqu'au bout de la terre.

47. « *Car le Seigneur nous l'a ainsi commandé.* » Paul, en appelant, suivant sa coutume, aux Écritures pour justifier sa conduite, cite l'Ancien Testament plutôt que les commandements de son Maître, parce que les Juifs reconnaissaient l'autorité de leurs Écritures et n'auraient eu que du mépris pour une parole de Jésus. § « *Je t'ai établi, etc.* » Ce passage se lit dans Esaïe xlix, 6. Il se rapportait évidemment au Messie. On sait que depuis le chap. xl jusqu'à la fin de son livre, le grand objet des prophéties d'Esaïe était l'époque du Messie. § « *Pour être la lumière.* (Voy. note sur Jean i, 4.) § « *Des Gentils.* » Cela s'accordait avec tout l'ensemble des prophéties d'Esaïe. (Es. xlii, 1; lii, 3; li, 3, 5, 16; lxi, 6, 9; lxii; lxvi, 12; Comp. avec Rom. xv, 9-12.) § *Afin que tu sois en*

salut; » que tu sauves les pécheurs. § « *Jusqu'aux bouts de la terre; »* parmi toutes les nations. (Note sur ch. 1, 8.)

48. Et les Gentils entendant cela, s'en réjouissaient, et ils glorifiaient la Parole du Seigneur; et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle, crurent. 49. Ainsi la Parole du Seigneur se répandait par tout le pays.

48. « *Et les Gentils, entendant cela; »* savoir, que l'Évangile devait leur être prêché. Les Juifs avaient toujours prétendu que les grâces de Dieu leur étaient exclusivement réservées; les Gentils se réjouissent d'entendre maintenant des Juifs leur annoncer le contraire. § « *Ils glorifiaient la Parole du Seigneur.* » Ils la reçurent avec un profond respect et en la reconnaissant pour la Parole de Dieu. Cette expression renferme la double idée de louange et de docilité respectueuse. § « *Et tous ceux qui étaient destinés.* » La Vulgate porte : tous ceux qui étaient *préordonnés* (quot quot erant præordinati) pour la vie éternelle crurent. Ce passage a été interprété de diverses manières. Toute une classe de commentateurs y a trouvé la doctrine de l'élection ou de la prédestination de certains hommes au salut; une autre classe y a vu seulement l'indication des dispositions intérieures avec lesquelles une partie des auditeurs des apôtres avaient reçu l'Évangile. Le grand point à éclaircir est le sens du mot traduit ici par *destinés*. Ce mot ne revient que huit fois dans le Nouveau Testament. Dans Matth. xxviii, 16 « sur la montagne où Jésus leur avait ordonné de se rendre », il signifie évidemment *indiquer, désigner à l'avance*. Dans Luc vii, 8, « moi-même qui suis un homme constitué sous la puissance d'autrui », il indique un ordre militairement établi. Les autres passages où il se trouve sont Actes xv, 2, « il fut résolu que Paul et Barnabas, etc. »; Act. xxii, 10, « là on te dira tout ce que tu dois faire »; Act. xxviii, 23, « Et après lui avoir assigné un jour, etc. »; Rom. xiii, 1, « les puissances qui subsistent sont ordonnées de Dieu »; I Cor. xvi, 15, « ils se sont entièrement appliqués au service des saints, etc. » Ce mot (*tassó* ou *tattó*), signifie proprement placer, disposer dans un certain ordre, ou en rang, comme on le fait d'une troupe de soldats. En étudiant les divers passages que nous venons de citer, on trouve les sens suivants : 1° *Commander* ou désigner (Matth. xxviii, 16; Act. xxii, 10; Act. xxviii, 23); 2° *établir*, ou instituer (Rom. xiii, 1; Comp. avec II Sam. vii, 11; I Sam. xxii, 7); 3° *décider*, ou prendre une résolution (Act. xv, 2); 4° *assujettir* à l'autorité d'un autre (Luc vii, 8); 5° *s'appliquer* ou se dévouer à un devoir (I Cor. xvi, 15.) On peut après cela, et quant au passage actuel, faire les remarques suivantes : 1° le mot n'est jamais employé pour indiquer des dispositions intérieures que l'homme se serait données à lui-même; il ne peut, en conséquence, pas signifier ici qu'une partie des auditeurs des apôtres se portèrent d'eux-mêmes à embrasser le salut; 2° il emporte toujours avec lui l'idée d'un ordre, d'une disposition, d'un arrangement établi du dehors, comme serait le placement en rang d'un soldat par son officier. Il signifie donc ici que ceux qui embrassèrent la vie éternelle y avaient été excités ou disposés par une autre volonté que la leur. 3° Il ne paraît pas que ce mot renferme nécessairement l'idée d'un décret éternel ou qu'il implique

la doctrine de l'élection ; on peut l'entendre dans ce sens, que par l'effet d'une influence venue du dehors, ces gens se trouvèrent en ce moment disposés à saisir la vie éternelle. Que cette influence fût celle du Saint-Esprit, c'est ce que démontre le Nouveau Testament tout entier. (1^{re} III, 5, 6; Jean I, 13.) C'était un *arrangement*, une *destination* dont Dieu lui-même était l'auteur ; et à ce point de vue, c'est bien à la doctrine de l'élection que cette expression nous conduit. Dieu dispose les âmes à recevoir la vie éternelle, d'après son bon plaisir, d'une manière conforme à ses desseins, et ses desseins sont immuables comme il l'est lui-même. C'est ce que les Ecritures enseignent de la manière la plus claire (Comp. Act. XVIII, 10; Rom. VIII, 28-30; IX, 15, 16, 21, 23; Ephés. I, 4, 5, 11.) La phrase suivante exprimerait bien l'idée : « Ceux qui se trouvèrent alors disposés et sérieusement résolus à embrasser la vie éternelle, par l'opération de la grâce de Dieu dans leurs cœurs, etc. » § « *La vie éternelle*; » le salut. (Note sur Jean III, 36.)

50. Mais les Juifs excitèrent quelques femmes dévotes et distinguées, et les principaux de la ville; et ils émurent une persécution contre Paul et Barnabas, et les chassèrent de leurs quartiers.

50. « *Mais les Juifs excitèrent quelques femmes... distinguées* » (Note sur Marc XV, 43); des femmes influentes et alliées à des familles de rang. Peut-être étaient-elles prosélytes et parentes des magistrats de la ville. § « *Et ils émurent une persécution*; » probablement en prétendant que les apôtres occasionnaient de l'agitation et des désordres. On a souvent recours à l'intervention des « hommes principaux, » pour entraver les mouvements religieux, et arrêter, quand la chose est possible, la propagation de l'Évangile.

51. Mais eux ayant secoué contre eux la poudre de leurs pieds, s'en vinrent à Iconie.

51. « *Mais eux, ayant secoué, etc.* » (Voy. note sur Matth. X, 14.) § « *S'en vinrent à Iconie.* » C'était la capitale de la Lycaonie. Elle porte aujourd'hui le nom de Cogni ou Konièh, et la province celui de Caramanie.

52. Et les disciples étant remplis de joie, et du Saint-Esprit.

52. « *Et les disciples étaient remplis de joie.* » Cette joie, au sein même d'une persécution, est un des nombreux faits qui montrent à quel point l'Évangile, reçu avec foi et opérant par le Saint-Esprit, peut élever les âmes au-dessus des épreuves, même les plus sévères.

CHAPITRE XIV.

1. Or, il arriva qu'étant à Iconie, ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et ils parlèrent d'une telle manière, qu'une grande multitude de Juifs et de Grecs crut.

1. « *A Iconie.* » (Note sur ch. XIII, 51.) C'est dans cette ville, à ce qu'il semble, que Timothée fit la connaissance de Paul. (II Tim. III, 10, 11.) § « *Et ils parlèrent d'une telle manière;* » leur prédication fut rendue si puissante par le Saint-Esprit. § « *Et de Grecs;* » probablement des prosélytes grecs qui avaient l'habitude de fréquenter la synagogue.

2. Mais ceux d'entre les Juifs qui furent rebelles émurent et irritèrent les esprits des Gentils contre les frères.

2. « *Contre les frères;* » c'était là l'une des appellations par lesquelles on désignait les chrétiens.

3. Ils demeurèrent donc là assez longtemps, parlant hardiment pour le Seigneur, qui rendait témoignage à la Parole de sa grâce, faisant en sorte que des prodiges et des miracles s'opé-
rassent par leur moyen.

3. « *Ils demeurèrent donc là longtemps.* » La persécution n'étant pas assez violente pour les forcer à s'éloigner, ils regardèrent comme leur devoir d'y rester autant que possible, et, ainsi qu'il arrive souvent dans ces cas, Dieu bénit abondamment leur ministère. § « *Parlant hardiment pour le Seigneur;* » d'autres disent, au nom du Seigneur. § « *Qui rendait témoignage;* » confirmait leur message en opérant des miracles. (Comp. Marc XVI, 20.) C'est évidemment *du Seigneur* Jésus qu'il est question ici, et c'est lui qui, pour la conversion des pécheurs, prêtait son appui à la parole des apôtres.

4. Mais la multitude de la ville fut partagée en deux, et les uns étaient du côté des Juifs, et les autres du côté des apôtres.

4. « *Mais la multitude,* etc. » Il y eut un schisme, comme il s'en présente souvent dans les réveils religieux; mais la faute en est aux adversaires du christianisme, et non pas au christianisme.

5. Et comme il se fut fait une émeute tant des Gentils que des Juifs et de leurs gouverneurs, pour insulter les apôtres, et pour les lapider.

5. « *Pour les lapider;* » probablement comme blasphémateurs. (Act. VII, 57-9.)

6. Eux, l'ayant su, s'enfuirent aux villes de Lycaonie; savoir, à Lystre et à Derbe, et aux quartiers d'alentour. 7. Et ils y annoncèrent l'Évangile.

6-7. « *Aux villes de Lycaonie.* » La Lycaonie, autrefois comprise dans la Phrygie, formait depuis Auguste une province distincte, bornée au nord par la Galatie, au sud par la Pisidie, à l'est et à l'ouest par la Cappadoce et la Phrygie. § « *A Lystre;* » quelques kilomètres au sud de Iconium : elle est aujourd'hui appelée *Latik*. § « *Et à Derbe;* » à peu de distance à l'est de Lystre. § « *Et aux quartiers d'alentour;* » ils obéissaient en cela au précepte du Sauveur. (Matth. x, 23.)

8. Or il y avait à Lystre un homme, impotent de ses pieds, perclus dès le ventre de sa mère, qui n'avait jamais marché, et qui se tenait là assis.

8. « *Impotent de ses pieds, etc.* » Toutes les circonstances relatées dans ce verset servent à mieux marquer l'éclat que dut avoir cette guérison miraculeuse; il était bon que les apôtres, persécutés et entravés comme ils l'étaient dans leur œuvre, trouvassent l'occasion d'accomplir un miracle signalé.

9. Cet homme ouït parler Paul, qui ayant arrêté ses yeux sur lui, et voyant qu'il avait la foi pour être guéri.

9. « *Voyant qu'il avait la foi.* » Il est probable que cet homme, qui avait « ouï parler » Paul, avait entendu de sa bouche le récit des miracles qu'il avait accomplis; et sans doute tous ses traits indiquaient le désir ardent d'être guéri, et la confiance qu'il pourrait l'être si l'apôtre le voulait. § « *La foi pour être guéri.* » (Comp. notes sur Matth. ix, 21, etc.)

10. Lui dit à haute voix : Lève-toi droit sur tes pieds. Et il se leva en sautant, et marcha.

10. « *Lui dit à haute voix.* » (Note sur Jean xi, 43.) § « *Et il se leva en sautant.* » (Note sur Act. iii, 8; Comp. Es. xxxv, 6.)

11. Et les gens qui étaient là assemblés ayant vu ce que Paul avait fait, élevèrent leurs voix, disant en langue lycaonienne : Les dieux s'étant faits semblables aux hommes, sont descendus vers nous.

11. « *En langue lycaonienne;* » probablement un mélange de grec corrompu et de syriaque. § « *Les dieux s'étant faits, etc.* » Pour tous ces peuples, grecs par leur civilisation, les dieux ne prenaient connaissance des affaires humaines qu'en descendant sur la terre, revêtus de la forme humaine. Homère et Virgile sont pleins d'apparitions semblables. Et dans le cas actuel, comme la guérison accomplie par Paul dépassait évidemment le pouvoir des hommes, ils ne pouvaient se l'expliquer qu'en supposant qu'il était plus qu'un homme.

12. Et ils appelaient Barnabas, Jupiter, et Paul, Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole.

12. « *Et ils appelaient Barnabas Jupiter.* » Jupiter, le dieu le plus puissant des anciens, était adoré presque partout sous les différents noms de

Belus à Babylone, d'Osiris en Egypte, d'Ammon en Afrique, de Jupiter dans les pays grecs.

Il y avait dans la Lycaonie, en particulier, une tradition portant que Jupiter et Mercure avaient autrefois visité ce pays, et qu'ils avaient été reçus par Philémon. (Ovide, *Métam.* viii, 611.) § « *Et Paul, Mercure.* » Mercure, fils de Jupiter, était aussi son messager; et il avait entre autres attributions celle de présider à l'éloquence. Chrysostôme conjecture, d'après cela, que Barnabas avait une taille imposante, un maintien majestueux qui le fit prendre pour Jupiter, et que Paul dut à son éloquence d'être pris pour Mercure.

13. Et même le sacrificateur de Jupiter, qui était devant leur ville, ayant amené des taureaux couronnés jusqu'à l'entrée de la porte, voulait leur sacrifier avec la foule.

13. « *Et même le sacrificateur de Jupiter, qui, etc.* » Le mot *qui* a rapport ici non pas au prêtre, mais à Jupiter. Les anciens avaient généralement, à l'entrée de leurs villes, un temple consacré au dieu qui les patronnait; et c'est pour cela que le prêtre amène les taureaux *jusqu'à l'entrée de la porte.*

14. Mais les apôtres Barnabas et Paul ayant appris cela, ils déchirèrent leurs vêtements et se jetèrent au milieu de la foule, en s'écriant.

14. « *Mais les apôtres, etc.* » Barnabas est appelé apôtre, parce qu'il avait été envoyé par l'Eglise (ch. xiii, 3), et non pas parce qu'il avait été appelé à l'œuvre spéciale de l'apostolat. (*Voy.* note sur ch. 1, 22.) § « *Déchirèrent leurs vêtements.* » Comme expression de la douleur qu'ils éprouvaient à voir les Lycaoniens offrir leur adoration à des hommes.

15. Et disant : O hommes ! pourquoi faites-vous ces choses ? Nous sommes aussi des hommes, sujets aux mêmes passions que vous, et nous vous annonçons que de ces choses vaines vous vous convertissiez au Dieu vivant, qui a fait le ciel et la terre, la mer, et toutes les choses qui y sont :

15. « *Et s'écriant, ô hommes, etc.* » Il est utile de comparer ici la conduite de Paul et de Barnabas avec celle de Jésus. Quand les apôtres voient qu'on veut les adorer, ils déchirent leurs vêtements, ils s'indignent. Quand Jésus entend Thomas lui dire, « mon seigneur et mon Dieu » (Jean xx, 28), il accepte son hommage. Aurait-il pu le faire s'il avait été tout simplement un homme ? § « *Sujets aux mêmes passions;* » nous dirions plutôt, peut-être, aux mêmes affections; nous avons la même nature que vous; *nous sommes mortels comme vous*, traduit la Vulgate; ce n'est pas à des êtres soumis aux mêmes infirmités que vous, qu'il faut offrir un culte. § « *De ces choses vaines;* » les idoles sont souvent appelées vanités, choses vaines, mensonge (Deut. xxxii, 21; II Rois xvii, 15^e etc.), en opposition avec un Dieu vrai et dont la puissance est réelle. § « *Au Dieu vivant.* » (I Thess. 1, 9; comp. note sur Matth. xvi, 16.) § « *Qui a fait le ciel et la terre.* » C'était là pour eux une doctrine toute nouvelle. Ils appelaient bien

Jupiter père des dieux et des hommes, mais ils ne s'étaient jamais élevés à l'idée d'un être souverain qui avait créé toutes choses.

16. Lequel, dans les siècles passés, a laissé toutes les nations marcher dans leurs voies.

16. « *Lequel dans les siècles passés, etc.* » Les Gentils, vivant sans les directions d'une loi écrite, marchaient dans leurs voies, étaient laissés à eux-mêmes, à leurs passions, à leur raison, à leurs propres forces. Pourquoi Dieu les avait ainsi laissés à eux-mêmes, nous ne pouvons pas le déterminer; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette longue expérience de quatre mille ans a pu démontrer à tous l'impuissance de l'homme à trouver la vérité, et à triompher du péché par lui-même.

17. Quoiqu'il ne se soit pas laissé sans témoignage, en faisant du bien, et en nous donnant des pluies du ciel, et des saisons fertiles, et en remplissant nos cœurs de viande et de joie. 18. Et en disant ces choses, à peine empêchèrent-ils les troupes de leur sacrifier.

17-18. « *Quoiqu'il ne se soit pas laissé, etc.* » Les idoles n'ont jamais fait aucun bien aux hommes, tandis que Dieu leur en fait sans cesse. C'est lui en particulier qui leur envoie les pluies du ciel, sans lesquelles l'homme périrait bientôt; le soleil se meut d'après des lois qui nous sont connues, mais la pluie tombant à des époques irrégulières, semble dépendre plus directement d'une action immédiate de Dieu. (Ps. xiv, 7, 8.) § « *Et les saisons fertiles.* » La régularité avec laquelle les saisons nous apportent leurs récoltes, est une preuve éclatante que Dieu n'oublie pas sa promesse (Gen. viii, 22), quoique l'homme se montre si ingrat envers son bienfaiteur. § « *Remplissant nos cœurs, etc.* » « Nos cœurs, » hébraïsme, pour : nous donnant abondamment. La plus légère déviation des lois de la nature suffirait pour nous plonger dans la misère et dans la souffrance, pour nous enlever tous les biens qui nous entourent.

19. Sur quoi quelques Juifs d'Antioche et d'Iconie étant survenus, ils gagnèrent le peuple, de sorte qu'ayant lapidé Paul, ils le traînèrent hors de la ville, croyant qu'il fût mort.

19. « *Sur quoi quelques Juifs, etc.* » Non contents de les avoir chassés d'Antioche et d'Iconie, ils poursuivent les apôtres dans leur nouvelle retraite, déployant ainsi, pour le mal et contre l'Évangile, un zèle et une activité que les chrétiens savent rarement apporter au service de leur Maître. § « *Ils gagnèrent le peuple, etc.*; » ils firent croire que les apôtres n'étaient que des imposteurs, et cette foule que tout-à-l'heure Paul pouvait à peine empêcher de l'adorer, se met maintenant à le lapider. Exemple bien frappant de l'instabilité de la faveur des hommes. Si Paul avait cherché avant tout la popularité, il en eût été cruellement puni en ce jour : mais il prêchait Christ en toute bonne conscience, et ne cherchait son bonheur qu'en Dieu. Paul fait allusion à cet événement, dans II Cor. xi, 25. § « *Ils le traînèrent hors de la ville, etc.*; » comme s'il était indigne de recevoir même des funérailles convenables, et probablement avec l'inten-

tion de le laisser sans sépulture en dehors des murs de la ville. Le christianisme est la religion du salut; il nous assure les plus grandes bénédictions spirituelles; il préserve même nos sociétés des abominations de l'idolâtrie; — quelles souffrances pourtant n'a-t-il pas fallu pour l'établir dans le monde! — Il est remarquable que Barnabas ne fut pas exposé à cette fureur populaire, mais il faut se rappeler que c'était Paul qui portait la parole; c'est là sans doute ce qui le désignait particulièrement à la rage des persécuteurs.

20. Mais les disciples s'étant assemblés autour de lui, il se leva, et entra dans la ville; et le lendemain il s'en alla avec Barnabas à Derbe.

20. « *Il se leva.* » Plusieurs commentateurs ont supposé que cela était l'effet d'un miracle, et que, sans une intervention particulière de Dieu, Paul n'aurait pas pu se lever aussi promptement. Mais il n'est pas sage de supposer une intervention miraculeuse là où elle n'est pas nécessaire. Il est très-probable que Paul avait été étourdi par un coup, peut-être par un seul, ce qui se voit très-fréquemment, et qu'il reprit peu de temps après l'usage de ses sens. § « *Et entra dans la ville;* » sans doute il prit ses mesures de manière à n'être vu que des frères. § « *Et le lendemain,* etc. » L'opposition étant trop vive pour qu'il pût même essayer d'y prêcher, il se rendit à Derbe. (V. 6.)

21. Et après qu'ils eurent annoncé l'Évangile en cette ville-là, et instruit plusieurs personnes, ils retournèrent à Lystre, à Iconie et à Antioche.

21. « *Ils retournèrent à Lystre, etc.* » Les apôtres nous donnent ici une grande leçon de courage; l'intérêt des Églises naissantes l'emporte à leurs yeux sur celui de leur propre sûreté, et ils reviennent dans ces mêmes villes d'où la persécution les a chassés naguère. Il y a des temps en effet où le serviteur de Christ ne doit pas faire cas de sa vie, où il doit se jeter au milieu des dangers, et s'en remettre pour toutes choses à la Providence de son Dieu Sauveur.

22. Fortifiant l'esprit des disciples, et les exhortant à persévérer en la foi, et leur faisant sentir que c'est par plusieurs afflictions qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu.

22. « *Fortifiant l'esprit des disciples.* » Ces disciples n'étaient encore que des « enfants en Christ; » ils ne connaissaient qu'imparfaitement les vérités de l'Évangile; ils étaient environnés d'ennemis, et par conséquent de tentations. Il était donc nécessaire que les apôtres vinsent fortifier leur courage et leur donner de nouvelles instructions. § « *C'est par plusieurs afflictions, etc.* » *il le faut*, dit l'apôtre. Cette nécessité résulte de la méchanceté des hommes, de la haine que le monde nourrit toujours contre l'Évangile. Le chrétien doit compter, s'il est fidèle, qu'il rencontrera de l'opposition dans le monde. Les apôtres avaient le droit d'en parler d'après ce qui s'était passé à Lystre et à Iconie. — En même temps, la persécution, considérée comme épreuve, est un des moyens dont Dieu se sert

pour nous ramener à l'observation de ses lois (Ps. cxiix, 67, 71), pour nous détacher de ce monde et nous faire soupirer après notre patrie céleste. D'ailleurs « le disciple n'est pas au-dessus de son Maître; » et si nous marchons dans le sentier des afflictions, rappelons-nous que notre Sauveur l'a arrosé avant nous de ses larmes et de son sang. § « *Entrer dans le royaume de Dieu;* » dans le ciel. (Note sur Matth. iii, 2.)

23. Et après que par l'avis des assemblées, ils eurent établi des anciens dans chaque Eglise, ayant prié avec jeûne, ils les recommandèrent au Seigneur, en qui ils avaient cru.

23. « *Et après que, par l'avis des assemblées, etc.* » Le mot établir signifie proprement établir, voter en tendant la main, comme on le fait souvent dans les assemblées. Et l'on voit par là que, selon toute apparence, Paul et Barnabas ne nommèrent pas eux-mêmes ces anciens, mais qu'ils présidèrent l'assemblée qui les nomma par voie de suffrage individuel. § « *Des anciens;* » grec : presbytres. (Note sur ch. xi, 30.) Nous ne savons pas très-exactement à quoi répondait cette charge d'ancien. Mais il semble que, sans attributions bien précisées, ils avaient, d'une manière générale, à prendre soin des Eglises en l'absence des apôtres. Les Eglises étaient faibles, ne faisaient que de commencer à s'organiser, et il était bon que des personnes expérimentées fussent chargées de veiller à leur intérêt spirituel. Les fonctions diverses se répartissaient peu à peu suivant les dons et les aptitudes de chacun. Il est probable qu'on laissait aux plus capables le soin de l'instruction et de la prédication, et que les autres s'occupaient des affaires générales ou privées de l'Eglise. § « *Dans chaque Eglise.* » On voit ici, comme dans le ch. xx, 17, et dans Tite 1, 5, qu'il y avait dans chaque Eglise, non un ancien seulement, mais plusieurs. § « *Ayant prié avec jeûne, etc.* » Au moment de se séparer de ces Eglises qu'ils venaient d'enfanter à l'Evangile et qu'ils ne devaient probablement plus revoir, ils les recommandent à la grâce de Dieu, et prennent congé d'elles comme des amis devraient toujours le faire, en les confiant aux soins du Seigneur Jésus.

24. Puis ayant traversé la Pisidie, ils allèrent en Pamphylie.

24. « *La Pisidie;* » la *Pamphylie.* (Voy. ch. xiii, 13-14.)

25. Et ayant annoncé la Parole à Perge, ils descendirent à Attalie.

25. « *A Attalie;* » ville de la Pamphylie, située sur le bord de la mer, bâtie par Attale, roi de Pergame : c'est aujourd'hui Antali.

26. Et de là ils naviguèrent à Antioche, d'où ils avaient été recommandés à la grâce de Dieu, pour l'œuvre qu'ils avaient finie.

26. « *Et de là ils naviguèrent à Antioche, etc.* » (Voy. note sur ch. xi, 19, et ch. xiii, 1-4. § « *Pour l'œuvre qu'ils avaient finie.* » Ainsi finit le premier voyage d'évangélisation accompli par des missionnaires chrétiens. L'entreprise était aussi importante que pleine de périls; de là le soin avec

lequel les détails nous en ont été conservés. Ce passage montre que l'imposition des mains dont il est parlé (ch. XIII, 1-3), concernait ce voyage spécial, et ne devait pas conférer les dons de l'apostolat. Paul était apôtre avant cette époque, par la vocation du Seigneur, et Barnabas ne le fut jamais, dans le sens spécial de cette expression. — Remarquons aussi à cette occasion que l'œuvre des missions fut une des premières dont se préoccupa l'Eglise chrétienne; et aujourd'hui encore, si les missionnaires peuvent s'attendre à rencontrer de la part des païens les mêmes persécutions qu'eurent à subir Paul et Barnabas, ils peuvent comme eux compter sur la fidélité du Seigneur qu'ils annoncent.

27. Et quand ils furent arrivés, et qu'ils eurent assemblé l'Eglise, ils racontèrent toutes les choses que Dieu avait faites par eux et comment il avait ouvert aux Gentils la porte de la foi.

27. « *Ils racontèrent, etc. (Voy. ch. XI, 4.)* » Envoyés par l'Eglise, il était naturel qu'ils rendissent compte à l'Eglise de l'œuvre qu'ils avaient faite, d'autant plus que ce récit devait fournir un nouveau sujet de gratitude envers Dieu. § « *Avait ouvert aux Gentils la porte de la foi.* » Dieu avait ainsi donné aux Gentils l'occasion de connaître sa Parole et son alliance. (I Cor. XVI, 9.)

28. Et ils demeurèrent là longtemps avec les disciples.

28. « *Et ils demeurèrent là longtemps;* » à Antioche. Si les événements qui viennent d'être racontés ont eu lieu, comme on le pense, vers l'an 45 ou 46, et si le synode de Jérusalem, que nous trouvons au chapitre suivant, s'est réuni vers l'an 51 ou 53, il y a là un espace de six à huit ans pendant lequel nous perdons entièrement de vue nos deux apôtres. Il est certain que Paul a fait quelques voyages que Luc ne mentionne pas, qu'il est allé jusque dans l'Illyrie (Rom. XV, 19; Comp. avec II Cor. XI, 23-27), et ces voyages et ces épreuves trouveraient assez naturellement leur place dans cet espace de temps.

CHAPITRE XV.

1. Or quelques-uns, qui étaient descendus de Judée, enseignaient les frères, *en disant* : Si vous n'êtes circoncis selon l'usage de Moïse, vous ne pouvez point être sauvés.

1. « *Or quelques-uns.* » Evidemment des Juifs convertis, puisqu'ils consentent à s'en rapporter aux apôtres sur cette question. (V. 2.) Nous avons, dans ce chapitre, le récit de la première discussion qui eut lieu dans le sein de l'Eglise chrétienne. Jusqu'ici l'Eglise avait eu à subir de violentes persécutions de la part des païens et des Juifs. A peine est-elle

en paix de ce côté-là, que son grand adversaire, l'ennemi des âmes, cherche à la détruire par des dissensions intestines. Le débat était important, en ce qu'il concernait les rapports du judaïsme et du christianisme, et qu'il tendait à établir les principes qui devaient les déterminer. § « *Étaient descendus de Judée.* » La Judée étant un pays élevé et montagneux, il fallait descendre pour aller à Antioche, qui était près de la mer. § « *Enseignaient les frères, etc.;* » cherchaient à les convaincre de la nécessité de garder les lois de Moïse, entre autres, celle de la circoncision. Et on comprend qu'ils y tinsent, car faire accepter ce point de vue, c'était, d'un côté, maintenir les lois de Moïse comme ayant été données par Dieu, et de l'autre, faire reconnaître que la religion du Messie ne faisait que compléter et perfectionner le judaïsme. Il n'est pas rare, du reste, de voir à l'origine des réveils, des dissensions de cette nature, résultant de ce que chacun, ou chaque secte, cherche à faire prédominer ses vues particulières.

2. Sur quoi une grande contestation et une grande dispute s'étant élevée entre Paul et Barnabas et eux, il fut résolu que Paul et Barnabas et quelques autres d'entre eux monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens, pour cette question.

2. « *Une grande contestation et une grande dispute.* » Ces mots montrent que la discussion de cette question fut très-animée; mais n'indiquent pas qu'elle ait dépassé les bornes convenables. Qu'elle ait été animée, il n'y a rien là dont on puisse leur faire un reproche; bien au contraire. Le parti judaïsant présentait l'attachement aux rites du mosaïsme comme essentiel au salut (v. 1), et par conséquent le défendait avec chaleur. Il fallait donc le combattre avec décision, et établir la vérité avec énergie; dans un cas semblable, le même devoir nous serait encore imposé aujourd'hui; le ministre de l'Évangile est établi pour la défense de l'Évangile (Comp. Phil. 1, 17), et il ne doit pas se montrer froid ou peu ardent à maintenir les doctrines révélées. § « *Il fut résolu, etc.* » Il paraît, d'après cela, que ceux qui étaient venus de Judée étaient disposés à accepter l'autorité des apôtres de Jérusalem. Peut-être pensaient-ils que Jérusalem devait conserver toujours la suprématie religieuse qu'elle avait eue sous l'ancienne alliance, et que la question, examinée dans la ville sainte, sous la pression des traditions nationales, se déciderait plus probablement dans leur sens là qu'ailleurs; peut-être aussi n'étaient-ils pas disposés à reconnaître Paul comme un apôtre, et s'en rapportaient-ils de préférence aux apôtres qui avaient reçu les instructions de Christ lui-même, et qui étaient encore à cette époque à Jérusalem. § « *Vers les apôtres.* » L'autorité des apôtres en cette matière devait être reconnue par tous, puisqu'ils avaient reçu la promesse de l'Esprit qui devait les guider dans l'organisation de l'Église. (Notes sur Matth. xvi, 19.) § « *Et les Anciens.* » (Note sur ch. xi, 30, 14 et 23.) C'était l'usage, dans les synagogues, de soumettre les cas difficiles au jugement d'un certain nombre d'hommes âgés que l'on appelait Anciens: et probablement les apôtres voulaient transporter cette coutume dans l'Église chrétienne. On admet généralement que c'est à ce voyage que Paul fait allusion dans Gal. ii, 1-10. S'il en est ainsi, le concile de Jérusalem aurait eu lieu quatorze ans après sa

conversion, et l'un de ses compagnons de voyage aurait été Tite. (Gal. II, 1-2.)

3. Eux donc étant envoyés de la part de l'Eglise, traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des Gentils; et ils causèrent une grande joie à tous les frères.

3. « *Eux donc étant envoyés de la part de l'Eglise.* » C'était l'usage que les frères assistassent les apôtres dans leurs voyages. (I Cor. XVI, 6, 11; III Jean VI.) § « *Racontant, etc.* » Il était naturel qu'ils communiquassent aux chrétiens, qu'ils rencontraient dans leur voyage, les événements importants qui venaient de s'accomplir à Antioche et ailleurs. § « *Et ils causèrent une grande joie, etc.* » Les vrais chrétiens éprouveront toujours de la joie à entendre parler de la conversion des pécheurs; si les progrès de l'Evangile et l'avancement du règne de Dieu leur semblent présenter peu d'intérêt, c'est que leur piété est faible et sans vie. (Comp. notes sur ch. VIII, 8.)

4. Et étant arrivés à Jérusalem, ils furent reçus de l'Eglise, et des apôtres, et des anciens, et ils racontèrent toutes les choses que Dieu avait faites par leur moyen.

4. « *Ils furent reçus de l'Eglise.* » (Voy. Gal. II, 9.) § « *Ils racontèrent, etc.* » C'était pour eux une manière de préparer la solution de la question pendante, que de raconter ce que Dieu avait fait par eux chez les Gentils.

5. Mais quelques-uns, disaient-ils, de la secte des Pharisiens qui ont cru, se sont levés, disant qu'il les faut circoncire, et leur commander de garder la loi de Moïse.

5. « *Mais quelques-uns, etc.* » Les mots « disaient-ils » ajoutés par nos versions, font de ce verset la suite du discours de Paul. Mais il vaut mieux les supprimer et voir dans ce verset la continuation du récit de Luc. Le mot même « se sont levés, ou se levèrent, » semble l'indiquer : les apôtres se seraient plutôt servis de l'expression « descendirent, » comme dans le verset 1; et la désignation particulière des pharisiens semble aussi se rapporter plutôt à un fait qui se serait passé à Jérusalem. Toutefois il n'y a rien de certain à cet égard. § « *Qu'il les faut, etc.* » (Note sur v. 1.)

6. Alors les apôtres et les anciens s'assemblèrent pour examiner cette affaire.

6. « *Alors les apôtres, etc.* » Ils s'assemblèrent conformément à l'ordre exprimé par le Seigneur (Matth. XVIII, 19-20); il semble même que toute l'Eglise y ait aussi été convoquée. (Voy. v. 12 et 22.)

7. Et après une grande discussion Pierre se leva, et leur dit : Hommes frères, vous savez que depuis longtemps Dieu m'a choisi entre nous, afin que les Gentils ouïssent par ma bouche la parole de l'Evangile, et qu'ils crussent.

7. « *Et après une grande discussion.* » La question était assez compliquée et assez importante pour donner lieu à une discussion animée, et le mot employé ici n'implique pas que les débats aient été plus vifs qu'il n'était convenable. § « *Pierre se leva et leur dit :* » Pierre était probablement le plus âgé et le plus habitué à porter la parole. (Act. II, 14.) En outre il avait à faire part de ses expériences personnelles sur la question. § « *Il y a longtemps.* (Voy. ch. x.) Il y avait en effet assez de temps pour qu'il pût vérifier s'il était nécessaire pour l'Église de demeurer attachée aux observances du mosaïsme.

8. Et Dieu qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit de même qu'à nous.

8. « *Et Dieu qui connaît les cœurs.* (Ch. I, 24.) § « *En leur donnant le Saint-Esprit.* » (Ch. x, 45-46.)

9. Et il n'a point fait de différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi.

9. « *Et il n'a point fait de différence,* etc. » Il a bien montré par là que l'observation de ces rites n'était plus nécessaire. § « *Purifiant leurs cœurs par la foi;* » et donnant la preuve la plus évidente que ce qu'il faut maintenant pour lui être agréable, c'est la foi. Ces mots impliquent en même temps qu'il n'y a de foi véritable, que celle qui purifie le cœur.

10. Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu en voulant imposer aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ?

10. « *Pourquoi tentez-vous Dieu ?* » Puisqu'il a montré le dessein de les accepter dans son Alliance sans leur faire pratiquer ces cérémonies, pourquoi voulez-vous l'irriter, en imposant à son peuple des conditions dont lui-même l'a dispensé ? § « *Un joug que ni nos pères,* etc. » Si nous, enfants d'Israël, avons trouvé insupportable le fardeau de ces cérémonies, si elles pesaient sur nous comme un joug et nous enlevaient toute liberté, maintenant que Dieu nous en a délivrés, pourquoi voulez-vous l'imposer aux Gentils qui se convertissent ?

11. Mais nous croyons que nous serons sauvés par la grâce du Seigneur Jésus-Christ, comme eux aussi.

11. « *Mais nous croyons,* etc. » Notre salut, comme le leur, est tout entier dans la miséricorde de Christ; et les cérémonies de la loi ne leur sont pas plus utiles qu'à nous.

12. Alors toute l'assemblée se tut, et ils écoutaient Barnabas et Paul, qui racontaient quels prodiges et quelles merveilles Dieu avait faits par leur moyen entre les Gentils.

12. « *Alors toute l'assemblée se tut.* » Ces mots indiquent clairement que les simples fidèles avaient aussi été appelés à émettre leur avis dans la discussion. § « *Ils écoutaient Barnabas et Paul,* etc. » Le récit de la

mission de ces deux apôtres, et des miracles dont Dieu avait accompagné leur prédication, était de nature à montrer aussi l'inutilité des cérémonies juives, puisqu'ils ne les avaient jamais imposées aux Gentils.

13. Et après qu'ils se furent tus, Jacques prit la parole, et dit : Hommes frères, écoutez-moi !

13. « *Jacques prit la parole.* » Jacques-le-Mineur, fils d'Alphée. (Voy. note sur ch. xii, 1.) L'influence qu'il exerça dans cette assemblée, fait bien voir que Pierre n'avait pas dans l'Eglise l'autorité que l'Eglise romaine lui attribue; sans cela on aurait suivi son avis. — Jacques paraît avoir passé à Jérusalem la plus grande partie de sa vie. (Act. xii, 17; xxi, 18; Gal. i, 19.)

14. Simon a raconté comment Dieu a premièrement regardé les Gentils pour en tirer un peuple consacré à son nom.

14. « *Simon;* » l'un des noms de Pierre. (Matth. iv, 18.)

15. Et c'est à cela que s'accordent les paroles des prophètes, selon qu'il est écrit.

15. « *Les paroles des prophètes.* » (Amos ix, 11-12.) Les réveils religieux les plus puissants, les témoignages les plus frappants de la présence divine doivent trouver leur confirmation dans la Bible. Les apôtres en appelaient constamment aux Ecritures, et les chrétiens de tous les temps doivent les imiter, et n'accepter comme œuvre de grâce que ce qui s'accorde avec la Bible. (Comp. Es. viii, 20.)

16. Après cela je retournerai et rebâtirai le tabernacle de David, qui est tombé; je réparerai ses ruines, et je le relèverai;

16. « *Après cela.* » Le verset 17 est cité littéralement d'après les Septante; mais le verset 16 ne répond exactement, ni à cette traduction, ni au texte hébreu, quoique le sens soit au fond le même.

Le prophète Amos avait décrit les calamités qui devaient fondre sur le peuple juif; puis il ajoute (v. 11), qu'après cela Dieu leur rendrait sa faveur, et relèverait leurs murailles; bien plus, qu'il accorderait ses bénédictions aux Gentils qui invoqueraient son nom, les soumettrait au peuple juif, et enverrait des temps de prospérité générale et de paix sur la terre. (Am. ix, 13-15.) Jacques applique ce passage à la venue du Messie, et c'est ainsi qu'il est rendu dans les Septante. § « *Je retournerai.* » Image fréquemment employée dans l'Ecriture pour indiquer que Dieu va rendre sa faveur, de même que l'expression contraire, « *Je me retirerai,* » indique qu'il enverra des calamités. Ces mots, toutefois, ne se trouvent pas dans le texte hébreu de ce passage. § « *Le tabernacle de David.* » Il s'agit moins ici du temple proprement dit, qui était l'ouvrage, non de David, mais de Salomon, que de la splendeur de Jérusalem, ou de la prospérité du peuple juif en général : je vous rendrai vos privilèges et votre gloire d'autrefois, et vous aurez, dans vos murs relevés, un emblème des biens spirituels que je vous accorderai.

17. Afin que le reste des hommes recherche le Seigneur, et toutes les nations aussi sur lesquelles mon nom est réclamé, dit le Seigneur, qui fait toutes ces choses.

17. « *Afin que le reste des hommes.* » Ce verset est cité d'après les Septante, qui diffèrent en quelques points du texte hébreu. Dans Jacques et dans les Septante, il est clair que ces mots « le reste des hommes, » se rapportent aux Gentils; Le texte hébreu « afin qu'ils possèdent le reste de l'Idumée, » indique aussi que l'influence du judaïsme devait s'étendre sur d'autres peuples que le peuple hébreu ; et le sens est dans les deux cas, que les Gentils seraient appelés à devenir enfants de Dieu. § « *Et toutes les nations ;* » c'était une prédiction évidente que d'autres peuples recevraient un jour la lumière de la vraie religion. § « *Sur lesquelles mon nom est réclamé ;* » ou, qui se réclament de mon nom, que je regarde comme mon peuple. § « *Qui fait toutes ces choses ;* » qui l'accomplira certainement en son temps.

18. De tout temps sont connues à Dieu toutes ses œuvres.

18. « *De tout temps, etc.* » (Note sur ch. 1, 24.) On voit aisément le rapport de ce verset avec les précédents. Dieu a disposé toutes choses d'après un plan qu'il a conçu ; et s'il a prédit ces choses, ce n'est pas à nous de nous y opposer.

19. C'est pourquoi je suis d'avis de ne point inquiéter ceux des Gentils qui se convertissent à Dieu.

19. « *Je suis d'avis.* » Jacques exprime ici un avis, une opinion, il n'ordonne pas, comme s'il avait une autorité suffisante pour décider le cas. § « *Inquiéter ;* » molester, en imposant des charges inutiles.

20. Mais de leur écrire qu'ils aient à s'abstenir des souillures des idoles, et de la fornication, et des bêtes étouffées, et du sang.

20. « *Des souillures des idoles ;* » c'est-à-dire évidemment des viandes qui avaient été sacrifiées aux idoles. La question de savoir s'il était légitime de manger de ces viandes, se posa de bonne heure dans l'Eglise primitive. Paul la discute longuement dans I Cor. VIII, 4-13. Et comme les Juifs convertis avaient pu se scandaliser de voir des chrétiens user librement de ces viandes, Jacques croit qu'il vaut mieux n'en pas faire usage. § « *Et de la fornication.* » Ce mot s'applique en général, à toutes les relations coupables qui peuvent s'établir entre les deux sexes. Les commentateurs se sont demandé comment cette observation relative à un fait moral se trouvait ainsi rapprochée d'ordonnances concernant les cérémonies ; et si la question pouvait donner lieu à un débat quelconque entre les Juifs et les païens convertis. Pour résoudre la difficulté, on a proposé de traduire ce mot par « offrandes souillées » que les femmes de mauvaise vie pouvaient faire aux dieux, ou par « idolâtrie, » puisque l'idolâtrie est souvent présentée dans l'Écriture comme un adultère ; — ou par « mariage entre des chrétiens et des idolâtres. » Mais il n'y a aucune raison pour enlever

à ce mot son sens naturel. En se rappelant à quel point ces vices étaient répandus et tolérés dans le monde ancien, l'on comprendra que les apôtres aient cru devoir prémunir les disciples contre des exemples et contre des maximes qui régnaient partout à cette époque ; le culte même des païens, les images indécentes qui remplissaient leurs temples, tout contribuait à relâcher sur ce point les sentiments de tous, et rendait d'autant plus nécessaire l'intervention des apôtres : c'est pour cela que nous les voyons constamment insister sur ce point dans leurs écrits. § « *Et des bêtes étouffées et du sang* ; » les païens étaient assez dans l'usage de boire du sang, soit dans les sacrifices qu'ils offraient, soit dans les engagements qu'ils contractaient ; et Moïse, comme les apôtres, en interdisant cet usage aux Juifs, avaient en partie pour but de mettre une barrière entre eux et les païens ; mais la principale raison de cette défense est exprimée dans Lévit. xvii, 11 et 14 : c'est que le sang, c'est la vie. (*Voy. note Rom. iii, 25.*) Cette raison est antérieure à la loi cérémonielle ; elle est fondée sur la nature des choses, et conserve toute sa force encore aujourd'hui. La loi est obligatoire pour nous comme pour les Juifs et pour les premiers chrétiens. Ajoutons qu'il n'est pas de nourriture plus malsaine que celle-là, et que la répugnance qu'éprouvent instinctivement tous les hommes à se nourrir de sang vient à l'appui de la loi de Moïse.

21. Car quant à Moïse, il y a de toute ancienneté, dans chaque ville, des gens qui le prêchent, vu qu'il est lu dans les synagogues chaque jour de sabbat.

21. « *Car quant à Moïse, etc.* » La loi de Moïse, qui renferme cette défense, est lue depuis de longues générations, dans toutes les villes où se trouvent des Juifs : il leur faudra beaucoup de temps pour comprendre que cette loi n'a plus un caractère obligatoire ; dès lors, par amour de la paix, il convient de ne pas manger de viande qui ait été sacrifiée aux idoles. § « *Des gens qui le prêchent* ; » c'est-à-dire qui lisent sa loi, et qui ajoutent un commentaire à cette lecture. (*Voy. note sur Luc, iv, 16-22.*)

22. Alors il sembla bon aux apôtres et aux anciens, avec toute l'Eglise, d'envoyer à Antioche avec Paul et Barnabas des hommes choisis entre eux ; savoir Judas, surnommé Barsabas et Silas, qui étaient des principaux entre les frères.

22. « *Alors il sembla bon, etc.* » La question avait été soumise aux apôtres et aux anciens (v. 2) : c'était donc particulièrement à eux qu'il appartenait de répondre ; mais il est probable qu'ils consultèrent aussi l'opinion des frères à cet égard, ne fût-ce que par déférence pour eux, et pour montrer que l'Eglise était unanime sur ce sujet : c'est par la même raison qu'ils adjoignent à Paul et Barnabas des hommes choisis dans cette assemblée. § « *Judas nommé Barsabas* ; » peut-être celui dont il est parlé dans ch. i, 23. § « *Et Silas* ; » qui devint plus tard le compagnon de voyage de Paul (v. 40), et probablement le même qui est mentionné ailleurs sous le nom de Silvain. (2 Cor. i, 19, etc.) § « *Qui étaient des principaux d'entre les frères* ; » grec : des conducteurs, hommes d'influence et d'expérience. (*Voy. note, v. 32.*)

23. Et ils écrivirent par eux en ces termes : Les apôtres, et les anciens, et les frères, aux frères d'entre les Gentils à Antioche, et en Syrie, et en Cilicie, salut!

23. « *Et ils écrivirent par eux;* » grec : par leurs mains. § « *A Antioche, etc.* » Antioche était la capitale de la Syrie, qui confinait à la Cilicie. Il est très-probable que le débat qui était né à Antioche s'était élevé également dans les Eglises, avoisinantes.

24. Parce que nous avons entendu que quelques-uns étant partis d'entre nous, vous ont troublés par certains discours, agitant vos âmes, en vous commandant d'être circoncis, et de garder la loi, sans que nous leur en eussions donné aucun ordre.

25. Nous avons été d'avis, étant assemblés tous d'un commun accord, d'envoyer vers vous, avec nos très-chers Barnabas et Paul, des hommes que nous avons choisis.

24-25. « *Que quelques-uns.* (V. 1.) § *Vous ont troublés;* » littéralement, remués, mis hors de votre assiette. § « *Sans que nous leur en eussions, etc.* » Il n'est pas rare de voir des hommes arriver ainsi dans des Eglises, sans avoir reçu de mission de personne, et porter le désordre dans les esprits par un enseignement qui n'a d'ailleurs aucune autorité. En s'exprimant ainsi, les apôtres montraient qu'ils n'approuvaient pas la manière de faire des docteurs auxquels ils font allusion.

26. Et qui sont des hommes qui ont abandonné leurs vies pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ.

26. « *Des hommes qui ont abandonné leurs vies.* (Voy. ch. 14.) C'était un noble témoignage rendu à saint Paul et à Barnabas, et la meilleure manière de les recommander aux Eglises.

27. Nous avons donc envoyé Judas et Silas, qui vous feront entendre les mêmes choses de bouche. 28. Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne mettre point de plus grande charge sur vous que ces choses-ci, qui sont nécessaires.

27-28. « *Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* » On ne pourrait revendiquer d'une manière plus expressive le bénéfice de l'inspiration divine. C'était tout spécialement en vue de l'organisation de l'Eglise que le Saint-Esprit avait été promis aux apôtres. (Matth. xviii, 18-20.) § « *Qui sont nécessaires;* » elles étaient nécessaires pour maintenir la paix de l'Eglise, pour prévenir les craintes des Juifs convertis, enfin pour mettre tous les frères en garde contre les péchés pour lesquels le paganisme était si indulgent.

29. *Savoir,* que vous vous absteniez des choses sacrifiées aux idoles, et du sang, et des bêtes étouffées, et de la fornication; desquelles choses si vous vous gardez, vous ferez bien. Bien vous

soit! 30. Après avoir donc pris congé, ils vinrent à Antioche; et ayant assemblé l'Eglise, ils rendirent les lettres.

29-30. « *Des choses sacrifiées aux idoles ;* » ceci explique le mot du v. 20 : « les souillures des idoles. »

31. Et quand *ceux d'Antioche* les eurent lues, ils furent réjouis par la consolation *qu'elles leur donnèrent*.

31. « *Ils furent réjouis par la consolation.* » Ainsi se termina le premier concile chrétien. Pendant toute sa durée il avait manifesté un esprit doux et conciliant, disposé, non à fermenter des disputes, mais à les apaiser, non à exercer un gouvernement impérieux, mais à chercher ce qui était juste et bon pour le recommander. On voit que ceux qui y prirent part avaient le sentiment de leur responsabilité devant Dieu, et qu'ils cherchaient les lumières de son Esprit. Heureuse l'Eglise s'il en eût toujours été ainsi, et si les conciles, au lieu de souffler le feu de la persécution, avaient toujours travaillé à maintenir la paix et l'harmonie dans l'Eglise !

On s'est prévalu de la réunion de ce concile pour demander, comme une institution permanente, qu'il y eût des conciles dans l'Eglise et qu'ils fussent considérés comme formant des cours d'appel. Mais c'est bien à tort. En premier lieu, ce concile n'était dans aucun sens une cour d'appel ; c'était une assemblée convoquée dans un dessein tout spécial, à propos d'une question qui demandait la sagesse des apôtres et des anciens; mais sans qu'elle soit nulle part, dans le Nouveau-Testament, appelée du nom de cour ; ce terme de jurisprudence, appliqué à une assemblée qui s'occupe de matières religieuses, impliquerait un degré d'autorité qui n'a été conféré à aucun corps ecclésiastique. — En second lieu, il n'y a pas dans ce récit le plus léger indice qui porte à croire qu'une telle assemblée dût fonctionner en permanence, ou se réunir d'office à certains intervalles déterminés. Que les ministres de l'Evangile et les laïques se réunissent périodiquement ou à des intervalles irréguliers pour traiter des intérêts de l'Eglise ou pour régler des cas difficiles, rien de plus naturel et de mieux. Mais il y a loin de ces assemblées fraternelles, de ces conférences comme en ont toutes les Eglises presbytériennes, méthodistes, baptistes ou autres, à une assemblée de droit divin, et qui prononce ses décisions comme émanées de Dieu, et comme obligatoires pour l'Eglise universelle. Ajoutons que les décisions des apôtres et des anciens devaient avoir une mesure d'autorité à laquelle ne peuvent prétendre celles d'aucune autre assemblée après eux. Enfin, il faut se rappeler que les apôtres eux-mêmes n'aspiraient pas à exercer de juridiction sur les Eglises d'Antioche ou de Cilicie, qu'ils ne voulaient pas dominer sur leurs consciences. Un cas difficile s'était présenté : on le leur soumet, on s'en rapporte à leur décision, et ils donnent leur avis en conséquence, mais sans exiger qu'à l'avenir on en appelle de nouveau à eux, à leurs successeurs ou à un tribunal ecclésiastique. Ils regardaient évidemment les Eglises comme jouissant de la plus grande liberté, et ne songeaient pas à ériger au-dessus d'elles un tribunal qui décidât à leur place les articles de foi.

32. De même Judas et Silas, qui étaient aussi prophètes, exhortèrent les frères par plusieurs discours, et les fortifièrent.

32. « *Qui étaient aussi prophètes.* (Voy. note ch. 11, 27.) Ces mots impliquent évidemment qu'ils avaient déjà rempli les fonctions de prédicateurs avant d'aller à Antioche. Il est difficile de déterminer exactement quel était l'office du *prophète* dans l'Eglise chrétienne ; peut-être ce mot s'appliquait-il à ceux qui avaient une aptitude particulière pour l'enseignement.

33. Et après avoir demeuré là quelque temps, ils furent renvoyés en paix par les frères vers les apôtres.

33. « *Ils furent renvoyés en paix.* » Cette expression indique qu'ils partirent accompagnés de l'estime et de l'affection des chrétiens auprès desquels ils avaient exercé leur ministère. (1 Cor. xvi, 11 ; II Jean 10.)

34. Mais il sembla bon à Silas de demeurer là.

34. « *Mais il sembla bon, etc.* » Ce verset manque dans un grand nombre de manuscrits, et les meilleurs critiques le rejettent aujourd'hui. Il aura probablement été introduit dans le texte par quelque copiste qui l'aura jugé nécessaire pour compléter le récit. La Vulgate porte : « Il sembla bon à Silas de demeurer, et Judas vint seul à Jérusalem. »

35. Et Paul et Barnabas demeurèrent aussi à Antioche, enseignant et annonçant, avec plusieurs autres, la Parole du Seigneur.

35. « *Et Paul et Barnabas demeurèrent aussi à Antioche.* » On ne sait pas combien de temps ils y restèrent ; il est probable que c'est pendant ce séjour qu'eut lieu, entre Paul et Pierre, le fâcheux incident qui est mentionné dans Gal. II, 11-14.

36. Et quelques jours après, Paul dit à Barnabas : Retournons-nous-en, et visitons nos frères par toutes les villes où nous avons annoncé la Parole du Seigneur, pour voir quel est leur état.

36. « *Retournons-nous-en, et visitons nos frères ;* » les Eglises qu'ils avaient fondées dans l'Asie mineure : c'était un vœu très-naturel, et une entreprise qui pouvait faire le plus grand bien à des Eglises encore faibles.

37. Or Barnabas conseillait de prendre avec eux Jean, surnommé Marc.

37. « *Et Barnabas conseillait, etc.* » Jean ou Marc, était le neveu de Barnabas (Col. iv, 10) ; et il est probable que l'affection personnelle qu'il lui portait était la seule raison qui engageât Barnabas à le prendre pour compagnon de voyage.

38. Mais il ne semblait pas raisonnable à Paul, que celui qui s'était séparé d'eux dès la Pamphylie, et qui n'était point allé avec eux pour cette œuvre-là, leur fût adjoind.

38. « *Mais il ne semblait pas*, etc. » Nous ne savons pas pourquoi Jean quitta les apôtres (ch. XIII, 13); mais il est évident que Paul n'avait pas trouvé satisfaisants les motifs de son départ, et qu'il ne comptait pas assez sur sa persévérance pour le prendre pour compagnon d'œuvre.

39. Sur quoi il y eut entre eux une contestation, qui fit qu'ils se séparèrent l'un de l'autre, et que Barnabas, prenant Marc, navigua en Chypre. 40. Mais Paul ayant choisi Silas pour l'accompagner, partit de là, après avoir été recommandé à la grâce de Dieu par les frères.

39-40. « *Une telle contestation*. » Le mot grec employé ici désigne, d'une manière générale, une grande excitation, soit en bien, soit en mal, et dans le cas actuel, une vive altercation. § « *Navigua en Chypre*; » Barnabas était en effet natif de cette île. (Note sur ch. IV, 36.)

41. Et il traversa la Syrie et la Cilicie, fortifiant les Eglises.

41. « *La Syrie et la Cilicie*; » contrées limitrophes, que Paul avait visitées auparavant avec Barnabas.

Quant à la discussion qui survint entre Paul et Barnabas, nous pouvons faire les remarques suivantes : 1° l'écrivain sacré ne cherche d'aucune manière à la justifier; elle était évidemment coupable et empreinte d'un mauvais esprit. Il semble toutefois que Paul eût raison au fond, alors même que sa conduite n'ait pas été exempte de reproche. Barnabas ne consultait que son amitié personnelle pour un parent; et Paul demandait pour compagnon de voyage un homme qui ne reculât pas devant les difficultés. Nous voyons du reste que l'Eglise en jugea ainsi, puisqu'elle recommanda Paul et Silas à la grâce de Dieu (v. 40), tandis que rien de semblable n'est mentionné pour Barnabas. 2° Nous avons lieu de penser que Dieu, qui tire le bien du mal, permit cette discussion pour favoriser la propagation de l'Evangile; les apôtres, en se séparant, visitèrent des contrées différentes, et par conséquent leur prédication atteignit un plus grand nombre d'hommes. Du reste, cette circonstance providentielle ne diminue en rien leur culpabilité. 3° Ce différend finit par s'apaiser, car nous voyons Paul et Barnabas réunis de nouveau comme compagnons de voyage. (I Cor. IX, 6; Gal. II, 9.) Peut-être aussi Marc donna-t-il dans ce voyage des preuves de courage et de zèle qui lui gagnèrent la confiance de Paul, car celui-ci le demanda plus tard comme compagnon d'œuvre. (II Tim. IV, 11.) 4° Ce récit prouve que les apôtres ne s'entendaient pas entre eux pour faire une œuvre de tromperie, car, dans ce cas, ils se seraient efforcés de se présenter comme vivant toujours ensemble dans une parfaite harmonie. Et si le Nouveau Testament nous les montre faillibles, et quelquefois divisés, c'est la meilleure preuve qu'il raconte une histoire réelle, et ne forge pas une imposture.

CHAPITRE XVI.

1. Et il arriva à Derbe, et à Lystre, et voici, il y avait là un disciple nommé Timothée, fils d'une femme juive fidèle, mais d'un père grec.

1. « *Et il arriva à Derbe, etc.* » (Note sur ch. xiv, 6.) On voit que Timothée était de l'une de ces deux villes, mais on ne peut pas déterminer de laquelle. Sa mère, Eunice (2 Tim. i, 5), était distinguée pour sa piété : il est probable que la loi qui défendait le mariage entre les Juifs et les Gentils (Esd. ix, 12) n'était plus observée très-rigoureusement, puisque cette femme pieuse avait épousé un Grec. Timothée était évidemment fort jeune à cette époque, car quand Paul, plus tard, l'invite à se rendre à Ephèse, il lui parle comme à un jeune homme. (1 Tim. iv, 12.)

2. Lequel avait un bon témoignage des frères qui étaient à Lystre, et à Iconie.

2. « *Lequel.* » L'ensemble du récit nous fait voir que c'est de Timothée qu'il est question dans ce verset (Comp. 1 Tim. v, 10); il avait été soigneusement instruit dans les Saintes Ecritures, et avait un bon témoignage de tous, double condition qui devait le qualifier par son œuvre. (Comp. note sur ch. vi, 3.)

3. *C'est pourquoi* Paul voulut qu'il allât avec lui; et l'ayant pris avec soi, il le circoncit, à cause des Juifs qui étaient en ces lieux-là, car ils savaient tous que son père était grec.

3. « *C'est pourquoi Paul voulut, etc.* » Ceci nous offre un exemple de l'attention avec laquelle Paul cherchait à mettre à profit, pour l'Eglise, les talents qu'il rencontrait; car c'est évidemment lui qui a donné à l'Eglise le ministère de Timothée; mais nous voyons aussi qu'il n'engageait à se charger de cette tâche, que ceux qui en remplissaient les conditions. § « *Il le circoncit;* » ce n'est pas qu'il se crût astreint par les cérémonies de la loi comme si elles eussent été encore obligatoires; mais c'était par déférence pour les Juifs, pour éviter de les offenser inutilement (Comp. 1 Cor. ix, 20), pour ne pas s'exposer à les voir faire opposition au ministère de Timothée.

4. Eux donc, passant par les villes, les instruisaient de garder les ordonnances décrétées par les apôtres, et par les anciens de Jérusalem.

4. « *Eux donc, passant par les villes* (de Syrie et de Cilicie), *les instruisaient, etc.* » Le mot « ordonnances » implique que la décision des apôtres devait avoir force de loi pour tous les chrétiens : il est probable qu'une copie exacte de ces ordonnances décrétées par le concile, avait été adressée aux différentes Eglises des Gentils.

5. Ainsi les Eglises étaient affermiées dans la foi, et croissaient en nombre chaque jour.

5. « *Etaient affermiées dans la foi.* » L'effet de ces sages mesures de conciliation fut de fortifier la foi des Eglises.

6. Puis ayant traversé la Phrygie et le pays de Galatie, il leur fut défendu par le Saint-Esprit d'annoncer la Parole en Asie.

6. » *Traversé la Phrygie.* » Cette province, la plus considérable de l'Asie mineure, était située entre la Bithynie, la Pisidie, la Galatie et la Lydie. § « *Et le pays de Galatie;* » à l'est de la Phrygie. La Galatie avait été peuplée par des tribus gauloises; les Juifs s'y étaient aussi établis en grand nombre, et de là naquirent de fréquentes divisions. (Voy. l'Eptre aux Galates.) § « *Il leur fut défendu;* » probablement par une révélation directe. Dieu voulait sans doute, en conduisant Paul dans la Grèce, ouvrir un champ plus vaste à son activité missionnaire. § « *En Asie.* » (Voy. note sur ch. II, 9.) L'Asie, pour l'Asie mineure; cette province était aussi appelée Ionie : c'est là que se trouvaient entre autres les sept Eglises, mentionnées dans l'Apocalypse. (Ch. I, 3.)

7. Et étant venus en Mysie, ils essayaient d'aller en Bithynie; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit point.

7. « *La Mysie, la Bithynie;* » au nord-ouest de l'Asie mineure.

8. C'est pourquoi, ayant passé la Mysie, ils descendirent à Troas.

8. « *Ils descendirent à Troas;* » située à peu de distance au sud de la ville de Troie, immortalisée par les chants d'Homère. On retrouve encore le nom de Troas dans II Cor. II, 12; II Tim. IV, 13, etc.

9. Et Paul eut de nuit une vision d'un homme macédonien qui se présenta devant lui, et le pria, disant : Passe en Macédoine, et nous aide.

9. « *Et Paul eut de nuit, etc.* » (Voy. note sur ch. IX, 10.) § « *Un homme macédonien, etc.* » Son costume et son langage le faisaient sans doute reconnaître comme un Macédonien. La scène eut-elle lieu en songe, ou Paul était-il éveillé quand il eut cette vision? Nous ne pouvons pas le savoir. Dieu se sert souvent de ces deux moyens pour faire connaître sa volonté. (Comp. Matth. II, 12; note sur Act, X, 3) La Macédoine, contrée grecque, avait pour limites la Thrace, l'Epire, la Thessalie et la mer Egée. On pense qu'elle fut peuplée par les descendants de Kittim, fils de Javan. (Gen. X, 4.) § « *Et nous aide.* » Un cri semblable s'élève maintenant de toutes les parties du monde; l'Eglise voit s'ouvrir devant elle en tous lieux de vastes champs d'activité qui ne réclament, pour se couvrir de moissons abondantes, que le renoncement et le zèle dont l'apôtre Paul donna le modèle en cette circonstance.

10. Quand donc il eut vu cette vision, nous tâchâmes aussitôt d'aller en Macédoine, concluant de là que le Seigneur nous avait appelés pour les évangéliser.

10. « *Nous tâchâmes.* » C'est la première fois que Luc se met en scène dans son récit. Il est donc probable que ce fut vers cette époque qu'il rejoignit Paul et Silas; et on voit, par le livre des Actes, qu'il l'accompagna dès lors fréquemment dans ses voyages.

11. Ainsi, étant partis de Troas, nous tirâmes droit à Samothrace, et le lendemain à Néapolis.

11. « *A Samothrace;* » c'était une île de la mer Egée, non loin de la Thrace, peuplée par des habitants de Samos et de la Thrace. § « *Et le lendemain à Néapolis;* » aujourd'hui Napoli.

12. Et de là à Philippes, qui est la première ville du quartier de Macédoine, et est une colonie, et nous séjournâmes quelque temps dans la ville.

12. « *Et de là à Philippes;* » ville rendue célèbre par la bataille qui s'y livra entre Brutus et Antoine. § « *La première ville, etc.* » Quand Paul Emile réduisit la Macédoine en province romaine, il lui donna pour chef-lieu Amphipolis; mais durant les deux cent vingt ans qui s'étaient écoulés depuis lors, Philippes avait pu la dépasser et la remplacer. Peut-être aussi ces mots veulent-ils dire tout simplement que ce fut la première ville où ils s'arrêtèrent. § « *Et est une colonie;* » terme romain, indiquant que la ville, ou la province était habitée par des citoyens romains. On trouve, sur l'une des médailles de cette époque, une inscription portant que Jules-César éleva Philippes au rang d'une colonie, et qu'Auguste maintint et augmenta ses privilèges.

13. Et le jour du sabbat nous sortîmes de la ville, et allâmes au lieu où on avait accoutumé de faire la prière, près du fleuve, et nous étant là assis, nous parlâmes aux femmes qui étaient assemblées.

13. « *Et le jour du sabbat.* » On ne peut pas douter qu'il n'y eût des Juifs à Philippes, à une époque où ils étaient dispersés dans toutes les parties du monde habitable. § « *Près du fleuve.* » Les Juifs avaient coutume de bâtir leurs synagogues près de l'eau, afin de pourvoir aisément aux nombreuses ablutions que réclamait leur culte. § « *De faire la prière;* » quand ils n'étaient pas assez nombreux pour avoir une synagogue, ou quand les gouverneurs leur défendaient d'en élever, ils construisaient de petits oratoires du genre le plus simple, dans des bois ou sous un arbre, où ils pussent se retirer pour faire leur culte en commun. § « *Nous parlâmes aux femmes, etc ;* » c'était probablement avant que le service régulier eût commencé.

14. Et une femme, nommée Lydie, marchande de pourpre, qui était de la ville de Thyatire, et qui servait Dieu, nous ouït,

et le Seigneur lui ouvrit le cœur, afin qu'elle se rendît attentive aux choses que Paul disait.

14. « *Marchande de pourpre.* » La pourpre était une couleur extrêmement recherchée et précieuse, dont ne se servaient que les rois ou les grands personnages. § « *Thyatire;* » ville de Lydie, dans l'Asie mineure, renommée par ses teintures.

15. Et après qu'elle eut été baptisée, avec sa famille, elle nous pria, disant : Si vous m'estimez être fidèle au Seigneur, entrez dans ma maison, et y demeurez. Et elle nous y contraignit.

15. « *Et après qu'elle eut été baptisée;* » probablement sans aucun délai. (Comp. Act. 2, 41.) § « *avec sa famille.* » Cet exemple semble former une présomption très-forte en faveur du baptême des enfants, car rien dans le récit n'indique que sa famille eût la foi : au contraire, Lydie est mentionnée seule comme ayant cru, et le récit porte à croire qu'elle a voulu, par le baptême, présenter et consacrer sa famille au Seigneur. § « *Elle nous y contraignit;* » preuve évidente du désir qu'elle avait d'être mieux instruite dans les vérités de la religion.

16. Or il arriva que, comme nous allions à la prière, nous fûmes rencontrés par une servante qui avait un esprit de Python, et qui apportait un grand profit à ses maîtres en devinant.

16. « *Comme nous allions à la prière.* » L'historien ne dit pas que cela ait eu lieu le même jour que la conversion de Lydie. § « *Qui avait un esprit de Python :* » Python ou Pythien, était l'un des noms d'Apollon, qui était adoré en différents lieux de la Grèce, et particulièrement à Delphes, où ses prêtresses rendaient des oracles fameux.

17. Et elle se mit à nous suivre, Paul et nous, en criant, et disant : Ces hommes sont les serviteurs du Dieu souverain, et ils vous annoncent la voie du salut.

17. « *Et elle se mit à nous suivre, etc.* » Peut-être espérait-elle recevoir de Paul quelque récompense, ou voulait-elle se le concilier en le proclamant un serviteur de Dieu ; ou, plus probablement encore, elle avait pu voir, d'une manière certaine, que leur enseignement aurait du succès, et elle espérait acquérir plus d'autorité en annonçant d'avance ces succès.

18. Et elle fit cela durant plusieurs jours ; mais Paul, en étant importuné, se tourna, et dit à l'esprit : Je te commande, au nom de Jésus-Christ, de sortir de cette fille ; et il en sortit.

18. « *Mais Paul étant importuné, etc. ;* » importuné, parce qu'on aurait pu croire qu'il était d'accord avec elle ; parce qu'il la voyait sous la domination du démon ; parce que la profession à laquelle elle se livrait, profession pleine d'imposture et de superstition, était répandue dans l'em-

pire romain tout entier, et qu'il importait de montrer que le christianisme la repoussait énergiquement.

19. Mais ses maîtres, voyant que l'espérance de leur gain était perdue, se saisirent de Paul et de Silas, et les traînèrent, dans la place publique, devant les magistrats.

19. « *L'espérance de leur gain était perdue.* » Au lieu d'être rendus attentifs à la puissance de Dieu telle qu'elle venait d'éclater, ils ne considèrent que la perte qu'ils viennent de faire. C'est ainsi que, bien souvent, l'amour des richesses ferme les cœurs à l'influence de la vérité. Combien d'hommes ont repoussé l'Évangile, parce qu'ils auraient dû, en l'embrassant, renoncer aux profits qu'ils retiraient d'une profession illicite (propriétaires d'esclaves, employés des théâtres, etc.)!

20. Et ils les présentèrent aux gouverneurs, en disant : Ces hommes-ci, qui sont Juifs, troublent notre ville.

20. « *Et ils les présentèrent aux gouverneurs;* » littéralement, aux généraux. Philippes étant une colonie romaine; il est probable que les fonctions civiles et militaires étaient remplies par les mêmes hommes. § « *Troublent notre ville.* » Voyez la tactique de ces gens dont la religion a compromis les intérêts : les voilà tout d'un coup préoccupés uniquement du bien public. Ils ne songent pas à la perte qu'ils viennent de faire : non ; ce qui les remplit de détresse, c'est la loi qui a été violée. Hypocrites, qui n'ont jusqu'ici pensé qu'à leurs profits personnels, qui ont vécu dans le péché; et qui auraient, pour leurs intérêts, violé toutes les lois et tous les préceptes de la religion ; les voilà soudainement transformés en ardents défenseurs de la loi, de l'ordre menacé, de la paix générale ! troublée On voit souvent les hommes du monde invoquer une raison semblable, lorsqu'un réveil religieux vient froisser leurs intérêts.

21. Car ils annoncent des maximes qu'il ne nous est pas permis de recevoir, ni de garder, vu que nous sommes Romains.

21. « *Ils annoncent des maximes;* » ou mieux, des coutumes, des rites. (Voy. note sur ch. 6, 14.) Il est bien évident qu'ils ne se souciaient de la religion, ni des Juifs, ni des Romains ; mais comme ils ne pouvaient se venger de Paul ou le faire punir que sous ce prétexte, ils mettent en avant le respect dû aux lois. C'est, entre bien d'autres, un exemple de la manière dont des hommes sans principes se servent de la religion pour leurs desseins particuliers ; s'ils peuvent en trafiquer on les verra pleins de zèle à en embrasser les intérêts; ou bien, s'ils tiennent à s'opposer aux progrès de la piété évangélique, ils invoqueront aussi la religion et la vérité. § « *Qu'il ne nous est pas permis de recevoir.* » Il y avait en effet chez les anciens des lois qui protégeaient la religion de l'État, et c'est pour les avoir violées que Socrate fut condamné, que les Chaldéens et les Juifs furent bannis de Rome. « Personne, dit Cicéron, ne doit avoir de dieux particuliers, ou en introduire de nouveaux. » (Lic. *De Legibus*, II, 8.) Les Romains permettaient sans doute aux peuples qu'ils avaient vain-

cus, d'exercer leur religion, mais à la condition de ne contrarier en rien la religion romaine ; et aucun dieu ne pouvait être admis parmi les dieux de l'Empire, sans un décret du sénat.

22. Le peuple aussi se souleva ensemble contre eux ; et les gouverneurs leur ayant fait déchirer leurs robes, commandèrent qu'ils fussent fouettés.

22. « *Le peuple aussi, etc.* » Il est évident que cette scène de violence eut lieu sous l'influence d'un mouvement tumultueux du peuple, et d'une manière illégale ; Paul s'en plaignit plus tard. (V. 37.) Il faut remarquer que ces hommes agissent contre la loi, au moment même où ils prétendent vouloir la venger et la faire respecter. § « *Ayant fait déchirer leur robe, etc.* » Avant de frapper de verges les prisonniers condamnés à cette peine, les licteurs les dépouillaient entièrement de leurs vêtements. (Tite, liv. II, 5.)

23. Et après leur avoir donné plusieurs coups de fouet, il les mirent en prison, en commandant au geôlier de les garder sûrement.

23. « *Et après leur avoir donné, etc.* » La loi des Juifs leur défendait de donner plus de quarante coups, et habituellement ils s'arrêtaient au trente-neuvième. (II Cor. XI, 24.) Mais les Romains n'avaient pas de loi semblable et dépassaient probablement ce nombre. § « *Les mirent en prison ;* » probablement pour agir ensuite contre eux et par des voies plus légales.

24. Et le geôlier, ayant reçu cet ordre, les mit au fond de la prison, et leur serra les pieds dans des ceps.

24. « *Les mit au fond de la prison ;* » dans les cachots les plus retirés, de manière qu'ils fussent gardés sûrement. § « *Et leur serra les pieds dans des ceps ;* » soit que leurs pieds fussent serrés entre deux pièces de bois qui les empêchaient de se mouvoir, soit que, comme il arrivait souvent, ils fussent liés à deux pièces de bois très-écartées l'une de l'autre, et que les apôtres, après avoir été déchirés par les coups de verges, fussent ainsi obligés de se tenir couchés sur le dos ; leurs souffrances, dans les deux cas, doivent avoir été très-grandes.

25. Or, sur le minuit, Paul et Silas priaient, en chantant les louanges de Dieu ; en sorte que les prisonniers les entendaient.

25. « *Or, sur le minuit, etc.* » Malgré leurs souffrances, ou peut-être même à cause de ces souffrances, ils priaient et bénissaient Dieu. Nous pouvons apprendre de là que le chrétien a en lui-même les sources de sa joie et de son bonheur ; les circonstances extérieures, les souffrances physiques, la haine et les mauvais traitements des hommes, rien ne peut troubler la paix d'un homme qui se sent réconcilié avec Dieu, ni diminuer sa confiance en ses soins paternels. Quel spectacle sublime que celui de ces apôtres gisant meurtris et sanglants au fond de leur prison,

victimes de la méchanceté des hommes, et faisant monter à Dieu leurs prières et leurs cantiques au milieu du silence et de l'obscurité de la nuit !

26. Et tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre, que les fondements de la prison croulaient; et incontinent toutes les portes s'ouvrirent, et les liens de tous furent détachés.

26. « *Et tout d'un coup*, etc. (Comp. Matth. xxviii, 2.) C'est là un des nombreux miracles par lesquels Dieu protégea les premiers chrétiens et favorisa l'établissement de l'Évangile. On a voulu voir dans le fait que les liens de tous furent rompus, la conséquence naturelle d'un phénomène comme celui du tremblement de terre; mais il est évident, d'après le récit, que ce fut un miracle, dû à l'intervention directe de la puissance divine, et qui devait montrer à tous que les apôtres étaient les envoyés du Très-Haut.

27. Sur quoi le geôlier s'étant éveillé, et voyant les portes de la prison ouvertes, tira son épée, et se voulait tuer, croyant que les prisonniers s'en fussent fuis.

27. « *Et voulait se tuer.* » Le geôlier était responsable des prisonniers qu'il tenait sous sa garde, et dans le cas où ils s'échappaient pouvait avoir à subir lui-même la peine à laquelle ils auraient été condamnés. Ajoutons que les suicides étaient fréquents dans le paganisme, et appuyés par d'illustres exemples. (Caton d'Utique, Brutus, etc.)

28. Mais Paul cria à haute voix, en disant : Ne te fais point de mal; car nous sommes tous ici.

28. « *Ne te fais point de mal.* » C'est là le cri que l'Évangile adresse à l'homme, par lequel il condamne également et le suicide, qui détruit son corps, et le péché qui détruit son âme.

29. Alors, ayant demandé de la lumière, il courut dans le cachot, et, tout tremblant, se jeta aux pieds de Paul et de Silas.

29. « *Se jeta aux pieds*, etc. (Voy. note sur Matth. ii, 11.) On voit à quel point la frayeur et l'étonnement avaient agi sur son âme, puisqu'il se jette, en signe du plus profond respect, aux pieds de ces apôtres que tout-à-l'heure il avait traités si durement.

30. Et les ayant menés dehors, il leur dit : Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé ?

30. « *Que faut-il que je fasse pour être sauvé ?* » Il est évident que la demande du geôlier n'a aucun rapport à un châtement qu'il eût à craindre de la part des Romains. La réponse des apôtres est dirigée dans un tout autre sens; et d'ailleurs aucun des prisonniers ne s'était échappé; on ne pouvait pas non plus le rendre responsable du tremblement de terre qui était arrivé. Il est probable que ses idées étaient dans une extrême confusion; il sentait vaguement qu'il avait affaire à des envoyés de Dieu, qu'il

avait mal agi à leur égard, et qu'il avait besoin de se concilier la faveur de leur Dieu. Il se rappelait peut-être aussi que la Pythonesse les avait désignés (v. 17), comme « annonçant la voie du salut ; » et toutes ces circonstances réunies le portent à poser la grande question qu'il adresse aux apôtres. Il en est bien souvent ainsi du pécheur quand il commence à se réveiller : c'est dans l'angoisse et dans les alarmes qu'il se tourne vers Dieu. Lecteurs, vous êtes-vous posé cette question, et avez-vous, comme le geôlier de Philippes, cherché le chemin du salut ?

Ce récit nous montre la différence qui existe entre le chrétien et l'homme du monde, quand ils se trouvent dans la détresse : la terreur et l'agitation du geôlier nous font voir qu'il n'avait pas ce qui donnait aux apôtres tant de sérénité, la confiance en Dieu. Et il en sera toujours ainsi : au milieu des peines et des afflictions de la vie, et après la mort, devant le tribunal de Dieu, le chrétien conservera toujours sa paix et sa sérénité ; l'homme du monde, au contraire, mis en présence de la mort, ou des fléaux qui peuvent l'amener, se trouble et s'épouvante ; et devant le tribunal éternel, son âme sera remplie d'horreur quand il entendra prononcer sa sentence.

31. Ils dirent : Crois au Seigneur Jésus-Christ ; et tu seras sauvé, toi et ta maison. 32. Et ils lui annoncèrent la Parole du Seigneur, et à tous ceux qui étaient en sa maison.

31-32. « Crois au Seigneur Jésus-Christ. » Les apôtres ne lui disent pas de chercher des moyens de grâce, de prier, de compter sur la miséricorde de Dieu, mais tout simplement de confier au Sauveur son âme agitée et coupable, avec l'assurance qu'il trouverait ainsi la paix. A tout homme qui peut comprendre la valeur de ce mot « crois, » le ministre de l'Evangile n'a pas d'autre direction à donner. (*Voy. note sur Matth. xvi, 16; comp. note sur Act. viii, 22.*) § « Et ta maison. » Ce n'est pas à dire que la foi du chef suffise pour sauver toute la maison ; mais le moyen qui lui est offert pour son salut, est le même qui sauvera aussi sa famille, si elle croit. C'était une manière de faire entendre au geôlier qu'il avait à s'occuper aussi des intérêts spirituels des siens, et que sa conversion pourrait amener celle de sa famille.

33. Après cela, les prenant en cette même heure de la nuit, il lava leurs plaies, et, aussitôt après, il fut baptisé avec tous ceux de sa maison.

33. « Il lava leurs plaies ; » donnant ainsi une preuve d'humanité à laquelle il n'aurait jamais songé auparavant : il y a peu d'heures qu'il les a jetés, sanglants et sans secours, au fond d'un cachot ; maintenant il lave et panse leurs plaies. Le paganisme se souciait peu de venir en aide à ceux qui souffraient ; et toutes les institutions secourables qui existent aujourd'hui, hôpitaux, orphelinats, etc., ont été élevées sous l'influence du christianisme et par des chrétiens fidèles, les seuls qui s'occupent de soulager les maux de leurs semblables. Le changement dans les dispositions du cœur est souvent la meilleure preuve de la conversion. (*Comp. Jacq. i, 27.*) § « Et fut baptisé, etc. » Il est tout-à-fait improbable qu'il y eût, dans la maison ou dans la prison, assez d'eau pour que le baptême

ait eu lieu par immersion. Cet exemple prouverait donc que les apôtres ne baptisaient pas de cette manière.

34. Et les ayant amenés en sa maison, il leur servit à manger, et se réjouit, parce qu'avec toute sa maison il avait cru en Dieu.

34. « *Et se réjouit.* » Il avait maintenant la certitude que ses péchés étaient pardonnés ; la paix, les joies de la religion étaient dorénavant son partage. Quel changement entre cette famille telle qu'elle était la veille, et cette même famille telle qu'elle est aujourd'hui, où le prisonnier Paul est assis à sa table comme l'hôte le plus honoré ! § « *Avec toute sa maison.* » L'ensemble du récit porte à croire que le geôlier crut, il fit baptiser tous les siens, et que ceux-ci furent après cela amenés à la foi.

35. Et quand il fut jour, les gouverneurs envoyèrent des huissiers, pour lui dire : Elargis ces gens-là. 36. Et le geôlier rapporta ces paroles à Paul, *disant* : Les gouverneurs ont envoyé dire qu'on vous élargit ; sortez donc maintenant, et allez-vous-en en paix.

35-36. « *Et quand il fut jour, etc.* » On ne sait pas ce qui amena ce changement dans les dispositions des magistrats. Il est probable, néanmoins, qu'ils virent dans le tremblement de terre un signe de la colère des dieux, et qu'ils eurent honte d'avoir cédé à une émeute populaire, au point de faire frapper et emprisonner des étrangers sans les avoir d'abord entendus.

37. Mais Paul dit aux huissiers : Après nous avoir fouettés publiquement, sans forme de jugement, nous qui sommes Romains, ils nous ont mis en prison ; et maintenant ils nous mettent dehors en secret ? Il n'en sera pas ainsi : mais qu'ils viennent eux-mêmes, et qu'ils nous mettent dehors.

37. « *Après nous avoir fouettés, etc.* » Il y a là trois circonstances aggravantes que Paul a soin de mentionner : ils avaient été battus de verges, contrairement à la loi romaine ; ils avaient subi cette peine en public, ce qui demandait une réparation publique ; enfin, tout s'était passé sans forme de jugement. Et Paul, qui connaissait les droits du citoyen romain, savait s'en prévaloir quand la justice le demandait. § « *Nous qui sommes Romains.* » (Voy. note sur ch. xxii, 28.) § « *En secret.* » L'outrage, l'injustice avait eu lieu publiquement ; et le caractère des apôtres, comme aussi l'intérêt de leur œuvre, exigeait que la réparation fût également publique. § « *Il n'en sera pas ainsi, etc.* » C'était pour les apôtres non-seulement un droit, mais un devoir d'agir ainsi ; ils avaient à faire respecter dans leur personne la loi qui avait été violée, à se faire reconnaître devant tous comme innocents du crime qui leur avait été imputé, enfin, à étendre la protection de la loi sur les nouveaux convertis qu'on aurait pu sans cela inquiéter et poursuivre impunément. Nous pouvons apprendre par cet exemple qu'il est des cas où le chrétien peut faire valoir ses droits devant

la loi (Comp. Jean XVIII, 23), et que, quand il consentirait, comme individu, à subir, sans réclamation, toutes sortes d'injustices, il ne doit pas le faire quand l'intérêt et l'honneur de la religion sont en jeu. Son nom, son caractère, son influence appartiennent à l'Eglise, et il est des cas où il doit absolument les placer sous la sauvegarde de la justice publique.

38. Et les huissiers rapportèrent ces paroles aux gouverneurs, qui craignirent, ayant entendu qu'ils étaient Romains.

38. « *Qui craignirent, etc.* » Denys d'Halicarnasse dit qu'il y avait peine de mort pour ceux qui violaient la loi Valérienne (celle qui protégeait la vie du citoyen romain contre l'arbitraire des magistrats). L'empereur Claude réduisit les habitants de Rhodes en esclavage pour avoir crucifié quelques citoyens romains.

39. C'est pourquoi ils vinrent vers eux, et les prièrent; puis les ayant élargis, ils les supplièrent de partir de la ville.

39. « *C'est pourquoi ils vinrent vers eux, etc.* » La démarche était humiliante pour des magistrats romains, et il est probable que l'embarras qu'ils éprouvaient à sentir près d'eux ces hommes envers lesquels ils venaient de faire l'aveu public qu'ils avaient eu tort, les porta à désirer que les apôtres s'éloignassent au plus tôt de la ville : c'était aussi un moyen d'éviter que le tumulte de la veille se renouvelât. De leur côté, les apôtres avaient rempli leur mission, et posé dans Philippes les bases d'une Eglise florissante : ils pouvaient maintenant poursuivre leur voyage et annoncer l'Evangile dans les contrées avoisinantes.

40. Alors, étant sortis de la prison, ils entrèrent chez Lydie, et ayant vu les frères, ils les consolèrent, et *ensuite* ils partirent.

40. « *Et ils partirent;* » du moins Paul et Silas. Car pour Luc, nous ne le retrouvons voyageant avec Paul que longtemps après. (Ch. xx, 5-6.) Et alors il revenait de Philippes où il était peut-être resté pendant ce temps; et quant à Timothée, il est mentionné (ch. xvii, 14) comme étant à Bérée avec Silas, d'où l'on peut conclure qu'il n'avait pas quitté Philippes en même temps que Paul et Silas.

CHAPITRE XVII.

1. Puis ayant traversé par Amphipolis et par Apollonie, ils vinrent à Thessalonique, où il y avait une synagogue de Juifs.

1. « *Amphipolis;* » aujourd'hui petit village qui se nomme encore Empli. Cette ville, située près de l'embouchure du Strymon, était la capitale d'une partie de la Macédoine. Apollonie était autrefois renommée pour

son commerce. § « *Ils vinrent à Thessalonique;* » autrefois appelée Therme, port de mer situé au nord du golfe Thermaïque; quand Paul Emile divisa la Macédoine en quatre parties, il fit de Therme la capitale de l'un de ces districts. La ville ne fut appelée Thessalonique que plus tard, en l'honneur d'une fille de Philippe qui portait ce nom. Elle était habitée par des Romains, des Grecs et des Juifs. Aujourd'hui, sous le nom de Saloniki, elle compte encore près de soixante mille habitants. § « *Où il y avait une synagogue de Juifs;* » en grec, la synagogue, ce qui ferait penser qu'il n'y en avait pas à Amphipolis et à Apollonie, et que c'est pour cela que les apôtres ne s'y arrêterent pas.

2. Et Paul, selon sa coutume, s'y rendit, et durant trois sabbats, il disputait avec eux par les Ecritures.

2. « *Selon sa coutume.* » (Voy. ch. ix, 20; xiii, 5.) § « *Disputait avec eux.* » Le mot grec indique souvent, soit un entretien, soit un discours suivi. (Note sur ch. xxiv, 25.)

3. Expliquant et prouvant qu'il avait fallu que le Christ souffrit, et qu'il ressuscitât des morts, et que ce Jésus, lequel, *disait-il*, je vous annonce, était le Christ.

3. « *Qu'il avait fallu que le Christ souffrit.* » Pour mieux comprendre ce verset, traduisez le mot Christ par celui de Messie : il fallait que le Messie attendu par les Juifs et prédit par les Ecritures, souffrit. Il était essentiel pour Paul de faire reconnaître cette vérité, pour faire admettre que Jésus, l'homme de douleurs, qui était mort sur la croix, était bien le Christ, le Messie :—il fallait qu'il souffrit. (Voy. note sur Luc xxiv, 26-27.)

L'argument par lequel Paul prouvait que Jésus était le Messie, était tiré probablement de la concordance de sa vie avec les prophéties; il était né à Bethléem, de la tribu de Juda, de la famille de David, au temps prédit par Daniel, etc. Ses miracles encore, et sa résurrection prouvaient qu'il était bien en effet le Messie.

4. Et quelques-uns d'entre eux crurent, et se joignirent à Paul et à Silas, et une grande multitude de Grecs qui servaient Dieu, et des femmes de qualité en assez grand nombre.

4. « *Se joignirent à Paul et à Silas;* » littéralement, prirent leur part, unirent leur sort. § « *De Grecs qui servaient Dieu.* » On appelait ainsi ceux qui avaient renoncé au culte des idoles, et qui fréquentaient le service religieux de la synagogue, bien qu'ils ne fussent pas encore admis à tous les privilèges des prosélytes juifs : on les appelait prosélytes de la Porte. § « *Et des femmes de qualité.* » (Note sur ch. xiii, 50.)

5. Mais les Juifs rebelles, étant pleins d'envie, prirent quelques fainéants remplis de malice, qui, ayant fait un amas de peuple, firent une émeute dans la ville, et qui, ayant forcé la maison de Jason, cherchèrent Paul et Silas pour les amener au peuple.

5. « *Prirent quelques fainéants, etc.*; » littéralement, quelques-uns de ces hommes qui vivent sur la place publique. (Comp. Math. xx, 3.) C'était précisément ce qu'il fallait pour exciter une émeute, car parmi ces gens sans emploi, sans caractère et fainéants, il s'en trouve toujours que l'on peut porter à des actes de violence sans qu'ils sachent pourquoi, qui poussent des cris furieux pour ou contre la religion, au gré de ceux qui les mènent. § « *La maison de Jason*; » où étaient Paul et Silas. (V. 7.) Jason semble avoir été un parent de Paul (Rom. xvi, 21); et c'est pour cela probablement qu'il était logé chez lui.

6. Mais ne les ayant point trouvés, ils traînèrent Jason et quelques frères devant les gouverneurs de la ville, en criant : Ceux-ci qui ont remué tout le monde sont aussi venus ici.

6. « *Qui ont remué tout le monde.* » C'est une accusation bien souvent répétée contre l'Évangile, que celle de porter dans le monde la confusion et le désordre.

7. Et Jason les a retirés chez lui; et ils contreviennent tous aux ordonnances de César, en disant qu'il y a un autre roi, qu'ils nomment Jésus.

7. « *Ils contreviennent tous aux décrets de César.* » Ainsi, le prétexte de la condition était encore ici la dignité de la loi romaine menacée. Grotius fait observer, à propos de ce verset, que les Romains défendaient aux peuples qu'ils avaient vaincus, de prononcer seulement le mot de *roi*. § « *En disant qu'il y a un autre roi.* » Les apôtres avaient bien pu parler de Jésus comme d'un roi, mais c'était un acte de mauvaise foi que d'appliquer à une royauté temporelle ce qu'ils avaient dit d'une royauté spirituelle. La même accusation avait été portée aussi contre le Seigneur Jésus lui-même. (Luc xxiii, 2.)

8. Ils soulevèrent donc le peuple et les gouverneurs de la ville, qui entendaient ces choses.

8. « *Ils soulevèrent donc le peuple, etc.* » Il ne semble pas que le peuple, ni les gouverneurs fussent disposés par eux-mêmes à persécuter les apôtres; mais ils purent y être portés par les faux rapports et les clameurs des Juifs.

9. Mais après avoir reçu caution de Jason et des autres, il les laissèrent aller.

9. « *Mais après avoir reçu caution*; » terme de cour, qui signifie que Jason et les autres rendirent témoignage de l'innocence de Paul, et se rendirent responsables de sa conduite; que ce fût en déposant de l'argent ou autrement, nous ne le savons pas. Quelques-uns pensent que cela signifie que Jason prit, pour les apôtres, l'engagement de leur faire quitter la ville.

10. Et d'abord les frères mirent de nuithors de la ville, Paul et Silas, pour aller à Bérée, où étant arrivés ils entrèrent dans la synagogue des Juifs.

10. « *Et d'abord les frères, etc.* » (Comp. ch. ix, 29.) Encore une ville d'où les apôtres sont obligés de partir, pour veiller à leur sûreté; mais leur travail y avait porté ses fruits; ils laissent à Thessalonique une Eglise chrétienne. § « *Pour aller à Bérée.* » Il existe encore une médaille avec cette inscription : Bérée de la seconde Macédoine.

11. Or ceux-ci furent plus généreux que les Juifs de Thessalonique; car ils reçurent la Parole avec toute promptitude, conférant tous les jours les Ecritures, *pour savoir* si les choses étaient telles qu'on leur disait.

11. « *Or ceux-ci furent plus généreux.* » C'est toujours une preuve de noblesse, de générosité de caractère, que d'examiner avec soin la vérité d'une doctrine, avant de l'accepter ou de la rejeter. § « *Car ils reçurent la Parole;* » ils écoutèrent avec attention la prédication des apôtres. § « *Conférant tous les jours les Ecritures;* » c'est-à-dire l'Ancien Testament. (Note sur Jean v, 39.) Les apôtres affirmaient toujours que leur enseignement, quant au Messie, était d'accord avec les Ecritures : et les Juifs de Bérée comparaient leur prédication avec les Ecritures, non-seulement les jours de sabbat et dans la synagogue, mais tous les jours, est-il dit : preuve qu'ils avaient entre les mains les écrits de l'Ancien Testament. Nous ferons remarquer en passant que l'une des grandes douleurs qui peuvent affecter l'ami de l'Evangile, c'est de voir si peu d'hommes disposés à l'étudier avec soin, à examiner ses droits. Il faudrait, comme les disciples de Bérée, examiner les Ecritures tous les jours, avec candeur et avec prière, pour n'être pas emportés à tout vent de doctrine : il faudrait aussi que tout prédicateur s'attendît à voir ses enseignements contrôlés par la Bible, et ne les estimât lui-même acceptables que dans la mesure où ils sont confirmés par la Parole de Dieu. Aussi est-il d'une importance extrême pour les parents, comme pour ceux qui dirigent des écoles du dimanche, d'apprendre à leurs enfants à sonder diligemment les oracles sacrés : la pureté, la vie même de l'Eglise en dépend.

12. Plusieurs donc d'entre eux crurent, et des femmes grecques de distinction, et des hommes aussi, en assez grand nombre.

12. « *Plusieurs donc d'entre eux crurent.* » Telle sera aussi dans tous les temps le résultat d'une lecture de la Bible faite avec attention et de bonne foi. Quand les chrétiens auront obtenu de leurs frères qu'ils fassent du livre saint une étude sérieuse, ils pourront attendre avec confiance l'heure de leur conversion.

13. Mais quand les Juifs de Thessalonique surent que la Parole de Dieu était aussi annoncée par Paul à Bérée, ils y vinrent, et émurent le peuple.

13. « *Ils émurent le peuple;* » littéralement, ils l'agitèrent, comme la tempête agite les flots de la mer : expression souvent employée par les écrivains classiques, et qui se rencontre aussi dans les Ecritures. (Voy. Psaume Lxv, 7, etc.)

14. Mais alors les frères firent aussitôt sortir Paul hors de la ville, comme pour aller vers la mer; mais Silas et Timothée demeurèrent encore là.

14. « *Comme pour aller vers la mer;* » ou mieux, jusqu'à la mer : l'expression grecque n'implique pas qu'ils aient fait aucune feinte pour soustraire Paul à ses persécuteurs. Ils l'accompagnèrent jusqu'à la côte, d'où il se rendit sans doute par mer à Athènes.

15. Et ceux qui avaient pris la charge de mettre Paul en sûreté, le menèrent jusqu'à Athènes; et ils en partirent, après avoir reçu ordre de *Paul de dire* à Silas et à Timothée qu'ils le vissent bientôt rejoindre.

15. « *Jusqu'à Athènes.* » Il n'y a pas, dans le monde ancien, de ville qui ait été plus illustre qu'Athènes; les arts et les sciences, la philosophie et les belles-lettres, toutes les branches du savoir humain y florissaient également : guerriers, poètes, hommes d'Etat, les hommes les plus distingués y avaient pris naissance. Elle présentait avec orgueil des monuments d'architecture dont le voyageur admire encore les débris. Aujourd'hui, après avoir été saccagés vingt fois dans le cours des âges, incendiée par les Perses, détruite par Sylla, pillée par Tibère, ruinée par les Goths, occupée par les musulmans, et désolée depuis cinquante ans par les rivalités sanglantes des Grecs et des Turcs, elle est de nouveau libre, et entend de nouveau, de la bouche de deux missionnaires américains, cette Parole de la Croix que Paul jadis y fit retentir en vain.

16. Et comme Paul les attendait à Athènes, son esprit s'aigrissait en lui-même, en considérant cette ville entièrement adonnée à l'idolâtrie.

16. « *Et comme Paul les attendait, etc.* » Nous ne savons pas combien de temps il y resta, mais il n'était pas nécessaire d'y faire un long séjour pour juger de l'état religieux de cette ville. Pétrone dit, dans ses satires, qu'il était plus aisé d'y trouver des dieux que des hommes; et Pananias nous apprend aussi que les Athéniens se distinguaient entre tous les peuples par leur zèle pour la religion. On peut voir par ce verset combien les impressions d'un homme pieux diffèrent de celles des autres hommes. Athènes avait, plus qu'aucune autre cité, tout ce qui peut exciter l'admiration de l'ami des arts : les merveilles de la sculpture et de l'architecture s'y rencontraient à chaque pas; nous ne voyons pas que Paul ait un seul instant perdu de vue sa mission, en se livrant à une stérile contemplation de ces beautés artistiques, C'est ainsi que le chrétien devrait toujours agir; non pas qu'il doive mépriser les beaux arts; mais il faudrait que son cœur fût préoccupé avant tout du malheur de ceux qui, au milieu de ces splendeurs de la civilisation, s'attachent aux choses périssables et refusent de donner leur cœur à Dieu; au lieu de vouer son admiration à ces marbres, taillés par la main des hommes, il faudrait qu'il portât ses regards d'abord sur ces âmes que Dieu avait faites pour le servir, qui se sont perdues loin de lui, et dont les ruines méritent plus d'intérêt que tous les ouvrages d'un Phidias ou d'un Praxitèle.

17. Il disputait donc dans la synagogue avec les Juifs et avec les dévots, et tous les jours dans la place publique avec ceux qui s'y rencontraient.

17. « *Avec les dévots. (Voy. v. 4.)* § « *Dans la place publique.* » Le forum des anciens n'était pas seulement la place du marché; c'était aussi un lieu de rendez-vous où tout le monde se rencontrait, et où les philosophes engageaient souvent leurs discussions.

18. Et quelques-uns d'entre les philosophes épicuriens et d'entre les stoïciens se mirent à parler avec lui, et les uns disaient: Que veut dire ce discoureur? Et les autres disaient: Il semble être annonciateur de dieux étrangers; parce qu'il leur annonçait Jésus et la résurrection.

18. « *Et quelques-uns d'entre les philosophes, etc.* » Epicure, qui vivait 300 ans avant Jésus-Christ, avait enseigné qu'il n'y avait pas de dieux qui eussent créé le monde, ou qui s'occupassent à le gouverner; que l'âme n'était pas immortelle, et que le souverain bien consistait dans le plaisir: il avait soin, d'ailleurs, d'ajouter que le plaisir devait être contenu, réglé par la raison, et que l'esprit devait y avoir sa part. Mais ses disciples oublièrent bientôt cette restriction, et se livrèrent aux plaisirs des sens avec d'autant plus de liberté qu'ils le faisaient systématiquement, et qu'ils avaient répudié la croyance à un Dieu qui gouverne l'univers. Quant aux stoïciens, ainsi nommés du portique où leur maître Hénou avait enseigné, leur doctrine était que le monde avait été créé par Dieu, mais que Dieu lui-même était soumis à l'empire du Destin; que les passions et les affections devaient être combattues et détruites, que le bonheur consistait à être insensible, et que l'homme devait être le maître absolu de ses passions. Ils avaient, sur la vertu des vues très-strictes, et comme les pharisiens, ils se vantaient de leur propre justice. Leurs idées sur une vie à venir étaient confuses et incertaines; quelques-uns croyaient que l'âme existerait jusqu'à la destruction de l'univers; d'autres pensaient, qu'après la mort, elle allait se perdre en Dieu, qui était lui-même l'âme du monde. On verra bientôt avec quel à-propos Paul réfuta dans son discours les idées de ces deux sectes philosophiques. § « *Que veut dire ce discoureur?* » littéralement, celui qui recueille des semences; les Grecs désignaient par ce mot les pauvres qui suivaient les moissonneurs pour glaner ce qu'ils avaient laissé, ou qui se procuraient une subsistance précaire en errant sur les marchés ou dans les rues. On l'appliquait également aux oiseaux qui enlèvent dans les champs la semence que la terre n'a pas encore recouverte: puis, par extension, on l'appliquait aux babillards qui vous étourdissent de leur caquet, qui se font l'écho des opinions qu'ils entendent émettre, qui parlent de tout sans discernement. § « *Il semble être annonciateur, etc.* » Le mot traduit ici par *dieux*, désigne proprement les héros, les hommes distingués qui avaient été, par leur mérite, élevés au rang des dieux. Il est bien probable que les Athéniens, si intelligents pour les affaires de ce monde, et si aveugles pour celles de Dieu, crurent réellement que Paul avait à leur faire connaître quelque nouveau dieu dont ils n'avaient pas entendu par-

ler, et quelque déesse nommée la Résurrection, à laquelle ils auraient à élever des autels, comme ils en avaient élevé à la Honte, à la Famine, etc.; c'était du moins l'idée de Chrysostôme.

19. Et l'ayant pris, ils le menèrent dans l'aréopage, et *lui* dirent : Ne pourrions-nous point savoir quelle est cette nouvelle doctrine dont tu parles ?

19. « *Ils le menèrent dans l'aréopage.* » C'était la cour suprême d'Athènes, une cour renommée pour l'équité et la sagesse de ses décisions ; elle avait à prononcer sur les cas de meurtre, d'impiété, d'immoralité, et particulièrement de blasphèmes contre les dieux. Si Paul devait être jugé, c'était bien devant ce tribunal qu'il devait l'être ; du reste, la formule qu'ils emploient ici « ne pourrions-nous pas savoir, etc. » semble indiquer qu'il n'était pas question précisément de rendre un jugement contre l'apôtre ; l'esprit curieux des Athéniens voulait obtenir de plus amples renseignements sur ces doctrines nouvelles, et on pensait donner plus de solennité à ce débat, en le plaçant sous la présidence de l'aréopage.

20. Car tu nous remplis les oreilles de certaines choses étranges; nous voulons donc savoir ce que veulent dire ces choses.

20. « *De certaines choses étranges;* » littéralement étrangères, qui viennent du dehors, auxquelles nous ne sommes pas habitués de la part des docteurs des autres pays.

21. Or tous les Athéniens et les étrangers qui demeuraient à Athènes, ne s'occupaient à autre chose qu'à dire ou à ouïr quelque nouvelle.

21. « *Or tous les Athéniens, etc.* » Tous les anciens auteurs s'accordent en effet à présenter les Athéniens comme un peuple aussi bavard que curieux et avide de nouveautés. Thucydide leur reprochait déjà de se laisser séduire par le premier venu dès qu'il avait quelque chose de nouveau dans son langage, et Démosthènes les montre allant sur la place pour s'informer des nouvelles du jour. On a calculé qu'il y avait à Athènes plus de trois cents places publiques où se rendaient, et les citoyens de la ville et les étrangers qui venaient en foule y étudier dans les écoles.

22. Paul étant au milieu de l'aréopage, *leur* dit : Hommes athéniens ! je vous vois comme trop dévots en toutes choses.

22. « *Hommes athéniens ;* » Paul avait le cœur aigri (v. 16), en considérant l'idolâtrie de ce peuple ; mais son langage n'en est pas moins parfaitement respectueux, et son argumentation grave, calme, mesurée, est très-bien appropriée au caractère des auditeurs qu'il voulait convaincre. Il est évident, du reste, que Luc ne nous a conservé qu'une analyse de ce discours, mais cette analyse nous laisse voir distinctement la marche des idées de l'apôtre. § « *Je vous vois trop dévots :* » le mot employé est souvent pris par les écrivains classiques, en bonne part, dans le sens de piété, de respect des dieux ; d'autres fois il indiquerait plutôt la peur

qu'ils peuvent inspirer, et serait assez bien rendu par le mot superstition ; mais tout indique que Paul le prend ici dans le sens favorable.

23. Car en passant et en contemplant vos dévotions, j'ai trouvé même un autel sur lequel était écrit : *Au Dieu inconnu*; celui donc que vous honorez sans le connaître, c'est celui que je vous annonce.

23. « *En contemplant vos dévotions.* » Le culte d'un peuple idolâtre sera toujours l'objet d'une étude attentive pour un chrétien, et Paul, à Athènes ne pouvait s'empêcher de porter ses regards sur les formes diverses que l'idolâtrie y avait revêtues. § « *Vos dévotions*; » ou mieux, vos choses saintes, temples, autels, statues, etc. § « *Au dieu inconnu.* » Diogène de Laërce raconte que, pour faire cesser une peste qui ravageait Athènes, Epiménide (600 ans avant Jésus-Christ) fit conduire sur la colline de l'aréopage plusieurs brebis blanches et noires, et les laissa aller. Chacune fut immolée au lieu où elle s'arrêta, et un autel y fut consacré aux dieux inconnus. Le « dieu inconnu d'Athènes » se trouve, du reste, souvent mentionné par les auteurs. § « *Celui donc que vous honorez, etc.* » Le dieu qui vous délivra alors du fléau et dont vous ne connaissez pas le vrai nom. § « *C'est celui que je vous annonce.* » On ne peut trop remarquer le tact et le bonheur avec lesquels Paul débute dans son discours : les Athéniens se sentaient obligés envers un dieu qu'ils ne connaissaient pas ; et ils faisaient ouvertement l'aveu de leur ignorance à cet égard, en sorte qu'ils ne devaient pas trouver mauvais qu'un Juif vînt leur expliquer ce qu'ils avouaient ne pas savoir.

24. Le Dieu qui a fait le monde et toutes les choses qui y sont, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans les temples faits de main.

24. « *Le Dieu qui a fait, etc.* » Paul a particulièrement en vue de les convaincre de la folie de l'idolâtrie (v. 29), et en leur parlant du Dieu qui a créé le ciel et la terre, il combat indirectement l'idée de la pluralité des dieux, l'idée épicurienne de l'éternité de la matière, et enfin l'idée généralement reçue qu'un dieu puisse habiter dans un temple. (Voy. note sur ch. VII, 48.)

25. Et il n'est point servi par les mains des hommes, comme s'il avait besoin de quelque chose, vu que c'est lui qui donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses.

25. « *Et il n'est point servi, etc.* » Allusion, probablement, aux nombreux prêtres qui étaient employés à préparer les fêtes des dieux ou leur culte de chaque jour, ou même les repas qu'on leur offrait, et dont ils étaient censés se nourrir. Paul affirme que le Créateur de toutes choses n'a pas besoin de ses créatures pour être heureux. Même idée dans le Ps. I, 10-12; il est Lui-même la source de la vie, c'est Lui qui entretient la respiration de nos poitrines. (Voy. Job XII, 10.) Nous sommes à son égard dans une dépendance trop absolue pour qu'il puisse avoir le moindre besoin de nous.

26. Et il a fait d'un seul sang tout le genre humain pour habiter sur toute l'étendue de la terre, ayant déterminé les saisons qu'il a établies et les bornes de leur habitation.

26. « *Il a fait d'un seul sang, etc.* » Ce passage prouve d'une manière irrécusable que les différentes branches de la famille humaine proviennent d'une souche commune, et que par conséquent les variétés qu'on peut y remarquer dépendent, non d'une différence d'origine, mais de circonstances accidentelles. Probablement Paul voulait indiquer par là qu'il regardait les grecs comme ses frères aussi bien que les Juifs ; et il suit de là que, parmi les membres de la famille humaine, aucun n'a le droit de s'élever au-dessus des autres, comme lui étant naturellement supérieur. § « *Pour habiter, etc.* » (Voy. Gen. 1. 28.) Il a fixé l'Afrique pour habitation de l'homme noir, et les contrées du Nord pour les blancs; aux sauvages il a donné les forêts de l'Amérique; c'est par ses soins que les descendants du premier couple ont trouvé leur chemin pour peupler toutes les régions du globe. Nous pouvons conclure de là que l'homme n'est pas abandonné à lui-même, que les grands mouvements des nations sont sous la direction de la sagesse suprême, que les peuples, sachant que Dieu leur a assigné leur lot sur la terre, devraient s'en contenter, et ne jamais songer à s'étendre par des conquêtes.

27. Afin qu'ils cherchent le Seigneur, pour voir s'ils pourraient en quelque sorte le toucher en tâtonnant, et le trouver, quoiqu'il ne soit pas loin d'un chacun de nous.

27. « *Afin qu'ils cherchent le Seigneur.* » Le dessein de Dieu, en plaçant l'homme sur la terre, était de se révéler à lui par ses œuvres, de fournir à toutes les nations le moyen de le connaître par les merveilles de sa puissance; et puisqu'il en est ainsi, Paul pouvait à bon droit reprocher aux Athéniens leur idolâtrie, comme la marque d'un grand égarement d'esprit dans les choses religieuses. § « *Le toucher en tâtonnant.* » Ce verbe signifie proprement toucher, déterminer par le sens du tact les qualités d'un objet : ici il signifie chercher Dieu avec soin pour connaître son existence et pour apprécier ses perfections. § « *Quoiqu'il ne soit, etc.* » Ces mots semblent ajoutés par l'apôtre pour montrer qu'il est possible de le trouver, et que ceux mêmes qui sont sans révélation ne doivent pas désespérer de parvenir à le connaître. Toutes ses œuvres nous parlent de lui (Ps. xix, 1-6), il remplit de sa présence le ciel et la terre (Ps. cxxxix, 7-10); mais encore faut-il le chercher.

28. Car par lui nous avons la vie, le mouvement et l'être; selon ce que quelques-uns mêmes de vos poètes ont dit : Car aussi nous sommes sa race.

28. « *Car par lui.* » L'expression grecque employée ici, *en lui*, présente de la manière la plus vive l'idée de notre dépendance par rapport à Dieu. C'est lui qui est la source de la vie, et ce que nous avons nous-mêmes de vie, ne nous vient que de Lui. Même sentiment dans Plaute : « O Jupiter, s'écrie-t-il, qui chéris et qui soutiens la race des hommes par qui nous vivons et qui est l'espérance de la vie de tous les hommes. » (Plaute v, 4, 14.)

§ *Le mouvement*; » de qui nous tenons à chaque instant la faculté de nous mouvoir. § « *Et l'être*; » c'est Dieu qui nous a donné l'existence, et c'est lui encore qui nous la prolonge. S'il retire son souffle de ses créatures, elles défaillent et retournent dans la poudre. (Ps. civ, 29.) § « *Car aussi nous sommes sa race*. » On trouve fréquemment dans les poètes grecs des idées semblables; mais l'expression citée par Paul se retrouve telle quelle dans Cléanthe (hymne à Jupiter), et dans Aratus, natif de Cilicie, qui vivait environ trois cents ans avant Jésus-Christ. Son principal ouvrage, *les Phénomènes*, était assez estimé pour que différents auteurs en eussent fait l'objet d'un commentaire. Paul montrait ainsi que sa doctrine était confirmée par les sentiments des poètes, s'en autorisait pour combattre avec plus de succès les idées épicuriennes : exemple, entre bien d'autres, du parti que les ministres de l'Évangile peuvent tirer de leur instruction dans les sciences ou dans les lettres.

29. Etant donc de la race de Dieu, nous ne devons point estimer que la Divinité soit semblable à l'or, ou à l'argent, ou à la pierre taillée par l'art et l'industrie des hommes.

29. « *Etant donc la race de Dieu, etc.* » Puisque vous admettez avec vos poètes que nous sommes de race divine, puisque nous sommes créés à l'image de Dieu, il est absurde de supposer que Celui qui est la source de notre existence, à nous qui valons plus que les statues les plus précieuses, soit lui-même de bois, d'argent ou d'or. (*Voy. la même pensée développée dans Es. xl, 18-23.*) § « *La divinité*; » l'essence divine.

30. Mais Dieu passant par-dessus ces temps de l'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux qu'ils se repentent.

30. « *Mais Dieu, passant par-dessus, etc.* » (Comp. ch. xiv, 16.) Ce n'est pas à dire qu'il jugeât comme étant de peu d'importance ou l'idolâtrie, ou les péchés qu'elle entretenait; mais l'ignorance des nations était pour elles une circonstance atténuante, et Dieu n'a pas voulu les punir de leur égarement, ou les empêcher de faire l'expérience de leur impuissance à le connaître sans le secours de la révélation § « *A tous les hommes*; » et non plus seulement aux Juifs, qui avaient eu jusqu'alors le privilège de connaître les oracles sacrés. § « *Qu'ils se repentent*; » cette obligation est imposée à tous les hommes, quelles que soient d'ailleurs les diversités de leur condition. Dieu en a fait un devoir, et nul ne peut y manquer sans perdre son âme. Nous pouvons conclure de là, d'abord, que la repentance est possible à tous, puisque le commandement est universel; et aussi, que c'est un devoir pour les chrétiens de porter l'Évangile aux païens, pour leur faire connaître la condition du salut.

31. Parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger selon la justice le monde universel, par l'homme qu'il a destiné *pour cela*; de quoi il a donné une preuve certaine à tous, en l'ayant ressuscité d'entre les morts.

31. « *Parce qu'il a arrêté un jour, etc.* » Une des raisons pour lesquelles tous doivent se repentir, c'est que tous aussi auront à subir un jugement à leur mort. § « *Par l'homme qu'il a destiné pour cela.* » (Voy. note sur ch. x, 42.) § « *Une preuve certaine.* » Jésus avait déclaré qu'il jugerait les nations (Jean v, 25-26); et Dieu avait confirmé sa déclaration en le ressuscitant des morts, en donnant ainsi sa sanction aux paroles de son Fils.

32. Mais quand ils ouïrent ce mot de la résurrection des morts, les uns s'en moquaient, et les autres disaient : Nous t'entendrons encore sur cela.

32. « *Mais quand ils ouïrent, etc.* » Il n'est pas rare de voir le christianisme accueilli par des railleries de la part d'hommes qui font profession d'être philosophes. Les Epicuriens de tous les temps, dont le système et la conduite ne s'accordent pas avec l'idée qu'il y ait un jugement à venir, ont rarement accordé leur attention aux preuves qui l'établissent. Parmi les auditeurs de Paul, quelques-uns, les Stoïciens sans doute, moins opposés à l'idée d'une vie future, ne refusaient pas de l'entendre une autre fois. Mais il ne paraît pas qu'ils aient eu d'autre entrevue avec lui. Les hommes qui renvoient à un temps plus favorable l'examen des questions religieuses, trouvent rarement que le moment soit arrivé pour eux de s'en occuper. Nous ne voyons pas d'ailleurs qu'il se soit formé d'Eglise à Athènes, et Paul, qui n'avait pas l'habitude de cultiver longtemps un sol stérile, quitta cette ville presque immédiatement après.

33. Et Paul sortit ainsi du milieu d'eux. 34. Quelques-uns pourtant se joignirent à lui, et crurent; entre lesquels même était Denis l'Aréopagite, et une femme nommée Damaris, et quelques autres avec eux.

33-34. « *Denis l'Aréopagite.* » Nous ne connaissons de lui que ce qui est dit dans ce verset : son nom indique qu'il avait quelque fonction à remplir dans l'aréopage, mais nous ne savons pas quelle elle était. — La conduite de Paul à Athènes offre un grand exemple aux chrétiens et aux missionnaires de tous les temps. Non-seulement il ne se laissa pas détourner de son œuvre par les splendeurs de cette magnifique cité, mais il sut contenir et diriger son zèle, parler aux philosophes d'Athènes un langage parfaitement approprié à la circonstance, s'adressant à leur intelligence autant qu'à leur sentiment, et annoncer à cette population idolâtre et légère les préceptes de l'Évangile de Christ.

CHAPITRE XVIII.

1. Après cela Paul, étant parti d'Athènes, vint à Corinthe.

1. « *Vint à Corinthe.* » Corinthe, capitale de l'Achaïe, et située sur l'isthme qui porte son nom, ville opulente, l'une des plus peuplées de la Grèce et des plus dissolues, dédiée à Vénus. (*Voy.*, pour plus de détails, l'introduction aux Epîtres aux Corinthiens.) Paul y arrive vers l'an 52 ou 53.

2. Et y ayant trouvé un Juif, nommé Aquila, originaire du pays de Pont, qui un peu auparavant était venu d'Italie avec Priscille sa femme, parce que Claude avait commandé que tous les Juifs sortissent de Rome, il s'adressa à eux.

2. « *Et y ayant trouvé un Juif.* » Aquila est mentionné ailleurs comme un ami de Paul. (Rom. xvi, 3, etc.) Bien qu'il fût Juif de naissance, il est évident qu'il était converti à la foi chrétienne. § « *Qui était un peu auparavant venu d'Italie;* » l'ordre de Claude ne se rapportait qu'aux Juifs qui étaient dans Rome; mais peut-être Aquila jugea-t-il plus prudent de quitter même l'Italie. § « *Parce que Claude,* etc.; » empereur romain, qui régna de 41-54. Suétone raconte qu'il chassa les Juifs de Rome parce qu'ils y excitaient sans cesse des tumultes, sous la conduite de leur chef Chrestos. Il peut y avoir eu, en effet, à Rome, un Juif de ce nom, qui aurait quelquefois poussé ses compatriotes à la sédition: mais il est plus probable que Suétone, peu au courant de ce qui se passait parmi les Juifs, aura vaguement appris qu'ils se disputaient entre eux au sujet de Christ; peut-être y avait-il eu au milieu d'eux de violents débats à ce sujet, et Claude, craignant dans sa capitale l'influence de discussions semblables, en aura-t-il pris occasion pour les chasser. Dans tous les cas, le fait allégué par Luc se trouve confirmé par Suétone.

3. Et parce qu'il était de même métier, il demeura avec eux, et il travaillait. Or leur métier était de faire des tentes.

3. « *Et il travaillait.* » Nous voyons ailleurs (Act. xx, 34; II Thess. III, 9-10), que Paul travaillait de ses mains pour vivre, sans croire déroger le moins du monde à sa vocation de missionnaire. C'était, du reste, l'habitude des Juifs, même quand ils destinaient leurs enfants à des carrières libérales, de leur faire apprendre en même temps quelque métier qui pût, le cas échéant, leur assurer une position indépendante. § « *Or, leur métier était de faire des tentes.* » Dans l'Orient, où l'on voyageait beaucoup, où il n'y avait pas d'hôtelleries, et où tant de bergers paissaient les troupeaux, c'était un métier utile et même lucratif que celui de faire des tentes. D'autres pensent qu'il faut traduire par « faire de la tapisserie. »

4. Et chaque sabbat il disputait dans la synagogue, et persuadait tant les Juifs que les Grecs. 5. Et quand Silas et Timothée furent venus de Macédoine, Paul, étant poussé par l'Esprit, témoignait aux Juifs que Jésus était le Christ.

4-5. « *Et quand Silas et Timothée, etc.* » (Comp. ch. xvii, 15.) § « *Paul, étant poussé par l'Esprit, etc.*; » ou dans son esprit. Son amour pour Christ et la force de la vérité, lui faisaient un besoin de faire connaître aux Juifs le vrai Messie, et de le leur montrer en Jésus-Christ. La présence de ses compagnons d'œuvre put bien aussi lui donner du courage et soutenir son zèle.

6. Et comme ils le contredisaient, et qu'ils blasphémaient, il secoua ses vêtements, et leur dit : Que votre sang soit sur votre tête, j'en suis net ! je m'en vais dès à présent vers les Gentils.

6. « *Il secoua ses vêtements*; » soit pour montrer qu'il ne voulait plus avoir affaire avec eux, soit pour leur faire entendre que Dieu les rejeterait bientôt. § « *Que votre sang, etc.* » (Voy. note sur Matth. xxvii, 25; Comp. Act. xiii, 46.)

7. Et étant sorti de là, il entra dans la maison d'un homme appelé Juste, qui servait Dieu, et duquel la maison tenait à la synagogue.

7. « *Dans la maison d'un homme*; » probablement converti à la foi chrétienne.

8. Mais Crispe, principal de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa maison; et plusieurs autres aussi des Corinthiens l'ayant ouï, crurent, et ils furent baptisés.

8. « *Mais Crispe*; » mentionné (I Cor. i, 14) comme un de ceux que Paul avait baptisés de sa main. La conversion d'un tel homme dut contribuer beaucoup à exaspérer les Juifs, et à faciliter l'œuvre de Paul.

9. Or le Seigneur dit la nuit à Paul, dans une vision : Ne crains point; mais parle, et ne te tais point.

9. « *Dans une vision.* » (Comp. note sur ch. ix, 10.) Peut-être Paul avait-il été effrayé de la tâche qui lui était imposée : il fallait annoncer l'Évangile dans une ville lettrée et savante, autant que voluptueuse et dissipée, et rencontrer dans son auditoire souvent des hommes cultivés ou de grands personnages. (Voy. I Cor. ii, 3.) Et Dieu l'encouragea en lui montrant que son ministère serait abondamment béni.

10. Parce que je suis avec toi, et personne ne mettra les mains sur toi pour te faire du mal; et j'ai un grand peuple en cette ville.

10. « *Parce que je suis avec toi.* » (Voy. note sur Matth. xxviii, 20.)

S'il s'élève de l'opposition contre toi, je ne permettrai pas que personne te fasse de mal. § « *Car j'ai un grand peuple dans cette ville ;* » il y a dans cette ville un grand nombre de personnes qui se convertirent à l'Évangile et qui deviendront mon peuple. Ce passage fait bien voir que l'intention de Dieu était de sauver une partie des Corinthiens, que sa volonté à cet égard était arrêtée, puisqu'il annonce à Paul qu'il en sera ainsi ; mais il apprend encore aux prédicateurs à ne pas se laisser décourager par les vices ou la perversité de ceux à qui ils s'adressent puisque Dieu s'est créé une Eglise dans le sein même d'une cité qui était devenue proverbiale pour la dissolution de ses mœurs.

11. Il demeura donc là un an et six mois, enseignant parmi eux la Parole de Dieu.

11. « *Il demeura donc là, etc.* ; » bien qu'il n'eût pas l'habitude de séjourner longtemps dans le même lieu. (*Voy.* cependant Act. xx, 31.) Ses succès à Corinthe l'obligèrent à y faire un long séjour pour organiser l'Eglise naissante et l'établir sur une base ferme et inébranlable.

12. Mais du temps que Gallion était proconsul d'Achaïe, les Juifs, tous d'un commun accord, s'élevèrent contre Paul, et l'amènèrent devant le siège judiciaire.

12. « *Mais du temps que Gallion, etc.* » Gallion nous est dépeint par le philosophe Sénèque, son frère, comme un homme d'une bonté extraordinaire : « Jamais homme, dit-il, ne fut envers qui que ce soit aussi bon qu'il l'était envers tous ; c'était une bonté tout-à-fait naturelle, où l'on ne pouvait découvrir aucune trace d'affectation. » Il avait été nommé proconsul d'Achaïe en 53. Le terme d'Achaïe, depuis la conquête des Romains, désignait quelquefois la Grèce entière, et d'autres fois, plus spécialement la partie comprise entre la Thessalie et le Péloponèse, et dont Corinthe était la capitale. § « *Les Juifs, etc.* » Ils firent contre lui ce qu'ils avaient déjà fait à Corinthe, à Antioche, etc.

13. En disant : Cet homme persuade les gens de servir Dieu contre la loi.

13. « *De servir Dieu contre la loi.* » Les Juifs avaient l'autorisation de célébrer leur culte en Grèce, d'après le rit mosaïque; mais il leur était facile de montrer que Paul enseignait une religion nouvelle, sur laquelle la loi romaine n'avait pas encore prononcé, et par conséquent de la présenter comme illégale.

14. Et comme Paul voulait ouvrir la bouche, Gallion dit aux Juifs : O Juifs ! s'il était question de quelque injustice, ou de quelque crime, je vous supporterais autant qu'il serait raisonnable.

14. « *Autant qu'il serait raisonnable ;* » ou plutôt, il serait raisonnable que je vous écoutasse; le cas rentrerait dans la sphère de mes attributions, puisque j'ai été appelé à ce poste pour réprimer les crimes.

15. Mais s'il est question de paroles, et de mots, et de votre loi, vous y mettez ordre vous-mêmes; car je ne veux point être juge de ces choses.

15. « *De paroles et de mots;* » littéralement, de *noms*. Probablement il avait entendu dire quelques mots sur cette controverse. Il savait qu'il s'agissait de décider si Jésus devait, ou non, être appelé le Messie; affaire de mots, suivant lui, et qui ne pouvait intéresser que des Juifs. C'était donc à eux qu'il en voulait laisser la solution. (Comp. Jean 18, 31.)

16. Et il les fit retirer de devant le siège judiciaire.

16. « *Il les fit retirer.* » Le mot n'implique pas qu'il ait eu recours à la force, mais simplement qu'il leur ordonna de se retirer.

17. Alors tous les Grecs ayant saisi Sosthènes, qui était le principal de la synagogue, le battaient devant le siège judiciaire, sans que Gallion s'en mît en peine.

17. « *Alors tous les Grecs.* » Ceux qui avaient été témoins de la persécution dirigée contre Paul, par les Juifs, prirent Sosthènes, qui sans doute avait été à leur tête dans cette affaire, et se jetèrent sur lui en le battant : il est probable qu'ils voyaient dans les Juifs des perturbateurs de la paix publique, et qu'ils étaient bien aises de trouver une occasion de satisfaire leur vengeance.

Sosthènes paraît s'être plus tard converti à la foi chrétienne. (I Cor. I, 1.) § « *Sans que Gallion s'en mît en peine.* » On s'est souvent autorisé de ce passage pour représenter Gallion comme un type d'homme mondain, indifférent et sceptique; mais c'est à tort. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il ne croyait pas avoir à entrer dans les discussions qui s'élevaient entre les Juifs et les chrétiens; c'est encore qu'il partageait les préjugés des Romains contre les Juifs, et qu'il s'inquiétait peu de protéger ces derniers contre les fureurs du peuple : en cela, certainement, il avait tort. Mais le témoignage des anciens vous le présente d'ailleurs comme un juge intègre; rien ne montre qu'il ait été indifférent à la religion de son pays; et, s'il a abandonné Sosthènes à la colère des Grecs, c'est peut-être parce qu'il voulait que celui qui avait cherché à faire du mal à Paul eût lui-même à sentir les effets de la rage populaire.

18. Et quand Paul eut demeuré là encore assez longtemps, il prit congé des frères, et navigua en Syrie, et avec lui Priscille et Aquila, après qu'il se fut fait raser la tête à Cenchrée, parce qu'il avait fait un vœu.

18. « *Et navigua en Syrie;* » avec l'intention de se rendre à Jérusalem, v. 21. § « *Après qu'il se fut fait raser la tête.* » Quelques-uns ont pensé que ces mots se rapportent à Aquila, et la phrase grecque, à la rigueur, pourrait bien se prêter à ce sens; mais le sens général indique clairement qu'il s'agit de Paul. § « *A Cenchrée;* » port de Corinthe à l'est, sur la mer Ionienne : nous voyons par Rom. xvi, 1, qu'il s'y était formé une Eglise. § « *Parce qu'il avait fait un vœu.* » Les Juifs avaient diffé-

rentes espèces de vœux; le plus remarquable était celui du nazaréat, par lequel on s'engageait à s'abstenir, pour un temps, de vin et de toute liqueur fermentée, à se laisser croître les cheveux, à ne pas entrer dans une maison où se trouvât un corps mort. A l'expiration du vœu, le prêtre coupait les cheveux de la personne qui avait formé l'engagement, et les brûlait sur l'autel. Ceux qui étaient loin de Jérusalem, se contentaient d'observer l'abstinence, et se faisaient couper les cheveux où ils étaient. Je suppose que tel fut le cas de Paul. Il se fit couper les cheveux à Cenchrée, et différa, pour accomplir le reste des formalités religieuses, qu'il fût arrivé à Jérusalem. (Act. xxi, 23-24.) L'historien sacré ne nous dit pas pourquoi Paul fit ce vœu; mais nous pouvons supposer que c'était, ou bien une marque de sa reconnaissance envers Dieu, pour quelque délivrance remarquable qu'il avait obtenu, ou bien par simple déférence pour les Juifs.

19. Puis il arriva à Ephèse, et les y laissa; mais étant entré dans la synagogue, il discourut avec les Juifs. 20. Qui le prièrent de demeurer encore plus longtemps avec eux; mais il ne voulut point le leur accorder.

19-20. « *Puis il arriva à Ephèse;* » ville d'Ionie, à 70 kilomètres au sud de Smyrne; fameuse surtout par son temple de Diane. Autrefois, la métropole de l'Asie, sous la domination romaine; elle n'offre plus aujourd'hui que de misérables masures, où des paysans grecs, asservis par les Turcs, vivent sur les ruines des édifices qu'avaient élevés leurs ancêtres. Les Juifs, suivant le témoignage de Josèphe, se trouvaient en grand nombre dans cette ville. § « *Et les y laissa;* » Aquila et Priscille, versets 24, 26.

21. Et il prit congé d'eux, en leur disant : Il me faut absolument faire la fête prochaine à Jérusalem, mais je reviendrai encore vers vous, s'il plaît à Dieu. Ainsi il désancrea d'Ephèse.

21. « *La fête prochaine;* » probablement la fête de Pâque. Luc ne nous dit pas pourquoi Paul désirait si vivement célébrer la fête à Jérusalem. C'était peut-être pour y rencontrer le plus de compatriotes possible, afin de combattre les préjugés qui se répandaient sur son compte. § « *Mais je reviendrai,* etc. » C'est ce qu'il fit en effet (ch. xix), et pour y faire un séjour de trois ans. (Chap. xx, xxxi.)

22. Et quand il fut descendu à Césarée, il monta à Jérusalem, et, après avoir salué l'Eglise, il descendit à Antioche.

22. « *Césarée.* » (Note sur ch. viii, 40.) § « *Antioche.* » (Note sur ch. xi, 19.)

23. Et y ayant séjourné quelque temps, il s'en alla, et traversa tout de suite la contrée de Galatie et de Phrygie, fortifiant tous les disciples.

23. « *La contrée de Galatie et de Phrygie;* » qu'il avait déjà parcourue. (Ch. xvi, 6.)

24. Mais il vint à Ephèse un Juif nommé Apollos, Alexandrin de nation, homme éloquent et savant dans les Ecritures.

24. « *Un Juif nommé Apollos;* » mentionné dans les premiers chapitres de l'Épître aux Corinthiens, et dans Tite III, 13. § « *Alexandrin de nation.* » (Note sur ch. 6, 9.) Il est à croire qu'Apollos avait ajouté à ses dons naturels la culture littéraire que l'on pouvait se procurer dans les nombreuses écoles d'Alexandrie. § « *Savant dans les Ecritures;* » de l'Ancien Testament, et ayant, par conséquent, la meilleure préparation pour le ministère qu'il allait avoir à remplir dans l'Eglise chrétienne. (Note sur Luc xxiv, 19.)

25. Qui était, en quelque manière, instruit dans la voie du Seigneur; et comme il avait un grand zèle, il expliquait et enseignait fort exactement les choses qui concernent le Seigneur, quoiqu'il ne connût que le baptême de Jean.

25. « *Qui était, en quelque manière, etc.* » qui connaissait déjà quelque peu le christianisme : il avait puisé dans la lecture de l'Ancien Testament des vues saines sur le Messie qui devait venir; il avait entendu parler de Jean, et peut-être été baptisé au nom du Messie auquel ce dernier des prophètes avait préparé les voies (Comp. Matth. III, 2. et Act. XIX, 4); et, quoiqu'il ne connût pas encore Jésus, il était dans les meilleures dispositions pour le reconnaître comme le Sauveur dès qu'il entendrait une prédication chrétienne. § « *Quoiqu'il ne connût, etc.* » Nous ne savons s'il avait lui-même entendu Jean-Baptiste, ou s'il avait été baptisé par lui. Il semble naturel de supposer qu'à cette époque où les esprits, ceux des Juifs particulièrement, étaient dans l'attente de quelque messager divin, la renommée du ministère de Jean, de son enseignement et de ses succès, se soit répandue bien au-delà des limites de la Judée. Cette supposition d'ailleurs est confirmée par Act. XIX, 1-3.

26. Il commença donc à parler avec hardiesse dans la synagogue; et quand Priscille et Aquila l'eurent entendu, ils le prirent avec eux, et lui expliquèrent plus particulièrement la voie de Dieu.

26. « *La voie de Dieu.* » Le mot *voie* se rapporte souvent à l'enseignement, à la doctrine. (Matth. XXI, 32.) Cela signifie ici qu'ils instruisirent Apollos sur tout ce qui concernait le Messie, et sur la nature de l'œuvre qu'il avait accomplie.

27. Et comme il voulut passer en Achaïe, les frères, qui l'y avaient exhorté, écrivirent aux disciples de le recevoir; et quand il y fut arrivé, il profita beaucoup à ceux qui avaient cru par la grâce.

27. « *Et comme il voulut passer, etc.* » Il avait sans doute entendu parler de l'Eglise à Corinthe et des difficultés que les Juifs lui suscitaient encore, et il voulait convaincre ses compatriotes que leurs vues sur le

Messie étaient erronées. Plusieurs Grecs de cette ville furent captivés par son éloquence, et cela donna même lieu, dans l'Eglise, à des divisions fâcheuses, au milieu desquelles Apollos conserva toujours l'affection et la confiance de Paul. (1 Cor. 1, 3.) § « *Il profita beaucoup*, etc. ; » il fortifia leur foi, et les mit à même de mieux soutenir la controverse avec les Juifs incrédules. § « *Par la grâce*. » Ces mots peuvent se rapporter, ou bien à Apollos, qui aurait reçu la grâce de soutenir ses frères, ou bien, comme nos versions l'ont rendu, aux frères qui avaient reçu la grâce de croire.

28. Car il convainquait publiquement les Juifs avec une grande véhémence, démontrant, par les Ecritures, que Jésus était le Christ.

28. « *Car il convainquait*, etc. » Sa prédication, dans les synagogues ou ailleurs, démontrait avec puissance que Jésus de Nazareth était bien le Messie qu'avait annoncé l'Ancien Testament. (*Voy. note sur Jean v, 39.*)

CHAPITRE XIX.

1. Or il arriva, comme Apollos était à Corinthe, que Paul, après avoir traversé tous les quartiers d'en haut, vint à Ephèse, où, ayant trouvé de certains disciples, il leur dit :

1. « *Comme Apollos était à Corinthe*; » où il resta probablement un temps considérable. § « *Les quartiers d'en haut*; » la Phrygie, la Galatie, etc., situées sur le haut du plateau qui forme l'intérieur de l'Asie mineure, tandis d'Ephèse était dans la plaine. § « *Vint à Ephèse*; » conformément à sa promesse. (Ch. XVIII, 21.) *Ayant trouvé de certains disciples*; » qui étaient évidemment dans la même disposition d'esprit qu'Apollos; ils avaient embrassé la doctrine de Jean, et se tenaient prêts à accueillir le Messie dès qu'il apparaîtrait.

2. Avez-vous reçu le Saint-Esprit quand vous avez cru ? Et ils lui répondirent : Nous n'avons pas même ouï dire s'il y a un Saint-Esprit.

2. « *Avez-vous reçu le Saint-Esprit ? etc.* » Paul, qui attribuait la conversion à l'influence du Saint-Esprit, ne doutait pas, puisqu'ils avaient cru, qu'ils n'eussent reçu cette influence; mais il leur demande s'ils avaient reçu les dons miraculeux que la faveur divine communiquait souvent alors aux croyants, et qui servait de confirmation à l'Evangile. La réponse des disciples n'a pas lieu de nous surprendre, puisqu'ils ne con-

naissaient que la doctrine de Jean, et que cette doctrine se rapportait au Messie et non au Saint-Esprit. Mais leur empressement à croire dès qu'ils eurent été instruits, montre qu'ils étaient réellement sous l'influence de l'Esprit de Dieu.

3. Et il leur dit : De quel *baptême* donc avez-vous été baptisés ? Ils répondirent : Du baptême de Jean.

3. « *Du baptême de Jean.* (Note sur ch. XVIII, 25.)

4. Alors Paul dit : Il est vrai que Jean a baptisé du baptême de repentance, disant au peuple qu'ils crussent en celui qui venait après lui; c'est-à-dire en Jésus-Christ.

4. « *Jean a baptisé, etc.* » Il a baptisé ceux qui faisaient profession de se repentir de leurs péchés (note sur Matth. III, 6), en les invitant à se préparer à l'avènement du Messie. § « *C'est-à-dire en Jésus-Christ.* » Ces derniers mots sont de Paul, qui explique ainsi l'enseignement de Jean-Baptiste. On pourrait présenter son raisonnement sous cette forme : Jésus est le Messie auquel Jean a frayé la voie; puisque vous avez embrassé la doctrine de Jean, vous devez maintenant reconnaître publiquement par le baptême le Rédempteur qu'il a annoncé, et que je vous fais connaître.

5. Et ayant ouï ces choses, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus.

5. « *Ils furent baptisés, etc.* » Comme il n'y a pas d'autre exemple, dans le Nouveau Testament, de personnes qui aient été rebaptisées, on a voulu voir dans ce verset une allusion faite par Luc à ce qui avait eu lieu précédemment : « Jean leur avait dit de croire au Seigneur Jésus, et alors ils avaient été baptisés en son nom. » Mais c'est évidemment une interprétation forcée, faite à l'appui d'une théorie. S'il en était ainsi, ce verset ne ferait que répéter le verset 4; ce serait une tautologie qu'il ne faut pas attribuer à l'écrivain sacré; Jean, d'ailleurs, n'avait pas baptisé au nom de Jésus-Christ; et enfin, il est évident que les personnes dont il est question ici sont les mêmes que celles du verset 6, et sont autres, par conséquent, que celles que Jean avait baptisées. — Ce verset prouverait donc que le baptême de Jean était, en quelque sorte, provisoire, et l'on ne peut pas dire que ces disciples aient été rebaptisés, puisqu'ils n'avaient pas reçu le baptême chrétien. Et quant à la question de savoir si le baptême doit être répété, disons d'abord qu'il n'y en pas d'exemple dans le Nouveau Testament, et ensuite, que l'esprit de cette institution semble indiquer qu'il doit être administré une fois pour toutes, et non pas renouvelé incessamment comme la sainte Cène.

- 6. Et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux, et ainsi ils parlèrent divers langages, et prophétisèrent.
- 7. Et tous ces hommes-là étaient environ douze.
- 8. Puis étant entré dans la synagogue, il parla avec hardiesse

l'espace de trois mois, disputant et persuadant les choses du royaume de Dieu.

6-7-8, « *Et après que Paul, etc.* » (Note sur ch. VIII, 17.) § « *Et ainsi ils parlèrent divers langages.* » (Notes sur ch. II, 4; X, 46.) § « *Et prophétisèrent.* » (Notes sur ch. II, 17; XI, 27.)

9. Mais comme quelques-uns s'endurcissaient, et étaient rebelles, parlant mal de la voie du Seigneur devant la multitude, lui, s'étant retiré d'avec eux, sépara les disciples, et il disputait tous les jours dans l'école d'un nommé Tyrannus.

9. « *S'endurcissaient.* » Ces mots « dureté du cœur » sont souvent employés pour désigner l'insensibilité d'un cœur qui ne veut pas se laisser toucher par l'Évangile. § « *De la voie du Seigneur;* » du moyen que Dieu a employé pour sauver les hommes. (Act. XVI, 17, etc.) § « *Sépara les disciples;* » les éloigna de l'influence d'une société qui repoussait l'Évangile. Souvent le meilleur moyen, pour un chrétien, de garder son cœur en paix, c'est de fuir ceux qui voudraient l'induire au mal, ou le détourner de la foi, et de rechercher la compagnie de ses frères. § « *Et il disputait tous les jours.* » Le mot employé ici doit souvent se prendre dans le sens de discuter, de prouver (Act. XVII, 2; XVIII, 4, etc.), ou de prêcher (Act. XX, 7-9); et c'est dans ce sens qu'il faut l'entendre dans ce passage. § « *Dans l'école d'un nommé Tyrannus.* » Nous ne savons rien sur la personne de ce Tyrannus; c'était sans doute un Juif, et un Juif qui n'était pas oppsé au christianisme. A cette époque, où les chrétiens n'avaient pas encore de temples, Paul, chassé de la synagogue, les réunissait dans une salle d'école où il pouvait présider leur culte.

10. Et cela continua l'espace de deux ans; de sorte que tous ceux qui demeuraient en Asie, tant Juifs que Grecs, ouïrent la Parole du Seigneur Jésus. 11. Et Dieu faisait des prodiges extraordinaires par les mains de Paul.

10-11. « *Tous ceux qui demeuraient en Asie;* » dans cette province que les Romains appelaient l'Asie, dont Ephèse était la capitale (voy. note sur Act. II, 9), et où le commerce amenait un nombreux concours d'étrangers. § « *Ouïrent la parole, etc.;* » entendirent la doctrine qui concernait le Seigneur Jésus.

12. De sorte que même on portait de dessus son corps des mouchoirs et des tabliers sur les malades, et ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits malins sortaient des possédés.

12. « *On portait de dessus son corps des mouchoirs, etc.* » Cela rappelle l'histoire de cette femme qui fut guérie en touchant le bord des vêtements du Sauveur. (Matth. IX, 20-22.) Nous ne devons pas supposer qu'il y eût, dans les mouchoirs qu'avait touchés l'apôtre, une vertu propre qui guérit à distance les malades, pas plus qu'il n'y avait une vertu particulière dans la boue dont le Seigneur se servit pour ouvrir les yeux de l'aveugle. (Jean

x, 8, 6.) Dans l'un comme dans l'autre cas, l'objet matériel était un simple signe indiquant que la puissance miraculeuse s'était exercée par le moyen ou de Paul ou du Seigneur. — Des prodiges semblables devaient puissamment concourir à la propagation de l'Évangile dans cette contrée. Les mots traduits par *mouchoirs* et par *linge*, signifient, le premier, un mouchoir dont on servait pour essuyer la sueur du visage, le second, une pièce d'étoffe que l'on portait par-dessus ses vêtements pour les préserver, un tablier. § « *Et les malins esprits, etc.* » (Voy. notes sur Matth. iv, 24.)

13. Alors quelques-uns d'entre les Juifs exorcistes, qui couraient çà et là, essayèrent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés des esprits malins, en disant : Nous vous en conjurons par ce Jésus que Paul prêche.

13. « *D'entre les Juifs exorcistes;* » exorcistes, littéralement, conjureurs ou adjureurs, ainsi nommés, parce qu'ils adjuraient les esprits malins de sortir des possédés (Matth. xii, 27); ils se servaient communément, pour ces adjurations, du nom de Dieu ou de celui de Christ. § « *Qui couraient çà et là;* » qui, n'ayant pas de demeure fixe, allaient de lieu en lieu pour faire leurs exorcismes. § « *Essayèrent d'invoquer, etc.* » Comme Jésus avait chassé souvent les malins esprits, et que Paul le faisait aussi au nom de Jésus, ils crurent qu'il y avait dans ce nom quelque charme secret qui pourrait aussi bien les servir. § « *Nous vous conjurons;* » nous vous lions par un serment; nous vous plaçons sous l'invocation solennelle d'un serment. (Marc v, 7; I Thess. v, 27; Hébr. xiii, 25.) Il est prouvé surabondamment par Irénée, par Origène, par l'historien Josèphe, que l'art de l'exorcisme était, à cette époque, très-répendu. Ceux qui le pratiquaient se servaient du nom incommunicable de *JEHOVAH*, qui, prononcé d'une certaine manière, devait mettre en fuite les démons.

14. Et ceux qui faisaient cela étaient sept fils de Scéva, juif, principal sacrificateur.

14. « *Scéva;* » Juif qui portait un nom grec; on ne sait rien sur sa personne. § « *Principal sacrificateur;* » cela ne peut pas signifier qu'il fût principal sacrificateur chez les Juifs, car alors ses fils n'auraient pas, selon toute apparence, exercé de lieu en lieu le métier d'exorcistes. Cela indique simplement qu'il était de l'ordre sacerdotal, et qu'il faisait partie du sanhédrin : c'est, du reste, souvent le sens de ce mot dans le Nouveau Testament.

15. Mais le malin esprit répondant, dit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul; mais vous, qui êtes-vous ?

15. « *Je connais Jésus;* » et le pouvoir qu'il a de chasser les démons. (Matth. xiii, 29.) § « *Mais vous, qui êtes-vous ?* » Si vous n'êtes ni Jésus ni Paul, quel droit avez-vous de tenter de faire des miracles en empruntant un nom qui n'est pas le vôtre ?

16. Et l'homme en qui était le malin esprit, sauta sur eux, et s'en étant rendu le maître, les traita si mal qu'ils s'enfuirent de cette maison tout nus et blessés.

16. « *Sauta sur eux.* » On voit souvent des exemples d'une rage semblable chez ceux qui étaient possédés de mauvais esprits. (Marc v, 3; Luc ix, 42.)

17. Or cela vint à la connaissance de tous les Juifs et des Grecs qui demeuraient à Ephèse; et ils furent tous saisis de crainte, et le nom du Seigneur Jésus était glorifié.

17. « *Et le nom du Seigneur, etc.* » On vit ainsi que les miracles accomplis par Paul au nom du Seigneur Jésus étaient une preuve de la vérité de la doctrine qu'il annonçait : les imposteurs avaient vainement tenté de les imiter, et leur insuccès ne fit que contribuer à étendre l'influence de Paul.

18. Et plusieurs de ceux qui avaient cru venaient, confessant et déclarant ce qu'ils avaient fait.

18. « *Ce qu'ils avaient fait.* » Ces mots se rapportent sans doute spécialement à l'industrie coupable qu'ils avaient pratiquée, mais aussi, d'une manière générale, à tous les péchés passés. C'est une vérité connue, que ceux qui se tournent vers la religion confessent volontiers leurs transgressions, on même temps qu'ils les abandonnent. (Rom. x, 10; Prov. xxviii, 13.)

19. Plusieurs aussi de ceux qui s'étaient adonnés à des pratiques curieuses, apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tous, dont ayant supputé le prix, on trouva qu'il montait à cinquante mille pièces d'argent. 20. Ainsi la Parole du Seigneur se répandait sensiblement et produisait de grands effets.

19-20. « *A des pratiques curieuses;* » littéralement habiles, adroites, qui demandent une dextérité particulière. Les *lettres éphésiennes* auxquelles on attribuait un charme magique, étaient très-célèbres dans l'antiquité; elles consistaient, à ce qu'il semble, en une combinaison particulière de lettres et de mots qu'il fallait prononcer d'une certaine manière; ou bien on les écrivait sur une feuille de parchemin qui opérait comme une amulette. Ainsi, Plutarque dit : « les magiciens obligent ceux qui sont possédés du démon à prononcer les lettres éphésiennes dans un certain ordre. » Ainsi Clément d'Alexandrie : « Androcydés dit que les lettres éphésiennes sont des symboles, etc. » On prétendait même que les Ephésiens, dans leurs guerres avec les Milésiens, avaient été treize fois sauvés de la ruine par ces lettres. § « *Apportèrent leurs livres;* » les livres qui renfermaient les secrets de leur art, les formules dont ils se servaient, ou peut-être les feuilles de parchemin sur lesquelles étaient écrites leurs paroles magiques. § « *Et les brûlèrent devant tous;* » afin que l'aveu de leur faute fût aussi public que l'avait été la faute elle-même. § « *Ayant supputé le prix;* » il est probable que ce calcul fut fait, non par ceux qui détruisaient ainsi les instruments de leur coupable trafic, mais par le peuple, qui les taxait peut-être de folie pour détruire ainsi des livres qui formaient leur unique propriété. § « *Cinquante mille pièces d'argent;* » la valeur de cette pièce d'argent n'étant pas indiquée dans le texte, nous sommes réduits à de

simples conjectures pour apprécier la somme dont il est question ici. Le plus probable est qu'il s'agit de la drachme d'Athènes, qui représentait environ un franc (0,93 c.), ce qui ferait un total d'à peu près 40,000 fr. Quoi qu'il en soit, c'était un sacrifice très-réel que faisaient ces hommes, et un de ces sacrifices comme le christianisme sait en inspirer à ceux qui l'embrassent. — Remarquons en outre que leur conduite consacre un principe important, d'après lequel les nouveaux convertis devraient toujours agir : c'est que ceux qui étaient, avant leur conversion, engagés dans un commerce illicite, doivent le désavouer publiquement et complètement quand ils sont amenés à l'Évangile, fussent-ils même le faire au prix des plus grands sacrifices. Ainsi, quand un homme qui a fait le commerce des esclaves vient à se convertir, il ne faut pas qu'il vende son navire à d'autres hommes qui s'en serviraient pour continuer cet infâme trafic; il faut qu'il lui donne une destination différente ou qu'il le détruise. De même pour ceux qui vendent des liqueurs spiritueuses, qui tiennent des maisons de jeu, qui vendent de mauvais livres, etc.

21. Or après que ces choses furent faites, Paul se proposa, par un mouvement de l'Esprit, de passer par la Macédoine et par l'Achaïe, et d'aller à Jérusalem, disant : Après que j'aurai été là, il me faut aussi voir Rome.

21. « *De passer par la Macédoine, etc.*; » dans les localités où il avait laissé des Églises florissantes. Il est probable que le principal objet de cette visite était de provoquer les contributions des fidèles en faveur des pauvres de Jérusalem. (Note sur Rom. xv, 25-26.) § « *Il me faut aussi voir Rome.* » (Rom. xv, 24.)

22. Et ayant envoyé en Macédoine deux de ceux qui l'assistaient; savoir, Timothée et Eraste, il demeura quelque temps en Asie.

22. « *Timothée.* » Il était tout naturel d'envoyer Timothée, puisqu'il avait assisté à la fondation de ces Églises. (Ch. xvi et xvii.) § « *Et Eraste;* » le procureur de Corinthe, ou plutôt le trésorier (note sur Rom. xvi, 23.), et qui était par conséquent d'autant mieux qualifié pour y faire des collectes. Paul porta lui-même à Jérusalem l'argent qui avait été recueilli. (II Cor. viii et ix.) § « *Il demeura quelque temps en Asie;* » probablement le temps nécessaire pour que les deux envoyés pussent préparer les voies à la collecte qu'il annonçait.

23. Mais en ce temps-là il arriva un grand trouble, à cause de la doctrine.

23. « *Un grand trouble.* » (Comp. ch. xvii, 4-5.) § « *A cause de la doctrine;* » littéralement : de la voie. (Comp. ch. ix, 2, etc.)

24. Car un certain homme, nommé Démétrius, qui travaillait en argenterie, et faisait de petits temples d'argent de Diane, et qui apportait beaucoup de profit aux ouvriers du métier. 25. Les

assembla, avec d'autres qui travaillaient à de semblables ouvrages, et il leur dit : O hommes ! vous savez que tout notre gain vient de cet ouvrage.

24-25. « *Et faisait de petits temples d'argent;* » petits temples portatifs, faits sans doute sur le modèle de celui de Diane, et qui renfermaient probablement une image de cette déesse. Les adorateurs de Diane, les étrangers, devaient être jaloux d'emporter comme souvenir de leur voyage à Ephèse un objet qui leur rappelât une des sept merveilles du monde. (Voy. note sur v. 27.) Il est à croire, par conséquent, que cette industrie devait être très-lucrative pour ceux qui l'exerçaient. On sait que les païens étaient et sont encore accoutumés à porter sur eux, en guise d'amulettes, des images représentant les divinités. Les Romains en avaient dans leurs demeures, sous le nom de *dieux pénates*. (Voy. aussi les *mar-mousets* de Laban, dérobés par Rachel. (Gen. xxxi, 19; et I Sam. xix, 13; v. 3, 4.) Ces images étaient généralement renfermées dans des boîtes de bois, d'ivoire ou d'argent, représentant le temple où l'idole était adorée. § « *De Diane;* » une des douze principales divinités des Grecs. Elle était adorée sous le nom de Phœbé dans le ciel, comme déesse de la lune; sous le nom d'Hécate dans les enfers, et de Diane sur la terre, où elle était la déesse des forêts. On la représentait souvent avec un croissant sur la tête, tenant un arc dans ses mains, et en habits de chasse; quelquefois aussi avec des instruments de torture. On lui donnait encore les noms de Lucine, de Proserpine, etc. Adorée dans le monde païen presque tout entier, elle l'était surtout à Ephèse qui lui était consacrée. § « *Aux ouvriers du métier;* » soit aux ouvriers qu'employait Démétrius lui-même, soit, d'une manière plus générale, à tous ceux qui se livraient à la même industrie; il était aisé, dès lors, d'exciter un tumulte au milieu d'eux, en leur montrant qu'ils allaient perdre le métier qui les faisait vivre.

26. Or vous voyez et vous entendez comment non-seulement à Ephèse, mais presque par toute l'Asie, ce Paul-ci, par des persuasions, a détourné beaucoup de monde, en disant que ceux-là ne sont point des dieux, qui sont faits de main.

26. « *Or vous voyez et vous entendez;* » vous voyez à Ephèse, et vous entendez dire loin d'Ephèse. § « *Par toute l'Asie;* » l'Asie mineure. (Note sur ch. II, 9.) § « *Ce Paul a, par ses persuasions,* etc. » Nous avons ici le témoignage d'un païen qui atteste à la fois le zèle et les succès de Paul. § « *En disant que,* etc. » (Note sur ch. xiv, 14-15.)

27. Et il n'y a pas seulement de danger pour nous que notre métier ne vienne à être décrié; mais aussi que le temple de la grande déesse Diane ne soit plus rien estimé, et qu'il n'arrive que sa majesté, laquelle toute l'Asie et le monde universel révèrent, ne soit anéantie.

27. « *Et il n'y a pas seulement,* etc. » Démétrius formule deux accusations contre Paul : l'une, que sa prédication va faire tarir une source abondante de profits, et c'est là, en effet, la première chose qui frappe un

homme conduit uniquement par l'intérêt personnel; l'autre, que le culte de Diane était gravement compromis par sa doctrine. § « *Ne vienne à être décrié;* » littéralement, réfuté, puis condamné, blâmé. Nous ferons remarquer à ce sujet qu'en effet, si l'Évangile était universellement accepté, il y aurait une foule d'industries qui tomberaient d'elles-mêmes : toutes celles qui sont fondées sur la vanité des hommes, sur leurs mauvaises passions, sur le luxe, toutes celles qu'entretiennent la guerre, l'idolâtrie, le goût des plaisirs illégitimes, etc.; et les capitaux immenses qu'elles représentent pourraient être immédiatement employés à des œuvres grandes, fructueuses, dignes de la peine qu'on se donnerait pour elles. Il en est de même des talents, souvent si remarquables, qui sont dépensés dans la composition de mauvais livres, dans la poursuite d'entreprises coupables, et qui, sous l'influence de l'Évangile, s'engageraient au service de causes nobles et saintes. En nous détournant du mal, en nous convertissant à Dieu, le christianisme ne nous recommande pas de demeurer inactifs; et cet immense déploiement de ressources intellectuelles ou pécuniaires, dont le monde a aujourd'hui tout le profit, trouverait naturellement son emploi dans le royaume de Dieu. § « *Mais aussi que le temple,* etc. » Le temple de Diane à Ephèse paraît avoir été plusieurs fois détruit et reconstruit. À l'époque de Servius Tullius, 570 ans avant Jésus-Christ, nous voyons déjà mentionner un de ces temples comme étant achevé : trente ans plus tard, Ctésiphon donnait le plan d'un autre temple qui fut construit par Daphnis de Milet, et incendié une première fois en 400, le jour même où Socrate buvait la ciguë; puis réparé et de nouveau réduit en cendres par Erostrate qui voulut immortaliser son nom par cet acte de fanatisme. Ce fut alors qu'on se mit à la construction de ce temple qui passa pour une des sept merveilles du monde, après avoir coûté 220 années de travail. Il avait 425 pieds de long, 220 de large; il était supporté par 127 piliers de marbre de Paros qui avaient chacun 60 pieds de haut, et qui avaient été érigés et ornés par autant de rois de l'Asie mineure. Les portes en étaient de cyprès, le toit de cèdre; l'intérieur en était orné des plus magnifiques travaux des artistes anciens. Ce célèbre édifice, après avoir subi des démolitions partielles, fut finalement détruit par les Goths, 260 ans après Jésus-Christ, tellement qu'on ne peut plus même en retrouver l'emplacement; et de tant de gloire, il ne reste plus que le souvenir. § « *Que toute l'Asie,* etc. » Toute l'Asie mineure avait contribué à l'érection de cet édifice, et sans doute on arrivait de toutes les contrées du monde pour rendre hommage à Diane dans son temple.

28. Et quand ils eurent entendu ces choses, ils furent tous remplis de colère, et s'écrièrent, disant : Grande est la Diane des Ephésiens !

28. « *Grande est la Diane des Ephésiens.* » Cette épithète de grande se retrouve souvent dans les écrivains grecs, appliquée à Diane. Ainsi, Xénophon disait : « Je vous adjure, par votre propre déesse, la grande Diane des Ephésiens, etc. » On voit ici de quelle sorte d'arguments se sert l'adversaire de Paul : il excite contre lui les clameurs de la foule; et c'est là tout ce que lui inspire, en faveur de Diane, ce beau zèle religieux subitement ranimé par l'intérêt pécuniaire.

29. Et toute la ville fut remplie de confusion; et ils se jetèrent en foule dans le théâtre, et enlevèrent Gaius et Aristarque, Macédoniens, compagnons de voyage de Paul. 30. Et comme Paul voulait entrer vers le peuple, les disciples ne le lui permirent point.

29-30. « *Gaius.* » Il avait vécu à Corinthe, et avait reçu Paul chez lui. (I Cor. I, 14; Rom. xvi, 23.) § « *Aristarque;* » qui fut plus tard prisonnier avec Paul à Rome. (Col. iv, 10.) § « *Dans le théâtre.* » Les théâtres des Grecs n'étaient pas uniquement consacrés aux spectacles; on y tenait aussi des assemblées pour des jugements, des élections, etc.

34. Quelques-uns aussi d'entre les Asiarques, qui étaient ses amis, envoyèrent vers lui, pour le prier de ne se présenter point au théâtre.

31. « *D'entre les Asiarques.* » Ces magistrats avaient pour attribution particulière de veiller aux choses sacrées, aux jeux publics, de faire rendre à l'empereur romain les honneurs qui lui étaient dus. Ils tenaient quelquefois conseil en commun dans la principale ville de leur province, à Smyrne, à Ephèse, à Sardes, etc., et peut-être étaient-ils alors réunis à Ephèse pour une occasion semblable. § « *Qui étaient ses amis.* » Ces mots, sans indiquer qu'ils fussent des chrétiens, montrent au moins qu'ils avaient pour Paul des sentiments de respect, et qu'ils se tenaient prêt à le défendre. § « *De ne point se présenter,* etc.; » de ne pas risquer sa vie au milieu de cette foule tumultueuse et passionnée.

32. Les uns donc criaient d'une façon, et les autres d'une autre, car l'assemblée était confuse, et plusieurs même ne savaient pourquoi ils étaient assemblés.

32. « *Les uns donc criaient d'une façon,* etc. » Admirable description de ces mouvements tumultueux auxquels se sont de tout temps livrées les masses, sans savoir, le plus souvent, pourquoi elles se rassemblent.

33. Alors Alexandre fut contraint de sortir hors de la foule, les Juifs le poussant à parler; et Alexandre faisant signe de la main, voulait alléguer quelque excuse au peuple.

33. « *Alors Alexandre fut contraint,* etc. » Grotius suppose que cet Alexandre est le même que « ce forgeron » dont Paul dit qu'il lui avait fait beaucoup de mal (II Tim. iv, 14), et que les Juifs voulaient mettre en avant un homme qui avait été disciple de Paul, afin de jeter sur l'apôtre toute la responsabilité du tumulte. Cela n'est pas impossible, mais tout ce qu'on peut conclure de certain de ce récit, c'est qu'Alexandre était connu comme Juif, et qu'il voulait empêcher qu'on ne regardât ses compatriotes comme les auteurs du tumulte. § « *Les Juifs le poussant en avant;* » afin qu'il eût plus de facilité pour haranguer le peuple. Les Juifs pouvaient craindre qu'on ne regardât les chrétiens comme formant une de leurs sectes et ils tenaient plus que jamais à se séparer d'eux dans cette circonstance.

§ « *Alléguer quelque excuse;* » littéralement, présenter une apologie, non pour lui-même, mais évidemment pour son peuple.

34. Mais quand ils eurent connu qu'il était juif, il s'éleva une voix de tous, durant l'espace presque de deux heures, en criant : Grande est la Diane des Ephésiens !

34. « *Mais quand ils eurent connu, etc.* » Les préjugés de cette multitude contre les Juifs étaient trop invétérés pour qu'Alexandre eût à attendre de succès. On apprend qu'il est Juif, et sans écouter sa défense, on le rend, avec tous les siens, complice des chrétiens. § « *Presque de deux heures.* » Les Grecs et les Romains divisaient le jour, le temps compris entre le lever et le coucher du soleil, en douze heures (Jean II, 9); en sorte que leur heure ne différait pas sensiblement de la nôtre. Il n'y a rien d'improbable à ce que cette foule, une fois lancée, soit restée deux heures dans cet état d'excitation, après avoir d'abord crié, pour couvrir la voix d'Alexandre, le peuple continua de crier pour montrer son attachement au culte de Diane.

35. Mais le secrétaire de la ville ayant apaisé cette multitude de peuple, dit : Hommes éphésiens, et qui est celui des hommes qui ne sache que la ville des Ephésiens est dédiée au service de la grande déesse Diane, et à son image, descendue de Jupiter?

35. « *Mais le secrétaire.* » C'est le mot que nos versions traduisent par scribe, lorsqu'il est appliqué à ceux qui remplissaient ces fonctions dans la synagogue : appliqué à un magistrat païen, il désignait probablement celui qui avait à transcrire les lois; le secrétaire siégeait dans les assemblées délibérantes, et était chargé d'y maintenir la paix. § « *Qui est celui des hommes, etc.* » Ces mots impliquaient que le culte de Diane était trop bien établi pour avoir rien à redouter de l'opposition de quelques Juifs, et que par conséquent les ouvriers d'Ephèse n'avaient pas à s'alarmer. C'était parler avec confiance : le secrétaire ne se doutait pas que la religion qu'il dédaignait aujourd'hui, allait dans peu d'années effacer et remplacer le culte de Diane et l'idolâtrie du monde romain. § « *Est dédiée au service de la grande déesse Diane;* » littéralement, « est gardienne du temple. » C'était, pour les anciens, un office très-honorable que celui de garder le temple, d'avoir à en prendre soin, de le tenir toujours dans un état convenable pour le culte. Et quelquefois des villes prenaient ce titre de gardiennes du temple de la Divinité dont elles invoquaient le patronnage : c'était le cas d'Ephèse qui se faisait un titre de gloire des honneurs qu'elle rendait à Diane. § « *Et à son image descendue de Jupiter.* » Cette image ne fut jamais changée, quoique le temple ait été rebâti tant de fois : il est probable qu'elle était si ancienne qu'on avait oublié le nom de celui qui l'avait taillée et qu'alors on la supposait tombée du ciel. Du reste, on retrouve souvent chez les anciens des prétentions semblables : ainsi le Palladium, ou image de Minerve, qui protégeait Troie, ainsi les boucliers ou *ancilia* de Numa, ainsi la pierre noire et de forme conique que les Phéniciens avaient dans leur temple, étaient également d'origine céleste. On a supposé que la Diane d'Ephèse pouvait bien être tout simplement une pierre conique :

ou pyramidale tombée du ciel, un *aérolithe* pour lequel les habitants auraient eu un respect superstitieux. — Quant à Jupiter, voy. note sur ch. xiv, 12.

36. Ces choses donc étant telles sans contradiction, il faut que vous vous apaisiez, et que vous ne fassiez rien imprudemment.

36. « *Ces choses donc étant telles, etc.* » Puisque personne ne peut mettre en doute le zèle avec lequel les Ephésiens honorent leur grande déesse, et qu'en outre le fanatisme de quelques Juifs ne peut pas lui causer un préjudice sérieux, il n'y a pas lieu à vous inquiéter, et votre tumulte n'a ni objet ni raison.

37. Car ces gens que vous avez amenés, ne sont ni sacrilèges, ni blasphémateurs de votre déesse.

37. « *Ne sont ni sacrilèges;* » littéralement, des gens qui pillent les temples. Paul et ses compagnons avaient bien parlé et prêché contre le culte des idoles, mais ils n'avaient pas mis la main sur les choses saintes pour les dérober, et on ne pouvait pas formuler contre eux une accusation de sacrilège. § « *Ni blasphémateur de votre déesse.* » Dans leurs attaques contre les idoles, les apôtres, on le voit bien d'après cette déclaration, n'avaient jamais usé d'invectives violentes contre Diane : le meilleur moyen de combattre le mal, c'est en effet d'éclairer l'esprit et de montrer avec calme où est l'erreur et où est la vérité. On gagne toujours beaucoup à faire dire à son adversaire ce que le secrétaire disait de Paul en cette circonstance.

38. Mais si Démétrius et les ouvriers qui sont avec lui, ont quelque chose à dire contre quelqu'un, on tient la cour, et il y a des proconsuls; qu'ils s'y appellent *donc* les uns les autres.

38. « *Ont quelque chose à dire contre quelqu'un;* » s'ils peuvent constater quelque injustice commise. § « *On tient la cour;* » peut-être y avait-il en ce moment même une cour de justice assemblée pour juger des cas de ce genre. § « *Il y a des proconsuls.* » (Voy. note sur ch. xiii, 7.) § « *Qu'ils s'y appellent les uns les autres;* » qu'ils portent l'affaire devant le tribunal, et les magistrats prononceront d'une manière conforme aux lois.

39. Et si vous avez quelque autre chose à demander, cela se pourra décider dans une assemblée dûment convoquée.

39. « *Et si vous avez, etc.* » S'il s'agit, non plus des intérêts personnels de Démétrius et de ses ouvriers, mais de choses qui concernent le gouvernement et le culte de Diane, ce n'est pas au milieu de cette agitation populaire qu'elles pourront se régler; nous les déciderons dans une assemblée spéciale, convoquée pour cet objet.

40. Car nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui est passé aujourd'hui; puisqu'il n'y a aucun sujet

que nous puissions alléguer pour rendre raison de cette émeute. Et quand il eut dit ces choses, il congédia l'assemblée.

40. « *D'être accusés de sédition.* » Le gouvernement romain se montra justement alarmé des mouvements séditeux qui pouvaient avoir lieu dans les provinces, et il était impossible qu'une scène de désordre et de tumulte, comme celle qui venait de se produire, n'arrivât pas à la connaissance des magistrats. Or, la loi romaine portait peine de mort pour ceux qui poussaient le peuple à la révolte : « Que celui qui excite une sédition soit puni de mort. »

CHAPITRE XX.

1. Or après que le trouble fut cessé, Paul fit venir les disciples, et les ayant embrassés, il partit pour aller en Macédoine.

1. « *Et les ayant embrassés;* » leur ayant témoigné, avant de partir, la tendresse qu'il éprouvait pour eux. (Comp. note sur Luc VII, 45; Rom. XVI, 16; I Ps. V, 14, etc.) § « *Pour aller en Macédoine;* » qu'il voulait traverser avant de se rendre à Jérusalem. (Voy, ch. XIX, 21.)

2. Et quand il eut passé par ces quartiers-là, et qu'il y eut fait plusieurs exhortations, il vint en Grèce.

2. « *Et quand il eut passé par ces quartiers-là.* » Probablement il passa par la Troade, où il pensait trouver Tite (II Cor. II, 12); mais ne l'ayant pas rencontré il vint seul à Philippes, à Thessalonique, puis en Grèce. Nous voyons par II Cor. VII, 5-7, dans quel abattement d'esprit il se trouvait durant son séjour en Macédoine; il fut donc d'autant plus réjoui par l'arrivée de Tite, qui lui annonçait que les Eglises de la Grèce étaient disposées à venir libéralement au secours des frères pauvres de Jérusalem. Il est probable que c'est à cette époque, et de la Macédoine, que fut écrite la seconde Epître aux Corinthiens.

3. Et, après y avoir séjourné trois mois, les Juifs lui ayant dressé des embûches au cas qu'il fût allé s'embarquer pour la Syrie, on fut d'avis de retourner par la Macédoine.

3. « *Et après y avoir demeuré trois mois.* » Nous ne savons pas pourquoi il y resta si longtemps : il est probable que c'est pendant ce séjour en Grèce qu'il écrivit son Epître aux Romains. (Comp. Rom. XV, 25-27.) § « *Les Juifs lui ayant dressé des embûches,* etc. » A quelle occasion les Juifs lui dressèrent-ils des embûches ? Nous l'ignorons; mais ils ne perdaient jamais une occasion de lui faire opposition. Il paraît, d'après ce récit, qu'ils avaient formé le projet de l'arrêter sur le vaisseau sur lequel il devait s'embarquer pour aller en Syrie. Paul l'ayant appris, se décida

à faire le détour par la Macédoine, ce qui procura aux Eglises de cette contrée le bonheur de le voir une fois de plus.

4. Et Sopater, Béréen, le devait accompagner jusqu'en Asie; et, d'entre les Thessaloniens, Aristarque et Second, avec Gaius, Derbien, et Timothée; et de ceux d'Asie, Tychique et Trophime.

4. « *Le devait accompagner jusqu'en Asie.* » Cela ne veut pas dire qu'ils le suivirent pas à pas dans tout son voyage, mais qu'ils devaient aller en Asie avec lui. § « *Sopater, Béréen;* » peut-être le même que le Sosipater de Rom. xvi, 21. § « *Aristarque.* » (ch. xix 29.) § « *Gaius, Derbien.* » (note sur ch. xix, 29.) § « *Tychique;* » qui était très-haut placé dans l'estime et l'affection de Paul. (Eph. vi, 21.) § « *Et Trophime.* » Ephésien, (ch. xxi, 29), que nous trouvons mentionné encore dans II Tim. iv, 20.

5. Ceux-ci donc étant allés devant, nous attendirent à Troas.

5. « *Ceux-ci donc, etc.* » La construction de la phrase grecque semble indiquer que le mot : « ceux-ci, » se rapporte à Tychique et Trophime. § « *Nous attendirent.* » Le mot : « nous, » indique que Luc voyageait de nouveau avec Paul; nous l'avons laissé à Philippe (ch. xvi 12.), et nous ne savons rien sur ce qui le concerne pendant les années qui s'étaient écoulées depuis lors. § « *A Troas.* » (Note sur ch. xvi, 8.)

6. Et nous, ayant levé l'ancre à Philippe, après les jours des pains sans levain, nous arrivâmes au bout de cinq jours auprès d'eux, à Troas; et nous y séjournâmes sept jours.

6. « *Après les jours des pains sans levain;* » les sept jours de la pâque. (Voy. Ex. 12.) § « *Au bout de cinq jours.* » Probablement les vents avaient été contraires, car, dans une autre occasion, Paul avait fait cette même traversée en deux jours. (Ch. xvi, 11.)

7. Et le premier jour de la semaine, les disciples étant rassemblés pour rompre le pain, Paul, qui devait partir le lendemain, leur fit un discours, qu'il étendit jusqu'à minuit.

7. « *Et le premier jour de la semaine.* » Ce qui nous montre que les chrétiens l'observaient déjà comme un jour de sanctification. (Comp. I Cor. xvi, 2; Apoc. i, 10.) § « *Pour rompre le pain;* » évidemment pour célébrer la sainte Cène. Il est probable que les premiers chrétiens la prenaient tous les dimanches. § « *Qu'il étendit jusqu'à minuit.* » Paul allait les quitter le lendemain, probablement pour ne plus les revoir; il était donc naturel qu'ils missent à profit tous les moments qui leur restaient pour être ensemble. Il est à croire, du reste, que Paul ne leur adressa pas pendant tout ce temps, un discours suivi; la soirée se passa sans doute en conversations religieuses qu'il présidait, et qui ne furent interrompues que par l'accident d'Eutyche. Il est des circonstances exceptionnelles peut-être, mais il est des circonstances où les chrétiens doivent consacrer à

leur culte public beaucoup plus de temps qu'ils ne le font d'ordinaire.

8. Or il y avait beaucoup de lampes dans la chambre haute où ils étaient assemblés.

8. « *Or il y avait beaucoup de lampes.* » On ne voit pas pourquoi Luc mentionne cette circonstance; dans tous les cas, ce récit réfute indirectement l'accusation calomnieuse des païens, que les chrétiens célébraient leur culte dans les ténèbres, pour se livrer au désordre. Peut-être Luc veut-il indiquer par là que c'était un lieu de culte public, attendu que chez les Juifs, comme chez les Gentils, les locaux consacrés à cet objet étaient toujours bien éclairés. § « *La chambre haute.* » (Note sur ch. 1, 13.)

9. Et un jeune homme, nommé Eutyche, qui était assis sur une fenêtre, étant abattu d'un profond sommeil pendant le long discours de Paul, emporté du sommeil, tomba en bas du troisième étage, et fut levé mort.

9. « *Qui était assis sur une fenêtre.* » On avait laissé la fenêtre ouverte, probablement pour éloigner jusqu'au soupçon de vouloir célébrer le culte dans l'obscurité. Et comme le verre n'était pas connu alors, la fenêtre était tout simplement une ouverture pratiquée à la muraille, en sorte que rien ne devait s'opposer à la chute d'Eutyche. § « *Et fut levé mort.* » Quelques-uns ont supposé qu'il avait été seulement étourdi par sa chute; mais l'interprétation la plus naturelle, et par conséquent la meilleure, c'est qu'il était bien mort, et que ce fut par un miracle qu'il fut rendu à la vie. L'heure avancée de la nuit et la longueur du service peuvent, jusqu'à un certain point, excuser Eutyche de s'être endormi. Disons néanmoins ici, que c'est une chose honteuse et un manque évident de convenance, que de s'endormir dans la maison de Dieu.

10. Mais Paul étant descendu, se pencha sur lui, et l'embrassa, et dit : Ne vous troublez point, car son âme est en lui.

10. « *Se pencha sur lui;* » comme Elisée sur le fils de la Sunamite. (II Rois 1v, 33-35.) § « *Ne vous troublez point, etc.* » Un tel accident devait les avoir jetés dans la consternation; Paul les rassure en leur disant qu'il ne mourra pas, c'est-à-dire, selon toute apparence, qu'il lui avait rendu la vie par un miracle.

11. Et après qu'il fut remonté, et qu'il eut rompu le pain, et mangé, et qu'il eut parlé longtemps jusqu'à l'aube du jour, il partit. 12. Et ils amenèrent là le jeune homme vivant, de quoi ils furent extrêmement consolés.

11-12. « *Et qu'il eut rompu le pain et mangé.* » Comme il est question ici uniquement de Paul, il est évident qu'il s'agit, non de la Cène, mais d'un repas qu'il fit pour se restaurer.

13. Or étant dans le navire, nous fûmes portés à Assos, où

nous devions reprendre Paul; car il l'avait ainsi ordonné, ayant résolu de faire ce chemin à pied.

13. « *Nous fûmes portés à Assos;* » entre Troas et Mitylène. Le trajet étant beaucoup plus long par mer que par terre, Paul préféra faire cette route à pied; c'est probablement de cette manière qu'il fit un grand nombre de ses voyages.

14. Et lorsqu'il nous eut rejoints à Assos, nous le prîmes avec nous, et nous allâmes à Mitylène.

14 « *Nous allâmes à Mitylène;* » capitale de l'île de Lesbos, une des plus grandes de la mer Egée, à peu de distance des côtes de l'Eolie. La ville elle-même était renommée pour la beauté de sa position et la splendeur de ses édifices; elle porte aujourd'hui le nom de Castro.

15. Puis étant partis de là, le jour suivant nous abordâmes vis-à-vis de Chios; le lendemain nous arrivâmes à Samos; et nous étant arrêtés à Trogyle, nous vîmes le jour d'après à Milet.

16. Car Paul s'était proposé de passer au-delà d'Ephèse, afin de ne point séjourner en Asie; parce qu'il se hâtait d'être, s'il lui était possible, le jour de la Pentecôte à Jérusalem.

15-16. « *Vis-à-vis de Chios;* » île de l'Archipel, entre Lesbos et Samos, aujourd'hui Scio. Tout le monde se souvient encore de l'épouvantable massacre que les Turcs ont fait en 1823 des habitants de cette île. § « *A Samos;* » aussi une île de l'Archipel, séparée de la Lydie par un étroit canal. Ces îles étaient autrefois célèbres pour la bonté de leurs vins. § « *A Trogyle;* » ville et promontoire de l'Ionie, entre Ephèse et l'embouchure du Méandre. § « *A Milet;* » ancienne capitale de l'Ionie, à 80 ou 100 kilomètres d'Ephèse. Originellement habitée par les Crétois, cette ville avait à son tour envoyé de nombreuses colonies sur les bords du Pont-Euxin. Elle avait donné naissance à plusieurs hommes illustres, parmi lesquels Thalès, un des sept sages de la Grèce. On y voyait un magnifique temple dédié à Apollon. Aujourd'hui elle est appelée, par les Turcs, *Mélas*.

17. Or il envoya de Milet à Ephèse, pour faire venir les pasteurs de l'Eglise.

17. « *Pour faire venir les pasteurs de l'Eglise;* » qui avaient été élus pendant qu'il y était lui-même, pour veiller aux intérêts de l'Eglise. (Note sur ch. xv, 2.)

18. Qui, étant venus vers lui, il leur dit: Vous savez de quelle manière je me suis conduit avec vous dès le premier jour que je suis entré en Asie.

18. « *Qui, étant venus vers lui.* » Le discours de Paul aux anciens d'Ephèse, un des plus tendres et des plus éloquents qui aient jamais été prononcés, nous offre de précieux renseignements sur le ministère de Paul dans cette ville, et nous montre avec quelle ardeur il dévouait sa vie

à l'intérêt de la gloire de Dieu et au bien de ses semblables. § « *Vous savez.* » Heureux le serviteur de Dieu qui peut, avec sincérité et confiance, en appeler ainsi au témoignage de ses compagnons d'œuvre. Les pasteurs d'Ephèse avaient eu le loisir, pendant trois ans, d'observer de près le caractère et la conduite de Paul ; ils l'avaient entendu en public, ils l'avaient vu dans leurs maisons ; et la confiance avec laquelle l'apôtre invoque leur témoignage est la meilleure preuve qu'il se sentait fort de leur estime, et qu'il n'avait pas fait une œuvre d'imposteur. § « *En Asie ;* » ils savaient probablement comment il s'était conduit, non-seulement à Ephèse, mais aussi dans d'autres endroits de l'Asie.

19. Servant le Seigneur en toute humilité, et avec beaucoup de larmes, et parmi beaucoup d'épreuves, qui me sont arrivées par les embûches des Juifs.

19. « *Servant le Seigneur ;* » soit comme apôtre, soit dans ma vie privée. L'Écriture nous présente souvent la religion comme un service que nous devons à Dieu. § « *En toute humilité ;* » sans se prévaloir de son autorité apostolique pour dominer sur les héritages du Seigneur, sans être enorgueilli ni par les succès, ni par les miracles qui accompagnaient son ministère : admirable leçon pour tous ceux à qui Dieu a accordé des talents, et dont il bénit le ministère : ils doivent apprendre de Paul à être d'autant plus humbles qu'ils ont reçu davantage. § « *Avec beaucoup de larmes.* » (Voy. Phil. III, 18 ; II Cor. II, 4.) Autre preuve de la tendresse de Paul, et de sa sollicitude pour le salut des pécheurs. § « *Parmi beaucoup d'épreuves ;* » la grande épreuve de Paul sur ce point n'était pas le danger personnel qu'il pouvait courir de la part des Juifs ; mais il pleurait sur ses adversaires eux-mêmes qui fermaient leur cœur à la parole du salut, et en même temps sur son œuvre qui était entravée et ralentie par leur opposition. § « *Les embûches des Juifs ;* » soit qu'ils en voulassent à sa vie (v. 3), soit qu'ils cherchassent à compromettre son ministère en ternissant sa réputation.

20. Et comment je ne me suis épargné en rien de ce qui vous était utile, vous ayant prêché, et ayant enseigné publiquement, et par les maisons.

20. « *Je ne me suis épargné en rien ;* » j'ai accompli tous les devoirs, j'ai accepté tous les sacrifices que m'imposait ma tâche, sans reculer devant aucune fatigue. D'autres traduisent : Je n'ai rien négligé, rien omis de ce qui vous était utile ; je vous ai enseigné toutes les doctrines de l'Évangile, même celles qui pouvaient être le plus dures à entendre. § « *De maison en maison.* » Bien qu'il prêchât en public, et qu'il eût à travailler pour vivre (v. 34), il ne se croyait pas dispensé de faire des visites à domicile. Nous ferons observer ici que l'exemple de Paul est sur ce point une leçon et une injonction aux pasteurs. S'il lui était possible, à Ephèse, de visiter les familles, cela est également possible à tout pasteur, et partout. Ces visites ne doivent pas être des visites de cérémonie ; elles doivent, comme l'enseignement public, avoir pour objet l'édification et la conversion des âmes. Il appartient à chaque pasteur de déterminer la mesure dans laquelle il doit employer ces deux moyens d'action. La pré-

dication sera toujours sa principale affaire, celle à laquelle il devra se préparer le plus particulièrement; mais il trouvera souvent que ses succès les plus immédiats et les plus apparents se rattachent à ses visites pastorales. Est-il nécessaire d'ajouter que, si c'est un devoir pour le pasteur de visiter son troupeau, c'en est un également pour l'Eglise de le recevoir avec déférence, et de profiter de ses exhortations?

21. Conjurant les Juifs et les Grecs de se convertir à Dieu, et de croire en Jésus-Christ notre Seigneur.

21. « *Conjurant;* » en leur montrant la nécessité et la nature de la repentance. § « *Les Juifs et les Grecs.* » C'était chez les Juifs une forme de langage qui représentait la race humaine tout entière. Le christianisme ne fait pas de distinction; à ses yeux, tous les hommes sont pécheurs, et tous peuvent être sauvés par le sang de la Croix. § « *De se convertir à Dieu* (Matth. III, 2.); à Dieu, parce que c'est vers Lui qu'il faut se tourner pour avoir la vie éternelle, et qu'on est dans l'égarément tant qu'on est loin de Lui. § « *Et de croire,* etc. » (Note sur Marc XVI, 16; Comp. note sur Act. IV, 12.)

22. Et maintenant, voici, étant lié par l'Esprit, je m'en vais à Jérusalem, ignorant les choses qui m'y doivent arriver.

22. « *Étant lié par l'Esprit;* » expression énergique pour indiquer qu'il se sentait contraint par l'influence du Saint-Esprit, obligé à suivre son appel. Quand nous sommes pressés par la conviction d'un devoir, nous ne devons jamais hésiter d'aller en avant, quelques périls qui nous attendent. § « *Ignorant les choses,* etc. » Il savait (v. 23) qu'il aurait des épreuves à subir, mais il n'en connaissait ni la nature ni l'issue. Nous devons, comme lui, remettre notre voie au Seigneur, avec l'assurance que si nous sommes au poste du devoir, les épreuves et la mort même pourront fondre sur nous, mais qu'en définitive tout concourra à notre bien.

23. Sinon que le Saint-Esprit m'avertit de ville en ville, disant, que des liens et des tribulations m'attendent.

23. « *Sinon que le Saint-Esprit m'avertit;* » soit par une révélation directe qu'il recevait lui-même, soit par des prédictions que pouvaient lui faire des hommes inspirés. (Voy. ch. 21-11.) Il est probable que le Saint-Esprit avait montré à Paul, par les expériences qu'il avait faites durant le cours de son ministère, que les épreuves devaient être son lot ici-bas. § « *De ville en ville.* » Dans presque toutes les villes où il avait séjourné, Paul avait été persécuté; il devait donc s'attendre à l'être également s'il allait à Jérusalem. § « *Disant,* » par la voix de l'expérience, ou d'une révélation directe. Du reste, quand il avait été appelé à l'apostolat, il lui avait été annoncé qu'il aurait à souffrir. (Ch. 9-16.)

24. Mais je ne fais cas de rien, et ma vie ne m'est point précieuse, pourvu qu'avec joie j'achève ma course, et le ministère que j'ai reçu du Seigneur Jésus, pour rendre témoignage à l'Evangile de la grâce de Dieu.

24. « *Mais je ne fais cas de rien;* » je regarde ces souffrances comme n'étant rien, en comparaison du but auquel j'ai voué ma vie. § « *Et ma vie ne m'est pas précieuse.* » C'est ainsi que notre Sauveur a agi, et que nous devrions agir nous-mêmes chaque fois que nous ne pouvons conserver notre vie qu'en manquant à un devoir. § « *Pourvu qu'avec joie.* » Ces mots nous montrent, d'un côté, que le grand but que poursuivait l'apôtre, c'était de finir sa course avec joie, et de l'autre, que la perspective du martyre ne l'empêchait pas d'attendre avec joie le moment de son départ. § « *J'achève ma course.* » La vie est souvent représentée sous cette image. (II Tim. iv, 7; Hébr. xii, 1, etc.) C'est un glorieux privilège que celui d'achever sa course, d'arriver au terme de sa vie, dans la paix, sans avoir l'amer sentiment que cette vie a été mal employée. Pour obtenir ce privilège, il faut, comme Paul, se sacrifier à son devoir, et accepter toutes les épreuves avec le constant désir de glorifier Dieu. § « *Et le ministère,* etc. » (Comp. Act. ix, 15-17.) Paul regardait son ministère comme une charge qui lui avait été confiée, et dont il devait fidèlement accepter la responsabilité et accomplir tous les devoirs. § « *Pour rendre témoignage,* etc.; » pour annoncer à un monde pécheur et condamné la bonne nouvelle du pardon et du salut. Nous pouvons apprendre de ce verset que le seul danger que nous devons craindre, c'est celui de ne pas remplir la tâche que Dieu nous a donnée à tous. Pour tout le reste, soyons sans inquiétude : quoi qu'il arrive, ni les épreuves, ni les persécutions, ni la mort même, rien ne pourra troubler la paix de celui qui consacre sa vie à faire la volonté de Dieu; et Dieu le soutiendra dans son dernier combat.

25. Et maintenant, voici, je sais qu'aucun de vous tous, parmi lesquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu, ne me verra plus.

25. « *Je sais qu'aucun de vous tous.* » Ceci veut peut-être dire simplement : « J'ai tout lieu de croire que je ne reviendrai plus au milieu de vous, » soit à cause des conséquences que pouvait entraîner son voyage à Jérusalem, soit parce qu'il avait sans doute déjà alors formé le projet d'aller à Rome et en Espagne. (Voy. ch. xix, 21, et Rom. xv, 23-28.) — Il est probable cependant que, contrairement à ses prévisions actuelles, il revit encore cette cité. (Voy. note sur ch. 28, 31.) § « *Parmi lesquels j'ai passé en prêchant;* » et avec lesquels je me suis uni ainsi par un des liens les plus tendres et les plus forts qui existent. § « *Le royaume de Dieu;* » faisant connaître la nature du règne de Dieu que le Messie a établi sur la terre. (Voy. note sur Matth. iii, 2.)

26. C'est pourquoi je vous prends aujourd'hui à témoin, que je suis net du sang de tous.

26. « *C'est pourquoi,* etc.; » si quelqu'un de vous se perd, et devient infidèle à Dieu, vous saurez tous que je n'en dois pas porter la responsabilité. Heureux les pasteurs, s'ils pouvaient toujours se rendre un témoignage semblable, comme n'ayant rien à se reprocher dans l'exercice de leur ministère. § « *Du sang.* » Le mot sang est souvent pris comme synonyme de mort et de condamnation (Matth. xxiii, 35; xxvii, 25, etc.); et ici

cela signifie que s'ils périssent de la mort seconde, ils ne pourront pas l'accuser d'avoir négligé de les avertir. § « *De tous; »* soit Juifs, soit Grecs; il avait donné à tous les instructions du salut.

27. Car je ne me suis point épargné à vous annoncer tout le conseil de Dieu.

27. « *Car je ne me suis point épargné; »* littéralement : je n'ai caché, je n'ai dérobé à votre connaissance aucune vérité. On peut cacher la vérité de bien des manières, soit en évitant absolument d'en parler, soit en l'enveloppant de spéculations philosophiques, soit en la présentant par un petit côté, ou avec des termes autres que ceux de l'Écriture. Et tout cela on peut le faire par des motifs très-divers, soit pour ne pas se compromettre en proclamant hautement des vérités qui sont dures à l'homme naturel, soit par un ménagement intéressé pour les riches et les puissants de ce monde, soit par le désir de soumettre les vérités révélées au jugement de la raison, et de donner ainsi, au lieu de la doctrine elle-même, une explication philosophique de la doctrine. § « *Tout le conseil de Dieu. »* Le mot conseil signifie proprement délibération, puis, le résultat de cette délibération ou la volonté. (Luc xxiii, 51; Act. ii, 23.) Paul leur avait exposé tout ce qui concerne le plan de Dieu à l'égard des hommes, leur culpabilité, les exigences de la loi, le besoin qu'ils avaient d'un Sauveur, la venue de ce Sauveur, les peines et les récompenses de la vie à venir. Même devoir est imposé aujourd'hui à tous les ministres de l'Évangile, s'ils veulent obéir à l'ordre de Dieu et sauver les âmes : c'est dire aussi que les fidèles doivent recevoir avec docilité le message que leur apportent les pasteurs, s'ils veulent être sauvés.

28. Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Église de Dieu, laquelle il a acquise par son propre sang.

28. « *Prenez donc garde à vous-mêmes; »* à votre piété, à vos opinions, à votre genre de vie; c'est là en effet la première condition d'un ministère efficace. (Comp. Col. iv, 17; I Tim. iv, 14.) Les pasteurs ont, outre les tentations qui leur sont communes avec tous les hommes, celles qui naissent de leur position même, et de l'espèce de supériorité qu'elle leur donne. § « *Et à tout le troupeau; »* l'Église. (Comp. notes sur Jean x, 1-20, et Jean xxi, 15-17.) Prendre garde à l'Église, c'est l'instruire, la guider, la protéger contre ses ennemis (v. 29); à *tout le troupeau*, dit l'apôtre : un berger diligent prend soin de toutes les brebis qui lui sont confiées, des faibles comme des fortes. De même le pasteur spirituel s'occupera de tous les membres de son troupeau, sans exception. § « *Sur lequel le Saint-Esprit; »* qui les avait préparés pour leur ministère, et dont les lumières avaient été invoquées par ceux qui les avaient appelés à cette charge. § « *Vous a établis évêques; »* littéralement, gardiens, surveillants, inspecteurs. On voit par là que ce nom d'évêque pouvait s'appliquer aux anciens ou pasteurs (v. 17) au temps des apôtres, ou plutôt que ces deux noms, tirés, l'un de l'âge, l'autre de l'office, désignaient une seule et même fonction. (Voy. encore Tite i, 5-7.) § « *Pour paître. »* Cette ex-

pression fait suite à la comparaison qui assimile l'Eglise à un troupeau. (Voy. notes sur Jean XXI, 15-16.) Paître un troupeau, c'est, non-seulement lui procurer sa pâture, mais encore le protéger. Et paître l'Eglise, c'est, non-seulement lui donner l'instruction qui lui est nécessaire, mais aussi la protéger contre ses ennemis. (V. 29.) § « *L'Eglise de Dieu.* » Ceci est un des trois passages du Nouveau Testament (avec I Tim. III, 16, et I Jean V, 7) sur lesquels les critiques ont le plus discuté pour savoir si la leçon reçue était bien la meilleure. Les manuscrits portent, l'*Eglise de Dieu*; l'*Eglise du Seigneur*; l'*Eglise du Seigneur Dieu* : rien n'était plus facile que de prendre ces différents mots les uns pour les autres, surtout quand ils étaient écrits sous la forme abrégée que leur donnaient les anciens copistes. Celle qui a été conservée dans nos traductions ne se trouve dans aucun des anciens manuscrits; les plus anciens portent, l'*Eglise du Seigneur*, et c'est probablement la leçon originale : les meilleurs critiques (Griesbach, Wetstein) l'acceptent aujourd'hui. Et dans tous les cas, ce n'est pas sur un texte aussi contestable qu'il faut chercher à établir la divinité de Jésus-Christ, lorsqu'il y en a tant d'autres plus certains et plus forts. § « *Laquelle il a acquise par son propre sang.* » (Pour l'idée d'*acquisition*, voy. I Cor. VI, 20, et VII, 23; II Pierre II, 1.) Il a sacrifié sa vie pour donner naissance à l'Eglise. Le sang est souvent pris pour la vie. (Voy. note sur Rom. III, 25.) Les doctrines enseignées ici sont que la mort de Christ était un sacrifice expiatoire, que l'Eglise, formée ou rachetée à un tel prix, est d'une valeur inestimable, et que par conséquent les ministres de l'Evangile, se souvenant de ce qu'il en a coûté au Fils de Dieu pour se créer cette Eglise, doivent s'attacher avec ardeur à la préserver autant que possible de toute erreur et de toute chute, et s'employer à son service avec un saint zèle.

29. Car je sais qu'après mon départ il entrera parmi vous des loups très-dangereux, qui n'épargneront point le troupeau.

29. « *Car je sais.* » Il le savait par l'expérience de ce qui s'était passé ailleurs, par la connaissance qu'il avait de la nature humaine, enfin par les lumières de l'inspiration. § « *Q'après mon départ;* » sa présence avait prévenu des dissensions et des dangers qui allaient maintenant fondre sur l'Eglise. § « *Il entrera parmi vous des loups très-dangereux;* » des ennemis du troupeau, de faux docteurs qui enseigneront le mensonge. (Comp. Matth. X, 16, et VII, 17.) L'expression *il entrera* se rapporte sans doute aux Juifs qui devaient bientôt chercher à diviser cette Eglise, sous le prétexte de la fidélité due aux lois de Moïse.

30. Et qu'il se lèvera d'entre vous-mêmes des hommes qui annonceront des doctrines corrompues, dans la vue d'attirer les disciples après eux.

30. « *Et qu'il se lèvera d'entre vous-mêmes;* » parmi ceux qui font profession d'être chrétiens. § « *Des doctrines corrompues.* » (Comp. noté sur Act. XIII, 10.) Les ennemis les plus dangereux de l'Eglise sont ceux qui sont nés de son propre sein, qui par ambition, par amour de la popularité ou autrement, y ont introduit des divisions ou propagé de fausses doctrines, comme Diotrèphes (III Jean IX), ou Phrygelle et Hermogènes (II Tim.

1, 15), ou Hyménée et Alexandre. (I Tim. 1, 20.) Et la rage des persécuteurs est moins à craindre pour elle que l'esprit rebelle et sectaire contre lequel l'apôtre met ici en garde les pasteurs d'Ephèse.

31. C'est pourquoi veillez, vous souvenant que durant l'espace de trois ans, je n'ai cessé nuit et jour d'avertir chacun de vous.

31. « *C'est pourquoi veillez.* » (Matth. xxiv, 42.) Puisque vous avez une si grande responsabilité, puisque vous avez à protéger l'Eglise contre les ennemis du dedans et du dehors. (V. 28-31.) § « *Vous souvenant que, etc.* » Nous voyons (ch. xix, 8 et 10) que Paul resta à Ephèse trois mois avec les Juifs, et deux ans à l'école de Tyrannus. Rien n'empêche de croire qu'il y ait passé encore un certain temps qui n'a pas été mentionné, mais il est possible aussi que Paul ait suivi en cela la manière de compter des Juifs, et compté pour trois ans une année complète, précédée et suivie d'un certain nombre de mois. (Comp. note sur Matth. xii, 40.) § « *Je n'ai cessé nuit et jour, etc.*; » il avait pratiqué lui-même ce qu'il vient de leur recommander (v. 28), et donné ses instructions à tous, quels que fussent leur rang et leur condition sociale. § « *Avec larmes;* » montrant ainsi l'intérêt profond qu'il prenait à leur salut. (V. 19.)

32. Et maintenant, mes frères, je vous recommande à Dieu, et à la parole de sa grâce, lequel est puissant, pour achever de vous édifier, et pour vous donner l'héritage avec tous les saints.

32. « *Et maintenant, mes frères.* » Sur le point de les quitter, il les plaçait avec confiance entre les mains de Dieu. Nous pouvons aussi avoir l'assurance que Dieu sera avec son Eglise, au milieu des plus grands dangers, et quand tout appui humain semble lui être retiré. § « *Je vous recommande à Dieu;* » littéralement, je vous remets entre les mains de Dieu. (Note sur ch. xiv, 23.) § « *Et à la parole de sa grâce;* » aux promesses miséricordieuses qu'il vous a faites dans l'Evangile, à ses consolations et à ses directions. § « *Lequel est puissant.* » Quelques-uns rapportent ces mots à la parole qui est « vivante et efficace » (Héb. iv, 12), c'est-à-dire, à l'Evangile lui-même, qui est « la puissance de Dieu en salut à tout croyant. » (Rom. 1, 16.) § « *Achever de vous édifier;* » image empruntée à un édifice qui s'élève peu à peu. Au sens littéral, ce mot signifie bâtir; dans le sens figuré, affermir, encourager, instruire. § « *Et pour vous donner l'héritage;* » les bénédictions que Dieu réserve à ses enfants sont souvent présentées comme un héritage. (Matth. xix, 29; Marc x, 17; Eph. 1, 11; Col. iii, 24, etc.) § « *Avec tous les saints.* » (Note sur Jean x, 36.) Ceux qui sont destinés à être sauvés, à entrer, au-delà du tombeau, dans le royaume de Dieu, doivent eux-mêmes être sanctifiés en Christ.

33. Je n'ai convoité ni l'argent, ni l'or, ni la robe de personne.

33. « *Je n'ai convoité, etc.* » Ainsi dans II Cor. xii, 14 : « Ce n'est pas vos biens que je cherche, c'est vous-mêmes. » Paul avait le droit d'at-

tendre un salaire de la part des Eglises, en récompense de son travail; mais il ne voulut jamais s'en prévaloir, de peur de laisser croire qu'il travaillait d'une manière intéressée. (I Cor. ix.) Il aurait pu encore, s'il avait cherché à s'enrichir, profiter de l'empressement avec lequel les premiers chrétiens mettaient leurs biens à la disposition des apôtres. (Act. iv, 34-37.) Son désintéressement à cet égard a été, à bon droit, considéré comme une preuve de la vérité de la religion chrétienne. (Lytleton, *Lettre sur la conversion de saint Paul.*) Qu'est-ce, en effet, qui pouvait l'amener à remplir un tel ministère, et dans de telles circonstances, si ce n'est la conviction que le christianisme était vrai ? Et s'il l'a cru vrai, sa foi même est une preuve de la divinité de cette religion. § « *La robe de personne.* » Les vêtements formaient, et forment encore aujourd'hui, chez les Orientaux, une partie importante de leurs richesses. (*Voy. note sur Matth. vi, 19.*)

34. Et vous savez vous-mêmes que ces mains m'ont fourni les choses qui m'étaient nécessaires, et à ceux qui étaient avec moi.

34. « *Et vous savez vous-mêmes, etc.* » (Comp. Act. sur ch. xviii, 3.) Paul rappelle plusieurs fois, dans ses lettres, qu'il avait travaillé de ses mains pour vivre. (I Cor. iv, 12; I Thess. ii, 9, etc.) Quoique l'on puisse penser de ceux qui laissent leur pasteur travailler pour gagner son pain après s'être fatigué pour leur annoncer l'Evangile, le pasteur, même réduit à cette condition, devrait encore se réjouir du glorieux privilège qui lui est accordé, de prêcher la parole de vie. Mieux vaut pour lui la pauvreté, avec un ministère fidèle, que la richesse avec une vie mondaine. C'est à son lit de mort surtout, quand il adressera à son troupeau les suprêmes adieux, qu'il sera heureux de pouvoir se rendre le même témoignage que Paul.

35. Je vous ai montré en toutes choses qu'en travaillant ainsi il faut supporter les infirmes, et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus, qui a dit : Qu'on est plus heureux de pouvoir donner, que d'être appelé à recevoir.

35. « *Je vous ai montré en toutes choses;* » je n'ai pas seulement conseillé et parlé, je vous ai montré par mon exemple. § « *Supporter les infirmes;* » ou pourvoir aux besoins de ceux qui sont pauvres, des membres faibles du troupeau. § « *Et se souvenir;* » à la fois à titre d'encouragement et de devoir imposé. § « *Des paroles du Seigneur Jésus;* » ces paroles ne se trouvent pas dans les Evangiles, mais il faut se souvenir que les évangélistes n'ont pas prétendu conserver toutes les instructions du Seigneur. (Comp. Jean xxi, 25.) Beaucoup d'entre elles, transmises de l'un à l'autre par la tradition orale, ont été emportées par l'oubli après un petit nombre de générations. Aussi est-ce avec une sorte de joie reconnaissante que nous rencontrons ici ces mots du Sauveur. Ils semblent nous être d'autant plus précieux qu'ils nous sont rapportés indirectement et d'une manière inattendue, comme si un heureux accident nous les avait rendus. On pourrait parfois regretter que le nombre des enseignements ainsi sauvés de l'oubli, soit si peu considérable. Mais Dieu sait mieux que nous ce

qui nous est utile, et nous devons croire qu'il a donné à son Eglise tout ce qui est nécessaire à sa vie et à son édification. § « *Qu'on est plus heureux de pouvoir, etc.*; » le texte porte : On est plus heureux de donner que de recevoir. Et en effet, donner est un des plus nobles plaisirs que l'homme puisse se procurer, et celui qui est à même de subvenir aux besoins de ses semblables, doit bénir Dieu de ce qu'il lui permet de le faire; par contre, nul n'est plus à plaindre que celui qui passe sa vie à accumuler ses richesses, sans connaître les joies de la bienfaisance. Ajoutons que Dieu a promis de récompenser dans la vie à venir l'homme qui aura donné sur la terre. (Matth. xxv, 34-36.)

Le Fils de l'homme, qui nous a laissé ce précepte, a commencé par le mettre en pratique, lui qui nous a tout donné : ses larmes, son travail, son Esprit, sa vie même, pour nous assurer le pardon de Dieu et les biens du salut. Et l'Eglise, qu'il s'est formée par son sacrifice, doit apprendre de lui à donner comme lui, à donner ses richesses pour le soulagement des pauvres, ses fils et ses filles pour porter l'Evangile aux païens. C'est par ces mots que Paul termine son discours d'adieu aux pasteurs d'Ephèse. Heureuse l'Eglise, si les pasteurs, en se séparant de leurs troupeaux, ou si tous les chrétiens, en quittant ce monde, pouvaient avoir comme Paul le sentiment qu'ils ont rempli leur tâche ! Leur souvenir vivrait longtemps près eux dans la mémoire de leurs descendants, et servirait à amener de nouveaux disciples au pied de la croix du Sauveur.

36. Et quand Paul eut dit ces paroles, il se mit à genoux, et fit la prière avec eux tous.

36. « *Il se mit à genoux*; » dans l'attitude d'humilité et de supplication qui convient à la prière, et dont nous trouvons de nombreux exemples dans les Ecritures. (II Chron. vi, 13; Dan. vi, 10; Luc xxii, 41; Eph. iii, 14, etc.)

37. Alors tous fondirent en larmes, et se jetant au cou de Paul, ils le baisaient.

37. « *Et se jetant au cou de Paul*; » comme Joseph avait fait en revoyant son père Jacob. (Gen. xlvi, 29.) § « *Ils le baisaient en signe d'affection.* » (Note sur Matth. xxvi, 48; Luc xv, 20; I Cor. xvi, 20.)

38. Etant tristes principalement à cause de cette parole qu'il leur avait dite, qu'ils ne le verraient plus, et ils le conduisirent au navire.

38. « *Etant tristes principalement, etc.* » On peut plus aisément se représenter que décrire cette scène d'adieux. Elle nous apprend que la séparation d'un pasteur et de son troupeau est un événement solennel, et que la vraie religion rend le cœur plus tendre, et les liens qui unissent ensemble ceux qui sont frères en la foi, plus étroits et plus profonds.

Dieu veuille accorder à beaucoup de pasteurs un ministère comme celui de Paul, afin qu'ils puissent, en se séparant de leurs troupeaux par la mort ou autrement, les quitter dans des dispositions pareilles aux siennes !

CHAPITRE XXI.

1. Ainsi donc étant partis, et nous étant éloignés d'eux, nous tirâmes droit à Coos, et le jour suivant à Rhodes, et de là à Patara.

1. « *Ainsi donc étant partis de Milat.* » (Ch. xx, 17.) § « *A Coos;* » petite île de l'Archipel grec, à peu de distance de la côte sud-ouest de l'Asie mineure, autrefois célèbre pour ses vins et ses vers à soie. Elle s'appelle aujourd'hui Stan-co. § « *A Rhodes;* » une des principales îles du Levant : sa capitale, Rhodes, était surtout célèbre par le colosse qui portait son nom, une des sept merveilles du monde, dont les pieds étaient appuyés sur deux roches à l'entrée du port. Commencé par Charès de Linde (300 ans avant J.-C.), et achevé en douze ans par Lachès; il fut abattu soixante ans après par un tremblement de terre; ses débris restèrent sur le sol jusqu'à l'invasion des Sarrasins (600 ans après J.-C.); ceux-ci les vendirent à un Juif qui en chargea neuf cents chameaux. L'île devait son nom de Rhodes à l'abondance de ses roses. § « *A Patara;* » ville maritime de la Syrie, en Asie mineure.

2. Et ayant trouvé là un navire qui traversait en Phénicie, nous montâmes dessus, et partîmes.

2. « *En Phénicie.* » (Voy. not^e sur ch. xi, 19.) C'était leur route pour se rendre à Jérusalem.

3. Puis ayant découvert Chypre, nous la laissâmes à main gauche, et tirant vers la Syrie, nous arrivâmes à Tyr; car le navire y devait laisser sa charge.

3. « *Chypre.* (Note sur ch. iv, 36.) § « *En Syrie.* » (Note sur Matth. iv, 24.) § « *A Tyr.* » (Note sur Matth. xi, 21.) § « *Laisser sa charge.* » Il est probable que Tyr, autrefois un des centres de commerce les plus actifs, n'avait pas encore entièrement perdu son importance.

4. Et ayant trouvé là des disciples, nous y demeurâmes sept jours. Or ils disaient par l'Esprit à Paul qu'il ne montât point à Jérusalem.

4. « *Et ayant trouvé là des disciples.* » C'est la première fois qu'il est fait mention de l'existence d'une Eglise chrétienne dans cette ville; mais il est probable que l'Evangile y avait été annoncé depuis assez longtemps. § « *Or ils disaient.* » (Comp. v. 12.) C'était leur affection pour Paul qui les portait à lui donner cet avertissement. § « *Par l'Esprit.* » Il est évident que Paul ne vit pas dans leurs paroles un commandement positif du Saint-Esprit, sans cela il aurait obéi. Nous devons donc entendre ces mots, *par l'Esprit*, comme indiquant un avertissement prophétique que si Paul se

rendait à Jérusalem, il y rencontrerait de grandes épreuves, et cette connaissance de l'avenir, tel que l'Esprit la leur avait donnée, jointe à leur amour pour Paul, explique le conseil qu'ils lui adressent. Paul, de son côté, averti d'une manière certaine des dangers qui l'attendaient, continua sa route, parce qu'il jugea que son devoir envers Dieu l'appelait à affronter tous les hasards de ce voyage. C'est ainsi que nous devrions toujours chercher quel est notre devoir, non en calculant les dangers qui nous attendent, mais en discernant la volonté de Dieu.

5. Mais ces jours-là étant passés nous partîmes, et nous nous mîmes en chemin, étant conduits de tous avec leurs femmes et leurs enfants, jusque hors de la ville, et ayant mis les genoux en terre sur le rivage, nous fîmes la prière. 6. Et après nous être embrassés les uns les autres, nous montâmes sur le navire, et les autres retournèrent chez eux.

5-6. « *Etant conduits de tous.* » (Note sur ch. xv, 3; Rom. xv, 24, etc.) § « *Ayant mis les genoux en terre.* » (Note sur ch. xx, 36.) § « *Sur le rivage;* » toute place peut être bonne pour la prière. (Note Jean iv, 21-24.) Qui pourrait douter que Dieu n'ait entendu la prière de Paul sur le rivage aussi bien que les prières officielles qui lui sont adressées du sein de nos cathédrales?

7. Et ainsi, achevant notre navigation, nous vîmes de Tyr à Ptolémaïs; et après avoir salué les frères, nous demeurâmes un jour avec eux.

7. « *A Ptolémaïs;* » dans la tribu d'Aser, appelée aussi Hacco, et aujourd'hui, depuis les croisades, Saint-Jean-d'Acrc, du nom d'un temple dédié à l'apôtre Jean. Elle est située sur la côte de la Méditerranée, et offre, par son port, un excellent débouché aux produits du pays : grains, coton, soie, etc. On se rappelle que c'est devant les murs de cette ville que Napoléon a vu échouer sa fortune en Orient.

8. Et le lendemain Paul et sa compagnie partant de là, nous vîmes à Césarée; et étant entrés dans la maison de Philippe l'Évangéliste, qui était un des sept, nous demeurâmes chez lui.

8. « *Paul et sa compagnie.* » Ces mots manquent, dans un grand nombre de manuscrits, et sont rejetés par les meilleures critiques aujourd'hui. § « *A Césarée.* » (Note sur ch. viii, 40.) § « *Dans la maison de Philippe;* » un des sept diacres (ch. vi, 5), celui qui était revenu à Césarée après avoir baptisé l'eunuque éthiopien. § « *L'Évangéliste.* » Ce mot ne se trouve que dans ce passage, et dans Eph. iv, 11, et II Tim. iv, 5. Il est difficile de déterminer exactement à quelles fonctions ce titre répondait; mais comme parmi les sept diacres, il n'est appliqué qu'à Philippe, on peut croire que celui-ci avait reçu, outre la charge qui incombait au diacre, comme tel (ch. vi, 1-6), la tâche spéciale de prêcher l'Évangile.

9. Or il y avait quatre filles vierges qui prophétisaient.

9. « *Qui prophétisaient.* » On trouve encore ailleurs, dans le Nouveau

Testament, des exemples de femmes animées de l'esprit prophétique. (Voy. note sur ch. II, 17; XI, 27.)

10. Et comme nous fûmes là plusieurs jours, il arriva de Judée un prophète, nommé Agabus.

10. « *Nommé Agabus.* » (Voy. note sur ch. XI, 28.)

11. Qui, nous étant venu voir, prit la ceinture de Paul, et s'en liant les mains et les pieds, il dit : Le Saint-Esprit dit ces choses : Les Juifs lieront ainsi à Jérusalem l'homme à qui est cette ceinture, et ils le livreront entre les mains des Gentils.

12. Quand nous eûmes entendu ces choses, nous, et ceux qui étaient du lieu, nous le priâmes qu'il ne montât point à Jérusalem.

11-12. « *Prit la ceinture de Paul ;* » la ceinture dont les Orientaux se servaient pour retenir les pans flottants de leur robe, qui les auraient, sans cela, gênés dans leur marche. § « *Et s'en liant les mains et les pieds.* » Les prophètes recouraient souvent ainsi à des actes emblématiques, pour donner à leurs prédictions plus de couleur et de vivacité. Jérémie, par exemple, enterre sa ceinture (ch. XIII, 4), se met un joug sur le cou (ch. XXVII, 2-3.), etc. (Voy. aussi Es. XX, 3-4.) § « *Les Juifs lieront,* etc. » C'est, en effet, ce qui arriva. (V. 33 et ch. XXIV.) § « *Entre les mains des Gentils.* » Pour être jugé; car les Romains avaient alors la juridiction de toute la Judée.

13. Mais Paul répondit : Que faites-vous en pleurant et en affligeant mon cœur ? pour moi je suis tout prêt non-seulement d'être lié, mais aussi de mourir à Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus.

13. « *Que faites-vous ;* » langage où l'on sent à la fois, et la fermeté et la tendresse. § « *En pleurant et en affligeant mon cœur.* » Il était résolu à se rendre à Jérusalem; dès lors, tout en acceptant comme très-légitime et très-convenable l'expression de leur tendresse, il ne voulait pas que leurs larmes et leur douleur, si naturelles qu'elles fussent, le détournassent de son devoir. C'est ainsi que, soit pour nous-mêmes, soit pour ceux qui nous sont chers, nous devons consulter, quand il faut agir, non les sentiments de nos cœurs, mais les appels du devoir. Un missionnaire, par exemple, sent son cœur se briser quand il doit se séparer, peut-être pour la vie, d'un père, d'une mère, de sa patrie; mais l'exemple de Paul l'engagera à accepter le sacrifice, et à trouver dans la prière la force de faire la volonté de Dieu. Oui, les séparations sont douloureuses, mais au ciel la réunion sera éternelle. Quelle ne sera pas la joie d'une mère qui a vu son fils la quitter pour annoncer l'Évangile aux païens, quand, dans l'éternité, elle le retrouvera entourée de ceux qu'il aura amenés au salut ! Et combien précieuses nous paraîtront les bénédictions célestes quand elles auront été précédées par le renoncement et la souffrance !

14. Ainsi parce qu'il ne pouvait être persuadé, nous nous tîmes là-dessus, en disant : La volonté du Seigneur soit faite!

15. Quelques jours après, ayant chargé nos hardes, nous montâmes à Jérusalem.

14-15. « *La volonté du Seigneur soit faite.* » Une fois qu'ils eurent vu quelle était la volonté de Dieu, ils s'y soumièrent sans hésiter, acceptant l'épreuve comme devant être utile à l'avancement de la cause du Seigneur.

16. Et quelques-uns des disciples vinrent aussi de Césarée avec nous, amenant avec eux un homme appelé Manson, Chyprien, qui était un ancien disciple, chez qui nous devions loger.

16. « *Amenant avec eux, etc.* » Traduction fautive qu'il faudrait remplacer par celle-ci : ils nous amenèrent chez Manson. Il est évident que Manson, quoique Chyprien d'origine, habitait alors Jérusalem et était connu des disciples de Césarée qui conduisirent Paul chez lui; rien n'indique, dans le texte, qu'il se trouvât alors à Césarée, et qu'il ait accompagné l'apôtre de cette ville à Jérusalem. § « *Chez qui nous devons loger.* » L'hospitalité était pratiquée d'une manière distinguée par les premiers chrétiens.

17. Et quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie.

17. « *Nous reçurent avec joie;* » comme des frères qu'ils n'avaient pas revus depuis longtemps, et qui avaient fait de grandes choses et couru de nombreux dangers.

18. Et le jour suivant, Paul vint avec nous chez Jacques, et tous les anciens y vinrent.

18. « *Chez Jacques;* » Jacques le Mineur. (Note sur ch. xv, 13.) Il résidait à Jérusalem. (Comp. Gal. 1, 19.) Peut-être était-il alors le seul apôtre qui fût resté à Jérusalem, et il y a des raisons de croire que l'Eglise de cette ville était confiée à ses soins. Il était donc naturel que Paul cherchât de bonne heure à le voir.

19. Et après qu'il les eut embrassés, il raconta en détail les choses que Dieu avait faites parmi les Gentils par son ministère.

19. « *Il raconte en détail;* » pour montrer que Dieu avait été avec lui. Il est bien probable que Paul avait été précédé à Jérusalem par des bruits défavorables, que les Juifs avaient répandus sur son compte, et qu'il sentait le besoin de combattre les préjugés que l'on avait pu concevoir contre lui.

20. Ce qu'ayant ouï, ils glorifièrent le Seigneur, et ils dirent

à Paul : Frère, tu vois combien il y a de milliers de Juifs qui ont cru, et ils sont tous zélés pour la loi.

20. « *Ils glorifièrent le Seigneur.* » Ils bénirent Dieu de ce qu'il avait donné au monde, par le moyen de Paul, de nouvelles marques de sa bonté : c'est ainsi que les chrétiens devraient toujours agir. Quand Dieu fait son œuvre dans le monde, ils devraient se réjouir au lieu d'être jaloux de ceux par qui Il la fait. § « *Frère, tu vois.* » Ce langage affectueux devait porter Paul à faire tout ce qu'il pouvait pour éviter de blesser les frères de Jérusalem, ou pour se concilier leur faveur. § « *Combien il y a de milliers, etc.*; » le nombre des Juifs convertis devait être très-considérable à cette époque. Vingt-cinq ans auparavant, deux prédications avaient fait entrer dans l'Eglise plusieurs milliers de Juifs (ch. II et IV); et depuis ce temps, le zèle des apôtres ne s'était pas ralenti. § « *Et ils sont tous zélés pour la loi;* » évidemment il s'agit ici de la loi cérémonielle (circoncision, sacrifices, jours de fête, etc.). Cette fidélité à des rites que l'Evangile avait manifestement voulu abroger, peut sembler étrange. Mais il faut se rappeler que ces rites, c'était Dieu lui-même qui les avait établis; que les apôtres n'avaient pas jugé à propos de s'en affranchir violemment pendant qu'ils étaient à Jérusalem (ch. III, 1, et Luc XXIV, 53); que la question relative à leur observance n'avait pas été agitée dans cette ville, ou du moins n'avait été traitée (ch. XV) que relativement aux Gentils qui s'étaient convertis; enfin, qu'à mesure que le temps s'écoulait, on comprenait mieux la nature spirituelle du christianisme, et que par conséquent on abandonnait sans secousse et sans éclat les institutions transitoires de Moïse. Peut-être faut-il dire aussi que le divin chef de l'Eglise, sachant que dans peu de temps la ruine de Jérusalem allait anéantir forcément le culte mosaïque, ne voulait pas troubler inutilement l'Eglise de cette ville par l'examen d'une question que les circonstances devaient si promptement résoudre.

21. Or ils ont ouï dire de toi, que tu enseignes tous les Juifs qui sont parmi les Gentils, de renoncer à Moïse, en leur disant qu'ils ne doivent point circoncire leurs enfants, ni vivre selon les ordonnances de la loi.

21. « *Or, ils ont ouï dire de toi.* » Il était bien difficile que les Juifs, si nombreux, que Paul avait presque en tous lieux rencontrés pour adversaires, ne le représentassent pas à Jérusalem comme l'ennemi déclaré des lois de Moïse. § « *Que tu enseignes tous les Juifs, etc.* » De tout ce que nous connaissons de Paul, nous pourrions conclure que c'était là une allégation fautive et calomnieuse. Mais ce qu'ils auraient pu dire, c'est qu'il ne recommandait pas aux païens convertis l'observance de ces pratiques; que son enseignement tendait au contraire à leur faire croire qu'elle n'était pas nécessaire; qu'au besoin il contestait aux Juifs eux-mêmes l'idée qu'elle fût obligatoire, et surtout, qu'il s'élevait avec force contre l'idée qu'il y eût un mérite particulier à les observer, comme si on eût pu ainsi acquérir le salut. (*Voy. ses Eptres aux Romains, aux Galates, aux Hébreux.*) § « *Qui sont parmi les Gentils.* » Les Juifs étaient en effet répandus sur tous les points de l'empire romain.

22. Que faut-il donc faire ? Il faut absolument assembler la multitude *des fidèles*, car ils entendront dire que tu es arrivé.

22. « *Que faut-il donc faire ?* » pour détruire l'effet des propos calomnieux qui ont été tenus à ton sujet. § « *Il faut absolument, etc. ; tu ne peux pas refuser de te présenter devant la multitude des fidèles ; car ce serait donner raison aux préjugés qu'on a contre toi. D'autres traduisent : « Il y aura inévitablement un rassemblement de la multitude, un mouvement populaire, »* quand on verra à Jérusalem cet homme qui, non content d'abandonner la religion de ses pères, s'est rendu remarquable dans le monde par le zèle avec lequel il la combat, au profit d'une religion nouvelle.

23. Fais donc ce que nous allons te dire ; nous avons quatre hommes qui ont fait un vœu.

23. « *Nous avons quatre hommes.* » Il est bien évident, d'après le contexte, que ces quatre hommes faisaient partie de l'Eglise chrétienne ; et ce fait montre que les chrétiens de Jérusalem n'étaient pas encore assez instruits dans les doctrines de l'Evangile pour laisser de côté les rites et les cérémonies mosaïques. § « *Qui ont fait un vœu.* » (Voy. notes sur ch. xviii, 18.) Comme ce vœu était sur le point d'expirer, ils allaient se faire raser la tête, ainsi que le portait le vœu du nazaréat. En se joignant à ces personnes, Paul devait montrer d'une manière décisive qu'il n'attaquait pas les lois de Moïse, quand il était bien entendu qu'il ne s'agissait que d'observances cérémonielles.

24. Prends-les avec toi, et te purifie avec eux, et contribue avec eux, afin qu'ils se rasant la tête, et que tous sachent qu'il n'est rien des choses qu'ils ont ouï dire de toi, mais que tu continues aussi de garder la loi.

24. « *Prends-les avec toi ;* » joins-toi à eux. § « *Et te purifie avec eux ;* » d'après les prescriptions de la loi de Moïse, c'est-à-dire en ne buvant ni vin, ni cervoise, en ne mangeant de raisins, ni frais ni secs, etc. (Voy. Nomb. vi, 3-7, et 13-21.) § « *Contribue avec eux ;* » aux frais des sacrifices et des offrandes. (Nomb. iii.) § « *Afin qu'ils se rasant la tête.* » Se raser la tête, ou couper les cheveux que le fer n'avait pas touchés pendant toute la durée du nazaréat, c'était indiquer que le vœu était entièrement accompli. § « *Et que tous sachent, etc. ;* » que tous, en te voyant fidèle sur ce point aux ordonnances mosaïques, voient clairement que tu ne veux pas jeter le mépris sur nos anciennes institutions. § « *Mais que tu continues, etc.* » Tout ce qu'ils lui demandaient, c'était de montrer qu'il n'était pas un ennemi de la loi : ceux qui lui donnaient ce conseil étaient chrétiens et ne lui auraient pas demandé de rien faire qui tendit à faire croire qu'il n'était pas chrétien.

25. Mais à l'égard de ceux d'entre les Gentils qui ont cru, nous en avons écrit, ayant ordonné qu'ils n'observent rien de semblable ; mais seulement qu'ils s'abstiennent de ce qui est sa-

crifié aux idoles, du sang, des bêtes étouffées, et de la fornication.

25. « *Mais à l'égard de ceux, etc.* » La question n'était pas la même pour les païens convertis et pour les Juifs convertis; et Paul pouvait parfaitement juger à propos de consentir, pour son propre compte, à une chose qu'il n'aurait pas imposée à d'autres. Quelques-uns ont prétendu qu'il avait, en cette circonstance, manqué de droiture, comme s'il eût voulu en imposer aux Juifs par cette transaction; mais il est aisé de répondre à cette accusation. Quand les Juifs présentaient les pratiques de leurs cérémonies comme des moyens de justification et de salut, il les combattait avec énergie en toute circonstance; mais quand il s'agissait, comme dans le cas actuel, d'une simple formalité qui ne compromettait d'aucune manière la liberté chrétienne, il savait s'accommoder à la faiblesse de ceux qui étaient faibles. Ajoutons que sa vie nous offre quelques exemples où, de son plein gré et de son propre mouvement, il suivait encore les rites mosaïques (*voy.* Act xviii, 18.), et qu'enfin il maintenait toujours à cet égard les droits et la liberté des Gentils. § « *Nous en avons écrit.* » (Ch. xv, 20-29.)

26. Paul ayant donc pris ces hommes avec lui, et le jour suivant s'étant purifié avec eux, il entra au temple, en dénonçant quel jour leur purification devait s'achever, et continuant ainsi jusqu'à ce que l'oblation fût présentée pour chacun d'eux.

26. « *Paul ayant donc pris, etc.* » Il agit, en cette circonstance, d'après le principe qu'il rappelle dans I Cor. ix, 20 : « Je me suis fait juif aux Juifs, etc. » C'est ainsi, du reste, que dans tous les temps, les missionnaires chrétiens ont dû, pour éviter de blesser inutilement les peuples qu'ils évangélisaient, adopter leurs usages et leurs coutumes, dans des choses en elles-mêmes indifférentes, comme les vêtements, la langue, la manière de manger, etc. § « *S'étant purifié avec eux;* » verset 24, et acceptant ainsi le degré d'abstinence et d'isolement prescrit par la loi du nazaréat. § « *En dénonçant;* » c'est-à-dire en faisant connaître aux prêtres son intention et celle de ses compagnons, de manière qu'ils pussent surveiller toutes les cérémonies. § « *Jusqu'à ce que l'oblation, etc.* » On voit par les écrits des rabbins juifs eux-mêmes, que dans certains cas, lorsque les nazaréens ne pouvaient subvenir aux frais qu'entraînaient les cérémonies de leur vœu, ils pouvaient s'adjoindre d'autres personnes qui partageaient leurs dépenses, sans avoir d'ailleurs pris part à leur vœu dès le commencement. On ne peut donc pas accuser Paul d'avoir voulu faire croire aux prêtres qu'il avait observé toute la durée du vœu, comme ces quatre hommes, puisqu'un cas semblable pouvait se présenter fréquemment. Encore une fois, il ne fit rien en cette circonstance qu'il n'eût déjà fait librement ailleurs (ch. xviii, 18); on ne peut pas montrer qu'il ait jamais, et d'aucune manière, parlé contre le vœu du nazaréat, ni même qu'un vœu de ce genre soit déplacé chez un chrétien.

27. Et comme les sept jours s'accomplissaient, quelques Juifs d'Asie ayant vu dans le temple, soulevèrent tout le peuple, et mirent les mains sur lui.

27. « *S'accomplissaient*; » c'est-à-dire, non pas vers la fin de ces sept jours, mais pendant cet espace de temps. En comparant les passages suivants (ch. xxi, 18; xxii, 30; xxiii, 12 et 32; xxiv, 1 et 11.), on serait porté à croire plutôt que ces actes de violence se passèrent au commencement de ces sept jours. § « *Les Juifs d'Asie.* » Qui résidaient dans l'Asie mineure, et qui étaient montés à Jérusalem pour adorer. (Notes sur ch. ii.)

28. En criant : Hommes israélites, aidez-nous ! Voici cet homme qui partout enseigne tout le monde contre le peuple, contre la loi, et contre ce lieu; et qui de plus a aussi amené des Grecs dans le temple, et a profané ce saint lieu.

28. « *Voici cet homme.* » Cette manière de parler implique qu'ils avaient déjà parlé de lui aux Juifs de Jérusalem. § « *Qui enseigne.* » (Notes sur ch. vi, 13-14.) § « *Contre le peuple, etc.*; » contre les Juifs, en prétendant que leurs préceptes n'avaient pas force de loi pour les autres nations; et ils ajoutent, contre ce lieu, contre ce temple, parce qu'en effet, combattre la loi cérémonielle, c'était parler contre le temple où elle devait presque toujours s'accomplir. § « *Et qui de plus, etc.* » Le temple était entouré par des cours ou parvis, dont un, ouvert à tout le monde, était appelé pour cela le parvis des Gentils. (Note sur Matth. xxi, 12.) Mais sans doute ces Juifs, pour mieux exciter le peuple, prétendirent que les Grecs étaient entrés dans le temple proprement dit, où les Israélites seuls avaient le droit de pénétrer. (Voy. Matth. xxi, 12, dans le plan du temple, la cour marquée G G G G), ce qui était pour eux le plus grand outrage qu'on pût faire à la maison de Dieu.

29. Car avant cela ils avaient vu avec lui dans la ville Trophime, Ephésien, et ils croyaient que Paul l'eût amené dans le temple.

29. « *Trophime.* » (Voy. ch. xx, 4.) § « *Et ils croyaient, etc.* » Exemple frappant de la légèreté et de l'injustice avec lesquelles on porte souvent des accusations contre les autres. Ils auraient facilement pu prendre des informations; mais non, ils trouvent plus simple d'accuser tout de suite et de conclure d'une manière qui devait servir les intérêts de leur haine. Et le peuple, à son tour, se contente d'une simple accusation, sans savoir si elle est fondée. Que de fois, dans le monde ou dans l'Eglise, les choses ne se passent-elles pas de la sorte ! Et que d'imputations calomnieuses d'immoralité, d'hypocrisie ou d'hérésie, ont été dirigées contre certains hommes, parce qu'au lieu d'examiner ce qu'ils ont fait ou dit, on suppose qu'ils pourraient bien avoir fait ceci ou dit cela !

30. Et toute la ville fut émue, et le peuplè y accourut; et ayant saisi Paul, ils le traînèrent hors du temple; et on ferma aussitôt les portes.

30. « *Ils le traînèrent hors du temple;* » avec l'intention expresse de le faire périr. (V. 31.) § « *Et on ferma aussitôt les portes;* » qui conduisaient des cours extérieures dans le temple même.

31. Mais comme ils tâchaient de le tuer, le bruit vint au capitaine de la compagnie de la garnison que tout Jérusalem était en trouble. 32. Et aussitôt il prit des soldats et des centeniers, et courut vers eux, mais eux voyant le capitaine et les soldats, ils cessèrent de battre Paul.

31-32. « *Mais comme ils tâchaient de le tuer.* » Tout cela se passait évidemment au milieu d'un mouvement tumultueux, comme cela avait déjà été le cas pour Etienne (ch. vii.), car ils n'avaient pas le droit de le mettre à mort. § « *Au capitaine de la compagnie.* » La garnison romaine était établie dans la tour Antonia, au nord du temple, qui avait été bâtie par Jean Hyrcan, grand-prêtre des Juifs, et embellie par Hérode le Grand, qui lui avait donné le nom d'Antonia, en l'honneur de son ami Marc-Antoine. L'historien Josèphe nous apprend que d'une des quatre tours dont se composait la forteresse, une garde romaine surveillait continuellement ce qui se passait dans le temple pour y comprimer tout mouvement d'insurrection. Le Nouveau Testament fait fréquemment allusion à cette garde. (Matth. xxvii, 65-66; Jean xviii, 12; Act. v, 26.) La compagnie dont il est question ici formait la dixième partie d'une légion, et se composait d'un nombre de soldats qui variait de 425 à 600. Le nom du capitaine (commandant de mille hommes) était Claude Lysias. (Ch. xxii, 36.)

33. Et le capitaine s'étant approché, se saisit de lui, et commanda qu'on le liât de deux chaînes; puis il demanda qui il était, et ce qu'il avait fait. 34. Mais les uns criaient d'une manière, et les autres d'une autre, dans la foule; et parce qu'il ne pouvait en apprendre rien de certain à cause du bruit, il commanda que Paul fût mené dans la forteresse.

33-34. « *Qu'on le liât de deux chaînes;* » voulant montrer par là à cette multitude furieuse qu'il ne manquerait pas d'en faire bonne justice. Probablement Paul fut, comme cela se pratiquait souvent, lié de chaque bras à un soldat qui marchait à côté de lui (*Voy.* note sur ch. xii, 6), et dans tous les cas, s'il était enchaîné des pieds et des mains, ce n'était pas de manière à ne pouvoir plus marcher. — La prédiction d'Agabus se trouvait donc déjà réalisée. (Ch. xxi, 11.)

35. Et quand il fut venu aux degrés, il arriva qu'il fut porté par les soldats à cause de la violence de la foule. 36. Car la multitude du peuple le suivait, en criant : Fais-le mourir.

35-36. « *Et quand il fut venu aux degrés;* » qui conduisaient du temple à la forteresse : il y avait, nous apprend encore Josèphe (*Guerres des Juifs.* liv. V, ch. v, § 8), des passages qui conduisaient par deux points, au nord et à l'ouest, de la tour Antonia dans les cours du temple, et plus d'une fois la garde romaine descendit en armes ces degrés, pour surveiller les fêtes.

37. Et comme on allait faire entrer Paul dans la forteresse, il

dit au capitaine : M'est-il permis de te dire quelque chose ? Et le capitaine lui demanda : Sais-tu parler grec ?

37. « M'est-il permis de te dire quelque chose ? » de te raconter comment les choses se sont passées. § « Sais-tu parler grec ? » Le grec était alors parlé dans le monde romain presque tout entier, et c'était peut-être la langue maternelle du capitaine, puisque nous voyons (ch. xxii, 28) qu'il n'était pas Romain de naissance.

38. N'es-tu pas l'Égyptien qui ces jours passés a excité une sédition, et a emmené au désert quatre mille brigands ?

38. « N'es-tu pas l'Égyptien, etc. » Probablement il le prenait pour un Juif, résidant en Égypte, qui avait à cette époque excité une sédition dans Jérusalem. On lit en effet dans Josèphe (Antiquités, liv. XX, ch. viii, § 6, et Guerres des Juifs, liv. II, ch. xiii, § 5) qu'un Égyptien était venu à Jérusalem en se donnant pour prophète, et qu'avec une armée de trente mille hommes qu'il avait séduits par ses promesses, il s'était rendu du désert sur le mont des Oliviers, et se préparait à entrer en force dans Jérusalem, mais Félix, averti de ses mouvements, marcha contre lui avec l'armée romaine et dispersa ses troupes sans pouvoir le prendre lui-même. — Il était naturel, dès lors, que le capitaine attribuât au retour de cet homme la sédition qui venait de s'élever. § « Au désert. » On appelait ainsi la région inculte qui s'étend à l'est de Jérusalem, entre cette ville et le Jourdain. (Voy. note sur Matth. iii, § 1.) « Quatre mille brigands; » Josèphe dit trente mille; mais que ce soit lui qui se trompe ou le capitaine, cela n'est pour nous d'aucune importance et ne touche en rien la crédibilité du récit de Luc : il est probable, du reste, que le chiffre donné par le capitaine est plus exact que celui de l'historien. Le mot traduit par *brigands* vient du latin *cita*, épée ou poignard qu'on pouvait facilement cacher dans ses vêtements. Les déserts de la Judée étaient infestés de bandits qui se servaient de cette arme pour tuer et piller les passants. (Note sur Luc x, 30.)

39. Et Paul lui dit : Certes, je suis Juif, citoyen, natif de Tarse, ville renommée de la Cilicie; mais je te prie, permets-moi de parler au peuple.

39. « Juif, citoyen natif de Tarse. (Voy. note sur ch. ix, 11.) Tarse était renommée pour ses écoles, rivales de celles d'Alexandrie et d'Athènes. Xénophon l'appelle une cité grande et florissante, et Josèphe la présente comme la métropole de la Cilicie.

40. Et quand il le lui eut permis, Paul se tenant sur les degrés, fit signe de la main au peuple; et s'étant fait un grand silence, il leur parla en langue hébraïque, disant.

40. « En langue hébraïque; » probablement en syro-chaldéen, la langue dont se servait alors le peuple; il l'employa de préférence au grec, peut-être pour être mieux compris de tous et pour se concilier les esprits en parlant leur propre langue. C'est à tort qu'on a séparé de ce chapitre le discours de Paul, qui en forme la suite naturelle.

CHAPITRE XXII.

1. Hommes frères et pères, écoutez mon apologie.

1. « *Hommes frères et pères.* » C'est par ces mots respectueux qu'Étienne avait également commencé son discours. § « *Mon apologie.* » Paul était accusé (ch. xxi, 28) d'enseigner partout contre les Juifs, contre la loi et contre le temple. Après avoir parlé de sa naissance, de son éducation juive et de sa conversion, il allait montrer pourquoi il s'était tourné vers les Gentils, lorsque les clameurs du peuple l'interrompirent. Mais nous pouvons conjecturer ce qu'aurait été sa défense, d'après celle qu'il put présenter complète en une autre occasion. (Ch. xxvi.)

2. Et quand ils ouïrent qu'il leur parlait en langue hébraïque, ils firent encore plus de silence; et il dit :

2. « *En langue hébraïque.* » (Voy. note sur ch. xxi, 40.)

3. Certes je suis Juif, né à Tarse de Cilicie, mais nourri en cette ville aux pieds de Gamaliel, ayant été exactement instruit dans la loi de nos pères, zélé *pour la loi* de Dieu, comme vous l'êtes tous aujourd'hui.

3. « *En cette ville;* » à Jérusalem. § *Aux pieds de Gamaliel.* » Les mots « s'asseoir aux pieds de quelqu'un » représentaient la condition d'un élève ou d'un disciple (comp. Deut. xxxiii, 3; Luc x, 39), parce que ceux-ci occupaient des sièges plus bas que celui du professeur. Quant au caractère et au rang de Gamaliel. (Voy. note sur ch. v, 34.) § « *La loi de nos pères;* » telle que l'Écriture l'avait conservée, mais aussi telle que la tradition des écoles l'avait transmise d'une génération à l'autre. (Note sur Matth. iii, 6.) § « *Zèle pour la loi de Dieu.* » (Gal. i, 14.) Son zèle pour Dieu et pour la loi s'était manifesté, non-seulement par l'exactitude avec laquelle il observait les cérémonies prescrites, mais par ses persécutions contre ceux qui en étaient les adversaires.

4. Et j'ai persécuté cette doctrine jusqu'à la mort, liant et mettant dans les prisons hommes et femmes.

4. « *Et j'ai persécuté, etc.* » (Ch. viii, 3.) Ce n'est pas à dire, sans doute, qu'il les mit à mort lui-même; mais il les faisait mettre en prison, les livrait aux magistrats, donnait sa voix quand on les faisait mourir. (Ch. xxvi, 10.)

5. Comme le souverain sacrificateur lui-même et toute l'assemblée des anciens m'en sont témoins; desquels aussi ayant reçu des lettres pour les frères, j'allais à Damas afin d'amener aussi liés à Jérusalem ceux qui étaient là, pour les faire punir. 6. Or il arriva, comme je marchais et que j'approchais de

Damas, environ sur le midi, que tout d'un coup une grande lumière venant du ciel, resplendit comme un éclair à l'entour de moi.

5-6. « *Comme le souverain sacrificateur.* (Note sur ch. ix, 2.) § « *Pour les frères;* » les Juifs. Paul parle ici comme un Juif, au point de vue de ce qu'il était à l'époque où il remonte. § « *Sur le midi;* » circonstance que Luc n'a pas indiquée, et que Paul signale pour distinguer cette lumière de la lumière du jour.

7. Et je tombai sur la place; et j'entendis une voix qui me dit: Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? 8. Et je répondis: Qui es-tu, Seigneur? Et il me dit: Je suis Jésus le Nazaréen, que tu persécutes. 9. Or ceux qui étaient avec moi virent bien la lumière, et ils en furent tout effrayés, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait. 10. Et je dis: Seigneur, que ferai-je? Et le Seigneur me dit: Lève-toi, et t'en va à Damas, et là on te dira tout ce que tu dois faire. 11. Or, parce que je ne voyais rien, à cause de la splendeur de cette lumière, ceux qui étaient avec moi me menèrent par la main, et je vins à Damas.

7-11. (*Voy. notes sur ch. ix, 3-7.*)

12. Et un homme, nommé Ananias, qui craignait Dieu selon la loi, et qui avait un bon témoignage de tous les Juifs qui demeureraient là, vint me trouver. 13. Et étant près de moi, il me dit: Saul, mon frère, recouvre la vue; et sur l'heure même je tournai les yeux vers lui, et je le vis.

12-13. (Notes sur ch. ix, 17-18.)

14. Et il me dit: Le Dieu de nos pères t'a préordonné pour connaître sa volonté, et pour voir le Juste, et pour ouïr la voix de sa bouche.

14. « *Et pour voir le Juste;* » le Messie. (Note sur ch. iii, 14.) Paul devait être un apôtre, et comme l'office distinctif des apôtres était de rendre témoignage à la personne et aux œuvres du Seigneur Jésus (note ch. i, 21-22), il fallait que Paul le vît pour témoigner par lui-même de sa résurrection.

15. Car tu lui seras témoin envers tous les hommes des choses que tu as vues et ouïes.

15. « *Des choses que tu as vues et ouïes;* » de ce que tu sais concernant la vie, la mort et la résurrection du Sauveur.

16. Et maintenant que tardes-tu? Lève-toi, et sois baptisé et purifié de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur.

16. « *Que tardes-tu ?* » Paroles qui ne se trouvent pas non plus dans le récit de Luc. § « *Sois baptisé et purifié.* » Le baptême étant pris ici, non comme la cause, mais comme le signe de la purification. (Héb. x, 22.) Le péché est souvent présenté, dans l'Écriture, comme une souillure dont l'âme doit être nettoyée. I Cor. vi, 11; Es. i, 16; Ps. li, 2.) § *En invoquant le nom du Seigneur.* » Il était convenable, en effet, que son baptême, signe de pardon et de salut, fût accompagné de prières adressées à Celui qui pouvait seul lui procurer ces grâces spirituelles. Et c'est dans de telles dispositions que tous devraient toujours recevoir le baptême.

17. Or, il arriva qu'après que je fus retourné à Jérusalem, comme je priais dans le temple, je fus ravi en extase.

17. « *Après que je fus retourné à Jérusalem;* » trois ans après sa conversion. (Gal. i, 17-18.) *Comme je priais dans le temple.* » Nouvelle preuve que Paul n'avait pas entièrement rompu avec les coutumes des Juifs. § « *Je fus ravi en extase.* » C'est peut-être à cela qu'il fait allusion dans II Cor. xii, 1-5, où il parle des « visions et des révélations du Seigneur, et des choses qu'il a entendues, « qu'il n'est pas permis à l'homme de révéler. » Quoi qu'il en soit, les Juifs l'avaient écouté jusqu'à ce point de son discours, sans opposition, n'ayant encore rien trouvé qui choquât trop vivement leurs croyances nationales. Paul va maintenant leur dire que c'est dans leur cité, au sein même de leur temple, qu'il a reçu du Sauveur l'ordre de le faire connaître aux Gentils.

18. Et je vis le *Seigneur* qui me dit : Hâte-toi, et pars en diligence de Jérusalem; car ils ne recevront point le témoignage que tu leur rendras de moi.

18. « *Et je vis le Seigneur;* » évidemment le Seigneur Jésus. (V. 14.) § « *Car ils ne recevront point,* etc. » Ceci se rapporte aussi bien aux chrétiens qu'aux Juifs de Jérusalem : les chrétiens le recevraient avec défiance, en se souvenant de ses persécutions d'autrefois, et lui reprocheraient peut-être d'avoir fait un si long séjour en Arabie avant de chercher à se lier avec eux (*Voy. note sur ch. ix, 26*); et quant aux Juifs, il était clair qu'ils ne verraient en lui qu'un apostat.

19. Et je dis : Seigneur ! eux-mêmes savent que je mettais en prison, et que je fouettais dans les synagogues ceux qui croyaient en toi.

19. « *Et je dis, Seigneur.* » Ceci montre que c'était bien le Seigneur Jésus que Paul avait vu dans le temple. Le terme Seigneur, dans les Actes, est ordinairement appliqué à Jésus. § « *Je fouettais dans les synagogues.* » (Note sur Matth. x, 17, et Act. xxvi, 11.)

20. Et lorsque le sang d'Étienne, ton martyr, fut répandu, j'y étais aussi présent; je consentais à sa mort, et je gardais les vêtements de ceux qui le faisaient mourir.

20. « *Et je gardais les vêtements,* etc. » (Ch. vii, 58, et viii, 1.) Paul

mentionne ici toutes ces circonstances comme autant de raisons qui devaient empêcher les chrétiens de le recevoir comme un des leurs, et qui, par conséquent, le portaient vers les Gentils.

21. Mais il me dit : Va, car je t'enverrai loin vers les Gentils. 22. Et ils l'écoutèrent jusqu'à ce mot; mais alors ils élevèrent leur voix, en disant : Ote de la terre un tel homme, car il n'est point convenable qu'il vive.

21-22. « *Ote de la terre, etc.* » S'ils arrêtent Paul à ce moment, ce n'est pas qu'ils regardent comme impossible que les Gentils entrent dans l'alliance de Dieu, eux qui couraient le ciel et la terre pour faire un prosélyte; mais c'est parce que Paul enseignait qu'ils pouvaient être sauvés sans la loi de Moïse, et que son discours montrait qu'il les estimait, eux, Juifs, plus durs de cœur et plus éloignés de Dieu que les Gentils.

23. Et comme ils criaient à haute voix, et secouaient leurs vêtements, et jetaient de la poussière en l'air.

23. « *Secouaient leurs vêtements;* » ou peut-être les déposaient, comme dans ch. vii, 58, pour le lapider. § « *Jetaient de la poussière en l'air.* » Paul n'étant pas entre leurs mains, ils ne pouvaient satisfaire leur rage sur lui, et se contentaient de l'exprimer par des démonstrations comme celle-là. (Voy. II Sam. xvi, 13.)

24. Le tribun commanda qu'on le menât dans la forteresse, et il ordonna qu'il fût examiné par le fouet, afin de savoir pour quel sujet ils criaient ainsi contre lui.

24. « *Qu'il fut examiné par le fouet.* » L'examen par la torture, une des plus grandes hontes de l'humanité, était, comme on le voit, pratiqué aussi chez les Romains. Le tribun, qui n'avait sans doute pas compris le discours de Paul, crut, en voyant l'émotion extraordinaire des Juifs, qu'il s'était rendu coupable de quelque grave offense, et voulut la lui faire avouer.

25. Et quand ils l'eurent garrotté de courroies, Paul dit au centenier qui était près de lui : Vous est-il permis de fouetter un homme romain, et qui n'est pas même condamné? 26. Ce que le centenier ayant entendu, il s'en alla au tribun pour l'avertir, disant : Regarde ce que tu as à faire; car cet homme est Romain. 27. Et le tribun vint à Paul, et lui dit : Dis-moi, es-tu Romain? Et il répondit ; Oui, certainement.

25-27. « *Vous est-il permis, etc.* (Voy. note sur ch. xvi, 36-37.)

28. Et le tribun lui dit : J'ai acquis cette bourgeoisie à grand prix d'argent; et Paul dit : Mais moi, je l'ai par ma naissance.

28. « *J'ai acquis cette bourgeoisie, etc.* » Pour compléter la pensée du tribun, il faudrait ajouter : « Comment donc, toi, Paul, pauvre et persé-

cuté, aurais-tu pu l'acquérir ? » § « *Mais moi je l'ai, etc.* » Il est possible que les ancêtres de Paul eussent reçu le droit de bourgeoisie pour quelque service important qu'ils auraient rendu. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette supposition pour s'expliquer la bourgeoisie de Paul. L'arse avait reçu de l'empereur Auguste les privilèges d'une ville libre, après des guerres qui l'avaient désolée. Or, les villes libres jouissaient d'une indépendance à peu près complète, avec cette seule restriction qu'elles devaient reconnaître la suprématie et l'autorité du peuple romain, et l'assister dans ses guerres. Leurs habitants étaient admis aux privilèges du citoyen romain.

29. C'est pourquoi ceux qui le devaient examiner se retirèrent aussitôt d'auprès de lui; et quand le tribun eut connu qu'il était bourgeois de Rome, il craignit, à cause qu'il l'avait fait lier.

29. « *Parce qu'il l'avait fait lier.* » « C'est un crime, disait Cicéron (contre Verrès), d'enchaîner un citoyen romain. » Et en effet, un magistrat n'avait pas le droit de le « garrotter de courroies » (v. 25) avant qu'il eût été condamné.

30. Et le lendemain, voulant savoir au vrai pour quel sujet il était accusé des Juifs, il le fit délier; et ayant commandé que les principaux sacrificateurs et tout le conseil s'assemblassent, il fit amener Paul, et il le présenta devant eux.

30. « *Ayant commandé que les principaux, etc.* » Il était naturel que le tribun convoquât, pour une affaire de ce genre, le grand conseil de la nation, le sanhédrin : seulement il aurait dû commencer par là, sans chercher à recourir d'abord à la torture. Ces assemblées se tenaient généralement dans la maison du souverain sacrificateur.

CHAPITRE XXIII.

1. Et Paul regardant fixement le conseil, dit : Hommes frères! je me suis conduit en toute bonne conscience devant Dieu jusqu'à ce jour.

1. « *Et Paul regardant fixement;* » arrêtant sur le conseil des regards fermes et pénétrants. (Voy. Luc iv, 20; note sur Act. iii, 4.) On comprend, en effet, qu'il étudiait avec une sorte d'avidité l'expression du visage et le caractère de ses juges. Ce conseil, où il paraissait comme accusé, c'était le même qui autrefois lui avait donné commission de persécuter les chrétiens. (Ch. ix, 1-2.) § « *Le conseil.* » (Voy. note sur Matth. ii, 4.) § « *Hommes frères.* » C'était par ces mots qu'on s'adressait géné-

ralement aux Juifs dans les discours publics. Il est remarquable que Paul continuât encore à les appeler ses frères. § « *Je me suis conduit en toute bonne conscience*; » déclaration hardie après ce qui s'était passé la veille, mais qui était strictement vraie. Autrefois, il avait persécuté les chrétiens, par conscience, « parce qu'il croyait devoir faire de grands efforts contre le nom de Jésus de Nazareth » (ch. xxvi, 9); et ses adversaires étaient forcés de lui rendre justice à cet égard. Si depuis sa conversion, il pouvait se rendre un témoignage semblable, il voulait sans doute amener ses adversaires à reconnaître qu'il était aussi sincère et consciencieux comme chrétien, qu'il l'avait été comme Juif; mais la conduite du souverain sacrificateur changea la marche de son discours. § « *Jusqu'à ce jour*; » c'est-à-dire, avant et depuis ma conversion : avant, j'étais consciencieux dans l'erreur; depuis, je l'ai été dans la vérité; mais il ne suffit pas d'être consciencieux pour être juste ou innocent. (Jean xvi, 2.)

2. Sur quoi le souverain sacrificateur Ananias commanda à ceux qui étaient près de lui, de le frapper sur le visage.

2. « *Sur quoi le souverain sacrificateur Ananias*; » fils de Hébédinus, d'après Josèphe. Il avait été envoyé à Rome par Quadratus, gouverneur de Syrie, pour rendre compte de sa conduite à Claude César. Renvoyé absous à Jérusalem, il ne fut pourtant pas rétabli dans sa charge de souverain sacrificateur, car nous voyons que, lors du gouvernement de Félix, cet office était rempli par Jonathan. (Josèphe, Ant. liv. xx, ch. x.) Celui-ci ayant été assassiné peu de temps après, le siège du souverain sacrificateur demeura vacant, et à l'époque où nous transporte le récit de Luc, Ananias ne put prendre la présidence du sanhédrin, qu'à défaut d'un président officiel. Paul, sans doute, n'ignorait pas ces circonstances; et quand Luc appelle Ananias *souverain sacrificateur*, c'était pour rappeler qu'il l'avait été, et qu'il en exerçait en ce moment les fonctions. § « *De le frapper sur le visage*. » Transportés de colère, comme ils l'étaient tous contre Paul, ils ne pouvaient pas de sang-froid l'entendre dire qu'il avait agi jusqu'ici en bonne conscience : le jugement du Sauveur nous présente un cas de violence et d'injustice comme celui d'Ananias. (Jean xviii, 22.)

3. Alors Paul lui dit : Dieu te frappera, paroi blanchie; puisqu'étant assis pour me juger selon la loi, tu commandes, en violant la loi, que je sois frappé.

3. « *Dieu te frappera*; » Dieu ne laissera pas impunie une telle iniquité. Il fallait bien que Paul eût conscience de son innocence pour parler ainsi à des hommes qui étaient déjà furieux contre lui, et qui demandaient sa mort à grands cris. Il ne faut voir dans ces paroles ni une imprecation de Paul, ni l'expression d'un sentiment de colère, mais une prédiction, la prédiction qu'un homme injuste et hypocrite comme Ananias n'échapperait pas à la vengeance de Dieu. Et, en effet, Ananias fut assassiné lors d'une sédition excitée par les Sicaires, dans un aqeduc où il avait vainement cherché à se dérober à leur poursuite. § « *Paroi blanche* » (Comp. Matth. xxiii, 27); hypocrite chez qui la réalité dément

les apparences. Les fonctions qu'il remplissait semblaient indiquer qu'il croyait à la justice, mais sa conduite montrait qu'il n'écoutait que son animosité personnelle et qu'il foulait aux pieds la justice. § « *En violant la loi.* » (Lév. xix, 35.) « Vous ne ferez point d'iniquité en jugement. » Et quand il n'y aurait pas eu ce commandement spécial, la justice exigeait que Paul, accusé, pût se défendre librement.

4. Et ceux qui étaient présents lui dirent : Injures-tu le souverain sacrificateur de Dieu ?

4. « *Injuries-tu, etc.* » Ils savaient tous qu'Ananiaš n'était pas souverain sacrificateur ; toutefois, comme il remplissait en ce moment les fonctions, ils prétendaient peut-être que Paul aurait dû respecter en lui le caractère de sa charge.

5. Et Paul dit : *Mes frères*, je ne savais pas qu'il fût souverain sacrificateur, car il est écrit : Tu ne médieras point du prince de ton peuple.

5. « *Et Paul dit, etc.* » On a donné à ce passage des interprétations très-diverses : les uns ont cru que Paul parlait avec ironie, comme s'il eût dit : « Pardonnez-moi, mes frères ; mais à sa conduite, je ne l'aurais pas pris pour souverain sacrificateur. » D'autres, comme Grotius, pensent qu'il veut par là faire une sorte de rétractation, qu'il avoue avoir mis trop de vivacité dans sa réponse : « Je confesse que j'ai eu tort, j'oubliais que je parlais au souverain sacrificateur ; » mais il n'est pas probable qu'il ait eu en effet l'intention de retirer ce qu'il avait dit. D'autres prennent le sens littéral : « Je ne savais pas, etc., » et pensent que peut-être Ananias n'avait pas revêtu les insignes de sa charge, ou que Paul, depuis si longtemps absent de Jérusalem, ignorait ce qui s'était passé. Mais il n'est pas probable du tout que Paul, accusé, ignorât quel était le président de la cour qui le jugeait. La seule interprétation acceptable me paraît tirée de ce fait, qu'Ananias n'était pas en réalité souverain sacrificateur : et Paul, trouvant devant lui un homme injuste, que ne protégeait aucun caractère sacré, ne croit pas lui devoir le respect qu'il lui aurait témoigné sans cela. — Si c'est bien là le sens du passage, nous trouvons dans ce récit une nouvelle preuve que Luc était au courant de l'histoire de son temps. § « *Car il est écrit.* » (Ex. xxii, 28.) Paul fait cette citation pour montrer qu'il était disposé à se soumettre à la loi. § « *Du prince de ton peuple.* » Ce passage ne se rapporte pas, d'une manière immédiate, au souverain sacrificateur ; mais il présentait, comme une règle générale, l'obéissance due à ceux qui sont revêtus de l'autorité, et pouvait dès lors très-bien se rapporter aussi au cas présent.

6. Et Paul sachant qu'une partie *d'entre eux* était des sadducéens, et l'autre des pharisiens, il s'écria dans le conseil : Hommes frères ! je suis pharisien, fils de pharisien ; je suis tiré en cause pour l'espérance et pour la résurrection des morts.

7. Et quand il eut dit cela, il s'émut une dissension entre les pharisiens et les sadducéens ; et l'assemblée fut divisée.

6-7. « *Et Paul sachant.* » Probablement il avait connu autrefois plusieurs des membres qui composaient l'assemblée, et ses quatorze années d'absence (Gal. II, 1) ne l'empêchaient pas de les reconnaître. § « *Qu'une partie d'entre eux, etc.* » On ne sait laquelle de ces deux sectes avait la majorité dans le conseil. Quant à leurs opinions, voy. note sur Matth. III, 7. » § « *Il s'écria, etc.* » Quand il vit qu'il n'y avait pas de justice à attendre d'eux, il jugea qu'il lui était permis de songer à sa propre sûreté, et il le fit de la manière la plus habile, en portant brusquement la question sur un point qui devait diviser ses adversaires, et en mettre de son côté une grande partie. § « *Je suis pharisien.* » Il serait ridicule de prétendre qu'il eût voulu en ce moment dissimuler sa qualité de chrétien. Tout ce qu'il voulait dire, c'est que, élevé dès son enfance dans les doctrines des pharisiens, il était encore de leur côté dans la question qu'il soulève ici, et non avec les sadducéens. § « *Fils de pharisien.* » Nous ne savons rien sur le père de Paul, et ces mots indiquent simplement qu'il avait, dès son enfance, été élevé dans les principes de cette secte. (Comp. Phil. III, 5.) § « *Je suis tiré en cause, etc.* » On a accusé Paul d'avoir usé, en cette occasion, d'un artifice peu digne d'un caractère droit, puisque ce n'était pas, directement du moins, pour cette question qu'il était tiré en cause. Mais nous pouvons remarquer que cette doctrine occupait, dans l'enseignement de l'apôtre, la place la plus importante (I Cor. xv; Act. XIII, 34; XXVI, 6-7), et qu'il faisait reposer tout l'Évangile sur le fait que Jésus-Christ était ressuscité des morts. — En outre les sadducéens, voyant que sa prédication tendait à faire triompher la doctrine que soutenaient les pharisiens, et qu'ils avaient toujours combattue eux-mêmes, ne pouvaient manquer de nourrir contre lui à cause de cela une violente haine. Si donc cette doctrine n'était pas la seule pour laquelle on l'eût cité en jugement, c'était certainement l'une de celles qui avaient excité la fureur et l'opposition de ses adversaires. Et Paul, qui savait que les sadducéens se disposaient à frapper en lui, non-seulement le chrétien, mais le défenseur de la doctrine de la résurrection, pouvait très-bien se tourner vers les pharisiens, en leur disant que cette doctrine était menacée, s'il venait à être condamné. C'était habile, sans doute, mais cela était surtout vrai.

8. Car les sadducéens disent qu'il n'y a point de résurrection, ni d'ange, ni d'esprit; mais les pharisiens soutiennent l'un et l'autre.

8. « *Car les sadducéens disent, etc.* » (Note sur Matth. III, 7, et XXII, 23.) Ils étaient donc, ce que nous appellerions aujourd'hui des matérialistes, et ne croyaient ni à l'immortalité de l'âme, ni même à l'âme, en tant que distincte du corps, tandis que les pharisiens admettaient les deux choses.

9. Et il se fit un grand cri. Alors les scribes du parti des pharisiens se levèrent et contestèrent, disant : Nous ne trouvons aucun mal en cet homme-ci; mais si un esprit ou un ange lui a parlé, ne combattons point contre Dieu. 10. Et comme il se fit une grande division, le tribun, craignant que Paul ne fût mis en

pièces par eux, commanda que les soldats descendissent, et qu'ils l'enlevassent du milieu d'eux, et l'emmenassent en la forteresse.

9-10. « *Et il se fit un grand cri;* » un grand tumulte, une grande clameur. § « *Alors les scribes, etc.* » On voit par ces mots que les scribes ne formaient pas une secte distincte, mais qu'ils pouvaient appartenir à l'une ou à l'autre de ces deux sectes. § « *Nous ne trouvons aucun mal, etc.;* » rien qui soit contraire à la loi de Moïse. L'importance de la doctrine de la résurrection était si grande à leurs yeux qu'ils oublient tout d'un coup, ou rejettent sur l'arrière-plan celles qui les séparaient de Paul. § « *Mais à un esprit, etc.;* » allusion, sans doute, à ce que Paul avait dit. (Ch. xxii, 17-18.) Comme ils croyaient que Dieu s'était souvent servi d'apparitions d'anges pour manifester sa volonté, ils se tenaient prêts à admettre qu'il avait bien pu donner à Paul l'ordre de se rendre chez les Gentils. Il ne faut pas penser qu'ils fussent portés à se rapprocher de Paul et du christianisme : leur adhésion sur ce point n'était qu'une machine de guerre contre les sadducéens ; ils n'acceptent la révélation dont l'apôtre vient de parler, que comme un argument contre leurs adversaires ; encore ont-ils soin d'altérer sa déclaration, en parlant « d'anges et d'esprits, » tandis qu'il avait parlé du « Seigneur Jésus. » § « *Ne combattons point contre Dieu.* » (Voy. note sur ch. v, 39.) Ces mots manquent dans un grand nombre de manuscrits.

11. Et la nuit suivante, le Seigneur se présenta à lui et lui dit : Paul, aie bon courage ; car comme tu as rendu témoignage de moi à Jérusalem, tout de même il faut que tu me rendes aussi témoignage à Rome.

11. « *Le Seigneur se présenta à lui.* » Evidemment le Seigneur Jésus (voy. note sur ch. i, 24 ; comp. ch. xxii, 18) ; et cette apparition du Seigneur était une sanction donnée à la conduite que son apôtre avait tenue devant le sanhédrin. § « *Aie bon courage.* » Il n'aurait pas été étonnant qu'au milieu de ces constantes persécutions, l'esprit de Paul eût été quelque peu abattu ; les paroles d'encouragement de son Maître durent lui être d'autant plus précieuses, qu'elles étaient en même temps des paroles d'approbation. § « *Que tu me rendes aussi témoignage de Rome ;* » c'était ce qu'il désirait depuis longtemps (Rom. i, 10 ; xv, 23-24) ; et c'est ce qui eut lieu en effet. (Ch. xxviii, 30-31.) Ces paroles du Seigneur n'annonçaient pas directement qu'il dût être délivré ; mais elles l'impliquaient cependant.

12. Et quand le jour fut venu, quelques Juifs firent un complot et un serment avec exécration, disant qu'ils ne mangeraient ni ne boiraient jusqu'à ce qu'ils eussent tué Paul.

12. « *Un vœu avec exécration ;* » en appelant des malédictions sur eux-mêmes s'ils venaient à y manquer. Mais il était facile de se faire relever de ces serments par les rabbins, quand une difficulté imprévue s'opposait à leur accomplissement. § « *Qu'ils ne mangeraient ni ne boiraient ;* » c'était une forme assez fréquente de serment chez les Juifs, indiquant que

la chose se réaliserait promptement. Quelquefois ils faisaient vœu de s'abstenir de certaines choses déterminées, de vin, de viande, etc. — Luc ne nous dit pas qui étaient ces Juifs, s'ils étaient sadducéens ou s'ils appartenaient à quelque autre secte. Quoi qu'il en soit, prévoyant bien que le tribun romain ne le mettrait pas à mort, ils voulaient se charger eux-mêmes de terminer l'affaire. Michaëlis conjecture qu'ils faisaient partie de ces *Sicarii*, dont la Judée était alors remplie. (Note sur ch. xxi, 38.) Un tel serment peut servir à montrer à quel point de dégradation morale en étaient venus les Juifs à cette époque.

13. Et ils étaient plus de quarante qui avaient fait cette conjuration.

13. « *Et ils étaient plus de quarante, etc.* » Il était bien difficile qu'un si grand nombre de scélérats, liés par un serment, et qui avaient leur plan arrêté d'avance (v. 15), ne vinsent pas à bout de leur entreprise. La vie de Paul courait donc le plus sérieux danger.

14. Et ils s'adressèrent aux principaux sacrificateurs et aux anciens, et leur dirent : Nous avons fait un vœu avec exécration de serment, que nous ne goûterions de rien jusqu'à ce que nous ayons tué Paul.

14. « *Et ils s'adressèrent,* » probablement par une députation; § « *Aux principaux sacrificateurs, etc.;* » aux membres du grand conseil, et sans doute, plus spécialement aux sadducéens, puisque les pharisiens s'étaient montrés disposés à prendre le parti de Paul.

15. Vous donc maintenant faites savoir au tribun, par l'avis du conseil, qu'il vous l'amène demain, comme si vous vouliez connaître de lui quelque chose plus exactement, et nous serons tous prêts pour le tuer avant qu'il approche.

15. « *Vous donc, etc.* » Ils n'avaient aucun espoir de pouvoir enlever de force Paul de la forteresse où il était gardé; ils ont recours à une ruse assez habilement calculée. § « *Faites savoir;* » envoyez un message et demandez. § « *Qu'il vous l'amène.* » Comme le lieu de réunion du sanhédrin était à quelque distance de la tour Antonia où était Paul, ils pensaient pouvoir aisément le frapper pendant ce trajet. § « *Demain.* » Ce mot manque dans plusieurs versions; il est probable, pourtant, qu'il se trouvait dans le texte. Il fallait bien un jour pour que le conseil s'assemblât, qu'il envoyât son message au tribun, et que celui-ci donnât sa réponse. § « *Comme si vous vouliez savoir, etc.* » La demande semblait si raisonnable, que le tribun ne pourrait pas s'y opposer. Ce n'était là, on le voit, qu'un prétexte évident. Et cependant ces misérables ne craignent pas de s'adresser aux juges eux-mêmes pour obtenir cette odieuse faveur. Bien plus, ils connaissent assez bien le caractère des membres du conseil pour croire que leur demande sera favorablement accueillie. En quel état était donc tombée la morale publique des Juifs! § « *Et nous serons tous prêts, etc.* » Ils l'auraient tué avant son arrivée dans le sanhédrin, de

manière que le conseil ne pût être accusé d'aucune complicité dans cette affaire. Le complot était bien ourdi, et l'intervention de la Providence put seule empêcher qu'il ne réussît.

16. Mais le fils de la sœur de Paul ayant appris cette conjuration, vint et entra dans la forteresse, et le rapporta à Paul.

16. « *Le fils de la sœur de Paul ;* » qui avait peut-être été envoyé à Jérusalem pour son éducation, comme autrefois Paul lui-même. § « *Entra dans la forteresse.* » Paul avait les privilèges d'un citoyen romain, et comme il n'existait contre lui aucune charge de quelque gravité, il est probable que ses amis pouvaient facilement avoir accès auprès de lui.

17. Et Paul ayant appelé un des centeniers, lui dit : Mène ce jeune homme au tribun ; car il a quelque chose à lui rapporter. 18. Il le prit donc, et le mena au tribun, et il lui dit : Paul, qui est prisonnier, m'a appelé, et m'a prié de t'amener ce jeune homme qui a quelque chose à te dire. 19. Et le tribun, le prenant par la main, se retira à part, et lui demanda : Qu'est-ce que tu as à me rapporter ?

17-19. « *Ayant appelé un des centeniers.* » Paul avait l'assurance la plus positive que sa vie serait épargnée ; néanmoins il ne croit pas devoir laisser à Dieu le soin d'accomplir son salut par des voies miraculeuses : il agit de son côté, et prend les mesures de prudence que lui commande la circonstance.

20. Et il lui dit : Les Juifs ont conspiré de te prier que demain tu envoies Paul au conseil, comme s'ils voulaient s'enquérir de lui plus exactement de quelque chose. 21. Mais n'y consens point ; car plus de quarante hommes d'entre eux sont en embûches contre lui, qui ont fait un vœu avec exécration de serment, de ne manger ni boire jusqu'à ce qu'ils l'aient tué ; et ils sont maintenant tous prêts, attendant ce que tu leur permettras. 22. Le tribun donc renvoya le jeune homme, en lui demandant de ne dire à personne qu'il lui eût déclaré ces choses.

20-22. « *Et il lui dit, etc.* » Peut-être l'avait-il appris de quelqu'un des membres du conseil, sous les soins duquel il étudiait. Il était bien difficile qu'un projet confié à quarante hommes restât longtemps secret ; et d'ailleurs, ils l'avaient eux-mêmes porté à la connaissance du sanhédrin. (V. 14.)

23. Puis, ayant appelé deux centeniers, il leur dit : Tenez prêts à trois heures de la nuit deux cents soldats, et soixante-dix hommes de cheval, et deux cents archers pour aller à Césarée.

23. « *A trois heures de la nuit*; » chez nous, neuf heures du soir. Le tribun choisit cette heure pour mieux assurer le secret et la réussite de son projet. § « *Deux cents soldats*, etc. » Les cavaliers seuls devaient l'accompagner jusqu'à Césarée. (V. 32.) § « *Et deux cents archers*. » Comme on ne retrouve ce mot dans aucun autre passage du Nouveau Testament, ni dans les écrivains classiques, on ne peut déterminer exactement à quoi il correspond. Il signifie proprement « qui saisit de la main droite. » Si on trouvait bien nombreuse la garde que le tribun faisait donner à un homme seul, il faut se rappeler que les conspirateurs étaient en grand nombre aussi, et qu'ils étaient déterminés à tout tenter pour faire périr Paul.

24. Et ayez soin qu'il y ait des montures prêtes, afin qu'ayant fait monter Paul, ils le mènent sûrement au gouverneur Félix. 25. Et il lui écrivit une lettre en ces termes. 26. Claude Lysias, au très-excellent gouverneur Félix, salut. 27. Comme cet homme, qui avait été saisi par les Juifs, était près d'être tué par eux, je suis survenu avec la garnison, et je le leur ai ôté, après avoir connu qu'il était *citoyen* romain. 28. Et voulant savoir de quoi ils l'accusaient, je l'ai mené à leur conseil. 29. Où j'ai trouvé qu'il était accusé touchant des questions de leur loi, n'ayant commis aucun crime digne de mort, ou d'emprisonnement. 30. Et ayant été averti des embûches que les Juifs avaient dressées contre lui, je te l'ai incessamment envoyé; ayant aussi commandé aux accusateurs de dire devant toi les choses qu'ils ont contre lui. Bien te soit!

24-30. « *Au gouverneur Félix*. » La résidence du gouverneur de la Judée était Césarée, à environ 120 kil. de Jérusalem. (Voy. note sur ch. VIII, 40.) Il s'appelait Antoine Félix. Il était l'affranchi d'Antonia, la mère de l'empereur Claude, et c'était par la faveur de ce dernier qu'il avait été nommé gouverneur de Judée. Il avait successivement épousé trois femmes de familles royales, dont la dernière était Drusille, sœur du roi Agrippa. (Ch. XXIV, 24.) Quant à son caractère, voy. note sur ch. XXIV, 26.

31. Les soldats donc, selon qu'il leur était enjoint, prirent Paul, et le menèrent de nuit à Antipatris.

31. « *A Antipatris*; » autrefois Cafar-Saba. Hérode-le-Grand lui donna ce nouveau nom en honneur de son père Antipater. Cette ville était à environ cinquante kil. de Jérusalem, sur la route de Césarée.

32. Et le lendemain ils s'en retournèrent à la forteresse, ayant laissé Paul sous la conduite des gens de cheval. 33. Qui, étant arrivés à Césarée, rendirent la lettre au gouverneur, et lui présentèrent aussi Paul.

32-33. « *Ayant laissé Paul, etc.* » Il n'y avait plus à craindre de danger sérieux pour Paul : ils pouvaient donc revenir à Jérusalem.

34. Et quand le gouverneur eut lu la lettre, et qu'il eut demandé à Paul de quelle province il était, ayant entendu qu'il était de Cilicie :

34. « *De quelle province il était.* » La question avait pour but de savoir si Paul rentrait, par sa naissance, sous sa juridiction. On ne sait pas très-bien jusqu'où s'étendait la juridiction du gouverneur de la Judée, mais il paraît qu'elle renfermait la Cilicie. § « *De Cilicie.* » (Voy. ch. XXI, 39.)

35. Je t'entendrai, lui dit-il, plus amplement quand tes accusateurs seront aussi venus. Et il commanda qu'il fût gardé au palais d'Hérode.

35. « *Au palais d'Hérode ;* » littéralement, au prétoire, à la tente du préteur : et comme c'était là que se rendait la justice, le mot *prætorium* était devenu synonyme du mot cour, 'ou palais de justice.

CHAPITRE XXIV.

1. Or cinq jours après, Ananias, le souverain sacrificateur, descendit avec les anciens, et un certain orateur, nommé Tertulle, qui comparurent devant le gouverneur contre Paul.

1. « *Or, cinq jours après.* » Ce temps avait été employé sans doute aux préparatifs du voyage et du procès : c'était le douzième jour après l'arrivée de Paul à Jérusalem. (V. 11.) § « *Ananias.* » (Voy. note sur ch. XIII, 2.) § « *Descendit.* » (Note sur ch. xv, 1.) § « *Et un certain orateur nommé Tertulle ;* » probablement un Romain ; son nom le ferait croire, du moins ; et comme les Juifs connaissaient fort peu la jurisprudence romaine, il est à croire qu'ils recouraient fréquemment, pour arranger leurs différends, à des hommes de loi tirés de cette nation.

2. Et Paul étant appelé, Tertulle commença à l'accuser, en disant :

2. « *Et Paul étant appelé ;* » tiré de sa prison. (Ch. XIII, 35.)

3. Très-excellent Félix, nous connaissons en toutes choses et avec toute sorte de remerciements, que nous avons obtenu une grande tranquillité par ton moyen, et par les bons règlements

que tu as faits pour ce peuple, selon ta prudence. 4. Mais afin de ne t'arrêter pas longtemps, je te prie de nous entendre selon ton équité, dans ce que nous allons te dire en peu de paroles.

3-4. « Très-excellent Félix; » c'était le titre officiel sous lequel il fallait lui parler. § « Nous connaissons en toutes choses; » d'autres traduisent en tous lieux, non-seulement devant toi, comme dans ce moment, mais aussi quand nous sommes loin de ta présence. § « Avec toutes sortes de remerciements. » L'orateur pouvait faire cette déclaration avec sincérité, car, en effet, l'administration énergique de ce gouverneur avait ramené la paix et l'ordre dans la Judée, détruit une bande de brigands qui infestait la contrée, et envoyé à Rome son chef Eléazar pour y recevoir la punition de ses crimes, arrêté le faux prophète égyptien (voy. note sur ch. xxi, 38), comprimé une révolte qui avait éclaté à Césarée et dans la Syrie. (Josèphe, Guerre des Juifs, liv. II, ch. xiii, § 2.) Mais en même temps les historiens nous le présentent comme un homme hautain, avare et cruel. (Josèphe Ant., lib., xx, ch. viii, § 5; Tacite, hist. liv. v, ch. ix; Suétone, vie de Claude, ch. xxviii.) Il y avait donc beaucoup de flatterie dans le témoignage que lui rendait Tertulle, et son langage enveloppé et calculé contraste d'une manière frappante avec la simplicité et la droiture de celui de Paul. § « Les bons réglemens que tu as faits, etc.; » contre les séditions: la pensée sous-entendue ici par l'avocat romain, c'est que Félix frappera l'auteur de cette nouvelle sédition, Paul, comme il avait frappé les autres.

5. Nous avons trouvé que c'est ici un homme fort dangereux, qui excite des séditions parmi tous les Juifs dans tout le monde, et qui est le chef de la secte des nazaréens.

5. « Un homme fort dangereux; » le grec porte une peste, un fléau. § « Qui excite des séditions, etc. » Paul était présenté ici comme irritant partout les Juifs par ses prédications contre la loi de Moïse, et les portant ainsi à des séditions qui troublaient la paix publique. § « Dans tout le monde; » dans tout l'empire romain. § « Et qui est le chef. » Ce mot, qui ne se trouve pas ailleurs dans le Nouveau Testament, est proprement un terme militaire, et indique celui qui marche en tête d'une armée, un porte-enseigne, un guide. C'était dire que Paul, par son activité, avait plus qu'aucun autre contribué à étendre et à propager la nouvelle secte. § « La secte. » C'est le mot d'où nous avons tiré celui d'hérésie; il est bien traduit ici par secte. (Note sur ch. v, 17.) § « Des nazaréens; » terme de mépris donné aux chrétiens par les Juifs, pour rappeler que Jésus était de Nazareth.

6. Il a même tenté de profaner le temple; et nous l'avons saisi, et l'avons voulu juger selon notre loi.

6. « De profaner le temple; » ce qui était une accusation grave, mais calomnieuse. (Ch. xxi, 28.) L'apôtre y répond. (V. 18.) § « Selon notre loi. » Tertulle parle ici au point de vue juif, et au nom de la loi de Moïse.

7. Mais le tribun Lysias étant survenu, il nous l'a ôté d'entre les mains avec une grande violence.

7. « *Mais le tribun Lysias, etc.* » Tertulle prétend que, si Lysias n'était pas intervenu, les Juifs auraient fait mettre Paul en jugement : le fait est qu'ils ne cherchaient qu'à le tuer, sans y mettre aucune forme de jugement.

8. Commandant que ses accusateurs vinsent vers toi; et tu pourras toi-même savoir de lui, en l'interrogeant, toutes ces choses desquelles nous l'accusons.

8. « *Savoir de lui, en l'interrogeant;* » d'autres lisent, savoir d'eux, les Juifs, au témoignage desquels je m'en réfère. Il est évident que nous n'avons ici que les traits principaux du discours de Tertulle. Luc, qui cite dans son livre de nombreux discours, ne pouvait le faire qu'à la condition de les condenser beaucoup, d'en donner seulement la pensée générale, et nous pouvons être sûrs que, dans ces limites, il a fidèlement reproduit le plaidoyer de l'avocat rhéteur.

9. Les Juifs acquiescèrent à cela, et dirent que les choses étaient ainsi.

9. « *Les Juifs acquiescèrent à cela;* » ceux qui avaient accompagné Tertulle pour le seconder (v. 1); le texte ne dit pas s'ils furent interrogés individuellement ou non.

10. Et après que le gouverneur eut fait signe à Paul de parler, il répondit : Sachant qu'il y déjà plusieurs années que tu es le juge de cette nation, je réponds pour moi avec plus de courage.

10. « *Il y a déjà plusieurs années.* » Il y avait sept ans que Félix était en Judée; il y avait séjourné beaucoup plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs immédiats, et assez pour connaître les usages du pays. (Voy. Josèphe, Ant. liv. XX, ch. vi, vii.) § « *Que tu es le juge.* » L'administration de la justice était une des charges les plus importantes des gouverneurs dans les provinces.

Au lieu de débiter dans son discours par des flatteries comme celles de Tertulle, Paul, qui connaissait le caractère de Félix (note, v. 25), déclare qu'il fonde son espérance sur la justice de sa cause, et sur l'expérience qu'avait le gouverneur des affaires de la Judée. § « *Je réponds pour moi avec plus de courage;* » c'était le langage d'un homme sûr de son bon droit et de la justice de sa cause.

11. Puisque tu peux connaître qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis monté à Jérusalem pour adorer Dieu.

11. « *Puisque tu peux connaître;* » il t'est facile de prendre des informations; tu verras que, etc. Paul commence son discours de défense en niant plusieurs des choses que ses adversaires avaient alléguées contre lui.

§ « *Il n'y a pas plus de douze jours, etc.* » On peut compter ces jours de la manière suivante : le premier, celui de son arrivée à Jérusalem, ch. XXI, 15; le second, il le passe avec Jacques et les apôtres, ch. XXI, 18; six jours sont employés à l'accomplissement du vœu. (Ch. XXI, 21 et 26.) Le neuvième jour, et le septième de son vœu, a lieu le tumulte, et Paul est enfermé dans la forteresse. (Ch. XXI, 27; XXII, 29.) Le dixième, il comparait devant le sanhédrin. (Ch. XXII, 30; XXIII, 10.) Le onzième, jour du complot, il est emmené à Césarée, où il n'arrive qu'au douzième jour. Il ne tient pas compte des jours qu'il a passés à Césarée, parce que cela n'a pas affaire avec sa défense. Son argument, en effet, est celui-ci : Je n'ai passé que douze jours à Jérusalem; il n'est donc pas croyable que dans un espace de temps si court, j'aie pu exciter la sédition dont on m'accuse. § « *Pour adorer Dieu.* » L'objet particulier qu'il avait en vue en venant à Jérusalem, c'était de porter aux frères pauvres de cette ville la collecte qu'il avait faite chez les Gentils. (V. 17, Rom. xv, 25-26.) Mais il venait aussi pour y adorer, comme on peut le voir dans Act. xx, 16. Du reste, notre traduction, « pour adorer, » exprime une nuance plus forte que celle de l'original, devant adorer, avec le désir ou l'intention d'adorer.

12. Mais ils ne m'ont point trouvé dans le temple disputant avec personne, ni faisant un amas de peuple, soit dans les synagogues, soit dans la ville.

12. « *Mais ils ne m'ont pas trouvé.* » Tertulle avait appelé Paul une peste; comme c'était, non un argument, mais une injure, Paul n'y répond pas; et quant à l'accusation d'avoir excité une sédition, il y répond par une déclaration solennelle qu'on ne l'a vu nulle part, ni dans une synagogue, ni ailleurs, disputant avec le peuple : sa conduite avait été celle d'un homme parfaitement paisible.

13. Et ils ne sauraient soutenir les choses dont ils m'accusent présentement.

13. « *Et ils ne sauraient soutenir, etc.* » Mis en demeure de prouver leurs accusations, s'ils ne pouvaient pas les soutenir devant Paul, c'est qu'évidemment elles étaient fausses.

14. Or je te confesse bien ce point, que, selon la voie qu'ils appellent secte, je sers ainsi le Dieu de mes pères, croyant toutes les choses qui sont écrites dans la loi et dans les prophètes.

14. « *Or je te confesse bien ce point, etc.* » Tertulle a accusé Paul d'être un chef de secte. Paul répond qu'en effet il ne craint pas d'avouer qu'il appartient à une secte; et, sans daigner relever le mot dont son adversaire s'était servi, « la secte des nazaréens, » il déclare qu'il continue à adorer le Dieu de ses pères, et qu'il accepte toutes les doctrines de la loi, celle, par exemple, de la résurrection.

Paul n'avait pas honte d'appartenir à une secte, à un parti formé au milieu des Juifs : nous ne devons pas craindre, nous non plus, d'adorer Dieu sous une forme qui pourra être appelée schismatique ou sectaire quand nous le ferons avec conscience et pour obéir à Dieu. § « *Je sers*

ainsi. » Je n'ai pas renoncé à ce qui forme le trait caractéristique du peuple juif; et dans ma vie privée comme dans ma prédication je témoigne ouvertement que le Dieu des Juifs est le vrai Dieu. § « *Le Dieu de mes pères.* » Il y avait, dans ce langage, quelque chose qui devait toucher le cœur des Juifs; c'était faire voir, d'ailleurs, qu'en réalité il ne fondait pas une nouvelle secte religieuse, puisqu'il demeurait fidèle au Dieu d'Abraham et de Moïse. Même pensée dans II Tim. 1, 3: « Je rends grâce à Dieu, lequel je sers dès mes ancêtres, » etc. § « *Croyant toutes les choses, etc.*; » observant les commandements de la loi, et croyant aux prédictions des prophètes, particulièrement à celles qui se rapportaient au Messie: c'est ainsi qu'il explique sa pensée dans son discours à Agrippa. (Ch. xxvi, 23.) On peut voir dans toutes ses Epîtres, qu'il empruntait aux écrits de l'Ancien Testament la plupart de ses arguments en faveur du christianisme.

15. Et ayant espérance en Dieu que la résurrection des morts, tant des justes que des injustes, laquelle ceux-ci attendent aussi eux-mêmes, arrivera.

15. « *Laquelle ceux-ci.* » Probablement il désignait par ces mots les pharisiens qui assistaient à ce débat. Pour les raisons qui le portaient à insister sur ce point fondamental, voy. notes sur ch. xxiii, 1-9.

16. C'est pourquoi aussi je travaille à avoir toujours la conscience pure devant Dieu, et devant les hommes.

16. « *Je travaille;* » je m'exerce, je dirige dans ce sens des efforts continuels. Paul en appelle fréquemment à cette disposition où il était de suivre toujours les appels de sa conscience, même avant sa conversion. (Voy. Act. xxvi, 9.) § « *A avoir toujours la conscience pure;* » inoffensive, qui ne cause aucun scandale. Pour vivre d'une manière qui ne déplaît pas à Dieu, et qui ne soit nullement préjudiciable aux hommes, il faut deux choses: 1^o avoir une conscience éclairée sur ce qui est bien ou sur ce qui est mal. 2^o Agir sincèrement d'après ses lumières, et suivre fidèlement les inspirations de sa conscience. § « *Devant Dieu;* » en accomplissant les devoirs, privés ou publics, de la religion, en voyant ce qu'il annonce, en pratiquant ce qu'il commande. § « *Et devant les hommes;* » en m'efforçant d'être toujours pour eux juste et bon, en faisant tout ce qui dépend de moi pour servir les intérêts les plus élevés et les plus profonds de la famille de Dieu tout entière. Quelle différence entre ces principes de conduite et ceux qui consistent à obéir aux instincts naturels, à chercher les richesses, à vivre selon le train de ce monde, aux dépens de Dieu et des hommes!

Heureux les hommes qui, dans toutes les circonstances, au milieu des périls et des persécutions, avec les amis ou les ennemis, dans l'abondance ou dans la pauvreté, savent suivre invariablement le grand principe que Paul invoque ici! Heureux pendant cette vie, ils le seront bien plus encore dans l'autre monde.

17. Or, après plusieurs années, je suis venu pour faire des aumônes et des oblations dans ma nation. 18. Et comme je

m'occupais à cela, ils m'ont trouvé purifié dans le temple, sans attroupement et sans tumulte.

17. « *Or après plusieurs années.* » Paul commence ici à répondre à l'accusation de Tertulle, d'avoir profané le temple (v. 6) : il mentionne d'abord le fait qu'il était venu porter des secours matériels à des frères qui étaient dans la détresse. Il était donc absurde de supposer qu'il fût venu avec l'intention de profaner le temple. § « *Je suis venu pour faire des aumônes.* » (Voy. ch. xi, 29-30; note sur Rom. xv, 25-26.) § « *Et des oblations.* » Le mot employé ici est généralement appliqué aux offrandes faites à Dieu dans le temple; et il est probable qu'il a ici cette signification. § « *Dans ma nation;* » non dans toute la nation, mais parmi les frères chrétiens pauvres qui étaient dans la Judée, et qui avaient à souffrir des persécutions.

19. Et c'étaient de certains Juifs d'Asie.

19. « *Et c'étaient de certains Juifs d'Asie.* » (Ch. xxi, 27.)

20. Qui devaient comparaitre devant toi, et m'accuser s'ils avaient quelque chose contre moi.

20. « *Qui devaient comparaitre devant toi.* » Si quelqu'un pouvait accuser Paul d'avoir profané le temple, c'étaient ces Juifs, puisque seuls ils l'avaient vu dans le temple : c'était un fait significatif que l'absence des seuls témoins oculaires qui eussent pu déposer contre lui, s'il y avait eu quelque plainte à porter sur sa conduite dans le temple.

21. Ou que ceux-ci eux-mêmes disent s'ils ont trouvé en moi quelque injustice, quand j'ai été présenté au conseil.

21. « *Ou que ceux-ci eux-mêmes, etc.* » Paul invite hardiment ceux de ses accusateurs qui avaient assisté à la séance du grand conseil, à signaler, s'ils le peuvent, une chose illégale qu'il ait commise. C'est assez dire qu'il se sentait fort de sa parfaite innocence à cet égard.

22. Sinon cette seule parole que j'ai dite hautement devant eux : Aujourd'hui je suis tiré en cause par vous, pour la résurrection des morts.

22. « *Sinon cette seule parole.* » Ceux qui accusent Paul d'avoir trop habilement changé l'état de la question dans l'assemblée du sanhédrin (ch. xxiii, 6), disent qu'il se reproche lui-même ici d'avoir prononcé cette parole, et tiré avantage des dissentiments qui existaient dans le conseil. Mais d'abord, cette interprétation n'est fondée que si celle qu'ils donnent au ch. xxiii l'est aussi, et nous avons cherché à faire voir qu'elle ne l'est pas. En second lieu, il voulait fixer leur attention sur ce qui s'était passé dans le conseil, et sur le langage qu'il y avait tenu.

23. Et Félix ayant ouï ces choses, le remit à une autre fois, en disant : Après que j'aurai plus exactement connu ce que c'est

de cette secte, quand le tribun Lysias sera descendu, je connaîtrai entièrement de vos affaires.

23. « *Après que j'aurai plus exactement, etc.* : » d'autres traduisent, mais avec moins de raison : Quoiqu'il connût mieux que les adversaires de Paul ce qui concernait la doctrine chrétienne, il le renvoya etc.; et ils font observer que, soit par la lettre de Lysias, soit par les chrétiens de Césarée, il devait être assez exactement renseigné. Mais il faut préférer notre traduction; elle est confirmée d'ailleurs par le fait que Félix envoie chercher Paul pour obtenir de lui des informations plus exactes sur la question. (V. 25.) § « *Quand le tribun Lysias;* » qui avait vu de près la sédition et les causes qui l'avaient amenée, et qui devait, par conséquent, être un témoin important dans ce procès.

24. Et il commanda à un centenier que Paul fût gardé, mais qu'il eût aussi quelque relâche, et qu'on n'empêchât aucun des siens de le servir, ou de venir vers lui.

24. « *Et il commanda, etc.* » Il est évident, d'après cela, qu'il était bien disposé à l'égard de Paul, et qu'il regardait comme inspirées uniquement par des haines religieuses, les accusations que l'on dirigeait contre lui. Toutefois, comme il était cupide et avare, peut-être faut-il attribuer en partie l'ordre qu'il donna de laisser entrer les amis de Paul à quelque espérance secrète que ses amis lui feraient une rançon pour lui assurer sa liberté.

25. Or, quelques jours après, Félix vint avec Drusille, sa femme, qui était juive, et il envoya quérir Paul, et l'ouït parler de la foi qui est en Christ.

25. « *Félix vint avec Drusille sa femme.* » Drusille était la fille d'Hérode Agrippa l'Ancien; elle avait été fiancée à Epiphane, fils du roi Antiochus; mais comme il ne voulut pas embrasser le judaïsme, elle épousa Azize, roi d'Emesse, sur la promesse expresse qu'il se ferait circoncire. Mais plus tard, elle se laissa séduire par Félix, qui lui envoya un prétendu magicien de ses amis, nommé Simon, pour la déterminer à l'épouser. « Elle transgressa donc la loi de ses ancêtres, et épousa Félix. » (Josèphe Ant., liv. XX, ch. VII, 1, 2.) C'est probablement parce qu'il connaissait cet adultère que Paul (v. 26) insista devant Félix sur « la tempérance » et sur la chasteté. § « *Il envoya quérir Paul et l'ouït parler.* » Peut-être le fit-il pour mieux étudier la question qu'il avait à juger; peut-être aussi avait-il l'intention de faire plaisir à sa femme, qui était Juive, en lui donnant l'occasion de connaître les principes de la nouvelle secte. Il est certain, d'ailleurs, que l'un de ses buts était de montrer à Paul combien il était sous sa dépendance, et de l'engager à racheter sa liberté. § « *De la foi qui est en Christ.* » La foi en Christ est souvent prise pour le christianisme tout entier, dont elle forme en effet le trait caractéristique.

26. Et comme il parlait de la justice, et de la tempérance, et du jugement à venir, Félix, tout effrayé, répondit : Pour le présent, va-t'en, et quand j'aurai la commodité, je te rappellerai.

26. « *Et comme il parlait.* » Le mot grec pourrait signifier aussi « il raisonnait; » mais comme le sujet que traitait Paul demandait plutôt une forte affirmation qu'un appel à la raison ou à des arguments, il faut lui conserver le sens qu'il a souvent, de « parler. » Paul agit ici en chrétien et en apôtre : amené devant le juge qui allait prononcer sur son sort, au lieu de chercher, par des flatteries, à gagner sa faveur, il fait connaître les droits de l'Évangile, et la nécessité qui est imposée à tous, princes, gouverneurs ou sujets, de se repentir pour être sauvés. Sa hardiesse en cette circonstance doit apprendre à tous les prédicateurs à mettre toujours en première ligne, non pas leurs intérêts personnels, mais ceux de la vérité et de la justice. § « *De la justice.* » Probablement de la justice qui doit présider aux relations des hommes entre eux; c'était un sujet qui devait être traité devant un juge, et un juge capable de se laisser influencer par l'argent; mais sans doute il eut à parler aussi de la justice incorruptible du Dieu qui est le gouverneur de l'univers, et devant le tribunal duquel tous auront à comparaître. Il y avait bien, dans ces paroles déjà, de quoi porter le trouble dans l'âme de Félix. § « *De tempérance.* » Ce mot doit être pris ici, non dans son sens moderne, qui le limite presque à ce qui concerne le manger et le boire, mais dans son sens primitif de force morale, qui s'applique d'une manière générale à l'empire qu'un homme doit exercer sur toutes ses passions. Paul avait en vue probablement l'incontinence de ses mœurs, et l'adultère où il vivait avec Drusille. § « *Et du jugement à venir.* » Le jugement qui attend tous les pécheurs au-delà du tombeau. Paul en avait parlé aussi devant l'aréopage d'Athènes (Act. xvii, 31); et ce sujet, comme les précédents, était bien fait pour exciter les alarmes et de Félix et de Drusille. § « *Félix, tout effrayé.* » Exemple remarquable de ce que peut produire la vérité sur un homme qui l'entend exposer avec autorité : on voit là le pouvoir de cette conscience qui fait trembler un juge devant son prisonnier. § « *Répondit : pour le présent, etc.* » Comparez sa conduite avec celle du geôlier de Philippes (Act. xvi, 30-31.) Félix, troublé, cherche à retrouver la paix en renvoyant le messenger de Dieu, et non pas en renonçant à ses péchés. Cependant, comme tant d'autres, il ne veut pas entièrement étouffer la voix de sa conscience : seulement il l'entendra une autre fois, quand il aura plus de loisir, ou une occasion plus favorable; et cette occasion plus favorable on ne sait pas la trouver. Jeune homme, on veut les plaisirs de la jeunesse; plus tard on a les soucis, les occupations, les emplois de la vie; et dans l'âge avancé, on attend un âge plus avancé encore pour se préparer au jugement à venir, jusqu'à ce qu'enfin la mort arrive avant que les délais qu'on s'était fixés soient expirés. Félix envoya souvent chercher Paul, mais nous ne voyons pas qu'il l'ait fait avec la pensée du salut de son âme, ni qu'il ait éprouvé d'autres fois ce trouble salutaire que l'apôtre avait produit dans son âme. Quand un homme a repoussé volontairement les appels de l'Esprit, et les invitations miséricordieuses de l'Évangile, il n'a aucune raison d'être assuré qu'il pourra uné autre fois, ou les accepter, ou même les entendre. § « *Je te rappellerai.* » C'est ce qu'il fit en effet. (V. 27.) Il est remarquable que Drusille n'ait pas été alarmée comme le fut le complice de son adultère. Mais, en sa qualité de Juive, elle avait été habituée à la doctrine d'un jugement à venir, en sorte que le langage de Paul n'avait rien de nouveau pour elle; et peut-être aussi mettait-elle sa confiance

dans les récits et les cérémonies de sa religion pour expier ses péchés.

27. Espérant aussi en même temps que Paul lui donnerait quelque argent pour le délivrer; c'est pourquoi il l'envoyait quérir souvent, et s'entretenait avec lui.

27. « *Espérant aussi, etc.* » Ceci met à découvert le caractère de Félix. Paul avait prouvé son innocence et aurait dû être acquitté; c'était bien mal le connaître que de penser qu'il consentirait à acheter à prix d'argent la faveur d'un homme qui prostituait à ce point la dignité de sa charge. Du reste, ce que Félix faisait ici, tous les gouverneurs romains de cette époque le faisaient également. § « *Il l'envoyait quérir souvent;* » sans craindre d'être de nouveau troublé par lui : il avait eu le temps de s'aguerrir, de se familiariser avec ces idées, et l'intérêt pécuniaire l'avait emporté chez lui sur tout autre.

28. Or après deux ans accomplis, Félix eut pour successeur Portius Festus, qui voulant faire plaisir aux Juifs, laissa Paul en prison.

28. « *Or, après deux ans, etc.* Ainsi Paul resta deux ans en prison, victime de l'injustice ou de la cupidité d'un gouverneur animé du désir qu'il avait de se rendre populaire. Le récit de Luc coïncide parfaitement avec ce que Josèphe nous dit du caractère de Félix. Il nous le présente comme un homme impopulaire, qui avait lieu de craindre que les Juifs ne l'accusassent auprès de l'empereur pour son administration, et qui, par conséquent, avait le plus grand besoin de les ménager. Au reste, malgré la faveur qu'il leur accorda aux dépens de la liberté de Paul, il ne réussit pas à les empêcher de l'accuser auprès de l'empereur Néron; et il ne dut son acquittement qu'au crédit de son frère Pallas. Josèphe nous dit encore que Portius Festus lui fut donné pour successeur. (Ant., liv. XX; ch. VIII, 9.) C'est ainsi que par des coïncidences fortuites, nous pouvons voir souvent que l'auteur du livre des Actes était au courant de l'histoire de son temps.

L'exemple de Félix, disons-le en terminant, peut servir à montrer que la meilleure politique, c'est l'honnêteté. Il garda Paul en prison pour recevoir de lui de l'argent, et pour se concilier la faveur des Juifs; il ne put obtenir ni l'un ni l'autre.

CHAPITRE XXV.

1. Festus donc étant arrivé dans la province, monta trois jours après de Césarée à Jérusalem.

1. « *Festus étant donc arrivé.* (Note sur ch. xxiv, 27.) § « *Dans la province.* » Alors la Judée était province romaine. § « *Trois jours après;* »

après son arrivée à Césarée. § « *A Jérusalem.* » A cette époque les gouverneurs de la Judée habitaient Césarée; mais comme d'abord Jérusalem avait été la capitale, et qu'elle était encore le siège de toutes les solennités religieuses, comme enfin c'était la demeure de tout ce qu'il y avait d'hommes importants, ce n'est que là qu'on pouvait se faire une juste idée de la province. Aussi Festus, arrivé aux affaires, y alla de bonne heure pour se familiariser avec les affaires de la nation,

2. Et le souverain sacrificateur, et les premiers d'entre les Juifs, comparurent devant lui contre Paul, et ils priaient *Festus*.

2. « *Et le souverain Sacrificateur.* » A cette époque, Ismaël, fils de Fabi, avait été porté à ces fonctions par Agrippa. (*Antiquités* de Josèphe; Luc xx, ch. viii, § 28.) Il est probable cependant que la personne ici mentionnée est Ananias qui ayant été grand-prêtre en avait gardé le titre. (Notes sur ch. xxiii, 2.) Dans quelques manuscrits, « souverain sacrificateur est au pluriel, ce qui permettrait de l'entendre à la fois d'Ismaël et d'Ananias. § « *Comparurent devant lui contre Paul;* » Pour l'informer des accusations dirigées contre lui et sans doute pour l'indisposer contre l'apôtre. Cette rancune, conservée pendant deux ans, pouvait faire pressentir que les ennemis acharnés de Paul réussiraient à circonvenir Festus, étranger au pays, au judaïsme, et désireux de se concilier les esprits à son arrivée au pouvoir.

3. Et lui demandaient cette grâce contre Paul, qu'il le fit venir à Jérusalem; car ils avaient dressé des embûches pour le tuer par le chemin.

3. « *Et lui demandaient cette grâce contre Paul;* » grâce qui consistait à abandonner Paul à leurs mauvais desseins. § « *Qu'il le fit venir à Jérusalem;* » sous prétexte, soit de faire juger Paul par le sanhédrin, soit d'y mieux instruire sa cause lui-même. § « *Ils avaient dressé des embûches pour le tuer par le chemin;* » ils l'attendraient avec une bande d'assassins. (*Voy.* notes sur chap. xxi, 38; xxiii, 12.) Il est probable que si Festus se fût rendu à leurs vœux, Paul eût été tué en route. Mais Dieu avait promis à l'apôtre qu'il rendrait témoignage à la vérité à Rome. (Ch. xxiii, 11.) La main de la Providence fut donc visible dans une décision qui renversait si bien les projets des Juifs meurtriers.

4. Mais Festus leur répondit, que Paul était bien gardé à Césarée, où il devait retourner lui-même bientôt.

4. « *Mais Festus répondit.* » Peut-être Festus refusa-t-il parce qu'il savait Paul citoyen romain et dès lors ressortant non du sanhédrin juif, mais de lui, gouverneur. D'ailleurs Césarée était alors la résidence du représentant de César, le siège des cours de justice; enfin Paul y était en sûreté. Toutefois Festus leur promit de hâter le procès.

5. C'est pourquoi, dit-il, que ceux d'entre vous qui le peuvent faire, y descendent avec moi; et s'il y'a quelque crime en cet homme, qu'ils l'accusent.

5. « *Que ceux d'entre vous qui le peuvent faire;* » mettez à la disposition de vos accusations tout votre talent et toute votre science.

6. Et n'ayant pas demeuré parmi eux plus de dix jours, il descendit à Césarée; et le lendemain il s'assit au siège judiciaire; et il commanda que Paul fût amené.

6. « *Plus de dix jours.* » Dans quelques versions on trouve huit ou dix. § « *Il commanda que Paul fût emmené.* » Un soldat le gardait et avait reçu ordre de lui laisser toute la liberté compatible avec la prudence.

7. Et comme il fut venu là, les Juifs qui étaient descendus de Jérusalem, l'environnèrent, le chargeant de plusieurs grands crimes, lesquels ils ne pouvaient prouver.

7. « *Plusieurs grands crimes;* » probablement les accusations mentionnées. (Ch. xxiv, 5-6.) § « *Lesquels ils ne pouvaient prouver.* » (Chap. xxiv, 13-19.)

8. Paul répondant qu'il n'avait péché en rien, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César.

8. « *Paul répondant, etc.* » Aux mêmes accusations Paul fait les mêmes réponses. (Voy. xxiv, 10-21.)

9. Mais Festus voulant faire plaisir aux Juifs, répondit à Paul, et dit : Veux-tu monter à Jérusalem, et y être jugé de ces choses devant moi ?

9. « *Mais Festus voulant faire plaisir aux Juifs.* » (Voy. xxiv, 21.) Festus, arrivant au pouvoir, voulait se rendre populaire. Décidé à faire son devoir, il eût immédiatement renvoyé Paul de toute accusation. Cependant, remarquant qu'il s'agissait de coutumes juives étrangères aux lois romaines, il crut prudent de ne prononcer qu'à Jérusalem, où toutes informations pouvaient être prises. D'un autre côté, il se défiait assez des ennemis de l'apôtre pour se réserver cette cause à lui-même. Il offrit donc à Paul d'être jugé à Jérusalem. Paul n'attendant rien de bon d'un centre où ses ennemis étaient puissants, refusa. Festus s'attendait probablement à ce refus.

10. Et Paul dit : Je comparais devant le siège judiciaire de César, où il faut que je sois jugé; je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme tu le connais toi-même très-bien.

10. « *Et Paul dit.* » Connaissant la haine de ses persécuteurs, leur ancien projet de l'assassiner, Paul eût été fou de se mettre entre leurs mains; sachant d'ailleurs que Festus le lui proposait pour faire plaisir aux Juifs, il en appela à l'empereur romain. § « *Je comparais devant le siège judiciaire de César.* » Après Jules-César tous les empereurs romains prirent le nom de César. Ainsi Auguste César, Claude César, etc.; de même que

tous les rois d'Égypte s'appelaient Pharaon, quoique chacun eût un nom propre, comme Pharaon Necho, etc. En ce temps-là (Act. c, 60.), Néron était empereur : c'était le plus impie et le plus cruel qui fût jamais monté sur le trône. C'est sous son règne que plus tard Paul fut décapité. Quand Paul dit : Je comparais devant le siège judiciaire de César, il veut dire qu'il regarde le siège sur lequel est assis Festus, comme le tribunal de César, et son raisonnement est celui-ci : Je ne suis pas obligé de m'en remettre aux Juifs. Je veux être jugé par un tribunal romain, puisque je suis citoyen romain. C'était un blâme sévère pour Festus qui avait voulu détourner Paul de ses juges naturels, et qui, pour se rendre populaire, le livre à ses ennemis, § « *Où il faut que je sois jugé.* » Où j'ai droit à être jugé selon toutes les formes de la justice romaine. § « *Je n'ai fait aucun tort.* » Je n'ai ni attaqué la personne, ni la propriété, ni la moralité, ni la religion de qui que ce soit. § « *Comme tu le connais toi-même très-bien.* » Festus avait été informé par son prédécesseur Félix; il connaissait les intentions meurtrières des Juifs; il avait déjà instruit lui-même le procès et provoqué les accusateurs de Paul à produire leurs preuves. De tout cela il n'était rien résulté à la charge de Paul. Festus savait donc qu'il était innocent. Il l'avoue lui-même. (V. 18 et 19.) Hélas ! combien de magistrats qui, comme Festus, ont vu des chrétiens traduits devant eux, et qui, complètement convaincus de leur innocence, se sont, cependant, pour rester populaires, écartés de la loi et de la justice !

11. Que si je leur ai fait tort, ou que j'aie fait quelque chose digne de mort, je ne refuse point de mourir : mais s'il n'est rien de ce dont ils m'accusent, personne ne me peut livrer à eux; j'en appelle à César.

11. « *Si je leur ai fait tort, je ne refuse point de mourir.* » Je ne désire pas échapper à un juste châtement. Tout le discours de Paul respire un noble esprit. Aucun vrai chrétien ne désire éviter la loi. Il ne cherche pas à l'é luder, mais comme tout homme, il lui est permis de tenir à son droit. § « *Personne ne me peut livrer à eux.* » Paul pouvait le dire hardiment, car il connaissait son droit et savait que Festus n'oserait pas violer la loi. Un chrétien, comme tout innocent, peut être hardi. Jésus en jugement (Jean XVIII, 23) maintenait ses droits avec fermeté. § « *J'en appelle à César.* » Les lois de Valère, de Porcius et de Sempronius portaient que tout citoyen romain condamné par un magistrat à être battu ou mis à mort, pouvait en appeler au peuple romain, et ainsi être jugé à Rome même. Plus tard, les empereurs remplacèrent le peuple. Pline dit qu'il envoyait à Rome les chrétiens qui, étant accusés, se réclamaient du titre de citoyen romain, et en appelaient à César. (Ep. x, 97.) Paul, traduit successivement devant Félix et Festus sans obtenir justice, résolut donc, pour assurer son droit, de soustraire sa cause à des juges partiaux; ce fut par cette voie mystérieuse que Paul vit se réaliser son désir de prêcher l'Évangile à Rome. (Comparez la note sur Romain 1, 9-19.) Il avait longtemps prié dans ce but (Rom. 1, 10; xv, 23-24), et il allait être exaucé. Dieu exauce souvent nos prières par des circonstances que nous n'aurions pas prévues, mais qui, réalisées, nous apparaissent comme évidemment préparées par lui.

12. Alors Festus ayant conféré avec le conseil, *lui* répondit : En as-tu appelé à César? Tu iras à César.

12. « *Alors ayant conféré avec le Conseil.* » Les principaux de la nation, tant civils que militaires, qui l'aidaient dans l'administration des affaires de la province. § « *Tu iras à César.* » Craignant à la fois, de déplaire aux Juifs en absolvant Paul, et de violer les lois romaines en le condamnant, Festus est heureux de trouver ce terme moyen pour se débarrasser de cette affaire.

13. Or quelques jours après, le roi Agrippa et Bérénice arrivèrent à Césarée pour saluer Festus.

13. « *Et quelques jours après, le roi Agrippa;* » fils d'Hérode Agrippa (Actes xxii, 1), et arrière-petit-fils d'Hérode-le-Grand; sa mère s'appelait Cypras. (Josèphe, Guerres, etc.; Lévi. ii; Chap. ix, 2.) § « *Et Bérénice;* » sœur d'Agrippa; elle avait épousé Hérode, roi de Chalcis. A la mort de son mari, elle fit savoir à Polémon, roi du Pont et d'une partie de la Cilicie, qu'elle l'épouserait s'il voulait se faire Juif. Il y consentit; mais elle, l'abandonna bientôt pour revenir chez son frère Agrippa, et sa manière de vivre avec celui-ci fit naître des soupçons contre les mœurs de tous deux. Josèphe l'accuse d'inceste avec son frère. (Antiquités, livre xx; chap. vii, 3.) § « *Pour saluer Festus;* » pour lui rendre hommage comme gouverneur de Judée.

14. Et après avoir demeuré là plusieurs jours, Festus fit mention au roi de l'affaire de Paul, disant : Un homme a été laissé prisonnier par Félix.

14. « *Festus fit mention au roi de l'affaire de Paul.* » Probablement parce qu'Agrippa étant Juif, il est naturel que ce procès fût un sujet de conversation; et Festus était peut-être bien aise de demander un conseil.

15. Sur le sujet duquel, comme j'étais à Jérusalem, les principaux sacrificateurs et les anciens des Juifs sont comparus, sollicitant sa condamnation.

15. « *Sur le sujet duquel, etc.* » (Voy. v. 1-5.)

16. *Mais* je leur ai répondu que ce n'est point l'usage des Romains de livrer quelqu'un à la mort, avant que celui qui est accusé ait ses accusateurs présents, et qu'il ait lieu de se défendre du crime.

16. « *Que ce n'est point l'usage, etc.* » Il répète ses raisons pour ne pas condamner Paul sans l'entendre. On trouve dans Tacite (Annales ii) : « On ne peut pas empêcher un prévenu de tout dire pour sa défense. » Ce sont ces principes qui avaient établi dans tout le monde la réputation de la jurisprudence romaine. Grâce soient rendues à Dieu de ce que, dans notre patrie aussi, tout homme a le droit de connaître pleinement l'accusation portée contre lui, d'être confronté avec les témoins, de se

défendre, et d'être jugé sans passion. § « *De livrer ;* » comme faveur accordée au peuple. Cependant ce fut ainsi, que pour lui plaire, notre Sauveur, en violation des lois romaines, fut livré par Pilate. (Matth. xxvii, 18-25.) § « *Ait ses accusateurs présents ;* » afin qu'il pût connaître leurs personnes, leurs accusations, et avoir ainsi les moyens de se défendre; sage précaution, imitée par la jurisprudence moderne. Il n'y a que des tyrans qui puissent dérober les accusateurs aux regards des accusés.

17. Quand donc ils furent venus ici, sans que j'usasse d'aucun délai, le jour suivant, étant assis au siège judicial, je commandai que cet homme fût amené.

17. « *Quand donc ils furent venus ici, etc. (Voy. v. 6.)*

18. Et ses accusateurs étant là présents, ils n'alléguèrent aucun des crimes dont je pensais qu'ils l'accuseraient.

18. « *Aucun des crimes, etc. ;* » des crimes jugés tels par la conscience ou la loi; des crimes tels que pouvaient les faire supposer le long emprisonnement de Paul et la véhémence de ses accusateurs.

19. Mais ils avaient quelques disputes contre lui touchant leurs superstitions, et touchant un certain Jésus mort, que Paul affirmait être vivant.

19. « *Touchant leurs superstitions.* » Le mot traduit ici par superstitions n'implique pas un blâme. En effet, le mot grec servait à qualifier le culte et celui de Festus lui-même; en sorte qu'en le prenant en mauvaise part, le gouverneur romain eût condamné sa propre croyance, et en l'appliquant au judaïsme, il eût blessé Agrippa, élevé dans cette religion. Festus veut donc simplement désigner des disputes sur une religion qui lui était étrangère. § « *Touchant un certain Jésus mort.* » Il est évident que Festus ne croyait pas que Jésus fût ressuscité, et qu'il pensait que sur ce point Agrippa serait de son avis; aussi parle-t-il de la résurrection de Jésus avec un ton de mépris. Un magistrat romain parlant ainsi des glorieuses vérités de la religion chrétienne, nous donne une idée de la manière dont les philosophes et les hommes d'Etat d'alors considéraient ces doctrines.

20. Or comme j'étais fort en peine pour savoir ce que c'était, je demandai à cet homme s'il voulait aller à Jérusalem, et y être jugé de ces choses.

20. « *Or, comme j'étais fort en peine pour savoir ce que c'était.* » Festus veut-il dire qu'il fût embarrassé pour traiter des questions qui lui étaient étrangères, ou qu'il doutât de l'innocence de Paul? Les avis sont partagés sur cette double interprétation.

21. Mais parce qu'il en appela, demandant d'être réservé à la connaissance d'Auguste, je commandai qu'il fût gardé jusqu'à ce que je l'envoyasse à César.

21. « *Mais parce que Paul en appela.* » (V. 11.) § « *Demandant d'être réservé;* » à ne pas être jugé à Jérusalem, mais à Rome. § « *A la connaissance;* » au jugement. § « *D'Auguste;* » Néron. Le mot *Auguste* était un titre d'honneur qu'Octave, empereur romain du temps de Christ, prit le premier. Cette appellation se transmet à ses successeurs.

22. Alors Agrippa dit à Festus : Je voudrais bien aussi entendre cet homme. Demain, dit-il, tu l'entendras.

22. « *Alors Agrippa dit.* » Agrippa avait sans doute entendu parler de Jésus et de ses disciples; et, poussé par la curiosité, il voulut en savoir davantage. Ce désir nous a valu la plus solide et la plus éloquente des apologies chrétiennes. (Voy. xxvi.)

23. Le lendemain donc, Agrippa et Bérénice étant venus avec une grande pompe, et étant entrés dans l'auditoire avec les tribuns et les principaux de la ville, Paul fut amené par le commandement de Festus.

23. « *Avec grande pompe.* » C'était pour lui une occasion de déployer les splendeurs de la royauté. § « *Dans l'auditoire;* » le tribunal. § « *Les tribuns;* » commandants de mille hommes. Il y avait donc des officiers dans le tribunal. § « *Les principaux de la ville;* » les officiers civils, les hommes influents.

24. Et Festus dit : Roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici avec nous, vous voyez cet homme contre lequel toute la multitude des Juifs m'est venue solliciter, tant à Jérusalem qu'ici, criant qu'il ne le fallait plus laisser vivre. 25. Mais moi ayant trouvé qu'il n'avait rien fait qui fût digne de mort, et lui-même en ayant appelé à Auguste, j'ai résolu de le *lui* envoyer.

24-25. « *M'est venu solliciter;* » m'ont demandé de le condamner. § « *Criant, etc.* » (Comp. ch. xxii, 22.) Ils désiraient qu'il fût mis à mort.

26. Mais parce que je n'ai rien de certain à en écrire à l'empereur, je vous l'ai présenté, et principalement à toi, roi Agrippa, afin qu'après en avoir fait l'examen, j'aie de quoi écrire.

26. « *De lui;* » touchant son caractère et ses crimes prétendus. § « *Rien de certain.* » Paul n'était accusé d'aucune violation des lois romaines, et Festus s'avoue lui-même trop ignorant des coutumes juives pour pouvoir donner à l'empereur des explications sur ce procès. § « *A l'empereur.* » César-Auguste et Tibère avaient refusé le nom d'empereur : aucun titre n'était plus agréable à Néron. § « *J'aie de quoi écrire.* » Comme Agrippa était Juif, Festus pouvait en attendre quelques éclaircissements quand il aurait entendu Paul, pour les transmettre à l'empereur.

27. Car il me semble qu'il n'est pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, sans marquer les faits dont on l'accuse.

27. « *Car il me semble qu'il n'est pas raisonnable.* » Festus était embarrassé d'envoyer à Rome un prisonnier, sans comprendre ce dont on l'accusait; il espérait donc qu'Agrippa l'aiderait à spécifier l'accusation. § « *Aussi;* » en même temps. § « *Marquer;* » désigner. En terminant ce chapitre, nous ferons quelques remarques.

1. Agrippa demandant à entendre Paul, sans désir de se convertir, rappelle ces nombreuses personnes venant dans une église par pure curiosité. Quelques-unes entendent l'Évangile sans en être touchées; d'autres, comme Agrippa, sont sur le point d'être convaincues. (Ch. xxvi, 28.) Mais enfin, il en est qui sont complètement converties. C'est ainsi que la curiosité de Zachée servit à son salut. (Luc xix, 1-9.) Quel que soit le motif qui amène un auditeur devant lui, le chrétien doit saisir cette occasion pour lui parler de Christ avec empressement, joie et reconnaissance.

2. Festus est encore un exemple de ces gens riches et puissants, parlant avec dédain d'un « certain Jésus mort. » que les chrétiens affirment être vivant. Que leur importe que le christianisme soit vrai ou faux? N'est-il pas étrange que Festus ne se soit pas dit : Cependant si Jésus est vivant, sa religion vient de Dieu? Oui, aussi étrange que de voir aujourd'hui les hommes du monde rester indifférents comme si la réponse à la même question n'intéressait que les chrétiens.

3. Paul, bien différent de Festus et d'Agrippa, qui font de la vérité religieuse un objet de vaine curiosité, y met, au contraire, tout son cœur; il l'étudie, non-seulement pour lui, mais encore en vue de ses semblables. Même au milieu de sa défense personnelle il prêche l'Évangile, et s'oublie lui-même pour rappeler Jésus-Christ et pour sauver les âmes; ce qu'il fait ici il l'a fait partout ailleurs. Si même il réclame son droit de citoyen romain, c'est pour avoir l'occasion de porter plus loin la bonne nouvelle du salut. Qui n'aimerait mieux être prisonnier comme Paul que puissant comme Festus et Agrippa? Qui n'admire le zèle de l'apôtre, et qui ne blâme pas l'indifférence du prince et du gouverneur pour leur Dieu créateur et Jésus le Sauveur?

CHAPITRE XXVI.

1. Et Agrippa dit à Paul : Il t'est permis de parler pour toi. Alors Paul ayant étendu la main, parla ainsi pour sa défense :

1. « *Parla ainsi pour sa défense.* » En se défendant, Paul ne songeait pas à obtenir sa liberté, puisque lui-même en avait appelé à César. Son but, en parlant devant Agrippa, était de le convaincre de son innocence, afin que le roi pût apaiser la colère des Juifs. Sans doute il voulait aussi que le cas fût clairement exposé à l'empereur, mais son premier désir était de faire l'histoire de sa conversion et l'apologie du christianisme, et finalement d'annoncer l'Évangile à Agrippa et à sa suite.

2. Roi Agrippa ! je m'estime heureux de ce que je dois répondre aujourd'hui devant toi, de toutes les choses dont je suis accusé par les Juifs.

2. « *Je m'estime heureux.* » Jusqu'alors Paul n'avait eu à se défendre que devant des magistrats païens, incompétents dans une question juive. Aussi Paul s'estime-t-il heureux d'avoir à parler à un Israélite qui peut apprécier ses arguments. § « *Touchant les choses dont je suis accusé par les Juifs.* » Il était accusé d'être chef de séditions de s'être mis à la tête des chrétiens, et d'avoir profané le temple. (Ch. xxiv, 5-6.)

3. Et surtout parce que je sais que tu as une entière connaissance de toutes les coutumes et questions qui sont entre les Juifs; c'est pourquoi je te prie de m'écouter avec patience.

3. « *Toutes les coutumes;* » les institutions de Moïse. § « *Et questions;* » débattues entre les pharisiens, les sadducéens et les scribes. Paul pouvait dire cela d'Agrippa sans le flatter. Le roi était Juif, et avait passé une partie de sa vie dans le pays; et loin de songer à le flatter, Paul songe plutôt à lui faire sentir son péché. (V. 27 à 29.) § « *C'est pourquoi;* » parce que tu connais les coutumes. Un Romain n'aurait pas pu écouter avec patience la discussion de coutumes qu'il regardait comme superstitieuses, et qu'il méprisait. Agrippa, qui en connaissait l'importance, serait plus disposé à écouter patiemment.

4. Pour ce qui est donc de la vie que j'ai menée dès ma jeunesse, telle qu'elle a été du commencement parmi ma nation à Jérusalem, tous les Juifs savent ce qui en est.

4. « *La vie que j'ai menée;* » mes opinions, mes principes, ma conduite. § « *Dès ma jeunesse.* » Paul était né à Tarse; mais tout jeune on l'envoya à Jérusalem faire son éducation à l'école de Gamaliel. (Ch. xxii, 3.) § « *Telle qu'elle a été au commencement;* » époque pendant laquelle se forment les habitudes et les opinions. § « *Tous les Juifs savent ce qui en est.* » Ce qui ferait supposer que Paul se distingua à l'école de Gamaliel, c'est qu'on lui confia une mission contre les chrétiens. (Ch. ix.) Il s'était donc déjà fait connaître. (Comp. Phil. iii, 4-6.)

5. Car ils savent depuis longtemps, s'il en veulent rendre témoignage, que dès mes ancêtres j'ai vécu pharisien, selon la secte la plus exacte de notre religion. 6. Et maintenant je comparais en jugement pour l'espérance de la promesse que Dieu a faite à nos pères.

5. « *Dès le commencement de ma carrière.* » § *Selon la secte la plus exacte;* » la plus rigide, soit quant à la loi de Moïse, soit quant aux traditions des anciens. Paul dit ailleurs (Phil. iii, 4-6) que né et élevé dans le judaïsme, il s'était bientôt fait remarquer par son zèle pour la loi. § « *J'ai vécu pharisien;* » selon la règle des pharisiens. (Voy. note sur Matth. iii, 7.) C'est avec raison que Paul en appelait à une époque de sa vie qui

était approuvée par ses ennemis. Comme dans la première partie de sa vie il avait vécu à leurs yeux innocent et même zélé, il devenait improbable que dans la seconde moitié il eût été criminel et impie. En effet, les premières années de la vie sont ordinairement une garantie pour les années suivantes. § « *Pour l'espérance;* » pour avoir espéré avec mes concitoyens en cette promesse et cru à son accomplissement. § « *De la promesse, etc.* » Cette promesse est probablement celle d'un Messie. A la vérité, Paul avait été conduit devant le sanhédrin à cause de sa foi à la résurrection des morts; mais dans la doctrine de Paul, le Messie devant ressusciter, ces deux sujets n'en faisaient qu'un. Ainsi, traiter de la résurrection des morts était dans ce cas toucher à la question du Messie, qui faisait toute l'espérance des Juifs. § « *Que Dieu a faite.* » Les apôtres faisaient de la résurrection des morts le point essentiel de leur doctrine, parce qu'elle supposait la séparation de l'âme et du corps et la vie future. Les sadducéens rejetaient tout cela. (*Voy.* l'explication que Jésus leur donne dans les notes de Luc xx, 27-38.) § « *A nos pères;* » nos ancêtres les patriarches, etc.

7. A laquelle nos douze tribus, qui servent Dieu continuellement nuit et jour, espèrent de parvenir; et c'est pour cette espérance, ô roi Agrippa, que je suis accusé par les Juifs.

7. « *Nos douze tribus.* » Les premiers Juifs avaient espéré voir l'accomplissement de cette promesse. Longtemps avant l'arrivée du Messie, dix tribus sur les douze avaient été menées en captivité en Assyrie : celles de Benjamin et de Juda, restées seules, s'appelaient cependant les douze tribus. (Comp. Jean 1, 1.) Ainsi, d'après Paul, tous les Juifs, excepté les sadducéens, croyaient à la vie future. Agrippa le savait. § « *Constamment;* » avec zèle. Cela était vrai, car au milieu de leurs péchés, les Juifs observaient religieusement les formes extérieures du culte. § « *Nuit et jour;* » sans relâche. (Luc II, 37.) Le service du culte juif se faisait matin et soir et pouvait durer jour et nuit. Quelques-unes de leurs cérémonies, telles que le repas de Pâques, se prolongeaient très-avant dans la nuit. L'idée que veut faire ressortir l'apôtre, est que les Juifs adoraient Dieu avec zèle et dévotion. § « *C'est pour cette espérance.* » Si Paul pouvait prouver que la principale accusation que l'on dirigeait contre lui était un point de doctrine qu'il avait de commun avec la plus grande partie des Juifs, il était évidemment innocent. Aussi c'est sur ce terrain que Paul établit sa défense. Seulement Paul présentait comme un fait accompli en Jésus ce qui, pour les Juifs, n'était encore que l'espérance d'un Messie à venir.

8. Quoi, tenez-vous pour une chose incroyable que Dieu ressuscite les morts ?

8. « *Pour une chose incroyable.* » Paul ne s'adresse pas ici à Agrippa seul, mais à ceux qui étaient avec lui. Par exemple à Festus, qui, sans doute (*voy.* v. 24) ne croyait pas à la résurrection des morts; ce qui conduit l'apôtre, emporté par son zèle, à s'adresser à toute l'assemblée. Il est probable que nous n'avons qu'un aperçu de son discours. § « *Que Dieu ressuscite les morts.* » Pourquoi trouverait-on absurde que Dieu, qui a

créé l'homme, puisse le ressusciter ? Rendre la vie est-il plus difficile que la donner ? Or, comme une vie future est nécessaire pour la récompense des bons et le châtement des méchants, un Dieu juste doit ressusciter les morts pour les juger.

9. Il est vrai que, pour moi, j'ai cru qu'il fallait que je fisse de grands efforts contre le nom de Jésus le Nazaréen. 10. Ce que j'ai aussi exécuté dans Jérusalem, car j'ai fait prisonniers plusieurs des saints, après en avoir reçu le pouvoir des principaux sacrificateurs, et quand on les faisait mourir j'y donnais ma voix.

9-10. « *Il est vrai que pour moi j'ai cru.* Paul, pour mieux manifester qu'il n'a fait que céder à Dieu, commence par dire que d'abord il avait été très-opposé à Jésus. § « *Qu'il fallait que je fisse.* » Nous voyons ici que Paul était sincère, ce qui nous prouve qu'on peut l'être même dans les plus grands crimes. La sincérité n'est pas une excuse suffisante. Une grande partie des crimes et des persécutions dirigés contre les chrétiens ont été commis par des personnes qui croyaient bien faire. Mais la sincérité de Paul lui sert ici à prouver que ce ne pouvait être que par une force surnaturelle qu'il avait été poussé à changer de conduite, au risque d'être persécuté. § « *Contre le nom.* » Le nom est souvent employé pour désigner la personne elle-même. (Ch. III, 6.) § *Plusieurs des saints, etc.*; » plusieurs chrétiens. (Ch. VIII, 3.) § « *Et quand on les faisait mourir.* » Si l'histoire de cette époque ne nous rapporte que le martyre de saint Etienne, c'est qu'il était le premier et tombait sur un chrétien bien connu (Act. VII); mais probablement ce ne fut pas le seul. « *J'y donnais ma voix.* » Paul, n'étant pas membre du sanhédrin, ne votait pas; mais simplement approuvait les persécuteurs. Il est évident que Paul était instigateur de ces persécutions et de ces scènes de cruauté et de sang.

11. Et souvent par toutes les synagogues en les punissant, je les contraignais de blasphémer, et étant transporté de fureur contre eux, je les persécutais jusque dans les villes étrangères.

11. « *Et souvent... en les punissant, etc.* (Voy. ch. XXII, 19.) § *Je les contraignais de blasphémer.* » On ne contraignait pas les chrétiens à blasphémer contre Dieu, mais seulement à renier Jésus comme Messie et à le déclarer un imposteur. L'expression « *je les contraignais à blasphémer* » ne veut pas dire qu'il y réussit, mais qu'il employait la violence pour les y pousser. § « *Et étant transporté de fureur;* » vive expression qui désigne presque la folie. Un fou seul persécutera quelqu'un pour ses opinions religieuses, et ce sont toujours des fous violents qui ont dirigé ce genre de persécution. § « *Dans les villes étrangères;* » hors de Judée; entre autres à Damas.

12. Et étant occupé à cela, comme j'allais aussi à Damas avec pouvoir et commission des principaux sacrificateurs. 13. Je vis, ô roi! par le chemin en plein midi, une lumière du ciel, plus grande que la splendeur du soleil, laquelle resplendit autour de

moi, et de ceux qui étaient en chemin avec moi. 14. Et étant tous tombés à terre, j'entendis une voix qui me parlait, et qui disait en langue hébraïque : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il t'est dur de regimber contre les aiguillons. 15. Alors je dis : Qui es-tu, Seigneur ? Et il répondit : Je suis Jésus que tu persécutes.

12-15. (*Voy.* l'explication de ce passage dans les notes du ch. ix, 5, etc.)

16. Mais lève-toi, et te tiens sur tes pieds; car ce que je te suis apparu, c'est pour t'établir ministre et témoin, tant des choses que tu as vues, que de celles pour lesquelles je t'apparaîtrai.

16. « *Mais lève-toi.* » Les détails que l'on trouve dans ce verset et dans les deux suivants, ne se trouvent pas dans le récit de la conversion de Paul au ch. ix. Paul s'y appesantit pour montrer de quelle autorité il était revêtu comme apôtre des Gentils. § « *Et témoins.* » (Note sur ch. xxii, 15.) § « *Que tu as vues.* » Sur la route de Damas, c'est-à-dire Jésus ressuscité. § « *Que de celles, etc.;* » les manifestations miraculeuses de ma volonté dont je te rendrai témoin. Jésus le fit, soit en protégeant Paul contre de grands et nombreux dangers, soit en lui accordant une connaissance de plus en plus parfaite de son caractère et de ses perfections. Ce n'est donc pas seulement par des arguments puisés dans la raison, mais aussi dans ceux que fournissent l'expérience de la vie et les sentiments du cœur, que les serviteurs de Christ doivent aller chercher des preuves de la vérité de la religion chrétienne. Il n'est pas qualifié pour le saint ministère, celui qui n'a pas expérimenté lui-même l'efficacité de l'Évangile pour pacifier l'âme et sanctifier la conduite, et qui ne peut pas entretenir salutairement son auditoire de ce qu'il a senti. Tout homme, au contraire, y entrant avec ces dispositions, peut s'appliquer la promesse faite à Paul, que Dieu lui fera de plus en plus connaître les perfections de Jésus et goûter les joies de sa communion.

17. En te délivrant du peuple et des Gentils, vers lesquels je t'envoie maintenant.

17. « *En te délivrant du peuple et des Gentils;* » c'est-à-dire que Paul devait être persécuté par les Juifs et les païens, mais dans les deux cas protégé par Jésus-Christ. § « *Vers lesquels je t'envoie maintenant.* (Ch. xxii, 21.) La principale accusation des Juifs contre Paul était d'être allé auprès des Gentils; il était donc important que l'apôtre expliquât devant Agrippa qu'il avait agi ainsi parce qu'il en avait reçu l'ordre de son maître.

18. Pour ouvrir leurs yeux, afin qu'ils soient convertis des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu; et qu'ils reçoivent la rémission de leurs péchés; et leur part avec ceux qui sont sanctifiés par la foi qu'ils ont en moi.

18. « *Pour ouvrir leurs yeux;* » pour les éclairer, les instruire. Les yeux fermés figurent l'ignorance, et les yeux ouverts la connaissance de l'Évangile. (Voy. Eph. I, 18.) § « *Afin qu'ils soient convertis des ténèbres à la lumière;* » des ténèbres du paganisme et du péché à la lumière du pur Évangile. Les peuples païens nous sont souvent représentés comme assis dans les ténèbres. (Comp. la note de Matth. IV, 16; Jean I, 4, 5.) § « *Et de la puissance de Satan;* » de la domination de Satan. (Comp. Col. I, 13; I Pierre II, 9; notes sur Jean XII, 31; XVI, 11.) Satan est appelé le prince des ténèbres, et le monde païen et pécheur est sous sa domination. Et, d'après ce passage, c'est la majorité des peuples qui sont sous ce satanique empire. § « *Et qu'ils reçoivent la rémission de leurs péchés;* » par les mérites de notre Sauveur, et qu'ainsi la barrière élevée entre les Juifs et les Gentils fût renversée pour laisser aux deux peuples un libre accès aux bienfaits de l'Évangile. (Comp. note sur Act. II, 38.) § « *Et leur part;* » leur participation aux faveurs dont jouissent les enfants de Dieu. (Voy. note sur Act. XX, 32.) § « *Qui sont sanctifiés;* » les saints. (Notes sur Act. XX, 32.)

19. Ainsi, ô roi Agrippa! je n'ai point été rebelle à la vision céleste.

19. « *Ainsi;* » ayant ainsi la preuve que Jésus était le Messie, qu'il était ressuscité et qu'il m'appela à travailler pour lui, je me suis mis immédiatement à l'œuvre. § « *Je n'ai point été rebelle;* » je n'ai pas résisté à son commandement. (Voy. Act. IX, 6; Comp. Gal. I, 16.) § « *A la vision céleste.* » Je ne doutai pas que cette splendeur magnifique ne vint du ciel. (V. 13.) Et j'obéis à celui qui m'apparut. Ainsi Paul manifesta son repentir.

20. Mais j'ai annoncé premièrement à ceux qui étaient à Damas, et puis à Jérusalem, et par tout le pays de Judée, et aux Gentils, qu'ils se repentissent, et se convertissent à Dieu, en faisant des œuvres convenables à la repentance.

20. (Voy. ch. IX, 20-23.) Ce verset contient un résumé des travaux de l'apôtre, accomplis en conséquence de l'ordre de Jésus-Christ.

21. C'est pour cela que les Juifs, m'ayant pris dans le temple, ont tâché de me tuer.

21. « *M'ayant pris dans le temple.* » (Ch. XXI, 30.)

22. Mais ayant été secouru par l'aide de Dieu, je suis vivant jusqu'à ce jour, rendant témoignage aux petits et aux grands, et ne disant rien que ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver.

22. « *Mais ayant été secouru par l'aide de Dieu.* » Paul avait pressenti son danger, découvert la malice des Juifs, averti Lysias, enfin fait tous les efforts possibles pour conserver sa vie. Et cependant après tout c'est à Dieu seul qu'il attribue le secours qu'il a reçu, c'est à Dieu uniquement qu'il rapporte sa délivrance. De même quiconque a des vues justes de la

Providence, reconnaîtra que c'est Dieu qui l'a préservé dans les dangers, que lui-même s'est efforcé de fuir. Ses propres efforts et ceux de ses amis ne lui apparaltront que comme les moyens dont la main divine s'est servi. § « *Rendant témoignage*; » de ce qu'il avait vu, et d'après l'ordre de Christ. (V. 16.) § « *Aux petits*. » Comme son maître, Paul regardait comme un privilège et comme un devoir de prêcher l'Évangile aux pauvres et aux petits. § « *Et aux grands*. » Paul avait rendu témoignage à Christ devant les sages d'Athènes comme devant le gouverneur Félix et le roi Agrippa. Il présentait le salut à tous et ne redoutait pas plus le puissant qu'il ne méprisait le faible. Il a le courage de prêcher la repentance à l'incontinent Félix, comme la charité de consoler les pauvres de Corinthe. Quel admirable modèle pour un ministre de l'Évangile! § « *Ne disant rien que, etc.*; » n'exposant aucune doctrine nouvelle, mais disant seulement que les prophéties avaient été accomplies; les Juifs n'avaient donc aucun motif pour le persécuter. § « *Devoir arriver*. » Paul veut évidemment dire ici que la doctrine du sacrifice et de la résurrection de Jésus-Christ est enseignée dans l'Ancien Testament.

23. *Savoir*, qu'il fallait que le Christ souffrît, et qu'il fût le premier des ressuscités pour porter la lumière au peuple et aux Gentils.

23. « *Que le Christ*; » le Messie attendu. § « *Devait souffrir*; » mener une vie misérable, et finalement être mis à mort. (Voy. note sur ch. xvii, 3; comp. Dan. ix, 27; Esaïe liii.) § « *Et qu'il fût le premier*, etc. » Il y a ici une double pensée. D'après les prophètes, le Messie devait : 1° ressusciter; 2° ressusciter le premier. Mais par ressusciter le premier, il ne faudrait pas entendre sortir le premier du tombeau dans l'ordre des temps, car avant de se ressusciter lui-même, Jésus avait déjà ressuscité Lazare, le fils de la veuve de Naïn et la fille de Jairus. Même sous l'Ancien Testament, il y avait eu déjà la résurrection du fils de la Sunamite, par Elysée; mais Jésus-Christ est déclaré *le premier* des ressuscités dans l'ordre de l'importance, pour signifier qu'il était comme la source, la cause de la résurrection de tous les autres. C'est dans ce sens qu'il est appelé « le commencement et le premier-né d'entre les morts. » (Coloss. i, 18); et dans Corinth. xv, 20, « les prémices de ceux qui dorment. » C'est lui-même qui reprenait la vie que lui-même avait déposée. (Jean x, 18.) Sa résurrection devait montrer son pouvoir sur le tombeau. (1 Corinth. xv, 25-26.) Elle ne devait pas être suivie d'une nouvelle mort, mais de l'immortalité. C'est donc bien comme le plus puissant ou même comme le seul puissant parmi les ressuscités que Christ est appelé le premier d'entre eux. § « *Pour porter la lumière au peuple*; » aux Juifs : pour être leur chef et leur prophète; Moïse l'avait prédit. (Deut. xviii, 15.) § « *Et aux Gentils*. » Les prophètes l'avaient souvent annoncé, Esaïe surtout. (Esaïe ix, 1, 2. Comp. Matth. iv, 14-16; Esaïe xi, 10; xlii, 1-6; lx, 3, 5, 11; lxi, 6; lxii, 2; lxvi, 12.)

24. Et comme il parlait ainsi pour sa défense, Festus dit à haute voix : Tu es hors du sens, Paul ! Ton grand savoir dans les lettres te met hors du sens.

24. « *Festus dit à haute voix; »* étonné de l'ardeur de Paul, et intéressé pour sa cause. § « *Tu es hors de sens; »* tu es fou. Paul relevait si haut ce Jésus nazaréen que le monde d'alors méprisait tant et si généralement, que Festus prit cela pour une marque de folie. Le récit de la vision de Paul lui parut le résultat d'une imagination exaltée. C'est ce que l'on dit des chrétiens dès qu'ils déploient un peu de zèle. Le monde voit en eux des fanatiques. Le philosophe appelle fou l'homme qui prie; le riche appelle fou ceux qui sacrifient leur fortune à la cause de l'Évangile. Fous sont les missionnaires aux yeux des ambitieux. C'est ainsi que les vrais fous traitent d'insensés les seuls qui soient sages, qui craignent Dieu, gardent ses commandements, croient à l'éternité et vivent saintement. La vraie folie, c'est de vendre l'éternité au prix du temps, d'échanger le ciel contre la terre, et de préférer à la félicité de l'amour divin, les misérables plaisirs et la boue de ce monde. § « *Ton grand savoir. »* Il est à supposer que Festus connaissait à Paul une grande réputation de science, car jusque-là Paul ne lui avait pas montré son savoir. Il n'est pas rare que de longs travaux intellectuels finissent par déranger l'esprit. § « *Te met hors de sens; »* te rend fou.

25. Et Paul dit : Je ne suis point hors du sens, très-excellent Festus; mais je dis des paroles de vérité et de sens rassis.

25. « *Je ne suis point hors du sens. »* Paul tourne l'interpellation de Festus de la manière la plus heureuse. Au lieu d'insister sur son argumentation, il prend Agrippa à témoin de la réalité des prophéties, et ainsi oblige le gouverneur à tenir compte de ce que croit le monarque. L'appel de l'apôtre à un homme qui n'est pas chrétien, peut nous servir d'exemple pour contraindre le monde à rendre hommage à la pureté de notre vie, et à reconnaître que nous nous conduisons d'une manière conséquente avec notre foi. S'il y a une éternité, nous ne sommes pas fous de nous y préparer; si Jésus est le Fils de Dieu, nous ne sommes pas fous de lui obéir. La folie consiste, au contraire, à vivre d'une manière inconséquente avec ses principes. Ainsi les mondains, qui nous appellent fous, ne peuvent nier ni leur conscience qui leur commande de faire le bien, ni leurs passions, qui chaque jour les conduisent au mal; ils ne peuvent nier ni leur inconséquence, ni leur folie. Au moins le chrétien s'efforce-t-il de vivre selon sa foi. La folie est dans la désharmonie de la croyance et de la conduite. § « *Très-excellent Festus; »* titre habituel des gouverneurs romains. (Comp. xxiv, 3.) § « *De vérité; »* s'accordant avec ce qu'ont dit Moïse et les prophètes, et ce qui s'est passé touchant la mort et la résurrection du Messie. Il en appelle au témoignage d'Agrippa. (V. 26, 27.) La vérité se trouve ici en présence de l'imposture. § « *Et de sens rassis; »* bon sens, par opposition à l'accusation de folie. Paul, accusé d'être fou, montrait, par son calme, dans ce moment comme plus tard par l'admiration que tant de lecteurs ont eue pour ses paroles et par les heureux fruits qu'elles ont portés, qu'il était parfaitement sage et jouissait complètement de son bon sens.

26. Car le roi a la connaissance de ces choses; et je parle hardiment devant lui, parce que j'estime qu'il n'ignore rien de ces choses; car ceci n'a point été fait en secret.

26. « *Car le roi a la connaissance.* » Agrippa ayant vécu parmi les Juifs, avait dû entendre parler de Jésus et de la conversion de Paul. D'ailleurs n'eût-il pas été bien informé sur ce sujet, il connaissait au moins Moïse et les prophètes : il savait que les Juifs attendaient un Messie; la vie publique de Jésus, mêlée à l'histoire contemporaine, ne pouvait lui être inconnue, ne fût-ce que par la mort que Pilate lui avait infligée. § « *Je parle hardiment;* » sans détour. C'est donner un signe de sincérité que de parler librement en face de ceux qui nous accusent d'imposture. C'est ce que Paul fait ici. § « *N'a point été fait en secret.* » La conversion d'un chef de persécuteurs comme Paul, accomplie au milieu même de ses fureurs, n'avait pu passer inaperçue; et quoique les Juifs fissent tout ce qu'ils pouvaient pour la tenir secrète, Paul ne pouvait pas croire qu'Agrippa n'en eût jamais entendu parler.

27. O roi Agrippa! crois-tu aux prophètes! Je sais que tu y crois.

27. « *O roi Agrippa.* » Cette interpellation de Paul est heureuse, elle tend à montrer à Festus que d'autres que Paul ont la foi qui le fait traiter de fou. § « *Crois-tu aux prophètes?* » qui ont parlé du caractère des souffrances et de la mort du Messie. « *Je sais que tu y crois.* » En effet Agrippa était Juif. Peut-être aussi Paul affirmait-il cela-d'après ce qu'il savait du caractère du roi. Aussi, sans attendre sa réponse, Paul dit qu'il sait qu'Agrippa connaît toutes les prophéties. Evidemment Paul veut faire sentir à Festus qu'Agrippa connaît très-bien le sujet que lui-même traite, et que par conséquent lui, Paul, n'est pas fou d'en parler; et il voulait en même temps, si possible, gagner Agrippa à l'Évangile : « *Puisque tu crois aux prophéties, et puisque je t'ai montré qu'elles s'étaient accomplies dans la personne de Jésus, pourquoi ne te convertirais-tu pas?* » Paul ne perdait aucune occasion de présenter l'Évangile à la conscience d'un pécheur, de quelque classe qu'il fût. Il était tellement convaincu de la vérité du christianisme, qu'aucune position sociale ne l'arrêtait. C'est à ce courage qu'il a dû une grande partie de son succès. L'homme convaincu sera toujours prêt à parler : qui connaît Jésus ne peut en rougir.

28. Et Agrippa répondit à Paul : Tu me persuades à peu près d'être chrétien.

28. « *Et Agrippa répondit à Paul.* » Agrippa ne pouvait nier ni les prophéties, ne pouvant dire qu'il ne crût pas aux écrits des prophètes, ni leur accomplissement par Jésus-Christ, ni la conversion miraculeuse de Paul. Aussi, loin de traiter l'apôtre de fou comme l'avait fait Festus, il avoue avec candeur l'impression sérieuse qu'il a reçue de ce discours. § « *A peu près;* » tu m'as presque persuadé. Les arguments de Paul avaient été si rationnels, son appel en la foi aux prophètes avait été si vif, qu'Agrippa avait presque été convaincu. Il ne faut pas oublier qu'il était Israélite et devait avoir sur ce sujet d'autres idées que Festus, Romain. Agrippa ne paraît pas partager les préjugés et les passions violentes des Juifs qui accusaient Paul : Josèphe nous le dépeint comme un homme doux et humain : il n'avait aucune haine particulière contre les

chrétiens; il savait que c'était à tort qu'on les traitait de séditeux et de criminels, et il voyait où menait inévitablement la foi aux prophètes. Cependant, comme cela est arrivé mille fois, il ne fut pas complètement gagné. Que signifie cet « à peu près ? » Quel fut l'obstacle à sa complète conversion ? Nous l'ignorons. Peut-être la vérité ne lui parut-elle pas aussi évidente qu'il l'aurait désiré. Peut-être ne voulait-il pas renoncer à ses péchés, ou était-il trop fier pour se ranger parmi les disciples de Jésus de Nazareth, ou enfin peut-être comme Félix, voulait-il attendre une époque plus favorable. Nous avons tout lieu de croire que jamais il ne fut complètement décidé à suivre Jésus-Christ, et que ce moment fut celui de sa vie où il fut le plus près du royaume des cieux. Ce fut une heure décisive dans sa vie, que celle où il eut à choisir entre Béréhice et Jésus-Christ ! Il renvoya Paul et resta dans le péché. § « *D'être chrétien.* » Pour le mot chrétien, voy. la note sur ch. xi, 26.

Le cas d'Agrippa nous rappelle celui de tant d'autres hommes toujours presque persuadés, mais jamais complètement convertis. De telles personnes se trouvent surtout parmi ceux qui ont été élevés dans des principes religieux ; parmi ceux qui ont étudié surtout les preuves rationnelles du christianisme; parmi ceux dont la conscience réveillée et effrayée a éprouvé le besoin d'un Sauveur et d'une vie meilleure. Mais l'amour du péché en général, ou de quelque penchant particulier, la crainte du mépris ou de la persécution, les tentations du monde, ses soucis, ses vanités, entravent les conversions et les font renvoyer, comme celle de Félix ou d'Agrippa, à une époque plus favorable, qui ne viendra jamais ! On meurt non converti, mais à peu près chrétien. Cet état de l'esprit offre un intérêt et un danger particuliers. Un pas de plus suffirait pour sauver; s'arrêter, c'est se perdre. Nous n'avons aucune raison de croire que Agrippa fût jamais complètement gagné. L'inertie est alors d'autant plus coupable, qu'on a mieux entrevu les motifs d'agir. Que Dieu nous préserve de devenir à peu près chrétiens ! Et puissent tous ceux qui liront l'histoire d'Agrippa, profiter de cet exemple, prendre leçon de sa lâcheté, et accepter sans retard Jésus-Christ pour Sauveur !

29. Et Paul lui dit : Je souhaiterais devant Dieu que non-seulement toi, mais aussi tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui, devinssent non-seulement à peu près, mais parfaitement tels que je suis, hormis ces liens.

29. « *Je souhaiterais devant Dieu.* » Ces paroles manifestent bien la vive charité de Paul pour ses auditeurs. Après avoir exposé les arguments qui peuvent convaincre, il s'adresse à Dieu pour le prier de leur donner efficacité. C'est ainsi que parle et prie le ministre de Jésus-Christ. § « *Tous ceux qui m'écoutent;* » Festus, les tribuns et les principaux de la ville qui s'étaient rassemblés pour entendre sa défense. (Ch. xxv, 23.) § « *Devinssent non-seulement à peu près, mais tout-à-fait, etc.* » Paul avait été si heureux, même sous la persécution de sa foi chrétienne, que son plus grand désir était de la communiquer à d'autres. § « *Hormis ces liens;* » pensée touchante ! Paul lève ses mains, et au milieu de sa prière, s'apercevant de ses chaînes, il s'écrie : Plût à Dieu que vous fussiez tel

que je suis, à la réserve de ces liens ! Il souhaite aux autres tout son bonheur, mais aucune de ses souffrances ! Les vrais chrétiens désirent que tout le monde prenne part aux bienfaits de la religion, et voudraient épargner tous les maux dont eux-mêmes ont souffert : les tentations d'un cœur mauvais, les persécutions du monde; et s'ils ne peuvent leur épargner ces épreuves, du moins savent-ils qu'avec elle on est encore infiniment plus heureux sous les consolations chrétiennes que par toutes les jouissances pécheresses.

30. Paul ayant dit ces choses, le roi se leva, avec le gouverneur et Bérénice, et ceux qui étaient assis avec eux. 31. Et quand ils se furent retirés à part, ils conférèrent entre eux, et ils dirent : Cet homme n'a rien commis qui soit digne de mort ou de prison.

30-31. « *Cet homme n'a rien commis qui soit digne de mort;* » telle est la conclusion à laquelle ils arrivèrent après avoir entendu tout ce que les Juifs avaient à dire contre lui. Ainsi Lysias, Félix, Festus et Agrippa, s'accordent à reconnaître l'innocence de l'apôtre. Paul ne pouvait désirer un témoignage plus satisfaisant ni plus honorable. C'était en quelque sorte un acquittement anticipé de l'accusation dont il allait être jugé à Rome.

32. Et Agrippa dit à Festus : Cet homme pouvait être relâché s'il n'avait point appelé à César.

32. « *Et Agrippa dit à Festus, etc.* » Ces paroles sont un bel exemple du courage couronné de succès. Paul avait dit toute la vérité, fait un appel hardi dont le roi ne s'était pas offensé. Au contraire, Agrippa n'en avait que mieux senti la droiture et l'énergie de l'apôtre. Nous voyons là que l'Évangile sait s'imposer à la conscience et se recommander à la raison des princes, des rois et des juges; comme aussi cet exemple de Paul encourage les ministres de Christ à ne pas épargner des appels courageux auprès de leurs auditeurs. Ces faits nous prouvent enfin que les appels les plus énergiques peuvent cependant rester respectueux. Si les prédicateurs parlent sans jactance, mais avec franchise, aux hommes de tous les rangs, ils éprouveront que la vérité sait se recommander elle-même quand elle n'est pas altérée par des défenseurs passionnés.

CHAPITRE XXVII.

1. Or après qu'il eut été résolu que nous naviguerions en Italie, ils remirent Paul avec quelques autres prisonniers à un

nommé Jule, centenier d'une cohorte de la légion appelée Auguste.

1. « Or, après qu'il eût été résolu; » par Festus. (Chap. xxv, 12.) § « *Que nous naviguerions.* » Le mot « nous » révèle que Luc, l'auteur de ce livre, était avec Paul, et son compagnon d'œuvre; probablement, ce fut l'autorité qui décida que les deux amis ne seraient pas séparés. La version syriaque dit : « Et Festus décida que Paul serait envoyé à l'empereur à Rome. » La Vulgate et la version arabe mettent « lui » et non « nous, » tandis que tous les manuscrits grecs sont conformes à notre version. § « *En Italie;* » dont la capitale était Rome. § « *Avec quelques autres prisonniers;* » qui probablement étaient envoyés aussi pour être jugés devant l'empereur. Le docteur Lardner a démontré qu'il était de règle d'envoyer les prisonniers de Judée et des autres provinces à Rome. § « *Centenier;* » commandant à cent hommes. § « *De la légion appelée Auguste.* » Pour la définition du mot légion, voyez la note sur Matth. xxvii, 27; Actes x, 1. C'était une division de l'armée romaine, comprenant de quatre à six cents hommes. Celle-ci portait le nom d'Auguste en souvenir du premier empereur de ce nom. (Note sur chap. xxv, 21.) Suétone, dans sa vie de Néron, en parle.

2. Et étant montés dans un navire d'Adramite, nous partîmes pour tirer vers les quartiers d'Asie; et Aristarque, Macédonien, de la ville de Thessalonique, était avec nous.

2. « *Un navire d'Adramite;* » port de mer de Mysie, en Asie mineure, en face de l'île de Lesbos. Le verset 6 nous dit que ce vaisseau ne devait pas aller en Italie, et que le centenier comptait en trouver un autre pour transporter ses prisonniers à Rome. § « *Nous partîmes;* » nous levâmes l'ancre, ou nous mîmes à la voile. (Voy. chap. xiii, 13.) § « *Vers les côtes d'Asie;* » d'Asie mineure. Probablement les maîtres du navire comptaient faire quelques transactions commerciales avec les ports de mer situés sur la côte sud de l'Asie mineure. § « *Aristarque, Macédonien.* » C'était un compagnon de voyage de Paul. (Chap. xix, 29.) Plus tard il l'accompagna en Macédoine, et retourna avec lui en Asie. (Ch. xx, 4.) Il paraît qu'il était auprès de Paul, non comme prisonnier, mais volontairement, pour lui épargner des fatigues et jouir de sa société. Il alla avec lui à Rome, et y resta pendant son emprisonnement. (Col. iv, 10.) Il prenait part aux travaux de l'apôtre. (Épître à Philémon, v. 24.) Ce fut sans doute une grande consolation pour Paul d'avoir deux amis tels que Luc et Aristarque; et de la part de ceux-ci un beau témoignage de leur affection, que de n'avoir pas honte d'être en compagnie d'un prisonnier et de s'honorer de l'accompagner et de le servir.

3. Le jour suivant nous arrivâmes à Sidon; et Jule, traitant humainement Paul, lui permit d'aller vers ses amis, afin qu'ils eussent soin de lui.

3. « *Nous arrivâmes à Sidon.* » (Note sur Matth. xi, 21.) Sidon était au nord de Césarée. § « *Et Jules traitant humainement Paul;* » avec bonté. § « *Lui permit, etc.* » Festus avait fait la même chose. (Chap.

xxiv, 23.) § « *Vers ses amis* ; » à Sidon. Paul avait souvent voyagé de ce côté en allant à Jérusalem; il est donc tout naturel qu'il comptât des amis dans ces différentes villes. § « *Afin qu'ils eussent soin de lui*. » Ses amis durent probablement lui fournir tout ce qui pourrait adoucir son long et périlleux voyage.

4. Puis, étant partis de la, nous tînmes notre route au-dessous de Chypre, parce que les vents étaient contraires.

4. « *Nous tînmes notre route au-dessous de Chypre*. » (Sur Chypre, voy. chap. iv, 36.) En côtoyant cette grande île, le navire s'abritait contre le vent violent de l'ouest, qui soufflait en pleine mer. § « *Les vents étaient contraires*; » les vents d'ouest et du sud-ouest, qui les empêchaient de suivre leur route en droite ligne.

5. Et après avoir passé la mer qui est vis-à-vis de la Cilicie et de la Pamphylie, nous vînmes à Myra, ville de Lycie.

5. « *La mer de Cilicie et de Pamphylie*; » la mer qui baigne les côtes de ces deux pays. (Pour leur position, voy. les notes sur Actes vi, 9, et xiii, 13.) § *Nous vînmes à Myra, ville de Lycie*. » La Lycie était une province du sud-ouest de l'Asie mineure. La Phrygie et la Pisidie la bornaient au nord, la Méditerranée au sud, la Pamphylie à l'est, et la Carie à l'ouest.

6. Où le centenier trouva un navire d'Alexandrie qui allait en Italie, dans lequel il nous fit monter.

6. « *Un navire d'Alexandrie*. » Alexandrie fut fondée en Egypte par Alexandre-le-Grand. Le verset 38 nous apprend que le navire était chargé de blé. On sait, qu'en effet, l'Egypte en fournissait de grandes quantités à Rome.

7. Et comme nous naviguions pesamment durant plusieurs jours, en sorte qu'à grande peine pûmes-nous arriver jusqu'à la vue de Gnide, parce que le vent ne nous poussait point, nous passâmes au-dessous de Crète, vers Salmone.

7. « *Nous naviguions pesamment*; » à cause des vents d'ouest. (V. 4.) § « *Jusqu'à la vue de Gnide*. » Gnide était une ville située sur le promontoire du même nom, de l'Asie mineure, dans la partie de la province de Cana, appelée Doris, un peu au nord-ouest de l'île de Rhodes. § « *Le vent ne nous poussait point*. » § « *Nous passâmes au-dessous de Crète*. » (Voy. verset 4.) Nous suivîmes les côtes de Crète, pour briser la force du vent. Pour la position de la Crète, voyez note sur ii, 11. § « *Vers Salmone*; » promontoire à l'est de l'île de Crète.

8. Et la côtoyant avec peine, nous vînmes en un lieu qui est appelé Beaux-Ports, près duquel était la ville de Lasée.

8. « *Et la côtoyant avec peine*; » n'évitant qu'avec peine d'être jetés sur l'île. Ils doublèrent la pointe est, parce qu'ils n'avaient pas pu navi-

guer droit entre l'île et le continent. § « *Beaux-Ports*; » probablement une rade au sud-ouest de Crète, suffisante pour abriter un navire passagèrement, mais non pas un port sûr. Etienne le Géographe l'appelle « la Belle-Côte. »

9. Et parce qu'il s'était écoulé beaucoup de temps, et que la navigation était déjà périlleuse, vu que même le jeûne était déjà passé, Paul les exhortait.

9. « *Et parce qu'il s'était écoulé beaucoup de temps*; » en naviguant le long des côtes d'Asie et luttant contre les vents contraires. Il est évident qu'au départ, ils avaient espéré atteindre l'Italie avant l'époque où la navigation est dangereuse sur la Méditerranée : mais contre leur attente, ils avaient été retenus, et ils durent naviguer pendant la saison la plus défavorable aux navigateurs. § « *Vu que le jeûne était déjà passé*; » le jeûne qu'observaient les Juifs pendant le grand jour de l'expiation. C'était le 10^e jour du mois de Tisri, mois qui répond à la fin de septembre et au commencement d'octobre, c'est-à-dire à l'équinoxe d'automne, où les vents soufflent avec violence sur la Méditerranée. Les Anciens regardaient donc ce moment comme dangereux pour la navigation. § « *Paul les exhortait*. » Il était habitué à voyager sur mer; aussi essayait-il de leur persuader de ne pas se mettre en route à une pareille époque de l'année.

10. En leur disant : Hommes ! je vois que la navigation sera périlleuse, et que nous serons exposés non-seulement à la perte de la charge du vaisseau, mais même de nos propres vies.

10. « *Je vois*. » Il se peut que ce fût par inspiration (verset 23), mais plus probablement par son simple jugement, éclairé de l'expérience sur les dangers de la navigation. § « *La charge*. » Le vaisseau était chargé de blé. (Verset 38.) Paul avait évidemment l'intention de suggérer au propriétaire du navire l'idée d'attendre pour partir que le temps fût plus favorable.

11. Mais le centenier croyait plus le pilote, et le maître du navire, que ce que Paul disait.

11. « *Le pilote*; » le capitaine. Ici c'est du timonnier qu'il est question; c'était, dans les anciens temps, un homme très-important, qui dirigeait le vaisseau et donnait des ordres à l'équipage. § « *Le maître du navire*; » un autre probablement que le capitaine. Comme propriétaire du vaisseau, il en avait le commandement général; cependant, il se servait d'un pilote pour diriger le navire.

12. Et parce que le port n'était pas propre pour y passer l'hiver, la plupart furent d'avis de partir de là, pour *tâcher* d'aborder à Phénix, qui est un port de Crète, située contre le vent d'Afrique et du couchant septentrional, afin d'y passer l'hiver.

12. « *Le port*; » Beaux-Ports. (V. 8.) § « *N'était pas propre pour y passer l'hiver*; » bon pour un ancrage passager, mais insuffisant comme port

pour y séjourner. § « *La plupart*; » la plus grande partie de l'équipage. § « *A Phénix*; » Phénix était un port situé sur la côte ouest de Crète à l'ouest de Beaux-Ports. Ce port était plus commode et regardé comme plus sûr. § « *Situé contre*; » regardant vers cette direction. § « *Le sud-ouest*; » vers la Lybie ou l'Afrique. Ce pays était situé au sud-ouest de l'entrée du port. § « *Et nord-ouest*. » Le port de forme arrondie ayant son entrée dans la direction sud-ouest, devait se contourner dans celle du nord-ouest; il était donc complètement à l'abri des vents et de la grosse mer.

13. Et le vent du midi commençant à souffler doucement, ils crurent venir à bout de leur dessein; et, étant partis, ils cotoyèrent Crète de plus près.

13. « *Le vent du Midi*. » Le vent qui avait soufflé d'abord était probablement un vent contraire venant de l'ouest. Quand il tournait au sud et qu'il soufflait faiblement, on pouvait encore naviguer le long de la côte de Crète. § « *Ils crurent venir à bout de leur dessein*; » de naviguer le long de la côte de Crète. § « *Cotoyèrent Crète*. » Ils désiraient, si possible était, d'atteindre le port de Phénice afin d'y hiverner.

14. Mais, un peu après, un vent orageux du nord-est, qu'on appelle Euroclydon, se leva du côté de l'île.

14. « *Se leva*; » souffla avec force. § « *Du côté de l'île*; » contre l'île de Crète. § « *Appelé Euroclydon*. » L'étymologie de ce mot fait supposer que ce vent soulevait les vagues violemment, et pourrait bien désigner ces ouragans sans direction fixe, qui tourmentent souvent la Méditerranée. On les appelle aujourd'hui levantins, de leur point de départ le plus ordinaire, le Levant.

15. Et le navire étant emporté par le vent, de telle sorte qu'il ne pouvait point résister, nous fûmes emportés, ayant abandonné le navire au vent.

15. « *Ayant abandonné le navire au vent*; » nous laissâmes dériver le navire au gré du vent, sans chercher à le diriger.

16. Et ayant passé au-dessous d'une petite île, appelée Claudia, à grande peine pûmes-nous être maîtres de l'esquif.

16. « *Et ayant passé au-dessous*; » passant près d'une île où le vent était probablement brisé par l'île. § « *Appelée Claudia*. » petite île au sud-ouest de Crète. § « *Etre maîtres de l'esquif*. » Cela ne veut pas dire qu'ils eurent de la peine à descendre dans le bateau, mais bien qu'ils purent à grand-peine empêcher la chaloupe attachée au vaisseau d'être brisée. Tout marin sait combien il est important de sauver les chaloupes.

17. Mais l'ayant tiré à nous, les matelots cherchaient tous les remèdes possibles, en liant le navire par-dessous; et comme ils craignaient de tomber sur des bancs de sable, ils abattirent les voiles, et ils étaient portés de cette manière.

17. « *Mais l'ayant tiré à nous; »* dans le vaisseau, en sûreté. § « *En liant le navire par-dessous; »* les anciens avaient l'habitude d'entourer leurs navires de câbles pour maintenir les planches ensemble, malgré les efforts de la mer. On passait la corde sous la proue, on la faisait glisser sur le point faible de la quille pour la ramener sur le pont où elle était solidement fixée. (Voy. Kuinoël sur ce verset.) Lord Anson rapporte un fait du même genre. Il dit d'un vaisseau espagnol surpris par une tempête, qu'il dut être maintenu par six tours de corde pour ne pas s'entr'ouvrir. (Clarke.) § « *Comme ils craignaient de tomber sur des bancs de sable.* » Il y en avait deux célèbres sur la côte d'Afrique, appelés *le Grand* et *le Petit*. C'étaient d'immenses bancs de sable que la mer changeait de place continuellement, de sorte qu'on ne pouvait deviner où était le danger. § « *Abat-tirent les voiles; »* les descendirent. Peut-être fût-ce les mâts eux-mêmes qui furent abattus, comme on le fait encore de nos jours. § « *Ils étaient portés de cette manière.* » Par le vent et les vagues, sans pouvoir gouverner le vaisseau.

18. Or, parce que nous étions agités d'une grande tempête, le jour suivant ils jetèrent les marchandises dans la mer.

18. Ils allégèrent le vaisseau, en jetant une partie de la cargaison.

19. Puis, le troisième jour, nous jetâmes, de nos propres mains, les agrès du navire.

19. « *Les agrès du navire; »* les voiles, les câbles, les bagages, etc. Ils jetèrent tout ce qui n'était pas indispensable au salut du vaisseau; toutefois ils gardèrent encore quelques ancres à bord. (V. 29.)

20. Et comme il ne nous parut, durant plusieurs jours, ni soleil ni étoiles, et qu'une grande tempête nous agitait violemment, toute espérance de nous pouvoir sauver à l'avenir, nous fut ôtée.

20. « *Ni soleil ni étoiles, etc.* » Ils ne pouvaient se livrer à aucune observation : privés de la boussole, ignorant leur position, ils se croyaient perdus.

21. Mais après qu'ils eurent été longtemps sans manger, Paul, se tenant alors debout au milieu d'eux, leur dit : O hommes ! certes il fallait me croire, et ne partir point de Crète, afin d'éviter cette tempête et cette perte.

21. « *Mais après qu'ils eurent été longtemps sans manger.* » La violence de la tempête, un travail sans relâche et l'appréhension du danger leur avait fait négliger la nourriture depuis longtemps. § « *Afin d'éviter cette tempête; »* si vous aviez attendu, vous seriez en sûreté.

22. Mais maintenant je vous exhorte d'avoir bon courage; car nul de vous ne perdra la vie, et le navire seul périra.

22. « *Nul de vous ne perdra la vie.* » Comme Paul avait déjà montré beaucoup de sagesse dans un précédent avis, l'équipage dut être plus disposé à l'écouter.

23. Car, en cette propre nuit, un ange du Dieu à qui je suis, et lequel je sers, s'est présenté à moi.

23. « *Un ange de Dieu.* » Dieu communiquait souvent ses ordres par le moyen des anges. (Voy. Hébr. 1, 14.) § « *A qui je suis.* » A qui j'appartiens. C'est ainsi que Paul exprime qu'il est entièrement dévoué à son Dieu.

24. *Me disant* : Paul, ne crains point, il faut que tu sois présenté à César; et voici, Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi. 25. C'est pourquoi, ô hommes ! ayez bon courage, car j'ai cette confiance en Dieu que la chose arrivera comme elle m'a été dite.

24-25. « *Ne crains point, Paul;* » de perdre la vie. § « *Il faut que tu sois présenté, etc.;* » donc ta vie sera épargnée. § « *Dieu t'a donné tous ceux, etc.;* » à cause de toi aucun d'eux ne périra. C'est ainsi que Dieu accorde parfois des faveurs au monde en général, et même aux pécheurs, en vue de son peuple.

26. Mais il faut que nous soyons jetés contre quelque île.

26. « *Contre quelque île;* » Malte. (Voy. Ch. xxviii, 1.)

27. Quand donc la quatorzième nuit fut venue, comme nous étions portés çà et là sur la mer Adriatique, les matelots eurent opinion environ sur le minuit qu'ils approchaient de quelque contrée.

27. « *La quatorzième nuit;* » à partir du jour où avait commencé la tempête. § « *Sur la mer Adriatique;* » située entre l'Italie et la Dalmatie, comprenant la mer de Sicile et la mer Ionienne, et s'étendant ainsi jusqu'en Grèce et en Afrique. Cette mer dépassait donc ce que nous nommons aujourd'hui le golfe Adriatique. D'après le récit, ils se trouvaient, en effet, dans les environs de Malte.

28. Et ayant jeté la sonde, ils trouvèrent vingt brasses, puis étant passés un peu plus loin, et ayant encore jeté la sonde, ils trouvèrent quinze brasses.

28. *Et ayant jeté la sonde;* » pour s'assurer de la profondeur de la mer, en y jetant un fil terminé par un plomb. § « *Vingt brasses.* » La brasse est d'environ deux mètres; son nom vient de la distance qui sépare l'extrémité des deux mains quand on a les bras étendus. La profondeur était donc d'environ 40 mètres. § « *Quinze brasses.* » Ils savaient ainsi qu'ils s'approchaient de terre.

29. Mais craignant de donner contre quelque écueil, ils jetèrent quatre ancres de la poupe, désirant que le jour vint.

29. « *Ils jetèrent quatre ancres;* » à cause de la violence du vent et des vagues, et afin de mettre le vaisseau en sûreté. § « *Désirant que le jour vînt;* » afin de se mieux rendre compte de leur situation et du danger. § « *Les matelots;* laissant les prisonniers. § « *Du côté de la proue;* » comme pour assurer contre tout danger cette partie du navire. Comme ils estimaient que le vaisseau devait se rompre, et comme la chaloupe était insuffisante pour recueillir tous les passagers, ils jugeaient prudent de s'en emparer pour eux seuls, même avant l'heure finale du danger,

30. Et comme les matelots cherchaient à s'enfuir du navire, ayant descendu l'esquif en mer, sous prétexte d'aller porter loin les ancres du côté de la proue. 31. Paul dit au centenier et aux soldats : Si ceux-ci ne demeurent dans le navire, vous ne pouvez point vous sauver.

30-31. « *Paul dit au centenier et aux soldats.* » Le centenier, à ce qu'il paraît, avait le commandement général du navire (v. 11), et probablement ce vaisseau avait été nolisé pour le service du gouvernement. § « *Si ceux-ci;* » les matelots. Le centenier et les soldats n'entendaient rien à la manœuvre du vaisseau, et par conséquent les matelots étaient indispensables pour le sauver. § « *Vous ne pouvez point vous sauver.* » Sur l'avis reçu de l'ange, Paul leur avait assuré qu'aucun d'eux ne perdrait la vie. Mais ce n'était qu'autant que toutes les ressources humaines seraient mises en usage. Cet exemple nous apprend que quelque persuadés que nous soyons d'un succès, nous devons cependant tout faire pour l'assurer. C'est de notre concours que Dieu se sert. Ses décrets n'empêchent pas, mais requièrent notre participation, et l'on ne peut obtenir une fin sans employer ses moyens. Ceci est encore vrai du salut : ici non plus, pas de résultat sans moyens; Dieu a résolu de nous sauver avec notre concours. Il a décidé que notre repentance, notre foi et notre sainteté seraient ses moyens; preuve que la foi des élus, bien que décrétee, ne doit pas dispenser les hommes de rechercher le salut. Paul savait que Dieu sauverait l'équipage, et cependant il fit des efforts pour concourir au but que Dieu s'était proposé. Il en est toujours ainsi. Notre confiance en la miséricorde de Dieu doit devenir un encouragement à chercher des moyens de salut, car alors nous savons qu'il y en a d'efficaces, et que nos tentatives ne seront pas vaines. Or les intentions de Dieu à notre égard sont aussi évidentes qu'elles l'étaient pour Paul, et elles doivent nous pousser à faire tous nos efforts pour arriver au but que Dieu se propose.

32. Alors les soldats coupèrent les cordes de l'esquif, et le laissèrent tomber.

32. « *Coupèrent les cordes,* etc. » Les marins avaient déjà mis la chaloupe à la mer (v. 30), mais n'y étaient pas encore descendus. En coupant ainsi les cordes qui la retenaient au navire, on les mettait dans l'impossibilité d'abandonner le vaisseau.

33. Et jusqu'à ce que le jour vînt, Paul les exhorta tous de prendre quelque nourriture, en leur disant : C'est aujourd'hui

le quatorzième jour qu'en attendant vous êtes demeurés à jeûn, et vous n'avez rien pris.

33. « *Jusqu'à ce que le jour vint ;* » avant qu'il ne fût assez clair pour voir ce qu'on faisait. § « *N'avez rien pris.* » Ce n'est pas à dire qu'ils eussent vécu sans prendre absolument aucune nourriture, mais qu'ils avaient été si occupés et si inquiets, qu'ils n'avaient fait aucun repas régulier. C'est ainsi « qu'Appien parle d'une armée qui, pendant vingt jours entiers, ne put prendre ni nourriture ni repos. » Ce jeûne avait dû les épuiser et ainsi les rendre peu propres aux fatigues qui leur restaient à supporter.

34. Je vous exhorte donc de prendre quelque nourriture, vu que cela est nécessaire pour votre conservation : car il ne tombera pas un cheveu de la tête d'aucun de vous.

34. « *Il ne tombera pas un cheveu de la tête.* » Vive figure pour assurer qu'ils seraient tous parfaitement sains et saufs. (I Sam. xiv, 45; I Rois I, 52.)

35. Et quand il eut dit ces choses, il prit du pain, et rendit grâces à Dieu en présence de tous; et l'ayant rompu, il commença à manger. 36. Alors ayant tous pris courage, ils commencèrent aussi à manger. 37. Or nous étions en tout dans le navire deux cent soixante-seize personnes.

35-37. « *Et rendit grâces, etc. ;* » selon l'habitude des Hébreux. (Voy. note sur Matth. xiv, 19.) Bien qu'il fût au milieu des païens, Paul ne craint pas de manifester sa foi chrétienne et sa reconnaissance envers Dieu.

38. Et quand ils eurent mangé jusqu'à être rassasiés, ils allégèrent le navire, en jetant le blé dans la mer.

38. « *Ils allégèrent le navire ;* » en jetant la charge dans la mer.

39. Et le jour étant venu ils ne reconnaissaient point le pays; mais ils aperçurent un golfe ayant rivage, et ils résolurent d'y faire échouer le navire, s'il leur était possible.

39. « *Ils ne reconnaissaient point le pays.* » La tempête les avait emportés et ne leur avait permis de faire aucune observation. § « *Un golfe ayant un rivage ;* » commode pour aborder.

40. C'est pourquoi, ayant retiré les ancrs, ils abandonnèrent le navire à la mer, lâchant en même temps les attaches des gouvernails; et ayant tendu la voile de l'artimon, ils tirèrent vers le rivage.

40. « *Lâchant les attaches des gouvernails.* » Le gouvernail est une pièce de bois large à sa base, plongeant dans l'eau et unie par le som-

met à la barre tenue par le pilote dirigeant le navire. Chez les anciens, on se servait quelquefois des rames pour gouverner le vaisseau. Il paraît qu'il y avait des vaisseaux munis de gouvernails en poupe et en proue; parfois même sur les côtés. Les liens ici mentionnés étaient probablement les cordes qui pendant la tempête, où l'on ne pouvait s'en servir, tenaient le gouvernail immobile. La tempête passée, on le déliait pour en faire usage de nouveau comme nous le voyons ici. § « *La voile d'artimon.* » Le mot d'artimon, dans ce passage, a été traduit tour à tour par « *mât, vergue, beau-pré.* » Les versions arabe et syriaque disent « *une petite voile.* »

41. Mais étant tombés en un lieu où deux courants se rencontraient, ils y heurtèrent le navire; et la proue s'y étant enfoncée demeurait ferme, mais la poupe se rompait par la violence des vagues.

41. « *Etant tombés;* » étant portés par le vent et les vagues. § « *En un lieu ou deux courants se rencontraient;* » probablement un banc de sable tenant au continent, baigné de deux côtés par la mer, et s'avancant au loin caché sous les eaux. C'est ce qui explique comment en se dirigeant vers le port ils heurtèrent contre cet obstacle inaperçu. § « *Lapoupe se rompait.* » Les fragments purent fournir les planches sur lesquelles ils se sauvèrent à terre. (V. 44.)

42. Alors le conseil des soldats fut de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un s'étant sauvé à la nage, ne s'enfuit.

[42. « *Alors le conseil des soldats, etc.* » Probablement, la discipline romaine étant très-sévère, les soldats craignirent que si les prisonniers s'échappaient on ne les accusât de négligence ou de trahison. De là leur cruelle proposition de tuer les prisonniers, en disant ensuite qu'ils avaient péri dans le naufrage. Quelle effrayante manifestation de la cruauté humaine! Voilà des malheureux qui viennent d'échapper à la mort par la bonté de Dieu, et qui, à l'instant même méditent un massacre!

43. Mais le centenier, voulant sauver Paul, les empêcha d'exécuter ce conseil, et il commanda que ceux qui pourraient nager se jetassent dehors les premiers, et se sauvassent à terre.

43. « *Mais le centenier voulant sauver Paul.* » Dès le commencement le centenier avait été disposé à traiter Paul avec bonté. (V. 3.) La conduite de celui-ci à bord, la sagesse de ses avis (v. 10), sa prudence pendant la tempête et peut-être aussi la croyance qu'avait le centenier que Paul était sous la divine protection, disposèrent le païen à sauver la vie de l'apôtre. § « *Les empêcha d'exécuter ce conseil.* » Pour un seul homme de bien la vie de tous les autres fut épargnée. Un homme pieux peut donc, dans les occasions difficiles, se conduire de façon à se concilier la faveur du monde, et ainsi les pécheurs profiter d'avantages destinés aux hommes de bien. Dix hommes justes auraient sauvé Sodome. (Gen. xviii, 32.) C'est le rôle des chrétiens d'être le sel de la terre et la lumière du monde. (Matth. v, 13-14.) C'est donc un avantage d'avoir pour amis les amis de

Dieu, d'être les enfants de parents pieux. § « *Et il commanda.* » Ils furent probablement délivrés de leurs chaînes.

44. Et le reste, les uns sur des planches et les autres sur quelques pièces du navire; et ainsi il arriva que tous se sauvèrent à terre.

44. « *Tous se sauvèrent à terre;* » selon la promesse qui avait été faite à Paul. (V. 22.) Ce récit nous montre que sur mer ou sur terre, Dieu a partout des moyens d'accomplir tous ses desseins et de préserver son peuple de tout danger.

CHAPITRE XXVIII.

1. S'étant donc sauvés, ils reconnurent alors que l'île s'appelait Malte.

1. « *Ils reconnurent;* » soit par le sol, soit par les habitants. » § « *S'appelait Malte.* » Cette île était antrefois remarquable par l'abondance de miel qu'on y recueillait et qui lui valut probablement son nom primitif de *Melite*. Elle a environ trente kilomètres de l'ouest à l'est, et neuf du nord au sud. Elle est à peu près à quarante-cinq kilomètres de la côte de Sicile : c'est un immense rocher blanc recouvert d'un pied de terre apporté de Sicile. Il y a dans la mer Adriatique, près de la côte d'Illyrie, une île nommée jadis aussi *Melita*, aujourd'hui *Meleda*, où quelques commentateurs ont pensé que Paul a fait naufrage. Mais la tradition et les circonstances géographiques s'accordent à placer cet événement à Malte, qui est bien mieux sur la route de Syrie en Italie. Malte appartient maintenant aux Anglais.

2. Et les barbares usèrent d'une singulière humanité envers nous; car ils allumèrent un grand feu, et nous reçurent tous à cause de la pluie qui nous pressait, et à cause du froid.

2. « *Et les barbares.* » (Voy. notes sur Rom. 1, 4.) Les Grecs appelaient barbares tous ceux qui ne parlaient pas leur langue ou n'étaient pas de leur nation. Barbares n'avait donc pas, comme chez nous, l'acception de sauvages, cruels. (Voy. I Cor. xiv, 11.) On suppose que cette île a été primitivement peuplée par les Phocéens, puis par les Phéniciens, et enfin par une colonie venue de Carthage. Les habitants de Malte parlaient la même langue que ceux d'Afrique. Les Grecs et les Latins ne comprenaient pas leur langue. De là le nom de barbares qui leur est donné. § « *Et à cause du froid.* » En effet, on était à une saison rigoureuse, et les passagers avaient de plus dû se jeter à la mer. On était au mois d'octobre.

3. Et Paul ayant ramassé quelque quantité de sarments, comme il les eut mis au feu, une vipère en sortit à cause de la chaleur, et lui saisit la main.

3. » *Ayant ramassé quelque quantité de sarments ;* » pour faire du feu. § « *Une vipère en sortit ;* » serpent venimeux. (Note sur Matth. III, 7.) La vipère se trouvait probablement endormie dans les branches que Paul avait ramassées, mais dès que le bois eut pris feu, le serpent réchauffé en sortit. § « *Et lui saisit la main ;* » s'enroula autour de la main de Paul. Il n'est pas dit que Paul fut mordu, cependant cela est sous-entendu ; il faudrait un miracle pour qu'une vipère se suspendît à une main sans la piquer.

4. Et quand les barbares virent cette bête pendante à sa main, ils se dirent l'un à l'autre : Certainement cet homme est un meurtrier, puisqu'après être échappé de la mer, la Vengeance ne permet pas qu'il vive.

4. « *Il est meurtrier.* » Pourquoi pensaient-ils que Paul fût coupable d'un meurtre plutôt que de tout autre crime ? Probablement parce que le croyant puni de mort par un Dieu juste, ils en concluaient qu'il avait aussi donné la mort. Peut-être aussi comme les anciens croyaient que la vengeance divine frappait précisément la partie du corps qui avait servi d'instrument, et comme c'est ordinairement avec la main que le meurtre se commet, ces hommes pensèrent que tel devait être le crime de Paul ainsi puni. § « *Après être échappé de la mer.* » Ils supposaient que Dieu poursuivait le coupable, et que s'il échappait à un châtement, un autre l'attendait. C'est vrai dans certaines limites. Ces barbares raisonnaient d'après un grand principe que la nature a gravé dans le cœur des hommes, à savoir qu'il y a un Dieu juste et que les méchants seront punis. (*Voy.* note sur Jean IX, 1-3.) L'application qu'ils en faisaient était fautive. Grand nombre de personnes tombent dans la même erreur et pensent que chaque calamité est la punition d'un péché particulier. A la vérité, le malheur est quelquefois si intimement lié au péché, comme sa conséquence, qu'on est alors en droit de voir là une faute et sa juste punition. Ainsi, le jeu amène la perte de la fortune, l'ivrognerie détruit la santé, la débauche ruine la réputation. Mais il est bien des afflictions qui ne sont que des épreuves destinées à nous sanctifier. Pour prononcer dans tous les cas, il nous faudrait une connaissance plus approfondie de la justice de Dieu. § « *La Vengeance.* » Selon les païens, c'était une fille de Jupiter chargée de punir les crimes. § « *Ne permet pas qu'il vive.* » Ils le regardaient comme un homme déjà mort.

5. Mais Paul ayant secoué la bête dans le feu, il n'en reçut aucun mal.

5. « *Ayant secoué.* » Ceci accomplit littéralement la promesse de notre Sauveur : « Ils saisiront les serpents avec la main, etc. » (Marc XVI, 18.)

6. Au lieu qu'ils s'attendaient qu'il dût enfler ou tomber subitement mort. Mais quand ils eurent longtemps attendu, et

qu'ils eurent vu qu'il ne lui en arrivait aucun mal, ils changèrent de langage, et dirent que c'était un dieu.

6. « *Ou tomber subitement mort;* » comme cela arrive lorsque ce serpent verse tout son venin dans une partie essentielle du corps. § « *Ils changèrent de langage;* » ils voient qu'il ne lui arrive aucun mal et ils le croient miraculeusement préservé. § « *Que c'était un Dieu.* » Il est certain que les Maltais étaient des idolâtres, mais on ne sait quels dieux ils adoraient. Il n'est pas étonnant qu'ils fassent intervenir la Divinité dans une protection aussi frappante. La même chose se présenta à Lystre. (*Voy. note sur ch. xiv, 11.*)

7. Or en cet endroit-là étaient les possessions du principal de l'île, nommé Publius, qui nous reçut et nous logea durant trois jours avec beaucoup de bonté. 8. Et il arriva que le père de Publius était au lit, malade de la fièvre et de la dysenterie; et Paul l'étant allé voir, il fit la prière, lui imposa les mains, et le guérit. 9. Ce qui étant arrivé, tous les autres malades de l'île vinrent à lui, et ils furent guéris.

7-9. « *Flux de sang;* » dysenterie. § « *Lui imposa les mains, etc.* » D'après la promesse du Sauveur (Marc xvi, 18), ce miracle était l'expression de la reconnaissance de Paul pour l'hospitalité de Publius, et devait concilier à Paul la bonté des habitants.

10. Lesquels aussi nous firent de grands honneurs, et à notre départ nous fournirent ce qui nous était nécessaire.

10. « *Lesquels aussi nous firent de grands honneurs;* » comme à des hommes protégés par le ciel et chargés de répandre de grands bienfaits en guérissant les malades, etc. Probablement le mot « honneurs » veut dire « présents ou marques de faveur. »

11. Trois mois après nous partîmes sur un navire d'Alexandrie, qui avait hiverné dans l'île, et qui avait pour enseigne Castor et Pollux.

11. « *Et après trois mois;* » attendant sans doute une bonne occasion de se rendre à Rome. Si, comme on le pense, ils arrivèrent à Malte en octobre, ils en partirent pour Rome en janvier. § « *Sur un navire d'Alexandrie.* » (*Voy. note sur chap. xxvii, 6.*) § « *Qui avait pour enseigne.* » Il était d'usage, comme aujourd'hui, de mettre sur la proue du vaisseau la représentation du personnage dont le navire portait le nom. § « *Castor et Pollux;* » deux demi-dieux, fils jumeaux de Jupiter et de Leda, femme de Tyndare, roi de Sparte; après leur mort, la mythologie les fait monter au ciel, où ils sont transformés en une constellation qui porta le nom de « Jumeaux. » Ils reçurent alors des honneurs divins. On les disait protecteurs des marins, et il n'était pas rare de voir leur image placée sur les vaisseaux.

12. Et étant arrivés à Syracuse, nous y demeurâmes trois jours.

12. « *Et étant arrivés à Syracuse;* » capitale de l'île de Sicile, située sur la côte orientale et sur la route la plus directe de Malte à Rome. Aujourd'hui elle a à peu près 18,000 habitants.

13. De là, en côtoyant, nous arrivâmes à Rhège; et un jour après, le vent du midi s'étant levé, nous vîmes le deuxième jour à Pouzzoles.

13. « *En côtoyant;* » sur la côte de la Sicile. § « *Nous arrivâmes à Rhège;* » ville du royaume de Naples, sur la côte, près de l'extrémité sud-ouest de l'Italie, presque en face de Messine en Sicile. Elle s'appelle maintenant Reggio. § « *Le vent du midi;* » vent favorable pour leur voyage. § « *A Pouzzoles;* » Puits. Cette ville était célèbre par ses bains chauds, et on pense que c'est de ses sources que lui est venu son nom. Aujourd'hui nommée Pouzzoles, elle se trouve dans la campagne à Naples, sur la côte nord de la baie, et à 10 kilomètres nord-ouest de Naples. Elle compte de nos jours environ 10,000 habitants.

14. Où ayant trouvé des frères, nous fûmes priés de demeurer avec eux sept jours; et ensuite nous arrivâmes à Rome.

14. « *Les frères;* » des chrétiens. On ignore qui avait apporté l'Évangile en cet endroit.

15. Et quand les frères qui y étaient eurent reçu de nos nouvelles, ils vinrent au-devant de nous jusqu'au marché d'Appius, et aux Trois-Boutiques; et Paul, les voyant, rendit grâces à Dieu, et prit courage.

15. « *Quand les frères;* » les frères de Rome. § « *Jusqu'au marché d'Appius;* » à 42 kilomètres de Rome. On voit encore les restes de cette ville; elle est sur les bords des marais Pontins; elle a été bâtie sur la fameuse voie Appienne, route conduisant de Capoue à Rome. C'est Appius-Claudius qui construisit la route et la ville. Son nom de marché d'Appius lui venait sans doute des commodités qu'elle offrait aux voyageurs de la voie Appienne. C'était un rendez-vous de colporteurs et de marchands. (Voy. Horace, livre 1, Sat. 3.) § « *Aux trois boutiques.* » Ce point est plus rapproché de Rome que le marché d'Appius, d'environ 10 kilomètres. (Ciceroad. Att. II, 10.) C'était sans doute un but de rafraîchissement pour les voyageurs. Le plus grand nombre des chrétiens resta probablement là pendant que les autres allèrent au-devant de Paul pour lui offrir leurs services pendant sa route. Les chrétiens de Rome avaient sans doute beaucoup entendu parler de Paul. C'était cinq ans auparavant que Paul leur avait écrit son Épître. (57.) Les chrétiens de Rome, en venant au-devant de l'apôtre prisonnier, manifestaient ainsi l'intérêt qu'ils lui portaient. § « *Rendit grâces à Dieu.* » Depuis longtemps il avait désiré voir les chrétiens de Rome, et il était reconnaissant envers Dieu d'avoir exaucé son vœu, bien que ce fût dans les fers. (Rom. I, 9-11; xv, 23, 32.) § « *Et prit courage;* » dans leur société et par leurs conseils. La société et les conseils d'amis chrétiens sont souvent bien précieux pour aider à supporter les épreuves.

16. Et lorsque nous fûmes arrivés à Rome, le centenier livra les prisonniers au préfet du prétoire; mais, quant à Paul, il lui fut permis de demeurer à part, avec un soldat qui le gardait.

16. « *Préfet du prétoire;* » commandant de la garde prétorienne, à laquelle on remettait les prisonniers venus des provinces pour être jugés à Rome. Le préfet de cette époque se nommait Burrhus Afranius. (Tacit. Ann. XII, 42, 1.) § « *Mais quant à Paul, il lui fut permis, etc.;* » probablement sur la recommandation du centenier dont il s'était si bien concilié les faveurs pendant le voyage. (Voy. chap. XXVII, 43.) § « *Avec un soldat qui le gardait.* » Sous la garde d'un soldat auquel il était enchaîné, et qui, par conséquent, le surveillait constamment. (Voy. chap. XXIV, 23, et note sur chap. XII, 6.)

17. Or il arriva, trois jours après, que Paul convoqua les principaux des Juifs; et quand ils furent venus, il leur dit : Hommes frères ! quoique je n'aie rien commis contre le peuple, ni contre les coutumes des pères, toutefois j'ai été arrêté prisonnier à Jérusalem, et livré entre les mains des Romains.

17. « *Paul convoqua les principaux des Juifs;* » probablement pour deux raisons : 1° se laver de l'accusation de crime; 2° leur annoncer l'Évangile. § « *Contre le peuple;* » contre les Juifs. (Chap. XXIV, 12.) § « *Ni contre les coutumes;* » les rites religieux de la nation. (Notes sur chap. VI, 14.) § « *J'ai été arrêté prisonnier, etc.;* » par les Juifs. (Chap. XXI, 33, etc.)

18. Qui, après m'avoir examiné, me voulaient relâcher, parce qu'il n'y avait en moi aucun crime digne de mort.

18. « *Après m'avoir examiné, etc.* » (Chap. XXIV, 10-17; XXV; XXVI.)

19. Mais les Juifs s'y opposant, j'ai été contraint d'en appeler à César; sans que j'aie pourtant dessein d'accuser ma nation.

19. « *Les Juifs s'y opposant;* » à ce que je sois mis en liberté. § « *J'ai été contraint;* » en vue de mon salut personnel. § « *D'en appeler à César.* » (Note sur chap. XXV, 11.) § « *Sans que j'aie pourtant dessein.* » Paul avait été accusé et condamné injustement; toutefois, animé d'un esprit véritablement chrétien, il déclare n'avoir contre ses ennemis aucun mauvais sentiment.

20. C'est donc là le sujet pour lequel je vous ai appelés, afin de vous voir et de vous parler; car c'est pour l'espérance d'Israël que je suis chargé de cette chaîne.

20. « *Car c'est pour l'espérance d'Israël;* » à cause de l'espoir que les Juifs avaient de la venue du Messie, de la résurrection et de la vie future accordée par son entremise. (Voy. note sur chap. XXIII, 6.) § « *Je suis chargé de cette chaîne.* » (Voy. notes sur chap. XXVI, 29.) Il était probablement, selon la coutume, attaché à un soldat au moyen d'une chaîne

21. Mais ils lui répondirent : Nous n'avons point reçu de

lettres de Judée qui parlent de toi; ni aucun des frères n'est venu qui ait rapporté ou dit quelque mal de toi.

21. « *Nous n'avons point reçu de lettres.* » On s'étonne que les Juifs de Judée n'aient pas informé leurs frères de Rome des accusations portées contre Paul, pour les sou'enir devant l'empereur. Peut-être regardaient-ils leur cause comme perdue. Après avoir vu Paul acquitté par Lysias, Félix, Festus et Agrippa, ils devaient s'attendre à ce qu'il le fût encore à Rome. § « *Ni aucun des frères qui est venu,* etc.; » aucun Juif. Il y avait des rapports très-fréquents entre la Judée et Rome; toutefois, il paraît que les Juifs qui étaient arrivés à Rome avant Paul, n'avaient rien dit qui pût lui nuire.

22. Cependant nous entendrons volontiers de toi quel est ton sentiment; car, quant à cette secte, il nous est connu qu'on la contredit partout.

22. « *Quel est ton sentiment;* » quelles sont les doctrines des chrétiens touchant le Messie. § « *Cette secte;* » la secte des chrétiens. § « *Contredit;* » spécialement les Juifs. Ceci était vrai alors, et l'est encore en partie aujourd'hui. Toujours on a parlé avec mépris des disciples de Christ. (Comp. chap. xxiv, 5.)

23. Et, après lui avoir assigné un jour, plusieurs vinrent auprès de lui dans son logis, auxquels il expliquait, par plusieurs témoignages, le royaume de Dieu, et depuis le matin jusqu'au soir, il les portait à croire ce qui concerne Jésus, tant par la loi de Moïse que par les prophètes.

23. « *Lui avoir assigné un jour;* » pour l'entendre. § « *Expliquait par plusieurs témoignages le royaume de Dieu;* » expliquait et rendait témoignage des principes et des doctrines du règne du Messie. (Voy. note sur Matth. III, 2.) § « *Depuis le matin jusqu'au soir;* » exemple remarquable du zèle infatigable de Paul. § « *Les portait à croire ce qui concerne Jésus;* » cherchant à les convaincre que Jésus était le Messie. § « *Tant par la loi de Moïse;* » tâchant de les convaincre que Jésus était bien le Messie annoncé par Moïse. (Voy. Gen. xlix, 10; Deut. xviii, 18.) § « *Que par les prophètes;* » il leur montrait que Jésus était bien celui qu'avaient annoncé les prophètes. (Voy. notes sur chap. xvii, 3.)

24. Et les uns furent persuadés par les choses qu'il disait : et les autres n'y croyaient point.

24. « *Les uns furent persuadés.* » (Voy. notes sur chap. xiv, 4.)

25. C'est pourquoi, n'étant pas d'accord entre eux, ils se retirèrent après que Paul leur eut dit cette parole : Le Saint-Esprit a bien parlé à nos pères, par Esaïe le prophète.

25. « *Eut dit cette parole;* » cette prophétie solennelle leur rappelant que le trait caractéristique de la nation juive était de rejeter le témoi-

gnage de Dieu, et qu'il fallait s'y attendre. Tel est le dernier et sérieux avertissement, à nous connu, que Paul donna à ses compatriotes. § « *A bien parlé.* » Cette parole était aussi applicable aux Juifs du temps de saint Paul qu'à ceux du temps d'Esaië. § « *Le Saint-Esprit;* » preuve complète de l'inspiration d'Esaië. § « *Par Esaië.* » (Esaië vi, 9, 10.)

26. En disant : Va vers ce peuple, et *lui* dis : Vous écouterez de vos oreilles, et vous n'entendrez point; et en regardant vous verrez, et vous n'apercevrez point. 27. Car le cœur de ce peuple est engraisé; et ils ont ouï dur de leurs oreilles, et ont fermé leurs yeux; de peur qu'ils ne voient des yeux, qu'ils n'entendent des oreilles, qu'ils ne comprennent du cœur, qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse.

26-27. « *En disant, etc.* » (Voy. l'explication de ce passage dans les notes sur Matth. xiii, 14, et Jean xii, 39, 40.)

28. Sachez donc que ce salut de Dieu est envoyé aux Gentils, et ils l'entendront.

28. « *Ce salut de Dieu.* » La connaissance du monde dont Dieu se sert pour sauver les hommes. § « *Est envoyé aux Gentils;* » puisque vous l'avez repoussé, ce salut sera porté aux Gentils. (Voy. note sur chap. xiii, 46.) § « *Et ils l'entendront;* » l'embrasseront. Paul n'était jamais découragé : si les uns rejetaient l'Évangile, il était prêt à l'annoncer à d'autres. Qu'il serait heureux que tous les chrétiens eussent le zèle et la foi inébranlable de Paul!

29. Quand il eut dit ces choses, les Juifs se retirèrent d'avec lui, ayant une grande contestation entre eux.

29 « *Ayant une grande contestation;* » discussion ou débat. Ceux qui croyaient que Jésus était le Messie (v. 21), discutaient chaudement avec ceux qui le niaient. Ce verset 29 manque dans la version syriaque et dans quelques manuscrits grecs. Mill et Griesbach le croient apocryphe.

30. Mais Paul demeura deux ans entiers dans une maison qu'il avait louée pour lui, où il recevait tous ceux qui le venaient voir.

30. « *Paul demeura deux ans entiers;* » probablement sous la surveillance de soldats. On ne sait pas pourquoi il se passa un si long temps avant qu'il fût jugé. Quoi qu'il en soit, il est évident, d'après le verset 21, que les Juifs n'étaient pas disposés à faire examiner cette affaire par Néron; aussi la laissèrent-ils dormir; probablement ils n'osèrent pas traduire Paul devant l'empereur. D'ailleurs, la justice de Rome ne leur avait jamais été favorable; récemment encore l'empereur avait maltraité leur nation méprisée à Rome. (Chap. xviii, 2.) Paul put donc vivre là en toute sécurité. Cependant Lardner suppose que Paul fut immédiatement traduit devant Néron, qui le condamna à la prison. Lighton appuie la

même opinion, de cette probabilité que les accusateurs de l'apôtre, venus de Judée, durent presser son jugement pour retourner chez eux. Dans tout cela, rien de certain. Il est évident, d'après II Tim. iv, 16, que Paul fut traduit devant l'empereur; mais à quelle époque? quelle fut la condamnation? pourquoi fut-il mis en liberté? voilà autant de questions encore non résolues. § « *Et il recevait tous ceux, etc.*; » avec bonté et hospitalité tous ceux qui venaient lui témoigner leur sympathie ou écouter ses instructions. Paul était donc prisonnier dans sa propre maison sans pouvoir en sortir?

31. Prêchant le royaume de Dieu, et enseignant les choses qui regardent le Seigneur Jésus-Christ avec toute liberté de parler, et sans aucun empêchement.

31. « *Prêchant le royaume de Dieu.* » (Note sur chap. xx, 25.) § « *Avec toute liberté.* » Nous savons, d'ailleurs, que quoique prisonnier, Paul eut des succès à Rome. Ses prédications convertirent plusieurs personnes, même à la cour de l'empereur. Ce qui lui était arrivé avait servi, comme il le dit (Phil. i, 12, 14), à l'avancement du royaume de Dieu, de sorte que ses frères « rassurés par ses liens, » osaient annoncer la Parole plus hardiment. C'est dans cette circonstance que l'Eglise de Philippien lui montra le plus profond intérêt, en envoyant Epaphrodite lui porter pour subvenir à ses besoins. Dans son Epître aux Phil. (chap. ii, 25; iv, 18), Paul parle de leur bonté dans les termes de la plus profonde gratitude. C'est aussi pendant son emprisonnement que l'apôtre convertit Onésime, esclave qui s'était enfui de chez Philémon de Colosse, en Phrygie. (Philém. 10.) Il le renvoya à son maître avec une lettre pour lui-même, et une autre pour l'Eglise de Colosse. (Voy. Coloss. iv, 8, 9, 18.) Pendant son emprisonnement, il écrivit les Epîtres que voici, dans l'ordre suivant : (Lardner.)

Ephésiens, en avril	61
II Timothée, en mai	61
Philippiens, avant la fin de	62
Colossiens	62
Philémon.	62
Hébreux, au printemps de	63

Ici s'arrête l'histoire inspirée de la propagation du christianisme, de l'organisation de l'Eglise chrétienne et des persécutions de l'apôtre Paul. Comment ne pas être profondément touché en arrivant à la dernière page de ce livre? On regrette de ne pas trouver, dans l'écrivain inspiré, l'histoire de Paul jusqu'à sa mort; on regrette surtout de voir, dès ce moment, l'histoire générale de l'Eglise devenir incertaine, obscure. Mais nous devrions plutôt éprouver de la reconnaissance pour ce qui nous a été accordé de ce récit inspiré de l'histoire de l'Eglise pendant les 30 années qui ont suivi l'ascension de notre Sauveur; le tableau des grandes scènes de l'établissement du christianisme, du dévouement des premiers missionnaires, des persécutions subies par les premiers chrétiens avec héroïsme, leur exil, l'objet de ce qui nous a conduit, servant à répandre l'Evangile au loin, et enfin les succès du grand Apôtre, proclamant le nom de Jésus Sauveur dans la capitale du monde.

Ce tableau final était peut-être le plus convenable à laisser devant nos yeux, au terme du livre inspiré.

Toutefois, on s'est demandé pourquoi Luc termine ici son histoire. Peut-être ne continua-t-il pas d'être le compagnon de Paul : peut-être mourut-il. On suppose généralement qu'il ne suivit pas Paul dans ses voyages ultérieurs. Probablement il ne survécut pas à Paul; s'il en était autrement, il eût parlé de la libération ou de la mort de l'apôtre. Tous les anciens auteurs s'accordent à dire, qu'après les faits qui terminent le livre des Actes des Apôtres, Luc passa en Achaïe, où il vécut un ou deux ans, et y mourut à l'âge de 84 ans.

Tout ce qui arriva à Paul, postérieurement au récit de Luc, est incertain pour nous. Toutefois, on s'accorde à dire qu'il fut mis en liberté en 63. Quelques Pères affirment qu'alors il voyagea en Italie et passa en Espagne.

D'après Lardner, l'homme le plus compétent en pareille matière, Paul mis en liberté se rendit à Jérusalem, de là à Ephèse, à Laodicée et à Colosses, pour retourner à Rome par Troie, Philippes et Corinthe. Lardner pense que Paul retourna à Rome parce que c'était un champ de travail immense, où il se proposait de passer le reste de ses jours.

En 64, Rome fut la proie d'un incendie qui dura six ou sept jours. On croit que le feu y fut mis par les ordres de Néron, qui, pour n'en pas être accusé par le peuple, se hâta d'en accuser lui-même les chrétiens, et suscita contre eux une des plus furieuses et des plus sanglantes persécutions.

On pense que c'est pendant cette persécution que Pierre et Paul furent mis à mort. Pierre aurait été crucifié, mais Paul décapité, parce qu'il était citoyen romain. D'après Lardner, ce fut en 65. La tradition, incertaine sans doute, dit que Paul fut décapité aux eaux de Sylvius, à environ trois milles de Rome, et qu'il fut enterré sur la route d'Ostie, où l'on bâtit plus tard une magnifique église.

Ce qui est beaucoup plus certain et plus doux pour nous, c'est de savoir que l'esprit de saint Paul est maintenant dans le sein de son Sauveur, où il se repose de ses longs travaux. Quant à son corps, le Seigneur, que Paul a servi, le gardera pour le ressusciter au dernier jour; et comme l'apôtre le dit lui-même dans son langage inimitable : « Le corps semé en corruption, ressuscitera incorruptible; semé en déshonneur, il ressuscitera en gloire; semé en faiblesse, il ressuscitera en force; semé en corps animal, il ressuscitera en corps spirituel. » (I Cor. xv, 42-44.) Alors pour Paul, comme pour tous les saints, cette parole de l'Écriture sera accomplie : « La mort est détruite par la victoire. » (I Cor. xv, 54.) Que font à Paul maintenant toutes les persécutions qu'il a souffertes pour son Maître ? Elles ne sont plus pour lui qu'une source d'actions de grâces, puisqu'elles ont servi à favoriser ses efforts pour répandre l'Évangile.

Puissions-nous imiter pendant notre vie le zèle, la foi et le renoncement de saint Paul, afin de participer avec lui à la résurrection des justes!

FIN DES ACTES DES APOTRES.

INTRODUCTION

Cette Epître a toujours été unanimement regardée comme authentique et canonique. Trois sectes seulement, les Ebionites, les Encratites et les Cérinthiens, ont mis en question sa véracité et son inspiration, et cependant, ils l'attribuaient tous à l'apôtre Paul ; ils la rejetaient parce qu'ils ne pouvaient l'accorder avec leurs propres idées. Leur manière de voir n'invalide donc en rien son authenticité. C'est là une question qu'il faut résoudre historiquement, comme pour tout autre écrit ancien ; or, les témoignages historiques sont unanimes en faveur de cette authenticité, comme on peut le voir au long dans Lardner. Paley, dans ses *Horæ Paulinæ*, a montré de main de maître les preuves internes qui établissent que l'Epître est de Paul.

Tous reconnaissent que cette Epître a été écrite en grec, bien qu'elle fût adressée à un peuple qui parlait latin. Les raisons pour lesquelles saint Paul a choisi cette langue étaient probablement les suivantes : 1° L'Epître devait sans doute être lue dans d'autres églises que celle de Rome. (Comp. Col. iv, 16.) Or, le grec que l'on parlait généralement alors se prêtait mieux à ce but. 2° Le grec était alors très répandu à Rome. On l'enseignait

à la jeunesse romaine, tellement que les auteurs se plaignent de ce que les jeunes gens négligent le latin. Cicéron, dit (*Pro Arch.*) : « On parle grec presque dans toutes les nations ; le latin est enfermé dans des limites comparativement bien étroites. »

3° Il est probable que les Juifs, qui formaient à Rome une colonie distincte, connaissaient mieux le grec que le latin ; car ils avaient des traductions grecques de l'Écriture, tandis qu'il n'en existait pas en latin. 4° Enfin l'apôtre connaissait probablement beaucoup mieux le grec que le latin ; en effet, sa patrie était la Cilicie ; enfin il cite parfois les poètes grecs. (Act. xxi, 37 ; xvii, 28 ; Tit. I, 12 ; I Cor. xv, 33.)

Cette Épître est ordinairement mise en tête des autres Épîtres de Paul, non qu'elle ait été écrite la première, mais à cause de son étendue et de son importance, peut-être aussi parce qu'elle s'adressait à une église résidant dans la ville impériale. Cependant on a toute raison de croire que l'Épître aux Galates, la première aux Corinthiens, et peut-être les deux aux Thessaloniciens, ont été écrites avant celle aux Romains. Il est aisé même de fixer l'époque à laquelle elle fut rédigée. C'est vers l'an 52 ou 54 que l'empereur Claude bannit tous les Juifs de Rome. Dans les Actes xviii, 2, nous voyons que Paul fit la connaissance d'Aquila et de Priscille, qui avaient quitté Rome par suite de ce décret. C'est à Corinthe qu'il les rencontra et qu'il resta avec eux, travaillant au même métier. (Act. xviii, 3.) Or, dans Rom. xvi, 3, 4, Paul demande à l'Église de « saluer Aquilas et Priscille, qui ont soumis leur cou pour sa vie. » Ce service, auquel il fait allusion, lui avait donc été rendu par eux après le décret de Claude ; par conséquent, l'Épître doit avoir été écrite après l'année 52.

Dans les Act. xviii, 19, nous lisons que Paul laissa Aquilas et Priscille à Ephèse. Il fit un voyage dans les pays voisins, puis revint à Ephèse. (Act. xix, 1.) Paul demeura à Ephèse deux ans au moins (Act. xix, 8, 9, 10), et c'est alors probablement qu'il écrivit la première aux Corinthiens. Dans cette Épître (xvi, 10), il envoie les salutations d'Aquila et de Priscille qui étaient donc

encore à Ephèse. Donc, l'Épître aux Romains, dans laquelle il fait saluer Aquilas et Priscille, comme étant à Rome, n'a pas pu être écrite avant leur départ d'Ephèse et leur retour à Rome, c'est-à-dire avant que trois ans au moins se fussent écoulés depuis le décret de Claude.

Quand Paul écrivit cette Épître, il était sur le point de porter à Jérusalem une collecte faite dans les églises de Macédoine et d'Achaïe (Rom. xv, 25, 26), en faveur des chrétiens pauvres de cette ville. Il comptait ensuite aller à Rome. (Rom. xv, 28.) Or, nous pouvons voir dans les Actes à quelle époque ces faits eurent lieu. Paul (Act. xix, 22) avait envoyé Eraste et Timothée devant lui en Macédoine, tandis qu'il demeurait lui-même encore en Asie. Puis, il se rendit en Macédoine (Act. xx, 1, 2), traversa la Grèce où il s'arrêta environ trois mois. Il est à peu près certain qu'il séjourna à Corinthe, et que c'est là qu'il écrivit notre Épître. De là, il partit pour Jérusalem, où il fut fait prisonnier, et après deux ans en prison (Act. xxiv, 27), il fut envoyé à Rome, vers l'an 60.

Si l'on tient compte du temps que dura son voyage et son emprisonnement, il dut se passer trois ans depuis le moment où il termina son Épître (Rom. xv, 25-29) jusqu'à l'époque où il arriva à Rome; ce serait donc vers l'an 57 que notre Épître aurait été écrite.

Il est évident aussi qu'elle fut rédigée à Corinthe. Au ch. xvi, 1, Phébé, qui était membre de l'église de Cenchrée est recommandée aux Romains. Elle devait probablement porter elle-même l'Épître, ou elle accompagnait ceux qui la portaient. Cenchrée était le port de Corinthe, il était éloigné de cette ville d'environ 7 ou 8 milles. Au ch. xvi, 23, Paul mentionne Gaius comme son hôte. Or, Gaius avait été baptisé à Corinthe, où il est évident qu'il demeurait. (I Cor. i, 14.) Eraste est aussi mentionné (ch. xvi, 23) comme le procureur de la ville d'où écrit Paul; or, cet Eraste est mentionné comme demeurant à Corinthe. (II Tim. iv, 20.) Tout cela montre que l'Épître fut écrite à Corinthe.

INTRODUCTION.

Il n'est pas facile de se faire une idée exacte de l'état de l'Eglise de Rome à cette époque. L'Épître nous la montre composée de Juifs et de Gentils, et Paul avait pour but de concilier leurs sentiments opposés, principalement au sujet de l'obligation de la loi juive, des prérogatives des Juifs et de la voie du salut. Il est probable que chacun des deux partis défendait avec ardeur ses opinions particulières et que l'apôtre saisit cette occasion pour exposer à ses compatriotes convertis les grandes doctrines du christianisme et les rapports entre la loi juive et la loi de la grâce. Une grande partie de l'Épître s'adresse aux Juifs. (Ch. II, III, IV, IX, X, XI.) Et une autre portion a pour but d'établir la position des Gentils et la manière dont ils seraient justifiés devant Dieu.

Il y avait alors un grand nombre de Juifs à Rome. Pompée, après sa conquête de la Judée, avait envoyé dans cette ville grand nombre de Juifs, pour y être vendus comme esclaves. Mais il ne fut point facile de les soumettre. Ils persévérèrent opiniâtement à suivre les rites de leur nation. Les Romains les laissèrent enfin tranquilles, et leur fixèrent pour résidence un quartier au delà du Tibre. Ils y bâtirent une petite ville. Philon (*Légit. ad Caium*) dit que beaucoup de Juifs de Rome avaient obtenu leur liberté; c'est sans doute parmi ces Juifs que se recruta l'Eglise de Rome.

Quand et par qui l'Évangile fut-il d'abord prêché à Rome? Les catholiques prétendent que l'Eglise de Rome fut fondée par Pierre, s'appuyant sur le témoignage de quelques-uns des Pères. Mais l'Épître elle-même, ainsi que le livre des Actes, nous montre clairement que Paul ne regardait nullement Pierre comme jouissant dans l'Eglise de Rome d'un pouvoir tel que celui qu'on lui attribue. Ainsi : 1° l'Épître ne fait aucune allusion à Pierre. S'il eût été à Rome ou s'il y avait fondé l'Eglise, il serait incroyable que Paul n'en dît rien, d'autant plus que Paul le fait dans d'autres cas analogues. (*Voy. I Cor. I, 12, 13, 14, 15.*) Pierre ou Céphas est nommé plusieurs fois par Paul dans ses autres lettres. (I Cor. III, 22; IX, 5; XV, 5; Gal. II, 9; I, 18;

ii, 7, 8, 14.) Dans ces passages, Pierre est mentionné comme ayant eu des rapports avec les églises de Corinthe et de Galatie, mais jamais Paul n'en appelle à son autorité ; bien au contraire, il la met en question dans l'Épître aux Galates. 2° Si Pierre avait été à Rome au moment où Paul a écrit son Épître, celui-ci aurait-il manqué de le nommer en saluant tant d'autres chrétiens au ch. xvi ? 3° Les Actes des apôtres n'indiquent aucunement que Pierre ait jamais été à Rome ; il paraît même, d'après ce livre, qu'il n'a jamais pu s'y rendre. Dans Act. xii, 3, 4, nous voyons que Pierre fut emprisonné par Hérode Agrippa vers la fin de son règne (Comp. v, 23), c'est-à-dire, la troisième ou la quatrième année du règne de Claude, qui commença à régner en l'an 41. Il est improbable que Pierre soit venu à Rome avant cette époque ; Claude ne régnait pas alors depuis plus de trois ans, et tout ce que les Pères affirment, c'est que Pierre vint à Rome pendant son règne. 4° Pierre était encore à Jérusalem, vers l'an 9 ou 10 du règne de Claude (Act. xv, 6) ; et rien n'indique qu'il ait été avant cela à Rome. 5° Paul alla à Rome vers l'an 60. Rien ne nous dit non plus que Pierre s'y soit rencontré avec lui. Nous lisons que Paul y trouva les frères (Act. xxviii, 14, 15) ; qu'il conversa avec les Juifs et qu'il resta à Rome deux ans. Or, si Pierre y était, pourquoi n'y aurait-il pas un mot sur son compte ? 6° Les épîtres aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon, et la seconde à Timothée (Lardner, vi, 235) furent écrites de Rome pendant que Paul y était prisonnier. Aucune de ces Épîtres ne renferme la plus petite allusion au séjour de Pierre à Rome ; ce silence serait inexplicable si Pierre avait fondé cette église ou s'il avait simplement été alors à Rome. Les Épîtres renferment beaucoup de salutations de la part des membres de l'Église de Rome ; entre autres d'Epaphras, de Luc, le médecin bien aimé (Colos. iv, 12, 14) et des saints de la maison de César. (Phil. iv, 22.) Dans II Tim. iv, 11, Paul affirme expressément que *Luc seul était avec lui*. 7° Si Pierre est jamais venu à Rome, ce qui est du reste probable, il doit donc y être venu après Paul.

Il est difficile, peut-être impossible, de déterminer quand et par qui l'Évangile fut porté à Rome. Dans les Act. II, 10, nous voyons que le jour de la Pentecôte, il y avait à Jérusalem des *étrangers de Rome*, et il est probable qu'en retournant dans cette ville, ils y répandirent la connaissance de Jésus-Christ.

Il est probable que quelques-uns de ceux qui ont été ainsi convertis de bonne heure sont mentionnés dans Rom. XVI. Au v. 7, Paul parle d'Andronique et de Junias, ses parents et ses compagnons de captivité qui, dit-il, « se sont distingués parmi les apôtres, et qui même ont été avant moi en Christ. » Ils avaient donc été convertis avant l'an 34, c'est-à-dire, huit ans au moins avant l'époque la plus ancienne que l'on ait jamais osé fixer pour l'arrivée de Pierre à Rome.

Que cette église ait été fondée de très bonne heure, c'est ce que montre la célébrité dont elle jouissait déjà à l'époque où Paul écrivit son Épître. (Ch. I, 8.)

On ne peut savoir d'une manière certaine quelle était la condition des membres qui la composaient, mais il paraît qu'ils étaient loin d'appartenir à la classe inférieure de la société. Nous voyons dans Phil. IV, 22 que l'Évangile avait fait son chemin dans la famille de César et parmi les personnes de sa maison. Quelques-uns des Pères affirment que Néron fut, au commencement de son règne, favorable à l'Évangile. Bien qu'en général dans les églises primitives, la masse des croyants appartint aux classes pauvres, il est aussi certain qu'il y eut des riches, des nobles et des savants. (I Tim. II, 19; I Pier. III, 3; I Tim. VI, 20; Colos. II, 8; I Cor. I, 26; Act. XVII, 34.)

Cette Épître est généralement regardée comme la partie la plus difficile à interpréter dans le Nouveau Testament, et elle a donné lieu à beaucoup de controverses. Déjà Pierre (II Épître III, 16) nous apprend que les écrits de Paul étaient regardés comme difficiles à comprendre, et que les ignorants et les mal assurés les tordaient à leur propre perdition. Il est probable que Pierre fait surtout allusion aux doctrines mystérieuses de la grâce, de la justification, de la souveraineté de Dieu et de l'élection.

D'après l'Épître de Jacques, on peut également croire qu'on avait abusé de la doctrine de Paul sur la justification par la foi.

On peut indiquer quelques-unes des raisons pour lesquelles notre Épître a fourni tant de matières à la controverse. 1° D'abord le style, l'exposition et l'argumentation de l'auteur. Paul a un esprit rapide, puissant, profond, qui poursuit aisément une pensée nouvelle, qui laisse aisément à le sujet qu'il traite pour y revenir plus tard. De là beaucoup de parenthèses et d'obscurité. 2° L'apôtre introduit souvent des objections dont il est difficile de bien connaître la portée, parce qu'il ne les expose jamais d'une manière exacte et rigoureuse. 3° Grand nombre de ses expressions peuvent être mal comprises ; ainsi la justice de la foi, la justice de Dieu. 4° Les doctrines sont élevées, mystérieuses. Elles touchent à des sujets qui ont occupé les plus profonds penseurs de tous les âges et sur lesquels il y a eu et il y aura toujours des diversités d'opinions. 5° Sans doute la difficulté à comprendre les Épîtres de Paul vient en partie de la répugnance naturelle du cœur à en accepter les doctrines. Il y a une grande maxime qu'il faut suivre absolument quand on veut interpréter l'Écriture : c'est qu'on ne la comprendra jamais tant qu'on ne sera pas disposé à accepter son sens naturel. Quand on est décidé d'avance à ne pas voir certaines doctrines dans la Bible, rien n'est plus simple que de se plaindre des difficultés. 6° On n'a pas voulu s'arrêter où s'arrête l'apôtre, et on a cherché à pénétrer dans les mystères que l'Esprit divin n'avait pas voulu révéler ; où Paul avait affirmé un *fait*, on a mis une *théorie*. Or, tandis que le fait pouvait être simple et clair, la théorie était obscure, mystérieuse et absurde.

Nous avons vu un triste exemple de cette intolérance à propos des déclarations de l'apôtre au sujet du péché d'Adam. (Ch. v.) Paul y déclare simplement que ce péché fut suivi du péché et de la ruine de toute sa postérité. Il ne propose pas d'explication de ce fait. Il le regarde comme indubitable, et ne croit pas même qu'il ait besoin d'être expliqué. C'est là tout ce qu'il déclare à ce sujet. Mais on ne s'est pas contenté de cela. On a cherché

INTRODUCTION.

une théorie pour rendre compte du fait. Bien des gens l'expliquent par la doctrine de *l'imputation*, d'après laquelle le péché d'Adam, serait, en vertu d'une disposition arbitraire de Dieu, imputé à des êtres d'ailleurs innocents, et qui sont ainsi regardés comme responsables pour un acte commis par un homme, des milliers d'années avant leur naissance. Ah! pourquoi ne savons-nous pas nous arrêter là où s'arrête l'apôtre, et nous en tenir au fait sans prétendre y rattacher un système; cette conduite mettrait un terme à bien des controverses.

Peut-être n'y a-t-il pas dans tout le Nouveau-Testament de livre qui exige de celui qui l'étudie plus d'humilité, plus de vigilance et d'esprit de prière que l'Épître aux Romains. L'élévation et la profondeur des doctrines qu'elle traite, leur opposition aux tendances naturelles du cœur irrégénéré, les rendent très difficiles à comprendre. Mais dès que ce cœur voudra permettre à Dieu de régner seul, le sens général de cette Épître sera facilement saisi. Si cette humble disposition manque, l'esprit n'y verra que mystères; et cette étude ne fera que confondre, troubler et irriter le lecteur.

NOTES EXPLICATIVES ET PRATIQUES

SUR

L'ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

AUX ROMAINS

CHAPITRE I.

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à être apôtre, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu.

1. « *Paul*. » Son premier nom était Saul. (Act. vii, 58 ; viii, 1 ; ix, 1, etc.) Voyez, sur le changement du nom, Act. xiii, 9. On ne sait pas pourquoi il prit le nom de Paul ; mais ces changements de noms étaient assez fréquents. Saul est un nom hébreu ; Paul un nom romain. Il était naturel qu'en écrivant aux Romains, l'apôtre des Gentils le prît. Les anciens mettaient leur nom en tête de leurs lettres ; ainsi « Cicéron à Varron, etc. » Le nom ainsi placé en tête, donnait à ce qui suivait un cachet d'autorité ; aujourd'hui encore, comme jadis, les monarques commencent leurs proclamations par leurs noms. Ainsi, Cyrus X ; Esdras I, 2. (Voy. aussi Esdr. iv, 11 ; vii, 12 pour Artaxerce, et Dan. iv, 1.) § « *Serviteur*. » C'était le nom que le Seigneur Jésus avait lui-même donné à ses disciples. (Matth. x, 25 ; xx, 27 ; Marc. x, 44), et qu'ils employèrent plus tard. (Gal. i, 10 ; Colos. iv, 12 ; II Pier. i, 1 ; Jude i ; Act. iv, 29 ; Tite i, 1 ; Jacq. i, 1.) Le mot original signifie *esclave*. Il est souvent appliqué à des courtisans, parce qu'en Orient les courtisans sont comme les esclaves du roi. De là ce nom entraîne souvent avec lui l'idée d'une dignité et d'un rang élevés ; c'est dans ce sens que les prophètes le prennent (Deutér. xxxiv, 5 ; Josué i, 2 ; Jér. xxv, 4.) Il est aussi donné au Messie (Es. xlii, 1) : « Voici mon serviteur en qui mon âme s'égaie, etc. » (LIII, 11) : « Mon serviteur juste en justifiera plusieurs. » L'apôtre emploie évidemment ce nom pour indiquer à la fois sa dépendance absolue de Jésus-Christ et sa dignité d'apôtre, et pour faire sentir qu'il ne se propose point ici d'établir sa propre autorité, mais bien celle de son Maître. § « *Appelé* » signifie non-seulement *invité*, mais encore *mis à part* ; Paul veut donner à entendre qu'il n'a pas de lui-même choisi sa vocation, mais qu'elle lui a été confiée ; il importait qu'il l'établît, parce que les autres apôtres avaient tous été mis à part pour leur dignité (Jean xv, 16, 19 ; Matth. x, 1 ; Luc

vi, 13), et que lui, Paul, n'avait pas été choisi en même temps et de la même manière qu'eux. Il revendique souvent son titre d'apôtre et la dignité que Jésus lui a conférée. (I Cor. ix, 1, etc.; Gal. i, 12-24; II Cor. xii, 12; I Tim. ii, 7; II Tim. i, 11; Rom. xi, 13. § « *Apôtre.* » Ce mot signifie *envoyé*. Les apôtres, en effet, furent envoyés dans tout le monde par Jésus-Christ pour prêcher son Évangile et pour établir son Église. (Voy. Matth. x, 2; Luc vi, 13.) § « *Mis à part.* » Le mot grec signifie entourer de limites exactes; il s'applique à ceux qui sont séparés, pris du milieu de la masse des hommes. (Act. xix, 9; II Cor. vi, 17.) Cette expression a un sens plus précis que la précédente « appelé à être apôtre, » c'est celui d'un dessein exprès de Dieu à son sujet. Ainsi, dans Gal. i, 15, « Dieu, qui m'avait choisi dès le ventre de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce. » (Voyez la même chose pour Jérémie, ch. i, 5.) § « *Pour annoncer l'Évangile de Dieu.* » Paul avait été choisi pour cela, c'était la grande, la seule affaire de sa vie; il en doit être encore de même aujourd'hui pour tous les ministres de Dieu.

2. Lequel il avait auparavant promis par ses prophètes dans les Saintes Écritures;

2. « *Prophètes.* » Non-seulement ceux qui écrivirent, mais aussi ceux qui parlèrent pour annoncer le Messie. § « *Dans les Saintes Écritures.* » L'apôtre déclare ici qu'il ne vient rien avancer de nouveau. Bien que l'Évangile pût le paraître, il n'était que l'accomplissement de l'Ancien Testament. Il affirme donc par là : 1° que tout l'Évangile a été annoncé d'avance, et c'est là ce qu'il va prouver longuement; 2° qu'il est donc confirmé par l'autorité des hommes saints et inspirés; 3° qu'il ne dépend pas d'une tradition vague et sans consistance. L'apôtre est extrêmement désireux de montrer comment l'Évangile est au fond d'accord avec la dispensation juive, l'Église de Rome étant en partie composée de Juifs. En outre, Paul n'avait jamais été à Rome; il n'a donc aucune autorité personnelle auprès des chrétiens de cette ville; il en sent d'autant plus le besoin de s'appuyer sur l'Ancien Testament, qu'il cite souvent. (Voy. iii, iv, ix, x, xi.) Nous voyons donc par là que pour Paul l'Ancien Testament n'est point un livre qui a fait son temps; et si l'Évangile a réellement été prédit par l'Ancien Testament, le christianisme vient de Dieu.

3. Touchant son fils, qui est né de la famille de David, selon la chair;

3. « *Touchant son Fils.* » Il faut lier ces mots au mot *Évangile* du v. 1; en effet, tout le but de l'Évangile c'est de proclamer Jésus-Christ. § « *De la famille de David.* » Jésus descendait de David. David avait été le plus illustre des rois d'Israël. Dieu lui avait promis « qu'il ne lui manquerait point de successeur assis sur le trône d'Israël. (I Rois ii, 4; viii, 25; ix, 5; II Chr. vi, 16.) Cette promesse se réalisait en Jésus-Christ, et c'est pourquoi les écrivains du Nouveau Testament s'efforcent de prouver qu'il descend de David. (Luc i, 27; Matth. ix, 27; xv, 22; xii, 23; xxi, 9-15; xxii, 42-45; Jean vii, 42; II Tim. ii, 8.) Les Juifs croyaient tous que le Messie naîtrait de la famille de David. (Jean vii, 42.) § « *Selon la*

chair. » Le mot *chair* a différents sens dans l'Écriture : 1° *La chair* dans son sens matériel. (Luc xxiv, 29.) « Un esprit n'a ni chair ni os. » 2° *La partie visible* de l'homme en opposition à l'âme (Act. ii, 31); « et sa chair (son corps) n'a pas vu la corruption. » (I Cor. v, 5; xv, 39.) 3° *L'homme tout entier*, corps et âme. (Rom. viii, 3.) « Dans la ressemblance d'une chair pécheresse. » (I Cor. xv, 30; Matth. xvi, 17; Luc iii, 6.) 4° *La nature humaine.* Ainsi (Act. ii, 30.), « Dieu lui avait promis que du fruit de ses reins il ferait naître selon la chair le Christ. » (Rom. ix, 5.) C'est dans ce sens qu'il est pris ici. Jésus-Christ est descendant de David en qualité d'homme; ce qui indique qu'il possède une autre nature que la nature humaine; d'ailleurs, jamais ces mots « selon la chair » ne sont appliqués à personne qu'à Christ dans le Nouveau Testament; en effet, pour tout autre, ils n'auraient aucun sens. Appliqués à Jésus, ils amènent à penser que dans un certain sens Jésus ne descend pas de David.

4. Et qui a été pleinement déclaré Fils de Dieu en puissance, selon l'esprit de sanctification par sa résurrection d'entre les morts, c'est-à-dire, notre Seigneur Jésus-Christ,

4. « *Déclaré.* » Le mot original signifie proprement fixer des limites précises; ainsi (Act. xvii, 26); « et il a déterminé les bornes de leur habitation. » Ici, il signifie déclarer la nature d'une chose ou d'une personne en la distinguant d'une autre. Le même mot est employé. (Luc xxii, 22; Act. ii, 23; Act. iv, 28; Hébr. iv, 7.) La résurrection de Jésus a pleinement déclaré sa nature divine; celle d'un homme ordinaire, celle de Lazare, par exemple, ne prouverait point qu'il est Fils de Dieu. Mais que l'on considère les circonstances qui ont accompagné celle de Jésus; que l'on considère qu'il l'avait lui-même annoncée comme étant le sceau de sa mission divine, et l'on reconnaîtra que Dieu, en le ressuscitant, l'a pleinement déclaré son Fils. § « *Fils de Dieu.* » Le mot Fils peut s'appliquer à un descendant, à un être aimé, à un disciple, etc. (Voyez Matth. i, 1.) L'expression *Fils de Dieu*, au singulier ou au pluriel, est aussi appliquée dans la Bible : 1° à Adam, parce qu'il est sorti immédiatement des mains de Dieu. (Luc iii, 38.) 2° Aux saints ou aux chrétiens, comme étant adoptés dans la famille de Dieu (Jean i, 12-13; I Jean iii, 1-2, etc.), et comme se rapprochant de Lui par leur caractère moral (Matth. v, 45). 3° A des hommes forts, leur force les faisant ressembler à Dieu. (Gen. vi, 2.) « Les fils de Dieu virent les filles des hommes, » etc. C'est dans un sens analogue que de hautes collines et que les arbres élevés du Liban sont appelés collines et cèdres de Dieu. 4° Les rois sont quelquefois appelés fils de Dieu, parce que leur pouvoir est comme un reflet du sien. (Ps. lxxxii, 6.) 5° Enfin, ce nom est donné aux anges, parce qu'ils ressemblent à Dieu, leur Créateur et leur Père. (Job i, 6; ii, 1; Dan. iii, 25.)

Mais ce nom est donné par excellence au Seigneur Jésus. Il lui est appliqué vingt-sept fois dans les Évangiles et les Actes et quinze fois dans les Épîtres et l'Apocalypse. L'expression mon Fils, son Fils, ton Fils, lui est appliqué pour désigner ses rapports particuliers avec Dieu. L'autre nom, qui lui est donné le plus souvent, est celui de *Fils de l'homme*. C'est ainsi qu'il se désignait ordinairement lui-même. De même que cette

dernière expression indique qu'il participait réellement à la nature humaine, de même l'expression de Fils de Dieu indique qu'il participe à la nature divine. C'est bien ainsi que les Juifs l'entendaient (Jean v, 18), car ils étaient irrités « de ce que Jésus appelait Dieu son père, se faisant égal à Dieu » ; idée que Jésus confirme aussitôt. (*Voy.* Jean v, 19-30.) La même idée est aussi suggérée dans Jean x, 29, 30, 31, 33, 36 ; on la retrouve dans l'Épître aux Hébreux ch. i, v. 1, 2, 3, 4, 5. Jésus y est appelé *Dieu*, et son trône est éternel. (V. 8.) Il est le Créateur des cieux et de la terre, et il est toujours le même. (V. 10, 11 et 12.) Ainsi le rang et le titre de Fils de Dieu emportent avec eux l'idée et les attributs de la Divinité ; doctrine que confirment pleinement des passages tels que Jean xiv, 9 et 23 ; Colos. i, 19 ; ii, 9 ; Phil. ii, 2-11 ; Apoc. v, 13, 14 ; xxi, 23. Remarquons que ce nom ne lui est jamais appliqué pour indiquer ses rapports avec le Père avant son incarnation, et qu'on ne peut y rattacher aucune idée de *dérivation*, de *procession* ou d'émanation du Père. Le titre ne lui est donné que depuis son incarnation ; il lui est appliqué en sa qualité de Messie, probablement pour nous rappeler : 1° ses rapports particuliers et son égalité avec le Père (Jean I, 14, 18 ; Matth. xi, 27 ; Luc x, 22 ; iii, 22 ; II Pier. i, 17) ; rapports tels qu'il connaît la nature de Dieu (Matth. xi, 27), ses plans, ses desseins, comme nul être ne les connut jamais. C'est dans ce sens que ce nom lui est donné dans le passage qui nous occupe. 2° Le nom le représente comme l'Oint de Dieu ou le Messie, ce qui rappelle Ps. LXXXII, 6. 3° Ce nom rappelait aussi sa naissance miraculeuse (Luc i, 35) ; ce qui naîtra de toi saint, sera appelé le Fils de Dieu. § « *En puissance.* » Quelques-uns ont vu ici l'idée du pouvoir que Jésus aurait possédé depuis sa résurrection, d'après ce passage de Matth. xxviii, 18 : « Tout pouvoir m'est donné dans le ciel et sur la terre. » Mais avant sa résurrection, Jésus avait déployé la même autorité pour envoyer ses disciples. (Matth. x, 7, 8.) Je crois donc que cette expression signifie *d'une manière puissante*, comme dans des cas analogues, par ex. Colos. i, 29. § « *Selon l'esprit de sanctification.* » On a entendu cette expression de diverses manières. 1° Le mot *esprit* est ici opposé au mot *chair* du v. 3. 2° Cette expression n'est jamais appliquée qu'au Seigneur Jésus. 3° Elle ne peut pas signifier que ce soit le Saint-Esprit qui ait ressuscité Jésus, parce que cet acte est toujours attribué soit à Dieu (Act. ii, 24, 32 ; iii, 15, 26 ; iv, 10 ; v, 30 ; x, 40 ; xiii, 30, 33, 34 ; xvii, 31 ; Rom. x, 9 ; Ephès. i, 20), soit au Père (Rom. vi, 4), soit au Fils (Jean x, 18), jamais au Saint-Esprit. 4° Le mot *Esprit* désigne souvent le Dieu véritable en opposition aux idoles. (Jean iv, 24). 5° Il est appliqué au Messie pour désigner sa nature la plus élevée (I Cor. xv, 45.) « Le dernier Adam a été fait esprit vivifiant. » Or, le Seigneur Jésus est cet Esprit. (*Voyez* encore Hébr. ix, 14 ; I Pier. iii, 18 ; I Tim. iii, 16.) Dans la plupart de ces passages, il y a comme ici un contraste entre *sa chair* ou sa nature humaine et son autre nature. L'expression, selon *l'esprit de sainteté*, n'implique pas absolument la divinité ; mais d'autres passages indiquent suffisamment que le titre de Fils de Dieu entraîne avec lui l'idée d'une divinité absolue. § « *Par sa résurrection d'entre les morts.* » Le passage est expliqué de diverses manières. Quelques-uns ont mis le mot *après* au lieu de *par* ; alors Jésus n'aurait été revêtu de la dignité de Fils de Dieu qu'après sa résurrec-

tion. Cette opinion est fautive, car 1° l'apôtre n'a pas pour but d'indiquer le *temps* où la chose eut lieu, mais seulement le *fait* et sa conséquence. Autrement, il aurait dit *qu'avant* sa mort, Jésus était de la famille de David, et *qu'après* il a été déclaré Fils de Dieu. 2° le mot grec ici employé, bien qu'il ait parfois le sens *après* (Matth. xix, 20; Luc vii; 27, xxiii, 8.), désigne cependant presque toujours la cause, l'agent ou l'origine d'une chose. (Matth. i, 3, 18; xxi, 25; Jean iii, 5; Rom. v, 16; Rom. xi, 36.) « Car de lui sont toutes choses. » (I Cor. viii, 6.) « Un seul Dieu, le Père de qui sont toutes choses. » C'est dans ce sens que ce mot est employé ici. L'apôtre veut montrer que Jésus a été clairement déclaré Fils de Dieu *par* sa résurrection. Mais, pourrait-on objecter, Lazare et autres ne sont-ils pas aussi ressuscités des morts? Je réponds que le fait de la résurrection n'établit pas, *par lui-même*, le caractère du ressuscité. Mais les *circonstances* qui ont entouré celle de Jésus la placent à part; en effet, Jésus s'est toujours donné comme le Fils de Dieu, et comme l'égal de son Père. (Jean v, 17-30; x, 36.) Il a revendiqué l'autorité d'abolir des lois, d'en changer d'autres, et il se place au-dessus de la loi comme son Père céleste. (Jean v, 1-17; Marc ii, 28.) Par conséquent, si Dieu l'a ressuscité des morts, il a montré ainsi, à la face de l'univers, que Jésus avait le droit de s'appeler son Fils. Il n'aurait jamais sanctionné les prétentions d'un imposteur. D'ailleurs, dans l'esprit des apôtres, la résurrection de Jésus a toujours été intimement liée à son ascension et à sa gloire. Le v. 4 est un exemple du style de Paul, surchargé de parenthèses.

5. Par lequel nous avons reçu la grâce et la charge d'apôtre, afin de porter tous les Gentils à croire en son nom ;

5. « *Par lequel.* » Paul établit son autorité d'apôtre, et insiste souvent sur ce fait qu'il ne la tient d'aucun homme, mais directement de Jésus-Christ. (Comp. Gal. i, 12; I Cor. xv, 1-8; Ephés. iii, 1-3.) § « *Nous* » est mis ici pour *je*, pour indiquer l'autorité de celui qui parle. Peut-être aussi Paul désigne-t-il les apôtres en général. § « *La grâce.* » Ce mot ne se rattache pas à *apôtre* qui suit, ce n'est pas la grâce d'apôtre et la charge d'apôtre. Il faut prendre *grâce* dans son sens général. D'ailleurs, Paul regarde souvent aussi l'apostolat comme une grâce. (Rom. xv, 15, 16; Gal. ii, 19; Ephés. iii, 7-9.) § « *Afin de porter, etc.* » Il y a littéralement pour porter tous les Gentils à l'obéissance de la foi; ce qui montre que la foi véritable produit l'obéissance. (Rom. xv, 18; xvi, 19; II Cor. vii, 15; Jacq. ii.) § « *Tous les Gentils.* » Cela rappelle l'ordre adressé à Paul (Act. ix, 15.), qu'il importait de rappeler, puisque l'apôtre écrivait à une église aussi éloignée. § « *A croire en son nom.* » Notre traduction est mauvaise; il y a littéralement, pour l'obéissance de la foi, parmi tous les Gentils, *pour son nom*; c'est-à-dire probablement pour que ce nom fût honoré. Les apôtres ne travaillaient pas pour leur propre gloire, mais pour celle de Christ.

6. Entre lesquels aussi vous êtes, vous qui êtes appelés par Jésus-Christ.

6. « *Entre lesquels.* » Ceci nous montre qu'une partie de l'Eglise de

Rome était composée de Gentils ; c'est ce qui ressort d'ailleurs des *noms* mentionnés au chap. xvi. § « *Appelés.* » Ce mot ne désigne pas seulement un appel extérieur, mais encore une action intérieure et efficace qui soumet la volonté de celui qui est appelé ; aussi le mot d'*appelés* s'applique-t-il toujours aux vrais chrétiens, comme le montre d'ailleurs toute l'Épître. (Voy. en particulier le ch. viii ; Comp. Phil. iii, 14 ; Hébr. iii, 1.)

7. A vous tous qui êtes à Rome, bien aimés de Dieu, appelés à être saints ; que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ !

7. « A vous tous qui êtes à Rome. » A tous ceux qui portent le nom de chrétiens, non seulement l'Église de Rome, mais encore les chrétiens étrangers qui pourraient se trouver dans cette grande ville. § « *Saints.* » Désigne quelqu'un ou quelque chose qui a été mis à part et consacré à Dieu. § « *Grâce.* » Ce mot veut dire proprement faveur. Il désigne 1° la bonté de Dieu ; 2° l'Évangile lui-même comme preuve de cette bonté ; 3° le bonheur que le christianisme donne à tous les fidèles pendant cette vie et pendant la vie à venir ; 4° la charge d'apôtre ; 5° la charité ou les aumônes ; 6° la joie ; et enfin les effets produits par le Saint-Esprit dans les cœurs.

Ici, comme en général au commencement des Épîtres des apôtres, ce mot semble comprendre toutes ces bénédictions à la fois. § « *La paix.* » De même que la guerre entraîne avec elle la discorde et des malheurs, la paix produit le bonheur et la sécurité. Souhaiter donc à quelqu'un la paix, c'était lui souhaiter tout cela. Cette formule de salutation était commune chez les Hébreux. (Gen. xliii, 23 ; Juges vi, 23 ; xix, 20 ; Luc xxiv, 36) ; mais le mot paix est aussi souvent employé en opposition à l'état d'agitation et de trouble intérieur qui saisit parfois le pécheur, et à sa lutte avec Dieu. (Rom. viii, 6 ; xiv, 17 ; xv, 13 ; Gal. v, 22 ; Philip. iv, 7.) § « *Par Dieu notre Père.* » Le Père de tous les chrétiens. Il est le Père de toutes ses créatures, puisqu'elles sont de sa race. (Act. xvii, 28, 29.) Mais il est surtout le Père de tous les chrétiens, puisqu'ils sont engendrés par lui, qu'ils ont été adoptés dans sa famille et qu'ils lui ressemblent. § « *Et par le Seigneur Jésus-Christ.* » La manière dont Paul place ici Jésus-Christ à côté de Dieu le Père nous montre qu'il le regardait aussi bien que le Père, comme la source de la paix et de la grâce. D'ailleurs, le vœu que Paul émet ici est évidemment une prière qui s'adresse à Jésus-Christ comme au Père. C'est dans ces élans où nous surprenons, pour ainsi dire, l'âme de l'apôtre, que nous pouvons voir de la manière la plus frappante ses sentiments à l'égard du Sauveur. (Comp. Phil. ii, 2-11.)

Les sept premiers versets ne forment qu'une phrase ; et sont un exemple frappant du style de Paul. L'apôtre veut saluer les chrétiens de Rome, mais il ne peut prononcer certains mots sans s'y arrêter et sans en approfondir le sens ; et c'est après des digressions nombreuses qu'il revient à son sujet principal.

8. Premièrement je rends grâce touchant vous tous, à mon Dieu, par Jésus-Christ, de ce que votre foi est renommée par tout le monde.

8. « *Premièrement,* » quant à la place et non quant à l'importance

§ « *Je rends grâce touchant vous tous.* » Paul, en montrant ainsi l'intérêt profond qu'il prend au bien spirituel de ses lecteurs, les dispose en sa faveur. Il nous enseigne ainsi à bénir Dieu pour le bien fait aux autres comme pour celui fait à nous-mêmes; n'oublions jamais que nous sommes les membres d'une grande famille. § « *Par Jésus-Christ.* » Le Nouveau Testament nous ordonne souvent d'offrir nos prières à Dieu par Jésus-Christ. (Eph. v, 20; Hébr. xii, 15; Comp. Jean xiv, 14.) Christ est le médiateur entre Dieu et les hommes; c'est par lui seulement que nous devons nous approcher de Dieu, et lui offrir nos prières et nos actions de grâce, c'est par sa grâce seulement que Dieu veut bien les recevoir. § « *Touchant vous tous.* » Ainsi, tous les membres de cette Eglise étaient pour Paul des sujets d'actions de grâce. Qu'elles sont rares, les Eglises dont on pourrait en dire encore autant! § « *Votre foi.* » Le mot *foi* est pris ici pour la religion en général; en effet, la foi est la première chose que Dieu demande de nous. Paul affirme la même chose de la foi des Romains (au chap. xvi, 19.) § « *Est renommée par tout le monde.* » Ils habitaient Rome, la capitale du monde ancien, il était naturel que leur conversion fût connue partout. L'influence bonne ou mauvaise d'une grande ville est immense; c'est pourquoi les apôtres y ont si volontiers prêché l'Évangile. Au reste, le mot *monde* a souvent dans l'Écriture un sens limité; il désigne peut-être ici l'Empire romain, peut-être les lieux où il y avait des chrétiens. (Comp. Colos. i, 6, 23; Jean xii, 19.) Il est bon de rappeler aux chrétiens l'influence qu'ils peuvent ainsi exercer au loin.

9. Car Dieu, que je sers en mon esprit dans l'Évangile de son Fils, m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous;

9. « *Car Dieu m'est témoin.* » Cet appel à Dieu était bien propre à fixer l'attention sur ce que Paul allait dire, et à montrer aux Romains l'intérêt qu'il prenait à leurs progrès spirituels. § « *Que je sers.* » (Voy. v. 1; Comp. Act. xxvii, 23.) § « *En mon esprit.* » C'est-à-dire intérieurement. Paul n'offre pas à Dieu seulement un service extérieur. § « *Dans l'Évangile.* » Pour le faire connaître, ou comme ministre de l'Évangile. § « *Sans cesse.* » Tel avait été le constant objet de ses prières. Paul agissait de même pour d'autres Eglises. (I Thess. i, 2; ii, 13.) § « *Je fais mention.* » Témoignage d'intérêt d'autant plus remarquable que Paul n'avait jamais visité cette Eglise. Si tous les chrétiens, et en particulier les ministres chrétiens priaient avec la même ardeur pour leurs Eglises, quelle vie nouvelle ne les remplirait pas?

10. Demandant continuellement dans mes prières que je puisse enfin trouver, par la volonté de Dieu, quelque moyen favorable pour aller vers vous.

10. « *Par la volonté de Dieu.* » Si Dieu veut m'accorder la grâce de venir vers vous. C'est là un exemple d'une prière véritable, qui s'accorde tout-à-fait avec Jacq. iv, 14, 15. § « *Que je puisse enfin trouver quelque moyen.* » On voit par là que Paul désirait depuis longtemps de voir les Romains (Voy. v. 13.); et qu'il en avait été empêché. § « *Favorable.* » La prière de Paul fut exaucée, mais non pas telle qu'il la présentait. Persécuté par les Juifs, il fut cité devant le roi Agrippa; il en appela à l'em-

perseur romain, et fut en conséquence conduit à Rome comme prisonnier; ce voyage pouvait faire une impression d'autant plus profonde sur les Romains. C'est ainsi que Dieu exauce souvent les prières d'une manière tout autre que celle que nous avons prévue. (*Voyez les derniers chapitres des Actes.*)

11. Car je désire extrêmement de vous voir, pour vous faire part de quelque don spirituel, afin que vous soyez affermis;

11. « *Je désire extrêmement.* » (Comp. Chap. xv, 23, 32.) § « *Quelque don spirituel.* » On a cru qu'il s'agissait ici de dons miraculeux; mais jamais cette expression ne s'applique au don d'opérer des miracles; d'ailleurs, l'apôtre s'explique au verset suivant : « Afin que je sois consolé avec vous par la foi qui nous est commune. »

12. C'est-à-dire, afin qu'étant parmi vous, je sois consolé avec vous par la foi qui nous est commune.

12. « *Je sois consolé.* » Ce n'était pas seulement pour les affermir que Paul désirait les voir; il voulait jouir avec eux de la communion des saints. Ceci nous apprend 1° que la foi chrétienne fait naître le désir et le besoin de la communion fraternelle. 2° Que rien n'est plus propre à faire progresser dans la grâce; tout chrétien devrait avoir un ou deux amis auxquels il pourrait ouvrir son cœur. Bien des difficultés qui tourmentent les jeunes chrétiens se résoudraient, s'ils en parlaient à des frères plus expérimentés. 3° Rien n'est plus propre à encourager, à soutenir un ministre de Dieu que le contact de la foi ardente et ferme des jeunes convertis. (III Jean 4.) 4° L'apôtre pouvait être édifié et soutenu par les chrétiens les plus humbles. « Il n'y a personne si indigent en l'Eglise de Dieu qui ne puisse apporter quelque chose pour nous faire profiter. » (*Calvin.*)

13. Or, mes frères, je ne veux point que vous ignoriez que je me suis souvent proposé d'aller vers vous, afin de recueillir quelque fruit aussi bien parmi vous, que parmi les autres nations; mais j'en ai été empêché jusqu'à présent.

13. « *Que je me suis souvent proposé d'aller vers vous.* » (Comp. chap. xv, 23, 24.) Dans (Act. xix, 21), Paul manifesta ce désir en ces mots : « Après que j'aurai été là, il me faut aussi voir Rome. » Le docteur Paley a fort bien montré (*Horæ Paulinæ* sur Rom. I, 13.) que cette coïncidence est une de ces preuves indirectes qui établissent avec beaucoup de force et de vérité l'authenticité des deux livres. § « *Afin de recueillir quelque fruit parmi vous.* » Afin que je puisse servir à la conversion des pécheurs, et à l'édification de l'Eglise. Paul n'était attiré à Rome ni par un désir curieux de voir la capitale du monde, ni par l'amour du changement, ni par un caprice quelconque. La même expression, *recueillir des fruits*, se retrouve dans Jean xv, 16, où Jésus dit : « Je vous ai établis afin que vous alliez partout et que vous recueilliez du fruit. » § « *J'en ai été empêché.* » Probablement par ses travaux missionnaires et par les obstacles suscités par ses ennemis.

14. Je suis débiteur tant aux Grecs qu'aux barbares, tant aux sages qu'aux ignorants.

14. « *Je suis débiteur.* » Cette obligation venait de la grâce que Dieu lui avait faite en l'appelant à cette œuvre. § « *Aux Grecs.* » Les Grecs étant le peuple le plus civilisé de l'antiquité, leur nom devient ici le synonyme de cultivé, instruit, en opposition aux barbares. Aussi, ce mot s'applique-t-il ici aux Romains que Paul n'aurait jamais classé parmi les barbares. En outre, les Romains prétendaient à une origine grecque, et Denys d'Halicarnasse, dans son livre 1^{er}, montre que les Italiens et les Romains étaient originaires de la Grèce. § « *Barbares.* » Ce mot signifie étranger. Les Grecs l'appliquaient à tous ceux qui ne parlaient pas leur langue. (Comp. 1; Cor. xiv, 11.) « Je serai pour celui qui parle un barbare, et celui qui parle me sera un barbare. » C'est-à-dire, « Il parlera une langue que je ne comprendrai pas. » Le nom n'indiquait donc pas nécessairement des mœurs grossières ou sauvages. § « *Aux sages.* » A ceux qui se croient sages ou qui se vantent de leur sagesse. Ce nom correspond à celui de Grec; en effet, les Grecs se vantaient beaucoup de leur sagesse. (I Cor. 1, 22; Comp. 1, 19; iii, 18, 19; iv, 19; II Cor. xi, 19.)

Le vrai esprit du ministère chrétien doit pousser le serviteur de Dieu à instruire ceux qui sont le plus fiers de leur sagesse en même temps que les hommes les plus ignorants et les plus dégradés.

15. Ainsi, en tant qu'il est en moi, je suis prêt d'annoncer aussi l'Évangile à vous qui êtes à Rome.

15. Le verset termine la préface de l'épître. Après avoir témoigné aux Romains l'intérêt profond qu'il éprouve pour eux, l'apôtre va leur exposer les grandes doctrines de l'Évangile.

16. Car je n'ai pas de honte de l'Évangile de Christ, vu qu'il est la puissance de Dieu, en salut à tout croyant; au Juif premièrement, puis aussi au Grec.

16. « *Car je n'ai pas honte, etc.* » Les Juifs avaient rejeté Paul et le regardaient comme un apostat; les sages d'entre les Gentils l'avaient persécuté et méprisé, l'estimant comme les balayures du monde (I Cor. iv, 13); et cependant l'apôtre était si fermement convaincu de la vérité de l'Évangile, il en avait tellement éprouvé la puissance et les consolations, que, loin d'en avoir honte, il s'en glorifiait, le regardant comme la puissance de Dieu en salut. Paul aime souvent à redire que ceux qui croient en Christ n'auront pas honte. (Rom. x, 11; v. 5; II Cor. vii, 14; II Tim. 1, 12; Philip. 1, 20; Rom. ix, 33; II Tim. 1, 8.) § « *De l'Évangile,* » la bonne nouvelle. (Voyez Marc 1, 1.) *L'Évangile de Christ*, la bonne nouvelle de la venue du Sauveur, de sa naissance, de sa vie, de sa mort, de sa résurrection. Bien que pour les Juifs l'Évangile fût un scandale, et pour les Grecs une folie, Paul le regardait comme la seule voie du salut. § « *La puissance de Dieu,* » moyen par lequel Dieu manifeste sa puissance pour sauver les hommes. Cette expression nous montre que l'Évangile est non-seulement l'instrument du salut, mais qu'il est encore un instrument bien adapté, capable de renverser tous les obstacles, même ceux qui viennent

d'un cœur dur et incrédule. (I Cor. 1, 18.) La prédication de la croix est une folie pour ceux qui périssent; mais, pour nous qui sommes sauvés, c'est la puissance de Dieu. § « *En salut.* » Le mot de salut indique une délivrance complète du péché, de la mort et de tous les ennemis et les dangers qui entourent l'homme. Il ne peut signifier rien moins que la vie éternelle. Si un homme croyait d'abord et retournait ensuite au monde, on ne pourrait pas dire qu'il a été sauvé. Ainsi, lorsque l'apôtre déclare que l'Évangile est la puissance de Dieu en salut à *tous ceux qui croient*, il est évident que tous ceux qui croient « sont gardés par la puissance de Dieu par le moyen de la foi pour le salut » (Voy. I Pier. 1, 5), et que nul d'entre eux ne tombera et ne sera éternellement perdu. L'apôtre commence donc par établir une des doctrines les plus importantes de l'Évangile, la persévérance finale des saints; *en salut*, veut dire pour obtenir le salut. C'est là le but de cette puissance que Dieu déploie. § « *A tout croyant.* » Le salut n'est pas donné à tous les hommes, mais aux croyants. Tous les hommes savent ce que c'est que la *foi*. Nous croyons à une vérité, quand elle influe sur notre esprit et nos actions. Ainsi un pécheur croit aux menaces de Dieu et tremble: c'est la *foi*. Il croit en ses promesses, et il espère: c'est la *foi*. Il sent qu'il est perdu, et crie à Jésus, c'est la *foi*. § « *Pour le Juif premièrement.* » Dans l'ordre du temps. Non que l'Évangile fût mieux adapté aux Juifs qu'aux autres, mais c'était à eux qu'avaient été confiés les oracles de Dieu, c'était parmi eux qu'était né le Messie, ils avaient eu la loi, le temple et le service de Dieu; il était donc naturel que l'Évangile leur fût prêché avant de l'être aux Gentils. (Comp. Act. 11, et x; Matth. x, 6; Luc xxiv, 49; Act. xiii, 46.) « Il était nécessaire que la Parole de Dieu vous fût d'abord prêchée; mais puisque vous l'avez rejetée et que vous vous êtes jugés vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous tournons vers les Gentils. » § « *Puis aussi au Grec,* » c'est-à-dire au monde entier.

17. Car la justice de Dieu se révèle en lui *pleinement* de foi en foi; selon qu'il est écrit : Or le juste vivra de foi.

17. « *Car* » la raison que Paul va donner est toute la substance de l'Évangile. § « *La justice de Dieu.* » C'est là une des expressions les plus importantes de l'Épître. Notons les principaux sens qu'on a donnés à ce mot.

1° Quelques-uns ont prétendu que cette expression désignait simplement un des attributs permanents de Dieu, qui est la justice, et que le but de l'Évangile était de montrer la justice de Dieu dans le salut des hommes. Sous un certain rapport, cela est vrai sans doute (ch. III, 26); néanmoins ce n'est pas dans ce sens qu'il faut prendre ici cette expression, car le but principal de l'Évangile n'est pas de révéler la justice de Dieu, mais l'amour de Dieu. (Voy. Jean III, 16; Ephés. II, 4; II Thess. II, 16; I Jean IV, 8.)

2° D'autres ont entendu le mot *justice* d'une manière un peu vague, et y ont vu la bonté de Dieu. Mais ce sens là n'est point d'accord avec l'argumentation de l'apôtre; ensuite ce n'est point là le sens du mot *justice*; enfin pourquoi l'apôtre n'aurait-il pas alors employé tout simplement le mot *miséricorde*?

3^o *Justice de Dieu équivaut au plan que Dieu a formé pour justifier les hommes*; pour les déclarer justes vis-à-vis de la loi; en d'autres termes, pour les acquitter et pour les recevoir dans sa faveur. Dans ce sens-là ce mot est opposé à la justice que l'homme voudrait acquérir par ses œuvres. L'homme voulait arriver à la justice par la loi; Dieu a voulu l'y faire arriver par la *foi*. Le grand but de notre Eptre est de montrer que l'homme ne peut être justifié par la loi des œuvres; et que le plan de Dieu est l'unique moyen de rendre l'homme juste vis-à-vis de la loi. Bien des difficultés que soulève ce sujet s'évanouiront si l'on se rappelle que la grande question qui est au fond de toute cette Eptre peut se résumer ainsi: « Comment l'homme mortel peut-il être juste devant Dieu? » L'apôtre montre que ce n'est pas par les œuvres, mais par la *foi*.

Pour s'assurer que c'est bien là le sens de cette expression, il n'y a qu'à regarder au sens ordinaire des mots. Le mot *justifier* signifie déclarer quelqu'un juste et le traiter comme tel. On l'appliquerait à un accusé qui est acquitté. Cela n'implique pas que l'homme n'ait pas commis le crime, ou que la loi ne pouvait pas le punir; mais que ce crime a été remis, pardonné. Quant à la manière dont ce pardon est accordé, elle dépend de celui qui l'accorde; et lorsqu'il s'agit du salut de l'homme, elle dépend entièrement de Dieu; or Paul veut montrer dans cette Eptre que c'est par la *foi* que Dieu veut déclarer l'homme juste. Cela ne préjuge rien quant au mode de la justification; cela n'implique pas que la justice soit ou non imputée; mais que l'Évangile contient le dessein que Dieu a formé de justifier l'homme par la *foi*.

Le sens premier du mot *justice*, c'est l'innocence, la pureté. (*Voyez* Matth. III, 15; v, 6, 10, 20; XXI, 32; Luc I, 75; Act. X, 35; XIII, 10; Rom. II, 26; VIII, 4, etc.)

Dans le sens de justification par le moyen de la *foi*, ce mot se retrouve souvent surtout dans notre Eptre. (*Voy.* Rom. III, 24, 26, 28, 30; IV, 5; V, 1; VIII, 30; Gal. II, 16; III, 8, 24; Rom. III, 21, 22, 25; IV, 3, 6, 13; IX, 30, etc.)

Elle est appelée *justice de Dieu*, parce qu'elle vient de Lui et non pas des hommes. Elle est le plan que Dieu a suivi pour sauver les hommes. Aussi, dans plusieurs passages, est-elle prise comme synonyme de *salut* (Esaïe LI, 5): « Ma justice est proche; mon salut s'est approché. » 6. « Mon salut sera pour toujours, et ma justice ne sera point abolie. (Esaïe LVI, 1.) « Mon salut est près, et ma justice va être révélée. » (Dan. IX, 24.) « Pour offrir le pardon pour les péchés et pour introduire la justice éternelle. »

Remarquons, au sujet de ce plan de Dieu: 1^o qu'il n'a pas pour objet de déclarer que l'homme est innocent et pur, car ce ne serait pas la vérité; ni de prendre le parti du pécheur et de diminuer ses offenses, car il les reconnaît dans toute leur grandeur; 2^o il ne nous fait pas participer à la justice essentielle de Dieu, car cela est impossible; il n'est pas vrai non plus que sa justice devienne la nôtre. Mais Dieu pardonne le péché, et nous traite comme si nous ne l'avions pas commis; il nous adopte pour ses enfants et nous reçoit dans le ciel à cause de l'œuvre que Jésus a accomplie à notre place. C'est là le plan de Dieu. § « *Se révèle en lui,* » c'est-à-dire dans l'Évangile. En effet, c'est l'Évangile qui nous montre le plan que Dieu a formé pour la justification des hommes; il nous révèle d'abord le *fait* que Dieu a voulu justifier les hommes, puis le *moyen* qu'il a

employé pour cela. Abraham et les prophètes semblent avoir compris le fait (Hébr. xi); mais le moyen n'a été révélé que par l'Évangile. Paul n'avait point honte de l'Évangile, puisqu'il révélait une vérité si grande et si glorieuse. § « *De foi.* » Je lie cette phrase à l'expression : « La justice de Dieu, » et je lis ainsi : « Le plan que Dieu a employé pour justifier les hommes par la foi est révélé dans l'Évangile. » On a communément interprété ainsi ce passage : « La justice de Dieu est révélée d'un degré de foi à un autre. » Mais remarquons : 1° que cette interprétation est fautive; en effet, l'Évangile ne suppose jamais que les hommes aient naturellement un certain degré de foi qui doit seulement être augmenté pour qu'ils soient sauvés; 2° cette interprétation ne donne aucun sens intelligible. Ceux qui l'adoptent entendent le mot justice de la justice *essentielle* de Dieu; or dire qu'elle est révélée d'un degré de foi à un autre degré, c'est dire une chose inintelligible; 3° le contexte combat cette interprétation. Le but de l'apôtre est évidemment d'exposer la grande doctrine de la justification, et non pas d'exposer l'avancement de foi en foi; 4° c'est la justification par la foi que Paul veut établir ici (Voy. ch. iii, 22, 30; ix, 30, 32; x, 6, etc.), comme le prouve le passage qu'il cite immédiatement. § « *En foi* » à tous les croyants (Comp. ch. iii, 22), comme au v. 16. L'abstrait est mis ici pour le concret, la foi pour ceux qui ont la foi. Cette parole de l'apôtre peut donc être ainsi paraphrasée : « Le plan que Dieu a formé, de justifier les hommes par la foi, est révélé dans l'Évangile pour tous ceux qui croient. § « *Selon qu'il est écrit* » (Habacuc ii, 4.) § « *Le juste vivra de foi!* » Les Septante traduisent ainsi le passage d'Habacuc : « Celui qui est juste par la foi qu'il a en moi, vivra. » Ils emploient les mêmes expressions que l'apôtre. La version cyriaque est aussi « le juste par la foi vivra. » Habacuc parle des malheurs qui accompagnent la captivité de Babylone. Les Chaldéens devaient venir dans le pays, le ravager et en emmener les habitants. (Ch. i, 6-10.) Mais cela ne devait pas toujours durer (ch. ii, 3), et ceux qui auraient foi en Dieu vivraient (v. 4), c'est-à-dire qu'ils seraient rétablis dans leur pays, où ils vivraient heureux. Ces paroles ne se rapportaient donc pas à la doctrine de la justification par la foi, et elles exprimaient seulement un principe général, savoir : que ceux qui ont foi en Dieu seront bénis de lui. Cette citation contenait donc implicitement la vérité que Paul défend. Ce n'était pas en s'appuyant sur lui-même que l'Israélite devait être sauvé, mais en mettant sa confiance en Dieu; et maintenant ce ne sont pas ceux qui s'appuient sur leurs œuvres, mais ceux qui ont foi en Dieu qui seront sauvés. § « *Vivra.* » Dans Habacuc ce mot veut dire sera heureux, béni, consolé. Dans l'Évangile, le salut est représenté comme la vie, la vie éternelle, comme le péché est appelé une mort. Cette expression ne veut donc pas dire, comme on le suppose généralement, que ce sont ceux qui sont justifiés par la foi qui vivront; mais que les hommes seront gardés du mal et rendus heureux, non par leurs propres mérites ou par leur propre force, mais par leur confiance entière en Dieu. Ce principe s'applique exactement au salut tel qu'il nous est révélé dans l'Évangile. Ce sont ceux qui s'appuient uniquement sur leur Dieu Sauveur qui seront justifiés et sauvés.

18. Car la colère de Dieu se révèle *pleinement* du ciel sur toute impiété et injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive.

18. « Car. » Ici commence l'argumentation de l'Épître dont le but est d'établir cette proposition du v. 17, que « le plan de Dieu pour la justification des hommes est contenu dans l'Évangile. » Pour l'établir, il fallait montrer que tous les autres plans avaient échoué, qu'un nouveau était nécessaire. Paul y consacre le reste du premier chapitre et les deux suivants. Il établit que les hommes sont pécheurs ; pour cela il montre qu'ils sont placés sous une loi. C'est évident pour les Juifs ; car ils ont la loi et l'Écriture, mais l'apôtre le prouve également pour les Gentils. Or il ne peut y avoir que deux moyens d'être justifiés, l'un par l'obéissance à la loi, l'autre par la grâce. C'était le premier qu'avaient cherché les Juifs et les Gentils ; or, ce moyen ne leur ayant pas réussi, ils devaient en chercher un autre. § « *La colère de Dieu.* » Le mot grec désigne proprement un désir ardent, un effort intense, et il s'applique particulièrement au désir de vengeance. (Eph. iv, 31 ; Colos. iii, 8 ; Tim. ii, 8 ; Jacq. i, 19.) Mais ce mot s'applique souvent à Dieu, et il est clair qu'alors il faut le dépouiller de tout ce qui sent les passions humaines. En nous donnant une révélation, Dieu devait se servir du langage des hommes. Quand le Sauveur (Marc iii, 5) regarde ses disciples avec *colère* (c'est le même mot qu'ici), on ne peut pas supposer qu'il fût alors dans le sentiment d'un homme vindicatif. C'est d'après le caractère de la personne qu'il faut juger de ce qu'elle éprouve. Ainsi, dans ce passage, le mot *colère* désigne l'indignation, le déplaisir que cause à Dieu la vue du péché, et le dessein qu'il a de le punir.

Nous admirons tous le caractère d'un père ou d'un magistrat qui, dans la famille ou dans l'État, est opposé à tout désordre, et manifeste sa juste volonté dans de justes lois. Plus il sera opposé, et notre admiration sera d'autant plus grande que son caractère sera plus intègre et ses lois plus inviolables. Comment donc n'admirerions-nous pas Dieu qui poursuit également de son juste ressentiment tout désordre et tout péché ? Le mot de *colère de Dieu* revient trente-cinq fois dans le Nouveau Testament. (Voy. surtout Matth. iii, 7 ; Luc iii, 7 ; xxi, 23 ; Jean iii, 36 ; Rom. ii, 5, 8 ; iii, 5 ; iv, 15 ; v. 9 ; ix, 22 ; xii, 19 ; xiii, 4, 5 ; Eph. ii, 3 ; v. 6 ; I Thess. i, 10 ; ii, 16, etc.) § « *Se révèle* » aux Juifs par leur loi, aux Gentils par la raison et la conscience, comme l'apôtre va le montrer. § « *Du ciel,* » c'est-à-dire les événements montrent assez la colère qui vient d'en haut, la colère divine. § « *Impiété.* » C'est le crime de ceux qui, oubliant le culte du vrai Dieu, s'étaient mis à servir des idoles. Il y a dans tous les temps une foule d'hommes qui, sans être idolâtres, oublient également de le servir. Ils croient n'être pas coupables parce qu'ils sont honnêtes et probes dans leurs rapports avec leurs semblables, comme si c'était un moindre crime de négliger ses devoirs envers Dieu. L'apôtre montre ici que la colère de Dieu se manifeste aussi réellement contre ceux qui négligent le Dieu que contre ceux qui commettent l'iniquité d'une manière plus évidente, que c'est là le premier des crimes. (Comp. Rom. xi, 26 ; II Tim. ii, 16 ; Tite ii, 12 ; Jude xv, 18.) § « *Injustice.* » De même que le mot d'impie comprenait les crimes de l'homme qui oublie Dieu, le mot

injustice exprime les torts qu'il fait à son prochain. Les deux mots réunis expriment la violation des deux commandements qui forment le sommaire de la loi : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, etc., et ton prochain comme toi-même. » (Math. xxii, 37-40.) § « *Qui retiennent captive.* » Le mot original signifie quelquefois tenir, observer, garder (I Cor. vii, 30; II Cor. vi, 10); mais aussi retenir, empêcher. (Luc iv, 42; Philém. 13; II Thess. ii, 6.) § « *La vérité.* » La vérité de Dieu, de quelque manière qu'elle se manifeste, et surtout, comme l'apôtre le montre ensuite, celle qui est révélée par la nature touchant ses perfections, ses lois, etc. § « *Injustement.* » Proprement par leur injustice. C'est leur iniquité qui est la cause qui a empêché la vérité de se répandre davantage et d'exercer de l'influence. Ceux qui sont dans les ténèbres craignent de venir à la lumière. (Jean iv.) De nos jours encore, grand nombre de pécheurs retiennent la vérité captive par leurs passions de tous genres.

19. Parce que ce qui se peut connaître de Dieu est manifesté en eux ; car Dieu le leur a manifesté.

19. « *Parce que, etc.* » L'apôtre veut montrer comment les païens tenaient la vérité captive, et il prouve d'abord qu'ils connaissaient cette vérité par les œuvres de la création. § « *Ce qui peut se connaître de Dieu.* » C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de choses concernant Dieu qui ne peuvent pas être connues. Mais il en est d'autres qui peuvent l'être. Ainsi son existence, sa puissance, sa sagesse, sa justice, etc. Ce n'est pas que les païens eussent une connaissance de Dieu aussi claire que s'ils avaient reçu une révélation ; mais connaissant au moins son existence et sa justice, ils étaient inexcusables. § « *En eux.* » Parmi eux, sans doute, la plupart des païens ignoraient le vrai Dieu ; mais leurs chefs, leurs philosophes le connaissaient. (Voy. le v. 21.) Et si cette connaissance ne s'est pas répandue, c'est donc parce que ces hommes l'ont retenue captive. § « *Car Dieu le leur a manifesté.* » (Comp. Jean i, 9.) Il leur avait donné la raison et la conscience (ch. ii, 14, 15), il les avait rendus capables de voir et d'étudier ses œuvres ; il avait comme mis sous leurs yeux les preuves de sa sagesse, de sa puissance et de sa bonté.

20. Car les choses invisibles de Dieu, savoir, tant sa puissance éternelle que sa divinité, se voient comme à l'œil par la création du monde, étant considérées dans ses ouvrages, de sorte qu'ils sont inexcusables ;

20. « *Les choses invisibles,* » celles qu'on ne peut percevoir par les sens, mais qui se perçoivent d'une autre manière, telles que sa puissance et sa divinité. C'en était assez pour les convaincre de péché. § « *Par la création.* » On a aussi traduit par « *dès la création.* » Notre version vaut mieux ; alors le mot *création* ne signifie pas l'acte de créer, mais la chose créée, le monde, l'univers. Il a le plus souvent ce sens dans le Nouveau Testament. (Comp. Marc. x, 6 ; xiii, 19 ; xvi, 15 ; Rom. i, 25 ; II Cor. v. 17 ; Gal. vi, 15 ; Colos. i, 15, 23 ; Hébr. iv, 13 ; ix, 11 ; I Pier. ii, 13 ; II Pier. iii, 4 ; Apoc. iii, 14.) Paul ne cite pas ici le fait historique de la création, mais plutôt il en appelle au spectacle de l'univers. § « *Se voient*

comme à l'œil. » Ce verbe ne se retrouve pas ailleurs dans le Nouveau Testament. § « Dans ses ouvrages. » (Comp. Hébr. xi, 3.) Ceci ne s'applique pas à l'acte originel de la création, mais aux œuvres continues de la providence de Dieu. § « Sa puissance éternelle. » Le monde indique donc la puissance de Dieu et l'éternité de Dieu. (Comp. Ps. x, ix.) Si la majesté et la grandeur des cieux pouvaient frapper d'admiration les païens, combien ne doivent-elles pas nous impressionner davantage, nous qui, par les progrès de l'astronomie, en avons vu pour ainsi dire reculer les profondeurs. (Voyez les Discours sur l'Astronomie de Chalmers et le *Christian Philosopher* de Dick.) Il est clair que ce pouvoir doit être éternel; en effet, s'il n'avait pas toujours existé, il n'aurait pu être produit d'aucune manière; mais il ne faut pas supposer qu'il ait été manifesté de toute éternité. C'est à la création qu'il se déploie dans toute sa plénitude. § « La divinité » Sa déité, sa nature divine. Il ne faudrait pas trop presser ce mot pour conclure que les païens connaissaient tout ce que la révélation nous a enseigné sur Dieu. Ils connaissaient que c'était à lui qu'ils devaient leurs hommages et leur adoration. § « Inexcusables. » Ceci implique que pour être responsables, les hommes doivent avoir les moyens de connaître ce qu'ils font; et c'est parce que les païens n'ont pas voulu connaître Dieu qu'ils sont sans excuse. (Comp. Esaïe XLIV, 8-20.) Si cela était vrai du monde païen, combien cela ne l'est-il pas davantage du monde d'aujourd'hui? Que l'on pense à ces multitudes qui possèdent la Bible et qui ne la lisent pas, qui sont à la porte du sanctuaire et qui n'y entrent jamais, qui regardent au ciel et qui n'y lisent pas les preuves de l'existence et du pouvoir éternel de Dieu. Rien de plus triste que l'oubli de leur Créateur où tant de milliers d'hommes sont volontairement plongés.

21. Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ils ne lui ont point rendu grâces; mais ils sont devenus vains en leurs discours, et leur cœur destitué d'intelligence, a été rempli de ténèbres.

21. « Ayant connu Dieu. » Il n'y a pas de doute que beaucoup de philosophes grecs et romains ont connu le vrai Dieu. Ce fut le cas de Pythagore qui avait voyagé en Egypte et même en Palestine, de Platon et de ses disciples. Cependant ils n'ont pas communiqué cette grande vérité au peuple; et probablement un des buts des mystères célèbres dans toute la Grèce était de retenir la connaissance du vrai Dieu. Gibbon a remarqué que « les philosophes regardaient toutes les superstitions populaires comme également fausses; que le peuple les regardait comme également vraies; et les hommes politiques comme également utiles. » Cela est probablement très-exact. Une simple phrase de Cicéron (*De naturâ Deorum*, livre II, c. 2) montrera que les anciens connaissaient un seul Dieu. « Qu'il y a-t-il de plus évident, lorsqu'on regarde au ciel et que l'on voit les choses célestes, si ce n'est qu'il y a une Divinité d'un excellent esprit, par laquelle toutes ces choses sont gouvernées? » § « Ils ne l'ont point glorifié, » c'est-à-dire honoré. § « Rendu grâces. » Le devoir de la reconnaissance envers Dieu est évident; Paul regarde l'ingratitude envers Dieu comme une des sources de leur corruption et de leur idolâtrie. Voici pourquoi : 1° l'ingratitude endurecille le cœur et le rend insensible; 2° on cherche à

oublier l'Être auquel l'on ne veut pas témoigner la reconnaissance qui lui est due; 3° Pour cela, on fixe ses regards et ses affections sur d'autres objets; de là, pour les païens, l'idolâtrie. § « *Vains*, » fous, frivoles. § « *Discours*. » Le mot grec signifie aussi pensées, raisonnements, spéculations. Et en effet, la plupart des dissertations religieuses des anciens sont ce qu'il y a au monde de plus vain et de plus extravagant. § « *Leur cœur*. » Pour nous le mot cœur désigne toujours le siège des affections. Il n'en était pas de même chez les Hébreux, où comme ici, ce mot désigne l'intelligence. (Voy. Eph. 1, 18; Rom. 11, 15; II Cor. 11, 6; II Pier. 1, 19.) Voici la marche suivie par les païens, telle que Paul l'expose dans ce verset. Les hommes avaient la connaissance de Dieu; mais ils ont refusé de l'honorer et de lui rendre grâces; alors ils ont commencé à douter, à spéculer, et finalement ils se sont plongés dans les plus épaisses ténèbres.

22. Se disant être sages, ils sont devenus fous.

22. « *Se disant être sages*. » Le nom même des philosophes de l'antiquité signifie *qui aime la sagesse*. (Comp. ch. 1, 14; I Cor. 1, 19, 20, 21, 22; III, 19; II Cor. 11, 19.) § « *Devenus fous*. » (Comp. Jér. VIII, 8, 9.) Le mot indique : 1° que leurs spéculations ont été erronées et ridicules; 2° que leur conduite a été corrompue.

23. Et ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible, en la ressemblance de l'image de l'homme corruptible, et des oiseaux, et des bêtes à quatre pieds, et des reptiles.

23. « *Ils ont changé, etc.*, » c'est-à-dire : à la place de Dieu ils ont pris des idoles. § « *La gloire*. » Au lieu d'adorer un être revêtu de majesté et d'honneur, ils se sont courbés devant des reptiles, etc. Pour la gloire de Dieu. (Comp. I Cor. xv, 4, 1; Jérém. 11, 11 et Ps. cv1, 20. § « *Incorruptible*. » Dieu est ainsi appelé en opposition à l'homme. (Comp. I Tim. 1, 17. § « *De l'image*. » Mot appliqué aux idoles, comme représentations d'objets célestes (II Chr. xxxiii, 7; Dan. 11, 1; Apoc. xiii, 14, etc.), ou de l'homme corruptible, tel que des héros ou des bienfaiteurs déifiés. § « *Des oiseaux*. » L'ibis était adoré en Egypte, à cause des grands services qu'il rendait en détruisant les serpents qui, sans eux, auraient envahi le pays. Les Romains adoraient l'aigle. § « *Des bêtes à quatre pieds*. » Ainsi le bœuf, sous le nom d'Apis, était adoré en Egypte; de même le chien et le singe. Les Israélites, en imitation des Egyptiens, s'étaient fait un veau d'or. (Ex. xxxii, 4.) Aujourd'hui, la vache et le singe sont adorés dans l'Indoustan. § « *Reptiles*. » Le crocodile était adoré en Egypte. Au reste, il y avait à peine une plante ou un animal qui n'y fût adoré : le poireau, l'oignon étaient des objets de culte.

24. C'est pourquoi aussi Dieu les a livrés aux convoitises de leurs propres cœurs; de sorte qu'ils se sont abandonnés à l'impureté, déshonorant entre eux-mêmes leurs propres corps :

24. « *Les a livrés*. » Cela ne veut pas dire qu'il ait exercé sur eux aucune action positive pour les perdre; mais qu'il les a laissés faire; comme nous à l'égard d'un jeune homme déréglé qui méprise tous nos conseils. (Déshonorant. Voy. v. 26, 27.)

25. Eux qui ont changé la vérité de Dieu en fausseté, et qui ont adoré et servi la créature, en abandonnant le Créateur, qui est béni éternellement. Amen !

25. « *Qui ont changé.* » (Répétition des v. 2, 3, sous une autre forme.) *La vérité de Dieu*, expression hébraïque pour vrai Dieu. En effet, dans les cas où deux substantifs sont unis ainsi, l'un peut être considéré comme un adjectif qui qualifie l'autre. § « *En fausseté.* » En faux dieux ou en idoles. Les idoles sont souvent appelées des faussetés, parce qu'elles sont des représentations menteuses de Dieu. (Jérém. XIII, 25; Esaïe XXVIII, 15; Jérém. X, 4; Ps. XL, 4.) § « *La créature,* » les choses créées : hommes et choses. § « *Qui est béni éternellement.* » Il n'était pas rare d'ajouter une action de grâce au nom de Dieu. (Voy. Rom. IX, 5; II Cor. XI, 31; Gal. I, 5.) Les Juifs s'accoutumaient ainsi à ne parler de Dieu qu'avec le plus grand respect. « Les Mahométans leur ont emprunté cette coutume. » § « *Amen.* » Nom hébreu indiquant une affirmation solennelle. Ici, il montre le désir ardent de Paul que ce qu'il vient de dire soit réalisé. La mention que Paul venait de faire de l'idolâtrie dégradante des païens était bien propre à lui faire sentir plus vivement la majesté de Dieu. (Comp. Ex. XX, 7.)

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à leurs affections infâmes ; car même les femmes, parmi eux, ont changé l'usage naturel en celui qui est contre la nature.

26. « *C'est pourquoi.* » Paul montre les effets pratiques de leurs croyances. § « *A leurs affections infâmes.* » Le grand but de l'apôtre ici est de dénoncer l'état du monde païen. S'il nomme des péchés si infâmes, ce n'est pas la faute de l'apôtre. Dès qu'ils existaient, il fallait en accuser leurs auteurs ; sans cela son argument n'aurait pas eu de portée. D'ailleurs les écrits des anciens montrent combien ces pratiques étaient répandues. § « *Les femmes, etc.* » Les écrivains grecs et romains n'ont que trop de passages qui montrent la justesse du reproche de Paul. (Voyez Sénèque, ép. 95 ; Martial, ép. 90 ; Lucien, *Dial. Meretric* v, et Tertullien, *De Pallio*.)

27. Et les hommes, tout de même, laissant l'usage naturel de la femme, se sont embrasés en leur convoitise l'un envers l'autre, commettant, homme avec homme, des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes la récompense de leur erreur, telle qu'il fallait.

27. « *Et les hommes, etc.* » Le péché que Paul signale était la honte de Sodome, aussi l'appelle-t-on sodomie. Si les preuves n'existaient pas, on refuserait de croire à de semblables énormités. On a discuté pour savoir si la *pédénestrie*, ou amour des garçons chez les anciens, était une affection pure et innocente ; mais le contraire est prouvé. On peut voir cela dans l'ouvrage du docteur Leland : *Avantage et nécessité d'une révélation*, vol. I, p. 49-56. Ces habitudes criminelles existaient dans toutes les classes. Virgile lui-même parle sans rougir de l'attachement de

Corydon pour Alexis. Maxime de Tyr (Diss. x), dit qu'au temps de Socrate ce vice était très-commun chez les Grecs, et il s'efforce d'en défendre Socrate. Cicéron (Tuscul. *Quest.* iv, 34), dit que Dicearchus en avait accusé Platon, et probablement avec justice. Il ajoute (Tuscul. *Quest.* iv, 33), que ce vice était très-fréquent chez les Grecs, et que leurs poètes, leurs grands hommes et même leurs philosophes s'y adonnaient et en tiraient gloire. Il ajoute que ce n'était pas un vice particulier à certaines villes seulement, mais qu'il existait dans toute la Grèce (Tuscul. *Quest.* v, 20). Xénophon dit : « L'amour contre nature des garçons est si commun, qu'en beaucoup d'endroits il est autorisé par les lois publiques. » Il fait surtout allusion à Sparte. Platon dit que les Crétois pratiquaient cette honteuse coutume, et il la justifie par l'exemple de Jupiter et de Gany-mède (Lois 1). Aristote assure, que chez les Crétois, il y avait une loi encourageant cet amour contre nature (Aristote, *Politie.* l. II, ch. 10). Plutarque dit qu'il était très-connu à Thèbes et à Ellis. Il ajoute que Solon, le grand législateur d'Athènes, « ne sut pas résister à de beaux garçons. » (*Vie de Solon*). Diogène de Laërce dit que le stoicien Zénon pratiquait ce vice. Chez les Romains auxquels écrivait Paul, ce vice était aussi commun. Cicéron nous montre, sans paraître le blâmer en rien. Cotta, un homme du premier rang et du plus grand génie, avouait ouvertement et sur un ton familier, à d'autres Romains, qu'il pratiquait lui-même cette odieuse habitude (*De naturâ Deorum*, liv. 1, ch. 28). Il ressort de ce que dit Sénèque (Ep. LXLV), que de son temps ce vice était pratiqué à Rome ouvertement et sans honte. Il parle de certaines classes de garçons, remarquables par des signes extérieurs, qui étaient élevés avec le plus grand soin pour cette affreuse débauche. Navarette, dans sa description de l'empire chinois (liv. II, ch. 6), assure que ce vice est extrêmement répandu en Chine. § « *Recevant en eux-mêmes,* » sans doute, l'effet de passions aussi contraires à la nature, était d'affaiblir le corps, de produire une vieillesse prématurée, de hâter la mort. C'est ce qui arrive en effet partout. Les despotes orientaux qui possèdent des harems sont ordinairement vieillis à quarante ans. Combien ne doit pas être plus fatal encore un vice tel que celui que signale Paul? Dieu a marqué la débauche du sceau de sa colère. Depuis le temps où Paul écrivait ce chapitre, il a fait naître une maladie nouvelle, l'une des plus repoussantes et des plus terribles qui aient jamais affligé l'humanité et qui a enlevé déjà des millions de victimes. Mais ce n'est pas seulement le corps que la débauche dégrade, elle agit aussi sur l'esprit et rabaisse l'homme au niveau de la brute.

28. Car comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, aussi Dieu les a livrés à un esprit dépourvu de tout jugement, pour commettre des choses qui ne sont nullement convenables.

28. « *Comme ils ne se sont pas souciés,* etc. » Telle est la vraie source de tous leurs crimes. Ils n'ont pas voulu connaître Dieu. Ce n'est pas qu'ils ne passent le connaître, ou que Dieu les eût abandonnés, mais c'est poussés par leur propre volonté que les hommes se sont éloignés de la connaissance du vrai Dieu, et non par un décret de ce Dieu lui-même. § « *Nullement convenables,* » les choses qu'il va énumérer dans le reste du chapitre.

29. Etant remplis de toute injustice, d'impureté, de méchanceté, d'avarice, de malignité, pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de fraude, de mauvaises mœurs.

29. « *Etant remplis.* » Les vices, les crimes qu'il rappelle étaient si fréquents parmi eux, qu'on peut dire qu'ils en étaient remplis. § « *Injustice,* » toute espèce d'iniquité. § « *Méchanceté,* » le désir de faire du tort; *malignité,* désigne ici l'acte lui-même de faire le mal. § « *De meurtre.* » Est-il besoin de rappeler les assassinats, les empoisonnements, les massacres des esclaves et des prisonniers, les luttes de l'amphithéâtre à Rome ? Dans l'origine ce n'étaient que les prisonniers, les esclaves ou les criminels qui prenaient part aux luttes sanglantes du cirque ; mais plus tard les citoyens y descendirent, et, sous Néron, on vit un jour quatre cents sénateurs et six cents chevaliers assister à l'un de ces combats. Ces sanglants spectacles durèrent jusqu'à Constantin-le-Grand, le premier empereur chrétien qui les abolit. « Plusieurs milliers de victimes étaient ainsi immolées chaque année dans les grandes villes de l'empire. » (Gibbon, ch. xxx, A. D. 404.) Un seul exemple suffira pour nous donner une idée de ce qui se passait à ces spectacles. Pendant le triomphe de Probus (A. D. 281), sept cents gladiateurs environ furent choisis pour combattre devant le peuple romain. Mais « ne voulant pas verser leur sang pour l'amusement de la populace, ils tuèrent leurs gardiens, sortirent de l'arène, et remplirent Rome de trouble et de carnage (Gibbon, ch. xii). Il n'est pas surprenant qu'en face de pareilles scènes, on regarda le meurtre comme de peu d'importance. § « *Querelle.* » (Voy. Rom. xiii, 13; I Cor. i, 11; iii, 3; II Cor. xii, 20; Gal. v, 10; Philip. i, 15; I Tim. vi, 4; Tite iii, 9.) § « *De fraude.* » (Comp. Tite i, 12.) Juvénal dit, dans une de ses satyres, (Sat. iii, 41.) « Que pourrais-je faire à Rome, puisque je ne peux mentir ? » Ceux qui ont voyagé aux Indes assurent qu'il ne faut faire absolument aucun fonds sur la parole d'un Indien, et la même chose est vraie de presque tous les pays païens.

30. Rapporteurs, médisants, haïssant Dieu, outrageux, orgueilleux, vains, inventeurs de maux, rebelles à pères et à mères ;

30. « *Rapporteurs,* » ce ne sont pas ceux qui calomnient ouvertement, mais ceux qui insinuent habilement des choses fausses et nuisibles au prochain. § « *Haïssant Dieu.* » Il n'est pas de crime plus affreux que celui-là ; et cependant c'est celui que la conscience nous reproche à tous avec plus de force. Le pécheur qui se réveille de son sommeil de mort comprend immédiatement que jusque-là il a haï Dieu. Cette accusation revient souvent dans la Bible. (Voy. Jean vii, 7; xv, 18, 24, 25; iii, 19, 20.) Est-il besoin de chercher une autre preuve de la dépravation du cœur de l'homme ? § « *Outrageux,* » ceux qui traitent avec dureté les personnes présentes ; les mots de rapporteurs et de médisants désignaient ceux qui faisaient du tort aux absents. § « *Orgueilleux.* » L'orgueil est à la racine même de notre cœur. Chez les anciens on l'avouait naïvement, et une de leurs sectes philosophiques les plus distinguées, celle des stoï-

ciens, reposait pour ainsi dire sur l'orgueil. Le christianisme seul produit l'humilité en nous enseignant que tout ce que nous possédons est un don de Dieu. § « *Vains,* » ceux qui se vantent de ce qu'ils ne possèdent pas. § « *Inventeurs de maux,* » ceux qui cherchent toujours quelque nouveau moyen de satisfaire leurs convoitises ou leurs passions, de nouveaux raffinements de luxe et de crime. L'homme se rassasie bientôt de ses jouissances, et il a besoin qu'on lui en donne de nouvelles et qu'on ranime son goût blasé. Où vit-on plus qu'à Rome cette satiété, ce dégoût profond, qui ne cédaient qu'en présence des excitants les plus monstrueux ? § « *Rebelles à pères et à mères.* » Les lois anciennes, dans tous les pays, ordonnaient que les enfants obéissent à leurs parents et les respectassent. Chez les Juifs, la mort était le châtiment de la désobéissance. Malgré toutes les lois de l'antiquité pour soumettre les enfants, le paganisme n'a jamais su leur inspirer l'amour et le respect pour les auteurs de leurs jours. Dans les îles Sandwich, c'était même la coutume, quand un père était vieux et malade, que ses enfants l'enterrassent vivant, et aux Indes, on l'aurait laissé mourir sur les bords du Gange.

31. Sans entendement, ne tenant point ce qu'ils ont promis, sans affection naturelle, gens qui jamais ne s'apaisent, sans miséricorde.

31. « *Sans affection naturelle.* » Paul fait sans doute allusion à la coutume barbare d'exposer les enfants. Les Cananéens les (Ps. cvi, 37, 38) « sacrifiaient aux démons et répandaient leur sang devant les idoles. » Manassé, chez les Juifs, introduisit l'horrible coutume de sacrifier des enfants à Moloch, et commença par immoler le sien: (II Chr. xxxiii, 6.) Chez les anciens Persans, on avait l'habitude d'enterrer vifs des enfants. Dans la plupart des Etats grecs, l'infanticide n'était pas seulement autorisé, mais commandé même par la loi, quand l'enfant était faible ou difforme. Mais les Romains surpassèrent tous les autres peuples dans ce genre de cruautés. Romulus obligea les citoyens à élever les garçons et les filles aînées, ce qui montre assez que les autres devaient être détruites. Le père, à Rome, avait un droit absolu sur la vie de son enfant. Romulus avait autorisé expressément la destruction de tous les enfants difformes, ordonnant seulement au père de les montrer à cinq de ses voisins les plus rapprochés pour obtenir leur consentement. La loi des Douze tables, publiée en l'an 301 de Rome, sanctionnait la même coutume. Minutius Félix dit aux Romains : « Je vous vois exposer vos enfants aux bêtes féroces et aux oiseaux, ou les étouffer de la manière la plus horrible. » (Ch. xxx.) Pline l'aîné défend le droit de vie que les parents avaient sur leurs enfants, en s'appuyant sur la nécessité d'empêcher un excès de population. Tertullius, dans son *Apologie*, s'exprime hardiment là-dessus : « Combien d'entre vous, dit-il aux Romains et surtout aux gouverneurs et aux magistrats, ne pourrais-je pas accuser d'avoir mis à mort leurs propres enfants, et cela souvent de la manière la plus cruelle, en les noyant, en les affamant ou en les exposant aux bêtes sauvages, comme si la mort par l'épée était trop douce pour eux ? » Les Phéniciens et les Carthaginois avaient l'habitude de sacrifier leurs enfants aux dieux. On peut ajouter que ce crime n'est pas moins fréquent chez

les nations païennes modernes. En Chine, à Pékin en particulier, on n'expose pas moins de 9,000 enfants par an. La police emploie certains agents pour aller chaque matin avec des voitures ramasser ceux qui ont été jetés à la rue pendant la nuit. Les corps sont portés jusqu'à une immense fosse dans laquelle on les jette tous, *morts* ou *vivants*. Chez les Indous, cette coutume est encore plus répandue. Dans les provinces de Cutch et de Guzerat seulement, le nombre des jeunes filles immolées montait à 3,000 par an, en 1807. Ce sont les filles qui sont presque toujours sacrifiées. Avant qu'Otaïiti eût été convertie au christianisme, les deux tiers environ des enfants étaient détruits. (*Voyage autour du monde de Turnbull* en 1800, 2, 3 et 4.) Les natifs de la Nouvelle-Galles du Sud avaient l'habitude d'enterrer les enfants avec la mère, si celle-ci venait à mourir. Chez les Hottentots, l'infanticide est un crime très-répandu ; de même au Mexique. Au Pérou, on sacrifiait plus de 200 enfants à l'occasion du couronnement d'un incas. (*Voyez Robertson, Histoire de l'Amérique.*) Peut-on s'étonner après cela que l'apôtre accuse les païens de manque d'affections naturelles ? § « *Qui jamais ne s'apaisent,* » pleins de rancune. On sait que, chez les Indiens d'Amérique, rien ne peut effacer le souvenir d'une injure. (*Voyez Robertson, Histoire d'Amérique*, liv. iv, § LXXIII, LXXXI.) § *Sans miséricorde,* sans compassion ; en effet, où sont les pays païens dans lesquels on ait pourvu aux besoins des pauvres et des malades ?

32. Et qui, bien qu'ils aient connu le droit de Dieu, *savoir*, que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort, ne les commettent pas seulement, mais encore ils favorisent ceux qui les commettent.

32. « *Bien qu'ils aient connu,* etc. » Le chapitre II, 14, 15, montre assez que les Gentils possédaient un sens moral qui leur révélait la volonté de Dieu. § « *De mort.* » Le mot *mort*, dans l'Écriture, est souvent mis pour *punition*. Paul ne veut pas dire que les crimes qu'il a rappelés méritassent la mort devant les tribunaux des hommes, mais qu'ils offensaient Dieu. (*Voy. Jean VIII, 51 ; Rom. v, 12, 19.*) § « *Ils favorisent.* » Le pécheur n'aimant pas être seul pour faire le mal, cherche à s'appuyer sur l'autorité des autres.

A la fin de ce triste tableau de la dégradation du monde païen, nous pouvons faire les remarques suivantes :

1^o Les crimes que Paul reproche aux païens étaient connus de tous, sans cela il n'aurait jamais osé les signaler.

2^o Les auteurs païens confirment tout ce que Paul affirme. Sénèque dit : « Tout est plein de crimes et de vices. La force même ne peut les arrêter. L'iniquité, abandonnée à elle-même, semble se développer d'une manière monstrueuse. La convoitise augmente chaque jour, et la pudeur s'éteint toujours davantage. La passion, perdant tout respect pour ce qui est bon et sacré, se porte sur tout. Le vice ne se cache plus, il s'étale devant les yeux ; l'iniquité est si éclatante et si universelle, que l'innocence n'est pas même rare. Elle n'existe plus. » (Sénèque, *De Ira* II, 8.)

3^o Si tel était l'état des choses, il est clair que l'homme ne pouvait se

sauver par ses propres forces. On voit où était arrivé le monde abandonné à lui-même, même chez les nations les plus civilisées. Le monde ne pouvait espérer d'avoir des philosophes plus profonds. Tous les efforts de l'humanité, après 4000 ans d'expérience, avaient donc abouti à l'état que Paul décrit.

4° Si tel était l'état du monde ancien, on ne peut s'attendre à ce que celui du monde païen moderne soit meilleur. Et, en effet, il est le même, comme le prouvent assez les rapports des voyageurs dont nous avons donné quelques citations.

5° Voilà donc quel avait été le résultat de cette prétendue *religion naturelle* que l'on a tant exaltée. Voilà ce que pouvait faire l'homme abandonné à ses propres forces.

6° Tout cela doit nous montrer la nécessité et la sainteté de l'œuvre des missions ; en effet, les chrétiens seuls possèdent le remède à tous ces maux.

7° Si l'on dit que beaucoup de ces vices et de ces crimes sont encore fréquents dans des nations baptisées, nous répondrons que cela nous montre seulement la dépravation profonde du cœur de l'homme, et que d'ailleurs ces crimes n'existent pas là où le christianisme est vivant.

CHAPITRE II.

1. C'est pourquoi, ô homme ! qui que tu sois qui juges les autres, tu es sans excuse ; car en ce que tu juges les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, commets les mêmes choses.

1. « *C'est pourquoi.* » Le but de ce chapitre et du suivant est d'établir que les Juifs n'étaient pas moins coupables que les Gentils, et qu'ils avaient besoin du même salut. L'apôtre le prouve en montrant que les Juifs condamnaient les Gentils à cause de leur conduite, et se justifiaient eux-mêmes par la pensée qu'ils possédaient la loi de Dieu et étaient son peuple bien aimé. Paul en tire la conclusion contraire ; car, plus éclairés que les Gentils, les Juifs devraient faire mieux. Le mot *c'est pourquoi* se lie donc moins à une idée de détail qu'à l'idée générale du chapitre I, et on pourrait paraphraser ainsi : « Puisque vous, Juifs, vous condamnez les Gentils pour leurs péchés, en vous appuyant sur ce qu'ils ont eu les moyens de connaître leur devoir ; vous qui êtes plus favorisés qu'eux, vous êtes complètement inexcusables. » § « *Tu es sans excuse,* » non parce que tu juges les autres, mais à cause de tes péchés que tu sais bien condamner en autrui. § « *O homme.* » Il est clair, d'après le contexte, que Paul s'adresse surtout à un Juif. Ici, nous pouvons remarquer l'habileté de l'apôtre. Il ne nomme point ouvertement les Juifs, il traite le

sujet en général, et c'est seulement lorsqu'il a bien établi sa thèse, lorsqu'il est impossible d'échapper aux conséquences qui en ressortent, qu'il s'adresse ouvertement aux Juifs. Il évite ainsi de les indisposer contre lui de prime abord. § « *Qui juges.* » *Juger* a ici le sens de condamner. Cela nous montre que les Juifs avaient l'habitude de blâmer librement entre eux la conduite et les mœurs des Gentils. Plusieurs passages du Nouveau Testament et des livres juifs, indiquent leur mépris pour le reste des hommes. (Comp. Matth. xv, 27.) § « *Commets les mêmes choses.* » Ainsi, les Juifs étaient aussi coupables que les Gentils. Il ne faudrait pas, cependant, tellement presser ce passage, que d'en conclure qu'ils commettaient précisément les *mêmes* crimes que les païens. Par exemple, ils n'étaient pas alors idolâtres. Ce passage nous montre que l'homme est enclin à juger ses frères, et à condamner chez eux précisément les fautes qu'eux mêmes commettent en secret. (*Voyez* Jean VIII, 1, etc.) Ainsi, David condamne immédiatement l'acte injuste qui lui est raconté par Nathan (II Sam. xii, 1-6.) Néron poursuivait sévèrement chez les autres les crimes dont il se rendait coupable lui-même. Ainsi, le zèle contre le péché n'est pas toujours une preuve d'innocence. (Comp. Matth. vii, 3.) Il peut souvent n'être que le fruit de l'hypocrisie, et parfois de cet état d'âme où un homme éprouve le besoin de combattre avec passion un péché, afin de se dissimuler à lui-même qu'il en commet un autre. Au moment où nous jugeons un de nos frères, examinons-nous donc nous-mêmes sur le même point.

2. Or nous savons que le jugement de Dieu est selon la vérité sur ceux qui commettent de telles choses.

2. « *Or, nous savons,* » c'est là le sentiment général de l'humanité. Les Juifs en particulier le savaient mieux que les autres. « L'intention de saint Paul, dit Calvin, est de faire évanouir toutes ces flatteries, desquelles les hypocrites s'abusent en leurs esprits, afin qu'ils ne pensent point que ce soit grand cas quand le monde les louera, qu'eux-mêmes s'absoudront; car il leur faudra bien passer par un autre examen au ciel. Le masque d'une sainteté feinte n'empêche pas qu'il ne punisse par son jugement la perversité intérieure cachée au-dedans du cœur. » § « *Selon la vérité.* » Cette expression, que les Hébreux prennent quelquefois comme un synonyme de *vraiment* ou *certainement*, signifie ici que Dieu jugera les hommes suivant la justice, et non selon l'apparence des personnes. § « *Qui commettent, etc.,* » les crimes énumérés au ch. I. Bien qu'un grand nombre de Juifs fussent honnêtes en apparence, ils pouvaient être coupables de caresser dans leur cœur de mauvais désirs, et leur convoitise les rendait aussi condamnables que le péché même. (Matth. v, 8.)

3. Et penses-tu, ô homme! qui juges ceux qui commettent de telles choses, et qui les commets, que tu doives échapper au jugement de Dieu?

3. « *Et penses-tu.* » L'apôtre fait ici un appel à leur conscience de ce qui est vrai et bon. Si, tout coupables qu'ils sont, ces Juifs peuvent cependant sentir combien sont coupables les païens qui commettent ces

crimes, Dieu ne les jugera-t-il pas eux-mêmes plus sévèrement ? Les paroles s'adressent évidemment aux Juifs, qui pensaient qu'en adhérant aux rites de leur religion et observant la loi cérémonielle, ils obtiendraient de Dieu plus d'indulgence que les Gentils. (Comp. Matth. III, 9; Jean VIII, 33.) L'apôtre montre ici que le crime est crime, quelqu'en soit l'auteur.

Les Antinomiens de tous les siècles ont supposé, qu'étant les amis de Dieu, ils avaient le droit de faire bien des choses qui seraient condamnées chez les autres; ils supposent que Dieu fermera les yeux sur les péchés de son peuple. Paul combat directement cette tendance immorale, et la Bible nous enseigne partout que le péché est d'autant plus grave que celui qui le commet connaît mieux la volonté de Dieu. (Comp. Esaïe I, 11-17; LXV, 2-5; Apoc. III, 16.)

4. Ou méprises-tu les richesses de sa douceur, et de sa patience, et de sa longue attente; ne connaissant pas que la bonté de Dieu te convie à la repentance?

4. « *Ou méprises-tu.* » Les Juifs ne méprisaient pas ouvertement la bonté de Dieu; mais ils en abusaient. (Comp. Luc XIII, 1-5; Jean IX, 2.) § « *Les richesses de sa douceur.* » Tournure hébraïque pour « sa grande douceur. » La richesse indique une abondance qui dépasse les besoins; ce mot est souvent employé ainsi dans le Nouveau Testament. (Voyez le ch. IX, 23; Comp. ch. XI, 12, 23; II Cor. XIII, 2; Eph. I, 7, 18; II, 4; III, 8, 16; Col. I, 27.) § « *Longue attente.* » Dieu pourrait punir immédiatement le péché, mais il tarde de jour en jour, d'année en année, pour laisser aux hommes le temps de se repentir. Or les hommes, au lieu de voir dans cette longue attente une preuve de la bonté de Dieu, en concluent qu'il ne punira pas, et ils font pire. « Parce que la sentence contre les mauvaises œuvres ne s'exécute point incontinent, le cœur des hommes est plein d'envie de mal faire. » (Eccl. VIII, 11; Comp. II Pier. III, 3, 4.) § « *Ne connaissant pas.* » Ne considérant pas, ne voulant pas faire attention. (Comp. Osée II, 8.) C'est une ignorance volontaire et par conséquent criminelle. § « *Te convie, etc.* » Le but de la longue attente de Dieu est donc de convier les hommes à la repentance. (Comp. II Pier. III, 9; Esaïe XXX, 18; Osée V, 15; Ezéch. XVIII, 23, 32.) § « *Repentance.* » Ce n'est pas seulement de la douleur, mais un changement de vie.

La longue attente de Dieu nous montre combien est coupable celui qui en abuse; car rien n'est plus propre à toucher, à briser un cœur rebelle. Que l'on pense à cette miséricorde patiente qui accompagne l'homme de son enfance à sa vieillesse, qui ne se laisse arrêter par rien, ni par ses péchés, ni par ses révoltes, qui se manifeste de mille manières, dans ces bienfaits de tous les jours que nous savons à peine apercevoir, et dans ce don magnifique de son Fils et de la vie éternelle, et que l'on voie s'il n'y a pas là de quoi toucher les cœurs les plus durs. Ce passage nous montre aussi : 1° que la prédication la plus efficace est celle qui expose aux hommes la miséricorde de Dieu; 2° que chaque homme est appelé, par toutes les bénédictions qu'il a reçues, à revenir à Dieu; 3° que le péché est un mal extraordinaire; en effet, comment taxer la conduite d'hommes qui marchent à leur perte, en foulant aux pieds, pour ainsi dire, les appels et les bienfaits de Dieu?

5. Mais par ta dureté et par ton cœur, qui est sans repentance, tu t'amasses la colère, pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu.

5. « *Par ta dureté.* » (Comp. Matth. xxv, 24; xix, 9.) § « *Tu t'amasses la colère.* » Expression bien saisissante. (Comp. II. Pier. III, 7; Deuté. xxxii, 34, 55.) Hélas ! la plupart des hommes ont en réserve un trésor de colère que l'éternité ne suffira pas à épuiser. (*Voyez* I Thess. II, 16.) Tu t'amasses, dit l'apôtre, tu amasses sur *toi*, et non sur un autre. C'est là ce qu'il faut dire à chaque pécheur, puisque chacun portera son propre fardeau. § « *Le jour de la colère.* » Le jour où Dieu exécutera ses jugements contre les pécheurs. (Comp. Rév. vi, 17; I Thess. I, 10; Jean III, 36; Eph. v, 6.) § « *Du juste jugement de Dieu.* » La condamnation du pécheur ne sera pas un acte capricieux ou arbitraire. (Comp. II Thess. I, 6.)

6. Qui rendra à chacun selon ses œuvres ;

6. « *A chacun.* » Dieu agira avec le Juif comme avec le Gentil. § « *Selon ses œuvres.* » Comme il le mérite ; d'après sa conduite, ses pensées, ses motifs. (*Voy.* Prov. xxiv, 12; Matth. xvi, 27; Apoc. xx, 12; Jérém. xxxii, 19.) Il faut observer ici que l'apôtre ne dit pas que les hommes seront récompensés *pour* leurs actions (Comp. Luc xvii, 10), - mais *suivant* leurs actions. Les chrétiens seront sauvés par les mérites de Jésus-Christ (Tite III, 5), mais les récompenses dans le ciel leur seront données proportionnellement à leurs œuvres ; la fidélité au service du Maître sera la mesure d'après laquelle seront accordées les récompenses dans le ciel. (Matth. xxv, 14-29.)

7. *Savoir*, la vie éternelle à ceux qui, persévérant à bien faire, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité.

7. « *A ceux qui.* » Quels qu'ils soient, Juifs ou Gentils. § « *Persévérant, etc.* » C'est cette persévérance qui montre qu'ils sont bien décidés à servir Dieu, à lui obéir. La Bible enseigne partout que nul ne sera sauvé s'il ne persévère dans la sanctification. (Apoc. II, 10; Matth. x, 22; Hébr. x, 38, 39), à *bien faire*, non pas seulement d'une manière extérieure, mais en étant inspiré par un cœur attaché à Dieu. § « *La gloire, l'honneur et l'immortalité.* » Ces trois mots désignent le bonheur céleste à son degré le plus élevé. Le mot *gloire* montre qu'il n'y aura rien de bas, d'obscur, de mesquin ; que tout sera resplendissant de grandeur et de beauté. Le mot *honneur* emporte plutôt l'idée de la juste récompense. § « *Immortalité.* » Ce mot est opposé à toute idée de dégénérescence et de mort. Ces biens concernent la vie au-delà du tombeau ; c'est donc là qu'il faut placer aussi les punitions dénoncées dans le verset suivant.

8. Mais il y aura de l'indignation et de la colère contre ceux qui sont contentieux, et qui se rebellent contre la vérité, et obéissent à l'injustice.

8. « *De l'indignation et de la colère.* » *L'indignation* désigne l'émotion

intérieure, le mot colère la manifestation extérieure. § « *Contentieux*, » rebelle envers Dieu. Un des caractères les plus frappants du pécheur, est de se révolter contre Dieu; c'était surtout le cas des Juifs. § « *Contre la vérité*. » (Comp. I, 18.) « La vérité est la volonté divine, qui seule est la lumière de vérité. » (Calvin.) Refuser d'obéir à la vérité, c'est la traiter comme si elle était fautive. Ici ce mot désigne particulièrement toutes les idées vraies que l'on a de Dieu, de ses perfections, de sa loi, de ses droits, soit par la nature, soit par la révélation. Ainsi, le reproche s'applique aux Gentils comme aux Juifs, bien que plus particulièrement aux derniers, favorisés de plus de lumières. Les Juifs avaient souvent méprisé les ordres de Dieu, qu'ils reconnaissaient pourtant comme le vrai Dieu. (Josué v, 6; Juges II, 2; VI, 10; II Rois XVIII, 12; Jér. III, 13, 25; XLII, 21; XLIII, 4, 7; IX, 13.) § « *Obéissent à l'injustice*. » (Comp. Rom. VI, 13, 16, 17, 19.)

9. Il y aura tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, du Juif premièrement, puis aussi du Grec;

9. « *Tribulation*. » Etat de celui qui est accablé par un fardeau, par des épreuves, des calamités. Ici il désigne les peines futures. § « *Angoisse*. » Ce mot ne revient que trois fois dans le Nouveau Testament. (Rom. VIII, 35; II Cor. VI, 4; XII, 10.) Le verbe s'applique à l'état d'un homme qui est tellement serré de près par les afflictions qu'il ne peut se retourner. § « *Toute âme d'homme*. » En hébreu, le mot *âme* désigne souvent l'homme lui-même. Mais peut-être l'apôtre a-t-il ici l'intention de montrer que le châtement sera spirituel, et non corporel. § « *Du Juif premièrement*. » Après avoir exposé les principes de la conduite divine, Paul en fait l'application : d'abord aux Juifs, à qui le gouvernement divin avait été pleinement exposé dans la loi et les prophètes. (Voy. le v. 6 et Ps. VII, 11; IX, 17; CXXXIX, 19; Prov. XIV, 32.) § « *Puis aussi du Grec*. » Tous ceux qui ne sont pas Juifs. Dieu expose aux v. 12-16 les principes d'après lesquels il exécutera son jugement.

Il est clair qu'il s'agit ici des châtements de l'autre vie, car 1° ces châtements contrastent avec la *vie éternelle*, réservée à ceux qui cherchent la gloire (v. 7); 2° il ne serait pas vrai que chaque homme reçoive, dès ici-bas une juste rétribution pour ses péchés. (Comp. Ps. LXXIII, 4.) Beaucoup de justes n'y reçoivent que mépris, que souffrances jusqu'à la mort, tandis que les méchants triomphent dans leur injustice; 3° les Ecritures nous enseignent que Dieu punit de la mort éternelle ceux qui commettent les choses qui ont été rappelées ici. (II Thess. I, 8; I Pier. IV, 17.) D'ailleurs, les mots employés ici sont trop terribles pour ne pas s'appliquer aux punitions de l'autre vie.

11. Parce que Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes.

11. « *Parce que*. » Ce mot est employé ici pour confirmer que le Juif serait puni aussi bien que le Gentil. § « *Egard à l'apparence*. » Le mot grec s'applique surtout à un jugé partial. La partialité était strictement défendue aux magistrats juifs. (Lévit. XIX, 15; Deut. I, 17; Prov. XXIV, 23; Jacq. II, 1, 3, 9.) Ce mot appliqué à Dieu indique qu'il n'est influencé ni

par la richesse, ni par la naissance, ni par tout ce qui tient à l'extérieur. L'impartialité ne s'applique à Dieu que comme juge. (Deut. x, 17; II Chr. xix, 7; Eph. vi, 9; Col. iii, 25; Gal. vi, 7, 8; I Pier. i, 17; Act. x, 34.) Elle ne signifie pas que Dieu soit obligé de faire toutes ses créatures égales en talent, en santé, en rang, en privilège; ou qu'il ne puisse pas accorder ses faveurs à qui il lui plaît. Refuser à Dieu ce pouvoir serait prétendre que les hommes ont droit à sa grâce; ce serait lui dénier la liberté de disposer de ses biens; ce serait, enfin, affirmer que toutes les créatures doivent être semblables. C'est donc à tort que l'on allègue ces paroles contre la doctrine de l'élection divine. Mais ce passage doit justement effrayer les pécheurs qui se confient en leur rang, leur position, leurs privilèges.

12. Car tous ceux qui auront péché sans la loi, périront aussi sans la loi; et tous ceux qui auront péché en la loi, seront jugés par la loi.

12. § « *Tous ceux qui.* » Ceci s'applique à *tous les païens* et non pas à quelques-uns plus remarquables par leurs crimes. § « *Sans la loi.* » Sans la loi écrite ou révélée, puisque l'apôtre ajoute immédiatement qu'ils ont une loi intérieure ou naturelle. (V. 14 et 15.) Le mot *loi*, dans la Bible, désigne souvent la loi de Moïse, les Ecritures Saintes en général. (Math. xii, 5; Luc ii, 23, 24; x, 26; Jean viii, 5, 17.) § « *Périront.* » Le mot grec signifie *détruire, perdre ou corrompre*; il s'applique à la *vie* (Math. x, 39), à la récompense d'un travail (Math. x, 42), à la *sagesse* (I Cor. i, 19), à des vaisseaux. (Math. ix, 17.) Il s'applique aussi à la perte de l'âme et du corps dans l'enfer. (Math. x, 28; xviii, 14; Jean iii, 15.) Il est opposé à la *vie éternelle* et désigne par conséquent la *mort éternelle*. (Rom. xiv, 15; Jean xvii, 12.) L'apôtre ne dit pas qu'ils seront sauvés sans la loi. Il ne dit absolument rien sur leur salut. Toute son argumentation tend à démontrer que ceux qui ont péché doivent mourir. Si donc quelques-uns des païens sont sauvés, ce sera une exception à la *règle générale*. Les apôtres croyaient évidemment que la grande masse des païens serait perdue; c'est à cause de cela qu'ils étaient animés d'un zèle si ardent pour les sauver, et que le Seigneur Jésus-Christ ordonnait qu'on leur prêchât l'Evangile; c'est à cause de cela aussi que les chrétiens doivent déployer toute leur énergie pour le salut du monde.

Ajoutez à cette remarque que toutes les recherches modernes montrent que les païens sont aujourd'hui aussi dégradés qu'au temps de Paul. § « *Sans la loi.* » Ils ne seront pas jugés par une loi qu'ils n'avaient pas. Ils ne souffriront donc pas autant que ceux qui ont la volonté révélée de Dieu. (Comp. Math. x, 15; xi, 24; Luc x, 12.) § « *Seront jugés par la loi.* » Cette juste règle va servir à l'apôtre d'argument pour montrer aux Juifs qu'eux aussi sont condamnés et ont besoin d'un Sauveur. En parlant des Gentils, Paul dit : « Ils périront. » Et en parlant des Juifs : « Ils seront jugés. » On peut croire que si Paul avait affirmé des Juifs qu'ils *périraient*, cela les aurait immédiatement irrités et prévenus contre ses autres enseignements, tandis qu'ils supportaient qu'il dit cela des païens. Mais bien qu'en apparence le mot juger soit plus doux, au fond, il est plus sévère. Leur dire qu'ils seraient jugés par la loi, c'était montrer du respect pour

cette loi qu'ils étaient si fiers de posséder, et ainsi proclamer qu'ils seraient infailliblement perdus. Le changement des expressions indique donc un tact délicat propre à gagner les esprits. Cette qualité, qui est si frappante dans toute la Bible, est surtout remarquable dans les discours de notre Sauveur.

13. (Parce que ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi, qui sont justes devant Dieu; mais ce sont ceux qui observent la loi, qui seront justifiés.)

13. « *Ceux qui écoutent la loi, etc.* » L'apôtre va au-devant d'une objection. Les Juifs se vantaient de leur respect et de leur assiduité à la lire, etc. Paul affirme que tout cela est insuffisant et ne peut les justifier. § « *Justes devant Dieu.* » Justifiés devant Dieu; personnellement saints. Si l'on veut être sauvé par la loi, il ne suffit pas de l'écouter; il faut l'accomplir toute entière. § « *Ceux qui observent la loi.* » Qui y obéissent entièrement. C'est ce qu'indique la conscience et la loi elle-même. (Deuté. iv, 1; Lévit. xviii, 5; Comp. Rom. x, 9.) § « *Seront justifiés.* » C'est un principe de la loi de Dieu, que si un homme observe complètement la loi, il sera sauvé et vivra éternellement; ce qui n'implique pas qu'aucun homme l'ait jamais fait.

14. Or quand les Gentils, qui n'ont point la loi, font naturellement les choses qui sont de la loi, n'ayant point la loi, ils sont loi à eux-mêmes.

14. « *Or quand, etc.* » Paul (au v. 13) a établi une règle générale. Ceux-là seulement peuvent être justifiés par la loi révélée qui l'accomplissent *entièrement*. Ici, il montre que le même principe s'applique aux païens; bien qu'ils n'aient pas de loi écrite, ils connaissent assez la volonté divine pour être inexcusables. Ce passage n'affirme pas qu'aucun païen ait jamais accompli parfaitement la loi de sa conscience, pas plus que le (v. 13) n'affirmait qu'aucun Juif eût jamais accompli la loi de Moïse.

Le mot *quand* n'implique pas que la chose ait certainement lieu, mais il introduit une hypothèse. (Matth. v. 11; vi, 2, 5, 6, 16; x, 19.) Il est cependant vrai que les Gentils ont fait *beaucoup* de choses qu'ordonne la loi de Dieu. § « *Qui n'ont pas la loi.* » En grec il y a : « *Qui n'ont point de loi.* » C'est-à-dire, point de loi révélée. § « *Font naturellement.* » Par le moyen de la conscience. § « *Les choses qui sont de la loi.* » Le respect pour les parents, l'amour de la vérité, la justice, l'honnêteté, la chasteté, voilà des vertus que les païens ont possédées. Ils ont montré ainsi qu'ils avaient une loi en eux-mêmes.

15. Et ils montrent par là que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs; leur conscience leur rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant entre elles ou aussi s'excusant.)

15. « *L'œuvre de la loi.* » Le but, l'objet de la loi révélée qui est de faire connaître à l'homme son devoir. Ce n'est pas à dire qu'ils eussent

toute la connaissance que communique la loi; car, alors, ils n'auraient pas eu besoin d'une révélation, mais que le sentiment qu'ils avaient du bien et du mal était d'accord avec la loi de Dieu. La différence entre la conscience et la révélation, c'est que la dernière va plus loin et nous montre de nouveaux devoirs, de nouvelles doctrines; ainsi le télescope voit les mêmes objets que l'œil, mais il porte la vue plus loin. § « *Dans leurs cœurs.* » Ici comme dans bien des passages de la Bible, le mot cœur désigne non l'affection, mais la connaissance. Paul ne veut pas dire que les Gentils aimassent la loi, mais simplement qu'ils la connaissaient *par leur conscience* qui est comme un témoin toujours vigilant de notre conduite, et ne nous laisse jamais ignorer la nature de ce que nous faisons. (*Voy. Jean VIII, 9; Act. XXIII, 1; XXIV, 16; Rom. IX, 1; I Tim. I, 5.*) La conscience peut être obscurcie ou éclairée; elle n'a pas à nous communiquer des vérités nouvelles, mais elle doit juger de ce que nous faisons, et nous causer du plaisir ou de la peine suivant notre détermination. § « *Leurs pensées.* » Proprement raisonnements, opinions; on pourrait traduire ici par réflexions, ce qui compléterait la pensée de l'apôtre; en effet, la conscience donne seulement des décisions instantanées, tandis que la réflexion suppose que ces décisions sont mûries, § « *S'accusant.* » Si elles sont mauvaises. § « *Entre elles.* » On a aussi traduit par entre eux, rapportant le mot aux païens qui, dans leurs écrits, s'accusent ou s'excusent les uns les autres, ce qui indiquerait qu'ils ont une loi morale commune. Mais notre version est plus exacte.

16. *Tous, dis-je, donc seront jugés au jour que Dieu jugera les secrets des hommes par Jésus-Christ, selon mon Evangile.*

16. « *Au jour.* » Ce verset se lie au v. 12, et les v. 13, 14, 15, sont une parenthèse. § « *Que Dieu jugera.* » Dieu est souvent représenté comme le juge des hommes. (*Deutér. XXXII, 36; Ps. I, 4; I Sam. II, 10; Ecclés. III, 17; Rom. III, 6; Hébr. XIII, 4.*) Mais cela n'est pas contraire aux déclarations qu'il le fera par Jésus-Christ. § « *Les secrets* » des hommes, les désirs cachés, les convoitises, les pensées de leurs cœurs aussi bien que les actions extérieures. En effet, les actions n'ont de sens moral que par les intentions. Les hommes ne peuvent voir que le côté extérieur de la vie, et souvent ils méprisent et déprécient les motifs les plus purs du chrétien. D'un autre côté, il est des hommes qui sont admirés, loués et flattés de tous, pour leurs actes visibles. Il importe que leurs motifs secrets soient découverts, et qu'ils prennent leur véritable place. Combien terrible est la pensée que tout secret sera manifesté! Qui ne tremblerait en songeant que tous ses désirs, tous ses plans, jusqu'ici soigneusement cachés, seront exposés en plein jour? A quoi servira alors toute l'habileté des pécheurs? § « *Des hommes.* » De tous les hommes, Juifs ou Gentils, incroyables ou chrétiens. § « *Par Jésus-Christ.* » La Bible nous enseigne que Jésus-Christ jugera le monde. (*Act. XVII, 31; II Tim. IV, 1; I Pier. IV, 5; Jean V, 22, 27; I Thess. IV, 16-18; Matth. XXV, 31-46.*) Cela montre assez qu'il est Dieu; car pour juger, il faut posséder l'omniscience. § « *Selon mon Evangile.* » Suivant l'Evangile que je prêche. (*Comp. Act. XVII, 31; II Tim. IV, 8.*)

17. Voici, tu portes le nom de Juif, tu te reposes entièrement sur la loi, et tu te glorifies en Dieu ;

17. « *Voici, etc.* » Le mot *voici* est destiné à réveiller l'attention des Juifs dont l'apôtre va parler maintenant. Saint Paul a soin de relever d'abord leurs privilèges afin de pouvoir leur montrer ensuite avec d'autant plus de force que ces privilèges rendent plus assurée encore leur condamnation. D'après une variante du texte grec, il faudrait remplacer *voici* par *si* et traduire : « *Si tu portes, etc.* » C'est ainsi qu'ont traduit les versions syriaques, latines et arabes. § « *Le nom de Juif.* » Nom dont ils étaient très-fiers. (*Voy. Gal. II, 15 ; Apoc. II, 9.*) Jusqu'à Roboam, le peuple entier portait le nom d'Enfants d'Israël. Plus tard, dix tribus furent emmenées en captivité ; et comme des deux qui restaient, celle de Benjamin était peu importante, son nom disparut dans celui de celle de Juda ; de là, sans doute, le nom de Juif. D'ailleurs, le Messie devait sortir de la tribu de Juda. (*Gen. XLIX, 10.*) Le nom de *Juif* rappelait donc une protection spéciale de Dieu qui les avait préservés de la captivité, et qui devait leur envoyer le Messie. § « *Tu te reposes.* » Paul ne leur reproche pas de s'appuyer sur leur observations de la loi, bien que cela pût être vrai, mais sur sa possession. Le mot *loi* signifie ici toute l'économie mosaïque, et peut-être aussi tout l'Ancien Testament. « *Tu te glorifies en Dieu ;* » d'avoir la connaissance de Dieu dont les autres nations sont privées. Posséder plus de connaissance était pour les Juifs, qui ne la mettaient pas en pratique, une raison non de se vanter, mais de s'humilier.

18. Tu connais sa volonté, et tu sais discerner ce qui est contraire, étant instruit par la loi.

18. « *Sa volonté.* » Ils la connaissaient par l'Écriture, § « *Tu sais discerner ce qui est contraire.* » On traduirait mieux : « *Tu sais discerner la différence des choses.* » Le Juif savait ainsi discerner les différents rites ou coutumes, la distinction des mets et des jours prescrits par la loi de Moïse ; il y mettait son orgueil.

19. Et tu te crois être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres ;

19. « *Tu crois être.* » Tout méchants, orgueilleux et hypocrites qu'étaient les Juifs, ils avaient cependant toujours eu pleine confiance en la divinité de leur religion. § « *Des aveugles.* » Des ignorants, c'est-à-dire des Gentils que les Juifs regardaient comme des aveugles. (*Matth. xv, 14 ; XIII, 16.*) § « *La lumière.* » Comme possédant la science. (*Comp. Esaie XLIX, 6 ; Jean I, 4, 5, 8, 9.*) § « *Les ténèbres.* » (*Voy. Matth. IV, 16.*)

20. Le docteur des ignorants, le maître des idiots, ayant le modèle de la connaissance et de la vérité dans la loi.

20. « *Des idiots.* » Il y a proprement *des petits enfants*. Il n'est pas improbable, dit Tholuck, que les rabbins eussent l'habitude de donner ces noms d'ignorants et de *petits enfants* aux prosélytes qu'ils fai-

saient parmi les païens. § « *Le modèle.* » Le mot grec veut dire plutôt l'apparence, la forme extérieure, ainsi II Tim. III, 5 : « Ayant l'apparence de la piété dont ils ont renié la force. » Paul veut dire ici que les Juifs ont conservé dans leur enseignement le squelette, pour ainsi dire, des vraies doctrines de l'Ancien Testament. (Comp. II Tim. I, 13.) § « *Dans la loi ;* » dans l'Ancien Testament. Paul a jusqu'ici cédé aux Juifs tout ce qu'ils réclament ; il est d'autant mieux placé pour leur reprocher leur dépravation profonde.

21. Toi donc qui enseignes les autres, ne t'enseignes-tu point toi-même ? toi qui prêches qu'on ne doit point dérober, tu dérobes.

21. « *Toi donc.* » Cette manière de questionner donne au raisonnement bien plus de force. (Comp. Matth. XIII, 3.) § *Qui enseignes ;* » dans la synagogue ou autre lieu public. § « *Tu dérobes ;* » ou ne dérobes-tu pas ? On ne peut pas prouver que les Juifs se rendissent plus particulièrement coupables de ce crime.

22. Toi qui dis qu'on ne doit point commettre adultère, tu commets adultère. Toi qui as en abomination les idoles, tu commets des sacrilèges.

22. « *Tu commets adultère.* » L'adultère était très-fréquent chez les Juifs. (Voy. Matth. XII, 39 ; Jean VIII, I, II.) Le Talmud juif accuse de ce crime quelques-uns de leurs rabbins les plus distingués. Joseph en accuse aussi sa nation. § « *Des sacrilèges.* » Le sacrilège est le crime de profaner des choses sacrées, ou de faire servir à des usages grossiers ce qui a été mis à part pour le culte divin. Remarquez l'habileté de l'apôtre. Il ne pouvait pas accuser ouvertement les Juifs d'idolâtrie, car depuis la captivité de Babylone, ceux-ci n'étaient jamais tombés dans ce péché. Mais ils pouvaient cependant avoir l'esprit de l'idolâtrie. Cet esprit consiste à retirer au Dieu véritable ce qui lui est dû et à porter ses affections sur un autre objet. C'est ce dont les Juifs se rendent bien souvent coupables en s'appropriant à eux-mêmes ce qui devait être consacré à Dieu. (Voy. Mal. I, 8, 12, 14 ; III, 8, 9.) D'après le Nouveau Testament le temple fut aussi plusieurs fois profané au temps du Sauveur. (Voy. Matth. XXI, 12, 13.)

23. Toi qui te glorifies en la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi.

23. « *Tu déshonores Dieu.* » En se glorifiant de posséder la loi, ils proclamaient qu'elle venait de Dieu ; en la violant, ils le niaient. Et comme les actions d'un homme sont la meilleure marque de ses opinions, leur violation de la loi faisait plus mal à la cause de Dieu que toutes leurs paroles n'y faisaient de bien. Cela nous montre que c'est notre conduite et non pas seulement notre profession de foi qui importe.

24. Car le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les Gentils, comme il est écrit.

24 « *Le nom de Dieu.* » Le nom et le caractère du vrai Dieu. § « *Est blasphémé ;* » En voyant votre hypocrisie et vos crimes, le monde païen méprise une religion qui n'exerce pas plus d'influence sur vous, et ce mépris remonte jusqu'à Dieu. En effet, les Juifs étaient répandus partout ; partout corrompus et méchants ; partout aussi on les méprisait eux et leur religion. § « *Comme il est écrit.* » Il se peut que l'apôtre fasse ici allusion à Es. LII, 5 et à Ez. XXXVI, 20, 23 ; non que ces deux prophètes aient voulu parler des Juifs du temps de Paul, mais leurs paroles s'appliquent à la fois aux Juifs des deux époques ; l'apôtre fait sentir en se les appropriant que la conduite de ce peuple a toujours été la même. Hélas ! de nos jours, bien des chrétiens de nom sont aussi en scandale aux païens modernes. Pour leur commerce, leurs conquêtes, leurs études, on en voit bon nombre dans les pays lointains tenir une conduite d'autant plus débauchée qu'ils sont plus éloignés de leur patrie. Egoïstes, sensuels, cruels, ils passent cependant parmi les indigènes de ces contrées pour des chrétiens ; et les païens apprennent ainsi à les maudire et avec eux leur divine religion. C'est là pour nous un motif de plus pour envoyer des missionnaires parmi ces peuples ; il faut qu'après avoir vu la lie de nos populations, ils apprennent à connaître des chrétiens vivants qui relèvent l'Évangile à leurs yeux.

25. Or il est vrai que la circoncision est profitable, si tu gardes la loi ; mais si tu es transgresseur de la loi, ta circoncision devient prépuce.

25. « *La circoncision* (Voy. Jean VII, 8) ; marque de l'alliance faite entre Dieu et les descendants d'Abraham, et signe des privilèges du peuple juif qui dès lors y attachait une grande importance. § « *Est profitable.* » C'est un avantage d'être reconnu membre de ce peuple et de posséder ses privilèges. (Voy. ch. III, 1, 2.) § « *Si tu gardes la loi.* » Être Juif n'est pas ce que Dieu demande, il faut garder la loi. De même être né dans un pays chrétien, avoir des parents pieux, suivre l'école du dimanche, sont autant de circonstances favorables pour préparer l'accès à l'Évangile. Mais tout cela ne fait qu'aggraver notre condamnation si nous n'en profitons pas pour nous convertir de cœur. (II Cor. II, 16.) § « *Ta circoncision devient prépuce.* » Quoique circoncis, vous serez comme ceux dont le prépuce n'a pas été retranché. Tout ceci s'applique avec autant de force à ceux qui ont été baptisés et élevés dans une église chrétienne.

26. Mais si celui qui a le prépuce garde les ordonnances de la loi, son prépuce ne lui sera-t-il point réputé pour circoncision ?

26. « *Mais si celui qui a le prépuce ;* » le païen. § « *Les ordonnances de la loi.* » La loi morale, car un païen ne pouvait guère connaître la loi cérémonielle. L'apôtre n'affirme pas qu'un païen ait jamais accompli la

loi morale ; il fait une supposition. § « *Son prépuce*, etc. » Le fait qu'il n'a pas été circoncis l'empêchera-t-il d'être reçu de Dieu aussi bien que s'il était juif ? § « *Réputé* ; » imputé tel est le sens du mot grec ; et cela nous montre que le mot *imputer*, dans l'Écriture, n'a pas le sens de *transférer* à quelqu'un ce qui n'est pas mérité. De même que l'incirconcis, observant la loi morale, doit être traité comme s'il était circoncis, de même celui qui se confie uniquement en les mérites de Jésus le Juste, doit être traité comme s'il était lui-même juste.

27. Et si celui qui a naturellement le prépuce, accomplit la loi, ne te jugera-t-il pas, toi qui, dans la lettre et dans la circoncision, est transgresseur de la loi ?

27. « *Qui a naturellement*, etc. » Qui reste dans son état naturel, et n'entre pas dans la nation juive. § « *Ne te jugera-t-il pas ?* » Sa conduite ne te condamnera-t-elle pas ? (*Voy.* Matth. xii, 41, 42.) § « *Toi qui dans la lettre et dans la circoncision*, » c'est-à-dire, quoique possédant la loi écrite et la circoncision. Le mot *lettre* désigne souvent des écrits de toute espèce (Luc xvi, 6, 7 ; Act. xxviii, 21 ; Gal. vi, 11), en particulier les écrits de Moïse. (Rom. vii, 6 ; II Tim. iii, 15.)

28. Car celui-là n'est point Juif, qui ne l'est qu'au dehors ; et celle-là n'est point la véritable circoncision, qui est faite par dehors en la chair.

28. « *Car celui-là*, etc. » En effet, celui qui ne possède que le caractère extérieur du Juif ne répond point au but que Dieu s'est proposé en se séparant ce peuple d'entre les autres.

29. Mais celui-ci est juif, qui l'est au dedans ; et la véritable circoncision est celle qui est du cœur en esprit, et non pas dans la lettre, et la louange de ce *Juif* n'est point des hommes, mais de Dieu.

29. « *Celui-là est Juif*. » Il montre vraiment ce que doit être un Juif pour répondre aux intentions de Dieu. § « *Au dedans* ; » dans son cœur. Ainsi le but que Dieu s'était proposé en séparant des autres nations le peuple juif, n'était pas simplement de lui faire accomplir certains rites extérieurs, mais d'en faire un peuple saint intérieurement et dans sa vie. Ce but, encore mal entrevu du temps des apôtres, était cependant indiqué dans l'Ancien Testament. (Deut. vi, 5 ; x, 12, 13, 20 ; xxx, 20 ; Es. i, 11, 20 ; Mich. vi, 8 ; Ps. li, 16, 17 ; L, 7, 23. § « *Et la circoncision est celle qui est du cœur*. » La circoncision que Dieu accepte est celle qui est accompagnée de la pureté de la vie. La circoncision était le signe de la séparation d'avec le monde païen et de la consécration à Dieu ; ce qui impliquait le retranchement de tout ce qui l'offense. C'est là une œuvre que le cœur seul peut faire. (Deut. x, 16 ; Jér. iv, 4 ; Deut. xxx, 6.) § « *En esprit*. » La circoncision devait être dans l'esprit du Juif et non pas simplement dans son corps. § « *Et non pas dans la lettre*, » non pas seulement suivant le commandement extérieur de la loi. - § « *N'est point des*

hommes. » Un des traits caractéristiques des Juifs au temps de Christ était le désir de s'attirer de l'honneur parmi les hommes, par leur rigide observation à l'extérieur de leurs devoirs religieux. (Matth. III, 9; VI, 2, 5; Luc XVIII, 10, 12; Matth. XXIII, 23.) § « *Mais de Dieu.* » L'homme regarde à l'apparence, mais le Seigneur regarde au cœur. (I Sam. XVI, 7.)

Ce chapitre nous enseigne les vérités suivantes :

1° Les rites extérieurs importent bien moins que l'état du cœur, et ils n'ont d'autre but que de favoriser la sanctification de la vie ;

2° Être nés de parents pieux, avoir été baptisés, avoir une profession de foi orthodoxe, ne peut pas nous sauver.

3° Enfin ce n'est pas l'opinion des hommes qui doit nous servir de règle ni de mesure pour notre piété.

Quelle que soit la destinée des païens, notre devoir à nous est de nous préparer à la rencontre de Dieu. Les plus grands criminels d'entre les païens seront jugés moins sévèrement que bien des chrétiens de nom qui n'ont eu que l'apparence de la piété. Au lieu donc de discuter sur le sort qui les attend, fuyons nous-mêmes la colère à venir.

CHAPITRE III.

1. Quel est donc l'avantage du Juif? ou quel est le profit de la circoncision?

1. « *Quel est donc l'avantage, etc.* » La première partie de ce chapitre répond aux objections que les Juifs pouvaient faire, à ce que vient de dire l'apôtre, telle que celle-ci : Puisque les Gentils, une fois qu'ils accomplissent la loi, sont traités comme s'ils étaient circoncis (ch. II, 25, 26), quel est le profit de la circoncision ?

2. *Il est grand en toute manière, surtout en ce que les oracles de Dieu lui ont été confiés.*

2. « *En toute manière ;* » ou à tous égards. § « *Les oracles.* » Le mot *oracle*, chez les païens, désignait la réponse d'un dieu ou d'un prêtre à une question importante ; cette réponse était généralement brève, sentencieuse et ambiguë. Le lieu où ces oracles étaient rendus se nommait aussi oracle ; exemple « *l'oracle de Delphes, etc.* » Ce mot ne se retrouve que quatre fois dans le Nouveau Testament. (Act. VII, 38 ; Hébr. V, 12 ; I Pier. IV, 11 ; Rom. III, 2.) Il désigne ici les Saintes Écritures, et surtout les promesses divines. Aujourd'hui, comme alors, un peuple ne peut pas posséder de trésor plus précieux que la Bible, et c'est ce qui doit nous pousser à la faire connaître. (Comp. Deut. IV, 7, 8 ; Ps. CXLVII, 19, 20.)

3. Car qu'est-ce, si quelques-uns n'ont point cru ? leur incrédulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu ?

3. « *Car qu'est-ce, si, etc.* » Le Juif fait ici une seconde objection : « Quoi donc ? parce que quelques-uns n'ont pas cru, faut-il admettre que Dieu ne tiendra point ses promesses à notre égard ? » En effet, l'apôtre, au chapitre II, avait montré que le peuple juif transgressait la loi ; un Juif lui représente alors que ce péché, qui est le fait de quelques-uns, ne peut pas anéantir l'alliance traitée par Dieu avec toute la nation, mais qu'au contraire la promesse offerte à tous peut en préserver quelques-unes même d'une perdition méritée. § « *La fidélité.* » Le mot grec est le même qui signifie foi. Il se retrouve dans le sens de fidélité. (Matth. XXIII, 23 ; II Tim. III, 10 ; Os. II, 20.)

4. Non, sans doute ! mais que Dieu soit véritable, et tout homme menteur ; selon ce qui est écrit : Afin que tu sois trouvé juste en tes paroles, et que tu aies gain de cause quand tu es jugé.

4. « *Non, sans doute, mais, etc.* » La fidélité de Dieu à tenir ses promesses doit être maintenue, quelles qu'en soient les conséquences. Ceci implique que l'apôtre ne croyait pas la fidélité de Dieu invalidée par le retranchement de quelques Juifs infidèles, car la promesse faite à Abraham et aux pères, de sauver tous les Juifs n'était point sans condition d'obéissance. (Gen. XVIII, 19.) Paul ne traite pas cela maintenant, il y reviendra au ch. X, 18, 21 ; XI. § « *Que Dieu soit véritable.* » Si tous les hommes croyaient fermement que Dieu est fidèle à sa parole, quels maux cela n'épargnerait-il pas ? Comme cette croyance calmerait les inquiétudes des chrétiens, et dissiperait les erreurs des incrédules ! § « *Et tout homme menteur.* » Que toute opinion qui nie la fidélité de Dieu soit regardée comme fausse. § « *Selon ce qui est écrit.* » (Ps. LI, 4.) Cette citation est bien expressive. David, sentant l'énormité de son crime, et tremblant devant la colère de Dieu, ne songe cependant pas à nier qu'il n'ait mérité la condamnation. § « *Que tu sois trouvé juste,* » reconnu comme juste. Cela ne signifie pas que David ait péché contre Dieu « dans le but de le justifier, mais qu'il voyait maintenant clairement que son péché demandait une juste punition. § « *En tes paroles,* » dans la sentence que tu as prononcée sur mon péché. Il faut nous rappeler que le psaume LI fut écrit après que Nathan eut condamné David pour son crime. C'est cette sentence que David rappelle par « tes paroles. » (Voy. II Sam. XII, 7, 13.) § « *Que tu aies gain de cause.* » Il y a dans l'hébreu : « afin que tu puisses être regardé comme pur ou juste. » L'expression : « avoir gain de cause, » que les Septante et l'apôtre ont employée, s'appliquait ordinairement à celui qui gagnait un procès. Il semble donc qu'il y ait un procès entre Dieu et David et que Dieu gagne sa cause. § « *Quand tu es jugé,* » en hébreu « quand tu juges ; » le verbe grec peut être mis à l'actif comme le verbe hébreu. Si l'on traduit par : « tu juges, » cela signifie que ceux qui sentent leur péché reconnaîtront que Dieu est juste même en les condamnant. Si on traduit par « tu es jugé, » le sens est qu'en étudiant la conduite de Dieu nous sommes forcés de reconnaître sa justice.

5. Or si notre injustice recommande la justice de Dieu, que dirons-nous? Dieu est-il injuste quand il punit? (Je parle en homme.)

5. « *Si notre injustice,* » si notre péché, notre incrédulité (v. 3), c'est encore une objection que l'apôtre se fait adresser par un Juif, et qui revient à ceci : plusieurs Juifs ont péché, mais leur péché n'anéantit point la fidélité de Dieu envers son peuple. Au contraire, il la fait ressortir d'une manière plus éclatante. Or si tel est l'effet de ce péché, comment Dieu peut-il le punir, puisque ce péché fait briller sa gloire et sa fidélité? Cette objection se fait encore souvent. § « *Recommande,* » fait ressortir « *la justice de Dieu,* » son caractère juste et saint. § « *Que dirons-nous?* » Que faut-il en conclure? Manière de parler qui indique qu'on craint de tirer une conséquence qui révolte. § « *Dieu est-il injuste?* » On ferait mieux de traduire ainsi : « Dieu n'est-il pas injuste en punissant? » Si Dieu est honoré par le péché, n'aurait-il pas tort de punir le péché? § « *Quand il punit;* » il y a dans l'original, « *quand il exerce sa colère.* » § « *Je parle en homme;* » d'une manière naturelle, conforme à la raison humaine, dans le bon sens du mot.

6. Non, sans doute : autrement, comment Dieu jugera-t-il le monde?

6. § « *Comment, etc.* » Paul ne cherche pas à expliquer comment les péchés des hommes contribueraient à faire briller la gloire de Dieu, mais il en appelle à un fait que pas un Juif ne pouvait mettre en question, c'est que Dieu doit juger le monde. (Gen. xviii, 25; Ecclés. xii, 14; xi, 9.) C'était en outre un point admis d'eux tous que Dieu condamnerait le monde païen, et peut-être c'est du monde païen que Paul parle surtout ici. Comment Dieu pourrait-il juger s'il n'a pas le droit d'infliger une punition? L'objection tombe ainsi d'elle-même, sans que l'apôtre ait eu besoin d'expliquer comment Dieu peut punir les péchés qui font ressortir sa gloire. Nous pouvons conclure de ce passage que Dieu jugera les péchés d'après leur nature et leur gravité, et non pas d'après l'éclat qu'ils peuvent ajouter à sa sainteté et à sa gloire. Sans doute (Ps. lxxvi, 10.), « la colère de l'homme tournera à la louange de Dieu, » mais cette considération ne servira pas à faire acquitter le pécheur.

7. Et si la vérité de Dieu est, par mon mensonge, plus abondante pour sa gloire, pourquoi suis-je encore condamné comme pécheur?

7. « *Et si, etc.* » C'est la même objection sous une autre forme. § « *La vérité de Dieu,* » la fidélité de Dieu à tenir ses promesses et à exécuter ses menaces. § « *Est plus abondante,* » ressort davantage. La manière dont Dieu exécutera ses menaces fera éclater sa fidélité, et chaque pécheur perdu sera un monument de la véracité de Dieu. § « *Par mon mensonge.* » Le mot « mensonge » a ici un sens assez étendu, fausseté, dissimulation, infidélité. § « *Pourquoi suis-je, etc.* » Comment Dieu condamne-t-il comme un mal ce qui fait ressortir sa gloire? Le défaut de l'objection est ceci, que les

péchés de l'homme ne servent point par eux-mêmes à la gloire de Dieu ; s'ils la font ressortir, c'est que Dieu tire le bien du mal. Le meurtrier n'a pas pour but d'honorer la loi, et cependant son crime a pour effet de la faire regarder comme plus nécessaire et plus sainte.

8. Mais plutôt, selon que nous sommes blâmés, et que quelques-uns disent que nous disons : Pourquoi ne faisons-nous du mal afin qu'il en arrive du bien ? desquels la condamnation est juste.

8. « *Mais plutôt.* » L'apôtre réfute l'objection en en tirant les conséquences extrêmes, mais légitimes. « On peut paraphraser ainsi : « Si vous pensez que votre injustice et votre mensonge font ressortir la justice et la vérité de Dieu, pourquoi ne pas dire tout autant : faisons tout le mal que nous pouvons afin de contribuer à sa gloire ? § « *Selon que nous, etc.* » comme on nous en accuse, nous chrétiens, § « *Et que quelques-uns ;* » sans doute, des Juifs qui tordaient les doctrines de saint Paul ; par exemple, les apôtres disaient que (ch. v. 20) là où le péché avait abondé, la grâce avait surabondé, que la miséricorde de Dieu était d'autant plus éclatante que le péché et la corruption de l'homme avaient été plus repoussants. Jadis comme aujourd'hui les adversaires de l'Évangile pouvaient tirer de là cette fausse conclusion, que sa grâce encourage le péché. Il y a un tort grave à reprocher à un homme, comme s'il les enseignait, des conséquences qu'on tire soi-même de ses doctrines. Il n'est responsable que de celles qu'il avoue. § « *Afin qu'il en arrive du bien,* » afin que la gloire de Dieu en ressorte avec plus d'éclat § « *Dont la condamnation, etc.* » (Voy. ch. xiv, 23.) Cela veut dire que ces hommes méritent d'être condamnés, mais cela ne se rapporte pas nécessairement à leur punition future et définitive. Paul ici pose comme règle fondamentale *qu'il ne faut jamais faire aucun mal, afin qu'il en arrive du bien.* C'est là une maxime dont il ne faut jamais se départir. Quel que soit l'avantage qui en doive résulter, qu'il soit pour nous ou pour la cause de Dieu, rien ne peut légitimer le plus petit mal.

9. Quoi donc ! sommes-nous plus excellents ? Nullement. Car nous avons ci-devant convaincu que tous, tant Juifs que Grecs, sont assujettis au péché.

9. « *Quoi donc ? etc.* » Nouvelle objection que le Juif présente à Paul. § « *Sommes-nous plus excellents ?* » Avons-nous sur les Gentils quelque prééminence ? A d'autres égards, l'apôtre avait reconnu aux Juifs certains privilèges ; mais maintenant il affirme qu'ils n'en ont aucun à l'égard de la justification. § « *Nullement.* » Les Juifs sont pécheurs, et ils ne peuvent pas être justifiés par un autre moyen que les Gentils. § « *Nous avons convaincu.* » (Ch. i, 21, 32 ; ch. ii.)

10. Selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, non pas même un seul.

10. « *Selon qu'il est écrit.* » S'adressant à des Juifs, l'apôtre s'appuie sur l'autorité de leurs Saintes Écritures pour leur montrer qu'eux n'ont

pas mieux obéi à leur loi que les païens à leur conscience. Les passages cités, bien que pouvant s'appliquer au monde entier, ne sont ici produits qu'en vue des Juifs. Ils sont pris dans différents livres de l'Ancien-Testament, écrits à différentes époques pour faire mieux sentir que l'accusation tombe sur la nation entière. Ces citations sont presque toutes faites d'après les Septante. Les versets 10, 11 et 12 sont tirés du Ps. xiv, 1, 2, 3 et de Ps. lIII, 1, 2, 3.) § « *Il n'y a point de juste.* » En hébreu : Il n'y a personne qui fasse le bien. C'est ainsi qu'ont traduit les Septante. L'apôtre cite le sens du passage. (Ps. xiv, 1.) Il veut montrer que nul ne peut être justifié par la loi, et se sert d'une expression conforme à son argumentation : point de juste. § « *Non pas même un seul.* » Ces mots ne sont pas dans l'hébreu, mais dans les Septante. Il ne faudrait pas en conclure qu'au temps du Psalmiste, il n'y eût littéralement *aucun homme pieux* dans la nation juive, mais simplement que cette nation était extrêmement corrompue.

11. Il n'y a personne qui ait de l'intelligence, il n'y a personne qui recherche Dieu,

11. « *Il n'y a personne qui ait de l'intelligence.* » Dans l'hébreu, (Ps. xiv, 2.) Dieu est représenté comme regardant du ciel en bas sur la terre pour voir s'il n'y avait personne qui le cherchât et qui eût encore de l'intelligence. Cette description a quelque chose de sublime en même temps que de triste et de solennel. L'hébreu ne dit pas expressément que Dieu n'en trouve aucun ; mais il le donne assez à entendre. L'apôtre l'affirme. *Avoir de l'intelligence*, signifie ici être sage ou être disposé à servir Dieu et à lui obéir. Ce mot est souvent employé dans ce sens dans la Bible, et ne désigne pas alors un acte de l'esprit, mais une disposition du cœur qui incline l'esprit à servir Dieu. (Ps. cvii, 43 ; cxix, 27, 100 ; Prov. II, 5 ; Es. vi, 10.) « De peur qu'ils ne comprennent du cœur, etc. » § « *Qui recherche Dieu,* » qui s'efforce de connaître et de faire la volonté. L'indifférence pour connaître Dieu et sa volonté, est une des preuves les plus frappantes de la dépravation de l'homme.

12. Ils se sont tous égarés ; ils se sont tous ensemble rendus inutiles : il n'y en a aucun qui fasse le bien, non pas même un seul.

12. « *Tous ensemble.* » Le mot traduit par ensemble désigne l'*union* ou la *ressemblance*. § « *Tous rendus inutiles.* » Le mot hébreu signifie proprement *se pourrir*, se corrompre et devenir nuisible. § « *Il n'y en a aucun,* etc. » Ceci est pris littéralement de l'hébreu.

13. C'est un sépulcre ouvert que leur gosier ; ils ont frauduleusement usé de leurs langues ; il y a du venin d'aspic sous leurs lèvres.

13. « *Leur gosier,* etc. » Cette expression est prise de Ps. v, 9, littéralement d'après les Septante. Cette comparaison peut signifier que la bouche ressemble au sépulcre, qui est toujours prêt à recevoir ce qu'on y jette ; ou que de même que d'un sépulcre ouvert il sort une odeur de

mort, de la bouche du menteur il sort des paroles nuisibles. Le premier sens paraît préférable. § « *Du venin d'aspic*, » lui est emprunté littéralement au Ps. CXL, 3, dans les Septante. L'*aspic* est une espèce de serpent dont le venin est si actif qu'il tue aussitôt qu'il a pénétré dans le sang. Il est petit, se cache souvent dans le sable et mord subitement le voyageur. On le trouve surtout en Egypte et en Libye. La célèbre Cléopâtre, plutôt que d'être emmenée captive à Rome par Auguste, se fit mordre le bras par un aspic et expira aussitôt. § « *Sous leurs lèvres*. » Le venin du serpent est contenu dans un petit sac placé à la racine de la dent. Quand la dent pénètre dans la chair, ce sac est pressé et le venin pénètre dans la blessure par un petit trou qui est dans la dent. Le Psalmiste a voulu indiquer que les paroles du calomniateur, comme le venin du serpent, pénètrent immédiatement chez les autres et portent avec elles la destruction et la mort. Les méchants, dans la Bible, sont souvent comparés à des serpents. (Math. XXIII, 33; Gen. XLIX, 17.)

14. Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume.

14. « *Leur bouche*. » (Ps. x, 7.) L'apôtre ne fait pas ici une citation littérale, mais il donne le sens. David décrit dans ce psaume ses ennemis. § « *Malédiction*. » Allusion, sans doute, au langage dont Simhi usa envers David. (II Sam. xv, 15, 7, 8.) § « *Amertume* » ; dans le psaume, tromperie.

15. Leurs pieds sont légers pour répandre le sang.

15. « *Leurs pieds*. » Cette citation et les deux suivantes sont abrégées d'Esaië XLIX, 7, 8., où le prophète décrit le caractère de son peuple.

16. La destruction et la misère sont dans leurs voies.

16. « *La destruction*, etc. » Ils causent la destruction, le malheur des autres. § « *Misère*. » Calamité, ruine. § « *Dans leurs voies*. » Où qu'ils aillent.

17. Ils n'ont point connu la voie de la paix.

17. « *La voie de la paix*. » Ils ne recherchent point ce qui peut conduire à leur véritable bonheur ou à celui de leurs semblables. Tels sont les égoïstes de tous les temps.

18. La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux.

18. « *La crainte de Dieu*, etc. » (Ps. xxxvi, 1.) Leur conduite montre qu'ils ne sont jamais empêchés de faire le mal par la pensée de Dieu. Sur ces citations de l'Ancien Testament, remarquez : 1° prises à diverses époques de l'histoire juive, elles prouvent pour le peuple entier la thèse de l'apôtre, que la nation juive était loin d'être justifiée par la loi des œuvres. Un Juif ne pouvait donc espérer d'être sauvé, *simplement*, parce qu'il était Juif. 2° Ces citations de l'Ancien Testament ne servent pas à nous montrer *directement* quel est maintenant le caractère de l'homme,

mais quelle est la *nature humaine* ; et l'accord de tous ces témoignages établit que l'homme a été méchant de tous temps et même sous les circonstances les plus favorables. 3° Cette description de la dépravation humaine, donnée par Paul, ne se borne pas à une seule faculté de l'esprit, ou à une certaine classe d'actions ; elle s'étend aux différents membres du corps et différentes facultés de l'âme ; Paul désigne la langue, la bouche, les pieds, les lèvres, c'est-à-dire l'homme tout entier. 4° Si tel était le caractère du Juif, quel devait être celui du Gentil ? Transportons-nous chez tel ou tel peuple, à telle ou telle époque, partout nous rencontrons des faits, qui nous montrent la même dépravation.

19. Or nous savons que tout ce que la loi dit, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coupable devant Dieu.

19. « *Or, nous savons.* » C'est un point admis et reconnu de tous. § « *Tout ce que la loi dit.* » Ses préceptes et ses récits. Le mot *loi* désigne ici tout l'Ancien Testament, puisque c'est à différentes parties de ce livre que l'apôtre a emprunté ses arguments. § « *A ceux qui sont sous la loi.* » A ceux pour lesquels elle a été faite. L'apôtre fait cette remarque afin d'empêcher le Juif d'échapper à son argumentation. § « *Que toute bouche, etc.* » (Job. v, 16 ; Ps. cvii, 42.) « *Afin que* » introduit une conclusion applicable aux Gentils comme aux Juifs. Paul a prouvé l'état de péché des Gentils par le témoignage de leur conscience ; ensuite celui des Juifs par leur loi écrite ; et cette double démonstration a pour effet de fermer la bouche de tous. § « *Et que tout le monde.* » Les Gentils comme les Juifs, tous ceux qui sont en dehors de Christ. § « *Soit coupable.* » La loi ne les rend pas coupables ; mais fait sentir qu'ils le sont quand on la compare à leur vie. § « *Devant Dieu.* » Cette expression, empruntée au langage judiciaire, s'applique à un homme qui, n'ayant pas réussi à se défendre, doit être condamné ; elle indique donc une punition, justement méritée.

20. C'est pourquoi nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi ; car, par la loi est donnée la connaissance du péché.

20. « *Nulle chair.* » Aucun homme, Juif ou Gentil. Une expression vive qui indique l'universalité absolue de la conclusion de l'apôtre. (Voy. ch. i, 3.) § « *Ne sera justifiée.* » Ne sera regardée et traitée comme juste et par conséquent n'aura des titres méritoires aux yeux de Dieu. (Voy. ch. i, 17.) § « *Par les œuvres de la loi.* » Le mot *loi*, dans son sens propre, désigne une règle de conduite prescrite par une autorité supérieure. L'apôtre a montré auparavant que Juifs et Gentils ont violé la loi morale, qu'ils connaissaient par la révélation ou par la raison. La conclusion est donc qu'ils ne peuvent être justifiés par leurs œuvres. Il est clair qu'il ne parle pas seulement ici des œuvres extérieures, car jusqu'ici il leur a toujours reproché de ne conformer ni leurs cœurs ni leur vie à la loi de Dieu. § « *Car par la loi.* » Un homme peut se croire droit et honnête, tant qu'il n'a

pas mesuré sa conduite sur une règle ; c'est ce qui était arrivé aux Juifs et aux Gentils ; mais une fois qu'ils envisageaient de près leur vie à la lumière de la loi, ils pouvaient aussitôt voir en quoi ils avaient péché. Ainsi, loin de trouver leur justification dans la loi, ils n'y trouvaient que la mesure de leurs péchés.

21. Mais maintenant la justice de Dieu est manifestée sans la loi, lui étant rendu témoignage par la loi, et par les prophètes.

21. Après avoir établi que personne ne peut être justifié par la loi, Paul va exposer le plan de la justification de l'homme par Jésus-Christ, c'est là le principal objet de cette Epître. (Ch. I, 17.) § *La justice de Dieu.* » Son plan pour la justification des hommes. (Voy. ch. I, 17.) § *« Sans la loi.* » Ce n'est pas à dire que Dieu abandonne sa loi, que Jésus n'y ait plus d'égard, ni que l'homme puisse la négliger après avoir été sauvé ; mais simplement que, puisque l'homme ne l'a pas observée, il ne peut pas être justifié par cette loi. § *« Lui étant rendu témoignage.* » Ce n'était pas une doctrine nouvelle ; elle se trouvait dans l'Ancien Testament. L'apôtre fait cette observation surtout à cause des Juifs. § *« Par la loi.* » Ce mot désigne ici les cinq livres de Moïse, et non le Décalogue ; car, au contraire, la loi, dans le sens stricte du mot, ne promet la justification qu'à celui qui l'accomplit d'une manière parfaite ; tandis que l'apôtre veut montrer que cette doctrine de grâce est contenue dans les livres de Moïse par l'exemple d'Abraham. (Ch. IV.) Voyez aussi son raisonnement sur Lévi. XVIII, 5, et Deuté. XXX, 12-14, dans Rom. X, 5-11 ; Comp. Exod. XXXIV, 6, 7. § *« Les prophètes.* » Le reste de l'Ancien Testament. L'expression : « La loi et les prophètes. » désignait l'ensemble de l'Ancien Testament. Matth. V, 17 ; XI, 13 ; XXII, 40 ; Act. XIII, 18 ; XXVIII, 23.) Que cette doctrine soit contenue dans les prophètes, l'apôtre le montre par Hab. II, 4 ; au ch. I, 17 « Le juste vivra par la foi. » De même au ch. X, 11 ; d'après Esaïe XXVIII, 16 ; XLIX, 23, et ch. IV, 6-8 ; d'après Ps. XXXII ; Comp. Esaïe LIII, 11 ; Dan. IX, 24. D'ailleurs l'institution des sacrifices seule montre que l'homme est un pécheur et qu'il est incapable d'obéir à la loi morale pour être justifié par elle.

22. La justice, dis-je de Dieu, par la foi en Jésus-Christ, s'étend à tous et sur tous ceux qui croient ; car il n'y a nulle différence, vu que tous ont péché, et qu'ils sont entièrement privés de la gloire de Dieu :

22. « *La justice de Dieu.* » Evidemment ici, ce mot ne désigne pas un attribut de Dieu, mais son plan pour notre justification par Jésus-Christ. § *« Par la foi en Jésus-Christ.* » Non que la foi soit la cause méritoire de notre salut, mais l'instrument par lequel nous sommes justifiés. C'est l'état de l'esprit et du cœur auquel Dieu a bien voulu promettre la justification. (Sur la nature de la foi, voy. nos notes sur Marc XVI, 16.) § *« A tous et sur tous.* » Cette double expression a pour but de renforcer l'idée. S'il y a une différence, ici, entre *sur* et *à*, c'est que le premier mot indique que le salut peut parvenir à tous, tant Juifs que Gentils ; tandis que le second prémunit contre la pensée que tous soient déjà sauvés par

le plan de Dieu. § « *Aucune différence.* » L'apôtre ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de différence quant aux talents, aux dispositions, à l'éducation des hommes, mais que tous ceux qui seront sauvés, le seront par le même moyen, qu'ils soient juifs ou gentils, esclaves ou libres, riches ou pauvres, savants ou ignorants; aucun par ses œuvres, tous par la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ. § « *Vu que tous ont péché.* » Fait établi dans les chapitres précédents. § « *De la gloire de Dieu.* » L'approbation de Dieu. (Voyez le sens donné au mot gloire de Dieu dans Jean v, 41, 44; vii, 18; viii, 50, 54; xii, 43.)

23. Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ;

23. « *Etant justifiés;* » traités comme s'ils avaient observé la loi. § *Gratuitement*; le mot désigne qu'une chose n'a été ni achetée, ni méritée d'aucune manière. Cette expression ne s'applique donc qu'à ceux qui sont justifiés, car si l'on considère Celui qui nous a procuré le salut, l'on voit qu'il l'a acquis par son sang. C'est donc une chose juste que de lui donner ceux qu'il a justifiés. (I Cor. vi, 20; vii, 23; II Pier. ii, 1; I Pier. ii, 9; Act. xx, 28; Es. liii, 11.) Et « *par sa grâce.* » (Voy. la note sur eph, i, 7. § « *Par la rédemption*; le mot ne revient que dix fois dans le Nouveau Testament. (Luc xxi, 28; Rom. iii, 24; viii, 23; I Cor. i, 30; Eph. i, 7, 14; iv, 30; Colos. i, 14; Hébr. ix, 15; xi, 35.) La racine de ce mot désigne proprement la rançon d'un prisonnier de guerre. Ici il désigne la *délivrance du péché* ou des *effets du péché* par l'expiation de Jésus-Christ. § « *Qui est en Jésus-Christ* » ou qui a été accomplie par Jésus-Christ. (Comp. Jean iii, 16.)

24. Lequel Dieu a établi de tout temps pour être une victime de propitiation par la foi en son sang, afin de montrer sa justice par la rémission des péchés précédents, selon la patience de Dieu.

24. « *Lequel Dieu a établi de tout temps.* » Le mot grec signifie placer en public, et s'applique à des objets vendus à l'enchère ou aux récompenses exposées dans les jeux publics des Grecs. Il vaudrait donc mieux traduire ainsi : « Lequel Dieu a établi publiquement comme une victime expiatoire en l'exposant sur la croix aux regards des hommes et des anges. § « *Une victime de propitiation,* » proprement *une propitiation*. Ce mot désigne le couvercle de l'arche de l'alliance, couvercle d'or sur lequel étaient les chérubins. (Exode xxv, 17, 18-22; xxx, 6; xxxi, 7; xxxv, 12; xxxvii, 6-9; xl, 20; Lévit. xvi, 2, 13.) Pourquoi ce nom est-il donné à Jésus-Christ? C'est qu'il y a entre le Sauveur victime expiatoire, et le propitiatoire lui-même plusieurs analogies : le sang du taureau offert au grand jour de l'expiation devant être aspergé sept fois devant et sur le propitiatoire. (Lév. xvi, 16.) C'était donc là que Dieu pardonnait à son peuple (Lév. xvi, 15, 16, 17, 18.), expiation et pardon qui devaient s'accomplir d'une manière parfaite et définitive en Jésus-Christ. Remarquons aussi que le mot *propitiation* dans l'original est un adjectif qui peut qualifier le mot *sacrifice*; alors Christ ne serait plus assimilé au couvercle de

l'arche, ce qui est peu compréhensible; mais il serait sacrifice propitiatoire par lequel la réconciliation a été opérée entre Dieu et les hommes. § « *Par la foi.* » L'offrande n'aurait pas de valeur sans la foi, elle aurait été présentée, mais ne s'appliquerait pas au pécheur. § « *En son sang;* » en sa mort sanglante. Chez les Juifs, le sang était regardé comme le siège de la vie. (Lév. xvii. 11.) C'est pourquoi ils ne devaient pas manger de sang. (Gen. ix, 4; Lév. xix, 26; Deuté. xii, 23; I Sam. xiv, 34) Les Parses, les Indous, et autres peuples de l'antiquité croyaient aussi que la vie était dans le sang. Empédocle et Crétias croyaient la même chose. Il en est de même de Harvey, le premier médecin auquel on doit la connaissance de la circulation du sang. On comprend alors que pour les Hébreux l'efficacité du sacrifice consistât dans l'effusion du sang qui, pour eux était la vie de la victime. Quand donc il eut parlé du sang de Christ dans le Nouveau Testament, cela signifie l'offrande de sa vie en sacrifice expiatoire. (Voyez Rom. v, 9; Eph. i, 17; Colos. i, 14; Hébr. ix, 12, 14; xiii, 12; Apoc. i, 5; I Pier. i, 19; I Jean i, 7.) En croyant à sa mort comme à un sacrifice expiatoire, en nous appropriant ainsi son sacrifice en l'aimant, en y plaçant toute notre confiance, nos péchés sont pardonnés et notre âme purifiée. § « *Sa justice* » son plan de justification. (Voy. ch. i, 17.) On a traduit ce mot de diverses manières : *véracité, sainteté, bonté*; justice essentielle; en général un attribut de Dieu. Mais le contexte nous force à prendre ce mot dans le même sens que ch. i, 17. En effet, c'est dans le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ qu'a été manifesté le plan que Dieu avait formé pour la justification des hommes. § « *Par la rémission.* » Le mot grec signifie l'acte de ne pas considérer, de passer à côté; et par extension, de pardonner. La même idée se retrouve dans II Sam. xxiv, 10, et Michée vii, 18. § « *Des péchés précédents.* » Nous ne pensons pas, comme on l'a dit, que ces mots désignent tous les péchés commis dans tous les temps passés avant Jésus-Christ, mais le moyen par lequel tous les péchés doivent être pardonnés. Paul veut dire que l'expiation offerte est telle qu'elle efface tous les péchés précédents de la vie de ceux qui croient; et si on appliquait cela aux péchés des générations précédentes, il serait difficile de ne pas en conclure la doctrine du salut universel. § « *Selon la patience de Dieu,* » il vaut mieux traduire par « pendant » la patience de Dieu; les péchés étaient commis pendant que Dieu montrait son long support. (Comp. Act. xvii, 30.) Je ne saurais mieux faire saisir la valeur de ce passage qu'en citant les paroles du poète Cowper. Sa pensée dominante était qu'il était condamné irrémédiablement à la damnation éternelle. « L'heureux moment, écrit-t-il lui-même, où je devais connaître la miséricorde gratuite de Dieu en Jésus-Christ, était arrivé. Je m'étais laissé tomber sur une chaise près de la fenêtre, et voyant là une Bible, je l'ouvris encore une fois pour y chercher la consolation. Le verset sur lequel je tombai était le v. 24 du ch. iii de l'Épître aux Romains. Aussitôt je reçus la grâce de croire, et le soleil de justice m'inonda de ses rayons. Je vis la suffisance de l'expiation qu'il avait faite pour mon pardon et ma justification. Mes yeux se remplirent de larmes et je crus que j'allais étouffer de bonheur. Je ne pus que regarder le ciel en adorant silencieusement; mon cœur débordait d'amour et de reconnaissance. »

25. Pour montrer, *dis-je*, sa justice dans le temps présent, afin qu'il soit *trouvé* juste, et justifiant celui qui est de la foi de Jésus.

25. « *Dans le temps présent* ; » le temps depuis lequel le Sauveur est venu. § « *Afin qu'il soit trouvé juste*. » Le verset contient la substance de l'Évangile ; le mot *juste* indique que Dieu a conservé l'intégrité de son caractère comme gouverneur moral du monde, que par son plan de salut il a montré qu'il respectait la loi et les châtiments qu'elle inflige. S'il avait pardonné sans exiger une expiation, la justice aurait été sacrifiée, la loi n'effraierait plus les coupables et ses menaces seraient vaines. Dieu a montré la sainteté de la loi, en établissant son Fils comme une victime *substituée* aux pécheurs. § « *Et justifiant celui, etc.* » Même en pardonnant, et en traitant les pécheurs comme s'ils étaient innocents, Dieu garde la pureté et la sainteté de son caractère. S'il reçoit le pécheur, il montre en même temps son horreur pour le péché. Quand un souverain d'entre les hommes pardonne à un coupable, il néglige les menaces de la loi ; mais il n'en est pas de même avec Dieu ; il respecte la loi en pardonnant comme en punissant.

26. Où est donc le sujet de se glorifier ? Il est exclu. Par quelle loi ? *Est-ce par la loi* des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi.

26. « *Où est donc le sujet, etc.* » Puisque tous ont péché, puisque tous ont également besoin de pardon et de miséricorde, comment quelqu'un pourrait-il encore se glorifier de ses œuvres ? Ceci s'adresse surtout aux Juifs. (Voy. ch. III, 1, etc.) § « *Par quelle loi ?* » Par quel *arrangement*, par quelles *règles*. (Voy. Gal. III, 21 ; Act. XXI, 20.) § « *Des œuvres ?* » La loi qui commande les œuvres et sur laquelle les Juifs s'appuyaient. § « *La loi de la foi* ; » la disposition divine qui proclame que nous n'avons pas de mérite, que nous sommes perdus, que nous ne pouvons être justifiés que par la foi.

27. Nous concluons donc que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

27. « *Que l'homme*, » que tous les hommes sans aucune exception. § « *est justifié* ; » est traité comme juste. § « *Sans les œuvres de la loi* ; » sans que les œuvres soient un motif méritoire de justification. L'apôtre ne veut pas dire que ceux qui sont justifiés n'obéiront pas à la loi, et ne se sanctifieront pas. Mais il établit que ce n'est point leur justice propre qui sera le motif de leur justification, et qu'ils ne pourront être sauvés que par la foi. C'est là le grand point qui nous sépare de l'Église romaine, c'est la grande doctrine qui a enfanté la Réformation. Luther appelait souvent cette grande doctrine de la justification par la foi, le point qui faisait subsister ou tomber l'Église. C'est la clef de voûte de l'Évangile. Cette doctrine, répétons-le, n'invalide en rien celle de la nécessité absolue de la sanctification et des bonnes œuvres, sur lesquelles Paul insiste plus que personne. (Voy. Rom. II, 7 ; II Cor. IX, 8 ; Eph. II,

10; I Tim. II, 10; v. 10, 25; VI, 18; II Tim. III, 17; Tite II, 7, 14; III, 8; Hébr. X, 24. Quant au fait que nous ne sommes point justifiés par nos œuvres, voy. Rom. IV, 2, 6; IX, 11, 32; XI, 6; Gal. II, 16; III, 2, 5, 10; Eph. II, 9; II Tim. I, 9.)

28. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? ne l'est-il pas aussi des Gentils? certes, il l'est aussi des Gentils.

28. « Dieu est-il, etc. » Les Juifs pensaient que Dieu n'était le Dieu que de leur nation. Paul, après avoir montré que les Juifs sont pécheurs comme les Gentils, continue en établissant que les Gentils seront pardonnés comme les Juifs.

29. Car il y a un seul Dieu qui justifiera par la foi la circoncision, et le prépuce aussi par la foi.

29. « La circoncision; » les circoncis, les Juifs. § « Le prépuce; » les Gentils. § « Par la foi; » comme cause instrumentale de la justification.

30. Anéantissons-nous donc la loi par la foi? Non, sans doute! mais au contraire nous affermissons la loi.

30. « Anéantissons-nous donc la loi? » Empêchons-nous qu'elle soit observée? Objection naturelle répétée bien des fois. Le mot *loi* désigne ici la *loi morale*, et non pas simplement l'Ancien Testament. Cela est évident d'après les versets 20 et 21, où l'apôtre a montré que nul ne peut être sauvé par les œuvres de la loi, c'est-à-dire en conformant sa vie à la loi morale. § « Nous affermissons la loi; » en effet, la doctrine de la justification par la foi nous montre : 1° le respect de Dieu pour la loi, puisqu'il n'a pas voulu pardonner, sans une expiation, à ceux qui l'avaient violée; 2° Jésus-Christ honorant la loi dans toute sa vie et l'accomplissant, puis mourant enfin sous les coups de la loi; 3° l'homme voit combien Dieu déteste le mal, il voit Jésus-Christ mourant pour l'effacer, et cet homme, une fois pardonné gratuitement, se sent d'autant plus désireux d'accomplir la loi. Un froid précepte de morale ne pourrait l'y pousser avec autant de force que la doctrine du salut gratuit et de l'expiation de Jésus-Christ.

CHAPITRE IV.

Le but principal de ce chapitre est de montrer que la doctrine de la justification par la foi se trouve déjà dans l'Ancien Testament. Cette démonstration, qui s'adresse surtout aux Juifs, s'appuie sur deux faits : 1° Abraham a été justifié par la foi (v. 1-5); 2° il en est de même de David. (V. 6-8.)

On pourrait encore demander si cette justification ne résulterait pas de ce qu'ils étaient circoncis, et dès lors ne découlerait pas de la loi. Pour répondre à cette objection, Paul montre que c'est avant d'être circoncis qu'Abraham fut justifié par la foi, et même que la circoncision n'a été pour lui que le signe et le sceau de cette justification.

Plus loin, l'apôtre montre que si les hommes sont justifiés par leurs œuvres, la foi est inutile, et que les promesses de Dieu sont sans effet; car la loi produit la colère (v. 13 et 14), mais les bienfaits que Dieu accorde à la foi sont la marque de la plus haute faveur de Dieu.

1. Que dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a trouvé selon la chair?

1. « *Que dirons-nous donc ?* » Ceci introduit une objection faite par un Juif : « Comment votre doctrine de la justification par la foi s'accorde-t-elle avec ce que les Ecritures nous disent d'Abraham ? » § « *Notre père,* » notre ancêtre; le fondateur de notre nation. (Note sur Matth. III, 9.) Les Juifs attachaient une grande importance au fait qu'Abraham était leur père. Par conséquent une preuve qui s'appuyait sur la conduite de ce patriarche avait une grande valeur à leurs yeux. § « *Selon la chair.* » On a beaucoup discuté sur le sens de cette phrase. On peut la lier soit à *notre père*, soit à *trouvé*. Dans le premier cas, le mot *père selon la chair* désigne leur père naturel, dont ils descendaient tous. C'est la seconde construction qui est préférable. On explique alors le mot *chair* de différentes manières. Quelques-uns l'entendent des privilèges et des avantages extérieurs; d'autres, de la force ou du pouvoir d'Abraham; d'autres enfin, de la circoncision. Je préfère la dernière interprétation; elle convient à la suite des idées et au sens usuel du mot. L'idée est : « Si les hommes sont justifiés par la *foi*, si nos œuvres n'ont pas de valeur méritoire, si toutes observances légales ne peuvent justifier, quel est l'avantage de la circoncision ? à quoi a-t-elle servi à Abraham ? (Comp. ch. III, 1.)

2. Certes, si Abraham a été justifié par les œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non pas envers Dieu.

2. « *Certes, si Abraham, etc.* » C'est la réponse de l'apôtre, si Abraham a été justifié par ses propres mérites, il a eu raison de se glorifier. (Voy. v. 4.) Il s'agit maintenant de savoir si dans le récit de la vie d'Abraham, on trouve aucune preuve qu'il se soit ainsi glorifié de ses œuvres.

3. Car que dit l'Écriture ? qu'Abraham a cru à Dieu, et que cela lui a été imputé à justice.

3. « *Que dit l'Écriture ?* » Que dit le récit inspiré sur la justification d'Abraham ? Telle est l'autorité qui doit trancher la question. (Voyez ce récit dans Jean xv, 6.) § « *Abraham a cru Dieu.* » Abraham montra sa foi en croyant que sa postérité serait aussi nombreuse que les étoiles du ciel. Cette promesse lui avait été faite lorsqu'il n'avait pas d'enfants et qu'il ne pouvait humainement en espérer. La force et la nature de sa foi sont présentées plus loin dans les versets 16-21. § « *Et cela* » d'avoir cru. § « *Lui a été imputé.* » (Voy. v. 22.) Le mot revient souvent dans l'Écriture.

§ « *A justice.* » Remarquons : 1° que Paul ne veut point dire que la foi d'Abraham a été le motif *méritoire* de son pardon ; car alors ce motif aurait été une œuvre, et Paul venait d'établir que nul ne peut être justifié par ses œuvres ; 2° *la foi et la loi* sont deux choses entièrement distinctes, la loi demande une obéissance parfaite, absolue, ce n'est point là ce qu'exige la foi ; 3° quand donc il est dit qu'un homme est justifié par la foi, cela veut dire qu'il est traité comme juste, qu'il est pardonné et reçu en grâce devant Dieu ; 4° dans tout cela, la foi est un simple instrument, un *sine quâ non* que Dieu a établi comme condition de la justification. Elle exprime un état d'âme répondant à l'amour de Dieu ; 5° comme le don de la foi ne peut être pour le croyant un titre méritoire, il s'en suit que la justification par la foi est toujours pour lui une grâce. Le *mérite* sur lequel elle repose est l'œuvre du Seigneur Jésus-Christ par l'expiation duquel Dieu peut pardonner et traiter comme justes ceux qui sont naturellement impies. (Voy. v. 5.) Ce passage nous montre aussi que la *foi* a toujours le même caractère essentiel. Dans le cas d'Abraham, c'était la confiance en Dieu et en ses promesses ; dans d'autres cas, c'est la confiance dans le Messie, ou dans une promesse ou vérité divine quelconque. Comme cette confiance indique le même état intérieur, il était aussi naturel de justifier Abraham par ce moyen qu'il l'est de justifier encore ainsi ceux qui croient en Jésus-Christ. (Voy. Hébr. xi.)

4. Or a celui qui fait les œuvres, le salaire ne lui est pas imputé comme une grâce, mais comme une chose due.

4. « *A celui qui fait les œuvres.* » Ce passage n'affirme point qu'il y en ait qui se soient sauvés par leurs propres œuvres ; mais il exprime une vérité générale touchant les œuvres. Dans les contrats et les transactions humaines, lorsqu'un homme a rempli tous les termes de son engagement, il a *droit* à sa part ; il la *mérite*, il ne la reçoit point comme une *faveur* . Il en serait de même, dit l'apôtre, pour l'homme s'il était justifié par ses œuvres. Il aurait un *titre* aux yeux de Dieu, Dieu serait injuste de ne pas le justifier. (Comp. Rom. xi, 6.) § « *Imputé.* » Ce mot est ici dans son sens propre, qui est de tenir compte à quelqu'un d'une chose qu'il a faite ou qui lui appartient.

5. Mais à celui qui ne fait pas les œuvres, mais qui croit en celui qui justifie le méchant, sa foi lui est imputée à justice.

5. « *Mais à celui qui ne fait pas les œuvres ;* » qui ne compte pas sur ses œuvres pour sa justification. § « *Qui croit.* » (Voy. ch. iii, 26.) § *En celui qui justifie ;* c'est-à-dire en Dieu. § « *Le méchant.* » Remarquez cette expression. Dieu regarde les hommes comme méchants au moment où il les justifie. Il ne les justifie pas parce qu'il les considère comme justes, mais quoiqu'il sache qu'ils sont souillés. Quant à eux, ils sont également dépouillés de tout mérite, qu'ils soient justifiés ou non. Dieu regarde ces pécheurs comme unis par la foi au Seigneur Jésus ; et dans cette relation il les traite comme des amis, bien qu'ils en soient indignes. Cela ne veut pas dire que la justice de Christ leur soit transférée de manière à leur appartenir personnellement, car un caractère moral ne peut pas être transféré ; cela ne veut pas dire non plus que cette justice leur soit comme *infusée* et

leur donne une valeur morale; car alors, ils ne pourraient plus être appelés *méchants*; mais cela veut dire que les résultats de la mort expiatoire de Christ sont imputés aux pécheurs, de telle sorte que Dieu peut les regarder comme ayant obéi eux-mêmes personnellement à la loi.

6. Comme aussi David exprime la béatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres, *en disant* :

6. « *David.* » Paul cite l'exemple de ce grand roi, comme il avait cité celui d'Abraham pour montrer que la doctrine de la justification par la foi n'était pas nouvelle. § « *A qui Dieu impute la justice.* » (Voy. Ps. xxxii.) Tout le but de ce psaume est de célébrer le bonheur d'un homme qui est pardonné et délivré de la punition méritée par ses péchés. Etant ainsi pardonné, il est traité comme un homme juste.

7. Bienheureux sont ceux à qui les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts.

7. « *Bienheureux.* » (Voy. sur Matth. v, 3.) § « *Dont les péchés sont couverts;* » cachés à la vue. « Par ces paroles, dit Calvin, nous apprenons que la justification pour Paul n'est rien d'autre que le pardon des péchés. » Le mot *couvrir* ne désigne donc pas ici l'expiation, mais le fait de cacher à la vue, c'est-à-dire de pardonner les péchés.

8. Bienheureux est l'homme à qui le Seigneur n'aura point imputé son péché.

8. « *Imputé.* » Ce mot est pris dans son sens propre, tel que nous l'avons expliqué plus haut.

9. Cette déclaration donc de la béatitude est-elle *seulement* pour la circoncision, ou aussi pour le prépuce? car nous disons que la foi a été imputée à Abraham à justice.

9. « *La béatitude,* » le bonheur suprême de l'âme pardonnée et justifiée. § « *Est-elle seulement, etc.* » Paul a montré qu'Abraham a été justifié par la foi. On peut encore lui faire une objection et soutenir que cette justification est une conséquence de la circoncision, c'est-à-dire au fond d'une œuvre légale. Paul veut donc établir qu'Abraham a été justifié avant d'être circoncis, c'est-à-dire précisément dans l'état où se trouvaient alors les païens; d'où il suit que les païens peuvent être justifiés comme il l'a été. § « *Pour la circoncision,* » les circoncis, les Juifs. § « *Pour le prépuce;* » pour les Gentils. § « *Car nous disons;* » nous admettons tous.

10. Comment donc lui a-t-elle été imputée? a-ce été lorsqu'il était déjà circoncis, ou lorsqu'il était encore dans le prépuce? Ce n'a point été dans la circoncision, mais dans le prépuce.

10. « *Comment,* » dans quelles circonstances ou dans quel temps? Avant ou après qu'il fût circoncis? C'était le point à résoudre. § « *Dans la circoncision;* » c'est-à-dire quand il n'était pas encore circoncis. (Gen. xv, 6; Comp. Gen. xvii, 10.)

11. Puis il reçut le signe de la circoncision pour un sceau de la justice de la foi, laquelle *il avait reçue étant dans le prépuce*, afin qu'il fût le père de tous ceux qui croient *étant dans le prépuce*, et que la justice leur fût aussi imputée.

11. « *Le signe de la circoncision.* » La circoncision montrait qu'il y avait une alliance entre Abraham et Dieu. § « *Un sceau.* » (Note sur Jean III, 33.) Le sceau est un cachet de cire ou d'autre substance qui, apposé sur une écriture, lui donne une valeur qu'elle n'avait pas encore. Quelquefois on scellait des documents en y apposant un mot ou une devise gravée sur de l'argent ou des pierres précieuses. (Esther VIII, 8; Gen. XLII, 42; xxxviii, 18; Exode xxviii, 11, 36; xxxix, 6.) Apposer son sceau sur un document ou un contrat, c'était le confirmer solennellement. C'est par allusion à cela que la circoncision est appelée le sceau de l'alliance que Dieu fit avec Abraham; Dieu institua cet usage comme une attestation publique des promesses qu'il avait faites à Abraham. § « *Laquelle il avait reçue étant dans le prépuce.* » Il avait cru (Gen. xv, 6), il avait été accepté de Dieu ou justifié; il avait été favorisé de promesses claires et remarquables (Gen. xv, 18-21; xvii, 1-9), et tout cela avant d'être circoncis. Par conséquent la circoncision n'avait contribué ni à sa justification ni aux engagements que Dieu prit à son égard. § « *Afin qu'il fût le père, etc.* » Tout cela eut lieu afin qu'Abraham fût un exemple, un modèle de la doctrine que l'apôtre défend. Le mot *père* est évidemment pris ici dans un sens spirituel, et indique qu'Abraham fut le modèle de tous les vrais croyants. Ceux-ci sont appelés ses enfants parce qu'ils sont revêtus de son esprit, qu'ils sont justifiés de la même manière que lui et qu'ils suivent son exemple. (Note sur Matth. I, 1; voyez encore ce mot employé dans le même sens, Luc XIX, 9; Jean VIII, 33; Gal. III, 7, 29.) § « *Étant dans le prépuce;* » quoiqu'ils ne soient pas circoncis. Paul dit cela à cause des Juifs qui prétendaient que tous devaient être circoncis. § « *La justice;* » par la foi sans œuvres.

12. Et *qu'il fût aussi le père de la circoncision, c'est-à-dire, de ceux qui ne sont pas seulement de la circoncision, mais qui aussi suivent les traces de la foi de notre père Abraham, laquelle il a eue dans le prépuce.*

12. « *Le père de la circoncision;* » le modèle de tous ceux qui sont circoncis et qui possèdent la même foi que lui; non pas seulement le père de tous les croyants (v. 11), mais dans un sens spécial le père de tout le peuple Juif. Par ces paroles, Paul donne à entendre que, bien que tous ceux qui croient sont sauvés comme il l'a été, cependant les Juifs avaient des faveurs et des privilèges particuliers comme étant dans un sens spécial les descendants d'Abraham. § « *Qui ne sont pas seulement de la circoncision;* » c'est-à-dire circoncis antérieurement. (Voy. Luc II, 25.) § « *Qui suivent les traces,* » qui ont une foi semblable à la sienne. § « *Dans le prépuce;* » avant qu'il eût été circoncis. (Comp. Gen. xv, 6 avec Gen. xvii.)

13. Car la promesse d'être héritier du monde n'a pas été faite à Abraham, ou à sa semence, par la loi, mais par la justice de la foi.

13. « *Car la promesse, etc.* » Pour montrer que la foi d'Abraham, d'où dépendait sa justification n'avait pas été produite par la loi, Paul établit que la promesse qui manifesta sa foi lui fut faite avant que la loi eût été donnée. § « *D'être héritiers du monde.* » Cette expression ne se trouve pas dans les promesses que Dieu fait à Abraham. Dieu avait promis de faire sortir de lui une grande nation (Gen. xii, 2); de bénir en lui toutes les familles de la terre (Gen. xii, 3); de rendre sa postérité aussi nombreuse que les étoiles (Gen. xv, 5); de le faire le père de beaucoup de nations. (Gen. xvii, 5.) D'après ce que dit Paul au v. 17, il est probable que c'est à ce dernier passage qu'il fait allusion. Cette promesse s'appliquait tout d'abord aux descendants naturels d'Abraham, et se rapportait à la possession du pays de Canaan. Mais le Nouveau Testament (Gal. iii, 16) l'applique aussi au Messie, comme étant descendant d'Abraham, et à tous ses disciples, comme étant la postérité spirituelle du patriarche. § « *Par la loi;* » en conséquence de la manière dont il observait la loi. L'alliance fut faite longtemps avant la loi de la circoncision, et bien longtemps avant celle de Moïse (Comp. Gal. iii, 16, 17, 18), elle était donc indépendante de ces deux lois. § « *Mais par la justice de la foi;* » c'est-à-dire en conséquence de la confiance invincible qu'il montra dans la promesse de Dieu. (Gen. xv, 6.)

14. Or, si ceux qui sont de la loi sont héritiers, la foi est anéantie, et la promesse est abolie.

14. « *Qui sont de la loi,* » qui cherchent à être justifiés par la loi. § « *La foi est anéantie,* » la foi n'aurait plus de place dans le plan divin, et par conséquent l'approbation que Dieu avait mise sur la foi d'Abraham aurait été inutile. § « *La promesse est abolie.* » Une promesse se rapportant toujours à l'avenir, elle a pour but d'exciter la confiance de celui auquel elle est faite. Mais si les hommes sont justifiés par la loi, à quoi serviront encore des promesses dont le but est d'exciter la foi ?

15. Vu que la loi produit la colère; car où il n'y a point de loi, il n'y a point aussi de transgression.

15. « *La loi.* » C'est la tendance de toute loi de condamner l'homme au lieu de le justifier. Le mot *colère* doit être pris ici dans le sens de *punition*. (Ch. ii, 8.) § « *Car où il n'y a point de loi, etc.* » C'est là une matière de sens commun. La loi est la règle de la conduite. S'il n'existe aucune règle semblable, il ne peut pas y avoir de crime.

16. C'est donc par la foi, afin que ce soit par la grâce, et afin que la promesse soit assurée à toute la semence; non-seulement à celle qui est de la loi, mais aussi à celle qui est de la foi d'Abraham, qui est le père de nous tous.

16. « *C'est donc;* » la justification est donc. § « *Par grâce;* » c'est-à-

dire non mérité. § « *Promesse.* » (Voy. v. 13.) § « *Soit assuré.* » Elle ne l'aurait pas été sur un tout autre fondement. § « *A celle qui est de la loi;* » aux Juifs. § « *Mais aussi à celle qui est de la foi d'Abraham;* » à tous ceux qui possèdent la même foi que lui. § « *De nous tous;* » qui croyons, Juifs ou Gentils.

17. Selon qu'il est écrit : Je t'ai établi père de plusieurs nations, devant Dieu, en qui il a cru ; lequel fait vivre les morts, et qui appelle les choses qui ne sont point, comme si elles étaient.

17. « *Selon qu'il est écrit.* (Gen. xvii, 5.) § « *Je t'ai établi.* » L'argument de Paul repose en partie sur le fait que Dieu présente cette chose comme étant déjà faite, bien qu'il ne fit que la promettre. Cette manière de parler est une preuve de la certitude des promesses de Dieu. § « *De plusieurs nations.* » Paul regarde évidemment cette promesse comme ne s'appliquant pas seulement aux descendants naturels d'Abraham, mais à la grande multitude de ceux qui devaient croire comme lui. § « *Devant Dieu,* » c'est-à-dire dans son dessein. § « *Lequel fait vivre les morts.* » Ces mots s'appliquent à l'impossibilité naturelle absolue qu'Abraham et Sarah eussent des enfants. La puissance que Dieu a déployée à leur égard en cette occasion est semblable à celle par laquelle il donne la vie aux morts. § « *Qui appelle,* etc. » le présent pour le futur, comme dans la citation qui est en tête de ce verset : « *Je t'ai établi,* » désigne un fait qui n'existait encore que dans le dessein de Dieu.

18. Et Abraham ayant espéré contre espérance, crut qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon ce qui lui avait été dit : Ainsi sera ta postérité.

18. « *Contre espérance;* » contre toute raison d'espérer. (Voy. v. 19-29.) § « *Ce qui lui avait été dit.* (Gen. xv, 5.) § « *Ainsi sera ta postérité,* » c'est-à-dire semblable aux étoiles du ciel.

19. Et n'étant pas faible en la foi, il n'eut point égard à son corps qui était déjà amorti, vu qu'il avait environ cent ans, ni à l'âge de Sara, qui était hors d'état d'avoir des enfants.

19. « *Il n'eut point égard à son corps.* » La foi regarde à la force de Dieu, et nullement aux causes secondes ou aux difficultés qui peuvent paraître insurmontables. § « *Amorti.* » (Comp. Hébr. xi, 12 et Gen. xvii, 17 ; pour Sarah, comp Hébr. xi, 11 et Gen xviii, 11.)

20. Et il ne forma point de doute sur la promesse de Dieu par défiance ; mais il fut fortifié par la foi, donnant gloire à Dieu.

20. « *Donnant gloire à Dieu ;* » par la fermeté avec laquelle il crut en ses promesses. Tous ceux qui croient aux promesses de Dieu l'honorent parce qu'ils montrent par leur foi que Dieu est digne de confiance,

21. Etant pleinement persuadé que celui qui lui avait fait la promesse, était puissant aussi pour l'accomplir.

21. « *Etant pleinement persuadé.* (Voy. Luc 1, 1; Rom. xiv, 5; II Tim. iv, 5, 17.) § « *Il était puissant.* » (Comp. Gen. xviii, 14.) Ce n'est pas à cette occasion seulement qu'Abraham manifesta sa foi. Il la montra d'une manière aussi signalée quand il reçut l'ordre d'immoler son fils. (Hébr. xi, 19.)

22. C'est pourquoi cela lui a été imputé à justice.

22. « *C'est pourquoi, etc.* » La foi d'Abraham fut si ferme qu'elle montra qu'il était un ami fidèle de Dieu, et qu'il était prêt à lui obéir et à le servir. Il fut donc, à cause de cette foi, reconnu et traité comme juste, c'est-à-dire comme ami de Dieu. (Voy. les vers. 3, 5.)

23. Or que cela lui ait été imputé à justice, il n'a point été écrit seulement pour lui.

23. « *Il n'a point été écrit.* » L'histoire de cette foi remarquable n'a pas été écrite seulement pour Abraham, mais pour montrer à tous les hommes la voie unique par laquelle on est justifié devant Dieu.

24. Mais aussi pour nous, à qui aussi il sera imputé, à nous, dis-je, qui croyons en celui qui a ressuscité des morts Jésus, notre Seigneur.

24. « *Mais pour nous* » (Comp. ch. xv, 4; I Cor. x, 11.), afin que nous ayons un exemple de la manière dont les hommes sont justifiés devant Dieu. § « *A nous qui croyons, etc.* » Bien que les révélations qu'Abraham reçut ne fussent pas aussi étendues que celles que nous possédons, sa foi n'en a pas moins pu être aussi ferme. Notre foi et celle d'Abraham sont la même quant au principe, bien que leur objet puisse être différent. Pour lui l'objet de sa foi était une postérité nombreuse; pour nous ce sont les grandes vérités de l'Evangile, principalement le fait que Dieu nous a donné son Fils, qu'il l'a ressuscité et qu'il nous a pardonné par lui. Mettre sa confiance dans ces vérités, c'est croire comme Abraham a cru. (Comp. nos notes sur Marc xvi, 16.)

25. Lequel a été livré pour nos offenses, et qui est ressuscité pour notre justification.

25. « *Livré.* » (Comp. Act. ii, 23.) § « *Pour nos offenses;* » à cause d'elles. § « *Pour notre justification;* » à cause d'elle. Le mot justification désigné ici, d'une manière générale, la faveur de Dieu. Si l'on demande maintenant comment sa *résurrection* contribue à nous faire accepter de Dieu, nous répondons que : 1° elle a rendu son œuvre d'expiation complète. Sans elle sa mort eût été inutile, son œuvre imparfaite; 2° elle a montré que son œuvre a été acceptée du Père, et que par conséquent notre justification est assurée; 3° sa *résurrection* est la clef de voûte de toutes nos espérances, c'est par elle qu'il a mis en évidence la vie et l'im-

mortalité. (II Tim. I, 10; Comp. I Pier. I, 3.) Sa résurrection entraîne avec elle la nôtre, et c'est là ce qui peut nous soutenir et nous fortifier dans notre foi et nos espérances. (I Thess. IV, 14; Comp. Jean XIV, 19; et I Pier. I, 21.)

CHAPITRE V.

Le but de ce chapitre, généralement regardé comme une des portions les plus difficiles du Nouveau Testament, est évidemment de montrer les résultats bienfaisants de la justification par la foi. L'apôtre avait pleinement établi cette doctrine dans les chapitres précédents; il était naturel qu'il en fit sentir l'influence pratique. Il montre d'abord qu'elle produit la paix (v. 1), qu'elle nous donne accès à la faveur de Dieu. (V. 2). En outre, il importe de savoir si cette doctrine peut nous soutenir au milieu des épreuves. Il établit que les chrétiens se réjouissent même dans leurs tribulations : 1° parce que sous la dispensation évangélique l'effet des tribulations est de produire l'espérance (v. 3 et 4); 2° parce que l'amour de Dieu est répandu dans leurs âmes par le Saint-Esprit; 3° parce qu'ils savent que Christ est mort pour eux; or mourir pour des ennemis est la plus grande preuve d'amour qu'on puisse donner (v. 6, 7, 8); et si Christ leur a donné une telle preuve d'amour quand ils étaient ses ennemis, à combien plus forte raison ne leur donnera-t-il pas toutes les grâces nécessaires, maintenant qu'ils sont réconciliés. (V. 9, 10, 11.)

Toutefois, une autre question très-importante se présentait aussi. Non-seulement ceux à qui s'adressait Paul étaient exposés aux tribulations, mais ils étaient au milieu d'un monde plongé dans la corruption : le premier homme avait péché, et la race tout entière était sujette au péché et à la mort. Paul avait à prouver comment le salut par la foi devait remédier à tous ces maux. (V. 12-21.)

Le but de ce passage est de montrer que les bénédictions produites par la rédemption surpassent de beaucoup les maux produits par la chute d'Adam.

1. Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ.

1. « *Etant donc justifiés par la foi.* » (Voyez ch. I, 17; III, 24; IV, 5.) § « *Nous* » tous ceux qui sont justifiés, tous les vrais chrétiens. § « *Nous avons la paix.* » (Voy. Jean XIV, 27.) La vraie religion est souvent représentée comme la paix avec Dieu. (Voy. Act. X, 36; Rom. VIII, 6; X, 15; XIV, 17; Gal. V, 22. Voy. aussi Esaïe XXXII, 17.) Elle est appelée *paix* : 1° parce que le pécheur est représenté comme étant l'ennemi de Dieu (Rom. VIII, 7; Eph. II, 16; Jacq. IV, 4; Jean XV, 18, 24; XVII, 14; Rom. I, 30); 2° parce que l'âme du pécheur est souvent agitée et tremblante (Comp. Es. LVII.) Le pécheur regarde alors comme son ennemi le Dieu dont la loi

l'effraie, c'est ce que l'on a vu dans tous les pays, dans toutes les religions; 3° le plan de salut par Christ nous révèle Dieu comme disposé à se réconcilier avec ses ennemis repentants; 4° l'effet produit par cette justification est la paix, une paix que le monde ne peut ni donner, ni ôter (Philip. iv, 7; I Pier. i, 8; Jean xvi, 22.) Ordinairement cette paix est le premier fruit de la conversion. § « *Par notre Seigneur*; » par son expiation.

2. Par lequel aussi nous avons été amenés par la foi à cette grâce, dans laquelle nous nous tenons fermes; et nous nous glorifions en l'espérance de la gloire de Dieu.

2. « *Nous avons été amenés*; » par lequel nous avons le privilège d'obtenir la faveur de Dieu dont nous jouissons une fois justifiés. § « *Par la foi*; » par le moyen de la foi. § « *En l'espérance*. » L'espérance est composée du désir d'obtenir une chose et de l'attente de sa possession. Si l'un de ces éléments manque, ce n'est plus l'espérance; si l'un est moins fort que l'autre, il n'y a plus d'harmonie ni de paix. Paul montre ici que le chrétien a un désir sérieux d'obtenir cette paix, et qu'il s'attend avec confiance à la posséder un jour. § « *La gloire de Dieu*. » Paul parle ici de l'état de gloire où seront les bienheureux lorsque l'œuvre de leur rédemption aura été pleinement accomplie, qu'ils seront délivrés du péché, de la souffrance et des larmes. (Voy. sur Luc ii, 19; Comp. Apoc. xxi, 22-24; xxii, 5; Es. lx, 19, 20.)

3. Et non-seulement cela, mais nous nous glorifions même dans les afflictions : sachant que l'affliction produit la patience.

3. « *Dans nos afflictions*. » (Comp. Matth. v, 11, 12 et Jacq. i, 2, 12.) Le mot peut s'appliquer à toutes les souffrances auxquelles sont exposés les hommes. Mais peut-être Paul fait-il surtout allusion à celles qu'ils doivent endurer comme chrétiens, § « *Sachant*; » en étant bien certains. Paul parle, non pas seulement par réflexion, mais par expérience. Il expose ici l'expérience personnelle d'un homme qui a plus souffert peut-être que personne pour l'Évangile, et cependant il peut dire avec tous les chrétiens que l'Évangile est capable de soutenir l'âme au sein des plus grandes épreuves. (Voy. II Cor. i, 3-6; xi, 24-29; xii, 9, 10.) § « *La patience*. » Les épreuves irritent et font murmurer les pécheurs incrédules, souvent elles les endurent. Ils pensent que Dieu est un maître dur et méchant, et ils se rebellent contre lui à mesure qu'il les éprouve. Mais il en est tout autrement pour le chrétien qui connaît la nature de son propre cœur et qui sait que la volonté de Dieu est qu'il soit sanctifié; l'épreuve le rend patient. Aussi voit-on généralement que les chrétiens qui ont été le plus éprouvés sont aussi les plus patients.

4. Et la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance.

4. « *L'épreuve*. » Ce mot s'applique à l'épreuve que l'on fait de la pureté d'un métal, par exemple en le soumettant à l'action du feu. Les afflictions montrent quel est celui qui est vraiment chrétien; elles sont le crible de la foi. § « *L'espérance*. » En effet, le chrétien qui a éprouvé l'affliction est porté à regarder plus haut que la terre, jusque dans la patrie

céleste. Les différents effets de l'affliction sont ici exposés par Paul d'une manière qui concorde tout-à-fait avec l'expérience des enfants de Dieu.

5. Or l'espérance ne confond point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

5. « *Ne confond point,* » elle ne nous trompera pas, car nous sommes certains de posséder son objet. (*Voyez Phil. i, 20.*) § « *Parce que l'amour,* etc.; » c'est l'amour pour Dieu. § « *Est répandu;* » est produit abondamment. Ce mot s'applique proprement aux liquides, et peut par conséquent bien désigner l'œuvre du Saint-Esprit dans les âmes. (Act. x, 45.) § « *Par le Saint-Esprit;* » comme toutes les autres grâces que reçoit le chrétien (Gal. v, 22). § « *Qui nous a été donné.* » Le Saint-Esprit est représenté comme habitant dans le cœur des croyants. (I Cor. vi, 19; iii, 16; II Cor. vi, 16.)

6. Car lorsque nous étions encore privés de toute force, Christ est mort en son temps pour nous, qui étions des impies.

6. « *Car, lorsque, etc.* » Ce verset introduit une nouvelle preuve de cette vérité que notre espérance ne nous trompera pas. En effet, puisque Dieu nous a donné son Fils quand nous étions ses ennemis, n'accomplira-t-il pas ses promesses à notre égard, maintenant que nous sommes réconciliés avec lui? § « *Privés de toute force.* » Le mot original désigne ceux qui sont malades et faibles (*Voy. Matth. xxv, 39; Luc x, 9; Act. iv, 9; v, 15*); mais il se prend aussi, dans un sens moral, pour dénoter l'incapacité absolue de faire le bien. Il indique ici notre impuissance à nous justifier. § « *En son temps;* » dans le temps convenable. Comp. Gal. iv, 4.) Cela peut signifier que le temps était bien choisi. En effet, depuis quatre mille ans l'homme avait pu essayer d'accomplir la loi chez les Juifs, ou d'obéir à sa conscience chez les Grecs et les Romains, mais il n'y était jamais parvenu; 2° c'était le temps fixé par Dieu pour la venue du Sauveur (Gen. xlix, 10; Dan. ix, 24-27; voy. Jean xiii, 1; xvii, 1); 3° c'était un moment très-favorable pour la diffusion de l'Évangile, le monde était en paix, mais il attendait quelque chose de nouveau. (*Voy. nos notes sur Matth. ii, 1, 2.*) § « *Des impies;* » les pécheurs en général.

7. Or à grand'peine arrive-t-il que quelqu'un meure pour un juste; mais encore il pourrait être que quelqu'un voudrait bien mourir pour un bienfaiteur.

7. Le but de ce verset et du suivant est de montrer la grandeur de l'amour de Dieu, en le comparant avec celui qu'un homme pourrait manifester. § « *A grand'peine.* » C'est un fait très-rare. § « *Un juste,* » un homme intègre. Bien que nous l'admirions, rien ne nous pousse à donner notre vie pour lui. § « *Quelqu'un voudrait bien mourir.* » Ainsi Damon et Pythias. Damon avait été condamné à mort par le tyran Denys de Sicile, et il obtint la permission d'aller chez lui pour régler ses affaires, à la condition qu'il reviendrait à l'heure fixée pour son exécution. Pythias promit de subir le châtement de Damon si celui-ci n'était pas de

retour au temps marqué. Damon revint au moment précis, comme on allait immoler Pythias à sa place; et Denys fut si frappé de l'affection de ces amis, qu'il leur pardonna et leur demanda de partager leur amitié. Cet exemple est presque unique dans l'histoire. (Comp. Jean xv, 13.) L'amitié de David et de Jonathas semble avoir été aussi forte.

8. Mais Dieu signale son amour envers nous en ce que, lorsque nous n'étions que pécheurs, Christ est mort pour nous.

8. « Lorsque nous n'étions que pécheurs » et par conséquent les ennemis de Dieu. § « Pour nous ; » à notre place ; en mourant sur la croix, il nous a sauvés de l'éternelle mort.

9. Beaucoup plutôt donc, étant maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère par lui.

9. « Puisqu'il a témoigné un tel amour à des ennemis, combien plus n'aimera-t-il pas ceux qui sont réconciliés avec lui ? § « De la colère ; » de l'enfer. (Comp. ch. II, 8.)

10. Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt étant déjà réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.

10. Ce verset n'est que la répétition du v. 9. L'apôtre reprend son idée et la développe. § « Réconciliés. » (Voy. Math. v, 24.) Ce mot indique qu'il y avait des obstacles des deux côtés, qu'ils ont été enlevés par la mort de Christ et que l'union a été ainsi rendue possible. La justice de Dieu, son indignation contre le péché ont été apaisées et satisfaites en même temps qu'il a montré son amour. (Voy. ch. III, 26.) Et du côté de l'homme, son cœur a été humilié, converti et sanctifié. Il y a bien une réconciliation réelle. § « Par sa vie. » Si par sa mort, c'est-à-dire par le comble de l'humiliation et de l'impuissance extérieures, Christ a pu accomplir la grande œuvre de notre réconciliation avec Dieu, à combien plus forte raison pourra-t-il nous garder, maintenant qu'il est un Rédempteur vivant, exalté et glorieux. Cet argument n'est que le développement d'une parole du Sauveur (Jean XIV, 19) : « Parce que je vis, vous vivrez aussi. »

11. Et non-seulement cela, mais nous nous glorifions même en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par lequel nous avons maintenant obtenu la réconciliation.

11. « Et non-seulement. » Paul expose un autre effet de la justification. § « Par Notre-Seigneur ; » par la médiation de Jésus, qui nous a révélé le vrai caractère de Dieu et qui nous a réconciliés avec lui.

12-21. Ce passage a embarrassé bien des commentateurs systématiques du Nouveau Testament. Il est probable qu'il n'aurait pas été considéré comme aussi difficile si ces savants n'avaient pas été décidés d'avance à y trouver une *théorie philosophique* sur l'origine du mal. Le but de Paul est de montrer un *des bienfaits de la doctrine de la justification par la foi*. L'apôtre vient déjà d'exposer plusieurs des excellents effets pratiques de cette

doctrine ; maintenant il veut prouver que les heureuses conséquences de l'expiation sont bien supérieures aux maux produits par les effets reconnus du péché d'Adam ; de sorte que la grâce a non-seulement abondé, mais *surabondé* là où le péché régnait avant elle. En faisant cette démonstration, Paul admet comme des faits incontestables :

1° Que le péché est venu dans le monde par un seul homme, et que la mort en a été la conséquence. (V. 12.)

2° Que la mort a passé sur tous, même sur ceux qui n'ont pas eu la loi révélée. (V. 13, 14.)

3° Qu'Adam était le type, la figure de Celui qui devait venir, qu'il y avait une certaine analogie entre les résultats de son œuvre et ceux de l'œuvre de Christ, analogie qui consistait en ce que les résultats ne s'étendaient pas seulement à lui, mais à un nombre immense d'autres hommes. (V. 14.) Mais Paul montre :

4° Qu'il y a cependant des différences très-importantes dans les deux cas, en sorte que le parallèle n'est pas complet. L'œuvre de Christ fait bien plus que de contrebalancer simplement les effets produits par le péché d'Adam. Les différences qu'il y a entre ces deux actes sont les suivantes : 1° Le péché d'Adam produisit la condamnation, l'œuvre de Christ a une tendance opposée. (V. 15.) 2° La condamnation résultant du péché d'Adam fut l'effet d'une seule désobéissance. L'œuvre de Christ nous délivre de *beaucoup* de péchés. 3° L'œuvre de Christ a une influence bien plus grande et bien plus étendue. C'était plus qu'une simple compensation pour les maux produits par la chute. (V. 17.)

5° De même que l'acte d'Adam exerça son influence sur tous les hommes pour produire leur condamnation, de même l'œuvre de Christ s'appliquait à tous les hommes, Juifs et Gentils, en les plaçant dans un état où ils pouvaient être tirés de leur chute et ramenés dans la faveur de Dieu. Elle portait donc en elle-même la preuve qu'elle venait de l'amour de Dieu et qu'elle était adaptée à la condition de l'homme. (V. 18-21.)

12. C'est pourquoi comme par un seul homme le péché est entré au monde, la mort *y est* aussi *entrée* par le péché ; et ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes, parce que tous ont péché.

12. « *C'est pourquoi.* » Ceci n'est pas une conclusion de ce qui précède, mais la suite de l'énumération des heureuses conséquences de la justification par la foi. Paul a montré que cette justification produit la paix, une glorieuse assurance, même dans les affections ; il ajoute qu'elle est de nature à remédier aux maux innombrables produits par la chute d'Adam. § « *Comme,* » cet adverbe introduit une comparaison ; l'autre partie de la comparaison ne se trouve qu'au v. 18, parce que l'apôtre place auparavant des explications. (V. 13-17.) Ces explications peuvent être regardées comme une parenthèse destinée à montrer la différence qu'il y a entre les deux parties de la comparaison, savoir : entre l'acte d'Adam et l'œuvre de Christ. § « *Par un seul homme ;* » par le crime d'un seul homme, cette faute a été l'occasion de l'introduction du péché dans le monde entier. L'apôtre fait ici allusion au fait historique bien connu de la chute d'Adam

(Gen. III, 6, 7), sans donner aucune explication sur le *mode* ou la *cause* de cette chute. Paul montre comment le plan de la justification par la foi remédie aux maux qui entourent l'homme. En effet, la domination du mal et de la mort n'appartient pas plus au christianisme que l'introduction et la diffusion d'une maladie n'appartient à l'art *médical*. L'existence du mal est un fait évident et reconnu de tous, que le christianisme soit vrai ou faux. L'Évangile est un moyen *d'y remédier*. C'est ce dernier point seulement que Paul veut établir. § « *Par un seul homme,* » par *Adam*. (Voy. v, 14.) Il est vrai que le péché a été littéralement produit par Eve qui tomba la première. (Gen. III, 6; I Tim. II, 14.) Mais : 1° Paul parle ici généralement; c'est ainsi que nous disons que *l'homme* est tombé, qu'il meurt, qu'il a été racheté, sans nous arrêter à la distinction des sexes; 2° d'ailleurs le mot *Adam*, dans l'Écriture, a été donné à Eve aussi bien qu'à notre premier père; c'était un mot désignant leur origine terrestre. (Gen. v, 1, 2); 3° quand on parle d'événements où un homme et une femme jouent également un rôle, c'est l'homme qui a la priorité; 4° Paul compare *l'homme* Adam à *l'homme* Jésus. 5° Le péché de la femme n'eût pas été complet dans ses effets sans le concours de l'homme; c'est leur *union* qui l'a couronné. § « *Le péché est entré dans le monde.* » Le mot péché désigne ici la violation de la loi de Dieu. Paul ne parle pas ici du Tentateur, parce que son but spécial est de montrer les effets bienheureux du salut par Jésus-Christ. § « *Au monde;* » dans l'humanité (Jean I, 10; III, 16, 17); le mot monde désigne souvent dans l'Écriture la race, la famille humaine. Il est évident que Paul ne traite pas ici là question du péché *originel*; il établit un simple fait, intelligible à tous : Le premier homme viola la loi de Dieu, et c'est ainsi que le péché a été introduit parmi les hommes. § « *La mort,* etc. » Paul ne fait ici que répéter ce qui est dit dans Gen. III, 19; la menace en avait été faite. (Gen. II, 17.) Si on demandait comment Adam a compris cette menace, je crois pouvoir répondre qu'il n'y a pas vu autre chose que la perte de la vie, perte résultant du déplaisir de Dieu; il est impossible qu'il y ait vu la mort *spirituelle* ou *éternelle*, puisque rien, ni dans la menace, ni dans le récit qui nous est fait de son exécution (Gen. III, 19) ne fait la plus petite allusion à cette seconde mort. On a eu grand tort d'expliquer l'Ancien Testament par des vues dogmatiques qui lui sont tout-à-fait postérieures; on a fait d'Adam un vrai théologien moderne. Les révélations successives n'ont-elles pas jeté sur le caractère et sur les résultats du premier péché des lumières qu'Adam n'a pas eues? Pour nous en convaincre, voyons quel sens l'apôtre Paul donne ici au mot *mort*. Le mot, dans le passage qui nous occupe, est opposé « à la grâce de Dieu » (v. 15, 16); au « règne des rachetés dans la vie éternelle. » (V. 17, 18.) C'est à cela qu'est opposé le mot « mort » (v. 12, 17), et de « jugement. » (V. 16, 18.) Or, de même que ces promesses ne peuvent pas se rapporter à la vie temporelle, de même la mort et le jugement dont il est ici question ne peuvent se rapporter qu'à toutes les conséquences du péché, y compris la condamnation et la mort éternelle. Paul emploie souvent les mots *mort* et *mourir* dans ce sens large. (Rom. I, 32; VI, 16, 31; VII, 5, 10, 13, 24; VIII, 2, 6, 13; II Cor. II, 16; VII, 10; Hébr. II, 14.) C'est dans ce même sens que ce mot est souvent employé ailleurs. (Jean VIII, 51; XI, 26; I Jean V, 16, 17; Apoc. II, 11; XX, 6, etc.; Comp. Ezéch. XVIII, 4, et Rom. II, 8, 9, 12.) Adam pour-

rait fort bien n'avoir pas prévu tous les maux résultant de sa chute, mais l'apôtre inspiré pouvait en voir et en décrire toutes les horribles conséquences, non-seulement pour cette vie, mais pour l'éternité. § « *Et ainsi;* » de la même manière que pour Adam. Pour nous, comme pour lui, la mort a suivi le péché; comme tous les hommes ont péché, tous les hommes meurent. § « *Est parvenu;* » proprement, a passé à travers, comme la peste qui pénètre une nation tout entière. § « *Parce que;* » on a rendu diversement cette expression. Elsner la traduit ainsi : « à cause de qui » Doddridge : « jusqu'à laquelle (la mort) tous ont péché. » La Vulgate, « en qui (Adam) tous ont péché. C'est ainsi que l'ont comprise Augustin et Bèze. Mais notre traduction est la meilleure, c'est celle des vieilles versions syriaques et arabes, c'est aussi celle de Calvin, de Vatablus, d'Erasmus, etc.; considérons en outre : 1° que si le mot grec est ici pronom relatif, il est plus naturel de le rapporter à *mort* qu'à *homme*, qui est trop éloigné. Mais cette construction n'aurait plus alors aucun sens; 2° il est naturel que l'apôtre dise ici la cause pour laquelle tous ont péché, et non pas qu'il établisse que tous ont péché en Adam; en effet, il cherche pourquoi la mort est dans ce monde; ce ne serait pas l'expliquer que de dire que tous ont péché en Adam; 3° la postérité d'Adam n'existait pas encore, par conséquent elle n'a pas pu pécher. Le péché est la transgression de la loi par un agent *moral*. § « *Tous ont péché.* » Il faut prendre ces mots dans leur sens naturel, et ne pas y voir l'idée de l'imputation du péché d'Adam. Paul ne discute pas une cause métaphysique, il parle d'un fait reconnu de tous, à savoir que tous les hommes éprouvent des calamités, des souffrances, la condamnation et la mort. Comment s'expliquer cela? Par la raison que tous ont péché. Ils ont péché eux-mêmes et non pas en Adam.

13. Car jusqu'à la loi le péché était au monde; or le péché n'est point imputé quand il n'y a point de loi.

13. « *Car jusqu'à la loi, etc.* » Ce verset et les suivants jusqu'au 17 sont généralement regardés comme une parenthèse. Le mot *loi* désigne ici la loi de Moïse. Voici pourquoi. Paul fait allusion au temps qui se passa avant la loi. L'apôtre présente à nos regards trois périodes, trois époques dans lesquelles le péché a abondé, et à l'égard desquelles pourtant la grâce a surabondé. La première de ces époques est celle d'Adam, les conséquences funestes de sa chute ont été remédiées par la mort de Christ. (V. 15-18). La seconde époque est celle qui s'écoule d'Adam à Moïse, et où les hommes sont abandonnés aux simples lumières naturelles. Le péché règne alors et partout, mais la grâce de l'Évangile remédie aussi aux maux de cette époque. La troisième époque est celle de la loi écrite. La loi fit surabonder le péché, mais la grâce de Christ a encore abondé par-dessus. § « *Le péché était dans le monde.* » Les hommes péchaient. § « *Le péché n'est point imputé,* etc. » Ceci est une proposition assez évidente par elle-même, il en résulte que, puisque le péché était imputé et que les hommes en étaient punis par la mort, il existait en réalité « une loi intérieure, écrite dans les cœurs. » Ce passage pose un principe important, à savoir que les hommes ne sont responsables qu'en tant qu'ils sont guidés par une loi qu'ils connaissent. (*Voyez* la note sur ch. iv, 15.)

14. Mais la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient point péché de la manière en laquelle avait péché Adam, qui est la figure de celui qui devait venir.

14. « *Mais.* » Quoique le péché ne soit pas imputé quand il n'y a pas de loi, cependant la mort régna. § « *Il a régné.* » C'est là une expression très-saisissante, la mort est représentée comme un monarque qui domine sur toutes les générations humaines. Cette expression rappelle celle de « roi des épouvantements. » § « *Depuis Adam jusqu'à Moïse.* » Depuis le temps où Dieu donna une loi révélée à Adam, jusqu'au jour où il donna la loi à Moïse. C'est une période de 2,500 ans, par conséquent une portion considérable de l'histoire du monde. Pendant tout ce temps, les hommes sont morts, et ont été pas conséquent traités comme des pécheurs. § « *Sur ceux qui,* etc. » Adam avait péché en violant une loi expresse et révélée, tandis que ceux dont parle saint Paul n'avaient que la loi de la nature ou de la tradition. On a voulu voir entre leur péché et celui d'Adam une autre différence. Adam, a-t-on dit, avait péché *actuellement*, tandis qu'eux n'étaient pécheurs que par *imputation*. Mais, qu'est-ce que pécher par imputation ? D'ailleurs l'apôtre ne veut point faire de distinction semblable ; il veut montrer que ceux dont il parle avaient réellement péché, et la preuve en est qu'ils sont morts ; enfin il serait absurde de supposer que depuis Adam jusqu'à Moïse les hommes n'ont péché que par imputation. — Beaucoup de commentateurs et Augustin à leur tête ont cru que Paul voulait parler ici des *enfants*, mais il serait impossible de trouver dans toute la Bible une allusion plus obscure et moins naturelle. En effet, 1° Paul ne fait ici pas la moindre allusion aux enfants. 2° A supposer qu'il les désignât, qu'est-ce que cela prouverait ? Qu'ils étaient personnellement responsables et coupables, voilà tout. 3° Les expressions mêmes de Paul montrent qu'il ne s'agit pas ici des enfants. En effet, ceux qui soutiennent ici que le péché d'Adam leur est imputé, ont toujours soutenu qu'il y avait identité personnelle entre Adam et sa postérité, et que son péché était celui de sa postérité, comme le péché d'un homme de vingt ans est encore le crime de ce même homme à quarante ans. Si cela est vrai, il s'en suit qu'alors ces hommes n'ont pas seulement péché de la manière d'Adam, mais encore qu'ils ont commis le péché même de la désobéissance d'Eden, et qu'ils en sont responsables. Or, cette doctrine est abandonnée par presque tous ceux qui passent encore pour calvinistes ; et elle n'a ici aucun appui, puisque Paul déclare expressément qu'ils n'ont point péché à la manière d'Adam. 4° Des interprètes qui croient à la doctrine de l'imputation expliquent cependant ce passage comme nous. Ainsi Calvin dit : « Combien, qu'on entende communément ce passage touchant les petits enfants qui n'étant coupables d'aucun péché actuel, périssent par la corruption originelle ; toutefois, j'aime mieux l'exposer en commun de tous ceux qui ont péché sans la loi, car il faut rapprocher de ce passage les mots précédents où il a été dit que le péché n'est point imputé quand il n'y a point de loi. Eux donc ne péchaient pas à la manière d'Adam, parce qu'ils n'avaient pas la volonté de Dieu qui leur fût révélée par un oracle certain comme il avait eu. » Cependant Calvin place aussi les petits enfants dans « le catalogue universel » de ceux qui n'avaient point péché à la manière d'Adam. Turretin remarque aussi que

la discussion concerne ici tous les adultes compris entre Adam et Moïse. § « *La figure, le type.* » Le mot revient seize fois dans le Nouveau Testament. (Jean xx, 25; Act. vii, 43, 44; xxiii, 25; Rom. v, 14; vi, 17; I Cor. x, 6, 11; Philip. iii, 17; I Thess. i, 7; II Thess. iii, 9; I Tim. iv, 12; Tite. ii, 7; Hébr. viii, 5; I Pier. v, 3.) Il désigne : 1° Une impression faite en frappant ou d'une autre manière. 2° Une effigie ou une image, un modèle. 3° Un argument abrégé, un sommaire, une règle de doctrine. 4° Un exemple à imiter ou à fuir. Ici, il est clair qu'Adam est considéré sous un certain aspect comme une image du Messie. On peut dire qu'il y a, à quelques égards, une ressemblance autre que les résultats de la conduite d'Adam et les effets de l'œuvre du Christ. Ce n'est pas la personne d'Adam qui est un type de celle de Christ; mais entre les résultats de sa faute et ceux de l'œuvre du Christ, on peut trouver certains points de ressemblance, ou plutôt de *contraste*, comme le montrent les versets suivants. *L'idée principale est d'établir que les bienfaits qui résultent de l'œuvre du Christ sont plus grands que les maux résultant de l'acte d'Adam.* Nous trouvons aussi dans I Cor. xv, 22, 45 une comparaison entre Christ et Adam. Adam était le premier homme, la tête, la source du genre humain. Dieu avait tellement uni sa race à lui que s'il tombait, sa race tout entière devait tomber avec lui, et devait être sujette à des maux de toute espèce. Paul montre que l'œuvre du Sauveur a réparé le mal fait par Adam.

15. Mais il n'en est pas du don comme de l'offense; car si par l'offense d'un seul plusieurs sont morts, beaucoup plus tôt la grâce de Dieu, et le don par la grâce qui est d'un seul homme, *savoir* de Jésus-Christ, a abondé sur plusieurs.

15. « *Mais, etc.* » Voilà le premier point de contraste entre les conséquences du péché d'Adam et celle de l'œuvre de Christ. § « *Offense.* » Ce mot désigne proprement une chute, puis le péché en général. (Matth. vi, 14, 15; xviii, 35.) Ici il désigne la chute ou le premier péché d'Adam. § « *Le don.* » Ce sont les faveurs qui nous sont accordées dans l'Évangile de Jésus-Christ. § « *Si par l'offense d'un seul, plusieurs sont morts.* » Voilà le fait que Paul reconnaît simplement sans vouloir l'expliquer; il ne dit pas que cela ait eu lieu par *imputation*, par *dépravation* naturelle ou par *imitation*. Expliquer, d'ailleurs, le péché des hommes par la doctrine de l'imputation, ce n'est rien expliquer du tout, mais, au contraire, embrouiller les choses davantage, car me dire que je suis responsable pour une faute à laquelle je ne sens pas avoir eu part, choque ma raison et ma conscience. Il faut se contenter de recevoir le fait que Paul affirme ici : « Nous ne périssons pas par le crime d'Adam, comme si nous étions innocents nous-mêmes; mais Paul lui attribue notre ruine, parce que son péché a amené nôtre. » § « *Plusieurs,* » c'est-à-dire *tous*, Juifs ou Gentils, comme le montre le v. 18. Saint Paul a employé le mot *plusieurs* au lieu du mot *tous*, à cause de l'antithèse qu'il fait entre ce mot et celui de *une seule offense*. § « *Sont morts.* » Voyez sur cette mort la note sur le v. 12. § « *A abondé sur plusieurs.* » Le mot *plusieurs* a évidemment ici le même sens qu'un peu plus haut. On a voulu le traduire différemment en disant qu'Adam représentait *toute* la race humaine, tandis que Christ n'en représentait qu'une *partie*; mais on n'a pas le droit de

traduire diffèrentment le même mot; il faut donc admettre que si les effets du péché d'Adam se sont étendus sur *toute sa race*, ceux de la mort de Christ s'étendent aussi à sa race tout entière. Si l'on objecte qu'en réalité les effets salutaires de cette mort ne s'étendent qu'à ceux qui croient, nous répondrons : 1° L'œuvre de Christ n'a pas pour effet de détruire tous les résultats du péché d'Adam, puisque c'est un fait qu'encore aujourd'hui les hommes souffrent et meurent; or, si la souffrance existe encore aujourd'hui malgré cette mort, pourquoi n'existerait-elle pas éternellement? 2° Quoique tous les hommes souffrent du péché d'Adam et qu'ils naissent avec une disposition au mal, et avec des penchants qui les entraînent naturellement à une mort éternelle, cependant il y a toute raison de croire que tous ceux qui meurent dans l'enfance sont changés et préparés pour le ciel, par les mérites de notre Seigneur Jésus-Christ, et par une influence que nous ne pouvons nous expliquer. Comme la moitié des hommes meurent dans leur enfance, il y a toute raison de penser que l'œuvre de Christ à leur égard a fait bien plus que de contrebalancer l'influence désastreuse du péché d'Adam. Pour ceux qui atteignent l'âge où ils peuvent agir comme agents moraux, l'œuvre de Christ leur est présentée pour qu'ils y croient et qu'ils soient par elle convertis et renouvelés. 3° L'intervention du plan d'expiation par le Messie empêcha l'exécution immédiate de la pénalité de la loi et retarda la justice de Dieu. 4° Christ est mort pour toute la race humaine. (Héb. ii, 9; II Cor. v, 14, 15; I Jean ii, 2.) 5° L'offre du salut est faite à tous. (Apoc. xxii, 17; Jean vii, 37; Matth. xi, 28, 29; Marc xvi, 15.) 6° Le nombre de ceux qui seront sauvés par le Christ sera probablement plus grand que celui de ceux qui seront perdus. L'Évangile doit se répandre dans le monde entier. La gloire du millénium doit briller sur toute la terre, et le Sauveur dominer sur tous les peuples; finalement, le nombre de ceux qui seront perdus, comparativement à la multitude immense qui sera rachetée par Jésus-Christ, pourrait se comparer aux prisonniers qui sont dans un État habité par des citoyens paisibles et vertueux. On peut dire qu'un remède guérit complètement une maladie, bien qu'on puisse affirmer que des milliers d'hommes sont morts avant qu'on l'eût découvert, et que des milliers mourront encore faute d'en faire usage. Il en est de même du christianisme. Quoique tous ne soient pas sauvés, l'influence du péché d'Adam sera contre-balancée et la grâce surabondera.

16. Et il n'en est pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché; car la condamnation vient d'une seule faute; mais le don de la justification s'étend à plusieurs péchés.

16. « Il n'en est pas du don, etc. » C'est le second point dans lequel les effets de l'œuvre de Christ diffèrent de ceux du péché d'Adam. Les funestes résultats de ce dernier acte venaient d'un seul crime; mais les bienfaits de l'œuvre de Christ s'appliquent à beaucoup de crimes. § « Par un seul qui a péché; » ce qui veut dire par une seule offense ou un seul péché. C'est ainsi que le rendent la Vulgate et plusieurs manuscrits, et le contexte montre que c'est là le véritable sens. § « La condamnation. (Voy. Gen. ii, 17; iii, 17, 19.) Paul ne montre pas comment cette condamnation est venue d'une seule faute, il établit simplement le fait qu'elle en est ré-

sultée. § « *La justification.* (Voy. ch. III, 24.) Paul établit que l'œuvre de Christ s'étend à beaucoup d'offenses, il ne montre pas *comment* cela a lieu; or nous savons que cette justification ne s'applique à aucun homme sans que cet homme agisse; nous pouvons donc en conclure qu'il en est de même pour la condamnation résultant du péché d'Adam; elle ne tombe que sur ceux qui ont volontairement péché.

17. Car si, par l'offense d'un seul, la mort a régné par un seul, beaucoup plus tôt ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, régneront en vie par un seul, *qui est Jésus-Christ.*

17. « Ce verset contient la même idée que les précédents, mais sous une forme différente. « Si sous l'administration d'un Etre juste et miséricordieux, il est arrivé que, par l'offense d'un seul, la mort a eü un si vaste empire, nous avons bien plus de raison d'espérer, sous cette administration, que ceux qui ont part à son plan de salut, auront part aussi à une dispensation de vie. » § « *La mort a régné.* » (Voy. le v. 14.) § « *Régneront.* » Le mot *régner* désigne souvent la condition des saints dans le ciel. (II Tim. II, 12.) « Si nous souffrons, nous régnerons aussi avec lui. » (Apoc. v, 10; xx, 6; xxII, 5.) Il signifie qu'ils jouiront d'un état de gloire et de bonheur immenses, qu'ils triompheront sur tous leurs ennemis, et qu'ils hériteront avec leur Chef de toutes les splendeurs du domaine céleste. (Apoc. III, 21; Luc xxII, 30) § « *En vie.* » Ce mot est opposé à la *mort* qui a régné en conséquence du péché d'Adam. Il indique une entière délivrance de la condamnation, de la mort temporelle, de la maladie, de la douleur et du péché. C'est l'expression qui indique ordinairement la béatitude des chrétiens dans la gloire. (Comp. Jean III, 36.)

18. Comme donc par un seul péché les hommes sont assujettis à la condamnation, ainsi par une seule justice justifiante *le don est venu* sur tous les hommes en justification de vie.

18. « *Comme donc.* » Il reprend la proposition posée au verset 12, et interrompue par la parenthèse des v. 13 à 17. § « *Les hommes;* » tous les hommes, ce qui nous explique le sens du mot *plusieurs* du verset 15. § « *Par une seule justice.* » Cette justice est opposée au péché d'Adam, elle désigne donc la sainteté, l'obéissance, la pureté du Rédempteur. § « *Sur tous les hommes;* » a été originairement adapté à toute la race humaine. On ne pourrait trouver de passage qui indiquât plus clairement que l'œuvre de Christ devait s'appliquer à *tous* les hommes, et que le plan du salut était propre à remédier à tous les maux de la chute. » Calvin dit là-dessus : « Paul fait la grâce commune à tous, parce qu'elle est offerte à tous, non parce qu'elle leur est en fait appliquée à tous. Car bien que Christ ait souffert pour les péchés du monde entier et que sa grâce soit offerte à tous sans distinction, tous ne l'embrassent pourtant pas. »

19. Car comme par la désobéissance d'un seul homme plusieurs ont été rendus pécheurs, ainsi par l'obéissance d'un seul plusieurs seront rendus justes.

19. « On risquait de conclure des versets précédents que les hommes étaient condamnés sans être ni coupables ni responsables. L'apôtre répond à cela, en affirmant qu'ils sont en réalité *pêcheurs*. Calvin dit : « De peur que quelqu'un ne s'attribuât l'innocence, Paul ajoute que *chacun est condamné parce qu'il est pêcheur*. » § « *Par la désobéissance, etc.* » Le mot grec ici employé a dans l'Écriture le même sens qu'il a partout ailleurs. Il peut dénoter la cause efficiente, instrumentale, principale, méritoire, ou l'occasion principale d'une chose. Il n'exprime pas un *mode* particulier par lequel une chose se fait, mais simplement qu'une chose est le résultat d'une autre. Quand nous disons qu'un jeune homme est perdu dans son caractère *par* un autre, ou quand nous affirmons que des milliers d'hommes ont été rendus incrédules *par* les écrits de Voltaire, nous n'indiquons pas la *manière* dont cela s'est fait, mais simplement le *fait*. Il nous semblerait absurde de soutenir que le mot *par* indique que les péchés du séducteur ont été *imputés* au jeune homme, ou que les opinions de Voltaire l'ont été aux incrédules. § « *Ont été rendus pêcheurs*. » Le mot grec employé ici se trouve dans le Nouveau Testament aux endroits suivants : Matth. xxiv, 45, 47; xxv, 21, 23; Luc xii, 14, 42, 44; Act. vi, 3; vii, 10, 27, 35; xvii, 15; Rom. v, 19; Tite i, 5; Hébr. ii, 7; v, 1; vii, 28; viii, 3; Jacq. iii, 6; iv, 4; II Pier. i, 8. Il signifie ordinairement établir, fixer. Dans le Nouveau Testament, il a deux sens principaux : 1° nommer à un office, établir sur d'autres (Matth. xxiv, 45, 47; Luc xii, 42, etc.), et 2° devenir, être un fait. (Jacq. iv, 4.) Ce mot n'a jamais le sens d'*imputer* à un homme ce que appartient à un autre. Ici, il signifie que c'est par une loi divine qu'ils sont *devenus* en fait des pêcheurs, ou bien il déclare simplement qu'ils l'ont été en réalité. On s'est servi de ce verset pour établir la doctrine de l'*imputation* du péché d'Adam; mais on a oublié que le but de l'apôtre est précisément de montrer que les hommes sont eux-mêmes pêcheurs et non pas qu'ils ont été chargés des péchés d'un autre. Or, si l'on soutient qu'ils sont condamnés pour le péché d'Adam sans s'y être associés par leur propre volonté, il faut admettre dans le même sens la thèse opposée que soutient l'apôtre, et dire que tous sont justifiés de la même manière, c'est-à-dire sans participation de leur volonté. Impossible alors d'échapper à l'universalisme! Mais comme jamais personne n'a été justifié sans accepter volontairement les offres de la grâce, il s'ensuit que personne ne peut être condamné sans avoir péché volontairement. § « *L'obéissance d'un seul*, » de Christ. Le mot *obéissance* renferme évidemment toute l'œuvre du Rédempteur qui a pour objet le salut de l'homme. (Phil. ii, 8.) § « *Plusieurs seront rendus*. » Ces mots ont ici le même sens que dans la première partie du verset. L'apôtre a montré auparavant *comment l'homme est justifié*. (Ch. i, 17; iii, 24-26; iv, 1-5.) C'est par ces passages qu'il faut expliquer le nôtre.

Essayons d'exposer les doctrines qui sont établies dans ce passage si difficile et si controversé : 1° Adam a été créé saint, capable d'obéir à la loi divine, mais pouvant aussi tomber ; 2° une loi lui a été donnée, loi propre à éprouver la nature humaine dans des circonstances aussi favorables que possible ; 3° la violation de cette loi l'exposa au châtement dont Dieu l'avait menacé, et à ses conséquences, la perte de la faveur divine, le travail, la maladie, la mort, la dépravation héréditaire de ses descendants, leur malediction et les peines éternelles de l'enfer ; 4° Adam était le chef de sa

race ; la source de leur existence, et la nature humaine a été avec lui soumise à l'épreuve, de telle façon qu'on peut dire qu'il n'a pas été éprouvé pour lui seul, mais pour sa postérité, en tant que sa chute devait entraîner leur ruine. Beaucoup de commentateurs expliquent cela par une solidarité intime entre Adam et sa postérité, et regardent Adam comme la tête fédérative de sa race. D'autres préfèrent l'expliquer par une loi donnée à Adam, et par une constitution divine sous laquelle il aurait été placé ; 5° ses descendants sont, en conséquence de son péché, sujets à la même suite de maux que s'ils avaient personnellement transgressé l'ordre de Dieu, non pas qu'ils soient regardés comme criminels à cause du péché d'Adam, car Dieu ne peut pas regarder les choses sous un faux jour. On a exprimé cette doctrine en disant que « la coulpe du premier péché » et non pas le péché lui-même, est imputée à la postérité d'Adam. 6° Il y a dans la nature humaine une tendance naturelle qui précède les premiers actes moraux et qui provient de la relation que les hommes soutiennent avec leur premier père, tendance qui les porte à pécher dès qu'ils peuvent agir comme agents responsables. Ce qu'est cette tendance, nous ne pouvons pas le dire ; mais nous pouvons assurer que ce n'est pas une dépravation physique, ou essentielle à l'âme, ou rien qui empêche le premier acte de péché d'être complètement volontaire. Cette tendance héréditaire à pécher a été appelée « péché originel, » et il est évident que l'apôtre l'enseigne. 7° Puisqu'un enfant doit infailliblement pécher dès qu'il sera parvenu à l'âge de responsabilité morale, il est également certain que s'il était retiré dans l'éternité, il y pécherait aussi, à moins d'avoir été changé. Le sang expiatoire et l'œuvre du Saint-Esprit est donc nécessaire pour qu'un enfant soit sauvé. 8° Dans ce qui se passe aujourd'hui, nous retrouvons la même loi de solidarité. Un ivrogne, un criminel entraînent dans leur ruine et dans leur honte toutes leurs familles avec eux ; s'il en est ainsi aujourd'hui, pourquoi cela nous surprendrait-il lorsqu'il s'agit d'Adam ? 9° L'Écriture pose un fait, sans en donner l'explication ; ce fait, c'est celui de notre solidarité avec Adam. Ce fait est d'accord avec notre expérience ; on ne peut montrer qu'il soit injuste, au contraire, il est accompagné de grands bienfaits ; c'est sur cette solidarité même que repose toute société ; c'est d'ailleurs en vertu de cette même loi que les mérites de l'homme-Dieu peuvent devenir les nôtres et que nous pouvons retrouver la communion de Dieu que nous avons perdue avec le premier Adam.

20. Or la loi est intervenue afin que l'offense abondât ; mais où le péché a abondé, la grâce y a abondé par-dessus.

20. « Ce verset et le suivant semblent avoir pour but de repousser l'objection d'un Juif qui aurait prétendu que la loi de Moïse avait précisément pour but de combattre les maux introduits par la chute d'Adam, et que par conséquent le plan de justification annoncé par Paul n'était pas nécessaire. Paul montre que l'effet de la loi a été d'accroître plutôt que de diminuer le péché. § « La loi ; » c'est la loi de Moïse. § « Afin que. » Ce mot ne signifie pas que le but de la loi fût d'augmenter le péché, mais que tel en a été le résultat. L'apôtre montre, au ch. vii, 7-21, comment la loi produit cet effet. La loi exprime le devoir de l'homme ; elle est spirituelle et sainte, elle est opposée aux passions coupables et aux désirs du monde ;

et ainsi elle excite l'opposition, elle provoque la colère. Toute loi bonne produit cet effet dans un cœur qui veut le mal. Si le cœur était bien disposé, cette loi ne produirait rien de semblable. § « *L'offense*; » c'est-à-dire le péché. (Comp. v. 15.) § « *Abondât*; » c'est-à-dire devint plus apparente, plus violente, plus étendue. § « *Où le péché a abondé*. » Sous toutes les dispensations avant ou après la loi. § « *Y a abondé par-dessus*; » le mot original ne se retrouve qu'une fois dans le Nouveau Testament, savoir : dans II Cor. vii, 4.

21. Afin que comme le péché a régné par la mort, ainsi la grâce régnât par la justice *pour conduire à la vie éternelle*, par Jésus-Christ notre Seigneur.

21. « *Afin que, etc.* » (Voy. v. 14.) § « *Par la mort*. » Il faut traduire par : en produisant la mort. § « *La grâce régnât*. » (Voy. Jean I, 17.) § « *Par la justice*. » Ce mot ne correspond pas à *par la mort* qui précède, il faut traduire ainsi : par le moyen de la justice. § « *Pour conduire à la vie éternelle*. » Ce mot est opposé à celui de *mort* dans la première partie du verset, ce qui nous montre que Paul y parle de la mort éternelle.

Ce chapitre est une des pages les plus précieuses de la Révélation divine. L'apôtre y expose les maux immenses qui résultent du péché; il ne les cache point, mais au contraire les présente dans leur épouvantable réalité, parce qu'il connaît le remède qui les peut guérir. N'oublions pas que le christianisme n'en est pas responsable; pas plus que la science de la médecine ne l'est des maladies qu'elle veut guérir. Si le christianisme était faux, cela n'empêcherait pas le péché d'exister dans son énormité. L'Évangile a apporté au monde le remède, et nous devons nous réjouir de ce qu'il est parfaitement approprié au mal qu'il doit combattre.

CHAPITRE VI.

Paul commence dans ce chapitre une démonstration qu'il continue dans les deux chapitres suivants. Il montre que la doctrine de la justification par la foi *ne conduit pas les hommes au péché, mais au contraire à la sainteté*. Voici qu'elles sont les principaux arguments de l'apôtre : 1° Il s'appuie sur le *baptême* des chrétiens par lequel ils ont fait profession d'être morts au péché, et de devoir vivre à la justice (v. 13); 2° il montre qu'ils sont maintenant les esclaves de Dieu et qu'ils ne peuvent faire autrement que lui obéir (v. 15-20); 3° il en appelle à l'expérience de leur vie passée et aux maux produits alors par le péché, et leur montre que par l'Évangile ils ont appris à détester ces choses, à en avoir honte, et à obéir à

Dieu. Dans les chapitres suivants, Paul continue à manifester l'influence purifiante de l'Évangile.

1. Que dirons-nous donc? Demeurerons-nous dans le péché, afin que la grâce abonde?

1. « *Que dirons-nous donc?* » « Paul introduit ici une objection. Cette objection pouvait se baser sur le v. 20 du ch. v. Pourquoi pouvait-on dire, si l'abondance du péché a produit une surabondance de grâce, ne pécherions-nous pas? »

2. A Dieu ne plaise! *car* nous qui sommes morts au péché, comment y vivrons-nous encore?

2. « *A Dieu ne plaise;* » en grec, *que cela n'arrive.* (Voy. ch. III, 4.) § « *Nous qui sommes morts au péché.* » C'est là une expression très-forte qui indique que le péché n'a plus de puissance sur nous; le chrétien véritable est aussi insensible aux jouissances du péché que le mort étendu dans le tombeau l'est aux vains bruits du monde. (Comp. Gal. II, 19; Colos. III, 3; I Pierre II, 24.) L'apôtre ne cherche pas à prouver que les chrétiens sont morts au péché; il l'affirme sans autre preuve. § « *Comment y vivrons-nous?* » Remarquons que Paul ne repousse pas l'objection du verset I au moyen d'arguments métaphysiques; en appelle d'emblée au sentiment des chrétiens, ce qui est infiniment plus convaincant et plus populaire à la fois.

3. Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, avons été baptisés en sa mort?

3. « *Ne savez-vous pas,* etc. » L'apôtre entre ici dans un nouvel argument. § « *Qui avons été baptisés.* » Le baptême est la consécration d'une personne au service de Celui au nom duquel elle est baptisée. C'est ainsi que (I Cor. X, 2), il est dit que les Israélites furent baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer; ce qui veut dire qu'ils lui furent attachés ou consacrés comme à leur Chef et à leur Maître. Dans ce passage, l'argument de Paul repose sur le fait que dans le baptême nous avons été solennellement consacrés au service de Christ, et que le péché est une violation de notre engagement. § « *En;* » c'est le mot que nous trouvons dans Matth. XXVIII, 19. « *Les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,* » § « *En sa mort,* etc. » c'est-à-dire en nous rappelant tout particulièrement sa mort. Notre baptême a un grand rapport avec sa mort, nous nous séparons par-là du monde; en outre, la mort de Jésus-Christ est le point culminant de son œuvre, et c'est, les yeux arrêtés sur cette mort, que nous recevons le baptême.

4. Nous sommes donc ensevelis avec lui en sa mort par le baptême; afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous marchions aussi en nouveauté de vie.

4. « *Nous sommes donc ensevelis,* etc. » Il est probable que l'apôtre, dans ce passage, fait allusion à la coutume du baptême par immersion. Quoi qu'il en soit, il est parfaitement clair que son intention n'est pas ici

de décrire le *mode* du baptême; son but est tout différent. Il veut montrer que *par la profession solennelle faite à notre baptême, nous nous déclarons morts au péché, comme Christ est mort au monde lorsqu'il a été enseveli*; et que de même qu'il est ressuscité, nous aussi nous devons ressusciter pour une vie nouvelle. (Comp. Col. II, 12.) § « *En sa mort*; » c'est-à-dire que nous nous unissons ainsi avec lui dans sa mort. § « *Par la gloire du Père.* » Peut-être cela signifie-t-il, au milieu de la gloire, de la majesté et des miracles dont le Père entoura sa résurrection. (Matth. xxviii, 2, 3.) § « *Nous marchions*; » nous vivions. (Voy. ch. iv, 12; VIII, 1; II Cor. v, 7; x, 3; Eph. II, 10; IV, 1, etc.) § « *En nouveauté de vie*; » hébraïsme pour *une vie nouvelle*, une vie sainte et pure.

En reconnaissant que Paul fait probablement allusion ici au baptême par immersion, nous ne pensons pas que ce passage établisse que ce baptême est le seul véritable, le seul qui soit imposé aux chrétiens de tous âges.

5. Car si nous avons été faits une même plante avec lui, par la conformité de sa mort, nous le serons aussi *par la conformité de sa résurrection*.

5. « *Faits une même plante avec lui* » signifie *semé* ou *planté ensemble*. Ici, cette image veut dire que les chrétiens et le Sauveur ont été unis intimement en vue de sa mort; de même que Christ est mort et a été mis dans le tombeau, de même ils ont fait profession de mourir au péché. Et il est naturel d'attendre que comme des plantes semées en même temps, ils sortent de terre simultanément et croissent ensemble. (Pour cette union des fidèles avec Christ, voy. Jean xv, 1-10.)

6. Sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, afin que nous ne servions plus le péché.

6. « *Notre vieil homme.* » Cette expression se retrouve (Ephés. iv, 22; Colos. III, 9.) D'après ces passages, il est évident que cette expression désigne notre nature corrompue et pécheresse, telle qu'elle est avant la conversion. § « *A été crucifié,* » a été mis à mort comme sur la croix. Il y a là une personnification de notre nature corrompue; la crucifixion, qui était le plus affreux des supplices, exprime bien les souffrances à travers lesquelles le chrétien doit passer jusqu'à ce que ses penchants mauvais soient surmontés par le Saint-Esprit. § « *Avec lui.* » Le mot avec est joint dans l'original au verbe crucifié, et signifie que les chrétiens sont crucifiés *comme* Jésus l'a été. § « *Le corps du péché.* » Cette expression est sans doute équivalente à celle de « *vieil homme.* » Mais on s'est demandé pourquoi Paul employait le mot *corps*. Quelques-uns y ont vu l'équivalent du mot *chair*; Grotius a pensé que, comme le corps est composé de différents membres unis étroitement, de même le péché est en quelque sorte composé de tous nos penchants mauvais qui ne forment pour ainsi dire qu'un corps. Mais il vaut mieux ne voir là qu'une personnification du péché représenté sous une forme vivante. § « *Que nous ne servions plus*; » que nous ne soyons plus esclaves. Avant d'être convertis, nous sommes les esclaves du

péché. (Comp. v. 17.) § « *Le péché.* » Il est ici représenté comme un maître tyrannique qui maintenant est mort.

7. Car celui qui est mort est quitte du péché.

7. C'est un proverbe qui rappelle une sentence usitée chez les rabbins. « Quand un homme est mort, il est délivré de tous les commandements. » (Grotius.) Paul ne parle point ici de la vie future, mais de l'état du chrétien ici-bas; après avoir été converti, il est mort à l'égard du péché. Du reste, il est évident que celui qui n'est pas quitte du péché ici-bas ne le sera pas dans la vie future. § « *Est quitte;* » en grec, *est justifié*, c'est-à-dire *est mis en liberté*. Ce mot est souvent pris dans ce sens ailleurs. (Comp. Act. xiii, 38, 39, et I Pier. iv, 1.) Paul ne veut pas dire par-là que le chrétien est *parfait*, mais que le péché a cessé d'avoir *domination* sur lui, comme un maître sur son esclave. Cette domination peut être brisée, le chrétien peut sentir qu'il n'est plus esclave du péché, quoiqu'il se sente coupable de bien des chutes et de bien des manquements. (Voy. ch. vii.)

8. Or, si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui.

8. « *Morts avec Christ;* » morts d'une manière semblable à la sienne. (Voy. v, 4.) § « *Nous croyons;* » c'est pour nous un article de foi. Ceci ne se rapporte pas tant à la vie future qu'à la vie présente, nous devons vivre dès maintenant avec Christ d'une vie nouvelle et sainte comme la sienne.

9. Sachant que Christ, étant ressuscité des morts, ne meurt plus, et que la mort n'a plus d'empire sur lui.

9. « *Ne meurt plus.* » Il ne fera plus d'expiation pour le péché; car celle qu'il a faite est pleinement suffisante. Christ a échappé au pouvoir de la mort et doit vivre éternellement. (Apoc. i, 8.) Ce n'est pas seulement une consolation pour le chrétien, c'est encore pour lui un motif de sanctification. § « *N'a plus d'empire.* (Comp. Hébr. ix, 25-28; x, 12.)

10. Car ce qu'il est mort, il est mort une fois à cause du péché; mais ce qu'il est vivant, il est vivant à Dieu.

10. « *Ce qu'il est mort;* » c'est-à-dire quant au but de sa mort. § « *A cause du péché,* » pour détruire le péché par sa mort expiatoire. Puisque sa mort a eu cet objet, les chrétiens qui sont baptisés en sa mort ne peuvent pas s'abandonner au péché. (Comp. II Cor. v, 15.) § « *Une fois;* » une fois pour toutes. C'est là un adjectif qui implique qu'une chose ne peut pas être répétée. (Schleusnez). (Comp. Hébr. vii, 27; ix, 12; x, 10.) § « *Ce qu'il est vivant;* » le but de sa vie. § « *A Dieu;* » pour sa gloire. Voici le raisonnement de l'apôtre : De même que la résurrection de Christ et sa vie servent à glorifier Dieu, de même tous les chrétiens doivent vivre pour le même objet.

11. Vous aussi tout de même, faites votre compte que vous êtes morts au péché; mais que vous vivez à Dieu, en Jésus-Christ notre Seigneur.

11. « *Faites votre compte;* » réfléchissez bien. § « *Que vous êtes morts au péché;* » que le péché ne doit pas avoir plus d'influence sur vous que les choses du monde n'en ont sur ceux qui sont dans le tombeau. (Voy. v. 2.) § « *En Jésus-Christ;* » par le moyen de Jésus-Christ et de sa mort et de sa résurrection.

12. Que le péché ne règne donc point en votre corps mortel, pour lui obéir en ses convoitises.

12. « Ce verset est la conclusion du raisonnement qui précède. § « *Mortel.* » L'expression de corps mortel est peut-être équivalente à celle de « *chair* » qui désigne notre nature en tant que faible et corrompue. (Comp. ch. vii, 5, 23; viii, 3, 6.) Ou bien Paul l'emploie pour rappeler aux chrétiens leur faiblesse et la fragilité de leur existence.

13. Et n'appliquez point vos membres pour être des instruments d'iniquité au péché; mais appliquez-vous à Dieu comme de morts étant faits vivants, et appliquez vos membres pour être des instruments de justice à Dieu.

13. « *Vos membres;* » les membres du corps, les pieds, les mains, la langue. Paul spécifie ici ce qu'il a compris au v. 12 sous le terme général de *corps*. (Voy. ch. vii, 5, 23; I Cor. vi, 15; xii, 12, 18, 20.) § « *Instruments.* » Le mot grec désigne proprement des *armes*, mais il s'applique aussi à tout espèce d'instrument. § « *Au péché;* » pour le service du péché. § « *A Dieu;* » pour le service de Dieu.

14. Car le péché n'aura point d'empire sur vous, parce que vous n'êtes point sous la loi, mais sous la grâce.

14. « *Car le péché, etc.,* » la propension à pécher. § « *N'aura point d'empire sur nous;* » ne règnera pas. (Chap. x, 14; vi, 6.) Ceci implique que le péché ne doit pas exercer cet empire, et l'apôtre exprime là sa conviction qu'à l'avenir les chrétiens seront soustraits à cette domination. § « *Parce que vous n'êtes point sous la loi.* » Nous qui sommes chrétiens, nous ne sommes point assujettis à cette loi qui suppose le péché avec tous ses ravages. Mais ici on pourrait demander jusqu'où va cette déclaration, si elle signifie que les chrétiens sont dispensés de toutes les obligations que renferme la loi. Je réponds : L'apôtre ne veut pas dire que les chrétiens ne doivent pas obéir à la *loi morale*. Tout son raisonnement montre bien au contraire qu'il les considère comme liés à cette loi. 2° L'apôtre veut dire que les chrétiens ne sont pas sous la loi comme ceux qui cherchent à être justifiés par elle, c'est-à-dire par leur propre obéissance comme le font les Juifs. Leur idée sur la sanctification sont bien différentes. 3° Il est impliqué ici que toute tentative faite pour être justifié par la loi, bien loin de vaincre le péché, avait pour effet d'exciter les mauvaises convoitises auxquelles on s'abandonnait davantage. La justification par les œuvres ne peut détruire aucune mauvaise inclination. Si Paul avait soutenu cette thèse, il n'aurait pas pu, sans se démentir lui-même, exhorter les hommes à abandonner leur péché. Paul dit ici que le chrétien doit chercher la justification d'après un plan qui consomme la destruction du péché, c'est

pourquoi il en conclut que le péché ne dominera point sur lui. § « *Mais sous la grâce*; » sous un plan miséricordieux dont le but est de vaincre et de détruire le péché. L'apôtre nous montre, dans les versets suivants, comment le système de la grâce accomplit cela.

15. Quoi donc? pécherons parce que nous ne sommes point sous la loi, mais sous la grâce? A Dieu ne plaise!

15. « *Quoi donc! pécherons-nous*, etc. » L'apôtre s'applique à réfuter une objection qui pourrait lui être faite ici : « Si les chrétiens ne sont pas sous la loi, qui *interdit* tous les péchés, mais s'ils sont sous la grâce, qui les *pardonne*, ne s'en suivra-t-il pas qu'ils se croiront déliés de toute obligation de sainteté? Comme plusieurs chrétiens de profession ont tiré cette conséquence-là du salut gratuit, l'apôtre a eu raison de nous mettre en garde contre cette manière de raisonner. § « *A Dieu ne plaise!* » (Note ch. III, 4.)

16. Ne savez-vous pas bien qu'à quiconque vous vous rendez esclaves pour obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché qui conduit à la mort, soit de l'obéissance qui conduit à la justice?

16. « *Ne savez-vous pas*, etc. » L'apôtre répond à l'objection dans le verset 15 en s'en référant aux lois, à cette époque bien connues, de la servitude ou de l'esclavage (v. 16-20), et en montrant que les chrétiens, jusqu'alors esclaves du péché, étaient devenus maintenant serviteurs de la justice, par conséquent qu'ils étaient tenus d'obéir à leur nouveau maître. § « *Qu'à quiconque vous vous rendez esclaves pour obéir*. L'apôtre entend ici la servitude volontaire; elle entraînait, tout aussi bien que la servitude forcée, un pouvoir absolu du maître sur le temps et les services de son esclave. (Voy., sur la servitude chez les anciens, Luc xvii, 9; Jean viii, 34; xv, 15.) § « *Pour obéir*; » avec le but d'obéir à ses commandements. § « *A qui vous obéissez*; » qui devient votre maître; vous êtes tenus de faire tout ce qu'il requérera de vous. § « *Soit du péché*. » Paul applique à ce cas-ci la loi générale sur la servitude. Si les hommes deviennent les esclaves du péché, ils lui obéiront, quelles qu'en soit les conséquences et la condamnation. § « *Soit de l'obéissance*, etc. » La même loi existe à l'égard de la sainteté, celui qui en devient le serviteur se sentira engagé, d'après la loi de la servitude, à lui obéir jusque dans ses dernières conséquences. § « *A la justice*; » c'est-à-dire à la vie éternelle. Cette expression est mise en contraste avec celle de « *mort* » et signifie sans aucun doute que celui qui est devenu le serviteur volontaire de la justice, de la sainteté, se considérera comme engagé à lui obéir jusqu'à la sanctification complète qui ne se réalisera que dans la vie éternelle. (Comp. v. 21, 22.)

17. Or, grâce à Dieu de ce qu'ayant été les esclaves du péché, vous avez obéi du cœur à la forme expresse de la doctrine dans laquelle vous avez été élevés.

17. « *Or, grâce à Dieu*. » Ici Paul fait un appel direct aux sentiments

des chrétiens eux-mêmes. § « *Les esclaves.* » (*Voy.* v. 12.) § « *Du cœur* » et non d'une manière extérieure seulement. § *La forme expresse de doctrine.* En grec, le *type* (*voy.* ch. v, 14), c'est-à-dire les enseignements des apôtres; le mot *doctrine* ne veut pas dire un ensemble de dogmes abstraits, mais des enseignements, des règles de conduite, des exhortations, etc.

18. Ayant donc été affranchis du péché, vous avez été asservis à la justice.

18. « *Vous avez été asservis;* » volontairement, de tout votre cœur. (Comp. Jean VIII, 32.)

19. (Je parle à la façon des hommes, à cause de l'infirmité de votre chair.) Comme donc vous avez appliqué vos membres pour servir à la souillure et à l'iniquité, pour *commettre* l'iniquité; ainsi appliquez maintenant vos membres pour servir à la justice en sainteté.

19. « *A la façon des hommes.* » J'emprunte un exemple à la vie usuelle, afin de me faire bien comprendre. § « *De votre chair* » Le mot *chair* désigne ordinairement les passions corrompues; mais ici il peut désigner l'intelligence ou l'esprit « à cause de l'imperfection de votre intelligence spirituelle, ou à cause de votre incapacité à comprendre des arguments ou des preuves d'un caractère plus spirituel. » C'est à cause de cette faiblesse d'intelligence que Paul est obligé d'emprunter une image aux relations de maître à esclave. § « *Souillure.* » Ce mot désigne toute espèce d'impureté; et ici la corruption épouvantable qui régnait chez les païens. (*Voy.* ch. 1.) Il est bon que les chrétiens se rappellent leur vie passée, afin de se maintenir dans un sentiment d'humilité, de repentir et de reconnaissance continuelle. § « *En sainteté;* » pour votre sanctification. Ainsi les chrétiens doivent employer à leur sanctification la même énergie qu'ils ont mise autrefois au service du péché.

20. Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

20. « *Libres à l'égard de la justice.* » Voilà une expression très-forte pour désigner la dépravation complète des cœurs auxquels s'adresse saint Paul.

21. Quel fruit donc aviez-vous alors des choses dont maintenant vous avez honte? Certes leur fin est la mort.

21. « *Quel fruit, etc.;* » quelle récompense, quel avantage. (Comp. ch. VII, 5.) § « *Vous avez honte.* » (Comp. ch. I et Ephés. v, 12; II Cor. IV, 2; Jude XIII; Phil. III, 19.) § « *Leur fin;* » leur résultat, les choses qui mènent à la mort.

22. Mais maintenant que vous êtes affranchis du péché, et asservis à Dieu, vous avez votre fruit dans la sanctification, et pour fin la vie éternelle.

22. « *Maintenant*; » sous le plan de la justification par la foi. § « *Votre fruit*; » le résultat de votre asservissement est la sainteté. § « *La vie éternelle*. (Voy. Jean III, 36.) Ce mot contraste avec celui de *mort* au v. 21, et en montre le sens; ce doit être nécessairement la mort éternelle, autrement l'argument de l'apôtre perdrait toute sa force; il reviendrait à ceci : « La fin de ces péchés est la mort temporelle; la fin de la sanctification est la vie éternelle; mais, pourrait-on objecter, est-ce que les chrétiens ne seront pas en tous cas soumis à la mort temporelle, comme tous les autres hommes? » et l'argument de Paul n'aurait plus de force. Donnez au mot *mort* son sens véritable, celui de perte éternelle, et cet argument reprend toute sa force.

23. Car les gages du péché, c'est la mort; mais le don de Dieu, c'est la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur.

23. « *Les gages*. » Le mot traduit par *gages* signifiait d'abord tout ce qu'on mangeait avec du pain, comme de la viande, des fruits, etc. (*Schleusner*), et il désignait aussi la paie d'un soldat romain. Il signifie donc ce qu'un homme a gagné ou ce qu'il mérite. La mort n'est pas un châtement arbitraire du péché, mais c'est bien ce que le péché mérite. *Il n'y a pas pour l'homme de sentence plus terrible que de devoir être traité éternellement comme il le mérite*. En outre, la mort est le salaire du péché, parce que c'est là ce que Dieu lui a promis. (Ezéch. xviii, 4.) « L'âme qui péchera mourra. » § « *La mort*; » la mort éternelle, puisqu'elle est en contraste avec la vie éternelle. § « *Le don de Dieu*; » ce n'est plus ce que l'homme a gagné, ce qu'il mérite, mais un pur don de Dieu. (Voy. v. 15.)

CHAPITRE VII.

Paul fait-il allusion à sa vie avant ou après sa conversion? Nous revenons là-dessus. Quant au but principal du chapitre, Paul veut montrer l'insuffisance de la loi à produire la paix de l'âme chez un pécheur.

Dans les chapitres précédents, l'apôtre a établi que la loi ne peut produire la justification (ch. I-III), que l'homme est justifié par la foi (ch. III, 21-31 et ch. IV), que cette justification produit la paix et remédie aux maux qui sont la conséquence du péché d'Adam (ch. V), que les chrétiens sont quittes à l'égard de la loi, et que cette liberté ne produit pas une vie licencieuse. (Ch. VI.) Maintenant il veut constater ce que produit la loi sur l'homme, qu'il soit dans l'état de nature ou dans l'état de grâce; il veut prouver que loin de produire la paix, comme le soutenait le Juif, elle doit nécessairement engendrer les combats intérieurs. Toutefois, cela ne vient pas de la loi, qui est elle-même bonne, mais cela vient du péché. (V. 7-24.) Je regarde donc ce chapitre comme ne se rapportant exclusivement ni à l'état de nature ni à l'état de grâce, mais comme dépeignant ce que la loi

fait éprouver à l'homme dans tous les états ; jamais la loi ne peut produire la paix et la sanctification.

1. Ne savez-vous pas, mes frères (car je parle à ceux qui entendent ce que c'est que la loi), que la loi exerce son pouvoir sur l'homme durant tout le temps qu'il est en vie ?

1. « *Ne savez-vous pas, etc.* » L'image que Paul présente aux Romains (v. 2, 3) a pour but de montrer que, de même que lorsqu'un homme meurt et que les liens entre sa femme et lui sont brisés, sa volonté n'a plus d'obligation sur elle, de même il y a eu séparation complète entre les chrétiens et la loi, ils sont devenus comme morts à son égard ; et ils ne doivent plus chercher à tirer d'elle leur vie et leur paix, mais recourir à la source de la grâce. § « *A ceux qui, etc.* » Probablement Paul s'adresse plus particulièrement aux membres juifs de l'Eglise de Rome, qui pouvaient mieux apprécier la nature de la loi et comprendre l'argument qu'il en tirait. Cependant la loi à laquelle il fait allusion était assez connue pour que l'argument fût intelligible à tous. § « *Que la loi.* » Il s'agit ici de la loi mosaïque, mais ce qu'il affirme est vrai de toute loi. § « *Qu'il est en vie.* » L'original peut se traduire également par *qu'il* ou *qu'elle* (la loi) est vivante ; mais il est évident que notre traduction est la vraie. La mort délivre un homme de toutes les lois auxquelles il était soumis pendant sa vie ; c'est là un principe général que l'apôtre finit par appliquer à la loi de Dieu.

2. Car la femme qui est sous la puissance d'un mari, est liée à son mari par la loi, tandis qu'il est en vie ; mais si son mari meurt, elle est délivrée de la loi du mari.

2. « *Est liée par la loi.* » (Voyez la même idée dans II Cor. vii, 39 ; Comp. Eph. v, 22, 23.)

4. Ainsi, mes frères, vous êtes aussi morts à la loi par le corps de Christ, pour être à un autre, *savoir* à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous fructifions à Dieu.

4. « *Ainsi, etc.* » Ce verset contient une application de la comparaison renfermée dans les deux précédents. L'idée est que *la mort dissout une association dont résulte une obligation*. Le sens général est que, de même que la mort dissout la relation entre une femme et son mari, et par conséquent l'obligation qui en résulte, de même la mort du chrétien à la loi dissout son union avec la loi et prépare la voie pour une autre union avec Jésus-Christ, union d'où résultent des obligations nouvelles et plus puissantes. Le but de Paul est de montrer que cette nouvelle alliance produit des effets bien plus importants que l'ancienne. § « *Vous êtes morts à la loi.* » (Voy. ch. vi, 3, 4, 8.) Notre union avec la loi est dissoute, autant du moins que nous pourrions y chercher notre justification et notre sanctification. § « *Par le corps de Christ ;* » c'est-à-dire par un corps crucifié, en d'autres termes par sa mort. (Comp. Eph. ii, 15 ; I Pier. ii, 24.) Le sens est que par la mort expiatoire de Christ, par ses

souffrances pour nous, il nous a délivrés de la loi comme moyen de justification, et sauvés de sa malédiction ; ainsi délivrés, nous pouvons nous unir à celui qui nous a ainsi achetés par son sang. § « *Pour être à un autre.* » De même que la femme qui est délivrée de l'obéissance à son mari par la mort, obéit à un autre si elle se remarie, de même nous qui sommes délivrés de la loi et de ses malédictions par la mort de Christ, nous sommes placés sous une loi nouvelle d'obéissance et de fidélité pour celui qui nous a délivrés. § « *Qui est ressuscité.* » (Voy. ch. vi, 8.) § « *Que nous fructifions à Dieu ;* » que nous portions des fruits pour sa gloire. C'est là le but de toute cette comparaison de l'apôtre. (Comp. Gal, v, 22, 23.)

5. Car quand nous étions en la chair, les affections des péchés étant excitées par la loi, avaient vigueur en nos membres, pour fructifier à la mort.

5. *Car quand, etc.* » Ce verset et le suivant ont pour but de montrer ce que produit la loi, soit dans l'état de nature, soit dans celui de grâce ; dans l'état de nature (v. 7-12), dans l'état de grâce. (V. 14-24.) § « *En la chair ;* » inconvertis ; soumis aux penchants d'une nature corrompue. (Comp. ch. viii, 8, 9.) Le contexte montre que tel doit être le sens de ce mot ; ici Paul parle d'un homme avant sa conversion. § « *Les affections des péchés ;* » les passions pécheresses. § « *En nos membres.* » (Comp. ch. vi, 12, 13 ; Comp. v. 23.) § « *Pour fructifier en la mort ;* » pour produire des crimes, et finalement la mort. (Comp. ch. vi, 21.)

6. Mais maintenant nous sommes délivrés de la loi, la loi par laquelle nous étions retenus étant morte ; afin que nous servions Dieu en nouveauté d'esprit, et non point en vieillesse de lettre.

6. « *Mais maintenant, etc.* ; » sous l'Évangile. Ce verset se lie au ch. viii ; le reste du chapitre vii est comme le développement du v. 5. § « *Délivrés de la loi ;* » car nous n'y cherchons plus notre justification, pas plus que notre sanctification. Cela ne veut pas dire qu'elle cesse d'être à nos yeux la règle du devoir. § « *Etant morts à elle.* » (Comp. v. 4.) § « *Nous étions retenus ;* » comme esclaves. (Comp. v. 1.) § « *En nouveauté d'esprit ;* » c'est-à-dire d'une manière nouvelle et spirituelle ; différente du formalisme littéral en usage chez les Juifs. (Comp. II Cor. iii, 6 ; Rom. ii, 28, 29 ; Jean iv, 23 ; Philipp. iii, 3.) § « *En vieillesse de lettre.* » Cette expression implique : 1° que la forme de culte qui est ici décrétée appartenait à une dispensation ancienne qui avait fait son temps ; 2° que c'était un culte qui consistait dans la lettre. La loi prescrivait des offrandes d'encens et d'animaux plutôt que le don du cœur. (II Cor. iii, 6 ; Jean vi, 63 ; Hébr. x, 1-4 ; ix, 9, 10.) On ne peut nier que bien de saints personnages sous la loi, n'aient offerts des sacrifices spirituels ; mais la grande masse du peuple s'arrêtait à la simple forme, à la lettre, sans pénétrer jusqu'à l'esprit.

7. Que dirons-nous donc? la loi est-elle péché? A Dieu ne plaise! Au contraire je n'ai point connu le péché, sinon par la loi; car je n'eusse pas connu la convoitise si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point.

7. « *Que dirons-nous donc?* » objection placée dans la bouche d'un Juif. Quoi! devait-il dire avec indignation, faut-il croire que non-seulement la sainte loi de Dieu est incapable de nous sanctifier, mais qu'elle sert à augmenter le péché? Paul répond à cette objection que le mal n'est pas dans la loi, mais dans l'homme. § « *Est-elle péché?* » est-elle mauvaise? § « *A Dieu ne plaise!* » (Voy. ch. III, 4.) § « *Au contraire.* » Il vaut mieux traduire par *mais*, et alors le sens paraît plus clairement. La loi est-elle mauvaise? Point du tout. Je le nie; *mais*, tout en le niant, j'affirme qu'elle fait apparaître le péché. § « *Sinon par la loi.* » (Ch. III, 20.) Sous le nom de *loi*, l'apôtre désigne probablement toute loi de Dieu, de quelle manière qu'elle soit révélée, et il n'en cite qu'un exemple en alléguant le dixième commandement.

Quand Paul dit qu'il n'aurait point connu le péché, il veut affirmer qu'il n'aurait point compris que certaines choses étaient mauvaises si elles n'avaient été défendues par la loi. § « *Je n'eusse pas connu la convoitise.* » Je n'aurais pas compris la nature de ce péché. Le désir aurait existé sans doute chez Paul, mais celui-ci ne l'aurait pas cru coupable. Le mot *convoitise* a dans notre langue un sens plus restreint que le mot grec qui désigne tous les désirs déréglés. § « *Tu ne convoiteras point.* » (Exod. xx, 17.) C'est le commencement du dixième commandement, et le reste est impliqué ici. Paul a choisi ce commandement parce qu'il répondait mieux qu'un autre à son but; les autres se rapportaient surtout à des actes extérieurs; celui-ci surtout aux désirs du cœur. Or, Paul veut précisément montrer l'effet de la loi sur l'esprit et la conscience.

8. Mais le péché ayant pris occasion par le commandement, a produit en moi toute sorte de convoitise; parce que sans la loi le péché est mort.

8. « *Mais le péché.* » Le péché est ici personnifié; il ne désigne pas quelque chose de distinct de l'esprit habitant dans l'âme, mais les passions corrompues de l'esprit lui-même. C'est ainsi que nous personnifions la convoitise, l'ambition, l'envie, etc. § « *Ayant pris occasion.* » Ici le mot *occasion* signifie que la loi a été l'agent provocateur du péché, qu'elle l'a manifesté et comme appelé à l'existence. § « *Convoitise.* » La loi ne fait qu'irriter les désirs déréglés du méchant. 1° Elle s'oppose, en effet, à ses desseins, à ses inclinations, à son genre de vie, et elle lui barre, pour ainsi dire, le passage. 2° Elle joue le rôle d'accusatrice et dévoile les secrets de l'âme. 3° L'empire du péché sur l'homme est tel qu'il suffit souvent d'y vouloir mettre un frein pour en exciter la violence. Dès l'abord, inspiré par l'esprit de parti, le pécheur prend une attitude de résistance et trahit une opiniâtreté désespérée. Quiconque s'est jamais opposé aux volontés d'un enfant méchant et entêté a pu remarquer quelque chose d'analogue. 4° Cela est surtout vrai de l'impie. Souvent il jouit

d'une certaine tranquillité ; mais qu'il vienne à penser à la loi de Dieu, et aussitôt il s'emporte jusqu'à la fureur. Quoique sa conscience lui dise que cette loi a raison, il en méprise l'autorité ; il cherche à lui échapper, quoiqu'il tremble devant elle ; et, pour prouver son indépendance ou sa résolution bien arrêtée de pécher, il s'abandonne complètement au mal. Bien que ce soit avec Dieu qu'il lutte, il prétend l'emporter. Souvent, lors des réveils religieux, les impies se laissent aller à des violences qu'ils ne se seraient pas permises dans l'état de mort spirituelle où l'Eglise se trouvait auparavant ; et quand un incrédule est particulièrement audacieux et emporté dans son opposition à l'Evangile, on peut-être à peu près certain qu'il se sent coupable. 5° Le fait mentionné par l'apôtre a été observé par toute espèce d'écrivain. « Ne croyez pas, disait Caton aux Romains (Tite-Live xxiv, 4.), qu'il en sera après la promulgation de la loi comme auparavant. Il est préférable qu'un méchant ne soit pas accusé à ce qu'il soit absout ; et le luxe, provoqué par le frein même que vous voulez y mettre, en deviendra plus effréné. » « Les parricides, écrivait Sénèque, ont commencé avec la loi. » (*De Clementia* I, 33.) Nous lisons dans Horace (Ode I, 3) : « La race humaine s'abandonne hardiment au crime, justement parce qu'il est défendu. » « Les eaux dérobées sont douces, lisons-nous enfin dans l'Ecriture (Prov. ix, 17.), et le pain pris en secret est agréable. » Or, si tel est l'effet de la loi, la conclusion qu'en tire l'apôtre est inévitable : elle n'est propre, ni à sanctifier l'homme, ni à le sauver. § « *Le péché est mort.* » Le péché n'agit pas, comparativement du moins. Les passions de l'homme existent, mais, d'un côté, il ignore qu'elles sont un mal, et, de l'autre, elles ne sont pas enflammées, comme cela aurait lieu s'il connaissait la loi.

9. Car autrefois, que j'étais sans la loi, je vivais ; mais quand le commandement est venu, le péché a commencé à revivre.

9. « *Car autrefois, etc.* » On ne peut douter que l'apôtre ne parle ici de lui-même ; mais ce qu'il dit est vrai de tout homme inconverti, qui se confie en sa propre justice. § « *Sans la loi.* » Si Paul avait la loi, il n'en connaissait pas la nature spirituelle et sainte. Il cherchait à s'y conformer extérieurement, mais il ne comprenait pas les droits qu'elle avait sur son cœur. § « *Je vivais ;* » expression opposée à « *je suis mort.* » Elle signifie donc que loin d'être convaincu de péché par sa conscience, Paul jouissait d'une certaine paix. § « *Mais quand le commandement est venu.* » Il ne s'agit pas ici de l'époque où la loi fut donnée, mais de celle où l'apôtre l'accepta. Quand cela eut-il lieu ? Nous l'ignorons. Saint Paul se contente en effet de décrire ce qui lui arriva lorsqu'il se sentit réellement sous son empire. Mais nous savons qu'avant sa conversion il était orgueilleux, violent (*Voy. Act. viii, ix.*), et nous pouvons supposer qu'il n'accepta pas sans combat une loi qui condamne les passions et qui exige l'humilité. § « *Le péché a commencé à revivre.* » Le mot traduit par *revivre* signifie ordinairement *ressusciter* ; mais ici il a le même sens que l'expression « *a produit en moi toute sorte de convoitise,* » employée au v. 8. L'apôtre veut dire : l'empire du péché, auquel j'étais auparavant insensible, s'exerça sur moi avec une nouvelle force.

10. Et moi je suis mort; et le commandement qui *m'était donné pour être ma vie*, a été trouvé *me tourner à mort*.

10. « *Je suis mort.* » Cette expression signifie évidemment que la loi eut pour effet de réduire l'apôtre à l'état qu'il désigne du nom de *mort*. (Voy. ch. v, 12, 14, 15.) Le péché exerça sur lui son furieux empire, le rendit de plus en plus coupable et malheureux. Cette expression peut aussi impliquer qu'aparavant il se confiait en lui-même et jouissait d'une agréable sécurité, mais que depuis qu'il était sous la loi, il était abattu, humilié. On exprimerait difficilement en moins de mots tout ce qu'il y a de triste soumission dans l'état du pécheur qui se convertit. § « *La vie;* » le bonheur, la paix, la félicité éternelle. Voici comment on pourrait rendre la pensée de l'apôtre : 1° La loi est bonne. 2° Si l'homme y obéissait parfaitement, elle ne serait pour lui qu'une cause de vie et de bonheur, comme elle l'est pour ceux qui s'y conforment dans les cieux. 3° C'est dans ce but qu'elle a été établie; elle y est propre, et elle ne saurait, par elle-même, avoir d'autre effet. 4° Mais l'homme est pécheur; il n'a pas obéi à la loi, et il se trouve sous le poids de ses menaces. Elle combat les inclinations de l'homme, et au lieu d'être une source de paix et de vie, comme elle le serait pour un être parfaitement saint, elle ne cause que crime et que misère. Ainsi, quoique la règle d'après laquelle un père gouverne sa famille soit bonne et propre à assurer le bonheur de ses enfants, si un d'eux est revêche, et refuse de s'y soumettre, elle peut devenir la cause de son malheur. § « *Me donner la mort;* » Le commandement m'a rendu plus coupable et plus digne de condamnation.

11. Car le péché prenant occasion du commandement, m'a séduit, et par lui m'a mis à mort.

11. « *Car le péché.* » Ce verset est, à peu de chose près, la répétition du v. 9. § « *M'a séduit.* » Le mot qu'emploie ici l'apôtre signifie proprement *conduire hors de la bonne route*, puis *tromper, entraîner au péché*. (Rom. xvi, 18; Cor. iii, 18; II Cor. xi, 3.) « *Mais je crains que comme le serpent séduisit Eve par sa ruse, etc.* » (II Thes. ii, 3.) Les mauvais penchants de l'apôtre, excités par la loi, l'entraînèrent à son insu et malgré lui, pour ainsi dire, à de plus graves transgressions. Dans ce sens-là tous les hommes sont trompés. Séduits par leurs passions, ils s'éloignent de plus en plus du bonheur qu'ils cherchent, et ils ne s'en aperçoivent que quand ils sont tombés dans les filets du crime et de la mort.

12. La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.

12. « *La loi donc.* » Donc, quels que soient les fâcheux effets de la loi où nous nous trouvons, on n'en peut accuser que la corruption de notre nature. Il n'en est pas moins vrai que la loi n'est pas propre à purifier le cœur de l'homme déchu. Au contraire, elle conduit à de nouveaux péchés, à la lutte, à la crainte et au désespoir. Nous avons donc ici la réponse à la question du v. 7 : « *La loi est-elle péché?* » § « *Sainte;* » la loi est innocente. § « *Juste;* » dans ses exigences comme dans les

châtiments qu'elle inflige. § « *Bonne*; » il suffirait d'obéir à la loi pour être heureux. (*Voy.* une admirable description de la loi de Dieu, Ps. xix, 7-11.)

13. Ce qui est bon m'est-il devenu mortel? Nullement; mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par le bien; afin que le péché fût rendu par le commandement excessivement péchant.

13. « *Ce qui est bon, etc.* » Ce qui est bon et pur, demande l'apôtre, peut-il être une cause de mal? Paul répond encore que la faute en est à lui seul et à ses inclinations coupables. § « *Mais le péché, afin qu'il parût péché*; » afin qu'il manifestât sa véritable nature. La loi de Dieu est souvent présentée à la conscience de l'homme pour qu'il voie toute la profondeur de sa dépravation. Auparavant il ne se connaît point lui-même. § « *Excessivement.* » L'expression grecque est une de celles que Paul emploie quand il veut appuyer avec force sur sa pensée. (I Cor. xii, 31; II Cor. i, 8; iv, 7; xii, 7; Gal. i, 13.) C'est à la suite de la promulgation et de l'application de la loi que le péché se développe complètement; dès lors il devient un principe actif, agissant contre Dieu. Calvin a bien exprimé cette pensée : « Il a fallu, dit-il, que la grandeur outrageuse du péché fût découverte par la loi : pour ce que si le péché ne sortait en évidence d'une roideur excessive et étrange, ou énorme, comme on dit, il ne serait point reconnu à bon escient péché. Or, cette roideur excessive déborde de tant plus grande impétuosité, quand il nous convertit en mort. » La loi, en revêtant la véritable nature du péché, et bien qu'elle ne sanctifie pas, n'est cependant pas inutile. Il est bon que l'homme se connaisse tel qu'il est, alors seulement qu'il cherche un remède à ses maux et cherche le salut.

14-25. On s'est demandé si Paul décrit ici l'état de son âme avant ou après sa conversion. Après avoir étudié ce passage avec attention, je me suis convaincu que Paul y décrit ce qui s'est passé dans son esprit depuis sa conversion, et qu'on y trouve par conséquent la peinture fidèle d'une âme chrétienne. Voici mes raisons : 1° cette explication vient dès l'abord à la pensée de celui qui prend les mots dans leur signification ordinaire; 2° elle est d'accord avec le but de l'apôtre de montrer que la loi est impuissante pour sanctifier. Il l'a prouvé par l'époque antérieure à la conversion, et si ce passage avait en vue la même période, ce serait une répétition inutile, et il y aurait un cas, celui de l'homme converti, pour lequel la question ne serait pas résolue; 3° les expressions de Paul ne peuvent s'appliquer au pécheur impénitent (*Voy.* notes sur v. 15, 22); 4° elles sont d'accord avec celles qu'il emploie pour la lutte qui se livre dans l'esprit du chrétien. 5° Ici le temps du verbe change. L'apôtre, après s'être servi du passé, passe soudain au présent, ce qui suppose qu'il a en vue un nouvel état; 6° enfin ce qu'il dit s'accorde avec l'expérience du chrétien seulement. C'est le langage même que ce dernier emploie en parlant de ce qui se passe dans son cœur. « Paul, dit J.-P. Wilson, emploie, au v. 4, la première personne du pluriel, parce qu'il y est question de Juifs devenus chrétiens; au v. 7, la première du singulier, mais le passé, parce qu'il parle

de lui-même, alors qu'il était Pharisien inconverti, et, depuis le v. 14 jusqu'à la fin du chapitre, la première du singulier et le présent, parce qu'il y fait part de ses expériences de chrétien et d'apôtre. »

14. Car nous savons que la loi est spirituelle; mais je suis charnel, vendu au péché.

14. « *La loi est spirituelle.* » Ce n'est pas à dire que la loi ait en vue l'âme plutôt que le corps; mais qu'elle est pure et sainte. *Spirituel* est souvent opposé à *charnel*. La *chair* est considérée comme la source des mauvaises passions; l'*esprit* comme ce qui en nous reçoit l'heureuse influence du Saint-Esprit. § « *Je suis.* » Paul parle de ce qu'il est au moment où il écrit : de là le présent. § « *Charnel.* » (Gal. v, 19-21.) Les passions corrompues de l'apôtre conservaient sur lui un affligeant empire. Après qu'il est né de nouveau, l'homme n'est pas affranchi de ses inclinations naturelles, elles le tourmentent même dans sa vie de chrétien. Sans doute, il n'est pas complètement sous leur influence, mais du moins porté à les satisfaire. § « *Vendu au péché.* » On allègue souvent cette expression pour montrer que l'apôtre ne parle pas d'un homme converti. Et cependant l'expérience prouve que les chrétiens s'appliquent à eux-mêmes de telles paroles pour exprimer la violence de leurs luttes. L'expression *vendu au péché* est empruntée à l'usage de vendre comme esclaves les prisonniers faits à la guerre. (Stuart.) De là le mot *vendre* signifie *livrer au pouvoir de quelqu'un*, de sorte qu'on fait sa volonté. (Schleusner.) Paul ne veut pas tant attirer l'attention sur l'acte de la vente que sur le fait de l'obéissance qui en résulte. Quel que fût son désir dominant (v. 15-17), le péché avait tant d'influence sur lui qu'il le commettait, et qu'il se trouvait réduit à l'état affligeant décrit du v. 19 au v. 24.

15. Car je n'approuve point ce que je fais, puisque je ne fais point ce que je veux, mais je fais ce que je hais.

15. Ce verset et les suivants sont une explication des mots « *vendu au péché.* » § « *Je n'approuve point.* » Le mot grec signifie *connaître*, mais on l'emploie dans le sens d'*approuver*. (Ap. II, 24; comp. Ps. CI, 4.) § « *Ce que je fais;* » les péchés dont je sais que je me rends coupable. § « *Ce que je veux;* » ce que j'approuve, ce que je voudrais toujours faire. § « *Je fais ce que je hais;* » ce que je désapprouve, ce qui est contraire aux principes d'après lesquels je voudrais régler ma conduite. Plusieurs observations découlent naturellement de cet important passage : 1° le désir arrêté du chrétien est de faire le bien qu'il aime, et d'éviter le mal qu'il hait; 2° s'il fait le mal, il s'en blâme, et les péchés qu'il commet sont pour lui une source de chagrin. C'est même à cela qu'on distingue l'homme pieux du pécheur inconverti; 3° on aurait tort de se laisser arrêter par les difficultés métaphysiques que ce fait présente, et cela pour plusieurs raisons : a). Il est conforme à l'expérience de tous les chrétiens. Leur désir habituel est de servir Dieu; ils ont le péché en horreur; mais leurs passions naturelles sont si fortes qu'elles les maîtrisent dès qu'ils ne sont pas sur leurs gardes. C'est pendant des années entières que l'impie converti se ressent des tristes effets de son incrédulité passée. Des pensées coupables, auxquelles

il voudrait échapper, surgissent dans son esprit avec la rapidité de l'éclair; c'est un effet de l'habitude. Il suffit qu'une pensée impure traverse l'âme pour qu'elle y laisse des traces. De là les luttes familières aux chrétiens : b). Tous les hommes éprouvent quelque chose d'analogue. Ils savent tous que, sous l'empire des passions, ils font des choses que leur conscience désapprouve. Il y a donc chez eux une lutte accompagnée d'aussi grandes difficultés métaphysiques que celle dont parle l'apôtre : c). Le même fait a été observé par les auteurs païens. Le Persan Araspes, voulant excuser ses desseins perfides, dit, par exemple, dans Xénophon (Cyp. vi, 1) : « Je dois certainement avoir deux âmes. Ce n'est pas la même, en effet, qui est à la fois bonne et méchante, qui désire faire une chose et ne pas la faire : quand la bonne l'emporte, elle fait le bien, mais quand la méchante a le dessus, elle fait le mal. » « Celui qui pèche, dit aussi Epictète (Enchiridion II, 26), ne fait pas ce qu'il voudrait, mais il fait ce qu'il ne voudrait pas. » Peut-être Paul connaissait-il ce passage et y pensait-il en écrivant. Ovide a exprimé la même pensée (Mét. vii, 9) dans des vers familiers à chacun : « Le désir et la raison me persuadent chacun une chose différente. Je vois le bien et je l'approuve ; mais je fais le mal. »

16. Or, si ce que je fais, je ne le veux point, je reconnais *par cela même* que la loi est bonne.

26. « Or, si ce que je fais, etc. » Si nous luttons contre le mal et désirons nous en affranchir, si nous sommes affligés quand il l'emporte, c'est une preuve qu'il nous est odieux et que nous aimons réellement la loi qui le condamne. C'est même à cela qu'on reconnaît le mieux la véritable piété.

17. Maintenant donc ce n'est plus moi qui fais cela ; mais c'est le péché qui habite en moi.

17. « *Ce n'est plus moi qui fais cela.* » Ceci est évidemment une figure, car quand le mal se commet, c'est réellement l'homme qui pèche. L'apôtre fait une distinction entre *le péché* et le pronom *moi*. Il désigne par le premier ce qu'il y a chez lui de corrompu, par le second, sa nouvelle nature. Il veut dire que depuis qu'il est né de nouveau il n'approuve pas le mal et que ce dernier est chez lui un effet de ses mauvaises passions. Loin de le pousser à mal faire, son esprit, son cœur, sa conscience avaient le péché en haine. Tout chrétien peut dire qu'il voudrait être parfait, et que ses passions seules le font égarer. § « *Le péché* : mes penchants naturels. § « *Qui habite en moi.* » Le péché avait établi sa demeure dans l'esprit de l'apôtre ; qui n'avait pu l'en déloger complètement. Il est dit ailleurs (Rom. viii, 9 ; I Cor. iii, 15) que « l'Esprit de Dieu habite dans le chrétien, » qui se trouve ainsi sous une double influence.

18. Car je sais qu'en moi, c'est-à-dire, en ma chair, il n'habite point de bien ; vu que le vouloir est bien attaché à moi, mais je ne trouve pas le moyen d'accomplir le bien.

18. « *Car je sais.* » Paul explique ici ce qu'il vient de dire du péché qui habite en lui. § « *C'est-à-dire en ma chair ;* » dans ma nature péche-

resse. Cette restriction n'est-elle pas une preuve que l'apôtre parle ici de lui-même postérieurement à sa conversion ? Il y avait chez lui, à cette époque, quelque chose d'agréable à Dieu, et, quoique cela n'appartint pas à sa nature, il a bien soin de le rappeler. § « *Point de bien.* » Il n'eût pas été possible d'exprimer plus clairement sa croyance à la dépravation complète de l'homme. § « *Le vouloir est bien attaché à moi ;* » il est en mon pouvoir de projeter le bien ; mon désir habituel est de le faire. Il en est ainsi de tout chrétien. § « *Je ne trouve pas, etc. ;* » je rencontre constamment des obstacles qui m'empêchent de faire le bien. Ces obstacles ne sont pas toujours naturels ; ils sont quelquefois la conséquence de longues habitudes de péché. § « *Le moyen.* » Ce mot ne se trouve pas dans l'original. La difficulté ne gît pas dans la manière de faire le bien, mais dans son exécution même.

19. Car je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point. 20. Or, si je fais ce que je ne veux point, ce n'est plus moi qui le fais, mais *c'est* le péché qui habite en moi.

19, 20. « Cette répétition (*Voy.* v. 15, 16 et 17) nous montre combien l'esprit de l'apôtre est plein de son sujet. Il n'est pas rare qu'il exprime le vif intérêt qu'il prend à une vérité, en la présentant sous une grande variété de formes.

21. Je trouve donc cette loi au dedans de moi, que, quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi.

21. « *Cette loi.* » Le mot *loi* dans cet endroit est employé dans une acception peu ordinaire ; ce n'est pas une loi dans ce sens que personne ne l'impose, mais c'en est une en ce sens qu'on y obéit. En donnant à notre nature charnelle le nom de *loi*, Paul ne fait que répéter en d'autres termes ce qu'il a dit de son tyrannique empire. (*Comp. Gal.* v, 17.) § « *Le mal est attaché à moi ;* » un mauvais désir surgit tout-à-coup sans que je l'appelle. Le mal est constamment sur notre passage ; il met des obstacles à ce que nous fassions le bien, et il nous arrache à nos bonnes résolutions. (*Comp. Ps.* lxxv, 3.)

22. Car je prends bien plaisir à la loi de Dieu quant à l'homme intérieur.

22. « *Car je prends bien plaisir.* » Le mot grec signifie *se réjouir avec quelqu'un*, et il n'exprime pas seulement l'approbation de l'intelligence (v. 16), mais le plaisir du cœur. L'apôtre ne parle donc pas d'un homme inconverti. On pourrait dire de ce dernier, qu'il est convaincu que la loi est bonne ; tandis qu'un pécheur impénitent n'a jamais éprouvé une émotion de plaisir à contempler la loi pure et sainte de Dieu. Si cette expression pouvait s'employer en parlant de lui, on ne pourrait lui refuser peut-être aucun des traits distinctifs du caractère chrétien. Au contraire elle convient tout-à-fait à l'homme pieux. (*Voy. Ps.* cxix, 97.) « Oh ! combien j'aime ta loi ! c'est ce dont je m'entretiens tout le jour. » (*Ps.* i, 2.) « Mais qui prend plaisir en la loi de l'Éternel. » (*Ps.* xix, 7-11 ; *Job* xxiii, 12.) § « *La loi de Dieu.* » Le mot *loi* désigne ici les commandements de Dieu

en général. L'apôtre prenait plaisir à tous, et c'est là un des caractères de la véritable piété. § « *Quant à l'homme intérieur.* » Cette expression désigne quelquefois l'intelligence de l'homme, par opposition à ce qu'il y chez lui de sensuel. (II Cor. iv, 16; I Pierre III, 4.) Ici elle est évidemment opposée à une nature charnelle et déchue, à ce que l'apôtre appelle « le vieil homme, lequel se corrompt par les convoitises qui séduisent. » (Eph. iv, 22.) *L'homme intérieur* ou *nouveau*, comme l'Écriture le nomme ailleurs (Eph. iv, 24), n'est pas l'intelligence ou la conscience seulement, mais tout ce qui fait agir le chrétien régénéré.

23. Mais je vois dans mes membres une autre loi, qui combat contre la loi de mon entendement, et qui me rend prisonnier à la loi du péché, qui est dans mes membres.

23. « *Mais je vois une autre loi.* » (Voy. note v. 21.) § « *Dans mes membres;* » dans mes inclinations corrompues et pécheresses. (Voy. note ch. vi, 13; Comp. I Cor. vi, 15; Col. III, 5.) Le corps est composé des membres, et la chair étant regardée comme la source du péché (v. 18), on peut dire que la loi du péché est dans les membres. § « *La loi de mon entendement.* » Cette expression a le même sens que les mots *homme intérieur*, qui terminent le verset précédent. § « *Me rend prisonnier.* » Ceci complète l'image du v. 14. Paul se représente comme engagé dans une lutte, comme vaincu et réduit en esclavage par ses inclinations charnelles. Chez les anciens tout prisonnier de guerre appartenait de droit au vainqueur. Quelque forte qu'elle puisse paraître, cette comparaison est juste, et tout chrétien sincère peut l'employer en parlant de ce qui se passe dans son âme.

24. Ah! misérable que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort?

24. « *Ah! misérable que je suis!* » Le sentiment auquel l'apôtre donne cours ici est le résultat du conflit dont il vient de parler et des échecs répétés qu'il essuie. La lutte que nous avons à livrer est douloureuse. C'est souvent un combat désespéré qui trouble toutes les joies et qui rend malheureux. Il est d'ailleurs humiliant pour l'homme, dégradant pour sa nature, compromettant pour sa gloire de succomber sans cesse à l'influence de ses mauvaises passions. On comprend qu'il plie sous le poids de sa misère et qu'il soupire après la délivrance. Qui viendra à son aide? La loi? le monde? sa conscience ou sa raison? Après s'être vainement adressé à tous, le chrétien accepte avec calme et reconnaissance les consolations de l'apôtre et le secours de Jésus-Christ. § « *Du corps de cette mort.* » Cette tournure est empruntée à la langue hébraïque. Le mot *corps* équivaut au mot *chair*. (Voy. note v. 18.) Il désigne les mauvais penchants de l'âme; la loi de péché que l'apôtre voyait dans ses membres et dont il désirait être délivré. Cette expression, qui caractérise très-bien le style de Paul, est d'une grande énergie. Elle indique : 1° que le péché était attaché à lui et lui était à charge; 2° qu'il désirait sérieusement en être délivré et qu'il sentait combien la grâce de Dieu lui était indispensable pour cela. Quelquefois, lorsque les anciens tyrans voulaient punir un prisonnier, ils le

liaient à un cadavre, et ils le forçaient de traîner partout avec lui ce fardeau gênant et malsain. Quelques personnes ont supposé que Paul avait en vue cet usage.

25. Je rends grâces à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. Je sers donc moi-même de l'entendement à la loi de Dieu, mais de la chair à la loi du péché.

25. « *Je rends grâces à Dieu.* » Ce que la force humaine, abandonnée à elle-même, n'a pu faire, Dieu l'a fait par sa grâce en Jésus-Christ. En lui nous trouvons une complète délivrance. C'est là qu'a tendu tout le raisonnement de l'apôtre. Ayant montré que la loi est incapable de sauver, il est prêt maintenant à rendre grâces à Dieu de ce que l'Évangile peut le faire. La supériorité de ce dernier est ainsi victorieusement établie. (Comp. I Cor. xv, 57.) § « *Je sers donc, etc.* » L'apôtre tire ici une conclusion générale de tout ce qui précède. § « *Moi-même;* » quelques contradictions qu'on puisse remarquer dans ma conduite, c'est moi qui agis dans tous les cas. § « *De l'entendement, etc.* » C'est là un des caractères de l'homme nouveau. On ne pourrait pas dire du pécheur inconverti qu'il sert de l'entendement à la loi de Dieu. § « *Je sers à la loi de Dieu;* » je l'honore comme une loi juste et sainte (v. 12. 16), et je suis disposé à y obéir. (V. 22, 24.) § « *La loi du péché.* » La chair tout entière, par ses penchants et par ses passions, conduit au péché, et la grâce de Dieu seule peut triompher de sa corruption.

Terminons ce chapitre par une brève récapitulation de ce que nous venons de voir : 1° Il y a lutte entre Dieu et le péché; 2° ce dernier produit sur l'âme les plus fâcheux effets; il conduit toujours à la misère et à la mort; 3° également incapables de le vaincre, la loi et la conscience ne produisent qu'une douloureuse lutte; 4° l'Évangile seul peut triompher du mal, et nous devons être reconnaissants envers Dieu de ce qu'il a conçu ce plan pour nous sauver.

CHAPITRE VIII.

Paul a prouvé, dans le chapitre précédent, qu'après comme avant la conversion, la loi ne peut procurer, ni sanctification, ni paix. Il montre ici que l'Évangile le peut au contraire, et cela par plusieurs considérations : 1° L'Évangile est supérieur à la loi en ce qu'il donne la vie et sauve de la condamnation (v. 1, 13); 2° contrairement à la loi, qui ne causait que terreur et qu'alarme, il nous procure, par l'esprit d'adoption, tous les bienfaits résultant de la confiance filiale avec laquelle nous pouvons nous adresser à Dieu (v. xiv, 17); il soutient l'âme esclave du péché, dans ses maux, par l'espérance d'une rédemption définitive et complète (v. xviii, 24); 4° il nous fournit l'assistance du Saint-Esprit dans nos épreuves et

dans nos infirmités (v. 25-26); 5° il nous apprend que tout ce qui peut arriver au chrétien fait partie du plan que Dieu a conçu pour le sauver, et il nous donne ainsi l'assurance que toutes choses contribuent à notre bien (v. 28-30); 6° l'Évangile enfin est une source de consolation, car tout ce qui peut affecter le bonheur de l'homme, est en faveur du chrétien : Dieu l'a justifié en envoyant son Fils au monde. (V. 30-32.) Christ est mort, il est ressuscité et il intercède pour lui. (V. 33.) L'amour que Dieu lui a témoigné en Christ est si fort que rien ne peut l'en séparer. (V. 35-39). L'apôtre est ainsi conduit aux paroles triomphantes qui terminent ce chapitre.

1. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, lesquels ne marchent point selon la chair, mais selon l'Esprit.

1. « *Il n'y a donc maintenant, etc.* » Cette assertion se rattache aux derniers versets du chap. VII. Elle implique que la condamnation était inévitable sous la loi. § « *Aucune condamnation.* » Dieu condamne le péché chez le croyant comme chez l'impie; il suffit de lire la Bible pour s'en assurer; mais l'Évangile ne condamne pas comme la loi : sa mission est de pardonner. Ensuite il n'y a pas, sous l'Évangile, de condamnation définitive : sa première promesse est de sauver des hommes perdus sans retour. § « *Qui sont en Jésus-Christ.* » Cette expression est assez fréquemment employée dans le Nouveau Testament pour désigner une union étroite, et intime. (Phil. I, 1; III, 9; II Cor. V, 17; Rom. XVI, 7-11.) « Je suis le cep et vous en êtes les sarments, » disait Jésus à ses disciples. Jean XV, 1-6.) A ce point de vue, on peut dire que les croyants sont en lui, parce qu'ils tirent de lui leur vie et qu'ils ont mêmes sentiments, même but et même destinée. § « *Lesquels ne marchent, etc.* » Qui ne vivent point pour satisfaire les désirs criminels de la chair. (Note ch. VII, 18; Gal. 19-21.) On ne peut être chrétien qu'à cette condition. § « *Mais selon l'Esprit.* » Suivant les directions et l'inspiration du Saint-Esprit. On reconnaît aussi le chrétien aux fruits de ce dernier. (Voyez Gal. V, 22, 23.)

2. Parce que la loi de l'Esprit de vie qui est en Jésus-Christ, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

2. « *Parce que la loi;* » employé ici dans son sens le plus général, le mot *loi* désigne l'empire exercé par l'Esprit de vie. (Voyez note ch. VII, 21.) § « *De l'Esprit.* » On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici du Saint-Esprit, comme à la fin du verset précédent. *Esprit de vie* signifie par conséquent *Esprit qui produit la vie*, c'est-à-dire la paix, la joie, l'activité, le bonheur éternel, par opposition à la loi qui mène à la condamnation et à la mort. § « *En Jésus-Christ.* » Sous l'Évangile, ou que Jésus-Christ a chargé d'achever son œuvre parmi les hommes. (Jean VI, 7-14.) L'Esprit est en effet envoyé par Jésus-Christ; son influence fait partie des desseins de Dieu et il accomplit ce que la loi n'a pu faire. § « *M'a affranchi.* » L'apôtre ne veut point dire qu'il soit parfait; il affirme simplement que le but de l'Évangile est de le délivrer, et qu'il se trouve déjà sous son influence. § « *De la loi*

du péché et de la mort. » De l'empire du péché qui conduit à la condamnation et à la mort. (Ch. VII, 5-11.)

3. Parce que ce qui était impossible à la loi, à cause qu'elle était faible en la chair, Dieu ayant envoyé son propre Fils en forme de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché en la chair.

4. « *La loi* ; » la loi morale. § « *Faible* ; » inefficace. § « *En la chair* ; » à cause de la puissance du péché et de la corruption naturelle du cœur. § « *Dieu, ayant envoyé son propre Fils*. » Il y a ici un mot sous-entendu. Le sens est : Dieu l'a fait en envoyant son propre Fils. § « *En forme de chair de péché*. » Jésus-Christ ne s'est pas incarné en apparence seulement comme le croyaient les Docètes ; il a réellement participé de la nature humaine, et il n'est resté étranger qu'à sa corruption. § « *Et pour le péché*. » Et l'ayant livré à la mort à cause du péché. § « *Condamné le péché en la chair*. » La chair étant la source et le siège du mal (note ch. VII, 18), le sacrifice expiatoire de Christ fut fait, en forme de chair. » Pour triompher de cet ennemi redoutable, il fallait le rencontrer, pour ainsi dire, sur son propre terrain. Voici comment on peut dire que Dieu a condamné le péché : 1° Le fait que Jésus-Christ est mort à cause de lui en est déjà la condamnation. Si Dieu avait approuvé le péché, il n'aurait pas été nécessaire de l'expier et de le détruire. La grandeur des souffrances de Christ à son sujet montre toute l'horreur qu'il inspire à Dieu. 2° Le mot *condamner* peut signifier *vaincre* ou *détruire*. (Voyez II Pierre II, 6.) Dans ce sens le sacrifice de Christ n'a pas seulement condamné le péché comme un mal ; il en a affaibli le pouvoir, et il l'anéantira complètement chez tous ceux qui sont sauvés par sa mort.

4. Afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons point selon la chair, mais selon l'Esprit.

4. « *Afin que la justice de la loi, etc.* ; » afin que nous obéissions à la loi. § « *Qui marchons*. » (Voy. v. 1.)

5. Car ceux qui sont selon la chair, sont affectionnés aux choses de la chair ; mais ceux qui sont selon l'Esprit, sont affectionnés aux choses de l'Esprit.

5. « *Ceux qui sont selon la chair* ; » ceux qui sont encore sous l'influence des désirs corrompus de la chair. (Gal. V, 19-21.) § « *Sont affectionnés aux choses de la chair* ; » ne songent qu'à satisfaire leurs convoitises. § « *Mais ceux qui sont selon l'Esprit* ; » ceux qui sont sous son influence. § « *Aux choses de l'Esprit* ; » à ce que l'esprit opère dans l'âme. L'Évangile tend à produire chez ceux qui l'acceptent un dévouement complet au service de Dieu.

6. Or l'affection de la chair est la mort ; mais l'affection de l'Esprit est la vie et la paix.

6. « *Or l'affection de la chair est la mort* ; » cette forte expression si-

gnifie non-seulement que l'affection de la chair conduit à la mort, mais encore que le *fait*, l'intention même de se livrer à ses mauvais penchants, n'est, en soi déjà, que misère et que condamnation. § « *La mort.* » (*Voy.* Note ch. v, 12.) § « *Mais l'affection de l'Esprit.* » On a cette affection-là lorsqu'on éprouve pour premier désir de cultiver les grâces de l'Esprit et de se soumettre à son influence. § « *La vie.* » L'affection de l'Esprit ne conduit pas seulement à la vie ; elle l'est elle-même déjà. § « *La paix.* » (*Voy.* note, ch. v, 1.)

7. Parce que l'affection de la chair est inimitié contre Dieu ; car elle ne se rend point sujette à la loi de Dieu, et aussi ne le peut-elle point.

7. Ce verset est une explication du précédent. Si l'affection de la chair est la mort, c'est qu'elle est inimitié envers Dieu, ou, en d'autres termes, c'est que l'homme qui s'abandonne à ses désirs charnels se trouve par là même engagé dans une lutte fatale contre son Créateur. § « *Est inimitié.* » L'affection de la chair est inimitié envers Dieu, parce qu'elle est opposée à sa loi et au plan qu'il a conçu pour sanctifier l'âme. (Comp. Jacq. iv, 4 ; I Jean II, 15.) D'un autre côté, elle conduit aussi à la haine de Dieu lui-même, qui y est opposé.

8. C'est pourquoi ceux qui sont en la chair ne peuvent point plaire à Dieu.

8. « *Ceux qui sont en la chair ;* » Ceux qui, loin de se laisser diriger par le Saint-Esprit, n'écoutent que leurs désirs charnels. § « *Ne peuvent point plaire à Dieu ;* » Du moins pendant qu'ils « sont en la chair. » En affirmant qu'un enfant désobéissant et entêté ne saurait plaire à ses parents, on ne préjuge nullement de sa conduite future. Plusieurs faits découlent de l'assertion de l'apôtre : 1° les pécheurs inconvertis sont *totale*ment dépravés, puisque, aussi longtemps qu'ils demeurent dans le même état, il leur est impossible de plaire à Dieu ; 2° aucune de leurs actions ne peut lui être agréable, car il ne prend plaisir qu'à ceux qui sont affectionnés aux choses de l'Esprit ; 3° comme notre premier désir doit être de faire sa volonté, quiconque se trouve dans cet état doit se hâter d'en sortir.

9. Or, vous n'êtes point en la chair, mais dans l'Esprit ; si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous ; mais si quelqu'un n'a point l'Esprit de Christ, celui-là n'est point à lui.

9. « *Or vous ;* » vous, chrétiens. Saint Paul, passant au caractère opposé à celui qu'il vient de décrire, va donner une nouvelle preuve du pouvoir de l'Évangile. § « *Point en la chair ;* » vous n'êtes pas complètement sous l'influence de vos mauvaises passions. § « *Mais en l'Esprit ;* » vous affectionnez les fruits du Saint-Esprit et vous agissez sous son influence. § « *L'Esprit de Dieu ;* » le Saint-Esprit. § « *Habite en vous ;* » cette expression désigne un rapport intime. Le Saint-Esprit est souvent représenté comme habitant dans le cœur de l'homme régénéré. (I Cor.

III, 16, 17; VI, 19; II Cor. VI, 16; Eph. II, 21, 22; Gal. IV, 6.) Cela ne veut pas dire qu'il s'y trouve *en personne*, ou *physiquement*; cela signifie qu'il dirige le chrétien et qu'il produit chez lui la charité, la joie, la paix, un esprit patient, la bonté, la bienfaisance, la fidélité, la douceur, la tempérance, en un mot les fruits de l'Esprit. (Gal. V, 22, 23.) § « *N'a point l'Esprit de Christ.* » Le mot *Esprit* a des significations très-diverses dans l'Écriture. Dans le Nouveau Testament il désigne le plus souvent le Saint-Esprit. Mais le nom d'*Esprit de Christ* n'est, à ma connaissance, donné nulle part à ce dernier, si ce n'est peut-être dans la première Épître de saint Pierre (I, 11.) Le Saint-Esprit est fréquemment appelé *Esprit de Dieu* (Matth. III, 16; XII, 28; I Cor. II, 11, 14; III, 16; VI, 11; Eph. IV, 30), mais jamais *Esprit du Père*. Le mot *esprit* désigne souvent le caractère ou les dispositions; c'est ainsi qu'on dit : *esprit généreux, esprit vindicatif*. Il est possible qu'il ait ce sens dans ce passage-ci, qui signifierait alors : quiconque n'a pas le caractère ou les dispositions de Christ n'est point à lui. Mais le contexte me semble exiger qu'on explique les mots *Esprit de Christ* d'une manière analogue aux expressions *Esprit de Dieu, Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus*. (V. 11.) S'il en est ainsi, ils signifient : *l'Esprit que Jésus communique ou envoie pour accomplir son œuvre* (Jean XIV, 26), et ils désignent le Saint-Esprit, dont la mission est de nous rendre semblables à Christ, en purifiant nos cœurs. Or, si cette explication est exacte, l'apôtre regardait l'Esprit comme procédant à la fois de Dieu et de Christ, il croyait à l'unité du Père et du Fils, et nous avons ici une preuve de la divinité du Sauveur. § « *N'est point à lui;* » n'est pas chrétien. On peut reconnaître la véritable piété au fait dont parle ici l'apôtre. Si un homme n'a pas l'esprit doux, pur et saint de Jésus, si sa vie ne ressemble pas à celle du Sauveur, lors même qu'il ferait hautement profession d'être son disciple, qu'il aurait un caractère aimable, beaucoup de zèle et d'activité, il n'est que comme l'airain qui résonne et comme la cymbale qui retentit.

10. Et si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché; mais l'Esprit est vie à cause de la justice.

10. « *Et si Christ est en vous.* » Cette expression est figurée, car Christ ne peut pas être *dans* un chrétien : le mot *Christ* désigne l'esprit, les principes du Seigneur. Aucune autre image ne pourrait donner une aussi juste idée de l'union intime qui existe entre Jésus et ses disciples. (Comp. Gal. II, 20; Col. I, 27.) § « *Le corps est bien mort.* » Ce passage, selon les uns, signifie que le corps est mort relativement au péché; que la tentation n'a plus le pouvoir d'exciter les passions et les désirs de la chair; selon les autres, il veut dire que le corps doit mourir à cause du péché et séjourner dans la tombe jusqu'au jour de la résurrection, mais que ce qu'il y de spirituel chez l'homme vivra éternellement. Calvin, Bèze et Augustin entre autres partagent cette manière de voir. Doddridge comprend ce passage différemment : « Quoique le corps, dit-il, doive mourir à cause du premier péché commis dans le monde, l'esprit est vie, et vivra éternellement, grâce à la justice du nouvel Adam. » Mais aucune de ces interprétations n'est satisfaisante. Le mot *corps* désigne ici ce dont l'apôtre a si souvent parlé dans les chapitres précédents : l'homme inconverti qui, *corps* assu-

jéti aux mauvaises passions, n'a aucun des éléments de la vie spirituelle, on peut dire qu'il est mort. § « *Mais l'esprit est vic.* » Le mot *esprit* ne désigne pas ici le Saint-Esprit, mais l'esprit de l'homme. Il est opposé au mot *corps*. L'apôtre veut dire que l'âme de ceux auxquels il s'adresse, la partie immatérielle et régénérée de leur être, est vivante, ou, en d'autres termes, sous l'influence d'un principe de vie. § « *A cause de la justice.* » On regarde ordinairement cette expression comme signifiant : à l'égard de la *justice*, ou, *afin de devenir juste*. Mais je crois que, comme dans plusieurs autres endroits de cette Epître, elle désigne le plan que Dieu a formé pour justifier le monde. (*Voy.* note ch. 1, 17.) C'est en effet au moyen de la justification par la foi que Dieu tire l'esprit de l'état de mort dans lequel il est plongé.

11. Or, si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus des morts habite en vous, Celui qui a ressuscité Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous.

11. « *Or, si l'esprit de celui, etc.* » Le Saint-Esprit. (*Voy.* v. 9.) § « *Celui qui a ressuscité Christ.* » Celui qui a eu le pouvoir de rendre le Sauveur à la vie peut aussi vous donner la vie, et il vous la donnera. L'argument de l'apôtre paraît reposer d'un côté sur la puissance de Dieu; de l'autre, sur l'union qui existe entre Christ et ses disciples. (Comp. Jean XIV, 19.) « *Et parce que je vis, vous aussi vous vivrez.* » § « *Vivifiera aussi vos corps mortels.* » Ceci ne se rapporte pas à la résurrection des morts, car cette dernière n'est nulle part attribuée au Saint-Esprit. Il s'agit ici du corps assujéti aux penchants et aux désirs de la chair. L'homme est vivifié tout entier. Le Saint-Esprit rend la vie à nos âmes, il habite en nous, il nous sanctifie et met notre corps même au service du Seigneur.

12. Ainsi donc, mes frères, nous sommes débiteurs, non point à la chair, pour vivre selon la chair.

12. « *Nous sommes débiteurs etc.* » L'importante obligation dont parle ici l'apôtre, résulte : 1° de ce que l'Esprit habite en nous; 2° de ce que le but de sa mission est de nous sanctifier; 3° de ce que nous sommes ainsi rappelés de la mort du péché à la vie chrétienne. (Comp. ch. VI, 22, 23.) Celui qui donne la vie a le droit d'exiger qu'on l'emploie à son service. § « *A la chair.* » Nos passions nous conduisant à une ruine certaine, nous ne sommes pas obligés de les satisfaire.

13. Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous mortifiez les actions du corps, vous vivrez.

13. « *Car si vous vivez, etc.;* » si vous vivez pour satisfaire vos passions, une mort éternelle sera votre partage. (Ch. VI, 23.) § « *Par l'esprit;* » avec l'aide du Saint-Esprit. § « *Si vous mortifiez les actions du corps;* » si vous triomphez de vos mauvaises passions. Ces dernières sont appelées *les actions du corps*, parce qu'elles sont supposées avoir leur source dans la chair. § « *Vous vivrez;* » vous serez sauvés et heureux. Vous ou le péché

devez périr. Si vous le laissez vivre, vous mourrez; mais si vous le détruisez, vous serez sauvés. Ici se termine l'argumentation de l'apôtre : l'Évangile réussit dans ce que la loi n'avait pu faire; il sanctifie l'âme; il triomphe de la corruption de notre nature et il ramène l'homme à Dieu.

14. Or, tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont enfants de Dieu.

14. « *Or, tous ceux, etc.* » Saint Paul avance un nouvel argument : L'Évangile produit un esprit d'adoption. (V. 14-17.) § « *Qui sont conduits, etc.* » L'Esprit contrôle, inspire, détermine nos résolutions. Si nous cédon's volontiers à son influence, c'est une preuve que nous avons de la piété. Nous n'en avons nullement au contraire si nous y résistons. Si un homme est sauvé, la gloire en revient au Saint-Esprit, qui l'a dirigé; s'il se perd, au contraire, lui seul en est la cause. L'apôtre ne se demande point ici comment il se fait que les enfants de Dieu soient dirigés par l'Esprit, ou pourquoi ils lui obéissent tandis que d'autres ne le font pas. Son but est de constater ce fait, non de l'expliquer. § « *Sont enfants de Dieu;* » ses amis, ses imitateurs; ils font partie de la grande famille des rachetés, dont il est le protecteur et le père. Ce nom plein de tendresse est souvent donné aux chrétiens dans la Bible. (Voy. Job 1, 6; Jean 1, 12; Phil. II, 15; I Jean III, 1, 2; Matth. v, 9, 45; Luc VI, 35.) Il nous est facile de juger de notre piété d'après ce que dit ici l'apôtre : 1^o avons-nous renoncé aux convoitises et aux vanités de ce monde avec le sentiment que nous agissons sous l'influence d'en haut? S'il en est ainsi, c'est l'œuvre du Saint-Esprit. 2^o Eprouvons-nous le désir d'être conduits à la sanctification et à la vie? Obéissons-nous avec joie à ces divines inspirations? Sommes-nous prêts à triompher de nos désirs charnels dès qu'elles l'exigent?

15. Car vous n'avez point reçu un Esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba, c'est-à-dire Père.

15. « *Un esprit de servitude;* » l'esprit d'un esclave toujours en proie à la crainte. L'esprit du christianisme, au contraire, est celui de la liberté et de la confiance. (Comp. note Jean VIII, 32-36.) § « *Pour être encore dans la crainte.* » Précédemment, lorsqu'ils étaient sous la loi, ceux auxquels s'adresse l'apôtre étaient dans un état de servitude et de crainte. Le pécheur a tout à redouter en effet : Dieu est irrité contre lui, sa conscience le condamne, la mort et l'éternité l'effraient. Il n'en est pas de même du chrétien. (Comp. II Tim. I, 7.) § « *L'esprit d'adoption;* » la confiance et l'amour respectueux d'un enfant. Adopter un étranger, c'est le traiter comme son propre fils. Cette expression est souvent appliquée aux chrétiens, parce que Dieu les reçoit comme ses enfants, quoiqu'ils soient naturellement ses ennemis. Elle implique que nous n'avons aucun droit à ce bienfait; que c'est un acte de pure charité; que nous sommes, dès à présent, sous la protection spéciale de Dieu, et enfin, que nous devons, non-seulement lui obéir; mais encore l'aimer et le respecter comme un père. (Voy. note sur Jean I, 12; comp. Gal. IV, 5; Eph. I, 5.) § « *Nous crions;* » nous nous adressons à lui

comme des enfants qui ont besoin de son secours et de sa protection. On est chrétien quand on aime à le faire. § « *Abba.* » Ce mot chaldéen signifie *père*. Il est probable que l'apôtre ne le répète dans une autre langue que parce qu'il s'y arrête volontiers. La répétition d'un nom affectueux n'est pas sans exemple dans la Bible. (*Voy.* Matth. vii, 22; Ps. viii, 1.)

16. C'est ce même Esprit qui rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

16. « *C'est ce même esprit.* » Il vaut mieux traduire : « *L'esprit lui-même,* » car on ne saurait douter qu'il ne s'agisse ici du Saint-Esprit. En effet, l'expression qu'emploie l'apôtre le désigne ordinairement; c'est de lui qu'il est surtout question dans ce passage, et l'on ne pourrait guère dire que *l'esprit d'adoption*, c'est-à-dire une disposition de l'âme, rend témoignage. « § *Rend témoignage avec notre esprit.* » Il vaut mieux traduire : « *Rend en même temps témoignage à notre esprit.* » Comme il s'agit ici de l'adoption, cette phrase signifie que le Saint-Esprit fournit à notre esprit la preuve que nous sommes admis dans la famille de Dieu. Cela est fréquemment affirmé de lui dans d'autres endroits de l'Écriture. (II Cor. i, 22; I Jean v, 10, 11; I Cor. ii, 12.) Il ne le fait pas non-seulement en nous donnant la persuasion que nous hériterons de la vie éternelle, mais aussi en produisant en nous ses fruits ordinaires. (*Voy.* Gal. v, 22, 23.) Si quelqu'un les possède, il peut dire que l'Esprit rend témoignage à son esprit; sinon quelque confiance qu'il puisse avoir d'ailleurs, elle n'est qu'illusion. Ajoutons que ces fruits de l'Esprit ont pour effet de procurer à l'âme une joie calme et pure.

17. Et si nous sommes enfants, nous sommes donc héritiers; héritiers, dis-je de Dieu, et cohéritiers de Christ, si nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui.

17. « *Héritiers;* » les fils adoptifs ont part à l'héritage de leur père (Nomb. xxvii.) § « *Héritiers de Dieu;* » nous participerons à l'héritage que Dieu accorde aux siens, c'est-à-dire à sa faveur ici-bas, et, plus tard, à la vie éternelle. § « *Et cohéritiers de Christ.* » Comme Fils de Dieu, Christ à droit à tous les honneurs et à toute la gloire des cieux. Les chrétiens, lui étant unis, les partageront un jour. Ils sont enfants de Dieu aussi, mais dans un sens différent : lui, il l'est par nature; ils le sont, eux, par adoption. Cependant la filiation est réelle dans les deux cas. (Comp. Phil. ii, 8, 9; Hébr. ii, 9, 10.) Il est souvent parlé dans le Nouveau Testament du lien qui existe entre Christ et ses disciples, et le fait qu'ils sont unis ici-bas y est allégué comme une raison pour qu'ils le soient aussi dans la gloire. (Jean xiv, 19.) « Et parce que je vis, vous aussi vous vivrez. » (II Tim. ii, 11, 12.) « Cette parole est certaine que si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui; si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui. » (Apc. iii, 21.) « Celui qui vaincra, je le ferai assoir avec moi sur mon trône, etc. » (*Voyez* aussi Jean xvii, 22, 24.) § « *Si nous souffrons avec lui,* etc. » Nous ne serons traités comme cohéritiers de Christ que si nous partageons ses souffrances ici-bas, fournissant ainsi la preuve que nous sommes unis à lui. Nous ne souffrons pas autant que lui, mais

nos afflictions sont de la même nature, et nous devons les supporter dans le même esprit.

18. Car tout bien compté, j'estime que les souffrances du temps présent, ne sont point comparables à la gloire à venir qui doit être révélée en nous.

18. « Ici commence une nouvelle division du sujet que traite l'apôtre. Jusqu'au verset 25, il montre que l'Évangile a le pouvoir de soutenir dans l'épreuve; il en a déjà fait mention précédemment. (Ch. v, 3-5.) Cette idée paraît lui être suggérée par ce qu'il dit de l'adoption. Il est frappé de ses heureuses conséquences et aussitôt il en cite une des principales. Les premiers chrétiens étaient faibles, peu nombreux, exposés à beaucoup d'épreuves, et ce motif de consolation devait souvent faire le sujet de leurs entretiens. § « *Les souffrances*; » les afflictions, les persécutions, les maladies. § « *Du temps présent*. » L'apôtre avait sans doute en vue les maux particuliers à l'époque où il vivait, mais ce qu'il dit s'applique aux chrétiens de tous les temps. § « *La gloire*. » La félicité, les honneurs qui seront un jour notre partage. Les cieux sont ordinairement représentés comme un lieu tout resplendissant de lumière et de gloire. (Voy. Ap. XXI, 10, 23, 24; xxii, 5.) § « *Qui doit être révélée en nous*; » qui doit nous être révélée, ou dont nous jouirons dans les cieux. La pensée de saint Paul est bien propre à soutenir le chrétien. Ses souffrances peuvent lui paraître cruelles, mais loin d'égaliser sa félicité future en *grandeur* ou en *durée*, elles sont courtes et légères, si l'on songe « au poids éternel de la gloire souverainement excellente qu'elles produisent en lui. » (2 Cor. iv, 17.)

19. Car le grand et ardent désir des créatures est, qu'elles attendent que les enfants de Dieu soient révélés.

19. Le but général de ce passage difficile est de montrer que l'Évangile peut soutenir au milieu des épreuves par l'espoir d'une prochaine délivrance. Partons de ce fait pour l'interpréter : 1° le mot *créature* désigne le chrétien en tant qu'il est régénéré; 2° il vit dans l'attente de sa gloire future (v. 19); 3° mais il est temporairement condamné à l'épreuve et à la vanité; il a comparativement peu de joies et beaucoup d'inquiétudes; 4° cela n'est pas conforme au désir de son cœur, mais c'est une sage dispensation de Dieu (v. 20); 5° il espère être bientôt délivré de cet état de servitude et jouir d'une glorieuse liberté (v. 20); 6° mais ce n'est pas là la condition du chrétien seulement, c'est celle du monde entier. Tout souffre, tout gémit ici-bas : le chrétien ne doit donc pas regarder sa position comme particulièrement pénible (v. 21); 7° seul d'ailleurs il doit être finalement délivré de ses maux, et avoir part à l'héritage des enfants de Dieu. Se reposant avec confiance sur son adoption, il sait que son corps même sera bientôt affranchi du mal. Cet espoir est pour l'apôtre un nouvel argument à l'appui de la supériorité de l'Évangile sur la loi. (V. 23, 24.) § « *Le grand et ardent désir*. » Ce mot désigne proprement l'état d'une personne qui avance la tête dans l'espérance de découvrir un objet, et il est par conséquent bien propre à exprimer le vif intérêt avec lequel le chrétien songe à sa destinée future. § « *Des créatures*. » Le mot traduit ici par *créature* se trouve dix-

neuf fois dans le Nouveau Testament. Il y désigne : 1° la création, l'acte de créer (Rom. I, 20); 2° tout ce qui est créé, l'univers (Marc x, 6; xiii, 19; II Pierre III, 4; Rom. I, 25; VIII, 39); 3° les créatures raisonnables (Marc xvi, 15; Col. I, 23); 4° peut-être l'Eglise (Col. I, 15; Ap. III, 14); 5° le chrétien, l'œuvre du Saint-Esprit dans le cœur, le nouvel homme. Le mot *créature* me paraît avoir ici ce dernier sens : 1° c'est le seul qui convienne au contexte et à l'argumentation de l'apôtre. Si, comme l'ont supposé différents commentateurs, ce mot désignait les anges, les corps des hommes, la création matérielle ou immatérielle, l'homme ou l'humanité, je ne vois pas quel rapport il aurait avec le sujet dont il s'agit. Saint Paul parlant des avantages qu'a l'Evangile pour les chrétiens dans l'épreuve, et rien ne nous empêchant d'appliquer à ces derniers ce qu'il dit ici, il est naturel de le faire. 2° Le mot *créature* est employé dans un sens semblable par le même auteur. (II Cor. v, 17.) « Si donc quelqu'un est en Christ, il est une *nouvelle créature*, » (Gal. vi, 15.) « Car en Jésus-Christ, ni la circoncision, ni le prépuce, n'ont aucune efficace, mais la *nouvelle créature*. » 3° Le verbe *créer* a quelquefois aussi une signification analogue. (Eph. II, 10.) « Car nous sommes son ouvrage, *étant créés* en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées, etc. » (Eph. II, 15); « ayant aboli en sa chair l'inimitié, afin qu'il créât les deux en lui-même pour être un homme nouveau. » (Eph. IV, 24.) « Et que vous soyez revêtus du nouvel homme, créé selon Dieu, etc.; » 4° il est très-naturel que les écrivains sacrés aient parlé du chrétien comme d'une *nouvelle créature*. L'action divine nécessaire à sa conversion et l'analogie frappante qui existe entre l'acte de créer et celui de communiquer la vie spirituelle, devaient les conduire à l'emploi de cette expression; 5° le peuple juif est fréquemment représenté dans l'Ancien Testament comme *créé* pour servir l'Eternel, et l'on comprend qu'en passant dans le Nouveau, le mot *créature* ait fini par désigner tous les serviteurs de Dieu. (Deut. xxxii, 6; Esaïe xliiii et xxi.) § « *Que les enfants de Dieu soient révélés;* » qu'ils soient admis à jouir de tous leurs privilèges. Ici-bas déjà les chrétiens ont quelques garanties de leur adoption; mais ils sont dans un monde de péché, exposés à beaucoup d'épreuves et de misères, et ils soupirent après le moment où ils en seront complètement délivrés. C'est au jour du jugement que Dieu les reconnaîtra pour ses enfants, en présence de l'univers entier. (Comp. I Cor I, 7; II Thess. III, 5; Gal. v, 5; I Thess. I, 10.)

20. Parce que les créatures sont sujettes à la vanité, non de leur volonté, mais à cause de Celui qui les y a assujetties; *elles l'attendent, dis-je*, dans l'espérance qu'elles seront aussi délivrées de la servitude de la corruption, pour être en la liberté de la gloire des enfants de Dieu.

20. « *Sujettes à la vanité.* » Le mot *sujet* signifie *soumis par un effet de la volonté d'autrui*. Le mot *vanité* désigne la condition précaire du chrétien, qui est sans cesse exposé à l'épreuve, à la tentation et aux soucis de tout genre; ses joies ne sont jamais sans mélange; sa paix est souvent troublée; ses affections ne peuvent se fixer sur aucun objet; aussi sa vie n'est-elle que vanité et que tourment. § « *Non de leur volonté.* » L'homme

régénéré aspire à la sainteté et à la paix. L'apôtre a décrit, à peu de chose près, le même état précédemment. (Ch. vii, 15-24.) § « *Qui les y a assujettis.* » 1° Le chrétien soupire comme instinctivement après un monde meilleur. (Phil. i, 23.) 2° Il voudrait être délivré des peines, des tentations de cette vie. 3° S'il ne l'est pas, c'est que telle est la volonté de Dieu. Ce dernier pourrait sans doute retirer les siens auprès de lui dès qu'ils sont convertis, mais il juge convenable de ne pas le faire, afin que les chrétiens laissés sur la terre puissent faire du bien à d'autres pécheurs. S'ils étaient de suite rappelés auprès de Dieu, l'Évangile n'aurait pas l'occasion de montrer en eux, qu'il est puissant pour soutenir contre la tentation et dans l'épreuve. 4° Ce délai permet à l'espérance, à la foi, à l'amour et à toutes les qualités de l'esprit et du cœur, de se développer chez eux. 5° Il est juste que le chrétien serve ici-bas celui qui l'a racheté. § « *Qu'elles seront aussi délivrées,* etc. » Il vaut mieux traduire : *Que la créature elle-même sera délivrée,* etc. § « *La créature elle-même.* » Le pécheur racheté, sans changement essentiel. Ce sera le même être, mais purifié, le même corps et la même âme, mais spirituels et incorruptibles. (I Cor. xv, 35-38, 42-44; Voy. aussi II Pierre iii, 13.) § « *La servitude de la corruption.* » Cette servitude n'est autre chose que ce que l'apôtre appelle *vanité* au commencement du verset. Elle exerce une fâcheuse influence jusque sur la foi, l'espérance et la charité du chrétien. C'est d'ailleurs pendant qu'il est dans cet état que la mort le menace sans cesse et qu'il en devient enfin la proie. § « *La liberté de la gloire;* » la glorieuse liberté; l'affranchissement du péché, de la souffrance et de la mort. La plus grande, la plus glorieuse liberté de l'univers est celle dont on jouit au ciel. Les rachetés y sont soumis à leur roi, mais ils y font uniquement ce qu'ils désirent. Ce n'est qu'en servant Dieu que l'homme peut être parfaitement libre.

21. Car nous savons que toutes les créatures soupirent, et sont en travail ensemble jusqu'à maintenant.

21. Ce verset est une explication de ce que saint Paul vient de dire. § « *Que toutes les créatures.* » On a généralement donné dans ce passage au mot *créature* le même sens que plus haut (v. 20); mais je crois qu'il a ici sa signification ordinaire, et qu'il désigne la création animée. Tout ce qui respire est dans un état d'asservissement et de souffrance. Je penche pour cette manière de voir : 1° parce que saint Paul parle expressément de « toutes les créatures, » et que la manière dont il commence la phrase montre qu'il s'appuie sur un fait généralement admis; 2° parce que cette manière de traduire le mot *créature* donne un sens clair, précis, ayant directement trait à l'argumentation. L'apôtre vient de dire (v. 20) que le chrétien se trouve dans un état de servitude. Pourquoi n'en est-il pas sur-le-champ délivré? Ce verset nous l'apprend. « La condition du chrétien ne doit surprendre personne : elle est celle de la création tout entière. » § « *Soupirent;* » littéralement, *gémissent ensemble.* § « *Et sont en travail.* » Cette expression désigne d'abord les douleurs de l'enfantement, puis toute peine violente. La création animée tout entière est en proie à des souffrances vives et continues. § « *Jusques à maintenant;* » jusqu'à l'époque où écrivait l'apôtre. Les choses n'ont pas changé depuis; cependant saint

Paul, remarquez-le bien, ne dit pas de « toutes les créatures » qu'elles ont l'espoir d'être un jour délivrées de leurs maux. C'est une nouvelle preuve que l'interprétation que nous donnons de ce passage est exacte. Nulle part d'ailleurs la Bible ne parle de la condition future des animaux.

22. Et non-seulement elles, mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous-mêmes, dis-je, soupignons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, *c'est-à-dire* la rédemption de notre corps.

22. « *Mais nous aussi ;* » nous, les chrétiens. § « *Qui avons les prémices de l'esprit.* » Ce mot désigne les prémices de la moisson. (Deut. xxvi, 2 ; Exod. xxiii, 19 ; Nomb. xviii, 12.) De là ce mot signifie commencement. Ici il indique, je le crois, que les chrétiens dont parle saint Paul avaient été des premiers à recevoir l'Évangile. Quelques commentateurs cependant ont vu dans ce mot un gage ou un *avant-goût* des joies futures, parce que les prémices étaient une garantie de la moisson, une preuve qu'elle était mûre. Mais il ne paraît pas qu'il ait jamais ce sens dans le Nouveau Testament. (Pour les seuls endroits où il se trouve, voy. Rom. viii, 23 ; xi, 16 ; xvi, 5 ; Jacq. i, 18 ; Apoc. xiv, 4.) § « *En attendant l'adoption.* » Le chrétien est introduit dans la famille de Dieu dès qu'il est converti (v. 15.), mais son adoption peut rester temporairement secrète. Il ne sera admis à jouir de tous les privilèges qu'elle lui assure qu'au jour du jugement. § « *La rédemption de nos corps.* » Ce qu'il y aura de plus extraordinaire au jour du jugement, c'est la résurrection des morts. Ici bas l'adoption exerce ses principaux effets sur l'âme, mais c'est surtout dans le corps qu'on en verra la réalisation complète, au dernier jour ; et ainsi l'homme tout entier, délivré de toutes les fâcheuses conséquences de la chute, sera admis aux faveurs de Dieu. Le chrétien a des joies que le monde ne connaît pas ; mais ses misères sont sans nombre, et il soupire après le moment où Dieu le recevra dans la gloire. L'espoir d'être reconnu pour enfant de Dieu, en présence de l'univers entier (c'est celui du plus pauvre et du plus humble croyant), est infiniment supérieur à la perspective de monter un jour sur un trône.

23. Car ce que nous sommes sauvés, c'est en espérance ; or l'espérance qu'on voit, n'est point espérance ; car pourquoi même quelqu'un espérerait-il ce qu'il voit ?

23. « *Car ce que nous sommes sauvés, c'est en espérance ;* » littéralement : car nous sommes sauvés *par* l'espérance. Mais l'espérance n'est ni le moyen, ni la condition du salut. L'apôtre veut dire que nous ne jouissons du bonheur éternel qu'en espérance. Cependant il se peut que, comme dans d'autres endroits du Nouveau Testament, le mot *sauvé* soit employé ici dans son sens propre, et qu'il signifie simplement *gardé, préservé, soutenu*. Nos épreuves sont si grandes que la perspective d'une future délivrance peut seule nous rendre capables de les supporter avec patience. (Math. viii, 25 ; xvi, 25 ; Marc. iii, 4 ; viii, 35.) § « *Or, l'espérance qu'on voit ;* » l'espérance est une émotion complexe, résultant du

vif désir d'une chose, joint à la croyance qu'on obtiendra. Elle a donc nécessairement pour objet ce que nous ne possédons pas. Le mot *espérance* désigne ici l'objet espéré. § « *Pourquoi* ; » comment. § « *Ce qu'il voit.* » Le mot *voir* a dans ce passage-ci le sens de *posséder*.

24. Mais si nous espérons ce que nous ne voyons point, c'est que nous l'attendons par la patience.

24. « *Mais si nous espérons, etc.* » Martin n'a pas bien traduit ce passage. Il faut lire : « *Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience.* » Ce fait est vrai de tout le monde. Pour attendre quelque chose avec patience, il faut joindre au vif désir de le posséder l'assurance qu'on l'obtiendra. Le chrétien est dans cette condition à l'égard de sa gloire future : voilà pourquoi il supporte patiemment les épreuves et les persécutions.

25. De même aussi l'Esprit soulage de sa part nos faiblesses. Car nous ne savons pas comme il faut ce que nous devons demander; mais l'Esprit lui-même prie pour nous par des soupirs qui ne se peuvent exprimer.

25. « *De même aussi l'esprit, etc.* Toujours dans le but de montrer que l'Évangile peut soutenir dans l'épreuve, l'apôtre passe avec ce verset à une nouvelle source de consolation et de force. § « *L'Esprit* ; » le Saint-Esprit qui habite en nous et qui nous fortifie. § « *Soulage.* » Le mot traduit ici par *soulager* signifie proprement *soutenir avec*. Il se dit ordinairement de deux personnes qui se réunissent pour porter un fardeau. § « *Nos infirmités* ; » les faiblesses de notre nature et les épreuves auxquelles nous sommes condamnés. L'esprit nous aide à les supporter : 1° en nous excitant à déployer dans ce but toute notre énergie; 2° en nous communiquant des forces nouvelles; 3° en nous consolant, en nous éclairant, en nous révélant les précieux privilèges auxquels nous pouvons prétendre. § « *Car nous ne savons pas, etc.* » Après avoir énoncé une vérité générale, saint Paul en montre l'application dans un cas spécial. Le chrétien ne sait ce qu'il doit demander à Dieu : 1° parce qu'il est exposé aux tentations, affaibli par la maladie, et qu'il ne pourrait réellement pas dire ce qu'il lui convient le mieux; 2° parce qu'il ne connaît que très-imparfaitement le caractère de Dieu, les principes de sa providence, et qu'il ignore par conséquent ce qu'il pourra obtenir. § « *Mais l'Esprit lui-même* ; » le Saint-Esprit. (Voy. v. 9-11.) § « *Prie.* » La racine du verbe grec ici employé signifie d'abord *accompagner quelqu'un pour l'aider*, comme le fait un avocat dans une cour de justice; puis *intercéder* pour quelqu'un, et enfin *assister* de quelque manière que ce soit. Le sens de ce passage n'est pas que l'Esprit prie réellement pour nous, mais qu'il nous est d'un grand secours dans nos prières et dans nos infirmités. § « *Soupirs.* » Ce mot désigne l'anxiété, l'émotion profonde d'un cœur oppressé. § « *Qui ne se peuvent exprimer.* » L'apôtre ne veut pas dire que l'Esprit pousse des soupirs, mais seulement qu'il prête son secours à l'âme accablée. Voici comme on pourrait paraphraser la fin de ce verset : « *L'Esprit nous soutient avec*

puissance dans ces moments d'émotion profonde où nos sentiments sont si vifs que nous ne pouvons les exprimer. »

26. Mais Celui qui sonde les cœurs, connaît l'affection de l'Esprit; car il prie pour les saints, selon Dieu.

26. « *Celui qui sonde les cœurs.* » C'est là un privilège que Dieu ne partage avec aucune créature. (Jér. xvii, 10.) § « *Connait quelle est l'affection de l'Esprit.* » Dieu n'a pas même besoin que nos émotions se trahissent par des paroles; il connaît les désirs que le Saint-Esprit fait naître dans le cœur. § « *Prie pour les saints;* » aide les chrétiens. § « *Selon Dieu.* » L'assistance que nous fournit le Saint-Esprit est conforme à la volonté de Dieu de plusieurs manières : 1^o dans sa miséricorde infinie, Dieu l'accorde à tous ceux qui ont un véritable amour pour lui; 2^o le désir de pardon que l'esprit fait naître chez le pécheur repentant est agréable à Dieu; 3^o Le Saint-Esprit préside aux prières des chrétiens. Ceux-ci peuvent encore faire des demandes peu convenables, mais ils sont sous son influence, et ils ne sauraient se tromper quand ils s'y soumettent. Cette doctrine est bien consolante. Pauvres, ignorants et aveugles, nous pouvons implorer le secours du Saint-Esprit, et le recevoir en abondance.

27. Or nous savons aussi que toutes choses contribuent au bien de ceux qui aiment Dieu, c'est-à-dire de ceux qui sont appelés selon son propos arrêté.

27. « *Or nous savons.* » Tout est sous la direction d'un Etre infiniment sage, qui fait concourir toutes choses au salut du chrétien. L'apôtre va en tirer de nouvelles consolations. § « *Toutes choses;* » même les afflictions, les épreuves et les persécutions les plus dures et les plus longues. § « *Contribuent au bien.* » Les afflictions nous détachent de ce monde, nous apprennent tout ce qu'il y a de misère dans notre condition actuelle, et, après avoir triomphé de l'endurcissement naturel de nos cœurs, elles nous conduisent à rechercher le secours de Dieu et à regarder le ciel comme notre véritable patrie. Il n'est pas de chrétien qui n'ait pu dire, à la fin de sa vie, qu'il était bon pour lui d'avoir été affligé. (Ps. cxix, 67, 71; Jér. xxxi, 18, 19; Hébr. x, 11.) § « *Au bien de ceux qui aiment Dieu.* » L'affliction est un bienfait pour le chrétien : elle développe dans son cœur la piété, la paix et la joie. Pour l'impie, au contraire, elle n'est qu'un châtiment. Le premier devient meilleur en l'acceptant, le second y résiste et s'endurcit. § « *Ceux qui sont appelés.* » Le mot traduit ici par *appelé* s'emploie quelquefois en parlant d'une invitation infructueuse (Matth. xx, 16; xxii, 14); mais il désigne en général, comme ici, ceux qui ont accepté l'appel de Dieu. (Rom. i, 6, 7; I Cor. i, 2, 24; Apoc. xvii, 14.) Cette épithète est appliquée aux chrétiens parce que Dieu a agi sur leur cœur de manière à rendre son appel efficace. Ainsi c'est à lui seul qu'ils doivent leur salut. § « *Selon son propos arrêté.* » Le mot grec désigne l'action de déposer quelque chose devant quelqu'un. (Matth. xii, 4; Marc ii, 26; Luc 6, 4.) De là, quand il s'agit de l'esprit, il signifie *plan, projet*; ce qui implique que personne ne se convertit sans que Dieu l'ait arrêté d'avance. Il n'y a là rien d'injuste : ce que Dieu fait, il a toujours eu l'intention de le

faire, et ce qu'il a raison de faire, il a eu raison de le projeter. (Rom. ix, 11; Eph. i, 11; iii, 11; II Tim. i, 9; Jérém. xxxi, 3.) Ce dessein de Dieu étant, « selon le conseil de sa volonté » (Eph. i, 11), est indépendant de toute action humaine. Il repose sur la grâce et nullement sur le mérite du pécheur. (II Tim. i, 9.) Il est éternel. (Eph. iii, 11.) Enfin, il doit exister une vive gratitude chez ceux qui ont été conduits à accepter l'offre du salut.

28. Car ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit le premier né entre plusieurs frères.

28. « Car ceux qu'il a préconnus. » Le mot *préconnu* en grec signifie *connaître à l'avance*. Mais indique-t-il ici que Dieu connaissait simplement ceux qui deviendraient chrétiens, ou bien que Dieu lui-même a décrété qu'ils seraient sauvés? Voici quelques remarques qui jetteront du jour sur ce sujet : 1° il ne s'agit pas ici de l'humanité tout entière (car tous les hommes ne sont pas conformes à l'image du Sauveur), mais seulement des chrétiens; 2° il a été prévu qu'ils croiraient et qu'ils seraient sauvés, et il n'y a à cet égard aucun doute dans l'esprit de Dieu; 3° leur conversion était dès lors arrêtée. Il serait absurde en effet de supposer qu'on peut connaître à l'avance et d'une manière certaine une circonstance qui n'aura peut-être pas lieu; 4° l'expression dont se sert l'apôtre n'indique pas comment le fait en question a été certain; mais il ne peut l'avoir été qu'à la suite d'une disposition divine. Quoique le mot *préconnaître* ne signifie pas nécessairement décréter, son emploi suppose l'existence d'une intention arrêtée. (Comp. v. 27.) L'apôtre se borne du reste à constater le fait, et nous devons nous enquérir ailleurs de la manière dont sont désignés ceux qui croient. Les chrétiens ne peuvent être amenés à la vérité que par l'influence du Saint-Esprit. Ils n'ont donc été préconnus, ni à cause de la foi qu'ils devaient manifester, ni à cause de leurs bonnes œuvres, mais uniquement parce que Dieu l'a ainsi voulu. § « Il les a aussi prédestinés. » Pour le sens du mot grec, voyez note ch. i, 4; puis note Act. iv, 28 et I Cor. ii, 7. Dans ces différents passages, il signifie évidemment *déterminer, projeter, ou décréter à l'avance*, et il doit avoir la même signification ici. Aucune autre d'ailleurs ne donnerait un sens intelligible. Il est clair aussi qu'il ne s'agit pas dans ce passage de privilèges extérieurs, mais d'une conversion et d'une piété réelles. (Voy. v. 30.) Il serait impossible de déclarer d'une manière plus positive que Dieu a formé le dessein de sauver ceux des hommes qui seront sauvés. (Comp. Eph. i, 5.) « Nous ayant prédestinés pour nous adopter à soi par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté. » (Eph. i, 11.) « Ayant été prédestinés suivant la résolution de celui qui accomplit avec efficace toutes choses, selon le conseil de sa volonté. » § « A être conforme à l'image de son Fils. » On peut tirer deux conséquences de ce que dit l'apôtre : 1° le dessein de Dieu n'est point de sauver les hommes quelles que soient leurs dispositions : pour qu'il lui soit possible de le faire, il faut d'abord qu'il les sanctifie; 2° nous ne pouvons être assurés d'être l'objet de ses miséricordieux desseins que si nous sommes réellement « conformes à l'image de son Fils. » C'est dans ce but, en effet, qu'il les a conçus. § « Afin qu'il soit le premier

né. » Chez les Hébreux, le premier né jouissait de plusieurs privilèges particuliers. Il y a deux idées principales dans la pensée de saint Paul. D'un côté, comme modèle à suivre, Christ est revêtu d'honneurs particuliers dans son Eglise; et, de l'autre, comme membre de la grande famille dont Dieu est le père; il entretient des relations fraternelles avec tous ceux qui en font partie. (Héb. ii, 12-24.) § « *Plusieurs frères*; » Dieu a résolu de sauver un grand nombre d'hommes.

29. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

29. « L'apôtre montre ici aux chrétiens tout ce qu'il y a de consolant dans le fait qu'ils sont prédestinés : leur salut en est la conséquence certaine. § « *Il les a aussi appelés*. » Il n'est pas ici question d'une invitation extérieure, car ceux que Dieu a appelés, il les a aussi justifiés et glorifiés, mais d'un appel efficace. § « *Il les a aussi justifiés*. » (V. sur note ch. iii, 24.) Dieu n'a pas justifié ses enfants de toute éternité, car, si cela était il les aurait aussi glorifiés de toute éternité, ce qui serait absurde. L'apôtre veut dire que les faits dont il parle se succèdent nécessairement les uns aux autres : la prédestination précède et assure l'appel, et ce dernier, à son tour, précède et assure la justification. Ils sont unis dans la pensée de Dieu; l'un n'a *réellement* pas lieu sans l'autre; mais le dessein de Dieu est de toute éternité, tandis que l'appel et la justification ne le sont pas. § « *Il les a aussi glorifiés*. » Il s'agit probablement ici de la gloire réservée aux élus dans les cieux. Il y a aussi un lien intime entre la justification et la gloire. L'une ne peut avoir lieu sans que l'autre en soit un jour la conséquence. La doctrine de la persévérance des saints est donc vraie. Il y a une liaison nécessaire et indissoluble entre la prédestination et le salut final. Quiconque est l'objet de l'une participe aussi à l'autre. Outre que c'est là le sens naturel de ce passage, c'est le seul qui puisse répondre au but que se proposait l'apôtre. Quelle consolation aurait-il en effet fournie à ceux auxquels il s'adressait, s'il leur avait dit : « Ceux que Dieu a préconnus, il les a aussi prédestinés; ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés; ceux qu'il a appelés, il les a justifiés; mais ceux-là mêmes peuvent succomber à la tentation et être à jamais perdus! »

30. Que dirons-nous donc à ces choses? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

30. « *Que dirons-nous donc*, etc. » Qu'est-ce que les considérations que nous venons de présenter nous permettent d'affirmer du pouvoir de l'Evangile? § « *Si Dieu est pour nous*; » si Dieu nous aime comme il nous l'a montré en nous adoptant (v. 15), en nous accordant son Esprit (v. 15, 17, 25, 26), et en formant, dans sa grâce, le dessein de nous sauver. (V. 29, 30.) § « *Qui sera contre nous*? » qui pourra nous faire du mal? Les impies et le grand Ennemi de nos âmes peuvent être contre nous, mais ils n'ont plus le pouvoir de nous perdre. Dieu est plus puissant qu'eux. (Voy. Ps. cviii, 6.) « L'Eternel est pour moi, je ne craindrai point. Que me ferait l'homme? »

31. Lui qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il point aussi toutes choses avec lui?

31. D'ici à la fin du chapitre, l'écrivain sacré développe la pensée qu'il a émise dans le verset précédent. § « *Lui qui n'a point épargné son propre Fils, etc.* » En livrant Jésus à la mort, Dieu nous a donné la preuve d'amour la plus forte qu'un père puisse fournir. § « *Mais qui l'a livré. (Voy. note sur Acte II, 23.)* » § « *Pour nous tous;* » pour tous les chrétiens. Le contexte exige que nous fassions cette restriction. Les chrétiens, veut dire Paul, n'ont rien à craindre, car Dieu leur a montré à tous un égal amour en livrant pour eux son Fils à la mort. Ce n'est pas seulement pour les apôtres, pour les grands et pour les riches de ce monde que Christ a souffert, c'est pour les membres les plus humbles et les moins connus de son troupeau. § « *Comment ne nous donnera-t-il point, etc.* » Celui qui nous a donné le plus pourrait-il nous refuser le moins. Le mot grec traduit ici par *donner* implique l'idée de faveur. Du premier et du plus important des dons de Dieu à celui qui peut le paraître le moins, il n'en est pas un qui ne soit gratuit. § « *Toutes choses;* » tout ce qui peut être nécessaire à notre bonheur. Les privilèges du chrétien sont inestimables.

32. Qui intentera accusation contre les élus de Dieu? Dieu est celui qui justifie.

32. « *Qui intentera, etc.;* » qui accusera avec succès le chrétien devant son divin juge? § « *Les élus de Dieu. (Voy. note sur v. 28.)* » § « *Dieu est celui qui justifie. (Voy. note sur ch. I, 17; III, 24.)* » Dieu ne saurait envoyer à la mort celui qu'il a résolu de sauver. On comprend mieux la force de cet argument, si l'on considère la seconde partie de ce verset comme une question: « *Qui intentera accusation contre les élus de Dieu? Serait-ce Dieu qui justifie?* » Le grec nous autorise à le faire.

33. Qui sera celui qui condamnera? Christ est Celui qui est mort, et qui plus est, qui est ressuscité, qui aussi est à la droite de Dieu, et qui même prie pour nous.

33. « *Qui sera celui qui condamnera?* » C'est Jésus-Christ qui jugera les vivants et les morts, et le droit de condamner n'appartient qu'à lui seul. § « *Christ est celui qui est mort.* » On pourrait aussi traduire: « *Serait-ce Christ qui est mort?* » Christ ayant donné sa vie pour ceux qui croient en lui, il ne saurait les condamner. § « *Et qui plus est, qui est ressuscité.* » Jésus-Christ est ressuscité pour la justification de ceux qui l'aiment (Voy. sur note IV, 25); il ne les condamnera donc pas. § « *Qui aussi est à la droite de Dieu.* » Tout, dans l'univers, a été assujéti à Jésus-Christ, en vue du salut de son Eglise. (Math. XXVIII, 18, 19; Jean XVII, 2; Eph. I, 20-23.) Le chrétien est par conséquent sous sa protection, et il peut être sûr d'être absous. § « *Et qui même prie pour nous (voy. note sur v. 26);* qui plaide notre cause auprès de Dieu. C'est dans ce but que Christ est monté au ciel. (Héb. VII, 25.) Son œuvre fournit ainsi quatre arguments à l'apôtre.

34. Qui est-ce qui nous séparera de l'amour de Christ? Sera-ce l'oppression, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la famine, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée?

34. « *Qui est-ce qui nous séparera?* » qui nous séparera définitivement et entièrement? L'argument que saint Paul avance ici nous montre toute l'étendue de sa foi. § « *De l'amour de Christ.* » Cette expression est ambiguë; elle peut également désigner l'amour que nous avons pour Christ, et celui qu'il a pour nous. Je crois cependant qu'elle a ici le premier de ces deux sens : « Qui nous empêchera jamais d'aimer le Sauveur! s'écrie saint Paul, notre affection pour lui est si forte qu'elle triomphera de tous les obstacles et survivra à toutes les épreuves. » Je me range à cette opinion, d'un côté parce que je ne conçois pas comment les afflictions pourraient nous aliéner le cœur de Jésus-Christ, et, de l'autre, parce qu'elles devraient semble-t-il, au contraire, détourner le chrétien d'un attachement pour le Sauveur qui en est souvent la cause¹. § « *Sera-ce l'oppression?* » Le mot grec désigne proprement une peine venant du dehors. Souvent cependant il exprime toute espèce de souffrances. (Voy. note sur ch. II. 9, où ce mot est traduit par tribulation.) § « *Ou l'angoisse,* » signifie littéralement *gêne*; puis il désigne la situation d'une personne qui, pressée de tous côtés par le danger, ne sait où chercher du secours. Saint Paul a évidemment en vue les souffrances morales auxquelles les épreuves et les persécutions exposaient les premiers chrétiens. (II Cor. VII, 5.) « Ayant eu des combats au dehors et des craintes au dedans. » (Voy. sur note Rom. II, 9.) § « *Ou la persécution.* » (Voy. sur note Matth. V, 10.) § « *Ou la famine.* » Les premiers chrétiens étaient souvent chassés de leurs demeures et forcés d'errer dans des pays étrangers ou dans des lieux déserts. § « *Ou l'épée,* » le danger de perdre la vie. L'expérience a prouvé que plus les épreuves, auxquelles les chrétiens sont exposés à cause de Jésus-Christ sont pénibles, plus ils ont d'amour pour lui et de confiance en son pouvoir.

35. Ainsi qu'il est écrit : Nous sommes livrés à la mort pour l'amour de toi; tous les jours, et nous sommes estimés comme des brebis de la boucherie.

35. « *Ainsi qu'il est écrit.* » (Voy. Ps. XLIV, 22.) Le passage de l'Ancien Testament que l'apôtre cite ici ne se rapportait pas, dans l'origine, aux chrétiens; mais on pouvait le leur appliquer avec justesse. La condition des enfants de Dieu était à l'époque de saint Paul ce qu'elle avait été à celle du Psalmiste. § « *Nous sommes livrés à la mort.* » (Comp. I Cor. IV, 9.) « Car je pense que Dieu nous a exposés publiquement, nous qui sommes les derniers apôtres, comme des gens condamnés à la mort. » § « *Nous sommes estimés, etc.,* » nos ennemis nous envoient au supplice sans plus de chagrin, ni de remords, qu'on mène les moutons à la boucherie.

36. Au contraire, en toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par Celui qui nous a aimés.

¹ On peut faire remarquer, en faveur de l'opinion contraire, qu'après une longue série de questions qui désignent l'amour de Christ ou de Dieu pour le chrétien, on ne comprendrait pas comment le dernier anneau de cette chaîne d'interrogation se rapporterait à l'amour du chrétien pour Christ. (N. R.)

36. « *En toutes ces choses ;* » au milieu même de toutes choses et pendant que nous les endurons : § « *Nous sommes plus que vainqueurs.* » (Comp. I Cor. xv, 57.) La souffrance ne peut nous faire renier Jésus-Christ. Notre foi, notre espérance et notre amour n'en sont point diminués. Ce n'est même pas un simple triomphe que nous remportons. Au sortir de chaque lutte nouvelle, nous nous trouvons meilleurs et plus forts. § « *Par celui qui nous a aimés ;* » si nous sommes vainqueurs, nous le devons à celui qui s'est donné pour nous. (Voy. Ph. iv, 13.) « Je puis toutes choses en Christ qui me fortifie. »

37. Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir.

37. « *Ni la mort ;* » ni la crainte de la mort, ni les douleurs et les tortures qui peuvent l'accompagner à une époque de persécutions. § « *Ni la vie ;* » ni l'amour de la vie, ni l'offre que pourraient nous en faire ceux qui nous oppriment, si nous voulions abjurer la foi chrétienne. A l'époque des persécutions qui ensanglantèrent l'empire romain, tout ce qu'on demandait des chrétiens, c'est qu'ils jetassent, en signe d'hommage, quelques grains d'encens sur l'autel d'un faux dieu. Mais, quoiqu'on leur offrît la vie à ce prix, ils refusaient de le faire. § « *Ni les anges ;* » il n'est pas ici question des bons anges, qui ne sauraient détacher les chrétiens de Jésus-Christ ; mais des esprits malins, qui cherchent à nous entraîner au mal. § « *Ni les principautés.* » Le mot grec désigne ordinairement des autorités ou des magistrats civils, mais il se dit aussi des mauvais anges qui exercent un certain empire sur les hommes. (Eph. vi, 12 ; Col. ii, 15 ; I Cor. xv, 24.) Comme il est question d'anges immédiatement avant, je crois que le mot *principauté* a ici ce dernier sens. § « *Ni les puissances.* » Les rabbins s'en servaient anciennement dans ce sens d'esprits malins. Les Juifs divisaient en différents ordres, non-seulement les anges du ciel, comme on peut s'en assurer en lisant l'Écriture, mais aussi les mauvais anges, dont Satan est le chef. (Voy. Matth. xxv, 41 ; Eph. vi, 12 ; Col. ii, 15.) L'apôtre fait vraisemblablement allusion à cette croyance. Aucun ordre d'anges, veut-il dire, quelque puissant et nombreux qu'il soit, ne pourrait arracher du cœur des chrétiens l'amour qu'ils ont pour le Rédempteur. § « *Ni les choses présentes ;* » les calamités et les persécutions auxquelles nous sommes maintenant exposés. § « *Ni les choses à venir ;* » les épreuves qui pourraient être notre partage dans la suite.

38. Ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature, ne nous pourra séparer de l'amour de Dieu, qu'il nous a montré en Jésus-Christ, notre Seigneur.

38. « *Ni la hauteur.* » Quelques-uns ont vu là les « malices spirituelles qui sont dans les airs ; » d'autres, des spéculations hardies et prétentieuses sur quelque point de doctrine, ou bien le ciel et tout ce qui s'y trouve. Je crois que ce mot signifie ici *prospérité* ou *grandeur*. Saint Paul veut dire que malgré l'influence fâcheuse que les richesses et les honneurs exercent sur le cœur de l'homme, ils ne peuvent triompher de l'amour du chrétien pour le Sauveur. § « *Ni la profondeur ;* » ni les circonstances les

plus humbles : la pauvreté, le mépris. § « *Ni aucune autre créature ;* » aucune autre chose. L'apôtre était convaincu qu'une fois converti, on ne pouvait cesser d'aimer le Seigneur Jésus, et qu'ainsi on devait nécessairement être sauvé. § « *L'amour de Dieu qu'il nous a montré en Jésus-Christ.* » Je crois qu'il s'agit ici de l'amour que nous avons pour Dieu, et qu'il faut par conséquent traduire, sans rien ajouter au grec : « *L'amour de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.* » C'est en Jésus-Christ et par Jésus-Christ seul que nous pouvons aimer Dieu.

REMARQUES SUR LE CHAPITRE VIII.

Il n'y a peut-être pas, dans la Bible entière, de chapitre plus intéressant et plus encourageant à la fois que celui que nous venons d'étudier. On chercherait vainement ailleurs une éloquence et une argumentation plus sublimes. Nous ne pouvons le quitter sans présenter quelques remarques sur son contenu : 1° Il n'est pas d'honneur comparable à celui d'être Chrétien. 2° Les maux qui sont notre partage ici-bas ne sont rien en comparaison de notre future gloire. 3° Nous devrions supporter l'épreuve sans nous plaindre et même sans pousser un soupir. 4° Le chrétien est à l'abri de tout danger, et il en a toutes les garanties possibles : les desseins de Dieu à son égard, l'œuvre de Christ, l'aide du Saint-Esprit, les maux même que son Père céleste ne juge pas convenable de lui épargner, tout contribue à assurer son bonheur éternel. 5° Quelles que soient les persécutions, les épreuves où les maladies qui sont notre partage ici-bas, approchons-nous donc de Dieu avec reconnaissance et remettons entre ses mains la direction de tout ce qui nous concerne. Conformément aux précieuses promesses de l'Évangile, notre salut est certain, et le jour viendra où, ressuscité par Jésus-Christ, nous serons admis à partager sa gloire.

CHAPITRE IX.

Dans les chapitres qui précèdent, saint Paul a montré qu'il n'y a plus de différence entre les Juifs et les Gentils ; que tous sont également coupables devant Dieu, et que, pour les uns comme pour les autres, il n'y a de salut que par la foi en Jésus-Christ. (Ch. I, II, III.) Il a exposé les avantages de la vérité évangélique (ch. V), et montré que, supérieure à la loi, elle peut triompher du péché. (Ch. VI, VII.) Enfin, il a dit aussi (ch. VIII) que l'élection est à la base du salut, et que Dieu ne fait à cet égard aucune distinction entre les Juifs et les Gentils. On pouvait lui répondre que ce qu'il attribuait à Dieu était à la fois injuste et incompatible avec les promesses faites au peuple juif. On pouvait supposer aussi que l'apôtre avait cessé d'aimer ses compatriotes et qu'il était devenu exclusivement l'avocat des Gentils. Le chapitre dont nous allons nous

occuper paraît être destiné à répondre à ces objections. L'apôtre y déclare l'amour qu'il porte à ses concitoyens et l'intérêt qu'il prend à leur bonheur. (V. 1-5.) Il y montre que le principe de l'élection n'est point nouveau, et il cite, dans ce but, le cas d'Isaac et celui de Jacob (v. 7-13), les écrits de Moïse (v. 15), l'exemple de Pharaon (v. 17), les prophéties d'Osée et d'Ésaïe. (v. 23-29.) Il justifie la loi divine; il prouve que conformément à l'Ancien Testament même une partie de la nation juive pouvait être rejetée, et il ajoute que de toute éternité Dieu avait résolu d'adopter les Gentils. (V. 16, 19-23, 25, 26, 29-33.) On a prétendu qu'il ne s'agissait ici que de distinctions nationales et de privilèges extérieurs; mais si on l'admet, la discussion tout entière est sans suite, inintelligible et superflue. L'apôtre a évidemment en vue la doctrine dont il a parlé dans le chapitre précédent.

1. Je dis la vérité en Christ, je ne mens point, ma conscience me rendant témoignage par le Saint-Esprit.

1. « *Je dis la vérité.* » Cette affirmation se rapporte à ce que saint Paul va déclarer de son attachement pour le peuple juif. § « *En Christ.* » La plupart des commentateurs voient dans cette expression une sorte de serment. L'apôtre prend Jésus-Christ à témoin qu'il dit la vérité. (Matth. v, 34-36; Ap. x. 6.) Il est donc permis, dans des occasions importantes, d'en appeler solennellement à Christ de sa sincérité. Ce passage nous rappelle aussi que ce dernier est présent partout, qu'il sonde les cœurs, que rien n'est caché pour lui, ou, en d'autres termes, qu'il est Dieu. § « *Ma conscience.* » C'est par la conscience que nous décidons de la légitimité de nos actes. § « *Me rendant témoignage;* » attestant que je dis la vérité. § « *Par le Saint-Esprit.* » Ce n'est pas ma conscience seule qui me rend témoignage, c'est aussi le Saint-Esprit. L'apôtre emploie cette solennelle affirmation, d'un côté, parce qu'il a de pénibles vérités à dire à ses compatriotes, et, de l'autre, parce qu'on l'accusait de ne plus s'intéresser qu'aux Gentils.

2. Que j'ai une grande tristesse et un continuel tourment en mon cœur.

2. Ce qui affligeait Paul, c'est que Dieu devait rejeter un grand nombre de ses compatriotes.

3. Car moi-même je souhaiterais d'être séparé de Christ pour mes frères, qui sont mes parents selon la chair.

3. « *D'être séparé de Christ.* » D'autres traduisent : « d'être anathème à cause de Christ. » Le mot *anathème* désignait proprement, chez les anciens, tout ce qu'on consacrait aux dieux; par exemple, des tableaux, des armes ou des statues. Chez les Juifs, il se disait également de ce qu'on mettait à part pour le service divin, ou ce qui était voué à l'interdit. Or, ce qui était ainsi consacré à l'Éternel étant brûlé ou mis à mort, et ce qui est irrévocablement perdu pouvant être regardé comme frappé de malédiction, ce mot finit par signifier *maudit*. (I Rois. xx, 42; Ésaïe xxxiv, 5.) Mais il ne désigne nulle part la mort

éternelle, et la pensée de l'apôtre est simplement : « Je subirais volontiers les plus grands maux, je donnerais même ma vie, si, par là, je pouvais sauver mes compatriotes. » (*Voy.* quelque chose d'analogue dans Exode xxxii, 32.) Il ne veut pas dire qu'il consentît à être damné pour eux : 1° les mots qu'il emploie ne signifient point cela. 2° Son malheur éternel n'aurait été d'aucun avantage aux Juifs. 3° On ne peut exiger de personne une semblable abnégation. 4° Enfin, c'eût été un propos impie et ridicule. Peut-on consentir à endurer des tourments éternels, et l'a-t-on jamais fait ? A-t-on le droit surtout de souhaiter la haine de Dieu ? § « *De Christ.* » Cette expression signifie, au dire de Grotius, *de l'Eglise de Christ* ; selon d'autres : à l'exemple de Christ, ou de Christ à jamais. Mais saint Paul veut évidemment dire qu'il serait volontiers dévoué par Christ aux souffrances et à la mort, si cela pouvait être utile aux Juifs. Quelle preuve de charité et de patriotisme ! Quel exemple pour tous les chrétiens et pour les ministres de l'Évangile en particulier ! Nous devrions toujours être prêts à supporter toute espèce de privations et de fatigues, à mourir même, si nous pouvions ainsi sauver quelqu'un de sa ruine. § « *Qui sont mes parents, etc.* ; » qui ont les mêmes ancêtres que moi.

4. Qui sont Israélites, desquels sont l'adoption, la gloire, les alliances, l'ordonnance de la loi, le service divin, et les promesses.

4. « *Qui sont Israélites.* » Qui peuvent se glorifier d'avoir Israël pour père. § « *L'adoption.* » Les Juifs étaient le peuple de Dieu. (Deut. vii, 6.) § « *La gloire.* » Ce mot désigne la nuée, symbole de la présence divine, qui accompagna les Israélites au désert et qui s'arrêta enfin sur l'arche dans le pavillon. (Exode xiii, 21, 22 ; xxv, 22.) § « *Les alliances.* » Les alliances traitées à différentes époques avec Abraham, Isaac, Jacob et la nation juive ; les gages de la protection divine. § « *L'ordonnance de la loi.* » (*Voy.* Exode xx ; Comp. Ps. cxlvii, 19.) § « *Le service divin.* » Le service du temple faisait l'orgueil du peuple juif. § « *Et les promesses.* » La promesse du Messie est celle que le culte du vrai Dieu se répandrait de Jérusalem dans le monde entier.

5. Desquels sont les pères, et desquels, selon la chair, est descendu Christ, qui est Dieu sur toutes choses, béni éternellement. Amen !

5. « *Desquels sont les pères ;* » qui descendent d'Abraham, d'Isaac, etc. Les Juifs attachaient une grande importance à leur origine, et, dans un certain sens, ils avaient raison. (Comp. Matth. iii, 19.) § « *Desquels selon la chair, etc.* » L'apôtre termine son énumération par le plus grand privilège des Juifs, celui d'avoir donné le jour au Messie, l'espoir du monde. La restriction *selon la chair* donne à entendre qu'il avait une autre nature, par laquelle il n'appartenait pas à leur nation. (*Voy.* note sur ch. i, 3.) § « *Qui est Dieu sur toutes choses.* » On a contesté la légitimité de cette traduction, mais en vain. Les variantes qui se trouvent dans différents manuscrits sont sans importance, et l'on ne peut douter que l'apôtre n'affirme ici la divinité de Jésus-Christ. § « *Béni éternellement.* » Les écrivains juifs ajoutaient ces mots au nom de Dieu, en signe de respect.

6. Toutefois il ne se peut pas faire que la Parole de Dieu soit anéantie; mais tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pas pourtant d'Israël.

6. « *Toutefois, etc.* » Ceci se rattache aux versets 2 et 3. « Quoique je m'afflige ainsi, dit saint Paul, je ne crois pas que toute la nation juive doive être perdue : les promesses de Dieu ne seront point inutiles. § « *Tous ceux qui sont d'Israël, etc.* » tous les descendants de Jacob n'ont pas l'esprit israélite. (*Voy. note sur ch. II, 28, 29.*)

7. Car pour être de la semence d'Abraham ils ne sont pas tous ses enfants; mais, c'est en Isaac qu'on doit considérer sa postérité.

7. « *Ils ne sont pas tous ses enfants.* » ils ne sont pas tous adoptés dans la véritable famille de Dieu. Plusieurs des descendants d'Abraham ont été rejetés. § « *C'est en Isaac qu'on doit considérer sa postérité.* (*Voy. Gen. XXI, 12.*) La promesse que l'Éternel fit à Abraham était, en elle-même déjà, une élection. Le principe sur lequel repose cette dernière avait donc été reconnu à l'origine de la nation juive, et Dieu pouvait l'appliquer encore en rejetant une partie des Israélites.

8. C'est-à-dire que ce ne sont pas ceux qui sont enfants de la chair, qui sont enfants de Dieu; mais que ce sont les enfants de la promesse, qui sont réputés pour semence.

8. « *Ce ne sont pas ceux qui sont enfants de la chair, etc.* » les descendants naturels d'Abraham ne sont pas nécessairement enfants de Dieu. L'apôtre combat ici une des opinions les plus profondément enracinées parmi les Juifs. Ceux-ci croyaient le fait seul d'avoir Abraham pour père, un titre suffisant à tous les privilèges de l'adoption. § « *Les enfants de la promesse.* » Ceux des descendants d'Abraham qui devaient être l'objet des bénédictions promises. Dès l'origine, veut dire l'apôtre, Dieu, faisant une distinction entre les enfants d'Abraham, résolut de restreindre ses faveurs aux descendants d'Isaac. § « *Sont réputés pour semence...* » Sont réellement cette semence. Dieu, en effet, ne tient jamais une chose pour ce qu'elle n'est pas. § « *Semence.* » Ce mot désigne les véritables enfants de Dieu, ceux qui participent à la grâce et au salut. En effet, il s'agit à n'en pas douter ici de privilèges spirituels, et par conséquent, non pas de nations entières, mais d'individus.

9. Car voici la parole de la promesse : Je viendrai en cette même saison, et Sara aura un fils.

9. « *Car voici la parole de la promesse.* » Voici la promesse que Dieu fit à Abraham. L'apôtre la rappelle pour montrer qu'Ismaël en fut exclu. § « *En cette même saison.* » proprement : à cette époque-là. (*Voy. Gen. XVIII, 10, 14.*) Et cette expression signifie probablement *au jour fixé.* (*Comp. II Rois IV, 16.*)

10. Et non-seulement cela; mais aussi Rebecca, lorsqu'elle conçut d'un, *savoir* : de notre père Isaac.

10. « *Et non-seulement cela, etc.* » Non-seulement le principe de faire des distinctions entre les descendants naturels d'Abraham est ainsi établi par la promesse, mais encore nous avons un exemple de son application à la naissance des enfants d'Isaac. (*Voy. Gen. xxv, 21, 23.*)

11. Car avant que les enfants fussent nés, et qu'ils eussent fait ni bien ni mal, afin que le dessein arrêté, selon l'élection de Dieu, demeurât, non point par les œuvres, mais par Celui qui appelle.

11. « *Car avant que les enfants fussent nés, etc.* » Ce passage jette un grand jour sur la doctrine de l'élection : 1° les enfants d'Isaac n'avaient fait ni bien ni mal, et, en pareil cas, il ne peut être question de caractère moral. Ce dernier, en effet, suppose des dispositions nettement arrêtées. 2° Il y a donc une époque où l'enfant n'est susceptible ni de bien ni de mal. 3° L'élection est antérieure à cette époque. 4° Elle n'est donc point le résultat de ce que Dieu peut voir dans ceux qui en sont l'objet, mais un effet de sa volonté. (*Comp. Eph. 1, 5.*) 5° Si Dieu dispensa ses faveurs d'après ce principe à l'époque d'Isaac, il doit en être de même aujourd'hui. 6° Enfin, si Jacob et Esau n'avaient encore fait ni bien ni mal, à l'époque dont il est ici question, ils n'en avaient pas moins une nature corrompue, comme tous les autres hommes. § « *Afin que le dessein arrêté selon l'élection de Dieu;* » mieux : Afin que le dessein arrêté de Dieu, selon l'élection. § « *Le dessein arrêté de Dieu.* » (*Voy. note sur ch. VIII, 27.*) § « *Selon l'élection;* » de dispenser ses faveurs selon sa volonté et son bon plaisir. § « *Demeurât;* » fût confirmé ou démonté. Le cas des enfants d'Isaac prouve que Dieu dispose de ses faveurs en souverain maître. § « *Non point par les œuvres.* » Dieu ne nous a pas révélé les raisons qui le dirigent dans le choix des élus, mais nous pouvons être assurés que nos œuvres, qu'elles soient accomplies ou prévues, n'y entrent pour rien. § « *Mais par celui qui appelle.* » Selon la volonté et selon le dessein de celui qui juge convenable de dispenser ainsi ses faveurs. Cette expression implique aussi que le plan de Dieu a pour premier but la gloire de celui qui l'a conçu.

12. Il lui fut dit : Le plus grand sera asservi au moindre.

12. « *Il lui fut dit;* » l'Eternel lui dit. (*Voy. Gen. xxv, 23.*) § « *Le plus grand.* » Non-seulement Dieu fit une différence entre Jacob et Esau, mais encore, rejetant l'aîné, qui selon la coutume de ces temps-là avait droit à des privilèges particuliers, il adopta le cadet, montrant bien ainsi qu'il ne se laissait diriger que par son bon plaisir. § « *Sera asservi.* » Cette déclaration se rapportait moins à Esau lui-même qu'à sa postérité. (*Gen. xxv, 23.*) Les promesses et l'honneur d'être regardé comme l'élu de Dieu, devaient être le partage exclusif d'Israël. Mais quel rapport ce fait a-t-il avec le but de saint Paul? A cela nous répondrons : 1° il prouve que dans la même nation et dans la même famille, Dieu peut faire une différence entre les hommes sans tenir aucun compte de leurs œuvres et de

leur caractère. 2° Dieu peut accorder ses bienfaits à qui bon lui semble. 3° S'il a fait à cet égard une différence entre des nations, il peut également en faire une entre des individus. 4° Si Dieu fait de semblables distinctions à propos des choses temporelles, pourquoi n'en ferait-il pas à propos des spirituelles? Nous ne nous plaignons pas de ce que Dieu distribue inégalement les biens terrestres : les talents, la santé, les richesses ou les honneurs ; pourquoi donc l'accuserions-nous d'injustice quand il dispense de la même manière ses faveurs spirituelles? On ne diminue point la difficulté de ce que dit l'apôtre, en soutenant qu'il ne s'agit ici que de privilèges temporels et nationaux. A supposer même que cela fût, on ne se trouverait pas moins en présence de l'inévitable question : Pourquoi Dieu a-t-il fait des différences entre les hommes? Il n'est qu'un moyen de répondre : c'est de dire avec le Sauveur : « Il en est ainsi, ô mon Père! parce que telle a été ta bonne volonté. » (Matth. xi, 26.)

13. Ainsi qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau.

13. « *Ainsi qu'il est écrit, etc.* » (Mal. i, 2, 3.) § « *J'ai aimé Jacob,* » il s'agit évidemment ici de la postérité de Jacob. Le sens de ces mots est : J'ai donné au peuple d'Israël de nombreuses preuves de mon attachement; § « *Et j'ai haï Esau.* » Les Edomistes, descendants d'Esau. (Mal. i, 4.) Le mot *haï* n'indique pas ici une haine positive, mais simplement la préférence de Dieu pour Jacob et l'exclusion d'Esau des privilèges accordés à la postérité de son frère. (Voy. Mal. i, 3; Comp. Jér. xlix, 17, 18; Ezéch. xxxv, 3.) Les Hébreux employaient souvent les mots *aimer* et *haïr* dans un sens relatif. En pareil cas le premier désigne un amour positif et fort; le second, un attachement moindre : « Si quelqu'un vient vers moi et ne hait pas son père et sa mère, etc. ! » (Luc. xiv, 26.)

14. Que dirons-nous donc : Y a-t-il de l'iniquité en Dieu? A Dieu ne plaise!

14. « *Que dirons-nous donc?* » Quelle conclusion tirerons-nous de ces faits et de ces déclarations positives de l'Écriture? § « *Y a-t-il de l'iniquité en Dieu?* » On a souvent traité Dieu d'injuste à l'occasion de la doctrine dont il s'agit ici; mais l'apôtre repousse énergiquement cette accusation. Il montre que cette doctrine est explicitement enseignée dans l'Ancien Testament (v. 15, 17.), qu'elle repose sur un principe de justice, et qu'elle est d'accord avec la souveraineté de Dieu. (V. 19-23.)

15. Car il a dit à Moïse : J'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion; et je ferai miséricorde à celui à qui je ferai miséricorde.

15. « *Car il dit à Moïse.* » (Exod. xxxiii, 19.) § « *J'aurai compassion,* etc. » le sens de ce passage est évidemment que Dieu dispose de ses grâces comme il lui plaît. L'Éternel prononça ces paroles en annonçant à Moïse qu'il ferait passer devant lui toute sa bonté. Loin de vouloir dire que sa justice est dure et inexorable, Il regardait évidemment cette déclai-

¹ C'est ce que confirme Matth. x, 37.

ration comme une preuve de son amour. C'est parce qu'ils sont corrompus et méchants que les hommes accusent le Seigneur d'injustice et d'arbitraire. § « *De celui de qui j'aurai compassion;* » de celui dont il me plaira d'avoir compassion. Dieu n'explique point comment cela se fait, mais sa déclaration est positive : 1° il agit en souverain maître, et il ne rend compte à personne des motifs qui le dirigent dans son choix. 2° L'homme n'a à ses yeux aucun droit quelconque à sa miséricorde. 3° Dieu peut pardonner à autant de ses créatures qu'il le juge convenable, au moment et de la manière qu'il lui plaît. 4° Il n'usera de ce pouvoir qu'en faveur d'un certain nombre, mais il n'appartient à personne de s'en plaindre. Aucun pécheur en effet ne mérite le pardon. Si Dieu l'accorde à quelques-uns, c'est une pure grâce de sa part. Lorsqu'une autorité compétente, sans porter atteinte aux lois, ni compromettre le bien de l'Etat, gracie des criminels, personne n'a le droit de l'en blâmer. Au contraire, tout homme de bien se réjouira de ce qu'il est possible de pardonner à quelques-uns sans danger. Or, il faut qu'il en soit de même dans le monde moral. Au lieu de murmurer de ce que ceux qui le méritent seront perdus, nous devons être heureux que quelques-uns, du moins, soient sauvés.

16. Ce n'est donc point du voulant ni du courant; mais de Dieu qui fait miséricorde.

16. « *Ce n'est donc point.* » Ce qui suit résulte de la déclaration de Dieu à Moïse. § « *De celui qui veut.* » L'apôtre n'entend point dire que celui qui se convertit et qui est sauvé, n'hérite pas de la vie éternelle parce qu'il l'a voulu, ou qu'il soit conduit au ciel malgré lui. Il est vrai que de sa nature l'homme n'aspire point à la sanctification et à la vie. Mais le Saint-Esprit exerce son influence sur les enfants de Dieu et il en fait un peuple plein de franche volonté. (Ps. cx, 3.) Le sens de ce passage est évidemment : Quand quelqu'un est admis au nombre des élus, ce n'est pas qu'il ait une disposition naturelle à être sauvé, ou qu'il fasse les premiers pas dans ce but, c'est que Dieu, après l'avoir disposé à rechercher son pardon, le lui accorde en souverain maître. Le mot *vouloir* est ici synonyme de *désirer*. § « *Ni de celui qui court;* » ni de celui qui met tout en œuvre pour obtenir la vie éternelle. On court, en effet, pour échapper à un danger pressant, ou pour atteindre une chose qu'on désire avec ardeur; et cela suppose un effort. L'apôtre ne veut pas dire que le chrétien n'ait besoin d'en faire aucun pour être sauvé : l'Écriture enseigne tout le contraire. (Luc. xvi, 16; xiii, 24.) Il n'y a pas de lutte plus vive, plus opiniâtre, et parfois plus douloureuse, que celle du pécheur repençant avec le mal auquel il cherche à échapper. Saint Paul ne dit pas davantage que ceux qui s'efforcent d'obtenir la vie éternelle ne réussiront pas dans leur tentative. (Voy. Matth. vii, 7.) Voici quelle est sa pensée : D'un côté s'il était abandonné à lui-même, l'homme ne ferait rien pour être sauvé, et, de l'autre, s'il obtient le pardon de ses péchés, ce n'est pas que ses efforts soient méritoires, c'est que Dieu veut bien le lui accorder. Quelque longue et cruelle que soit la lutte que livre le pécheur, quels que soient ses désirs, ses prières, ses pleurs et ses angoisses, Dieu n'est pas plus pour cela dans la nécessité de lui pardonner qu'un juge n'est

obligé d'absoudre un criminel parce qu'il tremble au souvenir du mal qu'il a fait et à la pensée du châtement qu'on lui prépare. Il est important que le pécheur réveillé au sentiment de ses fautes connaisse ce fait. § « *Mais de Dieu qui fait miséricorde.* » Du commencement à la fin, le salut est l'œuvre de Dieu : son amour et ses compassions en sont la source. Il a donc le droit d'en disposer comme il lui plaît.

17. Car l'Écriture dit à Pharaon : Je t'ai fait subsister dans le but de démontrer en toi ma puissance, et afin que mon nom soit publié dans toute la terre.

17. « *Car l'Écriture dit, etc.* » Car Dieu dit à Pharaon, dans l'Écriture. (Exode ix, 16; Comp. Gal. iii, 8, 22.) Afin d'expliquer comment Dieu ne consulte que son bon plaisir quand il fait miséricorde, saint Paul cite ici un des exemples d'endurcissement les plus extraordinaires qui se soient jamais présentés. Son but est de montrer que Dieu a le droit de refuser sa grâce à ceux auxquels il lui plaît, et de les placer même dans des circonstances propres à développer leurs mauvaises dispositions, quoique leur endurcissement finisse par causer leur perte. (V. 18.) § « *A Pharaon.* » Quelque orgueilleux, puissant et tyrannique que soit un prince, il est soumis à l'autorité divine. (Comp. Esaïe x, 5-7.) § « *Je t'ai fait subsister.* » Le mot grec que Martin traduit par *faire subsister* signifie d'abord *réveiller* ou *exciter*, puis *prêter un appui, soutenir*. Quelques observations feront comprendre le sens qu'il a ici, en même temps que celui de ce passage : 1° Dieu voulait faire servir Pharaon à l'accomplissement de ses desseins. 2° Il lui conserva la vie dans ce but. 3° Il aurait pu la lui reprendre. En effet, non-seulement il avait mille moyens d'agir sur le cœur, sur l'intelligence et par conséquent sur le sort de ce prince, mais encore il exerçait un empire absolu sur sa personne. 4° Il le plaça dans les circonstances les plus propres à développer son méchant caractère, et il l'y laissa jusqu'à ce que ce but fût atteint. 5° Dieu cependant n'exerça pas d'influence positive sur l'esprit de Pharaon ; au contraire, ce dernier ne cessa pas d'agir librement. Les menaces et les châtements ne servirent qu'à endurcir son cœur. (Exode viii, 15.) 6° Quoique Dieu place souvent les hommes dans des circonstances favorables au développement et à la manifestation du mal qui se trouve dans leur cœur, ils n'ont pas le droit de l'en blâmer. S'ils sont perdus, ils en sont seuls la cause. Ils ne sont point forcés de mal faire, et Dieu ne l'est pas davantage de les sauver malgré eux. § « *En toi;* » par ton moyen ; en délivrant le peuple que tu opprimes. § « *Ma puissance.* » La désobéissance opiniâtre du monarque égyptien fournit à Dieu l'occasion de donner les preuves les plus éclatantes de son pouvoir. § « *Mon nom.* » Le nom de Jéhovah, comme celui du seul vrai Dieu et du libérateur de son peuple. § « *Dans toute la terre;* » dans tout le monde, ou dans tout le pays d'Égypte. (Voy. note Luc II, 4.) Ce passage nous apprend plusieurs choses : 1° un des principaux buts que Dieu se propose en gouvernant le monde, c'est de faire connaître sa puissance, son nom et son caractère. 2° Il l'atteint souvent de la manière la plus éclatante en exterminant les impies. 3° Le méchant devrait trembler à cette pensée, car il est incapable de résister à Dieu. 4° Il est juste que le pécheur incorrigible périsse. Quand un homme a montré clairement

qu'il ne veut pas obéir à Dieu, ni l'équité, ni la miséricorde n'empêchent ce dernier de le frapper et de le perdre.

18. Il a donc compassion de celui qu'il veut, et il endureit celui qu'il veut.

18. « *Il a donc compassion, etc.* » Ceci est la conclusion de tout ce qui précède. § « *Il endureit.* » Le mot *endureir* n'indique pas que Dieu exerce une fâcheuse influence sur le pécheur, mais simplement qu'il l'abandonne à ses propres inclinations, et qu'il en favorise le développement au moyen des circonstances dans lesquelles il le place. (*Voy. note sur Jean XII, 40.*) Dieu refusant d'exercer l'influence qui pourrait sauver, son rôle n'est cependant pas uniquement passif. Pourquoi en est-il ainsi? L'apôtre ne le dit pas, mais ce fait est trop général pour que nous puissions le contester, et nous devons avoir assez de confiance en Dieu pour le croire d'accord avec sa sagesse et sa justice infinies.

19. Or tu me diras : Pourquoi se plaint-il encore? car qui est celui qui peut résister à sa volonté?

19. « *Or, tu me diras : Pourquoi se plaint-il encore?* » Saint Paul présente une objection qu'on aurait pu lui faire. Si ce que nous venons de chercher à établir est vrai; si tout ce que font les hommes, loin de tromper les espérances de Dieu, est conforme à sa volonté et contribue à sa gloire, pourquoi les blâmerait-il? Cette objection a été faite de tout temps à la doctrine de la grâce. Il est impossible, disent ceux qui la font, de concilier les desseins de Dieu et la liberté de l'homme. Si ces desseins se réalisent d'ailleurs, il n'eût pas été possible de mieux faire, et le pécheur est innocent. § « *Qui est-ce qui peut résister à sa volonté?* » Résister signifie ici résister avec succès. Dieu accomplit ses desseins malgré tout ce que les hommes peuvent faire. Sans cela, c'est Dieu qui ne serait plus libre. La conciliation de sa volonté et de la nôtre dépasse notre intelligence.

20. Mais plutôt, ô homme, qui es-tu, toi qui contestes contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée : Pourquoi m'as-tu ainsi faite?

20. L'apôtre répond de deux manières : d'abord, en proclamant la souveraineté de Dieu (v. 20 et 21); puis, en montrant qu'il traite l'humanité avec justice et clémence. (v. 22-24.) § « *Qui es-tu?* » Paul censure fortement l'impiété des méchants qui osent accuser Dieu. Il n'appartient pas à l'homme de blâmer celui qui l'a fait. D'ailleurs il est incapable de comprendre ce dont il parle. Qui es-tu? lui dit l'apôtre. Comment, être d'un jour, aussi borné, méchant et aveugle que tu l'es, pourrais-tu juger les actes d'une intelligence infinie? et, à supposer que tu le puisses, en as-tu le droit? Quelque humiliante que cette énergique réponse soit pour l'homme, elle était nécessaire. De toutes les doctrines chrétiennes, en effet, la souveraineté de Dieu est celle qu'on a le plus volontiers contestée, et l'on s'est généralement servi, dans ce but, de l'objection qui

nous occupe. § « *Toi qui contestes contre Dieu.* » Dieu est infiniment sage dans ses desseins, et quoique nous ne voyions pas toujours les motifs qui le dirigent dans ses actes, nous ne devons jamais l'accuser d'injustice. § « *La chose formée, etc.* » (Pour la pensée de l'apôtre, voy. Esaïe xxix, 16 ; xlv, 9.) L'objection à laquelle répond saint Paul est faite par un Juif; il est donc naturel qu'il se serve de l'Ancien Testament pour la réfuter. Chacun peut façonner son ouvrage comme il l'entend; nous reconnaissons ce droit aux hommes, et nous aurions tort de le refuser à Dieu. Avant de le blâmer de ce qu'il ne nous a pas faits différemment, rappelons-nous que toutes nos jouissances lui sont dues.

21. Le potier de terre n'a-t-il pas la puissance de faire d'une même masse de terre un vaisseau à honneur, et un autre à déshonneur?

21. « *Le potier de terre.* » L'apôtre continuant à proclamer la souveraineté de Dieu, s'appuie ici sur un nouveau passage de l'Écriture. (Voy. Esaïe lxiv, 8.) « Mais maintenant, ô Éternel ! tu es notre Père; nous sommes l'argile et tu es celui qui nous a façonnés, et nous sommes tous l'ouvrage de ta main. » Un peu plus haut (v. 6), le prophète avait dit : « Or nous sommes tous devenus comme une chose souillée, et toutes nos justices sont comme le linge le plus souillé; nous sommes tous tombés comme la feuille, et nos iniquités nous ont transportés comme le vent. » Comme les contemporains d'Esaïe avaient transgressé la loi, ils n'avaient aucun droit aux faveurs de Dieu. On ne pouvait donc lui faire un reproche de les accorder aux uns et de les refuser aux autres. Aujourd'hui la condition des hommes est la même. Dieu n'est point injuste envers celui qu'il abandonne à son sort parce qu'il fait grâce à un autre, qui ne le mérite pas davantage. En ne m'accordant pas les talents de Newton ou de Bacon, et en ne me plaçant pas dans les mêmes circonstances que Paul ou que Pierre, il n'a méconnu aucun de mes droits. Il n'est pas d'homme qui mérite quelque chose. Tout ce que nous pouvons demander, c'est d'être traités avec justice, et, ceux-là mêmes le seront que Dieu bannira à jamais de sa présence. Personne ne souffrira plus qu'il ne le mérite. La même pensée est exprimée dans Jérémie. (Voy. Jér. xviii, 6.) Dieu ne sanctifie pas par un simple effet de sa puissance, mais en ayant égard à la libre activité de l'homme; il ne force pas ce dernier à recevoir ses faveurs, il l'amène à les désirer. « Ton peuple, dit le Psalmiste, sera un peuple plein de franche volonté. » (Ps. cx, 3.) D'ailleurs il ne s'agit point ici de l'homme innocent de l'époque de la création à qui Dieu aurait réservé, dans l'origine, des destinées plus ou moins honorables. L'apôtre parle de créatures pécheresses et déchues. § « *La puissance.* » Le mot grec ne désigne pas ici le *pouvoir physique* seulement, mais *l'autorité, le droit.* (Voy. Matth. vii, 29; xxi, 23; II Thess. iii, 9; Marc. ii, 10; Luc. v, 24.) § « *Masse de terre.* » Le mot grec désigne tout ce qu'on façonne et mélange avec de l'eau. (Rom. xi, 16; I Cor. v, 6.) § « *Un vaisseau;* » un vase quelconque fait de terre. § « *A honneur;* » consacré à un usage utile et honorable. § « *A déshonneur;* » d'une utilité moindre ou d'une destination plus commune. Cette manière de s'exprimer était fréquente chez les Hébreux.

22. *Et qu'est-ce*, si Dieu en voulant montrer sa colère, et donner à connaître sa puissance, a toléré avec une grande patience les vaisseaux de colère, préparés pour la perdition?

22. Ce verset et le suivant sont une nouvelle réponse à l'objection qui vient d'être réfutée. (Voy. v. 19, 20 et 21.) Partant du principe qu'il n'y a dans le monde que des chrétiens et des impies, saint Paul se demande si Dieu a tort d'agir comme il le fait avec chacune de ces classes d'hommes. S'il n'est injuste ni envers les uns, ni envers les autres, la doctrine de l'apôtre est établie, et l'objection tombe. Le verset 22 résout la question pour ce qui concerne les impies. § « *Et qu'est-ce si Dieu*, etc. » Dieu a-t-il eu tort de tolérer avec une grande patience les vaisseaux de colère préparés pour la perdition? § « *Voulant*. » S'il est juste de faire quelque chose, il est juste aussi de le projeter. § « *Montrer sa colère*. » Le mot traduit ici par *colère* se rencontre trente-cinq fois dans le Nouveau Testament. Il exprime proprement un vif désir d'atteindre quelque chose, et surtout celui de se venger. (Eph. iv, 31; Col. iii, 8; I Tim. ii, 8.) Il a ensuite le sens d'indignation en général, sans idée de vengeance. (Marc iii, 5.) Puis il désigne le châtement dont Dieu frappe le pécheur, la colère ou le déplaisir que la désobéissance lui inspire. (Voy. note Rom. i, 18; Luc iii, 7; xxi, 23, etc.) C'est dans ce sens qu'il est employé ici. Il n'est cependant dit ici ni que Dieu prenne plaisir au péché et au châtement, ni qu'il pousse l'homme à mal faire. Tout ce qu'affirme l'apôtre, c'est qu'il hait le mal et qu'il est bien décidé à le punir sur le pécheur obstiné. § « *Et donner à connaître sa puissance*. » Cette expression a été employée un peu plus haut à propos de Pharaon (voy. v. 21), mais il n'est pas probable qu'il ne s'agisse ici que des Egyptiens. Dans le verset suivant, l'apôtre parle des vaisseaux de miséricorde préparés pour la gloire, et il ne se fût jamais servi de termes semblables s'il avait eu en vue la délivrance temporelle des Juifs. L'exemple de Pharaon n'est qu'une application particulière du grand principe d'après lequel Dieu se dirige dans ses rapports avec les hommes. § « *A toléré avec une grande patience*. (Comp. Apoc. ii, 3; I Cor. xiii, 7; Luc xviii, 7.) « *Et Dieu ne vengera-t-il point ses élus quoiqu'il diffère de s'irriter pour l'amour d'eux?* » Dieu supporte les méchants avec une grande patience, malgré leurs provocations, afin qu'ils puissent se repentir; quoiqu'ils soient « préparés pour la perdition. » Il suffit de rappeler ce fait pour justifier Dieu. § « *Les vaisseaux de colère*. » Le mot *vaisseau* désigne un vase de terre, puis le corps humain, parce qu'il est fragile et de petite durée. (II Cor. iv, 7.) « *Nous avons ce trésor dans des vases de terre*. » (I Thess. iv, 4.) Mais on s'en sert aussi en parlant de l'homme lui-même. (Voy. Act. ix, 15.) « *Il m'est un vaisseau que j'ai choisi*. » (Comp. Esaïe xliii, 3.) En l'employant ici, l'apôtre fait évidemment allusion à ce qu'il a dit du potier et de l'argile. L'expression *vaisseaux de colère* désigne les méchants. (Voy. note sur Jean xvii, 12.) Les hommes ne sont pas de leur nature des *vaisseaux de colère*, mais ils le deviennent quand ils persévèrent dans le mal. § « *Préparés*. » L'apôtre ne dit nullement que Dieu ait préparé ceux dont il parle, pour la destruction. Au contraire, il fait à cet égard une différence bien remarquable entre les vaisseaux de colère et ceux de miséricorde. Sans rien préciser sur les causes de la perte des premiers, il déclare positivement que Dieu a préparé les seconds pour la gloire. (Voy.

v. 23.) Nous retrouvons une distinction analogue dans le tableau que Matthieu trace du jugement dernier. (Matth. xxv, 34-41.) Le souverain Juge dira à ceux qui seront à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père, possédez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde; » — et à ceux qui seront à sa gauche : « Maudits ! retirez-vous de moi, et allez au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges. » L'évangéliste veut évidemment dire que, dans l'origine, l'enfer n'était pas destiné aux hommes. Dieu exerce une influence sur ceux qu'il veut sauver et sur eux seulement : quant aux autres, il ne fait que les abandonner à leur propre sort. « *Pour la perdition.* » Le mot traduit ici par perdition ne se trouve pas moins de vingt fois dans le Nouveau Testament (Voy. Matth. vii, 3.) « Qui mène à la perdition. » (Jean xvii, 12.) « Le fils de perdition. » (Phil. iii, 19.) « Desquels la fin est la perdition. » (Voy. aussi Act. viii, 20; Act. xx, 16; Phil. i, 28; II Thes. ii, 3; I Tim. vi, 9; Hébr. x, 39.) (Voy. aussi II Pierre ii, 1, 3; iii, 7, 16, etc.) Il est évident que dans ces passages, il est question des peines réservées aux méchants, et en effet cette expression est opposée au mot *gloire* du verset suivant. Les méchants seront infailliblement perdus, s'ils ne se repentent. Dieu aurait tort en effet de les admettre auprès de lui : n'étant point préparés pour les cieux, ils n'y seraient pas à leur place.

23. Et afin de donner à connaître les richesses de sa gloire dans les vaisseaux de miséricorde, qu'il a préparés pour la gloire.

23. « *Et afin de donner à connaître, etc.* » L'apôtre vient de montrer (v. 22) que l'objection (v. 19) ne peut s'appliquer à la conduite de Dieu envers les méchants, il va prouver qu'elle n'est pas plus fondée quand il s'agit des justes. § « *Les richesses de sa gloire;* » sa gloire infinie. Cette manière de s'exprimer était fréquente chez les Hébreux. (Voy. Eph. i. 18.) § « *Dans les vaisseaux de miséricorde;* » dans les hommes en faveur desquels il a résolu de déployer sa miséricorde. § « *Miséricorde.* » La miséricorde diffère de la grâce, en ce que l'objet de la première est simplement dans la détresse, tandis que celui de la seconde est indigne de ce qu'on lui accorde. Cette distinction n'est cependant pas toujours strictement observée par les écrivains sacrés. § « *Qu'il a préparés pour la gloire.* » Comme nous l'avons déjà remarqué, il est ici affirmé que Dieu exerce une action directe sur ceux auxquels il destine la vie éternelle. Il commence et il achève l'œuvre de leur salut. Cette vérité est souvent répétée dans l'Écriture. « Qui nous a sauvés et qui nous a appelés par une sainte vocation, non selon nos œuvres, mais selon son propre dessein, et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ, avant les temps éternels. » (Voy. aussi Thess. v, 9; Eph. i, 4, 5, 11; Rom. viii, 28, 29, 30; Act. xiii, 48; Jean i, 13.) Si Dieu fait grâce à une partie de ses créatures, c'est pour les rendre meilleurs. Acte de bonté, l'élection est digne de lui; le chrétien ne peut que le bénir de l'avoir choisi, régénéré, sanctifié, rendu heureux, et, sur ce terrain encore, l'impie est réduit au silence. § « *Pour la gloire;* » pour le bonheur en général, mais particulièrement pour la félicité éternelle. (Hébr. ii, 10; Rom. v, 2; II Cor. iv, 17; II Thess. ii, 14; I Tim. ii, 10; I Pierre v, 4.) Le mot grec désigne la vie éternelle, parce

que la gloire, l'éclat, la sainteté, l'amour et le bonheur en sont inséparables, et parce qu'il a ses différentes significations. Plusieurs vérités découlent de la défense de l'apôtre : 1^o au dernier jour, tous les hommes seront traités avec justice. 2^o Les méchants mêmes ne pourront se plaindre de Dieu, car leur condamnation sera méritée. 3^o Non-seulement Dieu a le droit de dispenser ses faveurs comme il lui plaît, mais encore c'est d'après ce principe qu'il agit. Saint Paul ne l'affirme pas explicitement, mais il part de ce fait; il en prouve la justice, quand il lui aurait suffi de le nier pour échapper à l'objection qu'il réfute; il ne le perd pas de vue un seul instant, et nous sommes forcés de l'admettre.

24. Et qu'il a appelés, *savoir* nous, non-seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils.

24 « *Et qu'il a appelés, etc.* » Un des principaux buts de cette Epître est de prouver que les Gentils peuvent être appelés à la connaissance du vrai Dieu aussi bien que les Juifs. (*Voy.* ch. 1, 16; II, 10; III, 29, 30.) § « *Nous;* » nous chrétiens. L'apôtre n'a donc pas tout d'abord en vue des nations, mais des individus. Il résulte de ce qu'il dit, d'un côté, que la grâce n'est pas le privilège exclusif des Juifs, et, de l'autre, que Dieu n'est pas obligé d'y faire participer tous les descendants d'Abraham. Dans les versets qui suivent, il en appelle à l'Ancien Testament de la vérité de cette doctrine, afin de prévenir toute nouvelle objection.

25. Selon ce qu'il dit en Osée : J'appellerai mon peuple celui qui n'était point mon peuple; et la bien-aimée, celle qui n'était point la bien-aimée.

25. « *En Osée.* » Cette citation est fidèle sans être littérale. (*Voy.* Osée II, 23.) La pensée du prophète, comme celle de l'apôtre, est que Dieu admettrait à ses faveurs des hommes qu'on en croyait à jamais privés.

26. Et il arrivera, qu'au lieu où il leur a été dit : Vous n'êtes point mon peuple, là ils seront appelés les enfants du Dieu vivant.

26. « *Et il arrivera, etc.* » Saint Paul continue à citer Osée à l'appui de la doctrine qu'il défend. (*Voy.* Osée I, 10.) Le prophète n'a point en vue l'élection des Gentils, mais le retour des Juifs à Jérusalem. Quoique j'aie rejeté les Israélites, lui dit l'Eternel, et qu'ils doivent être emmenés en captivité à cause de leur idolâtrie, comme s'ils n'étaient pas mon peuple, je les rappellerai et je leur donnerai de nouveau le nom de fils. L'apôtre ne veut pas dire que ce passage se rapporte aux Gentils. Voici le raisonnement qu'il fait : Si Dieu a décidé autrefois d'admettre de nouveau à ses faveurs une nation qu'il avait rejetée, et s'il l'a comblée de ses grâces après qu'elle avait cessé d'être son peuple, il peut agir de même envers les Gentils, qui eux aussi font partie de l'humanité, sa grande famille, quoique depuis longtemps ils ne soient pour lui que des étrangers. Ce qu'il a fait pour les Juifs du temps d'Osée est une application de sa providence générale. On ne doit donc pas s'étonner qu'il admette aujourd'hui les Gentils à partager ses faveurs. § « *Au lieu, etc.;* » dans le pays où ils auront été

dispersés. Mais l'apôtre me paraît plutôt vouloir dire : Au milieu même des nations païennes, il se trouvera un peuple qu'on appellera à juste titre le peuple de Dieu. § « *Où il leur a été dit : Vous n'êtes point, etc.*; » où ils étaient idolâtres, pécheurs, ennemis de Dieu, et où, par conséquent, il leur a dit avec raison : Vous n'êtes point, etc. § « *Mon peuple*; » le peuple de Dieu; celui dont il est le souverain et le protecteur, celui qui observe ses commandements. § « *Là ils seront appelés*; » là ils seront réellement. Le verbe *appeler* a souvent ce sens chez les Hébreux, qui expriment ainsi à la fois l'existence d'un fait et le jugement que Dieu en porte (*Voy.* Matth. v, 9.) Bienheureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu. » (Matth. xxi, 13.) « Ma maison sera appelée une maison de prière. » (Marc xi, 17; Luc i, 32, 35, 76; Esaïe lvi, 7.) § « *Les enfants.* » En grec, les fils. (*Voy.* note sur Matth. i, 1.) § « *Du Dieu vivant.* » Dieu est appelé *vivant* par opposition aux idoles qui sont inanimées. (*Voy.* note sur Matth. xvi, 16 et xxvi, 63; Jean vi, 69; Act. xiv, 15; I Thess. i, 9.) « Vous avez été convertis des idoles à Dieu, pour servir le Dieu vivant et vrai. (Jér. x, 10.) Le plus grand privilège auquel les mortels puissent prétendre est celui d'être enfant du Dieu vivant. Comme tels, ils sont membres de sa famille, ils ont droit à sa protection, et ils peuvent se reposer en toute confiance sur sa garde et sur ses soins. C'est à cela qu'aspiraient surtout les hommes de Dieu dont nous parle l'Écriture. (*Voy.* Ps. xlii, 2.) (*Voy.* aussi Ps. lxxxiv, 2.)

27. Aussi Esaïe s'écrie au sujet d'Israël : Quand le nombre des enfants d'Israël serait comme le sable de la mer, il n'y en aura qu'un *petit* reste de sauvé.

27, 28. « *S'écrie* » (Es. x, 22, 23); dit à haute voix ou ouvertement. (Comp. Jean i, 15.) Après avoir montré que les Gentils peuvent être admis aux privilèges des Enfants de Dieu, l'apôtre passe à un point plus difficile à établir auprès des Juifs : leur rejet. Il était par conséquent nécessaire qu'il citât à l'appui de cette vérité un passage des plus explicites. § « *Au sujet d'Israël.* » Il est probable qu'Esaïe avait tout d'abord en vue les Juifs de son temps, cette méchante génération que Dieu allait envoyer captive dans des pays étrangers. Mais il n'en fixe pas moins, en parlant comme il le fait, un principe général qui pouvait s'appliquer aux Juifs, à quelque époque que ce fût. S'ils avaient été rejetés du temps du prophète, ils pouvaient l'être de nouveau à la venue de Christ. § « *Comme le sable de la mer.* » Cette expression se rencontre fréquemment dans la Sainte-Écriture. A l'origine de la société, comme la science des nombres n'était encore que très-imparfaite, on était souvent obligé d'employer des locutions de ce genre. (*Voy.* Jug. vii, 12; I Sam. xiii, 5; II Sam. xvii, 1, etc.) L'Éternel fit dire à Abraham : « Je multiplierai très-abondamment ta postérité comme les étoiles des cieux et comme le sable qui est sur le bord de la mer. (Gen. xxi, 17; Comp. Gen. xxxii, 12.) Esaïe avait sans doute en vue cette déclaration. Il vent dire : Quoique tout ce qui a été promis à Abraham doive s'accomplir et que ses descendants doivent être aussi nombreux que l'Éternel l'a déclaré, quelques-uns seulement seront sauvés. L'apôtre montre ainsi que sa doctrine n'est point incompatible avec la fidélité de Dieu. § « *Il n'y en aura qu'un petit reste de sauvé.* » Un grand nombre

d'entre eux seront donc rejetés et perdus, comme saint Paul cherche justement à l'établir. Le mot *reste* désigne souvent ceux qui ont échappé à une bataille ou à une grande calamité. (II Rois xix, 31; x, 11; Jug. v, 13; Esaïe xiv, 22.) Ici il désigne simplement *petite partie*. Esaïe parlant de la captivité de Babylone, veut dire qu'un petit nombre d'Israélites seuls devaient revenir dans leur patrie. Un grand nombre de Juifs préférèrent en effet demeurer dans le pays où on les avait transportés en esclavage. L'apôtre, partant de ce fait, raisonne ainsi : Au dire même d'Esaïe, une grande partie des Juifs, ses contemporains, ont été rejetés de Dieu. Ce dernier ne s'est donc nullement engagé à sauver tous les descendants d'Abraham. Ce que Dieu a fait à l'époque d'Esaïe, il a raison de le faire aujourd'hui, et ma conclusion, qu'il a l'intention de rejeter le peuple juif, est entièrement d'accord avec notre histoire et avec nos prophéties. Un petit nombre d'Israélites seul sera sauvé. Saint Paul n'affirme donc point que le passage d'Esaïe se rapporte aux temps évangéliques.

28. Car le Seigneur consomme et abrège l'affaire en justice; il fera, dis-je, une affaire abrégée sur la terre.

28. « Car le Seigneur consomme, etc. » L'écrivain sacré cite Esaïe d'après les Septante. (Es. x, 23.) La traduction littérale de l'hébreu est : « Car le Seigneur s'en va faire une consommation, même déterminée, au milieu de toute la terre. » L'apôtre ne s'attache pas aux mots de ce passage, mais il en rend le sens. § « *Consomme;* » accomplit, achève. § « *Abrège;* » exécute promptement. § « *L'affaire;* » la menace de rejeter le peuple juif. § « *En justice.* » De manière à manifester la juste horreur qu'inspiraient à Dieu les péchés de son peuple. § « *Une affaire abrégée;* » proprement, une affaire *déterminée*. § « *Sur la terre;* » dans le pays d'Israël. (Voy. notes sur Matth. v, 5; iv, 8.) L'apôtre cite la conduite antérieure de Dieu envers les Juifs coupables pour montrer qu'elle justifie sa doctrine.

29. Et comme Esaïe avait dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous eût laissé quelque semence, nous eussions été faits comme Sodome, et eussions été semblables à Gomorrhe.

29. « Et comme Esaïe avait dit. » (Es. i, 9.) § « *Si le Seigneur des armées.* » Le mot qu'emploie ici saint Paul, pour *armées*, est hébreu. Il désigne : 1° les *anges* appartenant à différents ordres, et formant, pour ainsi dire, une grande armée. (Voy. Eph. i, 21; iii, 10; vi, 12; Col. i, 16; ii, 15; Jude 6; I Rois xxii, 19.) « J'ai vu l'Eternel assis sur son trône, et toute l'armée des cieux se tenant devant lui. » (Ps. ciii, 21; cxlviii, 2.) 2° Les *étoiles*. » (Jérém. xxxiii, 22.) « Car comme on ne peut compter l'armée des cieux, etc. » (Es. xl, 26; Deut. iv, 19, etc.) Dieu est appelé le *Seigneur des armées*, parce qu'il est à la tête de ses armées, et qu'elles lui obéissent. Ce titre, rappelant le pouvoir, est employé avec raison ici, puisque c'est par sa puissance que Dieu s'était conservé quelques serviteurs fidèles au milieu du peuple juif. § « *Ne nous eût laissé;* » n'eût gardé, n'eût préservé d'une ruine certaine. En affirmant que la nation juive toute entière eût été perdue sans l'intervention d'en haut, le prophète fournit

un appui à la doctrine avancée par l'apôtre, que Dieu pouvait rejeter les Juifs et faire participer les Gentils à ses faveurs. § « *Quelque semence; »* des gens de reste, dit Esaïe, qui sont même bien peu. » Dans l'Écriture, le mot *semence* a ordinairement le sens de *postérité*. Mais il désigne aussi la partie des récoltes qu'on réservait pour les semailles, et, de là, il signifie ici *petite portion, reste*. § « *Nous eussions été faits comme Sodome; »* dix hommes justes auraient sauvé Sodome. (Gen. XVIII, 32.) Quelques Israélites échappés à la dépravation de leurs contemporains, préservèrent le peuple juif d'un sort semblable. Comme dans le verset précédent, l'apôtre se propose ici de montrer que la doctrine qu'il défend, la possibilité du rejet des Juifs, est prouvée par leur histoire. Ce que dit Esaïe, il est vrai, se rapporte aux calamités nationales qui devaient fondre sur les Israélites; mais il n'en établit pas moins le principe que, tout en restant fidèle à ses promesses, Dieu pouvait rejeter la nation juive. Ce passage nous apprend plusieurs choses : 1° l'existence du christianisme dans un pays est toujours due à l'amour de Dieu. 2° C'est par un effet de sa miséricorde que tous les hommes ne s'abandonnent pas au mal et ne sont pas exterminés. 3° Il suffit quelquefois d'un petit nombre de personnes pieuses pour détourner des contrées entières les châtimens divins. (Comp. Matth. v, 13, 14.) 4° Enfin, quelque privilégiée que soit une nation, Dieu a le droit de lui retirer ses faveurs et de l'abandonner à sa perte; aussi ne devons-nous pas nous en enorgueillir, mais craindre. (Rom. XI, 20.)

30. Que dirons-nous donc? Que les Gentils, qui ne cherchaient point la justice, ont atteint la justice; la justice, dis-je, qui est par la foi.

30. « *Que dirons-nous donc? »* Que résulte-t-il des passages de l'Ancien Testament que nous venons de citer? La conclusion que va tirer l'apôtre est inévitable. § « *Que les Gentils, etc.; »* qu'un grand nombre de Gentils ont été justifiés par la foi, ou que dorénavant tous peuvent l'être. L'Épître aux Romains fut écrite cinquante-sept ans après Jésus-Christ (voy. l'Introduction); et, à cette époque, des multitudes de païens avaient déjà embrassé le christianisme. § « *Qui ne cherchaient point la justice. »* Saint Paul ne veut pas dire que les païens ne s'enquissent en aucune façon du bien et du mal; il oppose simplement leur manière de faire à celle de ses compatriotes. Ils ne cherchaient pas sans cesse à se justifier eux-mêmes; ils n'étaient pas pleins de préjugés et d'orgueil comme les Juifs, qui croyaient avoir accompli la loi et qui n'éprouvaient le besoin d'aucune autre justification. Ils étaient très-corrompus (voy. ch. 1), mais il n'était pas difficile de les en convaincre. Le mot *justice* est ici synonyme de *justification*. § « *Ont atteint la justice; »* ont été justifiés. Ce fait avait été prédit. Saint Paul ne dit pas que Dieu ait justifié les Gentils à cause de leurs péchés, ni que les hommes ne courent aucun danger en demeurant dans le mal, mais il donne simplement à entendre que l'Évangile ne rencontrait pas, parmi les Gentils, les mêmes obstacles que parmi les Juifs. Cette vérité était des plus humiliantes pour ses compatriotes. De là l'insistance de l'apôtre. § « *La justice qui est par la foi; »* la justification par la foi en Jésus-Christ. (Voy. note sur ch. 1, 17.)

31. Mais Israël cherchant la loi de la justice, n'est point parvenu à la loi de la justice.

31. « *Mais Israël, etc.* » L'apôtre ne prétend pas qu'aucun Juif n'ait été sauvé; il dit simplement que les enfants d'Israël ne l'ont pas été, comme peuple, en cherchant à se justifier par leurs œuvres, conformément aux idées généralement admises par eux. § « *La loi de la justice.* Les Juifs croyaient que leur obéissance à cette loi, *la loi juste*, leur donnait des droits à la faveur divine. Mais l'observation même extérieure de ses préceptes exigeait une soumission absolue, et ils ne réussirent pas mieux que les Gentils à s'y conformer. (Voy. ch. 1-III.) § « *N'est point parvenu à la loi de la justice;* » n'est jamais parvenu à obéir de cœur à la loi, fût-ce même imparfaitement, comme il le faudrait pour fournir une preuve de sa justification. Ce que dit ici l'apôtre peut donner lieu à différentes observations : 1° la conclusion à laquelle il arrive était des plus humiliantes pour les Juifs. Elle proclame en effet toute la vanité de leur conduite et de leurs croyances. 2° L'expérience qu'ils firent fut complète; elle eut lieu dans les circonstances les plus favorables, et cependant ils n'aboutirent qu'à des doctrines aussi malheureuses qu'illusoires. (Voy. Phil. III, 4, 9.) Il en sera de même de tous ceux qui la répéteront, et il est impossible de se faire un titre au salut de la manière dont on observe la loi. 3° Aujourd'hui encore le nombre de ceux qui cherchent à se justifier eux-mêmes devant Dieu est infini. Le plus honnête des hommes le fait, comme le plus corrompu. C'est même ce qui retient si longtemps loin de Christ le pécheur repentant. Au lieu d'agir ainsi, nous devons reconnaître que nous sommes perdus sans ressource, et n'attendre la justification et la vie que de la miséricorde divine, en Jésus-Christ.

32. Pourquoi? Parce que ce n'a point été par la foi, mais comme par les œuvres de la loi; car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement.

32. « *Pourquoi?* » L'apôtre poursuit en expliquant pourquoi les Israélites sont uniformément arrivés au même résultat, § « *Ce n'a point été par la foi;* » ils ne recherchaient pas le pardon de leurs péchés par la foi. § « *Par les œuvres de la loi;* en s'efforçant d'obéir aux commandements de Dieu de manière à mériter le salut. Mais, dira-t-on, comment les Juifs auraient-ils connu la justification par la foi? A cela je répondrai : 1° Cette doctrine est enseignée dans l'Ancien Testament. (Voy. Hab. II, 4; comp. Rom. I, 17; Ps. XXXII; CXXX; XIV; Rom III; Job IX, 2.) 2° Les sacrifices se rapportaient à un ordre de choses à venir, et les Juifs le savaient sans doute. (Voy. l'Épître aux Hébreux.) 3° Le principe de la justification par la foi enfin avait été révélé de la manière la plus complète dans la vie des hommes de Dieu. (Voy. Rom. IV; Hébr. XI.) § « *Ils ont heurté contre la pierre d'achoppement;* » une pierre d'achoppement. Cette expression désigne ici ce qui empêcha les Juifs d'arriver à la justification par la foi, ce qui occasionna la chute de ce peuple; c'est-à-dire leur refus de reconnaître Jésus-Christ.

33. Selon ce qui est écrit : Voici, je mets en Sion la pierre d'achoppement, et la pierre qui occasionnera des chutes; et qui-conque croit en lui ne sera point confus.

33. « *Selon ce qui est écrit, etc.* » Cette citation est le résumé de deux passages d'Esaië. (*Voy.* Esaië viii, 14; xxviii, 16. Comp. Ps. cxviii, 22; I Pierre ii, 6.) § « *Sion*; » hauteur située dans Jérusalem, vis-à-vis du mont Morija, sur lesquels s'élevait le temple. C'est là que David avait construit son palais. (I Chron. xi, 5-8.) Aussi désignait-on sous ce nom-là, la sainte cité qui faisait l'orgueil du Juif, et même l'Eglise à laquelle il appartenait. (Ps. xlviij, 12; lxix, 35; lxxxvii, 2; Ps. ii, 6; li, 18; cii, 13; cxxxvii, 3; Esaië i, 27; lii, 1; lix, 20, etc.) Le mot *Sion* est employé ici dans ce dernier sens. § « *La pierre d'achoppement.* » (*Voy.* note sur Matth. v, 29.) Ici cette expression désigne le Messie, non qu'il fût envoyé pour devenir une cause de chute, mais parce que de fait il le fut (*voy.* I Pierre ii, 6) pour les Juifs, à cause de leur méchanceté. (I Pierre ii, 7, 8.) § « *Ne sera point confus.* » Esaië cité d'après les Septante. En hébreu il y a : « Ne se hâtera point. » (*Voy.* Esaië xxviii, 16.) Mais le mot qu'emploie le prophète signifie aussi être effrayé. Celui qui croit n'est ni agité par la crainte, ni déçu dans ses espérances; aussi n'a-t-il jamais honte d'être devenu chrétien. Ceux qui ne croient pas, au contraire, en proie à toute espèce d'inquiétudes pendant leur vie, éprouvent de cruels revers, et finissent par devenir pour l'éternité un objet d'opprobre et d'infamie. (Dan. xii, 2.) Tous les écrivains sacrés qui ont cité ces passages d'Esaië les ont regardés comme se rapportant au Sauveur. (*Voy.* I Pierre ii, 5-8; Matth. xxi, 42; Luc xx, 17, 18; ii, 34.) L'ancien Targum de Jonathan traduit Esaië xxviii, 16, en disant : « Voici, je mettrai en Sion un roi, un roi fort, puissant et terrible; » et ce roi, c'est sans doute le Messie. Cette interprétation était d'ailleurs généralement admise par les Juifs, comme on peut s'en assurer en lisant quelques-uns de leurs écrits.

REMARQUES SUR LE CHAPITRE IX.

Plusieurs vérités importantes découlent de la discussion que l'apôtre vient de soutenir : 1° Dieu est un souverain absolu, et il a le droit de disposer des hommes comme il lui plaît, 2° L'élection fait partie des principes d'après lesquels il gouverne le monde : nous en avons la preuve dans l'histoire du peuple juif. 3° Il faut être animé de bien mauvais sentiments pour s'opposer à cette doctrine. La rejeter, en effet, c'est dire qu'on n'a pas confiance en Dieu, ou qu'il est moins capable que les hommes de décider du sort de ses créatures. 4° L'élection n'a rien d'arbitraire, nous reconnaitrons un jour qu'elle est sage, juste et bonne. Elle est la source de toutes les bénédictions dont jouit l'humanité; et dans le cas dont il s'agit ici, l'application en a été aussi charitable que juste. Il était avantageux pour le monde que Dieu rejetât une partie du peuple juif et qu'il fit participer les Gentils à ses faveurs. 5° Le fait que l'Évangile a été annoncé aux Gentils est une preuve qu'il vient du ciel. Partageant tous les préjugés de leurs compatriotes, les apôtres n'auraient jamais fait participer tous les peuples aux

bienfaits du christianisme, au mépris des institutions juives, s'ils n'avaient été convaincus de sa vérité. 6° Les chrétiens ne seront point déçus dans leur attente. Dieu veille sur eux et il les introduira un jour dans sa gloire. 7° Enfin, aujourd'hui encore les hommes se scandalisent de la croix de Christ. Ils ne voient dans le Messie qu'une racine sortant d'une terre altérée, ils le rejettent, et ce qui a causé la ruine des Juifs cause aussi la leur.

CHAPITRE X.

1. Mes frères, quant à la bonne affection de mon cœur, et à la prière que je fais à Dieu pour Israël, c'est qu'ils soient sauvés.

1. « *Mes frères.* » L'apôtre s'adresse surtout aux Juifs, ses amis, ses coreligionnaires et ses compatriotes, depuis peu chrétiens. Il désire leur témoigner son affection en leur donnant ce nom. § « *Quant à la bonne affection de mon cœur;* » quant à mon sincère et sérieux désir. § « *Et à la prière que je fais à Dieu.* » Loin de se plaire à l'effrayante doctrine qu'il proclamait, saint Paul désirait ardemment le bonheur de ses compatriotes; aussi suppliait-il Dieu de les ramener à lui. Ce n'est pas avec joie que ceux qui prêchent l'Évangile annoncent les redoutables vérités qu'il contient. Alors même qu'ils sont forcés de prédire aux impies une perte certaine, à cause de leur incrédulité et de leur corruption, ils cherchent réellement à les sauver. § « *C'est qu'ils soient sauvés;* » c'est qu'ils échappent à l'incrédulité et à ses funestes conséquences dans la vie à venir. Il ne s'agit point ici des calamités nationales qui allaient fondre sur le peuple juif. (Comp. ch. xi, 26; I Tim. ii, 4.) L'apôtre avait plusieurs raisons pour commencer ce chapitre en assurant ses compatriotes de son affection : 1° il venait de proclamer la doctrine la plus propre à les offenser. Il l'avait fait, contraint par la vérité et pour le bien. 2° A leurs yeux il était un apostat, s'opposant à ses compatriotes, proclamant leur orgueil, leur présomption, leur déicide; il reniait leur culte, leur temple, et il était allé évangéliser des nations qu'ils méprisaient. Et cependant il avait conservé pour eux les sentiments d'un ancien coreligionnaire. 3° Il savait quels terribles châtements Dieu allait infliger aux Juifs. Loin de se laisser aller à de violentes accusations contre ceux auxquels il s'adresse, Paul cherche à les convaincre; et s'il expose une vérité effrayante, c'est en demandant à Dieu de leur épargner les châtements qui les menacent. Ceux qui prêchent l'Évangile devraient toujours être animés du même esprit..

2. Car je leur rends témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans connaissance.

2. « *Car je leur rends témoignage.* » Saint Paul avait lui-même appar-

tenu à leur secte, la plus exacte, et il n'ignorait pas les efforts extraordinaires que les Juifs faisaient pour obéir à la loi. (Act. xxvi, 5; Phil. iii, 5.) § « *Du zèle pour Dieu* ; » proprement : *du zèle de Dieu*. Un grand nombre de Juifs étaient sans doute sincères dans le zèle qu'ils apportaient aux choses religieuses ; mais la sincérité ne constitue pas à elle seule une piété véritable. « Le temps vient, disait Jésus à ses disciples, que quiconque vous fera mourir, croira servir Dieu. » (Jean xvi, 2.) Le zèle et la sincérité de ceux qui accomplirent cette prophétie, en mettant à mort les apôtres et les premiers chrétiens, n'en faisaient pas des hommes pieux. Trop de personnes se figurent que pourvu qu'elles soient sincères et ardentes, elles sont toujours agréables à Dieu. Le seul zèle qui puisse lui plaire, est celui que la charité inspire et qui a pour objet sa gloire. Paul, cependant, sait tenir compte de ce zèle mal placé ; nous aussi, sachons, en annonçant l'Évangile, parler avec douceur, même de la dépravation humaine et des justes jugements de Dieu. § « *Mais sans connaissance* ; » aveugle. Ce zèle n'est que de la passion, et il conduit aisément à l'intolérance. D'autre part, une connaissance abstraite ne constitue pas davantage la véritable piété. Le zèle dont le Seigneur et ses apôtres étaient animés peut nous servir de modèle.

3. Parce que ne connaissant point la justice de Dieu, et cherchant d'établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu.

3. « *Ne connaissant point* ; » l'ignorance des Juifs était criminelle, étant volontaire. Ils avaient eu de nombreuses occasions d'apprendre la vérité. (V. 18-21.) Une lecture attentive de l'Ancien Testament les aurait amenés à la connaissance du Messie et de sa justice. (Voy. Jean v, 39; Esaïe liii, etc.) Toutefois, leur ignorance diminuait la gravité de leur faute, et l'apôtre le rappelle charitablement. Il avait allégué cette même ignorance en sa faveur. (Comp. I Tim. i, 13.) « *Mais j'ai obtenu miséricorde, parce que j'ai agi par ignorance, étant dans l'infidélité.* » (Luc xxiii, 34.) Jésus aussi disait : « Père ! pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » (Voy. encore Act. vii, 60.) § « *La justice de Dieu* ; » le plan que Dieu a conçu pour justifier les hommes par la foi en Jésus-Christ. (Voy. note sur ch. i, 17.) § « *Et cherchant d'établir leur propre justice.* » (Pour les expériences de Paul à cet égard, Voy. Phil. iii, 4-6, et Act. xxvi, 5.) Le Sauveur combat à chaque instant, dans les Évangiles, les opinions des Juifs à ce sujet. (Pour leurs idées, et pour la manière dont ils éludaient la loi, Voy. surtout Matth. xxiii; Comp. Matth. v, 20, etc.; vi, 2-5.) Jadis, comme aujourd'hui, la confiance des hommes en leur propre justice fut le plus grand obstacle aux progrès de l'Évangile. § « *Ils ne sont point soumis à la justice de Dieu* ; » ils ont rejeté le plan de Dieu pour la justification des hommes ; et cela parce qu'ils se confient en leur propre justice, au lieu de sentir sa misère et la nécessité d'un Sauveur.

4. Car Christ est la fin de la loi en justice à tout croyant.

4. « *Car Christ.* » Ici le mot *Christ* a le sens de *foi en Jésus-Christ*. § « *Est la fin de la loi.* » Le mot traduit ici par *fin* signifie *accomplissement, achèvement*; mais il se dit aussi, comme ici, d'un but qu'on se

propose. (I Tim. 1, 5; I Pier. 1, 9.) La foi en Jésus-Christ, veut dire saint Paul, accomplit tout ce qu'une parfaite obéissance à la loi aurait pu faire. Ce passage signifie, au dire de quelques commentateurs, que Christ a accompli la loi cérémonielle et qu'il y a mis fin; selon d'autres, au contraire, qu'il a satisfait parfaitement à la loi morale. Quelques-uns aussi y ont cru voir affirmé que la loi nous conduit finalement à Christ. Tout cela est vrai en soi, mais cela n'est pas enseigné ici. § « *En justice;* » en justification, ou en grâce auprès de Dieu. § « *A tout croyant.* » (Voy. note sur ch. 1; v. 17.)

5. Car Moïse décrit *ainsi* la justice qui est par la loi; *savoir*, que l'homme qui fera ces choses, vivra par elles.

5. « *Or Moïse, etc.* » (Voy. Lév. xviii, 5.) Paul aime à citer l'Ancien Testament pour faire voir qu'il n'annonce pas de nouvelles doctrines. § « *Décrit;* » littéralement : « écrit. » § *La justice qui est par la loi;* » celle que produirait l'obéissance à la loi. § « *L'homme qui fera ces choses, etc.* » Sans doute Moïse constate les privilèges de quiconque observerait la loi; mais il n'affirme pas que cela soit jamais arrivé à aucun homme, et l'Écriture déclare le contraire. § « *Qui fera.* » Le verbe *faire* a ici le sens d'*obéir*. (Voy. Matth. v, 19; Matth. vii, 24, 26; Matth. xxiii, 3; Marc iii, 35; vi, 20; Luc vi, 46, 47, 49.) § « *Vivra;* » sera heureux. Le mot *vie* a souvent, dans l'Écriture, le sens de *félicité*. (Voy. note Jean v, 24.) Faite en vue de la gloire de Dieu et du bien de l'homme, la loi de Moïse devait être une source de bonheur pour ceux qui l'observeraient. Il ne s'agit pas ici de bénédictions temporelles. La traduction du passage cité ici est dans l'ancien Targum d'Oukelos : « L'homme qui fait ces choses vivra en elles éternellement, » et dans la version arabe : « La récompense de celui qui fait ces choses est la vie éternelle. » § « *Par elles;* » proprement : *en elles*. Quiconque obéirait parfaitement à tous les commandements de Dieu, arriverait aussitôt à la félicité. Mais, à l'exception de Jésus-Christ, personne ne l'a fait ici-bas. De là les peines de notre triste carrière et la mort qui la termine.

6. Mais la justice qui est pour la foi s'exprime ainsi : Ne dis point en ton cœur : Qui montera au ciel? Cela est ramener Christ d'en haut.

6. « *Mais la justice qui est par la foi, etc.* » Saint Paul n'affirme point que le législateur juif décrive quelque part la « justice qui est par la foi. » Non; la tâche de Moïse était uniquement de donner la loi, d'en enseigner les exigences et les promesses. Mais ce qu'il n'avait pas dit explicitement pouvait se tirer de ces paroles; aussi saint Paul, empruntant ses expressions à ce législateur (Deut. xxx, 11-14.), et personnifiant la justice, met dans la bouche de celle-ci sa propre pensée, semblable à celle de Moïse. Dans ce passage, Moïse exhorte les Israélites à se conformer aux commandements de Dieu, qui sont simples, naturels et accessibles à chacun. Vous n'avez pas besoin, leur dit-il, pour les connaître, de vous livrer à de pénibles recherches et à de longs travaux, de traverser les mers, de visiter des pays éloignés, de pénétrer les mystères insondables du ciel où de l'abîme; en effet, vous les possédez déjà. Chez les anciens, malgré les

dangers des voyages, les législateurs allaient à la recherche de la connaissance dans des contrées lointaines. Ainsi Pythagore et les principaux philosophes grecs visitèrent l'Égypte pour s'entretenir avec ses prêtres. § « *Ne dis point en ton cœur ;* » ne pense pas, ne suppose pas. § « *Qui montera au ciel ?* » Pour désigner une chose difficile, les Juifs disaient qu'elle était haute comme le ciel. (Job. xi, 7, 8.) Moïse rappelle qu'il n'en est pas ainsi de sa doctrine, facile à comprendre. § « *Cela est ramener Christ d'en haut.* » Saint Paul applique les mots de Moïse à Jésus-Christ sans prétendre que Moïse eût en vue cette application. Nous n'avons pas besoin de monter au ciel et d'en faire descendre un Messie, ce Messie en étant déjà descendu.

7. Ou, qui descendra dans l'abîme? Cela est ramener Christ des morts.

7. « *Ou qui descendra dans l'abîme ?* » Allusion à ces paroles (Deut. xxx, 13.) : « *Qui est-ce qui passera au-delà de la mer pour nous, etc.* » Moïse a en vue la Méditerranée, alors si peu connue, et dès lors figurant bien l'infini. (Job. xi, 9.) Le mot abîme est employé par saint Paul dans le même sens. Dans la traduction des Septante, il désigne : 1° l'Océan. (Job. xli, 22 ; Esaïe xlii, 27 ; Voy. Gen. vii, 11 ; viii, 2.) 2° Un endroit spacieux. (Voy. Job. xxxvi, 16.) 3° Le chaos. (Voy. Gen. i, 2.) Dans le Nouveau Testament, à l'exception d'un seul passage où il a le sens d'Océan (Voy. Luc viii, 31, et note sur cet endroit), il désigne le séjour des morts et surtout des damnés. (Voy. Apoc. ix, 1, 2 ; Apoc. xi, 7 ; xvii, 8 ; xx, 1, 3.) Ici l'abîme est opposé au ciel. Il est aussi difficile de ramener quelqu'un de l'abîme que du ciel. Saint Paul n'affirme pas que Christ ait visité le séjour des morts ; mais que la justification par la foi ne présente pas de difficulté semblable à celle d'y descendre et d'en faire revenir quelqu'un. § « *Cela est ramener Christ des morts.* » « Pour être sauvés, veut dire l'apôtre, nous n'avons besoin ni de faire descendre Jésus-Christ du ciel : il en est déjà descendu, ni de le ressusciter des morts, car il est déjà ressuscité : il nous suffit de croire. »

8. Mais que dit-elle? La parole est près de toi en ta bouche, et en ton cœur. Or c'est la parole de la foi, laquelle nous prêchons.

8. « *Mais que dit-elle ?* » Quel est le langage de la justification par la foi? § « *La parole est près de toi.* » Ceci encore est tiré de Moïse. (Voy. Deut. xxx, 14.) Nous atteignons sans peine ce qui est près de nous ; de là, l'expression *la parole est près de toi* signifie : il t'est facile de la comprendre et de l'accepter. Moïse a en vue la loi, saint Paul l'Évangile. § « *En ta bouche.* » Moïse avait tant parlé des commandements de Dieu aux Israélites que ceux-ci en faisaient souvent le sujet de leurs conversations. De même, à l'époque où saint Paul écrivait cette Épître, les faits sur lesquels repose l'Évangile étaient dans la bouche de chacun. § « *Et en ton cœur.* » Moïse veut dire que sa loi était dans l'esprit des Israélites, ou en d'autres termes, qu'ils la méditaient. Au temps de l'apôtre il en était de même de l'Évangile. § « *Or, c'est là, etc. ;* » toujours l'application des expressions de Moïse à l'objet que saint Paul a en vue. § « *La parole de la foi ;* » la

doctrine qui exige la foi, l'Évangile (Comp. I Tim. iv, 6), qui est ce que Dieu *dit* aux hommes. Voilà pourquoi on l'appelle *la parole* de la foi ou *la Parole* de Dieu. (V. 17; Hébr. vi, 5; xi, 3.) § « *Laquelle nous prêchons*; » que nous vous avons apporté à tous, et qu'il n'est par conséquent pas nécessaire d'aller chercher au loin.

9. C'est pourquoi si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche, et que tu croies en ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé.

9. « *Si tu confesses, etc.* » Le mot grec signifie aussi *faire profession*. (Voyez Matth. vii, 23; Tite i, 16; Rom. i, 22; I Tim. ii, 10; vi, 12, 13, 21; Hébr. iii, 1, etc.) Faire profession d'être chrétien, c'est reconnaître publiquement la vérité de tout ce que Dieu a déclaré au sujet de Jésus-Christ. Il n'est ici question que du Sauveur, parce que l'idée de *salut* résume le christianisme. § « *Si tu confesses le Seigneur Jésus*; » si tu declares ton attachement pour Jésus-Christ. On peut rendre la pensée de l'apôtre en faisant du mot *Seigneur* un attribut. « Si tu confesses que Jésus-Christ est le Seigneur. » (Comp. Act. ii, 36; Phil. ii, 11. § « *De ta bouche*; » ouvertement. § « *Et que tu croies en ton cœur*; » sincèrement. Si ta profession de foi n'était pas d'accord avec tes croyances, tu ne serais qu'un hypocrite. § « *Que Dieu l'a ressuscité des morts.* » La résurrection du Sauveur est mentionnée ici à cause de son importance. Si elle a eu réellement lieu, l'Évangile tout entier est vrai : Jésus-Christ est venu d'en haut; il est mort pour les pécheurs; Dieu a accepté son œuvre; il règne au ciel, et il en reviendra pour juger les vivants et les morts. (Phil. ii, 8-11; Eph. i, 21; Act. ii, 24, 32, 33; xvii, 31; II Cor. iv, 14; I Cor. xv, 13-20.) Aussi les apôtres faisaient de ces vérités le sujet de leur prédication. (Voy. note sur Act. i, 3.) § « *Tu seras sauvé*; » tu échapperas à la condamnation.

10. Car de cœur on croit à justice, et de bouche on fait confession à salut.

10. « *Car du cœur, etc.* » La foi véritable n'agit pas sur l'intelligence seulement, mais sur l'âme entière et sur la vie. § « *On croit à justice*; » on croit de manière à être justifié. (Stuart.) « *On fait confession à salut*; » on fait profession d'être chrétien de manière à assurer son salut. On fait profession d'être chrétien en parlant ouvertement de ses croyances, en assistant au culte divin et en participant aux bonnes œuvres des enfants de Dieu. Une cité, bâtie sur une haute montagne, ne peut rester cachée. Selon saint Paul, il est aussi indispensable de confesser Jésus-Christ que de croire en lui. Ce qu'il dit à ce sujet s'accorde avec les déclarations du Seigneur. (Matth. x, 32; xxv, 34-46; Luc xii, 8.) Il ne peut y avoir de piété réelle sans empressement à confesser; et de même que nous n'aimons nos parents et nos amis que lorsque nous sommes prêts à le dire en toute occasion, si nous taisons notre amour pour notre Sauveur, c'est qu'il n'est pas véritable : notre silence est une profession plus fidèle de notre incrédulité. Ce n'est pas impunément qu'on renie le Sauveur devant les hommes. (Voy. II Pierre ii, 1.) Nos vrais sentiments se manifestent toujours de quelque manière dans notre conduite, et si l'on n'y

voit ni actes ni paroles pour Christ, c'est que Christ n'est pas dans notre cœur, et par conséquent son salut ne sera pas notre partage.

11. Car l'Écriture dit : Quiconque croit en lui ne sera point confus.

11. « *Car l'Écriture dit, etc.* » (Voy. Esaïe xxviii, 16.) C'est partout que la Bible enseigne que celui qui a des convictions religieuses n'a pas honte de les avouer. (Voy. note sur Rom. ix, 33.)

12. Parce qu'il n'y a point de différence du Juif et du Grec: car il y a un même Seigneur de tous, qui est riche envers tous ceux qui l'invoquent.

12. « *Parce qu'il n'y a point de différence, etc.* » Quoiqu'il y ait, à plus d'un égard, des différences entre les Juifs et les Grecs, il n'y en a pas au sujet de la justification. Ayant également violé la loi, ils ne peuvent être justifiés, les uns et les autres, que par la foi en Jésus-Christ. Le mot traduit par *différence* signifie aussi *supériorité, avantage*. On pourrait dire ici : Le Juif n'a aucun avantage sur le Grec à l'égard de la justification par la foi. § « *Du Juif* ; » de celui qui fait profession d'obéir à la loi mosaïque. § « *Du Grec.* » Le mot *grec* est ici synonyme de Gentil. Connaissant beaucoup les Grecs et peu les autres peuples, les Juifs donnaient en effet ce nom à tous les étrangers. L'expression *du Juif et du Grec* embrasse donc l'humanité entière : les conditions du salut sont les mêmes pour tous les hommes. Cette vérité, qui répugnait à l'orgueil des Israélites, est fréquemment enseignée dans l'Évangile. Elle est digne d'un Dieu qui est également le créateur de tous les hommes, et conforme à une religion qui doit être prêchée par tout le monde. § « *Car il y a un même Seigneur de tous, etc.* ; » car les Juifs et les Gentils n'ont qu'un seul Seigneur. (Comp. Rom. iii, 29, 30.) Dieu les a tous créés, et tous sont pécheurs, il est donc naturel que Dieu leur ouvre à tous la même source de pardon et de salut. (Pour le développement de cette pensée, voy. le discours de saint Paul aux Athéniens, Act. xvii, 26-30; et I Tim. ii, 5.) § « *Qui est riche envers tous.* » Le mot grec signifie *avoir en abondance, au-delà de ses besoins*; appliqué à Dieu il revient à dire qu'il est plein de miséricorde et de bonté. (Voy. Eph. ii, 4.) « *Mais Dieu qui est riche en miséricorde, etc.* » (Jacq. ii, 6.) Dieu est riche envers tous les hommes, en ce qu'il prodigue pour les sauver les trésors de sa grâce et de son amour. § « *Qui l'invoquent.* » Comme la prière joue un grand rôle dans une vie pieuse (Act. ix, 11, « car voilà, il prie, »), *invoyer le Seigneur* signifie ici *être religieux*. (Comp. I Pierre i, 17.) (Act. ii, 21; ix, 14.)

13. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

13. « *Car quiconque invoquera, etc.* ; » Joël déjà avait dit (ii, 32) : « Et il arrivera que quiconque invoquera le nom de l'Éternel sera sauvé. » Pierre (voy. Actes ii, 21) applique expressément ce passage à Jésus-Christ. Invoyer le nom du Seigneur, c'est l'invoyer lui-même. Le mot *nom* est souvent employé de cette manière. (Prov. xviii, 10; Ps. xx, 1.) Ce qui suit prouve, à n'en pas douter, qu'il s'agit ici de Jésus-Christ; les

écrivains du Nouveau Testament emploient souvent, en parlant de lui, des expressions qui ne se disaient jamais que de Dieu dans l'Ancien. (Comp. I Cor. I, 2.) § « *Sera sauvé* ; » promesse faite à tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur. (Voy. Act. II, 22; XXII, 16.) Il est juste d'invoquer le Seigneur pour être sauvé. 1° Ayant péché contre Dieu, il faut le lui confesser. 2° Il a seul le pouvoir de nous pardonner. 3° L'invoquer, c'est d'ailleurs le reconnaître pour notre Souverain, pour notre Père et pour notre Ami.

14. Mais comment invoqueront-ils Celui en qui ils n'ont point cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche?

14. « *Mais comment invoqueront-ils*; etc. » L'apôtre vient de déclarer que la foi en Christ est essentielle à la justification et au salut. « Mais, pouvait-on lui dire, la plupart des hommes sont, par un effet des circonstances mêmes, dans l'impossibilité absolue de croire; » il serait donc injuste que le salut dépendit de la foi. § « *Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler?* » Ici encore le raisonnement est juste; on ne peut s'attendre à ce que les hommes croient à un être dont ils ignorent l'existence. Mais celui qui fait l'objection dissimule la conséquence qu'il veut en tirer; c'est qu'il n'est pas juste de leur faire de la foi en Jésus-Christ une condition pour obtenir la vie éternelle, et que si cette foi n'est pas absolument nécessaire aux uns, elle ne doit pas être exigée des autres. Telle est la fausse application d'un principe juste, que l'apôtre réfutera plus loin. § « *Et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche?* » C'est la même objection, elle est fondée; mais mal appliquée, comme nous le verrons plus loin.

15. Et comment prêchera-t-on, sinon qu'il y en ait qui soient envoyés? ainsi qu'il est écrit : Oh! que les pieds de ceux qui annoncent la paix sont beaux, *les pieds, dis-je*, de ceux qui annoncent de bonnes choses!

15. « *Et comment prêchera-t-on?* » Le mot *comment* ne se rapporte pas à la manière dont on prêchera, mais à ce fait lui-même. Le verbe traduit ici par *prêcher* signifie proprement *publier à haute voix*, comme le fait un crieur. § « *Sinon qu'il y en ait qui soient envoyés?* » si Dieu n'envoie quelqu'un pour le faire. Les Juifs croyaient, avec raison, que pour annoncer quelque chose de la part de Dieu, il fallait en avoir été spécialement chargé par lui-même. (Voy. Jér. XXIII, 21; I, 7; XIV, 14, 15; VII, 25.) Du reste, c'est toujours la même objection. § « *Ainsi qu'il est écrit*, etc. » (Voy. Esaïe LII, 7. § « *Oh! que les pieds*, etc. » Ce passage est cité à l'appui de l'objection qui précède, parce qu'il prouve l'importance des envoyés de Dieu. Dans l'hébreu, les mots *sur les montagnes* donnent à la description quelque chose de plus pittoresque. Le messenger d'Esaïe vient de paraître dans le lointain, sur une hauteur; il arrive d'un champ de bataille, et il accourt apportant de bonnes nouvelles. On comprend que sa vue soit agréable à ceux qui l'attendent. § « *Les pieds*, etc. » Saint Paul

veut dire : « Quelle est belle, l'arrivée de celui qui annonce la paix ! » Le mot *piéd* a donc le sens de *marche* ou de *course*. L'arrivée de ceux qui prêchent l'Évangile doit exciter l'intérêt et la joie, et leur mission est aussi honorable que douce à remplir. § « *Qui annoncent la paix;* » littéralement : *qui annoncent la bonne nouvelle de la paix*. La paix étant l'image des plus grands biens pour ceux qui ont été longtemps exposés aux malheurs de la guerre, il désigne ici la réconciliation du monde avec Dieu, par Jésus-Christ. § « *Qui annoncent de bonnes choses;* » littéralement : *qui apportent la joyeuse nouvelle de bonnes choses*. Les Juifs eux-mêmes appliquent ce passage à la venue du Messie. (Rosenmüller.)

16. Mais tous n'ont pas obéi à l'Évangile; car Esaïe dit : Seigneur, qui est-ce qui a cru à notre prédication ?

16. « *Mais tous n'ont pas obéi à l'Évangile.* » On se demande si ce verset fait partie de l'objection du Juif ou de la réponse de l'apôtre ? J'y vois une concession de ce dernier. « Je le reconnais, veut-il dire, tous n'ont pas obéi à l'Évangile. » (Voy. Act. xxviii, 24; Hébr. iv, 2.) § « *Car Esaïe dit :* (Voy. Es. liii, 1.) § « *Qui est-ce qui a cru ?* » Si les contemporains du prophète refusèrent d'ajouter foi à ce qu'il leur dit du Messie, il n'est pas étonnant que les Juifs rejettent l'Évangile, à l'époque de l'apôtre. § « *Notre prédication.* » Esaïe veut dire non-seulement qu'on ne l'avait pas écouté, lui, mais encore qu'on ne croirait pas non plus à Celui dont il annonçait la venue. Aussi, poursuit-il en expliquant pourquoi le Messie serait rejeté. (Voy. Es. liii, 3.) Peut-être pourrait-on traduire ce passage dans ce sens : Quoique tous les hommes n'aient pas cru, qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles ! Ce verset-ci est une sorte de parenthèse.

17. La foi donc est de l'ouïe, et l'ouïe par la Parole de Dieu.

17. « *La foi donc, etc.* » Ceci fait encore partie de l'objection. La citation même que vous venez de faire, dit le Juif à l'apôtre, prouve la nécessité d'un message et la vérité de ce que je dis. Esaïe ne condamnait pas ses contemporains pour ne pas croire ce qu'ils n'avaient pas entendu; mais parce qu'ils mettaient en doute ce qu'il ne cessait de leur annoncer. § « *De l'ouïe.* » C'est le même mot grec qui, dans le verset précédent, est traduit par *prédication*. En affirmant que la foi vient de l'ouïe, on ne veut pas dire que tous ceux qui entendent croient; mais qu'il n'y a pas de foi possible sans quelque chose à entendre. Les hommes ne peuvent être convertis que par le moyen de la vérité; aussi la prédication de l'Évangile est-elle de la plus haute importance. § « *Et l'ouïe par la Parole de Dieu.* » Si les hommes ne croient pas à l'Évangile, veut dire l'auteur de l'objection, Dieu ne peut s'en prendre qu'à lui-même, et il aurait tort de les condamner.

18. Mais je demande : Ne l'ont-ils point oui ? Au contraire, leur voix est allée par toute la terre, et leur parole jusqu'aux bouts du monde.

18. « *Mais je demande.* » Après avoir exposé l'objection, l'apôtre y

répond : Il reconnaît que pour que les hommes puissent être justement condamnés pour n'avoir pas cru, l'Évangile doit leur être prêché; que la foi vient de l'ouïe et que par conséquent Dieu doit envoyer des messagers pour annoncer la vérité. Mais il prouve, au moyen des Écritures, que cela avait été fait, que les Juifs et les Gentils avaient reçu le message de Dieu. § « *Ne l'ont-ils point ouï ?* » L'apôtre déclare positivement que ceux dont il parle ont entendu prêcher l'Évangile. Je crois que le mot *ils* désigne les Gentils. Dans les versets suivants, en effet, saint Paul réfute la même objection pour ce qui concerne les Juifs. § « *Leur voix est allée, etc.* » Ces mots sont empruntés à David. (Voy. Ps. xix, 4.) Il dit que les œuvres de Dieu proclament partout l'existence de leur auteur. L'apôtre les accommode à sa pensée. « *Leur voix.* » Le mot grec désigne proprement le son d'un instrument à cordes, mais il a aussi le sens de *voix*. David veut dire que les cieux proclament la puissance et la sagesse de Dieu; saint Paul, que l'Évangile a été prêché de tout côté. § « *Par toute la terre.* » Dans le psaume l'expression *jusques au bout du monde habitable* doit être prise dans sa signification la plus vaste. Les œuvres de Dieu proclament sa sagesse dans tous les pays et chez tous les peuples. Les mots *par toute la terre* sont au contraire employés ici dans un sens relatif. § « *Leur parole, etc.* » Dans le psaume les cieux sont représentés comme parlant et révélant aux hommes la connaissance du vrai Dieu. Saint Paul, lui, veut dire que la nouvelle du salut a été portée au loin, et sans doute il fait allusion aux travaux des apôtres. Depuis l'ascension, l'Évangile avait été prêché dans tous les pays alors connus : en Judée, en Arabie, en Syrie, en Asie-Mineure, en Grèce, en Italie, ou, en d'autres termes, « *jusques au bout du monde.* » Saint Paul affirme ailleurs que l'Évangile était prêché à toute créature humaine. (Voy. Act. xxvi, 26; Col. i, 23; Comp. Col. i, 6.) L'objection qu'il combat était donc des moins fondées. Il lui aurait suffi, pour la réfuter, s'il l'eût voulu, de déclarer avec le Psalmiste, que le vrai Dieu est révélé par ses œuvres. (Comp. Rom. i, 20.)

19. Mais je demande : Israël ne l'a-t-il point connu? Moïse le premier dit : Je vous exciterai à la jalousie par Celui qui n'est point peuple; je vous exciterai à la colère par une nation destituée d'intelligence.

19. « *Israël ne l'a-t-il point connu ?* » Il y a dans le texte seulement : Israël n'a-t-il point connu? Mais ce qui suit complète la pensée, savoir : Que l'Évangile serait prêché aux Gentils et que Dieu rejeterait les Juifs. (Voy. v. 19, 20, 21.) Cette vérité n'est que la conséquence de ce qu'il a dit plus haut (v. 12 et 13) et de ce qu'on lui conteste (v. 14 et 15), que le Juif, comme le Grec, ne peut être sauvé que par la foi en Jésus-Christ. Paul prouve cette vérité par l'Ancien Testament, et ainsi renverse l'objection faite par les Juifs. § « *Le premier.* » En premier lieu, d'abord. § « *Je vous exciterai à la jalousie, etc.* » Ces mots sont tirés du Deutéronome. (Voy. Deut. xxxii, 21.) Puisque vous avez excité mon indignation en adorant des idoles qui ne sont point des dieux, dit l'Éternel aux Israélites, à mon tour je vous inspirerai de l'envie en favorisant ceux auxquels vous refusez le nom de peuple. Dieu voulait révéler ainsi un des grands principes

d'après lesquels il gouverne le monde. (Voy. 2 Sam. xxii, 26, 27.) *Envers* celui qui est pur, tu te montres pur; mais *envers* le pervers, tu agis selon sa perversité. » (Ps. xviii, 26, 27.) Le passage de Moïse ne se rapporte pas spécialement aux temps évangéliques, mais il pose un principe général dont Paul fait l'application aux Juifs de son temps, savoir : Qu'un homme ou un peuple ne peut pécher sans que Dieu lui retire ses faveurs pour les accorder à d'autres. § « *Par celui qui n'est point peuple ;* » par celui que vous ne reconnaissez pas pour un peuple; des nomades qui n'ont ni gouvernement, ni lois. C'était le cas de la plupart des barbares. D'ailleurs, les Juifs se croyaient seuls dignes du nom de peuple. § « *Une nation déstituée d'intelligence.* » Le mot grec veut dire aussi idolâtre, comme s'il y avait folie à ne pas croire en Dieu. (Ps. xiv, 1.) « L'insensé a dit en son cœur : Il n'y a point de Dieu. » (Prov. i, 7.) Dieu est un souverain absolu; aussi a-t-il le droit d'accorder ses faveurs à qui bon lui semble. Des orgueilleux qui ont rejeté sa grâce, s'irritent toujours de ce qu'il y fait participer d'autres personnes. Aussi n'y a-t-il aucune doctrine qu'ils haïssent davantage que celle de la souveraineté de Dieu?

20. Et Esaïe s'enhardit tout-à-fait, et dit : J'ai été trouvé de ceux qui ne me cherchaient point, et je me suis clairement manifesté à ceux qui ne s'enquerraient point de moi.

20. « *Et Esaïe.* » (Voy. Es. lxxv, 1, 2.) § « *S'enhardit tout-à-fait,* » dit hardiment. Quelque peu populaire que fût la doctrine du rejet des Juifs et quelque dangereux qu'il fût d'y croire, veut dire saint Paul; Esaïe l'a proclamée il y a longtemps. Le sens en est que les Gentils, qui étaient idolâtres, connaîtraient un jour le vrai Dieu. Il n'en résulte point que nous devions nous attendre à trouver la vérité, si nous ne la cherchons pas, ou que quelqu'un soit jamais devenu chrétien sans faire aucun effort. Le contraire est clairement enseigné dans l'Écriture. (Voy. Hébr. xi, 6; I Chron. xviii, 8, 9; Matth. vi, 33; vii, 7; Luc xi, 9.)

21. Mais quant à Israël, il dit : J'ai tout le jour étendu mes mains vers un peuple rebelle et contredisant.

21. « *Mais quant à Israël, il dit :* » L'apôtre vient de prouver l'appel des Gentils, il lui reste à montrer le rejet des Juifs. Il le fait en rappelant, toujours dans les termes d'Esaïe, qu'ils étaient un peuple désobéissant et rebelle. § « *Tout le jour ;* » sans relâche. Les Juifs vécurent dans un état *continuel* de révolte. § « *J'ai étendu mes mains.* » Dieu est représenté par le prophète, dans l'attitude de la sollicitation. Loin de vouloir rejeter personne, il désire vivement que les pécheurs viennent à lui, et il les presse de le faire. (Prov. i, 24.) § « *Rebelle ;* » c'est le mot d'Esaïe, Paul dit : *Incrédule*. Au fond le sens est le même. § « *Contredisant.* » Dans un sens plus général, me contrariant, me résistant. Ce mot n'est pas dans l'hébreu, mais l'idée s'y trouve. (Voy. Es. lxxv, 2-7.)

REMARQUES SUR LE CHAPITRE X.

1° Le salut est offert à tous les peuples : telle est la vérité que proclame l'apôtre. De son temps, on la regardait comme une doctrine nouvelle; aussi ne néglige-t-il rien pour l'expliquer et la défendre. Les apôtres la prêchèrent à toutes les nations connues de leur temps, avec un zèle infatigable. 2° Aujourd'hui encore les païens en ont besoin. Ce que les voyageurs nous racontent de leur corruption s'accorde avec ce que les auteurs sacrés en ont écrit, et ils seront à jamais perdus si on ne leur prêche l'Évangile. 3° Les trésors de la miséricorde divine sont assez grands pour que tous les hommes puissent y avoir part. Sur quelque peuple que l'Évangile ait été appelé à agir, l'heureuse influence qu'il exerce s'est toujours manifestée par des institutions meilleures, et des mœurs plus pures. Il peut transformer des sauvages cruels en saints civilisés. 4° L'ordre qu'a donné Jésus-Christ de prêcher l'Évangile à toute créature humaine, est positif. Les apôtres s'y conformèrent. L'Église doit déployer une égale énergie. De jeunes et courageux chrétiens doivent se dévouer à cette œuvre. Dieu ne l'a-t-il pas jugée digne des travaux, des larmes et de l'abnégation de son Fils? Quel temps heureux que celui où l'Église comprendra toute l'étendue de ses devoirs à cet égard, et où l'on ne regardera pas comme un renoncement, mais comme un glorieux privilège, d'annoncer à des païens près de paraître devant leur Juge que Christ est mort pour eux? 5° Comme l'histoire des Juifs nous en fournit la preuve, Dieu retire ses faveurs aux nations rebelles, et nous, peuple privilégié, devons y prendre garde.

CHAPITRE XI.

1. Je demande donc : Dieu a-t-il rejeté son peuple? A Dieu ne plaise! car je suis aussi Israélite, de la postérité d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

1. « *Je demande donc.* » Ces mots introduisent une nouvelle objection sur le rejet des Israélites. On pouvait répondre à Paul : Comment Dieu aurait-il rejeté un peuple choisi par lui et auquel il avait accordé tant de privilèges? Cette objection repose sur la supposition que Dieu a rejeté à jamais tous les descendants d'Abraham. Voici comment l'apôtre la réfute: 1° quoiqu'il soit Juif, Dieu l'a sauvé, lui, Paul; il n'a donc pas voulu dire que tous les enfants d'Israël fussent perdus. (V. 1.) 2° au milieu même de la décadence religieuse la plus complète, Dieu se conserve des serviteurs fidèles (v. 2-5.). 3° Le fait qu'une partie des Juifs devaient fermer

leur cœur à la vérité, est d'accord avec l'Écriture (v. 6-10.). 4° Dieu ne les a pas rejetés pour qu'ils soient à jamais perdus, mais afin que les Gentils participent au privilège du christianisme (v. 11-24.). Ils se retourneront vers lui, et ils seront réintégrés dans sa faveur, quoiqu'il leur ait retiré les privilèges exclusifs dont ils jouissaient et qu'ils aient cessé d'être son peuple, on ne peut donc dire, ni qu'il le sait rejetés tous et à jamais, ni qu'il ait violé ses promesses. § « *Rejeté* ; » sans retour. § « *A Dieu ne plaise* ; » littéralement : cela ne peut pas être. « *Moi, veut dire saint Paul, j'aurais eu l'intention d'avancer une pareille doctrine ? Jamais ! (Voyez Luc xx, 16 ; Rom. iii, 4, 6, 30, vi, 2, 15 ; vii, 7, 13.)* » § « *Car je suis Israélite.* » Si moi, juif, j'aspire à la vie éternelle comme chrétien, d'autres le peuvent aussi. § « *De la postérité d'Abraham.* » Je suis Juif autant que qui que ce soit. Si les descendants d'Abraham devaient être tous rejetés, je le serais moi-même, ce que je ne crois évidemment pas. (Voyez Matth. iii, 9 ; Comp. Phil. iii, 4, 5.) § « *De la tribu de Benjamin.* » Paul se conforme à l'usage des Israélites, qui attachaient une grande importance à leurs généalogies, et qui tenaient à pouvoir dire, non-seulement qu'ils étaient Juifs, mais à quelle tribu et à quelle famille ils appartenaient.

2. Dieu n'a-t-il pas rejeté son peuple, lequel il a auparavant connu. Et ne savez-vous pas ce que l'Écriture dit d'Elie, comme il a fait requête à Dieu contre Israël ? disant :

2. « *Dieu n'a point rejeté, etc.* » L'apôtre nie l'objection. § « *Lequel il a auparavant connu.* » Le mot traduit ici par *connaître auparavant*, ne signifie pas seulement *prévoir*, mais *prédestiner*. (Voyez note sur ch. viii, 28.) Le sens de ce passage est simplement que Dieu n'a pas rejeté ceux qu'il avait prédestinés à être ses enfants. Dieu est immuable ; aussi, quoique la nation juive eût cessé d'être son peuple, il n'avait nullement violé ses promesses. Dieu ne s'engage pas à sauver les hommes qui demeurent dans leurs péchés, et si malgré les nombreux privilèges temporels les méchants sont finalement perdus, il ne s'en suit point qu'il ait été infidèle à un seul de ceux qu'il a prédestinés au salut. Ce passage nous montre aussi que tout homme véritablement régénéré persévère dans le bien et obtient la vie éternelle. § « *Ce que l'Écriture dit.* » (Voyez I Rois xix, 10-18. § « *D'Elie.* » En grec : dans Elie. *D'Elie* ne veut donc pas dire *au sujet d'Elie*. Pour comprendre cette expression, il faut se rappeler comment les Juifs citaient ordinairement les Écritures. Ils ne connaissaient pas la division en chapitres et en versets. (Voyez l'introduction aux notes sur Matth.) Ils partageaient l'Ancien Testament en sections qu'ils désignaient par leur contenu. « *Dans le buisson,* » par exemple, signifie dans le passage de l'Exode où il est question du buisson ardent. (Voyez Luc xx, 37 ; Marc xii, 26, et notes sur ces endroits.) *D'Elie* veut donc dire : dans la portion de l'Écriture où il est parlé d'Elie. § « *Il a fait requête à Dieu contre Israël.* » Le mot traduit ici par *faire requête* signifie proprement *plaider* pour ou contre quelqu'un, et de là *accuser*. Il a ici ce dernier sens. On l'emploie aussi en parlant du seigneur Jésus, qui intercède pour nous dans les cieux. (Héb. vii, 25 ; Es. liii, 12.)

3. Seigneur, ils ont tué tes prophètes, et ils ont démolé tes autels, et je suis demeuré moi seul, et ils tâchent à m'ôter la vie.

3. « *Seigneur ! ils ont tué, etc.* » Cette citation est fidèle sans être littérale. (Voyez I Rois xix, 10.) Ce dont Elie accusait ses compatriotes était vrai : ils avaient fait mourir les prophètes de l'Éternel (I Rois xviii, 4, 13) ; mais il paraît en avoir conclu qu'il n'y avait plus d'hommes pieux en Israël, et, en cela, il se trompait. § « *Et ils ont démolé tes autels.* » Il y avait dans le temple un grand nombre d'autels qui étaient imités de celui du tabernacle ; mais il n'était pas défendu aux Juifs d'en faire ailleurs (Exode xx, 24, 25.) ; ils en construisirent en différents endroits. (I Sam. vii, 17 ; xvi, 2, 3 ; I Rois xviii, 30, 32.) C'est de ces derniers que parle Elie. § « *Et je suis demeuré moi seul* » Lorsque Jézabel faisait périr les prophètes de l'Éternel, Abdias en cacha cent dans des cavernes (I Rois xviii, 4) ; mais ils avaient vraisemblablement été découverts et mis à mort. Ce que le maître d'hôtel d'Achab dit à Elie quand il le rencontra, me paraît justifier cette supposition. (I Rois xviii, 13.) § « *Ils tâchent de m'ôter la vie.* » Achab et Jézabel cherchaient à faire mourir Elie, parce qu'il avait triomphé des prophètes de Bahal. (I Rois xix, 1, 2.) A l'époque où vivait le prophète, tout semblait s'être conjuré contre le culte du vrai Dieu ; la nation juive marchait à grands pas vers l'idolâtrie, où l'entraînaient des princes méchants et criminels ; les prophètes du Très-Haut avaient été massacrés, et un seul homme paraissait avoir encore du zèle pour la vérité.

4. Mais que lui fut-il répondu de Dieu ? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Bahal.

4. « *Mais que lui fut-il répondu de Dieu ?* » Mais que lui dit la réponse de Dieu ? Cette réponse dut être bien consolante pour le prophète et faire taire ses murmures. Elle lui fut donnée par une petite voix douce. (I Rois xix, 11, 12.) § « *Je me suis réservé.* » En hébreu : J'ai fait rester. Si une partie des Juifs avaient échappé à la corruption et à l'idolâtrie de leurs contemporains, ce n'est pas qu'ils fussent bons ou vertueux, c'est que Dieu l'avait voulu, et il s'en attribue tout l'honneur. Sans son secours, personne ne peut triompher du péché et de la mort. § « *Sept mille hommes.* » Le mot *sept* est souvent employé dans l'Écriture pour désigner un nombre considérable et indéterminé ; il a peut-être ce sens ici. Au milieu des ténèbres les plus profondes, il peut se trouver dans l'église beaucoup plus d'enfants de Dieu que nous ne le pensons : Elie croyait qu'il n'en existait point en Israël, et il y en avait des milliers. Que le prophète était loin de la vérité dans son découragement ! § « *Qui n'ont point fléchi le genou devant Bahal.* » Qui n'ont point adoré Bahal. (Comp. Phil. ii, 10 ; Eph. iii, 14 ; Esaïe xlv, 23.) § « *Devant Bahal.* » Le mot *Bahal* signifie en hébreu *seigneur* ou *maître*. C'était le nom d'une idole des Phéniciens et des Cananéens, qu'on adorait aussi en Assyrie et à Babylone, sous le nom de *Bel*. (Voyez le livre de *Bel* dans les Apocryphes.) Elle avait la forme d'un bœuf ou d'un veau, représentant

l'un le soleil, l'autre la lune. Le culte en était général du temps d'Elie.

5. Ainsi donc il y a aussi à présent un résidu selon l'élection de la grâce.

5. « *A présent.* » Cette expression désigne l'époque où écrivait l'apôtre. Du temps d'Elie, à l'exception d'un seul, tous les Israélites paraissaient avoir abjuré le culte du vrai Dieu, et cependant un nombre considérable y étaient restés fidèles. De même, à l'époque de saint Paul, quoique la plupart des Juifs eussent refusé de croire au Messie, tous n'avaient pas été rejetés, et aucun de ceux que Dieu avait résolu de sauver ne devait être perdu. § « *Un résidu.* » Un reste. (Voyez chap. ix, 27.) Il s'agit sans aucun doute ici des Juifs qui avaient accepté Jésus-Christ pour le Messie. § « *Selon l'élection de la grâce.* » C'est par un effet de la grâce de Dieu qu'à l'époque de saint Paul comme à celle d'Isaïe, une partie des Juifs échappèrent à l'impiété. L'apôtre ne fixe pas le nombre de ceux qui crurent au Sauveur ; mais, quoique ce ne fût relativement qu'un *résidu*, d'après l'analogie tirée de la citation d'Esaië, on ne peut douter qu'il ne fût considérable. Plusieurs vérités découlent de ce passage : 1° il arrive quelquefois que le zèle des masses pour la vérité se refroidit, et que l'iniquité abonde. 2° Les enfants de Dieu en éprouvent une profonde douleur. « Mes yeux, disait David, se sont fondus en ruisseaux d'eau, parce qu'on n'observe point ta loi. (Ps. cxix, 136 ; Comp. Jér. ix, 1 ; Luc xix, 41.) 3° Quelque grand que soit le mal, en pareil cas, nous ne devons point nous laisser abattre. Il peut y avoir, dans le monde, beaucoup plus de piété que nous ne le supposons. Dieu n'abandonne aucun de ceux qu'il a destinés à la vie éternelle. 4° Si tous les hommes ne sont pas à jamais perdus, c'est grâce à Dieu qui se réserve des serviteurs fidèles, au milieu même des générations les plus impies.

6. Or si c'est par la grâce, ce n'est plus par les œuvres ; autrement la grâce n'est plus la grâce : mais si c'est par les œuvres, ce n'est plus par la grâce ; autrement l'œuvre n'est plus une œuvre.

6. « *Or si c'est par la grâce, etc.* » Paul saisit, en passant, l'occasion de combattre une idée favorite des Juifs, celle qu'on peut être justifié par son obéissance à la loi. Si quelques-uns de vos ancêtres ont été sauvés du temps d'Elie, leur dit-il, c'est que Dieu se les était réservés ; il en est de même aujourd'hui, et vos idées sur le mérite des œuvres sont fausses. (Voyez ch. iv, 4, 5 ; Gal. v, 4 ; Eph. ii, 8, 9.) § « *Autrement la grâce, etc.* » Si les hommes sont justifiés par leurs œuvres, il ne peut plus être question de grâce. L'idée de grâce est incompatible avec celle de mérite. § « *Mais si c'est par les œuvres, etc.* » Le salut ne peut donc s'obtenir en partie par les œuvres et en partie par la grâce. Il serait impossible de proclamer la doctrine de l'élection plus explicitement que l'apôtre ne le fait ici.

7. Quoi donc ? C'est que ce qu'Israël cherchait, il ne l'a point obtenu, mais l'élection l'a obtenu ; et les autres ont été endurcis.

7. « *Quoi donc ?* » Que déclarons-nous de ce qui précède ? § « *Ce qu'Israël cherchait, etc.* » Israël a vainement cherché le salut dans l'obéissance à la loi. § « *Mais l'élection l'a obtenu.* » Mais Dieu y a fait arriver les siens par l'élection. Ou bien, le mot *élection* désigne *les élus* ; et alors voici le sens : Ceux que Dieu s'est choisis, ont obtenu sa grâce. § « *Les autres.* » La grande majorité des Juifs qui rejeta le Messie. § « *Ont été endurcis ;* » d'autres traduisent : *Ont été aveuglés*. Le verbe grec signifie proprement *se durcir*. En l'appliquant à la formation d'une substance opaque dans l'œil, il a le sens d'*aveugler*. Quand il s'agit de l'esprit, il signifie *être dur, inflexible, stupide*. (Voy. Marc vi, 52; Marc viii, 17; Jean xii, 40.) Il y a un instant (v. 4), saint Paul attribuait expressément à Dieu le salut de ses enfants; ici il constate l'endurcissement des impies, sans rien dire de la cause qui peut l'avoir produit. (Voy. v. 8.)

8. Ainsi qu'il est écrit : Dieu leur a donné un esprit assoupi, et des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point ouïr, jusqu'au jour présent.

8. « *Ainsi qu'il est écrit : Dieu, etc.* » (Voy. Esaïe xxix, 10; Deut. xxix, 4; Esaïe vi, 9, 10.) Paul a sans doute en vue ces paroles d'Esaïe : « Car l'Eternel a répandu sur vous un esprit de profond dormir; il a bouché vos yeux; il a bandé ceux de vos prophètes et de vos principaux voyants. » (Es. xxix, 10.) § « *Dieu leur a donné.* » On trouve souvent dans l'Écriture des expressions qui représentent Dieu comme l'auteur de la méchanceté et de l'aveuglement des hommes. (Voy. ch. ix, 17, 18; Matth. xiii, 15; Marc iv, 11, 12; 2 Thess. ii, 11.) § « *Un esprit assoupi ;* » littéralement : un esprit d'assoupissement, c'est-à-dire d'insensibilité. § « *Des yeux pour ne point voir, etc.* » Le sens, sinon les mots, se trouve dans Esaïe vi, 10, et Deut. xxix, 4.) Quand notre esprit est assoupi par le sommeil, nos yeux et nos oreilles sont insensibles; ils ne voient ni n'entendent. Il en était ainsi des Juifs. Quoiqu'ils eussent tout ce qu'il fallait pour comprendre, et pour accepter l'Évangile, ils restèrent insensibles à ses vérités. § « *Jusques au jour présent.* » Au temps de Paul, comme au temps d'Esaïe, l'insensibilité était un des traits distinctifs du caractère juif.

9. Et David dit : Que leur table leur soit un filet, un piège, une occasion de chute, et cela pour leur récompense.

9. « *Et David dit : Que leur table, etc.* » Paroles extraites du psaume LIX, souvent cité comme prophétique dans le Nouveau Testament. (Voy. note sur Acte i, 20.) Ce que David dit immédiatement avant, se rapporte, à n'en pas douter, au Seigneur Jésus. (Voy. v, 21.) « Ils m'ont, au contraire, donné du fiel pour mon repas; et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre. » Le passage qui nous occupe est un souhait de punition, inspiré par cet acte. Paul s'attache au sens plus qu'à la lettre du Psalmiste, et la version des Septante confirme son interprétation. Le mot *table* signifie *nourriture*. David demande à l'Eternel que ses ennemis trouvent le juste châtiment de leurs fautes dans les choses mêmes dont ils n'attendent que du plaisir; en d'autres termes, que les jouissances de ce monde les détournent de Dieu et les rendent follement indifférents à leurs inte-

rêts spirituels. C'est là souvent le résultat des plaisirs des sens et de ceux de la table en particulier. L'apôtre ne dit pas si cette prière était juste ou non. L'imprécation de David est à ses yeux une sorte de prophétie. Les biens dont les Juifs avaient joui, leurs privilèges nationaux et particuliers leur avaient été en piège. § « *Un filet, un piège.* » Le filet est plus particulièrement destiné aux oiseaux ; le piège aux bêtes sauvages. § « *Une occasion de chute ;* » une cause de ruine. § « *Et cela pour leur récompense.* » Les grâces temporelles de Dieu, qui devraient toujours nous pénétrer de reconnaissance, souvent nous aveuglent ; savourées avec excès, elles nous font tomber dans le péché. Les gens riches sont à cet égard tout particulièrement exposés au mal. Satisfaits de ce qu'ils possèdent, ils oublient Celui qui leur a donné toute chose, et au milieu de leur prospérité, Dieu frappe leur âme de stérilité. « L'orgueil, l'abondance de pain et une molle oisiveté : » voilà ce qui fit le malheur de Sodome. (Ezéchiel xvi, 49.) Moïse adressa à ce sujet de sérieux avertissements aux Israélites (Deut. vi, 11, 12; viii, 10-12), que nous pouvons nous appliquer.

10. Que leurs yeux soient obscurcis pour ne point voir; et courbe continuellement leur dos.

10. « *Que leurs yeux soient obscurcis, etc.* » L'apôtre montre aux Juifs que leur aveuglement avait été prédit, et qu'ils en avaient été frappés pour avoir donné du vinaigre à boire au Messie. (Ps. LIX, 21, 23.) § « *Et courbe continuellement leur dos ;* » traduction libre mais fidèle du psaume. On a éprouvé une grande difficulté à concilier avec l'Évangile les prières où le Psalmiste demande le malheur de ses ennemis. Peut-être n'est-il pas toujours possible de le faire. David était pécheur comme nous, et le Saint-Esprit n'est pas responsable de ses imperfections. Toutes les doctrines contenues dans la Bible sont vraies, tous les faits qui y sont racontés sont exacts; mais il ne s'en suit pas que les écrivains sacrés et ceux dont ils parlent fussent infailibles. Si leurs fautes et leurs erreurs nous ont été conservées, ce n'est point une preuve que l'Écriture ne soit pas inspirée. Au contraire, cette inspiration même exigeait qu'elles nous fussent fidèlement rapportées. En nous montrant que, même sous l'influence de la vérité divine, l'homme n'est qu'un être imparfait, la Bible répond d'ailleurs au besoin que nous éprouvons d'avoir une connaissance exacte de notre nature. Les anciens hommes de Dieu avaient souvent des désirs coupables, mais, en pareil cas, jamais l'Écriture ne les approuve, ni ne conseille de les imiter. Si plusieurs des prières contenues dans les psaumes respirent la haine et la vengeance, l'Esprit de Dieu n'en est pas plus responsable, parce qu'elles se trouvent dans la Bible, qu'il ne l'est de la cruauté des Edomites, qui disaient, en parlant de Jérusalem : « *Découvrez, découvrez jusques à ses fondements.* » (Ps. cxxxvii, 7.) Un grand nombre d'entre elles, d'ailleurs, sont des imprécations contre des ennemis publics. Or, comme il est juste de punir le crime, pourquoi n'implorerait-on pas dans ce but l'assistance de Dieu? On peut le faire sans esprit de vengeance; et c'est avec raison qu'un magistrat sur-tout prie Dieu de l'aider dans l'exercice des difficiles fonctions qui lui sont confiées. En outre plusieurs des imprécations contenues dans les

psaumes sont de simples prédictions et des conséquences du péché. Or une prophétie ne peut être que juste.

11. Mais je demande : Ont-ils bronché pour tomber? Nullement! mais par leur chute, le salut est accordé aux Gentils, pour les exciter à la jalousie.

11. « *Ont-ils bronché pour tomber?* » Saint Paul prévient ici une nouvelle objection : Entre-t-il dans les desseins de Dieu de rejeter irrévocablement les Juifs? Le mot *broncher* signifie faire un faux pas. Le mot *tomber*, au contraire, faire une chute dont on ne peut pas se relever. Saint Paul montre que tel n'est pas le cas des Juifs; que Dieu s'est servi de leurs revers pour amener la gentilité à la connaissance de l'Évangile, sans que cela doive empêcher qu'ils ne soient réintégrés dans sa faveur. § « *Mais par leur chute.* » Le mot chute désigne le refus des Juifs d'accepter Jésus pour le Messie et tout ce que leur incrédulité entraîna à sa suite : la destruction de leur ville et de leur temple, l'interruption du culte mosaïque, leur rejet et leur dispersion. § « *Le salut.* » Tous les Gentils ne devaient pas être sauvés, mais à tous la voie était ouverte. § « *Aux Gentils.* » La chute des Juifs contribua de plusieurs manières à l'admission des Gentils dans l'Église : 1° elle renversa la barrière qui avait longtemps séparé les descendants d'Abraham du reste des hommes. 2° Les Juifs ayant rejeté le Messie, il devint naturel d'offrir le salut à d'autres. 3° La destruction de leur temple et l'interruption du culte mosaïque leur apprirent, comme à tous les hommes, que loin de pouvoir adorer Dieu dans un endroit seulement, on doit le faire dans le monde entier. 4° Les malheurs qui fondirent sur la Judée en dispersèrent les habitants dans les contrées les plus éloignées, et ceux d'entre eux qui étaient chrétiens y portèrent avec eux l'Évangile. 5° Ces malheurs, l'incrédulité des Juifs et l'interruption du culte mosaïque, donnèrent aux chrétiens des idées exactes sur le véritable but des institutions juives. Si le temple était resté debout et si le peuple d'Israël avait eu des destinées heureuses, il se fût écoulé bien du temps avant qu'ils pussent y renoncer. C'est sur ce terrain-là en effet que furent soulevées plusieurs des questions qui agitérent l'Église primitive, et malgré les circonstances dans lesquelles Dieu les plaça à dessein, ses membres, on le sait, ne se convainquirent que difficilement de la vérité. § « *Pour les exciter à la jalousie.* » Moïse avait prédit que Dieu exciterait les Juifs à la jalousie à cause de leur impiété. (*Voy. Deut. xxxii, 21; Rom. x, 19.*)

12. Or si leur chute est la richesse du monde, et leur diminution la richesse des Gentils, combien plus le sera leur abondance!

12. « *Si leur chute;* » leur faute et leur rejet momentané. § « *Est la richesse du monde.* » Le mot *richesse* signifie *abondance de biens*, tout ce qui peut contribuer à notre bonheur. L'Évangile est appelé ainsi parce qu'il est la source de nos plus nobles jouissances, comme celle de notre félicité future. Comme il a été prêché aux Gentils à la suite du rejet des Juifs, la chute de ces derniers est réellement « la richesse du monde. »

§ « *Leur diminution.* » Ce mot, opposé à richesses signifiant salut, peut se traduire par perte, condamnation. § « *Combien plus le sera leur abondance.* » Le mot traduit ici par abondance désigne tout ce qui sert à remplir ou à compléter quelque chose, par exemple le contenu d'un vase, et la pièce qu'on met à un habit. (Matth. ix, 16.) Ici il est opposé au mot *diminution*, et il désigne le rétablissement complet des Israélites. L'apôtre veut dire : si un événement, en apparence aussi peu favorable à la propagation de l'Évangile que le rejet des Juifs, a été pour l'humanité la source de tant de bénédictions, que ne devons-nous pas attendre du zèle qu'ils déploieront un jour pour répandre la connaissance du Messie, lorsqu'ils auront été ramenés à la foi ! Nous ne savons ni quand ni comment ils seront convertis au christianisme; mais que cela ait lieu, et ils auront, pour prêcher la vérité, des avantages dont l'Église a jusqu'ici toujours été privée : 1^o ils sont répandus dans le monde entier. 2^o Après tant de siècles d'incrédulité, leur conversion sera comme un miracle opéré en présence de l'univers entier. On verra pourquoi Dieu les a conservés, en même temps que leur retour à la foi sera un accomplissement frappant des prophéties. 3^o Les Juifs ont montré qu'ils sont éminemment propres à propager la vérité. C'est par des Juifs convertis au christianisme que l'Évangile a d'abord été prêché; et, dès lors, les descendants d'Abraham n'ont rien perdu de leur esprit entreprenant. Leur conversion, allumant soudain mille lumières dans les ténèbres, fournira une armée de missionnaires habiles, habitués à tous les climats, versés dans toutes les langues, au fait de toutes les coutumes, déjà au cœur de tous les royaumes, et possédant, dès l'abord, des avantages que d'autres ne peuvent se procurer que par des années entières de pénibles travaux.

13. Car je parle à vous, Gentils; certes, en tant que je suis apôtre des Gentils, je rends honorable mon ministère.

13. « *Car je parle à vous, Gentils;* » ce que je dis des Juifs, je le dis pour vous, Gentils, afin de vous montrer de quelle manière vous avez été admis aux privilèges des enfants de Dieu, afin d'exciter votre reconnaissance et de vous mettre en garde contre l'abus des faveurs divines. Saint Paul ayant reçu la mission de prêcher l'Évangile aux Gentils, avait le droit de leur parler avec autorité. § « *Je suis apôtre des Gentils.* » Saint Paul s'appelle *apôtre des Gentils* parce que, dès l'origine, il avait été plus particulièrement appelé à porter l'Évangile aux païens (Act. ix, 15); comme Pierre aux Juifs. (Voy. Gal. i, 16; Eph. iii, 8; Gal. ii, 7, 8.) Aussi, Paul s'occupait-il surtout de fonder des églises en dehors de la Palestine. § « *Je rends honorable, etc.;* » en montrant que la vérité peut être prêchée à tous les hommes, Juifs et Gentils, je fais voir combien mon ministère est glorieux. Celui auquel la prédication de l'Évangile est confiée aurait tort de se glorifier lui-même, mais il n'a jamais une trop haute idée de sa mission. Il peut se regarder comme « le moindre de tous les saints » (Eph. iii, 8.), et sentir cependant qu'il a des titres au respect comme envoyé de Jésus-Christ.

14. Pour voir si, en quelque façon, je puis exciter ceux de ma nation à la jalousie, et en sauver quelques-uns.

14. « Pour voir si en quelque façon, etc. ; » pour voir si, même en déclarant des choses pénibles à mes compatriotes, même leur destruction, je ne pourrais pas éveiller leur attention et les sauver. § « *Je puis exciter ceux de ma nation à la jalousie.* » Je puis leur inspirer le désir d'obtenir des bénédictions semblables aux vôtres. Moïse, nous l'avons vu plus haut, avait prédit que l'admission des Gentils dans l'Eglise exciterait la jalousie et la colère des Juifs. (Voy. note sur ch. x, 19.) L'apôtre espérait parvenir à son but en leur rappelant de semblables prophéties, en leur montrant et leurs propres dangers et les privilèges évangéliques offerts aux Gentils. § « *Ceux de ma nation ;* » en grec, *ma chair*. (Voy. ch. ix, 3; Gen. xxix, 14; Juges ix, 2; II Sam. v, 1; Esaïe lviii, 7.) § « *Et en sauver quelques-uns.* » Rien, semble-t-il, ne devait être plus propre à irriter les Juifs que les menaces de Paul; mais il les présentait avec tant de foi et tant d'amour qu'il pouvait en attendre leur salut. L'irritation est un mauvais sentiment, et le chrétien doit éviter de le produire; mais, en exaspérant, la vérité éveille l'attention, et alors même elle peut encore conduire à Jésus-Christ. Ne négligeons, pour sauver les âmes, aucun moyen légitime. Pour y réussir, saint Paul déployait des ressources infinies. Sans doute, Dieu seul peut rendre notre ministère efficace, mais il ne veut pas le faire sans que nous déployions du zèle et de l'activité.

15. Car si leur rejection est la réconciliation du monde, quelle sera leur réception, sinon une vie d'entre les morts?

15. « *Leur rejection ;* » leur chute. (Voy. v. 12. § « *Est la réconciliation du monde.* » Le mot s'applique en général à la réconciliation de l'homme avec Dieu. (Rom. v, 10, 11; II Cor. v, 18, 19.) « Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec soi. » De là, le ministère évangélique est appelé « le ministère de la réconciliation. » (II Cor. v, 18.) *La réconciliation du monde* signifie : la réconciliation des Gentils avec Dieu. (Comp. Act. xiii, 46.) § « *Leur réception ;* » leur abondance. (Voy. v. 12.) § « *Sinon une vie d'entre les morts.* » Qui ne reconnaîtrait l'apôtre Paul à cette figure hardie? Même après avoir exposé sa pensée sous plusieurs formes saisissantes, Paul va chercher dans la résurrection d'un mort une image plus frappante encore. On a cru qu'il s'agissait ici d'une résurrection réelle; rien ne le prouve. L'apôtre veut dire qu'un jour, lorsque les Juifs seront convertis au christianisme, les différentes nations du monde seront tirées de l'état de mort spirituelle dans lequel elles se trouvent. Le prophète Ezéchiel s'est servi de la même image en parlant d'un fait analogue. (Ezéch. xxxvii, 1-14.)

16. Or si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi.

16. « *Or si les prémices sont saintes.* » Le mot *prémices* désigne les premiers fruits de la terre. Les Juifs les mettaient à part pour en faire offrande à Dieu, conformément à la loi. Ils reconnaissaient ainsi qu'ils lui devaient tout, en même temps qu'ils lui témoignaient leur gratitude, et c'est quand cela avait eu lieu seulement qu'ils avaient le droit de toucher à la moisson, que cette offrande rendait sainte. Les prémices devaient être la meilleure partie de la récolte. Il y en avait pour tous les produits du sol; mais il

s'agit ici de la petite portion de pâte que Moïse avait ordonné aux Israélites d'offrir à l'Éternel (*Voy.* Nombre xv, 20.); le reste, la masse, était employé par celui qui faisait l'offrande. § « *Sont saintes*; » sont consacrées à Dieu. § « *La masse*; » le reste de la pâte. § « *L'est aussi*; » celui à qui la pâte appartient peut en faire usage. Saint Paul veut dire que la nation juive a été mise à part pour le service de Dieu. Il s'agit ici des patriarches qui étaient les *prémices* de la nation juive, et qui consacrés à Dieu par leur piété, ont ainsi assuré le salut de la majorité qui, plus tard, devaient s'amender et être sauvés. § « *Si la racine est sainte*, etc. » Cette figure n'est qu'une répétition de ce qui précède. La racine est à l'arbre ce que les prémices sont à la pâte.

17. Que si quelques-unes des branches ont été retranchées, et si toi qui étais un olivier sauvage, as été enté en leur place, et fait participant de la racine et de la graisse de l'olivier.

17. « *Que si quelques-unes des branches*, etc.; » si quelques-uns des descendants d'Abraham ont été rejetés parce qu'ils ne portaient pas de fruits, ou, en d'autres termes, à cause de leur incrédulité et de leurs péchés, etc. L'image dont se sert ici l'apôtre est empruntée à l'art de greffer. Lorsqu'un arbre porte des fruits sauvages, on en coupe les branches pour les remplacer par d'autres de meilleure espèce. § « *Et si toi*; » le mot *toi* désigne le Gentil auquel Paul s'adresse tout particulièrement. § « *Qui était un olivier sauvage*. » « L'olivier cultivé, dit Calmet, est d'une hauteur moyenne; le tronc en est noueux, l'écorce lisse, le bois fort, ses feuilles toujours vertes. L'olivier sauvage est plus petit; ses fruits sont amers, on ne peut en faire usage. Il est donc ici l'emblème de la stérilité. Les Gentils ressemblaient à l'olivier sauvage en ce que, n'ayant pas subi l'influence d'une saine culture religieuse, ils avaient grandi dans les désordres de leur corruption naturelle. Les Juifs, au contraire, comme un olivier cultivé, avaient longtemps été l'objet des soins bienfaisants de Dieu. § « *As été enté*. » Enter, c'est substituer à une branche inutile, ou portant de mauvais fruits, une jeune pousse ou un bourgeon pris sur un arbre qu'on veut multiplier. L'image qu'emploie l'apôtre est aussi belle que frappante. La souche de l'olivier, qui représente Abraham et les patriarches, était saine; les branches, c'est-à-dire les Juifs, en avaient été retranchées à l'époque de saint Paul, parce qu'elles avaient cessé de porter du fruit; mais les Gentils avaient été entés sur l'olivier franc, et ils avaient rendu au peuple de Dieu son ancienne vigueur. § « *Et fait participant de la racine*; » de même que la greffe tire sa nourriture de la racine de l'arbre sur lequel on l'ente, comme si elle en était une branche naturelle, les Gentils, profitant de la foi et des saints travaux d'Abraham, ont part aux promesses qui lui ont été faites. § « *Et de la graisse de l'olivier*; » des sucres féconds de l'olivier. (*Voy.* Juges ix, 9.)

18. Ne te glorifie pas contre les branches; car si tu te glorifies, ce n'est pas toi qui portes la racine, mais c'est la racine qui te porte.

18. « *Ne te glorifie pas*, etc. » Le danger de s'enorgueillir des privilèges dont on jouit n'existe pas moins dans l'Église qu'ailleurs. Les Gentils

convertis au christianisme auraient facilement pu le faire, et saint Paul les met en garde à cet égard. Le rejeton enté sur l'olivier, tirant sa vigueur et sa fertilité d'une souche étrangère, n'a pas lieu de se croire supérieur aux branches. § « *Car si tu te glorifies, etc.*; » si quelqu'un avait lieu de se vanter, ce serait la souche qui nourrit les branches, et non pas toi, car tu ne portais aucun fruit avant d'être enté sur elle. § « *Ce n'est pas toi qui portes la racine, etc.*; » la souche de l'olivier; Abraham est la source de toutes les bénédictions dont tu jouis. Pour l'apôtre, l'Eglise est *une*; l'économie chrétienne n'est que le prolongement de la dispensation juive. Bien qu'il ait eu des branches coupées, d'autres greffées, l'arbre reste le même.

19. Mais tu diras : Les branches ont été retranchées, afin que j'y fusse enté.

19. « *Mais tu, etc.*; » mais toi qui es Gentil. § « *Les branches ont été retranchées, etc.*; » les Juifs ont été rejetés afin que l'Evangile fût prêché aux Gentils. On pourrait croire que le rejet des Juifs avait pour but l'appel des Gentils, mais la réponse qui va suivre prouve qu'il n'en est rien.

20. C'est bien dit; elles ont été retranchées à cause de leur incrédulité, et tu es debout par la foi; ne t'élève donc point par orgueil, mais erains.

20. « *C'est bien dit, etc.*; » c'est vrai; les Juifs ont été retranchés de l'Eglise; mais, ajoute l'apôtre, de peur que les Gentils n'en tirent vanité, ils ne l'ont pas été afin que d'autres y soient admis; ils l'ont été à cause de leur incrédulité et afin que leur sort fasse une impression salutaire sur ceux qui courent risque de le partager. Saint Paul fait preuve ici d'une habileté et d'un tact remarquables. Admettant l'objection qu'on lui fait dans sa majeure partie, en y faisant simplement subir un léger changement pour la rendre exacte, il en détruit le fâcheux effet, et il s'en sert comme d'un point d'appui en vue du but même qu'il se propose. § « *Et tu es debout par la foi.* » Les grâces dont tu jouis dépendent de ta foi. Si tu crois; elles te seront conservées; mais si, comme les Juifs, tu deviens incrédule et cesses de porter des fruits, tu seras rejeté comme eux. § « *Ne t'élève donc point par orgueil;* » à la pensée des privilèges dont tu jouis, ne mets pas ta confiance en toi-même. § « *Mais crains;* » loin d'être hautains et présomptueux; veut dire l'apôtre, conduisez-vous comme d'humbles croyants qui ont continuellement besoin d'être en garde contre l'incrédulité et ses conséquences. (Stuart.) 1° Lorsqu'on jouit de grands privilèges, on court le danger de concevoir une haute opinion de son mérite et de mépriser autrui. 2° La foi tend au contraire à produire le sentiment qu'on ne peut rien par soi-même. 3° Notre vigilance pour échapper au péché est donc une des conséquences du plan que Dieu a conçu pour nous sauver.

21. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, prends garde qu'il ne t'épargne point aussi.

21. « *Car si Dieu, etc.* » Rien n'ayant pu empêcher Dieu de rejeter les Juifs, lorsqu'ils devinrent incrédules, tu partageras leur sort, si tu le deviens comme eux.

22. Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu; la sévérité sur ceux qui sont tombés; et la bonté envers toi, si tu persévères en sa bonté, car autrement tu seras aussi coupé.

22. « *Considère donc, etc.*; » réfléchis à la conduite de Dieu. De ses dispensations découlent des leçons propres à augmenter ta foi. § « *La bonté*; » la miséricorde de Dieu qui t'a admis dans sa faveur. Elle réclame de ta gratitude, de l'amour et de la confiance. § « *La sévérité de Dieu*; » la sévérité de Dieu envers les Juifs. Le mot *sévérité* suggère quelquefois l'idée de dureté. Rien de semblable ici. Le mot grec se dit de la coupe des arbres. Il désigne ici le retranchement des Juifs de l'Eglise. Or, c'était un acte juste. § « *Sur ceux qui sont tombés*; » sur les Juifs. § « *Si tu persévères en sa bonté*. » Le pronom *sa* ne se trouve pas dans l'original, et le mot traduit ici par *bonté* peut signifier *intégrité, droiture*. Il a probablement ici ce sens. Cependant on peut traduire ainsi : Si tu continues à être l'objet des faveurs de Dieu, si ta foi et tes œuvres lui permettent de demeurer dans les mêmes sentiments à ton égard. Ni la foi ni les œuvres ne peuvent être un titre à la faveur divine qui, toutefois, n'est continuée qu'à l'obéissance. § « *Car autrement tu seras aussi coupé*. » (Comp. Jean xv, 2.) C'est conformément à cette menace que Dieu a rejeté les sept églises d'Asie (*Voy. Apoc. I, 3*); celles de Corinthe, d'Antioche, de Philippes et de Rome elle-même.

23. Et eux-mêmes aussi, s'ils ne persistent point dans leur incrédulité, ils seront entés; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau.

23. « *Et eux-mêmes aussi*; » les Juifs. § « *S'ils ne persistent point, etc.* » L'incrédulité des Juifs ayant été la seule cause de leur rejet, s'ils y renoncent, ils seront réintégrés dans la faveur de Dieu. § « *Car Dieu est puissant, etc.*; » car Dieu a le pouvoir de faire de nouveau participer les Juifs à sa grâce, et il ne s'est point engagé à les rejeter à jamais. L'apôtre arrive ainsi au but qu'il s'est proposé. (V. 1 et 2.)

24. Car si tu as été coupé de l'olivier qui de sa nature était sauvage, et as été enté contre la nature sur l'olivier franc, combien plus ceux qui le sont selon la nature, seront-ils entés sur leur propre olivier?

24. « *Car si tu as été coupé, etc.*; » car si Dieu t'a adopté pour son enfant, quoique tu fusses son ennemi. Il était réellement aussi difficile de le faire qu'il pourrait le paraître au premier abord de changer la nature de l'olivier sauvage. § « *Contre la nature*; » contrairement à tes habitudes, à tes pensées et à tes pratiques conformes à ta nature de païen. § « *Combien plus, etc.* » Si Dieu a eu compassion des Gentils, quoiqu'ils n'eussent aucune part à ses faveurs, à combien plus forte raison aura-t-il pitié de

ceux qui ont si longtemps été ses enfants, ses protégés, dont les ancêtres ont été ses bien-aimés, et parmi lesquels enfin le Messie est né ! A certains égards la conversion des Juifs est plus facile que celle des Gentils : ils adorent un seul Dieu, possèdent l'Ancien Testament, attendent un Messie, de tout temps ils ont fait profession de respecter la volonté divine.

25. Car, mes frères, je ne veux pas que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne vous en fassiez pas accroire, c'est qu'il est arrivé de l'endurcissement en Israël dans une partie, jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée.

25. « *Ce mystère.* » Dans le Nouveau Testament, le mot mystère se dit ordinairement, comme ici, des vérités dont Dieu s'était réservé la connaissance exclusive. Il n'implique pas qu'il y eût en elles quelque chose d'impenétrable, car, aussitôt révélées, elles parurent en général très-simples. La doctrine de l'égalité parfaite des Juifs et des Gentils, au point de vue du salut, est appelée un mystère, uniquement parce qu'elle était inconnue antérieurement aux apôtres. (Voy. Rom. xvi, 25; Col. 1, 26, 27; Comp. I Cor. xv, 51; Marc iv, 11; Eph. 1, 9; III, 3.) § « *Afin que vous ne vous en fassiez pas accroire.* » Paul révèle cette vérité à ses lecteurs afin qu'ils ne cherchassent pas à se l'expliquer eux-mêmes au risque de se tromper et de s'enorgueillir de leur habile interprétation. § « *De l'endurcissement, ou de l'aveuglement.* » (Voy. v. 7.) § « *Dans une partie.* » Alors déjà bien des Juifs s'étaient convertis, et beaucoup d'autres les suivirent. § « *Jusques à ce que la plénitude des Gentils.* » Le mot *plénitude*, employé au verset douze pour les Juifs, n'est nulle part ailleurs appliqué aux Gentils, et il est difficile d'en fixer ici le sens. Cela ne peut pas désigner la totalité des païens; car, comment accorder cette conversion totale des païens antérieurs à la conversion des Juifs, avec cette autre vérité que ces Juifs convertis doivent eux-mêmes concourir puissamment à la conversion finale du monde païen? Ainsi, Paul ne peut vouloir désigner ici que l'époque où un grand nombre de Gentils seront convertis, par exemple, le temps indiqué par Matthieu (xxiv, 14), où le monde entier aura été évangélisé. Paul veut dire que l'aveuglement des Juifs durera jusqu'à ce qu'un grand nombre de païens soient entrés dans l'Eglise, et qu'alors leur retour à la foi, faisant partie des rapides progrès de l'Évangile, contribuera surtout à son dernier triomphe. Les chrétiens peuvent donc travailler à la conversion des Juifs en même temps qu'à celle des païens. Ce ne seront pas des faits indépendants et sans rapport; au contraire ils auront de nombreux points de contact, et peut-être seront-ils simultanés.

26. Et ainsi tout Israël sera sauvé; selon ce qui est écrit : Le libérateur viendra de Sion, et il détournera de Jacob les infidélités.

26. « *Tout Israël, etc.* » « Tout Israélite, disaient les Juifs, aura part à la vie future. » (Grotius.) L'apôtre emploie ici cette maxime dans son véritable sens. Il ne veut pas dire que tous les Juifs, sans exception, soient nécessairement sauvés, car, comme il l'a prouvé lui-même, un grand nombre d'entre eux doivent être rejetés et perdus. Il déclare simplement

que, *comme peuple*, ils retourneront un jour à Dieu. Il ne dit pas davantage quand l'heure de leur délivrance sonnera. C'est une de ces choses qui ne dépendent que du Père. (Act. 1, 7.) Dieu nous laisse ignorer ce moment afin que nous ne nous relâchions point de travailler à leur conversion. § « *Selon ce qui est écrit, etc.* » (Voy. Es. LIX, 20.) Cette citation est fidèle sans être littérale. « Et le Rédempteur, dit Esaïe, viendra en Sion, et vers ceux de Jacob qui se convertissent de leur péché. » Ce passage se rapporte, à n'en pas douter, au Messie. § « *De Sion.* » (Voy. note sur ch. IX, 33.) Le mot *Sion* désigne ici le peuple de Dieu : le Christ devait naître en Israël et descendre d'Abraham. Cependant la traduction des Septante, la paraphrase chaldéenne et la Vulgate rendent ce passage en disant : « Le Rédempteur viendra sur une montagne de Sion. » § « *Et il détournera de Jacob les infirmités.* » Cette phrase est un peu différente dans l'hébreu, mais les Septante l'ont traduite comme l'apôtre.

27. Et c'est là l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'ôterai leurs péchés.

27. « *Et c'est là l'alliance que je ferai avec eux.* » Ceci se trouve dans Esaïe immédiatement après la citation qui précède (voy. Es. LIX, 21), mais saint Paul y rattache une promesse, tirée de Jérémie, qu'il résume en disant : « *lorsque j'ôterai leurs péchés.* » (Voy. Jérém. XXXI, 33, 34.) Il veut dire aux Juifs que Dieu avait traité alliance avec eux, et que si après avoir été rejetés, il leur arrivait jamais de se repentir, Dieu avait l'intention de les recevoir en grâce. Il ne nous apprend pas, du reste, ni quand ni comment seront accomplies ces promesses. Il ne dit ici, ni que le Rédempteur viendra en personne prêcher aux Juifs, ni qu'ils seront rappelés dans le pays de leurs pères. Il n'y a pas de raison pour que Dieu convertisse les enfants d'Israël autrement que tout homme. Alors les Gentils pourront reconnaître ce qu'ils doivent aux Juifs, dont les ancêtres ont conservé les Écritures et préparé la voie au Messie; et tous ensemble ils se réjouiront d'avoir contribué à répandre la connaissance de Jésus-Christ.

28. Ils sont certes ennemis par rapport à l'Évangile à cause de vous; mais ils sont bien-aimés, eu égard à l'élection, à cause des pères.

28. « *Ils sont certes ennemis.* » Le mot *ennemis* est opposé au mot *bien-aimés*. Quand il s'agit de Dieu, il désigne tous ceux qui ne l'aiment pas véritablement. (Col. I, 21; Rom. V, 10; comp. V, 8.) Il est ici appliqué aux Juifs parce qu'ils avaient rejeté le Messie. § « *A cause de vous;* » et vous en avez retiré de grands avantages. (Comp. V, 11, 19, 20.) § « *Mais ils sont bien aimés;* » Dieu a toujours des desseins miséricordieux à leur égard, bien qu'il n'ait plus pour eux la même affection que s'ils lui avaient obéi. § « *Eu égard à l'élection;* » le choix que Dieu a fait de leur nation pour être son peuple. § « *A cause des pères.* » (Voy. Deut. X, 15.) Comme les Juifs descendent d'Abraham, que Dieu les avait en vue quand il traita alliance avec ce patriarche, il éprouve un intérêt particulier pour eux, et il conçoit le dessein de les réintégrer dans sa faveur. Le mot *élection*

ne se rapporte pas ici à des privilèges extérieurs, mais à une conversion véritable. Personne cependant ne doit en concevoir une fausse sécurité. Celui-là seul peut être certain de la faveur de Dieu qui remplit les conditions auxquelles il l'accorde, c'est-à-dire, qui se repent et qui croit.

29. Car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.

29. « *Car les dons.* Le mot grec ici employé se dit de tout ce qu'on donne à quelqu'un sans qu'il le mérite (voy. Rom. v, 15, 16; vi, 23), et, de là, il désigne ici les grâces que Dieu accorde aux pécheurs. § « *Et la vocation de Dieu.* » Le mot *vocation* désigne l'invitation que Dieu fait aux hommes de participer à ses faveurs; il ne se rapporte pas à des privilèges extérieurs, mais au choix efficace et définitif que Dieu fait de quelqu'un en vue du salut. § « *Sans repentance.* Il ne s'agit pas ici de l'homme, mais de Dieu. Il ne reviendra point sur ce qu'il a promis aux patriarches; quoique un grand nombre de Juifs aient été rebelles et rejetés, il ne saurait ni oublier ni abandonner son peuple. (Nomb. xxiii, 19. Voy. aussi Ezéch. xxiv, 14; I Sam. xv, 29; Ps. lxxxix, 35, 36; Tite i, 2; Hébr. vi, 18; Jacq. i, 17.) Plusieurs conséquences découlent de la déclaration contenue dans ce verset : 1^o toutes les promesses faites aux chrétiens seront accomplies; 2^o ils ne doivent donc nullement perdre courage dans les temps d'épreuve; 3^o Dieu ne rejettera aucun de ceux qui l'aiment. Ce n'est pas dans un but temporaire qu'il accorde la repentance et la foi, le pardon et la paix. Quand il régénère un pécheur, c'est en vue de sa propre gloire; il ne pourrait le priver de sa grâce et l'abandonner au malheur éternel sans agir contre sa nature et sans violer toutes ses promesses. Pour le faire, il faudrait qu'il pût se repentir, qu'il fût un être capricieux, sans desseins arrêtés, sans principes fixes.

30. Or comme vous avez été vous-mêmes autrefois rebelles à Dieu, et que maintenant vous avez obtenu miséricorde par la rébellion de ceux-ci.

30. « *Or, comme vous, etc.*; » vous, les Gentils. § « *Autrefois;* » avant que l'Evangile vous fût annoncé. (Comp. Eph. ii, 2; Act. xiv, 16.) § « *Avez été vous-mêmes rebelles.* » Le mot traduit ici par *être rebelles* signifie aussi *être incrédules*. § « *Par la rébellion de ceux-ci.* » (Voy. note sur v. 11.)

31. Ceux-ci tout de même sont maintenant devenus rebelles, afin qu'ils obtiennent aussi miséricorde, par la miséricorde qui vous a été faite.

31. « *Ceux-ci;* » les Juifs. » *Afin qu'ils obtiennent aussi miséricorde, par la miséricorde qui vous a été faite.* » Dans l'original, il y a simplement : « *Afin qu'ils obtiennent miséricorde par votre miséricorde.* L'Evangile, veut dire l'apôtre, sera un jour prêché aux descendants d'Abraham par les chrétiens émus de pitié envers eux. Ce que l'incrédulité des Juifs a fait pour les Gentils, la foi des Gentils le fera pour les Juifs. Cette prophétie s'accomplira quand la majorité des Gentils seront entrés dans l'Eglise. Le moment est venu de travailler sérieusement à répandre parmi les Juifs la connaissance du Messie. Jusqu'à présent les efforts qu'on a faits dans ce but

ont été sans effet, mais il n'en sera pas toujours ainsi ; un jour, d'après les promesses de Dieu, les enfants d'Abraham, convertis à l'Évangile, contribueront eux-mêmes à le répandre dans tout le monde.

32. Car Dieu les a tous renfermés sous la rébellion; afin de faire miséricorde à tous.

32. « Car Dieu les a tous renfermés, etc. » Nous lisons dans l'Épître aux Galates : « Mais l'Écriture a montré que tous les hommes étaient pécheurs (proprement : a renfermé ensemble toutes choses sous le péché), afin que la promesse par la foi en Jésus-Christ fût donnée à ceux qui croient. Or, avant que la foi vint, nous étions gardés sous la loi, étant renfermés sous l'attente de la foi qui devait être révélée. (Gal. III, 22, 23.) Tous les hommes sont comme en prison et comme captifs de Dieu, qui ne les met en liberté que quand et comment il lui plaît. A ce sujet, observez que : 1^o saint Paul ne veut pas dire que Dieu ait forcé les hommes à douter de l'Évangile; car dans l'Épître aux Galates, où il emploie les mêmes expressions, il ne peut pas évidemment vouloir dire que l'Écriture a contraint les hommes à mal faire. 2^o Ces expressions n'impliquent pas non plus que le péché pour lequel les hommes ont été « renfermés sous la rébellion, » ne soit pas volontaire; pas plus que l'incarcération d'un criminel ne l'empêche d'être responsable de ce qu'il a fait. L'homme agit toujours librement quand il pèche. S'il se décide pour le mal, c'est qu'il le veut bien, et Dieu n'est nullement dans l'obligation de le forcer à bien faire. 3^o On ne peut accuser d'injustice ni le geôlier qui retient un criminel en prison, ni le juge qui le condamne, ni le bourreau qui exécute la sentence dont il est frappé. Dieu n'oblige pas les hommes à demeurer dans leur incrédulité; il la déclare simplement lorsqu'elle existe. Afin de les convaincre de leur culpabilité, il les enferme, pour ainsi dire, dans un cercle de preuves dont il leur est impossible de sortir, et il leur montre qu'ils ne peuvent se passer d'un Sauveur. S'il ne le faisait pas, personne n'éprouverait le besoin d'être pardonné, et personne ne se convertirait. 4^o Dieu a créé l'incrédulité des Juifs et des Gentils, mais il en a tiré l'occasion de manifester sa puissance et sa miséricorde dans le plan de la rédemption. § « Tous; » Juifs et Gentils. § « Sous la rébellion; » proprement : à la rébellion, ou à l'incrédulité. Dieu livre les hommes à l'incrédulité comme on livre un coupable à la justice. § « Afin de faire miséricorde à tous. La miséricorde étant une faveur non méritée, Dieu ne pouvait faire miséricorde aux Juifs et aux Gentils qu'après avoir prouvé qu'ils étaient coupables. « Il y a grand poids en ce mot de faire miséricorde, dit Calvin, car il emporte que Dieu n'est obligé à personne, et que pourtant tous ceux qu'il sauve, c'est gratuitement : vu que tous les hommes également sont perdus. » Ce passage ne prouve pas que tous les hommes doivent être sauvés; il prouve que tous ceux qui le seront, le seront également par un effet de la grâce de Dieu, ou, en d'autres termes, que le salut est offert aux Juifs et aux Gentils à la même condition.

L'argumentation de l'Épître se termine proprement ici. L'apôtre est arrivé, par plusieurs raisonnements indépendants les uns des autres, à la même conclusion; savoir que les Juifs n'ont pas de privilèges religieux particuliers, et que, pour tous les hommes, il n'y a d'espoir de salut que

dans la souveraine miséricorde de Dieu. Cette conclusion et la suite merveilleuse des événements qui ont amené cet état de chose, lui inspirent les louanges par lesquelles le chapitre se termine.

33. O profondeur des richesses et de la sagesse, et de la connaissance de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies impossibles à trouver !

33. « O profondeur. » Le mot traduit ici par *profondeur* signifie aussi *abîme*, et de là il se dit, dans l'Écriture, de tout ce qui est vaste, incompréhensible ou inexplicable. (Ps. xxxvi, 6; I Cor. ii, 10; Apoc. ii, 24. § « Des richesses. » Le mot *richesses* désigne les avantages de la prédication de l'Évangile. (Voy. note sur le v. 12.) Les bénédictions qu'elle a values au monde sont admirables. La rémission des péchés, l'espoir du ciel, la paix, et cela pour les pécheurs, les pauvres, les malheureux, les mourants ! Aujourd'hui encore tout homme réconcilié avec Dieu peut s'écrier avec l'apôtre : « O profondeur ! » Il lui est impossible d'exprimer la reconnaissance que la miséricorde de Dieu lui inspire, et, comme saint Paul, il se contente d'admirer. L'expression *la profondeur des richesses* est une tournure hébraïque, elle signifie : *les grandes richesses*. § « De la sagesse. » La sagesse consiste dans le choix des meilleurs moyens pour arriver aux meilleurs buts. Dieu se proposait de sauver tous les hommes, Juifs ou Gentils, par sa grâce. Il fait paraître, à cette occasion, une sagesse merveilleuse. Voici comment elle s'est manifestée : 1^o le plan de Dieu est approprié à la condition des hommes ; tous sont pécheurs. Les Juifs et les Gentils cherchèrent également à se justifier eux-mêmes, chacun à leur manière ; mais, quoiqu'ils fussent placés dans les circonstances les plus favorables pour le faire, ils ne purent y parvenir. Il y a plus : Dieu révéla au monde le plan de sa divine sagesse quand leurs infructueux efforts eurent duré quarante siècles et que leur impuissance ne fut plus doutable, c'est-à-dire au moment même où il le fallait pour répondre aux besoins de l'humanité et pour porter remède à ses maux. 2^o Après avoir profité de l'incrédulité de son peuple pour répandre sa connaissance au milieu des nations païennes, Dieu se servira un jour des chrétiens pour le ramener à la vérité. Les Juifs et les Gentils seront ainsi, chacun à son tour, les instruments de leur conversion réciproque, jusqu'à ce qu'enfin tous leurs intérêts soient confondus, et que l'humanité tout entière, animée d'un même amour pour l'Évangile, adore le même Dieu et le même Sauveur. On conçoit sans peine que la sagesse infinie qui a conçu ce plan merveilleux et qui a fait concourir toutes choses à sa réalisation, remplit l'apôtre d'étonnement. § « De la connaissance. » Tout nous prouve la prescience et l'omniscience de Dieu : 1^o il connaît l'homme, ses besoins, ses misères. 2^o Il a trouvé le moyen de le ramener à lui et de le sauver. 3^o Il a révélé au monde ce miséricordieux dessein au moment opportun. 4^o Les résultats de l'incrédulité des Juifs et de la prédication de l'Évangile aux Gentils lui ont été connus d'avance. Qui aurait pu prévoir que le rejet des Israélites aurait pour conséquence le salut de tous les autres peuples, si ce n'est Dieu ? Qui aurait pu prédire que la religion de Christ devait régner sur toute la terre, si ce n'est encore lui ? Il suffit de penser à l'instabilité des choses de ce monde, aux obstacles que rencontre l'Evan-

gile, pour admirer la *connaissance* étonnante de Celui qui a conçu ce plan divin, et qui le réalise. § « *Ses jugements.* » Le mot *jugement* se dit tantôt des lois, tantôt des décisions et des châtiments de Dieu. Ici, cependant, il a le sens de *plan*, et il désigne tout ce que Dieu a fait en vue du salut des hommes. (Comp. Ps. xxxvi, 6.) § « *Ses voies.* » Le mot traduit ici par *voie* désigne la marche que suit quelqu'un ; son genre de vie, ses principes et ses mœurs. Quand il s'agit de Dieu, il se dit de sa manière de faire, de ses actes providentiels, des grands desseins qu'il réalise dans l'univers. (Voy. Act. xiii, 10 ; Hébr. iii, 10 ; Ps. lxxvii, 19.) Ici le mot *voies* désigne particulièrement le plan que Dieu a conçu pour faire participer tous les peuples à sa grâce par l'Évangile. § « *Impossibles à trouver.* » On chercherait le sillage effacé d'un navire avec plus de succès, peut-être, que les pas de l'Éternel. (Voy. Ps. lxxvii, 19.) Les merveilles dont la terre et la mer sont remplies nous fournissent partout des preuves de sa présence, mais sa main puissante échappe à nos regards et ses voies sont enveloppées pour nous d'un profond mystère.

34. Car qui est-ce qui a connu la pensée du Seigneur ? ou qui a été son conseiller ?

34. « *Car qui est-ce qui a connu, etc.* » Ceci est tiré d'Ésaïe, mais avec de légers changements. (Es. xi, 13.) « *Qui a dirigé l'esprit de l'Éternel ? dit le Prophète, ou qui, étant son conseiller, lui a montré quelque chose ?* » L'apôtre cite ce passage pour prouver la sagesse infinie de Dieu. Les monarques du monde ont des conseillers auxquels ils recourent dans les moments difficiles. Mais Dieu n'a besoin de consulter aucune créature. En rappelant ce fait, saint Paul aussi avait pour but de réduire au silence ceux qui auraient pu s'opposer aux desseins de Dieu.

35. Ou qui est-ce qui lui a donné le premier ; et il lui sera rendu ?

35. « *Ou qui est-ce qui lui a donné, etc.* » « *Qui est-ce qui m'a prévenu, dit l'Éternel dans Job, et je le lui rendrai.* » (Voy. Job xli, 2.) La pensée de l'apôtre est la même. Il veut dire : qui, par ses services, a mis Dieu dans l'obligation de le récompenser ? Contrairement aux idées admises chez les Juifs, Paul montre ainsi qu'il est impossible d'invoquer son mérite au tribunal de Dieu. Le salut ne peut être qu'une grâce. Les droits de Dieu à la possession de tout ce qui existe sont fréquemment revendiqués dans l'Écriture. (Voy. Exod. xix, 5 ; Deut. x, 14 ; Ps. xxiv, 1 ; I, 12.) § « *Il lui sera rendu ;* » rendu comme une chose à laquelle il a droit.

36. Car de lui, et par lui, et pour lui sont toutes choses. À lui soit gloire éternellement. Amen !

36. « *Car de lui.* » (Comp. I Cor. i, 30 ; vni, 6.) Dieu est la source première de tout bien. § « *Et par lui.* » Dieu est la cause immédiate de toutes choses ; non-seulement Dieu a tout conçu ; mais encore il a tout créé ; il dirige et contrôle tout ; il ne réclame pas plus aujourd'hui l'assistance des hommes pour gouverner le monde, qu'il ne l'a demandée autrefois pour

le créer, et il ne nous a aucune obligation. Aussi, personne n'a de titres à ses faveurs. Les Juifs comme les Gentils ne peuvent obtenir le salut qu'à titre de grâce. § « *Pour lui.* » Dieu est la cause finale de tout ce qui existe. Toutes choses ont été créées non pour augmenter son bonheur, car il est heureux de toute éternité ; non pour ajouter à son Être, car il est infini ; mais en vue de sa gloire, pour que ses divins attributs, sa grandeur, sa beauté, son amour, eussent occasion de se manifester. Tout ce qui se passe ici-bas à le même but, et ses faveurs ne font point exception. Il les dispense de manière à s'entourer sans cesse du nouvel éclat, et il ne consulte pas plus à cet égard la susceptibilité ou les idées des Juifs que celles des Gentils. § « *Toutes choses.* » L'univers et, en particulier, les dispensations évangéliques. Saint Paul ne veut donc dire, ni que Dieu soit l'auteur du mal, ni que le péché soit destiné à augmenter sa gloire. § « *A lui soit gloire, etc.* » Ce vœu termine d'une manière bien convenable l'argumentation de cette Epître. C'est l'assentiment cordial de l'apôtre à la vérité que son esprit vient de démontrer que toutes choses contribuent à la gloire de Dieu. Non-seulement le chrétien admet cette doctrine, mais encore il l'aime. L'impie, au contraire, voudrait la nier et travailler à sa propre gloire. § « *Eternellement.* » Jamais ce qui se passe dans l'univers ne cessera de se faire en vue de Dieu ; les destinées futures de tous les mondes manifesteront, de siècle en siècle, sa grandeur, sa bonté, son pouvoir et son amour, à la joie de ses enfants.

REMARQUES SUR LE CHAPITRE XI.

1° La sagesse, la justice et la bonté de Dieu sont infinies; on le voit dans ses desseins, ses actes, et surtout dans le plan glorieux conçu pour nous sauver.

2° L'homme ne saurait être trop humble. Il est incapable de juger des desseins d'un Être infini. Il est absurde qu'il dispute avec Dieu, et pourtant rien n'est plus commun ; il pense, il parle et il raisonne sur tout ce qui touche à son Créateur, comme s'il pouvait le citer au tribunal de sa raison.

3° Nous devons nous soumettre à Dieu. Ses desseins peuvent l'obliger de traverser nos joies. Il demande notre foi même dans l'épreuve dont nous ne pouvons voir les raisons. Il a en vue un but plus durable que notre intérêt passager, il cherche notre bonheur éternel et celui de l'univers.

4° Dieu créateur et maître absolu dirige toutes choses en vue de sa gloire. Comme il a tout fait, tout lui appartient. Comme il est la source de la vie, il peut en disposer, et même la reprendre. Comme tout dépend de lui, il a droit à nos louanges et à nos hommages.

5° L'univers proclame la gloire de Dieu par la puissance infinie mise en œuvre dans sa création; et plus on en étudie les merveilles, plus on éprouve d'étonnement et de joie. Les écrivains sacrés le contemplaient avec un ravissement inexprimable, et les découvertes des temps modernes en ont multiplié pour nous les prodiges. Que nous connaissons peu tout ce que nous présentent d'extraordinaire nos corps et nos âmes, la terre, l'Océan, les animaux divers, notre petit monde en un mot ! Et que nous connais-

sons moins encore ces multitudes d'étoiles que l'astronomie moderne a découvertes, ce champ immense parsemé d'astres, où, parcourant des millions et des millions de milles, d'un regard nous apercevons des mondes et puis des mondes, des systèmes et puis des systèmes, magnifiques d'ordre et de grandeur, et où les télescopes les plus puissants n'ont pas permis encore de trouver de limites!

6° Le monde moral n'est pas moins admirable. La création d'esprits libres, actifs et puissants est aussi extraordinaire que celle des masses immenses suspendues dans l'espace. La sagesse avec laquelle Dieu exerce sur eux son empire, le pouvoir qu'il a de protéger ceux qui l'aiment et de résister aux rebelles, la soumission complète qu'il finira par obtenir de tous, frappent d'admiration, non moins que l'ordre des cieux! Il est même plus glorieux de faire obéir à ses lois les créatures libres que de diriger les astres. Mais ce que nous disons du monde moral est surtout vrai du salut. Cette œuvre merveilleuse, témoignant à jamais de la sagesse et de la miséricorde divines, sera une source éternelle de louanges. En elle, Dieu nous apparaît parfait, puissant, infini, ne cherchant qu'à faire le bien, pénétrant au sein même du mal et en tirant la pureté et la paix pour un monde déchu et mourant.

7° C'est d'abord en vue de lui-même que Dieu sauve les pécheurs. Il est à la fois l'origine, l'auteur et la cause finale de leur salut. Il cherche sa gloire dans ses rapports avec les hommes, comme partout, et il la trouve infailliblement dans leur conversion ou dans leur perte.

8° Notre conscience nous fait un devoir de travailler à la gloire de Dieu. Il est infiniment sage et infiniment saint; il nous a tous créés. Et comment concevoir une plus belle destinée que celle de répandre dans l'univers la connaissance d'un Être dont le caractère est parfaitement aimable, dont le gouvernement est juste, et dont la faveur procure les avantages inappréciables du salut à toutes celles de ses créatures qui consentent à lui obéir!

CHAPITRE XII.

1. Je vous exhorte donc, mes frères, par les compassions de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui est votre raisonnable service.

1. « Je vous exhorte. » Après avoir démontré ses doctrines, l'apôtre passe à leur application, et fait voir l'influence qu'elles exercent sur la vie. L'Évangile n'est pas une froide et stérile spéculation. Il agit sur le cœur et sur la vie; aussi, saint Paul invite-t-il ceux auxquels il s'adresse à se consacrer entièrement à Dieu. § « Donc. » Ce qui suit est la conséquence des onze premiers chapitres. On a prétendu que l'élection, la justification par la foi et la persévérance des saints, devaient entraîner à

la licence. Paul, au contraire, conclut de ses doctrines que nous devons vivre saintement. § « *Par les compassions de Dieu.* » Le mot *par* désigne ici la raison pour laquelle les Romains devaient se consacrer au service de Dieu dont les compassions à leur égard avaient été si grandes. (Voy. I Cor. i, 10; Rom. xv, 30.) Le mot *compassion* se trouve dans (II Cor. i, 3), où Dieu est appelé le *Père des miséricordes*. (Phil. ii, 1; Col. iii, 12; Hébr. x, 28.) Il a ici le sens de *faveur non méritée*, et la grâce que Dieu avait faite aux Romains en leur pardonnant leurs péchés. Le pluriel employé pour le singulier, est imité de l'hébreu, dans lequel ce substantif n'a que le premier de ces nombres. § « *Que vous offriez.* » Le verbe grec signifie se présenter devant un autel avec une offrande. L'acte par lequel nous nous consacrons à Dieu est un des plus libres que nous puissions faire. § « *Vos corps.* » L'apôtre emploie cette expression, parce qu'on offrait en sacrifice les corps des animaux; et parce qu'en parlant d'un sacrifice de l'esprit il se serait écarté du langage reçu chez les Juifs: La victime qu'on égorgait était, d'ailleurs, entièrement consacrée à Dieu, et le mot *corps* désigne ainsi la personne. (Comp. I Cor. iv, 16; Jacq. iii, 6.) § « *En sacrifice vivant.* » Sacrifice où la vie est donnée. En offrant un animal ou objet quelconque, on renonçait à tout droit sur sa vie et sa possession. Saint Paul sollicite les Romains de faire à Dieu une offrande semblable, de se dévouer à lui comme s'ils n'avaient plus aucun droit sur eux-mêmes. § « *Vivant.* » L'apôtre voulait probablement dire aux Romains qu'ils devaient consacrer toutes leurs forces physiques et intellectuelles au service de Dieu. Le Juif amenait sa victime devant l'autel, l'égorgeait et l'offrait morte. Il ne pouvait pas la présenter une seconde fois. Le christianisme nous demande un tout autre sacrifice, celui de notre vie, consacrée à Dieu avec tout ce que nous avons de force, de zèle et d'activité. § « *Saint.* » Ce mot signifie proprement *sans taches ni défaut*. Il était expressément défendu aux Juifs de sacrifier des animaux difformes. (Deut. xv, 21; Lévit. i, 3, 10; iii, 1; xxii, 20; Deut. xvii, 1; Comp. Mal. i, 8.) Lorsqu'une victime était sans défauts, on la considérait comme sainte, c'est-à-dire comme propre à être offerte à l'Eternel. Nous ne devons pas consacrer à Dieu nos maladies, nos moments perdus, nos vieux jours seulement, mais nos années de jeunesse, de force et de santé. Le sacrifice de notre vie doit être continu et absolu. § « *Agréable à Dieu.* » Pour être agréable à Dieu, il faut qu'un sacrifice soit vivant et saint. Ceux des païens, les pèlerinages des mahométans et les macérations des catholiques ne sauraient plaire à Dieu. (Comp. Col. ii, 20, 23.) Ne nous imposons pas des devoirs imaginaires, des souffrances inutiles, faisons ce que Dieu nous commande, et cela seul. Ainsi nous lui serons agréables. § « *Ce qui est votre raisonnable service.* » Le mot grec traduit par *service* désigne proprement le culte divin, et *raisonnable*, qui signifie *conforme à la raison*, est la traduction d'un mot qui signifie spirituel. Ainsi, un service raisonnable est ici *un culte spirituel*. Dans la pensée de l'apôtre, ce service n'est pas opposé à un culte ridicule ou déraisonnable, mais à celui des Juifs qui était tout extérieur. Chrysostôme traduit : « Votre ministère spirituel, » et la version syriaque : « un ministère intellectuel. » Co-verset nous apprend plusieurs choses : 1° le culte qui nous rend agréables à Dieu consiste dans le libre hommage de notre esprit. 2° Nous devons nous consacrer à lui entièrement et sans retard. 3° Le caractère de Dieu, sa

patience, sa longanimité et son amour, sont bien propres à nous inspirer une semblable résolution.

2. Et ne vous conformez point à ce présent siècle, mais soyez transformés par le renouvellement de votre entendement, afin que vous éprouviez quelle est la volonté de Dieu, bonne, agréable et parfaite.

2. « *Et ne vous conformez, etc.* » Le mot traduit ici par *conformer* signifie proprement *revêtir une forme étrangère*, et se dit du vêtement comme du genre de vie. § « *A ce présent siècle.* » Le mot ici traduit par *siècle* désigne tantôt les hommes d'une époque, tantôt l'humanité entière. Le sens de ce passage peut donc être que les chrétiens ne doivent pas se conformer aux mœurs d'une génération méchante, voluptueuse et idolâtre de tous les temps, mais aux préceptes de l'Évangile : humilité, douceur, dévouement, pureté. § « *Mais soyez transformés.* » Le mot grec se dit de l'extérieur ; mais l'expression : *par le renouvellement de votre entendement*, que l'apôtre emploie immédiatement après, montre qu'il s'agit ici de l'homme tout entier. Saint Paul veut dire : Renoncez aux vains plaisirs du monde et attachez-vous à Dieu, à son royaume et à sa cause. § « *Par le renouvellement.* » Le chrétien est souvent représenté dans la Bible comme une nouvelle créature. (II Cor. v, 17; Gal. vi, 15; Eph. iv, 24; I Pierre II, 2.) § « *De votre entendement.* » Ce mot employé ici pour *esprit* est opposé à *corps*. C'est comme si saint Paul disait : « Que votre changement ne soit pas extérieur seulement, mais au dedans de vous ; sans cela vous ne seriez que des hypocrites. » Le christianisme cherche à régner dans l'âme, et, quand il y a établi son siège, il se manifeste dans la vie. § « *Afin que vous éprouviez, etc.* ; » ce verbe se dit ordinairement des opérations qu'on fait subir aux métaux pour s'assurer de leur pureté, et de là il signifie, comme ici, *examiner, constater*. L'apôtre veut dire que le renouvellement de l'esprit est indispensable pour arriver à connaître la volonté de Dieu. Pour comprendre ses préceptes, il faut être disposé à lui obéir. De même qu'un homme sobre est plus capable qu'aucun autre de comprendre les avantages de la tempérance, c'est quand il s'est opéré un changement dans l'âme qu'on peut le mieux juger le christianisme. Un cœur épris des choses de ce monde apprécie difficilement ce qu'on peut dire en faveur de l'humilité ou de la prière, par exemple, « si quelqu'un veut faire sa volonté, disait Jésus, en parlant de Celui qui l'avait envoyé, il connaîtra de la doctrine, savoir si elle est de Dieu, ou si je parle de moi-même. » (Jean VII, 17.) § « *Quelle est la volonté, etc.* » Le mot grec que Martin traduit par *bonne* n'est pas un adjectif s'accordant avec *volonté*, mais un substantif. Dans l'original il y a proprement : « La volonté de Dieu, le bien. » Cela implique que le bien est la volonté de Dieu, et qu'il nous suffit de le connaître pour savoir ce que notre Père céleste exige de nous. Quiconque fait le bien contribue à la gloire de Dieu et au bonheur de ses créatures. § « *Agréable.* » Ce qui plaît à Dieu. § « *Parfait.* » Le mot grec signifie ordinairement *entier, accompli*. Ici il est pris dans un sens un peu différent ; il signifie *ce qui s'accomplit* ; la volonté de Dieu se manifeste dans tout ce qui nous arrive.

3. Or par la grâce qui m'est donnée, je dis à chacun d'entre vous, que nul ne présume d'être plus sage qu'il ne faut; mais que chacun pense modestement de soi-même, selon que Dieu a départi à chacun la mesure de la foi.

3. « *Or* : » proprement, *car*. L'apôtre ajoutant de nouvelles considérations, montre comment nous devons agir pour ne pas nous conformer au monde. § « *Par la grâce, etc.*; » en vertu de la charge d'apôtre dont Dieu m'a revêtu dans sa faveur. (*Voy.* note sur ch. 1, 5; Gal. 1, 6, 15; 11, 9; Eph. 11, 8; 1 Tim. 1, 14.) § « *Que nul ne présume, etc.*; » que personne n'ait une trop haute opinion de soi-même. Il n'est pas de péché auquel les hommes soient plus sujets qu'à l'orgueil. Ils tirent vanité de leur rang et de leurs titres, de leurs richesses, de leurs talents; mais le vrai mérite se mesure aux mobiles, à ce qu'il y a de moral dans notre nature. § « *Mais que chacun pense modestement, etc.*; » quand on a une trop haute opinion de soi-même on est hautain et souvent ridicule. Quand on s'estime à sa juste valeur, on est modeste et mieux apprécié. § « *Selon que Dieu a départi, etc.* » La foi vient de Dieu, et ce fait à lui seul doit inspirer une juste humilité à ceux qui la possèdent. Les hommes sont disposés à tirer vanité de tout ce qu'ils possèdent; mais dès qu'ils considèrent leurs avantages comme des dons de Dieu, leur orgueil se change en reconnaissance. Pour être humble, il suffit de regarder Dieu comme la source de toute bénédiction. § « *La mesure de la foi.* » Il s'agit moins ici de la foi elle-même que de la vie religieuse qui l'accompagne. L'apôtre veut dire : jugez-vous d'après votre piété. 1° Aucune autre mesure n'est exacte. Les talents, les dignités et la fortune, peuvent être le partage du plus méchant des hommes. 2° Dieu nous jugera, au dernier jour, d'après notre attachement pour Christ. (Matth. xxv.) Nous devons donc partir du même principe dès ici-bas. 3° Le fait que Dieu nous a donné tout ce que nous avons; que les gens les plus obscurs peuvent être réellement aussi grands que nous; le sentiment de nos nombreuses imperfections; la certitude qu'il sera bientôt décidé au tribunal de Dieu, si nous sommes, oui ou non, ses enfants : voilà ce qui seul peut triompher des idées exagérées que nous nous faisons de notre mérite personnel.

4. Car comme nous avons plusieurs membres en un seul corps, et que tous les membres n'ont pas une même fonction.

4. « *Car, etc.* » Le but de saint Paul est d'inspirer aux Romains une juste humilité. Il leur montre donc ici que Dieu a établi des degrés dans l'Eglise; que les membres de cette dernière sont tous utiles, à la place qui leur a été fixée; qu'ils doivent s'acquitter de leurs devoirs, chacun dans sa propre sphère, et que c'est ainsi seulement que l'ordre et la subordination peuvent régner au milieu d'eux. La comparaison que le corps humain fournit à ce sujet à l'apôtre, est des plus remarquables. (Comp. 1 Cor. 12, 4, 31; Eph. 1, 25; v, 30.) § « *Plusieurs membres*; » des pieds, des mains, des yeux, des oreilles, etc. (*Voy.* 1 Cor. 12, 14, 15.) § « *En un corps*; » formant un seul corps, à l'existence, à la beauté et au bien-être duquel ils sont nécessaires. § « *N'ont pas une même fonction*; » les uns

sont faits pour voir, les autres pour entendre, pour marcher, etc. (*Voy.* I Cor. xii, 14, 23.)

5. Ainsi nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Jésus-Christ; et chacun réciproquement les membres l'un de l'autre.

5. « Ainsi nous, etc. ; » nous, les chrétiens, etc. § « Sommes un seul corps ; » nous dépendons les uns des autres, et nous travaillons en vue du même but. De même que chaque membre contribue au bien du corps, nous devons concourir à celui de l'Eglise, en remplissant chacun ses devoirs particuliers. § « Un seul corps en Christ ; » un seul corps uni à Christ, la tête. (Eph. i, 22, 23.) « Et l'a établi sur toutes choses, pour être le chef (la tête) de l'Eglise qui est son corps. » (Comp. Jean xv, 1, 7.) Il ne s'agit pas ici d'une union absolue et incompréhensible, absorbant les individus et anéantissant les personnalités. Les chrétiens reconnaissent Jésus-Christ pour législateur, pour conseiller, pour guide et pour rédempteur. Ils lui sont attachés par des liens particulièrement tendres, de gratitude et d'amour. Le rapport qui existe entre Christ et ses disciples n'est pas plus mystérieux que l'affection d'un ami pour son ami, d'un enfant pour son père, ou d'un mari pour sa femme. (Comp. Eph. v, 23, 33.) § « Et chacun réciproquement les membres l'un de l'autre. » (Comp. I Cor. xii, 25, 26.) Nous nous rendons de mutuels services; l'existence et le concours de chacun de nous sont nécessaires à l'utilité de tous. Comme sans l'œil, les pieds ne pourraient qu'imparfaitement s'acquitter de leurs fonctions, de même dans l'Eglise, non-seulement chacun est nécessaire à la place qu'il occupe comme individu, mais encore il sert à la symétrie et à l'action du tout. Plusieurs vérités découlent de ce passage : 1° aucun membre de l'Eglise chrétienne ne doit se croire inutile : le plus humble à sa vraie place peut être d'une aussi grande importance que le savant, l'homme riche à la leur. 2° C'est Dieu qui a voulu que les dons naturels et ceux de la grâce fussent répartis d'une manière inégale entre ses enfants. Des différences entre les membres du corps n'étaient pas plus indispensables. 3° Un chrétien ne doit jamais en mépriser un autre, puisque tous sont nécessaires à l'Eglise. Quoique l'œil soit peut-être une preuve plus extraordinaire d'habileté, nous ne pouvons pas plus nous passer du pied ou de la main, tous nos membres témoignent également de la bonté et de la sagesse de Dieu. (Pour le développement de cette idée, voy. I Cor. xii, 21, 25.)

6. Or ayant des dons différents, selon la grâce qui nous est donnée; soit de prophétie, *prophétisons* selon l'analogie de la foi.

6. « Or ayant des dons. » Le chrétien ne possède rien qui ne soit un don de Dieu. (*Voy.* v. 3.) le mot grec s'emploie pour les dons naturels comme pour les grâces spirituelles, mais ici il désigne des charges honorables dans l'Eglise. (Pour l'emploi qu'en fait l'apôtre, voy. ch. i, 11 ; v, 15, 16 ; vi, 23 ; xi, 29 ; I Cor. vii, 7 ; xii, 4, 9, 28, etc.) § « Différents. » La diversité de ses dons montre que Dieu veut que les hommes ne soient pas

égaux; la nature de la société l'exige; l'expérience prouve qu'ils ne peuvent pas l'être. Dieu a le droit de dispenser ses faveurs comme il lui plaît, puisqu'il ne demande compte à personne de ce qu'il n'a pas donné. § « *Selon la grâce qui nous est donnée.* » Le fait que tout ce que nous avons, nous le possédons à titre de grâce, doit nous préserver de l'orgueil et nous faire accepter avec joie la place qui nous convient dans l'Eglise. Le véritable honneur ne consiste pas dans des dons extraordinaires, mais dans l'accomplissement fidèle de nos devoirs particuliers. Si chacun regardait ses talents comme des dons, et restait volontiers à sa propre place, il y aurait dans le monde moins de troubles, d'ambition et de misères. § « *Soit de prophétie, etc.* » L'apôtre passant en revue les différentes classes de dons, exhorte chacun à remplir fidèlement les devoirs qui en résultaient pour lui. Le premier de ces dons est celui de prophétie. *Prophétiser*, c'est proprement *prédire des événements à venir*; mais comme ceux qui en étaient chargés ajoutaient à leurs déclarations des enseignements, on a fini par appeler prophètes tous ceux qui adressaient des avertissements, ou même qui prononçaient seulement quelques paroles pieuses. Dans le Nouveau Testament, le titre de prophète est fréquemment joint à celui de docteur. (Act. xiii, 1; Act. xv, 32; Act. xxi, 10.) Saint Paul mentionne les prophètes immédiatement après les apôtres. (Voy. I Cor. xii, 28, 29; Eph. iv, 11.) Les prophètes étaient, nous est-il dit, sous l'influence de la révélation. (Voy. I Cor. xiv, 29, 32.) On considérait le don de prophétiser comme supérieur à celui de parler des langues étrangères. (Voy. I Cor. xiv, 39.) Quel que fût celui de ces dons qu'on possédât, cependant on était soumis à l'autorité des apôtres. (I Cor. xiv, 37.) Voici ce qui me paraît clairement résulter de tous ces passages : 1° les prophètes formaient une classe distincte des apôtres. Ils reconnaissaient l'autorité de ces derniers, mais ils occupaient le premier rang après eux. 2° Ils étaient dans un certain sens, sous l'influence de l'inspiration; cependant ils ne cessaient d'être maîtres d'eux-mêmes, ni de pouvoir parler ou se taire à volonté. Ils se servaient de leurs dons prophétiques comme nous le faisons des facultés de notre esprit, et il leur arrivait d'en abuser. Cette dernière circonstance, du reste, ne leur était point particulière, car ceux qui avaient le don des langues en faisaient souvent aussi un mauvais emploi. (Voy. I Cor. xiv, 2, 4, 6, 11, etc.) 3° Les prophètes ayant pour mission de contribuer à l'établissement de l'Eglise, leur charge, comme celle des apôtres, ne devait être que temporaire. § « *Selon l'analogie de la foi.* » Le mot grec analogie, qui ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament, s'emploie proprement en mathématiques (Schleusner), et désigne le rapport qui existe entre deux quantités. De là, il veut dire *mesure*, et c'est le cas ici. En effet, l'apôtre exhorte les Romains à penser modestement d'eux-mêmes, selon la mesure de la foi que Dieu leur a départie. (Voy. v. 3.) Quant au mot *foi*, il ne désigne évidemment ici pas les vérités bibliques, ni la confiance en Dieu, mais le don extraordinaire que les prophètes avaient reçu. Le mot *foi* est souvent employé d'une manière analogue, pour désigner la confiance en Dieu nécessaire à l'opération des miracles, par exemple. (Voy. Matth. xvii, 20; xxi, 21; Luc xvii, 6.) Ceux qui voient dans ce passage une invitation à expliquer la Bible de manière à en accorder les doctrines de la Bible avec leur système, se trompent. Ce que dit l'apôtre se rapporte uniquement aux pro-

phètes et à ce qui leur était révélé. On ne peut appliquer à ceux qui annoncent l'Évangile aujourd'hui que ce principe général : Quelques grands talents qu'un homme possède, il ne doit pas se les exagérer, mais les regarder comme un don de Dieu et s'en servir à sa gloire.

7. Soit de ministère, *appliquons-nous* au ministère; soit que quelqu'un soit appelé à enseigner, qu'il enseigne.

7. « *Soit de ministère.* » Le mot traduit ici par *ministère* signifie proprement *fonctions*. Quand il s'agit du christianisme, il désigne le service du Maître, c'est-à-dire de Jésus-Christ, et dans un grand nombre de passages du Nouveau Testament, il se rapporte à saint Paul et aux apôtres. (*Voyez Act. i. 17, 25; vi, 4; xii, 25; xx, 24; xxi, 19; Rom. xi, 13; xv, 31; II Cor. v, 18; vi, 3; Eph. iv, 12; I-Tim. i, 12.*) Quelquefois il est employé en parlant de ceux qui pourvoient aux besoins des pauvres et des malades, qui veillaient aux intérêts matériels de l'Église, et qui, du mot même, prirent le nom de diaques. (*Voy. Act. vi, 1; xi, 29; I Cor. xvi, 15; II Cor. xi, 8.*) Mais il se disait de toutes les fonctions que pouvaient remplir les serviteurs de Christ, et il n'est pas facile de dire le sens qu'il a ici. Je serais porté à croire cependant qu'il ne se rapporte pas aux diaques, mais à ceux qui étaient chargés du ministère de la prédication; le contexte me paraît l'exiger. § « *Appliquons-nous au ministère;* » consacrons-nous entièrement à la tâche que Dieu nous a confiée, et ne prétendons pas aux fonctions de ceux qui prophétisent. § « *Soit que quelqu'un soit appelé à enseigner.* » Il s'agit ici d'une nouvelle classe de personnes : mais en quoi différerait-elle des quatre précédentes? Le voici peut-être : Tandis que les prophètes parlaient sous l'influence de l'inspiration; tandis que ceux qui « *avaient le don de ministère* » remplissaient des fonctions telles que l'administration générale des sacrements, et qu'enfin les *docteurs* se bornaient à enseigner les vérités générales du christianisme; au contraire, *ceux qui étaient appelés à enseigner* poussaient les chrétiens vers une vie pieuse, sans prétendre à aucune autre autorité. Ceux qui dirigent aujourd'hui nos écoles du dimanche, ont une tâche analogue. Ils doivent donc enseigner avec zèle et persévérance, sans s'ingérer dans des fonctions qui leur sont étrangères.

8. Soit que quelqu'un se trouve appelé à exhorter, qu'il exhorte; soit que quelqu'un distribue, *qu'il le fasse* en simplicité; soit que quelqu'un préside, *qu'il le fasse* soigneusement; soit que quelqu'un exerce la miséricorde, *qu'il le fasse* joyeusement.

8. « *Soit que quelqu'un se trouve appelé à exhorter.* » Il y avait dans l'Église primitive des personnes particulièrement chargées d'exhorter, de solliciter les fidèles à l'accomplissement de leurs devoirs. Cette institution tomba en désuétude, et les devoirs qu'elle imposait ont été réunis à ceux du ministère; mais parfois, aujourd'hui par exemple, on pourrait la relever avec avantage. § « *Soit que quelqu'un distribue.* » Les diaques ici mentionnés étaient chargés de partager entre les pauvres les aumônes des fidèles, ou les leurs propres. Les premiers chrétiens attachaient une grande importance à faire libéralement part de leurs biens aux pauvres. (*Act. ii, 44-47; iv,*

34-37; v, 1-11; Gal. II, 10; Rom. xv, 26; II Cor. VIII, 8; IX, 2, 12.) Les dons faits à l'Eglise devinrent même si considérables que quelques-uns de ses membres furent spécialement chargés de les administrer. (Act. VI, 1-6.) Ceux qui furent choisis dans ce but reçurent le nom de diacres. (Phil. I, 1; I Tim. III, 8, 12.) § « *Qu'il le fasse en simplicité.* Le mot simplicité est employé ici dans le sens d'honnêteté, de pureté, de désintéressement. Loin d'avoir en vue leur avantage personnel dans l'exercice de leurs fonctions, les diacres devaient distribuer les deniers de l'Eglise avec impartialité et sans arrière-pensée. (II Cor. VII, 2; IX, 11, 13; Eph. VI, 5; Col. III, 22.) Il était à craindre qu'ils ne fussent tentés de les distribuer en vue de leur influence : il y a du danger pour nous jusque dans les biens que nous gérons pour autrui. Ce que l'apôtre dit ici concerne tous ceux à qui, de nos jours encore, on confie de l'argent pour travailler à l'avancement du règne de Dieu. § « *Soit que quelqu'un préside.* Le mot traduit ici par *présider* se trouve : 1° dans un passage de l'Épître aux Thessaloniens où il s'agit des ministres de Dieu en général (I Thess. V, 12); 2° dans la première Épître à Timothée, en parlant de chefs de famille et d'anciens de l'Eglise (I Tim. III, 4, 5, 12 et V, 17); 3° dans l'Épître à Tite, où l'emploi en est différent, on l'a traduit par *s'appliquer*. Mais ici s'agit-il d'une charge permanente, ou seulement de la présidence momentanée de quelque assemblée, c'est ce qu'on ne saurait dire. (Comp. I Cor. XII, 28.) § « *Qu'il le fasse soigneusement.* » Le mot grec traduit par *soigneusement* signifie hâte, empressement (Marc VI, 25; Luc I, 39), et de là, *diligence, zèle, attention, soin*. (II Cor. VII, 11, 12; II Cor. VIII, 7, 8; Hébr. VI, 11.) § « *Soit que quelqu'un exerce la miséricorde.* » Selon Calvin, il s'agit ici de chrétiens qui donnaient aux infirmes, aux vieillards et aux pauvres plutôt des soins personnels que des aumônes. A une époque où il n'y avait ni hôpitaux, ni asiles pour les pauvres, ce devoir était si important que l'apôtre ne put les passer sous silence dans les directions générales qu'il donne à l'Eglise. § « *Qu'il le fasse joyeusement.* » Les soins dont les malades et les affligés sont l'objet leur sont doublement précieux lorsqu'ils sont donnés de bon cœur. S'il est jamais nécessaire d'être doux, aimable, joyeux et patient, c'est près d'un lit de maladie, ou dans les services qu'on rend aux malheureux. Si nous montrons de l'humeur ou de l'impatience, ceux que nous voulons soulager en éprouvent de la peine ou de l'aigreur, et nos services leur deviendront moins utiles. Les pauvres, les infirmes, les vieillards ont assez de leurs maux sans avoir encore à supporter la rudesse de ceux qui se disent leurs amis. La conduite du bon Samaritain peut nous servir d'exemple à cet égard. Mais nous avons un modèle supérieur encore dans Jésus-Christ, continuellement entouré d'affligés et de malades, et cependant toujours plein de douceur et de bienveillance. On peut dire à la lettre, qu'il a *joyeusement exercé la miséricorde*. Le conseil de l'apôtre est particulièrement applicable à un médecin. (Comp. II Cor. IX, 7.)

9. Que la charité *soit* sincère. Ayez en horreur le mal, vous tenant collés au bien.

9. « *Que la charité, etc.* » Saint Paul poursuit en spécifiant les devoirs des chrétiens dans l'Eglise. La charité dont il parle d'abord est l'affection que nous devons à tous les hommes. Un peu plus bas, en effet, il men-

tionne spécialement l'amour fraternel. (*Voy.* v. 10.) Saint Pierre fait la même distinction. (II Pierre 1, 7.) § « *Soit sincère.* » Des protestations ne suffisent pas; il faut qu'elles soient accompagnées de faits comme preuves. (I Jean III, 18; Comp. I Pierre 1, 22.) § « *Ayez en horreur le mal.* » C'est plutôt la malveillance que le mal en général; car, avant et après, il s'agit de la charité. D'ailleurs, le mot ici employé désigne souvent ailleurs un mal particulier. (Matth. v, 37, 39, etc.; Comp. Ps. xxxiv, 14; II Tim. II, 19; Ps. xcvi, 10; I Thess. v, 22.) § « *Vous tenant collés au bien.* » Bien est ici pour bienveillance, et nous la devons à tous les hommes, surtout à nos frères.

10. Etant portés par la charité fraternelle à vous aimer mutuellement, vous prévenant l'un l'autre par honneur.

10. « *Etant portés par la charité fraternelle, etc.* D'après l'Évangile, c'est à l'affection fraternelle qu'on reconnaît les disciples du Sauveur. (*Voy.* note sur Jean XIII, 34, 35; xv, 12, 17; Eph. v, 2; I Thess. iv, 9; I Pierre 1, 22; I Jean II, 7, 8; III, 11, 23; iv, 20, 21.) Le mot traduit ici par *aimer* se dit des plus tendres affections, de celle qui existe entre un père et ses enfants, par exemple. Les chrétiens, en effet, appartiennent à la même famille, ayant la même foi et les mêmes intérêts. § « *Vous prévenant l'un l'autre, etc.* » Le mot traduit ici par *prévenir* signifie *précéder, conduire, donner l'exemple.* § « *Par honneur;* » en *témoignant* de la considération. Le sens de ce passage est donc : Lutte d'égards et de respects. (Comp. I Pierre v, 5; Eph. 21.) Il suffirait d'obéir à l'apôtre pour que l'ordre, l'harmonie, l'amour et la joie régnaient dans la société. L'Église surtout y gagnerait. Il ne se trouverait plus dans son sein d'ambitieux comme Diotrèphe (III Jean 9), et lorsqu'un de ceux qui en font partie est appelé à remplir quelque poste supérieur, les autres, heureux d'occuper chacun sa place, n'en éprouveraient què de la joie.

11. N'étant point paresseux à vous employer pour autrui; étant fervents d'esprit, servant le Seigneur.

11. « *N'étant point paresseux.* » (Comp. Matth. xxv, 26.) « *Méchant et lâche (paresseux) serviteur.* » § « *A vous employer pour autrui.* » On traduirait mieux en suivant la version anglaise : « *Ne soyez point paresseux à l'ouvrage.* » Le christianisme est des plus favorables à l'activité et au travail. Non-seulement il révèle combien le temps est précieux, mais encore il fournit des occupations nombreuses et importantes; il dispose à faire un consciencieux emploi de tous les instants, et, enfin, il détache des vains plaisirs du monde, comme tout ce qui engendre et favorise l'indolence. Le Seigneur Jésus fut toute sa vie occupé de ses grands devoirs, et l'Évangile a toujours eu pour résultat d'inspirer l'amour du travail aux peuples comme aux individus. Un oisif ne peut être chrétien. Un serviteur de Jésus-Christ a toujours quelque chose à faire, et celui dont la vie se passe dans la paresse, à coup sûr, n'est pas pieux. Dieu nous demandera compte de tous nos instants. (Comp. Jean v, 17; ix, 4; I Thess. iv, 11; II Thess. III, 10, 12.) Pour changer en hommes rangés et utiles tous les fainéants que l'indolence conduit au vice et à la misère, il suffirait de les pénétrer d'un esprit chrétien. L'apôtre Paul a joint l'exemple au précepte

qu'il nous donne ici. (*Voy. Act. xx, 34, 35.*) § « *Etant fervents.* » Le mot grec se dit d'un liquide qui bout, et, de là, il signifie avoir de l'ardeur, du feu, du zèle. (*Act. xviii, 25.*) § « *D'esprit.* » L'apôtre veut dire : Soyez animés de beaucoup de zèle; et ce conseil suppose un champ d'activité déjà trouvé. § « *Servant le Seigneur.* » Ceci se rattache à ce qui précède. Après avoir dit : Soyez actifs, saint Paul ajoute : Soyez-le pour votre divin Maître. On comprend l'à-propos de cet ordre : 1° les occupations de ce monde tendent à détourner de Dieu, et ceux qui s'y livrent avec ardeur cessent facilement de l'aimer. 2° Dieu a tout disposé ici-bas pour nous exciter à l'action; il a voulu qu'elle fût indispensable au bonheur et au succès; le travail inspiré par de bons motifs lui est agréable, et lorsque nous remplissons fidèlement les devoirs de notre vocation, nous servons le Seigneur. 3° Dieu exige que nous n'ayons d'autre but que sa gloire. (*I Cor. x, 31; Eph. vi, 5-7; Col. iii, 17, 22-24; I Pierre iv, 11.*)

12. Soyez joyeux dans l'espérance; patients dans la tribulation; persévérants dans l'oraison.

12. § « *Dans l'espérance;* » d'obtenir un jour la vie éternelle. (*Voy. note sur ch. v, 2, 4.*) § « *Patients dans la tribulation.* » Ce qui rend les chrétiens capables de supporter patiemment les afflictions, c'est l'espoir d'être bientôt admis dans un monde meilleur, où il n'y a plus ni larmes ni mort. (*Voy. Apoc. xxi, 4; vii, 17; comp. Jacq. i, 4; et pour des détails sur la manière dont l'espérance nous soutient dans l'épreuve, notes sur ch. viii, 18-28.*) § « *Persévérants dans la prière.* » (*Voy. Col. iv, 2; et notes sur Luc xviii, 1.*) C'est surtout pour conserver une joyeuse espérance et soutenir les afflictions, qu'il est nécessaire d'être animé d'un esprit de prière. L'écriture ne nous fixe pas quand nous devons prier. David le faisait sept fois le jour (*Ps. cxix, 164*); Daniel, trois (*Dan. vi, 10*); le Seigneur et ses apôtres, très-souvent. Mais il n'est pas impossible de donner des directions à cet égard : 1° tout chrétien doit avoir certaines heures de la journée consacrées à la prière, et un endroit où il puisse être seul avec Dieu. 2° On ne saurait mener une vie pieuse sans le culte privé. 3° Le matin et le soir sont pour cela bien choisis. Le matin, en effet, nous avons à rendre grâce à Dieu de sa protection pendant la nuit; nous allons reprendre de nos occupations au milieu des tentations et des peines imprévues. A ce moment d'ailleurs notre esprit est disposé, nos pensées ont une fraîcheur particulière, et il nous est moins difficile de les tourner vers le ciel que plus tard. Le soir, de même, nous avons reçu de récents témoignages de la bonté de Dieu; nous avons besoin de son pardon pour nos nouvelles fautes; enfin, nous allons nous endormir sous sa garde. 4° Dans l'affliction, l'abattement; lorsque nous courons quelque danger, nous sentons aussi qu'il nous est nécessaire de rechercher la présence du Tout-Puissant. 5° Il est ensuite des moments où le chrétien est particulièrement disposé à s'adresser à Dieu, où ses pensées se changent, comme d'elles-mêmes, en prières, et où il ne peut satisfaire les besoins de son cœur qu'en s'approchant de son Père céleste. Comme vous éprouvez le désir de vous entretenir avec des amis absents, de même le chrétien soupire après Dieu, et se sent poussé à lui ouvrir son cœur. « Comme le cerf altéré brame après le courant des eaux, disait David, ainsi mon âme soupire après toi, ô Dieu ! mon âme a

soif, du Dieu fort et vivant. Oh ! quand entrerai-je et me présenterai-je devant la face de Dieu ? » (Ps. XLII, 1, 2; Comp. Ps. LXIII, 1.) C'est à ces heures-là que la dévotion est la plus douce et la plus pure, et que l'âme comprend ce que c'est que d'avoir communion avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ. (I Jean I, 3.) 6° Enfin, on peut prier Dieu sans se retirer dans le secret pour le faire. Dieu voit le cœur, et l'on peut s'adresser à lui, même étant occupé, en parlant et en marchant.

13. Communiquant aux nécessités des saints; exerçant l'hospitalité.

13. « *Prenant part*; » Le mot grec signifie posséder en commun. Nous devons regarder le pauvre comme ayant des droits à notre libéralité. A l'origine de l'Eglise, ceux qui croyaient au Sauveur avaient toutes choses en commun. (*Voy.* notes sur Act. II, 44.) Sans doute ce précepte pris à la lettre ramènerait la société à l'état sauvage; mais accepté dans son esprit, il conduit à la libéralité. (Comp. Gal. VI, 6; Rom. XV, 27; Phil. IV, 15; I Tim. VI, 18.) § « *Aux nécessités*, etc.; » aux besoins de tout genre des frères pauvres. § « *Des saints*; » des chrétiens. Saint Paul appelle ainsi ses frères parce qu'ils s'étaient *consacrés* à Dieu en embrassant le christianisme. L'obligation d'assister particulièrement les fidèles, n'est point en contradiction avec l'amour que nous devons à l'humanité entière. Le commandement de Dieu, à cet égard, est : « Faisons du bien à tous; mais principalement aux domestiques de la foi. » (Gal. VI, 10.) Le chrétien doit mettre ses frères au premier rang pour plusieurs raisons : 1° ils ont le même Seigneur, et, en leur faisant du bien, il témoigne de son amour pour Jésus-Christ (Matth. XXV, 40; Marc IX, 41); 2° si l'Eglise les néglige, le monde le fera à bien plus forte raison. (Matth. XXVI, 11.) A l'époque des apôtres, les chrétiens pouvaient peu compter sur la charité des hommes en général. Ils étaient persécutés, privés du travail; donc souvent nécessiteux. Aujourd'hui leur position est comparativement douce, mais, lorsqu'ils sont dans le besoin, le monde éprouve encore une certaine répugnance à les secourir; 3° saint Paul écrivait aux Romains à une époque de persécution. Il y avait eu, en Judée, une cruelle famine; et vraisemblablement les pauvres et les opprimés avaient cherché un asile et du pain dans la capitale de l'empire, et saint Paul faisait justement alors d'actives collectes pour les chrétiens de Jérusalem. (Rom. XV, 25, 26; comp. Act. XIX, 21; II Cor. VIII, 1-7; IX, 2-4.) C'est du reste un privilège que de pouvoir assister les enfants de Dieu. (Ps. XLI, 1-3; Prov. XIV, 21.) § « *Exerçant l'hospitalité*. » L'hospitalité est fréquemment considérée dans l'Ecriture comme un devoir. (I Pierre IV, 9.) « Soyez hospitaliers les uns envers les autres, sans murmures. » (Héb. XIII, 2.) « N'oubliez point l'hospitalité; car par elle quelques-uns ont logé des anges, n'en sachant rien. » Saint Paul la recommande tout particulièrement aux évêques. (I Tim. III, 2.) « Il faut que l'évêque soit... hospitalier. » (Comp. Tite I, 8.) Lorsqu'il envoya les douze évangéliser les enfants d'Israël, le Sauveur leur dit : « Celui qui vous reçoit me reçoit. — Et quiconque aura donné à boire seulement un verre d'eau froide à un de ces petits en qualité de disciple, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point sa récompense. (Matth. X, 40, 42.) Le manque d'hospitalité est un des chefs d'accusation que le souverain Juge alléguera

contre les méchants avant de les condamner. (Matth. xxv, 43.) « J'étais étranger et vous ne m'avez point recueilli. » Pour comprendre l'importance du devoir dont nous parlons, il suffit de se rappeler qu'Abraham reçut des anges à sa table (Gen. xviii, 1-8), et que Lot en logea sous son toit. (Gen. xix, 1-2.) C'est un de ceux que Job se glorifiait d'avoir rempli. (Job xxxi, 16, 17, etc.) A l'époque du Sauveur, on exerçait l'hospitalité de la manière la plus large. (Luc x, 7; voy. surtout Luc xi, 5.) Mais cette vertu n'est pas moins commune aujourd'hui encore chez les Orientaux. Outre qu'elle est particulièrement facile à leur nature ardente et ouverte, elle se développe nécessairement dans des contrées peu peuplées, où la présence d'un étranger est toujours agréable; où l'on s'occupe surtout de la garde des troupeaux, où l'on a beaucoup de temps pour la conversation, et où, enfin, il y a trop peu de voyageurs pour qu'on puisse gagner sa vie en les hébergeant. A proprement parler, il n'y a pas d'hôtels dans les pays voisins de la Palestine. On y élève, il est vrai, de distance en distance, dans le voisinage, des sources, des abris pour la commodité des personnes en voyage; mais ces bâtiments sont construits aux frais publics, et l'on n'y trouve aucun meuble. Chaque voyageur porte avec soi son lit, son linge et ses ustensiles de cuisine. (Voy. Calmet, art. Caravan-sérail.) Aussi les Orientaux attachent-ils une grande importance à recevoir les étrangers dans leur famille et à leur table. « Les Arabes, dit Niebuhr, exercent aujourd'hui encore la plus généreuse hospitalité. Il y a dans le village de Téhama, des maisons banales où les voyageurs peuvent être logés et entretenus gratis, s'ils veulent se contenter d'une nourriture simple. Il s'y trouve toujours beaucoup de monde. Lorsque l'Arabe est à table, il invite à son repas tous ceux qui se présentent. » « Les premiers chrétiens, dit Calmet, remplissaient si volontiers le devoir de l'hospitalité, que les païens mêmes les admiraient. Aussi les disciples du Sauveur ne se mettaient-ils presque jamais en voyage sans des lettres qui les faisaient recevoir avec joie partout où l'Evangile était connu. » Calmet croit même que les deux dernières Epîtres de saint Jean étaient des lettres de ce genre. (Voy. II Jean 10.) Les premiers envoyés de Dieu avaient des droits tout particuliers à l'hospitalité des chrétiens ordinairement pauvres, ne recevant aucun salaire fixe. Ils ne pouvaient en voyageant fournir à leur entretien que par la générosité de leurs frères. D'ailleurs les ordres du Sauveur à cet égard étaient précis. (Matth. x, 11-13, 40-42.) Aujourd'hui encore l'hospitalité est un devoir. Le voyageur trouve des auberges dans tous les pays chrétiens, mais l'obligation dont parle ici l'apôtre n'en existe pas moins. L'hospitalité est dans l'esprit du christianisme. En l'exerçant, on reconnaît tous les hommes pour ses frères, on leur témoigne un juste amour, et l'on établit, dans la société, de nouveaux liens d'affection. Sans doute chacun décidera pour lui-même dans quelles limites sa position lui impose l'hospitalité. Bien des personnes sont trop pauvres pour l'exercer souvent; d'autres jamais. Aussi la Bible donne un principe général et cite des exemples sans poser de règles particulières. C'est à Dieu que chacun rendra compte. (Voy. Matth. xxv, 34-46.)

14. Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez-les, et ne les maudissez point.

14. « Bénissez, etc. » (Voy. note sur Matth. v, 44; Comp. Luc vi, 28.)

§ « *Bénissez-les, et ne les maudissez point.* » Quelque graves et continus que soient les torts de vos persécuteurs, ne vous laissez aller ni à l'emportement, ni aux injures; continuez au contraire à les bénir. C'est là un des devoirs les plus difficiles de la religion chrétienne, qui seule peut rendre capable de l'accomplir. Le mot *maudire* signifie proprement *vouer à la destruction*; mais quand le pouvoir de le réaliser n'existe pas, *maudire* quelqu'un, c'est prier Dieu de le faire périr. Dans un sens plus général, comme ici, ce mot signifie *dire des injures, calomnier*.

15. Soyez en joie avec ceux qui sont en joie; et pleurez avec ceux qui pleurent.

15. « *Soyez en joie, etc.* » Cet ordre est une conséquence de l'unité de l'Eglise. (Voy. v. 4, 5.) Les membres de cette dernière ayant les mêmes intérêts, ils doivent sympathiser aux joies et aux souffrances les uns des autres. En prenant part au bonheur de nos frères, nous leur donnons une preuve d'attachement. (Comp. I Cor. xii, 26.) Le bonheur se communique et se perpétue, grâce aux liens d'affection que Dieu a établis entre les hommes. § « *Pleurez, etc.* » Cet ordre nous rappelle un touchant exemple: celui de Jésus pleurant au tombeau de Lazare. (Voy. note sur Jean xi, 35.) La bienveillance et l'affection naissent des larmes que nous versons avec ceux qui pleurent, et rien ne diminue nos peines comme la sympathie de ceux que nous aimons, surtout s'ils sont animés d'un esprit pieux. Qua. notre vie serait triste si personne ne compatissait à nos maux! Les chrétiens ont d'ailleurs des raisons toutes particulières pour pleurer avec ceux qui pleurent: 1° le Sauveur leur en a donné l'exemple; 2° ils ne forment qu'une seule famille; 3° ils sont exposés aux mêmes épreuves et aux mêmes afflictions; 4° enfin ils ne peuvent attendre de sympathie d'un monde froid et insensible.

16. Ayant un même sentiment les uns envers les autres, n'affectant point des choses hautes, mais vous accommodant aux choses basses. Ne soyez point sages à votre propre jugement.

16. « *Ayant un même sentiment, etc.* » Ce passage diversement interprété doit être traduit littéralement pour être compris: « *Pensez aux mêmes choses les uns pour les autres.* » Ce que vous recherchez pour vous-mêmes, recherchez-le aussi pour vos frères; aspirez pour eux aux charges et aux honneurs que vous aimeriez pour vous. Le traducteur syriaque a bien rendu ce passage, en disant: « *Ce que vous pensez de vous-mêmes, pensez-le aussi de vos frères; n'ayez pas un esprit ambitieux, mais accommodez-vous des personnes d'humble condition.* (Comp. I Pierre iii, 8.) § « *N'affectant point des choses hautes;* » proprement: Ne pensant pas aux choses hautes; n'y aspirant pas. Il s'agit ici de la fortune et les dignités, qui ne conviennent qu'aux grands de ce monde. Les premiers chrétiens appartenaient, pour la plupart, aux classes pauvres, et c'est là qu'ils devaient chercher leurs amitiés et leurs joies. (Comp. Jérém. xlv, 5; Luc xii, 15.) § « *Vous accommodant, etc.;* » proprement: Etant conduits; on pourrait aussi traduire comme suit: Laissez-vous diriger par les choses humbles dans vos pensées, vos affections, vos projets. § « *Aux choses basses;* » aux hommes de la basse condition. Loin de rechercher la société des gens riches ou haut placés, les

chrétiens doivent s'intéresser aux choses plus modestes, comme aux personnes moins connues. Leur Maître l'a fait avant eux, et ses disciples sont le plus souvent dans d'humbles circonstances. Ce n'est pas impunément qu'on imite les grands, qu'on partage les plaisirs, les vanités et l'ambition du monde : toutes ces choses exercent une fâcheuse influence sur l'esprit. § « *Ne soyez point sages, etc.* » (Comp. Es. v, 21.) « *Malheurs à ceux qui sont sages à leurs yeux, et intelligents en se considérant eux-mêmes !* » (Voy. note ch. xi, 25.) L'apôtre veut dire : Ne vous reposez pas sur l'habileté ou sur l'intelligence que vous pensez avoir, et ne refusez pas d'écouter les conseils d'autrui. § « *A votre propre jugement.* » Le christianisme tend à diminuer les idées exagérées que nous nous faisons de notre mérite.

17. Ne rendez à personne mal pour mal. Recherchez les choses honnêtes devant tous les hommes.

17. « *Ne rendez, etc.* » (Voy. note sur Matth. v, 39.) § « *Recherchez.* » Nous devons faire le bien par principe, et ne rien laisser à nos impressions du moment. (Comp. II Cor. viii, 21.) § « *Les choses honnêtes ;* » les choses belles, convenables. Il s'agit ici de la manière dont nous répondons aux torts qu'on nous fait. Notre conduite à cet égard doit pouvoir être approuvée de tous les hommes; et c'est avec raison que l'apôtre nous engage à prendre d'avance la ferme résolution de la tenir bonne. Si nous ne sommes pas sur nos gardes, nous risquons bien de céder à l'esprit de vengeance si prompt et si violent. § « *Devant tous les hommes.* » Notre conduite doit être telle qu'on ne puisse ni nous blâmer nous-mêmes, ni attaquer le christianisme à son sujet. L'expression qu'emploie l'apôtre est empruntée aux Proverbes. (Prov. iii, 4.) Lorsque nous supportons les injures avec douceur et patience, le monde lui-même nous rend justice, et se trouve contraint de rendre hommage au principe chrétien.

18. S'il se peut faire, et autant que cela dépend de vous, ayez la paix avec tous les hommes.

18. « *S'il se peut faire ;* » cela ne se peut pas toujours. § « *Et autant que cela dépend de vous.* » C'est peu de ne pas susciter de querelle; il faut encore chercher la paix avec nos semblables. Les impies peuvent nous calomnier, nous outrager, attaquer nos biens, notre vie : nous ne sommes pas responsables de leurs torts; mais nous le sommes de notre conduite envers eux. Jusqu'au milieu de leur rage, conservons un esprit chrétien pour triompher de leur haine. L'ordre de l'apôtre s'applique aux discussions religieuses aussi bien qu'à toute autre espèce de différend. (Voy. Ps. xxxiv, 14; Matth. ix, 39-41; Hébr. xii, 14.)

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes bien-aimés; mais laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit : A moi appartient la vengeance; je la rendrai, dit le Seigneur.

19. « *Ne vous vengez point vous-mêmes.* » Le magistrat doit venger la société des torts qu'elle souffre, comme Dieu venge l'univers des maux que le péché lui cause. Mais l'apôtre s'adresse ici à de simples particuliers. et c'est à juste titre qu'il les met en garde contre la vengeance. Le chris-

tianisme ne nous défend point de revendiquer nos droits d'une manière paisible et légale, lorsqu'on attaque notre réputation, nous dépouille de nos biens, nous tyrannise. S'il le faisait, il encouragerait au mal. Les magistrats sont établis, conformément à la volonté de Dieu, pour punir les méchants et pour honorer les gens de bien. (I Pierre II, 14.) Il arriva plus d'une fois à saint Paul de réclamer ses privilèges de citoyen romain (Act. XVI, 37; XXII, 25); et Jésus lui-même n'abdiqua point ses droits lorsqu'il comparut devant Caïphe. (Jean XVIII, 23.) Dans les contrées où il n'y a pas de loi, la vengeance s'exerce de la manière la plus implacable, l'offensé attend, au besoin, des années entières une occasion favorable pour répandre le sang. Le chrétien, pour des torts graves, recourt à l'autorité des lois; pour les autres, il supporte patiemment l'injustice et remet sa cause à Dieu. (Voy. Lévit. XIX, 18.) § « *Mais laissez agir la colère de Dieu;* » proprement : Mais faites place à la colère. On a interprété ce passage de plusieurs manières différentes, mais la pensée de l'apôtre est claire. Il veut dire : Laissez la vengeance à Celui qui seul a droit d'y avoir recours. *Faire place à la colère*, c'est donc permettre à Dieu d'intervenir et de châtier le coupable. § « *Car il est écrit.* (Voy. Deut. XXXII, 35.) § « *A moi appartient la vengeance.* » Lorsque nous cherchons à nous venger, nous usurpons les prérogatives du Tout-Puissant. § « *Je le rendrai*, etc. (Comp. Deut. XXXII, 35, 36.) Nous aurions tort de prétendre châtier nous-mêmes ceux qui sont injustes envers nous, Dieu saura prendre la cause de ses enfants entre ses mains et frapper tôt ou tard les coupables. (II Thess. I, 6-10; Apoc. VI, 9-11; Deut. XXXII, 40-43.)

20. Si donc ton ennemi a faim, donne lui à manger; s'il a soif, donne lui à boire; car en faisant cela tu retireras des charbons de feu qui sont sur sa tête.

20. « *Si donc ton ennemi a faim, etc.* » Ce verset est tiré presque littéralement des Proverbes. (Prov. XXV, 21, 22.) L'apôtre veut dire : Pourvoyez aux besoins de vos ennemis, de quelque nature qu'ils puissent être, ou, pour se servir des termes du Sauveur lui-même : « *Faites du bien à ceux qui vous haïssent.* » (Voy. Matth. V, 44.) § « *Car en faisant cela, etc.* » Ce n'est pas ici le motif, mais le résultat de notre obéissance. § « *Tu retireras des charbons de feu qui sont sur sa tête.* » Il y a dans le grec : « *Tu amasseras sur sa tête des charbons de feu.* » L'apôtre parle des effets naturels de notre conduite. Le bien que nous ferons à celui qui nous hait lui sera pénible; mais sa douleur lui viendra de sa honte, de ses remords et de la crainte que Dieu ne le châtie, et finalement nous pouvons l'amener à un heureux repentir. Ce passage peut donner lieu à plusieurs réflexions : 1° pour contribuer au triomphe de la paix ici-bas, il faut faire du bien, même à ses ennemis. 2° On les amène ainsi à rejeter leurs fautes, et Dieu ne cesse d'agir d'après ce principe. Il comble de ses bienfaits même les rebelles, les appelant à la repentance par sa bonté. (Voy. Rom. II, 4.) 3° Les hommes peuvent résister à la haine et à la violence, mais quelle que soit la corruption de leur nature, ils sont toujours vaincus par la charité. 4° Si les chrétiens répondaient toujours au mauvais vouloir par la bienveillance, à la haine par l'amour, à l'injustice par l'équité, la paix régnerait aussitôt dans le monde et l'Évangile remporterait avant peu un complet triomphe.

21. Ne sois point surmonté par le mal, mais surmonte le mal par le bien.

21. « *Ne sois pas surmonté par le mal;* » de quelque injustice qu'on se rende coupable envers toi, évite de te livrer à la colère; conserve ta douceur, ta bienveillance habituelle. Tu montreras ainsi ce que peut l'Evangile. (Voy. Prov. xvi, 32.) § « *Mais surmonte le mal par le bien;* » triomphe du mal en faisant du bien à tes semblables. Montre à ceux qui sont injustes envers toi la beauté d'un meilleur esprit, le pouvoir d'une conduite aimable et chrétienne. En le faisant tu désarmeras leur colère et tu leur inspireras de bons sentiments. L'idée de surmonter le mal par le bienfait, la gloire du christianisme, on la chercherait inutilement dans les classiques de l'antiquité, car elle n'était venue à la pensée de personne lorsque Jésus-Christ la révéla au monde, et elle n'a jamais été réalisée que sous l'influence de l'Evangile. C'est d'après ce principe que Dieu témoigne de l'amour aux hommes, d'après ce principe que le Sauveur est venu sur la terre, qu'il a souffert, qu'il est mort; d'après ce principe, enfin, que les chrétiens doivent agir, pour que tous les pécheurs soient amenés à la connaissance du Seigneur Jésus.

CHAPITRE XIII.

Dans les sept premiers versets de ce chapitre, l'apôtre s'occupe d'une question aussi difficile qu'importante : de la soumission que les chrétiens doivent au gouvernement civil; et quoiqu'il s'adresse tout particulièrement aux Romains, il la traite d'une manière applicable à tous les chrétiens. Plusieurs circonstances donnaient à ses enseignements de l'apôtre : 1° le christianisme aspirait à la fondation d'un royaume universel au milieu des autres royaumes. Les chrétiens promettant une soumission complète à Jésus-Christ, on devait se demander quelle espèce d'obéissance ils pouvaient avoir pour les princes de la terre. 2° Les Etats d'alors étaient soumis à des lois faites en vue du paganisme; fondés à la suite de conquêtes, ils se soutenaient par l'oppression. Plusieurs de leurs princes étaient des hommes sanguinaires et débauchés. Les chrétiens durent se demander si l'obéissance était un devoir dans un pareil Etat, et la question acquit une nouvelle importance alors des persécutions contre eux. 3° Les chrétiens sortis du Judaïsme, qui avaient supporté le joug romain, regardaient l'organisation civile et politique de leurs dominateurs comme basée sur l'idolâtrie, donc opposée à Dieu et à son royaume. Bien qu'ils fussent convertis à l'Evangile, ils étaient sous l'influence de ces idées, et auraient pu devenir des fauteurs de troubles dans l'empire; il était donc important qu'ils sussent jusqu'à quel point ils devaient se soumettre aux autorités païennes. 4° Les Gentils avaient en horreur l'idolâtrie qu'ils venaient d'abjurer; il était donc à craindre qu'ils ne s'attaquassent

aux gouvernements païens, et qu'ils ne fussent considérés comme des ennemis publics. 5° Dès que les lois violent la conscience, il faut, d'après la Bible, leur résister. Mais où doit commencer la désobéissance? C'est ce qu'il n'était pas facile de dire. Le néophyte chrétien risquait plus de pécher par le refus d'obéissance aux princes que par des concessions aux rites et aux cérémonies du paganisme. Les premiers chrétiens se demandaient avec un vif intérêt quelle part il leur convenait de prendre aux changements politiques qui s'opéraient dans l'Eglise.

1. Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et les puissances qui subsistent, sont ordonnées de Dieu.

1. « *Soumise.* » Le mot grec se dit de la soumission des soldats envers leurs officiers, et il implique l'idée de subordination. Nous verrons plus loin qu'il y a des limites à ce commandement. § « *Aux puissances supérieures;* » à l'autorité suprême. L'apôtre veut évidemment parler du gouvernement romain; mais le mot *puissance* désigne moins les hommes que le pouvoir dont ils sont revêtus. (Comp. Matth. x, 1; xxviii, 8.) § « *Car, etc.* » Saint Paul motive l'ordre qu'il vient de donner. Les chrétiens, par obéissance à Dieu, doivent être soumis à ceux qu'il a établis pour gouverner le monde. En agissant ainsi ils l'honorent. Sans aucun doute aussi l'apôtre veut mettre les hommes en garde contre les dissensions politiques et contre l'esprit de parti, en leur apprenant qu'il ne leur appartient pas de contester les titres de ceux qui les gouvernent. Il se peut que ces derniers soient parvenus injustement au pouvoir, mais ce fait ne saurait exercer d'influence sur la conduite des chrétiens. Dès qu'un gouvernement est établi, loin de chercher à le renverser, on doit lui obéir. § « *Point de puissance;* » point de charge, de dignité. § « *Qui ne vienne de Dieu;* » Dieu est la source de toute autorité. Il élève et il abaisse les hommes selon son bon plaisir. (Ps. lxxv, 7; Dan. ii, 21; iv, 17, 25, 34, 35.) § « *Les puissances qui subsistent;* » tous ceux qui gouvernent les peuples. Ce que dit l'apôtre est vrai à toutes les époques. § « *Sont ordonnées de Dieu.* » Le mot traduit ici par *ordonner* s'emploie tout d'abord en parlant de soldats. Dieu, veut dire l'apôtre, range sous lui ceux qu'il revêt d'autorité; il leur assigne un poste, les change et les dirige comme il lui plaît. Il n'est pas l'auteur des mauvaises dispositions dont ils sont quelquefois animés, mais il préside à leur établissement et ils ne font rien sans sa permission. Il n'en résulte naturellement, ni qu'ils aient toujours raison, ni qu'il soit de notre devoir de nous soumettre à eux, quoiqu'ils nous commandent. Ce qu'ils exigent de nous peut être opposé à la loi divine, et, en pareil cas, nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. (Act. iv, 19; v, 29.) La nature même de la question qui devait surgir parmi les premiers chrétiens nous prouve que telle était la pensée de l'apôtre. Ils ne se demandaient pas s'ils pouvaient obéir à un magistrat quand il leur commandait quelque chose d'ouvertement contraire à la loi de Dieu. Il s'agissait pour eux de savoir s'ils devaient lui refuser toute obéissance. Comme les gouvernements sont nécessaires et que leur existence est un fait providentiel, l'apôtre résout cette question négativement. D'ailleurs, à l'époque où il écrivit cette Epître, l'empire romain était agité par des dissensions civiles.

Les empereurs se succédaient rapidement les uns aux autres. Claude avait été empoisonné; Caligula avait péri de mort violente; Néron était un tyran cruel, et l'on se révoltait volontiers, dans l'empire, contre des chefs qui n'étaient que des usurpateurs. Il eût été fâcheux que les chrétiens prissent une part active aux affaires politiques, et l'apôtre cherche à les en détourner.

2. C'est pourquoi celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordonnance de Dieu; et ceux qui y résistent, feront venir la condamnation sur eux-mêmes.

2. « *C'est pourquoi celui qui résiste, etc.* » C'est pourquoi ceux qui se révoltent contre le pouvoir fomentent le trouble, s'opposent à l'exécution des lois, etc. § « *Résiste à l'ordonnance de Dieu;* » à ce que Dieu a établi. § « *Feront venir la condamnation sur eux-mêmes.* » Le mot grec signifie également les peines éternelles et les châtimens temporels. (Rom. III, 8; I Cor. XI, 29; Gal. V, 10.) Mais l'apôtre a-t-il en vue un châtiment divin ou une peine judiciaire? c'est ce qu'on ne saurait décider. La seconde de ces suppositions paraît plus probable (Comp. V, 4), cependant il est vrai aussi que Dieu punit ceux qui résistent aux autorités qu'il a établies.

3. Car les princes ne sont point à craindre pour de bonnes actions, mais pour de mauvaises. Or veux-tu ne craindre point la puissance? fais bien, et tu en recevras de la louange.

3. « *Car les princes, etc.* Il y a des exceptions; des gouvernements ont persécuté les gens de bien; mais en général les hommes vertueux n'ont rien à craindre des lois. Paul parle des princes en tant qu'institués de Dieu, et dit avec raison qu'ils ne sont point à craindre pour de bonnes actions. (Comp. I Tim. I, 9.) Au contraire, ils sont chargés de protéger les gens de bien, de s'opposer à l'injustice, de punir les coupables, de faire régner l'ordre et la paix : l'apôtre le rappelle pour que les chrétiens leur obéissent sans regret. § « *Or, veux-tu, etc.* » La crainte empêche bien des crimes dans la société; rien n'agit avec autant de force sur certains esprits, et l'on aurait tort de ne pas en profiter pour combattre le mal. § « *Fais bien;* » sois un citoyen vertueux, paisible, soumis aux lois. § « *Et tu en recevras de la louange.* » (Comp. I Pierre II, 14, 15.) Non-seulement on ne te fera aucun mal, mais encore on appréciera ta conduite, et ce motif d'obéir aux lois n'est point indigne du chrétien.

4. Car le prince est le serviteur de Dieu pour ton bien : mais si tu fais le mal, crains; parce qu'il ne porte point vainement l'épée, car il est le serviteur de Dieu, ordonné pour faire justice en punissant celui qui fait le mal.

4. « *Est le serviteur de Dieu;* » pour faire exécuter ses desseins. § « *Pour ton bien,* » pour défendre ta liberté, ta personne et tes biens. Quoique les magistrats ne soient pas chargés de récompenser les hommes vertueux, ils le font indirectement en leur fournissant l'appui des lois. *Car il ne porte point vainement l'épée.* » L'épée est aussi bien l'emblème de la justice que celui de

la guerre. Si le prince a une épée, veut dire l'apôtre, c'est pour en faire usage. Il exerce nécessairement l'autorité dont il a été revêtu, et, à défaut de meilleurs motifs, la crainte doit faire obéir à la loi. § « *Ordonné pour faire justice.* » Les magistrats sont les instruments de Dieu dans l'exercice de leurs fonctions, et c'est à ce point de vue seulement que la peine de mort est légitime. S'il est permis de l'infliger, ce n'est pas que l'homme ou la société aient des droits sur la vie du coupable; mais Celui qui a donné la vie juge convenable de la reprendre par ce moyen-là. § « *Justice.* » Le mot grec signifie proprement *colère* (voy. note sur ch. 1, 18); mais il désigne ici la juste exécution des lois. Ce verset présente une preuve accidentelle de la légitimité de la peine de mort. L'épée ici désignée est évidemment le glaive de la justice, et il n'échappe à Paul à ce sujet aucun mot de désapprobation. Il enjoint même la soumission envers ceux qui s'en servent pour faire exécuter les lois. De nos jours, on oublie souvent que Dieu a voué les meurtriers à la mort. (Gen. ix, 5, 6.) Il faut être humain dans l'exécution de la justice, mais on ne l'est pas, quand, pour sauver la vie d'un criminel, on lui permet d'infester la société. Entre la mort du meurtrier et celle de plusieurs innocents, il n'y a pas à hésiter.

5. C'est pourquoi il faut être soumis, non-seulement à cause de la punition, mais aussi à cause de la conscience.

5. « *C'est pourquoi.* » Ce qui suit résulte de ce que Dieu est la source de toute autorité, et de ce qu'en violant les lois on s'expose au châtement. § « *Il faut.* » Il ne s'agit pas ici d'une simple convenance, mais d'une obligation morale. § « *A cause de la conscience;* » parce qu'il est du devoir de tout chrétien d'obéir à la volonté de Dieu. (Comp. Matth. xxii, 21; Eccl. viii, 2.)

6. Car c'est aussi pour cela que vous *leur* payez les tributs, parce qu'ils sont les ministres de Dieu, s'employant à rendre la justice.

6. « *Pour cela;* » parce qu'ils sont établis de Dieu et qu'ils font exécuter les lois. § « *Tributs.* » Ce mot désigne proprement ce qu'une nation paie annuellement à une autre. Faut-il reconnaître aux Romains le droit d'exiger ce tribut? se demandaient les Juifs. Cette question est résolue par le principe posé par l'apôtre. (Voy. v. 1 et 2.) *Tribut* se dit aussi de tout impôt levé pour subvenir aux besoins de l'Etat. § « *Parce qu'ils sont les ministres de Dieu;* » parce que Dieu les a revêtus de leurs fonctions. En leur payant le tribut, on rend hommage à l'Éternel. Comme serviteur de Dieu, le juge et le magistrat ont également un caractère sacré. § « *S'employant.* » Comme ils consacrent leur temps et leurs forces au bien de tous, il est juste de contribuer aux dépenses de l'Etat. Alors même que les impôts qu'ils prélèvent sont lourds ou injustes, il faut s'y soumettre, comme à tout autre mal, jusqu'à ce qu'il soit possible d'en changer la nature oppressive par des moyens légaux.

7. Rendez donc à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut; à qui le péage, le péage; à qui la crainte, la crainte; à qui honneur, l'honneur.

7. « *Rendez donc, etc.* » Cet ordre est souvent répété dans la Bible. (Voy. note sur Matth. xxii, 21. Voy. aussi Matth. xvii, 25-27; I Pierre ii, 13-17; Prov. xxiv, 21.) Le christianisme ne s'attaque pas violemment aux institutions existantes, il cherche à les améliorer. § « *Ce qui leur est dû;* » les impôts sont une véritable dette. § « *Le tribut.* » (Voy. v. 6.) § « *Le péage.* » Le mot péage désigne proprement l'impôt qu'on prélève sur les marchandises. § « *La crainte.* » (Voy. v. 4.) Ceux qui portent l'épée et qui sont chargés de faire exécuter les lois doivent nous inspirer de la crainte. § « *L'honneur.* » Loin d'autoriser le refus de titre et d'hommages envers les fonctionnaires, le christianisme nous inspire pour eux un esprit de subordination. (Comp. Act. xxiv, 3; xxvi, 25; Luc i, 3; I Pierre ii, F7.)

Dans les sept versets qui précèdent, se trouvent les principes suivants : 1° l'existence des gouvernements est un fait nécessaire et providentiel; 2° de quelque pouvoir qu'un homme soit revêtu, il dépend de Dieu, qui, maître absolu, élève ou abaisse les monarques les plus puissants; 3° l'autorité de Dieu est supérieure à celle des princes, qui n'ont pas le droit de promulguer des lois contraires à sa volonté; 4° il ne leur appartient pas davantage d'exercer leur empire sur la religion. Tout ce qui leur est permis de faire, c'est de lui prêter leur appui; 5° chacun peut adorer Dieu, comme il le juge nécessaire, et il est juste qu'on soit protégé à cet égard, aussi longtemps qu'on ne trouble pas la paix et l'ordre publics; 6° aucun gouvernement n'a le droit de persécuter les chrétiens ou d'exiger qu'ils conforment leurs vues aux siennes. On ne saurait exercer de contrainte sur les convictions, et, dans les choses religieuses, l'homme doit être libre. On a été longtemps sans comprendre la nature de l'autorité civile et la nécessité d'une limite entre ses droits et ceux de la conscience. L'erreur dans laquelle on était à cet égard a même causé des maux sans nombre. Chez les païens, l'Eglise et l'Etat étaient confondus et l'on reconnaissait aux princes le droit d'exercer leur pouvoir jusque sur la religion. On voulut naturellement faire une position semblable au christianisme dans l'empire romain, mais il proclama les droits inaliénables de la conscience, et, l'autorité ayant recours à la force pour triompher de sa résistance, il en résulta de cruelles persécutions; mais le christianisme l'emporta, et les droits à la liberté du culte furent reconnus. Aujourd'hui, grâce à Dieu, ce principe est généralement admis; les Etats-Unis fournissent un bel exemple de son application. On y respecte les droits de la conscience en même temps qu'on y obéit paisiblement aux lois. L'Eglise et l'Etat y ont chacun leur propre sphère. L'un et l'autre se proposent de rendre les hommes meilleurs et plus heureux, et sur ce terrain-là ils sont unis; mais l'Eglise s'occupe des intérêts éternels de l'homme, l'état des choses de ce monde, et, à cet égard, ils restent complètement séparés.

8. Ne devez rien à personne, sinon que vous vous aimiez l'un l'autre; car celui qui aime les autres a accompli la loi.

8. « *Ne devez rien à personne.* » Après avoir parlé de ce qui est dû aux princes, l'apôtre parle des dettes en général. Le commandement de ne devoir rien à personne doit être interprété dans ce sens, qu'en devant quelque chose il faut prendre garde de ne causer aucun dommage. Il suffirait d'obéir au christianisme pour qu'il n'y eût plus de dettes sa-

cheuses : 1° en effet, il apprend aux hommes à être diligents, et ainsi à pourvoir à leurs besoins. (Voy. note sur ch. xii, 11; Comp. Phil. iv, 8; Prov. xxiv, 30-34; I Thess. iv, 11; II Thess. iii, 10; Eph. iv, 2, 8.) 2° Il rend économe, frugal et il fait apprécier un genre de vie simple. 3° En nous donnant une juste idée de notre existence actuelle et de son but, il nous détache des plaisirs, du luxe, qui entraînent souvent à contracter des dettes. (I Thess. v, 6, 8; I Pierre i, 13; iv, 7; Tite ii, 12; I Pierre iii, 3, 5; I Tim. ii, 9.) 4° La religion de Christ met un frein aux désirs déréglés qui conduisent à la misère; 5° elle rend les hommes honnêtes, consciencieux, véridiques; elle les dispose à tenir leurs promesses. § « *Si non que vous vous aimiez l'un l'autre.* » L'amour est une dette dont on ne peut jamais s'acquitter. Nous en devons à tous les hommes, et, quoique nous leur en témoignions sans cesse, aussi longtemps que nous pouvons leur faire du bien, nous sommes leurs débiteurs. § « *Car celui qui aime, etc.* » L'amour est l'accomplissement de la loi, parce qu'il ne fait point de mal au prochain. (V. 10.) Afin de prouver ce qu'il avance, l'apôtre va passer en revue ceux des dix commandements qui traitent de nos rapports avec les autres hommes et qui, tous, partent du principe que nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes.

9. Parce que ce *qui est dit* : Tu ne commettras point adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne diras point de faux témoignage, tu ne convoiteras point, et tel autre commandement, est sommairement compris dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

9. « *Parce que ce qui est dit : Tu ne commettras, etc.* » Proprement : « *Car ceci : tu ne commettras, etc.* » Le mot *ceci* est opposé au pronom *cela* du verset onze, dont la traduction littérale est : « *Et cela, vu la saison, etc.* » Deux choses, veut dire saint Paul, nous poussent à remplir nos devoirs envers notre prochain : l'amour que nous devons lui porter et la proximité de notre salut. § « *Tu ne commettras point adultère.* » (Pour l'explication de ce commandement et de ceux qui suivent, voy. notes sur Matth. xix, 18, 19.) L'apôtre n'énumère pas tous les commandements de la seconde table de la loi. Il en rappelle simplement la portée. Il omet celui d'honorer son père et sa mère, peut-être parce que cet ordre ne se rapporte pas directement au sujet qu'il traite. Les mots : *Tu ne diras point de faux témoignage*, manquent dans plusieurs manuscrits, et les meilleurs critiques les rejettent; mais cela ne change en rien l'esprit de ce passage. § « *Et tel autre commandement;* » celui d'honorer son père et sa mère, par exemple. § « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* » (Voy. Lévi. xix, 18, et note sur Matth. xix, 19.)

10. La charité ne fait point de mal au prochain : l'accomplissement donc de la loi, c'est la charité.

10. « *La charité ne fait point de mal, etc.*; » la charité pousse à la justice. Si elle servait de base à la conduite, quel changement dans la société, même dans ce qu'on excuse aujourd'hui. Le joueur fait du mal à son prochain quand il le dépouille à son profit. L'auteur d'une boterie lui en fait

de même quand il s'enrichit, sans travail, aux dépens de ceux qu'il ruine. En un mot on est coupable en exploitant les passions de ses semblables et de leur faire perdre, en vue de son propre intérêt, fortune, santé, réputation et bonheur. § « *De la loi*; » de la loi de Moïse et particulièrement du Décalogue.

11. Même vu la saison, parce qu'il est déjà temps de nous réveiller du sommeil; car maintenant le salut est plus près de nous, que lorsque nous avons cru.

11. « *Même vu la saison*; » proprement : « Et cela vu la saison. » (Voy. note sur v. 9.) La conviction que l'éternité s'approche est bien propre à nous faire vivre honnêtement dans nos rapports avec les autres hommes : telle est la pensée que l'apôtre va développer. § « *Vu la saison*; » vu la brièveté et le prix du temps. § « *Parce qu'il est déjà temps*; » littéralement : *Parce qu'il est déjà l'heure*. » § « *De nous réveiller*, etc. » La nuit du paganisme, veut dire l'apôtre, a longtemps régné dans le monde. On comprend que les hommes fussent alors plongés dans le sommeil de l'erreur. Mais l'aurore de l'Évangile vient de paraître. Le soleil de justice est sur l'horizon. Réveillons-nous donc; renonçons aux œuvres des ténèbres; vivons dans la sainteté, et que désormais tous nos actes puissent supporter le regard de Celui qui est lumière même. (I Jean 1, 5; Comp. Act. xvii, 30, 31; I Thess. v, 5-8.) § « *Du sommeil*. » Le sommeil désigne ici l'état d'inaction et d'insensibilité morales. Les hommes ne déploient naturellement d'activité que pour le mal. Quand il s'agit de leurs intérêts éternels, leurs yeux sont comme appesantis par le sommeil : plus ils sont ignorants et pécheurs, plus aussi ils sont indifférents aux choses spirituelles, comme aussi à leurs devoirs. § « *Car maintenant le salut*, etc. » D'après la plupart des théologiens allemands, l'apôtre veut parler du règne temporel de Christ. D'autres pensent qu'il s'agit ici de la délivrance des persécutions que souffrait l'Église; enfin quelques commentateurs croient que le mot *salut* désigne la connaissance acquise par l'Évangile qui permettait aux chrétiens de mieux distinguer leur devoir qu'à l'origine de leur conversion. Il est probable cependant que cette expression a ici son sens ordinaire et que saint Paul a eu vue la délivrance qui attend le chrétien dans la vie éternelle. Il veut dire : Nous avançons à pas rapides vers les cieux et nous devons nous préparer aux glorieuses destinées que Dieu nous réserve en renonçant à tout péché. § « *Que lorsque nous avons cru*, » que lorsque nous avons commencé à croire. Chaque jour nous rapproche de l'éternité.

12. La nuit est passée et le jour est approché; rejetons donc les œuvres de ténèbres, et soyons revêtus des armes de lumière.

12. « *La nuit*. » Ce mot désigne ici un état d'ignorance et de péché, parce que les mauvaises actions se commettent le plus souvent la nuit. L'apôtre l'applique à notre condition actuelle, qui est bien sombre, si on la compare à celle que Dieu nous réserve dans les cieux. Il veut dire : Les années d'indifférence et de péché qui sont le partage des chrétiens eux-

mêmes, s'écoulaient rapidement pour nous, et, bientôt, nous vivrions d'une nouvelle vie, dans un monde plus beau. § « *Est passée,* » littéralement : Est retranchée, se raccourcit, approche de sa fin. § « *Le jour,* » Le règne de l'Évangile est représenté, dans l'Écriture, comme une époque de lumière (Esaïe ix, 1, 2, 19, 20, etc.), mais il y est également parlé du ciel comme d'un lieu resplendissant de clarté (Apoc. xxi, 23, 25; xxii, 5), et je crois qu'il s'agit ici du jour éternel et sans nuage dans les célestes demeures; de la gloire éclatante que l'avenir réserve aux élus. § « *Est approché,* » s'approche. Ceci est vrai de tous les chrétiens. Le moment où ils paraîtront devant Dieu n'est pas loïn. (Hébr. x, 25; I Pierre. iv, 7; Jacq. v, 8; Apoc. xxii, 20; I Thess. v, 2-6; Phil. iv, 5.) L'apôtre ne voulait pas dire cependant que la fin du monde fût proche, ou que le jour du jugement dût bientôt arriver : il nous le déclare lui-même dans un autre endroit. (II Thess. iii.) § « *Rejetons donc,* » Nous ne pouvons hériter de la vie éternelle que si nous menons une vie sainte et pure. (Hébr. xii, 14.) § « *Les œuvres de ténèbres,* » le péché (voy. v, 13), qu'on appelle ainsi parce que les ténèbres sont, dans l'Écriture, un emblème du mal aussi bien que de l'ignorance, et parce qu'on profite fréquemment des ombres de la nuit pour le commettre. (Voy. I Thess. v, 7.) « Et ceux qui s'enivrent, s'enivrent la nuit. (Comp. Jean iii, 20; Eph. v, 11-13.) § « *Des armes de lumière.* » Le mot ici employé se dit proprement des armes dont on se sert à la guerre. (Eph. vi, 11-17.) On l'emploie, dans le Nouveau Testament, pour désigner les moyens de défense que le chrétien possède : la vérité, la justice, la foi, l'espérance, etc. Sans leurs secours il lui serait impossible de triompher de ses ennemis spirituels. C'est ce que l'apôtre appelle ailleurs : « Les armes de justice que l'on porte à la main droite et à la main gauche. » (II Cor. vi, 7.) On leur donne ici le nom d'*armes de lumière*, parce qu'elles ne sont point destinées aux œuvres de ténèbres, et qu'elles ne conviennent qu'aux chrétiens enfants de lumière. (I Thess. v, 5; note sur Luc xvi, 8.)

13. Conduisons-nous honnêtement et comme en plein jour; non point en gourmandises; non point en impudicités, ni en dissolutions, non point en querelles, ni en envie.

13. « *Honnêtement,* » d'une manière bienséante, à des enfants de lumière. § « *Comme en plein jour,* » comme si l'on voyait tout ce que nous faisons : n'ayons rien à cacher. § « *Non point en gourmandise,* etc. » Les péchés dont il est ici question étaient fort communs chez les païens. On n'oserait décrire les débauches auxquelles ils se livraient. (Voy. note sur Rom. i; Eph. v, 12.) § « *Non point en querelles, ni en envie.* » C'est avec raison que l'apôtre cite ces péchés à la suite de ceux qui précèdent : ils en sont en effet la conséquence. § « *Envie,* » Le mot grec se dit de toute passion forte; il est donc bien traduit par *envie*.

14. Mais soyez revêtus du Seigneur Jésus-Christ, et n'ayez point soin de la chair pour accomplir ses convoitises.

14. « *Mais soyez revêtus du Seigneur Jésus-Christ.* (Comp. Gal. iii, 27.) L'expression biblique : *se revêtir de quelqu'un*, était usuelle chez les écri-

vains grecs. Elle signifie : se pénétrer des principes de quelqu'un, suivre son exemple. Ainsi, dans Denys d'Halicarnasse, les mots : « s'étant revêtus de Tarquin, » signifient : ayant imité les mœurs de Tarquin; et, dans Lucien : « ayant revêtu Pythagore, » veut dire : ayant pris Pythagore pour maître. (*Voy.* Schleusner.) Se revêtir de Jésus-Christ, c'est donc le prendre pour modèle et pour guide, suivre ses traces, obéir à ses préceptes. Or, le Seigneur avait toutes les qualités opposées aux vices dont il vient d'être question : il était sobre, chaste, saint, paisible et doux. C'est à cet égard que l'apôtre engage les Romains à l'imiter. (Héb. iv, 15; vii, 26; I Pierre ii, 22; Esaïe lxxviii, 9; I Jean iii, 5.) § « *Et n'ayez point soin, etc.* ; » proprement : N'ayez pas de prévoyance pour la chair. Nous ne devons rien entreprendre dans le but de satisfaire un jour nos convoitises. § « *Pour accomplir ses convoitises.* » Les jouissances matérielles avaient une large place dans la vie des Romains. Aussi, avaient-ils imaginé toute espèce de moyens de les prolonger et d'en multiplier le nombre. Il est sans doute indispensable de pourvoir aux besoins de la vie; mais les vrais besoins sont en petit nombre. Quand on sait s'y former, on peut consacrer ses forces intellectuelles à un plus noble but.

CHAPITRE XIV.

Ce chapitre résout quelques questions difficiles qui surgissaient des circonstances où se trouvaient les premiers chrétiens. Il y avait beaucoup de Juifs à Rome, et en particulier dans l'Eglise de cette ville. Ces chrétiens-judaïsants auraient voulu que les Gentils convertis au christianisme adoptassent leurs usages. (*Voy.* Act. xv, 1, 2, etc.; Gal. ii, 3, 4.) Saint Paul a parlé plus haut déjà de la circoncision. (Ch. iii et iv.) Il mentionne ici l'emploi des viandes offertes aux idoles (v. 2), les fêtes juives (v. 5 et 6), et l'impureté attribuée à certains animaux. (V. 14.) Ce ne sont que des exemples cités pour établir un principe général. L'apôtre veut mettre un terme à toutes ces prétentions par les considérations suivantes : 1° nous n'avons pas le droit de juger notre prochain, car il est le serviteur de Dieu. (V. 3, 4.) 2° Quelque ligne de conduite qu'il adopte, dès qu'il agit par motif de conscience, on doit avoir pour lui de la charité et de la bienveillance. 3° Nous comparaitrons tous devant le tribunal de Christ et nous aurions torts d'usurper les fonctions du Souverain Juge. (V. 10-13.) 4° Aucun objet par lui-même n'est impur. (V. 14.) 5° Les questions dont il s'agit sont de peu d'importance. (V. 17, 18.) 6° Enfin, nous devons rechercher la paix, etc.) V. 19-23.) Ce que l'apôtre dit, dans ce chapitre, on peut l'appliquer à toutes les contestations sur les rites, les cérémonies et les doctrines secondaires du christianisme, et il suffirait de s'y conformer pour terminer bien des débats soulevés dans le monde religieux.

1. Or, quant à celui qui est faible en la foi, recevez-le, et n'ayez point avec lui des contestations ni des disputes.

1. « *Celui qui est faible.* » Pour engager les Romains à traiter avec bonté ceux qui avaient des idées particulières, Paul commence par admettre qu'il peut y avoir des personnes qui n'aient pas d'opinions aussi larges que d'autres sur la liberté chrétienne. § « *En la foi.* » Il ne s'agit pas ici de la foi en Christ, mais d'une persuasion sur des points particuliers. Les personnes récemment converties ont souvent des scrupules que n'ont plus des chrétiens plus avancés. Loin de les accuser durement, on doit, en vue de la paix, leur témoigner de la bienveillance, et celui qui est instruit de la vérité, s'empresse de la faire connaître à son frère. § « *Recevez-le;* » admettez-le avec bonté au nombre de vos amis. (Comp. ch. v, 7.) § « *Et n'ayez point avec lui de contestations, ni de disputes.* » L'apôtre veut dire : N'admettez pas celui qui est faible dans votre société afin de vous livrer à de violentes discussions contre lui ; vous ne feriez que le confirmer dans sa manière de voir. Pour triompher des préjugés de quelqu'un, il faut le recevoir avec affection, le traiter en ami, lui parler franchement, mais avec bonté.

2. L'un croit qu'on peut manger de toutes choses, et l'autre qui est faible, mange des herbes.

2. « *L'un croit, etc.* » C'est le cas de saint Paul. § « *Et l'autre, qui est faible.* » Il s'agit ici des Juifs convertis, qui ne croyaient pas permis de manger la chair des animaux impurs et les viandes offertes aux idoles. Lorsqu'on faisait un sacrifice, une partie de la victime seulement était consacrée au faux dieu, le reste était mangé par ses adorateurs ou porté au marché pour être vendu. Or, la loi de Moïse en défendait positivement l'usage. (Exode xxxiv, 15.) L'apôtre discute et résout ailleurs cette question. (I Cor. x, 20-32.) Il déclare qu'on peut manger de cette viande-là, comme de toute autre, à moins que quelqu'un, par scrupule, ne vous fasse remarquer qu'elle a été sacrifiée aux idoles, et qu'en ne tenant pas compte de sa remarque, on ne lui paraisse encourager le culte des faux dieux. (V. 28.) Mais les Juifs-chrétiens étaient peu disposés à recevoir un tel principe. § « *Mange des herbes;* » ne se nourrit que de légumes, crainte de manger, sans le savoir, de la viande offerte aux idoles. Les scrupules des Juifs, à cet égard, venaient peut-être en partie de ce que les péchés commis par ignorance les exposaient à différentes peines. (Lév. iv, 2, 3, etc.; v, 15; nomb. xv, 24, 27-29.) Joseph dit que de son temps, certains prêtres de sa connaissance, retenus par une crainte semblable, se nourrissaient uniquement de figes et de noix. (Vie de Josèphe, § 3.) Daniel et ses jeunes compagnons de captivité, ne vivaient non plus que d'eau et de légumes pour « ne se point souiller par la portion de la viande du roi » (Dan. I, 8-16.)

3. Que celui qui mange de toutes choses ne méprise pas celui qui n'en mange point; et que celui qui n'en mange point, ne juge point celui qui en mange; car Dieu l'a pris à soi.

3. « *Ne méprise pas.* » Le Gentil devait trouver absurdes les scrupules

minutieux du Juif et facilement se permettre de le mépriser. § « *Ne juge point;* » ne condamne point. La question était si sérieuse aux yeux du Juif, qu'il se croyait en droit de déclarer un tel homme coupable d'idolâtrie. Ce que dit ici l'apôtre s'applique à toutes les questions religieuses d'une importance secondaire. Quand elles agitent l'Eglise, les uns rendent en mépris ce que les autres donnent en condamnation. Avec saint Paul, nous dirons aux premiers : Au lieu de ridiculiser des scrupules que vous ne comprenez pas, ayez de l'indulgence et de l'amour pour vos frères. Laissez-les agir selon leur persuasion. Si vous ne leur parlez pas avec sérieux, vous ne pouvez que heurter contre l'un de ces deux écueils : ou leur faire abandonner leur pratique contre leur conscience par crainte du ridicule, ou les fortifier dans leur opinion. Mais nous ajouterons aussitôt, toujours avec l'apôtre, en nous adressant aux seconds : Vous n'avez pas le droit de juger d'autres chrétiens. Je ne vous méprise pas, bien que vous ayez une opinion que je crois fautive; à votre tour, gardez-vous de me condamner. Que de luttes on aurait évitées en suivant cette règle aussi simple que charitable ! § « *Car Dieu l'a pris à soi;* » Dieu l'a admis dans sa famille, l'a reconnu pour son enfant; il est chrétien. Les scrupules dont parle l'apôtre ne sont pas incompatibles avec une véritable piété. Ne dénions pas à un homme le titre de chrétien parce qu'il n'a pas pris modèle sur le patron exact de nos opinions particulières.

4. Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui? S'il se tient ferme ou s'il bronche, c'est pour son propre maître; et même ce chrétien faible sera affermi, car Dieu est puissant pour l'affermir.

4. « *Qui es-tu, etc.;* » qui t'a donné le droit de juger ton prochain? (Comp. Luc III, 14.) Il s'agit ici particulièrement du Juif qui exigeait à tort que le Gentil se conformât aux rites imposés par Moïse. (Voy. Act. xv.) § « *Qui juges, etc.* » Il ne nous appartient pas de juger le serviteur d'autrui; il suffit que son maître soit satisfait. Les chrétiens ne doivent compte de leurs persuasions qu'à Dieu, leur seul juge légitime, et nous aurions tort d'usurper sa place; « *comme ayant domination sur ses héritages.* » (I Pierre v, 3.) *Et même ce chrétien faible sera affermi.* » En disant, non pas que le chrétien faible peut être raffermi, mais qu'il le sera, Paul nous donne une preuve accidentelle, mais remarquable de la doctrine sur la persévérance des saints. § « *Est puissant, etc.* » (Voy. Jean x, 29.)

5. L'un estime un jour plus que l'autre, et l'autre estime tous les jours également; mais que chacun soit pleinement persuadé en son esprit.

5. « *L'un estime.* » Les Juifs regardaient leurs fêtes, leurs jours de jeûne et leurs sabbats comme particulièrement sacrés, même bon nombre de ceux qui avaient accepté l'Évangile. § « *L'autre.* » Le Gentil, devenu chrétien, mais étranger aux coutumes des Juifs comme affranchis de leurs préjugés, ne regardait pas tels jours comme plus sacrés que d'autres. Ces pratiques avaient eu pour but de faire de Israélites un peuple à part et de les préparer à la réalité dont elles n'étaient que l'ombre. La Pâque, la fête des tabernacles et toutes celles que les Juifs célébraient, ont été

abolies par la venue de Jésus-Christ, et l'apôtre n'eut jamais l'intention d'engager les Gentils à les observer. (Voy. Gal. II.) § « *Estime tous les jours également.* » Le mot *également* ne se trouve pas dans l'original. Paul veut dire que le Gentil regardait tous les jours comme consacrés au Seigneur. (Voy. v. 6.) On s'est demandé : S'il est ici question du dimanche, serait-il indifférent de le consacrer à Dieu? Non; car : 1^o il s'agit ici des coutumes particulières aux Juifs, et non des questions qui pouvaient s'élever parmi les chrétiens, en tant que chrétiens. L'apôtre ne parle pas plus ici du dimanche que du baptême et de la cène. 2^o Qu'ils eussent été précédemment Juifs ou Gentils, tous les chrétiens observaient le jour du Seigneur. (Voy. I Cor. xvi, 2; Act. xx, 7; Apoc. I, 10. Comp. notes sur Jean xx, 26.) Il s'agissait uniquement pour eux de savoir s'il fallait en outre célébrer le sabbat, les fêtes et les jours de jeûne des Juifs. 3^o Il est expressément déclaré que celui qui n'avait point égard aux jours, n'y avait point égard à cause du Seigneur. (V. 6.) Or, en a-t-il jamais été de même de ceux qui violent le jour du repos? Non. C'est à l'amour du gain et des plaisirs qu'ils obéissent. Dès qu'on éprouve un sincère désir d'honorer le Seigneur Jésus, on respecte le jour qui lui appartient et on le consacre à son service. § « *Que chacun soit persuadé en son esprit,* » que chacun examine sérieusement et se conduise ensuite selon sa persuasion. Mais remarquez bien qu'il s'agit ici simplement de cérémonies religieuses et non de choses morales sur lesquelles il n'est pas possible d'avoir deux opinions. D'ailleurs l'expression *pleinement persuadé* indique, non un sentiment vague, mais une conviction solide. (Voy. Rom. iv, 21; II, Tim. iv, 5.) C'est d'après le principe que les chrétiens doivent se diriger toutes les fois qu'il est question de jeûnes et de fêtes.

5. Celui qui a égard au jour, y a égard à cause du Seigneur; et celui aussi qui n'a point égard au jour, il n'y a point égard à cause du Seigneur; celui qui mange de toutes choses, en mange à cause du Seigneur; et il rend grâces à Dieu; et celui qui n'en mange point, n'en mange point aussi à cause du Seigneur, et il rend grâces à Dieu.

6. « *Celui qui a égard, etc.;* » celui qui observe certaines fêtes. § « *Y a égard à cause du Seigneur;* » croit que Dieu en exige l'observation, ou, en d'autres termes, croit qu'il doit obéir à la loi de Moïse. § « *Il n'y a point égard à cause du Seigneur;* » il pense que Dieu ne lui demande point de l'observer § « *Celui qui mange.* » (Voy. v. 2.) § « *En mange à cause du Seigneur;* » en mange parce qu'il ne le croit pas défendu, et parce qu'en le faisant il désire glorifier Dieu. (I Cor. x, 31.) Partout ailleurs, l'expression *manger au Seigneur* signifie prendre sa nourriture en se souvenant qu'on la reçoit de Dieu, en le bénissant de sa bonté, et avec le désir d'en être fortifié de manière à pouvoir obéir à ses commandements. § « *Et il rend grâces à Dieu.* » Nous apprenons ici à rendre grâces à Dieu avant nos repas, selon l'habitude des premiers chrétiens approuvée par l'apôtre. Les Juifs et le Seigneur Jésus le faisaient aussi. (Matth. xiv, 19; xxvi, 26; Marc vi, 41; xiv, 22; Luc ix, 16; xxiv, 30.) § « *N'en mange point à cause du Seigneur;* » s'abstient d'en manger parce qu'il croit que telle est la volonté

de Dieu. § « *Et il rend à Dieu.* » Cette abstinence faisait partie de la loi que les Juifs regardaient comme un privilège; en rendant grâces d'avoir reçu le privilège, il rendait donc grâces aussi de l'abstinence, même après sa conversion.

7. Car nul de nous ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même.

7. « *Car nul de nous, etc.* » Juifs ou Gentils, nous sommes tous d'accord en ceci : Lorsque quelqu'un éprouve le désir de faire la volonté de Dieu, nous devons avoir pour lui des sentiments charitables, quelque différentes que puissent être ses opinions sur des points secondaires. Lorsqu'un chrétien qui vit, non pour satisfaire à ses désirs, mais pour obéir à l'Évangile, se permet ce que nous croyons défendu, ne l'accusons pas, supposons-lui de bons motifs aussi longtemps que le contraire ne nous est pas démontré. (Voy. I Cor. XIII, 4-8.) Si nous vivons pour nous-mêmes, soyons sûrs que nous sommes étrangers à la piété. Si notre premier but est d'être à notre aise. (Amos VI, 1), de satisfaire nos désirs charnels, d'acquiescer des richesses ou de briller dans le monde, nous ne sommes pas sous l'influence de l'Évangile, car il enseigne à renoncer à soi-même et à se charger journellement de sa croix. § « *Et nul;* » nul de nous. § « *Ne meurt pour soi-même.* » (Voy. v. 8.) Nous sommes à Dieu dans nos œuvres, dans nos biens, dans nos épreuves, dans notre mort même, et il peut disposer de nous comme il lui plaît. Nous serons à lui, même dans la vie future. Dès qu'un chrétien agit d'après ce grand principe, nous lui devons de la bienveillance, alors même qu'il diffère d'opinion avec nous sur d'autres points.

8. Mais soit que nous vivions, nous vivons au Seigneur; ou soit que nous mourions, nous mourrons au Seigneur : soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.

8. « *Soit que nous vivions;* » aussi longtemps que nous vivons. § « *Nous vivons au Seigneur.* » Il s'agit ici de Jésus-Christ. (Voy. v. 9.) Le premier but du chrétien est donc d'honorer le Sauveur. § « *Soit que nous mourions, etc.* » Pendant ou après la mort, dans quelque situation que nous puissions jamais nous trouver, nous sommes au Seigneur. Voici comment ceci se lie à la thèse de l'apôtre : Puisque nous sommes toujours sujets de Christ et responsables de nos actions à lui seul, il faut que nous ayons tous la même liberté de conscience. Ce passage prouve aussi que l'âme ne cesse point d'avoir le sentiment de son existence au moment de la mort.

9. Car c'est pour cela que Christ est mort, qu'il est ressuscité, et qu'il a repris une nouvelle vie; afin qu'il domine tant sur les morts que sur les vivants.

9. « *Car c'est pour cela, etc.* » Dominer sur les vivants et sur les morts, n'était pas le but unique, mais un des buts de Jésus-Christ en donnant sa vie. L'apôtre le rappelle à l'appui de cette vérité, qu'en toutes circonstances

nous sommes au Seigneur. § « *Qu'il est ressuscité.* Ces mots manquent dans plusieurs manuscrits; leur authenticité est douteuse. § « *Et qu'il a repris une nouvelle vie.* » Ici encore il y a une variante dans le grec, mais elle est sans importance. L'apôtre veut parler de la résurrection du Sauveur. § « *Afin qu'il domine.* » Jésus-Christ exercera un empire absolu sur l'univers dont il sera le législateur et le souverain maître. § « *Sur les morts.* » D'après ce passage, ceux qui meurent ne cessent pas d'avoir conscience d'eux-mêmes. Leurs corps se réduisent en poudre, mais pour se ranimer un jour, mieux doués et immortels, à la voix de Jésus-Christ. Mais ce n'est pas sur les corps seuls que le Sauveur regne, les âmes des saints lui sont soumises même après leur mort. (Comp. Matth. xii, 32; Marc xii, 27.) Et de plus, il est leur protecteur. Nous nous séparons avec bien moins de douleur de ceux de nos amis pieux que le Seigneur retire à lui, lorsque nous nous souvenons qu'ils continuent à l'aimer et à le servir heureux dans une autre vie, à l'abri du péché et des souffrances de ce monde. § « *Sur les vivants;* » sur les élus pendant qu'ils sont encore sur la terre. Il y a un rapport intime entre l'œuvre du Seigneur Jésus et l'empire qu'il exerce sur les vivants et sur les morts : 1^o il règne sur les chrétiens, parce qu'il les a rachetés au prix de son sang. (Voy. I Cor. vi, 20; I Cor. vii, 23; Apoc. xiv, 4; I Pierre ii, 9; I Pierre i, 18.) C'est grâce à son amour qu'ils ont été conduits à aimer Dieu. Et de quelle reconnaissance ce fait seul ne doit-il pas les pénétrer ! (II Cor. v, 14, 15.) 2^o En expirant sur la croix, pour ressusciter bientôt après, Jésus a triomphé de Satan qui avait l'empire de la mort, et proclamé l'autorité souveraine qu'il exerce sur la tombe comme sur toutes choses. (Voy. Hébr. ii, 14; Col. ii, 15.) 3^o Les élus reconnaissent son pouvoir dans les cieux, parce qu'il les a rachetés. (Apoc. v, 9.) 4^o Il nous est souvent dit, dans la Bible, que l'Empire devait être donné au Seigneur Jésus, comme prix de ses souffrances. (Voy. notes sur Jean xvii, 2, 4, 5; v, 26-29; Phil. ii, 5-11; Eph. i, 20, 21; Hébr. ii, 9, 10; xii, 2.)

10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? ou toi aussi, pourquoi méprises-tu ton frère? Certes, nous comparaitrons tous devant le siège judiciaire de Christ.

10. « *Mais toi, pourquoi, etc.* » comme c'est de Jésus-Christ que nous sommes serviteurs, et que nous comparaitrons tous également devant son tribunal, nous n'avons pas le droit de nous juger les uns les autres. § « *Juges-tu.* » (Comp. v. 3.) § « *Ton frère;* » Celui que Dieu a reconnu pour son enfant (v. 3), et qui par conséquent est ton frère. § « *Ou toi aussi, pourquoi méprises-tu, etc.* » (Voy. v. 3.) § « *Ton frère;* » le juif devenu ton frère en embrassant le christianisme. Le fait que tous les chrétiens ont été rachetés par Jésus-Christ, et que tous auront part à la vie éternelle, est bien propre à couvrir notre blâme et notre mépris.

11. Car il est écrit : Je suis vivant, dit le Seigneur, que tout genou ploiera devant moi, et que toute langue donnera louange à Dieu.

11. « *Car il est écrit.* » Dans Esaïe, il s'agit de Dieu (Esaïe xlv, 23), de l'Éternel. (Voy. v. 18, 21, 24, 25.) Ici, au contraire, Paul parle de Christ (Comp. v. 10), et cette manière de citer l'Ancien Testament nous fournit

accidentellement une preuve des plus fortes qu'il était convaincu de la nature divine du Sauveur. § « *Je suis vivant*; » forme habituelle des serments de Dieu dans la Bible. (Nomb. xiv, 21; Esaïe xlix, 18; Ezéch. v, 11; xiv, 16, etc.) § « *Dit le Seigneur*. » Ces mots, qui ne se trouvent pas dans l'hébreu, sont ajoutés par l'apôtre pour montrer que les paroles qu'il cite avaient été prononcées par le Messie. (Comp. Esaïe xlv, 18, 22.) § « *Que tout genou se ploiera devant moi*; » que tous m'adoreront. Dans Esaïe il s'agit, non de tous les hommes, mais des enfants de Dieu. (Voy. Esaïe xlv, 17, 21, 22, 24.) Ici de même, tous les chrétiens, Juifs ou Gentils, rendront également compte à Dieu de leurs actions. § « *Et que toute langue donnera louange à Dieu*. » Dans l'hébreu il y a : Jurera à Dieu, c'est-à-dire lui rendra, sur serment, compte de sa conduite; en d'autres termes, le reconnaîtra pour Juge. L'apôtre a donc conservé le sens de l'original.

12. Ainsi donc chacun de nous rendra compte pour soi-même à Dieu.

12. « *Rendra compte pour soi-même*; » de ce qui le concerne, et sera jugé avec une justice parfaite. Loin de condamner nos frères, nous devons donc examiner si nous sommes prêts nous-mêmes pour cette compensation. § « *A Dieu*. » C'est Jésus-Christ qui jugera le monde. (Matth. xxv, 31, 46; Act. xvii, 31.) Le Père a donné tout jugement au Fils. (Jean v, 22, 27.) On peut dire cependant que nous rendrons compte à Dieu; car d'un côté, c'est Dieu qui a appelé Jésus-Christ à ces hautes fonctions; et de l'autre, Jésus-Christ est un avec le Père. Nous avons ici une nouvelle preuve de la divinité de Jésus-Christ. Pour être capable de juger les hommes, il faut avoir été en tout temps, en tout lieu, témoin de leurs actions, et pouvoir sonder les cœurs.

13. Ne nous jugeons donc plus l'un l'autre; mais usez plutôt de discernement en ceci qui est de ne mettre point d'achoppement ou de scandale devant votre frère.

13. « *Mais usez plutôt de discernement en ceci*. » si vous voulez absolument juger, faites-le d'une manière profitable; jugez-vous vous-même. Paul retourne ainsi habilement l'esprit de jugement contre celui qui en use. § « *Qui est de ne mettre point d'achoppement, etc.* » (Voy. note sur Matth. v, 29.) Ne faites pas pécher vos frères soit par vos mauvais exemples, soit en leur inspirant, par vos jugements sévères, de la jalousie ou des doutes sur votre piété; conseil bien propre à assurer la paix et le bonheur de l'Eglise.

14. Je sais et je suis persuadé, par le Seigneur Jésus, que rien n'est souillé de soi-même; mais cependant si quelqu'un croit qu'une chose est souillée, elle lui est souillée.

14. « *Je sais, etc.*; » concession faite au Gentil, qui croyait permise toute espèce de nourriture; mais cette concession est limitée elle-même par les égards qu'il faut avoir pour les scrupules de son prochain. § « *Par le Seigneur Jésus*; » non en personne, mais par le fait seul de sa venue

comme Sauveur rendant désormais inutiles les rites de l'économie mosaïque. § « *Souillé.* » Le mot grec signifie *commun*. Les Juifs l'employaient dans le sens de *souillé*, parce qu'à leurs yeux tout ce dont le commun des hommes se servaient était impur. § « *Mais cependant, si quelqu'un, etc.*; » quelque peu fondés que soient nos scrupules, nous aurions tort de ne pas nous conformer à la volonté de Dieu.

15. Mais si ton frère est attristé de te voir manger d'une viande, tu ne te conduis point *en cela* par la charité; ne détruis point, par la viande, celui pour lequel Christ est mort.

15. Après avoir montré que les Juifs ne sont pas fondés dans leurs scrupules, saint Paul va montrer comment les Gentils doivent se conduire envers eux. § « *Est attristé;* » un chrétien souffre toujours à voir faire le mal par un homme quelconque, mais surtout par son frère. Son affliction est réelle lors même que l'opinion qui en est la source n'est pas fondée. § « *Tu ne te conduis point par la charité;* » selon la charité. Nous devons sacrifier notre propre intérêt au bonheur de nos frères. (I Cor. XIII, 5; x, 24, 28, 29; Phil. II, 4, 21.) § « *Ne détruis point;* » le mot grec ici employé désigne, dans le Nouveau Testament, divers genres de destruction. (Matth. x, 39; Marc IX, 41; Luc XV, 4; Jean VI, 27; Matth. x, 28; I Cor. I, 19; Matth. IX, 17.) Mais il se dit aussi de la perdition éternelle. (Matth. x, 28; XVIII, 14; Jean III, 15; Rom. XI, 12.) C'est le sens qu'il a ici. Ailleurs, en effet, en traitant la même question, saint Paul dit : « Et ainsi ton frère qui est faible, pour lequel Christ est mort, périra-t-il par ta connaissance ? » (I Cor. VIII, 11.) Le Juif pouvait être entraîné par l'exemple du Gentil à se permettre des choses condamnées par sa conscience, ou se laisser aller à la colère, au dégoût. § « *Celui pour lequel Christ est mort.* » Cette expression désigne évidemment le vrai chrétien. On aurait donc tort de citer ce passage quand on veut prouver que Christ est mort pour tous les hommes. Cette doctrine vraie (Voy. II Cor. v, 14, 15; I Jean II, 2; II Pierre II, 1) n'est pas enseignée ici. Le but de l'apôtre est de montrer combien on aurait tort, pour satisfaire des goûts charnels, de compromettre le salut d'un être que Christ a aimé jusqu'à donner sa vie pour lui.

16. Que l'avantage dont vous jouissez ne soit point exposé à être blâmé.

16. « *Que l'avantage dont vous jouissez, etc.*; » la liberté dont vous croyez pouvoir jouir. Usez de votre privilège d'être affranchis de Moïse; mais votre prochain ne doit pas souffrir de l'usage que vous en faites. § « *Ne sois point exposé à être blâmé;* » que la liberté dont vous jouissez comme chrétiens, ne fournisse ni à vos frères l'occasion de vous blâmer, ni aux méchants celle de dire que le christianisme engendre des discussions. Combien de luttes les chrétiens auraient évitées en suivant cette règle! Quelque justes que soient nos vues sur les questions secondaires, en nous y attachant obstinément, nous donnons lieu à des dissensions sans fin et aux calomnies du monde. Sacrifions nos vanités personnelles au profit de la religion et de la paix.

17. Car le royaume de Dieu n'est point viande ni breuvage; mais il est justice, paix, et joie par le Saint-Esprit.

17. « *Car le royaume de Dieu, etc.* » (Pour le sens de cette expression, voyez note sur Matth. iii, 2.) Le propre de l'Eglise de Christ sur la terre, veut dire l'apôtre, ce n'est pas l'usage de certains mets et de certaines boissons. § « *Viande ni breuvage.* » Moïse n'avait prescrit ni défendu aucune espèce de boisson; mais les Nazaréens s'abstenaient de vin, comme de liqueur forte, et probablement les Juifs établissaient à cet égard des distinctions importantes à leurs yeux. A ce sujet, l'apôtre dit aux Colossiens : « Que personne donc ne vous condamne pour le manger ou pour le boire. » (Comp. I Cor. viii, 8; iv, 20.) § « *Mais il est justice.* » Le mot *justice* signifie ici *vertu, intégrité*, et il désigne l'accomplissement de tous nos devoirs. Loin de s'occuper uniquement de formes et de cérémonies, le chrétien doit vivre de manière à être appelé avec raison un homme juste. (Tite ii, 12; Comp. Rom. viii, 13; I Pierre ii, 11; voy. I Jean ii, 29; iii, 10; Comp. I Jean iii, 7; I Cor. xv, 34; II Cor. iii, 9; vi, 7, 14; Eph. v, 9; vi, 14; I Tim. vi, 11; I Pierre ii, 24; Eph. iv, 24.) Sans doute le chrétien n'attend pas le salut de sa propre justice (Phil. iii, 8, 9), mais il voit dans les dispositions dont il est animé la preuve que Christ lui a été fait justice de la part de Dieu. (I Cor. i, 30.) § « *Paix:* » non la paix intérieure du chrétien (Comp. note sur chapitre v, 1), mais la concorde entre les membres de l'Eglise. L'Evangile tend à en assurer le triomphe. (I Cor. vii, 15; xiv, 33; Gal. v, 22; Eph. iv, 3; I Thess. v, 13; II Tim. ii, 22; Jacq. iii, 18; Matth. v, 9; Eph. iv, 31, 32; Col. iii, 8; Jean xiii, 34, 35; xvii, 21-23; Ps. cxxii, 6.) Pour être chrétien il faut aimer la paix. Un esprit querelleur, semant la division pour des disputes de mots, est le signe d'un manque d'amour pour le Prince de la paix. Rien n'a peut-être plus retardé les progrès du christianisme. Les dissensions religieuses naissent souvent de causes futiles, et n'en sont que plus violentes. § « *Et joie.* » Il s'agit ici du bonheur produit dans l'âme par l'influence de l'Evangile. (Voy. note sur ch. v, 1-5.) § « *Par le Saint-Esprit.* » Le Saint-Esprit est la source de toutes les grâces que reçoit le chrétien. (Voy. ch. v, 5; Comp. Gal. v, 22, 23.)

18. Et celui qui sert Christ en ces choses-là, est agréable à Dieu, et il est approuvé des hommes.

18. « *Celui qui sert Christ, etc.;* » celui qui obéit à Christ, qui le reçoit pour maître, et qui se conforme à ses enseignements. § « *Ces choses;* » la justice, la paix et la joie. En obéissant aux ordres de Christ à cet égard, on l'honore et l'on fait voir la beauté de l'Evangile. § « *Est agréable à Dieu;* » qu'il soit Juif ou Gentil. § « *Et il est approuvé des hommes;* » les méchants même sont forcés de reconnaître que sa conduite est bonne.

19. Recherchons donc les choses qui vont à la paix, et qui sont d'une édification mutuelle.

19. « *Recherche: s dona, etc.* » Cet ordre est la conclusion de tout ce qui précède. § « *Les choses qui vont à la paix.* » Au lieu de nous occuper de questions velleuses, aspirons à réaliser les grands desseins du christianisme. Travaillons à devenir meilleurs; répandons l'Evangile; faisons du

bien à nos semblables, et nous aurons bientôt oublié les points qui nous séparent. Nous avons plus d'opinions communes que d'opposées. Les premières, d'ailleurs, seules sont importantes, et nous pouvons nous aimer, tout en différant sur les autres. § « *Et qui sont d'une édification mutuelle;* » le mot *édifier* signifie *bâtir*, puis *reconstruire*, *embellir*, et enfin *faire quelque chose de profitable à quelqu'un*. Quand il s'agit de l'Eglise, il se dit par conséquent de tout ce qui contribue au bien spirituel de ses membres. (Act. ix, 31; I Cor. viii, 1; xiv, 4; Eph. ii, 20; Esaïe xxviii, 16; Comp. Rom. ix, 33.) Les chrétiens, selon la belle image de Paul, sont comme un temple immense élevé à la gloire de Dieu (Eph. ii, 20-22); ils sont unis en vue d'un même but, et chacune de ces pierres vivantes est utile à sa place.

20. Ne ruine point l'œuvre de Dieu par ta viande. Il est vrai que toutes choses sont pures; mais celui-là fait mal, qui mange en donnant du scandale.

20. « *Ne ruine point;* » l'apôtre soutient la même image. § « *L'œuvre de Dieu;* » non pas l'œuvre de l'homme pour Dieu, mais de Dieu pour édifier l'Eglise. Le chrétien est tout particulièrement l'œuvre de Celui qui le régénère. Aussi est-il appelé dans la Bible l'édifice de Dieu (I Cor. iii, 9), son ouvrage, créé en Jésus-Christ pour les bonnes œuvres (Eph. ii, 10), et enfin, une nouvelle créature. (II Cor. v, 17.) § « *Il est vrai que toutes choses sont pures,* etc. » (Voy. verset 14, 15.)

21. Il est bon de ne point manger de viande, de ne point boire de vin, et de ne faire aucune autre chose qui puisse faire broncher ton frère, ou dont il soit scandalisé, ou dont il soit blessé.

21. « *Il est bon,* etc. ; » développement de ce qui précède. § « *De ne point manger de viande;* » de viande souillée. (Verset 2.) § « *De ne point boire de vin;* » peut-être quelques-uns des premiers chrétiens s'abstenaient-ils de boire de vin, soit par imitation des Nazaréens Juifs (Nomb. vi, 3), soit par antipathie pour les libations que les païens faisaient à leurs dieux. § « *Et de ne faire aucune chose,* etc. ; » imposons-nous des privations, plutôt que de scandaliser l'Eglise. § « *Qui puisse faire broncher ton frère, ou dont il soit scandalisé, ou dont il soit blessé.* » [Pour la différence entre broncher et tomber, Voy. note sur Rom. xi, 11.] § « *Ou le rendre faible;* » l'ébranler. Si ton frère t'imitait, il agirait contre sa conscience, ou il deviendrait plus vacillant dans ses croyances; quelle délicatesse de sentiment chez saint Paul ! Ce verset nous en fournit une preuve.

22. As-tu la foi? aie-la en toi-même devant Dieu. Car, bienheureux est celui qui ne se condamne point soi-même en ce qu'il arrive.

22. « *As-tu la foi?* » Le mot *foi* a encore ici le sens restreint de persuasion. (Voy. verset 1.) § « *Aie-la en toi-même;* » contente-toi de t'y conformer dans ta vie privée, sans l'imposer à personne. § « *Devant Dieu;* » en la présence de Dieu qui te connaît et t'approuvera. § « *Car bienheureux,* etc. ; » en agissant ainsi vous jouirez du bonheur que donne une

conscience obéie. (Comp. I Jean III, 21.) § « *Qui ne se condamne point soi-même;* » que sa conscience ne blâme point. § « *En ce qu'il approuve.* » Pas de bonheur sans une bonne conscience. Dès que nous avons des doutes sur la nature d'un acte, abstenons-nous. On ne saurait se livrer à une profession dangereuse pour la moralité d'autrui, ni fréquenter bals, théâtres, ni se livrer aux autres plaisirs du monde, sans se trouver souvent dans une grande perplexité. Avant de se décider, on devrait se dire : A-t-on jamais choisi une telle profession pour imiter Jésus-Christ? Est-ce pour l'honorer qu'on fréquente les lieux où je vais?

23. Mais celui qui en fait scrupule, est condamné s'il en mange, parce qu'il n'en mange point avec foi; or tout ce qui n'est point de la foi, est un péché.

23. « *Mais celui qui en fait scrupule;* » celui qui fait une différence entre les mets. § « *Est condamné.* » Bien que ce mot puisse se dire de la damnation éternelle, ce n'est pas ici le cas. Paul l'emploie ailleurs dans le même sens, quand il dit : « Car celui qui en mange et qui en boit indignement, mange et boit sa condamnation (I Cor. XI, 9.), c'est-à-dire est digne de blâme. § « *Or tout ce qui n'est point,* etc. » Comme dans toute la discussion qui précède, il est ici question non de la foi chrétienne, mais de la persuasion dans laquelle chacun doit agir. Cette règle est d'une application universelle. Si un homme se permet une chose sans être sûr qu'elle soit bonne, il pèche, et sa conscience le condamne. Mais remarquons que l'inverse n'est pas toujours vrai. Ce que nous croyons juste ne l'est pas nécessairement. Plusieurs de ceux qui ont persécuté les chrétiens étaient égarés par un faux zèle (Jean XVI, 2; Act. XXVI, 9.); les meurtriers du Fils de Dieu ne savaient ce qu'ils faisaient (Act. III, 17; I Cor. II, 8); et ils n'en doivent pas moins être regardés tous comme coupables de crimes énormes. (Comp. Luc XI, 50, 51; Act. II, 23, 37.)

La manière dont Paul vient de parler de la charité, est remarquable. Nous comprenons qu'il y ait des différences d'opinions, des sectes même; mais si les chrétiens se conformaient aux directions de l'apôtre, disparaîtraient du moins les contestations et les luttes : l'Eglise vivrait en paix. Quand une divergence de sentiment se manifeste entre nous et d'autres, demandons-nous s'ils ont un véritable amour du Seigneur; dans ce cas, ils sont nos frères : il ne nous appartient ni de les juger, ni de les mépriser; cherchons plutôt à les édifier par la douceur de notre conduite à leur égard.

CHAPITRE XV.

Quelques manuscrits intercalent ici les trois derniers versets de cette Épître; mais la plupart des théologiens modernes reconnaissent que l'arrangement actuel de ces passages est celui de l'original.

1. Or nous devons, nous qui sommes forts, supporter les infirmités des faibles, et non pas nous complaire à nous-mêmes.

1. « Or nous devons, nous qui sommes forts; » le mot *forts* désigne ceux qui, comme saint Paul, n'avaient ni doute ni scrupules sur ces questions. § « *Supporter*; » être indulgent, ne pas entrer en contestation. (Comp. Gal. II, 2.) § « *Et non pas nous complaire, etc.* » Bien qu'il s'agisse ici de viandes et de boissons, ce précepte est applicable dans toutes les occasions où, en renonçant à notre volonté propre, nous pouvons contribuer au bonheur d'autrui. (I Cor. x, 24.) « Que personne ne cherche ce qui lui est propre, mais que chacun cherche ce qui est pour autrui. »

2. Que chacun de nous donc complaise à son prochain pour son bien, pour son édification.

2. « *A son prochain*; » à tous les hommes (Voy. Luc x, 36), mais particulièrement aux amis du Sauveur. § « *Pour son bien*; » nos concessions doivent se limiter à ce qui contribue au bien véritable de nos frères. § « *Pour son édification.* » (Voy. note sur ch. xiv, 19.)

3. Car même Jésus-Christ n'a point voulu complaire à soi-même; mais selon ce qui a été écrit de lui : Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi.

3. « *Car, même Jésus-Christ.* » L'apôtre, comme tout chrétien qui y pense, trouve toujours, à point nommé, un modèle dans la personne de Jésus-Christ. § « *N'a point voulu complaire à soi-même.* » Voici la pensée de l'apôtre : 1° Jésus-Christ s'est consacré au salut de l'humanité, malgré le bonheur et la gloire dont il jouissait dans les cieux, uniquement pour faire la volonté de son Père. (Ps. xl, 7, 8; Comp. Hébr. x, 4-10; Phil. II, 6-8; Jean xvii, 5.) 2° Loin de vivre pour lui-même sur la terre, Jésus ne cessa d'avoir pour but d'accomplir la tâche dont Dieu l'avait chargé. (Voy. Jean vi, 38; v, 30.) 3° Il ne recula devant aucune des épreuves et des douleurs que Dieu jugea convenable de lui dispenser. (Voy. surtout sa prière en Gethsémané, Luc xxii, 42.) 4° Loin d'aspirer aux plaisirs, à la fortune, à la gloire, il vécut au milieu des misérables et des nécessiteux, afin de pourvoir à leurs besoins, et à son heure il donna sa vie pour l'humanité. 5° Enfin il supporta patiemment l'ignorance, l'aveuglement et les projets ambitieux de ses disciples. C'est ainsi, veut dire saint Paul, que nous devons agir envers nos frères. § « *Mais selon ce qui est écrit.* (Ps. lxxix, 9.) Le psaume ici cité se rapporte au Messie. (Comp. le v. 9 avec Jean II, 17; et v. 21 avec Matth. xxvii, 34, 48.) § « *De ceux qui t'outragent;* » des méchants qui te diffament et qui t'accusent. § « *Sont tombés sur moi.* » Jésus a consenti à être un objet d'opprobre et de mépris, afin de faire du bien. — Ce passage nous apprend plusieurs choses : 1° mépriser Jésus-Christ, c'est mépriser Celui qui l'a envoyé. 2° La bonté du Seigneur Jésus est infinie. Il se jette entre les coupables et son Père, et supporte lui-même le terrible effet de nos péchés. De là sont venues les douleurs de l'expiation dans Gethsémané et sur la croix, douleurs qui, volontairement acceptées, sont la plus grande preuve d'amour qu'on puisse imaginer.

3° Jésus ayant consenti à être en butte aux outrages et aux mépris, nous devons y consentir aussi, et pour l'imiter et pour avancer sa cause.

4. Car toutes les choses qui ont été écrites auparavant, ont été écrites pour notre instruction; afin que, par la patience et la consolation des Ecritures, nous ayons espérance.

4. « *Car toutes les choses, etc.* » Ce verset est une parenthèse suggérée à l'apôtre par l'utilité des citations de l'Ancien Testament. § « *Auparavant;* » autrefois. § « *Par la patience et la consolation des Ecritures;* » que l'on obtient en lisant les Ecritures. § « *Nous ayons espérance.* » (Voy. note sur ch. v, 4.) Plusieurs vérités découlent de ce passage : 1° les souffrances peuvent devenir la source de grandes bénédictions; 2° elles tendent à produire l'espérance; 3° c'est à la Bible que nous devons demander des forces dans l'affection. L'exemple des saints, leur foi, leur patience, peuvent, non-seulement nous apprendre à souffrir, mais aussi nous consoler dans toutes nos épreuves. Paul lui-même nous a laissé un beau modèle à cet égard. (Voy. II Cor. I, 3-11.)

5. Or, le Dieu de patience et de consolation vous fasse la grâce d'avoir tous un même sentiment selon Jésus-Christ!

5. « *Or, le Dieu de patience, etc.* Que Dieu, qui est plein de longanimité envers les hommes, vous pénètre de son Esprit, afin que vous supportiez de même les infirmités et les fautes de vos frères. La patience de Dieu à notre égard, nous fait un devoir d'en user envers les hommes. § « *Et de consolation;* » qui console. § « *D'avoir tous un même sentiment;* » de penser de même au lieu de se quereller. § « *Selon Jésus-Christ;* » à l'exemple de Jésus-Christ, animé d'un esprit de paix. Si les chrétiens imitaient le Sauveur, il n'y aurait plus de dissensions parmi eux. Au moment de quitter ses disciples, Jésus-Christ demanda instamment à Dieu leur union et leur paix. (Jean XVII, 21-23.)

6. Afin que tous, d'un même cœur et d'une même bouche, vous glorifiez Dieu, qui est le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ.

6. « *D'un même cœur* » (Act. I, 14; II, 1; IV, 24.); *avec union, sans disputes.* § « *Et d'une même bouche.* » Il s'agit sans doute ici des prières des chrétiens. Les querelles de l'Eglise ne permettent pas de rendre à l'Eternel un culte agréable. C'est l'union des âmes et non la présence des corps qu'il exige. § « *Vous glorifiez Dieu.* » En vivant dans la paix et dans l'union, on glorifie Dieu, car on montre ainsi les heureux résultats de l'Evangile.

7. C'est pourquoi recevez-vous l'un l'autre, comme aussi Christ nous a reçus à lui, pour la gloire de Dieu.

7. « *C'est pourquoi.* » Ce qui suit est la conséquence des deux derniers chapitres. § « *Recevez-vous l'un l'autre;* » traitez-vous en chrétiens, quelles que puissent être vos opinions particulières sur des points secondaires. (Voy. ch. XIV, 3.) § « *Comme aussi Christ nous a reçus à lui;* »

comme Christ nous a admis au nombre de ses disciples. (Voy. ch. xiv, 3.) § « Pour la gloire de Dieu. » Christ nous a rachetés et régénérés pour honorer son Père. (Comp. Eph. 1, 6.) L'apôtre s'adresse ici aux Juifs et aux Gentils. Christ, leur dit-il, vous a reçus en grâce *les uns et les autres*, vous devez donc vous regarder tous comme des frères.

8. Or, je dis que Jésus-Christ a été ministre de la circoncision, pour la vérité de Dieu, afin de ratifier les promesses faites aux Pères.

8. « *Que Jésus-Christ;* » le Messie. Les raisonnements de l'apôtre frapperaient souvent davantage, si, au lieu d'employer le mot *Christ*, nom propre, on se servait du mot *Messie*, désignation rappelant une charge importante. § « *A été ministre de la circoncision;* » il a accompli sa mission parmi les Juifs; il est né de parents juifs, au milieu des Juifs, il a été circoncis; c'est aux Juifs qu'il a été envoyé, au milieu d'eux qu'il est mort, et il ne s'est personnellement adressé qu'à eux. § « *Pour la vérité de Dieu;* » pour montrer que Dieu avait dit vrai en annonçant la venue du Messie. § « *Afin de ratifier les promesses, etc.* » (Voy. note sur Act. iii, 25, 26.) En admettant que Jésus était le ministre de la circoncision, l'apôtre accordait aux Juifs qu'il était tout spécialement leur Messie, et ils ne pouvaient demander davantage. (Voy. note sur Luc xxiv, 47.)

9. Et afin que les Gentils honorent Dieu pour sa miséricorde, selon ce qui est écrit : Je célébrerai à cause de cela ta louange parmi les Gentils, et je psalmodierai à ton nom.

9. « *Et afin que les Gentils, etc.* » Les bienfaits de l'Évangile ne devaient pas être limités aux descendants d'Abraham, mais s'étendre aux Gentils; les Juifs convertis auraient donc eu tort de ne pas traiter ces derniers comme des frères. § « *Honorent Dieu;* » le louent, lui rendent des actions de grâce. § « *Selon ce qui est écrit;* » (Ps. xviii, 49.) Dans cette citation, David déclare qu'il louera Dieu de ses bienfaits, au milieu des païens. Paul fait de ces paroles une application sans doute imprévue par le Psalmiste, et en conclut que les Gentils devaient se joindre aux Juifs pour adorer Dieu. § « *Et je psalmodierai, etc.* » Je célébrerai tes louanges.

10. Et il est dit encore : Gentils, réjouissez-vous avec son peuple.

10. « *Et il est dit encore, etc.* » (Deut. xxxii, 43.) Paul rappelle que les païens sont invités, dans l'Ancien Testament, à célébrer les louanges de Dieu avec les Juifs, pour montrer à ceux-ci que les uns et les autres doivent être admis aux mêmes privilèges.

11. Et encore : Toutes nations, louez le Seigneur; et vous tous, peuples, célébrez-le.

11. « *Et encore, etc.* » (Ps. cxvii, 1.) L'apôtre multiplie ses citations pour faire voir que la doctrine qu'il proclame est fréquemment enseignée dans l'Ancien Testament.

12. Esaïe a dit aussi : Il y aura une racine de Jessé, et un rejeton s'élèvera pour gouverner les Gentils; et les Gentils auront espérance en lui.

12. « *Esaïe a dit aussi, etc.* » (Voy. Esaïe xi, 1, 10.) § « *Il y aura une racine de Jessé.* » Lorsqu'un arbre tombe, il s'élève quelquefois une nouvelle tige de ses racines. (Voy. Job. xiv, 7.) Il en fut de même de Jessé : il descendit au sépulcre, comme tous les hommes; mais, ainsi que le prophète l'avait annoncé, il lui naquit un descendant qui règne aujourd'hui sur les Gentils. (Apoc. xii, 16; Comp. Apoc. v, 5.) § « *De Jessé;* » Jessé (Isaï) était père de David. (I Sam. xvii, 58.) § « *Un rejeton s'élèvera;* » Jésus naquit de la famille de David, qui était pauvre et déchu à l'époque de Marie. § « *Pour gouverner les Gentils.* » Citation d'après les Septante. Il y a dans l'hébreu : « Pour être l'enseigne des peuples. » Le Christ, veut dire le prophète, sera comme un étendard autour duquel les peuples se presseront. Au fond, le sens est le même. Il est aussi clairement déclaré, dans le psaume 2, que le Messie doit régner sur les Gentils. § « *Et les Gentils auront espérance en lui.* » Esaïe dit : « Les nations rechercheront la racine d'Isaï. » Mots différents, mais même pensée. L'apôtre montre encore, dans l'Ancien Testament, les Gentils appelés à l'Evangile (Comp. ch. x et xi), et en conclut que les Juifs convertis doivent considérer les Gentils comme leurs frères.

13. Le Dieu d'espérance donc vous veuille remplir de toute joie et de toute paix, en croyant; afin que vous abondiez en espérance par la puissance du Saint-Esprit.

13. « *Le Dieu d'espérance;* » le Dieu qui produit l'espérance du chrétien. § « *De toute joie et de toute paix.* » (Voy. ch. xiv, 17.) § « *En croyant.* » La foi produit la joie et la paix. § « *Afin que vous abondiez, etc.;* » afin que vous ayez une ferme et vive espérance. § « *Par la puissance, etc.* » Par un effet de l'action puissante du Saint-Esprit. C'est lui qui inspire au chrétien l'espérance de la vie éternelle. (Voy. Eph. i, 13, 14; Rom. viii, 23.)

14. Or, mes frères, je suis aussi moi-même persuadé que vous êtes aussi pleins de bonté, remplis de toute connaissance, et que vous pouvez même vous exhorter l'un l'autre.

14. « *Mes frères;* » vous êtes mes frères, je vous aime et je ne voudrais en aucune façon exercer sur vous une autorité tyrannique. § « *Je suis aussi moi-même persuadé;* » sans vous connaître personnellement (ch. i, 10, 13), j'ai toute confiance en vous. (Voy. ch. i.) § « *Que vous êtes aussi pleins de bonté;* » que vous êtes disposés à obéir à tout ordre légitime, et que vos erreurs ne peuvent être la conséquence de l'obstination, ni de la méchanceté. Les chrétiens de la première ville du monde auraient éprouvé de la répugnance à recevoir les instructions d'un Juif, mais l'apôtre était convaincu que la douceur et l'humilité chrétiennes avaient triomphé chez eux de ce mauvais sentiment. § « *Remplis de toute connaissance.* » Les Romains étaient instruits des doctrines de la religion chrétienne, mais ils pouvaient avoir des doutes sur des points moins importants, et c'est à ce sujet que l'apôtre leur écrit. (V. 15.) § « *Et que vous pouvez*

même, etc.; » vous connaissez si bien les principes du christianisme, que vous pouvez prêter à d'autres l'appui de vos lumières. Appelés à donner des avertissements ou des conseils, faisons-le avec indulgence, et dans un esprit de conciliation. Bien que Paul fût apôtre, il ne se permettait ni rudesse, ni sévérité. On peut louer les chrétiens quand ils le méritent. Saint Paul, qui avait le courage de blâmer ses frères coupables, non-seulement le faisait avec tendresse et avec larmes, mais savait à l'occasion leur donner des éloges. Il ne flattait pas, mais disait la vérité; sans inspirer de la vanité, il excitait à de plus grands efforts. Les pasteurs qui ne cessent de censurer et de se plaindre, ne suivent ni l'exemple de saint Paul, ni celui du Sauveur, et ils ne doivent attendre que peu de succès de leur ministère. (Comp. Rom. 1, 8; xvi, 19; I Cor. 1, 5; II Cor. viii, 7; ix, 2; Phil. 1, 3, 7; Hébr. vi, 9; II Pierre 1, 12.)

15. Mais, mes frères, je vous ai écrit en quelque sorte librement, comme vous faisant ressouvenir de ces choses, à cause de la grâce qui m'a été donnée de Dieu.

15. « *Mais*; » quoique je sois persuadé de votre connaissance. § « *En quelque sorte*. » Cette expression, dit Grotius, restreint l'affirmation de l'apôtre (voy. I Cor. xii, 9, 12; II Cor. 1, 14; ii, 5), qui veut dire : Je vous écris un peu plus librement que je ne le ferais à une Eglise uniquement composée de Juifs, parce que Dieu m'a spécialement chargé d'annoncer l'Evangile aux Gentils. § « *Comme vous faisant ressouvenir de ces choses*; » comme vous rappelant ces choses au lieu de vous les enseigner (Comp. II Pierre 1, 12, 13); expression bien délicate et bien digne de nous servir de modèle dans nos enseignements. Bien des prédicateurs sont moins modestes que les apôtres. § « *A cause de la grâce*, etc.; » d'annoncer la vérité aux Gentils. (Voy. note sur ch. 1, 5.)

16. Afin que je sois ministre de Jésus-Christ envers les Gentils, m'employant au sacrifice de l'Evangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils soit agréable, étant sanctifiée par le Saint-Esprit.

16. « *Ministre*. » Le mot grec désigne proprement des fonctionnaires de l'Etat. Dans le Nouveau Testament, il désigne le plus souvent le prêtre juif officiant à l'autel (Hébr. x, 11); et par extension, les ministres de la Nouvelle Alliance, parce qu'ils remplissent des fonctions analogues. (Act. xiii, 2.) § « *Envers les Gentils*. » (Comp. ch. 1, 5; Actes ix, 15.) § « *M'employant au sacrifice*, etc. » Le Messie avait accompli la loi, et il ne devait plus y avoir de véritables sacrifices. (Voy. l'Épître aux Hébreux.) Cependant les offrandes des Gentils devaient être aussi agréables à Dieu que celles des Juifs. Paul se sert, en parlant, d'une image empruntée aux cérémonies juives. Mais il n'a assurément voulu dire, ni que ce fussent de vrais sacrifices, propres à expier les péchés, ni qu'il dût y avoir un ordre de prêtre sous la Nouvelle Alliance, et, à supposer même qu'il s'agit ici d'une pareille charge, les apôtres seuls devaient en être revêtus, car saint Paul n'applique le mot ici employé qu'à lui seul. Le sens de cette phrase est : Exerçant dans l'Eglise chrétienne les fonctions que les prêtres remplissent parmi les Juifs, c'est-à-dire cherchant à rendre agréables à Dieu

les offrandes que lui font les Gentils. § « *Afin que l'oblation.* » Le mot traduit ici par *oblation* désigne ordinairement une offrande expiatoire. (Act. xxi, 26; xxiv, 17.) Il est employé pour Jésus-Christ, mort sur la croix, pour les péchés du monde (Eph. v, 2; Hébr. x, 10), mais il n'implique pas nécessairement l'effusion du sang : il se dit de toute espèce d'offrandes (Hébr. x, 5, 8, 14, 18), et il désigne ici celle que les Gentils convertis faisaient à Dieu. § « *Soit agréable à Dieu.* » « Et ils amèneront tous vos frères d'entre toutes les nations, avait dit le prophète..... pour offrande à l'Éternel, etc. » (Esaïe LXVI, 20.) L'apôtre ne prétend pas que cette offrande dût être rendue agréable à Dieu par son mérite, il veut dire qu'il était chargé d'y préparer la voie. § « *Etant sanctifié par le Saint-Esprit.* » Chez les Juifs, le sacrifice devait être accompagné de sel, d'huile ou d'encens, suivant sa nature. (Lév. vi, 14, etc.) C'est à quoi l'apôtre fait allusion. (Comp. Act. x, 47; xi, 17.)

17. J'ai donc de quoi me glorifier en Jésus-Christ dans les choses qui regardent Dieu.

17. « *De quoi me glorifier.* » Bien que le mot grec ait pour sens primitif *se vanter*, il signifie aussi *exprimer sa gratitude et sa joie*. C'est le cas ici. L'apôtre veut dire : J'ai lieu de me réjouir et de louer Dieu de ce qu'il m'a choisi pour être l'apôtre des Gentils et de ce qu'il m'a fait obtenir de si grands succès parmi eux. (Voy. v. 18-22; Comp. I Cor. xv, 31; II Cor. i, 12; vii, 4; viii, 24; I Thess. ii, 19.) § « *En Jésus-Christ;* » grâce à Jésus-Christ, dont l'assistance donne la réussite de mes travaux. § « *Dans les choses qui regardent Dieu.* (Comp. Hébr. v, 1.) Dans ce qui concerne la religion, Dieu et sa gloire. Ces choses n'étaient pas celles de Paul, mais celles de Dieu; elles n'avaient pas été accomplies par Paul, mais par Jésus-Christ. L'apôtre pouvait cependant se réjouir d'avoir été employé à répandre si loin les bienfaits de l'Évangile, et il en est de même de tout missionnaire de nos jours.

18. Car je ne saurais rien dire, que Christ n'ait fait par moi pour amener les Gentils à l'obéissance par la parole et par les œuvres.

18. « *Car je ne saurais rien dire que Christ, etc.;* » proprement : Car je n'oserais parler de quoi que ce soit que Christ n'aurait pas fait par mon moyen, c'est-à-dire : je dis l'exacte vérité, je n'exagère pas mes succès; je ne m'attribue point ce que Christ a accompli par d'autres. § « *A l'obéissance;* » obéir à Dieu, conformément à l'Évangile. § « *Par la parole et par les œuvres;* » par la prédication, par des miracles, par l'exemple, etc. La vie du prédicateur est l'argument le plus persuasif de ses discours.

19. Avec la vertu des prodiges et des miracles, par la puissance de l'Esprit de Dieu; tellement que, depuis Jérusalem et les lieux d'alentour, jusque dans l'Illyrie, j'ai tout rempli de l'Évangile de Christ.

19. « *Avec la vertu des prodiges et des miracles.* (Voy. note sur Actes ii, 43.) Paul fait allusion aux miracles qu'il avait lui-même opérés (Voy.

Act. xix, 11, 12.) § « *Par la puissance de l'Esprit de Dieu.* » Ou l'apôtre veut dire que ces miracles étaient l'œuvre du Saint-Esprit, ou il désigne ainsi les dons spirituels, tels que ceux de prophétiser, de parler des langues. Dans les deux cas, Paul attribue ses succès à l'assistance du Saint-Esprit. § « *Tellement que, depuis Jérusalem.* » Ce n'est pas à Jérusalem que Paul avait commencé à annoncer l'Évangile (Gal. i, 17, 18), mais c'est là qu'avait été annoncée la première prédication chrétienne, et là était le centre de l'œuvre apostolique. (Comp. note sur Luc xxiv, 49.) § « *Et les lieux d'alentour.* » L'apôtre avait prêché tout autour de Jérusalem sur un vaste rayon. § « *Jusque dans l'Illyrie.* » L'Illyrie était bornée au nord par une portion de l'Italie et de la Germanie, à l'est, par la Macédoine, au sud, par la mer Adriatique, et à l'ouest, par l'Istrie. Elle comprenait la Croatie et la Dalmatie actuelles. Paul avait donc prêché, non-seulement à Damas et en Arabie, mais en Syrie, en Asie-Mineure, dans la Grèce et dans les îles voisines, en Thessalie et en Macédoine. Une partie considérable du monde alors connu avait été évangélisée, grâce à l'activité infatigable d'un seul homme. Il n'est dit nulle part dans les Actes que Paul soit allé en Illyrie, et l'expression qu'il emploie ici n'implique pas qu'il ait pénétré dans ce pays. Il se peut cependant qu'il s'y soit rendu depuis la Macédoine, et ce qui pourrait le faire croire, c'est que, dans l'Épître à Timothée, il est parlé de Tite comme ayant été en Dalmatie. (II Tim. iv, 10.) § « *J'ai tout rempli;* etc. (Comp. II Tim. iv, 17.) J'ai répandu avec zèle la connaissance de l'Évangile.

20. M'attachant ainsi avec affection à annoncer l'Évangile, là où Christ n'avait pas encore été prêché, afin que je n'édifiasse point sur un fondement qu'un autre eût déjà posé.

20. « *M'attachant ainsi avec affection;* » ayant un ardent désir d'annoncer l'Évangile dans les contrées où il était inconnu. § « *Afin que je n'édifiasse point,* etc. » Saint Paul se croyait spécialement appelé à fonder des églises. Cette mission, digne de son zèle, était plus honorable qu'une autre peut-être, mais elle présentait aussi plus de difficultés. Chacun d'ailleurs a ses dons particuliers. (Comp. II Cor. x, 13-16.)

21. Mais, selon qu'il est écrit : Ceux à qui il n'a point été annoncé le verront; et ceux qui n'en ont point ouï parler, l'entendront.

21. « *Mais selon qu'il est écrit.* » (Esaïe LII, 15.) Citation fidèle sans être littérale. L'apôtre regardait comme un grand honneur de servir à l'accomplissement de cette prophétie.

22. Et c'est aussi ce qui m'a souvent empêché de vous aller voir.

22. « *M'a souvent empêché.* » Mes occupations ont été si nombreuses que je n'ai pu me rendre auprès de vous, qui, ayant déjà entendu l'Évangile, avez moins besoin de moi.

23. Mais maintenant que je n'ai aucun sujet de m'arrêter en ce pays, et que depuis plusieurs années j'ai un grand désir d'aller vers vous.

23. « *En ce pays.* » (Voy. note sur v. 19.) Paul avait fondé des églises dans tous les lieux qu'il avait visités, il les avait laissées sous la garde d'anciens (Act. xx, 17), et rien ne l'empêchait plus de porter l'Évangile ailleurs. § « *J'ai un grand désir d'aller vous voir.* » (Voy ch. 1, 9-13.)

24. J'irai vers vous lorsque je partirai pour aller en Espagne; et j'espère que je vous verrai en passant par votre pays, et que vous me conduirez là, après que j'aurai été premièrement rassasié en partie d'avoir été avec vous.

24. « *Lorsque je partirai pour aller en Espagne.* » L'Espagne, assujettie aux Romains à l'époque de saint Paul, comprenait les royaumes actuels d'Espagne et de Portugal. Quoique l'apôtre désirât visiter l'Église de Rome, il ne dit pas, que ce fût son principal objet. Son premier but était de répandre la connaissance de l'Évangile dans les pays où ne l'avait pas encore prêché, etc'est en passant qu'il espérait voir les Romains. On ne sait s'il réalisa son dessein d'aller en Espagne. Quelques Pères de l'Église disent qu'il s'y rendit après avoir été mis en liberté par Néron, et qu'il y demeura deux ans. S'il subit deux emprisonnements à Rome, ce séjour eut probablement lieu dans l'intervalle. § « *Et que vous me conduirez là;* » que vous me fournirez le moyen de continuer ma route, ou que vous m'accompagnerez selon la coutume des Églises. (Voy. Act. xv, 3; xvii, 14, 15; xx, 38; xxi, 5; I Cor. xvi, 6, 11; III Jean 6.) § « *Après que j'aurai premièrement été rassasié, etc.;* » après que j'aurai d'abord satisfait le besoin, le désir de vous voir. § « *En partie;* » restriction.

25. Mais pour le présent, je m'en vais à Jérusalem pour assister les saints.

25. « *Mais, pour le présent, je vais, etc.* » Il est question de ce voyage à Jérusalem dans plusieurs autres endroits de l'Écriture, et le docteur Paley en a tiré un très-fort argument en faveur de l'authenticité de cette Épître. (Voy. Paley's *Horæ Paulinæ*, ch. II, 1; voy. Actes xix, 21, xx, 2, 3; xxiv, 17.) § « *Pour assister les saints;* » pour subvenir aux besoins de nos frères en leur portant les collectes que les Églises ont faites pour eux.

26. Car il a semblé bon aux Macédoniens et aux Achaïens de faire une contribution pour les pauvres d'entre les saints qui sont à Jérusalem.

26. « *Car il a semblé bon, etc.* » L'apôtre veut dire que les Macédoniens et les Achaïens étaient venus *volontairement* et *avec joie* au secours de leurs frères. Il fait ailleurs l'éloge de leur libéralité. (II Cor. viii, 1-6; ix, 2.) Mais il n'épargna rien lui-même pour faire réussir cette collecte. (Voy. II Cor; ix, 4-7.) C'est à ce sujet qu'il écrivait aux Corinthiens de mettre, chacun selon ses moyens, quelque chose de côté le premier jour de la semaine. (I Cor. xvi, 2.) § « *Aux Macédoniens;* » à ceux des Macédoniens qui ont été convertis à l'Évangile. (V. 27.) La Macédoine faisait partie de la Grèce. Elle était bornée au nord par la Thrace, au sud, par la Thessalie, à l'ouest, par l'Épire, et à l'est, enfin, par la mer Égée. C'était une con-

trée très-étendue, qui était le royaume de Philippe et de son fils Alexandre-le-Grand. Paul fonda une église à Philippes, qui en était la capitale, et il en établit une seconde à Thessalonique, autre ville de ce pays. (Voy. Act. xvi, 9, etc.; Comp. xviii, 5; xix, 21; II, Cor. vii, 5; I Thess. i, 1, 7, 8; iv, 10.) § « *Et aux Achaïens.* » On donnait souvent le nom d'Achaïe à la Grèce entière, mais c'était proprement celui d'une province qui comprenait la partie occidentale du Péloponèse et dont Corinthe était la capitale. (Voy. Act. xviii, 12.) Cette ville, nous est-il dit, prit part à la collecte dont il est ici question. (II Cor. ix, 2.) § « *Pour les pauvres d'entre les saints, etc.* » Les chrétiens de la Judée étaient dans des circonstances particulièrement pénibles. Ils avaient été condamnés par le sanhédrin; ils étaient opprimés par ceux qui gouvernaient le pays et persécutés par le peuple. (Voy. Act. viii, 1, etc.; xii, 1, etc.) Paul fit faire une collecte en leur faveur, non-seulement pour subvenir à leurs besoins, mais aussi pour faire naître des sentiments d'affection entre eux et les Gentils convertis au christianisme. Cette circonstance devait fournir un utile appui à quelques-unes des exhortations qu'il a adressées dans cette Epître. (Ch. xiv, et xv.) Le meilleur moyen de se défaire de ses préjugés et de combattre les mauvais sentiments qu'on pourrait avoir pour quelqu'un, c'est de chercher à lui faire du bien.

27. Il leur a, dis-je, ainsi semblé bon, et aussi leur sont-ils obligés; car si les Gentils ont été participants de leurs biens spirituels, ils leur doivent aussi faire part des charnels.

27. « *Obligés;* » proprement : Débiteurs. (Comp. Rom. i, 14.) § « *Ont été participants de leurs biens spirituels;* » ont été amenés à la connaissance de l'Évangile par le moyen des Juifs, et ont été admis aux mêmes privilèges qu'eux. C'est aussi sur ce motif que l'apôtre fonde l'obligation de pourvoir aux besoins des ministres de l'Évangile. (I Cor. ix, 11.) En les payant, on ne leur fait point l'aumône. Ils ont autant de droits que le médecin, le professeur ou l'avocat, à ce que leurs travaux soient rétribués. D'ailleurs, celui qui contribue à leur entretien, peut recevoir d'eux, en paix, en édification et en bonheur, beaucoup plus qu'il ne donne.

28. Après donc que j'aurai achevé cela, et que je leur aurai consigné ce fruit, j'irai en Espagne en passant par vos quartiers.

28. « *Et que je leur aurai remis fidèlement ce fruit;* » proprement : Et que je leur aurai scellé ce fruit. L'apôtre veut dire : Quand j'aurai pourvu à ce que la collecte soit sûrement remise entre leurs mains. § « *Ce fruit;* » ces dons, fruit de la bienveillante libéralité des Gentils. § « *J'irai en Espagne.* » (Voy. v. 24.)

29. Et je sais que quand j'irais vers vous, j'y irai avec une abondance de bénédictions de l'Évangile de Christ.

29. « *Je sais, etc.* » Si Paul s'exprime avec tant de confiance, c'est que ses travaux avaient été couronnés de succès ailleurs. § « *Avec une abondance de bénédictions.* » (Voy. notes sur ch. i, 11, 12.) § *De l'Évangile de Christ;* » dont l'Évangile de Christ est la source. Le pasteur qui sent l'im-

portance de sa mission, aspire toujours et partout à répandre d'abondantes grâces spirituelles autour de lui. C'est en prisonnier que Paul était à Rome (Act. xxvii; xxviii); mais chargé de fers, il y prêcha l'Évangile pendant deux ans (Voy. Act. xxviii, 30, 31.) Sans nous faire accomplir tous les projets que nous formons, si nous éprouvons un sincère désir de faire du bien, Dieu nous en fournit toujours l'occasion. Il peut y avoir des avantages à prêcher l'Évangile dans les fers; en tous cas, mieux vaut l'annoncer ainsi que pas du tout. Sans sa longue captivité, le célèbre Bunyan n'eût probablement jamais écrit le *Voyage du chrétien*, admirable ouvrage qui, selon le désir de son auteur, devint pour tant d'âmes la source de précieuses bénédictions.

30. Or je vous exhorte, mes frères, par notre Seigneur Jésus-Christ, et par la charité de l'Esprit, que vous combattiez avec moi dans vos prières à Dieu pour moi.

30. « *Par notre Seigneur Jésus-Christ;* » par amour pour Jésus-Christ, en vue de son honneur et de sa gloire. C'est pour cet objet qu'il désirait être délivré des Juifs. § « *Et par la charité de l'Esprit;* » par la sympathie que l'Esprit de Dieu produit chez ceux qui l'aiment. Saint Paul veut dire : Je vous supplie de faire preuve de cet amour en priant ardemment pour moi. § « *Que vous combattiez avec moi, etc.* » Quoique éloignés les uns des autres, les chrétiens peuvent s'unir pour demander une même chose à Dieu, et ils devraient lutter, dans leur prière, pour les ministres de l'Évangile; pour ceux surtout qui, comme l'apôtre, affrontent mille dangers, afin de porter aux païens la bonne nouvelle du salut.

31. Afin que je sois délivré des rebelles qui sont en Judée, et que mon administration que j'ai à faire à Jérusalem, soit rendue agréable aux saints.

31. « *Afin que je sois délivré, etc.* » Ceux des Juifs qui avaient refusé de croire au Sauveur, avaient vu avec dépit la conversion de Paul. Ils ne pouvaient oublier qu'il s'était rendu à Damas pour y persécuter les chrétiens en leur nom; à leurs yeux, il était apostat. Ils étaient informés de ses succès, non-seulement parmi les Gentils, mais encore au milieu des Juifs dispersés. (Act. xxi, 21.) L'apôtre prévoyait donc (et l'évènement le prouve) que son retour en Judée ne serait pas sans danger. (Act. xxi.) § « *Et que mon administration, etc.* » Il s'agit ici de la collecte que saint Paul devait porter à Jérusalem. § « *Soit rendue agréable aux saints.* » Il était à craindre que les Juifs ne refusassent le don qu'on voulait leur faire. 1° Quoique chrétiens, plusieurs d'entre eux étaient prévenus contre l'apôtre, qu'on accusait d'attaquer les institutions mosaïques. Aussi, afin de les convaincre qu'on le calomniait, lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem, il accompli un vœu qu'il avait fait conformément à la loi, leur montrant ainsi qu'il était loin de la mépriser. (Act. xxi, 22, 23, 26, 27.) 2° Il se pouvait aussi que plusieurs des Juifs convertis répugnassent à recevoir quelque chose des Gentils, êtres souillés à leurs yeux. Or, ce n'est que lentement qu'on se défait des préjugés de l'éducation. Les chrétiens eux-mêmes n'échappent que peu à peu à l'erreur; il leur faut souvent des années pour concevoir la charité chrétienne dans toute sa largeur.

32. Afin que j'aïlle vers vous avec joie, par la volonté de Dieu, et que je me récréé avec vous.

32. « *Afin que j'aïlle vers vous;* » afin que les Juifs ne mettent pas d'obstacle au voyage que j'ai résolu de faire. § « *Avec joie;* » joyeux de pouvoir réaliser mon projet et vous causant de la joie par ma présence. § « *Par la volonté de Dieu.* » Quels que fussent les desirs de Paul, il s'en remettait en toute confiance à la décision de Dieu. (Comp. Jacq. iv, 14, 15.) Il lui fut permis de faire le voyage qu'il avait projeté; mais c'est l'épreuve qu'il redoutait, l'opposition des Juifs elle-même, qui servit à réaliser son désir, en l'obligeant d'en appeler à César. (*Voy.* les der. ch. des Actes.) Dieu agit souvent ainsi envers nous. Nous lui demandons de nous sanctifier, mais en même temps nous le supplions de nous délivrer de l'épreuve. Plus sage que nous, il change l'objet de nos craintes en bénédictions, et il s'en sert pour exaucer nos prières mêmes. § « *Et que je me récréé avec vous;* » littéralement : Et que je trouve du repos ou du soulagement auprès de vous.

33. Or le Dieu de paix soit avec vous tous. Amen !

33. « *Or le Dieu de paix;* » Dieu qui est la source de la paix. Saint Paul veut dire : Que Dieu vous accorde d'être unis. C'est dans ce but qu'il allait en Judée, et c'est ce qu'il n'a cessé d'avoir en vue dans cette Epître. (*Voy.* I Cor. xiv, 38; Hébr. xiii, 20.)

CHAPITRE XVI.

Les personnes ici mentionnées portant des noms grecs, il est probable qu'elles avaient antérieurement habité la Grèce et que leurs affaires les avaient conduites à Rome.

1. Je vous recommande notre sœur Phœbé, qui est diaconesse de l'Eglise de Cenchrée.

1. « *Je vous recommande,* etc. » Les premiers chrétiens faisaient un fréquent usage de lettres de recommandation. (II Cor. iii, 1; Act. xviii, 27.) Cette Epître-ci elle-même devait servir d'introduction à celui qui la portait aux Romains. Ou Phœbé en avait été chargée, ou elle accompagnait ceux auxquels saint Paul l'avait remise. § « *Notre sœur Phœbé;* » sœur en Christ. § « *Diaconesse.* » Dans la primitive Eglise, des diaconesses étaient chargées d'instruire les personnes de leur sexe en exerçant sur elles une certaine surveillance. Il en est aussi question dans l'histoire ecclésiastique des premiers siècles. C'étaient ordinairement des veuves âgées, jouissant d'une bonne réputation, capables de diriger et d'instruire des personnes plus jeunes et moins expérimentées. (Comp. I Tim. v, 3, 9-11; Tit. ii, 4.) Il

est dit dans le livre III des Constitutions apostoliques : « Choisissez des diaconesses fidèles et saintes, qui s'occupent des besoins spirituels des femmes. » Dans sa célèbre lettre à l'empereur Trajan, Pline écrivait, en parlant de l'enquête qu'il fit sur les chrétiens : « Comme je voulais savoir la vérité, je fis mettre à la torture deux servantes, qu'ils appellent *ministra* (diaconesse). » Chez les Gentils, les femmes vivaient ordinairement séparées des hommes; ce qui rendait indispensable de charger des personnes de leur sexe de les instruire, de les soigner dans la maladie, de les secourir dans le besoin. Ces diaconesses ne formaient point un ordre dans l'Eglise, et jamais il ne leur fut permis de prendre la parole dans les réunions publiques. (I Tim II, 12; I Cor. XIV, 34.) § « *De l'Eglise de Cenchrée.* » La ville de Corinthe, située sur l'isthme de ce nom, avait deux ports : Cenchrée, le principal, à l'est, sur la mer Egée, à huit ou neuf milles de distance, et Léchée, à l'ouest. C'est près de là que se célébraient les jeux isthmiques, auxquels l'apôtre fait si souvent allusion dans ses lettres.

2. Afin que vous la receviez selon le Seigneur, comme il faut recevoir les saints; et que vous l'assistiez en tout ce qu'elle aura besoin; car elle a exercé l'hospitalité à l'égard de plusieurs, et même à mon égard.

2. « *Afin que vous la receviez, etc.*; » afin que vous l'accueilliez comme une sœur. (Comp. Phil. II, 29.) § « *Car elle a exercé l'hospitalité, etc.*; » littéralement : Car elle a été la protectrice de beaucoup de gens. Les personnes qui agissent ainsi ont droit au respect et aux égards de tous.

3. Saluez Priscille et Aquilas, mes compagnons d'œuvre en Jésus-Christ

3. « *Saluez Priscille et Aquilas.* » Dites à Priscille et à Aquilas que je me souviens d'eux et que je prends un vif intérêt à leur bonheur. Aquilas était originaire du Pont, mais Juif; et Claude ayant expulsé de Rome tous ceux qui appartenaient à sa nation, il se retira à Corinthe, avec Priscille, sa femme. (Voy. note sur Act. XVIII, 2; Comp. I Cor XVI, 19.) C'est là qu'il firent la connaissance de Paul. Ce dernier vécut chez eux, et c'est vraisemblablement grâce à sa prédication qu'ils se convertirent. (Voy. Act. XVIII, 3, 26.) Mais ils avaient regagné la capitale de l'empire, soit à la mort de Claude, soit à l'abrogation du décret qui les expulsait. § « *Mes compagnons d'œuvre.* » (Voy. entre autres, Act. XVIII, 26.)

4. Qui ont soumis leur cou pour ma vie, et auxquels je ne rends pas grâce moi seul, mais aussi toutes les Eglises des Gentils.

4. « *Qui ont soumis leur cou, etc.*; » qui ont comme placé leur tête sous la hache pour me sauver la vie. Comme saint Paul fut souvent persécuté par les Juifs, il est probable qu'Aquilas et sa femme ne lui offrirent pas toujours sans danger un asile sous leur toit. § « *Toutes les Eglises des Gentils.* » Les Eglises des Gentils éprouvaient une profonde gratitude pour Priscille et pour Aquilas, qui avaient sauvé la vie à leur père spirituel.

5. *Saluez* aussi l'église qui est dans leur maison. *Saluez* Epainète, mon bien-aimé, qui est les prémices d'Achaïe en Christ.

5. « *L'église qui est dans leur maison.* » Il nous est dit qu'Aquila et Priscille reçurent Apollos chez eux pour l'instruire plus exactement de la vérité (Act. xviii, 26), et ce passage-ci n'est pas le seul où il soit parlé de l'église qui était dans leur maison. (Voy. I Cor. xvi, 19.) Cette expression peut désigner les personnes qui avaient coutume de se réunir chez eux pour le culte divin, ou bien leur famille et leurs hôtes. A cette époque, les chrétiens n'avaient pas de temples, et ils s'assemblaient dans des maisons particulières. § « *Qui est les prémices, etc.;* » qui a le premier embrassé le christianisme en Achaïe, et qui est ainsi comme les prémices de la grande moisson spirituelle que j'ai faite dans ce pays.

7. *Saluez* Andronique et Junias, mes cousins, qui ont été prisonniers avec moi, et qui sont distingués entre les apôtres, et qui même ont été avant moi en Christ.

7. « *Mes cousins;* » littéralement : Mes parents. Saint Paul donne ailleurs ce nom à tous les Juifs (Rom. ix, 3), et l'on s'est demandé s'il ne signifie pas simplement *concitoyen*. Mais comme l'apôtre nomme plusieurs autres Juifs sans cette épithète, il est probable que ceux à propos desquels il s'en sert étaient ses parents éloignés. (Voy. v. 11 et 21.) § « *Qui ont été prisonniers avec moi.* » Paul fut plus d'une fois mis en prison, et l'on ne sait au juste dans quelles circonstances ceux dont il parle s'y trouvent avec lui. (Comp. II Cor. xi, 23.) § « *Parmi les apôtres.* » Andronique et Junias n'étaient pas apôtres, comme quelques personnes l'ont supposé. Dans ce cas, Paul aurait dit : Qui sont des apôtres distingués. (Comp. Rom. i, 1; I Cor. i, 1; II Cor. i, 1; Col. i, 1.) Les mots qu'il emploie signifient simplement : Que les apôtres honorent de leur confiance et de leur amitié. Toutefois, comme on appelait aussi apôtres ceux envoyés d'une église à l'autre avec une mission, il se peut que les parents de Paul l'aient été dans ce sens et se soient distingués dans une occasion de ce genre. (Voy. Phil. ii, 25.) « *Epaphrodite, mon frère..... qui aussi m'a été envoyé de votre part (votre apôtre, etc.)* » (Voy. aussi II Cor. viii, 23.) § « *Et qui même ont été avant moi en Christ;* » convertis avant moi.

10. *Saluez* Apelles, approuvé en Christ. *Saluez* ceux de chez Aristobule.

10. « *Approuvé en Christ;* » que Christ approuve; ou bien, chrétiens éprouvés.

12. *Saluez* Tryphène et Tryphose, lesquelles travaillent en notre Seigneur. *Saluez* Perside, la bien-aimée, qui a beaucoup travaillé en notre Seigneur.

12. « *Tryphène et Tryphose.* » Celles que ces noms désignent étaient probablement de saintes femmes qui remplissaient les fonctions de diaconesses, et qui, comme Perride, dont il est question un peu plus bas, con-

tribuaient par leur exemple et peut-être par leurs enseignements, à répandre le christianisme. Alors, comme aujourd'hui, des femmes pieuses pouvaient faire beaucoup, dans leur sphère, pour la cause de l'Évangile.

13. Saluez Rufus, élu au Seigneur, et sa mère, *que je regarde comme la mienne.*

13. « *Elu au Seigneur.* » Que Christ a choisi pour son disciple. § « *Et sa mère que je regarde comme la mienne.* » Ce passage nous fournit un exemple des sentiments délicats de saint Paul. Le christianisme unit tendrement tous ceux qui l'embrassent, en leur faisant sentir qu'ils sont membres d'une même famille. Voici ma mère et mes frères, disait Jésus en montrant ses disciples. (Voy. Matth. XII, 47-50.) On se rappelle aussi les touchantes paroles qu'il adressa à Jean du haut de la croix. (Jean XIX, 26, 27.)

16. Saluez-vous l'un l'autre par un saint baiser. Les Églises de Christ vous saluent.

16. « *Saluez-vous l'un l'autre par un saint baiser.* » Ce genre de salutation a été de tout temps en usage, surtout parmi les Orientaux, et il était généralement reçu dans les assemblées religieuses des premiers chrétiens. Quant au mot *saint*, il désigne la nature du baiser dont parle l'apôtre. C'était une marque d'affection chrétienne, et l'on devait se garder, à ce sujet, d'une familiarité qui aurait pu fournir des armes à la médisance. § « *Les Églises de Christ.* » Il s'agit ici des Églises voisines du lieu où l'apôtre écrivit cette Épître, de celles d'Achaïe probablement.

17. Or je vous exhorte, mes frères, de prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et de vous éloigner d'eux.

17. « *Or, je vous exhorte, etc.* » Saint Paul avait tellement à cœur l'union de ceux auxquels il s'adresse, qu'il revient encore une fois sur ce sujet au moment de terminer sa lettre. § « *De prendre garde.* » L'apôtre veut dire : Voyez qui sont ceux qui causent des dissensions dans l'Église, et gardez-vous de suivre leurs conseils. § « *Ceux qui causent, etc.* ; » qui insistent sur l'observation de la loi de Moïse, et ainsi troublaient l'Église. (Gal. III, 1; v, 1-8; Act. xv, 1, 24; Comp. I Cor. III, 3; Gal. v, 20.) On ne cherche le plus souvent à diviser l'Église que pour satisfaire des désirs ambitieux. § « *Et des scandales.* » Il est sans doute ici question du Gentil, qui raillait les scrupules du Juif, et qui lui fournissait ainsi une occasion de chute. (Voy. ch. XIV, 15.) § « *Et de vous éloigner d'eux.* » (Comp. I Tim. VI, 3, 4, 5; II Jean 10; Gal. I, 8, 9.) L'apôtre ne demande pas aux Romains de traiter avec dureté ceux dont il dénonce la conduite : il les engage à rejeter les enseignements qui auraient pu compromettre la paix de l'Église, et il serait impossible de donner un meilleur conseil.

18. Car ces sortes de gens ne servent point notre Seigneur Jésus-Christ, mais leur propre ventre; et par de douces paroles et des flatteries, ils séduisent les cœurs des simples.

18. « *Ne servent point, etc.*; » professent d'être les disciples du Sauveur, mais ne lui obéissent pas. § « *Mais leur propre ventre;* » leurs convoitises. Dans l'Eglise comme dans l'Etat, c'est pour arriver à la fortune, au pouvoir et aux honneurs, qu'on cause des dissensions. § « *Et par de douces paroles;* » par de belles paroles; en apparence, avec beaucoup de franchise. (Comp. Col. II, 4; II Pierre II, 3.) Les fauteurs de divisions agissent ordinairement ainsi. § « *Et des flatteries.* » C'est par des égards habilement témoignés, par des éloges, par des promesses, qu'on gagne à son parti ceux que d'autres motifs laissent insensibles. § « *Ils séduisent les cœurs des simples;* » les esprits peu soupçonneux et étrangers à la ruse. L'apôtre décrit de main de maître l'art de faire des partis. On commence, avec une feinte douceur, par des prétextes plausibles : on est esclave de la vérité, dit-on, par exemple, et l'on ne peut rien céder sur ce terrain-là. Puis on mélange adroitement les attentions aux flatteries, et comme on les prodigue à des gens sans défiance, le succès est facile.

19. Car votre obéissance est venue à la connaissance de tous. Je me réjouis donc de vous ; mais je désire que vous soyez prudents quant au bien, et simples quant au mal.

19. « *Car votre obéissance, etc.* » (Ch. I, 3.) Car le désir que vous avez de vous instruire et la soumission dont vous faites preuve envers ceux qui vous enseignent, etc... § « *Je me réjouis donc de vous, etc.* » Je suis heureux de ces dispositions; mais c'est justement à vous qui les possédez qu'il est facile d'en imposer : soyez donc sur vos gardes. § « *Prudents quant au bien.* » Ayez l'intelligence du bien. § « *Simple, etc.* » En grec : Innocents. N'aimez pas à faire le mal, ne le projetez pas, ne cédez à aucune de ces séductions. Vous avez été sages, en acceptant l'Evangile, ne le soyez pas moins lorsqu'il s'agit de mauvaises choses à éviter.

20. Or le Dieu de paix brisera bientôt Satan sous vos pieds. La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen!

20. « *Or, le Dieu de paix;* » (Voy. ch. xv, 33.) § « *Brisera bientôt, etc.*; » allusion à une des premières prophéties de la Bible. (Voy. Gen. III, 15.) Le mot *briser* y a le sens de *vaincre* : Paul ne doutait pas que les Romains ne triomphassent, avec le secours d'en haut, des méchants qui cherchaient à semer la discorde parmi eux. § « *Satan.* » Le mot hébreu *Satan* signifie *accusateur, calomniateur*, puis *ennemi*. On appelle ainsi le prince des mauvais anges à cause de la guerre qu'il fait à Dieu et aux hommes. Il est l'auteur de toutes les divisions de l'Eglise, et ceux qui les excitent sont *ses ministres*. (II Cor. XI, 15.) § « *La grâce.* » Le Seigneur Jésus est le Prince de paix (Esaïe IX, 5; Comp. Luc II, 14; Jean XIV, 27); et Paul veut dire : Je demande instamment au Seigneur de réaliser le but de sa venue, en faisant régner la paix et l'union au milieu de vous. (Comp. I Cor. XVI, 23; Apoc. XXII, 21.)

21. Timothée, mon compagnon d'œuvre, vous salue, comme aussi Lucius, et Jason, et Sosipater, mes cousins.

21. « *Timothée.* » Timothée partagea longtemps les travaux de Paul, et c'est à lui que furent écrites les trois Epîtres qui portent son nom.

(Act. xvi, 1; I Cor. xvi, 10; II Cor. i, 1, 19; Phil. ii, 19; I Thess. iii, 2; I Tim. i, 2; Hébr. xiii, 23.) § « *Lucius.* » Lucius est appelé, dans les Actes, prophète et docteur. Il était de Cyrène. (Act. xiii, 1.)

22. Moi Tertius, qui ai écrit cette Epître, je vous salue en *notre Seigneur.*

22. « *Qui ai écrit cette Epître.* » Paul se servait peut-être ordinairement d'un secrétaire, et il le fit, à n'en pas douter, pour cette lettre-ci; mais, selon sa coutume, il ajouta sa signature et une salutation de sa propre main. (Voy. Col. iv, 18; II Thess. iii, 17; I Cor. xvi, 21.) § « *En notre Seigneur;* » comme votre frère en Christ.

23. Gaius, mon hôte, et celui de toute l'Eglise, vous salue. Eraste, le procureur de la ville, vous salue, et Quartus *notre* frère.

23. « *Gaius, mon hôte;* » Gaius, qui m'a reçu dans sa maison. § « *Et celui de toute l'Eglise;* » qui a ouvert sa demeure à tous les chrétiens. Gaius avait été baptisé à Corinthe, par Paul lui-même (I Cor. i, 14), et il jouissait d'une si grande considération dans l'Eglise, que saint Jean lui adressa une de ses Epîtres. (III Jean i.) C'était probablement un riche habitant de Corinthe, qui exerçait généreusement l'hospitalité envers les chrétiens, et qui les recevait dans sa maison pour y célébrer leur culte. § « *Eraste;* » il nous est dit ailleurs qu'Eraste fut envoyé par Paul en Macédoine, avec Timothée (Voy. Act. xix, 22), et qu'il demeura à Corinthe. (II Tim. iv, 20.) § « *Le procureur.* » Le mot grec ici employé est ordinairement traduit, dans le Nouveau Testament, par *intendant*; ici il désigne celui qui administrait les biens de Corinthe, et l'on aurait dû le rendre par *trésorier*. Les chrétiens de cette ville n'appartenaient pas tous aux derniers rangs de la société; saint Paul leur écrivait en effet : « Vous n'êtes pas beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles. (I Cor. i, 26.)

25. Or à celui qui est puissant pour vous affermir selon mon Evangile, et *selon* la prédication de Jésus-Christ, conformément à la révélation du mystère qui a été caché dans les temps passés.

25. « *Or à Celui, etc.* » Ce verset et les deux suivants, comme nous Favons déjà dit plus haut, se trouvent dans plusieurs manuscrits, à la fin du chapitre quatorze. Leur véritable place est ici cependant. C'est par des actions de grâce que saint Paul termine son Epître. § « *A Celui;* » à Dieu. (Voy. verset 20.) § « *Qui est puissant.* » (Voy. Eph. iii, 20; Jude 24.) « Or, à Celui qui est puissant pour vous garder, sans que vous fassiez aucune chute, etc. » Dieu seul peut faire demeurer les chrétiens dans la voie du salut, et c'est avec raison que l'apôtre met cette vérité comme en saillie à la fin de ce chapitre. § « *Selon mon Evangile.* » L'apôtre appelle l'Evangile son Evangile, non qu'il en fût l'auteur ou que d'autres ne le prêchassent pas aussi, mais parce qu'il vient de le défendre. Les doctrines de la justification par la foi, de l'élection, de la persévérance des saints et de l'admission des Gentils à la faveur divine, par lui proclamées, étaient particulièrement propres à affermir dans la foi, dans l'espérance et dans la charité. § « *Et selon la prédication de Jésus-Christ.* » La prédication dont

Jésus-Christ est l'objet, en particulier la doctrine de l'admission des Gentils à la faveur de Dieu. § « *Du mystère.* » (Voy. note sur Matth. XIII, 11.) Ici c'est l'Évangile. § « *Qui a été caché;* » littéralement : Qu'on a tu, qui n'a pas été divulgué. § « *Dans les temps passés;* » littéralement : Dans les temps éternels, de toute éternité. Il s'agit particulièrement ici des Gentils. Les Juifs, en effet, avaient une idée confuse de la vérité.

26. Mais qui est maintenant manifesté par les écritures des prophètes, suivant le commandement du Dieu éternel, et qui est annoncé parmi tous les peuples pour les amener à la foi ;

26. « *Par les écritures des prophètes.* » Les écrits des prophètes traduits en plusieurs langues étaient répandus parmi les nations païennes; et bien que les vérités du christianisme y fusent comme voilées, ils contribuèrent beaucoup à les révéler et à faire connaître entre autres que l'Évangile devait être prêché aux Gentils. L'apôtre a souvent fait appel à leur autorité pour le démontrer. (Voy. ch. x, xi, xv.) § « *Suivant le commandement, etc.;* » conformément à l'ordre de Dieu, par le moyen de Jésus-Christ. § « *Du Dieu éternel;* » étant éternel, Dieu est immuable. Il a temporairement caché le mystère dont il est ici question; mais il a de tout temps résolu de le révéler un jour. § « *Parmi tous les peuples.* » (Voy. Matth. XXIII, 19; Comp. Col. I, 23.) § « *Pour les amener à la foi.* » Pour les faire obéir aux préceptes de l'Évangile. (Voy. note sur ch. I, 5.)

27. A Dieu, *dis-je*, seul sage, soit gloire éternellement par Jésus-Christ. *Amen!*

27. « *A Dieu, dis-je, seul sage.* » Saint Paul reprend ici les louanges interrompues par l'espèce de parenthèse qui précède. S'il se rappelle en particulier la sagesse de Dieu, c'est qu'elle a paru avec éclat dans le plan de la rédemption. Il en fallait pour le concevoir, pour le rendre propre à régénérer les pécheurs, à les justifier, à les sanctifier, à les sauver, pour être à la fois juste et miséricordieux envers les hommes; l'apôtre l'a montré dans le cours de cette Épître, et l'on comprend le vœu qu'il exprime ici. C'est en vue de la gloire de Dieu que le plan de la rédemption a été conçu, et ceux qui en profitent doivent célébrer ses louanges. § « *Par Jésus-Christ.* » Jésus-Christ a contribué à la gloire de Dieu en venant sur la terre, en prêchant l'Évangile, en mourant sur la croix; et il y contribue maintenant encore en intercédant pour nous dans les cieux.

Quelques traducteurs ajoutent : « *Ecrit de Corinthe aux Romains, et portée par Phœbé, diaconesse de l'Église de Cenchrée.* » Ces mots n'appartiennent pas à l'original. Paul ne saurait les avoir écrits pour faire savoir aux Romains qu'il leur envoyait sa lettre par Phœbé : il vient en effet de leur parler d'elle. Ces suscriptions des Épîtres ne sont pas toutes exactes. Comme nous l'avons dit plus haut, l'Épître aux Romains a été écrite de Corinthe et envoyée par Phœbé.

FIN.

MA 5 175,276